



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

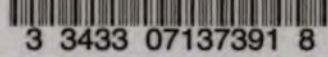
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

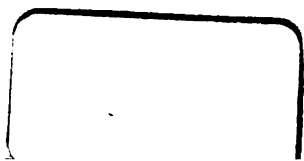
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

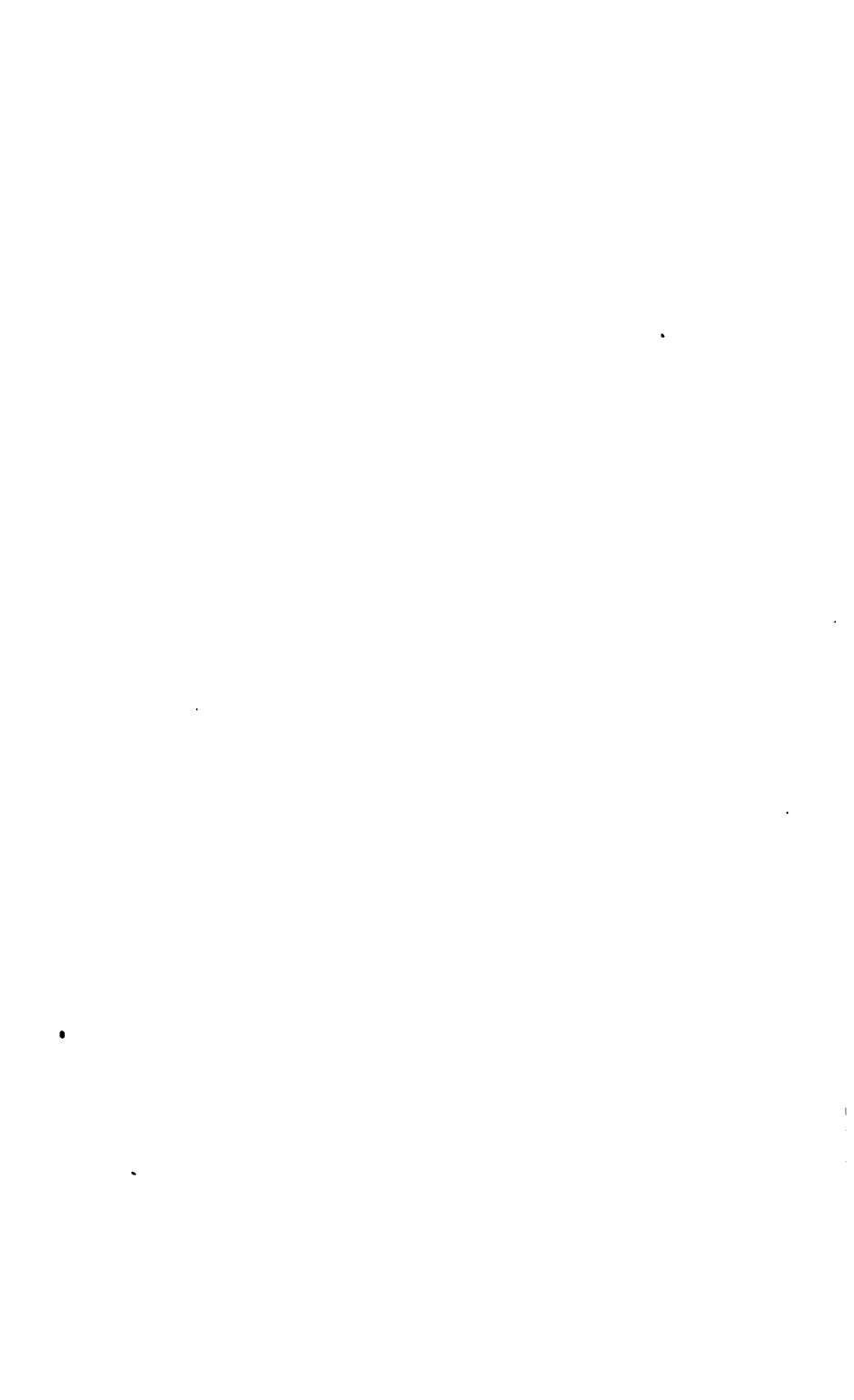
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

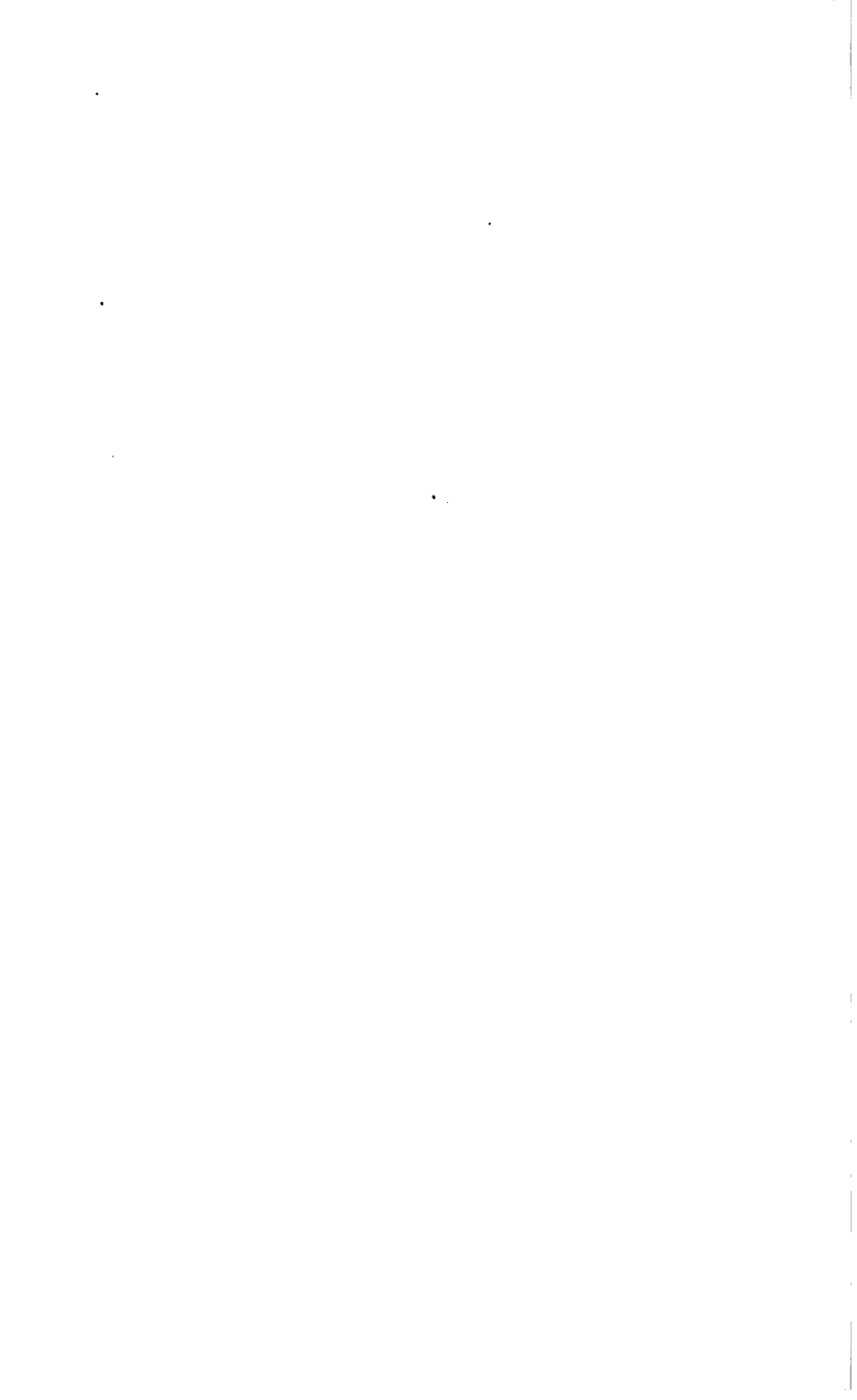


3 3433 07137391 8









L'UNIVERS.



HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES.



DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE

LA FRANCE.



Tomc Deuxième.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRERES,
RUE JACOB, N° 56.

FRANCE.

9284/ —

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME DEUXIÈME.

B BIG.



PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XL.

253

8

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, INDUSTRIE (COSTUMES, ETC.)

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

B

BAA

BAA (affaire de). — Au moment où les Autrichiens, les Hessois et les Prussiens pénétrèrent dans la Champagne au mois d'août 1792, le général Arthur Dillon commandait l'avant-garde de l'armée de Dumouriez. Instruit que les Autrichiens occupaient le village de Baalon, en avant de Stenay, il crut pouvoir en imposer à l'ennemi, et l'empêcher d'attaquer cette ville, en s'emparant de la forte position de la Neuville, qui n'en était éloignée que d'une lieue. Les tirailleurs autrichiens vinrent bientôt inquiéter les Français dans ce poste. Dillon fit soutenir les siens par deux régiments de chasseurs; mais, ensuite, craignant d'être écrasé par une armée entière, il se retira en deçà de Stenay, dans la prairie de la Neuville. De là il vit prendre cette ville, dont la position, dominée de toutes parts, ne laissait possible aucune défense. Après avoir essuyé sans perte une canonnade assez vive, Dillon vit sortir de Stenay une colonne de cavalerie autrichienne et plusieurs escadrons qui cherchaient à le tourner. La partie n'étant pas égale, il fit un mou-

BAB

vement rétrograde, mais le douzième régiment de dragons culbuta un escadron autrichien; cinquante ennemis restèrent sur le champ de bataille dans cette escarmouche peu importante en elle-même sans doute, mais intéressante à l'ouverture d'une campagne où il fallait prouver aux étrangers que les Français n'avaient rien perdu de leur antique valeur, et à la France, que les armées répandraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la préserver d'une invasion.

BABEUF (François Noël), né à Saint-Quentin en 1764, après avoir rempli plusieurs fonctions dans l'administration de la république et avoir été souvent incarcéré par les différents partis qui se succédèrent au pouvoir, fonda un journal qu'il appela le *Tribun du peuple*, ou le *Défenseur de la liberté de la presse*, et inscrivit en tête cette maxime de Jean-Jacques Rousseau : « Le but de la société est le bonheur commun. » Babeuf, sous le nom de Caius Gracchus, développa dans cette feuille les conséquences de l'égalité absolue. Après avoir réuni autour de lui

un certain nombre de partisans, il songea à imposer à la France sa république des Égaux. Un comité secret s'était constitué pour faciliter les préparatifs de l'insurrection, et douze commissaires centraux d'arrondissement le mettaient en rapport avec les sections, toutes distinctes et inconnues les unes aux autres. En même temps, d'autres commissaires cherchaient à gagner des régiments en garnison dans la capitale et aux environs; on avait aussi agi dans les départements et l'on se flattait de pouvoir y former une armée insurrectionnelle capable de s'opposer à l'armée du Directoire.

Un comité, rival de celui de Babeuf, se préparait de son côté à attaquer le gouvernement; il était composé des députés que le 9 thermidor avait fait proscrire. Pour ces derniers, après le renversement du Directoire, il s'agissait uniquement de proclamer la constitution de 93 et d'en exiger l'exécution. Les deux comités, après s'être fait de mutuelles concessions, sur lesquelles chacun espérait revenir, s'allièrent pour hâter le moment du combat. Les espérances des conjurés reposaient sur un prétendu effectif de seize mille hommes, qui devaient commencer l'attaque; on espérait qu'aux premiers coups de fusil un bon nombre d'ouvriers se joindrait aux insurgés; de plus, l'artillerie de Vincennes, les invalides, la légion de police, les grenadiers du corps législatif paraissaient bien disposés. Les sections des douze arrondissements, divisées en trois corps, devaient se porter simultanément sur le Corps législatif, sur le Directoire et sur l'état-major; des divisions spéciales avaient ordre de marcher à la même heure sur les postes des barrières, et sur les dépôts d'armes disséminés dans Paris. Ce projet semblait offrir beaucoup de chances de succès; mais les conjurés avaient été trahis par Grisel, leur agent au camp de Grenelle; Barras, afin de mieux connaître les détails de la conspiration, avait offert, le 9 mai, au directoire secret des conjurés de se joindre à lui. Le 10, les chefs délibéraient sur le jour du combat, lorsque

la police les arrêta, tandis que, d'un autre côté, Babeuf, qui préparait les manifestes de l'émeute, était enlevé de son domicile. Les conspirateurs furent traduits, avec d'autres patriotes compromis par eux, à Vendôme, devant la haute cour de justice composée de jurés nommés par les assemblées électorales des départements, parce que Drouet, l'un des soixante-cinq accusés, était député. L'acte d'accusation renfermait les plus grossières calomnies. Babeuf répondit noblement: il chercha à attirer sur lui toute la responsabilité. A chaque instant la défense était entravée; on lui interdit toute énonciation de principes: mais plus d'une fois les applaudissements du public vinrent récompenser son éloquence et son courage. Les débats durèrent trois mois, et, le 5 prairial an v, le jury condamna à mort Babeuf et Darthé, et sept autres, parmi lesquels se trouvait le vertueux Buonarrotti (voyez ce nom), à la déportation. Les cinquante-six autres accusés furent acquittés. Babeuf et Darthé se frappèrent de plusieurs coups de poignard, sans pouvoir échapper à l'échafaud sur lequel on les porta sanglants et demi-morts.

Il nous reste à examiner rapidement la théorie de Babeuf, parce que dans ces derniers temps des esprits égarés ont cherché à la faire revivre. Suivant lui, les hommes naissant dans les mêmes conditions naturelles, doivent aussi vivre dans les mêmes conditions de jouissances et de souffrances: le moyen pour arriver à cette parité complète, c'est la consécration de l'égalité, et par conséquent l'abolition de toutes les inégalités qui séparent les hommes. Par ce système, le mal disparaîtrait de la terre, la béatitude devrait l'y remplacer. Ces idées généreuses, où l'on doit voir l'expression d'une intime sympathie pour ceux qui souffrent, sont cependant aussi contraires à la nature humaine que l'idée contradictoire qui réserve toutes les jouissances pour un petit nombre d'individus. Elles n'offrent rien de supérieur aux idées des moines du moyen âge, qui vivaient en

commun. Au lieu d'une centaine de religieux réunis sous une règle dure et inflexible pour préparer leur bonheur spirituel, on aurait une société entière qui s'enfermerait, en quelque sorte, dans un vaste cloître pour assurer son bonheur matériel. Les anabaptistes avaient déjà prêché ces doctrines qui sont la brutale négation de la liberté humaine, en ce qu'elles ne permettent pas à chaque individu de chercher le milieu dans lequel il peut se développer librement. Sans doute la pensée de Babeuf n'est qu'un sentiment exagéré du principe de fraternité, mais on doit la reposer comme dangereuse. Supprimer toute la tradition, vouloir faire de la société une sorte de machine organisée géométriquement et fonctionnant tant bien que mal sous le despotisme d'une loi qui ne peut pas être contrôlée, puisque toute discussion est interdite, c'est méconnaître la perfectibilité de l'esprit humain, c'est annihilier la liberté.

BABEUF (Émile), né le 20 septembre 1785, fils aîné du précédent, fut, à la mort de son père, adopté par Félix Lepelletier de Saint-Fargeau; puis, après la déportation de son bienfaiteur, accueilli par un libraire de Paris, chez lequel il demeura six ans. Il voyagea ensuite pour un libraire d'Allemagne, et s'établit enfin à Lyon. En 1814, il donna les preuves du plus ardent patriotisme, et suivit Napoléon à l'île d'Elbe. Il publia, en 1815, une brochure où il protestait contre l'acte additionnel, et adressa, à la même époque, une lettre au comte Carnot, où il proposait d'ouvrir une souscription en faveur des victimes de la dernière invasion. Cette lettre fut réimprimée à Troyes, en lettres d'or. Sous la deuxième restauration, Babeuf, éditeur du *Nain tricolore*, dont quelques articles blessèrent le gouvernement, fut arrêté en vertu de la loi du 9 novembre, et condamné à la déportation. Il subit sa peine au mont Saint-Michel, fut gracié en novembre 1818, et revint alors à Paris, où il reprit son commerce de librairie.

BABY (Athanase-Marie), avocat

du roi à Orgelet, fut nommé député aux états généraux par le tiers état du bailliage d'Aval, et embrassa les principes révolutionnaires. Le 7 décembre 1790, il fit révoquer les remerciements votés au directoire du département de la Meurthe et à la municipalité de Nancy, pour leur conduite pendant les troubles qui avaient éclaté dans cette ville. Le 28 février 1791, il attaqua énergiquement les membres du comité de constitution, qui refusaient de présenter un projet de loi sur les émigrés. A la fuite de Louis XVI, il fut un des membres qui demandèrent que l'Assemblée nationale s'emparât de tous les pouvoirs. Il proposa de convertir en décret l'avis des comités, portant que le roi serait suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la constitution fût terminée, et déchu du trône s'il ne l'acceptait pas. Nommé député à la Convention par le département du Jura, Babey vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI, et se montra partisan des Girondins; aussi fut-il compris parmi les soixante-treize députés arrêtés pour la protestation du 6 juin 1793. Il fut mis en liberté et rentra à la Convention après le 9 thermidor. Élu membre du Conseil des cinq-cents le 18 frimaire an III, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, et en sortit au mois de floréal an VII. Babey est mort en 1815.

BABIN (François), professeur, doyen de la faculté de théologie et grand vicaire d'Angers, naquit dans cette ville le 6 décembre 1651, et se fit connaître comme théologien par la publication des conférences d'Angers. Les dix-huit volumes qu'il publia alors sur les sacrements, le Décalogue, les censures, les monitoires, les irrégularités, les contrats, les bénéfices, etc., lui acquirent une réputation méritée. Le dix-neuvième volume sur les États fut édité par Vautier, chanoine d'Angers; les trois suivants, sur la grâce, furent publiés par Audebois de la Chalinière, grand pénitencier d'Angers; et les dix derniers par l'abbé Cotelle de la Bladinière. Babin mourut le 19 décembre 1734.

BABINET (Jacques), membre de l'Académie des sciences depuis 1840, ancien élève de l'École polytechnique, a su allier l'étude des mathématiques à celle de la physique expérimentale, et a pu ainsi attaquer plusieurs problèmes de physique où ces deux ordres de connaissances sont indispensables. L'optique surtout doit beaucoup à ses recherches. En effet, par ses découvertes sur l'absorption sans polarisation ou avec polarisation, sur le dichroïsme et les phénomènes analogues aux phénomènes des réseaux, sur l'astérie, la polarisation chromatique dans les minéraux, sur le cercle parhélisque, les couleurs des doubles surfaces à distance, et la double réfraction circulaire, il a considérablement augmenté le domaine de cette partie de la science. Avec son savoir vaste et profond, son amour pour l'étude et son esprit investigateur, M. Babinet pourra rendre d'immenses services dans l'enseignement, s'il daigne mettre dans ses leçons cette méthode, faute de laquelle les esprits les plus élevés, Amptre lui-même, ont souvent manqué le but du professeur et du savant. M. Babinet professe au collège Saint-Louis et à l'Athénée; il est examinateur à l'École polytechnique, et a fait un cours d'optique comme suppléant au collège de France.

BABOVISTES, partisans des doctrines de Babeuf. (Voyez ce mot.)

BABY (Jean-François), né à Tarascon, se montra l'un des plus énergiques patriotes du département de l'Ariège, où il leva une petite armée révolutionnaire. Il fut accusé de continuer les fonctions de général, malgré le décret qui avait licencié ses troupes. Décrété d'accusation, il vint se justifier auprès du Comité de salut public, qui approuva sa conduite et le nomma commissaire de la république dans son département. Baby remplit sa mission avec sévérité et justice jusqu'au 9 thermidor. Peu de temps après cette catastrophe, il fut arrêté et conduit au tribunal criminel de Foix, sous la prévention de terrorisme; il allait être condamné lorsque l'amnistie de

vendémiaire an III vint l'enlever à ses juges. Pendant son emprisonnement, ses biens avaient été dévastés. Fort de sa conscience, il se présenta, le 10 messidor an IV, à la barre du Conseil des cinq-cents et réclama une indemnité; mais il fut représenté comme un farouche terroriste, et sa demande fut rejetée. Baby se jeta dans la conspiration du camp de Grenelle, et fut condamné à mort par une commission militaire; il était âgé de trente-sept ans.

BACAUDS. VOYEZ **BAGAUES**.

BACCALAURÉAT. — C'est dans l'université le premier degré auquel un aspirant doit s'élever pour parvenir à être licencié et docteur dans les facultés de théologie, de droit, des sciences et des lettres. On appelle bachelier celui qui a obtenu le baccalauréat. Le titre de bachelier ès lettres a pris depuis quelques années une grande importance, nul ne pouvant entrer dans le corps enseignant, faire ses études de droit ou de médecine, embrasser certaines carrières administratives, sans être pourvu de ce titre, qui est en quelque sorte une attestation de ses connaissances littéraires.

BACCIOCCHI (Félix), naquit en Corse en 1762, et embrassa la carrière militaire. Il fit la campagne d'Italie, et n'était que capitaine lorsqu'il épousa la sœur de Bonaparte, Élisabeth. Ce mariage fut célébré malgré Napoléon, et par la volonté de sa mère. Bonaparte éleva bientôt Bacciocchi au grade de chef de brigade de la vingt-sixième légère, etc. Cet avancement prématuré mécontenta l'armée. Bacciocchi devint sous l'empire, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, puis prince de Lucques et de Piombino. Lorsque sa femme fut créée grande-duchesse de Toscane, il ne régna point avec elle, mais commanda seulement les troupes, et protégea les arts avec une généreuse bienveillance. Depuis 1814, le prince Félix a vécu dans la retraite, suivant les destinées de sa femme (VOYEZ **ÉLISABETH**), et s'est fixé en dernier lieu à Bologne.

BACH (Noël), embrassa avec enthousiasme les principes de la révo-

lution. Pendant les luttes de la Convention, il se montra partisan déterminé de la Montagne. En l'an VI, nommé électeur du département de la Seine, il manifesta hautement ses opinions démocratiques : rien ne put faire fléchir son courage. Traduit devant un jury d'accusation, pour avoir attaqué dans une brochure le Directoire et les auteurs de la loi du 22 février an VII, il fut renvoyé absous, et continua sa lutte contre l'autorité directoriale. Après la chute de Laréveillère-Lépeaux et de ses collègues, il parla au club du Manège sur les dangers de la patrie, et proposa pour la sauver une constitution dont les idées se rapprochaient du système de Babeuf. Bach avait plusieurs fois prédit que la république serait détruite par un soldat : l'événement du 18 brumaire vint justifier ses prévisions. Fidèle à ses principes, et ne voulant pas vivre sous le despotisme, l'intrépide républicain se donna la mort au pied de la statue de la liberté sur la place Louis XV.

BACHAUMONT (François le Coigneux de), naquit à Paris en 1624, d'un président à mortier au parlement. Il était membre de ce corps lorsque commença la guerre burlesque de la fronde. Il figura parmi les ennemis du ministère, et ce fut même à lui que ce parti dut le nom que l'histoire lui a conservé. Il dit un jour que les opposants ressembraient aux écoliers qui, jouant à la fronde dans les fossés de Paris, se dispersaient dès que le lieutenant civil approchait, et recommençaient quand ils ne le voyaient plus. Cette plaisanterie fut aussitôt adoptée par des gens qui se moquaient de tout et d'eux-mêmes; et dès lors les ennemis de Mazarin prirent pour signe de ralliement des cordons de chapeau en forme de fronde. Bientôt ce signe devint une mode générale, et tout fut à la fronde : les nœuds d'épée, les rubans et même le pain. La plume était aussi bien, et plus que l'épée, l'arme des frondeurs, et Bachaumont, qui menait les vers avec esprit et facilité, lança contre le Mazarin maintes épigrammes et maintes chansons. Quand

les troubles furent calmés, et que le parlement revint offrir de serviles hommages au ministre dont il avait mis la tête à prix, Bachaumont vendit sa charge de conseiller pour passer ses jours dans l'oisiveté et le plaisir avec Chapelle, le Broussin, et tous les aimables épicuriens du Marais. Les recueils de ce temps contiennent de lui un grand nombre de couplets et de pièces légères, insérés sans nom d'auteur. Ami intime de Chapelle, il fit et raconta avec lui ce *voyage*

Qui du plus charmant badinage
Fut la plus charmante leçon.

VOLTAIN.

Plus tard, l'épicurien se convertit. Il épousa la nièce de madame de Lambert, écrivain moraliste du dix-huitième siècle, et répétant à ses amis étonnés cette maxime : Un honnête homme doit vivre à la porte de l'église, et mourir dans la sacristie, il mourut en effet dans des sentiments chrétiens en 1702, à l'âge de 78 ans.

BACHAUMONT (Louis Petit de), né à Paris vers la fin du dix-septième siècle, est l'auteur des cinq premiers volumes des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*. Cet ouvrage, qui forme une revue assez curieuse de la littérature, des arts, de la politique et de la société, depuis le 1^{er} janvier 1767, jusqu'au 1^{er} janvier 1788, a eu plusieurs continuateurs, et a été imprimé plusieurs fois en trente-six volumes in-12. Bachaumont est mort le 23 avril 1771.

BACHE, capitaine au neuvième régiment de dragons, donna des preuves de sa valeur à la prise de Königsberg, où, à la tête d'un escadron sous les yeux du prince Murat, il fit mettre bas les armes à un régiment d'infanterie, et parvint, malgré le feu de l'ennemi, à ramener plus de trois cents prisonniers et quatorze officiers, dont un major : il fut en récompense nommé chef d'escadron sur le champ de bataille.

BACHELET D'AMBILLE, général de division, se distingua à la bataille de Géborá, en Espagne, sous les ordres

du maréchal Soult, et surtout pendant la campagne de Russie, à la défense de Dantzick.

BACHELIER (CHEVALIER).— On donnait ce nom à tout chevalier d'un rang inférieur, qui ne pouvait lever bannière, parce qu'il n'avait point un nombre suffisant de vassaux, ou parce qu'il n'en avait point encore obtenu le privilège. (Voyez les articles BANNIÈRE et BANNERET.) L'étendard du chevalier bachelier était le pennon, sorte de drapeau en forme de flamme. Nous empruntons au P. Daniel (*) une citation tirée d'un ancien cérémonial, où se trouvent nettement définies la différence des deux ordres de chevaliers et les conditions requises pour passer de l'un à l'autre : « Quand un bachelier a grandement « servi et suivi la guerre, et qu'il a terre « assez, et qu'il puisse avoir gentils- « hommes ses hommes, et pour ac- « compagner sa bannière, il peut licite- « ment lever bannière, et non au- « trement; car nul homme ne doit le- « ver bannière en bataille, s'il n'a du « moins cinquante hommes d'armes, « tous ses hommes, et les archiers et « arbestriers qui y appartiennent; et « s'il les a, il doit à la première ba- « taille où il se trouvera, apporter un « pennon de ses armes, et doit venir « au connétable ou aux maréchaux, ou « à celui qui sera lieutenant de l'ost, « pour le prince requérir qu'il porte « bannière; et s'ils lui octroyent, doit « sommer les hérauts pour témoi- « gnage, et doivent couper la queue « du pennon. » C'est de là, ajoute le P. Daniel, qu'est venu le proverbe : *faire de pennon bannière*, pour dire, passer d'une dignité à une autre plus élevée. Les chevaliers bacheliers devaient en général se ranger sous les bannières des chevaliers bannerets. Cependant on cite des exemples de chevaliers bacheliers revêtus de commandements supérieurs; ainsi du Guesclin n'avait pas d'autre titre lorsque Charles V le nomma lieutenant général de

ses armées. A cette époque déjà, la distinction des deux ordres de chevaliers commençait à perdre de sa valeur. Elle disparut entièrement, et la chevalerie elle-même ne fut presque plus qu'un titre honorifique, lorsque Charles VII eut créé ses compagnies d'ordonnance, qui remplacèrent les bannières et les pennons, commandés par les chevaliers. (Voyez l'article BANNIÈRE.)

François I^{er}, voulant faire comprendre à la noblesse qu'elle devait réserver une partie de son estime aux talents et au mérite dans l'ordre civil, créa une nouvelle chevalerie, qu'il composa de magistrats et des hommes qui s'étaient rendus célèbres dans les sciences et dans les lettres. De là vinrent les titres de *chevaliers* ou *bacheliers es lois et es lettres*.

Selon le P. Daniel, le nom de bachelier serait synonyme de *bas chevalier* (voyez l'article BAS CHEVALIER), et il serait formé de la réunion de ces deux mots. Du Cange lui donne une autre étymologie; il vient, suivant lui, du mot *bacelle* ou *bachelle*, en latin *baccalauria*, espèce de métairie composée de dix *mas* ou *manse*. (Voyez l'article MANSE.)

BACHELIER (*Baccalarius* ou *Bachelartus*).— Dès le treizième siècle, on appelait bachelier quiconque avait soutenu des thèses, après avoir fait ses cours en théologie, en droit ou en médecine, dans quelque université. On croit généralement que les bacheliers sont ainsi appelés du mot latin *baculus* ou *bacillus*, qui signifie bâton, parce qu'on leur mettait en main un bâton pour symbole de l'autorité que la consommation de leurs études leur donnait. On tire sans doute cette étymologie de la coutume que les anciens avaient de donner la liberté, des charges, des dignités, et quelquefois même la royauté, en présentant une lance, une verge ou un bâton. Suivant d'autres, ils portaient le nom de *bacillarii*, ou *bacalari* à *bacillo*, parce qu'on appelait ainsi les jeunes guerriers qui s'exerçaient d'abord avec des bâtons, pour se battre ensuite avec des armes. Les bacheliers

(*) Histoire de la milice française, t. I, p. 113.

s'exerçaient de même par de fréquentes disputes, auxquelles présidaient les maîtres ou docteurs ; c'est là l'origine des actes publics. Lorsqu'ils avaient achevé le temps prescrit pour leurs études, ils étaient licenciés par le chancelier de l'Église de Paris, et étaient ensuite recus docteurs.

Le pape Grégoire IX est le premier qui ait distingué précisément les degrés de bachelier, de licencié, et de maître ou docteur. Dans le treizième siècle, les bacheliers enseignaient publiquement : ils commentaient par lire et expliquer l'Écriture sainte ; puis ils donnaient des traités sur le *maître des sentences*. Les premiers s'appelaient *biblici*, et les seconds, *sententiarii*.

De nos jours, on appelle bacheliers ceux qui ont subi l'examen de baccalauréat dans les facultés des sciences, des lettres, de droit ou de théologie.

BACHELIER (J. J.), peintre, né en 1724. Comme artiste, ce fut un homme d'un talent assez peu élevé ; mais il fonda l'école gratuite de dessin pour les artisans, en 1763, et y consacra toute sa fortune. Pendant le temps qu'il fut directeur de la manufacture de Sèvres, il exerça une heureuse influence sur les productions de cet établissement. Il s'occupa, avec Caylus, de retrouver les procédés des anciens pour peindre à l'encaustique, et peignit lui-même quelques tableaux dans ce genre. Si de nos jours, la peinture à la cire a pris une extension considérable, on doit l'attribuer en grande partie aux recherches de Bachelier. Cet artiste mourut en 1805.

BACHELIER (Jean-Marguerite), notaire, dut à son ardent patriotisme d'être nommé membre du comité révolutionnaire de Nantes ; mais il dés honora ces fonctions en se prêtant aux atroces jugements de Carrier. Accusé avec ce féroce proconsul, en octobre 1794, Bachelier se défendit lâchement, et rejeta l'odieux de sa conduite sur Carrier. Le tribunal eut pitié de ce misérable et le renvoya absous.

BACHELIER (Nicolas), sculpteur et architecte du seizième siècle, naquit

à Toulouse, et alla étudier la sculpture et l'architecture à Florence, où il reçut les leçons de Michel-Ange. Il revint dans sa patrie, et y établit une école qui acheva de détruire dans la France méridionale l'art gothique, en le remplaçant par les idées des artistes de l'Italie. Presque tous ses nombreux ouvrages, dans la Guienne et le Languedoc, sont détruits ; cependant, on peut juger de la puissance de son talent par les décorations des hôtels Maynier et de Saint-Jory, à Toulouse, et par les travaux de ses élèves. Parmi ceux-ci, son fils, *Dominique Bachelier*, qui fit les sculptures de l'hôtel Clary, à Toulouse ; *Artus*, qui exécuta celles de l'hôtel de ville de Toulouse ; *Joseph Guépin*, dont le jubé de Saint-Étienne de Toulouse est le chef-d'œuvre ; *Gervais Drouet*, élève du précédent, qui donna à cette dernière église le groupe de la lapidation de saint Étienne, sont les plus célèbres. Bachelier vivait encore en 1553.

BACHELOT (François-Marie), passa inaperçu dans l'Assemblée législative, et fut nommé, en 1795, député du Morbihan au Conseil des cinq-cents ; il ne prit la parole qu'une seule fois dans la séance du 8 vendémiaire an VI, pour défendre le projet de résolution qui excluait de toutes les fonctions publiques les ci-devant nobles. Il prouva que c'était à leurs intrigues qu'il fallait attribuer le massacre des républicains de son département. Il sortit peu de temps après du corps législatif et rentra dans l'obscurité.

BACHELU (Gilbert-Désiré-Joseph). — Le lieutenant général Bachelu est un de ces intrépides soldats qui, après avoir défendu leur patrie sur tous les champs de bataille, sont encore prêts à défendre ses libertés contre les empiétements du pouvoir. Élève de l'école de Metz, il fut nommé capitaine en 1795, fit la campagne du Rhin sous le général Moreau, passa en Égypte, où le général Kléber le nomma chef de bataillon ; en 1802, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, en qualité de colonel du génie et d'aide de camp du général en

chef; à la mort de Leclerc, il revint en France. Au camp de Boulogne, il fut employé comme chef d'état-major du génie. Il commanda, en 1805, le 11^e régiment de ligne, et, en 1809, devint général de brigade. Il assista à la bataille de Wagram, eut, en 1811, le commandement en second de Dantzick, et fit la campagne de Russie. Il commandait l'arrière-garde dans la retraite de Tilsitt. En 1813, il fut fait général de division. Au 20 mars 1815, le général Bachelu courut offrir le service de son épée à l'empereur; il se distingua aux Quatre-Bras, et reçut une blessure à Waterloo. Après le licenciement de l'armée, il fut arrêté à Paris par ordre du ministre de la guerre, resta quatre mois en prison, et fut ensuite exilé. Rappelé en 1817, il continua à faire partie de l'état-major de l'armée, jusqu'à ce que l'ordonnance royale de 1824 l'edt mis à la retraite. Depuis cette époque, le général Bachelu a fait partie de la chambre des députés, où il a constamment siégé sur les bancs de l'opposition.

BACHER (François-Marie), chargé d'affaires de France près la diète de Ratisbonne, commença sa carrière diplomatique en qualité de secrétaire d'ambassade en Suisse, sous Barthélemy. En 1795, il négocia l'échange de la fille de Louis XVI contre les représentants du peuple livrés aux Autrichiens par Dumouriez. Il réussit, mais ne déguisa pas ses sentiments contre-révolutionnaires. Barthélemy ayant été nommé directeur, Bacher représenta la France en Suisse. Sa manière d'agir et ses liaisons avec Barthélemy, connu comme royaliste, le firent soupçonner de trahison; ses papiers furent saisis; mais, comme il ne s'y trouva rien qui pût le compromettre, il fut continué dans ses fonctions. En novembre 1797, il présenta au sénat de Bâle une note dans laquelle il demandait la mise en jugement de quelques officiers suisses, qui avaient favorisé la marche des Autrichiens venant attaquer le pont d'Huningue. Chargé d'une mission diplomatique à la diète de Ratisbonne

pendant le congrès de Rastadt, il fut ramené aux avant-postes français après le massacre des plénipotentiaires de la république. Bientôt après, il fut envoyé comme commissaire dans les États de Naples et de Toscane. Après la révolution du 18 brumaire, il représenta encore la France à Ratisbonne; et, dans le mois d'octobre 1805, il remit à la diète des notes pleines d'énergie au sujet de l'agression de l'Autriche. Bacher, décoré de la Légion d'honneur pour sa conduite dans cette circonstance, se retira de la carrière diplomatique, et fut employé au ministère des affaires extérieures, d'où il ne sortit qu'à la rentrée des Bourbons, qui le mirent à la retraite.

BACHER (N.), marchand à Naples, conspira en l'an VII, dans le but de renouveler les vèpres siciliennes, en massacrant l'armée française qui occupait Naples. Le complot ayant été découvert, Bacher fut condamné à mort, et exécuté avec quelques-uns de ses complices.

BACHET (Claude-Gaspard), sieur de Meziriac, naquit à Bourg en Bresse, le 9 octobre 1581. Il passa une grande partie de sa jeunesse à Paris et à Rome. Dans cette dernière ville, il fit force vers italiens, ayant pour émule Vaugelas, qui s'y trouvait aussi à cette époque. Lorsqu'il était encore à Paris, il fut question de le faire précepteur du roi Louis XIII. Meziriac était si peu courtisan, et il avait tant d'amour pour l'indépendance, qu'une pareille proposition l'effraya. Il quitta brusquement la capitale, et il disait qu'il n'avait jamais été si en peine, s'imaginant porter déjà sur les épaules le lourd fardeau du royaume. De retour chez lui, à Bourg, il se maria. Son choix fut heureux à ce qu'il paraît, car il disait lui-même que c'était la meilleure chose qu'il edt faite en sa vie (*). Doué d'un esprit vif, naturel et très-

(*) Le nom de cette femme mérite d'être retenu : c'était Philiberte de Chabeu, fille de Claude de Chabeu, écuyer, et de Péronne du Puget.

cultivé, d'une humeur douce et enjouée, il gagna l'estime et l'affection de tous ceux qui le connurent. Il était l'ami du poète Racan, dont il fit jouer les *Bergeries* à Bourg sur un théâtre de société, après avoir fait quelques changements à la pièce. En 1635, l'Académie française, qui venait de s'établir, le reçut au nombre de ses membres. Quoique sa santé fût généralement bonne, et n'eût été troublée que par quelques légères atteintes de goutte, il mourut jeune, n'ayant que cinquante-sept ans. Sa mort arriva le 26 février 1638. Meziriac fut, au rapport de Bayle, un assez bon poète en français, en italien et en latin, un excellent grammairien, un grand grec, un grand critique. Il fut aussi philosophe, théologien et mathématicien. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres*. Ce livre, le premier que publia Meziriac, fut imprimé en 1613. Onze ans après, l'auteur lui-même en donna une seconde édition corrigée et augmentée.

II. *Diophanti Alexandrini Arithmeticon libri sex, et de numeris nullangulis liber unus. Nunc primum græce et latine editi, atque absolutissimis commentariis illustrati, auctore Claudio Gaspare Bacheto Meziriaco Sebustiano*. Paris, 1621, in-fol. Pelisson dit que Fermat et tous ceux qui entendaient l'algèbre, faisaient grand cas de cet ouvrage; Vossius en a parlé avec beaucoup d'éloges; Descartes le tenait aussi en grande estime. Il n'en était pas de même de Malherbe. Un jour qu'il entendait louer extraordinairement ce livre comme fort utile au public, il demanda s'il ferait amender le pain. On eût pu adresser la même question au poète, au sujet de ses odes.

III. *Les Épîtres d'Ovide en vers français, avec des commentaires fort curieux, par Claude Gaspard Bachet, sieur de Meziriac. Première partie*. A Bourg en Bresse, par Jean Teinturier, 1626, in-8°. Cet ouvrage est celui qui a fait principalement la réputation de Meziriac. Ce n'est pas

à cause de la traduction, car elle est diffuse et dégénère souvent en une languissante paraphrase; la poésie, d'ailleurs, en a vieilli, et depuis longtemps on ne la lit plus; mais les commentaires que l'auteur a joints à cette traduction font autorité parmi les savants. Une érudition riche et variée, une critique judicieuse, un style clair et aussi agréable que de pareilles matières peuvent le permettre, en rendront toujours la lecture utile et même attachante. Meziriac s'y montre surtout fort entendu à débrouiller les faits mythologiques, et à démêler, avec une merveilleuse sagacité, l'inextricable labyrinthe de ces généalogies enchevêtrées les unes dans les autres. Cet ouvrage était devenu une véritable rareté typographique, lorsqu'on en publia une nouvelle édition, augmentée de plusieurs opuscules du même auteur, tels que : une *Épître de la Vierge Marie à Jésus-Christ*, en vers latins; des *Poésies italiennes*; la *Vie d'Ésope, tirée des anciens auteurs*; un *Discours sur la traduction, des Remarques sur l'origine du mot Lugdunum*; des *Remarques sur un passage de Pline* (XXXIII, 8). Tous ces opuscules avaient été publiés séparément : les deux derniers seuls étaient inédits. Cette nouvelle édition parut à la Haye, chez H. du Sauzet; 1716, 2 volumes in-8°. Ajoutons que, parmi les ouvrages que Meziriac se proposait de publier, si la mort lui en eût laissé le temps, se trouvait un *Commentaire sur Apollodore*, que l'auteur paraît avoir laissé en manuscrit, mais qui n'a jamais vu le jour. La vaste érudition mythologique et les autres mérites que nous avons signalés dans les *Commentaires* sur les épîtres d'Ovide, feront toujours regretter la perte du *Commentaire sur Apollodore*.

BACINETS, ancienne coiffure militaire, consistait en un chapeau de fer assez léger porté par les soldats, que l'on appelait aussi bacinets. Ainsi, Monstrelet dit : « Il y avait six bannières et deux cents bacinets. »

BACLER D'ALBE (le baron Louis-Albert-Ghislain), peintre et ingénieur

géographe, naquit à Saint-Pol, le 21 octobre 1761. Occupé de l'étude des arts lorsque la révolution éclata, Bacler en accepta les principes, et voulant en assurer les conséquences, il s'enrôla, et devint bientôt capitaine d'artillerie, pendant le siège de Toulon. Bonaparte, durant les campagnes d'Italie, l'attacha à son état-major en qualité de directeur du bureau topographique, puis de chef des ingénieurs géographes. Il fut chargé, après la paix de Campo-Formio, de dresser la carte de l'Italie en cinquante-quatre feuilles. Devenu général de brigade, il fut nommé, en 1813, chef du dépôt général de la guerre; mais la restauration lui enleva cette place, et Bacler se retira à Sèvres, où il se livra de nouveau à la culture des arts. Il s'occupa de la lithographie, et fit plusieurs publications qui popularisèrent cette précieuse découverte. Bacler mourut à Sèvres, le 12 septembre 1824. Parmi ses œuvres d'art, on doit citer plusieurs ouvrages lithographiés sur la Suisse, l'Espagne, etc, et surtout deux tableaux, les batailles d'Arcole et d'Austerlitz, auxquelles il avait assisté. Comme cartographe, Bacler d'Albe est au premier rang : il a publié dans le Mémorial topographique plusieurs dissertations sur la gravure des cartes; il a formé les artistes du dépôt de la guerre, qui depuis ont gravé de si admirables cartes. C'est lui qui a fait prévaloir la projection horizontale sur l'ancienne méthode perspective. A tant de titres, on doit ajouter le service que Bacler a rendu à la France, en empêchant les alliés de s'emparer des cuivres de la grandecarte de Cassini.

BACO DE LA CHAPELLE était procureur du roi à Nantes, lorsqu'il fut envoyé aux états généraux en 1789. Travaillant surtout dans les comités, il ne prit la parole à la tribune qu'une seule fois, contre Maury. Toutefois, Baco n'embrassa pas franchement le parti de la révolution, et se déclara ouvertement contre la journée du 31 mai, ce qui le fit accuser de fédéralisme. Enfermé à l'Abbaye, il en sortit

après le 9 thermidor. Envoyé en qualité de commissaire par le Directoire exécutif, aux îles de France et de la Réunion, il n'y fut pas reconnu par les autorités du lieu, et fut même déporté aux Manilles. De retour en France après bien des obstacles, il fut quelque temps directeur de l'Opéra, place qui lui convenait beaucoup mieux que la première. Enfin, chargé de se rendre comme commissaire délégué à la Guadeloupe, il s'acquitta assez bien de sa mission, et mourut à la Basse-Terre, en 1801.

BACON (Alexandre-Mathieu), né à Verseville, dans le département du Calvados, était parvenu au grade de capitaine au 10^e régiment de chasseurs, lorsque le 3 juillet 1796 il fut chargé d'enlever une batterie dont le feu nuisait à une division française. Il avait réussi à s'emparer de deux pièces de canon, quand il fut coupé en deux par un boulet, au moment où il s'élançait sur une seconde batterie, à la tête de cinquante hommes.

BACON (N.), s'engagea au commencement de la révolution, et se distingua dans la première guerre contre l'Espagne, à la prise de Bilbao, le 30 octobre 1798, et de Santander le 7 novembre de la même année. Au combat de Guinas, dans la province de Biscaye, où les Espagnols perdirent quatre mille hommes, Bacon se conduisit si bravement, qu'il fut cité par le maréchal Lefebvre. Le courage et les talents militaires de Bacon le firent nommer colonel du 63^e régiment d'infanterie de ligne.

BACON (N.), cultivateur du Pas-de-Calais, fut député par les électeurs de ce département au Conseil des cinq-cents. La journée du 18 fructidor le renvoya à la charrue. Quoique né dans les rangs du peuple, Bacon vota toutes les mesures contre-révolutionnaires. Il est resté ignoré depuis sa sortie du Corps législatif.

BACOURT, terre et seigneurie dans le duché de Bar, à 13 kilomètres de Château-Salins.

BACQUET (Jean), qui vécut au seizième siècle, était conseiller et avocat

du roi à la chambre du trésor, à Paris, et en même temps avocat au parlement. Il plaidait peu, compilait beaucoup et écoutait encore mieux. On le voyait toujours derrière le barreau, prenant note de tous les points remarquables des plaidoiries et arrêts, et poursuivant les avocats et les juges pour se faire expliquer ce qu'il n'avait pas bien compris. Pendant que personne ne faisait attention à lui, il entassait les matériaux de divers sujets relatifs au domaine royal. Il est auteur de plusieurs traités qui lui ont mérité l'honneur d'être le plus complet et le plus clair de nos domanistes anciens. On cite de lui une réponse maligne au jurisconsulte Chopin, qui lui reprochait un jour d'avoir pillé son traité de *Domanio*, écrit en latin assez barbare : « Je l'aurais bien voulu faire, lui répondit Bacquet, mais il faut que je vous confesse qu'ayant voulu lire votre latin, je n'ai pu le comprendre. »

BADAJOZ (PAIX DE). — Bien que ce traité ait été signé entre l'Espagne et le Portugal, nous avons cru devoir, en raison de ses conséquences, le mentionner dans ce dictionnaire. L'Espagne, depuis la paix de Bâle (1795), était devenue l'alliée fidèle de la république française; elle avait déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, et dès l'année 1797 elle avait menacé le Portugal d'une invasion, s'il ne renouçait à l'alliance anglaise. Les négociations traînèrent en longueur jusqu'à l'établissement du consulat. Alors Bonaparte envoya son frère Lucien à Madrid, et bientôt après Gouvion Saint-Cyr, pour hâter la solution de la question. Le Portugal hésitant encore, une armée espagnole, soutenue par une armée française, envahit le Portugal, conquit l'Alemtejo et força le Portugal à signer la paix à Badajoz, le 6 juin 1801. Le Portugal céda Olivença à l'Espagne, et plusieurs places sur la Guadiana, qui devint la limite des deux États; le Portugal consentait à ne plus recevoir les vaisseaux anglais dans ses ports du Tage et du Douro. Mais Bonaparte s'indigna de ce qu'on avait traité sans son ordre, refusa

de ratifier le traité et fit marcher contre le Portugal une armée sous le commandement du général Leclerc. Aussitôt l'ambassadeur de Portugal à Madrid se hâta de signer avec Lucien un nouveau traité qui ne différait en rien du traité de Badajoz. Alors Bonaparte y donna sa sanction, et le Portugal entra pour quelque temps dans l'alliance française.

BADAJOZ (prise, siège et bataille de).—La bataille de Geborra, gagnée par le maréchal Soult sur les Espagnols, le 19 février 1811, ouvrit à nos troupes les portes de Badajoz, capitale de l'Éstramadure, où elles entrèrent le 11 mars. Deux mois après, cette ville fut investie par Bérésford, général anglais, à la tête de trente mille hommes, que couvrait en outre une armée espagnole presque aussi nombreuse. A cette nouvelle, le maréchal Soult réunit ses forces pour secourir cette place, et s'avance contre Bérésford. Celui-ci, à son approche, lève le siège, et se porte avec toutes les troupes anglaises, espagnoles et portugaises qu'il commande, en avant de Burgos, sur les rives de l'Alboïrra, petite rivière qui se jette dans la Guadiana. Le combat fut opiniâtre de part et d'autre et les pertes considérables. Les alliés laissèrent dix mille hommes sur le champ de bataille et les Français cinq mille. L'ennemi perdit ses positions et battit en retraite : cependant il célébra cette journée comme un triomphe. Le maréchal Soult, de son côté, s'attribua la victoire; et certes il en avait le droit, puisqu'il avait à regretter la moitié moins de monde que l'ennemi; puisque le champ de bataille lui était resté; puisqu'il avait atteint le but qu'il s'était proposé, de dégager Badajoz, et de faire entrer des secours dans la place. Toutefois, les chants de triomphe de l'ennemi eurent un fâcheux résultat pour les Français. Les cortès, qui étaient à Cadix, avaient envoyé une députation au roi Joseph, pour traiter de la paix; mais arrivés à Séville où ils apprirent que dans les deux camps ennemis on se faisait honneur du gain de

la bataille de Badajoz, les députés, jugeant que si la victoire appartenait aux Français, elle n'avait point eu de résultat décisif, hésitèrent d'abord à aller remplir leur mission, puis bientôt rebroussèrent chemin. Après avoir assuré la défense de Badajoz, Soult revint à Séville, où était son quartier général. Mais bientôt il fut forcé de voler de nouveau au secours de la place. Bérésford avait opéré sa jonction avec Wellington, et, leurs forces réunies, ils avaient repris le siège de Badajoz et ouvert la tranchée. Deux assauts terribles furent livrés; mais la ville repoussa avec vigueur les assiégeants. Cependant Soult et Marmont s'étaient réunis à Mérida et marchaient contre l'armée anglo-espagnole. Mais Wellington, fidèle à ses habitudes de retraite, ne crut pas devoir les attendre. Le 17 juin, il leva le siège et repassa la Guadiana. En vain Soult lui présenta-t-il la bataille, le général anglais la refusa, et rentra en Portugal.

BADAUD.— Dans la basse latinité, le mot *badare*, que la langue italienne a conservé, signifiait l'action de regarder, faire attention, réfléchir; de ce mot dérivait le substantif *badaldus*, d'où vient le mot français *badaud*. Si l'on en croit Furetière et ses copistes, badaud voudrait dire sot, niais, ignorant, qui s'amuse à tout, qui admire tout. Il prétend qu'en vieux français *bader* veut dire « tenir la bouche ou la gueule ouverte et béante, » ce qui, suivant Lavater, serait un signe certain de bêtise, d'imbécillité, d'idiotisme. Il ajoute encore : « C'est un sobriquet injurieux qu'on a donné aux habitants de Paris, à cause qu'ils s'attourent et s'amuse à voir et à admirer tout ce qui se rencontre en leur chemin, pour peu qu'il leur semble extraordinaire. » En 1642, Corneille disait dans son *Menteur* :

Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés;
L'effet n'y repond pas toujours à l'apparence;
On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France;
Et, parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
Il y croit des badauds autant et plus qu'ailleurs.

En 1669, Molière, dans son *Pourceaugnac*, faisait encore dire à un

provincial, parlant à des Parisiens, « Eh ! messieurs les badauds, faites vos affaires; » et depuis on n'a cessé de jeter cette épithète à la tête des Parisiens, de rassembler mille historiettes attestant toutes la frivolité des habitants de la capitale. Ainsi on cite un monsieur qui, arrivant à l'Observatoire après une éclipse, pria l'astronome de recommencer son expérience. Un autre trouvait que la Loire était une assez belle rivière pour une rivière de province. Un autre demandait à son domestique s'il était endormi. — Oui, monsieur. — C'est bon. — Une Parisienne se plaignait de ne pas pouvoir se voir dormir dans la glace. Et tout récemment encore un admirateur de Napoléon, trompé par la rhétorique de M. Rémusat annonçant la translation des *cedres* de l'empereur à Paris, demandait, avec une généreuse indignation, si les Anglais avaient brûlé le grand homme. On appelle ces gens-là des badauds, et l'on a grand tort : ce ne sont pas des badauds, ce sont des imbéciles ou des niais : il y a des imbéciles partout; or il n'y a des badauds qu'à Paris.

Le badaud parisien n'est pas un imbécile, c'est un observateur, fin, philosophe, cherchant des impressions et s'y livrant avec joie. Tous ces ouvriers qui, aux heures des repas et les jours de fête, se promènent dans Paris, admirant ses monuments, ses merveilles, flanant au Louvre, lisant les affiches, les proclamations, les avis du pouvoir, riant à la vue des caricatures chez Martinet, et s'extasiant devant le luxe des magasins d'orfèvrerie, sont-ce des imbéciles, eux qui admirent les chefs-d'œuvre de l'art, eux qui s'intéressent aux actes du pouvoir, qui s'enquière de leurs droits et de leurs devoirs politiques? souvent tel badaud, debout devant une affiche blanche, est un pauvre diable qui lit une ordonnance de recrutement, et se prépare à verser son sang pour la patrie; ou bien, s'il rit à Martinet, c'est que là on ne paye pas, c'est que la liberté de la presse n'étant qu'une dérision pour lui, il va

faire son cours de politique à la porte des caricaturistes. S'il admire les merveilles de l'industrie, ne le blâmez pas, lui qui les produit et qui ne peut que les admirer ; ne lui reprochez pas sa pauvreté. Vous trouverez encore le badaud au spectacle gratis, aux fêtes publiques, devant notre admirable polichinelle, écoutant les chanteurs des rues ; vous le trouverez partout où on ne paye pas, partout où l'on s'amuse naïvement, partout où les traditions appellent le peuple ; mais vous trouverez aussi le badaud parisien que vous avez vu apprendre l'art de la guerre en suivant au pas les régiments, et en regardant faire l'exercice aux soldats, se levant contre l'étranger et formant ces légions de diables, *des enfants de Paris*, les meilleures troupes du monde. Vous trouvez le badaud brisant la tyrannie en 1789 et 1830, et voyez son admirable bon sens, restant spectateur impassible pendant ces innombrables émeutes des dix dernières années. Que connaissez-vous de plus gai, de plus spirituel, de plus complètement Français que le gamin de Paris ? et vous appelleriez tous ces gens-là des niais, des sots ? Cela est impossible, et cependant ce sont des badauds.

Les gens dont nous venons de parler ne se livrent au délassement de l'observation qu'à certains intervalles. A cette catégorie appartiennent encore les gens d'étude, les hommes de cabinet, les érudits, les philosophes, tous penseurs, qui, à certains moments, fatigués de leurs travaux, de leurs méditations, sortent, *vont prendre l'air*, et se livrent à toutes les impressions qu'ils rencontrent. Ceux-là sont les *flaneurs*. Eux aussi ils ne *flanent* qu'à des intervalles plus ou moins rapprochés, et leurs *flaneries* sont souvent des heures employées utilement à réparer l'épuisement du corps, à réfléchir plus à l'aise, à observer et à méditer souvent très-sérieusement, ou quelquefois à *penser très-profondément à rien*. Que dis-je, à rien ? est-ce que ce n'est pas dans ces *flaneries* que le satirique Regnier,

Molière, Regnard, le Sage, Marivaux, Beaumarchais, Scribe, Charlet et tant d'autres, ont été étudier les mœurs qu'ils ont peintes avec tant de vérité et de charmes ?

Après les badauds qui ne flanent que par intermittence, viennent ceux qui passent presque toute la journée à badauder : ceux-là sont de vieux rentiers, de vieux soldats, d'anciens bureaucrates, des négociants retirés des affaires, tous bonnes gens, sur le déclin de l'âge : ils ne sont plus dans la vie active, mais ils ne renoncent pas pour cela à la politique et à la guerre. Leur grand plaisir c'est de se chauffer au soleil, à la petite Provence, au cadran du Luxembourg, dont on les a privés si longtemps. Là, ils causent avec les petits enfants, leur donnent des sages conseils, leur racontent les exploits de l'empereur, et préparent d'utiles citoyens à la patrie. Croyez bien que les traditions nationales se conservent là plus vivaces qu'ailleurs. L'auteur de cet article y a souvent passé des journées entières, et toujours il rentrait heureux d'avoir entendu d'admirables histoires.

D'autres, plus égoïstes, ne sont ni acteurs ni narrateurs. Ce sont de vieux célibataires ; vous les reconnaîtrez à leur parapluie, à leur maintien ; on les voit le long des quais, où ils regardent pêcher à la ligne. Vous les trouvez aussi au canon du Palais-Royal ; plusieurs n'ont une montre que pour savoir si elle marque exactement midi quand le coup part. D'autres ne manquent jamais, au 20 mars, d'aller aux Tuileries, voir si le marronnier historique a poussé ses premières feuilles. C'est la mauvaise queue des badauds, ce sont d'inutiles oisifs.

Viennent enfin les curieux. Cette espèce de badauds est très-difficile à décrire : elle se compose de toutes les classes de badauds, dans certaines circonstances, dans les grandes occasions ; mais en temps ordinaire, elle se réduit exclusivement aux curieux. Le curieux est avide de nouvelles, il lui en faut absolument ; et pour s'en procurer, on le voit, les jours d'é-

meutes, de révolution, affronter les charges de cavalerie, les balles, les boulets, et même l'arrestation, pour assister au combat, et avoir, le soir même, la joie de donner aux habitués de son café, aux locataires de sa maison, des détails véridiques sur les événements du jour, et le droit de dire : J'y étais. Sa satisfaction est grande quand il a pu voir un individu écrasé par un omnibus, quand il a été spectateur d'un incendie, ou qu'il lui arrive de passer là où l'on vient de commettre un assassinat. Il ne manque pas une exécution capitale, une séance de la cour d'assises, une représentation de Van Amburg, ou de Carter, dans l'espérance de pouvoir un jour raconter qu'il les a vu dévorer par un de leurs farouches élèves.

Nous arrivons enfin à une autre division : elle se compose de provinciaux et d'étrangers ; ce sont de beaux esprits venant des quatre parties du monde ; vous les reconnaissez à leur air étonné, à leur bouche ouverte, à leurs *sottes* questions. Ils ont un livre à la main ; c'est un guide du voyageur. Pour ceux-là, le titre de badaud, dans son acception injurieuse, n'est pas trop fort ; mais ce ne sont pas des badauds, ce sont des gobe-mouches, des niais, et des niais insupportables, car ils sont sots et orgueilleux. Aussi sont-ils le jouet de tous les *gamins*, de tous les désœuvrés, et des chevaliers d'industrie de toute espèce, de telle sorte que le *vol à l'américaine* est devenu proverbial. C'est au Louvre, les jours réservés, qu'on peut les observer le mieux. Vous les voyez là dans l'état de nature. C'est là que vous entendez demander d'un Daniel dans la fosse aux lions : « De qui est ce portrait ? » et le malin artiste de répondre : « De M. de Balzac. » — « Quelle fantaisie d'apprivoiser ainsi des animaux si méchants. » — C'est là que vous voyiez, en 1839 une honnête famille, le livret de l'exposition à la main, parcourir le musée égyptien, et tombant par aventure sur le portrait de Sésostris, dont le numéro correspondait au portrait de la duchesse

de***, trouver bizarre qu'elle eût une barbe pointue.

Mais arrêtons-nous. Nous croyons avoir prouvé que l'épithète de badaud décernée au peuple de Paris par l'univers entier ne saurait être injurieuse ; que badaud signifie observateur, et que s'il n'y a des badauds qu'à Paris, c'est qu'il n'y a qu'à Paris que l'on puisse observer, car là tout change, tout se meut, tout, à chaque moment, prend un caractère nouveau ; tout intéresse, tout plaît, parce que tout est plein de vie, parce que tout entraîne, tout saisit ; et c'est à ce caractère spécial de la grande cité, à ce caractère fin, observateur, de ses habitants, habitués à tout voir, à tout entendre, à tout comprendre, que Paris doit d'être devenu la première ville de l'univers ; voilà pourquoi tous ces grands mouvements, toutes les révolutions de la pensée, qui étonnent et agitent le monde entier, y prennent naissance, et y sont acceptés avec enthousiasme par un peuple intelligent composé de badauds !

BADE (traité de). Quoiqu'ayant mis un terme à la guerre générale pour la succession d'Espagne, la paix d'Utrecht n'avait pas stipulé directement la réconciliation de la France et de l'Allemagne. La république hollandaise, il est vrai, avait reçu en dépôt les Pays-Bas espagnols pour les remettre à l'Autriche, après s'être assuré par un traité une barrière contre la France ; mais l'Autriche conservait de plus hautes prétentions, et l'Angleterre ainsi que les autres coalisés, après avoir profité habilement de la lutte, ne semblaient pas fâchés de la voir continuer encore entre les deux premières puissances continentales. Ce qu'il y a de certain, c'est que, l'Empire ayant refusé d'accepter le renouvellement du traité de Ryswick, les hostilités furent reprises sur le Rhin. L'Autriche se flattait à tort que le sort des combats avait définitivement tourné contre la France : l'homme qui, avant l'ouverture du congrès d'Utrecht, avait déjà donné un premier démenti à la mauvaise fortune, et relevé l'honneur de

nos armes à Denain, le maréchal Villars, remporta de nouveaux avantages, et, par la prise de Landau et de Fribourg en Brisgau, força le prince Eugène à un accommodement.

Les négociations furent renouées à Rastadt, et aboutirent à un traité auquel l'Empire accéda par la convention de Bade, en date du 7 septembre 1714. Il fut stipulé que l'Autriche ne prendrait possession des provinces espagnoles des Pays-Bas qu'après avoir déterminé les frontières hollandaises; qu'elle recevrait en Italie, Naples, la Sardaigne, Milan et les *stati de gli presidi*; qu'elle consentirait à la réintégration des électeurs de Bavière et de Cologne dans la confédération germanique, et reconnaîtrait l'électorat de Hanovre. L'empereur reprit aussi le vieux Brisach et Fribourg, en compensation de Landau qui fut cédé à la France. L'Empire fut rétabli dans le même état qu'avant le commencement de la guerre. Ainsi donc la paix de Bade fut le complément et la confirmation du traité de Rastadt, qui lui-même peut être considéré comme une conséquence des arrangements d'Utrecht.

BADÉ (Relations de la France avec le grand-duché de). Voyez CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

BADÉ (Stéphanie, grande-duchesse de). Voyez STÉPHANIE.

BADEN (combat de). — Les Autrichiens, vaincus dans toutes les rencontres, depuis le passage du Rhin par le général Moreau, ne cessaient d'accumuler des troupes dans les positions les plus fortes de la Souabe, pour arrêter la marche des Français. Un poste important, entre Gersbach et Radstatt, sur parut susceptible de recevoir des troupes nombreuses. Leur avant-garde fut placée derrière la rivière de la Mosch, sur les hauteurs du village de Baden, et le long du chemin de Baden à Gersbach. Le général Desaix, informé des mouvements de l'ennemi, donna l'ordre au général Sainte-Suzanne d'emporter ces positions à la baïonnette. Sainte-Suzanne s'approche de Baden, considère les forces autrichiennes;

elles lui paraissent inattaquables de front : il les fait tourner par la gauche d'une montagne, tandis que l'on s'empare du village de Oss. Cette manœuvre réussit. L'ennemi, qui n'est plus couvert par la Olbach, se hâte de battre en retraite; un capitaine et quatre-vingts soldats sont faits prisonniers à Oss; mais on est forcé, par la fatigue du combat et de la marche qui l'avait précédé, à remettre au lendemain une attaque plus décisive sur Radstatt. (Voyez ce mot.)

BADJER (Louis), apprêteur d'étoffes à Lyon. Lorsque cette ville fut prise en 1793, par les troupes de la Convention, le frère de Louis Badger était à l'hôpital, par suite des blessures qu'il avait reçues pendant le siège. Il fut cependant cité devant la commission militaire établie pour juger ceux qui avaient pris part à la défense de la ville. Louis Badger l'apprit; et sachant que son frère était d'avance condamné, il alla se présenter à sa place et marcha au supplice, heureux de lui sauver ainsi la vie.

BADONVILLIERS (*Bodonis villare*), petite ville de la Lorraine à six myriamètres sud-est de Nancy. Cette ville servit de résidence au duc François II. Elle était divisée en deux parties : l'une avec le haut faubourg était au duc de Lorraine, l'autre appartenait au prince de Salm. Par le traité fait en 1751, entre Stanislas et le prince, ce dernier céda la moitié de Badonvilliers au possesseur de la Lorraine.

BADUEL (Claude), naquit à Nîmes vers la fin du quinzième siècle. Il s'éleva, par la protection de la reine de Navarre, sœur de François I^{er}, à un rang distingué dans l'université de Paris, et fut nommé, en 1539, recteur du collège des Arts que François I^{er} venait d'établir à Nîmes. En 1555, il fut obligé de se retirer à Genève pour échapper aux poursuites dirigées contre les calvinistes. Il y devint ministre et professeur de philosophie et de mathématiques. Les ouvrages qu'il a publiés, sont écrits en latin.

BAER (Frédéric-Charles), né à

Strasbourg, le 15 décembre 1719, mort dans la même ville, le 23 avril 1797, associé correspondant de l'Académie des sciences, et professeur de théologie à l'université de Strasbourg. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Oraison funèbre du maréchal de Saxe*, prononcée en 1751; *Essai sur les apparitions*, 1751; *Lettre sur l'origine de l'imprimerie*; *Essai historique sur les Atlantides*, 1762; *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774. Le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres contient plusieurs mémoires de Baër.

BAERT (Charles-Alexandre-Barthélemy François de), né à Saint-Omer, parcourut l'Angleterre en 1787 et 1788, puis l'Espagne, où il se trouvait lors de la révolution. Il fut nommé député de son département à l'Assemblée législative; en 1791, il vota pour la liberté des cultes, et en 1792 contre le projet de déclaration de guerre à Léopold, roi de Bohême et de Hongrie. Dans la journée du 20 juin, il était auprès de Louis XVI, lorsque le peuple pénétra aux Tuileries; il chercha à rassurer le roi en lui promettant l'appui de l'Assemblée. Après le 10 août, Baert, monarchiste par opinion, alla passer quelques mois à Saint-Omer, et se réfugia ensuite aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1815, envoyé par le département du Loiret à la chambre des représentants. Il se montra à cette époque ce qu'il avait été autrefois, un homme timide et sans intelligence politique.

BAGAUADES. Au milieu du troisième siècle de notre ère, l'empire romain était livré à une crise violente qui faisait prévoir déjà sa prochaine dissolution. Chaque province se soulevait et essayait de se soustraire à la suprématie de Rome, en créant des empereurs. Vers l'année 270, c'était en Gaule surtout que se faisaient sentir les maux profonds qui déchiraient l'empire. On sait quel rôle joua à cette époque Victoria, que les soldats surnommèrent la *mère des légions*. Elle essaya d'élever

une domination gauloise contre la domination romaine, mais ses efforts furent impuissants, et elle succomba. Au milieu de ces luttes sans cesse renouvelées, et des désordres inséparables de l'anarchie militaire, les habitants des campagnes avaient été plongés dans la plus affreuse misère. On exigeait d'eux des contributions qu'ils ne pouvaient payer, et on leur enlevait même, par la violence, leurs dernières ressources. Les paysans se soulevèrent alors de toutes parts, pour protester contre cet odieux régime. Ils s'appellèrent *Bagaudes*, ce qui signifie les *insurgés*, les *atroupés*, du mot gaulois *bagad*, atroupement, et ils se livrèrent à leur tour aux plus effroyables dévastations. Ils réunirent bientôt des forces assez considérables pour venir mettre le siège devant Autun. La grande cité des Éduens, malgré sa puissance, ne se crut point en mesure de résister à l'armée qui la menaçait, et dans sa détresse, elle s'adressa à Claude, l'empereur de Rome. Claude, occupé au loin par d'autres guerres, ne put secourir Autun, et au bout de sept mois de siège, la ville fut prise et saccagée. Autun fut frappé d'un coup terrible, et ses édifices, ses murs, ses écoles, ne se relevèrent plus.

Sous la forte administration de Claude, les Bagaudes cessèrent leur guerre de pillage et de dévastations. Aurélien acheva de les dissiper par de sages mesures; il accorda la remise de tout l'arriéré des impôts, et une amnistie qui fut plus efficace que les armes pour comprimer l'insurrection. Depuis lors, les empereurs romains ne négligèrent aucun des moyens qui pouvaient leur concilier l'affection de la Gaule; ils renouvelaient les immunités et les privilèges accordés jadis à cette grande province, faisaient droit à toutes les réclamations, et allégeaient les impôts qui portaient aux habitants des campagnes de trop grands préjudices. Ainsi, en 281, l'empereur Probus, pour ôter aux Gaulois tout grief contre l'empire, révoqua entièrement les restrictions qui gênaient la culture de

la vigne, et remplit lui-même de vignobles, suivant l'expression d'Aurélius Victor, les collines de la Gaule.

Mais au moment où Dioclétien monta sur le trône, les paysans de la Gaule reprirent les armes. Ils avaient été ruinés par les exactions de Carinus, qui n'avait point été aussi prudent que les empereurs qui l'avaient précédé. Un historien (*) plein de talent a résumé avec beaucoup de force cette nouvelle explosion populaire. « Il y eut alors une seconde *Bagauderie* plus terrible que la première; les *Bagaudes* pillaient et brûlaient les *villas* des sénateurs et des curiales, attaquaient et forçaient les cités, et poursuivaient avec fureur les officiers impériaux. Ces romans d'esclaves, de colons, de petits propriétaires ruinés, de chrétiens persécutés, de vieux Gaulois, héritiers des haines druidiques contre Rome, ce peuple de barbares que le désespoir avait enfanté dans les entrailles d'une civilisation incomplète et oppressive, s'entendit d'un bout à l'autre de la Gaule, essaya de s'organiser, et se choisit deux empereurs, *Ælianus* et *Amandus*, dont les médailles ont été conservées jusqu'à nous. Suivant une légende du septième siècle, ces empereurs des *Bagaudes* étaient chrétiens. La *Bagauderie* menaçait de gagner les autres grandes régions de l'empire, où existaient les mêmes souffrances et les mêmes ressentiments, et le danger parut très-grave à Dioclétien. Retenu en Orient par la nécessité de contenir les Perses et les barbares du bas Danube, il associa à la pourpre son lieutenant Maximien, et il se hâta de l'envoyer contre les rebelles gaulois. Ce fut, dit-on, dans sa marche que Maximien fit massacrer la *légion thébaine*, qui refusait de porter les armes contre les *Bagaudes*, parce qu'ils étaient chrétiens comme elle. Entré dans les Gaules, Maximien assaillit les *Bagaudes* et les défit. à ce qu'on croit, sur le territoire des *Édues* (près de Cussi, en Bourgogne). Après divers échecs, la plus grande

partie de cette multitude indisciplinée se dispersa et mit bas les armes; les plus braves, avec leurs chefs *Ælianus* et *Amandus*, se retirèrent dans la presqu'île que forme la Marne un peu au-dessus de son confluent avec la Seine, et qui était alors complètement isolée de la terre ferme par un mur et un fossé attribués à Jules César. Ils se défendirent jusqu'à la dernière extrémité dans ce camp retranché, que les légions finirent par emporter d'assaut après un long siège; *Ælianus* et *Amandus* moururent les armes à la main. Ce lieu conserva, pendant plusieurs siècles, le nom de *camp des Bagaudes*, ou *fosse des Bagaudes*. C'est aujourd'hui *Saint-Maur des Fossés*, près Paris. Les *Bagaudes* ne tentèrent plus d'insurrection générale; mais la *Bagauderie* ne fut point anéantie, car les causes qui l'avaient engendrée subsistaient et croissaient encore d'intensité. Elle dégénéra en brigandages, et, jusqu'à la chute de l'empire, il y eut toujours dans les forêts et les montagnes de la Gaule une population errante et poursuivie, vivant en état de guerre contre toutes les lois et tous les pouvoirs sociaux »

BAGET (N.), né à Romagne (Haute-Garonne), en 1743, était capitaine de cavalerie quand la révolution éclata; il servit avec zèle la cause de la liberté, et parvint bientôt au grade de général de brigade. Il commanda, pendant toute la campagne de 1793, la cavalerie d'avant-garde de l'armée de la Moselle, et se distingua particulièrement à la bataille de Wissembourg et au déblocus de Landau. Mis au traitement de réforme, il fut nommé inspecteur général des remontes, et ensuite commandant du département du Gers.

BAGNÈRES DE BIGORRE, *Aquensium vicus*, ou *Aquæ Convenarum*, ville du Bigorre, département des Hautes-Pyrénées. Les bains de cette ville étaient déjà célèbres du temps des Romains. « Parmi divers monuments d'antiquité qui se voient à Bagnères, on remarque certaines inscriptions, qui prouvent qu'anciennement on adorait en ce lieu une divinité nommée

(*) Voyez M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 257.

Aghon, et dont on ne trouve le nom nulle autre part. »

BAGNÈRES DE LUCHON, *Aquæ Balaricæ Lixontenses*, bourg du comté de Comminges (département de la Haute-Garonne), dont les eaux minérales sont très-fréquentées. Ces bains étaient abandonnés, lorsque le maréchal de Richelieu visita Bagnères, et décida le gouvernement à y faire des fouilles en 1765.

BAGNES. — Les bagnes sont les bâtiments destinés à contenir les forçats. Il y a en France quatre bagnes, placés à Brest, à Toulon, à Rochefort et à Lorient. A Toulon, sont les condamnés à dix ans et au-dessous ; à Brest et à Rochefort, se trouvent les condamnés à un temps plus long ; mais on y tient séparés des forçats à perpétuité, ceux dont la peine n'excède pas vingt ans. Le bague de Lorient est exclusivement réservé aux militaires condamnés pour cause d'insubordination. Le nombre des forçats s'élève cette année à cinq mille huit cents. Les frais de surveillance, d'administration et d'entretien qu'ils nécessitent, sont, année commune, de 2,571,000 fr. ; leurs travaux rapportent 2,082,286 fr. Les forçats sont transportés aux différents bagnes dans des voitures cellulaires. En arrivant à leur destination, ils sont soumis à une opération assez dangereuse : on leur rive au pied droit une chaîne de cinq pieds, au bout de laquelle se trouve un boulet de douze livres. Les condamnés à temps ont un bonnet rouge, avec une plaque sur laquelle est inscrit le nombre des années de leur détention ; les condamnés à vie ont un bonnet vert. Tous couchent sur des lits de camp garnis de paillasses faites en forme de sac ; une chaîne qui court le long de tous les lits, passe dans un des anneaux de la chaîne qui pend à leur pied. Pendant le jour, ils sont répandus sur le port, où ils travaillent à toute espèce de travaux, sous la surveillance de gardiens nommés gardes-chiourmes, qui ont le droit de les frapper. Lorsqu'un forçat est en sui du bague, on tire trois coups de canon, pour avertir les habi-

tants de se tenir sur leurs gardes, et de courir sus ; si le fuyard est repris, il est mis au cachot. En cas de vol ou d'assassinat au bague, le coupable est traduit devant un conseil de guerre, et s'il est condamné à mort, la sentence s'exécute de la manière suivante : l'échafaud est dressé dans la principale cour ; quatre pièces de canon chargées à mitraille sont disposées de manière à balayer en un instant toute la place ; les soldats de garde prennent les armes, et se placent en bataille derrière la porte d'entrée ; les forçats, agenouillés autour de l'échafaud, tiennent à la main leur bonnet ; le condamné arrive chargé de chaînes, à l'heure de midi ; un coup de canon tiré du port donne le signal, et le bourreau, qui est aussi un forçat, remplit son office.

L'humanité n'a pas à élever la voix contre les règlements suivis dans les bagnes ; les forçats y sont traités avec assez de douceur. Cependant nous pensons qu'il y a dans cette partie de notables changements à apporter. Nous n'approuvons pas le travail en public, parce qu'il nous semble peu moral d'accoutumer les habitants des villes où se trouvent les bagnes, à coudoyer à chaque moment de grands criminels. La société ne doit pas donner en spectacle les effets de sa justice. Nous croyons encore que les forçats, en travaillant ainsi les uns à côté des autres, poussés par l'orgueil humain, s'excitent par défi à braver audacieusement le mépris des honnêtes gens, et ne peuvent assez se recueillir pour bien comprendre l'horreur de leurs crimes. Le système suivi dans la prison modèle de Philadelphie nous paraît réunir à un haut degré toutes les garanties possibles de sûreté pour la société, et les plus sûrs moyens de résipiscence pour les condamnés (*).

BAGNOLES. — L'établissement des bains de Bagnoles, célèbre par l'efficacité de ses eaux thermales, est si-

(*) Voir le Voyage de Miss Martineau aux États-Unis.

tué à cinquante-neuf kilomètres de Paris, dans le département de l'Orne. La vertu curative de la fontaine de Bagnoles a été attestée par deux membres de l'Institut, MM. Vauquelin et Thierry, en 1813. Le propriétaire de ces bains a su les rendre très-agréables ; et leur peu d'éloignement de Paris y attire un grand nombre de malades. Ces eaux contiennent, comme matières gazeuses ; 1° de l'azote en grande quantité, 2° du gaz acide carbonique, etc. ; comme matières fixes : des hydrochlorates à base de soude, de chaux, de magnésie, et une petite quantité de sulfate de chaux.

BAGNOLET, bourg du département de la Seine, à cinq kilomètres de Paris. Il y avait un château qui appartenait au duc d'Orléans, régent de France. Mais comme il renfermait une foule de tableaux licencieux, son fils fit vendre tous ces ornements scandaleux. C'est à Bagnolet que l'on a commencé à cultiver les pêches. Cette culture s'est depuis établie à Montreuil, où elle a surtout prospéré.

BAGNOLS, ville du Languedoc (département du Gard), à trente-huit kilomètres de Nîmes, près de la Cèze qui y roule de nombreuses paillettes d'or. Cette ville, au huitième siècle, donna son nom à une secte d'hérétiques appartenant aux Cathares, et que l'on appelait *Bagnolais*. Bagnols est la patrie de Rivarol.

BAGOT (Jean), jésuite, naquit à Rennes en 1580 ; fut professeur de philosophie dans plusieurs collèges de France ; censeur des livres et théologien de son général à Rome ; enfin recteur de la maison professe à Paris. Il mourut le 22 août 1664. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, il y en a un, *Defensio juris episcopalis*, 1655, qui souleva de graves discussions, parce qu'il s'y trouvait diverses propositions ultramontaines. L'ouvrage fut supprimé par l'assemblée du clergé. Le P. Bagot prit part aux querelles de la société avec Port-Royal. On lui attribue l'établissement, à Paris, d'une société de jeunes prêtres, qui devint,

plus tard, le séminaire des missions étrangères.

BAGOT, médecin à Saint-Brieuc, dans le département des Côtes-du-Nord, adopta les principes de la révolution sans comprendre ses impérieuses exigences. Nommé, en 1791, à l'Assemblée législative, il siégea constamment parmi les *modérés*, qui combattirent toutes les mesures patriotiques. Dans la discussion qui s'éleva à la séance du 20 octobre 1791, à propos du serment exigé des prêtres, il vota contre toute loi répressive. Depuis ce temps, il ne parut plus sur la scène politique.

BAGUE (jeu de). — On courait la bague chez les Grecs et les Romains, et cet usage s'est perpétué jusqu'à nous. Sans entrer dans la description de cet exercice, nous dirons seulement qu'au moyen âge, le jeu de bague était l'un des divertissements les plus ordinaires des tournois. On y courait la bague à cheval. Dans les carrousels du règne de Louis XIV, on courait aussi la bague à cheval, mais plutôt en char. Aujourd'hui, on court la bague dans les académies et les manèges ; mais ce n'est plus qu'un exercice d'équitation. Aux jours de fêtes publiques, on dresse aussi, dans les promenades, des machines en bois tournant sur un pivot, auxquelles sont fixés des chevaux de bois et des chars, sur lesquels se placent les coureurs, qui doivent, avec un poignard émoussé, enlever les bagues qu'on place à leur portée.

BAHUT. — Le mot *bahut*, qu'on applique aujourd'hui à ces grands coffres sculptés du moyen âge et de la renaissance, paraît, dans l'origine, avoir appartenu seulement à ceux dont le couvercle est légèrement bombé ; en effet, on désigne encore sous le nom de plate-bande *en bahut*, et de pierre *taillée en bahut*, les plates-bandes et les pierres de taille auxquelles les jardiniers et les maçons donnent une forme un peu convexe. Quoiqu'il en soit, le mot *bahut* est ancien, et on le trouve assez souvent employé dans les romans du moyen âge. Dans la basse latinité, il est traduit par *bahudum*.

Du Cange et Ménage le font dériver de l'allemand *behuten*, qui signifie conserver. C'est là, nous le croyons, l'étymologie la plus naturelle de ce mot. Nous nous garderons donc bien d'en citer d'autres qu'on a été emprunter au celtique, et même à l'hébreu. Il est à remarquer que, dans presque tous les textes anciens, il est question de bahut à propos des bagages d'une armée. C'est ainsi que le roman du petit Jehan de Saintre, la Chronique rimée de Guiot, et celle de Monstrelet, nous présentent ce mot. Partout l'on voit les *bahutiers* avec les pionniers. Pourrait-on conclure de là que les caissons d'artillerie portaient le nom de bahut, et ceux qui les gardaient le nom de *bahutiers*? Si notre mot armoire, et cela est incontestable, signifiait dans l'origine le coffre où l'on conservait les armes, pourquoi le bahut, avant de se transformer en un meuble tout civil, n'aurait-il pas eu une origine militaire? Dans tous les cas, ce que nous nommons bahut maintenant est un coffre ancien, qu'il soit ou non orné de bas-reliefs; mais, pour mériter ce nom, il doit s'ouvrir à sa partie supérieure; s'il avait plusieurs tiroirs ou plusieurs étages, il prendrait alors le nom d'armoire, de dressoir, etc. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le mot *bahuter* (commettre du désordre) est fort ancien. Au commencement du dix-septième siècle, on disait encore proverbialement : « Il fait comme les *bahutiers*, » en parlant d'un homme qui faisait plus de bruit que de besogne, qui parlait beaucoup et travaillait peu : « en effet, dit à cette occasion Furetière, les bahutiers, après avoir cogné un clou, donnent plusieurs coups de marteau inutiles avant que d'en cogner un autre. »

BAIF (Jean-Antoine de), naquit à Venise en 1532. Son père, ambassadeur de la cour de France auprès de la république, s'était fait un nom dans la politique et dans les lettres. Antoine de Baif n'embrassa que la seconde de ces deux carrières, et s'y distingua de bonne heure. Après avoir suivi en

même temps que Ronsard les leçons du savant Dorat, il acquit, jeune encore, de la réputation par un recueil de poésies amoureuses, intitulé : *A Méline et Francine*. D'autres ouvrages se succédèrent rapidement, et obtinrent le même succès, mais sans rapporter toutefois à leur auteur autant de profit que de gloire; et Baif se plaint souvent de l'injustice des grands, qui lui accordaient volontiers leurs louanges, mais se montraient moins prodigues de leur argent. Dans Baif, comme chez la plupart des écrivains de cette période, l'érudition domine; et, çà et là seulement, quelques passages gracieux ou fins se rencontrent au milieu d'un fatras d'images emphatiques et d'expressions bizarres. Mais ce qui distingue surtout Baif des poètes qui l'entourent, c'est la manie d'innover non-seulement dans la langue, mais encore dans le mètre, et d'innover sans scrupule et sans mesure. Il produisit des vers exactement fabriqués sur les règles de la prosodie grecque et de la prosodie latine, et qu'on appela de son nom *Baifins*, mais dont la vogue fut de courte durée. Du reste, il ne faisait par là que s'approprier l'invention d'un autre, et l'idée, d'ailleurs malheureuse, d'introduire des longues et des brèves dans notre versification, appartient au poète Mousset. En 1570, Baif fonda une académie de poésie, qui fut le premier établissement de ce genre en France. On s'y occupait aussi de musique; et les concerts qui se donnaient chez Baif réunissaient les personnages les plus distingués du temps. Mais l'académie ne put se maintenir au milieu des guerres civiles qui ne tardèrent pas à désoler la France. Baif mourut à Paris à l'âge de soixante ans. Ses principaux ouvrages sont : cinq livres d'*amour*; sept livres de *jeux*; une traduction en vers de cinq pieds de l'*Antigone* de Sophocle; le *Brave* ou le *Taille-Bras*, comédie imitée de Plaute; les *Etrenes de la poésie françoise*, et les *Ansenements de Naumace aux filles à marier*. Il faut savoir, pour comprendre la manière dont ces deux derniers titres

sont écrits, que Baif avait aussi tenté des innovations singulières dans l'orthographe.

BAIGNOUX (Pierre-Philippe), était administrateur du district de Tours, lorsque l'assemblée électorale du département d'Indre-et-Loire le nomma député à l'Assemblée législative. Nommé membre du comité des contributions, il fit en son nom plusieurs rapports. Le 13 novembre 1791, il annonça une insurrection arrivée à Tours à l'occasion de l'ouverture d'une église par des prêtres insermentés. Le 16 mai 1792, il fit décréter la suppression des rentes d'apanage accordées aux frères du roi, et ordonner la vente de leurs biens. Après le 10 août, il fit adopter un acte d'accusation contre Barnave et Alexandre Lameth. Le 23 du même mois, il fit décréter des secours en faveur des domestiques pensionnés par Louis XVI, ou encore à son service. La session législative terminée, il retourna à Tours. Il y exerçait, en 1805, les fonctions de magistrat de sûreté et de juge.

BAIGORRY (*Baigorria* ou *Biguria*), pays de la basse Navarre, formant aujourd'hui le canton de Saint-Étienne des Baigorry, dans le département des Hautes-Pyrénées. Ce canton renferme des mines de cuivre fort importantes, dont l'exploitation remonte peut-être à l'époque romaine. Le 24 septembre 1793, le général Dubouquet, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales, y remporta un avantage sur les Espagnols.

BAIL. — On appelait bail, du temps de saint Louis, la jouissance que le père et la mère avaient des biens du mineur sans être tenus de lui rendre aucun compte, et sans autre obligation que celle de le nourrir, d'acquitter toutes ses dettes, et de maintenir son héritage en bon état. A défaut du père et de la mère, à qui la loi de l'État, comme celle de la nature, confiait et la personne et les biens de leurs enfants, on permettait au plus proche héritier de se charger et de l'éducation de l'orphelin et de la régie de ses re-

venus. Le devoir du parent qui tenait le bail était de payer une pension convenable à celui qui avait la garde du mineur; elle devait être du tiers du revenu de la terre. Il n'y avait pas de bail de droit dans le vilainage ou la roture.

Il était défendu de commettre la garde d'un gentilhomme à celui qui, par la proximité du sang, était destiné à lui succéder, de peur que la convoitise ne lui fit faire la *garde du loup*; et on livrait le roturier à l'avidité d'un parent, qu'un crime secret pouvait enrichir. Quelle étrange inconséquence! quel triste reste de l'ancienne barbarie! C'est la réflexion d'un de nos historiens. Il est vrai que le pupille plébéien (avantage que n'avait pas le noble) pouvait, dès qu'il commençait à se connaître, quitter ce prétendu tuteur, en choisir un autre parmi ses parents et amis, et aller demeurer chez lui.

BAIL (Charles-Joseph), né à Béthune en Artois, le 29 janvier 1777, prit part, comme volontaire, à la défense de Lille, en 1792, et fit en la même qualité la campagne de Dumouriez et les suivantes. Il passa ensuite dans l'artillerie, et enfin dans l'administration de l'armée. Il concourut avec M. le comte Beugnot à l'organisation administrative du royaume de Westphalie, et devint successivement secrétaire général des finances, inspecteur aux revues et commissaire du roi. Rentré en France en 1814, il concourut, en juillet 1815, au licenciement de l'armée, se retira, en 1818, dans la vallée de Montmorency, et y mourut en 1824. Bail a écrit de nombreux ouvrages, tous remarquables par la facilité du style, mais où l'on trouve peu de profondeur. Celui qui a eu le plus de succès a pour titre : *Des juifs au dix-neuvième siècle*, etc., in-8°, 1816: 2^e édit., 1817.

BAILLAU-LE-PIN, ancienne paroisse du pays Chartrain, à dix kilomètres sud-ouest de Chartres, érigée en baronnie en 1618.

BAILLE (Paul), baron, né à Briognolles en 1769, entra fort jeune au

service, et se distingua promptement. Lieutenant du 3^e bataillon du Var en 1791, capitaine en 1796, chef de bataillon en 1799, et major du 51^e régiment d'infanterie de ligne en 1804, il conquiert tous ses grades sur le champ de bataille. A Austerlitz, sa brillante valeur lui valut le grade de colonel. Bientôt après, il fut nommé général de brigade. A la restauration, il fut créé chevalier de Saint-Louis, et servit les Bourbons comme il avait servi la république et l'empire.

BAILLÉES DES ROSES. — D'après un usage dont on ne connaît pas plus la cause que la date, les pairs de France présentaient au parlement de Paris des roses, en avril, mai et juin, lorsqu'on appelait leur rôle. Les princes du sang, les enfants de France, les princes étrangers qui avaient des pairies dans son ressort, étaient soumis à la baillée des roses. On choisissait un jour qu'il y avait audience à la grand'chambre, et le pair qui présentait les roses faisait joncher de roses et d'autres fleurs toutes les chambres du parlement avant l'audience. Il donnait un déjeuner splendide aux présidents et aux conseillers, et même aux greffiers et aux huissiers de la cour : ensuite, il venait dans chaque chambre, faisant porter devant lui un grand bassin d'argent, rempli non-seulement d'autant de bouquets d'œillets, de roses et de fleurs artificielles, qu'il y avait d'officiers, mais encore d'autant de couronnes, rehaussées de ses armes. Après cet hommage, on lui donnait audience à la grand'chambre ; ensuite, on disait la messe : les hautbois jouaient, excepté pendant l'audience, et allaient même jouer chez les présidents pendant le dîner. On ignore la cause de cette espèce d'hommage, la date de son institution, et même quand et pourquoi il a cessé. Sauval pense cependant que ce ne fut pas avant la fin du seizième siècle. En effet, en 1576, Henri III rendit un édit qui régla le rang dans lequel les princes devaient présenter les roses.

Le parlement de Toulouse jouissait aussi de ce privilège ; au lieu de lui

présenter des roses et des couronnes de roses, on lui offrait des boutons de roses et des chapeaux (*).

BAILLET (Adrien), érudit, naquit à la Neuville, près Beauvais, le 13 juin 1649, étudia de bonne heure l'histoire et les langues, et, en 1680, devint bibliothécaire de Lamoignon. Deux ans après, il avait fait le catalogue de la bibliothèque confiée à ses soins, en trente-cinq volumes in-folio, qu'il écrivit de sa main. Il resta vingt-six ans bibliothécaire de Lamoignon, ne sortant qu'une fois par semaine, ne dormant que cinq heures, ne se chauffant pas afin de ne pas avoir de distractions, menant enfin la vie la plus singulière. Affaibli par l'excès du travail, il mourut le 21 janvier 1706. Baillet a composé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons les *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, 1686, neuf volumes in-12. Ménage, dont les jugements avaient été plusieurs fois critiqués dans ce livre, y répondit en composant une critique qu'il publia sous le titre d'*Anti-Baillet*. Baillet fit alors imprimer son ouvrage, les *Satires personnelles, traité historique et critique de celles qui portent le titre d'Anti*, 1689, deux volumes in-12.

Les autres ouvrages de Baillet sont : une *Vie de Descartes*, deux volumes in-4^e, 1691 ; une *Histoire de Hollande*, de 1609 à 1690, quatre volumes in-12 ; c'est une bonne continuation de l'histoire de Grotius ; une *Histoire des fêtes mobiles*, les *Vies des saints de l'Ancien Testament*, la *Chronologie et la topographie des saints*, 1703, in-folio ; c'est le meilleur ouvrage de Baillet, selon Lenglet ; une *Histoire des démêlés du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel*, 1717, in-12, très-bon ouvrage, fait d'après les sources.

BAILLEUL, *Balliolium*, ville de la Flandre flamingante, à dix-sept kilomètres ouest-nord-ouest de Lille. Cette ville fut deux fois brûlée par les Français, en 1653 et en 1681.

(*) Voir Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II.

BAILLEUL (le), bourg de l'Anjou, à huit kilomètres nord-ouest de la Flèche, jadis ville importante par son commerce, mais ruinée par deux incendies. C'est la patrie du jurisconsulte René Chopin, mort en 1606.

BAILLEUL (le), bourg de Normandie, à six kilomètres nord d'Alençon. C'est de ce bourg que Jean de Bailleul d'Harcourt (mort en 1306) et Édouard de Bailleul (mort en 1342), rois d'Écosse, ont pris leur nom. Jean avait été seigneur de cette terre.

BAILLEUL (N.), président de l'élection de Belesme, fut choisi, en 1789, pour représenter aux états généraux le tiers état du bailliage du Perche. Il resta fort obscur pendant la session de l'Assemblée nationale. Il retourna ensuite dans son département, fut élu, en l'an V (1797), membre du Conseil des cinq-cents, et en fut exclu par suite de la journée du 18 fructidor. Depuis cette époque, il ne fit plus partie du Corps législatif.

BAILLEUL (Jacques-Charles), était avocat au parlement de Paris lorsque la révolution commença. Se trouvant inoccupé par suite de la désorganisation des tribunaux, il alla exercer à Montdidier, puis au Havre, où, après avoir été juge de paix, il fut élu député à la Convention. Sa conduite dans cette assemblée fut insignifiante; il siégea constamment parmi les membres qui composaient la Plaine; ainsi, dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion, la déportation à la paix, et l'appel au peuple; il s'éleva encore contre la journée du 31 mai et sa mise en accusation des girondins. Forcé de fuir, il fut arrêté à Provins et détenu à la Conciergerie, d'où il ne sortit qu'à la chute des montagnards. Il fut ensuite membre du Conseil des cinq-cents jusqu'à la révolution du 20 prairial, et publia sur cette journée et sur celle du 18 fructidor des notices diverses. Ce fut lui qui présidait l'assemblée lors de l'inauguration de la salle du palais Bourbon. Appelé au tribunal, il conserva de l'indépendance, et fut éliminé en 1802. Il fut cependant, en 1804, nommé directeur des

droits réunis dans le département de la Somme. Il a occupé cette place jusqu'à la seconde restauration. Bailleul, que son extrême timidité rendit réactionnaire, sut toutefois rester sincèrement républicain sous l'empire. Il apporta de notables améliorations dans le système financier de la France.

BAILLI.—BAILLIAGE. — Il est peu de mots dans notre langue qui présentent des acceptions aussi nombreuses et aussi diverses que le mot *bail*, et tous ceux de la même formation. *Bail* a signifié à la fois concession, louage, protection ou tutelle. Quelle peut être l'origine de ce mot? Ce n'est pas ici le lieu de la chercher, Bornons-nous à rapporter l'hypothèse suivante pour ce qui concerne *bailli*, *bailly*, ou *baillif*. *Bajulus* a été quelquefois employé pour *baillivus* ou *bailus*; par exemple, dans un sermon de saint Bernard, où il est dit, en parlant d'un jeune homme dont le salut est difficile : *Necessarius est pedagogus; imò etiam bajulus parvulo intrer hæc gradienti*. « A travers ces dangers, il ne suffit pas d'une voix pour instruire, il faut encore une main pour soutenir. » Le mot *bailli* ne serait donc qu'une altération de *bajulus*, et, comme le *βασιλευς* des Grecs, il signifierait, étymologiquement, *porteur* ou *soutien* du peuple.

Quoi qu'il en soit, il est certain que *bail*, dans les coutumes, s'emploie comme synonyme de garde ou tutelle. Les *baillis* étaient donc des protecteurs; les *bailliages*, le ressort de leur protection. Dans un temps où les faibles sont à la merci des forts, il n'est pas étonnant que la justice apparaisse, non comme un droit, mais comme une faveur, et qu'elle reçoive le nom de protection. Aux diètes de Roncaglia, les hommes des communes italiennes arrivaient dans l'appareil des suppliants; ce qui faisait tristement songer, sur son tribunal, l'empereur le plus dur.

Sous le régime de la féodalité, il y avait trois espèces de juridiction: l'ecclésiastique, la seigneuriale, la

royale. La première ne jugeait que certaines contestations et certaines personnes. La seconde et la troisième étaient générales, mais restreintes, quant à leur ressort, dans les limites des terres de chaque seigneur et du roi. La juridiction ecclésiastique se distinguait encore des deux autres par cette différence, qu'elle était administrée par des juges en titre ou officiels, tandis que les deux autres étaient administrées par des personnes de la même condition que les défendeurs ou accusés, par des pairs, sous la présidence du roi ou des seigneurs. « *Nulhus*, écrivait Mathieu Paris, en 1226, *nullus in regno Francorum debet ab aliquo jure spoliari, nisi per iudicium duodecim parium*. — Nul en France ne peut être dépouillé d'un droit, si ce n'est par le jugement de douze de ses pairs. » Notons, en passant, une quatrième justice qui se montrait alors, celle des communes ou des arts, métiers et faits de marchandise.

Or, il arrivait que les seigneurs n'avaient pas toujours le loisir de présider les plaids : ils commettaient alors quelqu'un en leur lieu, le sénéchal de leur maison, et, dans ce cas, la qualité du personnage était à elle seule une preuve suffisante de la délégation ; ou bien un individu spécialement autorisé pour une telle fonction, et qui s'appelait le plus souvent un *bailli*.

Le sénéchal, au reste, et le bailli n'avaient point toute la puissance du seigneur. Le pouvoir féodal étant tout à fait personnel, ces officiers tenaient bien lieu du seigneur, mais ils ne le représentaient point. Partant, ils n'avaient pas le droit de juger eux-mêmes, ils servaient seulement à faire juger. Ils convoquaient les pairs des défendeurs ou accusés, assistaient aux plaids, les dirigeant, les résumant, et, en définitive, quand ils prononçaient la sentence, au lieu de parler en leur propre nom, ils ne faisaient que formuler l'avis des pairs. Les justiciables trouvaient, dans la présence des baillis ou sénéchaux, l'avantage de pouvoir appeler aux seigneurs des

sentences exprimées par ces officiers.

Cependant la complication des affaires et la renaissance des études du droit rendirent l'administration de la justice de plus en plus difficile. Il fallut, pour exercer les fonctions judiciaires, avoir fait une étude spéciale de l'interprétation des lois et de la discussion des affaires. Dès lors, les seigneurs, ennuyés de débats qu'ils n'étaient point tous capables de conduire, abandonnèrent définitivement ces fonctions à leurs sénéchaux et à leurs baillis. (Voyez aux mots JUSTICES SEIGNEURIALES et PROCÉDURE ce que devinrent les baillis et sénéchaux des seigneurs. Voyez aussi SÉNÉCHAUX.)

Quant aux rois, le soin rigoureux qu'ils mettaient à rendre la justice ne leur permettait guère de se tenir éloignés de leur cour. Mais, si assidus qu'ils y fussent, malgré leurs allées et venues continuelles, ils ne pouvaient pas se trouver dans tous les lieux de leur domaine pour juger toutes les contestations qui pouvaient s'y élever. Ils furent donc contraints, bien avant les seigneurs, d'établir à demeure un grand nombre de baillis, de sénéchaux. En outre, les rois, en leur qualité de souverains dominants, qualité qu'ils affectèrent toujours alors même qu'ils n'étaient point encore parvenus à la réaliser, avaient, dans les pays de leur obéissance, des intérêts multiples et divers. Ils devaient protéger les communes contre les seigneurs, amoindrir ceux-ci, contenir celles-là ; exclure du temporel le pouvoir ecclésiastique ; disposer enfin et organiser tous les moyens d'arriver à une souveraineté unique. En dehors des pays de leur obéissance, la tâche était la même et plus difficile encore. Ils l'entreprirent pourtant, en s'introduisant dans ces pays sous des motifs divers. Ainsi, ils y avaient des hommes qui les avouaient, tels que les bourgeois de toute une ville ou des individus isolés (voyez AVEU) ; il fallait donc qu'un agent du roi se trouvât près de ces hommes pour les pr

léger et percevoir les impôts qu'ils devaient lui payer. Le ban et l'arrière-ban de la noblesse pouvait être appelé. Le roi devait donc tenir près de la noblesse et en tous lieux des agents qui pussent les convoquer. L'Église et ses corporations avaient le droit d'invoquer la protection royale. Comment répondre à cet appel obligatoire; s'il n'y avait un agent auprès de chaque corporation religieuse? Enfin, il y avait partout des vagabonds et des malfaiteurs; la police était difficile, coûteuse, périlleuse : partout on était bien aise que le roi consentît à s'en charger.

Comme on peut le voir par cet aperçu très-rapide, les devoirs des rois étaient généraux, nombreux et divers. Ils s'étendaient au delà de leurs domaines, et les forçaient à s'introduire dans les fourrés les plus inaccessibles de la France féodale. Mais ces devoirs n'étaient que le prétexte d'un devoir bien autrement difficile, et non moins impérieux : celui de faire prévaloir, dans toute l'étendue de la France, l'indépendance souveraine d'un pouvoir unique et central.

Or, pour ne parler que de l'objet de cet article, les baillis furent précisément les officiers et les agents de la mission des rois. Munis d'instructions patentes, les baillis s'acquittaient avec ardeur de leurs fonctions avouées et reconnues de tous. Ils convoquaient et conduisaient les bans et arrière-bans à la guerre; ils percevaient les impôts, veillaient à la construction et à l'entretien des monuments publics, assistaient aux délibérations des communes, les aidaient de leurs conseils et des forces du roi. Puis, montant à cheval, ils poursuivaient sur les chemins les brigands et les vagabonds, requérant partout les chevaux et les hommes des seigneurs, se réfugiant la nuit dans les monastères ou les châteaux. Au retour de ces expéditions, ils rassemblaient sept ou douze pairs d'un canton, présidaient aux débats, et, en prononçant le jugement, juraient de prêter main-forte à son exécution. Telles étaient les fonctions publiques des baillis. Mais

pendant qu'ils s'en acquittaient, à la faveur de la position qu'elles leur faisaient dans le pays, ils poursuivaient sourdement, sans relâche, par la ruse et par la force, l'accomplissement d'autres instructions particulières; ils ruinaient la féodalité : c'était là leur fonction spéciale et secrète.

Au reste, les pouvoirs immenses dont il fallait que les baillis fussent investis pour arriver à ce but, effrayaient les rois eux-mêmes. Nous allons voir quelles précautions de toute nature ils crurent devoir prendre contre ces officiers.

Le premier document où il soit fait mention des baillis royaux est le testament laissé par Philippe-Auguste à son départ pour la terre sainte (1190). Les baillis y sont représentés comme déjà existants; voici un résumé des dispositions qui les concernent : 1° Les baillis doivent établir par chaque prévôté, dans les seigneuries du roi, quatre hommes sages et de bonne renommée, sans le conseil desquels, ou de deux au moins d'entre eux, aucune affaire des villes ne pourra être traitée; à Paris, ces hommes, au nombre de six, seront nommés par le roi; ils sont désignés par les initiales F. A. E. R. G. H. 2° Les baillis doivent assigner, chaque mois, une assise ou un jour auquel chacun pourra demander et recevoir promptement justice, et le roi conserver ses droits. Registre sera tenu des amendes adjugées au roi pour délits et crimes royaux. 3° Aux assises tenues tous les quatre mois par la reine mère et par l'archevêque de Reims, oncle du roi, et auxquelles seront appelés les députés des villes, les baillis doivent comparaître et exposer l'état des terres du roi. 4° Les baillis ne doivent arrêter aucune personne, ni saisir ses biens, lorsqu'elle donnera caution de se présenter devant la justice du roi, si ce n'est dans les cas de meurtre, homicide, rapt et trahison. 5° La reine et l'archevêque ne pourront destituer les baillis, ni les baillis leurs prévôts, si ce n'est pour meurtre, rapt, homicide, trahison, le roi se réservant d'en faire jus-

tics exemplaire, quand il aura été informé de la vérité du fait. 6° Lorsqu'un des baillis du roi aura commis quelque délit, autre que les précédents, la reine, l'archevêque et toutes autres personnes à qui il appartient d'en connaître, doivent en informer le roi, dans des lettres envoyées tous les ans, trois fois par chaque année, et, s'il le faut, en marquant le nom du bailli et la qualité du méfait. 7° Les baillis doivent pareillement informer le roi des délits des prévôts.

Les baillis, plutôt créés pour une circonstance spéciale qu'institués définitivement par cette ordonnance, étaient, d'après les conjectures qu'on a faites, ceux des bailliages de Saint-Quentin, Sens, Mâcon et Saint-Pierre-Moustier.

Dès l'année 1254, l'institution des baillis se montre complètement régularisée dans une ordonnance de Louis IX. Cette ordonnance, rendue dans une assemblée de prélats et de barons, avait pour but la réformation des mœurs; elle a été publiée en latin pour la langue d'oc, et en français pour la langue d'oïl.

Voici, en ce qui concerne les baillis, un extrait de cette ordonnance :

1° Les baillis ou sénéchaux prêteront serment au roi; en vertu de ce serment, le roi pourra punir leurs infractions d'une manière spéciale.

2° Ce serment devra être répété publiquement par les baillis à l'ouverture de leurs assises.

3° Les baillis jureront de rendre une bonne et prompte justice, sans distinction des personnes, et en se conformant aux coutumes :

4° De conserver les droits du roi, sans préjudice des droits d'autrui;

5° De ne recevoir, ni par eux-mêmes, ni par leurs femmes, ni par leurs enfants, aucun présent, si ce n'est de choses à boire et à manger, et dont la valeur n'excédera pas dix sous, en une semaine;

6° De n'emprunter, ni par eux, ni par d'autres, de leurs administrés ou des personnes ayant procès devant eux, au delà de vingt livres, qu'ils

rendront dans les deux mois, quand même le créancier voudrait attendre;

7° De n'envoyer aucun présent à ceux du conseil du roi, ou à leurs femmes, enfants, domestiques, aux examinateurs des comptes et aux envoyés du roi;

8° De n'avoir aucune part dans le profit des ventes ou adjudications des baillies inférieures, des rentes, monnaies, etc.;

9° De ne point protéger les baillis inférieurs qui abuseront de leur pouvoir, qui commettront des exactions, ou qui mèneront une vie scandaleuse.

10° Les juges ou viguiers jureront de ne rien donner aux baillis, leurs supérieurs, et n'entreront en fonctions qu'après ce serment.

Les obligations qu'on impose en outre aux baillis sont les suivantes :

1° Ne point acheter ni directement, ni indirectement, sans la permission du roi, des immeubles dans leurs bailliages, pendant l'exercice de leur charge, sous peine de nullité et de confiscation.

2° Ne point prendre des filles en mariage pour eux, leurs parents ou domestiques, ni donner entrée à ceux-ci dans des monastères ou bénéfices, tant qu'ils se trouveront en charge.

Ces deux défenses ne concernent que les baillis supérieurs.

3° Ne point donner l'exemple des blasphèmes, des paroles inconsidérées, du jeu, d'une vie dissipée dans les tavernes et au milieu des femmes folles de leur corps.

4° Avoir des sergents, ou exécuteurs et porteurs de leurs ordres, publiquement nommés aux assises, et toujours pourvus de commissions authentiques et spéciales.

5° Ne faire arrêter personne pour dettes, autres que celles du roi; ne retenir personne en prison, si ce n'est pour soupçon de crime énorme, ou dans le cas de conviction par aveu de l'accusé, ou de présomptions suffisantes; communiquer aux accusés, en procès criminels, l'instruction faite contre eux; ne point mettre à la question les personnes d'une bonne renommée.

née, même pauvres, sur la déposition d'un seul témoin.

6° Ne lever des amendes pour crimes ou délits qu'après condamnation; n'intimider et ne provoquer personne à les offrir avant la condamnation.

7° Tenir leurs audiences aux lieux accoutumés.

8° Ne déposséder personne sans connaissance de cause ou mandement spécial du roi; ne charger le peuple d'aucune contribution; n'exiger des chevauchées (*) que dans les circonstances nécessaires; ne point forcer ceux qui voudraient servir en personne à payer finance pour un remplaçant; ne prendre gîtes ni repas dans les maisons religieuses ou à leurs dépens, sans permission du roi.

9° Ne défendre ou permettre l'exportation des blés, vins, etc., que de l'avis d'un conseil.

Enfin, une sanction étant nécessaire à l'accomplissement de toutes ces obligations diverses, voici celle qui est prescrite par l'ordonnance de 1254 :

« Nous voulons que tous nos baillis supérieurs ou subalternes, quand leurs fonctions seront finies, demeurent cinquante jours à essayer toutes les plaintes qu'on pourra leur adresser, et à leur répondre pour montrer qu'ils n'ont point prévariqué. »

Une ordonnance additionnelle de l'année suivante (1255) ajouta aux obligations des baillis celle de ne point avoir de troupeaux ailleurs que sur leurs propres champs.

Les ordonnances postérieures présentent peu de prescriptions nouvelles relativement aux baillis; on trouve seulement, dans une ordonnance de Philippe IV (23 mars 1302), que les baillis doivent être élus et institués par le grand conseil (disposition qui fut souvent répétée); qu'ils ne peuvent avoir aucun prévôt ou juge de leur lignage, affinité ou famille; qu'ils ne peuvent occuper qu'un seul office; qu'ils ne peuvent occuper un office dans le pays de leur naissance, etc.

(*) Les chevaux et les hommes d'armes des seigneurs pour la poursuite des brigands,

Les baillis étaient déjà arrivés avant Philippe IV à l'apogée de leur puissance, et les rois avaient pris toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne pussent en abuser : ils avaient renouvelé contre eux toutes les minutieuses rigueurs de la loi romaine contre les présidents des provinces.

Il serait curieux d'examiner, à cette époque de l'existence des baillis, comment ces ministres impitoyables de la royauté poursuivirent la destruction de la puissance des seigneurs féodaux; mais il nous faudrait pour cela empiéter sur le sujet de plusieurs autres articles. Qu'il nous suffise de rapporter ici le témoignage de deux légistes, dont la partialité connue pour la cause des rois rend le sentiment d'autant plus remarquable. Loiseau, après avoir dit qu'il y a deux justices, l'une seigneuriale ou subalterne, l'autre royale ou dominante, s'exprime ainsi : « Or, comme entre tous les animaux les grands mangent les petits; aussi non-seulement entre les hommes, mais encore entre ceux de justice, cette même injustice s'exerce de tout temps; car les officiers royaux estans supérieurs des subalternes, et d'ailleurs se fortifiant de l'autorité et intérêt du roy, inventent journellement tant de nouvelles sortes d'entreprises sur les justices seigneuriales, que si les parlemens, qui sont établis principalement pour tenir en devoir les juges des provinces, n'eussent quelquefois pris leur protection, rendant à chacune justice ce qui luy appartient (qui est l'unique fin, même la définition de la justice), et y a longtemps que les seigneurs eussent esté frustrés de leurs droicts. Ce n'est pas moy qui fais cette plainte, c'est ce clair-voyant en nostre droict François, Dumoulin, disant sur l'apostille de l'article 81 de la coutume d'Anjou, que les officiers royaux tâchent d'attirer tout à eux, sous quelque petit prétexte ou occasion colorée que ce soit, ainsi que faisoient ceux de la cour d'Église auparavant l'ordonnance de 1539 (*). »

(*) Loiseau, Des seigneuries, chap. xiii, § 1-4. L'apostille de Dumoulin à laquelle Loiseau fait allusion, se trouve sous l'article

VOYEZ JUSTICES SEIGNEURIALES, JUSTICE ROYALE, CAS ROYAUX.

Comme nous l'avons dit, les rois ne gardèrent pas seulement leurs sujets contre les abus de l'autorité des baillis, ils se gardèrent encore eux-mêmes contre les empiétements de ces officiers : ils ne voulurent point voir se renouveler ces anciens comtes et ducs qui, sous les rois carlovingiens, de simples gouverneurs qu'ils étaient, s'étaient faits les seigneurs héréditaires et incommutables des provinces. « Les baillifs, dit Loiseau, ont tâché de faire que leurs offices fussent féodaux; mais ils s'en sont mal trouvés; car on a considéré à bon droit qu'ayant succédé en tout et partout à l'ancien office des ducs et des comtes, et ayant autrefois eu, comme eux, la charge et des armes et de la justice et des finances de leur province, il leur eût été aussi facile qu'à eux d'empiéter la propriété et seigneurie d'icelle. Partant, on y a mis bon ordre; car on a peu à peu tellement démembré leurs offices, qu'il ne leur en est presque demeuré que le titre, la charge des armes ayant été baillée à des gouverneurs, celle de la justice ayant été laissée entièrement aux lieutenans généraux, qui ont été pourvus par le roy, au lieu qu'anciennement les baillifs les commettoient, et celle des finances ayant été attribuée aux receveurs du domaine (*). »

Le dernier coup que reçut la puissance amoindrie et désormais inutile des baillis, fut celui que lui porta l'ordonnance de Henri II (janvier 1551), par laquelle furent institués, dans la circonscription de la plupart des bailliages, des cours ou tribunaux composés de neuf magistrats, et connus sous le nom de *sièges présidiaux*. Voyez ce mot; voyez aussi ORGANISATION JUDICIAIRE.

Dans les derniers temps de la monarchie absolue, les bailliages, ainsi que les sénéchaussées, qui n'en dif-

fèrent que par le nom, marquaient surtout des divisions administratives de la France. Le 9 juin 1614, les lettres de convocation des états généraux pour le 10 septembre de la même année, étaient adressées aux bailliages et sénéchaussées du royaume. En 1789, les lettres pour la convocation des mêmes états étaient encore adressées à tous les bailliages et sénéchaussées du royaume. Mais, pour simplifier les opérations électorales, un règlement, publié le 24 janvier de la même année, distinguait deux classes de bailliages et sénéchaussées, les uns *principaux*, les autres *secondaires*. Les premiers étaient ceux qui avaient directement député en 1614; les seconds, ceux qui, à la même époque, n'avaient député qu'indirectement et par adjonction avec les autres. D'après le règlement du 24 janvier 1789, les bailliages et sénéchaussées *secondaires* ou de *seconde classe* ne devaient encore députer qu'indirectement et par adjonction avec les autres bailliages et sénéchaussées de *première classe* ou *principaux*, dont ils n'étaient le plus souvent que d'anciens démembrements. Il paraît, au reste, qu'en 1789 la dénomination de bailliages et sénéchaussées ne représentait plus une idée bien nette; car, dans le règlement du 24 janvier, on avait cru devoir en donner une définition. « Et dans l'une et l'autre classe, y est-il dit, l'on entendra par bailliages et sénéchaussées tous les sièges auxquels la connaissance des cas royaux est attribuée (art. 2). »

Le règlement du 24 janvier 1789 contenait la liste, par ordre alphabétique, de tous les bailliages et sénéchaussées royaux qui existaient alors en France. Cette liste présente le tableau de l'ancienne organisation politique, judiciaire et administrative du royaume, au moment où elle allait à jamais disparaître; on la trouvera à l'article ÉTATS GÉNÉRAUX.

BAILLI DE L'ARSENAL. — C'était un juge dont la juridiction s'étendait dans l'arsenal de Paris, sur tout ce qui concernait les poudres, les salpêtres et leur fabrication, sur l'exécu-

41 et non 81 de la coutume d'Anjou, répétée à peu près dans les mêmes termes sous l'article 48 de la coutume du Maine.

(*) Loiseau, Des offices, liv. II, ch. II, § 64.

tion des marchés faits à cet égard et sur les contestations qui survenaient entre les commis et ouvriers employés dans l'intérieur de l'établissement.

BAILLI DE L'AVAL, BAILLI DE L'AUMONT. — Expression usitée dans quelques coutumes, pour désigner le bailli qui a juridiction sur la partie méridionale ou occidentale d'une ville ou d'un pays.

BAILLI DE LA BARRE, officier chargé de presider à la justice temporelle du chapitre et de faire la police dans l'étendue de l'église, du cloître et du parvis de Notre-Dame de Paris.

BAILLI DU PALAIS. — On appelait ainsi un juge ayant juridiction à Paris, dans l'enclos du palais de justice, sur toutes les contestations civiles et criminelles concernant les personnes habitant et fréquentant les cours, salles et galeries du palais. Les sentences de ce bailli relevaient directement du parlement.

BAILLIS DE ROBE LONGUE; BAILLIS DE ROBE COURTE. — Les premiers étaient les baillis qui avaient conservé les pouvoirs judiciaires. Ils assistaient aux audiences de leurs lieutenants généraux, et prenaient part aux jugements. Ils devaient être gradués, licenciés en droit. — Les seconds étaient ceux qui n'avaient conservé que le titre, simplement honorifique, mais utile en sens qu'ils en percevaient un revenu, les chefs de la noblesse d'une province. Ils étaient les officiers du roi auprès de lui. Les baillis de robe courte, gouverneurs plutôt que juges de leurs provinces, devaient être nobles et dans les armes.

BAILLIS DE MALTE. — C'étaient des chevaliers, chefs capitulaires de l'ordre de Malte, supérieurs aux commandeurs, inférieurs aux grands maîtres, et établis dans les divers pays catholiques auprès des bailliages et chanceries provinciaux de l'ordre de Malte.

BAILLON (Emmanuel), naturaliste français, cultiva avec succès l'ornithologie et la physiologie végétale et les rapports de l'utilité immédiate qu'on en peut retirer dans l'économie rurale et politique : sans sortir

de son pays, il trouva le moyen de recueillir un grand nombre de faits nouveaux et curieux, fit une étude particulière des oiseaux de mer qui habitent les côtes de la Picardie, et communiqua ses observations à Buffon, qui le cite souvent avec éloge. Tous les ans il envoyait à Paris des oiseaux aquatiques vivants, que l'on élevait au jardin du Muséum. Il avait le talent de préparer avec beaucoup de dextérité et de grâce les oiseaux pour les collections d'histoire naturelle, et le Muséum lui doit en grande partie sa collection d'oiseaux de mer et de rivage des côtes de l'Océan, dont plusieurs sont très-rares. Il mourut à Abbeville en 1802. On a de lui plusieurs ouvrages justement estimés, entre autres un *Mémoire sur les causes du dépérissement des bois, et les moyens d'y remédier*, qui lui valut le prix proposé sur cette question par l'Assemblée constituante, et un autre *Mémoire sur les sables mouvants qui couvrent les côtes du département du Pas-de-Calais, et les moyens de s'opposer à leur invasion*. Baillon avait entretenu avec Buffon un commerce de lettres auquel notre célèbre naturaliste attachait le plus grand prix.

BAILLOT (Pierre), naquit à Passy en 1771, étudia de bonne heure le violon, devint l'un des meilleurs élèves de Viotti et acquit bientôt une réputation justement méritée. En 1791 il fut attaché au théâtre de *Monsieur*. Il fut nommé professeur au Conservatoire de musique, et publia en 1801, avec Rode et Kreutzer, une *Méthode de violon*. Il en a donné depuis, en 1838, une nouvelle édition sous le titre de *l'Art du violon*, où il a rassemblé tous les principes de cette science si difficile, en les appuyant d'exemples choisis dans les œuvres des grands maîtres. M. Baillot a composé plusieurs morceaux pour le violon, et a su y allier à une science profonde des règles de l'art, une mélodie remplie de goût et de poésie. Comme exécutant, M. Baillot a un talent inimitable; c'est dans ses soirées musicales, où il exécute la musique de

Viotti et les quatuors de Boccherini, que les amateurs peuvent apprécier toute la pureté, toute la simplicité et la grâce exquise de son jeu. M. Baillot est le chef d'une nombreuse école qui a adopté les principes sévères de son maître, qui aime la mélodie, le chant, et recherche dans l'exécution l'art de bien dire un morceau expressif, plutôt que cette habileté à vaincre des difficultés qui peut surprendre un instant, mais ne charme jamais.

BAILLOU (Guillaume de), médecin, naquit à Paris en 1538; il enseigna d'abord le latin, le grec et la philosophie à l'Université de Paris. Il y étudia ensuite la médecine, et fut reçu docteur en 1570. Digne successeur des Duret, des Houllier, des Fernet, comme eux il sut ramener l'étude de la médecine à la marche suivie par Hippocrate, marche dont on s'était écarté au commencement de la renaissance des lettres en Europe. En 1602, Baillou soutint une thèse ayant pour titre : *Chaque homme a-t-il, avec son génie propre, sa destinée propre?* Une grande concision, et l'exposition de beaucoup de faits à l'appui de son opinion, font le principal mérite de cette thèse. Comme professeur, il dut sa réputation à sa forte voix et à beaucoup de subtilité dans les argumentations, ce qui le fit surnommer le *fléau des bacheliers*. Comme praticien, il a rendu d'immenses services à l'étude de la médecine. Il attribua sans doute une trop grande part dans les maladies à l'influence des astres; mais l'observation des faits à laquelle il se livra sous ce rapport n'est pas restée inutile: Sydenham surtout en a fait son profit. Personne n'avait encore montré avant lui les rapports, dont on ne peut méconnaître l'existence, entre l'atmosphère et les maladies régnantes dans certaines saisons. Ses *Epidemiorum et ephemeridum libri duo* sont le premier ouvrage qui ait été publié sur les constitutions épidémiques. Il fut nommé doyen de la faculté en 1580. La peste, qui désolait alors Paris, lui fournit une occasion de servir à la fois la science et son

pays. Il prescrivit de sages précautions, et provoqua des mesures sévères contre les charlatans. Henri IV le nomma, en 1601, premier médecin du dauphin. Il mourut en 1616, après quarante-six ans d'exercice dans sa profession. Ses ouvrages, qui sont tous estimés, n'ont été publiés qu'après sa mort, mais ils ont été souvent réimprimés.

BAILLY (E.-M.), docteur en médecine, né à Blois, en 1796, mort à Paris, en 1831, d'une affection de la moelle épinière. Après avoir reçu le diplôme, Bailly partit pour l'Italie, dans le but d'étudier les fièvres intermittentes, problème resté insoluble, à cette époque où la médecine physiologique de Broussais semblait devoir rendre accessible à l'intelligence l'explication rationnelle de tous les phénomènes morbides. L'hypothèse ingénieuse de l'intermittence qu'il donna dans la monographie publiée par lui en 1825, fit grand bruit à l'époque; mais le temps l'a reléguée parmi les hypothèses ingénieuses. Toutefois, son livre, riche d'observations recueillies avec soin, n'en sera pas moins lu avec fruit. Envoyé en Grèce, en 1825, pour organiser le service de santé et pour porter secours aux malheureux décimés par les fièvres qu'il avait si bien étudiées, il accomplit sa mission avec le zèle dont les médecins français ont donné tant de preuves, et dont ils sont d'ordinaire si mal récompensés: Bailly a publié un mémoire sur la phrénologie, système que son esprit avait embrassé avec l'enthousiasme qu'il portait dans toutes ses actions, et un mémoire plus positif sur les phénomènes de l'accroissement.

BAILLY (Edme-Louis-Barthélemy), né à Troyes, était oratorien et professeur au collège de Juilly au moment où la révolution éclata. Il abandonna alors sa profession, et se fit recevoir avocat au parlement de Paris. En 1790, il fut nommé administrateur du département de Seine-et-Marne. Élu par le même département député à la Convention nationale, il se rangea dans cette partie de l'Assemblée qu'on

appelait le Marais, et vota pour le bannissement de Louis XVI. En 1794 il devint secrétaire de la Convention et se montra l'un des ennemis les plus acharnés des montagnards. Membre du comité de sûreté générale, il contribua à entraver les mesures rigoureuses votées contre les prêtres insermentés. Il fit ensuite partie du Conseil des cinq-cents, se lia avec les chefs du parti royaliste, et faillit être compris dans la proscription qui suivit le coup d'Etat du 18 fructidor an v. Appelé au Corps législatif, en 1798, il en fut éliminé au 18 brumaire, et fut nommé préfet du département du Lot, qu'il administra jusqu'en 1813. Il mourut peu de temps après, des suites d'une chute de voiture.

BAILLY (Nicolas), né à Charleville, dans le département des Ardennes, fut d'abord favorable aux principes de la révolution. Substitut de l'accusateur public à la haute cour de Vendôme, il déploya, dans le procès de Babeuf, un acharnement qui lui mérita les huées de l'auditoire. Depuis cette époque, appelé à la cour de cassation, il fut en 1812 nommé président du collège électoral de Mézières; en 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur; signa, en 1815, l'adresse de la cour de cassation à Napoléon, et après la défaite de Waterloo, il signa une nouvelle adresse en l'honneur des Bourbons. Le gouvernement de la restauration le récompensa en lui donnant la décoration d'officier de la Légion d'honneur.

BAILLY, sergent-major au 55^e régiment de ligne, voit, à la bataille d'Austerlitz, une file de son peloton enlevée par un boulet : il la fait remplacer; celle-ci est encore enlevée comme la précédente : il s'occupe de la reformer, lorsqu'un troisième boulet tue deux hommes déjà placés, et lui emporte la jambe. On veut lui donner des secours : « Non, mes amis, dit-il avec fermeté : après le combat, c'est l'ordre. » Il enveloppe lui-même sa cuisse, et expire sur le champ de bataille.

BAILLY (Jean-Sylvain). — Ce nom est un de ceux qui ont le plus servi aux ca-

lomniateurs de la révolution française; et nous le disons franchement, il est difficile de ne pas condamner les hommes qui le proscrivirent. Sylvain Bailly naquit à Paris, le 15 septembre 1736; après quelques essais malheureux en poésie, il étudia l'astronomie sous la direction de l'abbé Lacaille, et lui succéda en 1763, à l'Académie des sciences. Il publia successivement les éloges de plusieurs grands hommes, et obtint de l'Académie française une mention honorable. Mais ce fut seulement en 1775 qu'il acquit une réputation incontestée : son *Histoire de l'astronomie ancienne*, qui parut à cette époque, est un travail digne d'éloges. Les savants n'ont pourtant pas accepté sa théorie d'un peuple primitif disparaissant de la terre sans laisser aucune trace de son existence, après avoir trouvé les sciences et les arts. Cependant l'histoire de l'astronomie ancienne ouvrit à Bailly l'entrée de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais le plus important de ses ouvrages est son *Histoire de l'astronomie moderne*, livre précieux, à cause de sa clarté et de l'impartialité des jugements qui y sont portés sur les astronomes. La réputation que Bailly s'était acquise comme littérateur, était alors égale à celle qu'il avait méritée comme savant. L'Académie française l'admit, en 1784, au nombre de ses membres. Et comme Fontenelle il eut l'honneur d'être membre des trois premiers corps littéraires de la France. Il fut ensuite chargé par Louis XVI de faire un rapport sur le mesmérisme, et par l'Académie des sciences de lui donner un plan pour la construction des hôpitaux; il remplit cette double mission avec un talent remarquable; dans la seconde surtout il montra une grande humanité.

Ici finit la vie du savant. Il nous reste à examiner l'homme politique. Les électeurs de Paris nommèrent, en 1789, Bailly, premier député du tiers état aux états généraux. Pendant la résistance que firent la noblesse et le clergé aux invitations du tiers état, qui voulait que les titres des dé-

putés fussent vérifiés en commun, le député de Paris montra un ardeur qui le désigna au choix de ses collègues comme président de la chambre du tiers et de l'Assemblée nationale. La conduite de Bailly fut pleine de fermeté, quand il fut besoin de contenir la noblesse qui ne pouvait s'habituer à s'asseoir à côté des députés du tiers, et admirable d'énergie lorsqu'il fallut repousser les offres cauteleuses de la cour. Ce fut lui qui formula le serment du Jeu de paume ; qui, lorsque Dreux-Brézé vint au nom du roi ordonner à l'Assemblée de se dissoudre, lui fit cette belle réponse : *La nation assemblée n'a d'ordre à recevoir de personne* ; c'est alors que Bailly fit jurer aux députés de ne pas se séparer avant l'entier achèvement de la constitution. Élu maire de Paris, il alla au-devant de Louis XVI, ramené par le peuple dans la capitale, le reçut à l'entrée de Paris et le conduisit à l'hôtel de ville. C'est pendant le trajet que, cédant à son enthousiasme, il dit au roi : « Henri IV avait conquis son peuple, aujourd'hui c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Dans ses fonctions municipales, Bailly ne suivit pas sa première impulsion : il ne comprit pas tout ce qui restait à faire pour que la révolution ne fût pas un misérable avortement ; il eut peur du peuple et de son instinct. Ainsi, lorsque Louis XVI, arrêté à Varennes, fut ramené à Paris ; lorsque les patriotes rassemblés autour de l'autel de la patrie signaient une adresse pour demander à l'Assemblée la déchéance du roi, il proclama la loi martiale, et eut le courage d'ordonner plusieurs décharges qui tuèrent un grand nombre de citoyens. La haine du peuple l'avertit qu'il ne devait plus rester à la tête de l'administration après cette sanglante manifestation de ses principes. Il se retira en Bretagne, où il vécut ignoré jusqu'au 10 août. Craignant alors la vengeance populaire, il voulut se rendre à Melun, chez M. de Laplace, et fut arrêté en arrivant. Conduit peu de temps après à Paris, il comparut comme témoin dans le procès de la reine, et nia toute

complicité avec la cour. Le 10 novembre 1793, il fut lui-même traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Ce fut pendant qu'on le menait à l'échafaud que, frissonnant de froid, il répondit noblement à un de ceux qui l'insultaient, en lui disant : « Tu trembles, Bailly ? » — « Oui, je tremble, mais c'est de froid. »

Bailly fut un de ces hommes au cœur généreux, qui veulent le bonheur de leurs frères, mais qui sont incapables de l'assurer. Il voulut régler astronomiquement la révolte d'un peuple qui avait tout à briser parce qu'il fallait tout reconstruire ; il voulut, dans la marche des affaires humaines, retrouver les tranquilles évolutions des astres, sans avoir calculé la différence qui existe entre la route si large et si unie du ciel, et le chemin si étroit et si rude de la terre. Au reste, en admettant même que la mort de Bailly fût motivée comme représailles, on ne saurait croire à la culpabilité des intentions de cet homme vertueux.

BAIN. — La cérémonie du bain était une de celles qu'on observait le plus exactement à la réception d'un chevalier ; deux écuyers d'honneur dépouillaient, au son des instruments, l'écuyer qui devait être reçu chevalier, et le mettaient tout nu dans le bain ; lorsqu'il en sortait, on lui donnait l'habit de chevalier, qui était de soie cramoisie, fourré de petit-gris (*). (Voyez CHEVALERIE.)

BAINS. — L'usage des bains était aussi commun dans la Gaule que dans la Grèce et en Asie. Les Romains construisirent dans les Gaules un grand nombre de thermes ; le palais des Thermes, à Paris, est un reste de ceux qu'y fit élever l'empereur Julien. Grégoire de Tours rapporte que, de son temps, on trouvait plusieurs de ces édifices, même dans des couvents de religieuses, et qu'ils étaient bâtis à l'époque où les Francs se rendirent maîtres des Gaules. Une des causes qu'alléguèrent les religieuses de Sainte-Croix de Poitiers, lorsqu'elles s'échappèrent

(*) Voyez du Cange, t. II, p. 344.

de leur couvent, fut qu'on ne se comportait pas dans le bain avec assez de modestie. Saint-Rigobert fit bâtir des bains pour les chanoines de son église. On lit dans la chronique de Louis XI, que la reine, accompagnée de madame de Bourbon, de mademoiselle Bonne de Savoie sa sœur, et de plusieurs autres femmes, soupa, le 10 septembre 1467, à l'hôtel de Jean Damet, premier président du parlement, qui avait fait préparer des bains richement ornés pour la reine et les dames de sa suite.

Lachenais des Bois, dans son dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français, nous apprend qu'en 1767 il n'y avait plus à Paris de bains publics que chez les baigneurs; cependant, ajoute-t-il, il y en a un *fort honnête*, établi depuis quelques années, sur le bord de la Seine, au-dessous du Pont-Royal, vis-à-vis des Tuileries, et des bateaux couverts tout le long de la rivière, tant pour les hommes que pour les femmes, depuis les carrières jusqu'aux Invalides. Depuis lors cette industrie a fait de rapides progrès. On compte aujourd'hui dans Paris plus de trente établissements de bains sur la Seine, ou dans les divers quartiers de cette grande cité. Il n'y a pas de ville en France d'une population de deux à trois mille âmes, où il n'y ait des bains ouverts au public. (Voyez BAINS MINÉRAUX, THERMAUX et ÉTUVES.)

BAINS, bourg de Lorraine (Vosges), à dix-huit kilomètres au sud de Plombières, situé dans un vallon charmant et possédant des sources d'eaux minérales très-recherchées pour les maladies de poitrine, les gouttes et les rhumatismes gouteux: Un grand nombre de médailles d'empereurs romains (d'Auguste à Domitien), trouvées dans les fouilles, en 1752, feraient croire, avec quelque vraisemblance, que les Romains connaissaient les eaux de Bains.

BAINS, fort du Roussillon, à six kilomètres sud-ouest de Perpignan, bâti en 1670, par Louis XIV.

BAINVILLE, terre et seigneurie de

la Lorraine, près de Mirecourt, érigée en comté en 1726.

BAIONNETTE (affaire de la). — Le 8 octobre 1813, une colonne anglaise, après avoir traversé la Bidassoa, attaqua vivement les divisions Villate et Boyer, chargées de défendre la rive droite de cette rivière, les repoussa, et nes'arrêta que devant une redoute construite en avant du village d'Urrugue. L'ennemi chassa encore la division Maucune des hauteurs de la Croix des bouquets; et il arriva enfin, le 9, au matin, devant le poste de la Baïonnette, sur le Mandale, en avant d'Ascain. Le général Taupin commandait ce poste inexpugnable; il ordonne à un bataillon du 88^e de ligne, sous les ordres du chef de bataillon Gillet, de s'enfermer dans la redoute, et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les Anglais, au nombre de vingt mille hommes, s'avancent contre les Français, et débordent sur leurs flancs. Le général Taupin, se voyant forcé, se retire sur Ascain; mais le brave Gillet et son bataillon se firent massacrer par l'ennemi, plutôt que de se rendre.

BAÏONNETTE. — On appelle ainsi une arme pointue qui s'ajuste au bout du fusil par un manche creux, appelé *douille*. L'usage de la baïonnette remonte au milieu du dix-septième siècle; elle remplaça la pique, jusqu'alors l'arme principale d'une partie de l'infanterie. On prétend qu'on inventa les baïonnettes à Bayonne; que c'est de cette ville qu'elles prirent leur nom; que ce n'est que depuis 1671 qu'on en fit usage; enfin, que le premier régiment qui en fut armé fut celui des fusiliers. Or, voici ce que dit M. de Puysegur dans ses mémoires: « Avant la suppression de la pique, quelques officiers, trouvant cette arme inutile et embarrassante en beaucoup d'occasions, en cherchèrent une autre qui fût plus commode. Lorsque M. de Puysegur, commandant, en 1642, dans une partie de la Flandre, envoyait des partis au delà des canaux, il ne donnait pas d'épée à ses soldats, mais bien des baïonnettes, dont la lame avait un pied de longueur, et dont le manche,

en bois, s'enfonçait d'un pied aussi dans le canon du fusil. Cette arme servait de défense contre ceux qui voulaient charger nos troupes après qu'elles avaient tiré. » On voit que, vingt-neuf ans avant l'époque indiquée plus haut, on se servait de baïonnettes, et que le régiment des fusiliers ne fut point le premier qui en fit usage. Quant à la description de l'arme, elle est fort exacte; on conserve, au musée d'artillerie (n° 857), une baïonnette de première origine; sa lame est semblable à celle d'une hallebarde effilée, longue d'un pied, tranchante des deux côtés, formant le demi-cercle à la partie inférieure et aux deux cornes de l'hémicycle ayant environ deux pouces de large, puis allant en se rétrécissant jusqu'à la pointe; cette lame est fixée à un manche de bois rond, long de quatre pouces et demi environ, de huit à neuf lignes de diamètre; la partie supérieure de ce manche a la forme d'une boule d'un pouce et demi environ de diamètre, sur laquelle repose la lame de la baïonnette. On enfonçait ce manche dans la bouche du mousquet; et, lorsqu'on se servait du mousquet pour tirer, on la plaçait dans un fourreau: au même musée, on en voit un en cuir bouilli, remarquable par la pureté du dessin des reliefs dont il est orné. Lorsque le régiment des fusiliers ou artilleurs eut été créé et armé de fusils (voyez ce mot), on lui donna de plus la baïonnette. En 1678, on arma les grenadiers de fusils à baïonnettes. En 1688, on doutait encore des avantages de cette arme, puisque Mallet, dans ses *travaux de Mars*, est obligé d'en faire l'éloge et de montrer les inconvénients de la pique. Vers 1701, on perfectionna la baïonnette; on imagina de lui donner une douille creuse, qui la rendait capable de se fixer à volonté au fusil, en lui donnant une double qualité, celle d'arme de tir et d'escrime à la fois. En 1703, d'après les avis de Vauban, dont le génie eut à lutter contre la routine du maréchal de Montesquieu et des autres généraux, Louis XIV se décida à armer toute son infanterie de fusils à baïon-

nette. Dès lors cette arme redoutable a été celle dont l'infanterie française s'est servie avec le plus de succès, pour soutenir les charges de la cavalerie, et surtout pour attaquer l'ennemi; ce n'est cependant que depuis la révolution de 1789 que *la furia francese* a su tirer tout le parti convenable de la baïonnette; il nous faudrait citer toutes les batailles des vingt-cinq immortelles années de la révolution; car il n'en est aucune où la baïonnette n'ait joué un rôle important. A Valmy, aux Pyramides (voyez ce mot), à Amberg, à Auerstadt, à Austerlitz, à Wagram, à Waterloo, l'emploi de la baïonnette, soit dans les charges, soit dans les carrés, assura la victoire à nos armées, ou sauva l'honneur de la France. C'est surtout la vieille garde qui comprit la puissance de la baïonnette; aussi intrépide que les chevaliers du seizième siècle, elle semble avoir eu honte d'employer la poudre, et ne se servit guère que de cette épée toute plébéienne et toute révolutionnaire; son choc était irrésistible, et rien que la nouvelle de son approche mettait souvent en fuite l'ennemi fasciné. Aussi plus d'un roi étranger fit-il confectionner des baïonnettes de deux et de trois pieds pour allonger, en quelque sorte, le courage de ses soldats, et éloigner leurs poitrines de la pointe des baïonnettes françaises, comme si la valeur guerrière dépendait de pareils moyens!

De nos jours, notre armée d'Afrique s'est admirablement servie de la baïonnette; on se souvient encore que, pendant la retraite de Constantine, le 2^e léger se forma en carré, et défendit, contre une nuée d'Arabes, ses blessés et son drapeau. Il est impossible de ne pas parler ici de ce régiment polonais qui, pendant la guerre de 1831, jura à Dieu, genoux en terre, de ne pas brûler une amorce contre les Russes, souffla la poudre des bassinets, et, se jetant à la baïonnette contre les barbares, parvint toujours à les refouler. Ajoutons à la gloire de nos frères du Nord, que l'héroïque phalange fut renouvelée sept fois durant le cours de cette guerre immortelle!

BAIEN-MAIN. — Dans la langue féodale, c'est une redevance en argent ou en denrées que les tenanciers payaient au seigneur foncier à chaque renouvellement de bail à rente. C'est quelque chose d'analogue à ce qu'on appelle aujourd'hui *pots-de-vin* ou *épingles*.

BAISER. — L'usage de donner un baiser dans les cérémonies féodales est fort ancien et assez multiplié. Dans le langage des actes du moyen âge, le baiser était appelé *osculum pacis et amoris, fidelitatis, pacis, fidei, securitatis, pacis et fidelitatis*; il se donnait sur la bouche, *osculum oris, in ore*; sur le front, sur les yeux, *in fronte et oculis*; sur les mains, *osculum manuum*; sur les pieds, *osculum pedum*; sur les genoux, *osculum genuum*. Souvent la cérémonie de l'hommage consistait seulement dans l'acte de baiser le suzerain sur une ou plusieurs parties du corps; les femmes avaient le droit de déposer exclusivement le baiser sur la bouche de leur suzerain. Lorsque le seigneur à qui le vassal venait rendre hommage était absent, le vassal baisait le verrou, la serrure de l'huis, ou la porte du fief de son suzerain (coutumes d'Auxerre, de Berry, de Sens). « Cette cérémonie, dit Laurière, est un signe de l'hommage que le vassal fait à son seigneur féodal au manoir du fief dominant, en l'absence de son seigneur, en lieu de la bouche et des mains que le seigneur présente à son vassal en recevant serment de fidélité. » (Voyez **BOUCHE** et **MAINS**.)

BAJULES (*bajuli*). — Dans l'empire d'Orient, on appelait ainsi les précepteurs des princes. C'est sous le règne de Théodose le jeune que le patrice Antiochus fut revêtu pour la première fois de ce titre. Il paraît que Charlemagne emprunta cette charge et ce mot à l'empire grec; car il donna Arnoul, à Louis le Débonnaire, pour bejule, c'est-à-dire, pour ministre et conseil. On peut voir dans les lettres d'Hincmar (ép. 2) les qualités qui semblaient alors nécessaires pour remplir ces importantes fonctions. (Voyez du Cange, au mot **BAJULUS**.)

BAL. — Si nous définissons ce mot avec justesse, en disant qu'il signifie la réunion d'un certain nombre de personnes qui se livrent au plaisir de la danse, nous ne devons pas remonter bien haut pour tracer l'histoire de cette joyeuse institution en France. Dans l'origine, en effet, la danse, si ce n'est dans les campagnes, n'était pratiquée que par des artistes à gages, lesquels exécutaient leurs pas, ou plutôt leurs tours de force, bien moins pour leur propre plaisir que pour celui des spectateurs. La chasse et les tournois furent longtemps les seules récréations auxquelles la cour et la noblesse crussent de leur dignité de prendre une part active. Le premier bal dont nos historiens nous entretiennent avec quelque détail, est celui qui se donna, en 1385, à Amiens, à l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabelle de Bavière; encore paraît-il douteux que les nobles invités aient eux-mêmes figuré comme acteurs dans cette fête. Douze ans plus tard, nous voyons ce même prince, remis de sa longue maladie mentale, remplir un rôle dans un bal costumé qui a lieu au faubourg Saint-Marceau, à l'hôtel de la reine Blanche. Cette soirée manqua de lui être fatale. Il y avait fait son entrée avec quatre jeunes seigneurs déguisés en sauvages et qu'il tenait enchaînés. Le duc d'Orléans, frère du roi, approcha imprudemment un flambeau du costume de l'un d'eux. Composé d'une toile goudronnée, sur laquelle étaient collées des étoupes, le vêtement s'enflamma. L'incendie se propagea rapidement, et en un instant la salle fut embrasée. La présence d'esprit de la duchesse de Berri sauva le roi. Elle éteignit le feu qui avait pris à son manteau, en l'enveloppant tout entier dans les plis de sa robe. Les quatre compagnons de Charles périrent, et il dut lui-même à l'émotion qu'il ressentit de cet événement, le retour de ses anciens accès. Les tristes suites de ce bal refroidirent le goût qui commençait à se répandre en France pour ce genre de plaisir. Ce fut l'exemple de l'Italie, et même, ce qui étonnera da-

vantage, celui de l'Église, qui le ramena parmi nos ancêtres. Les historiens nous apprennent en effet que, lors du passage de Charles VII à Milan, en 1500, ce prince y assista à un bal, dans les danses duquel figurèrent les cardinaux Saint-Séverin et Narbonne. Plus tard, du reste, les chefs ecclésiastiques prenaient soin de lever d'une manière plus solennelle encore l'anathème dont ils avaient précédemment frappé la danse, puisque nous voyons, en 1562, les Pères du concile de Trente clore leurs graves réunions par une fête dansante, dont ils font courtoisement les honneurs. L'arrivée des Médicis en France y ramena, pour l'y nationaliser, le goût des bals. L'issue funeste du tournoi de 1559, qui coûta la vie à Henri II, ne contribua pas peu à dégoûter encore de ces dangereux passe-temps. Ils furent bientôt partout remplacés par l'exercice plus calme de la danse. La voluptueuse et cruelle Catherine de Médicis, qui cherchait à étouffer sous le bruit de ses fêtes les plaintes de ses victimes et le cri de sa conscience, introduisit les bals masqués : peut-être son astucieuse politique y chercha-t-elle autre chose qu'un divertissement. En 1581, le mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine fut, pour la cour, le signal de nouvelles fêtes, dont la danse fut le principal élément. La reine, les princes et les princesses en firent les honneurs. Les bals se multiplièrent sous le galant Henri IV. Le froid Louis XIII eut aussi les siens. Sous le brillant Louis XIV, ils semblèrent un moment éclipsés par la danse plus pompeuse des ballets. Nous retrouvons pourtant un véritable bal au nombre des réjouissances de la fête donnée, en 1668, dans les jardins de Versailles, et dont nous devons les détails à la plume de Molière, peu heureuse, il faut le dire, en ce genre de composition. Le bal proprement dit reparut dans tout son lustre quand le grand roi cessa de disputer aux acteurs de profession le sceptre du théâtre. En 1697, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne, la magnifique

galerie de Versailles retentit du son des violons du roi et des pas joyeux de la danse. Des historiens du temps ont consacré de longues descriptions à cette fête, dont les quadrilles réunirent les premières illustrations européennes. Jusqu'à cette époque, il n'y avait guère de bals qu'à la cour et chez les grands. Jusqu'à 1715 même, il n'y avait pas encore d'intermédiaire entre ces pompeuses fêtes et l'humble bal du paysan. Ce fut cette année-là qu'une ordonnance créa les bals de l'Opéra. Ils eurent lieu trois fois la semaine, et popularisèrent, dans la capitale, un genre de fête qui devint bientôt une des plus puissantes attractions. Il n'est pas hors de propos de noter ici qu'on doit à un moine l'invention du mécanisme qui servait à élever, pour les jours de bal, le plancher du parterre au niveau de la scène. Le bal devint alors le divertissement principal de toutes les classes de la société. De la cour au village tout dansa. Les événements heureux, soit pour l'État, soit pour les familles, se célébrèrent par des bals. Les municipalités donnèrent des bals à la naissance et au mariage des princes, et les familles les plus modestes eurent au moins ces bals de nocé, où la jeune épouse étouffe un moment dans le tourbillon de la danse les émotions de la vierge. Dans la rapide succession de nos dissensions politiques, le bal affermit son règne. Les ennemis de la révolution oubliant avec une étrange légèreté les pertes cruelles qu'avaient faites leurs familles, dansèrent pour ainsi dire sur la tombe des morts dans ces bals *des victimes* donnés après le 9 thermidor, et où, triste privilège, nul n'était admis s'il n'avait eu un parent envoyé à la guillotine. Plus tard, la république et l'empire virent ces guerriers, vivants remparts que la France opposait à l'Europe absolutiste, venir dans de rares et courts intervalles de paix, souvent même entre deux victoires, oublier dans les bals les horreurs du champ de bataille. Les bals devinrent enfin aussi nécessaires aux Français que l'étaient les jeux du cirque aux Ro-

ains. Ils se succèdent aujourd'hui sans interruption pendant les trois premiers mois de l'année. C'est sur la saison dansante que les mères fondent l'espoir de l'établissement de leurs filles. Malheureusement, les cavaliers désertent souvent la salle de danse pour la bouillotte, et compromettent ainsi l'antique réputation de galanterie que nous ont transmise nos pères. Quant aux bals publics, ils se recrutent principalement dans la population flottante, toujours immense à l'époque de l'hiver. L'orchestre des concerts abandonne alors la symphonie pour le quadrille, et Musard règne dans ces nuits de folie par la verve entraînant de ses compositions. Quand vient l'été, les bals champêtres, parmi lesquels se distinguent ceux de Saint-Cloud et de Sceaux, rapprochent un moment l'opulente aristocratie et la folâtre population du village. Ne terminons pas cet article sans dire que, de nos jours, le bal est devenu l'auxiliaire de la charité, et que, malgré ce que peut avoir d'étrange une pareille association d'idées, bien des misères sont soulagées, plus d'une noble cause est soutenue au prix d'une contredanse, d'une valse ou d'un galop.

BALADINS. — Ce mot vient de *balare*, danser; et, en effet, autrefois on appelait baladin tout ce qui figurait dans les bals et les ballets. Plus tard, ce nom fut donné aux personnages facétieux de la comédie, comme Polichinelle dans l'intermède du *Malade imaginaire*, personnage remplacé depuis par le niais du mélodrame. Aujourd'hui le mot baladin se prend en mauvaise part, et est appliqué aux farceurs de places publiques et aux plastrons de société; de fait, baladins et bateleurs sont aujourd'hui synonymes. Aussi chacun s'efforce-t-il de rejeter ce nom; tel baladin s'intitule artiste dramatique, prestidigitateur; d'autres s'appellent physiciens, c'est-à-dire, comme l'a dit un homme d'esprit: « collègue de MM. Haüy et Biot, cherchant la même profession que feu M. Newton. »

BALAFRÉ. (Voyez GUISE [Henri de]).

BALANCRE, sergent de grenadiers au 6^e bataillon du Doubs, se signala dans un combat sur les hauteurs d'Aversdorff (9 décembre 1793). Atteint de trois coups de sabre à la tête, il se défendit contre trois dragons autrichiens, tua l'un, blessa les deux autres, et se retira en criant : *Vive la liberté!*

BALANDRAN OU BALANDRAS.—Cet ancien mot du style familier désignait un manteau de campagne doublé depuis les épaules jusque sur le devant. On passait ses bras entre les deux étoffes par une ouverture faite exprès. L'usage de ce manteau remonte au treizième siècle. On trouve, en 1226, dans la règle de Saint-Benoît, qu'il est défendu aux religieux de porter des habits de laïques, comme des *balandrans*, etc. La Fontaine, dans la fable de Borée et du soleil, a dit :

« Sous son balandras fais qu'il sue. »

Saint-Amand a dit aussi :

« O nuit, couvre tes feux de ton noir balandras. »

BALARUC, bourg du Languedoc, département de l'Hérault, à seize kilomètres sud-ouest de Montpellier. Ses eaux minérales sont fort renommées.

BALAY, terre de Franche-Comté, près d'Orgelet, érigée en marquisat en 1712. On réunit, pour composer ce marquisat, les terres de Marigna, la Boissière et la Comée.

BALBATRE (Claude-L.), organiste, né à Dijon, le 8 décembre 1729, mort à Paris, le 9 avril 1799, fut l'élève et l'ami de Rameau; après avoir étudié la science musicale et y avoir fait de très-grands progrès, Balbatre se fit connaître au concert spirituel de 1755, et obtint, en 1777, l'orgue de St-Roch, puis celui de Notre-Dame, les deux meilleurs de Paris, par la protection de Monsieur (Louis XVIII), qui avait apprécié, à Dijon, les talents de cet habile artiste. Les noëls qu'il exécutait attiraient un si grand concours aux églises, que l'archevêque de Paris fut obligé de lui défendre de toucher de l'orgue aux grandes fêtes. Pendant la révolution,

Baldâtre exécuta souvent ses variations sur la bataille de Fleurus et la Marseillaise, et excita toujours l'enthousiasme de ses concitoyens. Il substitua le forté-piano au clavecin, et opéra ainsi une révolution dans cette partie de l'art musical. Il composa, pour le piano, plusieurs œuvres fort estimées.

BALBIGNY, *Balbinacum*, village du Forest, dép. de la Loire, à huit kilomètres nord-nord-ouest de Feurs. On y trouve un monument en pierre qu'on regarde comme le tombeau de Balbinus, l'un des lieutenants de César.

BALDERIC ou **BAUDRY**, évêque de Dol, naquit vers le milieu du onzième siècle, à Meun-sur-Loir. Après avoir fait de brillantes études à Angers, dont l'école était alors célèbre, il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Bourgueil, en Anjou, dont il devint abbé en 1079. Vingt-huit ans après, en 1107, il fut nommé à l'évêché de Dol, et reçut de Pascal II le pallium. Il mourut le 7 janvier 1130, dans une terre dépendant de son évêché, et où il s'était retiré depuis quelques années. Il avait fait en Angleterre un voyage dont il a laissé une relation; était allé plusieurs fois à Rome, et avait assisté à tous les conciles qui eurent lieu de son temps.

Baudry occupe un rang distingué parmi les écrivains du onzième et du douzième siècle. Il nous reste de lui un assez grand nombre d'ouvrages; nous allons citer les principaux :

I. *Historia Hierosolymitanæ libri quatuor*. C'est une histoire de la première croisade, depuis 1095 jusqu'à 1099. Le fond en est pris de Theudebode, dont l'ouvrage fait partie des historiens de France publiés par Duchesne. Baudry retoucha cette chronique, y ajouta les faits qu'il avait appris des témoins oculaires, et la fit revoir par Pierre, abbé de Maillemais, son ami, qui avait été de l'expédition. C'est le plus considérable et le plus estimé de ses ouvrages. On le trouve dans le recueil de Bongars. II. *Vita Roberti de Arbrissello*. Baudry avait été l'ami de Robert d'Arbrissel; sa biographie, qui porte le ca-

chet de la voracité, est un précieux monument pour l'histoire du onzième siècle. Elle a été publiée à la Flèche, en 1641, et se trouve à la date du 25 février, dans le recueil de Bollandus. III. Baudry s'était aussi exercé à la poésie; entre autres poèmes qu'il avait composés, il nous en reste un, intitulé *de Conquestu Angliæ*, qui se trouve à la Bibliothèque royale, parmi les papiers de Duchesne, v. XIX, p. 537; et un autre sur les événements du règne de Philippe I^{er}, qui a été publié parmi les historiens de France du même savant.

On attribue encore à l'abbé de Bourgueil deux ouvrages ayant pour titres : *Acta S. Valeriani*, et *Vita S. Hugonis Rotomagensis*. Le premier a été inséré par F. du Bosquet dans son histoire ecclésiastique de France, et le second fait partie de la *Neustria pia* d'Arthur de Monstier. Enfin, D. Bouquet a publié, dans ses historiens de France, une lettre curieuse, adressée par Baudry aux moines de Fécamp, sur les mœurs des bas Bretons, et sur l'état des monastères d'Angleterre et de Normandie.

BALDERIC, surnommé le Rouge, fils d'Albert, seigneur de Sachonville, en Artois, fut évêque de Noyon et de Tournay, et mourut en 1112. On ignore la date de sa naissance. Il nous reste de lui une *Chronique de Cambrai et d'Arras*, qui commence à Clovis et va jusqu'en 1112. C'est un ouvrage curieux et plein de recherches savantes. Il a été publié en 1615, par les soins de George Colvener, professeur de théologie à Douay. Colvener, dans sa préface, cite, sous le titre de *Chronique de Morinie*, un autre ouvrage de Balderic, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

BALE (traités de). — La Prusse et l'Autriche avaient trop présumé de leurs forces, lorsqu'en 1792 elles entreprirent de refouler le torrent révolutionnaire; les batailles de Valmy et de Jemmapes, l'invasion de la Belgique, et la prise de Mayence, leur en fournirent la preuve évidente. Il fallut que le reste de l'Europe vint à leur

ours, et 1798 vit se former la fautive coalition dont W. Pitt fut me, et dans laquelle figurèrent l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, les tats de l'Empire, la Hollande, l'Espagne, la Sardaigne, qui avait déjà du Nice et la Savoie, le Portugal, les îles, la Toscane, le pape, la Russie, toute l'Europe monarchique enfin. Des avantages marqués, tels que la cession de Nérwinde, la reprise des Pays-Bas, la bataille de Famars, la prise de Valenciennes, la reprise de l'Alsace, et l'invasion de l'Alsace, ont mis la république à deux doigts de sa perte, le comité de salut public se chargea d'organiser plus vigoureusement la résistance. Alors les vicieux de Hondtschoote, de Tournai, et surtout de Fleurus, la retraite des armées en Allemagne, la conquête de la Hollande, le passage des Pyrénées, assurèrent le triomphe de la révolution sur l'ancien régime. La Prusse et l'Espagne se séparèrent de la coalition, les conditions de la paix furent arrêtées à Bâle, en Suisse, le 5 avril 1795, avec la Prusse, et le 22 juillet de la même année avec l'Espagne.

Conditions entre la France et la Prusse : 1° La république française restera en possession des provinces rhénanes de la rive gauche du Rhin, jusqu'à la conclusion d'un arrangement à prendre à la paix avec l'Empire; 2° la France accepte la médiation de la Prusse pour l'accession des autres États de l'Empire; 3° aucun passage ne sera donné aux ennemis sur le territoire prussien.

Conditions entre la France et l'Espagne : 1° Restitution de toutes les places opérées par l'armée républicaine en Espagne; 2° en retour, l'Espagne de sa portion de l'île de Saint-Domingue.

Entre la Prusse, le nord de l'Allemagne se détacha de la coalition. La Prusse et le Hanovre donnèrent leur adhésion au traité de Bâle, et Hesse-Cassel entra en arrangement le 28 août 1795. Le 3 février la Convention nationale accorda la paix au grand-duc de

Ainsi fut brisée par le patriotisme français la première grande coalition; mais l'Angleterre n'en continua pas moins la guerre et ses intrigues contre nous.

Les négociateurs aux traités de Bâle furent : pour la Prusse, le baron de Hardenberg; pour l'Espagne, le duc d'Alcudia, depuis prince de la Paix; et pour la France, le citoyen Barthélemy, qui eut ainsi la gloire de faire reconnaître la république.

BALÉARES (Iles). [*Baleares insular*, ou *Balearides*], archipel de la Méditerranée, entre la France et l'Algérie, situé à l'est de l'Espagne, et appartenant à cette puissance. Cet archipel se compose des îles Majorque, Minorque, Iviça, Formentara, Cabrera et l'Îlot du Roi, où nous avons aujourd'hui un établissement. Le chef-lieu de cet archipel est Palma, dans l'île de Majorque; cependant le port le plus important, sous le rapport militaire, par la bonté de son mouillage, par sa position entre la côte d'Afrique et les côtes de France, est Port-Mahon. Cet archipel a été possédé par la France au temps de Charlemagne, qui l'enleva aux Sarrasins, avec les Marches d'Espagne. Les Maures et les Pisans se disputèrent ces îles, mais les premiers les conservèrent jusqu'en 1230. Jacques d'Aragon les en chassa à cette époque; peu après les Baléares formèrent un royaume particulier qui, en 1344, fut réuni par Alphonse à l'Aragon. Depuis cette époque, elles ont appartenu à l'Espagne.

L'importance de leur position dans la Méditerranée a décidé souvent la France ou l'Angleterre à en faire la conquête. En effet, en 1702, les Anglais s'emparèrent de Port-Mahon, et, pendant plusieurs années, ils y élevèrent des fortifications redoutables; mais Louis XIV leur fit enlever en 1714, par le maréchal d'Asfeld, cette place, qui fut rendue à l'Espagne, à la fin de la guerre de la succession. La puissance maritime de la France était, à cette époque, bien plus grande sur la Manche et la mer du Nord, où se rencontraient les flottes

anglaises et hollandaises, que sur la Méditerranée, où nulle puissance de l'Europe n'entretenait alors de forces maritimes bien considérables. Sous le règne de Louis XV, les choses changèrent : l'acquisition de la Corse, le pacte de famille (1761), qui unissait étroitement les trois maisons de Bourbon de France, d'Espagne et de Naples, nos désastres dans les Indes et en Amérique, semblaient indiquer à la France une politique nouvelle; c'était de concentrer sa puissance maritime sur la Méditerranée. de fonder des établissements militaires en Algérie et aux îles Baléares. Déjà sous Louis XIV, la politique française semblait s'être dirigée sur ce point : s'emparer de l'Algérie, des Baléares, régner dans la Méditerranée, être maître de l'Égypte, et par suite du commerce de l'Inde. Louis XIV demanda à Leibnitz son avis sur les moyens de faire la conquête de l'Égypte, et Leibnitz composa un mémoire (*) en réponse aux demandes du grand roi (voyez ÉGYPTÉ). Louis XIV donna un plus grand développement aux établissements du bastion de France et de la Calle sur la côte d'Alger. Il semble que les Anglais devinèrent les conséquences de ces projets, car nous avons déjà vu qu'en 1702 ils avaient occupé Port-Mahon, et postérieurement ils s'emparèrent aussi de Gibraltar. Louis XIV leur enleva, il est vrai, la capitale de Minorque, mais ils conservèrent Gibraltar à la paix d'Utrecht. Dès lors la clef de la Méditerranée leur appartenant, le rôle de la France dans la Méditerranée devint de plus en plus humble, jusqu'à la prise de Port-Mahon, en 1756, par le duc de Richelieu. L'incapacité, la faiblesse ou la trahison des ministres de Louis XV firent abandonner huit ans après cette importante conquête. Néanmoins, car il semble que la Providence nous trace notre conduite, et nous pousse fatalement dans cette route, la Corse nous fut cédée par les Génois. En 1782, le duc de Crillon s'empara de

(*) Ce mémoire a été publié récemment.

toute l'île de Minorque et de Port-Mahon; mais l'Europe entière exigea la restitution de cette conquête; en effet, la France, une fois maîtresse de la Corse et des Baléares, appuyée sur l'Espagne et sur l'Italie, ses alliées, quelle puissance eût été capable de lui disputer l'empire de la Méditerranée, alors qu'elle venait d'écraser la marine anglaise dans la guerre d'Amérique? Pendant la révolution, cette politique ne fut comprise que par Bonaparte : la conquête de Malte, de l'Égypte et de la Syrie, indiqua nettement les projets de la France sur la Méditerranée. Mais tout changea de face après la défaite d'Aboukir et le siège de Saint-Jean d'Acre. La perte de l'Égypte, la destruction de notre marine, la prise de Malte par les Anglais, changèrent la face des choses. Les traités de 1814 et de 1815 laissèrent la Méditerranée à l'Angleterre. Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes, lui furent cédées : notre rôle, à nous Français, était entièrement nul, lorsque la prise d'Alger en 1830, et la conquête de l'Algérie tout entière depuis cette époque, vinrent modifier l'état des choses et replacer la France dans des conditions meilleures. La France, par sa position géographique sur la Méditerranée, par la possession de l'Algérie, et par ses alliances naturelles avec l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie et l'Égypte, c'est-à-dire avec toutes les puissances maritimes de la Méditerranée, a le droit de dire que la Méditerranée est, suivant la prédiction de Napoléon à Sainte-Hélène, devenue un lac français, et c'est pour elle un devoir d'obtenir les conséquences de cette position, dans un réseau de points stratégiques. Il nous semble que lorsque l'Angleterre et la Russie accomplissent depuis vingt-cinq ans une suite de conquêtes en Asie, en Afrique, en Amérique, et dans l'Océan, lorsqu'elles enveloppent le monde entier, la France a bien le droit de poser les bases véritables de sa puissance sur la Méditerranée. Elle doit donc conserver l'Algérie, briser le honteux traité de la Tafna, vouer à l'infamie

les traîtres, les lâches ou les sots qui veulent l'abandon de nos possessions africaines; défendre la révolution espagnole, et s'établir aux Baléares; défendre l'Italie contre l'Autriche, et s'établir en Sardaigne; défendre Constantinople contre la Russie, et l'Égypte contre l'Angleterre, et obtenir soit par des négociations, soit par la force des armes, Malte et les îles Ioniennes. Dans cette guerre européenne qui se prépare pour décider à qui restera l'empire de la Méditerranée, qu'elle se rassure, elle aura pour elle son passé, son droit, et tous les peuples intéressés à son triomphe, au triomphe de la liberté et de la civilisation.

Nous terminerons cet article par l'histoire de notre établissement à l'îlot du Roi, situé près de l'entrée du Port-Mahon, dans l'île de Minorque. En 1827, Ferdinand VII avait cédé cet îlot aux États-Unis pour y établir un hôpital destiné aux marins de l'Union. Le prix du loyer était de 15 piastres par an. En 1830, le gouvernement des États-Unis n'ayant plus besoin de ces bâtiments, céda le privilège à la France aux mêmes conditions. Cet arrangement ayant été tacitement approuvé par le roi d'Espagne, le bâtiment continua de servir d'hôpital pour les marins français. En 1837, il fut loué au gouvernement français par l'Espagne. La durée du bail devait être de deux ans, avec cette clause qu'on pourrait le renouveler ou non, suivant les intérêts de l'Espagne. En 1839 le bail a été en effet renouvelé, moyennant un loyer annuel de 300 réaux (75 francs). Dès l'année 1837, la France avait obtenu de l'Espagne l'autorisation d'y établir un dépôt de charbon de terre pour le service des bateaux à vapeur entre Toulon et Alger.

Cet établissement temporaire, formé par la France dans un îlot enclavé au milieu du port Mahon, et dominé de toutes parts de manière à ne pouvoir jamais avoir d'importance militaire, a cependant excité la jalousie de l'Angleterre, qui voit déjà dans un hôpital

français, sur un rocher nu et sans défense, un commencement d'établissement destiné à neutraliser un jour Malte et Corfou et à renverser ses projets ambitieux sur l'isthme de Suez et sur l'Égypte. Bien qu'elle dût être rassurée sur les intentions pacifiques du gouvernement français, dont les vues n'ont rien de commun avec les idées que nous avons émises plus haut, elle a vivement réclamé contre cette prétendue usurpation. Les dispositions favorables dans lesquelles M. Thiers paraît être pour les intérêts de la Grande-Bretagne nous feront sans doute abandonner cette position, devenue si nécessaire pour assurer nos relations avec l'Algérie, dont l'Angleterre désire également obtenir l'abandon, mais la juste colère de la France empêchera tout ministère de lui céder sur ce point.

BALECHOU (Jean-Jacques), graveur, naquit à Arles en 1715, et se forma à l'école de Bernard Lépicié. S'étant promptement distingué dans son art, il fut chargé de graver le portrait en pied d'Auguste, roi de Pologne, destiné à être mis à la tête de la collection de la galerie de Dresde. Ce portrait est son chef-d'œuvre. Accusé d'avoir vendu à son profit quelques-unes des premières épreuves, et n'ayant pu se justifier, il fut chassé de l'Académie de peinture. Il se retira alors à Avignon, où il continua de se livrer à son art. Il y grava, d'après Vernet, les *Baigneuses*, le *Calme* et la *Tempête*, qui obtinrent un grand succès. Il mourut à Avignon, le 18 août 1765. Bien que ce graveur ait eu réellement du talent, surtout comme buriniste, on peut lui reprocher d'avoir trop sacrifié à l'effet.

BALEINE (pêche de la). — La pêche de la baleine, connue des anciens, est en Europe antérieure au neuvième siècle de notre ère. Elle est, de toutes celles qui se font dans l'Océan et la Méditerranée, la plus difficile et la plus périlleuse; mais elle est aussi une des plus productives, en ce qu'on extrait de cet animal des produits fort recherchés dans le commerce. La chair

même, au dire d'Anderson, en est bonne à manger; les pêcheurs groënlандаis du moins y trouvent en grande partie leur nourriture. Cette pêche a d'ailleurs l'avantage de former d'hâbiles et intrépides matelots.

En 1783, le gouvernement français s'occupa sérieusement de ce genre d'industrie maritime. De 1784 à 1786, il fit dix-sept expéditions pour la rendre plus productive qu'elle n'avait été jusque-là, mais il n'en retira pas même ses frais. Vers la fin de cette dernière année, il avait cependant déterminé deux cents Nantukais, insulaires américains renommés pour leur habileté dans la pêche du cachalot, à s'établir à Dunkerque avec leurs trente-six navires; mais la révolution survenue un peu plus tard en France dispersa cette petite colonie. En 1802 et 1803, le gouvernement expédia encore à Dunkerque sept bâtimens pour la pêche du cachalot; mais ils furent capturés par les Anglais.

En 1816, nouveaux efforts de la part du gouvernement; mais tout était à refaire; des difficultés surgissaient de toutes parts. Pour arriver à les surmonter, on excita le zèle des armateurs et des marins par des encouragements et des faveurs particulières. Les ordonnances des 8 février 1816, 14 février 1819, 11 décembre 1821, 5 février 1823, 24 février 1825, 27 mai 1828, et 7 décembre 1829, établirent en outre pour les armateurs des primes, dont le taux varia depuis trente francs jusqu'à soixante-dix par tonneau de jaugeage. Ces primes étaient doublées pour les navires qui se rendaient dans les régions les plus lointaines. On admit à bord des baleiniers français des marins étrangers connus pour leur habileté dans ce genre de pêche; mais on en réduisit le nombre d'abord aux deux tiers, ensuite à la moitié, et enfin au tiers de l'équipage.

La loi du 22 avril 1832 a maintenu à peu près le système des primes antérieurement établi. Elle a de plus accordé de nouvelles faveurs et immunités; mais elle a aussi pour but d'amener les armateurs à se passer

entièrement de marins étrangers. Par suite de ces mesures, les armemens pour la pêche de la baleine, qui, en 1817, ne s'étaient élevés qu'à quatre, et n'avaient employé que quatre-vingt-huit marins, dont cinquante-huit étrangers, se sont élevés à seize en 1831, et ont employé cinq cent cinquante et un marins, dont seulement quatre-vingt-quatorze étrangers. Aujourd'hui les bâtimens destinés à la pêche de la baleine sont au nombre de soixante-cinq, employant deux mille cent cinquante hommes d'équipages, sur lesquels on ne compte plus que vingt-cinq étrangers.

Les bâtimens consacrés à ce genre d'expédition sont pourvus de six à huit chaloupes, chacune de quatre rameurs, de un ou deux harponneurs et d'un patron, et munies de sept pièces de corde de deux cents mètres chacune, avec un harpon, six lances, etc. Les meilleurs ouvrages à consulter sur la pêche de la baleine, sont : le *Traité des pêches*, par Duhamel; l'article spécial de l'*Encyclopédie*; l'*Histoire générale des pêches*, par Noël de la Morinière, etc., etc.

BALSDENS (Jean), naquit à Paris, vers la fin du seizième siècle : ses talens étaient médiocres; mais il était secrétaire du chancelier Séguier, protecteur de l'Académie; et les académiciens, en le recevant, voulurent témoigner à ce magistrat leur reconnaissance. Balesdens s'étant trouvé sur les rangs en même temps que Cornelle, écrivit à l'Académie pour la prier de faire attention à son peu de mérite et à l'éminente supériorité de son concurrent. On lui sut gré de cet acte de modestie, et il fut nommé deux ans après. Il mourut à Paris, le 27 octobre 1675, dans un âge fort avancé. Il a très-peu écrit, et le plus souvent il s'est borné aux fonctions d'éditeur. On lui doit des éditions de la plupart des écrits de Savonarole, et quelques autres ouvrages moins importants.

BALGUBRIE-STULLEMBERG (N.), né à Bordeaux en 1779, dans la religion protestante, entra de bonne heure dans la carrière commerciale, qui était

celle de son père. Au retour de la paix en 1814, il fit, l'un des premiers, paraître dans les ports de l'Inde et de la Chine le pavillon français, qui avait cessé de s'y montrer depuis si longtemps. Ce fut lui aussi qui forma ces associations de capitalistes qui achevèrent si promptement le pont de Bordeaux, celui de Libourne, ceux de Moissac, d' Agen, d'Aiguillon, de Coësmont et de Bergerac. Bordeaux lui doit son entrepôt, sa banque, et plusieurs autres édifices industriels. Dans les derniers moments de sa vie, il était occupé d'un vaste projet : il voulait, en défrichant les landes de la Guienne, réunir Bayonne à Bordeaux, et ouvrir ainsi à sa patrie de nouvelles voies de communication. La mort ne lui permit pas d'accomplir ce dessein ; il mourut à Bagnères d'une maladie de langueur, à peine âgé de 45 ans, le 25 août 1825.

BALINCOURT, terre et seigneurie du Vexin français, à huit kilomètres de Pontoise. Cette terre a été érigée en marquisat en 1719. Elle renfermait un très-beau château bâti sur les dessins de Liégeois.

BALISTIQUE. — Dans les temps anciens et même au moyen âge, bien que l'on considérât surtout dans l'homme la valeur personnelle, on était bien loin de dédaigner entièrement les avantages que l'art pouvait offrir pour l'armement, pour l'attaque et pour la défense. Il est probable que beaucoup de machines de guerre, en usage du temps des anciens Romains, se conservèrent jusqu'aux douzième et treizième siècles. Mais à cette époque, on fit subir d'importantes améliorations aux armes de jet, à l'art des sièges, à celui de pratiquer la mine, etc. L'un des décrets émanés du second concile de Latran contient ce qui suit : « Nous défendons et punissons d'anathème quiconque emploiera dorénavant, contre les chrétiens catholiques, l'art impie et meurtrier de la construction de machines destinées à lancer des traits et des flèches. »

Ce décret ne défend nullement la terre ou l'usage des armes en général, mais uniquement l'usage de celles

qui lançaient à une grande distance des masses énormes, ou un grand nombre de projectiles à la fois. Cependant on s'inquiéta fort peu de ce décret, et il ne put empêcher que le perfectionnement des machines de guerre ne prit, spécialement en Italie, un nouvel essor. Les Français, jusqu'au règne de Philippe Auguste, furent très-arriérés dans ce genre de connaissances. Mais les croisades, où tant de nations différentes combattirent sous le même drapeau, devinrent une excellente école où se communiqua promptement la connaissance de ces diverses inventions ; aussi n'est-il point vrai que les mahométans aient surpassé les nations occidentales dans l'art de la balistique.

La machine à lancer des projectiles (la catapulte) était d'une construction et d'une force très-variée. A l'aide de cette machine, on lançait non-seulement des balles préparées pour cet usage, mais des pierres, des flèches, des lances, des poutres hérissées de clous, des tonneaux remplis de combustibles ; quelquefois même, en signe de mépris, on jetait, par-dessus les murailles des villes assiégées, des cadavres, des ânes morts, etc. On se fera une idée de la force de ces machines, en songeant que quatre hommes avaient souvent peine à soulever une pierre lancée par la catapulte, avec laquelle on envoyait quelquefois des meules de moulin à une distance considérable. En 1248, au siège d'Emèse, le sultan Éyub fit jeter dans cette ville des pierres de cent quarante livres.

Contre les effets destructeurs de ces terribles machines, les assiégés et les assiégeants cherchaient à se défendre avec des haies faites en branches de saule, des gabions, des tortues jointes à angle aigu, des objets mous et élastiques, tels que des matelas, des sacs remplis de foin, qu'on suspendait le long des murailles.

L'invention de la poudre opéra une révolution complète dans l'art de la balistique. Les canons remplacèrent les machines, et facilitèrent, en les simplifiant, les sièges des places fortes.

(Voyez les articles ARTILLERIE, ARMES A FEU, GÉNIE, etc.)

BALIVET (N.), fut envoyé comme député à la Convention par le département de la Haute-Saône. Il siégea parmi les membres qui formaient la *plaine*. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la reclusion et le bannissement à la paix. Après la session conventionnelle, il entra au Conseil des anciens, et en fut nommé secrétaire au mois de septembre 1798. Il en sortit bientôt, et ne fit plus partie d'aucun corps législatif; mais il fut nommé commissaire du Directoire près de l'administration centrale de son département; au 18 brumaire, il résigna ces fonctions, se retira à la campagne, et mourut en 1813.

BALLA (Antoine), fut nommé député à la Convention nationale par le département du Gard, siégea au *marais*, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour la reclusion. Il ne se montra jamais à la tribune, et ne fut employé dans aucun comité. Il se retira dans son département après la session, et fut ensuite nommé juge au tribunal du Vigan, place qu'il occupa jusqu'après la seconde restauration.

BALLADE. — L'étymologie de ce mot indique que la ballade était dans l'origine un chant destiné à servir d'accompagnement à la danse, car le vieux mot *baller*, dont le participe existe encore, puisqu'on dit *les bras ballants*, signifiait *danser*.

Il sait danser, *baller*,
Faire des tours de toute sorte.

Notre mot *bal* en est une preuve irrécusable. On ne saurait donc avoir de doute sur le sens primitif du mot ballade. L'art poétique de Sébilet, et d'anciens ouvrages d'érudition, donnent cette étymologie comme certaine. Du reste, la ballade se sépara de bonne heure de la danse, et dans la forme où nous la connaissons, ce n'est qu'une petite pièce de vers du genre du sonnet et du rondeau.

Cette petite pièce de vers est soumise à des règles nombreuses et sévères, comme le sonnet *aux rigoureuses lois*. On en jugera par l'exemple

suivant, que nous empruntons au meilleur poète du quinzième siècle, à Villon. C'est la ballade où il se félicite d'en avoir appelé d'un arrêt qui le condamna à la potence, et de s'être sauvé par ce moyen :

Que vous semble de mon appel,
Garnier, si-je sens ou folie?
Toute beste garde sa pel;
Qui la contrainct, efforce ou lye,
S'elle peut, elle se deslie.
Quant donc par plaisir volontaire,
Chanté me fust ceste homélie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Si fusse des hoirs Hue-Capel,
Qui fut extraict de boucherie,
On ne m'eust parmy ce drapel
Fait boire à ceste écorcherie.
Vous entendez bien joucherie?
Mais quant ceste peine arbitraire
On m'adjudgea par tricherie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Cuidez-vous que sous mon cappel
N'y eust tant de philosophie,
Comme de dire, j'en appel?
Si avoit, je vous certifie.
Combien que point trop ne m'y fie.
Quant on me dit, présent notaire,
Pendu aerez, je vous affie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Prince, si j'eusse eu la pepie,
Pieça je fusse où est Clotaire,
Aux champs, debout comme un espie.
Estoit-il lors temps de me taire?

On voit que dans une ballade, on ne pouvait employer que trois rimes, et que la rime était la même dans les parties correspondantes. La quatrième strophe, qui termine la ballade, s'appelait envoi; il fallait que l'envoi n'eût que la moitié du couplet, et qu'il conservât les rimes de la partie dont il dépendait.

Dans l'exemple cité, il n'y a que trois strophes et il n'y a que huit vers dans chaque strophe. C'est la forme la plus ordinaire de la ballade: toutefois on trouve assez fréquemment des ballades comprenant quatre strophes; il y en a aussi où l'envoi manque, mais cette dernière licence est plus rare. Le nombre de vers de chaque couplet peut varier de sept à douze. Dans la ballade de Villon, la mesure des vers est de huit syllabes, et c'est la plus généralement suivie. Par exception, le vers a quelquefois sept ou dix syllabes.

Ce rythme savant, ce mécanisme

compliqué, font assez voir quelle origine on doit donner à la ballade. La ballade dut naître, au moyen âge, chez le peuple qui parlait la langue la plus souple et la plus musicale et dont la poésie recherchait les combinaisons ingénieuses de rythme et les entrelacements harmonieux. De bonne heure on voit paraître des essais de ballade dans la littérature provençale: il serait sans doute inutile d'en chercher autre part qui fussent antérieurs, et l'on doit croire que c'est là que les Italiens, les Espagnols et les Français du nord allèrent chercher ce genre de poésie.

Il n'y a pas de sujet particulièrement affecté à la ballade. Pasquier (*Recherches de la France*, liv. VII) dit que les poètes pouvaient composer la ballade en tel argument qu'ils voulaient choisir. Le plus souvent ce petit poème était consacré à l'expression des peines ou des joies de l'amour: Marot le compte au nombre des genres dont se compose, selon lui, le bréviaire amoureux.

Ce sont rondreaux, ballades, virelets,
Mots à plaisir, rimes et triolets,
Lesquels veus apprend à retenir
A un grand tas d'amoureux nouvelets,
Pour mieux savoir dame entretenir.

Du reste, une foule de ballades de Marot lui-même ne parlent point d'amour, et n'expriment que la gaieté ou la malice. Souvent la ballade était une courte satire, ou bien un petit récit accompagné de réflexions ou de sentences. La ballade enfin se prête à toutes sortes de sentiments et d'idées: on peut seulement remarquer, qu'à cause même de la brièveté de ses dimensions et de l'agréable symétrie de son rythme, elle donne à tout ce qu'elle exprime un air de légèreté et de grâce.

Selon Pasquier, la ballade ne devint d'un usage commun en France que sous le règne de Charles V. Le même auteur cite Alain Chartier comme le poète qui lui donna le plus de vogue. Lorsque l'école de Ronsard chercha à réformer la poésie, et à tenter des routes nouvelles en s'appuyant sur l'érudition, la ballade fut négligée, et le cré-

dit dont elle avait joui passa au sonnet et à l'ode, qui se prétaient davantage à la pompe et à la dignité que cherchaient les réformateurs. Toutefois elle reparut vers la fin du seizième siècle. Au dix-septième siècle même, dans cette époque si dédaigneuse pour tout ce qu'avait produit le moyen âge, l'antique ballade fut encore cultivée par certains auteurs, entre autres par madame Deshoulières et la Fontaine. Madame Deshoulières y porte ses habituelles fadeurs, la Fontaine y ressassait la naïveté de Villon et de Marot tout en parlant la langue perfectionnée de son siècle. Ce qui prouve que ce genre était encore alors dans un certain honneur auprès du monde littéraire, c'est que le sujet de la querelle entre Trissotin et Vadius, dans *les Femmes savantes*, est une ballade.

Les ballades qui ont paru de nos jours n'ont de commun que le nom avec celle dont on vient de parler. Nos jeunes poètes romantiques ont imité leurs maîtres d'Angleterre et d'Allemagne qui ont composé sous ce titre, dans un style simple et naïf, des récits historiques ou merveilleux d'une certaine étendue. Dans le Nord, en Angleterre et en Écosse surtout, le nom de ballade passa de bonne heure à des chants populaires qui reproduisaient les traditions nationales. Il en reste encore de vieux modèles, d'après lesquels ont travaillé Walter Scott, Southey, Gœthe, Schiller, Bürger. C'est d'après ces essais qu'ont été conçues les ballades de M. Victor Hugo et de son école.

BALLAINVILLERS (le baron de), fut successivement avocat du roi, conseiller au parlement, maître des requêtes de l'hôtel et intendant des États du Languedoc. Au commencement de la révolution, il embrassa le parti de la cour, fut chargé par Louis XVI de plusieurs missions secrètes, et devint, pendant l'émigration, intendant général de l'armée des princes. Rentré en France après le 28 vendémiaire an IX, il y vécut dans la retraite, jusqu'au retour des Bourbons. Nommé alors conseiller d'État et chancelier du con-

seil de Monsieur, il présida provisoirement le conseil des ministres pendant une absence du président titulaire. M. de Ballainvillers a publié, en 1811, une *traduction en vers des odes d'Horace*.

BALLANCHE (Pierre-Simon), né à Lyon, en 1776. Il serait difficile de déterminer au juste le genre adopté par cet écrivain. Doit-il être compté parmi des poètes ou parmi les historiens ? Ne pourrait-on pas aussi bien le classer parmi les philosophes ? Dans ses ouvrages, qu'on ne peut guère comparer qu'aux compositions mythologiques, érudites et symboliques de l'école des néoplatoniciens, M. Ballanche est à la fois philosophe, historien et poète. D'ordinaire il prend une vérité morale ou religieuse, ou bien une loi historique ; et pour faire ressortir le principe qu'il a choisi, il le revêt d'une enveloppe mythique qu'il emprunte aux fables ou aux récits héroïques du paganisme. C'est ainsi qu'il compose des poèmes dont les incidents et les passions concourent systématiquement à une démonstration philosophique. Le premier des poèmes de ce genre fut *Antigone*, qui parut en 1814. Tirésias, accueilli à la cour du roi Priam, raconte les longs malheurs d'Œdipe et ceux que cette grande victime de la fatalité légua à ses enfants. Tel est le cadre de l'ouvrage, dont le but est de prouver la nécessité du mal et de la douleur sur la terre, l'obligation pour l'homme de lutter avec le sort, et en même temps l'action salutaire d'une providence qui envoie sur la terre, pour la consolation des Œdipes qui l'habitent, des êtres purs, dévoués et sublimes comme Antigone. Rien de plus moral et de plus louable qu'un tel plan ; mais, malgré quelques narrations touchantes, malgré l'éclat poétique du style, c'est quelque chose de bien froid qu'un tel poème, où les personnages n'agissent que pour le compte d'une idée, et ne sont à tout prendre que des arguments déguisés. Après *Antigone*, M. Ballanche se livra à des considérations générales sur le progrès de la

civilisation moderne et les destinées du dix-neuvième siècle, dans l'écrit intitulé : *Essai sur les institutions sociales dans leur rapport avec les idées nouvelles*, 1818. Penseur généreux, mais vague, il aborda dans la *Palingénésie sociale* les plus hauts problèmes de cette science difficile dont il empruntait le goût aux Allemands, la philosophie de l'histoire ; là il se propose de montrer comment l'humanité subsiste toujours, une et identique à elle-même, à travers les diverses transformations qu'elle subit, comment les époques de crise violente ou de barbarie inerte, loin d'anéantir l'esprit humain, ne font que l'exercer, le soumettre à des épreuves dont il sort toujours victorieux : de là le titre de *Palingénésie* (renaissance). On doit savoir gré à M. Ballanche du courage avec lequel il s'aventure au milieu des spéculations les plus abstraites et des inductions les plus vastes ; mais il manque souvent de clarté et de rigueur. En 1819, il donna l'*Orphée*, autre poème mythique sur l'origine de la civilisation. Il compare lui-même cet ouvrage à l'*Atlantide* de Platon, et l'obscurité de ses symboles rend la comparaison juste. Respectons cet esprit noble et puissant, mais reprochons-lui de se tenir trop souvent dans les nuages. Il en est descendu pour écrire ses *Fragments*, dont plusieurs seraient dignes de l'auteur de *René* par la mélancolie poétique des pensées et la grâce du style.

BALLAND (Antoine), né le 27 août 1751, fut fait colonel d'un régiment à la bataille de Jemmapes, et commanda, en 1793, l'armée qui se trouvait dans les environs de Guise. Mis à la retraite après la campagne de 1796, en Italie, il se retira à Guise, où il est mort il y a peu d'années.

BALLAND (Charles-André), fut successivement procureur syndic du district de Bruyères (Vosges), député suppléant à l'Assemblée législative, député à la Convention et membre du Conseil des cinq-cents. Il vota pour la détention de Louis XVI, et pour son

bannissement ou sa mort, si le peuple le voulait.

BALLAND (N.), membre de la congrégation de l'Oratoire, aussi distingué par ses talents que par sa modestie, était en 1809 grand préfet des études au collège de Juilly, lorsqu'il fut nommé conseiller titulaire de l'Université, à la création de ce corps ; il occupa cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1814.

BALLARD (Philibert), était procureur général syndic du département de la Nièvre lors de la journée du 31 mai. Partisan des girondins, il eut le courage d'avouer hautement ses sympathies pour les proscrits, ce qui fit lancer contre lui un décret d'accusation auquel il parvint à se soustraire. Nommé par le département de la Nièvre député au Conseil des anciens en septembre 1795, il assista rarement aux séances, vota l'impôt sur le sel, et fut éliminé du nouveau corps législatif au 18 brumaire. Il fut ensuite nommé conseiller à la cour d'appel de Bourges. Napoléon, en 1806 et en 1812, l'envoya présider le collège de cet arrondissement, qui, à cette dernière époque, le choisit comme candidat au corps législatif ; il n'y entra pas, le sénat n'ayant pas agréé sa présentation.

BALLEROY, bourg du Bessin (Calvados), à treize kilomètres sud-ouest de Bayeux. On y remarquait un château magnifique, que M. de Choisy, conseiller d'État, avait fait bâtir par Mansard.

BALLET. — Ce mot, dérivé de l'italien *ballare*, danser, désigne une action dramatique représentée par la danse et la pantomime avec l'aide de la musique. Le but d'un ballet bien composé est d'offrir une peinture vivante des passions, des mœurs, des usages du peuple chez lequel se passe l'action. Ce fut Catherine de Médicis qui, en 1581, donna au Louvre le premier ballet qui ait été exécuté en France. Il fut annoncé sous le nom de *Grand Ballet de Circé et ses Nymphes*, de la composition du sieur de Beaujoyeux, paroles de Ronsard et Baillif, airs de Beauhieu et Salmon. D'après le compte

qui en fut dressé alors, il coûta la somme exorbitante de trois millions six cent mille francs. Plus de quatre-vingts grands ballets furent représentés à la cour de Henri IV, de 1589 à 1610, et le grave Sully, qui en était l'ordonnateur, s'y montra plus d'une fois, exécutant les pas que la sœur du roi lui avait montrés. La cour de Louis XIII étant fort triste, le duc de Nemours inventa, pour l'égayer, des ballets qui devaient être d'assez mauvais goût, à en juger par les titres de l'un d'eux, où Louis XIII figura le *ballet de matre Galimatias, pour le grand bal de la douairière de Billebahaut et de son fanfaron de Sotleville*. Richelieu rendit aux ballets leur gravité et leur ennui. En 1641, on vit danser à la cour deux grands ballets : *le Temple de la Gloire et la Prospérité des armes de France*. Ces productions, tirées de la Fable, ne furent remarquables que par leur faste, caractère principal de tout ce qui se faisait à cette époque. Mazarin donna à ce genre de composition plus de mouvement et de gaieté ; la scène commença à montrer plus de liberté, et l'imagination du dramaturge prit un plus grand essor. Le 28 février 1645, Louis XIV avec toute la cour assista au ballet *la Festa teatrale della finta Pazza*, donné au théâtre du Petit-Bourbon par les acteurs, les chanteurs et les musiciens les plus célèbres que Mazarin avait fait venir d'Italie. L'effet des nouvelles décorations y fut surtout admiré. Ce fut encore par les soins du même cardinal que se donna, deux ans après, au Palais-Royal, l'opéra en cinq actes d'*Orfeo ed Euridice*, plus remarquable encore que le précédent sous le rapport de l'effet des machines. Le 26 février 1651, le ballet de *Cassandre*, dont Benserade avait composé le livret, fut le premier dans lequel on vit danser Louis XIV, alors âgé de treize ans. Lors du mariage de Louis XIV, Mazarin fit venir pour la troisième fois d'Italie des artistes du talent le plus distingué, et ce fut au château des Tuileries qu'il fit construire le *théâtre des machines*, alors

le plus vaste et le plus beau de l'Europe. On y donna *Ercole amante*, pièce d'un goût exquis et d'une magnificence inouïe jusque-là. Le roi et toute la cour y dansèrent. Ce même monarque dansa encore jusqu'en 1670 dans tous les ballets, qu'on appela *ballets du roi*, et il ne renonça à ce frivole amusement que par suite de la leçon qu'il trouva dans ces vers du Britannicus de Racine.

Four toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière;
A disputer des prix indignes de ses mains;
A se donner lui-même en spectacle aux Romains;
A venir prodiguer sa voix sur son théâtre;
A réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre.

Le premier ballet pantomime raisonné qu'on vit à Paris, fut donné en 1671, sur le théâtre bâti rue Mazarine pour l'opéra. Il représentait *les fêtes de Bacchus et de l'Amour*. Quinault en composa les paroles et Lulli la musique.

Pendant les vingt premières années, où l'on exécuta des ballets en France, les femmes n'y figurèrent jamais; elles étaient remplacées par de jeunes danseurs. Ce fut le 21 janvier 1681 que, pour la première fois, la dauphine, les princesses du sang et des duchesses figurèrent sur le théâtre du château de St-Germain, dans l'opéra-ballet *le Triomphe de l'Amour*. Leur exemple fut suivi, et dès ce moment on dressa de jeunes filles pour en faire des danseuses. Il n'en parut point de remarquables jusqu'en 1704, où débuta la demoiselle Prévôt, qui fit le charme de l'Opéra pendant vingt-cinq ans. Vint ensuite son élève, la demoiselle Camargo, que remplaça la demoiselle Sallé. Cette dernière, au dire de Garrick, retira plus de deux cent mille francs d'une seule représentation, dans laquelle on lui jetait sur le théâtre des billets de banque et des bourses pleines de guinées.

Parmi les danseurs les plus marquants de ce temps, on distingua Dupré, Dumoulin, Lany, Malter. Virent ensuite les deux Vestris, dont le plus célèbre disait, que s'il ne se tenait pas en l'air à volonté, ce n'était que par égard

pour ses confrères; Dauberval, les deux frères Gardel, Didelot, mesdames Allard, Gardel, Guimard, etc. Parmi ces danseurs, il faut distinguer, comme compositeurs de ballets, Dauberval et les deux Gardel. Mais ce fut surtout Noverre, célèbre dans toute l'Europe, qui le premier perfectionna l'art de la chorégraphie, et fit disparaître les masques dont les danseurs se couvraient la figure, les habits antiques et les paniers aussi embarrassants que ridicules.

De nos jours, parmi les danseuses, les Milon, les Albert, les Paul, les Coulon, les Anatole, les Noblet, les Gallois, les Montessu, la merveilleuse Taglioni, la gracieuse Fitz-James, les séduisantes Fany et Thérèse Essler; et parmi les danseurs, les Montjoie, les Paul, les Perrot, les Mazilier et leurs jeunes émules attirent des pays les plus lointains les amateurs de ballets. Enfin c'est en France que se forment les plus habiles artistes en ce genre, pour aller ensuite briller dans toutes les capitales de l'Europe.

BALLET (Jean), député de la Creuse à l'Assemblée législative, exerçait, lorsqu'il fut élu, les fonctions de juge au tribunal d'Evreux. Le 12 avril 1792, il fit, au nom du comité des finances, un rapport sur la caisse de l'extraordinaire, et demanda que les assignats en circulation fussent portés au chiffre de seize cent cinquante millions. Le 28 août, il fit décréter l'envoi aux quatre-vingt-trois départements des premières pages du *Livre rouge*, comme preuve des déprédations de la cour. Il ne fut pas réélu membre de la Convention; en l'an XIII (1805), il était procureur général près la cour impériale de Limoges. A la réorganisation des tribunaux en 1811, il fut nommé avocat général près la même cour. En 1815, les électeurs du département de la Creuse l'envoyèrent à la chambre des représentants. Sa conduite à ce moment fut honorable. Tandis que la chambre des représentants discutait, au milieu des baïonnettes ennemies, sur l'établissement d'une constitution, Ballet fit la proposition

de n'élever de statue à aucun monarque vivant, voulant faire comprendre qu'il était inutile de s'occuper d'une constitution que le nouveau roi pouvait ne pas accepter. Ballet, destitué par les Bourbons, rentra dans la vie privée.

BALLEYDIER, né à Annecy, département du Mont-Blanc, le 12 février 1763, fut nommé, au commencement de la révolution, commandant des volontaires d'Annecy, et servit, avec la plus grande distinction, sous les généraux Kellermann et Dugommier. Il passa ensuite à l'armée d'Italie, où il se distingua également. Après la campagne de Franconie, qu'il fit sous les ordres du général Augereau, il devint commandant de l'île d'Elbe, et colonel du 18^e régiment d'infanterie légère. Il se signala encore dans les campagnes de Hollande et de Russie. Nommé deux fois général de brigade, sa modestie lui fit constamment refuser ce grade, dont, au rapport de Dugommier, il n'y avait pas, dans l'armée, d'officier qui fût plus digne que lui.

BALLIN (Claude), orfèvre, né à Paris d'un père qui était aussi orfèvre, a porté son art à un degré de perfection ou personne, avant lui, n'était peut-être jamais arrivé. Il avait un discernement parfait pour prendre ce qu'il y a de plus beau dans l'antiquité, et un génie tout particulier pour y ajouter, de son invention, mille grâces et mille beautés qu'on n'avait pas encore vues. Il étudia le dessin d'après les tableaux du Poussin, et travailla ensuite à divers ouvrages d'orfèvrerie, où il se rendit si habile, qu'à l'âge de dix-neuf ans il fit quatre bassins d'argent où les quatre âges du monde étaient représentés, et qu'on regarde comme autant de chefs-d'œuvre. Le cardinal de Richelieu les ayant achetés, Ballin fit quatre vases à l'antique du même dessin que les bassins, pour les accompagner et rendre l'assortiment complet. Sarrasin, le plus habile sculpteur de ce temps-là, lui fit ciseler plusieurs bas-reliefs d'argent, et entre autres les songes de Pharaon, qui sont d'une rare beauté. Il fit, en or émaillé, la

première épée et le premier hausse-col que Louis XIV ait portés; on voit dans plusieurs églises de Paris des ouvrages de sa main, tous d'une beauté et d'une délicatesse sans égales. Il serait à souhaiter que tant d'autres ouvrages qu'il a exécutés pour Louis XIV existassent encore. Il y avait des tables toutes d'argent d'une sculpture et d'une ciselure si admirables, que la matière, toute pesante qu'elle était, faisait à peine la dixième partie de leur valeur. Malheureusement ces beaux ouvrages furent fondus pour fournir aux dépenses de la guerre de succession. On se contenta d'en conserver des dessins exécutés par l'orfèvre Launay. Ballin mourut le 22 janvier 1678, à l'âge de soixante-trois ans.

BALLOIS (Louis-Joseph-Philippe), né à Périgueux, publia à Bordeaux un journal plein de saines idées et de patriotisme. En 1798, son compatriote Lamarque, nommé ambassadeur en Suède, le choisit pour son secrétaire, mais le Directoire refusa d'approuver ce choix. Ballois, désespéré de cet acte d'injustice, tenta de se tuer, mais il se manqua, et continua son journal. Au 18 brumaire, son journal fut supprimé; alors Ballois créa une science importante, en fondant les Annales statistiques. ~~Comme~~ membre de l'académie de Bordeaux, il vint à Paris, où il mourut en 1803, des suites de sa blessure.

BALLON. Voyez AÉROSTAT.

BALLUE était notaire et juge de paix à Péronne, lorsqu'il fut nommé par le département de la Somme député à l'Assemblée législative. Il ne monta qu'une seule fois à la tribune, le 26 août 1792, pour déclarer qu'il avait écrit à la commune de Paris que plusieurs de ses collègues, appartenant au parti royaliste, avaient demandé des passe-ports pour se rendre dans les départements infectés d'aristocratie; l'Assemblée approuva sa conduite. Depuis ce moment, Ballue ne reparut plus sur la scène politique.

BALLY (Victor), né à Beaurepaire (Isère), fit partie de l'expédition de

Saint-Domingue, en qualité de chef du service de santé; et lorsque la fièvre jaune exerça ses ravages sur la malheureuse Barcelone, en 1821, il fut un des médecins français qui se dévouèrent pour s'opposer à ce fléau. Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres une *Histoire de la fièvre jaune observée en Espagne, et particulièrement en Catalogne, dans l'année 1821*, in-8°, 1823. MM. François et Pariset, ses collègues, ont pris part à la rédaction de cet ouvrage.

BALMAIN (Jacques-Antoine), habitait la Savoie au commencement de la révolution. Il s'en montra, dès le principe, un des plus zélés partisans. Nommé député à la Convention lorsque la Savoie eut été réunie à la France, il joua dans cette assemblée un rôle tout à fait secondaire. Nommé, au mois de brumaire an IV, au Conseil des cinq-cents, il en sortit l'année suivante, et se retira dans une terre qu'il possédait aux environs de Chambéry. Il fut depuis nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble.

BALON, ville et marquisat du Maine (Sarthe), à quatorze kil. nord du Mans, sur la gauche de l'Orne. C'était autrefois une des plus fortes places de la province du Maine. Philippe-Auguste s'en rendit maître en 1199. Ce prince en fit démolir les fortifications; mais elles furent rétablies peu de temps après. En 1417, les Anglais se saisirent de Balon; mais Charles VII les en chassa, ainsi que du reste de la province.

BALSON, capitaine au 9^e régiment d'infanterie légère, se distingua à l'affaire de Haslac, près d'Ulm, le 19 octobre 1805. Cerné par un escadron autrichien, il combattit plus de trois heures, et s'ouvrit un passage après avoir enlevé ses blessés à la vue de l'ennemi. En 1815, il défendit Ham contre les Prussiens; et, malgré le peu de ressources qu'il avait à sa disposition, il arrêta, pendant vingt-quatre heures, un corps d'armée tout entier, et ne se rendit qu'après avoir dicté les articles de la capitulation, qui assurait à l'État la conservation du ma-

tériel de la place, et les honneurs de la guerre à ses soldats.

BALTHASAR (Christophe), avocat du roi à Auxerre, naquit à Villeneuve-le-Roy en 1588, et mourut à Castres vers 1670. Il publia plusieurs ouvrages afin de prouver la légitimité des droits de la France sur différents domaines de l'Espagne. Les titres de ces écrits sont : *Traité des usurpations des rois d'Espagne sur la couronne de France*, depuis Charles VIII; Paris, 1626, in-8°, augmenté d'un discours des droits et prétentions des rois de France sur l'Empire; réimprimé en 1647, in-4°, sous le titre de *Justice des armes du roi très-chrétien contre le roi d'Espagne*.

BALUE (la), naquit vers 1421, dans un bourg du Poitou. Son père était tailleur ou meunier. Après avoir fait quelques études, il s'introduisit auprès de Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, dont il surprit la confiance. Quand Juvénal des Ursins vint à mourir, la Balue, qui était son exécuteur testamentaire, trompa les héritiers, et s'appropriâ un bien qui ne lui appartenait point. De Poitiers il passa dans le diocèse d'Angers, où il se fit remarquer par une scandaleuse simonie. Il fit alors un voyage à Rome, et c'est à son retour qu'il vint à la cour de Louis XI. Le roi, qui prenait souvent à dessein des hommes pervers pour les employer à l'accomplissement de ses projets, s'attacha la Balue qui se rendit utile en maintes circonstances. Mais, en servant le roi, le courtisan n'oubliait point ses propres intérêts; il se fit donner des places bien rétribuées; et on le vit en peu de temps conseiller au parlement, administrateur des aumôneries, trésorier de l'épargne, secrétaire d'État, enfin évêque d'Évreux. C'était lui aussi qui était chargé de conférer les bénéfices. Il se montra simoniaque dans ce dernier emploi, comme il l'avait été autrefois dans le diocèse d'Angers. Il usa mal de son crédit à l'égard de ses premiers bienfaiteurs. On doit lui attribuer tout le mal qui arriva à Charles de Melun et à l'évêque d'Angers, qui avaient été les auteurs de sa scandaleuse fortune.

Il sut plaire à la cour de Rome par l'abolition de la pragmatique sanction, et le pape Pie II lui envoya le chapeau de cardinal. On prétend que la Balue empêcha, par tous les moyens imaginables, la réconciliation prête à se faire entre Louis XI et son frère. Mais le roi ne tarda pas à acquérir la preuve de la perfidie de celui qu'il avait comblé de ses faveurs. On saisit des lettres qui démontraient qu'il avait été en correspondance avec les ennemis du royaume, et notamment avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, à qui il découvrait les secrets de l'État. Louis XI aurait voulu punir par la mort des crimes aussi avérés; mais il trouva de l'opposition à Rome, et il résolut de jeter le cardinal dans une dure prison. Il le fit enfermer à Loches, dans une de ces cages que Comines nous a décrites en ces termes : « elles étoient couvertes de pattes de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles fermures, de quelque huit pieds de large, de la hauteur d'un homme et un pied plus (*). » La Balue resta longtemps dans sa hideuse prison, car il y coucha quatorze ans, s'il faut encore ajouter foi au témoignage de Comines. Enfin il en sortit, et se retira à Rome. Le pape le combla de ses faveurs, et il eut même l'audace de le nommer légat en France. La Balue revint pour remplir sa mission; mais il s'aperçut bientôt de la haine et du dégoût qu'il inspirait en tous lieux, et il se hâta de regagner l'Italie. Il mourut évêque d'Albano et légat dans la Marche d'Ancone. Le cardinal la Balue ne s'est point signalé seulement par ses perfidies et ses trahisons, mais encore par les plus honteuses débauches.

BALUZE (Étienne), naquit à Tulle le 24 décembre 1630. Dans sa jeunesse, il s'était livré à l'étude des lois; mais bientôt il abandonna le droit pour se vouer d'une manière toute spéciale aux recherches historiques, qui, de bonne heure, avaient eu pour lui un

grand attrait. Notre célèbre érudit de Marca, qui avait eu l'occasion de le connaître et d'apprécier ses heureuses dispositions, l'attira à Paris en 1656. Quand Marca mourut, Baluze s'attacha à Lamoignon-Houdancourt, archevêque d'Auch, qu'il quitta en 1667, pour entrer chez Colbert en qualité de bibliothécaire. Ce fut par ses soins que la bibliothèque de ce ministre acquit la plus grande partie des richesses littéraires qui l'ont rendue si célèbre. La mort de Colbert ne nuisit en rien à la fortune de Baluze; car, à partir de l'année 1683, MM. de Seignelai et de Torci se firent ses protecteurs et ses soutiens. Il conserva sa place de bibliothécaire jusqu'en l'année 1700. Dès l'année 1670, il avait été nommé professeur de droit canon au collège de France. Il vivait, depuis plusieurs années, dans la retraite, lorsqu'en 1707, il incurut la disgrâce de Louis XIV pour avoir publié les anciens titres de la maison de Bouillon. Le roi, qui avait exilé le cardinal de Bouillon, se crut offensé, et ordonna au malencontreux érudit de quitter Paris pour se retirer dans la province. Ce ne fut qu'en 1713 que Baluze obtint la permission de continuer, dans la capitale, les travaux qu'il avait été forcé d'interrompre. Il mourut le 28 juillet 1718. Par son testament, il léguait toute sa fortune à une femme étrangère à sa famille: Les livres de sa bibliothèque furent vendus à diverses personnes; mais tous ses manuscrits au nombre de quinze cents, presque tous annotés de sa main, furent achetés par le roi. Ils se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque royale.

Les principaux ouvrages de Baluze sont: le *Recueil des capitulaires* (2 volumes in-folio), réimprimé à la fin du dernier siècle, par Pierre de Chiniac; les *Miscellanea* (7 volumes in-8°); les *Lettres d'Innocent III* (recueil complet, dans le siècle dernier, par la Porte du Theil); un *volume des conciles*, ouvrage qui n'a point été achevé, et que Baluze destinait à servir de supplément au recueil du Père Labbe; l'*Histoire de l'église de Tulle* (2 volumes in-4°), etc. Nous renvoyons ceux

(*) Mémoires de Philippe de Comines, liv. VI, chap. 12.

de nos lecteurs qui désireraient connaître tous les ouvrages publiés par Baluze, au catalogue dressé à la page 66 du premier volume des *Capitulaires*. On conçoit à peine qu'un homme ait pu suffire à l'accomplissement de ces immenses travaux. Aussi, le nom de Baluze est-il célèbre non-seulement dans notre pays, mais encore dans toute l'Europe. Il est un des plus illustres représentants de cette grande école d'érudits, qui, aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, a été une des gloires de la France.

BALZAC, bourg de l'Angoumois, à quatre kilomètres nord d'Angoulême. On y cultive en grand le safran, et l'on en fait un commerce fort considérable.

BALZAC (Jean-Louis Guez, seigneur de), un des écrivains qui, au commencement du dix-septième siècle, contribuèrent le plus au perfectionnement de la langue française. L'affectation, le faste guindé, la pompe emphatique de ses écrits peuvent impatienter ceux qui les lisent, mais ne doivent pas faire méconnaître les services qu'il a rendus. S'il n'a pas la gloire d'avoir épuré le goût, il a celle d'avoir formé la langue. Il est certain qu'on peut mettre dans le style des proportions, de la clarté, du nombre, alors même que dans les idées on est coupable de recherche et d'exagération. Balzac, d'ailleurs, si inférieur à Montaigne, puisqu'il fut sans génie et qu'il eut très-peu de goût, a cependant été presque aussi utile que lui : il l'a été d'une autre manière. Pour hâter les progrès d'une littérature et la faire parvenir à son époque de maturité, il ne faut pas seulement des hommes de génie ; peut-être même les hommes de génie ne sont-ils pas les plus utiles au perfectionnement de la langue : leur originalité même les empêche de créer pour l'usage commun, et leur style est trop marqué à leur empreinte pour devenir la propriété de tous. Il faut, en même temps que les hommes de génie, des ouvriers patients, laborieux, habiles, sans enthousiasme pour les idées, mais pleins d'un soin religieux

pour les mots ; qui prennent pour tâche d'assouplir la langue, de la régler, de la polir, de lui donner plus de jeu, de netteté et d'harmonie. Ainsi a fait Balzac : son rôle s'est borné à perfectionner l'instrument, sans savoir profiter lui-même des qualités nouvelles qu'il lui donnait. Sa gloire est de l'avoir transmis plus docile et plus ferme à des mains qui devaient mieux l'employer. L'influence matérielle qu'il exerça sur la prose ressemble beaucoup à la réforme que Malherbe opéra dans la poésie. Avec plus de goût que Balzac, Malherbe manquait autant que lui d'imagination et de chaleur ; tous deux se préoccupèrent à peu près exclusivement de la forme : l'un fut un versificateur net et concis ; l'autre, un artisan habile de phrases et de périodes. Tous deux, par leur industrie persévérante, firent faire à la langue un pas immense, et doivent être regardés à ce titre comme les prédécesseurs directs de Pascal et de Racine.

Balzac naquit à Angoulême en 1594. On le voit d'abord attaché au cardinal de la Valette, qui l'emmène avec lui en Italie et dont il est l'agent d'affaires à Rome. A son retour à Paris, Balzac reçut le plus brillant accueil d'une société sur laquelle il avait de loin produit par ses lettres la plus vive impression. Les plus grands personnages le recherchèrent ; l'évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, lui témoignait l'estime la plus flatteuse. Son nom devint illustre. Toutefois, ses protecteurs firent pour sa fortune moins qu'il n'espérait.

En 1624, parut le premier recueil imprimé des lettres de Balzac. Le public les jugea comme la cour les avait jugées : les applaudissements furent unanimes. Cette noblesse de langage, cette fermeté de ton, ces phrases rigoureusement construites, harmonieusement cadencées, étaient des choses nouvelles ; celui qui éloignait de ses écrits l'incorrection, la rédonnance diffuse, la gaucherie naïve des auteurs du seizième siècle, paraissait un homme supérieur. On ne faisait pas attention que des lettres eussent

voulu beaucoup moins de majesté et d'apprêt : le goût du public était porté vers le grandiose et le pompeux. Ce qu'on recherchait alors dans la littérature comme dans la politique, c'était la régularité et l'éclat, l'ordre et la magnificence. On sentait un irrésistible besoin de rompre avec la naïveté et la familiarité du seizième siècle, comme avec son esprit de désordre et d'anarchie. Par impatience d'atteindre à la noblesse, on tombait dans l'affectation et dans l'emphase, et l'on trouvait l'idéal même de l'éloquence dans les lettres travaillées d'un rhéteur.

Un succès aussi éclatant devait soulever contre Balzac tous les auteurs jaloux ou attachés à l'ancienne école. Un jeune Feuillant, nommé André de Saint-Denis, donna le signal de l'attaque par un livre intitulé : *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent*. L'accusation de plagiat que ce livre reproduisait sous toutes les formes, fut bientôt répétée par d'autres adversaires. Ce ne fut pas assez de contester au réformateur de la langue son talent, on calomnia sa vie. Le P. Goulu, général des Feuillants, passa toutes les bornes dans l'ouvrage intitulé *Philarque*, diatribe violente en deux gros volumes. Balzac méprisait-il assez de tels assaillants pour garder le silence, ou bien se cacha-t-il pour leur répondre sous un nom emprunté, et doit-il être regardé comme l'auteur de l'*Apologie* publiée sous le nom du prieur Ogier? c'est ce qui n'a pas été complètement éclairci; toujours est-il que cette *Apologie* fournit un nouvel aliment à la querelle. Lassé d'être en butte aux coups de l'envie, et jaloux d'assurer son repos, Balzac se retira dans sa terre, sur les bords de la Charente. Là, il n'avait plus d'autre souci que de répondre aux lettres qu'on lui adressait de toutes parts, et dont plusieurs lui étaient écrites par des rois. Il est vrai que cette tâche lui devenait souvent pénible, à cause de la lenteur avec laquelle il composait, et des angoisses

d'esprit que lui faisait éprouver le travail. Dans cette retraite, où il mourut le 18 février 1655, il composa aussi d'autres ouvrages où il se montre avec les mêmes qualités et les mêmes défauts. En 1634, il lui suffit de témoigner le désir d'entrer à l'Académie pour y être appelé aussitôt par le suffrage de tous.

Sur la fin de sa vie, les sentiments de religion qu'il avait toujours eus se fortifièrent et le conduisirent à la plus fervente dévotion. Il s'était fait bâtir deux chambres aux capucins d'Angoulême, et s'y retirait souvent pour se livrer sans distraction à ses devoirs de piété. Ce qui lui fait encore plus d'honneur que sa dévotion, c'est sa bienfaisance, qui nous est attestée par ces paroles de Bayle : « Il se priva, de son vivant, de huit mille écus de son bien pour les distribuer en œuvres pies. » Quand on parle de bienfaisance, on peut faire honneur à Balzac du mot aussi bien que de la chose; car c'est lui qui, le premier chez nous, a donné à cette vertu ce beau nom qu'elle a gardé. Il faut reconnaître que Balzac avait l'âme portée vers toutes les choses belles et honnêtes. Il eut de la noblesse dans les sentiments, mais il se laissa trop enivrer par ses succès. La complaisance avec laquelle il parla de lui-même dans ses écrits dénote une vanité extrême, et le lecteur est souvent choqué par le ton de fatuité qu'il prend dans ses lettres et dans ses préfaces. En mourant, Balzac légua à l'Académie une somme dont il affectait l'emploi à l'établissement d'un prix d'éloquence. Il est donc l'auteur de cette institution qui subsiste encore aujourd'hui, mais qui a produit peu d'ouvrages éloquents et beaucoup de déclamations. Il semble que le nom du fondateur ait porté malheur à tous ceux qui ont brigué cette distinction. Du reste, les premiers discours académiques roulaient toujours sur un sujet de piété, et n'étaient ordinairement que la paraphrase d'un texte des livres saints. On peut prendre une idée de ce qu'ils étaient par le *Socrate chrétien*, de Balzac, sorte de dissertation érudite et pompeuse sur l'excellence de la morale et de la reli-

gion. L'ouvrage porte ce titre, parce que le personnage qui y tient la parole réunit à toute la sagesse des anciens philosophes, toute la piété du véritable chrétien. On a encore de Balzac l'*Aristippe*, traité sur les mœurs de la cour et sur la manière de concilier le devoir avec la politique, qu'il dédia à la reine Christine. Cette reine fameuse fut un des admirateurs les plus passionnés de Balzac, et la reconnaissance de l'écrivain a souvent célébré cette femme singulière, chez laquelle il trouvait un mélange de pédantisme et de grandeur tout à fait en rapport avec sa propre nature. Avant ces deux traités, il avait publié *le Prince*, où il disserte sur les vertus des rois, en prenant toujours les exemples dont il appuie ses préceptes dans la vie de Louis XIII. Ce n'est qu'un panégyrique sans naturel et sans vérité ; çà et là, toutefois, le souvenir des orateurs de Rome et d'Athènes, et une certaine indépendance naturelle à cet esprit fier, lui inspirent des pensées hardies pour l'époque, et telles qu'on en trouve dans *la République* de Bodin et *la Sagesse* de Charron. Aussi *le Prince* fut-il censuré par la Sorbonne.

BALZAC (Honoré de), né à Tours, en 1798, un des plus célèbres romanciers de l'époque actuelle. D'autres raconteront sa vie un jour : nous ne parlerons que de ses ouvrages. Les premiers qu'il composa ne parurent pas sous son nom. *Le Centenaire*, *Wanne Chlore*, *le Chouan*, et d'autres productions de sa jeunesse, portaient celui d'*Horace de Saint-Aubin*. M. de Balzac fit sagement de débiter sous le voile du pseudonyme, car ces premiers romans, essais rapides et défectueux d'un talent novice, attirèrent peu l'attention. Bientôt, plus confiant en lui-même, il signa ses publications, et n'eut qu'à se féliciter de s'être avoué l'auteur de la *Physiologie du mariage*, qui commença, à proprement parler, sa réputation. Des observations fines, des saillies originales, des caractères bien tracés, donnèrent une grande vogue à ce livre, qui, d'ail-

leurs, avait le tort de présenter le mariage comme une source de malheurs et de ridicules. Les *Scènes de la vie privée* et celles de la *Vie de province* ont rangé M. de Balzac parmi les romanciers les plus aimés du public. En effet, avec un esprit observateur qui ne laisse rien échapper, et une imagination vive et fantastique qui anime et colore tout, il présente des tableaux vrais et attachants de la vie intime. On peut avoir sans doute bien des restrictions à faire au jugement favorable qu'on prononce sur M. de Balzac. On peut trouver qu'il mêle trop souvent aux accidents ordinaires de la réalité des aventures étranges, incroyables ; qu'il est trop prodigue de détails dans la description ; que, dans l'analyse des vices ou des petitesse de l'homme, il s'appesantit trop sur la laideur morale. Mais, assurément, il faut un esprit d'une rare puissance pour prendre sur les imaginations autant d'empire qu'en a eu et qu'en aura encore M. de Balzac. Tous ceux qui l'ont lu conviendront qu'il possède l'art de fasciner par un récit varié et fertile en émotions. Il amuse par la peinture minutieuse, mais frappante, d'un intérieur bourgeois ; il effraye par le développement habile d'un drame pathétique ou sanglant, caché sous le calme apparent de la vie prosaïque. Ces contrastes, cette vérité de détails, cette poésie, cette terreur, feraient de quelques-unes de ses nouvelles de véritables chefs-d'œuvre, si le style était plus correct et plus sage, si l'originalité d'expression ne dégénérait pas souvent en impropiété ou en bizarrerie. Un contraste que M. de Balzac a souvent employé et qui lui réussit, c'est celui que produisent la pureté et l'élevation d'un cœur tendre et d'une âme honnête aux prises avec des passions étroites et basses, avec l'égoïsme, la cupidité et l'envie agissant d'intelligence. C'est sur ce contraste et cette lutte que roule presque tout l'intérêt d'*Eugénie Grandet*, le meilleur de ses ouvrages. Il avait d'abord traité le même fond dans *les Célibataires*, qu'on a aussi justement admirés. Il aime en-

core à mettre en saillie ces fortes inégalités que la société présente, et qui frappent surtout en ce temps-ci, où les fortunes se font et se défont avec une étonnante rapidité, et où le dernier degré de l'opulence touche souvent celui de la misère. De là, l'effet produit par quelques pages du *Père Goriot*. Quand les héros de M. de Balzac végètent dans l'indigence, on peut blâmer dans ses peintures une abondance de détails repoussants qui va jusque au cynisme; et parfois cependant, par un secret merveilleux, de ce fond trivial et immonde, il sait faire jaillir la poésie, et nous inspire, au lieu de l'horreur et du dégoût, une douce et profonde mélancolie. En général, M. de Balzac ne présente pas la vie humaine sous un aspect bien consolant; il aime à remuer la lie qui est au fond du vase. Cependant, on ne peut pas l'accuser de ne croire qu'au destin: il attriste plus qu'il ne décourage: après tout, il se borne à prouver que le bonheur et la vertu sont rares. Nous citerons encore de lui le *Médecin de campagne*, son roman le mieux écrit; *César Birotteau*, où il a montré tout ce qu'il y a de dramatique dans la vie industrielle; *les Dévorants*, où il y a plus de terreur que de vraisemblance. Tout ce que nous mentionnons remonte, pour la date de la publication, à quelques années: c'est qu'aujourd'hui on ne reconnaît plus guère M. de Balzac dans ce qu'il publie; ses dernières productions et surtout le drame monstrueux de *Vautrin* lui ont, en effet, attiré de la part de la critique les reproches les plus sévères et les mieux mérités.

BALZE, avocat célèbre, né à Avignon, en 1735, honora sa profession par un grand désintéressement et cultiva les muses avec passion et succès. Il composa un recueil de contes, où l'on trouve de la finesse et quelquefois une piquante originalité d'expressions, mais qui manquent souvent de naturel. Sa tragédie de *Coriolan*, imprimée en 1773, ne fut pas représentée. Doué d'une imagination brûlante, Balze semblait être né pour le genre lyrique. Ses odes offrent en effet des pensées bril-

lantes et de l'enthousiasme, mais le mauvais goût s'y fait trop souvent sentir. Balze mourut à Avignon, en 1792, âgé de cinquante-sept ans.

BAMBERG, ville de Bavière, sur la Regnitz, près du confluent de cette rivière avec le Mayn. Cette ville, prise le 4 août 1796, par le général Kléber, fut, le 28 du même mois, le théâtre d'un combat entre les Français et les Autrichiens, et pendant toute cette campagne, un des pivots des opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. C'est de Bamberg que Napoléon (7 octobre 1806) envoya au sénat un message dans lequel il annonça la nécessité de faire la guerre à la Prusse, et ses projets pour écraser la nouvelle coalition qui s'était formée contre la France. On sait que cette quatrième coalition vint échouer à Iéna.

BAN, ARRIÈRE-BAN. — C'était, au moyen âge, la proclamation adressée par le roi ou les seigneurs à tous ceux de leurs vassaux qui leur devaient le service militaire. Ceux qui étaient soumis au ban et à l'*arrière-ban* se rendaient, après la proclamation, au lieu qui leur avait été désigné, pour servir en armes et accompagner leurs suzerains.

Certains auteurs ont voulu établir une différence entre le ban et l'*arrière-ban*. La Roque, dans son savant traité (*), résout la question en ces termes: « La différence d'entre le ban et l'*arrière-ban* est que le ban se rapporte aux fiefs, et l'*arrière-ban* aux *arrière-fiefs*; c'est-à-dire, que les vassaux de plein-fief sont sujets au ban, et les *arrière-vassaux* à l'*arrière-ban*. Le fief relève immédiatement du roi, et sans

(*) *Traité du ban et arrière-ban, de son origine et de ses convocations anciennes et nouvelles, etc.*, par de la Roque. Paris, 1676. L'idée de composer ce curieux et savant ouvrage vint à la Roque au moment où il écrivait son *Traité de la noblesse*. Ce qui l'encouragea surtout, ce fut la lecture de plusieurs manuscrits de la chambre des comptes qui lui avaient été communiqués par M. Viconditteranval. La Roque puisa dans ces manuscrits plusieurs rôles concernant les convocations du ban et de l'*arrière-ban*.

moyen; et l'arrière-sief relève d'un seigneur particulier, qui baille de son sief un dénombrement général au roy, dans lequel il comprend tous ceux qui tiennent et relèvent de lui, et qui sont ses vassaux.

« Quelques-uns veulent que le ban soit le service ordinaire que chacun doit selon la nature de ses siefs, et que l'arrière-ban soit un service extraordinaire que le roy tire pour quelque cause raisonnable et importante.

« D'autres sont d'opinion que le ban est un mandement fait à tous gentils-hommes et tenans siefs et arrière-siefs d'assister à la guerre du prince; et qu'arrière-ban est un mandement réitératif de servir à peine d'amende.

« Cujas dit que *bannum* est le mot général, et *heribannum* le spécial.

« Enfin ces deux mots de ban et d'arrière-ban ont été conjoints; de sorte qu'on ne les sépare point, et qu'on emploie l'un et l'autre pour signifier le service que l'on doit faire dans l'armée royale (*). »

La convocation du ban et de l'arrière-ban est une institution féodale qui survécut au moyen âge, et qui se perpétua, comme nous le dirons, jusque dans les temps modernes. Avant l'établissement de la féodalité, les rois de la première et de la seconde race convoquèrent fréquemment, par des proclamations, ceux qui leur devaient le service militaire; le mot *ban* lui-même est aussi ancien, dans les Gaules, que la conquête germaine (**); mais la convocation du *ban* et de l'*arrière-ban*, proprement dits, n'appartient qu'à l'époque féodale. C'est une insti-

tution basée sur la hiérarchie qui s'établit, au dixième siècle, entre tous les possesseurs de siefs.

Les charges du service militaire étaient proportionnées à la fortune de chacun de ceux qui étaient convoqués. Le roi ou le seigneur qui proclamait le ban ou l'arrière-ban tenait compte, sur son rôle, de la fortune mobilière ou immobilière des nobles ou des roturiers qui lui devaient, comme on disait au moyen âge, *l'ost et la chevauchée*. Un chevalier amenait avec lui des écuyers, des pages, des hommes d'armes plus ou moins nombreux, suivant que son sief était plus ou moins grand. De même, les villes étaient obligées de fournir, suivant l'étendue de leur population et de leurs richesses, des corps plus ou moins considérables de soldats qui servaient à pied, comme archers ou comme arbalétriers, dans les armées féodales. Les évêques, chapelains, religieux et clercs qui *tenaient terres en sief*, étaient soumis au ban et à l'arrière-ban, et devaient *l'ost et la chevauchée*. Ils n'étaient point forcés d'aller eux-mêmes à la guerre, mais ils se faisaient représenter par leurs tenanciers. Il en était de même pour les veuves et les filles mineures qui possédaient des siefs. Les hommes de leurs terres étaient contraints de servir, sous peine d'amende. Quelquefois on échappait à *l'ost et à la chevauchée* moyennant une somme d'argent. Au reste, tous les cas d'exemption étaient prévus et énumérés dans les instructions que le roi ou le seigneur donnait, souvent par écrit, à ceux qui allaient, dans les villes ou sur les siefs, proclamer le *ban* et l'*arrière-ban*.

La Roque a donné, dans son traité, plusieurs rôles fort anciens, où sont inscrits les noms de tous ceux qui doivent au roi le service militaire. L'un de ces rôles fut fait en 1214, à l'époque même où fut livrée la bataille de Bouvines. On voit figurer sur la liste les archevêques, évêques, abbés, ducs, comtes, barons, châtelains et chevaliers bannerets de presque toutes les parties de la France. Voici un rôle qui contient les noms de ceux qui, en

(*) Nous croyons utile de rappeler ici l'opinion de l'un de nos plus illustres érudits. Laurière, dans ses notes sur les Établissements de saint Louis, établit une différence entre le *ban* et l'*arrière-ban*. Il dit que les nobles seuls étaient soumis au *ban*, mais que tous indistinctement, nobles et roturiers, devaient servir en armes quand on proclamait l'arrière-ban. Voyez le premier volume des *Ordonnances des rois de France*.

(**) On trouve déjà le mot *bannum* dans Grégoire de Tours.

1236, durent se rendre en armes auprès du roi pour faire le service militaire, en vertu de la convocation du ban et de l'arrière-ban.

« En un rolle de la chambre des comptes, duquel le signe est tel 3. A esté trouvé que l'an 1236, ceux qui s'ensuivent furent admonestez à trois semaines de la Penthecoste, à Saint-Germain en Laye au service.

Cinq évêques de Normandie.
 L'abbé de Fescamp.
 La comtesse de Flandres.
 Le conte de Chartres.
 Le conte de Roucy.
 Le conte de Nevers.
 Le duc de Bourgogne.
 Archambaut de Bourbon.
 Le conte de Guines.
 Le conte de Sancerre.
 Le conte de Pontieu.
 Robert de Courtenay.
 Le viconte de Chastiau-dun.
 Le conte de Soissons.
 Bouchart de Montmorency.
 Guillaume des Barres.
 La femme feu Gauchier de Joigny.
 Le sire de Roset.
 Dreux de Mello.
 Simon de Poissy.
 Gace de Poissy.
 Robert de Poissy.
 Pierre de Barres.
 Jehan de Montmorency.
 Payen de Saint-Yon.
 Thomas de Bruières.
 Guillaume de Prunelcy, père.
 Hugue de Chastellerau.
 Le sire de Puisac.
 Guillaume de Juy.
 Ferry de Juy.
 Jehan de Donjon.
 Jehan de Andresel.
 La femme feu Robert de Andresel.
 Jehan Briart.
 Ferry Briart.
 Philippe de Brunay.
 Pierre du Chastel.
 Henry Britaut.
 Assel de Paloisel.
 Jehan de Guillerville.
 Henri du Chastel.
 Robert de Verraay.
 Loys de Angerville.
 La comtesse de Bouloigne.
 La comtesse de Dreux.
 Le conte de Saint-Pol et de Blois.
 Enguerrant de Coucy.
 Le conte de la Marche.
 Le conte de Bar.
 Le duc de Lorraine.
 Le conte de Châlon.
 Eude de Montagu.
 Le conte de Vienne.
 Le chastelein de Torote.
 Thomas de Angerville.
 Le chastelein de Neauphe.
 Guillaume de Biaisart.

Gille de Montchevreuil.
 Amaury de Poissy.
 Roger de Villedavray.
 La femme feu Bertran.
 Guillaume Crespin.
 Les hoirs Jehan de Bourg.
 La femme de feu Jehan de Bourg.

« Madame la royne joint d'Orléans tous ceux qui sont si subgiets et doivent service au leur couz qui ont 60 livres de terre ou plus.

« Audri le joint tous ceux de sa baillie qui ont 60 livres de terre ou plus, et doivent service.

Jehan le Joine semblablement.
 Nicolas de Avrilly.
 Renaud de Tricot.

« Semblablement les baillis de Normandie, tous ceux de leurs bailliages qui doivent service. »

Quand le roi avait convoqué, par le ban et l'arrière-ban, les plus puissants de ses vassaux, ceux-ci, à leur tour, convoquaient les nobles ou non-nobles qui vivaient sur leurs fiefs. On rencontre souvent dans les rôles la double mention du vassal et de l'arrière-vassal. Ainsi : *le sire de la Force hommage et un chevalier pour ost ; le duc de Bourgogne amena avec soy 7 chevaliers bannerets, qui estoient eulz 50 de chevaliers, et li duc avoit autres chevaliers ; le conte de Boulogne amena 33 chevaliers et 70 escuiers ; le conte de Roergue vint à tout 90 armeures à cheval esquieuz il y avoit 7 bannières et 26 chevaliers, et 97 escuiers et 26 arbalestriers (*)*. Les abbayes, indépendamment des hommes qu'elles donnaient au roi pour les fiefs qu'elles avaient en leur possession, devaient encore le *droit de charoy*. Clairvaux devait un chariot tout attelé ; Saint-Vaast d'Arras un chariot ou un char couvert pour *mener les armeures le roy* ; Saint-Quentin de Beauvais, un chariot tout attelé, etc.

Les villes, après la proclamation du ban et de l'arrière-ban, payaient aussi leur contingent. Nous savons le nombre d'hommes qu'envoyèrent, en 1253, quelques-unes des villes du Nord.

(*) Rôle de 1271.

Les communes qui envolerent sergens de pié :

Laon.....	300	Amiens.....	300
Bruyères.....	100	Compiègne.....	300
Srissons.....	200	Roye.....	300
Saint-Quentin.....	300	Archies.....	100
Péronne.....	300	Capri.....	100
Montdidier.....	300	Bray.....	100 (*)
Corbie.....	400		

La proclamation du ban et de l'arrière-ban était accompagnée d'une lettre royale dont la formule variait suivant qu'elle concernait les nobles ou les roturiers. Voici deux lettres de Philippe le Bel, qui ont été écrites à l'occasion de la guerre de Flandre, en l'année 1302 :

« Philippe, etc., au prévost de Paris, salut : nous te mandons et commandons que tous les non-nobles de ta prévosté qui ont la valüe de cent livres de paris en meubles, ou de deux cens livres de tournois en meubles et en héritages tout ensemble, semon et contraing, si comme tu pourras plus, que il sans nulle dilacion soient à la quainzaine de la Magdelaine prochaine, venant à Arras, garniz et appareillez pour faire service, si que nous en doions tenir pour bien poie. »

« Philippe, etc., à nostre amé et féal le comte de Sanceurre, salut et amour. Comme nous aions entendu que nous par les ennemis de nous et de nostre royaume, y estre plus fortement approchiés que nous ne souliez et que nous n'entendons, savoir nous faisons que nous à grant pouer de ban et arrière-ban, en nostre personne serons à huitaine de la mi-aoust à Arras pour aler outre à nostre grant efforts, sans delay à nostre secours et à nostre délivrance et à la destruction de nos ennemis; et vous prions et requérons sus l'amour que vous avez à nous et audit royaume que vous, si vigereusement et loiaument vous manderez en gardant ce que nous avons commis en vostre garœe que dommage ne empeschement ne doie venir par deffaut de garde et nostre fait. Donné à Saint-Germain en Laie, le 5^e jour d'aoust, l'an de grâce, 1302. »

Puis, avec ces lettres, le roi donnait

(*) Rôle de 1253.

à ses officiers des instructions détaillées. En 1314, les commissaires royaux délégués eurent ordre : « Premièrement, de faire crier que toutes manières de gens nobles et non nobles fussent en armes et en chevaux, selon leur estat, à Arras le jour de Nostre-Dame en septembre, pour aller en l'ost de Flandres. » En outre, les commissaires avaient reçu des instructions qui étaient ainsi conçues : « Que l'on leveroit de cent feux, six sergens, et pour chacun sergent douze deniers par jour, et pour les armes de chacun sergent trente sols pour tout. Que toutes manières de villes ou de paroisses payeroient de cent feux en la manière que dit est, plus ou moins. Que tous ceux qui auroient vaillant deux mille livres en toutes choses et plus, iroient en l'ost, où ils financeroient chacun pour soy, sans regarder la condition de la personne. Que tous prélats, chapitres et religieux qui devoient service de cheval ou de gens d'armes, ou autre service, seroient contraints d'aller en l'ost en la manière que ils sont tenus, ou à frayer convenablement selon leur condition et selon la discretion et prudence des commissaires de l'estat de la guerre. Que quant aux nobles qui estoient semons d'aller en l'ost, et généralement femmes, veuves, ou qui n'avoient puissance et richesse, ou qui estoient malades, ou pour cause ne pouvoient aller en l'ost bonnement, l'on prendroit finance d'eux selon la discretion des commissaires. Que quant aux clerks qui tenoient fiefs, dont ils devoient service d'ost, l'on feroit en la manière que dessus est dit des nobles. »

Quand Charles VII, par ses deux ordonnances sur les compagnies d'ordonnance et sur les francs-archers, eut créé une armée vraiment nationale, et changé le système militaire qui avait prévalu en France pendant toute la durée du moyen âge, les mots ban et arrière-ban eurent une signification différente de celle qu'ils avaient auparavant : ils ne désignèrent plus que la levée en masse de la noblesse et des possesseurs de fiefs, levée à laquelle on recourait encore quand l'armée

permanente était jugée ne pouvoir suffire aux besoins du moment. La convocation du ban et de l'arrière-ban était auparavant l'unique moyen de recruter les armées; elle devint alors une ressource pour les circonstances extraordinaires. Toutefois, Charles VII ne voulut point que ce service fût irrégulier comme par le passé. Il imposa des réglemens aux compagnies nobles qu'il créa; il rendit uniformes les habillemens et les armures; et les possesseurs de fiefs, aussi bien que les archers des villes et des campagnes, furent soumis à une discipline sévère (*).

Charles VII convoqua fort rarement l'arrière-ban; mais Louis XI en fit un fréquent usage, et ce fut un des griefs portés sur le cahier de la noblesse, dans les états généraux qui eurent lieu sous Charles VIII. Les députés se plaignaient que par ses fréquentes convocations du ban et de l'arrière-ban, le feu roi avait ruiné la plupart des gentilshommes; qu'il ne leur avait point fait payer leurs gages, et que les baillis et sénéchaux les avaient forcés à servir sous d'autres officiers que leurs seigneurs. Charles VIII leur promit satisfaction sur tous ces points; et en effet, on ne voit pas que ce prince ait souvent convoqué l'arrière-ban.

Nous avons vu que le service du ban et de l'arrière-ban n'était pas le même pour tous les possesseurs de fiefs. François I^{er} le régularisa et en fixa la durée, pour tous également, à trois mois dans l'intérieur et à quarante jours hors du royaume. Par une ordonnance de 1545, il décida que ce service se ferait à pied, mais pour une circonstance seulement. Voici un extrait de cette ordonnance: « Et combien que le service que nous avons accoutumé de tirer du ban et arrière-ban de notre dit royaume nous soit de plus grand avantage et secours, le faisant venir à cheval, et ainsi qu'il a été fait ci-devant; néanmoins aiant

« mis en considération le peu de vivres
« pour les chevaux qu'il y a de présent
« audit pays de Picardie, où nous en
« voulons servir, nous mandons en
« outre leur faire sçavoir que notre
« vouloir et intention est, afin d'au-
« tant plus les soulager, et éviter la
« perte de leurs chevaux et montures,
« nous servir d'eux à pied pour cette
« fois, sans tirer la chose à consé-
« quence, ne que sous couleur de ce,
« l'on puisse prétendre qu'ils soient
« tenus nous faire autre service que
« celui qu'ils ont accoutumé, et à quoi
« la nature de leurs fiefs les oblige, et
« que néanmoins les gentilshommes
« puissent, si bon leur semble, aller
« sur un courtaunt jusqu'au lieu du
« service, pour là, s'offrant l'affaire,
« se mettre à pied, etc. »

La milice du ban et de l'arrière-ban avait rendu de véritables services sous Louis XI; mais elle avait considérablement dégénéré sous Louis XII et sous François I^{er}. Ce dernier prince, pour lui rendre son ancienne vigueur, ordonna, en 1533, que tous les ans, pendant la guerre, cette milice fût passée en revue, et que *tout homme fieffé y comparût en l'état qu'il étoit obligé pour le devoir de son fief*. Mais une telle obligation étant fort onéreuse pour la noblesse, cette ordonnance fut mal exécutée et tomba bientôt en désuétude.

Henri II supprima, pour le ban et arrière-ban, l'obligation de servir au delà des frontières, si ce n'est dans le cas où il fallait poursuivre l'ennemi, à la suite d'une victoire. Ceux qui en faisaient partie marchaient auparavant avec l'équipage d'un chevalier, d'un écuyer ou d'un archer, suivant la qualité de leurs fiefs; par une ordonnance de 1554, Henri II décida que le service du ban et de l'arrière-ban se ferait désormais d'une manière uniforme, et serait *celui des cheuau-légers*.

Le ban et l'arrière-ban furent rarement appelés sous Louis XIII. Nous ne citerons qu'une ordonnance de convocation, celle du 14 mai 1639. Comme celle qui fut rendue en 1545 par François I^{er}, elle décidait que le service aurait lieu à pied. Cette milice ne fut

(*) Ordonnances des rois de France, t. XIV, p. 350 et suiv. Voyez aussi Breteigny, Préface du même volume, p. III.

convoquée qu'une seule fois sous Louis XIV, en 1674; encore ce prince n'appela-t-il que la moitié de ceux qui étaient obligés au service.

Les baillis ou sénéchaux de robe courte étaient les chefs et les commandants-nés de l'arrière-ban de leur district. Quand leur âge, des infirmités ou quelque autre cause les empêchaient de s'acquitter de ces fonctions, le gouverneur de la province nommait un gentilhomme du pays pour les remplacer (voyez l'art. BAILLY). La milice entière était commandée par un officier général qui portait le titre de *capitaine général du ban et de l'arrière-ban*. C'est au règne de Charles VII que l'on fait remonter la création de cette charge. En effet, le fameux Dunois est le premier qui en ait été revêtu (*), et d'ailleurs elle ne pouvait exister avant la création d'une armée régulière et distincte du ban et de l'arrière-ban. Cette charge fut supprimée aux états de Blois, en 1576, par Henri II; mais, rétablie peu de temps après, elle subsista jusque sous Henri IV. Il n'en est plus question à partir du règne de Louis XIII.

Le mot *ban* reparait en 1812, dans l'histoire de nos institutions militaires. Par un sénatus-consulte du 13 mars de cette année toutes les gardes nationales de France furent divisées en deux *bans*, et cent mille hommes du premier ban furent appelés sous les armes. (Voyez l'art. GARDE NATIONALE.)

BAN DE LA ROCHE, canton des Vosges, faisant partie des deux départements du Bas-Rhin et des Vosges. Ce pays sauvage, après avoir appartenu à diverses familles féodales relevant de la Lorraine, passa à la France par la paix de Westphalie, et fut érigé en comté en 1762. Il était resté presque sauvage jusque dans ces dernières années, où deux pasteurs, Stuber et Oberlin (voyez ces mots), à force de charité, de dévouement et de persévérance, parvinrent à y répandre et à y développer la civilisation.

(*) Voyez Daniel, Histoire de la milice française, t. I, p. 203, t. II, p. 493.

BANALITÉ. — Suivant la définition du président Bouhier (coutume de Bourgogne, ch. 61), « c'est le droit d'interdire à ceux qui y sont sujets la faculté de faire certaine chose, autrement que de la manière qui leur est prescrite, sous les peines portées par les lois, les conventions ou la coutume. »

La banalité correspondait à ce que nous appellerions aujourd'hui un monopole industriel; ses effets consistaient principalement : 1° à contraindre les sujets de venir aux moulins, four ou pressoir banaux; 2° à interdire à toutes personnes de construire dans l'enclave de la banalité, des moulins, des pressoirs ou des fours.

La banalité de moulin produisait en outre un troisième effet, celui d'empêcher les meuniers voisins de venir chasser dans le territoire banier, c'est-à-dire, qu'elle donnait au meunier le droit exclusif d'aller chercher les grains et de reporter les farines.

Il est prouvé par plusieurs titres d'affranchissement de la mainmorte accordés par les seigneurs à leurs sujets, que l'assujettissement à la banalité a été communément l'une des principales conditions de cette franchise; et il y a toute apparence que la plupart des chartes d'affranchissement contenaient une stipulation formelle de banalité. On peut donc considérer ce droit comme une simple modification du servage et comme le prix de la liberté. D'ailleurs, quand ce droit n'eût pas été formellement réservé, le seigneur, maître des cours d'eaux de tout le territoire, avait le pouvoir d'empêcher toute exploitation de nature à porter atteinte à ses intérêts. Il eût toujours fallu recourir à lui, et se soumettre à sa volonté.

On distinguait deux sortes de banalités; les unes étaient légales, les autres conventionnelles.

On appelait *banalité légale* celle que le seigneur pouvait imposer sans titre et par la seule autorité de la coutume. Les coutumes qui accordaient ce droit aux seigneurs étaient au nombre de onze; quiconque habitait dans l'étendue

d'une seigneurie devenait par cela seul sujet banier du seigneur.

Les banalités *conventionnelles* se partageaient en deux classes; la première se composait de celles qui appartenaient à des seigneurs sur leurs vassaux et censitaires: on les désignait sous le nom de banalités *seigneuriales*. Dans l'autre classe se plaçaient toutes celles qui appartenaient à des communes ou à des particuliers non seigneurs.

Les banalités seigneuriales, rappelés dans tous les titres de la seigneurie, et, par ce motif, confondues avec les droits féodaux, ont péri avec eux dans le naufrage de la féodalité.

Quant aux banalités purement conventionnelles, comme il n'y avait dans leur création ni séduction, ni violence, ni abus de la puissance féodale, elles étaient hors de l'atteinte des lois prohibitives de la féodalité. Aussi la loi du 15 mars 1790, après avoir aboli toutes les banalités légales et seigneuriales, excepta de cette suppression et déclara rachetables: « 1° les banalités prouvées avoir été établies par une convention entre une communauté et un particulier non seigneur; 2° les banalités prouvées avoir été établies par une convention entre une communauté et son seigneur, et par laquelle le seigneur aura fait à la communauté quelque avantage de plus que de s'obliger à tenir perpétuellement en état les moulins, fours et autres objets banaux; 3° celles qui seront prouvées avoir eu pour cause une concession faite par le seigneur à la communauté d'habitants, de droit d'usage dans ses prés ou champs, ou de communes en propriété. »

Mais ces deux dernières exceptions furent restreintes par la loi du 25 août 1792, au cas où il serait justifié que les banalités avaient pour cause une concession primitive de fonds, « laquelle cause ne pourrait être établie qu'autant qu'elle se trouverait clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'accensement ou de bail à cens, qui devrait être rapporté. » La loi du 17 juillet 1793 alla plus loin,

et supprima sans indemnité « tous droits féodaux, censuels, fixes et casuels, même ceux qui avaient été conservés par le décret de 1792. » Par là furent abrogées les deuxième et troisième exceptions de la loi de 1790. Mais la première subsiste toujours, comme l'a jugé un arrêt de la cour de cassation du 7 frimaire an XIII. Ainsi les seules banalités qui aient été conservées sont les banalités purement conventionnelles, dans l'établissement desquelles la liberté des parties contractantes était garantie par leur indépendance réciproque.

Toutefois, on peut critiquer cette jurisprudence de la cour de cassation. Si les banalités que la loi du 17 juillet 1793 n'a pas abrogées ne sont pas entachées d'origine féodale, d'un autre côté elles sont contraires à une de nos plus précieuses libertés, celle du commerce et de l'industrie, et, comme telles, elles doivent tomber sous les prescriptions des lois qui ont affranchi le commerce et l'industrie de toutes les entraves du monopole. C'est là, au reste, ce qu'a implicitement décidé un avis du conseil d'État du 11 brumaire an XIV, en refusant d'autoriser l'établissement d'un pressoir banal. « La loi, comme la raison, dit cet avis, veut que chaque individu soit le maître d'exploiter sa récolte comme il l'entend; les propriétaires de pressoirs et autres usnes, pour engager les habitants d'une localité à se servir de préférence de leurs pressoirs, n'ont qu'à offrir les conditions les plus avantageuses; des conventions à l'effet de ne se servir que d'une certaine usine doivent se faire de gré à gré, d'individu à individu, conformément aux règles du Code civil; il n'est point convenable (puisque l'avis du conseil d'État parle du Code civil, il devait dire: il n'est point *légalement possible* ou *permis*) de faire prendre un engagement à toute une communauté. »

Outre les banalités les plus ordinaires de moulins, fours et pressoirs, il y avait des banalités de *brasseries*, de *forges*, de *taureaux* et *verrats*, de

boucheries, de bans-à-vin, de vertes-moutes. Les banalités de *brasseries et de forges* obligeaient les sujets baniers d'une manière analogue à celles des moulins, fours ou pressoirs; les banalités de *taureaux et verrats* obligeaient les propriétaires de vaches ou de truies à se servir des taureaux et verrats banaux; les banalités de *boucheries* consistaient à obliger les bouchers d'une localité à venir vendre leurs viandes aux boucheries banales, et à y subir le prélèvement de certains droits; les banalités dites de *bans-à-vin* consistaient à interdire, à certaines époques, la vente en détail du vin, pour permettre aux seigneurs de débiter plus facilement le leur; les banalités de *vertes-moutes* étaient une conséquence de la banalité de moulin, consistant en ce que les propriétaires forains, ayant des terres dans l'étendue d'une banalité de moulin, étaient obligés de lui payer la mouture, à raison des grains qu'ils y auraient consommés, s'ils y avaient fait leur résidence.

Ces banalités diverses ont toutes été comprises dans les abolitions précitées.

BANCAL (Henri), notaire à Clermont-Ferrand, embrassa la cause de la révolution, et remplit diverses fonctions publiques. Envoyé, en 1791, par sa commune, pour demander à l'Assemblée nationale le rapport du décret qui suspendait la tenue des assemblées électorales, il fut dénoncé comme un intrigant; cependant il fut ensuite élu député à la Convention par le département du Puy-de-Dôme. Dans la séance du 27 septembre, il soutint, avec Louvet, que la Savoie, nouvellement conquise, ne devait pas être réunie à la France. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement à la paix. Il siégea toujours au centre, accusa Marat de folie, s'opposa à la formation du Comité de salut public, et demanda, comme amendement, que les membres de ce comité se bornassent à surveiller le Conseil exécutif, et fussent réélus tous les quinze jours. Envoyé auprès de Dumouriez, il fut livré par ce traître aux Autrichiens. Échangé avec ses

collègues contre la fille de Louis XVI, en 1795, il entra au Conseil des cinq-cents, et fut reçu au milieu des cris de joie. Peu de jours après, il fut élu secrétaire, et les conseils décidèrent qu'il avait bien rempli sa mission. Le 10 janvier 1797, il demanda l'abolition de la loi du divorce pour incompatibilité d'humeur, et la répression des désordres qui se commettaient dans les maisons de jeu. Il sortit du Corps législatif le 1^{er} prairial an v. Bancal fut un des députés les plus obscurs de la Convention. Son arrestation le mit en relief, sans que son énergie répondit à sa position.

BANDE NOIRE. — On a donné ce nom, en France, aux associations de spéculateurs qui se sont formées pour l'achat et l'exploitation des anciens bâtiments et des grandes propriétés. C'est la vente des biens nationaux qui donna naissance à ces associations. Comme elles n'achetaient que dans un but commercial, elles démolissaient, pour tirer parti des matériaux, tous les édifices qui leur étaient adjugés, et n'avaient aucun égard pour les monuments, quelque intérêt qu'ils présentassent sous le rapport des arts ou des souvenirs historiques. C'est ainsi qu'ont été détruits une foule de châteaux, d'églises, de couvents, qui faisaient l'admiration des voyageurs, et auxquels s'attachaient tant de traditions antiques.

BANDES MILITAIRES. — Outre la milice des communes, qui marchait à la guerre aux frais des villes, et outre les seigneurs, qui devaient, aux termes des lois féodales, y conduire leurs vassaux quand ils en étaient requis, il y avait encore dans les armées françaises, dès le temps de Philippe Auguste, d'autres troupes dont le service était volontaire, et qui étaient soldées par le roi. Ces troupes étaient composées, en presque totalité, de serfs fugitifs et de gens sans aveu de toutes les parties de l'Europe. Elles se rassemblaient par bandes plus ou moins nombreuses, se donnaient des chefs, et vendaient collectivement leur service au prince qui les payait le plus

cher. On les désigne, dans l'histoire, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à celui de Charles V, par les noms particuliers de *routiers*, *cotte-reaux*, *brabançons*, et par les expressions plus générales d'*aventuriers* et de *bandes militaires*. Plus tard, on leur donna souvent les noms de *compagnies franches*, *grandes compagnies*, *vieilles bandes*, *bandes noires*, etc.

Sous le règne de Charles V, la paix avec les Anglais ayant laissé les bandes sans emploi et sans ressources, puis que la guerre était leur seul moyen d'existence, elles se répandirent dans les campagnes et y exercèrent d'affreux ravages. Du Guesclin, pour en délivrer la France, les conduisit en Espagne, au secours de Henri de Transtamare, qui disputait alors à Pierre le Cruel le trône de Castille. Elles périrent presque toutes dans cette expédition; pas une seule ne repassa les Pyrénées. (Voyez les articles COTTE-REAUX, ROUTIERS, BRABANÇONS, GRANDES COMPAGNIES et DU GUESCLIN.)

Cependant la paix ne fut pas de longue durée, et il fallut lever de nouvelles bandes; mais celles-ci eurent une origine moins impure et moins mêlée; elles ne furent composées que de Français. Toutefois, à partir des troubles qui signalèrent le règne de Charles VI, elles reprirent si bien les traditions de celles qui les avaient précédées, que Charles VII, lorsqu'il eut chassé les Anglais du sol de la France, s'empessa de les faire disparaître. Il les remplaça par la milice des *Francs-Archers*. (Voyez les articles FRANCS-ARCHERS et FRANCS-TAUPINS.) Mais Louis XI renonça bientôt à cette institution, et revint au système des troupes soldées et des *bandes d'aventuriers*. Il y eut dès lors sans interruption dans nos armées, jusqu'au règne de Henri IV. François I^{er} essaya par plusieurs ordonnances (1523, 1537, 1644) de leur donner une organisation régulière. En 1527, il les avait divisées en compagnies de trois cents et quatre cents hommes au plus; elles formaient auparavant des

corps de mille et quelquefois de deux mille hommes. Sous Henri II, on distinguait deux sortes de *bandes*: les *vieilles* et les *nouvelles*. Les vieilles bandes étaient celles qui avaient été mises sur pied dans les premières années de François I^{er} et même de Louis XII; les nouvelles bandes étaient celles qui avaient été levées depuis, et que l'on renvoyait à la fin de la guerre, tandis que l'on conservait ordinairement les premières. Quand Henri II reprit le projet de François I^{er}, et créa de nouvelles *légions*, il ne renonça pas pour cela aux bandes militaires; elles subsistèrent en même temps que ces corps, et même elles leur survécurent en changeant de nom, s'il est vrai, comme le père Daniel paraît l'avoir prouvé (*), que les premiers régiments d'infanterie furent formés de la réunion des vieilles bandes. (Voyez les articles ARMÉE, RÉGIMENTS, LÉGIONS.) Les bandes d'aventuriers étaient très-mal composées, et leur discipline était extrême au moment où François I^{er} commença ses réformes militaires. Nous invoquons à cet égard le témoignage d'un écrivain presque contemporain : « D'autres les ont appelés aventuriers de guerre, et aussi que tels les trouverez vous-mêmes dans les vieux romans de Louis XII et de François I^{er} au commencement, et peints et représentés dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres des anciennes maisons; et Dieu sçait comment représentez et habillez, plus à la pendarde vraiment, comme l'on disoit de ce temps, qu'à la propreté, portant des chemises à longues et grandes manches, comme Bohemes de jadis et Mores, qui leur duroient vêtues plus de deux et trois mois sans changer, ainsi que j'ai ouï dire à aucuns, montrant leurs poitrines velues et pelues et toutes découvertes; les chausses plus bigarrées, découvertes, déchiquetées et balafrees, usant de ces mots; et la plupart montoient

(*) Histoire de la milice française, t. II, p. 355.

« la chair de la cuisse, voire des fesses.... C'étoient, la plupart, gens de sac et de corde, méchants garnimens, échapez à la justice, et surtout force marquez de la fleur-de-lys sur l'épaulle, essorillez, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant pour cette raison que pour se montrer effroyables à leurs ennemis (*). »

BANDOULIERS OU BANDOLIERS. — « Les moins hautes montagnes des Pyrénées ne sont guère mieux peuplées fors de François et Espagnols bannis de leur pays, qu'on nomme *bandoliers*, qui ne vivent que sans mercy, dévalisant ceux qui pensent traverser ces détroits pour gagner la France ou l'Espagne..... C'est, en somme, un vray refuge de débauchés qu'Espagnols, que Gascons, en telle quantité qu'ils marchent par bandes et factions diverses qu'ils nomment *bandouil*..... Or, ces bandoliers, comme ceux qui sont premièrement et la plupart composez d'Espagnols, avec le nom, ils y ont apporté presque tous les mœurs et façons de faire dont ils usent pour le jourd'huy (**). » *Bandolier* vient de *vando* (en espagnol) qui signifie faction, amas, partialité; et *vandero*, homme de faction; puis le Gascon prononce toujours le *b* pour le *v*.

BANEINS OU AUTENANS, terre et seigneurie de la Bresse, érigée en vicomté, en 1644, en faveur de Pierre de Corsant, puis en comté en 1649.

BANIER (Antoine), né à Dalet, en Auvergne, le 2 novembre 1673, fit de très-brillantes études, et fut chargé de l'éducation des fils de M. Dumetz, président de la chambre des comptes de Paris. Dans cet emploi, Banier eut le bonheur d'avoir d'excellents élèves, et une belle bibliothèque à son service. C'est en faisant traduire à ses élèves les poètes grecs et latins, qu'il remarqua la fausseté des explications de la mythologie ancienne

admises jusqu'alors, et résolut d'éclaircir cette partie si obscure des antiquités grecques et romaines. Il publia, en 1711, en deux volumes in-12, le fruit de ses recherches, sous le titre d'*Explication historique des fables*. Deux ans après la publication de cet ouvrage, il était reçu à l'Académie des inscriptions. Dès lors il se livra exclusivement à l'étude de la mythologie, et enrichit le recueil de l'Académie d'un grand nombre de mémoires. En 1715, il publia une nouvelle *Explication des Fables*; enfin, en 1738, parut la meilleure édition de cet ouvrage, en trois volumes in-4° ou huit volumes in-12. Banier est encore l'auteur ou l'éditeur des *Voyages de Paul Lucas, de Corneille Lebrun, des Mélanges d'histoire et de littérature de d'Argonne*, d'une traduction des *Métamorphoses d'Ovide*. Il travailla aussi à la *Description des cérémonies et coutumes religieuses des différents peuples du monde*. Il est mort à Paris le 2 novembre 1741.

BANLIEUE. — Ce mot désigne les environs d'une ville, compris dans l'étendue d'une lieue. On l'employait aussi pour désigner l'étendue d'une juridiction, dans le district de laquelle le juge de la ville pouvait faire *bannir* et *proclamation*. Plusieurs villes de France, Paris, Rouen, etc., ont des banlieues dans le premier sens du mot.

BANNELIER (Jean), savant jurisconsulte, naquit à Dijon en 1703. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat, il fut nommé professeur de droit à Dijon, lors de la création de la faculté de cette ville en 1722. Il devint ensuite le doyen de cette faculté. Il était avec Davot (voy. ce nom) l'oracle du barreau de Dijon; et ses décisions, en ce qui touche l'ancienne coutume de la province, sont encore suivies dans les tribunaux. Un de ses ouvrages, les *Observations sur la coutume de Bourgogne*, a été longtemps aussi en grande autorité. Bannelier mourut en 1766, emportant avec lui l'estime de ses concitoyens, qui ont donné son nom à l'une des rues de leur ville.

(*) Brantôme, Discours sur les colonels.

(**) Histoire des troubles et guerres civiles, par J. Lefèvre. Paris, 1584, t. I, ann. 1570.

BANNERETS (chevaliers). — Pour être chevalier banneret, il fallait non-seulement appartenir à une famille noble, mais encore posséder de grands domaines et de nombreux vassaux. Les vassaux formaient en temps de guerre la compagnie de celui qui levait bannière. Au reste, un ancien document nous donne sur les chevaliers bannerets des renseignements précis et suffisants. « Quand un bachelier, dit un cérémonial, a grandement servi et suivi la guerre, et qu'il a terre assez, et qu'il puisse avoir gentilshommes ses hommes, et pour accompagner sa bannière, il peut licitement lever bannière, et non autrement; car nul homme ne doit lever bannière en bataille s'il n'a du moins cinquante hommes d'armes, tous ses hommes, et les archers et les arbalétriers qui y appartiennent; et s'il les a, il doit, à la première bataille où il se trouvera, apporter un pennon de ses armes, et doit venir au connétable, ou aux maréchaux, ou à celui qui sera lieutenant de l'ost, pour le prince requérir qu'il porte bannière; et, s'ils lui octroient, doit sommer les hérauts pour témoignage, et doivent couper la queue du pennon. » En effet, les chevaliers qui n'étaient point bannerets, avaient néanmoins le droit de porter un pennon, ou guidon, qui se terminait en pointe. Quand, après maints beaux faits d'armes, le bachelier montait dans la hiérarchie militaire, il coupait la pointe du pennon, et il avait alors une bannière carrée, la véritable bannière. — Le nombre des vassaux qui devaient accompagner le banneret à la guerre n'était pas toujours aussi grand que nous l'avons dit plus haut; il suffisait quelquefois qu'il fût accompagné de quatre ou cinq nobles hommes, et continuellement de douze ou seize chevaux (*). Au moment de la bataille, les suivants du banneret formaient deux troupes; l'une combattait, l'autre gardait la bannière. Le titre de banneret, et le droit de por-

ter, de développer, de déployer, de bou-
ter hors, de relever bannière, se perpé-
tuaient quelquefois dans les familles. Le
P. Daniel, dans son histoire de la milice
française, a mentionné certaines cir-
constances où, contrairement à l'or-
dre établi, des chevaliers bacheliers
ont commandé à des chevaliers ban-
nerets. Il ajoute encore que les princi-
aux officiers des troupes du roi avaient
droit de porter bannière, sans être
bannerets. Il cite à ce propos un ma-
nuscrit où on lit ces mots : « Tous
royaux chefs de guerre, comme lieu-
tenans, connestables, amirals, maîtres
des arbalétriers, et tous les maré-
chaux, sans être barons ne bannerets,
tant comme ils sont officiers, par di-
gnité de leurs offices, peuvent porter
bannière et non autrement. »

BANNIÈRE DE FRANCE. — Sous le règne de Philippe I^{er}, vers l'an 1100, la bannière de France, comme celles des républiques italiennes, se composait d'une grande voile, suspendue à un mât élevé, et fixé sur un char à quatre roues, traîné par des bœufs richement caparaçonnés. Sur ce char étaient encore placés un autel, dix chevaliers chargés de la garde de la bannière, et dix trompettes, dont la fonction était d'animer les troupes au combat. Ce char, pendant la bataille, était placé au milieu du principal corps de l'armée; et tous les efforts des combattants avaient lieu autour de lui. S'en emparer et le défendre était le seul but des combattants. En 1125, la bannière de France, distincte de l'oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis, était composée d'une pièce de velours violet ou bleu, semée de fleurs de lis d'or, carrée, et sans découpeure par le bas. En 1214, à la bataille de Bouvines, en 1356, à celle de Poitiers, l'oriflamme et la bannière de France figurent encore séparément. Plus tard, vers le quatorzième siècle, la bannière royale fut rendue plus portative; en 1306, elle fut confiée au premier chambellan, par une ordonnance de Philippe le Bel. Quand cessa l'usage de porter l'oriflamme, les rois de France

(*) Voyez du Cange, Dissertation sur Louville.

n'eurent plus d'autre bannière que la bannière de France, laquelle fut elle-même remplacée par la cornette blanche de Henri IV. Depuis la révolution, la France n'a plus d'autres drapeaux que ceux de ses régiments.

BANNIÈRES, sorte de drapeaux dont le nom se rencontre souvent chez les historiens des premiers temps de la troisième race. Il y avait deux espèces de bannières, celles des paroisses, sous lesquelles marchaient les habitants des villes et des campagnes, et celles des chevaliers. Celles-ci étaient attachées au bout et sur le côté d'une lance, comme nos drapeaux modernes. Elles étaient carrées, et différaient en cela des pennons et des penonceaux, qui avaient la forme d'une flamme et se terminaient en pointe. Tous les chevaliers n'avaient pas le droit d'avoir une bannière; ce droit n'appartenait qu'aux seuls chevaliers bannerets (voyez **BANNERETS**). L'étendard des autres chevaliers était le pennon. Quand un chevalier bachelier (voyez l'article **BACHELIERS**) était élevé au rang de banneret, il se présentait au prince ou au connétable qui commandait l'armée, et celui-ci se contentait de couper la queue du pennon et d'en faire ainsi une bannière. Cela s'appelait, de la part du chevalier, *lever bannière*. Le privilège des bannerets se perpétuait quelquefois dans les familles, et passait aux descendants de celui qui en avait été honoré. Toutefois ceux-ci ne pouvaient jouir de ce privilège qu'après s'être soumis à la cérémonie que nous venons de décrire. Pour eux, c'était *relever bannière*. On exprimait souvent le nombre des troupes par celui des bannières et des pennons. Froissart commence ainsi le dénombrement des troupes d'Édouard III et de celles de Philippe de Valois, à la bataille de Vironfosse en Tierrache : « La première bataille du duc de Guerle avoit, dit-il, vingt-deux bannières et soixante pennons... La seconde bataille avoit le duc de Brabant... et avoit le duc de Brabant jusqu'à vingt-quatre bannières et quatre-vingts pennons, etc. »

Dans le principe, les milices des paroisses n'avaient qu'une simple croix pour signe de ralliement. Plus tard, elles suspendirent à la barre horizontale de cette croix une pièce d'étoffe où était représenté le patron de la paroisse. C'est là l'origine de leurs bannières, et cette origine explique leur forme, différente de celle des chevaliers. Ceux-ci faisaient broder ou peindre sur leurs bannières l'écusson de leurs armes.

Les abbayes, comme les paroisses, avaient une bannière ornée de la figure de leur patron, et elles la faisaient porter à la guerre par leur avoué (voyez l'article **AVOUÉ**). La bannière de l'abbaye de Saint-Denis est célèbre. Elle avait été portée, jusqu'au règne de Philippe I^{er}, par les comtes de Vexin et de Pontoise. A cette époque, ce comté ayant été réuni au domaine de la couronne, l'abbaye n'eut plus d'autre avoué que le roi; et plus tard sa bannière, l'oriflamme, devint la bannière royale. (Voyez l'art. **ORIFLAMME**.)

BANNISSEMENT, du vieux mot *ban*, qui signifiait l'annonce publique d'une chose, parce qu'autrefois, lorsqu'un coupable était condamné à se retirer de la juridiction où il avait commis un délit, on le conduisait à son de trompe hors des limites de cette juridiction, afin qu'il fût notoire à tous qu'il n'avait plus le droit d'y rester. C'est cette peine qu'on appelait le bannissement.

Le bannissement est de toute antiquité. C'est la pénalité héroïque, suivant l'expression de M. Michelet. Malheureusement nous n'avons pas de formules de condamnations dans les lois barbares. Les formules weimiques, bien plus récentes, sont toutefois d'une haute poésie.

« A toi, coupable créature!... En ce jour, je te retire tout droit du pays, tout honneur... je dépars ton corps aux passants, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta femme est légalement veuve, et tes enfants orphelins. Je te mets de justice hors justice, de grâce en disgrâce, de paix hors la paix; de sorte que, quoi qu'on fasse, on ne puisse méfaire en toi. »

Et encore : « Là où chacun trouve paix et sûreté, tu ne les trouveras pas. Nous t'envoyons aux quatre chemins du monde!... Nous t'excluons des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur consolation... Nous adjugeons aux corbeaux et aux corneilles, aux oiseaux et aux bêtes, ta chair et ton sang; à Notre-Seigneur, au bon Dieu, ton âme, si toutefois il en veut (*). »

On distinguait dans l'ancien droit le bannissement à temps du bannissement à perpétuité. Celui-ci emportait toujours la mort civile. Les biens du banni à perpétuité étaient confisqués dans les pays où la confiscation avait lieu; et dans ceux où elle n'avait pas lieu, ses héritiers pouvaient recueillir sa succession. Le bannissement à temps n'emportait ni mort civile ni confiscation.

On ne pouvait bannir à temps hors du royaume. Le bannissement perpétuel du ressort d'un parlement, d'un bailliage royal, d'une justice particulière, n'emportait pas mort civile. C'était du moins le dernier état du droit avant la révolution (**). Malgré quelque controverse sur ce point, il paraît que les juges royaux subalternes avaient, aussi bien que les cours supérieures, le droit de bannir à perpétuité hors du royaume. Quant aux juges des seigneurs, ils ne pouvaient bannir que de leur territoire. Toutefois le parlement de Normandie avait une jurisprudence différente et leur accordait ce droit.

Tout homme qui avait été condamné au bannissement et qui ne se retirait pas du pays dont on l'avait banni, devait être condamné aux galères (déclaration du 31 mai 1682); et comme cette peine ne pouvait être appliquée aux femmes, une autre déclaration du 29 avril 1687 condamna celles qui enfreindraient leur ban à être enfermées dans l'hôpital général le plus prochain.

Pour faire exécuter une condamna-

tion au bannissement, les lois ne prescrivait rien autre chose que le prononcé du jugement en présence du condamné. Dans le Dauphiné, l'exécuteur de la haute justice, accompagné d'archers, conduisait le banni jusqu'aux frontières de la province. Mais cet usage fut abrogé en 1709. Un usage à peu près semblable existait aussi en Provence. Un arrêt du parlement d'Aix, 18 novembre 1684, ordonnait que « dorénavant les exécutions de bannissement seroient faites au son de la cloche par la main de l'exécuteur, suivant l'ancienne coutume, et les condamnés conduits par ledit exécuteur, accompagnés par la famille du viguier, jusqu'à la porte des Augustins, d'où il le feroit sortir pour donner main-forte et empêcher le désordre qui pourroit arriver. »

La peine du bannissement à temps fut abolie par le Code pénal de 1791. Celle du bannissement perpétuel fut maintenue, mais elle changea de nom et fut appelée *déportation* (voyez ce mot). Le Code pénal de 1810, qui nous régit aujourd'hui, en conservant la déportation, a rétabli le bannissement comme peine essentiellement temporaire. D'après ce Code, la durée de cette peine doit être de cinq ans au moins et de dix ans au plus.

Le bannissement est une peine infamante; elle entraîne la surveillance de la haute police; quiconque l'a encourue ne peut jamais, sauf réhabilitation, être juré, expert ou témoin dans un acte; son témoignage en justice ne vaut que comme simple renseignement. Le banni ne peut prendre d'autre tutelle ou curatelle que celle de ses enfants, et encore sous l'approbation de la famille. Il est déchu du droit de port d'armes et du droit de servir dans les armées. Si, durant le temps de son bannissement, il rentre sur le territoire du royaume, il doit être, sur la seule preuve de son identité, condamné à la détention. Tous les arrêts qui portent la peine du bannissement doivent être affichés dans la ville centrale du département, dans celle où l'arrêt a été rendu, dans la commune du lieu où

(*) Nicolet, Origines du droit français.

(**) Voyez d'Aguesseau, lettre du 22 septembre 1748.

le délit a été commis, et dans celle du domicile du condamné.

La peine du bannissement s'appliquait autrefois à des crimes de toute nature. En la réintégrant dans nos codes, le législateur de 1810 a obéi à une inspiration politique dont l'expression mérite d'être rapportée. « Nous avons rétabli, disait M. Treilhard, la peine de la relégation ou du bannissement; elle nous a paru convenable pour certains crimes politiques, qui, ne supposant pas toujours un dernier degré de perversité, ne doivent pas être punis des peines réservées aux hommes profondément corrompus. » Conformément à cette intention, de n'appliquer la peine du bannissement qu'à des crimes politiques, le Code pénal de 1810 ne l'a admise que pour les cas, au reste assez nombreux, des articles 78, 81, 82, 84, 85, 102, 110, 115, 124, 155, 156, 158, 160, 202, 204, 208, 229. L'article 102 a été abrogé par la loi du 17 mai 1819, sur les crimes et délits commis par la voie de la presse (art. 26). Les articles 78, 81, 82, ont été de même abrogés, en ce qui concerne la peine du bannissement, par la révision du Code pénal du 28 août 1832; en sorte qu'il ne reste plus que treize cas dans lesquels la peine du bannissement soit encore applicable: ce sont ceux des articles 84, 85, 110, 115, 124, 155, 156, 158, 160, 202, 204, 208, 229, dont l'énonciation serait trop longue à rapporter dans ce dictionnaire.

La peine du bannissement ayant offert cette difficulté particulière, que nul des gouvernements européens ne consentait à recevoir nos bannis, une ordonnance du 2 avril 1817 trancha ainsi la question, art. 4 : « Les individus condamnés au bannissement seront transférés à la maison de Pierre-Châtel, et y resteront pendant la durée de leur ban, à moins qu'ils n'obtiennent la faculté d'être reçus en pays étranger : dans ce cas, ils seront transportés à la frontière. Ceux qui auront la faculté de s'embarquer et qui le demanderont, seront conduits au port d'embarquement sur l'ordre de notre ministre de

l'intérieur. » Or, c'était là une détention substituée au bannissement, une véritable aggravation de peine commandée par une ordonnance usurpant le domaine de la loi. Au reste, le fort de Pierre-Châtel n'est plus une prison d'État; l'illégalité est tombée d'elle-même; et dans le petit nombre d'individus condamnés au bannissement (la statistique en constate à peine un par année), ceux qui ont été récemment frappés de cette peine, ont demandé leur translation aux États-Unis d'Amérique, ce qui leur a été accordé.

BANOS (combat du col de). — Le 12 août 1809, le général Lorcet, à la tête de l'avant-garde du 6^e corps, rencontra les Anglais à l'entrée du col de Banos. L'ennemi fut débusqué de sa position par une charge du 3^e hussards; mais les Anglais se rallièrent sur les hauteurs de Banos, dans une position presque inexpugnable, et que l'on rendit encore plus difficile à attaquer, par des abatis et des coupures. Malgré ces difficultés et une marche de neuf lieues par une chaleur très-forte, le général Lorcet fit attaquer l'ennemi. Le 50^e et le 59^e de ligne, ayant à leur tête le brave colonel Coste du 59^e, enlevèrent les positions des Anglais, sous un feu très-vif d'artillerie; et le 3^e hussards, avec le 13^e chasseurs, complétèrent la victoire en poursuivant les Anglais. L'ennemi perdit douze cents hommes. Les colonels Coste et la Ferrière du 3^e hussards s'étaient distingués par leur courage et leurs manœuvres. Un soldat du 59^e, Tartre, enleva un drapeau, après avoir tué ou dispersé le groupe d'ennemis qui le défendait. Ce brave obtint la croix de la Légion d'honneur.

BANQUE. — Ce mot, comme la plupart de tous ceux qui, dans notre langue, sont relatifs au crédit public et aux finances, est d'origine italienne; et cette donnée étymologique nous conduit à un résultat qu'on peut vérifier par l'histoire, c'est-à-dire, nous prouve que la commerçante Italie nous devança dans la science financière, dont nous lui avons emprunté le fond comme

les termes. *Banque* vient de *banco* (*). Dans l'origine, *banco* était simplement le *banc* ou la table sur lesquels se plaçaient les individus ou *banchieri* qui faisaient le change (**).

La France ne connut l'usage des banques et du crédit qu'à une époque assez récente; c'est à Lyon, ville tout italienne par ses relations avec l'Italie et par le grand nombre d'Italiens établis dans ses murs, que l'on trouve pour la première fois dans notre histoire l'emploi du crédit; les lettres de change y furent en usage bien avant que le reste de la France connût ce moyen de faciliter les transactions commerciales, et dès le quinzième siècle une banque y avait été fondée (voyez BANQUIERS). Furetière dit que la banque de Lyon prêtait à douze et demi pour cent (***) . On peut voir dans le deuxième volume des ANNALES, l'exposé historique de l'administration financière de Colbert; après lui, les finances tombèrent dans un désordre qui ne fit qu'augmenter jusqu'à la mort de Louis XIV. En 1715, les dépenses s'élevaient à deux cent quarante-trois millions; les recettes ne montaient qu'à cent quatre-vingts millions; deux années étaient dépensées à l'avance; l'État devait sept cent quarante-trois millions de billets exigibles; plus quatre-vingt-six millions de rentes de l'hôtel de ville: la banqueroute paraissait le seul moyen de se tirer d'affaire. Le régent pour remédier à cet état de choses prit diverses me-

sures violentes: il établit une chambre de justice contre les traitants; haussa le titre des monnaies; enleva aux billets d'État une valeur de quatre-vingts pour cent. Le crédit fut ruiné, totalement anéanti; en revanche, les courtisanes et les roués profitèrent de la mesure; sur deux cent vingt millions qu'on voulait enlever aux gens de finance, le trésor n'en toucha pas quinze.

Le régent résolut alors de mettre à exécution les théories de l'Écossais Law. « L'ignorance en matière financière était extrême en France; on n'y connaissait pas même la combinaison des changes, non plus que le système des banques déjà établi en Angleterre, en Hollande, en Italie, en Suède; toute la science des capitalistes consistait à aventurer leur argent à usure. Law voulut créer une puissance nouvelle, le *crédit*, indispensable au gouvernement depuis que l'administration était devenue si vaste, si compliquée, si coûteuse; il voulut augmenter la force morale du gouvernement par la confiance des citoyens, sa force matérielle, en mettant à sa disposition tout le numéraire de l'État; enfin tuer l'usure qui, depuis un siècle, était la grande plaie du pays, et créer une banque administrant les revenus de toute la France, réunissant à l'exploitation des monopoles du commerce la fabrication des monnaies; offrant aux capitalistes des moyens de placement, à la circulation un agent commode, une monnaie de compte à l'abri des variations de la monnaie d'or et d'argent; tel fut le projet que Law présenta au régent.

« Celui-ci l'autorise (2 mai 1716) à fonder une banque au capital de six millions, qui escomptait les lettres de change, recevait les dépôts, et délivrait des billets remboursables à vue en *écus de banque* indépendants des variations monétaires. Cet établissement très-sage eut le plus grand succès; la fixité de sa monnaie, le mouvement facile de son papier remboursable en tout temps, l'intérêt modéré de l'escompte, excitèrent la confiance rani-

(*) Nous devons encore aux Italiens le mot banqueroute, *banco rotto*, banc cassé. Voyez Voltaire, Dict., phil. au mot BANQUEROUTE. Citons encore *agio*, de *agio*, aide; change, de *cambio*.

(**) Voici la liste des banques fondées antérieurement aux banques françaises :

1167. Banque de Venise ou Monte-Vecchio.

1580. Monte-Nuovo, à Venise.

1609. Banque d'Amsterdam.

1618. Banque de Hambourg.

1635. Banque de Rotterdam.

1691. Banque d'Angleterre.

(***) Dictionnaire universel, édition de 1727, au mot Banque.

mèrent le commerce, rétablirent les échanges, discréditèrent l'usure, donnèrent un admirable essor à toutes les industries. La confiance dans cette institution et ses avantages furent encore augmentés par un édit royal, qui déclara les billets de cette banque recevables en paiement des impôts (1717, 10 avril).

« Tout cela n'était pour Law qu'un marchepied. Emporté par ses idées erronées sur l'essence des richesses, il se lança bientôt dans sa grande expérience; supposant que la richesse est dans l'abondance des espèces ou des richesses conventionnelles, tandis qu'elle est dans l'abondance des richesses naturelles ou des produits et des instruments de production, il croyait que la multiplication des espèces pouvait accroître indéfiniment la fortune d'un État; et il regardait ses billets de banque, non comme la représentation de valeurs réelles, mais comme des valeurs positives, nullement différentes des espèces, et qui pouvaient être émises dans la proportion des besoins de l'État. C'était une grande erreur: car le signe se multipliant seul, et la chose signifiée restant la même, cette multiplication ne devait amener que la hausse du prix nominal des objets, sans rien changer à la richesse effective (*). »

Pour cela, il fallait discréditer le numéraire au profit du papier. On refondit toutes les monnaies, et on porta le marc d'argent de quarante livres à soixante (1718). Le régent déclara la banque, *royale*; « il lui fut défendu de faire des paiements en argent au-dessus de six cents livres; on déclara les billets remboursables non en écus de banque, mais en livres tournois variables. On voulait, par toutes ces mesures, dégoûter les possesseurs de billets d'en demander le remboursement en espèces, seul obstacle à l'émission indéfinie de ces billets (**). »

Tout jusque-là allait bien encore; mais Law entreprit une autre opération

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. III, p. 396.

(**) Ibid.

qui devait avoir de tristes résultats. Il rétablit la compagnie des Indes pour exploiter le commerce du Canada, de la Louisiane, du Sénégal et des Indes; cette compagnie acheta ensuite le monopole du tabac, de la fabrication des monnaies, des fermes, enfin de toutes les recettes. Law fonda, pour les besoins de cette compagnie, un capital de cent millions divisés en actions de cinq cents francs, donnant quatre pour cent d'intérêt, sans compter les bénéfices éventuels.

Law eut alors entre les mains toutes les branches du revenu public; il émit une grande quantité d'actions de la compagnie, et mit en œuvre toutes les ressources de l'agiotage pour en faire monter le taux; les dividendes furent particulièrement exagérés; on parlait des mines d'or de la Louisiane, etc. Les actions s'élevèrent de cinq cents livres à dix-huit mille. Tous les billets d'État, et la plupart des inscriptions de l'hôtel de ville, furent convertis en actions; Law prêta quinze cents millions à l'État, qui paya sa dette; et les créanciers redonnèrent leur argent à Law, en achetant des actions avec une fureur incroyable. Le capital de la compagnie s'éleva à seize cent soixante et quinze millions, qui, par l'agiotage, représentaient au moins dix milliards. Il y eut un mouvement incroyable dans la fortune publique; mais l'engouement pour le papier céda lorsque les agioteurs eurent fait leur fortune; le discrédit tomba sur les actions, dont les dividendes n'avaient rien d'énorme. Pour sauver la compagnie, Law la réunit à la banque, et cette mesure imprudente amena la chute des deux établissements. Il fixa la valeur des actions à neuf mille livres, et offrit d'échanger les actions contre neuf mille livres en billets. Le public accepta l'offre; mais le billet, jusqu'alors fixe et invariable, hors des spéculations de l'agiotage, perdit la moitié de sa valeur (1720); partout on refusa les billets; le gouvernement déclara leur cours forcé, et réduisit leur valeur réelle à la moitié de leur valeur nominale. La banque annonça qu'elle ne rembourse-

rait plus que les billets de dix livres. Tout était perdu ; au milieu de ce désastre la peur s'empara du gouvernement ; après bien des mesures successivement prises et abandonnées, on revint enfin à l'ancien système : on occupa de convertir en rentes les billets et les actions. « Sur six cent mille actions émises, quatre cent mille étaient rentrées à la banque, et en échange cet établissement avait donné deux milliards et demi de billets. On abolit d'abord ces deux cent mille actions dont personne ne voulait plus ; puis l'on songea à abolir les deux milliards et demi de billets. Pour cela, le gouvernement enleva à la compagnie le bail des fermes, qui produisait un revenu de quarante-huit millions ; et, avec une partie de ce revenu, il fit rentrer un milliard de billets par la création de vingt-cinq millions de rentes, à deux et demi pour cent. D'autres mesures partielles firent encore rentrer cinq cents millions de billets. Il n'en restait plus en circulation qu'un milliard. Un édit du 20 novembre 1720 déclara qu'ils cessaient d'avoir cours forcé, et les transforma en actions de la compagnie, mais fixes, et portant un revenu de deux pour cent. Ainsi tous les billets étaient changés soit en rentes, soit en actions rentières ; il n'y avait plus qu'à se débarrasser des deux cent mille actions qui subsistaient encore. Ces deux cent mille actions formaient, avec le milliard d'actions rentières, un capital de deux milliards huit cents millions. On ordonna le dépôt à la compagnie de ces actions et des actions rentières, pour en faire le visa ; deux milliards deux cents millions furent déposés ; le reste ne vint pas, et fut entièrement perdu pour les possesseurs. Cinq cents millions furent arbitrairement annulés. Les dix-sept cents millions restants furent liquidés en billets de visa, portant quatre pour cent d'intérêt, et en rentes perpétuelles et viagères. L'État resta ainsi grevé de trente-cinq à quarante millions de rentes ; la banque fut abolie (*). »

Law, retiré à Venise, où il vivait dans la misère, écrivait au régent, qui n'avait pas été, avec raison, rebuté de ce désastre : « Rien n'est désespéré. Dans la lutte que nous avons soutenue, l'Angleterre a beaucoup souffert, les autres États un peu, et la France a gagné. Mais l'action a été si vive, que le Français, peu accoutumé à ces sortes d'affaires, en a eu peur le premier. N'oubliez pas que l'introduction du crédit a plus apporté de changement entre les puissances de l'Europe que la découverte des Indes ; que c'est aux souverains à le donner, non à le recevoir ; et que les peuples en ont un besoin si absolu qu'ils y reviendront malgré eux, et quelque défiance qu'ils en aient (*). »

Certes, Law avait raison, et ses contemporains eurent le tort grave de ne pas comprendre ses idées ; mais le trouble avait été si grand que ce n'est que vers la fin du siècle que l'on reprit l'application de son système sur le crédit public, dont il avait posé les bases dans ses écrits, devenus *classiques*. Pendant la révolution, où toutes les questions d'économie politique furent soulevées, sinon résolues, les questions financières et de crédit public furent souvent à l'ordre du jour. Il ne semble pas que la Convention ait eu sur ces questions des idées bien justes, ou bien les difficultés de l'époque étaient telles que les théories durent plier devant les exigences du moment. L'organisation des banques, vraies bases du crédit public, ne remonte qu'à l'empire.

Les assemblées législatives s'étaient, à plusieurs reprises, occupées de la question des banques, mais elles l'avaient seulement éclaircie sans la résoudre. Les banquiers de Paris se réunirent et fondèrent en l'an VII une *caisse des comptes courants*. Ils furent imités par les industriels, qui établirent, sous le nom de *comptoir Jabach*, une caisse pour se procurer les fonds nécessaires à l'exploitation de

(*) Voy. Thiers, art. LAW dans l'Encyclopédie progressive.

(*) Lavallée, Histoire des Français.

leurs usines, et par les marchands, qui créèrent, pour l'escompte de leurs lettres de change, la *caisse de commerce*. Cependant, ces entreprises rivales en quelque sorte, et appuyées d'ailleurs sur des capitaux insuffisants, ne répondirent pas aux espérances et aux nécessités du commerce. Napoléon résolut de fonder un grand établissement de banque. Il donna à la caisse des comptes courants, le nom de *Banque de France*, et lui attribua un capital de trente millions. Deux ans après, convaincu que la rivalité des autres comptoirs amènerait la destruction de la banque et de ces comptoirs, il les supprima (loi de germinal an XI), porta le capital de la banque à quarante-cinq millions, et lui accorda, pour vingt-cinq années, et sous certaines conditions énoncées dans la loi, le privilège exclusif d'émettre des billets de mille francs et de cinq cents francs payables au porteur. En 1800, les statuts avaient fixé le capital à trente millions; le gouvernement devait prendre cinq mille actions de mille francs chacune. Cependant, soit timidité de la part des capitalistes, soit qu'ils trouvaient alors à faire valoir leurs fonds d'une manière plus avantageuse, il n'y avait que sept-mille cinq cent quatre-vingt-dix actions de placées à la fin de l'an VIII, et seulement quatorze mille sept cent cinquante à la fin de l'an IX. Les sept derniers mois de l'an VIII donnèrent cinquante francs de dividende et quarante-cinq francs pour la réserve; le premier semestre de l'an IX produisit cinquante francs de dividende et cinq francs pour la réserve; le deuxième, cinquante francs de dividende et dix francs de réserve. Malgré ces avantages, il fallut doubler la valeur des actions, la Banque n'ayant pu réaliser son capital, qui fut ainsi élevé à vingt-neuf millions cinq cent mille francs. Les événements politiques et commerciaux vinrent seconder cette heureuse impulsion. Pour bien comprendre tous les services rendus par la Banque, il suffit de rappeler que le taux commercial de l'argent était alors de trois pour cent par mois.

La loi de 1803 porta le capital à quarante-cinq millions; le premier consul prit pour son compte personnel mille actions. Malheureusement Napoléon voulut alors se servir de la Banque, comme d'un instrument de crédit à son usage, et il la jeta dans de grands embarras, en la forçant à faire des avances sur les obligations des receveurs généraux pour les besoins de la campagne de 1805. La Banque fut obligée de restreindre le remboursement de ses billets, tant elle avait été épuisée par ces mesures et par les demandes de fonds que le commerce lui avait faites, pour payer dans les provinces les achats de vivres et de munitions nécessités par l'état de guerre. Pour remédier au mal une loi de 1806 porta à quatre-vingt-dix mille le nombre des actions de la Banque (soit quatre-vingt-dix millions de capital), et prorogea de quinze années (jusqu'en 1843) le privilège qui lui avait été accordé. Au privilège d'émettre des billets fut en même temps ajouté celui de faire l'escompte des lettres de change, la seule chose bien comprise alors par Napoléon dans le mécanisme des banques. Cette loi défendit à la Banque de s'immiscer dans tout autre commerce que celui des matières d'or et d'argent, et accorda aux actionnaires, outre l'intérêt de six pour cent, une plus forte partie du restant des bénéfices, mis en réserve jusqu'alors. Mais la plus importante des mesures introduites par cette loi était la nomination, par le pouvoir exécutif, d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs. Cette disposition faisait passer la direction des affaires de la Banque des mains du conseil général, élu par l'assemblée générale des deux cents plus forts actionnaires, dans celles du gouvernement lui-même. Les quatre-vingt-dix mille actions furent promptement placées, mais le capital réalisé ne put jamais être employé en totalité, soit que le papier manquât à l'escompte, soit qu'on montrât une trop grande timidité; la Banque se décida alors à faire racheter ses actions. Cette opération se continua jusqu'en

1816, époque où l'on avait racheté vingt-deux mille cent actions, au capital de vingt-trois millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-huit francs. Les quatre-vingt-dix millions du capital primitif se trouvaient donc réduits à soixante-sept millions neuf cent mille francs, plus la réserve, qui, aujourd'hui, est de cinq cent mille francs de rente cinq pour cent, et trois millions huit cent quatre-vingt mille francs qui représentent la valeur d'achat de l'hôtel de la Banque et le prix des travaux qui y ont été exécutés. Une loi de 1834 fixa la réserve à cette somme fixe de cinq cent mille francs de rente cinq pour cent. On pensa qu'il était inutile d'attendre, comme on l'avait fait jusqu'alors, qu'elle se fût élevée de beaucoup au-dessus des nécessités prévues pour combler les pertes. En 1820, la distribution de la réserve donna deux cent deux francs pour chaque action, et cent quarante-cinq francs en 1831.

Le prix des actions de la Banque, qui était de mille francs dans l'origine, a dû varier suivant les circonstances politiques. Sous l'empire, les actions furent toujours, comme la rente, au-dessous du pair. Après la campagne de France, elles tombèrent à cinq cent quinze francs. La Banque était alors à découvert de quatre-vingts millions vis-à-vis du trésor. Elle fut obligée de suspendre ses paiements pendant le mois de janvier 1814. On fixa alors à cinq cent mille francs la somme des billets à rembourser chaque jour. Le 30 mars, jour de l'entrée des alliés dans Paris, on paya à bureau ouvert pour qu'il restât moins d'argent en caisse. On évalua à dix-sept millions les billets qui étaient alors en circulation.

Depuis 1815, la Banque a été dirigée avec une sagesse et une prudence qu'on a accusées à tort, selon nous; car qui peut être forcé, je ne dirai pas de perdre, mais de compromettre son honneur et sa fortune? Elle n'a pas cessé de marcher avec une prospérité enviée par toutes les banques du monde. Les dividendes qui, depuis l'origine, avaient varié de trente à quarante francs, se

sont progressivement accrus, et avec eux s'est élevé le prix des actions.

La Banque a constamment rempli l'objet de son institution: elle a été utile aux commerçants, en leur ouvrant un comptoir pour l'escompte des lettres de change. En 1838 elle a escompté la somme énorme de huit cent quatre millions. On ne l'a pas vue, comme les établissements étrangers du même genre, hausser le taux de l'escompte dans les moments de crise. Elle l'a toujours maintenu à quatre pour cent (*). Le mouvement des billets est d'environ trois milliards cinq cents millions par année. Les virements de comptes s'élèvent approximativement à deux milliards cinq cents millions. Aujourd'hui la Banque peut prêter les quatre cinquièmes de la valeur actuelle d'une inscription de rente ou d'un effet public français, coté à la bourse. Si le cours vient à baisser de dix pour cent, l'emprunteur, pour conserver le prêt, doit verser vingt pour cent, ou bien l'effet est vendu.

Depuis la loi de 1806, la Banque de France avait le droit de créer des

(*) Dans les crises commerciales de 1810, 1818, 1825, 1830, 1831 et 1837, elle a toujours diminué de moitié sa réserve; en 1810 et 1811, elle la fit descendre de quatre-vingts millions à trente-huit; en 1825, elle élevait son portefeuille de quarante-neuf à cent cinquante-neuf millions; depuis 1830, elle l'a élevé souvent jusqu'à deux cents millions: c'est-à-dire que, à l'inverse des banques étrangères qui, en temps de crise, refusent d'avancer des fonds au commerce, la Banque de France réduisait sa caisse de moitié, d'un quart même, et toujours le public avait confiance en elle et doublait ou triplait les dépôts qu'il avait dans ses caisses. En 1839, pendant la crise américaine, elle a avancé à la banque d'Angleterre la somme de quarante millions. Dans les crises politiques qui ont souvent eu lieu en même temps que les crises commerciales, la banque a aussi rendu de grands services à l'État. Tandis qu'elle donnait au commerce tout l'argent dont il avait besoin, ses caisses s'emplissaient et son argent lui revenait par la confiance publique, et elle prêtait à l'État, en 1830 et 1831, jusqu'à cent trente millions.

comptoirs d'escompte dans les villes manufacturières des départements; elle a fait successivement plusieurs tentatives. Ces essais ont été onéreux pour elle, mais ils ont éveillé dans les provinces l'esprit d'association, et donné l'idée des premières banques départementales (voyez ce mot). De nouveaux comptoirs établis, dans ces dernières années, par la Banque de France, à Saint-Étienne, à Reims, à Saint-Quentin, ont obtenu le plus grand succès.

Voici les principaux articles des statuts de la Banque de France :

1° *Elle escompte* des lettres de change et autres effets de commerce, à trois mois de date, timbrés et garantis par trois signatures au moins de commerçants et autres personnes notoirement solvables. Elle admet néanmoins à l'escompte des effets garantis par deux signatures seulement, si on a ajouté à la garantie des deux signatures, un transfert d'actions de banque ou de rentes sur l'État, ou des actions des canaux libérées, ou d'autres effets publics dont le gouvernement est débiteur.

2° *Elle fait des avances sur les effets publics* remis en recouvrement, à échéances déterminées.

3° *Elle fait des avances sur les dépôts de lingots* ou monnaies étrangères d'or et d'argent qui lui sont faits, moyennant un pour cent par an. Le terme, pour les dépôts, est de quarante-cinq jours; la Banque peut en disposer à l'échéance, s'ils ne sont pas retirés ou renouvelés. Elle n'en admet pas au-dessous de dix mille francs.

4° *Elle tient une caisse de dépôts volontaires*, pour tous les titres et tous les engagements à ordre ou au porteur, lingots d'or et d'argent, monnaies d'or et d'argent, nationales et étrangères, et diamants, moyennant un droit de garde sur la valeur estimative du dépôt. Ce droit est du huitième de un pour cent de la valeur estimative du dépôt, pour chaque période de six mois et au-dessous.

5° *Elle se charge*, pour le compte des particuliers et des établissements publics, du recouvrement des effets.

6° *Elle reçoit en compte courant* les sommes versées par des particuliers et des établissements publics, et paye les dispositions faites sur elle et les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes encaissées.

Pour être admis à l'escompte et avoir un compte courant à la Banque, il faut en faire la demande par écrit au gouverneur, et l'accompagner d'un certificat signé du demandeur et de trois personnes connues, qui certifient sa signature et qu'il fait honneur à ses engagements. Les faillis non réhabilités ne peuvent être admis à l'escompte.

La Banque ne peut admettre d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte courant.

Ceux qui font des dispositions sur la Banque, sans avoir fait les fonds pour les échéances, peuvent être privés de leur compte courant par le conseil général.

La direction générale des affaires de la Banque est attribuée à un gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, de quinze régents, et de trois censeurs. Ces administrateurs, avec le concours des principaux chefs de division, constituent cinq comités qui s'occupent chacun d'une branche spéciale. Douze négociants ou fabricants en activité d'affaires sont, pour le choix du papier, adjoints au comité d'escompte. Ils ne sont pas membres du conseil général, et sont nommés par les censeurs sur une liste triple présentée par les régents et le gouverneur.

Le siège de la Banque de France est à l'ancien hôtel de Toulouse, près la place des Victoires. L'arrêté de janvier 1800 lui avait affecté l'ancien couvent et l'église de l'Oratoire. Le traitement du gouverneur est fixé à cent mille francs.

Nous croyons devoir donner ici la liste des gouverneurs de la Banque de France, depuis 1806, époque de la création de cette place :

1806. MM. Cretet.

1808. Le comte Jambert,

1814. Jacques Laffitte.

1823. Le duc de Guise.

1834. Le comte d'Argout.

1836. Le baron Davilliers.

1836. (6 septembre), le comte d'Argout.

Le privilège conféré à la Banque de France en 1806 vient d'être prorogé jusqu'au 31 décembre 1867. Son capital est fixé à soixante-sept mille actions de mille francs. Nulle banque départementale ne pourra être établie qu'en vertu d'une loi. Mais aucune des grandes questions d'économie politique relative au crédit public que soulevait la question des banques n'a été discutée par la chambre, et à plus forte raison, n'a été résolue.

BANQUES DÉPARTEMENTALES. — Ces établissements, dirigés par des personnes qui connaissent les ressources locales, ont, en général, prospéré. Il est seulement fâcheux qu'aucun lien ne les rattache à la Banque de France. Une disposition, qui leur est commune à tous, les oblige à l'envoi semestriel de leur état de situation. Cette disposition est une garantie pour les actionnaires, et elle a l'avantage de faire connaître les services rendus au commerce et à l'agriculture par les banques départementales. Celles qui existent aujourd'hui sont :

1° La *Banque de Nantes*, créée par une loi de 1818; capital, un million cinq cent mille francs. Ses billets au porteur rendent de grands services au commerce.

2° La *Banque de Bordeaux*, créée par une loi du 23 novembre 1818, au capital de six millions de francs. On avait alors si peu de confiance dans le crédit, que cette banque ne put obtenir son capital tout entier. Un acte supplémentaire aux statuts le réduisit à trois millions.

3° La *Banque de Rouen*, fondée en 1819. Capital, trois millions de francs.

4° La *Banque de Limoges*, autorisée pour l'escompte des billets, sous le titre de *Banque de secours*, par une ordonnance royale du 5 janvier 1831.

5° La *Banque de Lyon*, autorisée pour vingt ans, par une ordonnance royale du 29 janvier 1835. Capital, deux millions. Elle a acheté un im-

meuble l'année même de sa création.

6° La *Banque de Lille*, autorisée pour vingt années, par une loi du 29 juin 1836. Capital, deux millions.

7° La *Banque du Havre*, autorisée pour vingt ans, par une loi du 27 août 1837. Capital, quatre millions.

8° La *Banque de Toulouse*, autorisée par une loi du 24 octobre 1836. Capital, douze cent mille francs.

9° La *Banque d'Orléans*, autorisée par une loi du 24 novembre 1838. Capital un million de francs.

10° La *Banque de Dijon*, autorisée par une loi du 4 août 1839. Capital, un million de francs.

11° Enfin la *Banque de Marseille*, instituée tout récemment et qui est, peut-être, de toutes les banques départementales, celle qui est destinée à la plus grande prospérité.

BANQUES COLONIALES. L'île Bourbon et la Guadeloupe possèdent chacune une banque ou caisse d'escompte.

BANQUEROUTE. — Ce mot vient de l'italien *banca rotta*, banque rompue, ou *banco rotto*, banc cassé (voyez BANQUE). Voici ce que dit Coquille, sur l'article 205 de l'ordonnance de Blois : « Banqueroute et faillite sont dictions italiennes; car en Italie d'ancienne étoit accoustumé que ceux qui faisoient trafic de deniers pour prester, ou pour faire tenir et changer, avoient un banc ou table en lieu public. Quant aucun quittoit le banc, que les Latins disent *foro cedebat*, se disoit que son banc étoit rompu. » On sait par un grand nombre de faits, et notamment par l'aventure de Canius si agréablement racontée par Cicéron, qu'il existait des banquiers chez les Romains. Les Grecs en avoient aussi. A Rome comme à Athènes leur comptoir étoit établi sur la place publique. C'étoit un lieu de rendez-vous (*). Quand un banquier étoit insolvable, on enlevait son comptoir, ἀναρκεῖν τὴν τράπεζαν (**). d'où l'on voit que l'usage rappelé par le mot banqueroute a une origine fort ancienne.

(*) Théophraste, caract. 5. Voyez la note de Coray.

(**) Dém. adv. Apat., t. II, p. 895 éd. Reisk.

« On connaissait peu de banqueroutes en France avant le seizième siècle. La grande raison, c'est qu'il n'y avait pas de banquiers. Des Lombards, des juifs prêtaient sur gages au denier dix; on commerçait argent comptant. Le change, les remises en pays étranger, étaient un secret ignoré de tous les juges. Ce n'est pas que beaucoup de gens ne se ruinaient, mais cela ne s'appelait point banqueroute; on disait *déconfiture*; ce mot est plus doux à l'oreille. On se servait de *rompture* dans la coutume du Boulonnais; mais *rompture* ne sonne pas si bien (*). »

Le mot *rompture* ne peut, comme semble le faire entendre Voltaire, être de la même époque que le mot *déconfiture*, car il a évidemment la même origine que le mot banqueroute. Du reste, sans prétendre faire ici l'histoire de la législation relative aux banqueroutiers, sujet qui sera traité au mot FAILLITE, nous citerons quelques faits assez curieux, en ce qu'ils prouvent à quel point se perpétuent les traditions. En Italie, le banquier qui avait mal fait ses affaires, se déclarait *fallito*, cassait son *banc* et cédait ses biens à ses créanciers (**). « Il pouvait même, dans certaines villes, garder tous ses biens et frustrer ses créanciers, pourvu qu'il s'assît le derrière nu sur une pierre, en présence de tous les marchands. C'était une dérivation douce de l'ancien proverbe romain : *Solvere aut in ære aut in cute*, payer de son argent ou de sa peau (***) »

En France, les banqueroutiers frauduleux furent soumis à la peine de mort par les états d'Orléans sous Charles IX, et par les états de Blois en 1586. Mais ces édits, renouvelés par Henri IV, ne furent que comminatoires. On se contenta de les envoyer au pilori ou aux galères. On avait aussi l'usage de forcer les banqueroutiers à porter un *bonnet vert*. Cette coutume nous vint d'Italie vers la fin du sei-

zième siècle. « Pour marquer, dit Est. Pasquier, que celui qui *fait cession* de bien est devenu pauvre par sa folie, on le force de porter un bonnet vert. » Les cessionnaires étaient arrêtés et emprisonnés si on les trouvait sans leur bonnet. Boileau, dans sa satire première, parle encore de cet usage : mais, au commencement du dix-huitième siècle, cette marque d'infamie fut abolie.

BANQUEROUTE PUBLIQUE. — La banqueroute publique est le refus que fait un gouvernement de payer les dettes qu'il a contractées. Dans le sens le plus général du mot, la banqueroute est réellement un crime; son effet immédiat est un vol audacieux, et presque toujours impunissable. Écoutons à ce sujet les admirables paroles prononcées par Mirabeau à l'Assemblée nationale. Les dépenses de 1790 exigeaient un fonds extraordinaire de quatre-vingts millions, et celles des trois mois qui complétaient l'année 1789, une somme considérable. Necker était venu révéler cette terrible situation financière, en annonçant que le déficit se monterait, à la fin de l'année 1790, à douze cent quatre-vingt-quatorze millions. L'Assemblée avait ordonné à son comité des finances de faire un rapport sur la proposition de Necker, qui demandait, 1^o une imposition du quart du revenu libre de tout impôt, 2^o et une contribution de deux ou trois pour cent du capital sur la vaisselle, le numéraire et les bijoux. Le rapport du comité confirma les sinistres prévisions du ministre; il était indispensable que la nation se résolût à d'énormes sacrifices, et le comité engageait l'Assemblée à délibérer. La discussion s'ouvrit sur-le-champ. Mirabeau, que tout le monde connaissait comme l'ennemi politique de Necker, parla dans le sens du ministre; deux fois il engagea l'Assemblée à accorder à Necker tout ce qu'il demandait. Mais autant le mal était grand, autant le remède paraissait violent. L'Assemblée, effrayée de l'agitation que devait nécessairement soulever une proposition aussi inattendue, hé-

(*) Voltaire, Dictionnaire, philos. au mot *Banqueroute*.

(**) D'où le vieux mot *cessionnaire*.

(***) Voltaire, *ibid.*

sitait à en prendre la responsabilité, lorsque, pour la troisième fois, Mirabeau parut à la tribune, et parla ainsi : « Messieurs, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc ramener à la délibération du jour, par un petit nombre de questions bien simples? Daignez, Messieurs, daignez me répondre. Le premier ministre ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de notre situation actuelle? Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril? qu'un jour, une heure, un instant, pouvait le rendre mortel? Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose?... Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour l'infâme mot de banqueroute, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut-être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer, au moment de proclamer l'acte du grand dévouement, certainement inefficace, s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent avec l'idée, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt : Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts?... Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français; choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens. Mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allez, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit; ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume; frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes. Vous reculez d'horreur... Hommes inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore,

« en la rendant inévitable sans la dé-
 « créer, vous vous souillez d'un acte
 « mille fois plus criminel; car, enfin,
 « cet horrible sacrifice ferait du moins
 « disparaître le déficit. Mais croyez-
 « vous, parce que vous n'avez pas
 « payé, que vous ne devez plus rien?
 « Croyez-vous que les milliers, que
 « les millions d'hommes qui perdront
 « en un instant, par l'explosion terri-
 « ble ou par ses contre-coups, tout ce
 « qui faisait la consolation de leur vie,
 « et peut-être leur unique moyen de
 « se sustenter, vous laisseront paisible-
 « ment jouir de votre crime? Vous se-
 « rez tous entraînés dans la ruine uni-
 « verselle, et les premiers intéressés
 « au sacrifice que le gouvernement
 « vous demande, c'est vous-mêmes.
 « Votez donc ce subside extraordinaire;
 « puisse-t-il être suffisant! Votez-le,
 « parce que, si vous avez des doutes
 « sur les moyens (doutes vagues et
 « non éclaircis), vous n'en avez pas
 « sur la nécessité, et sur notre impuis-
 « sance à le remplacer, immédiatement
 « du moins; votez-le, parce que les
 « circonstances ne souffrent aucun re-
 « tard, et que nous serions compta-
 « bles de tout délai. Gardez-vous de
 « demander du temps, le malheur
 « n'en accorde jamais. Aujourd'hui la
 « banqueroute, la hideuse banque-
 « route est là; elle menace de consu-
 « mer, vous, vos propriétés, votre hon-
 « neur... et vous délibérez! »

Ces paroles de Mirabeau sont éloqu岸tes, mais elles sont loin de résoudre la question; elles nous semblent, au contraire, l'avoir placée sous un faux point de vue. Nous le répétons : considérée absolument, la banqueroute est un crime; mais il est certaines circonstances où elle est forcée, par exemple, au moment de la révolution, quand la nation se trouva jetée dans une tourmente effroyable. Qui oserait aujourd'hui condamner les hommes qui, alors, sauvèrent le présent aux dépens d'un passé qui n'était pas le leur? En effet, quels étaient ceux qui avaient creusé le gouffre dans lequel l'État était sur le point de s'engloutir, si l'Assemblée n'eût pas consenti à

voter le projet du ministre? N'étaient-ce pas ces rois absolus, qui dépendaient avec une si excessive profusion, et souvent sans autres motifs que de satisfaire leurs plaisirs, les trésors du royaume? N'était-ce pas la foule des courtisans inscrits pour des sommes si énormes sur le *livre rouge* (voy. ce mot)? Ne pouvait-on pas, sans être criminel, ainsi que le croyait Mirabeau, laisser la honte d'une banqueroute aux véritables coupables? et les six cents membres du *tiers* qui abandonnèrent la moitié de la fortune de leur ordre aux exigences de la patrie, ne firent-ils pas un acte d'héroïque dévouement? Nous savons bien que, dans les banqueroutes, ce ne sont pas les dilapidateurs de la fortune publique qui sont atteints et qui sont punis de leurs prodigalités; nous savons bien que, parmi les créanciers de l'État, il y a beaucoup d'individus qui possèdent pour toute fortune la petite somme qu'ils ont placée entre les mains du gouvernement; nous savons combien il est pénible de penser que, par une banqueroute, tous ces individus sont réduits à la misère; mais on ne peut mettre leur ruine en balance avec celle de la patrie. Aucun publiciste, aucun homme d'État n'est encore parvenu à trouver un moyen praticable pour faire peser l'impôt sur les rentes, comme sur les autres espèces de revenus. Les capitalistes sont donc, en temps de calme, hors la loi de la justice, puisqu'ils jouissent des avantages de la société, sans contribuer à ses charges. Qu'ils ne se plaignent donc pas outre mesure, quand la société leur prend d'une seule fois moins peut-être qu'ils n'auraient dû lui donner partiellement. Toutefois, qu'on ne se méprenne point ici sur nos intentions; nous n'engagerons jamais un gouvernement, quelle que soit sa forme, à faire banqueroute; mais, dans tous les cas, nous préférons la perte de quelques individus à celle de la nation tout entière; et presque toujours nous accuserons de ces malheurs, non le gouvernement forcé de faire banqueroute mais celui qui lui

a laissé la banqueroute pour unique ressource. Au surplus, aucune révolution ne s'est faite dans le monde, sans amener avec elle une banqueroute plus ou moins déguisée. La création et la dépréciation des assignats, en 1791; la réduction du taux de l'intérêt, sous le Directoire; l'émission du papier-monnaie, aux États-Unis; celle des bons des cortès, en Espagne, sont autant de véritables banqueroutes. Mais les grandes révolutions ont pour but un progrès dans la situation des peuples. Les améliorations ne s'obtiennent qu'au prix des sacrifices.

BANQUIERS. — On appelle ainsi les négociants dont le commerce consiste à ouvrir des crédits, à recevoir des fonds à intérêt, à échanger des effets, ou à les escompter pour des espèces, moyennant une prime ou bénéfice que l'on nomme *change* dans le premier cas, et *agio* dans le second.

Les *juifs* furent, en France, les premiers banquiers (voy. l'art. *JUIFS*). Après eux vinrent les *Lombards*. Un ancien historien de la ville de Lyon, Rubis, nous fait connaître l'origine de ces derniers : suivant cet auteur, les Italiens, forcés de s'expatrier par suite de la querelle des Guelfes et des Gibelins, obtinrent, dans les premières années du treizième siècle, moyennant une grosse somme qu'ils payèrent, l'autorisation de s'établir à Lyon, et partout en France où bon leur semblerait, et d'y lever un *train de banque*. Le P. Menestrier rapporte en effet, qu'il y avait à Lyon, en 1209, de très-riches banquiers, et il en cite un qu'il nomme *Ponce Chaponnay*.

Mais ces premiers banquiers ne faisaient guère que le commerce des métaux précieux. L'essor que prirent, sous Louis XIV, la fabrication et le commerce, donna à l'industrie de la banque une plus grande extension. Les manufacturiers et les négociants avaient à faire des paiements et des recettes dans beaucoup d'endroits différents; le travail nécessaire pour solder réciproquement leurs comptes, employait une grande partie de leur

temps; les banquiers se chargèrent d'opérer les rentrées pour les uns et pour les autres, et rendirent ainsi un service immense au commerce et à l'industrie. Les mouvements de fonds qui se faisaient par eux leur donnèrent bientôt un grand crédit. Ils en profitèrent en prêtant à intérêt aux négociants et aux fabricants; et ceux-ci, appuyés d'un crédit plus considérable, purent étendre davantage leurs opérations, et produire une plus grande masse de richesses. Grâce à l'intervention des banquiers, le prêt à intérêt devint plus général; la facilité avec laquelle on put se procurer des fonds, restreignit le mal de l'usure, et abaissa le taux de l'argent.

Appelés d'abord, par les gouvernements, comme de simples instruments, les banquiers ont vu leur importance s'accroître rapidement. Ce sont eux qui dirigent maintenant les finances de la nation; ils sont partout à la tête des emprunts publics: leur influence politique est immense, et l'on peut dire qu'ils exercent une sorte de contrôle sur les actes du gouvernement, puisque celui-ci ne peut entreprendre aucune grande opération sans recourir à leur crédit.

BANQUIERS EXPÉDITIONNAIRES.— Ces banquiers, avaient le privilège exclusif de faire venir de la cour de Rome les bulles, les dispenses, et autres expéditions. L'origine de ces officiers remonte à l'année 1330. Le pape Jean XXII, fixé à Avignon, accrédita alors auprès de lui des banquiers chargés, moyennant finance, de faire obtenir les grâces et les expéditions de la cour pontificale. Mathieu Pâris appelle *mercatores et cambiatores imperii romani*, ces banquiers, dont l'office fut confirmé par plusieurs ordonnances des rois de France, et entre autres par les édits de Louis XIV, de 1667 et de 1673. Par ces édits, les charges de banquiers expéditionnaires furent rendues héréditaires, et réparties dans toutes les villes où il y avait parlement et présidial. Les juges ne pouvaient ajouter foi aux actes venant de la cour pontificale, s'ils n'étaient

point revêtus du certificat d'un de ces banquiers.

BANS DE FAUCHAISON, DE MOISSON ET DE VENDANGE.— Avant la révolution, il n'était pas permis de moissonner, de faucher, de vendanger, avant la proclamation des bans de vendange, de fauchaison et de moisson. Cette proclamation était faite sur l'ordre des seigneurs, qui exerçaient ainsi une sorte de droit de police rurale, à l'aide duquel ils pouvaient avancer ou reculer, du moins dans certaines limites, le moment des récoltes.

Les bans de moisson et de fauchaison, qui déjà étaient à peu près tombés en désuétude, ont été abolis par la loi du 28 septembre 1791 sur la police rurale, qui déclare tout propriétaire libre de faire sa récolte, de quelque nature qu'elle soit, au moment qui lui conviendra, pourvu qu'il ne cause aucun dommage aux propriétaires voisins.

Quant au ban de vendange, s'il n'existait pas comme il existe encore aujourd'hui dans presque tous les pays de vignobles, l'avantage public semblerait devoir l'introduire. Il a pour objet d'empêcher que les raisins ne soient enlevés avant leur maturité, et qu'il n'en résulte ou des maladies ou du vin de mauvaise qualité. Considéré comme droit seigneurial, le ban de vendange a été aussi aboli par la loi de 1791; mais cette loi ajoute que dans les pays où le ban de vendange est en usage, il pourra être fait à cet égard un règlement, chaque année, par le conseil municipal de la commune, mais seulement pour les vignes non closes; et le Code pénal de 1810 a reconnu implicitement ce droit, en punissant d'une amende de six à dix francs ceux qui auront contrevenu aux bans de vendange, ou autres bans autorisés par le gouvernement.

BANS DE MARIAGE.— Ce sont les publications qui doivent précéder la célébration de tout mariage, dans un double but: 1° pour rendre le mariage manifeste, ou pour prévenir les mariages clandestins; 2° pour provoquer ceux qui auraient connaissance de quelque obstacle propre à empêcher la cé-

lébration du mariage, à en instruire l'autorité.

Dans les premiers siècles, en France, les mariages se contractaient par des *paroles de présent* : « *Je vous prends à époux; je vous prends à épouse,* » disait-on, et le mariage était conclu. Il suffisait que ces paroles eussent été reçues par le prêtre ou par un notaire, devant un petit nombre de témoins. Il y avait aussi des *paroles de futur*; on se promettait l'un à l'autre de se prendre pour époux; et si la cohabitation suivait, la promesse se trouvait accomplie, le mariage dûment conclu. L'usage des *paroles de présent et de futur* se continua en France, malgré l'Église, qui fit constamment les plus grands efforts pour l'abolir, jusque vers la fin du seizième siècle. A cette époque, le concile de Trente, dans une de ses dernières sessions (1563), commanda impérieusement, sous peine de nullité de mariage et d'anathème pour les parties contractantes, que tout mariage fût précédé dans l'église de trois proclamations faites pendant trois jours consécutifs, de dimanche ou de fête. Pour des causes urgentes, on pouvait acheter la dispense de deux proclamations.

L'ordonnance de Blois, de mai 1579, a adopté en ces termes les prescriptions du concile de Trente : Article 40 : « Pour obvier aux abus et inconvéniens qui adviennent des mariages clandestins, avons ordonné et ordonnons que nos sujets de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, ne pourront valablement contracter mariage, sans proclamations précédentes de bancs (*sic*) faites par trois divers jours de festes, avec intervalle compétent, dont on ne pourra obtenir dispense, sinon après la première proclamation faite : et ce seulement pour quelque urgente et légitime cause, et à la réquisition des principaux et plus proches parens communs des parties contractantes, après lesquels bans seront épousées publiquement... » L'article 44 de la même ordonnance de Blois défendait aux notaires, *sur peine de punition corporelle, de passer ou*

recevoir aucunes promesses de mariage par paroles de présent.

En septembre 1697, un édit institua des *contrôleurs des bans de mariage dans les villes, bourgs et paroisses du royaume*; et un arrêt du conseil, suivi de lettres patentes, ordonna aux curés de toutes les paroisses du royaume de faire lire et publier aux prônes des grand'messes paroissiales, l'édit précédent, lequel fut supprimé quelque temps après, en mars 1702.

Aujourd'hui, l'Église continue à faire pour tous les mariages les bans commandés par le concile de Trente. Mais la sécularisation des actes de l'état civil a fait imposer aux maires de procéder, avant la célébration de tout mariage, à deux publications qui doivent être faites, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune; et dans les villages où il n'y a pas de maison commune, devant la porte de la demeure des maires. Ces publications sont faites à haute voix. On doit en dresser un acte contenant la mention du lieu et de l'heure auxquels on les a faites; les prénoms, noms, professions et domiciles des futurs époux; leur qualité de majeurs ou de mineurs; et les prénoms, noms, professions et domiciles de leurs pères et mères. Cet acte est inscrit sur un registre, et un extrait de son contenu reste affiché à la porte de la maison commune, pendant les huit jours d'intervalle de l'une à l'autre publication (voyez articles 63 et suivans; 69, 94, 166 du Code civil). On peut remarquer que le mot *ban*, qui signifie lui-même *proclamation* ou *publication*, a été remplacé par le mot de *publication*, sans toutefois disparaître pour cela, car on dit communément par pléonasme *publier les bans de mariage, publication des bans*. (Voyez MARIAGE, MARIAGE CLANDESTIN, ACTES DE L'ÉTAT CIVIL, OU ÉTAT CIVIL.)

BANYULS-LA-MAIZO OU BAGNOLS, village du département des Pyrénées-Orientales, sur la côte de la Méditerranée, à trente et un kilomètres de Perpignan.

Lorsque les Espagnols envahirent pour la première fois le territoire français, en 1793, les habitants de Banyuls-la-Maizo, abandonnés à eux-mêmes, résolurent de mourir en défendant les défilés qui mènent à leur village. Le maire était à la tête de cette héroïque population; et lorsqu'on le somma de faire mettre bas les armes à sa troupe, il fit entendre ces admirables paroles, qui ouvrent et ferment l'ère la plus mémorable de notre gloire militaire : « Les Français savent mourir, mais ils ne rendent pas leurs armes. » Un combat acharné s'engagea; hommes et femmes, tous firent leur devoir; mais le nombre l'emporta, et tous moururent à leur poste. Quelques vieillards tombèrent, au nombre d'une centaine, entre les mains des Espagnols, qui les jetèrent dans les cachots de Barcelone. Mais lorsque, le 29 mai 1793, Dugommier eut forcé les Espagnols à évacuer Collioure, il exigea que les sept mille hommes qui composaient la garnison déposassent leurs armes à Banyuls, et que les vieillards de ce village fussent remis en liberté. La Convention, instruite du généreux dévouement des citoyens de Banyuls, rendit un décret portant qu'ils avaient bien mérité de la patrie.

BAOUR LORMIAN (Pierre-Marie-François), naquit à Toulouse en 1772. Son père, riche imprimeur, ne négligea rien pour cultiver en lui le goût naturel qu'il montrait pour la carrière des lettres. Ses premiers essais poétiques furent des satires qui firent impression sur le public de Toulouse. Ce qui distinguait surtout le jeune poète, c'était l'élégance pompeuse et l'harmonie de la versification. Ce mérite se retrouve dans tous ses ouvrages; mais il n'y a pas joint celui de la force et de la chaleur. Aussi, bien qu'encore estimé aujourd'hui, est-il loin d'exciter la sympathie qu'il obtint sous l'empire. Ses imitations d'Ossian, publiées sous le titre de *Poésies galliques*, furent les plus goûtées de ses productions : c'était la lecture favorite de l'empereur, qui se vantait d'aimer la poésie primitive, et croyait la trouver dans les péri-

phrases plus élégantes qu'exactes jetées par dessus l'emphase mélancolique de Macpherson. Du reste, cette erreur de goût du conquérant fut profitable à M. Baour Lormian, et lui valut du crédit et un surcroît de vogue. Des poèmes de circonstance qu'il publia ensuite, tels qu'un chant sur les *victoires d'Italie*, un autre sur le *rétablissement du culte*, un autre sur les *fêtes de l'Hymen*, lui acquirent de nouveaux titres à la faveur de la cour et du public. En 1807, il fit jouer la tragédie d'*Omasis*, où se trouve un rôle bien conçu, celui du jeune Benjamin. Toutefois cette pièce n'obtint que de l'estime, comme toutes les pièces bien écrites, mais dénuées de chaleur et de force dramatique. *Mahomet*, dont le sujet exigeait plus que tout autre du mouvement et de la vigueur, eut un sort encore moins heureux qu'*Omasis*. On a encore de M. Baour Lormian l'*Oriflamme*, qu'il composa avec M. Étienne pour célébrer le retour des Bourbons. Peu de temps après, il fut reçu à l'Académie. Un de ses premiers titres pour y entrer fut sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, qu'il avait entreprise de bonne heure, et qu'il retoucha longtemps avec le plus grand soin. Malgré les efforts que cet ouvrage lui a coûté, M. Baour Lormian ne s'y montre que versificateur habile, et y reste bien au-dessous des beautés et de la poésie de l'original (*). Il est aussi l'auteur des *Veillées poétiques*, d'un *Recueil de ballades et de fabliaux*, et d'un roman historique dont le président Duranti est le héros.

BAPAUME, *Bapalma*, ville forte de l'Artois, à treize kilomètres sud-est d'Arras. En 1090, ce n'était qu'un château servant de retraite à des vœux. Des maisons ayant été bâties autour de ce château, Eudes, comte d'Artois, érigea ce lieu en ville en 1325, et l'entoura de murailles. Charles-

(*) On connaît cette épigramme de le Brun :

Ci git le Tasse de Toulouse,
Qui mourut in-quarto, puis remourut in-douze,
Et qui, ressuscité par un effort nouveau,
Vient de mourir in-octavo.

Quint en fit une place forte qui, en 1641, fut prise par les Français, commandés par le maréchal de la Meilleraye. Elle a été cédée à la France par la paix des Pyrénées.

BAPHOMÈTE. — On appelle ainsi de petites figures en pierre, le plus souvent hermaphrodites, à deux têtes, environnées de serpents, de soleils, de lunes et d'autres emblèmes symboliques, avec des inscriptions la plupart en arabe. On regarde ces statues comme des idoles auxquelles les templiers rendaient un culte impie. Rien ne prouve cependant la vérité de cette assertion, que M. J. de Hammer a surtout soutenue. Il est plus probable que ces idoles appartenaient à des sectes d'ophites. Le nom de baphomète, qu'on leur a donné, vient, dit-on, de βαφη, *immersion*, et de σοφία, *sagesse*, parce que ces statues jouaient un rôle dans le baptême des gnostiques.

BAPTÊME DU TROPIQUE. — L'origine de cette cérémonie bizarre remonte à l'époque de la découverte du nouveau monde (*). Les premiers navigateurs qui osèrent passer la zone torride, considérée jusqu'alors comme inhabitable, célébrèrent ce passage par une sorte de baptême, comme s'ils recommençaient une existence nouvelle. Depuis lors les matelots et surtout les matelots français eurent grand soin de perpétuer cet usage qui est pour eux une source de profit.

Tout Européen qui passe pour la première fois le tropique du Cancer, est obligé de se soumettre au baptême du bonhomme Tropicque. Les matelots ont le privilège exclusif de cette cérémonie. Le jour où l'on franchit le 23° degré 28' de latitude septentrionale, ils se déguisent grotesquement, représentant Neptune et les divinités de la mer avec tous leurs attributs. Ils hélent ensuite le navire du haut de la hune, s'informent s'il a déjà passé le tropique, et si parmi l'équipage ou les passagers il se trouve des personnes

qui ne l'ont pas encore passé. Sur la réponse de l'officier de quart, ils descendent sur le pont, où tout est préparé pour le baptême. Le capitaine leur fait une offrande pécuniaire; car le navire doit aussi être baptisé. Chaque néophyte reçoit une légère aspersion d'eau de mer, s'il s'exécute de bonne grâce et se montre libéral; on lui communique en même temps des mots sacramentels qui doivent servir à faire connaître à tous les marins qu'il a déjà subi l'épreuve. Mais les moins généreux sont plongés dans une cuve pleine d'eau et aspergés à pleins seaux. Des jeux et des divertissements terminent la cérémonie, qui fait diversion à la monotonie ordinaire d'une longue traversée. Le baptême du tropique n'exempte point de celui de la ligne équinoxiale, qu'il faut également subir une fois.

BAPTISTE (dont le vrai nom était Renard), domestique de Dumouriez, mérite une place dans l'histoire nationale par l'important service qu'il rendit à sa patrie. A la bataille de Jemmapes, des escadrons autrichiens, cachés dans un bois qui se trouvait au centre de l'armée française, débouchèrent au moment où les colonnes républicaines marchaient en avant, et y jetèrent le plus grand désordre. La bataille paraissait perdue et le salut de la France était compromis; mais Baptiste courut au-devant des fuyards, rallia l'infanterie d'après un ordre supposé de Dumouriez, fit avancer sept escadrons, et chargeant à leur tête, enfonça l'ennemi et rétablit le combat. Cet acte de courage fut récompensé par la Convention nationale. Cependant Baptiste oublia ensuite ce qu'il devait à la France, et suivit Dumouriez lorsqu'il passa à l'ennemi.

BAPTISTE aîné, comédien, s'est fait au Théâtre-Français une brillante réputation par son jeu plein de goût, de vérité et de venance. Il était surtout remarquable dans *le Glorieux* et dans *les Deux Frères*. En général, il remplissait avec talent les rôles de pères et de raisonneurs. Lorsqu'il quitta la scène, il continua de professer à l'é-

(*) Nous avons parlé dans la Suède d'une cérémonie analogue en usage chez les marins qui doublent le cap Kullen.

cole royale de déclamation. Il a formé plusieurs artistes distingués.

BAPTISTE cadet, frère du précédent, s'est également acquis une célébrité méritée par son jeu comique et son excellente bouffonnerie. Il a créé le type des Jocrisse et le rôle de Darnières.

BAQUEVILLE, terre et seigneurie de Normandie, à huit kilomètres nord-est des Andelys, érigée en comté en 1660.

BAR (Jean-Étienne) fut envoyé à la Convention par le département de la Moselle, où il exerçait la profession d'avocat. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis; ensuite il contribua au 9 thermidor, et fut chargé d'une mission à l'armée du Nord. Après la mort de Robespierre, il fut nommé secrétaire de la Convention, et sauva la vie au représentant Déchezeau, condamné à mort par la commission militaire de Rochefort. Il demanda que l'on supprimât toute radiation de la liste des émigrés, qui rentreraient alors en foule sur le sol français. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il vota pour l'exclusion de Job Aymé, et cessa de faire partie de cette assemblée en 1797; mais bientôt il rentra au Conseil des Anciens, se prononça pour le Directoire au 30 prairial an VII, et fut éliminé au 18 brumaire. Il devint ensuite président du tribunal civil de Thionville. Il est mort en 1800.

BAR (le), terre et seigneurie de Provence, à quatre kilomètres ouest de Vence, érigée en comté sous François I^{er}; cette érection fut confirmée en 1580.

BAR (duché de), *Barrensis ducatus*, province de la Lorraine, formant aujourd'hui l'arrondissement de Bar-le-Duc, dans le département de la Meuse, était habité jadis par les Veroduni, les Mediomatrici et était compris dans la première Belgique. Ce pays, enlevé aux Romains par les Francs, fut compris dans le royaume d'Austrasie, et suivit les vicissitudes de cet État. Après la dissolution de l'empire de Charlemagne, le Barrois appartint tantôt aux

empereurs de Germanie, tantôt aux rois de France, et finit par rester aux premiers. De 951 à 1431, le duché de Bar fut gouverné par des seigneurs particuliers; depuis 1431, il suivit les destinées de la Lorraine. Il fut donné à Stanislas Leckzinski par le traité de Vienne en 1738, et réuni à la France après la mort de ce prince.

BAR (*Ducs et comtes de Bar*). Les possesseurs du pays de Bar ont porté le titre de ducs depuis 958 jusque vers 1034; de 1034 à 1355, ils ont pris celui de comtes; mais en 1355 ils ont repris le titre de ducs, qu'ils ont toujours porté depuis cette époque.

Le premier duc de Bar est *Frédéric* ou *Ferry I^{er}*, fils de Wigeric, comte du palais, pendant le règne de Charles le Simple. Il fut investi de ce fief vers 951 par l'empereur Otton II le Grand, lorsqu'il épousa Béatrix, nièce de ce prince. Brunon, archevêque de Cologne, frère d'Otton II, partagea depuis 959 le gouvernement du duché de Bar avec Frédéric qui mourut en 982. Ses successeurs sont :

Thierry I^{er}, de 984 à 1024.

Frédéric II, de 1024 à 1034. Sa fille Sophie, qui lui succéda, épousa le comte *Louis de Mousson*. Il est le premier comte de Bar; il régna depuis 1032 jusque vers 1096.

Thierry II, de 1096 à 1105.

Renaud I^{er}, de 1105 à 1149.

Hugues, de 1149 à 1155.

Renaud II, de 1155 à 1160.

Henri I^{er}, de 1160 à 1191; il alla avec Philippe-Auguste à la croisade, et mourut au siège de Saint-Jean d'Acre.

Thibaut I^{er}, de 1191 à 1214. En 1211 il prit part à la croisade contre les Albigeois.

Henri II, de 1214 à 1240. Il servit dans l'armée de Philippe-Auguste, à Bouvines, et faillit faire prisonnier l'empereur Otton IV. En 1139, il partit pour la terre sainte avec le roi de Navarre et quelques autres seigneurs. En 1140, il fut fait prisonnier ou tué dans un combat livré aux Sarrasins.

Thibaut II, de 1240 à 1297.

Henri III, de 1297 à 1302. Il épousa Éléonore, fille d'Édouard I^{er}, roi

d'Angleterre. Il servit dans les rangs de l'armée anglaise pendant presque toutes les guerres d'Édouard contre la France. En 1297, il envahit la Champagne qu'il voulait enlever à Jeanne, femme de Philippe IV. Jeanne, accompagnée du connétable de France, marcha contre lui, et le battit à Comines. Il fut fait prisonnier et enfermé à Bourges; mais il fut relâché en 1301, à la condition qu'il se reconnaîtrait vassal du roi de France, et lui rendrait hommage du comté de Bar, avec sa châtellenie, et tout ce qu'il y tenait en franc-alleu par-deçà la Meuse. Philippe IV se fit accorder le droit de juger en appel les jugements rendus dans les bailliages de Bar et de Bassigny; puis il donna ce droit au parlement de Paris. C'est à cette époque que s'établit la distinction du Barrois royal ou mouvant de la couronne de France et du Barrois ducal ou non mouvant, ou marquisat de Pont-à-Mousson. En vain la noblesse du comté protesta-t-elle contre ce traité; les rois de France maintinrent leur droit de suzeraineté. Henri III alla ensuite au secours du roi de Chypre, attaqué par les soudans d'Égypte; il mourut peu après son retour, en 1302.

Édouard I^{er}, de 1302 à 1337. Il eut plusieurs guerres à soutenir; dans celle qu'il fit au duc de Lorraine, il fut fait prisonnier, et resta en captivité jusqu'en 1314. Il combattit avec Philippe de Valois, à Cassel, en 1328. En 1337, il alla en Orient pour enlever Athènes aux Sarrasins; jeté par la tempête dans l'île de Chypre, il y mourut.

Henri IV, de 1337 à 1344.

Édouard II, de 1344 à 1352.

Robert I^{er}, de 1352 à 1411, épousa Marie de France, fille du roi Jean, qui, en 1354, érigea le comté de Bar en duché. Ce fut Robert, qui, en 1362, donna les premières lettres d'anoblissement. Jean d'Arras composa, à cette époque, pour Marie de France, son roman de Mélusine.

Édouard III, de 1411 à 1415, continua la guerre que son père avait commencée contre la Lorraine, mais sans succès. Il fut mis en prison par

les cabochiens, à Paris, et fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Louis III, cardinal de Bar, et évêque de Châlons-sur-Marne, frère du précédent, succéda à Édouard III; mais en 1419, il transmit ses États à René d'Anjou, son petit-neveu, qui épousa Isabelle, fille de Charles II, duc de Lorraine et héritière de ce duché. En 1431, à la mort de Charles II, les deux duchés de Bar et de Lorraine furent réunis.

Le Barrois royal continua d'être soumis à la suzeraineté des rois de France; Louis XI en fit la conquête et le garda jusqu'à sa mort. En 1571, Henri III, malgré l'opposition du parlement, accorda au duc de Lorraine des droits de régale pour le duché de Bar, à la réserve du fief et du ressort. En 1633, Charles IV, duc de Lorraine, fut ajourné au parlement de Paris, pour voir réunir ce duché à la couronne, faute d'hommage rendu. Il ne comparut pas, et le 30 juillet le parlement donna commission au procureur général pour faire saisir le duché, jusqu'à ce que le duc eût satisfait à ses devoirs de vassal. Le roi fit encore donner une commission du grand sceau, non-seulement pour exécuter l'arrêt, mais encore pour réunir à sa couronne les droits royaux sur le Barrois; ce qui fut exécuté. Quelque temps après, le duc de Lorraine fit avec le roi un traité, qui mit fin à cette procédure. Enfin, après diverses révolutions, le soixante-troisième article de la paix des Pyrénées, en 1659, réunit le duché de Bar à la couronne de France, et Charles IV, par un traité particulier qu'il fit avec Louis XIV, le 6 février 1662, céda à ce monarque tous ses États, après sa mort. La France les conserva jusqu'au traité de Ryswick en 1697. D'après les articles de ce traité, la maison de Lorraine entra en possession des duchés de Bar et de Lorraine, sous la réserve de l'hommage. En novembre 1699, Léopold vint à Versailles prêter hommage pour le duché de Bar. Ce pays a été définitivement réuni à la France, après la mort de Stanislas Leckzinski. Le duché de Bar était l'a-

panage des aînés de la maison de Lorraine.

BAR (comté de), pays de Bourgogne, enclavé dans la Champagne, et formant aujourd'hui l'arrondissement de Bar-sur-Seine, dans le département de l'Aube. Le comté de Bar eut pour premier possesseur Renaud I^{er}, comte de Tonnerre, sous le roi Robert. En 1219, il fut réuni à la Champagne, dont il suivit depuis les destinées jusqu'en l'année 1435, où Charles VII le céda, par le traité d'Arras, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

BAR-LE-DUC, *Barra, Barrum Ducis*, ville capitale du duché de Bar, aujourd'hui chef-lieu du département de la Meuse, à soixante-huit kilomètres sud-ouest de Metz. Cette ville a été bâtie vers le milieu du dixième siècle, par Frédéric I^{er}. Elle a suivi les destinées du Barrois. Le maréchal Oudinot et le général Excelmans sont nés à Bar-le-Duc.

BAR-SUR-AUBE, *Barrum ad Albulam*, ville de Champagne, à huit kilomètres sud de Troyes. Cette ville fort ancienne, à en juger par les nombreuses antiquités que l'on y trouve, fut détruite par les Huns, et rebâtie vers la fin du cinquième siècle. Elle devint un comté particulier lors de l'établissement du régime féodal. Réunie à la couronne, avec le reste de la Champagne, elle fut vendue plus tard par Philippe le Long, rachetée par les habitants qui voulaient lui conserver le titre de ville royale, et réunie de nouveau au domaine royal, avec cette clause que les rois de France ne pourraient plus la vendre ni l'aliéner.

BAR-SUR-AUBE (bataille de). — Napoléon apprit, le 30 janvier 1814 au matin, que Blücher s'était retiré sur Bar : il donna ordre de le poursuivre. La cavalerie, sous les ordres du général Grouchy, et le corps du duc de Bellune, partirent à cet effet de Brienne à neuf heures. A la nuit, l'armée française prit position à la Rothière. Le général Gérard réunit les deux divisions Dufour et Ricard et la brigade de cavalerie du général Piquet, et leur fit prendre position à

Dienville pour former l'aile droite et garder le pont de l'Aube. Le duc de Raguse, faisant l'arrière-garde de l'armée avec la division Lagrange et le premier corps de cavalerie, vint coucher le 30 à Vassy.

Blücher, couvert par sa cavalerie, s'était arrêté à Trannes avec les corps de Sacken et d'Alsusiew. Le corps de Giulay occupait Bar, et les troupes du prince de Wurtemberg étaient campées à Maisons. Le général de Wrède se trouvait entre Mussey et Joinville, et le corps Wittgenstein dans cette dernière ville. Le général Barclay de Tolly, avec les réserves russes et prussiennes, arrivait à Colombey-les-deux-Églises; le corps de Colloredo se portait sur Bar, et celui du général York, sur Saint-Dizier.

Le 1^{er} février au matin, l'armée française occupait Dienville, la Rothière, Petit-Mesnil, la Giberie, la Chaise et Morvilliers; elle était forte d'environ trente-cinq mille hommes, et avait cent vingt-huit bouches à feu; elle avait à combattre cent six mille hommes soutenus par deux cent quatre-vingt-six canons.

Blücher fixa l'attaque à midi, le 1^{er} février. Vers une heure, les colonnes ennemies se présentèrent devant les avant-postes, dans la plaine de la Rothière et dans le bois de Beaulieu. L'action s'engagea à la gauche et au centre des alliés par une forte canonnade, et à la droite par une fusillade très-vive. L'attaque du général Giulay, sur le pont de Dienville où s'appuyait la droite du général Gérard, fut infructueuse. Le général Baudin, de la division Ricard, établit une réserve à l'entrée du village, posta en avant les tirailleurs, et l'ennemi fut constamment repoussé. L'infanterie du général Sacken abordait la Rothière, elle fut repoussée par la division Duhesme, et vivement chargée par les généraux Piré, Colbert et Guyot, qui furent sur le point d'entamer ses masses. Après un rude choc, ceux-ci furent eux-mêmes ramenés jusqu'à Brienne-la-Vieille par le corps de cavalerie du général Wassiltschi-

kow, et forcés d'abandonner vingt-quatre pièces de la garde. Alors l'infanterie russe recommença l'attaque, enleva la Rothière, et fit prisonnière presque toute la division Duhesme.

Le prince de Wurtemberg ayant débouché d'Éclance força les tirailleurs français d'évacuer le bois de Beauvais; déjà il s'était emparé de la Giberie, lorsque le duc de Bellune fit reprendre, par son infanterie, ce poste important. Le centre de notre armée était enfoncé, et malgré la résistance la plus courageuse l'attaque secondaire du général de Wrède obtenait les plus grands succès; menaçant le corps du duc de Raguse, celui-ci voulut se concentrer en avant de Chauménil, mais il ne put empêcher le corps austro-bavarois de déployer ses colonnes dans la même position. Le général Jaubert fut chassé de Chauménil par la division Rechberg et la cavalerie du général Spleny. Le duc de Raguse se retira en avant du bois d'Agou, et l'empereur s'y porta de sa personne avec la division Guyot et une brigade de la division Meunier. Mais ce renfort fut insuffisant pour arrêter le progrès de l'ennemi. Napoléon jugea la bataille perdue et ne songea plus qu'à la retraite.

Des forces bien supérieures aux siennes forcèrent le duc de Bellune d'abandonner la Giberie. Le prince de Wurtemberg fut dès lors en communication avec les Bavaurois, et faisant filer sa cavalerie entre Petit-Mesnil et la Rothière il surprit, au bois d'Agou, les divisions Briche et l'Héritier, qui, attaquées en flanc au milieu de l'obscurité, furent bientôt dispersées, et ne se rallièrent qu'à Reugné. Pour contenir l'ennemi pendant sa retraite sur Brienne, l'empereur ordonna au général Drouot d'incendier la Rothière. Ney reprit la route de Lesmont; Marmont vint s'établir avec la cavalerie du général Doumerc sur la même route, vis-à-vis celle du bois d'Agou; le duc de Bellune bivouaqua à Reugné; le duc de Reggio ne reprit ses bivouacs de la nuit précédente qu'après avoir vu la Rothière en flam-

mes; et le comte Gérard abandonna, à minuit, le pont de Dienville. Notre armée perdit dans cette journée cinquante-quatre bouches à feu et six mille hommes, dont deux mille quatre cents prisonniers. La perte des alliés fut à peu près la même; on ne leur fit point de prisonniers, mais le nombre de leurs blessés fut beaucoup plus considérable.

BAR-SUR-SEINE, ville de Bourgogne, capitale du comté de son nom, jadis fort importante. Elle fut brûlée en 1359, pendant la guerre des Anglais. De nouveaux désastres, en 1433 et 1478, achevèrent de la ruiner.

BAR-SUR-SEINE (combats de). — La ville de Bar-sur-Seine a donné son nom à une suite d'engagements qui eurent lieu dans ses environs, pendant la campagne de 1814, entre l'armée française et les armées alliées.

Le 3 février 1814, l'avant-garde ennemie, commandée par le prince Maurice de Lichtensteiu, du corps de Colloredo, arrivant par la route de Bar-sur-Seine, chassa un faible poste qui occupait les Maisons-Blanches, et en fut chassé à son tour par la vieille garde de la division Michel, qui y passa la nuit. Le lendemain matin, vers neuf heures, le général Michel, appuyé des dragons du général Briche, surprit l'ennemi à Saint-Thiebault, quoique supérieur en nombre, et le repoussa jusqu'à Saint-Pierre-les-Vaudes.

Le 5, le prince de Schwartzemberg opéra un mouvement général, dans l'intention de forcer Napoléon à abandonner Troyes, et menaça ses derrières, en le faisant tourner par la route de Bar-sur-Seine. A cet effet, le corps de Colloredo et la cavalerie du prince de Lichtenstein s'avancèrent de nouveau sur cette route, et le prince de Wurtemberg par celle de Bar-sur-Aube. Le général Giulay dut marcher sur Troyes, entre les routes de Vandœuvres et de Piney, et le comte de Wrède se diriger sur Vandœuvres. Les gardes et réserves russes et autrichiennes reçurent l'ordre d'occuper Chaource, Bar-sur-Seine, Ricey, Par-

ques, Praslain et Lanteuse. L'empereur, voulant connaître le but de ces mouvements, fit porter en avant le duc de Trévise, avec la division Friant, et celle du général Michel, qui, de Saint-Thiebaut, s'était retirée aux Maisons-Blanches. Le duc de Trévise poussa les Autrichiens au delà d'Atroy, dont il occupa le pont, après quoi il reçut ordre de rentrer dans Troyes. Enhardi par la retraite du maréchal, Colloredo tenta de s'emparer du pont de la Guillotière; mais le général comte Gérard le repoussa vigoureusement, et lui tua environ quatre cents hommes. Dans les précédents engagements, l'ennemi avait perdu près de trois cents hommes; notre armée n'eut à regretter que deux cents hommes.

BARADEZ, fusilier à la 49^e de ligne, né à Bonhomme (Haut-Rhin). Le 8 vendémiaire an v, à la bataille de Neuwied, il s'élança dans les rangs ennemis pour sauver un de ses camarades, qu'il parvint à dégager, après avoir tué trois cavaliers. Il périt dans la même journée, en se dévouant une seconde fois.

BARAGUAY D'HILLIERS (Louis), général de division, né à Paris en 1731, n'était encore que lieutenant à l'époque de la révolution, quoiqu'il fût entré fort jeune au service. En 1790, il fut fait capitaine, et bientôt après colonel-aide-de-camp, à la suite de la campagne du Palatinat, où il s'était fait remarquer par sa bravoure et ses talents militaires. Nommé général de brigade en 1793, il devint le chef d'état-major de l'armée de Custine, et fut chargé peu de temps après du ministère de la guerre. Beaucoup de prudence et une grande activité signalèrent son administration. Son attachement pour Custine, qui avait été condamné à mort, le rendit suspect, et il fut arrêté. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, Baraguay d'Hilliers commanda la force armée de Paris contre les insurgés du faubourg Saint-Antoine. Pendant la première campagne d'Italie, il se distingua à Bergame, dont il se rendit maître par une ruse de guerre; à la seconde bataille de Rivoli, où il fit

quatre mille prisonniers à la tête d'une demi-brigade; à Puisona, où, avec cinq cents hommes, il enleva les plus importantes batteries de l'ennemi, ce qui décida la victoire des Français. C'est à la suite de ces exploits qu'il fut nommé général de division et gouverneur de la ville de Venise, qui lui avait ouvert ses portes. Il devait accompagner Bonaparte en Égypte; mais après la prise de Malte, où il enleva la partie occidentale de l'île, il fut chargé de porter au Directoire les drapeaux enlevés aux chevaliers. La frégate *la Sensible*, qu'il montait, fut prise à l'abordage par le *Saint-George*, et Baraguay d'Hilliers, après s'être battu comme un soldat, fut fait prisonnier, mais peu de temps après relâché sur parole. A son retour en France, il fut traduit devant un conseil de guerre, comme accusé d'avoir empêché la frégate de faire une plus forte résistance, mais il fut acquitté. Il passa d'abord à l'armée du Rhin comme chef d'état-major; mais après la retraite de Mannheim, il prit le commandement de l'aile gauche de l'armée sous les ordres de Lecourbe. Baraguay sauva la ville de Landau où il commandait, à l'époque de l'explosion du magasin d'artillerie. En l'an viii, il contribua à la victoire d'Engen et à la prise de Landshut; et, cette même année, il fut nommé inspecteur général d'infanterie dans les 14^e, 15^e et 16^e divisions militaires. Pendant la campagne d'Austerlitz, il rendit d'importants services, à la tête de la réserve de cavalerie. En 1808, il eut quelque temps le commandement de Venise; en 1809, il se distingua à la bataille de Raab en Autriche. L'année d'après, il enleva, sous les murs mêmes de la forteresse de Figuières, un convoi de douze cents voitures, escorté par un détachement nombreux. Malgré son grand âge (il avait quatre-vingts ans), il voulut faire la campagne de Russie; il la fit, et donna de nouvelles preuves de sa bravoure et de ses talents. Mais la retraite de Moscou avait épuisé ses forces; il mourut à Berlin, au commencement de 1813. Baraguay d'Hilliers était sé-

nateur, grand officier de la Légion d'honneur, et colonel général des dragons.

BARAILLER, canonnier.—Au village d'Oostrappel, un détachement de hussards autrichiens fond sur une pièce de canon servie par huit braves. Après un combat des plus opiniâtres, où sept canonniers sont hachés, l'officier commandant le détachement crie à Barailler : « Rends-toi, et livre ton canon ! » « Un artilleur français ne se rend pas », répond fièrement Barailler. En prononçant ces mots, il embrasse son canon d'une main, et de l'autre, armée d'un pistolet, il attend et brave les hussards. Cette résolution et la fureur de ses regards arrêtent ses ennemis. L'officier lui répète que s'il résiste il est mort. « Vous m'avez entendu, reparti Barailler, vous pouvez me massacrer ; mais me rendre, jamais ! » Il lâche en même temps son dernier coup de pistolet, tue un hussard, et reçoit lui-même le coup mortel.

BARAILLON (Jean-François), médecin et membre de la Convention nationale, naquit, le 12 janvier 1743, à Viersat (Auvergne) ; il étudia avec succès les sciences médicales, et fut nommé membre correspondant de l'Académie de médecine, en 1776. Cinq mémoires qu'il adressa à cette société furent successivement couronnés. Il s'occupa aussi avec ardeur de nos antiquités nationales, et acquit des connaissances fort étendues en archéologie, en numismatique, et dans l'histoire et la géographie du moyen âge. En 1789, il fut élu maire de Chambon, où il avait fixé sa résidence, et en 1792, il fut député à la Convention par le département de la Creuse. Sans être du parti des girondins, Baraillon vota avec eux, et il eût été proscrit au 31 mai, sans l'intercession de Chaumette. Ses principes étaient purs et ses intentions excellentes ; il demanda la suppression des loteries, fit rendre plusieurs décrets dans l'intérêt des musées et des dépôts d'objets d'art ; fut l'un des commissaires chargés des lois sur l'instruction publique, et se distingua dans ces fonctions par une

grande sagesse et une grande solidité de vues. Il fit partie du Conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif, dont il fut élu président en 1801. En 1806, il quitta les affaires publiques, et revint à Chambon, où il reprit ses occupations médicales et archéologiques. Dès la création de l'Institut, il en fut nommé membre correspondant. Il mourut, le 14 mars 1816, à l'âge de 73 ans. Outre un assez grand nombre de mémoires sur différentes parties de la médecine, il a publié, sur les antiquités celtiques et romaines, plusieurs travaux fort importants.

BARANTE (Amable-Guillaume-Prospér Brugière, baron de), l'un des hommes politiques et des littérateurs les plus distingués de notre époque. Il naquit à Riom, en 1782, d'une famille qui avait produit des magistrats estimés. Ses heureuses dispositions s'accrurent par les soins éclairés que son père, homme d'un esprit supérieur, ne cessa de donner à son éducation. Après des études bien faites, il entra, en 1799, à l'école polytechnique. Peu de temps après qu'il en fut sorti, il s'engagea, comme son père, dans la carrière administrative, et débuta par les fonctions d'auditeur au Conseil d'État. S'il ne les remplit pas assidûment, ce fut parce que le gouvernement l'employa d'une autre manière : il voyagea en Espagne, en Pologne et en Allemagne pour s'acquitter de missions diplomatiques. Nommé en 1808 sous-préfet de Bressuire, il épousa en 1809 la petite-fille de cette comtesse d'Houdetot que Jean-Jacques Rousseau a rendue si célèbre, et bientôt après il fut élevé à la préfecture du département de la Vendée, puis à celle de la Loire-Inférieure. Il fut au nombre des fonctionnaires qui conservèrent leurs places à la rentrée des Bourbons. Désormais attaché à la royauté légitime, M. de Barante s'éloigna des affaires au 20 mars 1815, et refusa de prêter le serment pendant les cent jours. Cette conduite fut récompensée aussitôt après la seconde restauration par la place de conseiller d'État. Du Conseil d'État, M. de Barante

passa à la direction générale des contributions indirectes, où il succéda à M. Béranger. Mais s'il prêtait un appui fidèle au gouvernement de la restauration, il ne le servait pas avec aveuglement, et on le vit prendre rang parmi les membres de cette minorité libérale qui combattait les mesures réactionnaires du parti de la cour. A la chambre des députés, où il entra en 1815; à la chambre des pairs, où il fut promu en 1819, il sut toujours concilier, dans sa conduite politique, ce qu'il devait au prince avec ce qu'il devait au pays. Sous le ministère Villele, il signala, en même temps que MM. de Broglie, Pasquier, Molé, son zèle pour les principes de modération et de liberté dont le triomphe se préparait. Après la révolution de juillet, il fut nommé à l'ambassade de Turin; mais il revint siéger au procès des ministres, et prit une part active aux travaux de la cour, en 1833.

Malgré le soin et l'ardeur que M. de Barante mit en tout temps à remplir les devoirs de sa carrière administrative et politique, il cultiva toujours les lettres; et les ouvrages qu'il a publiés n'attestent pas moins l'étendue de ses études, la richesse de ses connaissances, que les heureuses qualités de son esprit. Le *Tableau de la littérature du dix-huitième siècle*, qu'il publia en 1809, est rempli de vues justes et profondes, et aussi riche de faits que d'idées. Un des premiers, M. de Barante inaugura cette critique, qui observe toujours le rapport des lettres et des mœurs, et considère la littérature comme l'expression de la société et le développement même de l'esprit humain. L'influence réciproque des hommes de génie sur le siècle, et du siècle sur les hommes de génie, le progrès des lumières, l'affaiblissement du pouvoir, l'élaboration, à la fois insensible et rapide, de la catastrophe qui devait tout détruire pour tout régénérer, voilà ce qui intéresse surtout M. de Barante, et ce qu'il approfondit avec la pénétration d'un penseur original et calme. Bien des jugements sur le dix-huitième siècle, au-

jourd'hui vulgaires, lui appartiennent en propre, et sont partis de ce livre. C'est une justice qu'on rendrait plus généralement à M. de Barante, si la forme qu'il a donnée à ses pensées était plus animée, plus vive; si son imagination était aussi active que son esprit. Mais on peut reprocher au style de cette dissertation excellente, de la froideur et un peu de faiblesse. Le rang que M. de Barante s'est fait dans l'histoire est encore plus distingué que celui qu'il occupe dans la critique. En empruntant à nos vieux chroniqueurs des détails intéressants, en s'appropriant leur naïveté et leur grâce, il a su donner à un récit exact et instructif tout l'attrait d'un roman. Peu d'ouvrages historiques sont aussi populaires que l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. Mais en imitant Froissard au dix-neuvième siècle, M. de Barante s'expose à satisfaire plus l'imagination que la pensée: ce qu'il gagne pour l'intérêt dramatique, il le perd pour l'intérêt philosophique; et son livre n'offre pas assez ces vues générales sur les causes ou les relations des faits, ces appréciations élevées et profondes, incompatibles avec la manière d'un chroniqueur, mais qu'on exige de l'historien moderne, et qu'il eût si aisément puisées dans la nature sérieuse de son génie. On doit encore à M. de Barante une traduction des œuvres de Schiller, qui a paru en 1822.

BARATIER (Jean-Philippe) doit être regardé comme Français, quoique né à Schwabach, en Allemagne, où son père était ministre de l'église française. Dès l'âge de quatre ans, il parlait le latin; le français et l'allemand; à six, il savait le grec. Il était tellement versé dans la connaissance de l'hébreu à dix ans, qu'il traduisait la Bible à livre ouvert. Il donna, en 1730, une *Notice* de la grande Bible rabbinique, en 2 vol. in-fol.; et trois ans après, une traduction française de l'ouvrage hébreu intitulé *l'itinéraire de B. de Tudèle*, 2 vol. in-8°, 1734. Comme il passait à Halle avec son père, en 1735, le chancelier Luduwig lui offrit de le faire recevoir gratis maître ès arts. Baratier, flatté de cette

proposition, composa quatorze thèses, qu'il fit imprimer la même nuit, et les soutint le lendemain en public pendant trois heures. L'académie de Berlin l'admit solennellement au nombre de ses membres. Il fut présenté au roi de Prusse comme un prodige d'érudition; mais ce prince, qui se prévenait aisément contre les hommes dont on faisait grand bruit, le regarda comme une jolie machine, et n'en fit pas plus de cas que du flûteur de Vaucanson. Il lui demanda s'il savait le droit public. Le jeune homme ayant été obligé de convenir que non : « Allez l'étudier, lui dit le roi, avant de vous donner pour savant. » Baratier se livra avec tant d'ardeur à cette étude, qu'au bout de quinze mois il soutint une thèse sur le droit public. Il mourut peu de temps après à Halle, en 1740; il était âgé de dix-neuf ans et quelques mois.

BARBANCOIS (marquis de), l'un de nos agriculteurs les plus distingués. C'est à lui que l'on doit les premiers mérinos venus de l'Espagne. Il a été sous-gouverneur du duc de Bordeaux.

BARBANÇON (Marie de), fille de Michel de Barbançon, seigneur de Lani, lieutenant du roi en Picardie, sous Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut mariée à Jean de Barret, seigneur de Neuvi en Bourbonnais. Après la mort de son mari, pendant les guerres de religion, sous le règne de Charles IX, cette dame étant assiégée dans son château de Benegon en Berri, par Montare, lieutenant du roi en Bourbonnais, donna des preuves d'un courage extraordinaire. Elle ne s'étonna pas à la vue des tours et des murs de son château renversés, et elle défendit elle-même la brèche la plus dangereuse, une demi-pique à la main. Tant de courage dans une femme fit honte à ses soldats, qui parlaient de se rendre; ils la suivirent et repoussèrent tous les assauts. Marie de Barbançon parvint à faire durer ainsi le siège pendant quinze jours; elle l'eût sans doute soutenu plus longtemps, si la faim ne l'eût forcée de capituler. Elle se rendit le 6 novembre 1569, après avoir obtenu de l'ennemi la promesse de la vie pour

elle et pour tous ceux qui étaient dans le château, à la charge néanmoins de payer rançon. Charles IX, qui fut instruit de la bravoure de cette dame, lit défendre à Montare et aux autres capitaines de recevoir la rançon, et la fit reconduire avec honneur dans son château.

BARBANÇON (N., comte de), ancien militaire et député à l'Assemblée constituante, où il représenta la noblesse de Villers-Cotterets, fut un des membres de cet ordre les plus opposés à l'affranchissement du peuple. Opiniâtrément attaché à ses préjugés, il s'opposa à toute espèce d'amélioration, et signa toutes les protestations qui furent faites contre les décrets de l'assemblée. Peu de temps après la session il émigra, et se rendit à l'armée de Condé. Il est mort à Manheim, en 1797.

BARBANÈGRE (le baron), général de brigade, naquit en 1772, à Pontacq, dans le Béarn. Entré au service en 1793, il était, en 1804, colonel du 48^e de ligne. A la tête de ce régiment, il se distingua d'une manière brillante aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna et d'Evlau. Nommé, après la paix de Tilsitt, général de brigade, et placé sous les ordres du maréchal Davoust, il contribua puissamment en cette qualité au gain des batailles d'Eckmühl, de Ratisbonne et de Wagram. En 1810, il fut chargé de fortifier les côtes de l'Elbe et de s'emparer de l'île de Newerck, occupée par les Anglais, et il s'acquitta avec succès de cette double mission. A la retraite de Moscou, sa brigade, qui faisait partie du corps d'arrière-garde commandé par le maréchal Ney, se couvrit de gloire à Krasnoé et au passage du Niémen. Pendant la campagne de 1813, il défendit vaillamment la place de Stettin, où il s'était enfermé avec une division qu'il avait lui-même formée des débris du premier corps d'armée revenant de Russie. Rentré en France après la paix (1814), il vécut retiré jusqu'au retour de Napoléon de l'île d'Elbe. A cette époque, il fut chargé de la défense d'Huningue. La garnison se com-

posait d'une centaine d'artilleurs, de cinq gendarmes, d'une quarantaine de soldats de différents régiments de ligne, d'une vingtaine de douaniers, de quelques militaires retraités, et d'environ cent cinquante gardes nationaux. C'est avec cette poignée de braves que le général Barbanègre résista pendant deux mois (du 27 juin au 27 août) aux efforts de l'armée de l'archiduc Jean, forte de trente mille hommes, et soutenue par les Suisses, qu'il crut devoir punir en bombardant deux fois la ville de Bâle. Lorsqu'il sortit de la place, après avoir obtenu une capitulation honorable, il n'avait pas avec lui *cinquante hommes valides*; l'ennemi ne pouvait revenir de son étonnement et de son admiration, en voyant défilér cette petite troupe, qui avait si longtemps tenu tête à une armée formidable.

BARBARES (invasions des). — La France a eu à subir plusieurs invasions étrangères. Ces invasions se divisent en quatre époques bien distinctes par leurs caractères, leur but et leurs conséquences. La première époque comprend les invasions des barbares qui détruisirent l'empire romain au cinquième siècle, s'établirent dans les Gaules, et devinrent un des éléments constitutifs des sociétés modernes. La seconde comprend les irruptions d'Arabes, de Normands et de Hongrois, qui, du huitième au dixième siècle, dévastèrent la France. Dans la troisième, on doit placer l'invasion des Anglais, au quinzième siècle. La quatrième période est toute récente: notre patrie saigne encore des blessures que l'Europe entière liguée contre elle lui a faites en 1814 et 1815. Nous ne traiterons ici que l'histoire des deux premières invasions, car elles seules ont été accomplies par des barbares; nous renvoyons, pour la troisième, à l'article RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE, et pour la quatrième, aux mots COALITIONS et CAMPAGNE DE FRANCE.

Le mouvement qui portait les peuples de la Germanie à se jeter sur les provinces de l'empire romain, et en

particulier sur les Gaules, remonte à l'expédition des Cimbres et des Teutons. Cette invasion a eu lieu en grande partie dans les Gaules, et le champ de Pourières, près d'Aix, conserve encore de nombreux souvenirs de l'éclatante victoire de Marius. Un demi-siècle plus tard, Arioviste et les-Suèves envahissent la Gaule, et César ne la délivre de ces barbares que pour la conquérir lui-même et l'ajouter à l'empire romain. Sous le règne d'Auguste, la Germanie fut attaquée par Rome; mais Arminius sauva l'indépendance de ces peuplades qui, plus tard, devaient contribuer à la régénération du monde antique; et, pendant un siècle, Rome et la Germanie s'observèrent, se battirent souvent, et toutefois respectèrent l'une et l'autre leur indépendance; mais les guerres de Trajan contre les Daces, et de Marc-Aurèle contre les Marcomans, commencent cette lutte terrible entre Rome et les barbares, qui devait être si funeste à l'empire.

Au troisième siècle, les peuples germains s'organisent et se préparent à soutenir une guerre d'envahissement. Les Francs, les Saxons; les Allemands, les Goths, forment des confédérations particulières. Ces peuplades, et d'autres plus sauvages, les Vandales, les Lombards, les Bourguignons, les Hérules, se pressent sur les frontières de l'empire, sur le Rhin et le Danube, et pendant deux cents ans luttent avec un acharnement incroyable pour s'établir dans les riches provinces de l'empire. La Gaule, par sa position géographique, était l'une des contrées romaines les plus exposées aux incursions des barbares. Depuis Maximin, les empereurs romains combattirent sans cesse contre les Francs, qui, en 256, envahirent les Gaules et pénétrèrent jusqu'en Maurétanie. En 277, les Francs, les Lygiens, les Bourguignons et les Vandales dévastèrent les Gaules, y brûlèrent soixante et dix villes, et furent refoulés au delà du Rhin par Aurélien et par Probus. En 310, nouvelle invasion des Francs, arrêtée par Constantin. Sous le règne de Cou-

tance, de 355 à 361, les Francs ravagèrent les Gaules, y détruisirent quarante-cinq villes, s'établirent dans les Belges, tandis que les Alemans prenaient possession des Germanies. Julien réussit à les chasser encore de la Gaule, et fortifia les limites du Rhin. A sa mort, en 365, les Alemans reparurent encore en deçà du fleuve; mais ils furent battus par Valentinien, qui vainquit aussi les Saxons, et organisa sur toute la longueur du Rhin une ligne de défense qui, durant quelques années encore, arrêta les barbares. Sous le règne d'Honorius, Stilicon, pour repousser Alaric, qui envahissait l'Italie, ayant retiré les garnisons chargées de défendre le Rhin, les barbares ne trouvèrent aucun obstacle qui s'opposât à leur passage.

Invasion de 407. Une horde innombrable, composée de Quades, de Vandales, de Sarmates, d'Alains, de Gépides, d'Hérules, de Saxons, de Bourguignons et d'Alemans, traversa le Rhin en 407, et ravagea Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Cologne, Trèves, Tournai, Théroutenne, Arras, Amiens, Saint-Quentin, Laon, Reims, Langres, Besançon, Sion, Bâle. Tous ces barbares étant ariens ou idolâtres, leurs attaques étaient surtout dirigées contre les églises, qu'ils brûlaient, contre les évêques, qu'ils martyrisaient. Non-seulement le Nord, mais les provinces méridionales de la Gaule, furent horriblement dévastés; les barbares s'étendirent jusqu'aux Pyrénées, détruisant et tuant tout dans les Lyonnaises, les deux Aquitaines, la Novempopulanie et les deux Narbonnaises. Un poète de cette époque, témoin et victime de ces dévastations, exprime en ces termes l'étendue des malheurs de la Gaule :

Si totus gallos sese effudisset in agros
Oceanus, vastis plus superesset aquis.

Les Alains, les Suèves et les Vandales quittèrent la Gaule et entrèrent en Espagne; mais les Alemans s'établirent entre le Rhin et la Meuse, et les Bourguignons dans la vallée du Rhône, où leur chef, Gondicaire, fut

reconnu roi par Honorius, qui lui céda les terres où il s'était établi.

Invasion des Visigoths. En 412, Ataulfe, successeur d'Alaric, roi des Visigoths, entra dans les Gaules. Il avait d'abord, comme Alaric, voulu détruire l'empire romain; mais, frappé de la majesté de la civilisation romaine, ce barbare avait enfin reconnu que les Goths étaient incapables de se plier au joug des lois, et que sans lois, un État ne pouvant se soutenir, il perdrait sa nation, même en la rendant maîtresse des autres. Cette résolution d'Ataulfe est certes un hommage admirable rendu à la civilisation, et une appréciation exacte de ce qui se passait alors: les barbares arrivant dans l'empire, détruisaient tout d'abord, puis, les uns lassés, les autres étonnés, acceptaient tous la civilisation ancienne, la langue et la religion des vaincus; ajoutant à ces éléments ceux qui leur étaient particuliers, et préparant ainsi les germes d'où est sortie l'Europe moderne.

Ataulfe prit donc le parti de soutenir la puissance de Rome; il devint l'auxiliaire d'Honorius. D'ailleurs il voulait plaire à Placidie, et l'influence de cette femme fut une des causes principales de sa détermination. Une grande partie de la Gaule était perdue pour l'empereur: des tyrans particuliers, ou des barbares, en étaient possesseurs. Ataulfe entra dans les Gaules, et s'empara bientôt des provinces méridionales, qu'il rendit à l'empire; puis il passa en Espagne, pour chasser les barbares qui avaient envahi cette province, mais il mourut en 415. Ses successeurs servirent encore quelque temps d'auxiliaires aux Romains. La Gaule, en 418, jouissait d'une certaine tranquillité: l'autorité impériale y était en partie rétablie; les barbares qui y étaient restés avaient accepté la civilisation. Mais un événement d'une haute importance eut lieu cette année: nous voulons parler de la cession de l'Aquitaine aux Goths. Honorius abandonna à Wallia, roi des Visigoths, la seconde Aquitaine, la Novempopulanie et Toulouse.

C'est ce qu'on a appelé Septimanie ou Gothie. Ainsi fut consolidé le second royaume barbare dans les Gaules. Les Visigoths ajoutèrent plus tard à cette province tous les pays compris entre la Loire et les Pyrénées.

Francs. 438. C'est à cette année que la plupart des auteurs rapportent l'établissement des Francs dans la Gaule. Depuis plusieurs siècles, ce peuple guerrier essayait de franchir la barrière que le Rhin, bordé de forteresses et de garnisons, opposait à son établissement dans les Gaules. Ils ne cessèrent jamais leurs attaques; et, profitant de l'épuisement de l'empire pour s'emparer des contrées qu'ils convoitaient depuis si longtemps, ils se rendirent maîtres, sous la conduite de Clodion, du pays situé entre le Rhin et la Somme, malgré la résistance d'Aétius, qui lutta courageusement contre eux (voyez FRANCs).

Alains. 440. L'histoire fait mention, à cette époque, de l'établissement des Alains dans les Gaules. Aétius, général de Valentinien III, donna à ce peuple le pays de Valence, dans la Viennoise, et des terres vers l'embouchure de la Loire. Le premier de ces États n'a laissé aucune trace. Le second, gouverné par Eocaric, n'eut guère plus de durée; cependant il en est encore question en 448. Aétius chargea Eocaric de réprimer les Armoricains soulevés contre son autorité (*). Cette colonie finit plus tard par s'unir aux Bretons; et c'est pour cette raison, dit Lebeau, « que le nom d'Alain est devenu si commun dans la Bretagne (**). »

Invasion des Huns. — Les Huns, depuis leur apparition en Europe, n'avaient inquiété l'empire que par des incursions passagères; ils ne devinrent formidables que quand Attila fut à leur tête. Attila avait imposé à Théodose II un tribut de sept cents livres d'or: la cour de Byzance, par un refus de payer ce tribut et par un complot contre la vie d'Attila, encourut la vengeance du

roi des Huns. Mais la mort de Théodose sauva l'empire d'Orient. Marcien, qui lui succéda, répondit à Attila, qui lui demandait le tribut: « L'empire « a de l'or pour ses amis, et du fer pour « ses ennemis. » Cette fière réponse déconcerta le barbare, qui tourna ses vues contre l'empire d'Occident. Il demanda la main d'Honorie, sœur de Valentinien III, et la moitié de l'empire pour dot. Le refus qu'il essuie l'irrite. Cependant, cette fois, pour mieux cacher son dessein, il n'élève aucune prétention contre Rome. Il s'annonce comme le protecteur des fils de Clodion, et l'adversaire du roi des Francs, Mérovée, qui s'était mis sous la protection des Gaulois et des Romains.

Attila, pour envahir la Gaule, ne comptait pas seulement sur ses propres forces, les Scythes, que commandait le patrice Aétius, étaient prêts à se joindre au roi de leur nation; Sangiban, qui était à la tête d'un corps d'Alains au service de l'empire, devait lui livrer Orléans. De plus Genséric, roi des Vandales, avait promis de le seconder.

Attila passa le Rhin près de Strasbourg avec six cent mille guerriers, dit-on. Le roi des Bourguignons, qui avait voulu lui fermer le passage, fut tué, et son armée vaincue entre Bâle et Strasbourg. Les Francs, qui avaient promis leur secours au roi des Huns, se joignirent alors à lui. La ville des Rauragues, Vindonissa, Argentovaria, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence, furent détruites. Metz échappa d'abord, grâce à ses remparts; mais Scarpona, Toul, Dieuse, et enfin Metz, dont les murs vinrent à crouler, puis Tongres, Reims, Arras, St-Quentin, furent prises et pillées. Trèves avait été sacagée pour la cinquième fois. Attila s'avança vers la Loire. Les habitants de Paris prirent l'alarme, et allaient abandonner leur ville, si sainte Geneviève ne les eût rassurés en leur promettant, de la part de Dieu, que les barbares n'approcheraient pas de leur territoire. Cette prophétie fut vérifiée par l'événement. Attila, ayant passé

(*) Voyez Lebeau, Histoire du Bas-Empire, xxxii, 63.

(**) Ibid., chap. 20.

la Seine dans un autre endroit, alla mettre le siège devant Orléans.

Heureusement on avait retiré aux Alains, qui devaient livrer cette ville, le soin de la défendre. Le courage de l'évêque saint Aignan prolongea la résistance des habitants, et peut-être la France lui dut-elle son salut. Cependant Aétius arriva, et Attila se retira devant lui, ravageant et brûlant tout sur son passage. Aétius avait une armée nombreuse, composée des Francs sujets de Mérovée, des Bourguignons, des Alains, des Armoricains, des Visigoths, commandés par Théodoric, et de tous les barbares à la solde de l'empire, Iètes, Sarmates, Saxons, Ripuaires, etc. Cette armée égalait celle d'Attila (451). Ce fut dans la vaste plaine arrosée par la Marne, entre Châlons et Méry-sur-Seine, que l'armée des Occidentaux rencontra celle des Huns. Avant de commencer le combat, Attila dit à ses généraux : « Il ne me convient pas de vous tenir des discours vulgaires, ni à vous de les entendre ; soyez des hommes, attaquez vos adversaires, enfoncez-les, terrassez-les : jetez-vous sur les Alains et les Visigoths, ce sont eux qui font la force de l'ennemi. Si vous êtes destinés à mourir, la fuite ne vous sauvera pas. Fixez vos regards sur moi, je vais marcher à votre tête. La mort attend celui qui ne me suivra pas. » La bataille fut effroyable, et telle que l'antiquité n'avait rien vu de semblable. Cent soixante-deux mille combattants, dit-on, restèrent sur le champ de bataille. Jornandès, écrivain presque contemporain, dit qu'un petit ruisseau devint un torrent par le sang qui y coulait ; les blessés s'y traînaient, et, dévorés de la soif, ils buvaient à gorgées un sang dont ils fournissaient leur part. Théodoric périt en haranguant ses soldats. Cependant, à l'entrée de la nuit, Attila battit en retraite. Craignant d'être poursuivi, il fit entasser une multitude de selles de chevaux dans l'intention d'y mettre le feu et de s'étouffer par la fumée plutôt que de se rendre. Il reprit ensuite le chemin de la Pannonie ; mais dans sa re-

traite il saccagea Langres et Besançon.

La Gaule était réduite à l'état le plus déplorable. Elle trouva dans Ferreolus, alors préfet, l'homme le plus capable de réparer les désastres qu'elle avait essuyés. Mais les désordres qui ne cessèrent d'avoir lieu dans l'empire amenèrent enfin sa ruine. En 481, la Gaule était ainsi partagée (*) : au nord, les possessions des Francs, divisées en deux parties, les États des Francs Saliens, comprenant les royaumes de Tournay, de Therouenne et de Cambrai, et le royaume des Francs Ripuaires ou de Cologne. Les pays occupés par les Francs étaient bornés au sud par la Somme, les Ardennes et le Main, à l'est, par le Weser, au nord, par le Rhin, et à l'ouest par la mer du Nord ; à l'est, les Allemands occupaient la Lorraine et l'Alsace, et les Bourguignons toute la vallée du Rhône, sauf la Provence ; au sud, la Septimanie et l'Aquitaine appartenaient aux Visigoths ; à l'ouest, la Bretagne indépendante, et la confédération armoricaine, comprenant les cités de Bayeux, Rouen, Paris, Chartres, Orléans, Angers, le Mans, etc., était également libre ; et, au centre, se trouvaient les possessions de Syagrius, décorées encore du titre d'empire romain. Quelques cités sur l'Oise, la Marne et la haute Seine, composaient seules cet État.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment Clovis et ses successeurs s'emparèrent successivement de toutes ces contrées, et fondèrent un nouvel État sur le sol gaulois. Dès lors les invasions cessent un moment. Clovis fut bien obligé de refouler les Alemans à la bataille de Tolbiac (596) ; mais ce fut seulement un siècle après lui que les Francs Austrasiens, restés en dehors de la civilisation gallo-franque, continuèrent, en faisant la conquête de la Neustrie, à la bataille de Testry, le mouvement d'invasion des Germains sur la Gaule. On peut voir dans les Annales et à l'article NEUS-

(*) Voyez l'Atlas joint aux Annales, carte n° 4.

TRIE, comment la France constitua, vers le dixième siècle, sa nationalité, après l'enversement des Carolingiens. A cette époque les Germains civilisés cessèrent leurs migrations, et devinrent même les gardiens de la civilisation contre les Slaves qui, encore sauvages, se ruiaient sans cesse sur les terres cultivées de l'Europe.

Ainsi, à partir du cinquième siècle, les invasions cessent pour la Gaule, et, sauf l'invasion des Austrasiens, ce pays reste à l'abri des barbares, jusqu'après la mort de Charlemagne.

Charlemagne, en anéantissant la barbarie dans la Germanie, en assimilant à la civilisation les peuples païens de la Saxe, en donnant à son empire des limites naturelles comme l'Oder ou l'Elbe, ou en élevant des retranchements, dans les parties attaquables, semblait avoir arrêté à jamais les invasions des barbares, et la France pouvait, comme le reste de l'Europe occidentale, se croire à l'abri de nouvelles attaques. Mais à la mort de Charlemagne, les invasions recommencent; les peuples asiatiques se jettent sans cesse sur l'Europe, poussant les Slaves devant eux; les Scandinaves ravagent toutes les côtes septentrionales de l'empire carolingien, les Africains musulmans celles du Midi; les Hongrois, sortis de l'Asie et établis en Pannonie, se mettent aussi à piller, et du huitième au dixième siècle, l'empire d'Occident est ravagé, avec autant de violence que l'empire romain l'avait été au cinquième siècle.

Cette seconde invasion fut particulièrement fatale à la France. Les Normands, les Sarrasins et les Hongrois la dévastèrent sans relâche. Les dangers continuels auxquels les habitants des campagnes étaient exposés à cette époque, donnèrent lieu à l'établissement de la féodalité en nécessitant la création de ces nombreuses sociétés locales qui, plus tard, en se réunissant, devaient constituer la nation française. Ils forcèrent en effet les hommes, jusqu'alors séparés, sans liens, sans gouvernement, à se réunir autour d'un château, à accepter la puissance d'un

supérieur, à créer enfin les premiers éléments de l'ordre et de l'autorité.

Nous croyons, pour mettre quelque clarté dans le récit lamentable de ces ravages, devoir faire séparément l'histoire des invasions des Sarrasins, des Normands et des Hongrois.

Invasions des Sarrasins (*). Lorsque les Arabes eurent conquis l'Espagne sur les Visigoths (711), ils passèrent les Pyrénées et envahirent la Septimanie (Languedoc) qui appartenait aux vaincus. Moussa s'empara de Narbonne, de Carcassonne, mais il n'osa pas pénétrer plus avant dans la *Grande terre*. En 718, les Arabes envahirent le Languedoc, prirent Nîmes et emmenèrent en Espagne un nombre immense de captifs. Le midi de la France eût été conquis en entier par les musulmans, sans des événements qui méritent d'être rapportés. Les Francs possédaient seulement le nord et l'est des Gaules : l'Aquitaine était libre; la Septimanie et la Provence, jadis aux rois goths, étaient abandonnées à elles-mêmes. Mais les Arabes étaient divisés, et usaient leurs forces dans leurs luttes intestines. De leur côté, les chrétiens des Asturies et de la Cantabrie commençaient une lutte terrible contre les musulmans, et, occupant toute leur activité, sauvaient ainsi le midi de la Gaule d'une conquête trop facile. Mais en 721, Alsamah, habile politique, après avoir rétabli l'ordre en Espagne, vint assiéger Narbonne, la prit et en tua les habitants; puis des hordes d'Arabes vinrent, suivis de leurs femmes et de leurs enfants, s'établir dans le Languedoc, avec l'intention d'occuper le pays.

Narbonne devint dès lors la place d'armes des musulmans en France. Son port assurait leurs communications avec la mer, et sa forte position pouvait les rendre maîtres du pays. Alsamah se porta sur Toulouse, mais

(*) Voyez sur les invasions des Sarrasins l'excellent ouvrage publié par M. Reinaud. C'est lui que nous avons pris pour guide dans cette partie de notre travail.

Eudes, duc d'Aquitaine, sauva sa capitale par une victoire où Alsamah fut tué. En vain les habitants du Languedoc essayèrent de reprendre Narbonne; une guerre à mort s'engagea, et elle dura encore, sans avoir amené de résultat, lorsque Ambissa, successeur d'Alsamah, franchit les Pyrénées en 724. Carcassonne, Nîmes, tombèrent en son pouvoir, et « le vent de l'islamisme, dit un auteur arabe, commença dès lors à souffler de tous les côtés contre les chrétiens. » Toute la Septimanie, l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay, l'Auvergne méridionale, furent dévastés, incendiés, dépeuplés; puis de là les barbares fondirent sur Lyon, qu'ils pillèrent en 732 (*). Mâcon, Châlons, Beaune, Autun, la Franche-Comté, le Dauphiné, furent ravagés à leur tour, sans que Eudes, accablé, ou Charles-Martel, en guerre avec la Germanie, opposassent la moindre résistance (**). Il fallait l'arrivée d'Abdérâme (Abd-arahman) au gouvernement de l'Espagne, et son projet de conquérir la Gaule tout entière, pour sauver enfin les peuples méridionaux. Abdérâme avait rassemblé une armée formidable (732); il prit sa route à travers l'Aragon et la Navarre, entra en France par les vallées de Bigorre et de Béarn, brûlant Oléron, Aire, Bazas, Bordeaux, Libourne, Poitiers. Il s'avancait sur Tours, attiré par les richesses de l'abbaye de Saint-Martin, lorsqu'il apprit l'arrivée de Charles-Martel, accouru pour s'opposer « à cette tempête qui renversait tout, à ce glaive pour qui rien n'était sacré. » C'est entre Tours et Poitiers que se livra la bataille d'où allait dépendre le sort de l'Europe. Dieu donna la victoire aux Francs, et assura l'indépendance de cette nation, qui était appelée à exercer plus tard une influence si grande sur le monde. Abdérâme avait été tué, et les Arabes s'étaient sauvés vers le sud. Charles, satisfait de les avoir empêchés de traverser la Loire, rentra

dans ses États, et joignit à son nom cette terrible épithète de marteau, parce que « comme li martiaus débrise et froisse le fer et l'acier, et tous les autres métaux, aussi froissoit-il et brisoit-il par la bataille tous ses ennemis et toutes autres nations (*). »

Tous les efforts de l'islamisme étaient venus échouer sur ce pavé des martyrs; mais en fuyant, les Arabes dévastèrent la Marche, le Limousin, et revinrent à Narbonne. Abd-Almalek, successeur d'Abdérâme, résolut de reprendre l'offensive: « Tel qui fut vaincu hier, disait-il aux Arabes consternés, a triomphé aujourd'hui. » Il attaqua les chrétiens du nord de l'Espagne, ces intrépides sentinelles avancées de la civilisation, puis il rétablit la domination des Arabes dans la Septimanie et la Provence; secondé par quelques comtes goths avides de pouvoir, il prit Arles, Avignon; et, s'il n'eût éprouvé une défaite dans la Cantabrie, les Sarrasins seraient redevenus aussi redoutables qu'avant leur désastre de 732. Cependant ils prirent Valence, Vienne, Lyon, et attaquèrent la Bourgogne et le Piémont. Enfin, en 735, Charles-Martel, allié avec Luitprand, roi des Lombards, envoya une armée contre eux. Childebrand son frère, qui la commandait, battit les Arabes, les chassa devant lui, et prit Avignon. Luitprand et Charles-Martel s'avancèrent chacun à la tête d'une armée. Charles marcha contre Narbonne, battit les Arabes sur les bords de la Berre; mais ne pouvant prendre Narbonne, il résolut de détruire les fortifications de toutes les villes de la Septimanie, afin de ne laisser aux barbares d'autre place que Narbonne. Ce fut alors qu'on brûla les arènes de Nîmes.

En 739, Charles revint encore en Languedoc, fit occuper Marseille, et les Sarrasins de Narbonne n'osèrent plus s'avancer au delà du Rhône. De plus, les guerres civiles qui eurent lieu à cette époque entre les Arabes

(*) *Gallia christiana.*

(**) Voyez l'Atlas, carte 8.

(*) Chroniques de Saint-Denis, t. III, p. 310, collection de D. Bouquet.

d'Espagne et d'Afrique, donnèrent aux chrétiens d'Espagne et de la Septimanie de nouvelles forces; et, lorsque, en 752, Pepin le Bref vint attaquer Narbonne, une armée assez faible la bloqua et la força de se rendre, en 759.

Ainsi la France était délivrée de la présence des infidèles, au moins pour un temps assez long. Ce ne fut qu'en 792 que le khalife de Cordoue, Hescham, résolut de reprendre la Septimanie, et leva une armée pour pénétrer en France. En 793, Charlemagne étant occupé à faire la guerre aux Avars, les Sarrasins passèrent les Pyrénées et se dirigèrent sur Narbonne, impatients de reconquérir un boulevard où ils s'étaient maintenus si longtemps. Guillaume, comte de Toulouse, marcha à leur rencontre; mais les Francs furent vaincus à Villedaigne, entre Narbonne et Carcassonne. Cependant les Arabes ne purent s'emparer de Narbonne. Cette invasion détermina Charlemagne à attaquer les Sarrasins; et, dans ces guerres dont nous ne parlerons pas ici, les provinces entre l'Èbre et les Pyrénées tombèrent au pouvoir des Francs. Charlemagne assura ainsi ses limites au midi. Toutefois les Arabes d'Afrique, qui depuis longtemps infestaient la Méditerranée de leurs pirateries, commencèrent à ravager les côtes de l'empire de Charlemagne. Déjà, entre 728 et 739, ils avaient pillé le monastère de Lérins; mais, à partir de cette époque, leurs invasions en France devinrent plus redoutables. La Corse, la Sardaigne, les îles Baléares, furent dévastées, en 806, 808, 809, 813. Charlemagne fit établir des forts aux lieux de débarquement, et des flottes pour repousser les ennemis. Tant qu'il vécut, ces moyens et la terreur de son nom suffirent pour préserver les côtes de ses États.

Après sa mort les Arabes recommencèrent leurs courses. En 820, la Sardaigne fut ravagée; vers 838, Marseille se vit livrée au pillage. La mort de Louis le Débonnaire, et les guerres qui eurent lieu entre ses enfants, laissèrent

aux Sarrasins le champ libre; aussi les embouchures du Rhône, puis Marseille en 848, furent-elles dévastées; une armée partit d'Espagne, s'avance en France, et ne se retira que comblée de présents par Charles le Chauve. En 869, les pirates sarrasins firent une nouvelle invasion dans la Camargue. En 889, ils s'établirent sur les côtes de Provence, à Fraxinet, dans le golfe de San-Tropez, et de ce point, leurs ravages s'étendirent dans toute la vallée du Rhône, et jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

En 906, les Arabes sortirent de ce repaire, et ravagèrent le Dauphiné et la vallée de Suse. En 908, des pirates africains saccagèrent les environs d'Aigues-Mortes. En 920, les Arabes d'Espagne passèrent les Pyrénées, et poussèrent jusqu'aux portes de Toulouse. Pendant ce temps, les environs de Fraxinet se trouvaient entièrement dévastés; Marseille, Aix, Sisteron, Gap, Embrun, furent successivement pillées, et la Savoie, comme le Piémont et la Suisse, n'étaient pas, malgré les Alpes, à l'abri des attaques des infidèles.

En 940, Fréjus, Toulon, furent prises: toute la contrée était dépeuplée. Le mal devint tel, que Hugues, comte de Provence, fit alliance avec l'empereur grec pour prendre Fraxinet. En 942, Hugues et les Grecs s'emparèrent, en effet, de ce port si important; mais Hugues, apprenant que l'Italie, qu'il convoitait, allait passer à son rival Bérenger, fit alliance avec les Arabes et leur rendit Fraxinet pour pouvoir disposer de ses forces contre son adversaire. Depuis lors, la puissance des Sarrasins alla toujours croissant. Il n'entre pas dans notre sujet de parler ici de leurs invasions en Italie, contentons-nous de dire qu'ils vinrent jusque sous les murs de Grenoble, dont ils se rendirent maîtres. Une victoire de Conrad, en 952, fit chanceler leur puissance. En 960, on leur enleva le mont Saint-Bernard, et les communications entre l'Italie, l'Allemagne et la France, furent rétablies. En 965, ils furent chassés du diocèse de Grenoble, puis, postérieurement à 972, de Sisteron et de Gap. De toutes parts, les seigneurs féodaux,

secondés par le peuple, et excités par le clergé, se soulevaient contre les barbares.

Enfin, vint le moment de la délivrance. Guillaume, comte de Provence, appela à lui tous les guerriers de la Provence, du bas Dauphiné et du comté de Nice, et résolut de prendre Fraxinet. D'abord les Sarrasins furent vaincus à Tourtour, près de Draguignan, puis, malgré leur résistance, obligés de fuir de Fraxinet. C'est vers 975 que la France fut enfin délivrée de ces hôtes terribles. Ceux qui ne furent pas tués, devinrent serfs et se fondirent peu à peu dans la population. Il fallut bien que les Arabes se résignassent à regarder la France comme étant à l'abri de leurs atteintes. Ils s'en consolèrent en disant que « les Français, étant exclus d'avance du paradis, Dieu avait voulu les dédommager en ce monde par le don de pays riches et fertiles, où le figuier, le châtaignier et le pistachier, étalent leurs fruits savoureux. »

Il y eut bien encore depuis cette époque des attaques partielles : en 1019, sur Narbonne; en 1047, contre Lérins, etc. ; mais ces attaques tiennent moins à l'histoire des invasions barbares qu'à celle de la piraterie des Barbaresques, à laquelle la conquête d'Alger vint enfin mettre un terme.

Invasion des Northmans. — Les Northmans sont les derniers barbares septentrionaux qui se soient établis dans le midi de l'Europe. Leurs invasions ont commencé vers la fin du huitième siècle, mais elles ne sont devenues menaçantes pour l'empire carolingien que vers le milieu du siècle suivant.

Les Northmans sont originaires de la Scandinavie, qui comprenait le Danemark, la Suède et la Norvège. Il est certain que ces peuples ont été conquis, à une époque assez reculée, par une race indo-germanique, personnifiée dans Odin, son chef religieux et politique, qui apporta dans le Nord certains principes religieux de l'Orient. C'est dans l'Edda de Snorron que l'on trouve les traditions religieuses des

Scandinaves ; et la comparaison de ces traditions avec la religion de l'Inde, et surtout avec celle de la Perse, attesta qu'elles ont avec ces religions une commune origine. Les dieux, leurs attributs, leur généalogie, tout se ressemble ; et ce qui domine toute cette théologie, c'est l'idée de l'immortalité, « cette immortelle prophétie de l'espérance, » à laquelle l'antiquité orientale et le christianisme ont si hautement rendu témoignage. De cette croyance à l'immortalité ne se séparent pas les moyens de l'obtenir. Il faut, pour vivre immortel dans le palais d'Odin, être mort avec courage sur le champ de bataille. « Cette mort était la plus précieuse récompense qu'un noble cœur pût attendre. Loin d'interrompre la vie, elle la prolongeait en la couronnant. A quiconque était sorti pacifiquement de la vie, quelque éclat que cette vie, en son temps, eût jeté dans la guerre, les portes du céleste palais demeuraient inexorablement fermées par la loi du destin. D'autres mondes, les mondes mélancoliques de Héra s'ouvraient pour ces infortunées victimes de la mort. La croyance à cet égard était si formelle, qu'au dire des poètes c'était dans un de ces mondes que le dieu Balder lui-même (le dieu de la bonté et de la miséricorde), après sa mort, avait été contraint de descendre.

« Quant aux lâches, l'affreux séjour du Niflheim était pour eux. Frappés d'infamie pendant leur vie, souvent même, comme le rapporte Tacite au sujet des Germains, étouffés dans la boue par leurs frères d'armes, ils allaient, leur dernière heure venue, expier leur crime dans un enfer de glace et de venin. Lâcheté, courage, voilà quels étaient, chez les Scandinaves, les deux pôles fondamentaux du vice et de la vertu ; et chez un peuple où la guerre semblait être la fin essentielle de l'individu comme de la société, cela ne pouvait manquer d'être ainsi.

« On ne saurait croire à quel point cette morale, toute dirigée vers la guerre, avait porté chez les Scandinaves le mépris de la mort. L'instinct

naturel avait été complètement anéanti. Au lieu de redouter la mort comme un mal, on la désirait et on la recevait comme un bien. Cet héroïsme, inspiré aux Scandinaves par le sentiment de l'immortalité, paraît avoir profondément étonné les Romains, qui ne connaissaient que celui qui provient du dévouement à la chose publique..... Lucain avait mieux compris le secret de leur valeur : « La mort, disait-il, est pour eux le passage à un autre univers. Ils sont heureux de leur erreur, ces peuples que regarde le pôle ! Ils ignorent la plus redoutable de toutes les craintes, celle de la mort. De là, cette hardiesse à se précipiter sur les pirates ; de là, ces âmes toujours prêtes à la mort, et cette persuasion qu'on ne saurait avoir de lâches ménagements pour la vie, puisqu'elle doit renaître (*). » Il me paraît hors de doute que c'est cette croyance si forte qui a décidé la ruine de l'empire romain. Des armées où il n'y a que l'honneur militaire, quelle puissance qu'on l'y suppose, peuvent-elles résister à des armées mises en mouvement par la religion ? Ce sont vraiment là les épées du Seigneur, leur mobile est souverain. Aussi me semble-t-il tout à fait superficiel de chercher à expliquer, comme on le fait ordinairement, par des considérations toutes temporelles, le démembrement de l'empire romain. La religion y a joué un plus grand rôle peut-être que la politique et la stratégie. C'est elle qui a décidé toutes les victoires, en jetant dans les balances du combat ses palmes immortelles (**).

La première expédition des Northmans, et le premier exploit maritime des Francs, remonte peut-être au milieu du sixième siècle. Cochiliac, roi

des Danois, fut battu par terre et par mer par le roi d'Austrasie, Théodebert. Mais ce n'est qu'à partir du neuvième siècle que leurs invasions deviennent redoutables. Les dernières années de Charlemagne furent troublées par les attaques de ces audacieux ennemis, et ce prince put prévoir les maux qu'ils causeraient un jour à la France. Adonnés à la piraterie, les Northmans, pendant les neuvième et dixième siècles, ne cessèrent d'infester les côtes de la Baltique, de l'Atlantique et de la mer du Nord, jusqu'à ce que le christianisme eût adouci leurs mœurs féroces et vagabondes. Les États carlovingiens présentaient aux insultes des hommes du Nord un étendue de côtes de trois cents lieues, depuis les bouches de l'Elbe jusqu'à celles de l'Adour : aussi leurs descentes furent-elles continuées, depuis la mort de Louis le Débonnaire jusqu'à leur établissement en Neustrie. Les cantons maritimes ne furent pas seuls exposés à leurs ravages : les fleuves de l'Allemagne, et surtout de la France, portèrent leurs frères navires dans le cœur des provinces, et leurs brigandages s'étendirent partout. Mais les contrées riveraines de l'Escaut, de la Garonne, de la Loire et de la Seine, étaient les plus exposées. C'est sur ces rivières, ou dans les fles voisines de leur embouchure, que nous trouvons les principales colonies ou stations des Northmans. Sur l'Escaut et le Rhin, ils étaient cantonnés à Bétou et Walcheren, dès l'an 837 ; de là ils remontaient l'Escaut, la Meuse et le Wahal, et dévastaient la Flandre, la basse Lorraine et la Hollande. L'île de Her, ou Noirmoutier, devint pour eux un lieu de retraite sur la Loire, dès l'année 830. Enfin quelques flots, à l'embouchure de la Seine, leur servaient de refuge dans cette partie de la France.

La Bretagne et la Touraine eurent particulièrement à souffrir de leur voisinage. Le bassin de la Garonne fut moins exposé aux ravages de ces peuples ; cependant Bordeaux, Saintes, Périgueux, Toulouse, Tarbes, Bayonne, furent dévastés, de 843 à 848. Mais

(*) Regit ideas spiritus ortos
Orbe alio : longæ, canitis si cognita, vitæ
Mors media est. Certe populi, quos despicit Arctos,
Felix errore suo, quos ille timoruna
Nunquam, haut urget leti metus. Inde ruendi
In ferum mens prona viris, animarum capaces
Mortis : et ignarum peritura percere vite.
LUCAIN, *Pharsale*, 1, 456 et suiv.

(**) Reynaud, art. SCANDINAVES, dans l'Encyclopédie nouvelle.

ritimes, qui les avait animés jusqu'alors. Il repeupla les campagnes, en y rappelant les laboureurs fugitifs, ouvrit un asile aux aventuriers du Nord, et mit ainsi fin à l'invasion normande en France (*).

*Invasions des Hongrois (**).* — Le peuple hongrois appartient à la grande famille des Finnois et au rameau *Ouïgour*. Sortis de la Tartarie vers le cinquième siècle, ils tendirent sans cesse à s'avancer en Europe; et en 889, sous la conduite de leur roi Arpad, ils s'établirent dans les pays appelés depuis la Hongrie.

Les Hongrois, alors complètement sauvages, étaient d'une cruauté que les historiens du moyen âge ne peuvent comprendre. Ils nous les représentent comme des hommes de petite taille, mais d'une vivacité extraordinaire; ayant la tête entièrement rasée pour ne donner aucune prise à leurs ennemis, les yeux enfoncés et étincelants, le teint jaune et basané. Leur seul aspect épouvantait; car leur visage, véritable amas d'os, était couvert de cicatrices et tout difforme. Les mères, disait-on, pour habituer leur enfants à la douleur et les rendre horribles à voir, les frappaient et les mordaient au visage dès qu'ils étaient nés. Le Hongrois, rapporte un ancien écrivain, est toujours à cheval; il marche, campe, délibère, mange et dort à cheval; il ne se couvre que de peaux de bêtes féroces; il se sert pour combattre d'arcs de corne, avec lesquels il lance des flèches énormes, et si adroitement, qu'il est difficile de les éviter. Il ne combat jamais de près en corps, mais il se précipite en avant de toute

la vitesse de son cheval, lance la flèche, et s'enfuit pour attirer dans quelque embuscade son ennemi trop confiant.

Ces hommes affreux, ajoutent encore les chroniqueurs du moyen âge, ne vivent pas comme des hommes, mais comme des animaux, et péle-mêle avec eux; ils se nourrissent de viande crue, ou échauffée entre la selle et le dos du cheval; ils boivent le sang de leurs ennemis; ils coupent par morceaux le cœur de leurs prisonniers, et le dévorent en manière de remède. On disait même qu'ils mangeaient de la chair humaine.

Ils ne connaissaient pas la pitié, mais égorgeaient tous ceux qu'ils rencontraient; car c'était une croyance chez eux que les guerriers seraient servis aux enfers par ceux qu'ils auraient tués ici-bas.

Tel était le peuple hongrois aux neuvième et dixième siècles. Pendant cinquante ans, ces barbares ravagèrent toute l'Europe, envahissant chaque année l'Allemagne, l'Italie, la France, l'empire grec, et emmenant avec eux les richesses, les habitants et les troupeaux des pays dévastés. Leurs premières invasions furent si terribles, que l'on crut qu'ils étaient ces peuples de Gog et de Magog dont il est parlé dans l'Apocalypse, et qui doivent venir à la fin du monde pour faire justice des crimes des hommes.

Ce fut en 910 que les Hongrois envahirent la France pour la première fois. Charles le Simple était alors roi. La Lorraine fut dévastée; les monastères de Remiremont, Saint-Dié, Moyenmoutiers, Etival, Liepsies, furent pillés.

En 915, les Hongrois revinrent; cette fois, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, furent saccagées. Charles le Simple, abandonné de tous ses vassaux, ne put empêcher les barbares de rester près de trois ans dans ces provinces, et d'y exercer d'affreux ravages. Flodoard dit que l'archevêque de Reims, Hérivée, fut le seul de tous les princes ecclésiastiques qui vint se joindre au roi avec quinze cents hommes, pour la défense de Dieu et de l'Église.

(*) Voyez Depping, Histoire des invasions des Normands; Desmichels, t. II de l'Histoire du moyen âge, et Mallet, Introduction à l'histoire de Danemark, etc.

(**) Pour plus de développement sur cette question, voyez M. Louis Dussieux, Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe, ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné une médaille d'or en 1839. C'est ce savant travail que nous avons consulté et souvent analysé.

Avec cette faible troupe, Charles n'osa pas s'écarter de la montagne de Laon, sa résidence habituelle, et il attendit que les Hongrois, chargés de butin, se fussent retirés d'eux-mêmes.

En 924, les Hongrois venaient de ravager l'Italie, lorsque Bérenger les appela contre son rival, Hugues de Provence. Ils se jetèrent sur cette province, la ravagèrent ainsi que le Languedoc, et ne se retirèrent qu'écimés par une horrible épidémie, et poursuivis par Raymond, comte de Toulouse. Le pays, après leur départ, était désert, disent les auteurs du temps, et il ne restait plus de prêtres pour le service divin.

Deux ans plus tard, en 926, les Hongrois reviennent en France, dévastent Bâle, le Verdunois, pénètrent jusqu'à dix lieues de Reims; mais l'arrivée du roi Raoul les force à battre en retraite.

Ils ne reparaisent qu'en 936; cette invasion fut terrible: Dôle et les rives de la Saône furent dévastées; Lyon échappa, grâce au courage du comte Guillaume. Ils entrèrent en Italie par Nantua. Raoul les avait encore empêchés de pousser plus loin leurs ravages; mais l'année suivante, en 937, ils revinrent en France. Metz, Trèves, Aix-la-Chapelle, la Champagne, Sens, le Berri, l'Aquitaine, Autun, Langres, Besançon et Pontarlier, furent mis à feu et à sang dans cette horrible incursion.

En 938, ils revinrent encore: cette fois ce fut en Flandre, dans le Hainaut, puis de là en Aquitaine, que les Hongrois portèrent leurs fureurs. Ils ne reparaisent plus jusqu'en 950 où ils envahissent l'Alsace, la Franche-Comté, et pillent Besançon. Conrad, roi d'Arles, parvint, au moyen d'un stratagème, à détruire cette horde. Cependant, en 951, ils reviennent en Aquitaine; en 953, ils reparaisent dans la Flandre, où ils assiègent inutilement Canbrai; en 954, ils font leur dernière invasion dans la Lorraine, la Champagne et la Bourgogne. La victoire que l'empereur d'Allemagne, Othon le Grand, remporta sur ces barbares à Augsbourg,

en 955 (*), et l'introduction du christianisme dans la Hongrie, mirent enfin un terme à ces invasions; et dès lors, la France, délivrée des incursions des barbares, fut libre de s'organiser et de préparer son développement ultérieur.

Influence des barbares sur l'établissement du christianisme et de la féodalité.—Les invasions barbares ont détruit l'ancien monde, et ont substitué à la société ancienne une société aussi radicalement différente que le comporte la marche toute traditionnelle et lentement progressive des révolutions de l'humanité. C'est surtout sous le rapport religieux que les invasions des barbares ont eu des conséquences réellement importantes, car c'est de l'établissement du christianisme, non pas pris à la lettre, comme à l'époque impériale, mais accepté dans son essence et avec ses conséquences, que sont sorties les diverses modifications apportées dans la condition des personnes et dans l'état politique des nations modernes.

Nous devons donc présenter ici avec soin les résultats des invasions barbares, surtout au point de vue de leur conversion au christianisme, car là est le nœud de ces révolutions du cinquième siècle, dont la grandeur est encore pour nous un sujet de terreur et d'admiration.

Toutes ces populations scandinaves et germaniques sont originaires de l'Asie, et appartiennent à la famille aryenne; à leur arrivée en Europe, elles conservèrent les idées religieuses qu'elles avaient apportées de l'Asie. « La théologie du Nord (**) est d'origine asiatique. Les travaux de la science moderne sur les antiquités religieuses des peuples septentrionaux, et sur celle des Indiens et des Perses, ont enfin mis dans tout son jour cette importante vérité, sur la trace de laquelle on s'était trouvé amené depuis longtemps. Désormais, il n'y a plus à cet égard aucun doute.

(*) Voyez Allemagne, t. I, p. 238.

(**) Art. SCANDINAVES, par M. Reynaud, dans l'Encyclopédie nouvelle.

La mythologie d'Odin est un retentissement lointain des mythologies savantes de l'Orient. Mais, bien que le fond de cette mythologie soit incontestablement asiatique, sa forme, altérée par l'effet d'une longue indépendance, par les variations du génie instinctif des peuples, par les changements de résidence, par les événements particuliers de l'histoire, est profondément empreinte d'une originalité toute septentrionale et véritablement autoclithone. »

Nous ne reviendrons pas ici sur la religion des barbares, nous dirons seulement que l'on retrouve dans cette religion tous les dogmes des religions de l'Inde et de la Perse; et, passant de cette affirmation à une autre, nous ajouterons que le christianisme dérivant lui-même de ces antiques religions asiatiques, et en étant, pour ainsi dire, le complément, lorsque les Scandinaves se trouvèrent en présence de ce culte, ils n'eurent que peu d'efforts à faire pour devenir chrétiens. « L'incroyable facilité avec laquelle les Scandinaves, nonobstant la vitalité de leurs croyances, entrèrent dans le christianisme, comparée à la longue résistance que cette religion rencontre chez les païens du Sud, peut être regardée comme une belle preuve de la secrète harmonie qu'il y avait entre l'esprit scandinave et l'esprit chrétien. La férocité n'était, chez les Scandinaves, qu'un caractère accidentel. Ressuscitons seulement leur Balder (*) pour le rétablir dans leur

(*) « N'était-ce pas chez les Scandinaves qu'avait été inventé ce dogme étrange, et dont on chercherait vainement ailleurs l'analogie, la mort de Balder, dieu de la miséricorde, tué par Honer, dieu, selon toute vraisemblance, de la force brutale, entraîné, malgré les efforts impuissants d'Odin et de Frigga, dans la profondeur des enfers, et destiné à renaître un jour, pour établir, sur la terre renouvelée, son éclatant royaume? Quelle éloquente prophétie de l'avenir; et chez un peuple duquel on se serait si peu cru en droit de l'attendre! Mais aussi quel dur symbole de l'impitoyable morale du présent! ni charité, ni humanité, ni merci; la miséricorde avait même disparu du sein des

ciel, à côté de son père, et nous serons étonnés de les voir si voisins du christianisme, qu'il ne leur restera plus que quelques pas à faire pour s'y confondre entièrement. Il était donc naturel que les sentiments particuliers aux Scandinaves fussent tout autrement reçus dans l'Église que ceux des adorateurs de la sensuelle famille de Jupiter. Aussi peut-on dire, en considérant les choses à fond, que la religion des Scandinaves, en s'absorbant dans celle du Christ, y disparut en apparence plus qu'en réalité, comme ces substances qui s'évanouissent dans l'eau en lui communiquant, sans y causer aucun trouble, tout ce qu'il y avait en elles de vertu (*). »

Pour compléter ces aperçus si exacts, nous croyons devoir donner à nos lecteurs la suite des considérations présentées par M. Reynaud; nous ache-

dieux! Nations terribles, sans avoir besoin de connaître les secrets de votre histoire, j'assignerais volontiers l'époque à laquelle ce Balder a quitté votre Olympe pour s'éclipser dans l'obscurité des enfers! N'est-ce point à celle où Dieu, voulant façonner de longue main contre Rome un glaive bien trempé, enleva votre germe à la terre d'Asie, pour l'endurcir et l'adapter à l'exécution de ses sanglants décrets, en le développant par une éducation sévère dans les contrées du Nord? On vit, à l'heure du jugement, ce que valait ce glaive, fabriqué parmi les glaces du Septentrion, loin de toutes les saintes tiédeurs que le souffle de la charité met dans l'âme des hommes, aiguisé par l'ange exterminateur sur les pierres du tombeau où vous aviez fait descendre le dieu de la pitié. Mais, dans ce même temps, au midi, par d'incroyables moyens, la Providence vous préparait aussi la résurrection de ce divin Balder, afin de vous le rendre sous le nom de Christ, votre mission achevée, alors qu'il conviendrait à ses plans d'arrêter le torrent de vos colères, et de vous appeler à de nouveaux services. Quelle grandeur donc dans ce dogme sauvage de la mort et de la résurrection de Balder, et quel trait de lumière fait tomber sur la moralité du destiu le rapprochement du mythe et de l'histoire! — Reynaud, article cité.

(*) Ibid.

verons ainsi d'expliquer l'un des plus grands événements de l'histoire.

Au moment de quitter ce sujet, ma pensée encore émue se reporte avec une dernière insistance, et pour ainsi dire malgré moi, sur l'étonnant spectacle des renforts inespérés que le christianisme a rencontrés chez ces peuples du Nord, si longtemps négligés par l'Europe savante sous le nom banal de barbares. Qui ne se laisse éblouir ni par le vain éclat des richesses, ni par l'éclat plus vain encore des arts sans idéal, ne les jugera pas si barbares que ces voluptueux cadavres, nommés les Grecs et les Romains, dont leur sévère épée acheva de nettoyer l'univers. Sous les dures enveloppes dont le Nord les avait revêtus, reposaient de grandes âmes : naïves comme celles des enfants, et comme elles dociles à l'éducation, pour déployer leurs solides vertus et les faire servir à la prospérité du monde entier, elles n'attendaient que le bienfait d'une position meilleure. L'antiquité grecque et romaine, même avant ses temps de décadence et de corruption, avait-elle jamais connu aussi bien que les Scandinaves ce sentiment de personnalité que l'on peut justement nommer divin, parce qu'il ne se fonde ni sur l'orgueil ni sur l'égoïsme, mais sur la conscience de l'immortalité? C'est là, si je ne me trompe, ce que le christianisme a trouvé, dans le Nord, de plus excellent. Il ne lui fallut pas de grands efforts pour y persuader tous les esprits de la prééminence de cette patrie céleste où nos existences doivent se prolonger dans la jouissance éternelle, sur cette patrie inférieure où nous ne sommes que pour un jour. Le monde réel, pour les Scandinaves comme pour les chrétiens, n'était point cette terre à laquelle le paganisme avait enchaîné la vie humaine par tant d'engageantes attaches; cette terre n'était pour eux que le nuage trompeur, le fantôme éphémère, prêt à disparaître sous le souffle d'en haut pour faire place au vrai monde, au seul monde désirable, au monde de la justice et de la félicité. Pour laisser prendre à la personnalité

humaine toute la force dont elle est susceptible, n'est-il pas nécessaire de lui laisser pousser ses racines jusque dans le ciel? Il fallait assurément au citoyen de Rome ou d'Athènes un élan de courage pour oser tomber, sans pâlir, sur le champ de bataille; pour le fils d'Odin et pour celui du Christ, la mort n'était qu'un accident passager dans une longue vie; et de même que le martyr chrétien, le soldat scandinave mourait la joie dans le cœur et le regard en haut. Ainsi les âmes que rencontra l'Église chez ces peuples barbares n'étaient ni moins assurées en elles-mêmes, ni moins élevées au-dessus du phénomène de la mort, que celles des propres enfants de l'Évangile. Cette fin du monde toute prochaine, cette résurrection universelle, ce partage définitif du genre humain entre le séjour du paradis et celui de l'enfer, toutes ces prophéties, si étranges pour la société païenne, se joignaient dans le Nord avec des prophéties toutes pareilles qui les y attendaient, qui les corroboraient, et auxquelles l'habitude avait depuis longtemps façonné les croyances. Je me laisse même aller à penser que l'arrivée des Scandinaves dans la chrétienté n'a pas été sans influence sur cette attente générale du jugement dernier qui joue un si grand rôle dans la dévotion des siècles voisins de leur conversion. Ce qu'ils se figuraient de ce crépuscule de sang, qui devait précéder l'heure suprême, tombait exactement d'accord avec ce que croyaient les chrétiens au sujet de l'Antechrist, et le spectacle de l'Europe presque entièrement décomposée par l'épée semblait annoncer hautement à tout le monde que le temps de l'accomplissement des prophéties était proche. On n'entendait pour cette prédiction terrible qu'une seule voix, mais unanime, les sibylles faisant choir là-dessus, du fond du Nord, avec les prophètes du Midi. Mais cette croyance n'était toutefois qu'un détail; car, bien que plusieurs de ses effets aient été considérables en leur temps, il ne nous reste en réalité aucune suite. A côté du sentiment des Scandinaves sur l'au-

torité et la persistance de la personne humaine, il est plus juste de ranger leur belle opinion de la dignité du sexe féminin. Si nulle part leur grandeur religieuse n'est plus apparente qu'en ce qui concerne l'immortalité, nulle part leur grandeur morale ne l'est plus qu'en ce point-ci. Je m'étonnerais même, si le Nord n'était là, de ce que l'Église romaine a fait en faveur des femmes, ne pouvant découvrir où elle en aurait puisé le principe, et le cherchant sans réussir à l'y trouver, soit dans la Judée, soit dans la Grèce, soit même dans la république romaine ou dans la discipline de l'Évangile. Mais je me représente ces sérieux enfants des Scandinaves, nourris dès la mamelle par leurs mères dans les pieux sentiments que la morale du Nord inspirait à l'égard des femmes, pénétrés en conscience, et comme d'innéité, de la profonde identité de la nature humaine dans les deux sexes, arrachés maintenant au service des armes et invités par l'Église à venir s'asseoir dans ses conciles; et, aussitôt, je me les imagine s'informant avec sollicitude, auprès de leurs devanciers, des dogmes institués par le christianisme pour l'anoblissement du sexe faible, s'émerveillant de trouver les préjugés de la loi juive encore souverains, la loi nouvelle écrasée dans son angélique essor par leur barbare influence, et la morale du Christ, à l'égard de toute une moitié du genre humain, si fort au-dessous de leur morale du Nord. Jusqu'alors, en effet, qu'y avait-il dans les établissements du christianisme qui ne fût simplement relatif, non point aux femmes telles qu'elles doivent être en idéal, telles qu'elles sont en réalité dans leur essence, mais aux femmes telles que la grossière antiquité les avait pu connaître? Or, c'est à partir de ce temps que le divin symbole de la Vierge commence à se dessiner au-dessus de la chrétienté comme pour lui présager des jours nouveaux, et il n'est peut-être point téméraire d'attribuer aux Scandinaves, tombés loin du Nord dans une religion trop virile, une large part dans cette création. Il faut se rappeler

ce que disait Salvien (*de Gub. Dei*) aux chrétiens du cinquième siècle en louant devant eux les barbares. « Rougissons, disait-il : partout où règnent les Scandinaves, on ne voit l'impureté que chez les anciens habitants. Événement incroyable! prodige inouï! la discipline des barbares a enseigné la chasteté aux Romains; ce qu'avait souillé le désordre, la vertu des Scandinaves l'a purifié... Nation cruelle, mais admirable par sa pureté! » Le Nord, quand il a fallu renouveler le Midi, ne s'y est donc point versé à la façon d'un torrent dévastateur; semblable à ces fleuves qui fertilisent en même temps qu'ils inondent, il y a partout laissé, au-dessus des surfaces flétries qu'il était venu couvrir, un bienfaisant limon dont l'histoire doit soigneusement garder le souvenir. Joignons donc, et c'est ainsi que je veux me résumer, joignons, pour notre généalogie immédiate, aux traditions de la Judée, de Rome et de la Grèce, les traditions du Nord, et applaudissons avec une sage reconnaissance l'érudition qui consacre ses veilles à nous en restituer les lambeaux (*). »

Après avoir indiqué l'influence générale des invasions et des conquêtes des barbares sur l'Europe, il nous reste à déterminer quelle a été leur influence spéciale sur la France. L'adoption du christianisme par Clovis (496) eut pour conséquence la formation d'une société ayant dans la foi catholique qu'elle embrassa un principe puissant d'unité, qui réunit fortement toutes les parties hétérogènes, gauloises, romaines et germanes, dont elle était composée.

C'est dans le préambule de la loi salique qu'il faut étudier le caractère de l'adoption du christianisme par les Francs.

« La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulière, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie;

(*) Encyclopédie nouvelle, art. SCANDINAVES, par M. Reynaud.

lorsqu'elle étoit encore sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la chef de la science; selon la nature de ses qualités, désirant la justice, gardant la piété, etc.

Vive le Christ qui aime les Francs, qu'il garde leur royaume, et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grâce; qu'il protège l'armée; qu'il leur accorde des signes qui attestent leur foi, les joie de la paix et la félicité; que le seigneur Christ Jésus dirige, dans les voies de la piété, les rois de ceux qui gouvernent: car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna somptueusement d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer, ou fait déchirer par les bêtes (*).

L'établissement de cette société chrétienne acheva peu à peu la ruine de la société romaine, de son organisation politique et de l'administration impériale. Cette révolution fut, il est vrai, suivie d'une époque de barbarie; mais alors même se préparaient déjà les éléments de la civilisation moderne, dérivant du christianisme, et conservant de la civilisation antique tout ce qui n'était pas exclusivement païen, tout ce qui pouvait convenir à la Gaule chrétienne.

Bien qu'à l'article Féodalité il doive être fait mention de la connexité qui existe entre les invasions des barbares et l'établissement du régime féodal, nous croyons devoir dire ici quelques mots sur cette importante question, la féodalité étant le résultat le plus remarquable de cette transformation que subit la Gaule au cinquième siècle.

On a toujours représenté l'établissement de la féodalité comme un désastre, comme une horrible calamité. Il est bien certain que si l'on compare l'admirable unité de l'empire romain avec le morcellement infini de l'Europe féodale, on n'hésitera pas, pourvu que l'on se place à un point de vue retrospectif, à déplorer la ruine de l'unité impériale. Mais si, au contraire,

se plaçant au point de vue de l'avenir, on examine le système féodal, on trouvera que, si après l'établissement des barbares dans l'Europe romaine, le principe de l'unité fut conservé et maintenu avec vigueur par l'Église, il étoit impossible à des peuples ignorant les avantages de l'unité politique, et jusqu'alors dispersés en tribus, d'appliquer à la société les principes qui régissaient l'Église. D'ailleurs, le reste de l'Europe alloit entrer dans le mouvement: tout étoit à faire au delà du Rhin et du Danube; il falloit bien une forme nouvelle à une société nouvelle; il falloit bien que son développement, qui se faisoit en dehors des principes païens, ne fût pas entravé par les formes romaines: l'unité administrative et politique de l'empire dut périr. Dans ces circonstances, loin de maudire la féodalité, nous devons l'admirer. Elle amenoit, en effet, deux résultats: elle préparait les diverses nationalités européennes et l'unité chez chacune d'elles. Chaque fief étoit une petite société; mais tous étoient réunis par la hiérarchie féodale, et, bien plus encore, par l'Église, si puissante à cette époque.

C'est donc la féodalité qui a commencé à reconstituer la société; « en effet, dit M. Guizot (*), il y a, dans l'échelle de la civilisation des degrés, des époques où la société est incapable de s'élever à l'unité nationale, où elle ne possède ni les lumières, ni les intérêts, ni les principes d'action qui font, d'une multitude éparse sur un vaste terrain, un seul peuple uni sous les mêmes lois, vivant de la même vie, et animé de la même impulsion. Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de l'étroit espace où ils naissent et meurent, quand l'absence du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la nullité ou la rareté des communications matérielles et intellectuelles resserrent leur pensée dans un horizon à peu près aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une grande société pourrait-elle sub-

(*) Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 113.

(*) *Essais sur l'histoire de France*, p. 81.

sister? Quelles idées, quelles relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La seule société qui soit possible alors est une société étroite, locale, comme l'esprit et la vie de ses membres.»

Il faut le reconnaître, les deux invasions des barbares ont exercé une action puissante sur l'établissement de la féodalité. La première, en amenant de la Germanie les éléments même de ce système qui se développa peu à peu et malgré Charlemagne; la seconde en précipitant le mouvement.

« L'année même de sa mort (877), Charles le Chauve avait signé l'hérédité des comtés; celle des fiefs existait déjà. Les comtes, jusque-là magistrats amovibles, devinrent des souverains héréditaires chacun dans le pays qu'ils administraient. Cette concession fut amenée par la force des choses. Charles le Chauve avait, au contraire, défendu d'abord aux seigneurs de bâtir des châteaux, défense vaine et coupable au milieu des ravages des Northmans (*). » De toutes parts, pendant ces invasions que nous avons racontées plus haut, la France, comme nous l'avons déjà dit, se couvrit de châteaux forts, et là les seigneurs se renfermaient avec leurs serfs pour se défendre tous ensemble contre les barbares. Après la retraite de l'ennemi, la féodalité put se vanter d'avoir sauvé la patrie; mais elle abusa de la puissance qu'on lui avait laissé prendre. Ce n'est cependant pas une raison pour ne point se souvenir de son origine.

Il nous resterait à parler de l'influence des barbares sur le droit, sur l'état des personnes, sur l'esclavage, sur la famille, sur la condition des femmes, comme aussi sur la langue, la littérature et les arts; mais un pareil examen trouvera mieux sa place aux articles que nous devons consacrer à ces différentes questions. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Traditions. — Sarrasins. Le souvenir des Sarrasins a été longtemps,

et est encore présent dans les traditions populaires; il a même absorbé le souvenir des Northmans et des Hongrois, dans toutes les œuvres de la littérature du moyen âge. Les invasions normandes et hongroises se perdent généralement dans les traditions relatives aux Sarrasins, et la raison en est facile à trouver. Les Sarrasins conquéraient autant pour répandre leur foi que pour piller; il s'agissait d'abord pour eux de soumettre le monde à la loi de Mahomet; pendant trois cents ans, la France fut attaquée par eux; pendant trois siècles, il y eut une suite de guerres acharnées, de ravages et de meurtres; puis, quand la France eut chassé les barbares de son sol, les croisades commencèrent, et pendant deux siècles encore, l'attention se porta sur ces expéditions si populaires. Lorsque la lutte fut terminée avec les Sarrasins, elle se renouvela avec les Turcs, et ces nouveaux ennemis semblèrent devoir les rendre éternelles. Aussi, dans l'esprit des peuples, tout ennemi, tout barbare, tout pillard, fût-il du Nord, de la Hongrie, était Sarrasin, et toute calamité était nécessairement attribuée aux Sarrasins; nos romans de chevalerie sont pleins de ces exagérations, de ces mensonges, et ils ont été si longtemps les seuls livres lus par les grands, et la source unique des récits faits au peuple par les jongleurs, que les erreurs dont ils étaient remplis devaient nécessairement pénétrer dans l'esprit des masses. Charles Martel, Pepin le Bref, Charlemagne, Roland et tous les héros des romans de gestes, avaient, d'après ces livres, fait la guerre aux Sarrasins; tous les peuples qu'ils avaient battus étaient sarrasins; les Frisons, les Saxons, les Bavares, les Avars, etc., devinrent des Arabes dans les traditions populaires. « Il fut admis en principe que tous les exploits des paladins et des braves de l'âge héroïque de notre histoire avaient eu lieu contre les Sarrasins. Il ne s'agit plus que de multiplier les occasions où ces braves pourraient se signaler. Presque chaque ville du midi de la France fut censée avoir eu son émir et son prince

(*) Michelet, Histoire de France, tom. II, pag. 407.

sarrasin, ne fût-ce que pour ménager aux preux de la chrétienté le mérite de les déposséder. On fit même intervenir les Sarrasins dans les combats et les tournois des chrétiens, en un mot, dans tous les lieux de la terre où il y avait quelque laurier à cueillir. Il y a plus : afin de relever la gloire des chevaliers chrétiens, qui naturellement finissaient par l'emporter, on rehaussa le caractère de quelques-uns des chevaliers sarrasins ; on en fit des modèles de noblesse et de générosité ; enfin, on ne reconnut de supérieur à leur courage, que le courage surhumain de Renaud et de Roland (*). »

Northmans. Comme on vient de le voir, les Northmans n'ont laissé sur le sol français aucune tradition qui soit arrivée jusqu'à nous. Les souvenirs de leurs déprédations se sont confondus dans les récits des poètes du moyen âge avec les souvenirs des guerres des Arabes, et la Normandie est devenue depuis si riche, si puissante, que les traces de leurs ravages se sont promptement effacées. D'ailleurs les Northmans ne sont-ils pas devenus, dès le dixième siècle, chrétiens et Français ? n'ont-ils pas perdu entièrement leur caractère scandinave ? Comment, après une assimilation aussi complète, des traditions relatives à leur ancienne religion auraient-elles pu se maintenir à côté du catholicisme ? Les traditions relatives à leurs pirateries pouvaient-elles subsister lorsqu'ils étaient devenus l'un des peuples les plus actifs, les plus industriels de la France ? Il était naturel, au contraire, qu'après l'expulsion des Sarrasins, après ces terribles guerres contre un ennemi du territoire et de la religion, le peuple, fier de sa victoire, l'exaltât et en conservât un poétique souvenir ; il était naturel, qu'après la dernière retraite des Hongrois, il gardât la mémoire de ces monstres cruels et terribles ; mais il ne pouvait en être de même pour les invasions normandes, qui avaient eu un résultat tout différent ; et l'on conçoit facile-

ment que le peuple ait mis sur le compte des Arabes tout ce qu'il y avait eu d'odieux dans leurs incursions. Il ne voulait pas d'ailleurs, en conservant ces traditions, insulter à des concitoyens, et perpétuer le souvenir de leur origine étrangère ; il leur avait accordé, avec franchise, le droit de nationalité.

Hongrois. « Le souvenir des invasions des Hongrois et de leur cruauté a été conservé longtemps en France, par les traditions populaires. Ce sont elles qui ont fourni à Perrault le sujet de plusieurs de ces contes des fées, où les faits historiques, altérés par la tradition et l'imagination du fabuliste, ne se présentent plus à nous que dénaturés. Qui reconnaîtrait, en effet, dans l'ogre du Petit-Poucet et du Chat-Botté, le Hongrois (ougour) du dixième siècle ? Cependant la botte de sept lieues, qui permet à l'ogre de traverser montagnes et rivières, d'aller partout avec tant de rapidité, est bien un souvenir de ces innombrables et universelles invasions que nous avons racontées plus haut. Cet amour de la chair fraîche des petits enfants est bien le reste de cette tradition, que les Hongrois buvaient le sang de leurs ennemis, et que les mères merdaient leurs enfants à la figure. Les yeux gris et ronds de l'ogre, son nez crochu, sa grande bouche armée de longues dents, sont la charge du portrait du Hongrois.

« On ne saurait vraiment douter, en présence de ces faits et de l'analogie des noms, que les ogres ne soient les Hongrois, et les contes des fées d'anciens fabliaux arrangés et dénaturés par Perrault, comme l'a démontré M. Walkenaer.

« Rien de plus populaire encore en France, et même à Paris, que les ogres. Ce nom est un épouvantail terrible dont se servent les vieilles femmes et les nourrices, gardiennes de toutes traditions, pour effrayer les petits enfants et leur imposer silence.

« Qui n'a pas eu peur de ce *Croque-mitaine*, cet ogre noir, qui a failli bien des fois nous manger, et que nous

(*) Reynaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 314.

avons tous cru voir en apercevant un vilain charbonnier ou un ramoneur criard, muni de l'indispensable sac pour nous emporter (*) ? »

Aujourd'hui ces traditions relatives aux invasions des barbares, comme tous les souvenirs de notre ancienne histoire, ont disparu; ce n'est plus là que le peuple va chercher les aliments de sa poésie et de sa vie intellectuelle : c'est dans les grandes actions de notre révolution, dans l'histoire de notre régénération, de nos gigantesques victoires, dans la vie de *l'autre*, dans les miracles de sa vieille garde. C'est Bérenger qui est maintenant le chantre du peuple, et il faut que toutes ces choses soient bien grandes, que le génie de cet Homère français soit bien grand aussi, pour que la série des traditions qui, pendant tant de siècles, avaient vécu puissantes et respectées dans l'esprit des masses, se soit tout à coup perdue. Qui oserait, du reste, s'en plaindre? A la place des traditions d'enfants, n'avons-nous pas aujourd'hui des traditions dignes de ceux qui ont été les maîtres du monde, et qui le dominant encore par le nom seul de l'homme qui en avait fait la conquête?

BARBARIE (relations avec la). — Nous n'essayerons pas de remonter à l'origine des relations commerciales de la Gaule avec l'Afrique du Nord; il suffit de jeter les yeux sur une carte, pour comprendre que ces relations doivent être aussi anciennes que l'existence même du commerce dans les deux contrées. Les côtes méditerranéennes de la France et de l'Afrique septentrionale sont trop voisines, pour que ces deux contrées n'aient pas eu de bonne heure des relations commerciales entre elles. Marseille et Carthage, en possession des principales lignes du commerce, l'une de la Gaule, l'autre de l'Afrique centrale, rapprochées encore par le voisinage de la Sardaigne, des îles Baléa-

res et de la Corse, ont dû en tout temps faire des échanges; seulement, dans le principe, Marseille reçut plutôt qu'elle n'alla chercher les marchandises de Carthage; les navires phéniciens les lui apportaient, et elle les répandait dans la Gaule. On peut en dire autant des autres ports gaulois sur la Méditerranée.

Il est cependant une époque qui ne saurait être passée sous silence; c'est celle qui suivit la translation du siège de l'empire romain à Constantinople. Alors, l'abandon où fut laissée Rome profita au commerce gaulois, qui avait pris une grande activité depuis la conquête de la Gaule par César. Alors la Provence et la première Narbonnaise ne se contentèrent pas de recevoir les produits des autres peuples, elles allèrent aussi en chercher, et porter ceux de la Gaule dans les pays étrangers, où s'étaient fixés quelques-uns de ses négociants. Narbonne, Montpellier, Arles, Agde, Toulon, Antibes, Fréjus et Marseille, devinrent très-animées et très-florissantes. Les navigateurs et les constructeurs d'Arles jouissaient d'une grande renommée; le port de Narbonne, avant que le cours de l'Aube n'eût pris une autre direction, était le rendez-vous des navires de l'Orient, de l'Espagne, de la Sicile et de l'Afrique. Montpellier hérita de la prospérité de Narbonne, puis Marseille finit par éclipser toutes ses rivales.

Après la perturbation causée par l'invasion des barbares, lorsque, au sixième siècle, les victoires de Bélisaire et de Narsès eurent permis à la marine grecque de rétablir le commerce de la Méditerranée, les négociants provençaux, qui entretenaient des relations actives avec l'Orient, qui avaient des comptoirs à Smyrne, et dans beaucoup d'autres endroits encore plus éloignés, ne manquèrent pas de fonder des établissements sur la côte africaine. Le bénéfice des capitulations obtenues de l'empereur byzantin Tibère II par Chilpéric, en faveur des armateurs d'Agde et de Marseille qui faisaient le commerce dans le Le-

(*) Dussieux, *Essai historique sur les invasions des Hongrois*, p. 67.

vant, s'étendait sans doute à l'Afrique, alors possédée par les Grecs. Il est même probable que, quelques années auparavant, Childebert, Théodebert et Clothaire, auxquels Justinien consentit à payer des subsides, avaient déjà stipulé des conditions de nature à favoriser la renaissance du commerce avec l'Orient et l'Afrique.

Au septième siècle, l'invasion des Arabes interrompit de nouveau les relations commerciales. Toutefois cette interruption ne fut pas de longue durée : l'esprit de négoce, naturel aux peuples sémitiques, et aux Arabes en particulier, permit d'assez bonne heure d'obtenir des musulmans des capitulations commerciales. Les rapports d'amitié qui s'établirent entre le khalife Haroun-al-Raschid et Charlemagne, avaient été d'autant plus avantageux au commerce des Francs avec l'Afrique, que la Corse, les Baléares et la Sardaigne firent un moment partie de l'empire carlovingien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 813, un an avant la mort de Charlemagne, notre commerce dans la Méditerranée était très-considérable. Mais le démembrement de la monarchie franque, l'agrandissement du khalifat de Cordoue, et l'installation des Aglabites sur le rivage africain, mirent bientôt un terme à cette lueur de prospérité. Cependant, en 820, la flotte de Louis le Debonnaire était encore assez puissante pour châtier les corsaires qui inquiétaient nos navigateurs, et qui avaient coulé bas huit de leurs navires.

Les croisades activèrent notre commerce avec l'Afrique. Du moins, lorsque, en 1270, saint Louis vint assiéger Tunis, un assez grand nombre de commerçants français faisaient le trafic dans ce royaume. Le traité conclu, après la mort de saint Louis, entre l'émir des croyants, roi de Tunis, et Philippe le Hardi, leur assure d'importants privilèges. Les marchands chrétiens, y est-il dit, seront respectés, et à l'abri de toute injure, de tout dommage; et tout ce qui leur a été pris pendant la guerre devra leur être

restitué. Les moines et les prêtres pourront demeurer dans les États de l'émir des croyants, qui leur donnera un lieu où ils pourront bâtir des monastères. Lesdits moines et prêtres prêcheront et prieront publiquement dans leurs églises. Il fut en outre arrêté que l'émir des croyants payerait 210,000 onces d'or, plus l'arriéré du tribut dont il était redevable au roi de Sicile, Charles d'Anjou; enfin, qu'il se reconnaissait le tributaire de ce prince pour une somme double de ce qu'il avait payé auparavant à l'empereur.

L'expédition de saint Louis en Afrique se termina donc par des conventions avantageuses au commerce et à la religion; mais là ne s'arrêtaient pas les vues du roi de France. Lorsque la piété fougueuse qui avait emporté les premiers croisés se fut insensiblement refroidie, peu à peu les idées tournèrent à la politique. Ce qui avait été d'abord une inspiration, un élan de cœur, devint un instrument pour les chevaliers et pour les rois chrétiens. La papauté avait donné l'exemple; elle eut de nombreux imitateurs. Saint Louis est la plus haute personnification, le symbole le plus pur des sentiments qui animaient la chrétienté au treizième siècle. Sa croisade en Afrique, moitié politique, moitié religieuse, fut, malgré les reproches qui ne lui ont pas manqué, une conception de génie qui aurait infiniment ajouté à la gloire de ce prince et à l'influence de notre pays, si le succès l'avait couronnée.

On a quelquefois prétendu que saint Louis voulait seulement convertir le roi de Tunis; mais comment supposer que le monarque français, qui avait pu étudier la Méditerranée dans ses voyages, n'ait pas compris l'importance politique d'une position aussi centrale que le royaume de Tunis dans cette mer? Ce que la géographie, ce que l'histoire démontre à l'homme d'étude dans son cabinet, la pratique des affaires, le besoin de prendre une attitude plus ferme contre les musulmans, ne l'aurait pas révélé à saint Louis?

Cela n'est pas croyable, surtout si l'on songe que la Provence, la Sicile et l'Italie méridionale étaient tombées dans les mains de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

La vigueur des Baharides ayant rendu l'avantage au mahométisme en Égypte et en Syrie, il fallait au moins leur fermer l'accès de l'Occident, et se réserver une porte toujours ouverte vers l'Orient. Le meilleur moyen pour atteindre ce but, c'était l'occupation de la Sicile, de la Calabre et du royaume de Tunis, c'est-à-dire, des pays qui forment au sein de la Méditerranée comme un barrage transversal, qui la coupe en deux parties presque d'égale grandeur. Une partie de ce plan, qui aurait assuré la prépondérance du commerce français dans la Méditerranée occidentale, se trouvait réalisée : saint Louis résolut d'y mettre la dernière main.

Les croisades ayant réveillé le génie maritime de beaucoup d'autres peuples chrétiens, le moment était venu où la France, à la veille d'absorber entièrement la Provence, pouvait à son tour prendre quelque souci de la question méditerranéenne. La force des choses l'y poussait. Et aujourd'hui encore ne se trouve-t-elle pas dans la nécessité absolue d'occuper Tunis, ou d'y affermir sa prépondérance, si elle ne veut pas, en cas de guerre, se voir exclue de la Méditerranée orientale ?

Quels qu'aient été les projets de saint Louis, ils furent abandonnés, et l'expédition profita un instant au roi de Sicile, que les Aragonais ne tardèrent pas à remplacer. Ce qui prouve encore que nous ne nous trompons pas en attribuant ces idées politiques à saint Louis, c'est que les rois d'Aragon essayèrent presque aussitôt après de mettre à exécution un système à peu près semblable, et y réussirent en partie.

« Vers 1300, » dit M. Pouqueville dans son excellent mémoire sur le commerce et les établissements français dans le Levant, « la navigation française embrassait la côte occiden-

tales de l'Italie, le rivage septentrional de l'Afrique, enfin tous les ports de la Méditerranée occupés par les chrétiens et même par les Sarrasins. » Nous ne craignons pas d'ajouter que saint Louis avait puissamment contribué à cette prospérité commerciale. Il en fut ainsi jusqu'en 1332, époque où les guerres soutenues par les comtes de Provence pour la conservation des droits acquis à la maison d'Anjou sur les royaumes de Naples et de Sicile, épuisèrent le midi de la France. Notre commerce se releva après que Charles VII eut expulsé les Anglais, et il reprit un accroissement subit sous le règne de Louis XI, qui le protégea d'une manière toute particulière.

Au seizième siècle, deux pirates. Kaireddin Barberousse et Horouk son frère, ayant fait passer l'Afrique barbaresque sous la domination ottomane, ou plutôt ayant mis leurs brigandages sous la protection du Grand Seigneur, les communications entre la France et l'Afrique furent de nouveau interceptées. Elles se rétablirent sans doute lors de l'alliance de François I^{er} avec Soliman le Magnifique, et notre commerce dans ces contrées prit de l'extension; car en 1564, Charles IX accrédita un certain Bertholède Marseille en qualité de consul français à Alger. Depuis lors, la France eut toujours des consuls dans cette résidence.

Des comptoirs furent également ouverts à Tunis, à la Goulette et à Tripoli, par les soins du capitaine Lourdaries, qui fut nommé consul à Tunis en 1578. Un an auparavant, à la demande de l'empereur de Maroc, Henri III envoya à Fez Guillaume Bérard de Marsillé, qui eut *Tétouan* dans la dépendance de son consulat. En 1609, le sieur de Bendoot fut créé consul de Safle ou Assle, de Mogador et d'Agaber, ou Sainte-Croix. En 1650, un consulat fut institué à Albouzem, et une société formée à Marseille dans le but d'exploiter le commerce des provinces de Rif et de Garet. Le consulat de Tripoli, dont la propriété, ainsi que celle du consulat d'Alger, appartenait aux Pères de la Mission, ne fut occupé

qu'en 1647. C'est le plus moderne de tous nos établissements consulaires sur le rivage barbaresque.

Au centre était la capitainerie du *Bastion de France*. Nous tenions cette position, ainsi que *la Calle*, d'un Corse du nom de Lenches, à qui Sélim II en avait fait don, avec le droit de bâtir un fort pour servir d'asile aux marchands, et le privilège exclusif de la pêche et du commerce du corail. Le baron de Magne ou d'Allemagne, général des galères du duc de Savoie, s'étant emparé du bastion par surprise, le duc de Guise, alors amiral des mers du Levant et gouverneur de Provence, arma aussitôt une escadre à ses frais; et le brave marin auquel il en confia le commandement, M. d'Argencourt, ne fut pas longtemps à chasser l'usurpateur. La paix conclue en 1619 confirma la France dans la possession du bastion qu'elle avait fait bâtir, ce qui ne nous empêcha pas d'avoir des démêlés perpétuels et des guerres avec les Algériens, relativement à ce fort, qui portait ombrage aux pirates barbaresques, comme s'ils eussent eu le pressentiment de l'avenir.

L'année même du massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572, M. de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeur à Constantinople, fut chargé de négocier auprès de Sélim II la cession d'Alger en faveur du duc d'Anjou, depuis roi de Pologne. Ainsi presque toujours les gouvernements, à la veille de commettre un crime, cherchent à l'expier, ou au moins à détourner l'attention publique par quelque coup d'éclat à l'extérieur. La demande fut rejetée, comme on pense; mais, rapprochée de l'expédition de saint Louis à Tunis, elle n'en montre pas moins que le gouvernement français avait depuis longtemps des vues sur la Barbarie, où il chercha toujours à s'assurer la prépondérance.

Dans le premier quart du dix-septième siècle, les pirates barbaresques commirent de nouveaux brigandages dans la Méditerranée et même dans l'Océan. Les Algériens, qui se distinguaient toujours dans ce genre d'in-

dustrie, furent châtiés par la Hollande et par l'Angleterre, qui n'en consentirent pas moins à acheter la tranquillité au prix d'un tribut. La France, alors représentée par Louis XIV, se montra plus fière. Alger et Tripoli furent bombardées plusieurs fois, de 1681 à 1685, surtout Alger, le principal repaire des brigands; son dey ne trouva de salut qu'en demandant avec humilité et même qu'en achetant la paix.

Depuis que le coup d'éventail de 1830 a reçu sa punition, l'objet de la demande de Charles IX est rempli. Il ne s'agit plus maintenant que de réaliser les projets de saint Louis sur Tunis, ou du moins de conserver en Afrique, avec autant de fermeté et d'éclat que Louis XIV, la prépondérance qui est nécessaire à la sûreté, aussi bien qu'au développement de notre puissance maritime dans le bassin des mers intérieures.

BARBAROUX, né à Marseille le 6 mars 1767, fut un des membres les plus illustres de la faction des girondins. Il se livra d'abord à l'étude des sciences et fut en correspondance avec Franklin; on a même de lui un mémoire intéressant sur les volcans éteints des environs de Toulon. Avocat au barreau de Marseille, il s'était déjà fait connaître par quelques plaidoyers remarquables, lorsque la révolution vint l'appeler à jouer un rôle plus important. Il fut nommé secrétaire de la commune de Marseille; et, après avoir contribué à la pacification d'Arles, qui s'était soulevé en faveur de la royauté, il fut envoyé à Paris comme député extraordinaire de la ville de Marseille auprès de l'Assemblée législative. Il se fit alors recevoir au club des Jacobins, et y rencontra Brissot, Vergniaud et Gensonné, qui, à cette époque, étaient les membres les plus influents de cette société. S'étant lié intimement avec Roland, il soutint, dans une réunion tenue chez ce ministre, le projet d'établir une république dans le Midi, dans le cas où la cour parviendrait à étouffer le mouvement révolutionnaire dans le Nord. Il prit

ensuite une part active à la journée du 10 août. On le récompensa de son patriotisme en le nommant président de l'Assemblée électorale, et ensuite membre de la Convention. Dès le début de sa carrière législative, il attaqua violemment ceux de ses collègues qui siégeaient à l'extrême gauche, dénonça Robespierre et Marat, et insista avec force sur la mise en accusation des auteurs des sanglantes journées de septembre. « *Je n'aurai de repos, s'écriait-il, que lorsque les assassins seront punis, les vols restitués, et les dictateurs précipités de la roche tarpéienne.* » C'était prendre un bel engagement; mais il eût fallu ne pas se tromper sur les intentions de ses adversaires, et ne pas les calomnier en les accusant à tort de crimes aussi atroces. Savant économiste, Barbaroux traita d'une manière remarquable les questions d'administration générale et de commerce: il s'opposa à l'emprunt forcé d'un milliard, vota contre la taxe des grains, et indiqua une manière sage de consacrer les fonds destinés aux travaux publics, de régler l'approvisionnement des armées et l'organisation du ministère de la guerre. Dans le procès de Louis XVI, il demanda la peine de mort avec l'appel au peuple. Des pétitions demandèrent alors son renvoi de la Convention, et la journée du 31 mai le força à quitter Paris. C'est alors qu'il devint coupable de trahison, en soulevant plusieurs départements contre l'autorité de la Convention. Déclaré traître à la patrie, il se sauva à Caen, et y vit Charlotte Corday, ce qui le fit accuser d'avoir inspiré à cette jeune fille le projet d'assassiner Marat. Déjà la beauté remarquable de Barbaroux avait fait soupçonner entre lui et madame Roland des relations criminelles. Poursuivi d'asile en asile, il se réfugia aux environs de Bordeaux; et bientôt découvert, il se tira deux coups de pistolet, qui lui laissèrent assez de vie pour que la commission révolutionnaire de Bordeaux pût constater son identité et le faire conduire à l'échafaud: il avait alors vingt-sept ans.

BARBAULT-ROYER (Pierre-François),

homme de couleur né à Saint-Domingue, prit une part active à l'insurrection qui éclata dans cette colonie en 1792. Envoyé en France par les colons, il dénonça au Corps législatif les cruautés exercées à Saint-Domingue par les commissaires français et surtout par Santhonax. Sa lettre souleva une discussion très-vive au conseil des Cinq-Cents; cependant Barbault-Royer ne put être entendu à la barre. Il retourna l'année suivante dans la colonie en qualité de haut juré. Il revint peu de temps après à Paris, travailla dans le *Rédacteur*, journal officiel du Directoire, et fut employé au ministère des relations extérieures.

BARBAZAN, ancienne paroisse du Nebouzan, à trois kilomètres nord-est de Saint-Bertrand de Comminges.

BARBAZAN (Armand-Guillaume, baron de), premier chambellan et général des armées du roi Charles VII, se distingua tellement par ses belles actions, que le roi lui donna, en 1442, le titre de *chevalier sans reproche*, et lui permit même de porter dans ses armes les trois fleurs de lis de la maison de France, sans brisure. En même temps, Charles VII lui donnait le titre de *restaurateur du royaume et de la couronne de France*. Le baron de Barbazan ayant été pris par les Anglais, fut retenu au Château-Gaillard jusqu'en 1430, époque où il fut délivré par le brave Lahire. La même année, il fut fait prisonnier à la bataille de Belleville. Il mourut de ses blessures six mois après. Son corps fut déposé dans les caveaux de Saint-Denis, Charles VII roi ordonna qu'il y fût enterré avec les mêmes honneurs que les rois. Il fut mis dans la chapelle de Charles V, et sur son tombeau de bronze, on voyait son effigie avec deux inscriptions destinées à conserver le souvenir des services qu'il avait rendus à la patrie.

BARBAZAN (Étienne), né à Saint-Fargeau, en Puisaye, diocèse d'Auxerre, en 1696, passa toute sa vie à lire les anciens auteurs français, et mourut à Paris en 1770. On a de lui: *Contes et fables des poètes français des douzième et treizième siècles*, 1766, 3 vol.

in-12; *Ordene de chevalerie*, recueil de plusieurs anciens contes, avec une dissertation sur la langue française et un petit glossaire; *le Castoyement*, ou *Instruction d'un père à son fils*, 1760, in-8°, précédé d'une dissertation sur la langue celtique; *Observations sur les étymologies*, avec un vocabulaire. Barbazan a été éditeur, avec l'abbé de la Porte et Graville, du *Recueil alphabétique*, depuis la lettre C jusqu'à la fin de l'alphabet. Cet ouvrage, trop long de moitié, avait été commencé par l'abbé Péreau; il est en 24 vol. in-12, 1745 et années suivantes. On y a inséré des pièces qu'on trouve difficilement ailleurs.

BARBE. — La barbe, considérée comme partie du costume et comme indice des tendances artistiques ou politiques d'un peuple, pourrait être le sujet d'une histoire intéressante. Les peuples de l'Orient ont toujours porté la barbe longue; et, dans l'Occident, les Romains conservèrent cette coutume jusque vers le deuxième siècle avant Jésus-Christ. Mais alors l'usage de se raser devint obligatoire, sauf pour les époques de deuil, où on laissait croître la barbe en entier. Les papes, héritiers de la puissance impériale, conservèrent la coutume de se raser; et, dès le onzième siècle, plusieurs conciles défendirent au clergé de porter la barbe longue.

Chez les Francs la barbe était de rigueur; c'était un moyen de se distinguer des Romains. Mais elle n'était pas très-longue et on la nouait avec des tresses d'or. Le serment ordinaire de Charlemagne était : *Je jure par saint Denis et par cette barbe qui me pend au menton*. Cependant le clergé ne cessait de prêcher contre cet usage barbare; et, en 1105 et en 1140, les rois de France consentirent à se laisser couper la barbe par des évêques. La distinction entre les vainqueurs et les vaincus, depuis longtemps affaiblie, dut alors diminuer encore. Jusqu'à François I^{er}, les rois de France ne portèrent plus de barbe. Mais, au seizième siècle, l'amour de l'antiquité fut tel que les rois de France

ainsi que les papes, et notamment Jules II, laissèrent pousser leur barbe comme tout le monde, afin d'imiter dans leur costume, comme on le faisait dans l'art et dans la littérature, les Grecs et les anciens Romains. Avec Henri IV, la barbe disparut. Richelieu et Mazarin conservèrent seulement la moustache et une mouche ou royale au-dessous de la lèvre inférieure. Sous Louis XIV, la moustache et la royale disparurent aussi, excepté chez les calvinistes des Cévennes, que l'on désignait quelquefois par le nom de *barbets*, à cause de la longue barbe que portaient leurs ministres. Pendant la révolution, la barbe, les moustaches et les favoris commencèrent à reparaître surtout chez les artistes. Sous l'empire et sous la restauration, la barbe disparut; les favoris, les moustaches et la royale, appelée sous Napoléon l'impériale, devinrent le privilège des militaires. Toute la jeunesse, rendue à l'esprit militaire par la révolution de juillet, a depuis repris les moustaches, la royale, et les favoris en collier; mais la barbe entière n'est guère portée que par quelques artistes.

BARBE (N.), lieutenant à la 18^e demi-brigade d'infanterie de ligne, n'était que sergent lorsqu'en 1798, au siège de Fribourg, il escalada le premier les remparts et s'élança dans la place avec une dizaine de soldats. D'autres braves, entraînés par son exemple, se précipitèrent dans la place par une porte que le canon avait brisée en partie. Quinze cents Bernois, et environ cinq mille paysans qui défendaient la ville, prirent la fuite précipitamment. Barbe reçut, des mains du général Brune, les épaulettes de lieutenant sur le champ de bataille; et, trois jours après, il s'élança encore le premier au milieu de la mitraille sur le pont Neuenech, pour forcer le passage de la rivière de Seuse. Moins heureux cette fois, il paya de sa vie ce nouvel acte de courage.

BARBE (Grégoire-Auguste), capitaine au 5^e régiment d'infanterie légère, entra au service comme volontaire en 1805, et fut nommé capitaine

le 8 novembre 1813. Après s'être fait remarquer dans plusieurs occasions, il se signala particulièrement à l'affaire d'Allecós (vieille Castille). Il défendait cette place avec vingt-trois hommes seulement, lorsque, le 3 janvier 1810, elle fut attaquée par trois cent cinquante Espagnols; il soutint pendant cinq heures un feu continu, et fut assez heureux pour repousser l'ennemi et se retirer en emportant ses blessés. Pendant le siège de Tarragone, aux assauts du fort de Francoli, du bastion Saint-Charles et de celui de la Place, il montra tant d'énergie et d'intrépidité qu'il reçut trois mentions honorables à l'ordre de l'armée. Barbé, au péril de sa vie, sauva le général Maison à la bataille de Leipzig, le 16 octobre 1813; ce général était tombé au pouvoir de l'ennemi : sept hommes l'avaient saisi et l'emmenaient prisonnier, lorsque Barbé, qui n'était encore que lieutenant, courut à lui, étendit à terre les deux premiers qui résistèrent, et arriva jusqu'au général qui, se voyant secouru, ressaisit son épée et parvint, avec son libérateur, à mettre en fuite les cinq autres. Plus tard, Barbé servit comme capitaine dans la légion de la Moselle, et y resta au service jusqu'en 1825.

BARBÉ-MARBOIS (François, marquis de), né à Metz, le 31 janvier 1745, fut nommé par Louis XVI consul général aux États-Unis, et ensuite intendant de Saint-Domingue. Les réformes qu'il opéra dans l'administration des finances de cette colonie, lui firent des ennemis qui le calomnièrent auprès du gouvernement; mais il se justifia, et sa conduite fut approuvée par le roi. De retour en France, en 1790, il fut employé dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. L'année suivante, il se rendit à la diète de l'Empire en qualité d'adjoint à M. de Noailles, ambassadeur de France, pour traiter des droits des princes possédés en Alsace et en Lorraine. Peu de temps après, il revint dans sa patrie et y vécut éloigné des affaires jusqu'en 1795, époque où il fut élu membre du conseil des Anciens par le dé-

partement de la Moselle. Il eut d'abord à s'y justifier de l'accusation d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz, en 1791; mais il se défendit avec énergie de cette accusation, et le conseil passa à l'ordre du jour. Le 24 janvier 1796 (pluviôse an iv), il prononça, sur l'organisation de la marine, un discours ridicule. En août de la même année, il parla en faveur des rentiers de l'État, et fut élu, dans le mois suivant, secrétaire du conseil. Plusieurs fois il attaqua, mais sans succès, la loi du 3 brumaire an iv, qui excluait des fonctions publiques les nobles et les parents des émigrés. Se trouvant désigné pour le ministère sur une liste saisie chez Berthelot de la Villehurnois, agent des princes français, il fut accusé de royalisme, et, au 18 fructidor an v, déporté à la Guyane. Habitué au climat de Saint-Domingue, il fut préservé des maladies qui enlevèrent la plupart des exilés. Bientôt après il obtint sa translation à l'île d'Oléron, d'où il revint à Paris après le 18 brumaire an vii. Il fut nommé conseiller d'État en 1801, puis directeur du trésor public. Sa direction fut érigée en ministère par arrêté consulaire du 5 vendémiaire an x. L'année suivante, il présida le collège électoral du département de l'Eure, qui l'élut candidat au sénat conservateur. En 1803, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, reçut le titre de comte et le grand cordon de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière. Une baisse imprévue dans les fonds publics, survenue en 1806, et causée principalement par une fausse opération de finances qu'il avait approuvée, produisit les plus funestes effets sur le crédit public. Napoléon, à son arrivée à Paris, manda le ministre, le traita fort durement et le destitua sur-le-champ. M. Barbé-Marbois, en quittant le cabinet de l'empereur, lui dit, les larmes aux yeux : « J'ose espérer que Votre « Majesté ne m'accusera pas d'être un « voleur. » Napoléon lui répondit : « Je « le préférerais cent fois; la friponne- « rie a des bornes, la bêtise n'en a « point. » Cependant sa disgrâce cessa

ra 1808, et Napoléon, qui connaissait sa probité, le nomma alors premier président de la cour des comptes. En 1813, il entra au sénat. En avril 1814, il vota la déchéance de l'empereur, l'établissement d'un gouvernement provisoire et le rétablissement de la dynastie des Bourbons. Dans le mois de juin suivant, il fut nommé pair de France, ensuite conseiller honoraire de l'université, et, par ordonnance du 27 février 1815, il fut confirmé dans les fonctions de premier président de la cour des comptes. Après le retour en France de Napoléon, le 20 mars 1815, Barbé-Marbois fit sonder, par le général Lebrun, son gendre, les dispositions de l'empereur à son égard. Napoléon, pour toute réponse, lui fit donner l'ordre de quitter Paris, et nomma, en sa place, M. Collin de Sussy à la présidence de la cour des comptes. M. Barbé-Marbois reprit ces fonctions lors du retour des Bourbons. Nommé président du collège électoral du département du Bas-Rhin, dont le territoire était encore occupé par les armées étrangères, il obtint de leurs généraux que les électeurs pussent entrer dans Strasbourg, dont le blocus était formé. Les principes de modération manifestés par Barbé-Marbois pendant tout le cours de sa vie politique, doivent faire désirer que le fait suivant, rapporté par une Biographie étrangère, soit dénuée de fondement. M. Carret, maître des requêtes, avait été nommé président de la fédération parisienne pendant les cent jours. Après le 8 juillet 1815, ce fonctionnaire se présenta à la cour des comptes : « Monsieur, lui dit Barbé-Marbois, vous êtes nommé à vie, et personne n'a le droit de vous destituer ; mais toutes les fois que vous paraitrez ici, la séance sera levée. » Au mois d'août 1815, Barbé-Marbois remplaça M. Pasquier au ministère de la justice. Il prit part dans la chambre des pairs aux discussions les plus importantes. Lors du projet de loi sur les cris séditieux, il s'éleva avec force contre l'opinion de la majorité qui voulait substituer la peine de mort à la dépor-

tation, et parvint à ramener la majorité à son avis. Dans le procès du maréchal Ney, il intervint comme porteur d'accusation, et s'abstint, ainsi que les autres ministres, de voter au moment du jugement. Le 10 mai 1816, il quitta les sceaux et le portefeuille de la justice, et fut de nouveau nommé premier président de la cour des comptes. Il est mort en 1839.

BARBEAU-DUBARRAN, procureur à Montreuil, député du Gers à la Convention, vota la mort de Louis XVI. En octobre 1793, il fut nommé président de la Société des jacobins. En sa qualité de membre du comité de sûreté générale, il accusa plusieurs de ses collègues, contribua à la chute de Robespierre, et demanda la punition des accusés. En 1794, il changea de principes, et défendit les sociétés populaires contre Tallien et Legendre. En 1795, il s'opposa à ce que les membres du comité de salut public fussent mis en jugement ; mais bientôt lui-même il eut à répondre à l'accusation qui lui fut intentée, d'avoir contribué à la révolte du 1^{er} prairial. Incarcéré par suite de cette affaire, il fut rendu à la liberté en vertu de l'amnistie du 4 brumaire.

BARBEAUX OU BARBEL, *Barbellum, Barbellæ de Sacro-Portu*, abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, dans la Brie française, à huit kilomètres sud-est de Melun, fondée par Louis VII. Le peintre Fréminet y fut enterré.

BARBÉE (la), terre et ancienne seigneurie de l'Anjou, à huit kilomètres sud-ouest de la Flèche, érigée en baronnie en 1752.

BARBEN (la), terre et seigneurie de Provence, à 14 kil. nord-ouest d'Aix.

BARBETS, nom par lequel on désignait les religieux des Cévennes, et les Vaudois des frontières du Dauphiné et des montagnes du Piémont. Ce nom leur venait de celui de *Barbes*, qu'ils donnaient à leurs ministres. (Voyez les articles CAMISAARDS et VAUDOIS.)

BARBEYRAC (Jean), né à Béziers le 15 mars 1674, se livra, par inclination, à l'étude de la jurisprudence, et spécialement à celle du droit de la nature

et des gens. Il fut successivement professeur des belles-lettres au collège français de Berlin, de droit et d'histoire à Lausanne, de droit public à Groningue, et enfin membre de la Société royale des sciences de Prusse. Barbeyrac était savant, laborieux, et exact dans ses recherches; mais son style sec et dépourvu de grâces est peu attrayant. La plupart de ses ouvrages sont cependant recommandables par les notes instructives dont il les a enrichis. Il est mort en 1729, à l'âge de cinquante-cinq ans.

BARBEZIEUX, *Barbisellum*, ville de Saintonge (département de la Charente), à trente-six kilomètres sud-ouest de Saintes.

BARBEZIEUX (Louis-François-Marie Letellier, marquis de). Voyez **LETELLIER**.

BARBIÉ DU BOCAGE, géographe, naquit à Paris, le 28 avril 1760. Porté vers l'étude de la géographie par une vocation naturelle que doublait l'opposition de sa famille, Barbié du Bocage avait su obtenir l'amitié de d'Anville, et c'est à l'école et dans les conseils de ce savant qu'il puisa les qualités qui le distinguent. Ses premiers travaux furent des cartes et des mémoires pour le voyage en Grèce de M. de Choiseul. Les topographies de Millet, d'Halicarnasse et de Mitylène, furent trouvées bonnes, et Barthélemy le choisit pour dresser l'atlas de son Anacharsis. Il s'agissait de faire des cartes de la Grèce, telle qu'elle était l'année même du voyage du philosophe scythe, et non de reproduire en masse les noms des villes et des peuples grecs sans distinction d'époques. Nous croyons que c'est le premier travail de ce genre qui ait été entrepris, et certes, cette méthode géographique a trop d'importance aujourd'hui pour que nous ne cherchions pas à faire ressortir, dans cette biographie, tout le mérite de Barbié du Bocage. Ses autres travaux se composent de cartes anciennes et de mémoires géographiques pour les œuvres de Sainte-Croix, de Thucydide, d'Arrien, de Xénophon, de César, d'Hippocrate,

et d'analyses insérées dans le *Magasin encyclopédique* et le *Mémorial topographique* du dépôt de la guerre; enfin de quelques mémoires publiés dans la collection de l'Institut, dont il était membre depuis 1808. C'est en 1810 qu'il publia son importante carte de la Grèce ancienne. Il termina sa carrière scientifique, en achevant l'ouvrage de M. de Choiseul, de concert avec M. Letronne. On lui doit toute la géographie ancienne du dernier volume. Il mourut en 1825, le 28 décembre, laissant un fils, *Alexandre Barbié du Bocage*, qui a soutenu la réputation de son père. Parmi les œuvres de ce dernier, nous signalerons un *Dictionnaire de la géographie de la Bible*.

BARBIER (Antoine-Alexandre), savant bibliographe, naquit à Coulommiers, le 11 janvier 1765. Il fit ses humanités au collège de Meaux. De là, il vint à Paris, au séminaire Saint-Firmin, où il fut ordonné prêtre, et où il passa sept ans, jusqu'en 1789, enseignant les mathématiques et la physique en qualité de maître de conférences. Nommé vicaire à Acy-en-Mulcien et à Dammartin, il fut appelé, en 1791, à la cure de la Ferté-sous-Jouarre. En 1793, il renonça à l'état ecclésiastique et se maria. De bonne heure il manifesta son goût pour la bibliographie et pour l'histoire littéraire. Dès 1789, on le voit déjà occupé à réunir des matériaux pour corriger et compléter la *Bibliothèque d'un homme de goût* ainsi que les *Dictionnaires historiques* de Ladvocat et de Chaudon. Lorsqu'on institua la commission temporaire des arts, il fut adjoint au comité d'instruction publique de la Convention, section de la bibliographie. Plus tard, lorsque le Directoire exécutif réduisit le nombre des membres de la commission temporaire, Barbier fut conservé avec le titre de membre du conseil de conservation des objets de sciences et d'arts. Dans le cours de ces fonctions, il rendit d'importants services aux bibliothèques publiques et aux lettres. En 1796, chargé de la réunion de la bibliothèque de l'ex-jésuite Querbeuf à un de nos dépôts littéraires, il décou-

vrir deux volumes in-4° contenant trois cents lettres latines de Huet. Dans la même année, il découvrit aussi la collection complète des manuscrits de Fénelon, et donna l'indication de ceux qui avaient été publiés ou qui étaient encore inédits. En 1798, François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, l'autorisa à faire, dans les dépôts de Paris et de Versailles, un choix d'ouvrages destinés à former la bibliothèque du Directoire. En 1799, les consuls voulurent avoir chacun leur bibliothèque particulière, et ce fut encore Barbier qu'ils chargèrent de la leur composer, avec les livres de la bibliothèque du Directoire. Le premier consul prit les livres d'histoire et d'art militaire; Cambacérès, les meilleurs ouvrages de droit public, de législation, de littérature et d'histoire; Lebrun et Sieyès firent des choix analogues. Ce qui resta de la bibliothèque du Directoire servit à former la bibliothèque du conseil d'État, dont Barbier fut nommé conservateur en 1800. En 1807, Napoléon ayant ordonné que la bibliothèque du conseil d'État deviendrait celle du château de Fontainebleau, Barbier eut à former une seconde fois la bibliothèque du conseil d'État, qui fut composée presque en entier de livres choisis dans celle du Tribunal. Dans la même année, l'empereur, voulant reconnaître les services du docte bibliographe, le nomma son bibliothécaire particulier. Barbier remplit aussi simultanément les mêmes fonctions auprès des impératrices Joséphine et Marie-Louise, et trouva au milieu de soins si divers le temps de composer les bibliothèques des châteaux des Tuileries, de Compiègne, Saint-Cloud, Trianon et Rambouillet. A la restauration, Barbier conserva la place de bibliothécaire du conseil d'État; mais, au lieu du titre et de l'emploi de bibliothécaire particulier du roi, il reçut celui d'administrateur des bibliothèques particulières du roi. Il s'acquittait de cette double charge avec son zèle et son habileté ordinaire, lorsque, en 1822, sans motifs connus, le marquis de Lauriston, ministre alors de la maison

du roi, le destitua. Barbier fut sensible à cette disgrâce, et n'y survécut que trois ans. Il mourut en 1825, à l'âge de soixante ans. « Personne, dit M. A. Mahul, ne fut plus sincèrement ami des lettres et des lettrés. Quiconque s'annonçait comme occupé de quelque travail littéraire, était certain de trouver à l'instant, dans le savant bibliographe, empressement, confiance et facilité. Sa mémoire était, d'ailleurs, un répertoire non moins bien ordonné que les nombreux établissements confiés à sa garde. Aucun fait bibliographique des temps modernes n'y était égaré, etc. » L'ouvrage qui a fondé sa réputation, et où l'on remarque, dans un éminent degré, toutes les qualités qui font le vrai bibliographe, c'est son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*.

BARBIER (Auguste) s'est placé, par quelques satires empreintes d'un talent original, à un rang distingué parmi les poètes contemporains. Les *Iambes*, qui parurent vers la fin de 1830, étaient une peinture énergique et mordante des ridicules et des abus qu'offrait le lendemain de notre révolution. L'attention du public fut saisie par des vers mâles, concis, pittoresques, qui exprimaient fortement de nobles vérités, ou de piquants paradoxes. La crudité de quelques images, la familiarité populaire ou triviale de plus d'une expression, passèrent à la faveur de l'énergie qui respirait partout. On remarqua principalement la pièce intitulée *la Curée*, où l'avidité des intrigants à se partager les dépouilles le lendemain d'un combat, où ils n'étaient pas, est flétrie avec une verve poétique d'indignation; et celle de *l'Idole*, qui proteste, au nom de l'humanité et de la raison, contre l'ascendant de la gloire et les absurdes erreurs de la popularité. Ceux qui avaient lu les fragments satiriques d'André Chénier, savaient bien que M. Barbier n'était pas l'inventeur de la forme métrique qu'il employait; mais ils admiraient la manière dont il savait s'en servir. C'était donc un éclatant début; mais malheureusement M. Barbier n'en a pas tenu

toutes les promesses; et d'abord, il a eu tort, selon nous, de ne pas s'en tenir exclusivement au genre satirique pour lequel il semblait avoir reçu des facultés si heureuses, et où il avait si bien rencontré du premier coup. Bien que çà et là l'indignation et la raillerie éclatent dans le *Pianto*, cependant l'ensemble de l'ouvrage appartient à un autre ordre de sentiments et d'idées : le *Pianto* est un chant adressé à la beauté mourante de l'Italie, un hymne composé de diverses parties où dominant l'adoration des souvenirs et la tristesse. Ces sentiments, il faut l'avouer, ne revêtent pas, sous la plume de M. Barbier, une forme aussi heureuse que la colère ou l'ironie. La valeur poétique des sonnets et des élégies que comprend le *Pianto* est bien inférieure à celle des *Iambes*. Dans un autre poème, le *Lazare*, M. Barbier déplore les misères de l'humanité sacrifiée à l'industrie : c'est une sorte de lamentation où l'on voudrait plus de prévision et de couleur. Au lieu de gémir sur les vices de notre société, il ferait mieux de les peindre en s'en moquant. Il vient, il est vrai, de retourner à la satire dans un nouveau volume de vers, publié au commencement de cette année. Mais il n'a pas compris que la satire devenait froide toutes les fois qu'elle s'habillait du vêtement de l'allégorie, et s'offrait au lecteur comme un symbole. Aussi n'y a-t-il pas, dans ce nouvel essai, de quoi rassurer ceux qui s'intéressent à l'avenir d'un talent dont le début a été si heureux.

BARBIER (Jean-Baptiste-Grégoire), directeur de l'école secondaire de médecine d'Amiens, a publié plusieurs ouvrages justement estimés. Son traité de *Thérapeutique*, surtout, est un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur cette matière. M. Barbier a donné une grande impulsion aux études de l'école de médecine d'Amiens; ses leçons de botanique ont répandu, dans le nord de la France, le goût de cette science, et donné naissance à une société *linnéenne*, qui a déjà produit des travaux remarquables.

BARBIER D'AUCOUR (Jean) naquit à

Langres, de parents pauvres, en 1641, vint faire ses études à Paris, et après avoir exercé la profession de répétiteur au collège de Lisieux, se fit recevoir avocat au parlement. Une petite aventure qui lui arriva en 1663, le jeta dans le parti opposé aux jésuites, et, depuis, il ne cessa pas de les attaquer dans ses écrits. Sa satire en vers, intitulée *l'Onguent sur la brûlure*, n'a aucun mérite; mais ses *Sentiments de Cléanthe* sont une excellente critique des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, ouvrage de Bouhours, qui voulut vainement en empêcher la publication.

Barbier d'Aucour eut le malheur de se ranger parmi les adversaires de Racine; mais il fut moins heureux que dans sa lutte contre les jésuites. Boileau prit la défense de son ami, et couvrit de ridicule le malencontreux critique.

Une mésaventure, que le défaut de mémoire fit éprouver à Barbier, l'engagea à quitter le barreau; mais il ne renonça pas pour cela à la profession de juriconsulte; deux de ses *factums* sont encore cités comme des modèles.

Barbier d'Aucour fut en général fort mal traité de la fortune, qui ne parut lui sourire qu'une seule fois, en le plaçant comme précepteur auprès d'un des fils de Colbert; mais ce ministre étant mort, il épousa, pour subsister, la fille de son libraire, et mourut d'une inflammation de poitrine, à cinquante-trois ans, le 13 septembre 1694. L'Académie française, dont il était membre depuis onze ans, lui envoya, dans sa dernière maladie, une députation, qui se montra touchée de la pauvreté de son logement. « *Ma grande consolation*, leur dit-il, *c'est que je ne laisse point d'héritiers de ma misère.* » — « *Vous laissez un nom qui ne mourra point,* » lui répondit un des académiciens; et en effet, on n'oubliera jamais ses *Sentiments de Cléanthe*. D'Olivet, très-favorable à l'ordre des jésuites, dont il avait fait partie, dit de ce livre « qu'il est admirable en son genre; qu'on y trouve de la délicatesse, de la vivacité, de l'enjou-

ment, un savoir bien ménagé, et un goût sûr qui saisit jusqu'à l'ombre du ridicule dans un amas d'excellentes choses, comme le creuset sépare un grain de cuivre dans une once d'or. »

BARBIER (Marie-Anne) naquit à Orléans, et vint s'établir à Paris. Elle s'y lia d'amitié avec l'abbé Pellegrin, et, d'après ses conseils, se mit à composer des pièces de théâtre; mais ses premiers pas dans la littérature dramatique ne furent pas heureux: quatre tragédies, qu'elle donna successivement, n'eurent aucun succès. La conduite de ces pièces est sage, mais froide et sans effet; sa versification ne manque pas de facilité ni même d'une sorte d'élégance, mais elle est sans éclat et sans force. Marie Barbier mourut en 1745. Son théâtre, imprimé en 1755, comprend ses quatre tragédies et une comédie, intitulée *le Faucon*. On n'y a pas joint ses opéras, qui ont pour titre: *les Fêtes d'été*, *le Jugement de Paris*, et *les Plaisirs de la campagne*.

BARBIER-VÉMARS (Joseph-Nicolas), l'un de nos plus habiles latinistes, est né à Louvres (Seine-et-Oise), le 7 avril 1775, et fut successivement professeur au lycée Bonaparte, aujourd'hui collège Bourbon, puis conservateur de la bibliothèque du roi. Il a contribué à la rédaction de plusieurs publications importantes: entre autres, à celle des *Annales des arts et manufactures*, 55 vol. in-8°, de 1807 à 1814. M. Barbier-Vémars a été aussi le rédacteur principal de *l'Hermès romanus*, ou *Mercurius latinus*.

BARBIERS. — Les barbiers formaient autrefois, à Paris, une corporation importante. La première mention que nous en trouvions dans les ordonnances des rois de France date du règne de Charles V; mais elle existait longtemps auparavant. Toutefois, ses anciens statuts étant tombés en désuétude, et les titres qui les contenaient s'étant perdus, elle en rédigea de nouveaux en 1362. Des lettres patentes, adressées au prévôt de Paris, en 1371, par le prince que nous venons de nommer, contiennent la ratification de ces

statuts. Nous allons les analyser en peu de mots:

Statuts de la communauté des barbiers de la ville de Paris. — 1° Le premier barbier, ou valet de chambre du roi, est maître ou garde du métier des barbiers de la ville de Paris, et il a le droit de se choisir un lieutenant. — 2° Nul ne peut exercer le métier de barbier, s'il n'a été examiné par le maître et quatre jurés. — 3° Les barbiers qui seront diffamés pour leurs mauvaises mœurs ne pourront plus exercer leur métier, et leurs outils seront confisqués, moitié au profit du roi, et moitié au profit du maître du métier. — 4° Les barbiers ne pourront exercer leur métier sur les ladres. — 5° et 6° Ils ne pourront exercer leur métier, si ce n'est pour saigner et pour purger, les cinq fêtes de Notre-Dame, les jours de Saint-Cosme et de Saint-Damien, de l'Épiphanie, et des quatre fêtes solennelles. Ils ne doivent point pendre leurs bassins les jours de fêtes qui suivent les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, sous peine de cinq sous d'amende, savoir: deux sous pour le roi, deux sous pour le maître et un sou pour le garde ou lieutenant du métier. — 7° Si les barbiers refusent d'obéir au maître, au lieutenant ou aux jurés du métier, le prévôt de Paris donnera à ces officiers des sergents pour faire exécuter leurs jugements. — 8° Le maître, le lieutenant et les jurés auront connaissance de tout ce qui regarde le métier; et lorsque les barbiers soutiendront un procès pour la conservation de leurs droits, le procureur du roi se joindra à eux. — 9° Les barbiers ne pourront prendre les apprentis de leurs confrères, sous peine d'une amende de cinq sous. — 10° Les barbiers assignés par le maître ou son lieutenant seront tenus de comparaître devant eux, sous peine d'une amende de six deniers.

Par une ordonnance du 3 octobre 1372, Charles V confirma de nouveau les statuts de la communauté des barbiers, et leur permit de continuer, comme par le passé, de panser les clous, bosses, apostumes et autres

de très-grandes en politique. Le barbier de campagne, muni de ses instruments, visite ses mentons familiers ; il a lu, le matin ou la veille, un journal de Paris, et va colportant des nouvelles, quelquefois même des idées. Il fronde certains actes, donne son approbation à d'autres, et oblige toujours son auditeur à l'écouter : il le coupe même, s'il veut répliquer. Pour les affaires locales, il est très-influent : c'est l'âme des élections pour les conseils municipaux, pour les grades d'officiers de la garde nationale ; il sonde, cherche, questionne ses pratiques, fait un noyau à son candidat, et emporte d'ordinaire l'élection. Le barbier est très-causeur, souvent très-spirituel ; il est vu avec plaisir par ses clients qu'il égaye toujours et qu'il instruit souvent. A Paris, les barbiers sont confondus avec les *artistes coiffeurs* (on ne dit plus de perruques). Le barbier de Paris est fat, bavard et sot. Ces trois mots le peignent tout entier.

BARBOT (Jean), voyageur français, connu par une *Description des côtes occidentales de l'Afrique et des contrées adjacentes*, paraît avoir été employé jusqu'en 1682 comme inspecteur des établissements formés par les diverses compagnies françaises qui se succédèrent sous le nom de compagnies des Indes occidentales. Forcé de quitter la France en 1685, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre, où il publia la relation de ses voyages, sous le titre que nous venons de donner, d'abord en français, puis en anglais. On la trouve dans la *Collection des voyages de Churchill*, Londres, 1732, 7 vol. in-fol. Barbot est mort à Londres en 1720.

BARBOT (Marie-Étienne, baron de), lieutenant général, né à Toulouse en 1770, fit, en 1792, la campagne de Savoie comme chef de bataillon des volontaires de la Haute-Garonne. En 1793, il assista au siège de Toulon ; il fit ensuite la campagne d'Espagne, et prit part à l'affaire du Boulou, au siège de Saint-Elme, aux batailles de la Montagne-Noire et au siège de Roses.

Les talents et la bravoure qu'il déploya dans ces différentes affaires lui valurent le grade de chef de brigade. De retour en France, il servit quelque temps dans la Vendée. Bientôt il partit pour les Antilles en qualité de chef d'état-major du général Lagarde, et se signala par la prise du Roseau, capitale de la Dominique. Pendant la campagne de 1807, Napoléon, irrité contre la ville de Hersfeld, dont le peuple était accusé d'avoir assassiné un détachement français, ordonna que trente des principaux habitants seraient fusillés, et chargea Barbot de cette exécution. Celui-ci s'étant convaincu de l'innocence des habitants de Hersfeld, crut devoir désobéir aux ordres de l'empereur ; et, pour mieux assurer le succès de sa légitime et généreuse désobéissance, il rédigea son rapport comme si les trente victimes désignées avaient été exécutées. En 1808, le baron Barbot retourna en Espagne, prit part aux affaires de Rio-Seco, de Burgos, de la Corogne, de Braga, d'Oporto, de Busaco, de Sabugal, d'Alméida, à la suite desquelles il fut promu au grade de général de brigade. Il entra en France avec le maréchal Soult, se trouva à tous les engagements qui eurent lieu près des Pyrénées, et se signala à la bataille de Toulouse. Quand on apprit le débarquement de Napoléon au golfe Juan, il reçut le commandement supérieur de Bordeaux. A la rentrée du roi, il fut nommé lieutenant général, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur.

BARBOU (Gabriel), lieutenant général, né à Abbeville (Somme), le 21 novembre 1761, était de la famille des imprimeurs de ce nom. Engagé comme soldat, en 1779, il était lieutenant en 1782. En 1791, il passa avec son régiment à l'île de Saint-Domingue, y séjourna seize mois, et, à son retour en France, fut employé avec le grade d'adjutant général aux armées des Ardennes et de Sambre-et-Meuse ; il se trouva à la bataille de Fleurus, aux blocus du Quesnoy, de Landrecies, de Valenciennes et de Condé, et il s'y

distingua par ses talents et son courage. Nommé, en l'an III (1794), général de brigade, il servit dans la division du général Bernadotte, et fit les deux campagnes de 1795 et 1796. L'année suivante, Barbou, nommé chef d'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, eut, au combat d'Ettersdorf, un cheval tué sous lui. En 1798, il fut chargé de faire cesser les troubles que la conscription avait occasionnés dans le Brabant; sa fermeté et sa modération rétablirent l'ordre dans ce pays, et lui concilièrent l'estime générale. En 1799, il combattit dans la Nord-Hollande, sous les ordres du général Brune, se signala aux batailles de Berghen et de Castricum, gagnées sur les Russes et sur les Anglais, et obtint le grade de général de division que lui avaient mérité ses services et ses talents. Il fit la campagne de 1801, sous les ordres du maréchal Augereau, dont l'armée occupait la Franconie; appelé à la fin de cette année au commandement de la 17^e division militaire, il parvint à rétablir la tranquillité dans les départements du Midi. Plus tard le général Barbou remplaça en Suisse le maréchal Ney; ensuite il commanda une division au camp de Boulogne, et succéda, en octobre 1805, à Bernadotte, dans le commandement de l'armée de Hanovre. Les Russes et les Suédois s'étant portés dans ce pays avec des forces imposantes, Barbou se retira dans la forteresse de Harmeln, et s'y maintint jusqu'à la paix de Presbourg. Il remplit à cette époque les fonctions de commissaire de l'empereur près le nouveau gouvernement hanovrien. Revenu en France, il passa à l'armée d'Espagne, et y commanda une division sous les ordres de Dupont. Il eut une grande part aux affaires du pont de l'Alcala et à la prise de Cordoue. Mais il partagea aussi la honte de la capitulation de Beylen (voyez ce mot). Il revint en France après une assez courte captivité, et fut envoyé en Italie, où il se trouva sous les ordres du prince Eugène, à la malheureuse affaire de Sacée. Chargé alors de défendre Venise, contre l'archiduc Jean,

il parvint à s'y maintenir malgré les efforts des Autrichiens victorieux. Il fut ensuite envoyé dans le Tyrol, pour y comprimer un soulèvement. Enfin en 1810, il fut appelé au commandement de la place d'Ancône, et occupa ce poste jusqu'en 1812. Au 20 mars 1815, il commandait la 13^e division militaire et fut admis à la retraite le 8 février 1816. Il est mort à Paris le 6 décembre 1817.

BARBOU. — Imprimeurs qui se sont fait un nom par la correction et l'élégance des livres qui sont sortis de leurs presses. Le premier imprimeur qu'on connaisse de ce nom et de cette famille est Jean Barbou, qui, établi à Lyon, donna, en 1539, une édition des œuvres de Clément Marot, avec cette devise : *Mort n'y mord*, qui paraît être celle de Marot. Ses successeurs prirent pour devise *Meta laboris honor*. Son fils, Hugues Barbou, alla s'établir à Limoges, où il existe encore un imprimeur de ce nom. Le premier des Barbou qui se fixa à Paris fut Jean-Joseph, reçu libraire en 1704. C'est un de ses neveux, Joseph-Gérard Barbou, qui éditait cette charmante collection de classiques latins qui porte son nom, et qui avait été commencée par plusieurs libraires associés. Il eut pour successeur son neveu, Hugues Barbou, qui mourut en 1808. Le fonds de cette librairie a été acquis par M. Auguste Delalain, qui, par une foule de publications utiles, a encore étendu la réputation de cette ancienne maison.

BARCELONE, ville d'Espagne, en Catalogne, sur la Méditerranée, fondée au troisième siècle, avant l'ère chrétienne, par le Carthaginois Amilcar Barca.

Cette ville tomba au pouvoir des Francs probablement en 778. Charlemagne l'enleva aux Sarrasins, qui la reprirent en 791; mais en 801 elle leur fut enlevée de nouveau par Louis le Débonnaire (voir BARBARES [invasions des]), qui en fit la capitale des marches d'Espagne et du comté de Barcelone. Nous ne pouvons faire ici l'histoire du fief de Barcelone; nous dirons seulement que ce fief resta dans la mouvance de la couronne de France jusqu'en 1268

(voir ARAGON [relation de la France avec l']). Le comté de Barcelone forma dès lors une province de la monarchie aragonaise, mais distincte, et ayant ses coutumes particulières. En 1395, Barcelone se rendit indépendante, et se donna à René de Provence, roi de Naples, l'invitant à faire valoir les droits qu'il pouvait avoir par l'alliance de sa maison avec celle des comtes de Barcelone. Après quelques guerres, la maison d'Anjou s'éteignit, et les droits de cette maison sur la Catalogne passèrent à la maison de France. François I^{er} y renonça en 1544, à la paix de Crespy. Pendant l'administration de Richelieu et de Mazarin, et sous le règne de Louis XIV, la France envahit plusieurs fois la Catalogne, et la capitale de cette province tomba à plusieurs reprises au pouvoir des Français. En 1640, lorsque la Catalogne se donna à la France, Barcelone tomba au pouvoir des Français; mais elle fut reprise par les Espagnols, en 1652. En 1677, le duc de Vendôme et le comte d'Estrées s'en emparèrent après un siège remarquable. Louis XIV la rendit à la paix de Ryswick. En 1705, Philippe V essaya vainement de l'enlever à l'archiduc Charles; mais en 1714 (12 septembre), le maréchal de Berwick s'en empara de nouveau et la rendit à Philippe V.

Pendant la guerre d'Espagne, de 1808 à 1813, Barcelone fut le théâtre d'événements importants. Lors du soulèvement de la Catalogne, en 1808, le général Dubesme fut bloqué dans Barcelone, et mis dans l'impossibilité de faire des sorties. Les Catalans essayèrent de rompre la fidélité des Italiens dont se composait en grande partie la garnison de Barcelone. On offrit au général Lecchi, commandant des forts, un million de piastres, une propriété et la conservation de son grade. Voici la réponse adressée par ce brave général au général espagnol Vivès: « J'ai reçu, Monsieur le général, une lettre portant votre signature. Il est indigne d'un militaire de chercher des coupables et des traîtres parmi des hommes d'honneur. S'il arrive un jour où nous puissions nous rencontrer, vous me rendrez raison de cette

« insulte, si la lettre est véritablement « de vous. » Le 17 décembre, le maréchal Gouvion Saint-Cyr entra dans Barcelone, après une suite d'opérations et de victoires. En 1811, les Espagnols assiégèrent le Mont-Jouy, mais le général Mathieu repoussa cette attaque. Lors de l'évacuation de l'Espagne par les Français, Barcelone fut aussi abandonnée.

En 1821, lorsque la fièvre jaune désola Barcelone, les médecins français accoururent au secours de cette malheureuse population; et, si leur admirable dévouement ne put arrêter le fléau, au moins en modéra-t-il la violence. En 1823, pendant la guerre d'Espagne, les troupes françaises entrèrent encore à Barcelone.

BARCELONE (Comtes de). La Marche d'Espagne dont Barcelone était la capitale, après avoir été réunie au marquisat de Septimanie, en fut séparée, en 864, par Charles le Chauve, pour former un gouvernement séparé, relevant de la couronne de France.

Liste des comtes de Barcelone.

- 864. Wifred, *le Vêtu*.
- 906. Wifred II.
- 913. Miron.
- 928. Sunifred.
- 967. Borrel.
- 993. Raymond-Borrel.
- 1017. Bérenger-Raymond, *le Courbé*.
- 1035. Raymond-Bérenger I, *le Pieux*.
- 1076. Raymond-Bérenger II, *Tête d'échiquier, et Bérenger-Raymond II*.
- 1093. Raymond-Bérenger III.
- 1131. Raymond-Bérenger IV, *le Jeune*.

En 1148, le comté de Barcelone fut réuni au royaume d'Aragon, comme fief relevant de la France, jusqu'en 1258. (Voyez CATALOGNE.)

BARCELONNETTE, *Barcino nova* ou *Barcelona*, petite ville du département des Basses-Alpes, chef-lieu de sous-préfecture, à 15 kilomètres sud-est d'Embrun, fondée en 1230 par Raymond-Bérenger V, comte de Provence, fit partie du comté de Provence jusqu'en 1388; à cette époque, elle se donna pour souverain, *Amé VIII*, duc de Savoie, et ne fut cédée à la France qu'en 1713, par le traité d'Utrecht; elle fut alors réunie à la Provence. Quelques débris d'antiquités font supposer que les Romains avaient eu un établisse-

ment à l'endroit occupé aujourd'hui par Barcelonnette. Cette ville est la patrie de Manuel.

BAR (prise du fort de). L'armée de réserve avait franchi le mont Saint-Bernard : maîtresse d'Aoste, elle continuait de s'avancer dans le Piémont ; mais, à quelques milles sur le chemin d'Ivrée, elle rencontre deux montagnes, dont les flancs forment le Val d'Aoste, se rapprochent ensuite, et ne laissent entre elles, vers leur extrémité la plus reculée, qu'un espace de vingt-cinq toises, occupé par la Doria Baltea. Dans ce défilé est bâtie sur un plateau la petite ville de Bard, assez mal fortifiée, mais défendue par un excellent château, construit sur un rocher de forme conique, au bord de la Doria. La route, qui passe au pied de ce rocher, suit un vallon ayant à peine cinq cents toises de largeur : sur la droite coule la Doria, rivière profonde, rapide et dangereuse, bordée des deux côtés de rochers inaccessibles ; le fort était en outre défendu par vingt pièces de canon et cinq cents hommes de garnison. Cependant, le 23 mai 1800, l'avant-garde française arrive à deux kilomètres de Bard. L'ennemi occupait les hauteurs qui dominent la ville ; une colonne le tourne, en gravissant des rochers à pic, et le force de se renfermer dans ses murs. Le général Berthier donne alors l'ordre de s'emparer de la ville ; les sapeurs et les grenadiers baissent les ponts-levis, enfoncent les portes, et la ville est prise. Trois compagnies de grenadiers s'y précipitent ; le château est bloqué à la portée du fusil ; des croisées, les Français tirent sur les Autrichiens qui se montrent aux embrasures ou sur les créneaux. Cependant l'armée française n'avait plus de vivres que pour quatre ou cinq jours ; elle n'avait aucun moyen de s'en procurer par le mont Saint-Bernard : il fallait enlever ce fort, ou se résigner à faire un long circuit pour trouver un autre passage. A minuit, toutes les compagnies marchent en silence sur des quartiers de roche, parviennent aux palissades, les franchissent sous une grêle de balles, pourvainc les Autrichiens, la baïonnette

dans les reins, dans les ouvrages avancés, les en chassent, et les forcent de se retrancher dans le château. Mais alors une grêle de balles, une pluie de mitraille, des obus jetés à la main viennent arrêter l'impétuosité de nos soldats ; de gros quartiers de roche roulent sur eux et les forcent à la retraite. Ils se retirent en bon ordre. Il fallait pourtant ouvrir un passage à l'armée : on découvrit qu'en grim pant d'escaliers en escaliers, on pouvait escalader un rocher nommé Albarédo et de ce point redescendre sur la route du Piémont. Quinze cents hommes sont commandés pour y frayer un passage ; des escaliers sont construits dans les endroits où la pente est trop rapide ; dans d'autres, où un sentier étroit et fortement incliné se termine à droite et à gauche par des précipices, des murs sont élevés pour garantir les voyageurs. Lorsque des rochers sont séparés par des excavations trop profondes, des ponts sont jetés pour les réunir. Enfin, sur une montagne regardée comme inaccessible à de l'infanterie, la cavalerie française effectue son passage. Le premier consul alla plusieurs fois visiter ces travaux avec le général Berthier. Cependant ce rocher, beaucoup moins praticable que le mont Saint-Bernard, ne pouvait suffire pour le passage de l'armée et pour le train de l'artillerie. Un effort plus prodigieux encore vient alors étonner l'ennemi : tandis qu'on foudroie le fort avec une seule pièce de canon placée dans le clocher de Bard, des soldats portent sur leur dos deux pièces de quatre à travers le col de la Coul, gravissent avec elles des rochers affreux pendant trente heures, et parviennent enfin à les mettre en batterie sur des hauteurs qui dominent le château. L'avant-garde était déjà à la vue de l'ennemi ; ses canons lui étaient nécessaires ; leur passage par le mont Albarédo avait de graves inconvénients. Les Français étaient maîtres de la ville de Bard ; mais le chemin situé au-dessous du fort était exposé à un feu continu d'artillerie et de mousqueterie qui interceptait toute communication. Des braves furent commandés

pour trainer, pendant la nuit, les pièces d'artillerie à travers la ville, sous le feu du château : cet ordre fut exécuté avec enthousiasme. On enveloppa les roues avec du foin, on couvrit le pavé de fumier; trente hommes, attachés à la prolonge d'une pièce ou d'un caisson, saisissaient le moment favorable pour passer le plus doucement possible; mais quelquefois l'ennemi s'en apercevait, et l'on remportait alors quelques morts ou quelques blessés. Le général Marmont, commandant l'artillerie, était partout; son zèle contribua beaucoup au succès de l'entreprise. Le fort de Bard tint jusqu'au 1^{er} juin 1800, où la garnison se rendit, dans la crainte d'être emportée d'assaut.

BARDE (Jean de la), marquis de Marolles-sur-Seine, né au commencement du dix-septième siècle, fut d'abord employé dans les bureaux des affaires étrangères. Protégé par le cardinal Mazarin, et aussi appuyé sur son propre mérite, il avança rapidement. Il fut chargé de soutenir les intérêts de la France au congrès d'Osnabruck, ensuite nommé ambassadeur en Suisse, et enfin, conseiller d'État. Il mourut à Paris en 1692. Il a écrit en latin *l'histoire de son temps*. Cet ouvrage, longtemps attendu, fut accueilli favorablement du public; le style en est bon, et les faits y sont racontés avec impartialité.

BARDES. — C'est le nom par lequel on désigne les poètes des Galls et des Kimris. Les bardes formaient une des classes des druides. Leurs fonctions sont difficiles à déterminer; cependant, au moyen de quelques textes, nous espérons donner une idée assez précise du rôle que jouaient les bardes dans la société celtique. « Les bardes chantent des hymnes, » dit Strabon; « ils composent, dit Elien, et chantent des hymnes en l'honneur des guerriers morts sur le champ de bataille. » Au témoignage d'Ammien Marcellin, « ils racontaient en vers héroïques les hauts faits des hommes illustres, et chantaient ces vers en s'accompagnant de la lyre. » Enfin Lucain, dans la Pharsale, s'écrie avec enthousiasme :

« Et vous, qui par vos éloges faites
« vivre longtemps la mémoire des héros
« morts dans les combats, bien des fois,
« ô bardes, vos chants se sont fait en-
« tendre en toute sécurité dans cette
« antique forêt. » Tels sont les seuls témoignages que nous aient laissés sur les poètes de la Gaule les Grecs et les Romains. Fiers de leur civilisation, ils méprisaient trop les barbares pour s'occuper d'eux, et faire connaître à la postérité des institutions qui leur paraissaient peu dignes d'attention. Mais si l'on compare ces textes avec les traditions de l'Irlande, où les bardes ont été longtemps puissants, il sera possible de faire jaillir quelque lumière sur cette obscure question.

Les bardes, chez les Celtes, comme les Aèdes, chez les Grecs, et comme les chanteurs chez tous les peuples, aux époques primitives, furent à la fois poètes, rapsodes, musiciens; « la source de leur inspiration était la guerre, et peut-être aussi la théologie. En effet, s'ils vivaient avec les guerriers dans l'intimité et les accompagnaient au combat, leurs relations avec les druides n'étaient pas moins étroites, ni leur caractère sacerdotal moins évident (*). » Les bardes semblent être une transition entre les deux castes rivales des druides et des nobles (*equites*); mais ils appartenaient, sans nul doute, à la classe des druides. Tout l'enseignement religieux et moral de ces prêtres se faisait en vers; ces fonctions, les plus élevées dans la hiérarchie, appartenaient à une partie des druides; une autre partie était chargée de conserver le souvenir des grandes actions. L'usage de l'écriture n'existait pas, ou il était extrêmement restreint; la tradition historique était confiée à la garde d'un certain nombre de prêtres qui, à l'aide de ces souvenirs héroïques, enflammaient d'ardeur, par l'espérance d'une gloire éternelle et sacrée, les guerriers qui marchaient au combat.

A l'époque de la conquête romaine, les bardes suivirent les destinées des druides, et en général de la civilisation

(*) Art. **BARDES** de M. Moogin, dans l'Encyclopédie nouvelle.

gauloise. Religion, langue, poésie, tous ces débris de la nationalité celtique ne trouvèrent de refuge que dans l'Armorique; et là encore furent-ils altérés par le contact des Romains. Toutefois, le christianisme seul put triompher complètement des druides. Mais alors les bardes et leurs chants se modifièrent entièrement; toutes les traditions perdirent leur caractère primitif, et devinrent ces légendes, ces lais, ces romans de gestes qu'aimait tant le moyen âge, à la crédulité admiratrice duquel ils offraient un aliment si abondant. C'est en Bretagne que l'on a longtemps, à cette époque, été chercher des sujets d'inspiration; une multitude de traditions, de types, viennent de là : *Gargantua* est entièrement d'origine celtique, malgré ses travestissements et ses altérations. De nos jours, les chants bretons, dont la forme chrétienne cache à peine le fond druidique, peuvent nous donner une idée des chants à la fois religieux, historiques et populaires, des anciens Gaulois.

BARDI (l'abbé de) embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, et s'abandonna bientôt aux plus infâmes débauches. Repoussé par tout le monde à Montpellier, il vint à Paris, où il continua sa vie de désordre, et tomba bientôt dans la misère. Son frère aîné, conseiller à la cour des aides de Montpellier, était alors dans la capitale; instruit de sa détresse, il lui donna des secours et le reçut chez lui. Bardi sut que son frère devait toucher une somme considérable; il s'informa de l'époque du payement, et, le jour même, il l'attira dans une maison de la petite rue Saint-Louis, sous prétexte de lui montrer des médailles, et l'assassina à coups de bâche. Il fut arrêté avec sa maîtresse, qui avoua les circonstances du crime. Toutefois, sa famille, et le clergé, qui prit la défense d'un de ses membres, obtinrent qu'il ne serait point jugé par les tribunaux ordinaires. Il fut seulement enfermé par lettre de cachet. Mais, en 1792, une sentence du Châtelet le condamna à mort. Bardi appela

de ce jugement et fut déposé à la Force, où, dans les journées de septembre, le peuple fit justice de ses crimes.

BARDIN (Jean), peintre d'histoire, né à Montbard, en 1732, remporta, au concours de 1764, le premier grand prix de peinture, et fut ensuite envoyé à Rome, aux frais du gouvernement. Nommé, en 1788, professeur de dessin à l'école centrale d'Orléans, il fonda dans cette ville une école de peinture, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, arrivée en 1809. Bardin était membre correspondant de l'Institut.

BARDIN (Étienne-Alexandre, baron), fils du précédent, né à Paris, en 1774. Il entra, en 1792, dans la carrière militaire, et prit part à toutes les campagnes de la révolution et de l'empire. Il fut nommé, en 1811, colonel des pupilles de la garde, et remplit, dans la campagne de Dresde, les fonctions de général de brigade. Il a composé plusieurs ouvrages estimés : le plus connu est un *Manuel d'infanterie*, qui a été traduit dans les principales langues de l'Europe.

BARDIN (Pierre), né à Rouen, en 1590, membre de l'Académie française, se noya en 1637, en voulant sauver un de ses anciens élèves. Il a laissé quelques ouvrages écrits d'un style lâche et incorrect. Le principal est le *Grand-Chambellan de France*, 1623, in-fol.

BARDIT. — Les Germains, et par conséquent les Francs, appelaient *bardits* des chants religieux et guerriers qu'ils entonnaient avant le combat. Ils en auguraient quel succès aurait la bataille. « Car, dit Tacite, ils tremblent, ou font trembler, selon la manière dont l'armée a entonné le bardit; ce sont moins les paroles que le bruyant concert de l'enthousiasme guerrier. On s'attache à le former des plus rudes accents, de sons rauques et brisés, en serrant le bouclier contre sa bouche, afin que la voix, répercutée, s'échappe plus forte et plus retentissante. »

BARÈGES, village du comté de Bigorre, département des Hautes-Pyrénées, à vingt-quatre kilomètres sud de

Tarbes. Les eaux minérales de Barèges sont célèbres, mais leur renommée ne date pas de bien loin; elles ne sont guère connues que depuis le voyage que madame de Maintenon fit à Bagnères, avec le duc du Maine, et le gouvernement ne s'en occupa qu'en 1705. C'est en 1746 seulement qu'on put y aborder en voiture. La route de Barèges est un beau monument.

BARENTIN (Charles-Louis-François de) entra de bonne heure dans la carrière parlementaire, et s'y distingua comme premier président de la cour des aides. Le 19 septembre 1788, il fut nommé garde des sceaux en remplacement de Lamoignon. Ce fut lui qui ouvrit la deuxième assemblée des notables, et ensuite les états généraux. Les discours qu'il prononça dans ces deux solennités sont assez insignifiants. Pendant la lutte des trois ordres, il proposa vainement divers moyens de conciliation. Plus tard, il attira sur lui le mécontentement de l'Assemblée nationale, en lui notifiant la réponse de Louis XVI à l'adresse dans laquelle elle réclamait l'éloignement des troupes. Mirabeau le dénonça en cette occasion comme un des plus dangereux conseillers du roi. Barentin effrayé donna sa démission. Le comité de recherches l'accusa, le 18 novembre 1789, d'avoir voulu rassembler autour de Paris une armée, dans le but de comprimer la révolution. Un mois plus tard, Garran de Coulon releva cette accusation qu'on avait laissée tomber, et fit traduire l'ancien ministre devant le tribunal du Châtelet, qui l'acquitta. Barentin émigra peu de temps après. Il revint en France au 18 brumaire; et à la restauration, Louis XVIII le nomma chancelier honoraire. Il est mort à Paris, le 30 mai 1819.

BARFLEUR, *Barofluctum*, *Barbestivum*, bourg de Normandie (département de la Manche), sur l'Océan, à quatre lieues et demie nord-est de Cherbourg, jadis considérable, et le meilleur port de la Normandie. « Les ducs de Normandie y faisoient la plupart des embarquements dont la des-

tinuation étoit pour l'Angleterre, qui leur étoit soumise (*). » En 1846, Barfleurl fut pris par Edouard, roi d'Angleterre, qui en enleva tous les habitants. Depuis cette époque, le port de Barfleurl s'est ensablé, et ne peut plus recevoir que de petits bâtiments.

Le cap de Barfleurl forme la pointe nord-est de la presqu'île du Cotentin, et se trouve au nord de la rade de la Hogue.

BARGEMON, *Bargemonum*, bourg de Provence (département du Var), à huit kilomètres nord-est de Draguignan, étoit autrefois un apanage des cadets des comtes de Provence. Louis Moréri est né à Bargemon.

BARGINET (de Grenoble).— M. Barginet est né à Grenoble d'une famille honorable. Après avoir terminé ses études, il se fit recevoir avocat, mais il n'exerça pas, se livra à la littérature, et publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont les *Montagnards des Alpes*, la *Trente-deuxième demi-brigade*, etc. Pendant la restauration, il fit preuve d'un ardent patriotisme. Ses livres, quoiqu'ils fussent écrits d'une manière incorrecte et souvent diffuse, intéressaient cependant par les souvenirs qu'ils rappelaient. Les principes bien connus de M. Barginet, et la part qu'il fut soupçonné d'avoir prise dans l'insurrection dont le malheureux Didier fut le chef et la victime, lui avaient déjà attiré de la part du gouvernement de nombreuses persécutions. Une satire allégorique qu'il publia sous le titre d'*Histoire véritable de Tchen-Tcheou-Li*, mandarin lettré, et où, sous des noms chinois, il raconte l'histoire d'un ministre disgracié, et des personnages qui ont eu le plus de part à son administration, lui attira une condamnation à quinze mois de prison et à trois mille francs d'amende. Conduit à Sainte-Pélagie, c'est dans le corridor de la détention qu'il vit s'écouler les cinq premiers mois de sa captivité; il fut forcé d'y endosser le honteux costume réservé aux malfaiteurs, et ré-

(*) D'Expilly.

duit à boire l'eau fétide, à manger le pain noir que l'on accorde aux prisonniers. Après la révolution de 1830, M. Barginet continua son opposition. C'est même à cette époque qu'il prit cette belle devise : *Dieu et la liberté*. Mais ensuite, par une mobilité d'esprit que les longues persécutions auxquelles il avait été en butte, pourraient peut-être expliquer, il chercha à se rapprocher du gouvernement, et publia une *Brochure sur le mariage du duc d'Orléans*. Toutefois il revint bientôt à ses premières amours ; et, compromis dans un prétendu complot bonapartiste, il eut à subir une détention de huit mois. Il dirige maintenant à Lyon le *Journal du commerce*, et continue à soutenir les opinions qui lui ont valu sa dernière captivité.

BARILLES, bourg et châellenie du comté de Foix, à huit kilomètres au sud de Pamiers. C'était l'une des seize châellenies de ce comté. Guy, frère de Simon de Montfort, y fut tué lorsqu'il assiégeait cette place pendant la guerre des Albigeois.

BARILLON (Jean), nommé *Jehan Bourdel* par le président de Mesmes, était en 1515 secrétaire du chancelier Duprat, et en 1534, notaire et secrétaire du roi. Il est auteur d'une *histoire inédite des sept premières années du règne de François I^{er}*. Cette histoire, dont il existe deux manuscrits à la bibliothèque royale, sous les numéros 8437 et 8618, est écrite d'un style clair et logique ; mais ce qui lui donne une très-grande importance, ce sont les pièces diplomatiques qui y sont rapportées avec une grande exactitude. Barillon est mort dans le courant de l'année 1563.

BARJAUD (J.-B.), né à Montluçon, département de l'Allier, pendant la révolution, publia en 1811 un recueil d'*odes nationales*, pleines de talent et de verve. Après avoir chanté la patrie, il voulut la servir, et réchauffer en quelque sorte son génie à la source même de l'héroïsme. Il partit comme sous-lieutenant dans la grande armée, et fut tué par un boulet à la bataille de Leipzig. Il travaillait à un poème

en vingt chants, intitulé *Charlemagne*, dont quelques morceaux seulement sont connus, et font regretter que le tout n'ait point été terminé.

BARJOLS, ville de Provence (Var), à quarante kilomètres est d'Aix. Cette ville appartenait, vers le milieu du onzième siècle, à l'archevêque d'Arles, Raimbauld, qui en dota l'église de Notre-Dame de l'Espinar, qu'il fonda en 1060. Le pape Alexandre II, enchanté de cet acte de générosité, prit cette église sous sa protection, et l'exempta de toute autre puissance, moyennant un bezant de cens, ou tribut annuel à payer à l'Église romaine par le chapitre de l'Espinar. Mais, en 1244, l'évêque de Fréjus contraignit le prévôt et tout son chapitre de se soumettre à son autorité.

Le baron de Flassans, poursuivi par le baron des Adrets, vint, en 1562, se réfugier à Barjols avec quinze cents de ses partisans. Il y fut bientôt bloqué par son ennemi ; et la place, n'ayant que quatre canons, dirigés par des hommes peu exercés, fut prise d'assaut le quatrième jour. Six cents hommes furent passés au fil de l'épée, les prêtres jetés dans les puits, et les églises pillées. Cette ville fut encore attaquée, en 1590, par un corps de protestants. Elle se rendit, et se racheta du pillage moyennant quatre-vingt-dix mille livres. Néanmoins, contre la foi des traités, plus de cinq cents habitants furent massacrés par les vainqueurs.

BARLES, terre et seigneurie de Provence (Basses-Alpes), à dix-huit kilomètres nord de Digne.

BARLIEU, *Barolocus*, village du Berry (Cher), à trente-six kilomètres nord-est de Bourges ; c'était anciennement une ville connue sous le nom de *Gannes* ; cette ville fut démolie du temps de Charlemagne. A l'époque où écrivait d'Expilly on en voyait encore quelques ruines.

BARMONT (l'abbé Perrotin de) était, avant la révolution, conseiller-clerc au parlement de Paris. Nommé par le clergé aux états généraux, il s'opposa à la réunion des trois ordres, et prit

la défense du parlement de Bordeaux qui avait protesté contre les actes de l'Assemblée nationale. Arrêté à Châlons-sur-Marne, avec Bonne-Savardin, il fut conduit à Paris, et traduit devant le tribunal du Châtelet, qui l'acquitta. Rendu à la liberté, il en profita pour émigrer.

BARNABITES ou **CLERCS RÉGULIERS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-PAUL**, ordre monastique fondé à Milan, vers l'année 1530, par Antoine-Marie-Zacharie, dans le but de former des sujets pour l'enseignement, la direction des séminaires, et la prédication dans les paroisses. Ils furent appelés en France par Henri IV, en 1608. Depuis cette époque jusqu'à la révolution ils y eurent un provincial, et y fondèrent plusieurs collèges. La France était la cinquième province de leur ordre. L'homme le plus célèbre qu'ils aient produit en France, est le P. Nicéron, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres*.

BARNAVE, ancienne communauté du Dauphiné (Drôme), à huit kilomètres sud de Die.

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie) naquit à Grenoble en 1761. La révolution, dont il embrassa la cause avec enthousiasme, offrit un vaste champ à sa brillante imagination. Député du tiers aux états généraux, il se fit connaître, dès la première séance, comme un des plus ardents réformateurs, et depuis, il lutta sans cesse contre les deux ordres privilégiés. Il appuya la proposition de Sieyès, qui constitua définitivement l'Assemblée nationale; et ce fut avec une sainte joie qu'il prononça le serment du Jeu de paume. Dans la séance du 1^{er} août, il parla en faveur de la déclaration des droits de l'homme, et de la création des gardes nationales; plus tard, il combattit le veto absolu, et fit déclarer les biens du clergé propriétés nationales. Son patriotisme sincère lui fit souvent deviner l'hypocrisie de Mirabeau. Dans la question de l'éligibilité des membres de l'Assemblée aux fonctions salariées, il comprit l'essence

du gouvernement représentatif, et refusa au pouvoir le moyen de corrompre la législature. Il demanda que le nom du roi ne fût pas inséré dans le serment civique, parce que la personne du roi était comprise dans la constitution; il dénonça les parlements qui refusaient d'obéir aux décrets de l'Assemblée; contribua à l'élévation des juifs au rang de citoyens, et à l'abolition des ordres religieux. Membre du comité des colonies, il soutint avec énergie les droits des hommes de couleur. Le 22 mai 1790, la guerre ayant éclaté entre l'Espagne et l'Angleterre, le gouvernement français se décida à soutenir l'Espagne; à ce sujet l'Assemblée discuta la question de savoir si elle laisserait au roi le droit de déclarer la guerre. Barnave, plus logicien que Mirabeau, réussit à convaincre l'Assemblée, que dans l'état de choses, il était dangereux de confier à un roi, dont les sentiments absolutistes se manifestaient en toute occasion, le soin de venger les offenses faites à la patrie. Le peuple entoura d'estime son éloquent défenseur, qui se montra le chef du parti patriote, en soutenant la société des amis de la constitution contre le club monarchique. Mais bientôt, l'homme du peuple se perdit au contact de la cour. Sa véhémence opposition cessa tout à coup, et lorsqu'il eut accompagné Louis XVI à son retour de Varennes, cédant à la pitié, ou à un sentiment plus impérieux, il devint l'un des appuis de la faction monarchique; défendit la tyrannie des colons, et appuya leurs prétentions honteuses, revenant ainsi sur tout ce qu'il avait fait de glorieux jusqu'alors. Dès ce moment sa popularité tomba avec son patriotisme; les journaux qui l'avaient exalté, le flagellèrent sans pitié. Toujours entraîné par l'influence de la cour, Barnave se jeta de plus en plus au milieu des ennemis de la révolution, comme le prouvent les mémoires de madame Campan (*), il entretint une correspondance secrète avec la reine, et devint un des conseillers

(*) T. I, p. 218.

ordinaires de Louis XVI, qui, en profitant de sa trahison, ne lui rendit qu'un mépris mal déguisé. Après la session de l'Assemblée constituante, Barnave se retira à Grenoble, où il vécut dans la retraite jusqu'à ce que sa correspondance avec le roi, trouvée dans l'armoire de fer, l'eût fait mettre en jugement. Conduit à Paris, enfermé à la conciergerie, il comparut enfin devant le tribunal révolutionnaire. Sa défense fut habile et touchante; les juges n'avaient pas oublié ses nobles efforts en faveur du peuple, et cependant ils le condamnèrent à mort. Lorsqu'il fut monté sur l'échafaud, il s'écria : *Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté!* Il oubliait qu'après l'avoir défendue avec ardeur, il avait fini par conspirer avec ses ennemis.

BARON (Éguinaire), jurisconsulte, naquit en 1495, à Saint-Pol de Léon, petite ville de Bretagne. Après avoir achevé ses études, il professa le droit à Poitiers et à Angers avec beaucoup de succès; en 1542, il obtint une chaire à l'université de Bourges, célèbre alors par le mérite de ses professeurs, rivaux quelquefois jusqu'à la haine (Voir Cujas). Fr. Duaren, compatriote et collègue de Baron, craignant sans doute que le nouveau professeur ne lui enlevât une partie de ses élèves, employa tous les moyens pour le dégoûter du séjour de Bourges, mais il finit par reconnaître ses torts et se réconcilia avec lui. La réputation de Baron ne resta pas enfermée dans les murs de l'école; et on peut juger du succès de son enseignement par ce que rapporte Noël Dufail, qui nous donne en même temps un curieux portrait du professeur dans sa chaire, et une idée non moins curieuse de l'esprit qui dirigeait son enseignement. Suivant cet auteur, l'Hôpital, alors conseiller au parlement de Paris, allant aux *grands jours* de Riom, voulut juger par lui-même « si le bruit et la réputation qu'avait Éguinaire, répondait à la vérité des rapports du sujet. Le bonhomme, étant dans sa chaire, accoutré d'une robe de taffetas, avec sa barbe

grise, longue et épaisse, voyant qu'en son école y avoit des auditeurs non accoutumés, commence à se plaindre que l'empereur Justinien n'eût fait défense d'écrire et faire commentaire sur le droit civil, puisqu'il suffisoit que Bartole, Balde ou autre protonotaire du droit, eût en quelque passage traité un point, pour que la tribune et suite des docteurs vint l'expliquer à son tour (*). » Le même auteur appelle Baron *un grand et notable enseigneur de loix, s'il en fut oncques*. Cujas le nomme le *Varron de la France*. En effet, outre le droit, il possédait plusieurs langues et s'occupait de philosophie; il n'était pas non plus étranger aux lettres: on en trouve la preuve dans un travail qu'il a laissé sur Quintilien. Il mourut à Bourges, en 1550, à l'âge de cinquante-cinq ans. Duaren composa son épitaphe, et voulut être enterré près de lui, pour montrer que leur réconciliation avait été sincère.

BARON (Michel Boyron, dit), né en 1653 et mort en 1729, fut un de nos plus grands acteurs. Il a d'autant plus de droits à ce titre, qu'il n'eut point de modèles dans l'art de la déclamation, et créa, d'après les seules inspirations de son génie, les rôles que lui confiaient les grands poètes du dix-septième siècle. Molière et Racine trouvèrent en lui, pour leurs chefs-d'œuvre, un interprète digne d'eux. Baron ne s'inquiétait point des règles que les acteurs avaient pu s'imposer avant lui; il ne cherchait point à s'en faire lui-même: « La passion, disait-il, en sait plus que toutes les règles. » Et en effet, pour bien rendre un rôle, il suffit de le sentir. Sans cesse applaudi à cause de son talent, mais méprisé à cause de sa condition, Baron ne sut pas se résigner au rang que les préjugés lui imposaient dans le monde: il prit le ton et les manières d'un grand seigneur, et s'attira souvent, par ses prétentions, de fâcheuses mésaventures. Versé dans la connaissance des langues et de la littérature, il écrivit lui-même pour le théâtre; il composa

(*) Contes d'Eutrapel, ch. 4.

sept comédies, entre autres *la Coquette*, *l'Homme à bonnes fortunes*, *l'Andrienne*, mais eut bien moins de talent comme auteur que comme acteur.

BARON (le chevalier), officier de dragons, avait quitté le service actif à la suite d'une blessure grave, qui nécessita l'amputation de la jambe. Nommé commandant de Vitry-le-Français, en 1815, il se défendit pendant plusieurs mois, avec quatre cents hommes de garnison, contre une division entière de l'armée russe, et ne consentit à ouvrir les portes à l'ennemi que sur un ordre formel du roi. Il fut alors dénoncé par ceux des habitants qui auraient voulu laisser entrer l'ennemi dès qu'il s'était présenté; mais il n'eut pas de peine à se justifier, fut décoré du titre d'officier de la Légion d'honneur, et reçut une épée d'honneur, que lui décerna la garde nationale de Vitry.

BARON. — Le mot *baron*, en latin *baro*, *barus*, vient du germanique *bar*, qui signifie *homme*. En Germanie, en Gaule, à l'époque de l'invasion des barbares, nulle idée de distinction ou de dignité ne se rattachait au mot *bar*. Dans les lois barbares, *baro* ou *barus* est employé pour *homo*, et il est toujours opposé à *femina*. On rencontre souvent cette formule: *sive baro sive femina*. Nous pouvons ici renvoyer nos lecteurs aux lois des Ripuaires, des Alemans et des Longobards. En Espagne, le mot *varones*, que l'on rencontre dans d'anciens documents, signifie *hommes* en général. Ce mot, qui est certainement d'origine germanique, fut apporté en Espagne par les Goths.

L'acception générale de l'ancien mot *bar* se conserva longtemps encore. A l'époque où *baron* signifiait déjà un seigneur puissant et maître de grands fiefs, le même nom servait à désigner le *mari* par opposition à la *femme*. Ainsi on voit dans un document du treizième siècle, dans le livre de Beaumanoir, la phrase suivante: *se feme apele qui ait baron, li apax est de nule valeur; sans l'autorité de son*

baron ne se pot mettre en tel cas en cort por appeler. Dans les assises de Jérusalem, on lit: *feme qui ait baron ne peut faire apeau dou maitre que par l'otroi de son baron*. Des passages analoges à ceux que nous venons de citer se trouvent aussi dans les lois normandes, qui furent importées en Angleterre par les conquérants.

Au moment où s'établit le système féodal, les propriétaires de grands domaines, ceux qu'on appela plus tard les *grands vassaux*, reçurent généralement le nom honorifique de *barons*. Dès le règne de Charles le Chauve, on employa ce mot pour désigner ceux qui, dans l'empire carlovingien, tenaient un rang illustre par leur mérite ou par l'étendue de leurs biens.

Au moyen âge, les grands vassaux étaient appelés *barons*, ou *bers*, en langue vulgaire; *hauts barons*, *hauts bers*.

Dans certaines provinces de France, les fils aînés des puissants seigneurs, comme le dit Loisel dans son traité des seigneuries, recevaient le nom de *barons*.

Baron était une qualification honorable, même pour les seigneurs les plus illustres. En parlant de Thibaut I^{er}, comte de Chartres, un vieux poète a dit :

Thibaut fut né de France un des plus haus barons,
Moult avoit par la terre chasteaux et fors maisons.

Quelques hommes, en France, étaient spécialement appelés *barons*; c'étaient ceux qui jouissaient, dans leurs terres, des droits féodaux dans toute leur plénitude.

Les pairs de la cour du roi, qu'on désigna plus tard sous le nom de *pairs de France*, étaient aussi appelés *barons*; c'étaient des *hauts barons*.

Certains dictions généralement répandus restreignaient beaucoup le nombre des barons; *en ce royaume, ainsi que on dit communement, a quatre baronies notables et principales, lesquelles sont: Coucy, Craon, Sully et Beaujeu*. On disait aussi: *Au*

royaume de France ne souloit avoir que trois baronies, c'est à scavoir Bourbon, Coucy et Beaujeu.

Sous le règne de Philippe-Auguste, comme on le voit dans le cartulaire qui porte le nom de ce prince, le nombre des barons français était déjà très-considérable : on en comptait cinquante-neuf (*). Laurière a remarqué que, parmi les barons nommés dans le cartulaire de Philippe-Auguste, il n'y avait pas seulement des vassaux relevant immédiatement du roi, mais encore plusieurs arrière-vassaux.

Trois ou quatre grands barons seulement relevaient du roi immédiatement. C'est de là que sont venues les phrases que nous avons citées précédemment : *en ce royaume a quatre baronies notables et principales, etc.*

La femme d'un baron était appelée *baronesse*; on disait en latin *baronissa*. Ce mot *baronesse* se trouve, au moyen âge, dans plusieurs auteurs qui ont écrit en langue vulgaire, et notamment dans Christine de Pisan.

BARONNIE. — La baronnie était l'étendue des possessions et de la juridiction d'un baron. L'expression *baronie* était aussi employée pour si-

(*) Voici la liste de ces barons telle qu'on la trouve dans le Glossaire de du Cange :

Delphinus in Alvernia.
Goulo de Donna-Petra.
Guillelmus de Belli-Joco.
Ilerus de Tociaco.
Archembaldus de Soliaeo.
Odo de Dolis.
Dominus Castrif-Radulphi.
D. Montis-Falconis.
D. Virsonis.
D. Sancti Aniani.
D. Exoldunensis.
Vicecomes Sanctis Suzanna.
Guillelmus de Rupidus.
Robertus de Perenna.
Juhellus de Merdama.
Amalricus de Credone.
Gulfo de Laval.
Vicecomes Theorrensis.
Guillelmus de Mallequ.
Gaufredus de Lesignas.
Gaufredus de Castro-Exaudi.
Dominus Castell.
D. Montis-Fortis-Amalrici.
B. Montis-Morendacti.
D. de Repe.
D. Livriati et Novi-Mercati.
D. Nigellie.
D. Coctiaci.
D. Sancti Valerici.
D. Biquisensis.

Petrus Ambianensis.
Rogerus de Roasto.
Advocatus Retina.
Baldricus de Albing.
Buticarius Silvanecti.
Almaricus de Piet.
Bernardus de Andunia.
Vicecomes Turana.
Guillelmus de Montepremiano.
Fulco Paganellus Constabularius Normannia.
Radulphus Teason.
Dominus de Longevill.
D. Olaci.
Vicecomes Castridani.
Vicecomes Lamovicensis.
Vicecomes Broc.
Archembaldus de Combert.
Neillon de Ventador.
Gaufredus Martius.
Renaudus de Pontibus.
Gisardus de Diderone.
Gaufredus de Rauro.
Gaufredus de Tonsio.
Haymericus de Roca-Forti.
Guillelmus Maingnot.
Guillelmus de Maucio.
Vicecomes de Coza.
Pontius de Mirabel.
Dominus de Alto-Forti.

gnifier l'assemblée des barons qui accompagnait le roi dans ses expéditions. Un ancien poète a dit :

Moult i ot riches hom, grant fu la baronie.

Le mot *baronie* servait encore pour désigner la noblesse en général. C'est dans ce sens qu'on le rencontre fréquemment dans les chroniqueurs français, anglais et italiens. *Tenir en baronie* signifiait tenir en fief. Les droits de la baronie étaient les droits du fief. On disait aussi : *les barons ont toute justice dans leurs baronies*. Ce passage, que l'on trouve dans les Établissements de saint Louis, signifie simplement : les seigneurs ont toute justice dans leurs fiefs.

Ce que nous venons de dire de *baronie* peut s'appliquer également aux mots *barnage* et *baronage*; ainsi on disait : *un homme de haut barnage, venir en fief avec un grant barnage*, etc. Cette expression est souvent employée par les auteurs du moyen âge qui ont écrit dans les deux dialectes de la langue romane.

BARONNIES (les). — On appelait de ce nom la partie méridionale du Dauphiné où étaient situées les deux grandes baronnies de Meuvillon et de Montauban. Le chef-lieu de ce pays était Buis. Les barons des Baronniees ne reconnaissaient que l'empereur d'Allemagne au-dessus d'eux. La baronnie de Montauban fut acquise par Humbert I^{er}, mort en 1307, et celle de Meuvillon par Jean II, mort en 1319. Depuis cette époque, elles ont fait partie du Dauphiné, et ont suivi le sort de cette province.

BAROUSSÉ, l'une des quatre vallées de l'Armagnac. Son chef-lieu était Mauléon. Ce petit pays fait aujourd'hui partie du département des Hautes-Pyrénées.

BARRA (N.), né à Palaiseau, n'avait que treize ans lorsqu'il s'engagea dans les troupes républicaines qui combattaient les révoltés de la Vendée, et s'y fit remarquer par des prodiges de valeur. Entraîné un jour loin de ses camarades, il fut cerné par les ennemis, qui le sommèrent de crier Vive le roi !

— *Vive la république !* répondit le noble enfant, en embrassant sa cocarde tricolore; et à l'instant il tomba percé de coups. La Convention nationale décréta que les honneurs du Panthéon lui seraient accordés, et qu'une gravure, représentant sa mort, serait envoyée à toutes les écoles primaires, afin que chaque citoyen pût apprendre dès l'enfance que le dévouement à la patrie est un devoir. Une pension fut accordée à la mère de Barra; c'était une dette, car le jeune soldat la nourrissait avec sa paye. Un statuaire, qui cherche ses inspirations dans la gloire du peuple, a exposé au salon de 1839 une belle statue qui représente Barra expirant : le jeune républicain, couché à terre, serre contre son cœur la cocarde nationale, et semble protester jusque dans la mort contre le drapeau blanc, qu'on a voulu lui faire saluer; sa main tient encore son sabre brisé. Sur le piédestal, l'artiste avait gravé le décret de la Convention qui honorait la mémoire de l'héroïque Barra; le directeur du musée a jugé à propos de faire cacher sous du plâtre cette belle inscription.

BARRA (N.) était commissaire près l'administration centrale du département des Ardennes, lorsqu'il fut nommé député au Conseil des Cinq-Cents. Il était secrétaire de cette assemblée au 18 brumaire, et il contribua puissamment à la révolution qui eut lieu à cette époque. Élu en conséquence membre de la commission intermédiaire chargée d'organiser le nouveau gouvernement, il fit ensuite partie du tribunal, et appuya les mesures prises pour le maintien de la confiscation des biens des émigrés, comme unique moyen de consolider la république. Bientôt la marche du gouvernement lui ayant fait entrevoir le but où il tendait, Barra changea de système politique, et se montra constamment opposé aux vues de la majorité; aussi fut-il éliminé au premier renouvellement du tribunal, en 1802.

BARRABAND (Pierre-Paul), l'un de nos peintres d'oiseaux les plus distin-

gués, naquit à Aubusson en 1767. Son père, ouvrier de la manufacture de cette ville, l'envoya en 1783 à Paris, où il entra dans l'atelier de Malaine, peintre dessinateur des Gobelins. Il s'était déjà fait remarquer par quelques tableaux de fleurs, lorsqu'il fut chargé par le Vaillant de dessiner et de peindre les oiseaux de la collection de ce célèbre voyageur. Rien n'avait pu encore donner l'idée de la perfection à laquelle il atteignit dans les planches de *l'Histoire des oiseaux d'Afrique, des perroquets*, et surtout des *oiseaux de paradis*. Nommé, le 25 janvier 1808; professeur à l'école des arts de Lyon, il mourut dans cette ville le 1^{er} octobre de l'année suivante, à l'âge de quarante-deux ans.

BARRAGE : c'était un droit dû à certains seigneurs, et perçu par leurs préposés sur les marchandises passant sur les lieux de leur seigneurie, tant par terre que par eau. A Paris, le barrage avait pour objet l'entretien du pavé de la ville et banlieue; et, dans les autres endroits de la puissance royale, l'entretien des ponts, chaussées, pavés et passages. On appelait un tel droit barrage, à cause d'une barre traversant le chemin pour empêcher le passage des marchandises, jusqu'à ce qu'on eût payé.

BARRAIRON (François-Marie-Louis), né, le 10 juin 1746, à Gourdon, département du Lot, était, au moment où la révolution éclata, l'un des dix-sept directeurs de correspondance à l'administration des domaines. Il fut nommé, au mois de décembre 1790, commissaire administrateur. Les gouvernements changèrent, mais Barrairon, toujours ferme à son poste, ne changea que de principes. Il conserva sa place sous le gouvernement impérial et sous le gouvernement impérial. Le département du Lot le nomma en 1804 candidat au Corps législatif, et le département d'Indre-et-Loire candidat au sénat conservateur, en 1812; mais il ne siégea ni à l'une ni à l'autre chambre. A la première restauration, il se maintint dans sa charge; et.

pour faire preuve d'un entier dévouement, il adressa une circulaire à tous les employés de son administration, les menaçant de destitution s'ils conserveraient quelques souvenirs des gouvernements qui avaient précédé. A la seconde restauration, il fut nommé directeur général de l'enregistrement et des domaines, et en 1816, conseiller d'Etat honoraire. Porté par le département du Lot à la chambre des députés de 1816, il siégea au centre, et vota constamment pour le ministère. Le 11 octobre 1820, Louis XVIII lui donna le titre de comte, et le désigna pour présider les élections de son département. L'arrondissement de Gourdon le nomma député; mais il n'eut pas le temps de prouver au ministère, dans ses nouvelles fonctions, son invariable attachement; il mourut, le 5 décembre 1820, à Château-Renault, avant, comme on l'a dit, servi tous les partis et s'étant servi de tous.

BARRAL (Joseph-Marie de), connu aussi sous le nom de marquis de Montferrat, naquit à Grenoble, en 1742. Il était président à mortier, au parlement de cette ville, lorsque la révolution éclata. Ses concitoyens le mirent, en 1789, à la tête de leur municipalité. A l'organisation des administrations départementales, en 1790, il fut fait président du département de l'Isère, et, l'année suivante, juge au tribunal de cassation. La modération de ses principes mit ses jours en danger, sous le régime de la terreur. Mis en liberté après le 9 thermidor, il revint à Grenoble, et fut nommé commandant de la garde nationale de cette ville. Après le 18 brumaire, on lui confia une seconde fois la place de maire; il ne la quitta que pour occuper celle de président du tribunal d'appel. Nommé, en 1805, membre du Corps législatif, il en sortit en 1808, et, peu de temps après, il devint premier président de la cour impériale de Grenoble. Il fut, à la seconde restauration, mis à la retraite sans traitement. Il mourut le 14 juin 1828.

BARRAL (André-Horace-François, vicomte de), frère du précédent, né à

Grenoble, vers 1745, fit d'abord les dernières campagnes de la guerre de sept ans, comme sous-lieutenant au régiment de la Ferronnays; après 1763, il revint dans l'état-major de M. Bouret, et rédigea, par ordre de cet officier général, des *Mémoires sur la chaîne des Alpes*, depuis le col de Tende jusqu'au Saint-Gothard. En 1792, il servait comme maréchal de camp dans l'armée des Alpes commandée par Kellermann. Un ordre de la Convention, d'après lequel il devait se rendre à l'armée de la Vendée, le détermina à émigrer. De retour en France, il fut nommé, en 1805, préfet du Cher, et exerça ses fonctions jusqu'en 1813, où il sollicita sa retraite. Il habitait sa terre du Voiron, lorsque les Autrichiens occupèrent, en janvier 1814, le département du Mont-Blanc. Son âge avancé et la rigueur de la saison ne l'empêchèrent pas de payer de sa personne; il se mit à la tête du petit nombre de troupes qui se trouvaient à sa disposition, et défendit le poste des Echelles, jusqu'à ce que des forces supérieures l'eussent forcé de l'abandonner, pour se replier sur Grenoble. Il mourut au Voiron, le 15 août 1829, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait publié plusieurs ouvrages; nous citerons seulement sa *Lettre à M. Éloi Johanneau, en réponse à un mémoire de M. Mange, sur les signaux chez les Gaulois*, publiée dans les *Mémoires de l'académie celtique*, t. II.

BARRAL (Louis-Mathias, comte de), frère des précédents, naquit le 20 avril 1746. Son mérite, et de puissantes protections, l'élevèrent très-jeune encore aux premières dignités de l'Église. Le cardinal de Luynes se l'attacha d'une manière particulière, et le nomma archidiacre de son diocèse. Il devint, en 1785, agent général du clergé, et montra dans ses fonctions de grands talents. En 1789, son oncle, évêque de Troyes, cédant à ses infirmités, lui résigna son siège épiscopal. Le comte de Barral refusa de prêter serment à la constitution de 91. Mais à l'époque du concordat, il ne voulut pas être un obstacle à cette mesure,

et se démit de son évêché. Quarante-quatre prélats suivirent son exemple. Nommé à l'évêché de Meaux, il se distingua par sa modération et sa tolérance, et fut appelé en 1806 à l'archevêché de Tours. La démission spontanée de M. Barral, conforme d'ailleurs à la volonté du souverain pontife, lui avait valu la bienveillance de Napoléon qui, en 1806, le fit sénateur, puis aumônier de l'impératrice Joséphine, comte de l'empire et grand-croix de l'ordre de la Réunion. Lors de ses différends avec Pie VII, l'empereur lui confia plusieurs missions importantes, où il fit preuve de beaucoup d'habileté et d'un grand esprit de conciliation. M. de Barral se montra reconnaissant des bienfaits de l'empereur, même après le retour des Bourbons. Le 2 juin 1814, il ne craignit pas de se compromettre, en prononçant l'oraison funèbre de l'impératrice Joséphine. Le 2 juin 1815, il officia pontificalement à la messe qui eut lieu au champ de mai. Toujours ferme dans son plan de conduite, il refusa, dit-on, d'apposer sa signature à l'acte additionnel, et, mesurant son attachement à ses devoirs, il voulut être indépendant même dans sa reconnaissance. Le roi, qui l'avait appelé à la chambre des pairs, au mois de juin 1814, le déclara, à sa seconde rentrée, démissionnaire (24 juillet 1815). M. de Barral avait prévenu cette ordonnance en donnant lui-même sa démission : il ne pouvait plus, disait-il, bien administrer son diocèse, après avoir perdu la confiance du monarque. Il mourut le 7 juillet 1816, d'une attaque d'apoplexie.

BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas, comte de) naquit à Fohempoux, en Provence, d'une famille très-ancienne. Il embrassa d'abord la carrière militaire, servit comme sous-lieutenant au régiment de Languedoc, se rendit à l'île de France, en 1775, et passa dans le régiment de Pondichéry. Après la prise de cette ville, il servit sur l'escadre de Suffren, puis au cap de Bonne-Espérance, et revint enfin en France avec le grade de capitaine. La dépravation de ses mœurs l'entraîna dans des dépenses qui absorbèrent

bientôt toute sa fortune. Mais la révolution éclata : c'était pour les hommes perdus de dettes une occasion favorable; Barras en profita. Il avait deviné, à l'énergie de la manifestation populaire, que la victoire ne serait pas pour la royauté; aussi se mêla-t-il au tiers état, dans les assemblées des bailliages de Provence. Après avoir fait acte de patriotisme dans sa province, il accourut à Paris, où il espérait pouvoir utiliser cette brûlante activité qui le tourmentait. Le 14 juillet, il était à l'attaque de la Bastille; le 10 août, à la prise des Tuileries. Ce n'étaient point ses opinions républicaines qui le jetaient ainsi au milieu des assaillants : on peut en avoir la preuve en l'écoutant déposer, comme témoin, dans les poursuites que fit le Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre. Il raconte « qu'ayant entendu, le 5, trois personnes dire des horreurs du roi et de la reine, il avait voulu leur représenter l'innocence du roi; mais qu'ayant été mal reçu, il s'était éloigné en frémissant d'horreur. » Au mois d'août 1792, il fut nommé juré à la haute cour d'Orléans, et, en septembre, député du département du Var à la Convention nationale : il y vota la mort de Louis XVI. En octobre 1793, il fut envoyé en mission dans le Midi avec Fréron; là, les deux représentants punirent sévèrement les contre-révolutionnaires de Marseille, et ramenèrent tout à l'obéissance. Alors Barras se séparant de Fréron, s'embarqua à Saint-Tropez, arriva à Nice, et arrêta, au milieu de la nuit, le général Brunet, accusé d'avoir livré Toulon aux Anglais, de concert avec l'amiral Trogoff. Il revint ensuite presser le siège de cette ville, et lorsqu'elle eut été prise par les troupes de la Convention, il sévit contre les traîtres qui avaient appelé les Anglais. Sa réputation de patriotisme était si bien établie dans le Midi, que lui et Fréron furent les seuls représentants qui ne furent pas dénoncés aux Jacobins par les sociétés populaires de ce pays. Mais Robespierre ne s'abusa pas sur ses semblants de patriotisme : il connaissait la profonde im-

moralité de Barras; plusieurs fois il eut l'intention de provoquer son arrestation. Barras le sut; alors il travailla à renverser la montagne, et fut un des plus violents auteurs de l'événement du 9 thermidor; c'est lui qui se mit à la tête des troupes qui s'emparèrent de Robespierre, à l'hôtel de ville. Le lendemain, il se démit du commandement, et fut élu secrétaire de la Convention. Le 23 septembre il accusa Moïse, Bayle et Granet d'avoir causé les soulèvements du Midi, et fut lui-même accusé par Escudier et Granet d'avoir dilapidé les deniers publics. Un décret vint à son secours et le justifia, à défaut de preuves valables. Au mois de novembre 1794, il fut adjoint au comité de sûreté générale, et se montra l'un des plus ardents persécuteurs des montagnards. En janvier 1795, il parla contre les émigrés de l'Alsace, en faveur desquels Benta-ville réclamait, et provoqua la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 4 février, il fut élu président de la Convention; le 12 germinal, il fit déclarer Paris en état de siège, lorsque le peuple vint aux portes de la salle demander du pain et la constitution de 93; le 1^{er} prairial suivant, il fut chargé de la direction de la force armée qui repoussa la tentative du parti populaire; le 13 vendémiaire, il commanda encore les troupes de la Convention, et s'adjoignit le général Bonaparte, qui, sous son nom, réprima l'insurrection royaliste. Barras fut un des cinq membres du Directoire exécutif, et donna l'exemple de des honteuses débauches qui ont honoré cette époque de notre histoire. Incapable d'aucun travail suivi, il laissait le soin de l'administration à ses collègues, et s'entourait de femmes perdues et d'agioteurs, qu'il encourageait par son exemple et par la promesse de son appui. Malgré la turpitude de Barras, ses collègues divisés lui accordèrent beaucoup d'influence pour l'aider à eux. Il sentit l'avantage de sa position et ne se prononça pour aucun parti. Cependant, il se forma dans le sein des conseils une violente opposi-

tion dont le but était de limiter la puissance du Directoire, et surtout celle de Barras. Attaqué avec véhémence par les journaux de la faction cliquienne, il se vengea en attirant au Luxembourg un des rédacteurs de ces feuilles, et en le faisant fouetter indignement par ses laquais. Cette odieuse affaire fut assoupie au moyen d'une grosse somme d'argent que Barras donna, et des menaces qu'il fit. Il contribua ensuite au renouvellement des conseils par le coup d'État du 18 fructidor an v. Depuis ce moment, il régna presque seul, jusqu'au moment où Sieyès entra au Directoire, le 30 prairial an vii. Il resta en fonctions même après la violente sortie des conseils contre Laréveillère-Lépeaux, Treilhaud et Merlin; mais son influence diminua beaucoup. La révolution du 18 brumaire annula son rôle politique; le lendemain, il envoya sa démission avec son acquiescement à des événements auxquels il ne pouvait plus s'opposer. Il demanda, quelques jours après, au consul Bonaparte, de protéger sa sortie de Paris, et il se retira à Grosbois, avec une escorte. Il renoua alors les négociations qu'il avait presque toujours entretenues avec le parti royaliste; puis, sachant qu'il était sévèrement observé par le gouvernement, dont il n'avait voulu accepter aucunes fonctions, il se retira à Bruxelles, où le fruit de ses dilapidations le mit à même de déployer un luxe effréné. En l'an xiii, il obtint la permission de se retirer dans le midi de la France. Depuis cette époque, il parut renoncer à jouer un rôle politique; cependant, il paraît certain qu'il eut connaissance de la conspiration de Mallet, et qu'il travailla à préparer les patriotes de la Provence au coup de main que ce général tenta à Paris. Il fut alors exilé à Rome et mis sous la surveillance spéciale d'un commissaire de police, ancien émigré. Il refusa d'entrer dans le parti de Murat en 1814, partit de Rome, fut arrêté à Turin, et conduit à Montpellier, où il se mit à intriguer dans le sens des royalistes. Pendant les désastres de la campagne de 1814, l'ex-

montagnard conspira ouvertement pour les Bourbons, et revint à Paris lors de la rentrée de Louis XVIII. Consulté sur la marche du gouvernement par MM. Blacas et Dendré, il répondit : *Vous perdez le roi et vous ramènerez nos calamités et Bonaparte.* Il lui était facile de parler ainsi : il était au courant de la conspiration qui ramena Bonaparte de l'île d'Elbe. N'ayant pu obtenir une audience du roi, il se retira en Provence, et ne revint à Paris qu'après la seconde restauration. Il continua jusqu'à sa mort à tergiverser entre la royauté et la république, désavouant un jour ses actions républicaines, un autre jour ses relations avec les Bourbons lorsqu'il était membre du Directoire. Il n'est pas permis, cependant, de mettre en doute la trahison de Barras ; les mémoires de Fauche-Borel, non corrigés, en donnent la preuve irrécusable. Barras mourut à Chaillot, le 29 janvier 1829, à l'âge de soixante-quatorze ans.

BARRAULT (Jaubert de), ambassadeur de Louis XIII en Espagne auprès de Philippe III, assistant un jour, à Madrid, à la représentation d'une tragédie dont le sujet était *La bataille de Pavie*, sauta sur le théâtre, et passa son épée au travers du corps d'un acteur qui tenait le pied sur la gorge à François I^{er}. La cour de France crut devoir rappeler un ambassadeur qui l'avait compromise en cédant à une trop grande susceptibilité d'honneur national.

BARRAUX, bourg et forteresse du Dauphiné, à trente kilomètres nord-est de Grenoble, construit en 1547, par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel.

BARRAUX (prise du fort). — Leduc de Savoie était en guerre avec Henri IV pour le marquisat de Saluces. Il avait envahi la majeure partie du Dauphiné, quand on le vit construire un fort considérable à Barraux, vers l'entrée de la vallée du Grésivaudan. La proximité de Montmélian rendait cette construction inutile ; mais la vanité du duc de Savoie était flattée à l'idée de bâtir sur les terres de France. On blâmait Lesdiguières, commandant du Dauphiné,

de souffrir une telle audace, et la cour lui faisait même un crime de son inaction. Le roi lui en adressa des reproches ; Lesdiguières se contenta de lui répondre : *Votre Majesté avait besoin d'une bonne fortification pour tenir en bride la garnison de Montmélian. Puisque le duc de Savoie en veut faire la dépense, il faut le laisser faire. Dès qu'il n'y manquera ni canons, ni munitions, je me charge de la prendre sans aucun secours d'argent.* Henri sentit la justesse de ces vues : il les adopta, et s'en trouva bien. Lesdiguières tint, l'année suivante, sa promesse. Depuis ce temps, le fort Barraux n'a cessé d'appartenir à la France.

BARRE DE BIERNÈS (la), seigneurie de l'Anjou, érigée en marquisat en 1633.

BARRE : ce mot a plusieurs acceptions. Il y avait autrefois une grande barre de fer à la porte de la grand'-chambre du parlement, sur laquelle s'appuyaient les conseillers pour recevoir les requêtes des parties. — En termes de palais, ce mot désignait une enceinte de bois, séparant les avocats du reste de l'auditoire, et derrière laquelle ils étaient placés pour plaider leurs causes. — La *barre de la cour* était un lieu attenant à l'auditoire, dans lequel les conseillers, séparés des procureurs par une barre, procédaient ensemble aux adjudications et appointements. — En langage de droit, *barre* se disait et se dit encore, mais non sans affectation de vieux langage, pour signifier une *exception*, c'est-à-dire, un moyen de défense par lequel, sans toucher à l'objet principal de la demande, on tend à la faire repousser par le juge pour un temps ou pour toujours. Il est fâcheux que le mot *barre*, en ce sens, n'ait point prévalu sur celui d'*exception* ; car il est d'origine française ; il caractérise métaphoriquement le but de son action, *mettre des barres dans le procès* ; enfin, il n'expose pas à confondre, par l'identité du mot, les exceptions du droit français avec les exceptions, toutes différentes, du droit romain. — Le nom de *barre*

était encore réservé à quelques juridictions subalternes, par exemple, à la juridiction temporelle du chapitre de l'Église de Paris. Dans le Maine, on nommait *barre ducale* la juridiction du duché de Mayenne; dans la Bretagne, le nom de *barre* s'appliquait à un grand nombre de juridictions royales et seigneuriales; et dans la Lorraine, il signifiait une commission de deux députés du parlement, ayant pour objet le règlement sommaire de certaines affaires. — Ce mot est aussi passé dans notre langage politique, depuis la révolution de 1789. C'est surtout à l'époque de la Convention que la barre de nos assemblées politiques a été le théâtre d'événements importants. Cette barre était proprement une tribune au niveau du sol, en face du président, et au milieu du marais; elle pouvait contenir douze ou quinze personnes. C'est là qu'on traduisait les coupables que l'assemblée devait juger; c'est là que les députations venaient déposer leurs pétitions à l'assemblée. Aujourd'hui, la barre de nos chambres n'est plus qu'une fiction, qu'un souvenir; nul citoyen n'a le droit de venir à la barre des chambres présenter ses pétitions : aussi n'y a-t-il plus de barre en permanence. Lorsque la chambre traduit à sa barre un citoyen qui l'a offensée, on pose une espèce de table, plus longue que large, recouverte d'un drap vert, et c'est là que l'accusé se place pour présenter sa défense, et s'entendre condamner.

BARRE (Joseph), chanoine de Sainte-Genève et chancelier de l'université de Paris, mort dans cette ville, le 23 juin 1764, âgé de soixante et douze ans, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque *le prospectus d'une histoire des lois et des tribunaux de justice*, qui parut en 1755.

BARRE (Antoine le Fèvre de la), fut d'abord conseiller au parlement, et remplit successivement les fonctions de maître des requêtes, d'intendant du Bourbonnais et de l'Auvergne, et enfin de Paris. Il quitta ensuite la magistrature pour la marine, et parvint en peu de temps au grade de capitaine

de vaisseau. Nommé gouverneur de la Guiane en 1663, il reprit Cayenne sur les Hollandais, qui s'en étaient emparés. Il fut créé lieutenant général en 1667, et envoyé aux Antilles, où il battit les Anglais, qu'il força à lever le blocus de Saint-Christophe. En 1682, il fut nommé gouverneur du Canada, en remplacement du comte de Frontenac. Mais d'un âge fort avancé déjà, il ne pouvait plus déployer l'activité nécessaire dans un poste où il fallait sans cesse lutter contre les Anglais et les sauvages. Il éprouva quelques échecs contre les Iroquois, et fut rappelé en 1685. Il mourut en 1688. On a de lui : 1° *Description de la France équinoxiale, ci-devant appelée la Guyane, et par les Espagnols et Dorado*, Paris, 1666, in-4°; 2° *Journal d'un voyage à Cayenne*, Paris, 1671, in-12.

BARRE (Jean-François le Fèvre, chevalier de la), petit-fils du précédent. Ce malheureux jeune homme doit toute sa célébrité à sa fin tragique et aux circonstances qui l'accompagnèrent. Ainsi que Calas, il ne sortit de l'obscurité que le dernier jour de sa vie. Ils eurent encore une autre conformité : tous deux furent victimes d'une atroce intolérance. Pendant que de généreux écrivains, en France et en Italie, s'efforçaient d'éclairer les esprits et d'adoucir les mœurs, la superstition, aidée de l'ignorance, cherchait de son côté tous les moyens d'étouffer la voix de ces courageux philanthropes. Mais, on peut le dire, le supplice de Jean Calas et du chevalier de la Barre fut son dernier triomphe. Comme nous ne sommes pas encore fort éloignés de cette époque de barbarie, nous avons cru devoir donner avec quelques détails la relation de la mort de ces tristes victimes de l'intolérance religieuse. On pourra mieux mesurer l'étendue du chemin que nous avons parcouru en quatre-vingts ans, calculer le progrès immense de la civilisation dans ce court espace de temps, et dignement apprécier le zèle de ces apôtres qu'on a si souvent enveloppés dans une proscription commune, sous le nom de philosophes. Parmi ces mi-

tionnaires de la civilisation, le plus actif, le plus infatigable, le plus spirituel et le plus éloquent, Voltaire, qui, le premier, appela sur la procédure et le supplice de Jean Calas et du chevalier de la Barre, l'indignation de tout ce qui, en Europe, portait un cœur sensible et une âme généreuse, nous servira principalement de guide dans cette relation.

Le chevalier de la Barre naquit à Abbeville, en 1747. Son père, ayant dissipé une fortune de plus de quarante mille livres de rente, sa tante, abbesse de Villaucourt, l'appela auprès d'elle, en prit soin comme de son propre fils, et lui voyant du goût pour l'état militaire, elle sollicita une compagnie de cavalerie qu'elle était près d'obtenir. Sur ces entrefaites, un sieur Duval de Saucourt, chargé de quelques affaires du couvent, et qui avait souvent occasion de voir l'abbesse, en devint amoureux. Duval, qui avait soixante ans, se rendit ridicule, et fut repoussé avec mépris. Le jeune la Barre partagea l'indignation de sa tante, et traita Duval avec une hauteur insultante. Celui-ci, le cœur ulcéré, jura de se venger. Ayant appris que le chevalier, et le jeune d'Étallonde de Morival, fils du président de l'élection, avaient passé depuis peu, au mois de juillet 1765, devant une procession sans ôter leur chapeau, c'en fut assez pour Duval : il peignit cette légère distraction comme un horrible attentat contre la religion. Le hasard lui vint bientôt en aide, et prêta de nouvelles armes à sa calomnie et à sa fureur. Le 9 du mois d'août de cette même année, un crucifix de bois, posé sur le pont neuf d'Abbeville, fut mutilé. L'évêque d'Amiens, de la Motte d'Orléans, exagéra la gravité de cette irrévérence, publia un monitoire pour obliger à révéler les auteurs de ce crime, sous peine d'excommunication. Saucourt en accusa le chevalier de la Barre, et rattacha méchamment cette dernière aventure à celle du mois de juillet. Il fouilla dans la vie passée du jeune homme, et découvrit qu'il avait une fois chanté des chansons li-

bertines. Il exalta le fanatisme de quelques hommes du peuple, en intimidant d'autres au nom de la religion, pour les faire déposer contre le chevalier ; et lorsqu'il crut sa trame assez habilement ourdie pour réussir, il alla chez le premier juge de la sénéchaussée d'Abbeville, déposa contre son ennemi, et força le juge d'entendre les dénonciateurs. La procédure une fois commencée, il y eut une foule de délations. Mais ce qui surprit étrangement, et parut presque un châtement infligé par la Providence, c'est que quelques-uns des témoins, suscités par Duval lui-même, dénoncèrent son propre fils comme un des principaux complices des impiétés secrètes reprochées au chevalier. Duval fit évader son fils ; et, chose inconcevable, n'en poursuivit pas moins son horrible procès. Le tribunal d'Abbeville condamna le jeune d'Étallonde, âgé de dix-huit ans, à souffrir l'amputation de la langue jusqu'à la racine, et l'amputation de la main droite, à la porte de la principale église ; ensuite il devait être conduit dans un tombeau à la place du Marché, être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et être brûlé à petit feu. Heureusement le jeune d'Étallonde parvint à s'échapper, et se réfugia en Prusse, où il fut très-bien accueilli de Frédéric, qui le mit au nombre de ses officiers. « Il est, dit Voltaire, regardé par tout le régiment comme un excellent sujet ; qui sait si un jour il ne viendra pas se venger de l'affront qu'on lui a fait dans sa patrie ? » Le chevalier de la Barre fut condamné à avoir la langue et la main droite coupées, et à être ensuite brûlé vif. Un arrêt du parlement de Paris, rendu à la majorité de cinq voix sur vingt-cinq, mitigea le jugement, en ordonnant que le chevalier de la Barre serait décapité avant d'être livré aux flammes. « Enfin, le premier juillet 1766, se fit dans Abbeville cette exécution trop mémorable. Cet enfant fut d'abord appliqué à la torture. Voici quel est ce genre de tourment : les jambes du patient sont serrées entre des ais ; on enfonce des

cois de fer ou de bois entre les ais et les genoux, les os en sont brisés. Le chevalier s'évanouit ; mais il revint bientôt à lui, et à l'aide de quelques liqueurs spiritueuses, et déclara sans se plaindre qu'il n'avait point de complices. Conduit au lieu du supplice, il monta sur l'échafaud avec un courage tranquille, sans plainte, sans colère et sans ostentation. Tout ce qu'il dit au religieux qui l'assistait se réduisit à ces paroles : « Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un jeune gentilhomme pour si peu de chose. » Il serait devenu, continue Voltaire, un excellent officier : il étudiait la guerre par principes ; il avait fait des remarques sur quelques ouvrages du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, les deux plus grands généraux de l'Europe. »

En parcourant les détails affreux de ce meurtre judiciaire, il n'est point de cœur dont l'humanité ne se sente révoltée, et qui ne songe plus d'une fois au rapprochement qu'a fait l'historien l'épique cité : « Vous vous étonnez sans doute, Monsieur, » dit Voltaire à Baccaria, auquel il avait adressé la *Relation de la mort du chevalier de la Barre*, « qu'il se passe tant de scènes tragiques dans un pays qui se vante de la douceur de ses mœurs, et où les étrangers même viennent en foule chercher les agréments de la société ; mais je ne vous cacherai point que s'il y a toujours un certain nombre d'esprits indulgents et aimables, il reste encore dans plusieurs autres un ancien caractère de barbarie que rien n'a pu effacer. Vous retrouverez encore le même esprit qui fit mettre à prix la tête d'un cardinal premier ministre, et qui conduisait l'archevêque de Paris, un poignard à la main, dans le sanctuaire de la justice. Certainement la religion était plus outragée par ces actions que par les étourderies du chevalier de la Barre ; mais voilà comme va le monde : *Hic pretium ceteris tulit, hic diadema.* » (Œuvres de Voltaire, tome XXXVI, édition de Beaumarchais.) Voyez CALAS (Jean).

La mémoire du malheureux de la Barre fut réhabilitée par un décret de

la Convention, le 15 novembre 1793.

BARRE (Louis-François-Joseph de la), né à Tournay en 1688, fit ses études à Paris, au collège de Sainte-Barbe, et demeura ensuite deux ans chez un savant ecclésiastique, qui lui enseigna le grec et lui apprit à déchiffrer les manuscrits anciens. La nécessité où il se trouvait de se faire une ressource de ses connaissances, l'engagea à se livrer à divers travaux littéraires. On lui doit une édition estimée du *Spicilège de d'Achery*, 1723, et des mémoires pour servir à l'histoire de France et à celle de Bourgogne, connus sous le nom de *Mémoires de Charles VI*, 1730. De la Barre fut reçu à l'Académie des inscriptions en 1727. Il a enrichi les mémoires de cette compagnie d'un grand nombre de morceaux curieux, parmi lesquels on distingue des éclaircissements sur l'histoire de Lycurgue, et un traité complet du poème épique. Il se chargea aussi de la rédaction du Journal de Verdun, en 1727, et continua cette entreprise jusqu'à sa mort, arrivée le 24 mai 1738.

BARRE DE SAINT-LEU naquit à Paris en 1768. Il montra dès son enfance pour la marine un de ces goûts décidés qui déterminent presque toujours l'avenir. A l'âge de seize ans, il était déjà garde-marine, et combattait pour l'indépendance américaine. La fortune ne seconda pas son courage ; il fut fait prisonnier, et emmené en Angleterre. Rendu à la liberté quelque temps après, il fut décoré par la république des États-Unis de l'ordre de Cincinnatus. Il rentra au service en 1793, et fut, jusqu'en 1798, chargé successivement du gouvernement des îles Saint-Pierre et Miquelon, et du commandement d'une division navale en station aux États-Unis. Il remplit ces missions honorables avec distinction ; aussi, lors de l'expédition d'Égypte, lui conféra-t-on le titre de capitaine de frégate, et le commandement de l'*Alceste*. Après la bataille d'Aboukir, il fut chargé de négocier avec l'amiral Nelson l'échange des prisonniers, et fit preuve, dans cette circonstance,

d'une grande habileté. A son retour, il fut envoyé à Saint-Domingue, et, dans cette triste expédition, il sut encore mériter des éloges. Il fut pris en 1812 par les Anglais, sur le vaisseau *le Rivolt*; mais sa défense mérita les éloges du vainqueur : cinq cent vingt-sept hommes de son équipage avaient été mis hors de combat; tous ses officiers étaient tués ou blessés, et lui-même avait reçu une blessure grave. Il a été mis à la retraite le 31 décembre 1814, et récompensé par le grade honorifique de contre-amiral.

BARRÉ (Yves), ancien avocat au parlement de Paris, fondateur et directeur du théâtre du Vaudeville. Une foule de jolies pièces, sorties de sa plume gracieuse et piquante, ont enrichi le répertoire de ce théâtre. M. Barré a été remplacé, en 1815, à la direction du Vaudeville par M. Désaugiers.

BARREAU. — Dans son sens propre, ce mot signifiait et signifie encore le lieu situé autour du parquet, que l'on ferme avec une barre de bois ou de fer, et où sont les bancs des avocats. Dans le sens métaphorique, et le plus fréquemment employé, ce mot veut dire le corps, la profession des avocats.

Il n'y avait point de barreau dans la Gaule indépendante; les druides rendaient seuls la justice. Mais les Gaulois étaient très-propres à la parole; et quand les Romains leur eurent importé une organisation judiciaire, loin de manquer d'avocats et de barreaux, ils fournirent d'avocats tous les barreaux du monde : *Nutricula causidicorum Gallia*.

Sous la domination romaine, honorer comme tout ce qui touchait à l'administration de la justice, dotés de plusieurs privilèges, les avocats formaient un ordre se composant d'un nombre de membres déterminé; on y était reçu à l'âge de dix-sept ans, après cinq ans d'études, par le gouverneur de la province ou le défenseur de la ville, lequel, en présence du peuple, faisait une enquête sur la condition du candidat, ses mœurs, ses antécédents, sa capacité.

Après l'invasion des barbares, la fréquence des contestations fit pulluler les avocats; mais, pris au hasard dans des professions différentes, ne faisant pas eux-mêmes une profession constante de la défense des parties, les avocats, si nombreux qu'ils fussent, ne constituaient pas un barreau.

Pour retrouver un barreau en France, après celui qui avait existé sous la domination romaine, il faut arriver à l'époque où le droit est redevenu une science, la judicature une administration régulière, la discussion des procès une tâche au-dessus d'une habileté non exercée. Or, cette époque est marquée en France par le règne de saint Louis. Alors, en effet, les coutumes, compliquées par l'invasion du droit romain, exigeaient une étude spéciale; alors, la restriction apportée à la justice seigneuriale et à la justice ecclésiastique faisait refluer les procès vers les cours du roi; les jugements par les pairs étaient abandonnés. A l'imitation de la justice de l'Église, celle du roi commençait à s'administrer par des magistrats en titre; alors le droit prenait un langage, des formes, inconnus au vulgaire; et, dans le nombre et le conflit des intérêts et des contestations, les individus qui se faisaient les intermédiaires entre le public des plaideurs et cette justice, déjà si compliquée à son origine, se réduisaient naturellement à une classe distincte de toutes les autres par une habileté, des talents, un savoir particuliers.

Le premier acte où il soit question de la profession des avocats, est celui qui porte le nom d'*Établissements de saint Louis* (1270). Le chapitre 14 du livre II a pour titre : *Comment avocas se doit contenir en cause*. Un document d'une date très-rapprochée de celle des *Établissements*, l'ordonnance du 23 octobre 1274, rendue pour les avocats seuls, nous les montre encore mieux en possession d'un état régulier : il y est prescrit aux avocats de toutes les juridictions royales de jurer sur l'Évangile, tous les ans, *sous peine*

d'interdiction de leur office, de ne se charger que de causes justes, d'abandonner celles dont l'injustice leur apparaîtrait pendant le procès, de fournir à leurs clients une défense loyale et diligente, de proportionner les salaires à l'importance des procès, et, dans tous les cas, de ne jamais exiger, ni recevoir, directement ou indirectement, plus de trente livres tournois, et ce, sous peine, outre l'exclusion de l'office d'avocat, de se voir noté d'infamie et condamné à des châtimens plus graves selon les circonstances. Dans les coutumes de Beaumanoir (1283), ainsi que dans les actes législatifs de Philippe le Bel, il est aussi fait mention des avocats, comme de personnages importants, exerçant une profession légalement reconnue. Mais l'acte dans lequel on trouve, non l'institution déjà existante, mais la régularisation complète et définitive du barreau, c'est l'ordonnance rendue, en 1344, par le parlement de Paris, sur les *huissiers, les avocats et conseillers, les procureurs et les parties*. Bien que cette ordonnance ne concernât que les avocats du parlement de Paris, elle peut être considérée comme générale pour tous les barreaux de la France; car, dans les provinces, on s'efforçait de suivre les exemples de la première cour du royaume, et, sauf quelques privilèges spéciaux, qui furent conservés çà et là, tous les barreaux se réglèrent sur celui du parlement de Paris.

Il serait trop long de rapporter ici les dispositions de l'ordonnance de 1344: il nous suffira de rappeler qu'elle requiert des conditions de moralité et de capacité avant l'admission de tout candidat, qu'elle prescrit la présentation au serment d'avocat, la prestation du serment, l'arrêt de réception ou immatricule, le stage de quelques années, l'inscription sur le tableau, la constitution des anciens en un conseil de surveillance et de discipline; en un mot, que toutes les institutions du barreau tant ancien que moderne se trouvent en germe, du moins dans cette ordonnance du quatorzième siècle, à laquelle le temps a, sans doute, ap-

porté bien des développemens, bien des modifications, mais n'a pas fait un seul changement radical.

Vers la même époque, un avocat distingué, Guillaume du Breuil, avait publié dans son *Stylus curiæ parlamenti* (1330), les règles selon lesquelles les avocats devaient exercer leur profession. Parmi ces règles, il en est quelques-unes qui montrent un véritable raffinement dans le goût de la forme: ainsi dans un chapitre intitulé *de modo, gestu et habitu quem habere debet advocatus*, il est dit que l'avocat doit présenter une prestance imposante, avec un visage affable et doux; qu'il ne doit afficher aucune présomption; qu'en parlant, il doit s'abstenir de décomposer ses traits par les contorsions de sa bouche ou de ses lèvres, *recta sit facies, nec labia detorqueantur; nec immoderatus oris hiatus*; qu'il doit éviter toute espèce de cris, et d'une voix pleine et sonore, toujours garder un milieu entre le haut et le bas.... enfin, qu'il doit proportionner sa voix et son discours à la nature de la cause: *Grandia granditer proferenda; parva subtiliter; mediocria temperate; in parvis causis, nihil grande, nihil sublime dicendum est, sed leviter ac pedestri sermone loquendum*.

Les membres du barreau au quatorzième siècle étaient déjà parvenus à une grande opulence; Beaumanoir nous en montre qui, de son temps, se rendaient aux audiences avec un et plusieurs chevaux (*). Les sermons des prédicateurs, les rimes des poètes ne tarissent point en attaques et en satires contre le luxe des avocats, qui prétendaient alors être nobles par leur charge: « Or, sçachez, » disait Bouteiller en sa *Somme rurale* (1400), « que le fait de advocacerie si est tenu « et compté pour chevalerie; car tout « ainsi comme les chevaliers sont te- « nus de combattre pour le droit à

(*) Plus modestes, les avocats de nos jours, si riches qu'ils puissent être, pour ne pas se distinguer de leurs confrères moins heureux, s'interdisent la possession d'une voiture: ils n'arrivent au palais qu'à pied ou dans une voiture de louage.

« Pêpée, ainsi sont tenus les avocats
 « de soutenir le droict de leur parole
 « et science, et pour ce sont-ils appel-
 « lés en droict escript, chevaliers (*mi-
 « lites*)... Ils doivent et peuvent porter
 « d'or, comme les chevaliers; ils sont en
 « droict escript appellés chevaliers-ès-
 « loix, et ne rapportent pas le gain
 « qu'ils font comme les chevaliers; car
 « tous sont comptés d'une condition en
 « chevalerie et en advocacie. » C'est
 pourquoi un poëte s'adresse en ces ter-
 mes aux avocats :

- « Vous usez de toute noblesse,
- « Vous êtes francs de servitudes
- « Plus que n'est le droict d'Institutes;
- « Vous avez votre chapelain
- « Pour chanter la messe au matin,
- « Au partir de votre maison.
- « Vous êtes toujours en saison,
- « Vous avez paradis en terre. »

(*EXTRACTS DES CHANES.*)

Ce fut vers la même époque, et en vertu de cette prétention à être anoblis par leur office, que les avocats du barreau du parlement de Paris prirent pour leur corporation le titre d'*ordre*, et y accoutumèrent si bien le public, qu'on le leur laissa sans contestation. Voltaire, dans son *Histoire du Parlement*, se trompe lorsqu'il place cette usurpation de titre à l'année 1730, à la suite d'une affaire dont nous parlerons plus bas.

Ajoutons, pour achever cette esquisse du barreau au quatorzième siècle, que l'on voyait alors la plupart des fonctions civiles occupées par des avocats. Les parlements se recrutaient parmi eux à l'aide de l'élection. Se signalant par leurs talents, leur audace et leur haine contre les puissances rivales, l'Église et la noblesse, ils offraient incessamment aux rois ces ministres, ces agents habiles et implacables qui réduisirent plus tard à néant et la puissance temporelle de l'Église, et la prépondérance politique de la noblesse.

C'est sous ce dernier point de vue qu'il faut surtout considérer le barreau. Par le clergé, par les universités, les bourgeois pénétraient individuellement dans le monde des idées, ne touchant que de loin aux affaires.

Par le barreau, ils abordèrent sans obstacle les affaires et les idées. Pendant que leurs pareils remplissaient les bancs des juges, ils formaient un corps où juges et officiers publics se recrutaient incessamment; ils alimentaient tout un peuple de légistes, enseignant et écrivant; ils avaient au milieu d'eux une arène où tous pouvaient descendre, et au sortir de laquelle ils pouvaient prétendre à tout.

L'histoire de l'action politique et scientifique du barreau se confond avec celle des parlements et des légistes (voir ces mots); nous n'en parlerons pas dans cet article: nous dirons seulement, à la gloire de notre pays, que les barreaux de France n'ont jamais fait obstacle aux réformes utiles, et qu'en un point surtout, celui de la réduction de toutes les lois et coutumes diverses en une loi uniforme pour tout le pays, ils ont toujours sacrifié leur intérêt, que favorisait les obscurités légales, à l'intérêt général qui demande la simplicité et la clarté des lois. Pendant ce temps, les avocats anglais avaient la coutume de porter dans leurs repas un toast fameux à la *glorieuse incertitude des lois* (to a glorious uncertainty of laws); et, s'opposant à toutes les améliorations par lesquelles on voulait introduire quelque unité et quelque lumière dans le chaos ténébreux du *droit commun et statutaire*, ils excitaient plus tard la fureur de Cromwell, au point de le forcer à s'écrier: « Ces fils de Zerviah seront donc plus forts que moi! »

L'histoire interne du barreau (si l'on peut s'exprimer ainsi) est composée d'un petit nombre de faits.

Le 31 mars 1594, après la réduction de Paris, le barreau prêta à Henri IV le premier serment politique qui lui eût été imposé.

En 1600, un grand seigneur se plaignit à Sully de ce qu'un procès lui avait coûté quinze cents écus d'honoraires pour son avocat. L'auteur des *Economies* trouva la somme un peu forte; le chancelier et le premier président furent du même avis, et le 6 mai 1602, un arrêt de règlement, qui

renouvelait l'article 161 de l'ordonnance de Blois, enjoignit aux avocats de signer les écritures qu'ils feroient pour leurs parties, d'écrire et de parapher de leurs mains ce qu'ils auroient reçu pour leur salaire, et ce, sous peine de concussion, c'est-à-dire, d'interdiction de l'office d'avocat. L'ordre tout entier refusa de se soumettre à une injonction qui blessait sa délicatesse; et, à la suite d'une délibération commune, tous les avocats du parlement de Paris, au nombre de trois cent sept, vinrent, le *bâtonnier* en tête (*), au greffe de la cour, pour signer leur désistement des fonctions d'avocat et déposer leurs chaperons. La justice se trouvant en tous lieux empêchée par l'absence des avocats et des procureurs, on fut obligé de les relever de leur désistement, et pour cela faire, d'enlever à l'injonction de l'arrêt du 6 mai 1602 la clause pénale, c'est-à-dire, tout effet coactif. Nous devons à cette bouderie de quelques jours du barreau du parlement de Paris l'admirable dialogue des avocats, d'Antoine Loisel, sans contredit un de nos meilleurs morceaux d'histoire.

En 1727 (20 septembre), le concile d'Embrun, malignement appelé *conciabule*, avait condamné une instruction pastorale de l'évêque de Senes, comme contraire aux principes de la bulle *Unigenitus*. Les avocats de Paris détestaient la bulle: cinquante d'entre eux publièrent, le 30 octobre, une consultation, à la vogue de laquelle ne manquèrent pas même les persécutions et les recherches de la police. L'épigramme suivante courut à ce sujet:

Héruult, la terreur des écrits,
En quaiant un sortant, de friande capture,
Il vint de le trouver, on le dit, on l'assure,
Entre les mains..... de tout Paris.

En 1728, deux curés et un chanoine du diocèse d'Orléans avaient été suspendus de leurs fonctions par une sentence de l'officialité: appel comme d'abus au parlement; arrêt déclaratif

(*) C'est la première occasion où il soit parlé du *bâtonnier* comme chef de l'ordre des avocats. Voyez ce mot.

d'abus par le parlement, lequel relève provisoirement de leur suspension les ecclésiastiques condamnés; évocation de l'affaire au conseil du roi: il s'agissait toujours de la bulle *Unigenitus*. Sur ces entrefaites, les 27 juillet et 7 septembre 1730, une consultation, signée par quarante avocats, parut en faveur des sieurs *Samson*, etc., appelants comme d'abus. La consultation fut aussitôt foudroyée par un arrêt du conseil, comme attentatoire à l'autorité royale, etc., et chacun des avocats signataires condamné à une prompt rétractation. Mais l'ordre entier des avocats de Paris prit fait et cause pour les quarante, comme on les appelait, et adressa en commun une déclaration de principes au roi, dont la religion, disait-on, avait été surprise. Le 25 novembre 1730, un arrêt du conseil rétablit tous les avocats dans l'honneur de sujets fidèles et loyaux. Voltaire en a manifesté quelque part une grande joie.

Les unigénitaires, dont le mécontentement était extrême, se répandirent en prédications furieuses contre les avocats, et ils donnèrent un si libre essor à leur sainte colère, que les avocats, d'un commun accord, cessèrent l'exercice de leurs fonctions, déclarant que s'ils étaient des misérables comme on le proclamait, ils étaient indignes de prendre part à l'administration de la justice. Ordre du roi; lettres de cachet, tout vint expirer contre la résistance des avocats. Mais il fallut enfin céder de part et d'autre: les avocats mettaient pour condition à la reprise de leurs fonctions un arrêt du conseil qui condamnât les calomnies dont ils étaient les objets; le cardinal Fleury, alors ministre, promit l'arrêt, mais à la condition que, sans l'attendre, les avocats viendraient reprendre leur service. Les choses se passèrent ainsi.

Quelque temps après, eut lieu, toujours à propos de la bulle *Unigenitus*, l'affaire des *billets de confession*, dans laquelle le barreau prit fait et cause pour la résistance du parlement (V. BILLETS DE CONFESSION).

Lors de la nouvelle organisation judiciaire du chancelier Maupeou (mars 1771), presque tout le barreau resta fidèle à la fortune du parlement éconduit, et se retira de la discussion des affaires. On distinguait alors trois espèces d'avocats : les avocats *au parlement*, qui se trouvaient être les *ci-devant* avocats; les avocats *en parlement*, ou simples titulaires remplissant d'autres fonctions; et les avocats *du parlement*, lesquels étaient les avocats qui avaient voulu s'attacher au *parlement-Maupeou*. Voici comment une épigramme expliquait toutes ces différences :

Amis, d'*au*, d'*en* et d*u* voici tout le mystère :
On découvre dans *au* la gloire et les talents ;
Des *du* les griffes sont l'apanage ordinaire ;
Le *duc* et le faquin compte *en* parmi ses gens.

Quoi qu'en dise l'épigramme, le barreau des *du*, incessamment grossi par l'arrivée de quelque nouvel Achille des *au*, a jeté un très-vif éclat.

Le barreau sortait à peine des agitations dans lesquelles l'avait jeté sa participation aux luttes du parlement contre le parti de la cour, lorsque les états généraux furent convoqués; et l'*Assemblée nationale*, ne se trouvant point d'humeur à supporter l'opposition des parlements, les mit d'abord en vacances, et les remplaça plus tard par une nouvelle organisation judiciaire. En même temps, l'article 10 d'un décret du 11 septembre 1790 supprima l'ordre et la dénomination des *ci-devant* avocats, leur défendit de former à l'avenir une corporation et de porter désormais les insignes de leur profession, la robe longue, le bonnet carré, le chaperon fourré et le rabat.

Ainsi, périrent de la main d'une assemblée, composée en grande partie d'avocats, tous les barreaux de la France. Ils disparurent avec l'organisation judiciaire au milieu de laquelle ils s'étaient formés, et dont jusqu'au bout ils partagèrent les destinées. Le titre même de leurs membres, qui pouvait bien rappeler les abus de l'esprit, de la parole, et *ça et là* le souvenir de ces *épices* qu'ils mirent un

jour tout le palais en feu (*), mais qui, du reste, ne s'associait à la mémoire d'aucune honte publique ou privée de la France, le titre d'avocat ne trouva point grâce devant les sévères réformateurs : il fut remplacé devant les tribunaux par celui de *défenseurs officieux*, *jurisconsultes*, *hommes et gens de loi*, que rien ne distinguait plus des plaideurs.

Fournel, en son *Histoire des avocats*, raconte que cette abolition absolue des barreaux de France avait été sollicitée par les avocats eux-mêmes, à la suite d'une délibération secrète des avocats de Paris. Ils voulurent sauver leur nom de toute solidarité avec les barreaux et les avocats que la nouvelle organisation judiciaire allait faire pulluler sur tous les points de la France, sans surveillance et sans coercition possible de la part des anciens dépositaires des traditions de l'ordre.

Il est peu d'histoires qui montrent aussi bien que celle du barreau la force et la persistance des traditions vivantes dans un corps. Dispersés pendant la révolution, les avocats des anciens centres judiciaires de la France se réunissaient, *ça et là*, dans des quartiers solitaires; à Paris, par exemple, certains *défenseurs officieux* étaient appelés par le peuple les *avocats du Marais*. Les anciens racontaient aux plus jeunes les gloires de l'ordre, et, tous ensemble, ils espéraient dans l'avenir. Ils ne se trompaient point; l'ordre des avocats devait renaitre tout entier.

Le 2 nivôse an XI (1802), un décret (art. 8) commença à accorder aux *gens de loi* une toge de laine, fermée par-devant, à manches amples (c'était la robe longue), une toque noire (en place du bonnet carré), une cravate pareille à celle des juges, et des cheveux comme ils l'entendraient.

Le 22 ventôse an XII (1804), une loi relative à la réouverture des écoles de droit rétablit en même temps (titre V, art. 29-32) la dénomination,

(*) Voyez les ANNALES, t. I, p. 466.

le tableau des avocats auprès de chaque tribunal, et le serment; mais, cette fois, il était purement politique et non plus spécial à leur profession. L'article 38 de la même loi promettait un règlement postérieur.

En exécution de cette promesse, Cambacérès, archichancelier, présenta un projet de règlement, probablement très-favorable à ceux qui en étaient l'objet; mais Napoléon, dont la nature franchement et violemment révolutionnaire au milieu même de son despotisme, répugnait à l'esprit d'opposition verbeuse des avocats, écrivit au bas du projet: « C'est absurde. Il ne laisse aucune prise contre eux. Ce sont des factieux, des artisans de crimes, de trahisons. Tant que j'aurai l'épée au côté, jamais je ne signerai un pareil décret. Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat... (*) »

Voilà pourquoi le décret du 14 décembre 1810, tout en rétablissant et l'ordre des avocats, le stage et le conseil de discipline, et toutes les institutions extérieures de l'ancien barreau, plaçait le barreau renouvelé sous la main immédiate du ministère public et de l'archichancelier. Il faisait plus: par une extension toute nouvelle des pouvoirs du conseil de discipline, il créait, au milieu de chaque barreau, une espèce de tyrannie élective, il est vrai, sauf l'approbation du ministère public, mais, dans tous les cas, très-effective et contraire à l'esprit de fraternité dont les avocats font entre eux profession. Le décret renouvelait en même temps l'article 161 de l'ordonnance de Blois, et pour prévenir la résistance de 1602, il déclarait à jamais rayés du tableau ceux qui, sous quel-

(*) Il affectionnait cette figure à propos des avocats. Lors de la discussion du Code civil, le tribunal, suivant l'esprit de son institution, retardait la rédaction par une grande guerre de discours. « Qu'ils prennent garde, s'écria Napoléon, je leur couperai la langue avec mon sabre... » Ou sait qu'après la défaite de Varus, les Germains coupaient réellement la langue aux avocats romains, en leur disant: *Vipère, tu ne siffleras plus*. Voyez Florus, IV, 12, 38.

que prétexte que ce fût, se coaliseraient dans le but de suspendre l'exercice de leur profession.

Les avocats attendirent, pour se plaindre du décret du 14 décembre 1810, que celui qui voulait pouvoir disposer de leur langue eût cessé d'avoir l'épée au côté. Ils jetèrent les hauts cris à l'entrée des Bourbons, et ils obtinrent enfin l'ordonnance du 20 novembre 1822, véritable et presque complète résurrection de tous les usages et privilèges de l'ancien barreau, mais assez habilement engagée dans un système d'entraves et de précautions, qui étaient à la profession d'avocat une indépendance incompatible avec notre état social et les principes de notre gouvernement. Les avocats auraient dû comprendre qu'il est étrange que, seule entre toutes les institutions civiles, celle du barreau ne fût point modifiée quand la société tout entière était renouvelée. Mais telle est, comme nous l'avons dit, la persistance des traditions vivantes dans un corps, que l'ordonnance du 20 novembre 1822 fut loin de contenter les divers barreaux de France. Ils protestèrent contre elle à l'époque de sa promulgation (*), et profitèrent des divers changements de ministère pour en demander la révision. Leurs plaintes n'ont cessé qu'en 1830.

A cette époque, moins d'un mois après la révolution de juillet (tant on y mettait de hâte), une ordonnance du 27 août accorda au barreau *les deux points qui faisaient le plus grief à la profession, et contre lesquels ils n'avaient cessé de s'élever, savoir: l'élection directe du bâtonnier et du conseil de discipline par l'assemblée de l'ordre, et le droit d'aller plaider dans tous les ressorts sans permission des présidents*.

C'est ainsi que l'ancienne institution du barreau, malgré une interruption de

(*) Voyez l'*Examen de l'ordonnance concernant l'ordre des avocats*, par M. Daviel, travail au reste plein de savoir et d'une habile discussion; la *Requête de cent vingt-trois avocats* et la *Gazette des tribunaux*.

quelques années, et le renouvellement presque radical de la société, a été rétablie de nos jours dans la plénitude de ses franchises, droits, usages et prérogatives. En y regardant bien, on trouve que les avocats n'ont guère perdu, dans la bataille de 89, que le bonnet carré, en échange duquel on leur a donné une toque noire.

Aujourd'hui le barreau subit et exerce des influences diverses. L'affaiblissement notable de la science du droit ne laisse arriver au stage que des licenciés qui se hâtent d'échanger un savoir incomplet et vain contre les résultats de la pratique et de la routine. Plus de philosophie juridique, plus d'histoire, mais de creuses considérations et des anecdotes historiques; les meilleurs avocats ne sont que de très-habiles hommes d'affaires. Ceux d'entre eux qui, par des talents remarquables, pourraient faire l'ornement et l'exemple du barreau, sont emportés par la politique dans une sphère d'intérêts et d'idées où ils réussissent d'autant moins qu'ils sont demeurés plus longtemps dans les habitudes de leur profession. Mais qu'ils y réussissent ou non, ils sont si nombreux dans les discussions politiques, qu'ils y ont fait prévaloir cet esprit de l'ancien et du moderne bourgeois, dont ils sont la plus exacte expression.

Cependant, le barreau d'aujourd'hui continue avec honneur les traditions de fraternité entre ses membres, de probité, de dévouement, et même, quoi qu'on en dise, de désintéressement dans l'exercice du ministère de la défense.

Le barreau n'est pas encore à l'abri des tentatives d'innovations. On voudrait aujourd'hui revenir au système d'abolition de la Constituante, et permettre la défense à quiconque serait choisi par la confiance du plaideur ou de l'accusé. Suivant une autre opinion, il faudrait soumettre les avocats à une patente. Sans prétendre remplir ici, par des raisonnements, des pages que l'histoire seule doit occuper, nous dirons que ces deux idées sont propres à des individus qui ne se dou-

tent ni des nécessités de la discussion judiciaire, ni des conditions qu'exige la profession d'avocat. (Voyez AVOCAT, BATONNIER, BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS, CHEVALERIE ÈS-LOIS, CHICANE, ÉLOQUENCE JUDICIAIRE, ÉPIQUES, SERMENT.)

BARREAU (Alexandrine), née à Castres, s'engagea avec son frère et son mari dans le deuxième bataillon du département du Tarn. Elle se trouvait, le 16 août 1794, à l'attaque de la redoute d'Elloqui par l'armée des Pyrénées orientales. Son frère reçut un coup mortel, son mari est dangereusement blessé; Alexandrine a soif de vengeance; elle saute la troisième dans la redoute, tue plusieurs Espagnols, et ne revient penser les blessures de son mari qu'après que la victoire est déclarée pour les armes françaises.

BARREAUX (des). — Jacques Vallée, seigneur des Barreaux, naquit à Paris en 1602. Il fut élevé dans les collèges des jésuites, et nommé conseiller au parlement de Paris. Mais il se démit bientôt de cette charge, pour se livrer avec plus de loisir aux délices d'une vie voluptueuse; il portait le raffinement du plaisir jusqu'à changer de climats suivant les saisons de l'année. Cinq ans avant sa mort, il se retira à Châlons-sur-Saône, le meilleur air, disait-il, et le plus pur qui fût en France. Il mourut le 9 mai 1673, à l'âge de soixante et onze ans. Il avait composé un grand nombre de chansons pleines de verve, mais aussi très-licencieuses. On ne connaît de lui aujourd'hui que le fameux sonnet qui commence par ce vers : *Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité.*

BARREME (François), né à Lyon, mort à Paris en 1703, s'est acquis une grande célébrité par des livres d'un usage journalier. Tels sont : son *Arithmétique*, in-12; ses *Comptes faits*; ses *Changes étrangers*, 2 vol. in-8°, etc.

BARRÈRE DE VIEUZAC (Bert.), naquit à Tarbes en 1755. Envoyé aux états généraux par la sénéchaussée de Bigorre, où il était conseiller, il se plaça d'abord au nombre de députés patriotes, et publia un journal, appelé le *Point du jour*, dans lequel il développa avec

talent son opposition à toutes les mesures de la cour. Au sein de l'Assemblée nationale, il parla toujours en faveur de la liberté. Ce fut lui qui proposa d'accorder une pension à la veuve de Rousseau et d'élever une statue à l'auteur du Contrat social. Il demanda l'émancipation complète des hommes de couleur, combattit énergiquement la faculté laissée aux ministres non responsables de se mêler aux discussions de l'assemblée, ainsi que l'initiative des projets de subsides pour le pouvoir exécutif. Le département des Hautes-Pyrénées le nomma son représentant à la Convention. Barrère, en entrant dans cette assemblée, n'avait pas, comme quelques-uns de ses collègues, un système auquel il voulût tout rapporter : mobile et enthousiaste, il n'avait de certain que l'amour de la liberté ; mais il ne prévoyait pas quelle lutte terrible le parti populaire aurait à soutenir pour résister à la trahison et à l'égoïsme de ses ennemis. Aussi le trouvons-nous timide en face de tous les grands événements ; il se laisse d'abord effrayer par les cris de mort qu'il entend, et puis, il se charge de justifier tous les actes de la vengeance populaire ; il accuse la commune de Paris et se fait l'apologiste des journées de septembre. Dans le procès de Louis XVI, il insulte l'accusé avant le prononcé du jugement, et dit une de ces paroles qui compromettent une cause sans utilité : *L'arbre de la liberté ne croît qu'arrosé par le sang des tyrans* ; puis, il repousse les arguments de Vergniaud qui demande l'appel au peuple. Membre du comité de salut public, il s'annule jusqu'au 31 mai ; alors il propose aux girondins, de la part du comité, de donner leur démission, et d'envoyer dans les départements qui leur sont dévoués des otages pris parmi les plus ardents jacobins ; repoussé, il vote silencieusement avec la majorité. Après ce cruel sacrifice, Barrère, réélu membre du comité de salut public, marche franchement dans le système des montagnards ; le comité se sert de sa facile éloquence pour présenter à la Conven-

tion tous ses projets : c'est lui qui fait créer et détruire l'armée révolutionnaire, qui fait décréter la terreur, et qui dénonce Danton comme modéré et Hébert comme traître. Des soupçons viennent diviser les membres du comité de salut public ; deux partis se forment aussi dans la Convention : l'un est accusé de vouloir établir la dictature, l'autre de ne pas comprendre et de ne pas avoir les vertus et l'austérité républicaines, et dans cette grave circonstance, la conduite de Barrère est encore pusillanime. Au 9 thermidor, il avait dans sa poche deux discours : l'un en faveur de Robespierre, si celui-ci sortait vainqueur de cette terrible lutte ; l'autre contre lui, s'il succombait. Après la défaite de Maximilien, il se distingua entre tous les thermidoriens par la rage frénétique avec laquelle il annonçait au peuple *que le monstre avait été mis hors la loi*. Toutes ces tergiversations ne l'empêchèrent pas d'être compris dans la mise en accusation des membres du comité de salut public. Il faut le dire : il se défendit avec courage. Mais pendant son procès, l'insurrection des 1^{er} et 12 germinal éclata, la Convention effrayée le condamna à la déportation, et il fut conduit à Rochefort, d'où il devait être déporté à Cayenne. Les journées de prairial donnèrent lieu à la révision de son jugement ; le décret de déportation rendu contre lui fut rapporté ; mais, après le 13 vendémiaire, sa peine fut maintenue ; il parvint toutefois à s'y soustraire par la fuite. Nommé en l'an v membre du Corps législatif, il n'y fut pas admis ; on ordonna même l'exécution de l'arrêt dont il avait été frappé ; il se sauva encore, et fut compris dans l'amnistie du 18 brumaire. Le département des Hautes-Pyrénées le présenta, en 1805, comme candidat au Corps législatif, mais le sénat, déjà si lâche dans ses adulations, s'épouvanta à l'idée de recevoir un conventionnel aussi célèbre : Barrère fut encore éliminé. Il vécut alors dans la retraite et ne s'occupa plus que de secourir les malheureux qui l'entouraient. En 1815, il entra à la

chambre des représentants, et y montra le courageux défenseur de toutes les libertés. Sa dernière motion fut, au moment où l'ennemi attaquait Paris, de placer la représentation nationale sous la sauvegarde du peuple, et de déclarer antinational tout gouvernement qui ne tiendrait pas d'elle ses pouvoirs. Compris dans l'ordonnance rendue contre les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, Barrère se réfugia en Belgique, d'où il n'est revenu qu'en 1830. Quelques voix seulement lui manquèrent en 1834 pour devenir membre de la chambre des députés. Barrère a composé un grand nombre d'ouvrages ; on dit qu'il rassemble ses souvenirs, et se propose de publier, avant sa mort, une *Histoire du comité de salut public*.

BARRICADES, vieux mot qui veut dire « défense, fortification, retranchement qu'on fait à la hâte avec des chaînes, des barriques, des charrettes, poutres, ou arbres abattus, pour garder quelque passage, et arrêter l'ennemi (*). » Pendant le moyen âge les bourgeois des villes avaient le droit de placer des chaînes à l'entrée des rues : on les attachait à d'énormes crochets en fer, sculptés avec plus ou moins d'art (**). Ces chaînes étaient de véritables barricades en permanence et mobiles. Elles jouèrent un grand rôle dans les émotions populaires du quatorzième siècle. Les rois firent de nombreux efforts pour enlever aux bourgeois ce moyen de défense ; ils ne purent y parvenir définitivement qu'au dix-septième siècle. Cependant les bourgeois ne restèrent point pour cela à la merci de la royauté. Quand des soldats étaient chargés d'exécuter contre eux des ordres tyranniques, ils trouvaient un moyen de leur résister en élevant à l'entrée de chaque rue des barricades, retranchements improvisés, plus re-

doutables que les anciens. Depuis le quinzième siècle des barricades furent très-souvent élevées pendant les guerres civiles. Celles de 1588, 1648, 1827, 1830, 1832 et 1834 sont les plus célèbres de notre histoire. Depuis cette dernière époque des peines très-sévères ont été portées contre les citoyens qui élèvent des barricades.

BARRICADES (première journée des). — Au commencement de l'année 1588, le duc de Guise n'était plus à Paris, et le roi Henri III, qui voyait dans ce chef de la ligue un ennemi redoutable, pouvait espérer que, pendant son absence, l'exaltation des catholiques exagérés se calmerait peu à peu. Il apprit tout à coup que le duc de Guise était entré dans la capitale, accueilli par les acclamations d'un peuple immense, qui le saluait comme le soutien de l'État et le plus ferme défenseur de la religion. Cette nouvelle lui inspira une vive frayeur ; et dans la nuit il résolut d'employer des moyens énergiques pour réprimer l'audace des Parisiens, et pour arrêter les principaux chefs de la ligue. Il fit entrer dans la ville quatre mille Suisses et deux mille soldats français. Les Parisiens furent réveillés dès le matin par les tambours et les fifres des soldats royaux ; aussitôt ils se mirent en mesure de se défendre. C'était le jeudi, 12 mai de l'année 1588. Le comte de Brissac, qui tenait pour le duc de Guise, souleva d'abord le quartier des écoles ; et, à la tête d'une troupe nombreuse, il éleva vers la place Maubert la première barricade. On suivit bientôt son exemple, et dans tous les quartiers les bourgeois prirent les armes. Les barricades furent poussées jusqu'à cinquante pas du Louvre. La cour essaya alors d'arrêter l'effusion du sang ; mais il était trop tard, un soldat avait fait feu sur le peuple ; et l'on entendit bientôt le bruit de la mousqueterie sur tous les points où le roi avait placé les gardes suisses et les gardes françaises. La victoire était au peuple, lorsque la cour envoya des messages au duc de Guise, pour le prier d'arrêter le mouvement populaire. Après

(*) Dictionnaire de Furetière.

(**) A Lyon, à l'entrée de la rue de la Juiverie, on remarque encore de pareils crochets sculptés au seizième siècle, et dont le dessin est assez obscène.

avoir hésité longtemps, le duc de Guise se mit en marche. Il parcourut différents quartiers, il se rendit à l'hôtel de ville, et partout il apaisa la population. Pendant cette journée des barricades, le peuple n'avait point cessé de crier : *Vive Guise!* Seulement, vers le soir, le duc s'adressant à ceux qui le saluaient, leur dit : *Mes amis, c'est assez, criez vive le roi!* Henri III, après cette journée, ne se crut point en sûreté à Paris; il fit en secret ses préparatifs, et il se sauva à Chartres. Il méditait sans doute, dès cet instant, l'assassinat qu'il accomploit aux états de Blois.

BARRICADES (deuxième journée des).

— L'administration de la régente Anne d'Autriche et de son ministre le cardinal Mazarin avait vivement indisposé le parlement et le peuple. On avait inutilement réclamé la suppression de certains impôts trop onéreux, et la révocation des officiers royaux appelés *intendants*, qui avaient été établis sous la régence : le mécontentement des Parisiens était extrême. La cour voulut alors avoir recours à la force pour réprimer les manifestations de la capitale. Le 25 du mois d'août 1648, tandis qu'on chantait un *Te Deum* à Notre-Dame pour la dernière victoire que le prince de Condé venait de remporter à Lens sur les Espagnols, la cour fit arrêter trois membres du parlement, qui s'étaient signalés entre tous les autres par l'énergie de leurs plaintes et de leurs protestations : c'étaient Novion Blancménéil, Charton et Broussel. « La vieille servante de Broussel, dit Voltaire, en voyant jeter son maître dans un carrosse par Comminges, lieutenant des gardes du corps, ameuté le peuple; on entoure le carrosse, on le brise; les gardes françaises prétextent main-forte. Le prisonnier est conduit sur le chemin de Sedan. Son enlèvement, loin d'intimider le peuple, l'irrite et l'enhardit. On ferme les boutiques, on tend les grosses chaînes qui étaient alors à l'entrée des rues principales; on fait quelques barricades; quatre cent mille voix crient : *Liberté*

et Broussel (*). » Pendant la nuit qui suivit cette émeute, la reine fit venir des troupes à Paris pour défendre la cour. Mais alors rien ne put arrêter le mouvement populaire : les bourgeois s'étaient concertés; on avait tenu conseil chez le coadjuteur de Paris, qui était alors le fameux cardinal de Retz. Dans la journée du 26 août, le désordre fut à son comble; le chancelier Séguier, qui se rendait au parlement pour casser tous les arrêts, fut insulté dans les rues. On brisa son carrosse, et lorsqu'il revint au Palais-Royal avec le lieutenant civil, et escorté de nombreux soldats, le peuple fit feu, et la fille du chancelier, la duchesse de Sully, fut blessée au bras. En cet instant plusieurs soldats tombèrent percés de coups. Bientôt d'innombrables barricades s'élèvent sur tous les points, et on les pousse jusqu'à cent pas du Palais-Royal. La cour était plongée dans la consternation. Alors tous les membres du parlement traversent Paris, en grand costume, et ils viennent demander à la reine la liberté de Blancménéil et de Broussel. Charton seul était parvenu à s'esquiver. La cour céda, et l'audace des Parisiens ne fit que s'accroître. Cette journée fut le signal des troubles de la fronde.

BARRICADES de 1827. Voyez RESTAURATION.

BARRICADES DE 1830. Voy. RÉVOLUTION DE JUILLET.

BARRICADES DE 1832. Voy. JOURNÉES DE JUIN.

BARRICADES de 1834. Voy. JOURNÉES D'AVRIL.

BARRICADES, défilé de Piémont, à quatorze lieues d'Embrun. Le prince de Conti, avec une armée de vingt mille Français, et don Philippe, à la tête de vingt mille Espagnols, passèrent le Var, le 1^{er} avril 1742. Le comté de Nice se rendit; Villefranche fut emportée d'assaut. En même temps, les Anglais, qui avaient pénétré dans les Alpes, furent culbutés. On arriva au poste des Barricades. C'est un passage de trois toises de largeur, situé entre

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV, ch. 4.

deux montagnes qui s'élèvent jusqu'aux nues. Le roi de Sardaigne y avait fait couler la Stura ; trois retranchements et un chemin couvert défendaient ce poste ; mais les Français et les Espagnols le tournèrent, et s'en rendirent maîtres sans coup férir, en mettant entre deux feux ceux qui le défendaient.

Le 14 septembre 1794, les Français, commandés par le général Vaugeois, attaquèrent à la baïonnette le poste des Barricades, et s'en rendirent maîtres.

BARRIÈRE (traité de la). — Tel est le nom de l'un des arrangements que souscrivit la France au congrès d'Utrecht. Avant de faire sa paix avec Louis XIV, la Hollande voulut s'assurer une barrière contre nos invasions ; et il fut arrêté, en janvier 1712, que la république tiendrait garnison dans les villes de Namur, Tournai, Menin, Warneton, Ypres et le fort Knoche. Toutefois l'Autriche, à qui fut alors dévolue la possession de Pays-Bas espagnols, n'accéda à ces conditions qu'en novembre 1715, un an après que les succès du maréchal Villars l'eurent forcée à signer les traités de Rastadt et de Bâle. Alors la république hollandaise reconnut, dans la portion des Pays-Bas appartenant autrefois à l'Espagne, et concédés à l'Autriche, la souveraineté de l'empereur, qui, de son côté, cessa de s'opposer à ce qu'elle mit garnison dans les places que nous venons de nommer, et lui laissa en outre occuper Ruremonde en commun avec les troupes autrichiennes.

BARRIÈRE (Pierre), ou **LABARRE**, naquit à Orléans. Son esprit inquiet, mélancolique et exalté, après lui avoir fait quitter le métier de batelier pour celui de soldat, le poussa bientôt à un crime qui devait lui donner une déplorable célébrité. Barrière forma le projet d'assassiner Henri IV. Ce dessein lui fut-il suggéré par des prêtres, qui persuadèrent sans peine à un fanatique qu'un régicide était un moyen de bien mériter de la religion et de gagner le ciel ? On l'a cru. Barrière déclara du moins lui-même plus tard

qu'il avait été porté à commettre ce crime par un capucin de Lyon, par Aubri, curé de Saint-André des Arcs, et par le père Varade, recteur des jésuites de Paris. Quoi qu'il en soit, ce fut à Lyon que Barrière conçut son dessein ; mais, avant de partir pour l'exécuter, il en fit l'aveu au dominicain Banchi, qui se hâta d'instruire le roi du danger qui le menaçait. On reprocha au religieux florentin d'avoir abusé du secret de la confession pour révéler le dessein de Barrière, et dans la préface d'un écrit qui a pour titre *Le Rosaire spirituel de la sacrée vierge Marie* (Paris, 1610, in-12), il chercha à se justifier de cette imputation. Barrière fut arrêté à Melun ; il avoua que son projet était effectivement d'assassiner le roi, et il désigna comme ses instigateurs les prêtres que nous avons nommés plus haut. Du reste, les tortures n'ayant pu lui arracher ni un désaveu, ni le plus léger témoignage de repentir, il fut rompu viv le 26 août 1598. Quelques années plus tard, le souvenir de cet horrible supplice ne détournait pas un autre fanatique du même projet. La clémence serait en pareil cas la meilleure politique, car les supplices, loin de désarmer le fanatisme, l'exaltent. Pour plus amples détails sur Barrière on pourra consulter, indépendamment des différents écrits du dominicain Banchi, l'histoire particulière qu'on publia de ce régicide (Paris, 1594, in-8°).

BARRIÈRE (Jean de la), né à Saint-Céré en Quercy, en 1544. Nommé abbé des Feuillants, dans le diocèse de Rieux, il voulut opérer une réforme dans son monastère, obtint de Sixte V la confirmation de son nouvel institut, en 1585, et fut appelé à Paris, l'année suivante, par Henri III. La ferveur de la réforme opérée par l'abbé des Feuillants était si grande, que les religieux, pour se mortifier, se servaient de crânes humains dans les repas, au lieu de gobelets et de tasses. Jean de la Barrière resta constamment attaché à la cause royale ; mais un grand nombre de ses religieux

se déclarèrent pour la ligne; se soulevèrent contre lui, le dénoncèrent à la cour pontificale, et obtinrent de Sixte V la permission de convoquer un chapitre général à Rome pour y exposer leurs griefs. Le pape y députa le procureur général des frères prêcheurs. Ce commissaire suspendit Jean de la Barrière de l'administration de son abbaye, lui défendit de dire la messe, et lui donna la ville de Rome pour prison. Mais Clément VIII, à la sollicitation du cardinal Bellarmin, et dans le but d'obliger Henri IV, fit absoudre l'abbé des feuillants qui resta cependant à Rome, et y mourut en 1600.

BARROIS (le comte), né à Ligny, en Lorraine, était fils d'un boulanger. Son courage et ses talents lui méritèrent le grade de colonel, en 1804. Il fut nommé commandant de la Légion d'honneur en 1805, et en 1807, après la bataille d'Eylau, général de brigade. Il se distingua surtout à Talavera par la prise du camp de Saint-Roch et par l'occupation importante de Los Barrios. Il commandait, en 1813, la deuxième division de la jeune garde à Wurtchen, à Bautzen et à Hanau, et le succès de ces journées fut en partie son ouvrage. En 1814, il défendit le Brabant hollandais, et fut, en 1815, blessé à la bataille de Waterloo. Il s'éloigna ensuite pour quelques années des rangs de l'armée; mais il y fut rappelé en 1819, et fut nommé inspecteur général.

BARROT (Jean-André), né le 30 juin 1733, fut porté à la Convention nationale par le département de la Lozère. Dans le procès de Louis XVI, il vota d'abord pour la déportation, puis contre le sursis. Après la session, il fut du nombre des conventionnels réélus, et fit partie du conseil des Anciens jusqu'au 30 floréal an v. Après le 18 brumaire au VIII, il passa au Corps législatif, où il est resté jusqu'à l'abdication de Napoléon. Il vota alors la déchéance de l'empereur, parla, dans la session de mars 1815, de la manière la moins équivoque en faveur des Bourbons, et n'en figura pas

moins parmi les députés chargés de féliciter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. Le 15 octobre suivant, il fut nommé juge au tribunal de première instance de la Seine; mais il donna sa démission de cette place au moment où il allait y être installé.

BARROT (Odilon), fils du précédent, naquit à Villefort, dans le département de la Lozère. Son nom est un de ceux qui sont le plus connus du public; il en est peu qui aient été entourés de plus de considération; mais son étoile commença à pâlir; car, tout en rendant justice à la loyauté des intentions de M. Barrot, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a eu bien des variations dans sa conduite politique et que, faute d'avoir jugé les événements en homme d'Etat, il est aujourd'hui fort loin de son point de départ. M. Barrot embrassa de bonne heure la profession d'avocat. Une cause en matière religieuse lui fournit bientôt l'occasion de se faire connaître: des protestants avaient refusé, dans une ville du Midi, de tapisser la façade de leurs maisons au moment d'une procession de la Fête-Dieu. Condamnés à un franc d'amende, ils avaient appelé de ce jugement et avaient été condamnés deux fois par deux cours royales. L'affaire ayant été portée devant la cour de cassation, M. Barrot en fut chargé, et il présenta la défense avec talent et convenance; ce qui ne l'empêcha pas d'être réprimandé par le garde des sceaux. Depuis, sa réputation comme orateur ne fit que s'accroître; toutefois, ce n'est qu'en 1827 qu'il entra tout à fait dans le mouvement politique. Il fit alors partie de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dont le but patent était d'aider les citoyens à résister au système corrompé du gouvernement. Après l'établissement du ministère Polignac, en 1829, chargé de parler au nom des électeurs de Paris, il déclara que les voies légales devaient seules être employées pour repousser les tentatives réactionnaires du pouvoir; aussi, en 1830, se trouvait-il surpris à l'improviste par la victoire populaire. Cependant, il comprit promptement que la légalité était du

« donner de nouvelles preuves. » Le marin ne tarda pas à répondre à la confiance que lui avait témoignée Louis XIV. Il sortit une fois avec sept frégates du port de Dunkerque, qui était bloqué par trente-deux vaisseaux de guerre anglais et hollandais, et il alla s'emparer de quelques vaisseaux ennemis, richement chargés, qui partaient pour la Russie. Dans le cours de cette campagne, il brûla plus de cent vaisseaux aux Anglais ou aux Hollandais. En 1692, il prit seize vaisseaux marchands, après avoir dissipé, avec trois vaisseaux de guerre, l'escorte qui les accompagnait. A la bataille de Lagos, il aida Tourville à venger le désastre de la Hogue. En 1694, il fit entrer en France, par Dunkerque, de nombreux convois de blés, malgré les flottes ennemies qui surveillaient tous les arrivages du Danemark et de la Pologne. Tant d'actions d'éclat valurent à Jean Bart, en 1696, des lettres de noblesse. Il faut remarquer ici que Jean Bart qui, dans ses premières expéditions, n'avait montré que l'excessive bravoure d'un armateur, fit preuve, comme chef d'escadre, d'une grande habileté et surtout d'une grande prudence. La paix de Ryswick, qui fut signée en 1697, vint mettre un terme à ses exploits. Il s'était retiré à Dunkerque, lorsqu'il mourut, le 27 avril 1702. Il n'avait alors que cinquante ans, et jouissait encore d'une grande force. C'était une perte grave pour la France au moment surtout où allait commencer la longue guerre de la succession d'Espagne.

BARTHE (Félix), né à Narbonne, en 1795, fit ses études au collège de Saint-Remi, à Toulouse, fut reçu avocat dans la même ville, et vint faire son stage à Paris. M. Barthe, plein d'ardeur pour les idées démocratiques, se fit admettre dans les sociétés secrètes, jura, sur un poignard, une haine éternelle aux rois et rechercha toutes les occasions où il pouvait parler de son amour pour la liberté. Ainsi ce fut lui qui, sur le

cercueil de Lallemand, étudiant tué en 1820, par un soldat de la garde royale, prononça un discours rempli d'énergiques protestations contre la tyrannie des Bourbons. Bientôt il devint un des avocats ordinaires des hommes dont le pouvoir demandait la tête. Dans la conspiration de Bérfort il défendit trois des accusés; ses paroles furent répétées par tous les journaux du parti libéral, et elles étaient si pleines de convenance et de force, que tous ceux qui suivaient les débats de ce procès, applaudirent au patriotisme de l'avocat. En 1823, M. Barthe défendit M. Kœchlin, député du Bas-Rhin, qui avait publié quelques renseignements sur les manœuvres de la police dans l'affaire de Colmar. Dans cette occasion il fut véritablement éloquent; il flétrit les lâches qui, sous l'uniforme, avaient fait le métier d'agents provocateurs, et obtint un triomphe d'autant plus complet, qu'il fut suspendu pendant un mois. Nous citerons encore le procès du journal du *Commerce*, dans lequel M. Barthe défendit le principe de la liberté de la presse devant la chambre des députés; si son client ne fut pas renvoyé absous, on ne saurait s'en prendre à l'avocat, dont la plaidoirie fut énergique et concluante. La réputation de M. Barthe devint bientôt très-grande, et le parti démocratique le regarda comme une de ses gloires. Mais enfin la révolution de juillet vint modifier les convictions politiques de M. Barthe. Dès que la cause populaire fut gagnée, il se présenta sur le champ de bataille et, parmi les dévoués des vaincus, ramassa, comme un lot qui lui convenait, la place de procureur du roi au tribunal de la Seine. Au mois d'octobre suivant, les électeurs des onzième et douzième arrondissements réunis le nommèrent député. Son premier discours fut une réponse à celui de M. Berryer sur l'emploi du fonds commun de l'indemnité accordée aux émigrés. M. Barthe n'eut pas de peine à démontrer que ce fonds commun, sorte de proie arrachée

au pays, dans l'intérêt de quelques hommes, ne pouvait pas leur être acquis; il trouva même quelques expressions assez chaleureuses pour caractériser la restauration. Le 28 décembre suivant, il obtint le portefeuille de l'instruction publique; c'est en cette qualité que, s'étant présenté à l'école de droit pour apaiser quelques scènes tumultueuses, il fut mal accueilli par les élèves des écoles, dont quelques-uns l'avaient connu au moment où il conspirait avec eux. Lorsque Casimir Perrier fut placé à la tête des affaires, M. Barthe abandonna le département de l'instruction publique pour celui de la justice. Sous son ministère, de nombreuses et utiles réformes furent opérées dans la législation, il en combattit quelques-unes et en défendit quelques autres; nous devons dire cependant que c'est sur un de ses rapports que fut rendue l'ordonnance qui supprima la moitié des bourreaux. Mais ce fut lui qui fit juger les insurgés de juin par des commissions militaires. Le 4 avril 1834, il fut remplacé au ministère par M. Persil. Le pouvoir le récompensa de son dévouement en lui donnant la croix de grand officier de la Légion d'honneur, le titre de pair, et la place de président de la cour des comptes. En 1837, il entra dans le ministère Molé en qualité de garde des sceaux, et prit part à tous les actes de ce cabinet. Tombé avec ses collègues sous les coups du tiers-parti, M. Barthe, qui avait eu soin de ménager la possibilité de son retour à la présidence de la cour des comptes, en y plaçant un vieillard plus qu'octogénaire, revint s'asseoir sur les bancs de la chambre des pairs. Il s'y montra opposé au cabinet du 12 mai; toutefois ses plus violentes attaques s'adressèrent au ministère du 1^{er} mars, qui, cependant, lui-même est encore bien éloigné de faire prévaloir les principes dont M. Barthe a été si longtemps l'un des plus ardents défenseurs.

BARTHE (Nicolas-Thomas), né à Marseille, en 1734. Cet auteur a composé plusieurs comédies, dont une seule est restée au théâtre, celle des

Fausse infidélité. « C'est, dit la Harpe, un petit chef-d'œuvre : il y a de l'art et de l'intérêt dans l'intrigue... la pièce est dénouée aussi bien qu'elle est conduite.... le style est plein de goût et d'élégance. » D'abord Barthe n'avait été qu'un auteur de poésies fugitives qui le faisaient rechercher par les gens du monde. En 1764, seulement, il s'essaya au théâtre : *l'Amateur*, par lequel il débuta, était un ouvrage spirituel et bien versifié, mais n'annonçait pas le talent que les *Fausse infidélité* révélèrent bientôt après. Les autres comédies de Barthe ne se soutinrent pas à cette hauteur. Sa *Mère jalouse* essuya bien des critiques; *l'Homme personnel* n'eut qu'un succès médiocre. On raconte, au sujet de cette dernière pièce, que l'auteur, ayant été la lire à Colardeau, qui était atteint du mal dont il mourut, le malade écouta patiemment et dit à la fin : « Vous avez oublié un trait essentiel, c'est celui d'un homme qui vient lire une comédie en cinq actes à son ami mourant. » Barthe vécut jusqu'en 1785. Les œuvres de cet homme d'esprit n'ont point été recueillies. Les amateurs recherchent, parmi ses pièces légères, celle qui a pour titre *les Statuts de l'opéra*.

BARTHÉLEMY (Jean-Jacques), abbé, naquit le 20 janvier 1716, à Cassis, petit port de Provence, voisin de la ville d'Aubagne, où sa famille était depuis longtemps établie. Il n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit sa mère, fille d'un négociant. A l'âge de douze ans, il fut placé au collège de l'Oratoire, à Marseille, où il entra en quatrième. Il fit ses études sous le P. Raynaud, homme de goût, laborieux et zélé. Il s'était, de lui-même, destiné à l'état ecclésiastique; mais comme l'évêque de Marseille, Belzunce, refusait d'y admettre ceux qui étudiaient à l'Oratoire, il fit ses cours de philosophie et de théologie chez les jésuites. Là, il se livra surtout à l'étude du grec, de l'hébreu et de l'histoire de l'Église; son ardeur pour le travail fut telle, qu'il en tomba dangereusement malade. Une fois rétabli, il entra au

séminaire de Marseille, dirigé par les Lazaristes. Les loisirs de cette vie nouvelle furent consacrés à l'étude de l'arabe. Le séminaire fini, « quoique pénétré des sentiments de la religion, et peut-être, comme il le dit lui-même, parce qu'il en était pénétré, il n'eut pas la moindre idée d'entrer dans le ministère ecclésiastique. »

Maître de son temps et libre de ses actions, Barthélemy passait une partie de l'année à Aubagne et l'autre à Marseille, où il conférait avec les savants de l'Académie. S'occupant de langues anciennes, de mathématiques, d'astronomie, de vers et de sermons, sans s'attacher exclusivement à aucune étude, il atteignit ainsi sa vingt-neuvième année. Il suivit alors le conseil qu'on lui donna de venir à Paris, et arriva dans cette capitale au mois de juin 1744. Gros de Boze, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, membre de l'Académie française, et garde des médailles du roi, accueillit avec bonté Barthélemy, qui lui avait été recommandé, et l'associa bientôt à ses travaux. Les médailles du roi avaient été transportées de Versailles à Paris; mais les infirmités de de Boze ne lui avaient pas permis de les mettre en ordre. Les médailles modernes et les jetons étaient encore dans des caisses, ainsi que les médailles du maréchal d'Estrées, acquises pour le roi, quelques années auparavant. Barthélemy, pendant plusieurs années, s'occupa de décrire celles qui n'étaient pas sur l'ancien catalogue, et de les classer toutes dans un supplément.

En 1747, Burette, membre de l'Académie des belles-lettres, étant venu à mourir, Barthélemy fut appelé à le remplacer. On a fait une remarque qui mérite d'être consignée ici, c'est que Barthélemy, qui n'était encore connu par aucun ouvrage, fut reçu à l'Académie des belles-lettres, comme Duclos le fut la même année à l'Académie française, sur les seules espérances qu'il avait fait naître. Ces espérances, il les réalisa et sans doute bien au delà des prévisions de ses col-

lègues. En 1753, la place de garde du cabinet des antiques devint vacante par la mort de de Boze; Louis XV y nomma Barthélemy, désigné depuis longtemps par l'opinion publique comme le plus digne de recueillir l'héritage de son maître. Le cabinet des antiques, déjà riche de vingt mille médailles, s'accrut de plus du double, entre les mains du nouveau conservateur. Désirant compléter les suites de ces médailles par des échanges, Barthélemy, à cette époque, forma le projet d'un voyage en Italie. M. de Stainville, qui venait d'être nommé à l'ambassade de Rome, se chargea de demander la commission; elle fut signée sur-le-champ, et le comte d'Argenson la fit accompagner d'une gratification de six mille francs. En annonçant à Barthélemy cette nouvelle, l'ambassadeur lui dit : « Je vous mènerai avec moi, vous logerez chez moi, vous aurez une voiture à vos ordres, et je vous faciliterai les moyens de parcourir le reste de l'Italie. » Cependant Barthélemy ne put partir que l'année suivante, au mois d'août 1755, accompagné de son ami le président de Cotte. Il revint de cette excursion, ou plutôt de ce pèlerinage, chargé de richesses. Peu de temps après son retour, il lut à l'Académie son *Mémoire sur les anciens monuments de Rome*. M. de Stainville, qui de Rome avait passé à Vienne, fut rappelé de cette dernière ambassade à la fin de 1758, et obtint le département des affaires étrangères avec le titre de duc de Choiseul. La première fois qu'il revit Barthélemy : « C'est à moi et à ma femme, dit-il, de s'occuper de votre fortune, à vous de nous faire connaître ce que vous désirez. » Dès ce moment, commença pour l'abbé Barthélemy une heureuse aisance qui lui permit de s'occuper à loisir de ses études et de ses travaux. Cette fortune, qui s'éleva successivement jusqu'à quarante mille livres de rente, ne lui inspira point un sot orgueil. Il en usa avec modestie et noblement. Il éleva ses trois neveux, dota ses nièces, donna des secours à

ses autres parents, et resta lui-même toujours simple et bon. « J'aurais pris une voiture, disait-il souvent, si je n'avais pas craint de rougir entravant sur mon chemin des gens de lettres à pied qui valaient mieux que moi. »

Nous n'avons rappelé, jusqu'ici, qu'un seul de ses *Mémoires*; il en lut un très-grand nombre à l'Académie des inscriptions, et l'on peut en voir la liste dans les diverses notices qui ont été consacrées à sa mémoire; nous nous bornerons à mentionner son principal titre de gloire, celui qui recommandera surtout son nom à la postérité, le *Voyage d'Anacharsis*.

Pendant son séjour en Italie, Barthélemy eut d'abord l'idée d'écrire la relation d'un voyage entrepris dans ce pays vers le temps de Léon X; mais il abandonna bientôt ce projet. « Le siècle de Léon X, nous dit-il lui-même, me présentait des tableaux si riches, si variés, si instructifs, que j'eus d'abord l'ambition de le traiter; mais je m'aperçus ensuite qu'il exigerait de ma part un nouveau genre d'études; et me rappelant qu'un voyage en Grèce vers le temps de Philippe, père d'Alexandre, sans me détourner de mes travaux ordinaires, me fournirait le moyen de renfermer, dans un espace circonscrit, ce que l'histoire grecque nous offre de plus intéressant, et une infinité de détails concernant les sciences, les arts, la religion, les mœurs, les usages, etc., dont l'histoire ne se charge point, je suivis cette idée; et après l'avoir longtemps méditée, je commençai à l'exécuter, en 1757, à mon retour d'Italie. » La première édition d'*Anacharsis* ne parut qu'en 1788. L'auteur avait mis trente ans à élever ce vaste monument, et il jugeait encore ce temps beaucoup trop court. « Je regrette, dit-il dans ses *Mémoires*, après y avoir employé plus de trente ans, de ne l'avoir pas commencé dix ans plus tôt et de n'avoir pu le finir dix ans plus tard. » Et si l'on songe, en effet, à cette multitude d'ouvrages

qu'il fallait lire, commenter, extraire, refondre et, pour ainsi dire, s'assimiler, on sera tenté de répéter ce que disait la Harpe avant de l'avoir lu : « Ce n'est pas trop, si l'ouvrage est bien. » Ce regret, exprimé par Barthélemy, n'était pas une formule de fausse modestie. Après avoir revu sévèrement son manuscrit, rempli plusieurs lacunes, ajouté des articles, fait des retranchements, il ne consentit à livrer son *Voyage* que sur les vives instances de ses amis. L'époque de la publication fut pour lui un moment de crise inexprimable : « Je ne pourrai, » disait-il à ses amis, supporter la chute de mon ouvrage, et je la prévoirai en allant m'ensevelir au fond de ma province. » Enfin, après trois ans, l'impression du livre fut achevée, et le succès, comme il l'avouait lui-même avec candeur, passa son espoir. Malgré la difficulté du temps, si peu favorable aux lettres, le *Voyage d'Anacharsis* fut lu avec avidité et reçut les plus grands éloges. Delille écrivait quelque temps après à l'auteur une lettre qui renferme une appréciation juste et brillante de l'ouvrage : « Si vous ne deviez pas, Monsieur, être dégoûté d'éloges, je vous dirais que votre ouvrage m'a paru effrayant d'érudition et de connaissances, comme il m'a paru enchanteur de style et d'exécution. Avant vous, on n'avait jamais imaginé qu'aucun ouvrage pût dispenser de lire Platon, Xénophon, tous les historiens et tous les philosophes de la Grèce; votre ouvrage, le plus beau résultat des plus profondes lectures, a tenu lieu de tout cela. Il était impossible de faire de toutes ces idées et pensées une masse plus brillante et plus solide; et votre ouvrage m'a rappelé ce métal de Corinthe, composé de tous les métaux, et plus précieux qu'eux tous. C'est le génie qui a fondu tout cela, etc. » En 1789, l'Académie française appela Barthélemy dans son sein.

Cette vie, jusque-là si calme, si paisible, si heureuse et si honorée, fut sur la fin remplie de trouble et d'a-

mertume. La révolution française, après avoir ôté à Barthélemy sa fortune, lui fit craindre pour sa liberté et pour sa vie. Il fut même, sur une obscure dénonciation, enfermé dans la prison des Madelonnettes. Toutefois, sa captivité fut courte; et Paré, ministre de l'intérieur, s'empessa de venir lui-même lui offrir la place de garde de la Bibliothèque nationale; il la refusa en s'excusant sur son grand âge; il avait près de quatre-vingts ans. Mais la secousse avait été terrible pour le vieillard; elle aggrava ses infirmités, et il s'éteignit le 30 avril 1795. « Barthélemy était, dit Nivernois, de la taille la plus haute et la mieux proportionnée. Il semblait que la nature eût voulu assortir ses formes et ses traits à ses mœurs et à ses occupations. Sa figure avait un caractère antique, et son buste ne peut être bien placé qu'entre ceux de Platon et d'Aristote. Il est l'ouvrage d'une main habile (Houdon) qui a su mettre, dans sa physionomie, ce mélange de douceur et de simplicité, de bonhomie et de grandeur, qui rendait, pour ainsi dire, visible l'âme de cet homme rare. »

Le *Voyage du jeune Anacharsis* a eu un grand nombre d'éditions. Celle que publia Didot le jeune (Paris, an VII [1799]), 7 vol. grand in-4°, et atlas grand in-folio, ou 7 vol. in-8°, et atlas in-4°, est la plus belle et la plus correcte; elle contient plusieurs mémoires qui ne se trouvent pas dans les éditions précédentes. Sainte-Croix en fut l'éditeur. Le *Voyage du jeune Anacharsis* a été traduit en allemand, par Jenisch et J. Er. Biester (Berlin, 1790-93), 8 vol. in-8°, et 1 vol. d'appendice; en suédois (Stockholm, 1791), in-8°; en hollandais, par Stuart (Amsterdam), in-8°; en italien (Venise), 1791 et années suivantes, in-8°; en espagnol (Madrid); en anglais (Londres), 1791, 7 vol. in-8°; 1794, 7 vol. in-8°, et atlas in-4°.

BARTHÉLEMY (François, marquis de), neveu du précédent, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) en 1750, est un de ces hommes que les révolutions

élevèrent sans que rien puisse justifier leur fortune. Sans talents remarquables, sans cet enthousiasme qui décide un parti à vous reconnaître pour chef, Barthélemy arriva aux premières fonctions de la république. Placé fort jeune par son oncle dans les bureaux du duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, il fut secrétaire de légation en Suisse, en Suède, en Angleterre, et fut chargé d'annoncer à la cour de Londres l'acceptation de la constitution par Louis XVI. En 1791, il fut une seconde fois envoyé en Suisse comme ministre plénipotentiaire, et prêta le serment exigé après le 10 août. En 1795, il fut chargé de négocier la paix avec la Prusse, trois mois après avec l'Espagne et avec l'électeur de Hesse, et échoua dans une négociation commencée avec l'Angleterre. Le parti clichien le porta au Directoire en 1797. Il fut bientôt compris dans la proscription de ce parti. Déporté à Cayenne, il parvint, après six mois de séjour à Sinnamari, à s'échapper, et à gagner les États-Unis, où la haine du Directoire le fit porter sur les listes d'émigrés. Le coup d'État du 18 brumaire ramena en France tous les proscrits; et Barthélemy, dont la souplesse convenait au despotisme de Bonaparte, fut bientôt nommé par lui vice-président du sénat conservateur, commandant de la Légion d'honneur, et comte de l'empire. Il présidait le sénat dans la honteuse séance où fut proclamée, en 1814, la déchéance de Napoléon et de sa famille. C'est aussi lui qui, à cette époque, fut chargé de complimenter l'empereur de Russie sur la modération qu'il montrait après la victoire. Membre de la commission chargée de reviser les articles de la charte constitutionnelle, il fut admis le 4 juin à la chambre des pairs. Louis XVIII récompensa ensuite ses services par des honneurs et des titres. C'est Barthélemy qui, au mois de février 1819, proposa à la chambre des pairs de supplier le roi de modifier la loi sur les élections, sous prétexte qu'on donnait une extension trop libérale à l'article de la charte qui accordait à tout ci-

toyen payant trois cents francs de contributions, le droit d'être électeur. Cette proposition antinationale fut rejetée à une grande majorité, et ne servit qu'à donner la mesure des opinions rétrogrades de l'ancien directeur. Depuis cette époque, Barthélemy disparut de la scène politique. Il est mort en 1830 à l'âge de 80 ans, laissant, c'est-on, une fortune très-moderne.

BARTHELEMY (de la Haute-Loire) était avocat au Puy en Velay à l'époque de la révolution. Il s'enrôla dans les canonniers volontaires du Puy, et y parvint au grade de lieutenant. Élu, en septembre 1792, député à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI. Quelques jours avant le 13 vendémiaire, il donna sa démission, et fut ensuite commissaire du Directoire dans son département. Destitué par le gouvernement consulaire, il rentra dans la vie privée, où il s'était fait oublier, lorsqu'en 1815, la loi rendue contre les conventionnels le força de se réfugier en Suisse et ensuite en Autriche.

BARTHELEMY de Marseille.

Son laurier s'est fané; sa gloire populaire,
On l'a jetée au vent comme le blé sur l'aire;
Son nom en vifs éclats ne monte plus aux cieux,
De son char de triomphe on brise les eschies.
Cette fois il entend un concert de risées,
De sifflets ennemis et de vitres brisées.

.....
Eh bien, je le repète encor, c'est équité;
Du jour qu'il la quitta, la France l'a quitté.

.....
Si vous servez de bat au plomb de la satire,
C'est que votre pied faible, aviné par l'orgueil,
Sur la mer populaire a rencontré l'écueil;
C'est qu'avant de franchir la borne de l'arène,
Vous avez écouté la royale sirène,
Qu'à l'air pur du forum où tonnaient vos discours,
Vous avez préféré l'atmosphère des cours.

.....
C'est ainsi qu'en 1831 Barthélemy vouait au mépris public le traître qui se parjure. Mais bientôt ces vers, si brûlants de patriotisme et d'indignation, se retournerent contre lui. Ses amis et ses admirateurs en gémirent; car Barthélemy n'était point un poète vulgaire, et la cause populaire avait cru trouver en lui un éloquent et incorruptible défenseur.

Après avoir débuté dans la carrière par une ode à *Charles X*, un chant

du sacre pour lequel il ne reçut peut-être pas l'accueil et le prix qu'il attendait, il aiguisa sa plume et s'attaqua aux jésuites. Dès lors, la restauration compta un ennemi de plus, et un ennemi redoutable. Une vogue immense accueillit les écrits du poète. Il publia successivement, soit seul, soit avec Méry, son compatriote, *la Villiade, Napoléon en Égypte, le Fils de l'Homme*, puis une suite de *Satires*. Enfin, après les trois journées de juillet 1830, parut son poème intitulé *l'Insurrection*, qu'il dédia aux Parisiens. Le roi lui fit alors donner une pension de douze cents francs. Mais bientôt Barthélemy rompit l'armistice qu'il avait signé avec le pouvoir, et publia, en 1832, sa *Némésis*, œuvre puissante et audacieuse, étincelante de verve et de poésie, tour de force sans exemple dans l'histoire littéraire. Pendant cinquante-deux semaines, et malgré toutes les entraves qu'on lui suscitait, son vers impitoyable flagella les plus hauts personnages: sa voix, que semblait inspirer l'amour de la liberté, fit retentir les plus nobles accents; et le poète menaçait de continuer longtemps encore cette guerre sans merci, quand tout à coup le fouet vengeur lui tomba des mains: il avait vendu son silence. Il alla plus loin, et se fit l'apologiste de ceux qu'il avait déchirés, et l'accusateur du peuple, dont il s'était proclamé l'interprète. Quand il essaya de se justifier, on lui jeta à la face ses œuvres passées; lui-même n'avait-il pas dit:

Taisez-vous, quand sa main vous traîne aux gémonies,
Le peuple a toujours droit.....

En vain il voulut ensuite se réhabiliter par son talent. Malgré leur mérite, ses *Douze journées de la révolution*, et sa brillante *traduction de l'Énéide*, n'ont plus rencontré que de l'indifférence. Le mépris est trop récent encore pour qu'on puisse juger séparément l'homme et le poète.

BARTHELEMY SAINT-HILAIRE (Jules), né à Paris le 19 août 1805, nommé professeur de philosophie grecque et latine au Collège de France en 1838,

et membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques, section de philosophie) en 1839, s'est consacré à une longue et laborieuse entreprise qui a été l'honorable origine de sa fortune littéraire : nous voulons parler de la traduction complète des œuvres d'Aristote, si difficile à cause de la profondeur de l'écrivain original, si étendue à cause de l'universalité des sciences qu'il embrasse, si importante à cause de la grande place que la philosophie aristotélique a occupée et occupera toujours dans l'histoire de l'esprit humain.

Le début de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans la publication des œuvres d'Aristote, a été la *Politique* (2 vol. in-8°, imprimerie royale, 1837). Le texte est en regard ; il a été collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris et sur toutes les éditions ; la correction en est fort grande. Ce qui distingue la critique de M. Barthélemy dans ce travail, c'est qu'elle est sage et réservée, et qu'elle s'occupe toujours bien plus d'expliquer le texte que de le changer. Sa traduction a le mérite d'une grande clarté. Enfin, en tête de l'ouvrage est une introduction qui, à elle seule, forme un long mémoire, et où, entre autres questions, l'auteur a discuté l'ordre dans lequel les livres de la *Politique* nous sont parvenus ; il a fait voir que cet ordre est vicieux, et a indiqué quel était celui dans lequel l'auteur lui-même les a rangés.

En 1837, l'Académie des sciences morales et politiques mit au concours la question suivante : « 1° Discuter l'authenticité de l'*Organum* et des diverses parties dont il se compose ; 2° Faire connaître l'*Organum* par une analyse étendue ; déterminer le plan, le caractère et le but de cet ouvrage ; 3° En faire l'histoire ; exposer l'insuffisance de la logique d'Aristote sur les grands systèmes de logique de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes ; 4° Apprécier la valeur intrinsèque de cette logique, et signaler les emprunts utiles que pourrait lui faire la philosophie de notre siècle. » M. Barthélemy Saint-

Hilaire concourut ; son mémoire, qui fut couronné, est un ouvrage ; depuis, l'auteur l'a publié (2 vol. in-8°, Paris, 1838). Enfin, il a fait imprimer, en 1839, un volume contenant les *Premiers Analytiques*. Tels sont, dans la traduction complète d'Aristote, les débuts d'un homme jeune encore, qui a devant lui une grande et belle tâche, du talent et du temps pour l'accomplir.

M. Barthélemy Saint-Hilaire est du petit nombre de ceux qui, en France, cultivent la langue sanscrite. Un mémoire sur la philosophie indienne et le *Nyāya*, inséré dans le troisième volume des *Mémoires* de l'Académie des sciences morales et politiques, montre qu'il tend à réunir vers l'étude de la philosophie antique les faisceaux de lumière les plus éloignés.

L'apprentissage littéraire de M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est fait au *Globe*, dont il fut rédacteur sous le patronage de M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Ce fut en cette qualité qu'il signa la courageuse protestation des journalistes (26 juillet 1830) contre les dernières ordonnances de la restauration. Dans les années suivantes (1831, 1832, 1833, 1834), il prit part à la rédaction politique du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, du *National* et du *Bon Sens* (ce dernier pendant les six premiers mois seulement). Il fut membre de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et collaborateur des publications de cette Société. Il composa en outre quelques articles pour les Revues, entre autres, un article sur Louvel (*Revue des Deux-Mondes*, 1832), et un article sur les titres et décorations (*Encyclopédie de Courtin*).

M. Barthélemy Saint-Hilaire n'avait pas été destiné d'abord à la carrière littéraire. A sa sortie du collège Louis-le-Grand, dont il fut un élève distingué, et où il avait montré un goût particulier pour la langue grecque, il fut placé chez un banquier. Mais il ne tarda pas à renoncer à cette profession ; et, après diverses incertitudes, aidé par l'amitié de M. M.-F. Littré, qui avait présidé aux dernières années de ses études, et à qui, par

reconnaissance, il a dédié la traduction de la *Politique* d'Aristote, il fut attaché à l'administration des contributions indirectes, où il est resté employé depuis 1825 jusqu'à 1838. C'est dans cette position qu'il a préparé ses travaux futurs; c'est de là qu'il est sorti pour entrer au Collège de France.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a été, récemment, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, de mars à juillet 1840.

BARTHÉLEMY (Massacres de la Saint- [24 août 1572]). — La plupart des historiens protestants prétendent qu'en signant la paix de Saint-Germain, Charles IX et Catherine de Medicis avaient voulu tendre un piège aux huguenots. Suivant eux, le mariage de la sœur du roi, Marguerite de Valois, avec le roi de Navarre, n'aurait été qu'un moyen d'attirer les chefs du parti dans la capitale, pour les faire tomber plus sûrement dans le piège qui leur était préparé. Mais il est peu probable que la cour ait prémédité ce grand crime depuis deux ans, quoique l'éventualité d'un pareil événement ait pu entrer dans les prévisions de la reine mère. Selon toutes les apparences, la résolution du massacre des huguenots ne fut prise qu'après la tentative de meurtre faite sur la personne de Coligni. On craignait que les huguenots ne reprissent l'offensive, pour tirer vengeance de ce crime, et on voulait les prévenir. Le 24 août 1572, à minuit, Catherine de Medicis descendit dans l'appartement du roi, dont elle craignait l'irrésolution ou le remords. Elle le trouva entouré du duc d'Anjou, des duc de Guise, de Nevers, de Birague, de Tavannes, et du comte de Retz. « Tout est prêt, lui dit-elle, pour retrancher un membre gangrené. » Pais elle ajouta : *è pietà lo esser crudele, è crudellà lo esser pietoso.* « C'est pitié que d'être cruel, c'est cruauté que d'avoir pitié. » Charles IX consentit à donner l'ordre fatal. « Nous l'emportâmes, dit le duc d'Anjou, et reconnûmes à l'instant une soudaine mutation et une merveilleuse et étrange métamorphose au

roi, qui se rangea de notre côté; car, en se levant, prenant la parole et nous imposant silence, nous dit, de fureur et de colère, en jurant par la mort de Dieu, puisque nous trouvions bon qu'on tuât l'amiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurât pas un qui pût lui reprocher après. » La cloche du palais donna le signal à une heure et demie après minuit; toutes les églises de Paris le répétèrent. A l'instant, des lumières parurent à toutes les fenêtres; les rues se remplirent de soldats; partout on voyait courir des hommes armés, portant des croix blanches sur leurs chaperons, une écharpe blanche au bras gauche, et faisant retentir l'air des cris mille fois répétés de : Vive Dieu et le roi! Coligni fut la première victime. Le duc de Guise, qui avait à venger la mort de son père, le fit périr, malgré ses cheveux blancs. On le jeta par la fenêtre, percé de coups de poignard; et lorsque le bâtard d'Angoulême, l'un des chefs de la conjuration, se fut assuré que c'était bien Coligni : « Allons, camarades, s'écria-t-il, continuons « notre ouvrage, le roi l'ordonne. » Guise, Aumale, Tavannes et les autres chefs, conduisirent alors leurs soldats de maison en maison, pour saisir et massacrer les gentilshommes huguenots. Du Resnel, de Piles, d'Astarac, Montaubert, Cognée, la Roche, Colombières, et une foule d'autres seigneurs, furent surpris et égorgés dans leurs maisons. Le comte de la Rochefoucauld, qui avait joué toute la soirée avec le roi, crut, lorsqu'on vint l'éveiller en son nom, que c'était une espièglerie de ce prince, qui l'avait menacé de venir le fouetter pendant la nuit. C'était la mort qu'on lui portait. Caumont la Force fut trouvé couché dans un même lit avec ses deux fils; les meurtriers se jetèrent sur eux avec fureur, les frappèrent de leurs poignards, et s'éloignèrent. Cependant, le plus jeune des Caumont, qui avait à peine douze ans, contrefit le mort, et resta immobile, baigné dans le sang de son père et de son frère. Le

soir, quelques personnes qui détestaient la férocité des meurtriers, étant entrées dans la chambre, Caumont se fit connaître, et on le transporta à l' Arsenal, auprès de Biron, son parent, qui le sauva. Le roi de Navarre et le prince de Condé étaient au Louvre, avec un grand nombre de gentilshommes. On fit descendre ces derniers dans la cour, et à mesure qu'ils y arrivaient, ils étaient égorgés par les soldats. Pardaillon, Saint-Martin, Bourus, Armand de Clermont, de Piles qui s'était illustré par la belle défense de Saint-Jean d'Angely, Beaudiné, Puy-Viand, Berny, Guellence, furent ainsi tués. Pendant que les soldats les dépouillaient et rangeaient leurs corps nus sous les fenêtres du palais, on introduisait le roi de Navarre et le prince de Condé dans la chambre de Charles IX, qui leur dit qu'il leur laissait le choix entre la messe et la mort. La reine de Navarre était restée seule, après que son mari l'eut quittée. « Une heure après, dit-elle, voici venir un homme, frappant des pieds et des mains à la porte, criant : Navarre ! Navarre ! Ma nourrice, pensant que ce fût le roi, mon mari, court vitement à la porte : c'était un gentilhomme, nommé Gaston de Lévis, sieur de Lérans, qui avoit un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras, et étoit encore poursuivi de quatre archers, qui entrèrent tous après lui dans la chambre. Lui, se voulant garantir, se jeta dans mon lit ; moi, sentant ces hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours à travers du corps. Je ne connoissois point cet homme, et je ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin, Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, y vint, qui, me trouvant en cet état-là, encore qu'il y eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit sortir, et me donna la vie de ce

pauvre homme, qui me tenoit, lequel je fis coucher et panser en mon cabinet, jusques à tant qu'il fût du tout guéri. En changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'assura que le roi, mon mari, étoit dans la chambre du roi, et qu'il n'auroit nul mal. »

Pendant ce temps, les échevins parcouraient les rues à la tête des compagnies bourgeoises. Les maisons habitées par des protestants étaient forcées, et ceux-ci massacrés. Beaucoup d'hommes illustres dans la magistrature ou dans les lettres périrent ainsi : l'avocat Ferrières, le secrétaire d'État Loménie, l'historien la Place, le philosophe Pierre Ramus. Leurs corps étaient traînés dans les rues, au milieu des outrages de la populace, puis jetés dans la Seine. Le roi prenait plaisir au massacre de ses sujets. « Et y fut, dit Brantôme, plus ardent que tous ; si que, lorsque le jeu se jouoit, et qu'il fut jour, et qu'il mit la tête à la fenêtre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans les faubourgs de Saint-Germain qui se remuoient et se savoient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avoit, il en tira tout plein de coups à eux, mais en vain ; car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment il crioit : Tuez ! tuez ! il n'en vouloit sauver aucun, sinon maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, et sa nourrice. »

Le soir, le roi fit proclamer l'ordre aux bourgeois de rentrer dans leurs maisons. On crut que les massacres allaient cesser ; mais le lendemain, une aubépine ayant fleuri au cimetièrre des Innocents, on cria au miracle, et les meurtres recommencèrent. Pendant trois jours, Paris fut livré à toutes les horreurs de la guerre civile et du carnage. De Thou évalue à deux mille le nombre de ceux qui périrent le premier jour. Davila fait monter à dix mille le nombre de toutes les victimes qui périrent pendant les trois journées. A toutes ces victimes il faut ajouter l'Hôpital ; lorsqu'il apprit l'exécration nouvelle, il ordonna qu'on ouvrit les portes aux *massa-*

creurs, et ne survécût que six mois, répétant toujours : *Excidat illa dies xvo!*

Le massacre n'eut pas lieu seulement à Paris. Chaque ville eut ses *matines parisiennes* : les protestants furent tués à Meaux, le 25 ; à la Charité, le 26 ; à Orléans, le 27 ; à Saumur et à Angers, le 29 ; à Lyon, le 30 ; à Troyes, le 2 septembre ; à Bourges, le 11 ; à Rouen, le 17 ; à Romans, le 20 ; à Toulouse, le 29 ; à Bordeaux, le 3 octobre. Le P. Maimbourg (*) cite encore, outre ces villes, Nevers, Tours, Poitiers, Condom, etc. Toutefois plusieurs gouverneurs refusèrent d'obéir aux ordres du gouvernement. Ainsi agirent le comte de Tende, en Provence ; le marquis de Gordes, en Dauphiné ; Chabot-Charny, en Bourgogne ; Saint-Eran, en Auvergne ; le vicomte d'Orthez, à Bayonne. L'évêque de Lisieux, Hennuyer, empêcha le lieutenant du roi dans son diocèse de massacrer ses ouailles égarées actuellement ; *il avait en effet, disait-il, l'espérance de les faire rentrer un jour dans la bergerie.*

Le nombre des protestants tués dans toute la France est évalué diversement : de Thou le porte à trente mille ; le protestant la Popelinière, à vingt mille ; le martyrologue des calvinistes, à quinze mille ; Papire Masson, à dix mille (**).

La Saint-Barthélemy n'avait pas tué le parti ; les réformés étaient deux millions, et ce n'était pas quelques meurtres partiels qui pouvaient les anéantir : ils puisaient au contraire une nouvelle force dans cette odieuse persécution. Aussi la cour ne savait-elle quelle conduite tenir : elle avouait et désavouait alternativement le massacre. Évidemment, Catherine avait peur ; elle était effrayée de ce soulèvement populaire, de cette guerre religieuse et politique du peuple contre les seigneurs ; des Guises, qui exploitaient le mouvement à leur profit ; des huguenots, qui étaient encore redoutables. Avant tout, il fallait em-

pêcher le duc de Guise de s'attribuer auprès des tueurs le mérite des *matines*. Le roi tenant, le 28 août, un lit de justice au parlement, prit sur lui la responsabilité du massacre, et déclara que tout s'était fait par son ordre. Alors il se passa des choses bien remarquables : le premier président, Christophe de Thou, rendit grâces au roi d'avoir sauvé l'État. Le peuple applaudit avec fureur Charles IX et la cour, qui allaient voir à Montfaucon *les restes de l'amiral*. On publia des chansons, des gravures, des pamphlets, des apologies ; il y eut des hommes comme Jean de Montluc, évêque de Valence, le président Pomponne de Bellièvre, et Guy de Pibrac, avocat général, qui écrivirent sur la Saint-Barthélemy des livres où ils célébraient la *victoire du peuple, la vengeance nationale* (*), et présentaient cette victoire comme un acte essentiellement populaire. On frappa des médailles, « on compara cette exécution à celle de l'ange exterminateur ; et j'en ay veü, dit le P. Maimbourg, dans le cabinet d'un fort habile horame une médaille où l'on voit, au lieu des soldats de Sennachérib, les huguenots massacrés par cet ange (**). » A l'étranger, dans les pays catholiques, la Saint-Barthélemy ne fut pas moins populaire. En Espagne, on l'appelait le triomphe de l'Église militante ; Philippe II, plein d'enthousiasme pour ce grand service rendu à la gloire de Dieu et au bien universel de la chrétienté, comparait la victoire du catholicisme, en France, à celle de Lépante ; et comprenant les conséquences politiques de la réforme, écrivait à Charles IX : « Achevez de purger votre royaume du venin de l'hérésie ; de là, dépend l'entière conservation de votre couronne. » A Rome, on fit des feux de joie, on frappa des médailles ; le pape reçut la tête de Coli-

(*) Longtemps après, sous Louis XIII, Gabriel Naudé, dans son ouvrage sur les coups d'État, justifia aussi la Saint-Barthélemy.

(*) Histoire du calvinisme.

(**) Voyez les ANNALES, t. I, p. 373, col. 2.

(**) Histoire du calvinisme, liv. VI.

gni, que Charles IX lui expédia de France. Ce prince lui avait fait dire que le massacre était prémédité depuis huit ans. Sur la porte de l'église Saint-Louis, on suspendit une sorte de proclamation, écrite en lettres d'or, et entourée de fleurs, dans laquelle Charles IX, s'adressant au pape, aux cardinaux, au sénat et au peuple romain, se félicitait de s'être défait, d'un seul coup, de tous les hérétiques. Cette pièce offre un caractère d'autant plus officiel, qu'elle a été imprimée à Paris, chez Jean Dallier, sur le pont Saint-Michel, à la Rose blanche. Nous la reproduisons ici telle qu'elle est dans la pièce originale :

D. O. M.

*Beatissimo patri Gregorio XIII
Pont. Max. sacro illustrissi-
morum card. collegio.*

S. P. Q. R.

Carolus IX, christianissimus Francorum rex, zelo zelatus pro domino Deo exercituum, repente, velut angelo percussore divinitus immisso, sublatis una occisione propè universis regni sui hæreticis perduellibusque, tanti beneficii immemor nunquam futurus, consiliorum ad eam rem datorum, auxiliorum missorum, duodecennialium precum, supplicationum, dolorum, lachrymarum, suspiriorumque ad D. O. M. suorum et christianorum omnium planè stupendos effectus, omnino incredibiles exitus, modis omnibus redundantem divino munere satietatem ipse nunc solidissimorum gaudiorum affluentissimus gratulatur.

Tantam felicitatem, quæ beatissimi patris Gregorii XIII Pont. initio non multo post ejus admirabilem et divinam electionem evenerit, una cum orientalis expeditionis constantissima et promptissima expeditione, ecclesiarum rerum instaurationem, marcescentis religionis vigorem et florem certo protendere auguratur.

Pro isto tanto beneficio conjunctis vobiscum hodie ardentissimis votis absens corpore, præsens animo, hic in æde sancti Ludovici avi sui, D. O. M. gratias agit quam maximas atque

spes hujus modi ne fallat, ejus bonitatem supplex deprecatur.

Carolustituli sancti Apollinaris S. R. E. card. de Lotharingia hoc omnibus significatum et testificatum esse voluit. Anno M. D. LXXII. vj. id. sept. (*).

De tout ce qui précède, il serait bien difficile de se former sur la Saint-Barthélemy d'autres idées que celles-ci : c'est un des actes de la grande entreprise formée par les États catholiques contre l'hérésie ; c'est une partie de ce grand drame dont l'assassinat de Guillaume de Nassau, celui de Henri III, celui de Henri IV, les conspirations contre la vie d'Élisabeth, les poursuites exercées par l'inquisition contre les hérétiques dans toute l'étendue de la monarchie espagnole sont autant de scènes détachées. Ce n'est pas un fait isolé, accidentel, dû au hasard, mais une conséquence de la lutte religieuse du seizième siècle. S'il est si horrible et si populaire à la fois, il doit ce double caractère à la cruauté des mœurs de cette époque, à la soif de vengeance qu'avait le peuple contre la tyrannie de ces nobles calvinistes, trahissant leur patrie, amis de l'Anglais et de l'Allemande, livrant le Havre, et appelant toujours les reîtres à leur secours ; à l'amour du peuple pour les Guises, si ambitieux, si souvent vainqueurs des ennemis intérieurs et extérieurs, et qui avaient aussi une idée si nette, si puissante de l'unité de la France et des vraies bases de sa grandeur et de son avenir.

On peut, du reste, expliquer l'absence de documents sur ces journées par la lettre suivante, écrite sept mois après, par Charles IX, et qui, probablement, n'a pas été la seule de ce genre. Par cette lettre, le roi demande à M. de Cély ce que ce dernier avait dressé des choses passées à la Saint-Barthélemy. Quelque concise qu'elle

(* Litteris romanis aureis majusculis descriptum festa fronde velatum ac lemniscatum est supra limen ædis sancti Ludovici Romæ appensum anno et die prædictis. — Parisiis, apud Johannem Dallier, in ponte D. Michaelis, sub Rosa Alba.

soit, quelque ambigus que soient les termes dans lesquels elle est conçue, il est facile de voir que des ordres avaient été expédiés par la cour, que les pièces originales existaient et que Charles IX tenait à les anéantir.

• A monsieur de Cély, conseiller en mon conseil privé et président en ma cour de parlement de Paris.

• Monsieur le président, afin que ce que vous avez dressé des choses passées à la Saint-Barthélemy ne puisse être publié parmi le peuple et *mesme ment entre les étrangers*, comme il y en a plusieurs qui se mêlent d'écrire et qui pourroient prendre occasion d'y répondre, je vous prie qu'il n'en soit rien imprimé ni en françois, ni en latin; mais si en avez retenu quelque chose, le garder vers vous, comme je fais ce que m'en avez envoyé, que j'ai fait seulement écrire à la main pour m'en servir en un seul endroit; priant Dieu, monsieur le président, vous avoir en sa sainte et digne garde.

« CHARLES.

• Écrit à Fontainebleau, le 24 mai 1573.

« PINART. »

Nous croyons devoir terminer cet article par la citation suivante: c'est le jugement de Gabriel Naudé sur la Saint-Barthélemy (*): « La troisième raison qui peut légitimer ces coups d'Etat, est lorsqu'il s'agit d'affoiblir ou casser certains droits, privilèges, franchises et exemptions dont jouissent

quelques sujets au préjudice et diminution de l'autorité du prince... (il cite à l'appui plusieurs faits de l'histoire étrangère). Mais, continue-t-il, puisque nous avons dans nostre histoire de France l'exemple de la Saint-Barthélemy, qui est un des plus signalez que l'on puisse trouver en aucune autre, il nous y faut particulièrement arrester, pour la considérer suivant toutes ses principales circonstances. Elle fut doncques entreprise par la reyne Catherine de Médicis, offensée de la mort du capitaine Charry; par monsieur de Guise, qui vouloit venger l'assassinat de son père, commis par Poltrot à la sollicitation de l'amiral et des protestans; et par le roy Charles et le duc d'Anjou; le premier se voulant venger de la retraite que lesdits protestans luy firent faire plus viste qu'il ne vouloit de Meaux à Paris, et tous deux pensant de pouvoir par ce moyen ruiner les huguenots, qui avoient esté cause de tous les troubles et massacres survenus pendant l'espace de trente ou quarante ans en ce royaume. L'affaire fut concertée fort longtemps, et avec une telle résolution de la tenir secrète, que *Lignerolles, gentilhomme du duc d'Anjou, ayant témoigné au roy, encore bien que couvertement, d'en scavoir quelque chose, il fut incontinent après dépesché, par un duel que le roy même sous main luy suscita*. Le lieu choisi pour y attirer tous les plus riches et autorisez d'entre les huguenots fut Paris. L'occasion fut prise sur la réjouissance des noces entre le roy de Navarre, qui estoit de la religion, et la reyne Marguerite. La blessure de l'amiral, causée par le duc de Guise, son ancien enemy, fut le commencement de la tragédie: les moyens de l'exécuter en faisant venir douze cens arquebusiers, et les compagnies des Suisses à Paris, furent même ment approuvez par l'amiral, sur la croyance qu'il eut que c'estoit pour le défendre contre la maison de Lorraine; bref, tout fut si bien disposé, que l'on ne manqua en chose quelconque sinon en l'exécution, à laquelle, si on eust pro-

(*) L'ouvrage de Gabriel Naudé est intitulé: *Considérations politiques sur les coups d'Etat*. Il fut composé par ordre du cardinal Mazarin. Nous donnons ici la table des chapitres de ce curieux ouvrage: Chap. 1. Objections que l'on peut faire contre ce discours, avec les réponses nécessaires. Chap. 2. Quels sont proprement les coups d'Etat, et de combien de sortes. Chap. 3. Avec quelles précautions, et en quelles occasions on doit pratiquer les coups d'Etat. Chap. 4. De quelles opinions faut-il estre persuadé pour entreprendre des coups d'Etat. Chap. 5. Quelles conditions sont requises au ministre avec qui l'on peut concerter les coups d'Etat. — Ce livre fut tiré d'abord à douze exemplaires seulement. Il fut depuis réimprimé plusieurs fois.

cédé rigoureusement, il faut avouer que c'eust esté le plus hardy coup d'Etat, et le plus subtilement conduit, que l'on ait jamais pratiqué en France ou en autre lieu. Certes pour moy, encore que la Saint-Barthélemy soit à cette heure également condamnée par les protestans et par les catholiques, et que M. de Thou nous ait rapporté l'opinion que son père et luy en avoient par ces vers de Stace :

Excidit illa dies ævo, non postera credant
 Secula; nos certe faceamus, et obruta multa
 Nocte, tegi propriè patiamur crimina gentis.

*Je ne craindray point toutefois de dire que ce fut une action très-juste, et très-remarquable, et dont la cause estoit plus que légitime, quoy que les effets en ayent esté bien dangereux et extraordinaires. C'est une grande lâcheté, ce me semble, à tant d'historiens françois d'avoir abandonné la cause du roy Charles IX, et de n'avoir montré le juste sujet qu'il avoit eu de se défaire de l'amiral et de ses complices; on luy avoit fait son procès quelques années auparavant, et ce fameux arrest estoit intervenu ensuite, qui fut traduit en huit langues, et intimidé ou signifié, si l'on peut ainsi dire, à toutes ses troupes; on avoit donné un second arrest en explication du premier, et tous les protestans avoient esté si souvent déclarés criminels de lèze-majesté, qu'il y avoit un grand sujet de louer cette action, comme le seul remède aux guerres qui ont esté depuis ce temps-là, et qui suivront peut-estre jusques à la fin de nostre monarchie, si l'on n'eust point manqué à l'axiome de Cardan, qui dit: *Nunquam tentabis, ut non proficias* (Il ne faut jamais rien entreprendre si on ne le veut achever). Il falloit imiter les chirurgiens experts, qui, pendant que la veine est ouverte, tirent du sang jusques aux défaillances, pour nettoier les corps cacochymes de leurs mauvoises humeurs. Ce n'est rien de bien partir si l'on ne fournit la carrière: le prix est au bout de la lice, et la fin règle toujours le commencement. On ne pourra toutefois objecter qu'il y a trois*

circonstances à cette action qui la rendent extrêmement odieuse à la postérité. La première, que le procédé n'en a pas esté légitime; la seconde, que l'effusion de sang y a esté trop grande; et la dernière, que beaucoup d'innocens ont esté enveloppez avec les coupables. Mais, pour y satisfaire, je répondray à ce qui est de la première, qu'il faut entendre là-dessus nos théologiens lors qu'ils traittent *De fide hæreticis servanda*; et cependant je diray de mon chef, que les huguenots nous l'ayant rompue plusieurs fois, et s'estant efforcez de surprendre le roy Charles, à Meaux et ailleurs, on pouvoit bien leur rendre la pareille; et puis ne lisons-nous pas dans Platon (5. de Rep.) que ceux qui commandent, c'est-à-dire les souverains, peuvent quelquefois fourber et mentir quand il en doit arriver un bien notable à leurs sujets? Or, pouvoit-il arriver un plus grand bien à la France, que celui de la ruine totale des protestans? Certes, ils nous la baillèrent si belle par leur peu de jugement, que c'eust presque esté une pareille faute à nous de les manquer, comme à l'amiral de s'estre venu enfermer avec toute la fleur de son party, dans la plus grande ville et la plus ennemie qu'il pust avoir, sans se défier de la reine mère, à laquelle il avoit tué Charry; de ceux de Lorraine, desquels il avoit fait assassiner le père, et du roy qu'il avoit fait galloper depuis Meaux jusques à Paris. Ne sçavoit-il pas que sa religion estant haïe aux personnes même ment les plus douces et traitables, elle ne pouvoit estre qu'abominée et détestée en la sienne, et en celle de tant de coupe-jarets desquels il estoit ordinairement accompagné? D'ailleurs le bruit qu'on fit courir en même temps qu'ils avoient entrepris de nous traiter comme on les traitta incontinent après leur dessein découvert, ne pouvoit-il pas estre véritable? Beaucoup le tiennent pour très-assuré, et pour moy j'estime qu'excepté les politiques, chacun le peut tenir pour constant. Quant à ce qui est de l'effusion de sang qu'on dit

y avoir été prodigieuse, elle n'égalait pas celle des journées de Coutras, de Saint-Denys, de Moncontour, ny tant d'autres lüeries, desquelles ils avoient esté cause. Et quiconque lira dans les histoires que les habitans de Césarée tüerent quatre vingt mille juifs en un jour; qu'il en mourut un million deux cens quarante mille en sept ans dans la Judée; que César se vante, dans Pline, d'avoir fait mourir un million cent nonante et deux mille hommes en ses guerres étrangères; et Pompée encore davantage; que Quintus Fabius envoya des colonies en l'autre monde de cent mille Gaulois; Caius Marius, de deux cent mille Cimbres; Charles-Martel, de trois cent mille Theutons; que deux mille chevaliers romains, et trois cens sénateurs, furent immolez à la passion du triumvirat, quatre légions entières à celle de Sylla, quarante mille Romains à celle de Mithridate; que Sempronius Gracchus ruina trois cens villes en Espagne, et les Espagnols toutes celles du nouveau monde avec plus de sept ou huit millions d'habitans: qui considérera, de-se, toutes ces sanglantes tragédies, une bonne partie desquelles se trouve enregistrée dans le traité de la Constance de Juste Lipse, il aura assez de quoy s'étonner parmy tant de barbaries, et de croire aussi que celle de la Saint-Barthélemy n'a pas esté des plus grandes, quoy qu'elle fust une des plus justes et nécessaires. Pour la troisième difficulté, elle semble assez considérable, veu que beaucoup de catholiques furent enveloppez dans la même tempeste, et servirent de curée à la vengeance de leurs ennemis; mais il ne faut que la maxime de Crassus dans Tacite (Annal., 14), pour luy fournir en deux mots de réponse, *Habet ali-quid ex iniquo omne magnum exemplum, quod contra singulos utilitate publica rependit*. D'oü vient doncques que cette action, puisqu'elle estoit si légitime et raisonnable, a néanmoins esté et est encore tellement blâmée et décriée? Pour moy, j'en attribue la première cause à ce qu'elle n'a esté faite qu'à demy, car

les huguenots qui sont restez, auroient mauvaise grace de l'approuver; et beaucoup de catholiques qui voient bien qu'elle n'a de rien servy, ne se peuvent empescher de dire, qu'on se pouvoit bien passer de l'entreprendre, puisque l'on ne la vouloit pas achever; ou, au contraire, si l'on eust fait main basse sur tous les hérétiques, il n'en resteroit maintenant aucun, au moins en France, pour la blâmer; et les catholiques pareillement n'auroient pas sujet de le faire, voyant le grand repos et le grand bien qu'elle leur auroit apporté. La seconde raison est que, suivant le dire du poëte,

*Segnius irritant animos demissa per aures,
 Quam que sunt oculis subjecta fidelibus.*

Aussi voyons-nous qu'on ne parle pas en si mauvais termes de cette exécution en Italie et aux autres royaumes étrangers, comme l'on fait en France, où elle a esté faite, au milieu de Paris, et en présence d'un million de personnes; et qu'ainsi ne soit les Polonois, qui en recurent l'histoire et le narré particulier, de la part même des plus séditeux et dépitez ministres, pendant que l'évêque de Valence briguoit leurs suffrages pour l'élection de Henri III, ne firent pas grande difficulté de les luy accorder, parce qu'ils sçavoient bien qu'il ne faut pas juger du naturel d'un prince sur le seul pied de quelque action extraordinaire et violente, à laquelle il aura esté forcé par de très-justes et puissantes raisons d'Estat. J'ajouste que cette action n'est pas encore beaucoup éloignée de nostre mémoire; que la pluspart de nos histoires ont esté faites depuis ce temps-là par des huguenots, et enfin que nous en avons la description si ample, et si particulière dans les Mémoires de Charles IX, l'Histoire de Bèze, les Martyrologes, et beaucoup d'autres livres composez à dessein par les protestans, pour condamner cette action, que rien n'y estant oublié de tout ce qui la peut rendre blâmable et odieuse, il ne se peut pas faire aussi que ceux qui entendent la déposition de ces témoins corrompus, ne soient de leur

de laine. On les appelait *chausses*, et c'est de là qu'est venu le nom de *haut-de-chausses*. Henri II est le premier roi de France qui ait porté des bas de soie tricotés. Il voulut honorer par cette magnificence les noces de sa sœur, Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Ces noces eurent lieu en 1559.

BASCHY-SAINT-ESTÈVE, ancienne paroisse de Provence, à dix kilomètres nord-ouest de Digne.

BASCULE. Système de gouvernement qui consiste à équilibrer les forces des partis, à donner la prééminence, tantôt à l'un, tantôt à un autre, de manière à ce que l'un d'eux ne devienne jamais assez puissant pour annuler complètement les autres. C'est ainsi que le Directoire favorisait alternativement les républicains et les royalistes, et que Louis XVIII, après avoir écouté un jour les conseils de son frère, le comte d'Artois, donnait le lendemain satisfaction au parti libéral, en nommant un ministre moins ultra-royaliste. L'histoire est là pour nous apprendre que ce système a toujours été celui des gouvernements faibles, et qu'il les a toujours menés à leur perte.

BASILE (N.) servait dans la marine royale lorsque la révolution le fit parvenir au grade de capitaine de vaisseau. Au 1^{er} juin 1794, il commandait le vaisseau *la Montagne*, lorsqu'il engagea un combat furieux avec l'escadre de l'amiral Lowe. Il fit éprouver aux Anglais, par ses habiles manœuvres et son courage, des pertes énormes, et mourut sur son bord.

BASILIQUE. — Ce mot, dans l'antiquité, désignait un édifice destiné à de nombreux usages. En effet, les juges y rendaient la justice, les jurisconsultes y donnaient leurs consultations, les marchands s'y réunissaient pour traiter de leurs affaires commerciales, et l'on y trouvait même quelques boutiques. Ces édifices étaient ordinairement situés auprès des places publiques; à Rome, il y en avait autant que de marchés. A l'extérieur, les basiliques étaient d'une grande simplicité, les murs étaient percés de fenê-

tres à plein cintre, et leur nudité n'était dissimulée ni par des colonnes ni par des sculptures. A l'intérieur, deux rangs parallèles de colonnes divisaient l'édifice dans le sens de sa longueur, en trois parties inégales. La galerie centrale était la plus large et la plus élevée; elle était en partie occupée par les plaideurs et les avocats, en partie par le peuple. Les curieux se plaçaient aussi à droite et à gauche dans les deux galeries latérales. A l'extrémité des trois galeries il y avait un espace peu profond, qui, comme dans nos tribunaux actuels, était réservé exclusivement aux officiers de la justice. Cet espace se terminait par un hémicycle placé vis-à-vis de la galerie centrale. C'était au milieu de cet hémicycle que siégeait le président.

On nous pardonnera ces détails sur les basiliques de l'antiquité, si l'on fait attention que la description qu'on vient de lire est en tout point celle d'une église chrétienne. C'est qu'en effet le plan des basiliques fut précisément celui que choisirent les premiers fidèles lorsque, sortant des catacombes, ils purent se livrer publiquement à l'exercice de leur culte et songèrent à se construire des temples. Plus tard, quand le christianisme devint dominant, ils s'emparèrent de ces édifices et en firent leurs églises. Les basiliques leur convenaient, en effet, bien mieux que les temples païens, qui étaient trop petits pour contenir une nombreuse assemblée, et qui d'ailleurs, pendant longtemps, furent encore consacrés à l'exercice de l'ancienne religion. Ce que nous nommons le *chœur* dans nos églises, n'est rien autre chose que l'hémicycle où se plaçait le juge dans l'antiquité; seulement, cet hémicycle s'agrandit; on y ajouta deux nefs transversales qui prirent le nom de *transceps* ou *croisée*. La partie semi-circulaire devint plus considérable, et se nomma *apside*. Quant aux deux rangs de colonnes qui divisaient l'édifice en trois parties, ils ont donné naissance à la grande nef et aux deux bas côtés. Telle est l'église actuelle.

Mais la basilique du quatrième et du cinquième siècle avait d'autres parties que nous devons aussi décrire. La partie principale était le chœur, qui, au fond de l'abside, contenait des gradins au milieu desquels se trouvait un siège plus élevé. Ce siège était réservé au principal officiant, à l'évêque; les gradins étaient destinés aux diacres, aux prêtres, et aux officiants subalternes: c'était le *presbyterium*. Vis-à-vis se trouvait l'autel, qui avait, comme aujourd'hui, la forme d'un tombeau antique. Au-dessus était placé le *Ciborium*. C'était un fronton soutenu par quatre colonnes, et duquel pendait une colombe, ordinairement en matière précieuse. Cette colombe était creuse et renfermait les hosties consacrées. Au-dessous de l'autel on avait placé la *confession* ou *crypte*, souvenir des catacombes. Plus loin, à l'endroit où les transepts prenaient naissance, s'élevaient deux pupitres, nommés *ambons*, où les diacres lisaient au peuple l'épître et l'évangile; c'est ce qui a donné naissance au *jube*, ainsi nommé d'une formule que récite le diacre, et qui commence par ces mots: *Jube, Domine*. Notre *prône* tient maintenant lieu de ce *jube* dont il n'existe plus que peu d'exemples. On peut en voir un, fort moderne il est vrai, à Saint-Etienne du Mont, à Paris. Au-dessus des ambons s'élevait l'arc *trionphal*, ou de *Jésus-Christ*, qui séparait le chœur de la nef. C'est en souvenir de cet arc que nous voyons encore, dans les églises de village, un Christ placé sur une poutre transversale, à l'entrée du chœur. Dans les premiers temps du christianisme, un voile séparait le chœur des nefs, et on ne le levait qu'au moment de l'élevation. Les différentes nefs étaient également séparées par des voiles. Les hommes et les femmes y avaient des places marquées, et ne se mêlaient jamais. Les femmes étaient le plus souvent placées dans des tribunes construites au-dessus des bas côtés; et y parvenait par des escaliers extérieurs de l'édifice. La *bibliothèque* et le *trésor* étaient placés dans deux

petites absides qui répondaient aux bas côtés.

Les chrétiens seuls avaient le droit de pénétrer dans l'intérieur de l'édifice. Quant aux néophytes, ils n'étaient admis que dans un vestibule placé à l'entrée, et qu'on nomme *narthex*, *atrium* ou *porche*. Le porche s'est conservé bien avant dans le moyen âge, et l'on trouve plusieurs églises qui ont encore un ou deux narthex. Ce narthex était percé de trois portes qui correspondaient avec trois autres portes, situées à l'entrée de chaque nef. Celle du milieu se nommait la *porte triomphale*. En avant du narthex se trouvait une grande cour carrée nommée aussi *atrium* ou *parvis*; elle était environnée de portiques, et contenait quelques fontaines, origine de nos *bénitiers*, et un édifice circulaire ou en forme de croix, nommé le *baptistère*. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui encore les baptistères et les bénitiers sont situés près des portes d'entrée.

Dans le langage du moyen âge, le mot *basilique* désigne ordinairement une église desservie par des moines. Cela vient sans doute de ce que les abbayes étaient le plus souvent construites sur les tombeaux des saints, car la loi salique donne encore, au mot *Basilique*, l'acception de *tombeau*. « *Si quis vero basilicam super hominem mortuum expoliaverit, 30 solidis culpabilis judicatur.* » Aujourd'hui le mot basilique s'applique, en général, à une église large, bien bâtie et offrant de grandes proportions. On dit la basilique de Saint-Pierre, la basilique de Notre-Dame, etc.

BASIRE (Claude), né à Dijon, en 1764, était commis aux archives des états de Bourgogne lorsque la révolution éclata. Il fut d'abord nommé membre du directoire du district de Dijon, puis député du département de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative. Dans la séance du 11 novembre, il dénonça un receveur général des finances, qui engageait ses employés à émigrer. Le 23, il vota la suppression des costumes religieux et la liberté des

cultes; le 25, il fit créer le comité de surveillance. Le 4 février 1792, il s'éleva contre l'exportation du numéraire, et demanda, trois jours après, comme remède à ce mal, la séquestration des biens des émigrés. C'est par lui que la nation fut instruite de l'existence du *comité autrichien*, dont le but était une réaction contre-révolutionnaire. Un juge de paix, nommé Larivière, lança contre lui un mandat d'amener, mais l'Assemblée le prit sous sa protection et mit Larivière en accusation. Depuis ce temps, Basire coopéra activement aux journées du 20 juin et du 10 août 1792. Après cette dernière journée, il sauva plusieurs soldats suisses en faisant décréter qu'ils étaient sous la sauvegarde de la loi. C'est à lui que l'on doit la prohibition des inhumations dans les églises. Représentant du département de la Côte-d'Or à la Convention, il se rangea d'abord parmi les montagnards, demanda la peine de mort contre tout individu qui proposerait de créer « une puissance héréditaire et individuelle », dénonça, le 14 décembre 1792, Brissot et Louvet, et vota la peine de mort dans le procès de Louis XVI. Dans le mois de février 1793, il fut nommé au comité de sûreté générale, et ensuite envoyé en mission à Lyon, avec Legendre et Rovère. Il cassa la municipalité de cette ville, qui était du parti girondin, et la recomposa avec des hommes qui partageaient ses principes. Au 31 mai, il parla contre la commission des douze, et demanda que la Convention allât fraterniser avec le peuple, qui attendait à la porte que l'Assemblée expulsât de son sein les partisans de Vergniaud et de Brissot. Le 22 juillet, il dénonça Custine; le 28 août, il provoqua la loi qui déclarait la république en état de révolution jusqu'à la paix. Quelques jours après, il fut nommé secrétaire de la Convention, et proposa la loi qui ordonnait le tutoiement. Le 10 novembre, il combattit la motion qui avait pour but de forcer les représentants du peuple à rendre compte de leur for-

tune, et parla contre le système de la terreur. Accusé de complicité avec Chabot et d'autres députés convaincus d'avoir, en vue d'un sordide intérêt, falsifié un décret de la Convention relatif à la liquidation de la Compagnie des Indes et d'avoir corrompu Fabre pour acheter son silence, Basire, quoiqu'il eût dénoncé le crime au comité de salut public, fut décrété d'arrestation le 16 janvier 1794. Après une détention de quatre mois au Luxembourg, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 3 avril, et exécuté le même jour. Le Corps législatif accorda, le 2 mai 1797, une pension à sa veuve.

BASNAGE. — La famille Basnage, dont le chef, Benjamin Basnage, est un ministre protestant assez célèbre, compte six personnages, dont la biographie a recueilli les titres. Les plus connus sont : Henri et Jacques.

BASNAGE (Henri), au nom duquel on ajoute ordinairement le titre de *du Fraquenay*, pour le distinguer d'un de ses fils, Henri Basnage, dit *de Beauval*, qui exerça comme lui la profession d'avocat. Basnage du Fraquenay, né en 1615, mourut en 1695, à l'âge de quatre-vingts ans, avec la réputation de l'un des plus diserts et des plus habiles avocats du parlement de Normandie. Il a laissé, sur la coutume de cette province, un commentaire fort estimé en deux volumes in-folio. Quoique protestant, il fut toujours bien vu dans le parti catholique, ce qu'il faut attribuer à son caractère et à son mérite. En effet, Bayle, qui nous transmet ce détail, parle de lui en fort bons termes.

BASNAGE (Jacques), fils du précédent, naquit à Rouen le 8 août 1653. Son père l'envoya fort jeune à Saumur, pour étudier sous Tannegui le Fèvre. Donné des plus heureuses dispositions, à dix-sept ans le jeune Basnage était déjà familiarisé avec les auteurs grecs et latins, et savait presque toutes les langues modernes. Se sentant du goût pour la profession de ministre, Basnage, malgré les avis pleins de sollicitude de Tannegui le Fèvre, son

maître, se rendit à Genève, où il commença ses études de théologie, et ensuite à Sedan, où il les acheva sous Jurieu et Beaulieu. De là il retourna à Rouen, où il fut reçu ministre au mois de septembre 1676. Il se maria en 1684, et épousa Susanne du Moulin, petite-fille du fameux Pierre du Moulin. Le temple de Rouen ayant été interdit, le 6 juin 1685, Basnage obtint du roi la permission de se retirer en Hollande. S'étant fixé à Rotterdam, il y fut ministre pensionnaire jusqu'en 1691, qu'il fut nommé pasteur ordinaire de l'église wallone de cette ville. Le pensionnaire Heinsius, qui l'avait pris en amitié, désirant l'avoir auprès de lui, le fit demander en 1709 par l'église wallone de la Haye. Là, par le crédit de son protecteur, Basnage se vit appelé à jouer un rôle politique qui ne fut pas sans éclat. Chargé de plusieurs missions importantes, il s'en acquitta avec habileté. L'abbé Dubois, venu à la Haye en 1716, pour y négocier une alliance défensive entre la France, l'Angleterre et les États généraux, eut ordre du régent de s'entendre avec Basnage. Ils agirent de concert, et réussirent à faire conclure l'alliance, le 14 février 1717. Le duc d'Orléans, reconnaissant des services que Basnage avait rendus en cette circonstance, lui fit restituer tous les biens qu'il avait en France. Cependant, au milieu de toutes ces distractions, Basnage cultivait toujours les lettres avec ardeur; mais sa santé, qui jusque-là lui avait permis de suffire à ces soins divers, s'altéra sensiblement en 1722, et il mourut l'année suivante, le 22 décembre, laissant une fille unique.

Basnage avait de la douceur, du liant dans le caractère; et il joignait à ces qualités naturelles ce que donne l'usage du grand monde, une exquise politesse. Le Vier lui prête aussi une grande franchise, ce qui se concilie plus difficilement avec sa vocation pour la diplomatie. Quant à la solidité et à l'étendue de son savoir, elles sont suffisamment attestées par les nombreux ouvrages qu'il a laissés. On peut en

voir le catalogue raisonné dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres* (tome IV, p. 299-311; et tome X, p. 147-151). Nous nous contenterons de citer les principaux: 1° *La communion sainte, ou traité sur la nécessité et les moyens de communier dignement* (Rotterdam, 1688, in-18). Cet ouvrage, qui fut approuvé même des catholiques, a eu un grand nombre d'éditions. 2° *Traité de la conscience, dans lequel on examine sa nature, ses illusions, etc.* (Amsterdam, 1696, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage renferme la réfutation des arguments de Bayle sur la conscience errante. 3° *Histoire de l'Église, depuis Jésus-Christ jusqu'à présent* (Rotterdam, 1699, 2 vol. in-fol.). 4° *Histoire des Juifs, depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, etc.* (Rotterdam, 1706, 5 vol. in-12). Ce livre est un de ceux qui font le plus d'honneur à Basnage; il en donna une édition considérablement augmentée (la Haye, 1716, 15 vol. in-12). 5° *Dissertation historique sur les ducs et les ordres de chevalerie* (Amsterdam, 1720, in-8°). Cet ouvrage, rempli d'une curieuse érudition, a été depuis souvent mis à contribution par des auteurs qui ne l'ont pas nommé.

BASOCHÉ. Voyez Bazoche.

BASOCHÉ-GUËT (la), bourg et baronnie du Perche-Guet, à dix-neuf kilomètres nord-ouest de Châteaudun.

BASQUES, nom sous lequel on désigne les populations qui occupent, à l'extrémité occidentale de nos frontières pyrénéennes, les cantons que, du côté de la France, on appelle le *pays basque*, et du côté de l'Espagne, *las provincias vascongadas*. Le pays basque forme trois divisions: le *Labourd*, la *basse Navarre* et la *Soule*. Sa population est de cent cinquante et un mille deuxcent quatre-vingt-quinze habitants. Les provinces *Vascongadas* sont la *Biscaye*, *Alava* et *Guipuzcoa*; si l'on y joint la Navarre espagnole, qui est aussi un canton basque, on aura un total d'environ six cent quinze mille âmes pour la population vasconne habitant au delà des Pyrénées.

Les Basques forment tout ce qui

sion du Nouveau Testament et quelques ouvrages de piété, dont le plus ancien est de la fin du seizième siècle.

BASSAL (Jean), membre de la congrégation de la mission, se fit remarquer par son enthousiasme au commencement de la révolution, et devint, en 1790, curé constitutionnel de Saint-Louis, à Versailles, puis député du département de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative. Dans le mois de mars 1792, il proposa une amnistie sur les massacres de la Glacière, à Avignon; en mai, il provoqua un décret d'accusation contre Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi. Nommé membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI, et le 22 janvier 1794 fut élu secrétaire de l'assemblée. Envoyé dans le Jura pour étouffer l'insurrection fédéraliste, il eut à se justifier à son retour du peu d'énergie qu'il avait déployé; mais les jacobins acceptèrent les explications qu'il donna et l'éluèrent président de leur société. Il fut ensuite envoyé en Suisse pour surveiller les opérations diplomatiques de Barthélemy. Après la session conventionnelle, Bassal devint le secrétaire de Championnet, et le suivit en Italie; l'année suivante, il fut traduit devant une commission militaire, comme dilapidateur des deniers publics; sauvé par la chute de Merlin, Treillard et Lareveillère-Lépeaux, le 30 prairial an VII, il rejoignit Championnet à l'armée des Alpes, et revint à Paris à la mort de ce général. Il y vécut ignoré jusqu'en 1802, époque de sa mort.

BASSANO (batailles de). — Depuis la bataille de Roveredo, Bonaparte ne laissait point de relâche au comte de Wurmser. Celui-ci voyant le général français s'avancer du côté de Trente, crut qu'il voulait se porter sur Inspruck. Pour contrarier ses projets, et lui faire craindre pour ses derrières, il envoya une forte colonne autrichienne sur Vérone; mais, tandis qu'il croyait couper l'armée française, celle-ci l'avait coupé lui-même par une marche forcée de vingt lieues en deux jours. Le 8 septembre 1796, elle se mit en

mouvement. A sept heures, elle arriva au défilé des Gorges, près le village de Solagna. Les Autrichiens gardaient ce passage. Le général Augereau se porta, avec sa division, sur la gauche; Masséna, sur la droite, avec sa division et le quatrième de ligne. Le combat commença; les Autrichiens firent pendant quelques instants bonne contenance, mais l'impétuosité des soldats français les mit en déroute; Murat lança sa cavalerie à leur poursuite. Aussitôt Bonaparte marcha sur Bassano; Wurmser et son état-major y étaient encore. Augereau y entra par la gauche au pas de charge, en même temps que Masséna y pénétrait par la droite. La quatrième demi-brigade, marchant partie en colonne serrée, partie à la course, fonça sur les pièces qui défendaient le pont de la Brenta, et pénétra dans la ville. Les grenadiers d'élite autrichiens, chargés de protéger la retraite de leur quartier général, ne purent les arrêter. Le général Wurmser et le trésor de son armée furent sur le point d'être pris. Les généraux Verdier et Saint-Hilaire, et le chef de bataillon Frère, se couvrirent de gloire dans cette journée, où l'on vit un carabinier de la cinquième demi-brigade traverser trois pelotons ennemis, arrêter l'officier général qui les commandait, et tuer, lui seul, treize Autrichiens. Lannes, qui n'était encore que chef de brigade, y obtint le grade de général. Il était entré le premier dans Bassano, comme il avait été le premier au passage du Pô, au pont de Lodi et à Dego. Cinq mille prisonniers, trente-cinq pièces de canon, et deux équipages de ponts, furent les trophées de cette victoire, qui compléta six jours de combats et de succès, où les Français enlevèrent aux Autrichiens seize mille prisonniers, éparpillèrent, tuèrent ou blessèrent le reste de leur armée, et ne laissèrent au général Wurmser que neuf mille cinq cents hommes.

— Moncey, commandant l'aile gauche de l'armée d'Italie, reçut, après avoir vaincu les Autrichiens à Alla, l'ordre de se porter sur Bassano. Il y entra

le 11 janvier 1801. Son corps d'armée avait franchi, dans l'espace de huit jours, cent trente milles d'Italie, dans un pays de montagnes, où des chemins difficiles avaient été souvent disputés; il avait fait deux mille prisonniers.

— Les rives de la Brenta furent encore une fois témoins de la valeur française, le 5 novembre 1805. Masséna venait de s'emparer de Vicence, lorsqu'il vit les Autrichiens se retirer par le chemin de Bassano; il se mit aussitôt à harceler leur arrière-garde. Un combat se livra près du village de Saint-Pierre *in Gu*; les Autrichiens y perdirent six cents hommes et une pièce de canon. L'avant-garde arriva sur la Brenta au moment où les Autrichiens en coupaient le pont. Une vive canonnade s'engagea de la rive gauche à la rive droite: la nuit la fit cesser; mais dès le lendemain matin, Masséna fit passer la Brenta à plusieurs régiments de cavalerie, pendant qu'on réparait le pont. Aussitôt l'armée française défila et s'empara successivement de Citadella, Castelfranco, Saltrunda, Albarédo et Bassano. Elle avait fait, depuis Montebello, dix-huit cents prisonniers.

BASSANO (duc de). Voyez **MARET**.

BASSAS (Barthélemy), grenadier à la soixante-seizième demi-brigade d'infanterie de ligne, né à Roquemond (Gard), fit preuve d'un courage remarquable à l'affaire d'Airola, en Suisse, le 27 mai 1799. Grièvement blessé, après avoir fait des prodiges de valeur, il se précipita avec une intrépidité extraordinaire dans les rangs ennemis, fit quinze prisonniers, les ramena au quartier général, courut de nouveau sur le champ de bataille, fit de nouveaux prisonniers, revint une troisième fois à la charge, et fut tué par la mitraille en courant sur une pièce de canon.

BASSÉE (la), ville de la Flandre Wallonne, à dix-neuf kilomètres nord-ouest de Douay. Cette place, autrefois tres-forte, fut démantelée par ordre de Louis XIV.

BASSELIN (Olivier) naquit dans le

Val-de-Vire, en Normandie, vers le milieu du quinzième siècle. Doué d'une imagination féconde, d'une gaieté franche, et d'un esprit piquant, il composa un grand nombre de chansons bachiques qui attestent son talent naturel, et son ignorance complète des règles de l'art. Sa vie est fort peu connue; on ignore même l'époque de sa mort. Il paraît toutefois qu'il ne vivait plus en 1500. Ses chansons et ses rondes joyeuses n'ont été imprimées que longtemps après sa mort. Ce fut un nommé le Houx, son compatriote, qui les réunit, et les publia vers l'année 1610, en substituant toutefois aux mots qui avaient vieilli des expressions plus modernes. On doit regarder Basselin comme un de nos plus anciens auteurs de chansons, et, sous ce rapport, il mérite des éloges pour son style naturel et facile, et pour son originalité.

BASSEPORTE (Madeleine-Françoise), célèbre peintre de fleurs et d'oiseaux, naquit à Paris en 1701. Elle fut l'élève du fameux Robert, et succéda en 1732 à Obriette, dans la place de peintre des jardins du roi. Naturellement bonne et bienfaisante, elle se plaisait à encourager les talents naissants; c'est à sa faveur et à son crédit que Larchevêque, peintre du roi de Suède, et le chimiste Rouelle, durent une partie de leur avancement. Elle fut liée avec l'abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la nature*, et elle orna cet ouvrage de quelques dessins. Elle mourut en 1780, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Ses dessins se trouvent répandus dans les portefeuilles des amateurs; il ne reste d'elle que la continuation de la collection de plantes peintes sur vélin, commencée par Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et qui se voit au muséum d'histoire naturelle.

BASSET (C. A.), bénédictin, né à Sorrèze en 1764, était professeur de rhétorique à l'école de cette ville en 1791. Il émigra et ne reentra en France qu'en 1806, lorsque le calme fut entièrement rétabli. A l'organisation de l'université, il fut nommé censeur des

études au collège Charlemagne, et devint ensuite sous-directeur de l'école normale, emploi dont il était digne et par ses lumières et par son expérience. Sous la restauration, il se montra l'un des plus zélés propagateurs de la méthode d'enseignement mutuel, et fut l'un des fondateurs et des membres les plus distingués de la Société pour l'amélioration de l'instruction élémentaire. Il mourut à Paris à la fin de 1828. On lui doit un grand nombre d'ouvrages pédagogiques; nous citerons seulement celui qui a pour titre : *Coup d'œil général sur l'éducation et sur l'instruction publique en France, avant, pendant et depuis la révolution*, Paris, 1816, in-8°.

BASSET DE MONTAIGU, voyez **MONTAIGU**.

BASSEVILLE (M.-J. Husson) se livra d'abord à l'instruction publique, et travailla, pendant la révolution, à la rédaction du *Mercur national*. Nommé, en 1792, secrétaire de légation à Naples, il fut assassiné par la populace de Rome, le 13 janvier 1793. Nous empruntons à l'*Histoire du pape Pie VII*, par M. le chevalier Artaud (t. I, p. 17), les circonstances de cette horrible violation du droit des gens. « M. de Basseville avait été nommé, sous le ministère de Dumouriez, secrétaire d'ambassade à Naples; il y résidait lorsqu'il reçut l'ordre d'aller à Rome pour protéger les intérêts de nos négociants. Il y tenait personnellement une conduite réservée; mais on lui envoya un nommé Flotte, qui était porteur des ordres les plus violents, et l'injonction de faire prendre aux Français la cocarde nationale, et d'arborer, sur la porte du consul, l'emblème de la liberté. Le cardinal Zélada, secrétaire d'État, déclara qu'il y aurait une émeute à Rome, si l'on exécutait ces ordres. Malgré cette défense, Flotte força Basseville à faire prendre la cocarde au cocher et au domestique qui devaient les conduire à l'académie de France, le 13 janvier 1793. C'était l'heure de la promenade du Corso, il y eut alors une effroyable émeute près de la place Sciarra. Le cocher ramena

l'automobile au logis de Basseville. Des flots de peuple le poursuivirent; et au moment où, rentré dans son cabinet, il écrivait à la secrétairerie d'État, un barbier le frappa d'un rasoir, avant que la troupe appelée au secours pût entrer dans le cabinet. Basseville, transporté dans un corps de garde voisin, expira peu d'heures après, dans les plus vives douleurs, en recevant les secours de la religion; et en disant : « Je meurs victime d'un insensé. » Flotte se cacha et fut en vain cherché par le peuple pendant trois jours. La maison de l'agent du commerce, Moutte, où logeait Basseville, fut pillée. »

La Convention vit dans ce crime, auquel les intrigues des agents du gouvernement pontifical n'étaient peut-être pas étrangères, un outrage manifeste contre le droit des gens; une vengeance éclatante fut ordonnée; et, en effet, par l'article 11 de l'armistice signé à Bologne le 23 juin 1796, « le pape fut obligé d'envoyer le plus tôt possible son plénipotentiaire à Paris, « pour obtenir du directoire exécutif « la paix définitive, en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et les pertes que les Français « avaient essayées dans ses États, et « notamment le meurtre de Basseville, « et les dédommagements dus à sa famille. » Et par l'article XVIII du traité du 19 février 1797, le pape s'obligea « à faire désavouer par un ministre à Paris l'assassinat commis « sur la personne du secrétaire de légation Basseville, et à mettre à la « disposition du gouvernement français une somme de trois cent mille « livres, pour être répartie entre ceux « qui avaient souffert de cet attentat. » L'adoption du fils du malheureux Basseville fut décrétée par la Convention. Plusieurs écrivains italiens et nationaux ont traité cet événement en prose et en vers. Basseville était membre de plusieurs académies; il a publié : *Mémoires historiques, critiques et politiques sur la révolution de France*, etc., 2 vol. in-8°; *Éléments de mythologie*, in-8°, 1784; *Précis historique*

sur la vie du Genevois Lefort, premier ministre de Pierre le Grand, in-8°, 1785; *Mémoire secret sur la cour de Berlin*, in-8°; on lui doit aussi un recueil de *Poésies fugitives*.

BASSIGNANO (combat de). L'armée d'Italie n'éprouvait plus que des revers depuis la déroute de Scherer. Au mois de mai 1799, elle se trouvait entre le Pô et le Tanaró; sa droite était appuyée sur Alexandrie, sa gauche sur Valence, et elle occupait par de forts détachements Casal et Verruo. Suwarow menaçait la droite de l'armée, entre le Tanaro et les Apennins; mais le général Moreau comprit que cette manœuvre avait uniquement pour but de surprendre la gauche des Français dans une action décisive. Ce projet du général russe était secondé par les attaques des insurgés piémontais qui menaçaient tellement les derrières de l'armée française, que si elle eût reçu et perdu une bataille, sa retraite au delà des Apennins devenait impossible. Le 11 mai, l'avant-garde du corps russe du général Rosenberg ayant passé le Pô, fut repoussée, avec une perte considérable, par une partie de la division Grenier. Tous ceux qui passèrent sur la rive droite furent tués ou faits prisonniers. Un seul bataillon de cent sixième fit mettre bas les armes à cinq cents Autrichiens. Le lendemain, sept mille Russes, commandés par le général Schubart, passèrent le Pô à Bassignano, et dirigèrent leur principale attaque sur Pécetto. Moreau avait prévu ce mouvement, et disposé, d'après ces vues, la division du général Grenier, qui reçut les Russes avec une grande valeur. Cette division cependant se soutenait avec peine contre un ennemi trop supérieur, lorsque des troupes fraîches, commandées par le chef de brigade Gardanne, vinrent à son secours. Au même moment la division Victor parut sur les hauteurs de Pécetto, et les Russes se virent ainsi attaqués en même temps sur leur flanc gauche et sur leur front. Le combat fut long et opiniâtre. Une cassine qui se trouvait placée au centre de l'attaque fut prise et reprise plusieurs fois. En-

fin le village fut enlevé; les ennemis plièrent de toutes parts et furent culbutés dans le fleuve, où plus de deux mille se noyèrent. Le général Schubart, leur commandant, fut tué. On leur prit sept à huit cents prisonniers, cinq canons et un drapeau. Suwarow battu se décida à porter la plus grande partie de ses forces sur la rive droite du Pô, vers Turin.

BASSIGNY (le), *Pagus Bassinacensis*, pays de la Champagne, borné au nord par le Vallage; à l'est, par le duché de Bar et la Franche-Comté; au sud, par cette province et la Bourgogne; et à l'ouest, par cette dernière province. Le Bassigny était autrefois habité par les *Lingones*. Après la conquête romaine, il fit partie de la première Lyonnaise. Enlevé aux Romains par les Bourguignons, il fut ensuite conquis par les Francs. Langres, capitale de ce pays, forma depuis un comté séparé, qui fut érigé en duché-pairie, donné par Philippe-Auguste aux évêques de cette ville. Après bien des luttes entre les ducs de Bourgogne, ceux de Lorraine et les comtes de Champagne, le Bassigny resta à ces derniers. Il suivit depuis le sort de la Champagne. Il forme aujourd'hui les arrondissements de Chaumont et de Langres (Haute-Marne); celui de Barsur-Aube (Aube), et le canton de Gondrecourt (Meuse).

BASSINS OÉOGRAPHIQUES.— Il y a bientôt deux mille ans que Strabon écrivait: « Il semble qu'une Providence tutélaire éleva ces chaînes de montagnes, rapprocha ces mers, traça et dirigea le cours de tant de fleuves, pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant du monde. » Puis il fait ainsi la description des fleuves qui arrosent notre belle patrie: « Toute la Gaule est arrosée par des fleuves qui descendent des Alpes, des Pyrénées et des Cévennes, et qui vont se jeter les uns dans l'Océan, les autres dans la Méditerranée. Les lieux qu'ils traversent sont, pour la plupart, des plaines et des collines qui donnent naissance à des ruisseaux assez forts pour porter bateau. Les lits de tout

Bordeaux qui est le centre commercial de ce bassin.

Le bassin du Rhône comprend une partie de la Suisse, de la Savoie, et le sud-est de la France. Le Valais, les cantons de Vaud et de Genève, et les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche, de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône, sont traversés par le fleuve lui-même. Le reste du bassin se compose de la Savoie arrosée par l'Isère, et des Hautes et Basses-Alpes, arrosées par la Durance. Marseille est le port commercial du bassin du Rhône.

Le bassin du Rhin est presque tout entier hors de France. En ne nous occupant que de la rive gauche, qui seule est française, ce bassin comprend la Suisse, l'Alsace, la Bavière rhénane, le duché du Bas-Rhin, et par son affluent, la Moselle, toute la Lorraine. Ce bassin, dit M. Michel Chevalier (*), « a peu d'importance par la superficie de la portion du territoire français qu'il arrose; il en a une immense par l'étendue de son cours au dehors de nos frontières, par la facilité que donnent ses affluents de droite de lier des rapports entre la France et de vastes contrées, et par la proximité du Danube. »

BASSOMPIERRE, terre du duché de Bar, près de Saint-Mihel, département de la Meuse.

BASSOMPIERRE (François de), maréchal de France, naquit en Lorraine, le 12 avril 1679; il descendait d'une branche de la maison de Clèves, qui tirait son origine d'Ulric III, comte de Ravenstein. C'est sous le règne de Henri IV qu'il parut à la cour, où sa galanterie et le luxe qu'il déploya dans les fêtes le rendirent bientôt un personnage à la mode. Il fit, en 1602, ses premières armes en Savoie; en 1603, il alla servir dans l'armée impériale, contre les Turcs. De retour en France, et recherché pour son esprit, sa bonne tournure, son origine et son mérite, il devait épouser la fille du connétable

de Montmorency, dont Henri IV était éperdument amoureux, lorsque celui-ci lui dit un jour : « Bassompierre, je veux te parler en ami; je suis devenu non-seulement amoureux, mais fol et outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et qu'elle t'aime, je te haïrais; si elle m'aimoit, tu me haïrais; il vaut mieux que ce ne soit pas la cause de notre mésintelligence. » Bassompierre céda en ami, et oublia une femme charmante qu'il aimait. Il parut, du reste, d'après Tallemant des Réaux (*), que Bassompierre a singulièrement embelli cette aventure dans ses Mémoires. Tallemant dit simplement : « M. de Bassompierre, au bout de quelques années, voulut aussi la prendre sans bien; mais, quoiqu'il fût bien fait et fort bien avec le connétable, et que l'affaire fût fort avancée, madame d'Angoulême la rompit. Bassompierre, depuis, fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour faire croire qu'il étoit bien avec elle. » Bassompierre devint colonel général des Suisses, et conserva son crédit sous la régence de Marie de Médicis. Il étoit grand maître de l'artillerie, en 1617, au siège de Château-Porcien; il fut blessé à celui de Rethel, et prit part au combat du Pont-de-Cé, ainsi qu'aux sièges de Saint-Jean d'Angely et de Montpellier; en 1622, Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France, puis, Albert de Luynes, jaloux de son crédit, lui fit confier successivement plusieurs ambassades importantes. Il fut d'abord envoyé en Espagne, pour traiter de la question de la Valteline, puis en Suisse, en 1625, et enfin en Angleterre. Il assista au siège de la Rochelle, au passage du Pas-de-Suze et au siège de Montauban. Incapable de plier, il osa résister au cardinal de Richelieu, trempa dans quelques complots tramés contre lui, et fut mis à la Bastille (1631); il y resta jusqu'à la mort du ministre, c'est-à-dire, douze ans. Louis XIII lui ayant alors demandé son âge, il n'accusa que cin-

(*) Des intérêts matériels de la France, p. 64.

(*) Histoire de madame la Princesse,

quante ans; le roi ayant paru étonné, « Sire, reprit-il, je retranche douze années passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas employées au service de Votre Majesté. » Bassompierre mourut le 12 octobre 1646, à l'âge de soixante-cinq ans. Il avait beaucoup étudié dans sa jeunesse; pendant sa captivité, il mit ses études à profit, et composa plusieurs ouvrages fort curieux pour l'histoire de son temps. Les plus importants sont ses *Mémoires*, et l'histoire de ses *Ambassades en Espagne, en Suisse et en Angleterre*.

BASTAN (combat dans la vallée de). — Les succès des Français aux Aldudes ayant ouvert la vallée de Bastan, le général Muller fit, au mois de juillet 1794, toutes les dispositions nécessaires pour pénétrer de ce côté en Espagne. Entre Saint-Jean-de-Luz et Saint-Jean-Pied-de-Port, se trouvent plusieurs passages qui, sur une étendue de quatre-vingts kilomètres, ouvrent l'entrée du territoire espagnol. La vallée de Bastan, par laquelle devait se faire l'invasion, a environ vingt-quatre kilomètres de long; elle est bordée de hautes montagnes. Ce plan d'attaque était semblable à celui qui avait été exécuté par l'amiral Bonivet et par le maréchal de Berwick; mais il était conçu d'après des vues plus vastes et mieux combinées. Des combats partiels, sur la gauche de l'armée, avaient rendu les Français maîtres de Berdaritz, d'Ispéguy, des cols de Maya et d'Harriet. Les divisions qui s'y établirent se trouvèrent avoir dépassé de beaucoup les défenses que les Espagnols avaient réunies sur la rive gauche de la Bidassoa pour en disputer le passage. Avant de tenter de le forcer, on eut devoir s'assurer du dernier poste occupé par l'ennemi du Arquinzú, vers la gauche de Berdaritz; il était situé sur une sommité qui couvrait encore les derrières de la vallée de Bastan. Deux colonnes françaises s'avancèrent, guidées par le brave Tour d'Auvergne et par le général Digonnet; elles gravissent pendant soixante heures les montagnes, ren-

versant tous les obstacles et emportent toutes les positions. La ligne espagnole, défendue par environ vingt-cinq mille hommes, appuyait sa gauche à Fontarabie, et remontait la Bidassoa jusqu'à Saint-Estevan. L'occupation des cols d'Ispéguy, de Berdaritz et de Maya, rendait inutiles les moyens de défense multipliés sur ces points par les Espagnols. L'ordre des attaques avait retardé celle de la vallée de Bastan, qui était la plus difficile, jusqu'à ce que l'armée ennemie eût pu être prise à revers. Trois attaques successives furent disposées de manière que le succès des premières assurât la réussite des suivantes. Une colonne de huit mille hommes devait pénétrer, sur la gauche, dans la vallée de Bastan, sous la conduite du général Moncey, et cinq mille hommes commandés par le général Delaborde, attaquer, vers le centre, le passage de Bera et la montagne du Commissari, où les Espagnols avaient établi de nombreux moyens de défense. Ces deux corps devaient se réunir sur la rive gauche de la Bidassoa, au point le plus saillant formé par l'angle de cette rivière. Les retranchements qui couvraient Fontarabie et défendaient la Bidassoa se trouvaient alors dépassés et pris à revers. L'attaque sur ce point devait s'effectuer par la division de droite, commandée par le général Frégeville. Ce front d'attaques combinées occupait un espace d'environ quarante-huit kilomètres, dans un pays hérissé de montagnes élevées et coupé par de profonds défilés. Dès que les troupes furent établies dans leurs postes, la division du général Moncey fut répartie en quatre colonnes. Elles se mirent en mouvement le 24 juillet, par les débouchés de Berdaritz, d'Ispéguy, de l'Harriet et de Maya. La colonne dirigée par Ispéguy commença l'attaque. Les troupes assaillantes étant parvenues à transporter de l'artillerie, malgré la difficulté des chemins, les Espagnols abandonnèrent le poste après trois coups de canon. Ils furent successivement délogés, dans leur retraite, des postes où ils se ral-

lièrent, à Errazu, et sur une hauteur d'où ils découvriraient encore l'entrée de la gorge d'Arriscum et l'entrée de la vallée. Les Français furent d'abord repoussés, mais ils poussèrent ensuite les Espagnols jusqu'à Elizondo, et affaiblirent ainsi leur résistance sur tous les autres points. Les colonnes descendues par Berdaritz et Maya éprouvèrent peu de difficultés. Elizondo fut évacué; les Espagnols se retirèrent sur Saint-Estevan, qu'ils abandonnèrent le lendemain. Toute leur droite se trouvait alors enlevée; c'était le signal pour la colonne du centre de se porter sur Bera, où de plus grandes difficultés restaient à vaincre. Quatre canons de fer, deux mille fusils, deux cents prisonniers tombèrent au pouvoir des Français. La route de l'Espagne ouverte ne présentait plus désormais aucun obstacle.

BASTARD D'ESTANG (Dominique-François-Marie, comte de) naquit, en 1783, à Nogaro, département du Gers. Il embrassa la carrière du barreau, et devint conseiller auditeur à la cour d'appel de Paris, puis conseiller à la cour impériale de cette même ville, en 1810. Il continua d'y siéger pendant les cent jours, vota contre l'acte additionnel, et fut nommé à la présidence après la seconde restauration. Il entra, en 1819, à la chambre des pairs, et fut chargé, en 1820, d'instruire le procès de Louvel. Il déploya, dans cette affaire, autant d'intégrité que de jugement. M. Bastard d'Estang s'est toujours montré digne de la haute considération qui l'a suivi dans ses différentes fonctions. Il est mort il y a quelques années.

BASTARD (T.) était, avant 1815, professeur de botanique et directeur du jardin des plantes à Angers; il perdit ces deux places à la seconde restauration, pour avoir été membre du bureau central de la congrégation angevine, qui signa, le 7 mai 1815, le pacte fédératif du département de Maine-et-Loire en faveur de Napoléon. M. Bastard est un botaniste très-recommandable; il a publié : *1° Essai sur la Flore de Maine-et-*

Loire, un vol. in-12, Angers, 1807; *2° Notice sur les végétaux les plus intéressants du jardin des plantes d'Angers*, in-12, Angers, 1809; *3° Supplément à la Flore de Maine-et-Loire*, 1 vol. in-12. Angers, 1812. C'est une des meilleures flores locales qui aient paru en France; quelques plantes y sont décrites pour la première fois.

BASTE (Pierre), né à Bordeaux, le 21 novembre 1768, s'engagea comme simple marin en 1781, et franchit rapidement tous les grades inférieurs. Il se distingua au siège de Mantoue, où il commandait la flottille armée sur les lacs. Au siège de Malte, à la bataille d'Aboukir et à l'expédition de Saint-Domingue, il donna de nouvelles preuves de son courage. En 1805, il combattit avec une rare intrépidité contre le brick le *Locult*. Il commandait alors un des équipages du bataillon des marins de la garde impériale. Il fit partie de la grande armée en 1807, fut chargé d'équiper, à Dantzick, une flottille pour faciliter les opérations du siège de Pillau, et s'empara d'un convoi de quarante-deux voiles, qui amenait des vivres à l'ennemi. En 1808, la guerre d'Espagne lui fournit de nouvelles occasions de se distinguer. A la tête de douze cents hommes, il conserva intactes vingt lieues de terrain, et s'empara de vive force de la ville de Jaen. En 1809, il fut élevé au grade de colonel des marins de la garde, arma une flottille sur le Danube, et fut chargé de se rendre maître de l'île de Mulheiten. Ses travaux furent exécutés avec autant d'habileté que de promptitude, et couronnés d'un plein succès. Baste revint ensuite en Espagne, et s'y rendit maître de la ville d'Almanza. Napoléon le nomma comte de l'empire le 15 août 1809, et l'éleva au grade de contre-amiral en 1811. Ce brave officier mourut en janvier 1814, des suites d'une blessure qu'il avait recue au combat de Brienne.

BASTE (N.), caporal de grenadiers au 102^e régiment, venait d'avoir l'épaule gauche enlevée par un boulet, le 26 décembre 1800, à l'assaut de la position de Vallegio. On le transpor-

tait hors de la mêlée, lorsqu'il s'aperçut qu'un des porteurs, pour le soulager, lui avait enlevé son chapeau. Il se fit alors poser à terre, et sentant sa fin approcher, il dit : « Camarade, tourne moi vers l'ennemi, qui est ébranlé, afin que j'aie la consolation de le voir encore fuir. » Puis, montrant du doigt son plumet rouge : « Mets-moi mon chapeau pour que je meure au moins coiffé en grenadier. » En prononçant ces mots il expira.

BASTIA, ville forte et maritime, chef lieu d'une sous-préfecture du département de la Corse, bâtie vers le quatorzième siècle, par des habitants de *Cardo*, qui lui donnèrent le nom de *Porto-Cardo*. Mais elle ne prospéra qu'après la destruction d'*Aleria* et de *Mariana*. Pendant la domination génoise, elle fut la capitale de la Corse, et depuis, elle continua d'occuper ce rang parmi les villes de l'île, jusqu'à la division de la France en départements. Lors de la création du département du Golo, Bastia en devint le chef-lieu; mais en 1811, ce département ayant été supprimé, Bastia fut réduite au rôle modeste de chef-lieu de sous-préfecture. Parmi les événements qui se sont passés à Bastia, on doit signaler le siège de 1745; elle fut bombardée et prise par les Anglais, qui la rendirent aux Génois la même année. Elle fut assiégée de nouveau sans succès par les troupes piémontaises en 1748. Mais de tous les sièges qu'elle soutint, le plus célèbre est celui de 1794. Paoli, après avoir formé le projet de séparer la Corse de la France, résolut de s'emparer des villes qui nous étaient restées fidèles. La Convention envoya le général Lacombe contre Paoli, qui alors appela les Anglais à son secours. Ceux-ci venaient d'être chassés de Toulon, ils tournèrent toutes leurs forces contre la Corse. Bientôt le brave Lacombe ne conserva plus que Bastia et Calvi. Forcé d'abandonner cette dernière ville, il essaya de sauver Bastia; mais il fut attaqué par des forces tellement supérieures, qu'après un siège de deux mois, où il eut à souffrir la famine et

tous les maux de la guerre, voyant la ville à moitié réduite en cendres, et n'espérant plus de secours, il capitula et se rendit le 20 juillet.

BASTIDE D'IZAR (Guillaume-Auguste-Lambert) est né à Saint-Lys, près Toulouse, en 1790. Il était depuis deux ans auditeur au conseil d'État lorsqu'il fut nommé sous-préfet dans le département de l'Aveyron. Mais ayant refusé, à l'époque de la restauration, de reconnaître Louis XVIII avant d'avoir reçu la nouvelle de l'abdication de Napoléon, il fut destitué et rentra dans la vie privée. Aux élections de 1832 et de 1835, il fut nommé député du département de la Haute-Garonne. Pendant les cinq sessions législatives auxquelles il prit part, il présenta, sur l'administration des finances, sur la quotité et la répartition des impôts, plusieurs projets de réforme, où il fit preuve de connaissances très-étendues en économie politique. Le ministère, inquiet de l'effet que ces propositions pouvaient produire sur l'esprit public, essaya plusieurs fois de les dénaturer dans les comptes rendus du *Moniteur*. M. Bastide d'Izar a cessé volontairement, en 1838, de faire partie de la chambre des députés.

BASTIDE (Jean-François de), né à Marseille, le 13 juillet 1724, fils du lieutenant criminel de cette ville, et petit-neveu de l'abbé Pellegrin, vint fort jeune à Paris, où il se lia avec Dorat, Voisenon et Crébillon fils. Sous de tels maîtres, il fit des progrès rapides. Entraîné par le torrent et encouragé par des amis complaisants, il se jeta, sans réflexion, dans le genre qui donnait des acheteurs, sans trop s'inquiéter s'il donnait aussi la réputation; alors on vit sortir de sa plume facile les *Confessions d'un fat*, en 1749; la *Trentaine de Cythère*, 1752; les *Têtes folles*, 1753; *Aventures de Victoire Ponty*, 1758. Il donna ensuite des comédies, des traités d'histoire, etc. Puis il rédigea successivement le *Spectateur français*, la *Bibliothèque universelle des romans*, le *Mercur de France*. . . Tous les ou-

ouvrages de Bastide sont fort superficiels; ils lui attirèrent de nombreuses critiques. Voltaire, entre autres, lui adressa, en 1758, une lettre philosophique fort mordante. Quoi qu'il en soit, si les ouvrages de Bastide ne firent rien pour sa gloire, ils furent très-utiles à sa fortune. Il mourut à Milan, le 4 juillet 1798, dans une grande aisance.

BASTIDE (Dom Philippe), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Benoît-du-Sault, diocèse de Bourges, vers 1620, fut successivement prieur de Saint-Nicaise de Reims, de Corbie et d'autres grands monastères. Il mourut à l'abbaye de Saint-Denis, le 23 octobre 1690, âgé de 71 ans. Parmi les ouvrages de dom Philippe Bastide, on cite deux savantes dissertations, dont la première est intitulée : *De antiqua ordinis sancti Benedicti intra Gallias propagatione*, et la seconde : *de Decimis et earum origine apud Judæos, gentiles et christianos*. Outre ces dissertations, dom Bastide a encore laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

BASTIDE (N. dit Grammont). Voyez **FUALDÈS**.

BASTILLE. — On appelle ainsi autrefois les fortifications temporaires élevées hors des murs d'une place pour l'attaque ou pour la défense. (Voyez du Cange, aux mots *Bastilla*, *Bastillus*, *Bastia* et *Bastianus*.) On a conservé le nom de Bastille à la forteresse élevée à la fin du quatorzième siècle, sur l'emplacement de la porte Saint-Antoine, à Paris. Cette forteresse, destinée uniquement d'abord à la défense de Paris, et construite aux frais des habitants, devint bientôt, entre les mains du pouvoir, un instrument de despotisme. A peine était-elle achevée, qu'elle était déjà transformée en prison d'État. Hugues Aubriot, prévôt des marchands, en posa la première pierre le 22 avril 1370; le monument fut terminé en 1382, et Aubriot, dénoncé à la Sorbonne comme hérétique, impie et débauché, pour avoir montré de l'impartialité envers les juifs, y fut enfermé le premier. La

Bastille n'avait, lorsqu'elle fut construite, que deux tours, celle du *Tre-sor* et celle de la *Chapelle*, toutes deux isolées, et dont chacune défendait un des côtés du chemin qui conduisait à Paris. Derrière ces premières tours, on en éleva ensuite deux autres, nommées la *Bertaudière* et la *Liberté*. Pour entrer à Paris, on passait par ces quatre tours. Le nombre de ces édifices fut porté à six, en 1383, et ils furent tous réunis entre eux par des murs de huit pieds d'épaisseur. Le tout fut environné d'un fossé profond de vingt-cinq pieds, et la voie publique fut tracée au dehors. Ce n'est qu'en 1553 qu'on ajouta de nouveaux ouvrages à ces fortifications. Les boulevards furent élevés en 1634; on creusa aussi, à cette époque, de nouveaux fossés.

Après cette histoire succincte de la construction de la Bastille, nous croyons devoir donner une description détaillée des différentes parties dont se composait cette forteresse, à l'époque du 14 juillet 1789.

On y entrait par une porte donnant sur la rue Saint-Antoine, en face de celle des Tournelles; au-dessus de la première porte, était un magasin d'armes; à côté de cette porte, qui conduisait à une petite cour contenant la caserne des invalides, se trouvait un corps de garde. Sur la gauche, étaient des boutiques louées par l'État, en face de la porte de l'arsenal; à côté de cette porte, des écuries et des remises; vis-à-vis, le premier pont-levis, et à gauche un corps de garde. Quand on avait passé ce pont-levis, on entrait dans la cour du Gouvernement; à droite était la maison du gouverneur, et en face, une terrasse; en tournant à gauche, on trouvait la véritable entrée de la prison, un énorme pont-levis, et derrière, une forte grille en fer; auprès, était un corps de garde. Tous ces obstacles franchis, on se trouvait dans une grande cour qui avait cent deux pieds de long, sur soixante et douze de large, et qui était environnée de plusieurs tours, dont trois étaient tournées du côté du faubourg Saint-

Antoine ; c'étaient : la tour *la Comté*, ainsi nommée du comte de Saint-Pol, décapité sous Louis XI ; la tour *du Trésor*, dans laquelle Henri IV renfermait son trésor ; la tour de *la Chapelle*, à laquelle attenait une chapelle. En tournant à gauche, on voyait les trois autres tours, qui regardaient Paris ; c'étaient : la tour de *la Liberté*, la tour de *la Bertaudière*, la tour de *la Bazinière*. Ces six tours étaient réunies par des massifs. Entre les tours de la Liberté et de la Bertaudière, il y avait une chapelle neuve ; entre les tours de la Bertaudière et de la Bazinière, était la galerie des archives. En 1761, M. de Sartines, lieutenant de police, avait fait construire au fond de la grande cour un bâtiment fort élégant, dont le bas était habité par les domestiques, le premier étage par l'état-major, les trois autres étages par des prisonniers distingués ; en cas de besoin, tout ce bâtiment se transformait en prison ; on entrait encore par le milieu de ce bâtiment dans la cour du Puits, où se trouvaient les deux tours qui avaient vue sur le boulevard : l'une s'appelait la tour du *Coïn*, l'autre la tour du *Puits*. Chaque tour était partagée en cinq étages ; chaque chambre portait le nom de la tour et de son étage. En haut de chaque tour, étaient les calottes, dont le séjour, après celui des cachots, était le plus rigoureux, parce que la chaleur y était insupportable en été, et le froid cruel en hiver. Des créneaux surmontaient les tours : on y avait posé des canons, que l'on tirait pour annoncer au peuple les grands événements. L'horloge de la Bastille, placée sur le fronton du bâtiment qui séparait la grande cour de la cour du Puits, est devenue célèbre par l'insolence des ornements qui la décoraient ; nous citerons ici les paroles de Linguet, qui a le premier fait connaître cette horloge : « On y a pratiqué, dit-il, un beau cadran ; mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les

pieds, par le milieu du corps ; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme ; et pour prouver qu'elles menacent également les deux âges, l'artiste, guidé par le génie du lieu ou par des ordres précis, a eu soin de modeler un homme dans la force de l'âge, un autre accablé sous le poids des années. » D'autres statues ornaient encore le dessus des portes de cette prison ; notre cadre trop restreint ne nous permet pas de les décrire.

Lorsque Charles VII eut repris Paris aux Anglais, le 3 avril 1436, tous les ennemis qui se trouvaient dans la ville se réfugièrent à la Bastille. Ils étaient décidés à s'y défendre vigoureusement, mais ils étaient si nombreux que leurs provisions furent bientôt épuisées. Ils se virent forcés de capituler, et se retirèrent en payant une forte rançon.

En 1588, le duc de Guise s'empara de la Bastille, et en donna le commandement à Bussy-Leclerc. C'était un des ligueurs les plus forcenés ; il fit enfermer dans la forteresse tout le parlement, parce que cette cour hésitait à obtempérer à la sommation qu'il lui avait faite de signer le pacte de la ligue. Henri IV était déjà depuis trois jours maître de Paris, lorsque Dubourg, qui avait succédé à Bussy-Leclerc, demanda à capituler.

Henri IV confia à Sully le commandement de la Bastille. Nous avons vu qu'il y fit déposer son trésor. Ce dépôt s'élevait à sa mort à la somme, énorme pour ce temps, de quinze millions huit cent soixante et dix mille livres.

Le 11 janvier 1649, la Bastille fut investie par les frondeurs, et capitula le 13, après avoir essuyé cinq ou six coups de canon. La garnison ne se composait que de vingt-deux soldats. Les frondeurs firent la paix avec la cour le 11 mars suivant, mais il fut stipulé dans le traité qu'ils garderaient la Bastille ; et en effet, cette forteresse ne fut remise au roi que le 21 octobre 1651. Cette même année, eut lieu le fameux combat de la porte

Saint-Antoine, entre Condé et Turanne. On sait que l'armée de Condé ne dut son salut qu'au canon de la Bastille, qui protégea sa retraite dans Paris.

La Bastille fut assiégée, pour la dernière fois, le 14 juillet 1789. Le dernier article du cahier du tiers état de Paris aux états généraux était ainsi conçu : « Les états généraux s'assembleront désormais à Paris, dans un édifice public, destiné à cet usage : sur le frontispice il sera écrit : *Palais des états généraux*; et sur le sol de la Bastille, détruite et rasée, on établira une place publique, au milieu de laquelle s'élèvera une colonne, avec cette inscription : *A Louis XVI, restaurateur de la liberté publique.* » Ce fut le peuple qui se chargea de faire droit à cette réclamation. Depuis la séance royale du 23 juin 1789, le bruit s'était répandu que les chefs du parti national de l'assemblée constituante devaient être enlevés et jetés à la Bastille. Chaque jour des groupes se formaient pour écouter les orateurs qui venaient haranguer le peuple. On savait que Louis XVI faisait approcher de Paris une armée qui devait y camper; un jeune homme, Camille Desmoulins, monte sur une table au Palais-Royal, enseigne au peuple le moyen de conquérir sa liberté, montre deux pistolets, et s'écrie que le salut de la France est dans une insurrection. La foule le suit; on court demander des armes au gouverneur de la Bastille, qui refuse d'en donner; une voix indique alors le magasin des Invalides; ce magasin est envahi et pillé en un instant. La vue de la Bastille avait rappelé au peuple le despotisme dont cette affreuse prison était l'auxiliaire. De tous côtés s'élèvent les cris de : *A la Bastille.* Des députations partent de l'hôtel de ville et des districts pour engager le gouverneur Delaunay à se rendre. Il promet de ne pas faire tirer le canon, et tout à coup une détonation terrible vient démontrer sa mauvaise foi. Alors on court à la forteresse, et le combat commence. Quelques hommes timides

engagent les citoyens à se retirer : *Non*, répondent-ils, *nos cadavres serviront à combler le fossé*; trois cents gardes-françaises viennent, avec leurs canons, se joindre aux insurgés; et, après quatre heures de combat, le pavillon blanc est abattu, et le drapeau de la liberté flotte sur les murs où avaient gémi tant de victimes du despotisme. Tous les districts demandent aussitôt que la Bastille soit démolie; chacun veut aider à la détruire; et, quelques jours après, Paris possède une place immense où le peuple se livre à la joie.

L'année suivante, les députés des départements vinrent visiter la place de la Bastille, et la municipalité conçut le projet d'y donner une fête patriotique. Sur l'emplacement des tours, on avait planté des arbres qui portaient chacun le nom d'un département; ils étaient entourés d'une enceinte illuminée. Au milieu s'élevait une colonne également illuminée, aussi élevée que la Bastille, et au sommet de laquelle flottait un drapeau tricolore, avec cette devise : *Liberté.* Au pied de la colonne, on avait placé un nombreux orchestre. Au-dessus de chaque porte d'entrée, on lisait cette inscription : *Ici l'on danse.* Les citoyens qui combattirent au 14 juillet furent autorisés à porter le nom de vainqueurs de la Bastille. Les premiers qui pénétrèrent dans la forteresse furent les nommés Hullin et Maillard. L'Assemblée constituante avait décidé qu'un monument national serait construit sur la place de la Bastille. Cette décision ne fut point exécutée. Depuis la dernière révolution, on y a élevé une colonne à la mémoire des journées de juillet 1789 et de juillet 1830.

Parmi les nombreux prisonniers qui ont été enfermés à la Bastille, il en est dont l'histoire a conservé le souvenir. Nous citerons seulement les principaux : sous Louis XI, le duc de Nemours y subit une longue captivité dans une cage de fer; le maréchal de Biron y fut décapité sous Henri IV. Bassompierre y passa treize ans sous Louis XIII.

Le masque de fer, le maréchal de Richelieu, Le Maître de Sacy, de Renneville, Voltaire, Latude, Leprévost de Beaumont, Labourdonnais, Lally, le cardinal de Rohan, Linguet, La Chlotais, sont les personnages les plus célèbres qui aient été enfermés à la Bastille depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la fin de celui de Louis XVI.

Mais, à côté de ces prisonniers illustres, dont plusieurs s'étaient du moins repus coupables de méfaits plus, ou moins graves, les cachots de la Bastille servirent de tombeaux à une foule de victimes obscures dont l'histoire n'a point enregistré les noms. Ces noms eux-mêmes étaient défigurés à dessein sur les registres du gouverneur, ou inscrits sur des feuilles volantes, pour qu'il n'en restât pas de trace après la mort du prisonnier, qui disparaissait ainsi sans que sa famille pût jamais savoir ce qu'il était devenu. Tel fut, sous Louis XIV, le sort d'une foule de citoyens qui ne partageaient pas les idées religieuses du monarque, et, sous le règne honteux de Louis XV, celui des pères et des frères des malheureuses victimes du Parc-aux-Cerfs.

BASTION DE FRANCE, forteresse de la côte septentrionale de l'Afrique, à six milles de Bone, entre le cap Noir et le cap de Roses. L'origine de cet établissement remonte à l'année 1560. Deux marchands de Marseille avaient alors bâti, avec l'autorisation du gouvernement ottoman, à trois milles du fort actuel, un édifice qui portait le même nom, et qui servait de magasin et de retraite aux négociants français, attirés sur cette côte par le commerce, et surtout par la pêche du corail. Plusieurs années après, ce bâtiment ayant été démoli par les troupes du dey d'Alger, Louis XIII y fit construire un nouveau fort en 1628, par un ingénieur nommé d'Argencourt. Cet officier, ayant jeté les fondements du nouveau fort sur l'emplacement de la forteresse actuelle, c'est-à-dire, à trois milles de l'ancienne, fut attaqué par les Arabes, qui le forcèrent de renoncer à son entreprise et de se embarquer. Le roi y envoya alors un gou-

verneur, qui acheva la forteresse, et y fut assassiné en 1633. Depuis cette époque, nous n'avons cessé de posséder cet établissement, et de nous y maintenir jusque vers 1830. Les deux autres comptoirs établis par les Français sur la côte d'Alger, pour la pêche du corail, étaient à Bone et à la Calle. (Voy. CORAIL [pêche du].)

BASTOGNE, ville du Luxembourg walon, à cinq myriamètres nord-ouest de Luxembourg. Les Français l'ont possédée de 1684 à 1697, et pendant tout le cours de la révolution; cette ville était alors un chef-lieu de canton du département des Forêts. Bastogne est la patrie de Jean Beck, qui sut s'élever d'une condition obscure au grade de mestre de camp général des troupes espagnoles, et de gouverneur du duché de Luxembourg. Un jour, un grand seigneur lui reprochait son origine : « Il est vrai que je fus mes-
« sager, répondit-il ; mais si vous l'eus-
« siez été comme moi, on ne vous eût
« jamais vu général. » Jean Beck fut tué à la bataille de Lens, en 1648.

BASTON (l'abbé), docteur de Sorbonne, vicaire général de Rouen, né dans cette ville en 1741, mort à Saint-Laurent en 1825, a publié un grand nombre d'ouvrages; nous ne citerons que les suivants : *Antidote contre les erreurs et la réputation de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, in-8°, 1823; *Réclamation, pour l'Église de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre, intitulé : Du pape et de l'Église gallicane*, in-8°, 1821.

BASTOUL était sergent dans le régiment de Vivarais, en 1790. Ce régiment ayant été licencié pour cause d'insubordination, Bastoul fut choisi par le deuxième bataillon des volontaires du Pas-de-Calais pour son commandant en second. Il ne savait ni lire ni écrire. Malgré ses trente ans, seul, avec très-peu de ressources, il sut bientôt lire, écrire, et acquit même des connaissances assez variées. Bientôt il fut élevé au grade de général de brigade, et servit avec distinction aux armées du Nord et de Sambre-et-

Meuse. Il mourut en 1797, des suites d'une blessure reçue au combat de Hettersdorf.

BASTONNADE, supplice fort usité dans la discipline des armées russes et allemandes, et que le gouvernement essaya d'introduire en France sous le règne de Louis XVI, en substituant les coups de *plat de sabre* aux coups de bâton. En effet, une ordonnance royale, rendue en 1776, sous le ministère du comte de Saint-Germain, porte, titre VI, art. 20 :

« L'intention de Sa Majesté est que les fautes légères qui, jusqu'à présent, ont été punies par la prison, ne le soient plus dorénavant que par des coups de plat de sabre.

Art. 22. Le grenadier, soldat, cavalier, cheveu-léger, dragon, chasseur ou husard, qui aura été condamné par le commandant du corps à recevoir des coups de plat de sabre, subira cette punition à la tête de la parade particulière du régiment; et ceux qui seront dans le cas d'être punis de coups, pour quelque faute contre l'ordre et la police établie dans la compagnie, les recevront à l'appel du matin, par ordre de celui qui la commandera.

Le préambule de cette ordonnance est curieux, on y lit :

« Si le châtement des coups de plat de sabre, châtement le plus efficace pour la promptitude, et d'autant plus militaire que les nations les plus célèbres, et chez lesquelles l'honneur était le plus en recommandation, en employaient rarement d'autres, est redouté du soldat français, il sera un moyen d'autant plus sûr à employer pour le succès de la discipline. »

Dans la suite de ce préambule, cette innovation est présentée comme un adoucissement à la discipline militaire. Dans ce châtement odieux, le ministre ne voyait qu'une correction paternelle. L'armée en jugea autrement : un cri d'indignation s'éleva dans tous les rangs. Par cette mesure maladroite, l'ancien régime avait achevé de s'aliéner l'esprit des soldats. Aussi, quand arriva le grand mouvement de 89, acceptèrent-ils avec enthousiasme des réformes qui devaient les délivrer d'une avilissante discipline, et qui d'ailleurs ouvraient au mérite

l'accès à tous les grades, jusqu'alors exclusivement réservés à la noblesse.

BASVILLE, terre et seigneurie, située probablement dans le pays Chartrain, à vingt-six kilomètres sud-ouest de Paris; possédée dans le seizième siècle par la famille de Lamoignon.

BATAILLES. — Voyez, pour les différentes batailles, les noms des lieux où elles ont été livrées.

BATAILLON. — Depuis l'invention des armes à feu, vers l'an 1550, la constitution militaire des troupes a éprouvé une révolution complète. On a pu voir, dans l'article **ARMÉE DE TERRE**, les changements successifs qui ont amené l'organisation de l'infanterie au point où elle se trouve aujourd'hui; nous n'avons donc à nous occuper en ce moment que de l'origine du *bataillon*. Après une longue série de tâtonnements et de variations, l'expérience et l'observation conduisirent quelques habiles tacticiens, sous Louis XIII (1635), à imaginer un mode d'organisation simple, qui pût faire arriver promptement à la formation d'une armée nationale et d'une armée particulière, et donner le moyen d'apprécier sur-le-champ la force d'un corps d'armée. Cette heureuse idée fut celle d'organiser toute l'infanterie avec une unité de force à laquelle on donna le nom de bataillon. Toutefois, ce nom ne date pas seulement de l'époque de cette réforme. Il existait auparavant dans notre langue militaire; mais il avait une acception plus générale, et ne désignait point seulement un corps plus ou moins nombreux, faisant partie d'un régiment. Suivant les écrivains du temps, tels que Montluc, Langeay, du Bellay, Brantôme, etc., on donnait, avant le seizième siècle, le nom de bataillon à des corps composés quelquefois de huit à dix mille fantassins. Lors de la bataille de Cerisoles, les Français et les Impériaux ne formaient que *trois bataillons* chacun. Le mot *bataillon* était donc un simple diminutif du mot *bataille*, qui signifiait alors ce que nous avons depuis désigné sous le nom de *corps de bataille*, et plus récemment sous celui

de corps d'armée. Mais sous le règne de Louis XIII, le mot *bataillon* reçut sa véritable acception; et depuis, le dénombrement de nos armées s'est toujours fait par bataillons. En effet, la force de ces corps, quoiqu'elle ait été très-variable, l'a cependant toujours été moins que celle des régiments. Maintenant le mot bataillon est en quelque sorte réglementaire dans l'armée française. Un bataillon est aujourd'hui une portion de régiment; cependant il y en a qui forment à eux seuls un corps séparé : tels sont, par exemple, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, le bataillon de pontonniers, le bataillon de tirailleurs, celui des ouvriers d'administration, etc.

La force des bataillons a éprouvé de nombreuses variations, mais ces variations ont toujours été contenues dans certaines limites; car, malgré ce vieux dicton qui est devenu un principe de guerre, *la victoire appartient aux gros bataillons*, il ne faut pas s'y tromper, le mot *bataillon* ne signifie pas, dans ce proverbe, les corps ou portions de corps que nous nommons ainsi aujourd'hui, mais ceux que l'on désignait par cette appellation dans le seizième siècle.

En 1775, les bataillons étaient composés de cinq cent vingt hommes; ils furent réduits quelque temps après à quatre cent quatre-vingt-six; en 1776, on les porta à huit cent six, en 1784 on les réduisit à cinq cent soixante et dix-sept. En 1791, ils étaient de cinq cent quatre hommes; en 1793, de huit cent un; en 1808, de huit cent quatre-vingt quatorze; en 1814, de cinq cent quatre; en 1820, de sept cent trente-six; en 1821, de cinq cent vingt-huit; en 1823, de sept cent trente-six; et en 1831, de huit cent quatre-vingt-quinze. On voit donc que ce nombre a varié depuis quatre cent quatre-vingt-six jusqu'à huit cent quatre-vingt-quinze. Il y a même eu sous l'empire des bataillons de mille, douze cents et quelquefois quinze cents hommes. L'effectif des bataillons d'infanterie légère d'Afrique est de douze cent quatre-vingt-seize hommes.

Le bataillon se divise en fractions qui prennent le nom de compagnies. La force des compagnies et leur nombre par bataillon ont aussi éprouvé de grandes variations. En consultant les anciennes ordonnances de formation, on trouve des compagnies présentant en effectif, depuis vingt-cinq, trente, quarante, jusqu'à deux cents hommes. Le nombre des officiers et sous-officiers a également changé plusieurs fois. En 1784, il y avait dans chaque compagnie d'infanterie un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenants et deux sous-lieutenants, et quelquefois même un sous-lieutenant de remplacement. Aujourd'hui, les compagnies sont commandées par un capitaine, ayant sous ses ordres un lieutenant et un sous-lieutenant.

En 1791, les compagnies avaient un effectif de cinquante hommes, avec deux sergents et quatre caporaux; il y avait neuf compagnies, dont une de grenadiers et huit de fusiliers, par bataillon, et deux bataillons par régiment.

En 1793, les compagnies étaient de quatre-vingts hommes, avec trois sergents et six caporaux. On comptait neuf compagnies par bataillon, et trois bataillons par demi-brigade.

En 1808, il y avait cent trente-sept hommes par compagnie, avec quatre sergents et huit caporaux. Les bataillons étaient de six compagnies, dont deux d'élite (*grenadiers* dans l'infanterie de ligne, *carabiniers* dans l'infanterie légère, et *volligeurs* dans les deux armes), et quatre du centre (*fusiliers* dans l'infanterie de ligne, *chasseurs* dans l'infanterie légère). Depuis cette époque, les bataillons d'infanterie de ligne et légère ont toujours eu deux compagnies d'élite. Les régiments avaient, en 1808, cinq bataillons sans compter le dépôt.

En 1814, les compagnies furent réduites à soixante et douze hommes, avec quatre sergents et huit caporaux; six compagnies par bataillon, et trois bataillons par régiment.

En 1820, quatre-vingts hommes par compagnie, avec quatre sergents et

huit caporaux; huit compagnies par bataillon; trois ou deux bataillons par régiment.

En 1831, les compagnies d'élite, y compris les sous-officiers, furent portées à cent treize hommes. Il y avait toujours huit compagnies par bataillon, mais les régiments d'infanterie de ligne avaient quatre bataillons et ceux d'infanterie légère n'en avaient que trois. Par suite de l'organisation de la réserve, les quatrième bataillons ont été supprimés à dater de 1834. Il n'y a donc plus aujourd'hui que trois bataillons dans les régiments, soit d'infanterie de ligne, soit d'infanterie légère.

Les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, créés par les ordonnances des 3 juin 1832 et 20 juin 1833, et dont l'organisation a été modifiée par celle du 12 mai 1836, ne reçoivent, comme soldats, que des militaires qui ont été condamnés correctionnellement et à une peine plus grave que celle de trois mois de prison, et auxquels il reste encore, après l'expiration, ou la remise de leur peine, plus d'une année de service à faire, pour compléter le temps exigé par la loi. Ces bataillons, au nombre de trois, se composent de dix compagnies, toutes de chasseurs, qui ont chacune un effectif de cent vingt-cinq hommes, y compris les sous-officiers et caporaux.

Le bataillon est sous les ordres d'un officier supérieur, auquel on donne le titre de chef de bataillon. Ce grade est un des plus importants de la hiérarchie militaire. Les officiers qu'un trop long stage dans les emplois subalternes avait pour ainsi dire annihilés, trouvent dans ce grade les moyens de développer et de faire valoir les talents militaires dont ils peuvent être doués. C'est comme chefs de bataillon qu'ont commencé à se faire connaître la plupart de nos illustrations militaires.

L'état-major de chaque bataillon se compose en outre d'un adjudant-major, d'un chirurgien aide-major, d'un adjudant sous-officier, et d'un caporal-tambour ou clairon. Dans les bataillons d'in-

fanterie légère d'Afrique, il y a de plus un capitaine-major, un trésorier et son adjoint, un officier d'habillement et d'armement, et un chirurgien-major.

BATAILLON CARRÉ. Par ces mots, les tacticiens désignent une masse d'infanterie formant un parallélogramme, ou un carré parfait de six hommes de profondeur, et dont les quatre faces présentent un obstacle redoutable à la cavalerie ennemie.

L'infanterie se forme en carrés, lorsqu'elle est trop vivement menacée par une cavalerie nombreuse. Soit que cette infanterie se trouve en colonne, soit qu'elle se trouve en bataille, il suffit d'un instant pour qu'elle puisse se former en carré, et opposer ainsi de toutes parts des feux et des baïonnettes à l'assaillant. Quelques auteurs font remonter l'origine du bataillon carré à la phalange grecque. L'idée primitive peut bien être venue de là; mais la formation de la phalange grecque, qui était un carré plein et très-peu mobile, n'a d'autre rapport avec nos carrés d'aujourd'hui que celui de la forme extérieure.

Dans les armées modernes, on voit pour la première fois le carré mis en usage à la bataille de Bouvines en 1214. A celle de Rocroy, en 1643, les Espagnols renouvelèrent l'emploi des bataillons carrés, dont l'usage s'était perdu en France. Depuis cette époque, malgré les enseignements de Losteneau (*), l'un des tacticiens qui se sont le plus occupés des bataillons carrés, on a fort peu fait usage de cette tactique dans les guerres qui ont eu lieu au centre de l'Europe. Dans le dix-septième siècle, les Russes et les Autrichiens sont les seuls qui l'aient employée dans leurs guerres contre les Turcs. On trouve sur les occasions où ils en ont tiré le meilleur parti, des renseignements curieux dans les *Mémoires du général de Manstein, sur la Russie*.

Toutefois, ces carrés étaient beaucoup trop considérables; ils se composaient ordinairement de l'armée tout

(*) Auteur du *Maréchal de bataille*, 1647.

entière. Mais les inconvénients de cet ordre de bataille se firent bientôt sentir. A cette masse immense, on substitua des carrés formés de douze à quinze bataillons. Ces carrés étaient plus maniables, mais ils ne l'étaient point encore assez pour qu'on pût en attendre un bon résultat. Romanzof est le premier général qui ait employé (*) des carrés formés d'un seul bataillon.

Cet ordre de bataille était à peu près inconnu aux autres puissances de l'Europe, lorsque Bonaparte, en 1798, se vit obligé d'en faire usage dans la conquête de l'Égypte. Son armée, composée principalement d'infanterie, avait à tenir tête à des nuées de cavaliers mamelucks, combattant à la débandade et chargeant en essaim, comme les Turcs. Pour résister avec efficacité à ces attaques impétueuses, les Français formaient leurs carrés d'une division entière, et plaçaient dans le vaste espace intérieur leur matériel et leur cavalerie.

Les débuts de la campagne de Bonaparte en Égypte et en Syrie, où il n'eut affaire qu'aux mamelucks et aux Arabes, présentent les premiers comme beaucoup plus avisés et plus opiniâtres dans le combat que la cavalerie turque en général, et les autres comme plus prompts et plus actifs dans la petite guerre. Les mamelucks tentaient sérieusement de pénétrer dans les carrés français; ils les chargeaient en escadrons serrés, et mettaient en usage tous les moyens possibles, afin de s'y ouvrir un passage. Quelques-uns même cherchaient à y pénétrer à reculons, ce qui prouve tout au moins de leur part une grande force de volonté; mais, malgré cette opiniâtreté, ils ne réussirent jamais à enfoncer un seul de nos carrés. C'est que derrière ces remparts d'acier, se trouvaient des âmes républicaines pleines d'énergie, de confiance, d'amour de la gloire et de la patrie, et que rien au monde n'eût pu faire fléchir. Le moyen le plus efficace qu'em-

ployaient les Français pour se débarrasser de ces essaims de cavaliers, c'était de les entourer avec leurs carrés et de les mettre entre plusieurs feux; alors ils cherchaient une issue par la plaine, pour gagner le désert, qui devenait toujours leur refuge.

Si l'on veut établir une ligne de carrés, il faut les disposer de manière à ce qu'ils puissent se protéger respectivement sans se nuire. Pour cela, il faut commencer par échelonner les masses à des distances, qui ne doivent pas être moindres de quarante mètres; on fait ensuite former les carrés de telle façon que la ligne de bataille primitive leur serve de diagonale. Ainsi disposés, les carrés fournissent des feux qui se croisent comme en avant d'une ligne continue de redans et il en résulte un flanquement mutuel des masses.

Lorsqu'on n'a pas le temps d'échelonner les carrés, on forme simplement des carrés que l'on appelle obliques. Ce mouvement se fait avec beaucoup plus de rapidité, car il consiste seulement à porter une division de chaque masse sur une ligne oblique à la ligne de bataille, ce qui revient à la manœuvre que nous venons de décrire dans l'alinéa précédent. Cette manœuvre fut employée avec succès, pour la première fois, dans la retraite de Russie. Napoléon lui-même la sanctionna à la bataille de Leipzig, où quelques bataillons de la jeune garde, formés en carrés obliques, repoussèrent vigoureusement, et à plusieurs reprises, les charges de la cavalerie ennemie.

On a formé aussi des carrés de deux ou trois bataillons; mais l'expérience a démontré qu'il ne faut jamais en réunir plus de trois, car les faces perdraient en force ce qu'elles gagneraient en étendue.

BATARD, enfant né hors mariage, autre que l'enfant exposé ou trouvé, parce que celui-ci peut être légitime, et autre que l'enfant adultérin ou incestueux, dont l'illégitimité est spéciale. Toutefois, on comprend ordinairement sous le nom de bâtards, les enfants adultérins et incestueux.

(*) Le 30 août 1774, à la bataille de Chumak.

L'opinion la plus probable sur l'étymologie du mot bâtard, est celle qui le fait dériver du breton *bas*, encore usité pour dire *peu élevé*, et *tardd*, signifiant *naitre*, *dériver*, *sourdre*.

En France, dans les premiers temps, l'incertitude du mariage permettait difficilement de distinguer les naissances légitimes de celles qui ne l'étaient point; et tous les enfants profitaient ou souffraient d'un état de choses aussi irrégulier. A proprement parler, il n'y avait de bâtards que ceux dont on ne connaissait point les pères, ou qui naissaient du commerce d'une femme avec un homme notoirement marié. Mais dans ce cas même où la bâtardise était certaine et de plus adultérine, elle n'affectait d'aucune déchéance particulière ceux qui en étaient entachés; il suffisait qu'à leur égard la paternité fût reconnue ou seulement non expressément désavouée, pour qu'elle produisit tous les effets de la paternité légitime.

C'est ainsi, pour ne citer que des exemples illustres, que Thierry, bâtard de Clovis, succéda à son père avec les enfants légitimes du même roi, et obtint pour sa part le royaume d'Austrasie. De même, Sigebert, bâtard de Dagobert, partagea avec Clovis II, fils légitime, la succession de son père, et fut roi d'Austrasie. En 879, après la mort de Louis le Bègue, Louis et Carloman, tous deux bâtards du roi défunt, furent sacrés et couronnés rois, à l'exclusion du fils légitime, Charles le Simple.

Il arrivait parfois que des enfants élevés dans la maison de leur père étaient cependant désavoués par lui, et il y avait alors un conflit entre les prétentions qui résultaient de la reconnaissance que semblait impliquer l'éducation, et la déchéance qui suivait le désaveu formel du père. Sous Clothaire I^{er}, deux soi-disant bâtards du roi, qui se prétendaient faussement désavoués par leur père, suscitèrent des troubles pour s'emparer d'une part du royaume. Leur ambition ne paraissait pas déraisonnable; ils trouvèrent des parti-

sans, presque des armées. L'un d'eux, Gondebaud, était même parvenu à se faire élever sur le pavois, à Brive-la-Gaillarde; mais il fut vaincu et tué. L'autre, Rauching, qui avait pris le titre de duc, fut assassiné par l'ordre et sous les yeux de Childebert.

Cependant, bâtards ou non, il y avait des enfants qu'on ne reconnaissait point, et que l'on abandonnait à leur fortune. Pour ceux-là, le sort qui les attendait, c'était l'esclavage. En effet, ils ne se rattachaient à aucune famille, partant ils ne pouvaient compter sur aucune protection, sur aucune garantie. Faibles, les prenait qui voulait; forts, ils pouvaient se défendre, et parvenir par leur industrie ou leur bravoure personnelle à la richesse et aux honneurs. Mais en thèse générale, ils devenaient les esclaves des seigneurs sur les terres desquels ils demeuraient. La bâtardise n'était pour rien dans leur servitude, qui résultait de leur seul abandon; et ce n'est qu'accidentellement que l'on voit déjà, dans quelques documents de cette époque, s'établir une relation entre l'état de bâtard et celui d'esclave ou de serf. Thierry, bâtard de Clovis, dont il a été question ci-dessus, voulant s'assurer une protection pour obtenir plus tard le royaume d'Austrasie, avait envoyé une ambassade à Hermenfroy, roi de Thuringe. Mais Hermenfroy répondit qu'il ne niait point *« que Thierry ne fût son parent et partant qu'il n'eût des droits à sa protection; mais qu'en même temps il ne pouvait assez s'étonner de ce que Thierry prétendit à l'empire plutôt qu'à l'affranchissement, et de ce qu'il voulût, étant né esclave, avoir tout d'abord la domination; qu'en somme, il ne lui convenait point de prêter les mains aux prétentions d'un esclave de sa propre famille. »*

On peut résumer ainsi le sort des bâtards sous les deux premières races. Ils étaient ce qu'il plaisait à leurs pères qu'ils fussent. Mais abandonnés, et c'était le cas le plus fréquent, ils tombaient dans la condition de tous

les individus sans aveu ; ils devenaient esclaves.

Le sort des bâtards empira, à partir de la troisième race. Alors, en effet, l'intérêt des fiefs était d'éviter le partage des successions. A côté d'un fils aîné légitime, à qui seul appartenait le fief, les cadets étaient trop difficiles à pourvoir, pour qu'on s'embarassât encore de bâtards ; et si l'on ne s'interdisait point pour cela la faculté d'en procréer, on regardait au moins à l'étendue de sa fortune pour les reconnaître ou pour en procréer ostensiblement. Les rois donnèrent l'exemple : dès l'avènement de la troisième race, ils ne reconnurent plus leurs bâtards mâles.

En même temps, l'Église, alors toute-puissante, assujettissait de plus en plus le mariage à des formes constantes et certaines, et il devenait facile de ne point se tromper sur les naissances légitimes et sur celles qui ne l'étaient point.

C'est par cette double influence, des intérêts qui s'opposaient à la division des fiefs, et des efforts de l'Église pour établir la certitude du mariage, que les bâtards furent réduits à l'excès de la misère et de l'infamie. Les seigneurs qui possédaient de grandes fortunes, avouaient sans difficulté leurs bâtards, se réjouissaient d'en avoir beaucoup, et leur donnaient à porter leur nom, leur devise, leur cri de guerre, leurs armes barrées de gauche à droite, unique signe d'une infériorité originelle. Mais à côté de ces bâtards privilégiés, les très-nombreux bâtards qu'on ne reconnaissait point, végétaient, dès leur naissance, en proie aux misères de cette servitude, commune à tous les individus sans patrie, sans toit, sans argent. Ils étaient serfs des seigneurs des terres desquels ils venaient au monde ; et leur servitude était encore entachée de la honte de leur origine.

Les bâtards ordinaires ne cessèrent d'être serfs qu'avec l'abolition prescrite générale du servage ; mais ils conservèrent longtemps des marques de

leur premier état. (Voyez droit de BARTARDE.)

Si la morale seule avait été intéressée dans le scandale de ces bâtards, les uns avoués et élevés à tous les honneurs, les autres frappés de servitude et d'ignominie, il est probable que ce scandale aurait duré longtemps. Mais heureusement pour la morale, le fisc du roi était lésé par ces bâtards, avoués de leurs parents nobles, et commetels anoblis et exempts des tailles personnelles. Le fisc éleva donc des plaintes, et la morale en profita. En 1600, un édit de règlement sur les tailles et sur les usurpations de noblesse, portait, article 28 : « Pour le regard des bastards, encores qu'ils soient issus de pères nobles, ne se pourront attribuer le titre et qualité de gentilhomme, s'ils n'obtiennent nos lettres d'ennoblement, fondées sur quelque grande considération de leurs mérites ou de leurs pères, vérifiées ou il appartient. » Un nouvel édit sur les tailles et les usurpations de noblesse répéta, en janvier 1634, la même prescription relativement aux bâtards avoués des nobles : « Les bâtards, y est-il dit, quoiqu'ils soient issus de pères nobles, ne se pourront attribuer le titre et qualité de gentilhomme, s'ils n'obtiennent nos lettres d'ennoblement, etc., vérifiées en nos cours des aides, nosdits procureurs généraux ouïs ; et les habitants et procureurs syndics de la paroisse de leur demeure appelez et indemnez : autrement seront les dits bâtards, leurs veuves et enfants imposés aux tailles. »

Le 22 juillet 1697, une de ces déclarations que l'épuisement des finances arrachait à la royauté, établit que tous les bâtards, moyennant un impôt qu'ils devaient consentir, seraient exemptés des droits prélevés sur eux à cause de leur bâtardise, et assimilés en tout aux enfants légitimes. Un édit de février 1709 ajouta à cet impôt des bâtards un emprunt dont l'intérêt devait être payé au denier vingt, ou à cinq pour cent.

Voici quelle était, avant la révolu-

tion de 1789, la condition des bâtards : en signe de leur précédente servitude, ils payaient pendant leur vie un droit de *chevage*, ou capitation annuelle, et dans le cas de mariage avec une personne d'une condition autre que la leur, le droit de *for-mariage* (voyez ces mots); à leur mort, à défaut d'héritiers légitimes ou testamentaires, le fisc du roi prenait leurs biens, lesquels n'appartenaient aux seigneurs hauts-justiciers que si les bâtards étaient nés, avaient été constamment domiciliés, et étaient morts sur les terres de la même justice. C'étaient là les seules marques de leur ancienne servitude. Du reste leur condition était celle de tous les Français; ils étaient habiles à toutes les fonctions, à tous les honneurs, si ce n'est à ceux de l'Église, pour lesquels il leur fallait une exemption ou légitimation spéciale, octroyée par l'Église seule. En outre, ils pouvaient contracter, acquérir, aliéner, à titre onéreux et gratuit, même par donation et par testament. On disait bien dans plusieurs coutumes, que les bâtards ne pouvaient tester que pour cinq sols; mais ce reste, purement nominal, de leur ancien asservissement, était tombé en désuétude. Les bâtards avaient pour successeurs leurs fils légitimes, leurs épouses, leurs héritiers testamentaires, partout où l'usage d'instituer un héritier par testament était en vigueur; et le fisc du roi ou des seigneurs, comme nous l'avons dit, ne venait à leur succession qu'à défaut d'héritiers légitimes ou testamentaires.

La condition des bâtards n'était modifiée d'une manière spéciale que dans leurs rapports avec leur famille naturelle. Ils n'en pouvaient recevoir que des aliments ou des donations et des legs modiques, proportionnés à la fortune des parents, et faits à titre d'aliments ou de premier établissement. Dans certains pays, les bâtards pouvaient recevoir de leurs parents naturels des donations et des legs universels et à titre universel. Suivant d'anciennes

coutumes, peu nombreuses, il est vrai, ils pouvaient succéder à leurs mères naturelles. La jurisprudence avait fait admettre que, malgré l'absence d'un lien légitime, en vertu de l'affection naturelle, le bâtard pouvait poursuivre le meurtrier de son père et réclamer les intérêts civils. On pouvait récuser un juge dans une cause où un bâtard de ce juge avait intérêt. Le mariage était prohibé entre les parents du bâtard et ses descendants. Mais pour que ces règles pussent être appliquées, il fallait que le bâtard eût été reconnu librement, ou par suite de quelque action judiciaire.

Les bâtards ne pouvaient en général être légitimés qu'en vertu de lettres de légitimation octroyées par le roi. Les papes avaient élevé la prétention d'être seuls en droit de leur accorder cette faveur, mais ils échouèrent dans cette tentative. Depuis les ordonnances que nous avons rapportées plus haut, les bâtards des gentilshommes, avoués et reconnus par leurs père et mère, et même légitimés par lettres du prince, ne pouvaient s'attribuer la qualité de gentilshommes qu'en vertu de lettres d'anoblissement, dûment vérifiées et enregistrées. Dans le cas même où ils étaient anoblis, eux et leurs descendants devaient porter dans leur écusson une barre transversale de gauche à droite. Ils ne pouvaient prendre le nom de la famille dont ils étaient issus que du consentement des membres de cette famille.

Les bâtards ne furent exemptés des restes de leur ancienne servitude que par la révolution de 1789. Mais à cette époque, il leur advint mieux qu'une délivrance; ils furent les objets d'une préférence véritable. « Dans la révolution, dit un des rapporteurs du Code civil actuel, M. Duvergier, dans ces temps où l'exaltation poussait à franchir tous les extrêmes, la réforme d'un abus ne pouvait être elle-même qu'un excès. » Mais pour être justes, il faut dire que cette question si importante sous le point de vue de la famille était tombée entre les mains des

Girondins, et qu'il faut s'en prendre à eux seuls des propositions qui furent faites à cet égard. « La différence qui existe entre les enfants naturels et les légitimes, disait Cambacérés, est-elle juste? Peut-il y avoir deux sortes de paternité?... Présenter ces questions à des législateurs *philanthropes*, c'est préjuger leur solution. Ce serait leur faire injure, que d'oser croire qu'ils fermeront l'oreille à la voix incorruptible de la nature, pour consacrer à la fois et la tyrannie de l'habitude et les erreurs des juristes consultes... Aussi je ne crains point de vous proposer de placer dans la famille les enfants naturels nés de personnes libres, presque au même rang que les enfants légitimes, sauf quelque différence en faveur de ceux-ci, et uniquement dans la vue de favoriser l'institution du mariage. » Les paroles captieuses du comite dont Cambacérés était le rapporteur, portèrent leur fruit. Après un décret du 5 brumaire an II, qui avait accordé aux enfants naturels le droit de succéder à leurs père et mère, un décret du 12 brumaire de la même année proclama l'identité des droits des enfants légitimes et des enfants naturels. Cambacérés, que le triomphe enhardissait, osa même dire, dans un second rapport, que, d'après son opinion personnelle, l'assimilation devait aller plus loin, qu'elle devait s'étendre aux *enfants adultérins*. En vertu des décrets du 5, du 12 brumaire, et du 7 nivôse an II, les enfants nés hors du mariage furent mis sur la même ligne que les enfants légitimes, avec des droits de successibilité égaux. Cette successibilité fut même rendue réciproque entre les enfants naturels et leurs parents collatéraux. Pour que l'assimilation fût plus complète, on avait permis aux enfants et descendants nés hors mariage, de représenter leurs père et mère dans l'exercice des nouveaux droits.

La législation révolutionnaire alla plus loin encore : elle accorda aux enfants adultérins, à titre d'aliments, le tiers en propriété de la portion d'un

enfant légitime : « libéralité scandaleuse, dit M. Laferrière (*), dans les riches successions, et part insuffisante dans les successions pauvres. » Du reste, la classe des enfants adultérins était démesurément et indéfiniment restreinte, par une complaisance qui appelait *naturels* et non *adultérins* les enfants dont la naissance était postérieure à la simple demande en séparation de corps, laquelle pouvait être faite par un seul époux.

Au reste, la Convention ne vota que transitoirement la loi relative aux enfants naturels. « *A l'égard des enfants nés hors du mariage*, dit l'article 10 du décret du 12 brumaire an II, dont les pères et mères seront encore existants lors de la promulgation du Code civil, leur état et leurs droits seront en tous points réglés par les dispositions du Code. »

Aujourd'hui, sous l'empire de ce Code civil qu'annonçait la Convention comme l'espérance d'une institution meilleure, les bâtards, qui ne sont plus appelés qu'*enfants naturels*, n'ont droit, comme les enfants adultérins ou incestueux, qu'à des aliments de la part de leurs parents connus. Dans l'État, ils jouissent de la condition de tous les citoyens. Relativement à leur famille naturelle, ils n'y peuvent entrer que par la légitimation. Mais une reconnaissance peut, sans les légitimer, leur attribuer des droits successifs et autres, anormaux, il est vrai, et inférieurs à ceux des enfants légitimes; mais enfin ces droits leur sont assurés, et leur constituent une espèce de famille légitime. Articles 158, 161—331 et suiv.;—334 et suiv.;—338, 340—383;—723, 756 et suiv.;—908 du Code civil. (Voyez droit de *BATARDISE*, *ENFANTS TROUVÉS* ou *EXPOSÉS*, Coutume des *FILLETES*.)

BATARDISE (droit de). — On appelle ainsi l'ensemble des droits aux-

(*) Histoire du droit français, liv. VII, deuxième période, section II, § 2.

quels les bâtards se trouvaient assujettis sous l'ancienne législation, et plus particulièrement le droit des seigneurs ou du roi sur les successions des bâtards.

Il fut un temps en France où les bâtards qui n'étaient pas avoués ou reconnus par leurs pères étaient réduits à la condition d'esclaves d'abord, puis de serfs des seigneurs sur les terres desquels ils demeuraient. Cette servitude n'était pas la punition préméditée d'un crime : les bâtards n'étaient point coupables ; c'était la conséquence nécessaire de l'abandon et de l'isolement dans lesquels ils se trouvaient au milieu d'un État social où la protection publique était nulle et dont la servitude était la condition commune.

Plus tard, à la suite de luttes violentes et de progrès insensibles, au lieu de la servitude, ce fut la liberté qui devint à son tour la condition commune ; et les bâtards, qui vinrent à naître dans cet état nouveau, se trouvèrent affranchis. Mais on avait contracté l'habitude de considérer comme dûment serfs, les gens sans aveu, tels que les étrangers et les bâtards ; et ces derniers, que leur isolement absolu tenait le plus éloignés des effets d'une protection encore faible et mal organisée, restèrent soumis à plusieurs inconvénients de leur précédente servitude, tels que le droit réservé au fisc de s'emparer de leur succession au moment de leur mort.

Ce droit, appelé droit de bâtardise, aurait sans doute disparu avec les progrès de la protection et de l'humanité publiques ; mais malheureusement pour la classe des bâtards, il devint entre les seigneurs et le roi l'objet d'un vif débat, et l'intérêt qu'on y prit empêcha que de part et d'autre on eût l'heureuse idée de se mettre d'accord par la suppression d'un droit absurde et inique.

Voici quelques-unes des phases du débat auquel donna lieu la succession des bâtards.

Les Établissements de saint Louis, à

l'époque desquels (1270) les bâtards, sur plusieurs terres, étaient encore absolument serfs, décidaient qu'un bâtard étant mort sans enfants légitimes, tous ses biens devaient appartenir aux seigneurs sur les terres desquels ils se trouvaient situés ; or le roi n'était pas plus favorisé que les autres seigneurs ; de la succession du bâtard, il n'avait que ce qui se trouvait situé sur ses terres propres (*).

Mais déjà, à côté de cette décision féodalement équitable, on voyait apparaître une prétention du roi, ainsi formulée :

*« Bastart ne puet fère autre seigneur que le roy en son obéissance ne en autre seignorie, ne en son ressort, qui vaille, ne qui soit estable, selonc l'usage de Orlenois et de Saaloingne (**). »*

Qu'on remarque ici la finesse des écrivains légistes de la royauté ; tout en accordant aux seigneurs un droit qu'une possession générale rend en fait incontestable, ils le ruinent en déposant tout à côté un principe en vertu duquel le droit dont il s'agit ne saurait appartenir qu'exceptionnellement aux seigneurs.

Sur ces entrefaites, le droit de bâtardise fut considérablement amoindri, par la faculté que les bâtards obtinrent de faire des testaments. Les Établissements de saint Louis ne leur permettaient de faire sur les meubles que des legs d'aumône à l'Église ou aux pauvres (***) ; et c'est ce que plusieurs coutumes voulaient signifier par ces expressions : *« Les bâtards ne peuvent tester de leurs biens, fors que de cinq sols. »* Pour faire des legs plus

(*) Établissements de saint Louis, liv. 1, chap. 97 ; liv. 11, chap. 30.

(**) « Bâtards ne peuvent avoir d'autre seigneur que le roi dans tous les pays de son obéissance et en toute seigneurie qui ressortit de lui, selonc l'usage de Paris et d'Orléans. » Établissements de saint Louis, liv. 11, chap. 30.

(***) Établissements de saint Louis, liv. 1, chap. 97.

étendus, il fallait aux bâtards une licence spéciale, octroyée par des lettres du roi (*). Mais en 1328, le testament d'un nommé Lucas Lesmaillour; bâtard, ayant été attaqué comme nul, le parlement de Paris décida que le susdit bâtard avait pu disposer de ses biens, tant entre-vifs que par acte de dernière volonté; et depuis ce temps, il est devenu de jurisprudence certaine, que les bâtards pouvaient librement vendre, donner et léguer leurs biens (**).

Dès 1329, le droit de bâtardise, qui n'avait point lieu dans le cas où le défunt laissait des enfants légitimes, et qui ne pouvait jamais empêcher la femme de prélever son douaire et d'exercer les autres reprises stipulées par le contrat de mariage; le droit de bâtardise pouvait toujours être interdit par un testament du défunt. Mais si rares que dussent être les cas de son application, les seigneurs et les rois y tenaient encore assez pour continuer leur lutte à ce sujet; et d'ailleurs, il y avait des coutumes, telles que celles de Bretagne, de Châlons, de Lorris, de Hainaut, de Bourbonnais, etc., qui n'accordaient point aux bâtards la libre faculté de tester.

En vertu du principe que nous avons vu déposé dans les Établissements de saint Louis, les collecteurs royaux prétendaient à la succession de tous les bâtards morts sans héritiers légitimes ou testamentaires. Les seigneurs se plaignaient, mais en vain. Alléguant-ils qu'ils étaient en possession du droit de bâtardise, on leur répondait que c'était là une usurpation, et qu'on ne prescrivait par aucun temps, ni contre l'Église, ni contre le roi. Recouraient-ils à cette considération, que les bâtards avaient été jadis leurs serfs, et qu'ils devaient continuer à préférer sur eux les droits qui ré-

sultaient de leur état modifié, mais non aboli, on leur répondait que les bâtards étaient actuellement libres, et que, comme tous les hommes libres, ils se trouvaient sous la main seule du roi. Les seigneurs argumentaient-ils, enfin, des déclarations par lesquelles on avait souvent reconnu le droit de bâtardise comme seigneurial, on ne leur contestait point que le droit de bâtardise ne pût appartenir aux seigneurs, mais on ajoutait que c'était là une exception qu'il fallait prouver par un titre. Or, la chose était impossible; car les seigneurs n'avaient jamais songé à se procurer un titre de concession pour un droit dont, de temps immémorial, ils avaient eu la jouissance.

Pour comble de dérision, c'était un juge royal qui décidait ces contestations, et c'était à la requête d'un homme du roi que les biens des bâtards défunts étaient préalablement mis sous la main des collecteurs du roi (*).

Cependant, soit par l'effet d'une condescendance de la royauté pour les intérêts de la noblesse, soit par suite de plaintes trop générales et trop vives, soit par cette considération que la plupart des bâtards, restant exposés à la pitié publique et se trouvant à la charge des seigneurs, il était juste que ceux-ci pussent s'indemniser sur les successions de ceux qui étaient morts dans l'aisance, les rois, ou plutôt leurs hommes, durent se relâcher quelque peu de leur rigueur. Ils accordèrent que le droit de bâtardise appartiendrait aux seigneurs, dans le cas où les bâtards qui viendraient à décéder seraient nés de leurs femmes servés de corps (**).

(*) Voir l'ordonnance de 1301 sur les bâtardises. Voir surtout les lettres du 5 septembre 1386, portant évocation à une commission du conseil de contestations relatives aux biens des bâtards..., appartenant au roi.

(**) « Sur ce que ils disoient que li nobles qui ont toute justice en lor terres, ont accoustumé de user et joir des bastarts nez ou venuz et demourans en lor justice..., nous

(*) Voir, à la date de juin 1305, les lettres accordées par Philippe IV à un bâtard du nom de Pierre Treguier.

(**) Style du parlement, partie VII, article 81.

qu'il lui donnait, et de l'obéissance que lui devaient les troupes. Le bâton de maréchal est un cylindre de bois d'environ deux pieds, recouvert de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or sous les Bourbons, d'abeilles sous l'empire, et d'étoiles depuis 1830. Il porte en légende sur l'une des calottes en vermeil qui terminent ses extrémités, cette inscription : *Terror belli, decus pacis*. Les épaulettes du maréchal de France sont en or; on y voit deux bâtons croisés, en broderie d'or, sur l'écusson, qui est en outre orné de sept étoiles d'argent. Lorsqu'on avait encore des armoiries, le maréchal portait deux bâtons croisés en sautoir passés sous l'écusson. Nous ne savons pas que ce bâton, purement symbolique, ait jamais servi réellement, si ce n'est à la bataille de Fribourg (1644), où Condé jeta le sien dans les retranchements ennemis, et alla le reprendre à la tête du régiment de Conti.

BATONNIER. — On appelle ainsi le chef de l'ordre des avocats. En 1341, les avocats et les procureurs avaient formé une confrérie, sous l'invocation de saint Nicolas et de sainte Catherine. Or, la bannière ou *bâton* de saint Nicolas se portait par déférence chez le *doyen* des avocats. C'est par suite de cet usage que le titre de *bâtonnier* a remplacé plus tard celui de *doyen*, pour désigner l'avocat chargé de faire le tableau de l'ordre, de présenter les jeunes avocats au serment, et d'agir solennellement pour l'ordre entier. La première occasion où il soit parlé du bâtonnier, comme chef des avocats, est l'affaire de 1602, au sujet des honoraires (voyez BARREAU). Le premier bâtonnier dont on connaisse le nom, est Denis Doujat, en 1617. Le bâtonnier était élu chaque année, le 9 mai, par tous les avocats et tous les procureurs réunis. D'après le décret du 14 décembre 1810, il devait être choisi par le procureur général, parmi les membres du *conseil de discipline*. Suivant l'ordonnance du 20 novembre 1822, les membres du conseil de discipline devaient le choisir entre eux,

à la pluralité des suffrages. L'ordonnance du 27 août 1830 a restitué à tous les avocats inscrits sur le tableau le droit de concourir à l'élection du bâtonnier.

BATTEUX (Charles), né en 1713 au village d'Allaud'hui, près de Vouziers, fit ses études à Reims, où, après être entré dans les ordres, il professa lui-même la rhétorique. Une ode latine en l'honneur de la ville où il avait été initié aux éléments des lettres, fut la première production qui le fit connaître. Elle fut imprimée en 1739. Vers la même époque, Batteux vint à Paris. Il occupa d'abord la chaire d'humanité au collège de Lisieux, puis celle de rhétorique au collège de Navarre, et enfin celle de philosophie grecque et latine au collège de France. Il débuta, en 1746, dans la carrière de la critique littéraire, par un *Parallèle de la Henriade et du Lutrin*, qui flatta médiocrement l'amour-propre du chantre de Henri IV. La même année, il donna son *Traité des beaux-arts réduits à un même principe*, écrit plein du goût que l'auteur demande chez l'artiste, en lui proposant pour modèle la nature, pour but l'imitation du beau. L'année suivante parut le *Cours de belles-lettres*, qui, supérieur pour le fond au *Traité des études* de Rollin, eut un grand succès non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Les règles des différents genres, tant en poésie qu'en prose, y sont exposées avec méthode, et rendues sensibles par des exemples, d'un choix presque toujours heureux, tirés des littératures grecque, latine et française. Batteux publia en 1750 une *Traduction d'Horace*, qui n'a que le mérite de l'exactitude; c'était du reste le seul auquel il déclarait lui-même avoir visé. De 1754, époque à laquelle il fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, jusqu'à son entrée à l'Académie française, qui eut lieu en 1761, il ne paraît pas avoir donné d'autre publication nouvelle que celle de *La morale d'Épictète, tirée de ses propres écrits*. Ce petit volume servit à fixer l'opinion sur les principes du philosophe grec. Le traité de la

construction oratoire parut en 1763, et fut plus tard suivi de l'*Examen du préjugé de l'inversion*, opuscuie en réponse aux attaques dirigées par Beauzée contre la doctrine émise dans le premier ouvrage. Accordant aux langues inversives, pour la peinture des sentiments, l'avantage sur celles où la construction est fixe, Batteux explique la marche des premières par un besoin de l'esprit, satisfait, selon lui, chez celles-là seulement, c'est-à-dire par la faculté que, grâce aux déclinences de la déclinaison, elles possèdent de faire sentir les rapports des mots dans le discours, tout en y conservant l'ordre de filiation des idées. En 1769, il donna son *Histoire des causes premières*, exposé sommaire des pensées des philosophes sur le principe des êtres, et y ajouta, comme pièces à l'appui, la traduction de trois fragments d'*Aristote*, *Ocellus Lucanus* et *Timée de Locres*. Cette publication, où l'auteur s'élève contre l'abus que l'on fait du principe de l'autorité en matière de philosophie, et rappelle à l'observation directe de la nature, ne contribua pas peu, dit Lemierre, son successeur au fauteuil académique, à faire supprimer après lui la chaire qu'il occupait au collège de France. Il publia, en 1771, avec des traductions et des remarques, *Les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau*, et réunit, en 1774, sous le titre de *Principes de la littérature*, ses traités des beaux-arts, des belles-lettres, et de la construction oratoire. Son *Cours d'études à l'usage des élèves de l'école militaire* fut composé par ordre du gouvernement, et avec une rapidité qui nuisit autant à la santé de l'auteur qu'au succès de l'ouvrage. L'année de sa mort, c'est-à-dire en 1780, il fit encore paraître un recueil de *Chefs-d'œuvre d'éloquence poétique à l'usage des jeunes orateurs*. Une *Collection de mémoires sur l'histoire et les mœurs des Chinois*, qu'il avait commencée en 1776, fut achevée après lui par de Guignes. Delille a loué dans Charles Batteux le littérateur estimable, l'écrivain élé-

gant, l'érudit ingénieux, le grammairien habile, et l'admirateur éclairé de l'antiquité. Ajoutons à cet éloge, qu'il joignait aux qualités de l'homme de lettres celles de l'homme privé et du citoyen.

BATZ (Jean, baron de), né à Goulz, près Tartas, en 1760, était grand sénéchal du duché d'Albret, lorsqu'il fut nommé, par la noblesse de la sénéchaussée de Nérac, député aux états généraux. Il chercha constamment à entraver les opérations du comité des finances, et protesta, en 1791, contre tous les actes de l'Assemblée nationale. Ses liaisons avec Fabre d'Églantine, Chabot, Basire, etc., accusés de spéculations illicites sur les fonds publics, le rendirent suspect, à la fin de 1793, et il fut accusé d'avoir pris part, avec ces députés, à une conspiration dont le but était de dissoudre la Convention nationale; il fut assez heureux pour échapper seul à toutes les poursuites. Mis une seconde fois, en l'an IV, en état d'arrestation, il parvint encore à s'évader du Plessis, où il avait été renfermé. Il se retira alors à l'étranger, et cessa de prendre part aux affaires publiques. A l'époque de la restauration, on lui tint compte de toutes les intrigues auxquelles il s'était mêlé pendant la révolution: il obtint, sans avoir jamais été militaire, le grade de maréchal de camp, commanda quelque temps en cette qualité le département du Cantal, et fut mis à la retraite en 1818. Il est mort en 1822, à Chudieu, près Clermont.

BAUCHETON (François), avocat, fut envoyé par la sénéchaussée du Berri aux états généraux, puis député par le département du Cher à la Convention nationale, où, dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention, le bannissement à la paix, l'appel au peuple et le sursis. Entré au conseil des Cinq-Cents, après la session conventionnelle, il cessa ses fonctions législatives au mois de floréal an V, et ne les reprit qu'en 1815, époque où il fut appelé à la chambre des représentants. Durant ce long espace de temps, il

remplit les fonctions de procureur impérial près le tribunal criminel de Bourges, et de premier avocat général à la cour d'appel de cette ville. Dans ces différents emplois, il fit constamment preuve d'une grande modération.

BAUDEAU (Nicolas), né à Amboise, le 25 avril 1730, fut d'abord professeur de théologie dans l'abbaye de Chancelade. Appelé à Paris par l'archevêque, Christophe de Beaumont, il se lia avec les principaux économistes du temps, et surtout avec l'auteur de *l'Ami des hommes*, père du célèbre Mirabeau. Son ouvrage le plus important est le *Journal des Éphémérides du citoyen*, dont il a paru soixante-trois volumes in-12, 1765 et années suivantes. Il fut attaqué sur la fin de ses jours d'aliénation mentale, et mourut en 1792, dans un état complet de démence, en Pologne, où il avait suivi M. de Marsalski, évêque de Wilna. Ses principaux ouvrages sont : *Dictionnaire du commerce de l'encyclopédie méthodique*, 3 vol. in-4°, 1783 ; *Mémoires sur l'utilité des histoires particulières des provinces, et sur la manière de les écrire*, in-8°, 1759 ; *Principes économiques de Louis XII et du cardinal d'Amboise, de Henri IV et de Sully, sur l'administration des finances, opposés au système des administrateurs modernes*, 2 vol. in-8°, 1795.

BAUDELLOCQUE (Jean-Louis) naquit en 1746, à Heilly, en Picardie. Après avoir fait, sous les yeux de son père, ses premières études, il vint à Paris, et y étudia, sous le célèbre Sotayrés, la chirurgie, l'anatomie, et l'art des accouchements. Il fut reçu, en 1776, maître en chirurgie au collège de Paris, devint ensuite chirurgien de l'hôpital de la Charité, et, après y avoir exercé pendant plusieurs années, se voua tout entier à l'art des accouchements. Joignant alors une pratique habituelle à la théorie la plus savante, il fit d'immenses progrès dans cette science, et y acquit une réputation qui ne fit que s'accroître jusqu'à sa mort. Modeste autant que savant, il sut profiter des découvertes que l'art qu'il professait avait faites de son

temps, et les appliqua au soulagement de l'humanité. Le forceps venait d'être inventé, il en fit l'usage le plus heureux : bien différent de quelques-uns de ses confrères, qui repoussaient alors tout ce qui attaquait leurs méthodes routinières. Lorsque l'école de santé fut instituée, Baudelocque fut chargé par le gouvernement d'y enseigner l'art des accouchements, et obtint bientôt après les places de chirurgien en chef et d'accoucheur de l'hospice de la Maternité ; enfin il fut nommé premier accoucheur de l'impératrice Marie-Louise, fonctions que sa mort prématurée, arrivée en 1810, l'empêcha de remplir. Baudelocque avait une réputation européenne, comme professeur et comme praticien. Presque tous ses ouvrages sont devenus classiques. Il a publié : *Principes des accouchements*, in-8°, 1775, ouvrage réimprimé aux frais du gouvernement ; *l'Art des accouchements*, 2 vol. in-8°, 1775, avec fig., publié à Paris en 1787, quatrième édition ; et un grand nombre de *Mémoires, Dissertations, Rapports*, sur les maladies des femmes et des enfants.

BAUDELLOT DE DAIRVAL (Charles-César), né à Paris, le 29 novembre 1648, se fit recevoir avocat au parlement, et y plaida pendant quelque temps avec distinction. Appelé à Dijon par un procès où sa famille était intéressée, il y consacra ses loisirs à parcourir les bibliothèques et à visiter les savants. Ayant trouvé l'occasion d'acheter un petit cabinet de livres, de figures et de médailles, il le fit transporter à Paris, et cette acquisition décida du reste de sa vie, qu'il employa dès lors tout entière à l'étude de l'antiquité. Son voyage à Dijon fut l'occasion du livre qu'il publia en 1686, sous ce titre : *de l'Utilité des voyages, et de l'avantage que la recherche des antiques procure aux savants*. Cet ouvrage eut un grand succès, et fut souvent réimprimé. Il valut à Raudelot la charge de garde du cabinet des médailles d'or et des pierres gravées de Madame, et, en 1705, il le fit admettre à l'Académie des ins-

criptions. Baudelot mourut le 27 juin 1722, laissant à ce corps savant sa bibliothèque et ses antiquités. Parmi ces dernières se trouvaient les *marbres de Nointel*, qui forment aujourd'hui l'un des objets les plus précieux du musée du Louvre, et que Baudelot avait acquis et préservés de la destruction après la mort de Thévenot, entre les mains duquel ils étaient passés au décès du célèbre voyageur qui les avait apportés en France.

BAUBEMONT, ancienne baronnie de Normandie, à douze kilomètres de Gisors. On y voyait autrefois un château, aujourd'hui ruiné, que les ducs de Normandie y avaient fait construire pour défendre le passage de l'Epte.

BAUDEQUIN, petite monnaie de cuivre, qui avait cours en France au treizième siècle, et valait six deniers. La cour des comptes en demanda, en 1308, la suppression. Le nom de cette monnaie venait de ce que l'effigie du roi y était surmontée d'un dais ou baldaquin.

BAUDIER (Michel), Languedocien, historiographe de France sous Louis XIII, l'un des écrivains les plus féconds du dix-septième siècle. Ses ouvrages sont écrits sans ordre et sans goût, mais on y trouve des particularités qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous citerons seulement ici son *Histoire du cardinal d'Amboise*, Paris, 1651, in-8°, et celle du *maréchal de Thoiras*, 1644, in-fol., 1666, 2 vol. in-12. Baudier mourut vers l'année 1645.

BAUDIN (Nicolas), capitaine de vaisseau et botaniste, né dans l'île de Ré, vers 1750, fut chargé par le Directoire de reconduire le jeune Chinois A-Sam dans sa patrie, et de reconnaître les côtes de la Nouvelle-Hollande. Il avait parcouru la baie des Chiens-Marins, et s'était avancé jusqu'à la région appelée par Cook Nouvelle-Galles méridionale, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui l'obligea de relâcher à l'île-de-France, où il mourut le 16 septembre 1803. La relation de ce voyage a été publiée par M. Péron, en trois volumes in-4°.

BAUDIN (Philippe), grenadier à la 3^e demi-brigade d'infanterie de ligne, né dans le département de l'Indre, se trouvait le 11 avril 1800 sur les hauteurs de Savonne, lorsqu'il tomba, avec trois de ses camarades, sur une colonne ennemie, forte de six cents hommes, et la força de mettre bas les armes. Le 21 avril 1800, Baudin reçut, en récompense de cette action, un fusil d'honneur.

BAUDIN (Pierre-Charles-Louis), des Ardennes, né à Sedan, en 1748, venait d'être reçu avocat lorsque les parlements furent exilés, en 1771. Lié avec un grand nombre de conseillers, il resta fidèle à leur cause, et se retira à Sedan, où il obtint, en 1784, l'emploi de directeur des postes. Nommé maire, en 1790, il fut, l'année suivante, député à l'Assemblée législative, et fit partie du comité d'instruction publique. Après la session de cette assemblée, il entra à la Convention, siégea constamment dans la Plaine, et vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Nommé le rapporteur de la commission des Onze, chargée de préparer un projet de constitution, ce fut lui aussi qui présenta le projet de réélection des deux tiers des conventionnels. La veille du 13 vendémiaire, il monta à la tribune pour engager les patriotes de 89 à venir défendre la Convention; le 24 octobre 1795, il fit adopter un projet d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires. À la formation du Corps législatif, il fut nommé commissaire aux archives, et ensuite secrétaire du Conseil des Anciens. Le 2 janvier 1796, il demanda que les citoyens détenus dans les prisons de Paris fussent mis en jugement, et fit nommer une commission à cet effet; il combattit la mesure d'exclusion proposée contre Job Aymé, défendit le Directoire, et repoussa la motion de Pichegru, qui tendait à empêcher les troupes d'entrer dans le rayon constitutionnel. En l'an VI, il refusa une indemnité aux coaccusés de Babeuf, acquittés à Vendôme; il vota la loi du 22 floréal, qui donnait au Directoire le moyen

de diriger les élections, et rejeta l'impôt sur le sel. Élu président, il s'éleva contre l'admission de Barrère au bénéfice de l'amnistie, et insulta même gravement son ancien collègue. Il repoussa le projet de mise en accusation des directeurs, renversés au 30 prairial an VII, et mourut de joie en apprenant l'arrivée de Bonaparte à Fréjus; il croyait, dit-on, que le vainqueur de l'Italie venait avec l'intention de consolider le gouvernement républicain.

BAUDIN (Pierre), né à Sedan, est le fils du représentant Baudin (des Ardennes). Son père étant mort à la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Fréjus, on crut que c'était une preuve de son amour pour le vainqueur d'Italie, et une pension de mille francs fut accordée par les consuls à son fils, alors élève de marine. En 1814, M. Baudin était parvenu au grade de capitaine de vaisseau; il continua de servir en cette qualité jusqu'après les cent jours; mais il donna sa démission à la seconde rentrée des Bourbons, contre lesquels il s'était prononcé énergiquement. C'est à tort qu'on lui a attribué l'offre qui fut faite à Bonaparte de le transporter aux États-Unis d'Amérique. Retiré du service, le capitaine Baudin fonda au Havre une maison de commerce qui acquit bientôt une haute prospérité, grâce à la probité connue de son directeur. Elle entretenait des relations nombreuses, surtout dans les possessions françaises de l'Afrique. Mais après la révolution de 1830, des faillites considérables vinrent ébranler le crédit de cette maison, et M. Baudin fut obligé de renoncer aux affaires, ce qu'il fit d'une manière honorable, et en payant tous ses créanciers. Il reprit alors du service, et reçut, en 1838, l'ordre de transporter à Saint-Domingue un commissaire français, chargé de régler le chiffre et le mode de paiement de l'indemnité imposée au gouvernement haïtien. En cas de refus, son escadrille devait canonner le Port-au-Prince. Les négociations s'étant terminées heureusement, le capitaine descendit à

terre et fut reçu de la manière la plus honorable par le président de la république. A peine de retour en France, il fut élevé au grade de contre-amiral, et chargé d'aller tirer vengeance des actes de violence commis ou tolérés par le gouvernement mexicain sur les négociants français établis dans la république. Après d'assez longs pourparlers, qui n'eurent aucun résultat, l'amiral Baudin attaqua avec quatre vaisseaux seulement le fort de Saint-Jean d'Ulloa, regardé jusqu'alors comme imprenable; en moins de quatre heures, cette forteresse n'était plus qu'un monceau de ruines sur lequel nos marins s'élançèrent à la poursuite des Mexicains. Ce beau fait d'armes, qui montra à toutes les puissances du monde ce que vaut la marine française, termina la querelle. Les négociations furent reprises; mais le résultat qu'elles amenèrent fut peu avantageux aux vainqueurs. Des journaux ont violemment attaqué l'amiral Baudin, signataire du traité; les apparences étaient contre lui. Cependant nous savons, de source certaine, que les reproches dont il a été l'objet, ne devaient point lui être adressés, mais bien au gouvernement, qui lui avait lié les mains. L'amiral Baudin est un des plus braves et des plus habiles officiers de la marine française.

BAUDOIN (Firmin), soldat au premier régiment de dragons, né à Rouen. Le 27 prairial an VII, à la bataille de Zurich, il chargea seul sur une pièce de canon, attelée de six chevaux, et s'en empara après avoir tué ou dispersé les canonniers qui la manœuvraient; il la ramenait lorsqu'il fut atteint d'une balle qui lui traversa la tête.

BAUDOIN (Jean). Il est rare qu'un homme d'un grand talent se dévoue au métier de traducteur. Cette servilité à suivre au trait la pensée d'un autre, à se plier à tous ses mouvements, à tous ses caprices, à n'être enfin que le truchement d'une intelligence étrangère, rebute bientôt un esprit d'élite, toujours impatient de penser pour son compte. Il est cependant vrai de dire que nul autre rôle peut-être n'exige

plus impérieusement que celui de traducteur, tout modeste qu'il est, toutes les ressources d'un homme de talent: Non-seulement, en effet, le traducteur doit savoir parfaitement deux idiomes; il faut encore qu'il connaisse les mœurs, les usages, le pays et l'époque qu'il veut reproduire. Ces difficultés se compliquent, s'il a quelque auteur ancien à faire passer dans notre langue. Le grec et le latin sont des langues synthétiques, la dernière surtout; la nôtre, au contraire, est essentiellement analytique. Elle a pourtant sa rapidité, sa concision; mais comment un traducteur, s'il ne la connaît à fond, et s'il n'a en même temps un goût exquis et un tact judicieux, mettra-t-il à propos en usage les qualités de cette langue? Une langue est alors comme un instrument qui peut être, absolument parlant, plus ou moins ingrat, mais qui, dans ce cas, rend encore à proportion de l'habileté du musicien. Le grec et le latin sont des langues à inversion, c'est-à-dire, suivant la marche du sentiment et de la passion. Le français, au contraire, est essentiellement logique, c'est-à-dire, suivant la marche de la raison. Il a pourtant ses inversions; mais comment un traducteur, s'il ne réunit les conditions que nous lui demandons, saura-t-il, en respectant la limite qui sépare la prose de la poésie, interroger au besoin cette autre faculté de notre langue? Nous pourrions poursuivre plus loin ce rapprochement; ce que nous avons dit suffit pour prouver que le traducteur qui satisferait à toutes ces exigences, ne serait certes pas un homme vulgaire. Aussi les traducteurs de ce mérite sont-ils rares parmi nous, et n'aurions-nous pas à en citer un grand nombre, après avoir nommé d'Olivet, de Sacy, l'abbé Mongault, Gueroult, Burnouf et quelques autres.

Ces réflexions nous ont été suggérées par l'infatigable traducteur dont nous allons retracer la biographie en quelques mots.

Jean Baudoin naquit à Pradelle, dans le Vivarais. Ses études terminées, il vint se fixer d'assez bonne heure à

Paris. Il apprit dans ses voyages l'italien, l'espagnol et l'anglais; l'étude lui donna la connaissance médiocre, à ce qu'il paraît, du grec et du latin. Joignant à cela une facilité peu scrupuleuse pour le travail, il enfanta un nombre considérable de volumes, dont la plupart sont des traductions. On peut en voir la liste dans l'*Histoire de l'Académie française*, par Pélisson et d'Olivet; nous nous contenterons de citer celles de Xiphilin, de Suétone, de Velleius Paterculus, de Tacite, du Tasse, de Davila, de Bacon, de Lucien, etc. Toutes ces traductions, oubliées depuis longtemps, fourmillent de contre-sens et sont généralement plates. Nous devons même ajouter, pour être juste, qu'elles n'appartenaient pas en propre à l'auteur; Baudoin se contentait de retoucher l'ouvrage de ses devanciers. C'est une industrie qui, de nos jours, a été exercée avec assez d'impudeur et beaucoup de succès. Quand on spéculé sur la paresse et sur l'ignorance des hommes, on est toujours certain d'avoir pour dupe un public fort nombreux. Nous devons cependant remarquer à la décharge de Baudoin, qu'il travaillait pour vivre. Les seuls ouvrages de cet auteur qui soient encore lus sont: I. *Iconologie ou Explications de plusieurs images, emblèmes et autres figures hiéroglyphiques, tirée de César Ripa*, 1636, in-fol.; 1698, 2 vol. in-12. II. *Emblèmes avec des discours moraux qui peuvent servir d'explication*, 1638-46, 3 vol. in-8°. Pélisson reconnaît dans Baudoin un style facile, naturel et français. Ce sont sans doute ces qualités qui lui ouvrirent les portes de l'Académie française, dès la formation de cette compagnie; il était déjà à cette époque lecteur de la reine Marguerite. Baudoin mourut en 1650, âgé d'environ soixante ans.

BAUDOT (Marc-Antoine), médecin à Charolles, fut nommé député suppléant à l'Assemblée législative, puis représentant du peuple à la Convention nationale, par le département de Saône-et-Loire. Il se plaça dès les premiers

jours au haut de la *Montagne*, et présenta un décret d'accusation contre Dillon, Maury, Courvoisier et Choiseul-Gouffier. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Envoyé en mission à Toulouse, à l'époque du 31 mai, il fut presque aussitôt forcé de quitter cette ville insurgée contre la *Montagne*. Le 28 juillet, il fit décréter que tous ceux qui se trouveraient dans les villes insurgées, et n'en sortiraient pas sous trois jours, seraient traités comme les émigrés; c'est aussi sur sa proposition que les cloches furent converties en canons. Il alla ensuite à Montauban renouveler les corps administratifs, accusés de fédéralisme; sa mission s'étendait sur les départements des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne et de la Gironde; il en changea les autorités, et déploya une grande sévérité contre les émigrés et les fédéralistes; à son retour, il fut félicité par la Convention et par les jacobins. Envoyé de nouveau à l'armée du Rhin, il s'y conduisit avec toute l'énergie qu'il avait déployée dans ses missions précédentes. A la bataille de Kaiserslautern, il chargea lui-même à la tête des soldats, et ensuite se fit le défenseur de Hoche, contre lequel Saint-Just avait d'injustes préventions. Bientôt après, il demanda son rappel. En mai 1794, il fut élu secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor qu'il désapprouva, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales; mais le parti thermidorien n'ayant pu se l'attacher, le fit décréter d'accusation à la suite de l'insurrection de prairial. Il fut alors enfermé au château de Ham, et recouvra seulement sa liberté à la suite de l'amnistie du 3 brumaire an IV. Après le 18 vendémiaire de la même année, il fut employé comme chef de division au ministère de la guerre, dirigé alors par Bernadotte. A la chute de ce ministre, il reentra dans son département, et y exerça sa profession de médecin. Pendant les cent jours, il remplit une courte mission, et à la seconde restauration, il fut banni, en vertu de la loi du 12 janvier 1816, se

retira en Suisse, où il fut en butte à des persécutions, et ensuite à Liège, où il vécut plus tranquille.

BAUDOT DE JUILLY (Niolas), né à Paris, le 17 avril 1678, subdélégué de l'intendant de Sarlat, mort en 1759, à quatre-vingt-un ans, a publié quelques ouvrages historiques, écrits avec art et méthode; nous allons citer les principaux : *l'Histoire de Catherine de France, reine d'Angleterre; Histoire de la conquête d'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie*, 1701, in-12; *Histoire de Philippe-Auguste*, 1702, 2 vol. in-12; et celle de *Charles VII*, 1697, 2 vol. in-12. On a encore de Baudot de Juilly, *l'Histoire des hommes illustres*, tirée de Brantôme; *l'Histoire de la vie et du règne de Charles VI*, en 9 vol. in-12, 1753; et *l'Histoire du règne de Louis XI*, 6 vol. in-12, 1756.

BAUDOIN I^{er}, empereur de Constantinople, naquit à Valenciennes, en 1171. Son oncle, Philippe, comte de Flandre, lui avait laissé en mourant ce comté, et la mort de son père venait de le rendre souverain du comté de Hainaut, lorsqu'en 1200 il prit la croix avec Henri, son frère, Thierry, son neveu, et Marie de Champagne, sa femme. Il arriva à Venise en 1202. Lorsque Alexis, au nom de son père, Isaac, empereur de Constantinople, vint demander des secours aux croisés, Baudouin se déclara en sa faveur. Il entra, en 1204, dans la capitale de l'empire d'Orient. Peu de temps après, la mort d'Alexis et de son père ayant laissé vacant le trône de Constantinople, Baudouin y fut élevé par le choix des croisés. Mais il ne l'occupa pas longtemps; les Grecs furent bientôt fatigués du joug des Latins, ils se soulevèrent; la ville d'Andrinople donna l'exemple de la révolte. Baudouin l'assiégea; mais les Grecs appelèrent à leur secours Joannics, roi des Bulgares. Un combat eut lieu, le 14 avril 1205; les croisés y perdirent l'é-lite de leurs chevaliers, et l'empereur lui-même fut fait prisonnier. Les Bulgares l'enfermèrent dans un cachot, où, suivant Ville-Hardouin, il mourut

après une année de captivité. Il était âgé de trente-cinq ans, et avait régné onze mois.

BAUDOUIN ou BAUDUIN (en latin *Baldwinus*), surnommé DE CONDÉ, du nom de la ville où il était né, fut un des poètes les plus distingués de son temps. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort; toutefois, comme on sait qu'il eut pour rivaux son compatriote Jehan de Condé et le fameux Rutebeuf, qui vivaient sous saint Louis et sous Philippe le Hardi, on présume, avec assez de vraisemblance, qu'il naquit vers le commencement du treizième siècle et mourut vers 1260. Il appartenait donc à cette nombreuse famille de poètes qui, dans les onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, produisirent tant d'œuvres diverses connues sous les noms de *moralités*, de *mystères*, de *dits*, de *lais*, de *complaintes*, et surtout de *chansons* et de *contes*; famille vraiment privilégiée du dieu de la poésie, toujours vive, toujours spirituelle, pleine d'élan et de franchise, ne presque toute sous le ciel de la France, et qui ne pouvait pas, ce semble, avoir d'autre berceau. Baudouin s'était déjà fait connaître dans la Flandre, lorsqu'il vint à Paris, où il se lia avec la plupart des poètes qui vivaient à cette époque. On lui doit un grand nombre de pièces: toutes attestent une grande facilité, et quelques-unes un esprit ingénieux et inventif. Les plus remarquables sont: *le Dit du bachelier*, *le Dit de gentillesse*, *l'Equivoque de Baudouin de Condé*, *les trois Morts et les trois Vivants*, dit moralisé, dont le sujet était fort en vogue, et qui le fut jusqu'à la fin du quinzième siècle. M. Van-Praët (*Catalogue de la Vallière*, t. II, p. 235) a défini cette dernière pièce avec une piquante précision: «Trois jeunes seigneurs, riches et puissants, reçoivent de trois corps morts rongés de vers, dont ils font rencontre, des leçons terribles sur la vanité des grandeurs humaines.»

BAUDOUIN (Benoit), né à Amiens, dans le seizième siècle, était fils d'un

cordonnier. Il se fit un nom parmi les érudits, par un traité fort savant sur *la Chaussure des anciens*, publié en 1615, in-8°, et souvent réimprimé depuis, sous le titre de *Calceus antiquus et mysticus*. Baudouin fut successivement principal du collège et directeur de l'Hôtel-Dieu de Troyes. Il mourut dans cette ville, en 1632.

BAUDOUIN (François), né à Arras en 1520, fut successivement professeur de droit à Bourges, à Angers, à Paris, à Strasbourg, à Heidelberg. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui lui avait confié l'éducation d'un de ses fils naturels, l'envoya au concile de Trente pour être son orateur. Henri III le fit conseiller d'État. Il mourut le 24 octobre 1573.

BAUDOUIN (François-Jean), né à Paris, en 1759, exerçait la profession d'imprimeur, lorsqu'il fut nommé député suppléant du tiers état aux états généraux, ce qui lui fit accorder l'emploi d'imprimeur de l'Assemblée nationale. Dès les premières séances, il offrit d'imprimer gratis la liste des pensions données par la cour. A la fin de juin 1789, il parvint à sauver de la fureur du peuple l'archevêque de Paris. Il fut moins heureux dans ses efforts en faveur du malheureux Foulon. Au mois d'août 1791, il fit hommage à l'Assemblée nationale du premier volume des procès-verbaux des séances. Monarchiste de cœur, Baudouin refusa, au 17 juillet 1792, d'imprimer la pétition du champ de Mars, et dès ce moment il perdit la confiance des patriotes. Au 10 août, il sauva plusieurs Suisses poursuivis par le peuple. Vers cette époque, il acheta le *Logographe*, journal dont les opinions opposées aux principes révolutionnaires, mais qui était spirituellement rédigé (*). Ce journal fut supprimé le 15 août 1792. Le parti de la Gironde, tout-puissant alors, força Baudouin de

(*) Baudouin envoyait régulièrement le premier exemplaire du *Logographe* à Louis XVI, qui ne se couchait jamais sans l'avoir lu, même lorsque l'envoi avait lieu après minuit.

confier à Louvet, avec un traitement de dix mille francs, la rédaction du *Journal des Débats*, dont il était également propriétaire. Sous la Convention, Baudouin s'annula le mieux qu'il put; ses presses appartenaient à tout parti qui triomphait. Compromis au mois d'octobre 1792, par les papiers trouvés dans l'armoire de fer, il vint se présenter à la barre de la Convention, et déclara qu'il n'avait jamais rien reçu des *scélérats qui disposaient de la liste civile*. Ces expressions témoignent de l'effroi qu'avait causé à Baudouin cette dénonciation, qui, du reste, n'eut point de suite. C'est par suite de cette terreur qu'il se mit alors à suivre avec assiduité les séances des jacobins, qu'il déposa sur le bureau du président sa médaille d'électeur de 1789, *parce que*, disait-il, *elle portait l'empreinte d'un tyran*, et qu'il se fit recevoir au comité révolutionnaire de la section des Tuileries. Après le 9 thermidor, il fut arrêté, renfermé à Vincennes, au Luxembourg, à la Force, et allait être transféré au château de Ham, lorsqu'il fut rendu à la liberté. En 1805, il fut appelé à Saint-Petersbourg pour y fonder une imprimerie impériale. Ses plans allaient être mis à exécution; déjà même on lui avait donné le titre de directeur de l'imprimerie de la couronne, lorsque la guerre éclata de nouveau entre la Russie et la France: le projet fut ajourné. Baudouin, qui était resté en Russie jusqu'en 1809, ne reçut pas d'indemnité pour ses déplacements et la perte de son temps; il rentra alors en France, obtint un emploi dans les droits réunis et fut nommé contrôleur en chef de l'octroi de Groningue. A la révolution de Hollande, en 1813, il revint à Paris, et fut employé au ministère de la police générale, section de l'imprimerie et de la librairie, jusqu'en 1821. Depuis cette époque, il est rentré dans la vie privée.

BAUDOUIN, épicier-droguiste à Saint-Germain en Laye, a publié une *Lettre au tribunal sur l'article de la constitution concernant les faillites et les banqueroutes*, in-8°, 1801, et une tra-

gédie intitulée *Démétrius*, à laquelle Legouvé a emprunté ce vers heureux :

Un frère est un ami donné par la nature.

BAUDRAN (Matthieu), de l'Isère, était juge au tribunal du district de Vienne en Dauphiné, lorsqu'en 1792 il fut élu député à la Convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, et fut envoyé en mission dans le département de la Mayenne. C'est lui qui fut chargé du rapport de la commission d'enquête dans l'affaire de Carrier. Son mandat fini, il refusa de faire partie des conseils, et n'accepta la place de commissaire près le tribunal correctionnel de Vienne qu'à la sollicitation de Rewbel; mais il donna bientôt après sa démission, et reprit les fonctions d'avocat qu'il avait exercées avant la révolution. Il mourut en 1812.

BAUDRAND (Michel-Antoine), géographe, né à Paris, le 28 juillet 1633, mort dans cette ville, le 29 avril 1700. On a de lui un ouvrage fort estimé, le *Dictionnaire géographique et historique*, 1705, 2 vol. in-fol.

BAUDRECOURT ou BAUDRICOURT, village de Lorraine, à neuf kilomètres ouest de Mirecourt, avait anciennement le titre de baronnie, et fut érigé en marquisat en 1719, en faveur de Gaston J.-B. de Bassompierre.

BAUDRI, chantre de l'église de Térouane, né à Cambrai dans le onzième siècle. Il avait été secrétaire de plusieurs évêques de cette ville. Il vivait encore en 1095. Il était alors connu pour un homme érudit, et ce qui nous reste de ses écrits justifie cette réputation. On a de lui : une *Vie de saint Gaucher ou saint Géry*, évêque de Cambrai, qui se trouve dans les *Acta sanctorum* du mois d'août. On lui a attribué la *Chronique de l'Église de Cambrai*, dont l'auteur est *Balderic* ou *Baudry le Rouge*, évêque de Noyon. (Voyez BALDERIC.)

BAUDRICOURT (Robert de), chambellan du roi, bailli de Chaumont et capitaine de Vaucouleurs en 1420. Ce fut lui qui présenta Jeanne d'Arc au roi Charles VII. Son fils, Jean de Baudricourt, s'attacha d'abord à Char-

le le Téméraire, et se joignit à lui pendant la guerre du bien public. Depuis, il passa au service de Louis XI, qui lui donna le collier de l'ordre de Saint-Michel, vers 1472, et le fit, en 1480, gouverneur de la Bourgogne et de Besançon. En 1477, il fut envoyé en ambassade auprès des cantons suisses, et obtint du gouvernement que défense fût faite, sous peine de la vie, à tous les citoyens de la république de porter les armes contre la France. Après la mort de Louis XI, il resta fidèle à Anne de Beaujeu. Pendant la réaction féodale de 1488, il contribua beaucoup à la victoire de Saint-Aubin, et reçut en récompense le bâton de maréchal. En 1495, il suivit Charles VIII dans son expédition d'Italie. Il mourut le 11 mai 1499, à Blois, sans laisser de postérité.

BAUDRIER, soldat au 28^e de ligne. — Pendant la première guerre d'Espagne, ce brave voyant les ennemis sur le point d'être mis en déroute, passa le Teck à la nage, et s'écria : « Je vais leur couper la retraite. » A peine est-il parvenu sur la rive opposée, que se cachant derrière les rochers, il voit fuir trois Espagnols; il les suit, atteint le dernier, le prend aux cheveux, le désarme, lui plonge la baïonnette dans le corps, décharge sur le second le fusil dont il s'est emparé, et d'un coup de crosse assomme le troisième.

BAUDRY - D'ASSON (Gabriel) avait quitté le service avant la révolution, et vivait dans une maison de campagne près de la Châtaigneraie, quand il fut appelé au commandement de la garde nationale de son canton. S'étant prononcé contre les actes de l'Assemblée nationale, il fut choisi pour chef par une troupe de paysans dans le premier mouvement de 1792, s'empara de Châtillon et attaqua Mortagne; mais il fut battu par les gardes nationaux, qui dispersèrent sa bande. Il se cacha alors dans un souterrain; mais au moment de la grande insurrection vendéenne, il parut à la tête des paysans de son canton, et commanda une division de l'armée du

centre. Il prit part aux combats de Saint-Vincent de Luçon, et fut tué à la dernière bataille livrée auprès de cette ville. Son frère, Esprit Baudry, combattait dans les rangs républicains; ils se rencontrèrent plusieurs fois sur le champ de bataille. Un autre Baudry fut un des signataires du traité de paix conclu à la Saunaye, en 1795.

BAUDUN, *Benduengium*, village de Provence, à trente-six kilomètres nord-ouest de Fréjus. C'était, sous la domination romaine, une ville importante, à en juger par les inscriptions qu'on y a trouvées et les débris d'une admirable voie qui allait de Fréjus à Riès.

BAUDUS (Jean-Louis-Amable de), né à Cahors, en 1761, était avocat du roi au présidial de Cahors. Il adopta avec chaleur les nouveaux principes, se déclara pour les parlements en 1788, et se refusa à l'enregistrement des ordonnances qui établissaient les cours plénières. Ce fut à cette conduite qu'il dut sa popularité et la faveur d'être élevé, malgré sa jeunesse, aux fonctions de procureur général syndic du département du Lot. Cependant, il émigra en 1791, et se retira à Hambourg, où il rédigea le *Spectateur du Nord*, jusqu'à l'époque du consulat. Il rentra alors en France, et parvint à être nommé archiviste du ministère des affaires étrangères, malgré une foule d'articles furibonds publiés dans son journal contre le général Bonaparte. Le roi Murat lui ayant ensuite confié l'éducation du prince Achille, son fils, il se rendit à Naples en qualité de sous-gouverneur des princes. Il y jouissait de la faveur royale, tout en restant étranger aux affaires de l'État, lorsqu'un décret de Napoléon ayant rappelé les Français qui se trouvaient hors du territoire de l'empire, il revint à Paris, et y resta sans emploi jusqu'après la restauration, époque où il fut de nouveau attaché au ministère des affaires étrangères. En 1820, il fit partie de la commission de censure. Il mourut à Paris, le 17 septembre 1822.

BAUFFREMÈZ, marquisat du Cam-

brésis, à huit kilomètres sud-est de Cambrai, créé en 1723.

BAUFFREMONT, terre et seigneurie de l'ancien duché de Bourgogne, à huit kilomètres sud sud-est de Neuf-château (département des Vosges).

BAUFFREMONT (maison de).—Cette famille, l'une des plus illustres de la Bourgogne, était connue dès le quatorzième siècle; cependant, elle ne présente aucun personnage très-éminent avant le seizième. Sous Charles IX, Nicolas de Bauffremont, baron de Senescey, grand prévôt de France, acquit une assez grande célébrité: c'était un brave guerrier et un savant, auquel tous les historiens du temps rendent de justes hommages. Il fut toute sa vie attaché au parti catholique, et se trouva à la bataille de Jarnac, où on le retira mourant de dessous un monceau de cadavres. Il fut encore blessé à Moncontour. A la Saint-Barthélemy, il exerça de grandes cruautés. En 1576, il fut nommé député de la noblesse aux premiers états de Blois, et il harangua Henri III au nom de son ordre. Son discours fait partie du recueil des états de France, imprimé en 1651. On doit à Nicolas de Bauffremont une traduction du *Tratté de la Providence, de Salvien*, 1573, Lyon. Il mourut en 1582.

Claude de Bauffremont, fils de Nicolas, fut un ardent ligueur et un zélé catholique comme son père; il se distingua aux états de Blois de 1588, où il était député de la noblesse. Il mourut en 1596.

Son fils, *Henri*, présida l'ordre de la noblesse aux états de 1614; il prononça plusieurs discours dans cette assemblée. Il fut ensuite chargé d'une ambassade en Espagne, pendant les années 1617 et 1618, et mourut en 1622, d'une blessure reçue au siège de Royan, où il servait comme maréchal de camp.

Dans les temps modernes, nous ne pouvons citer qu'un seul membre de la famille de Bauffremont: c'est *Alexandre-Emmanuel-Louis, duc de Bauffremont*, qui émigra, se battit contre la France, de 1792 à 1795, puis

se montra successivement l'un des soutiens les plus zélés du gouvernement impérial et de celui de la restauration. Il mourut du choléra, en 1833.

BAUGÉ ou **BAGÉ**, ancienne capitale de la Bresse, à seize kilomètres nord-ouest de Bourg. Cette ville avait des seigneurs dès l'année 830. Elle fut, en 1575, érigée en marquisat, et réunie à la couronne de France, en 1601, par le traité de Lyon.

BAUGÉ, *Balgiacum, Beaugeium, Baugium*, ville de l'Anjou, département de Maine-et-Loire, à trente-six kilomètres d'Angers. Les Anglais y furent battus en 1421 par le maréchal de la Fayette; après cette défaite, ils évacuèrent l'Anjou.

BAUGENCY, *Balgeniacum, Baugenciacum, castrum de Balgenci*, petite ville de l'ancien Orléanais, proprement dit, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Loiret. Quelques débris d'antiquités, que l'on y a trouvés, attestent l'existence d'un établissement romain sur l'emplacement actuel de Baugency. Malheureusement, ces débris sont trop peu considérables pour qu'on puisse même hasarder quelques conjectures sur la nature de cet établissement. Le premier monument où l'on voit figurer le nom de Baugency, est un denier carlovingien, sur lequel on lit les mots **BALGENTI CASTRO**. C'est aussi avec le titre de *castrum* que ce nom paraît, en 1022, pour la première fois dans les chartes. Dès lors, la ville de Baugency commence à jouer un rôle assez remarquable. Une ancienne porte, la *tour du Change*, et le donjon du vieux château, la *tour de César*, curieux restes de l'architecture militaire du onzième siècle, attesteraient, au besoin, son ancienne importance, si les chroniqueurs, qui l'appellent *castrum nimum Madgunensibus vicinum*, ne nous la montraient comme le chef-lieu d'une riche baronnie. De 1022 à 1291, elle obéit à des seigneurs particuliers qui prirent le titre de *sires de Baugency*; le plus ancien, *Landry saure*, ou *le cuivré*, était un chevalier puissant,

mais dont la famille est inconnue. *Lancelin I^{er}*, son fils (1022-1051 ou 1060), se rendit célèbre par les pillages et les dévastations qu'il exerça sur le territoire de ses voisins. *Lancelin II* (vers 1060-1082), vainqueur de Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, tint longtemps son ennemi enfermé dans sa tour; mais il tomba lui-même entre les mains du fameux Hugues du Puiset, qu'il était allé assiéger avec Philippe I^{er}. *Raoul I^{er}* (1082-1130) fut un des plus braves chevaliers de son temps; gendre de Hugues le Grand, comte de Vermandois, il accompagna son beau-père à la croisade, se distingua au siège d'Antioche, et fut député par les croisés vers Alexis Comnène. De retour dans sa baronnie, il se ligua avec Hugues du Puiset, petit-fils de celui dont il a été question plus haut, et le comte de Blois, dont il avait d'abord refusé de reconnaître la suzeraineté, contre le roi Louis VI, sur lequel il obtint plusieurs avantages. *Simon I^{er}* (1130-1156), *Lancelin III* (1156-1186), *Jean I^{er}* (1156-1203), ne firent rien de remarquable. *Jean II* (1204-1219), et son fils *Simon II* (1219-1260), parurent avec éclat parmi les chevaliers bannerets de Philippe-Auguste et de saint Louis. Le dernier, gendre du fameux Pierre de la Brosse, avait accompagné Louis IX dans son premier voyage d'outre-mer.

Depuis Raoul I^{er}, les sires de Baugency n'avaient cessé de récuser la suzeraineté des comtes de Blois, et ce fut sans leur consentement que *Raoul II* céda, en 1292, ses droits à Philippe le Bel. Jeanne de Châtillon prit alors le titre de dame de Baugency; presenta, à ce titre, le cierge du poids de cent livres que les seigneurs étaient tenus d'offrir chaque année à l'évêque d'Amiens, le 13 janvier, jour de la Saint-Firmin, et attaqua la vente devant le parlement, dont un arrêt de 1322 déclara que la châtellenie de Baugency relevait du comté de Blois. La vente n'en fut cependant pas moins valable. Après la mort de Philippe le Bel, Baugency passa entre les mains de Clémence de Hongrie, veuve de

Louis X, et de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, qui toutes deux la possédèrent à titre de douaire. Depuis 1344 jusqu'en 1439, elle fut réunie au duché d'Orléans. Charles I^{er}, duc d'Orléans et père de Louis XII, la vendit alors à Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne, qui la donna pour dot à sa nièce, Marie d'Harcourt, femme de Dunois. En 1544, François I^{er} força la famille de Longueville à lui céder cette seigneurie, sous prétexte que c'était un domaine inaliénable du duché d'Orléans, auquel elle fut, en effet, alors réunie. Cependant, on l'en détacha encore quelques fois. Ainsi, Henri II la donna en gage à Madeleine d'Annebault, veuve du marquis de Saluces, pour s'acquitter de vingt-cinq mille livres et de six mille livres de rentes viagères qu'il lui devait. Henri IV (1594) la céda en paiement à quelques capitaines suisses, qui la vendirent (1594) au maréchal de la Châtre, des mains duquel Henri IV la retira pour la donner avec le titre de comté à la duchesse de Verneuil. Enfin, en 1668, Louis XIV la racheta au maréchal de la Ferté, qui la possédait depuis la mort du cardinal Henri de Bourbon, fils d'Henriette de Balzac, et la réunit définitivement au duché d'Orléans.

C'est à Baugency que s'assemblèrent les conciles de 1104 et de 1159. Dans l'un, les évêques de France essayèrent de réconcilier avec l'Église Philippe I^{er}, excommunié pour avoir enlevé à Foulques Rechin, comte d'Anjou, la célèbre Bertrade de Montfort, et ne purent y parvenir. Dans le second, Aliénor d'Aquitaine fut répudiée par Louis VII. Pendant le quatorzième et le quinzième siècle, Baugency fut prise quatre fois par les Anglais (1359, 1367, 1421 et 1428). Ils la rendirent aux Français en 1429, quelques jours avant la bataille de Patay. C'est pendant le siège de Baugency qu'Arthur de Richemont vint rejoindre l'armée française et rentra dans les bonnes grâces de Charles VII. En 1485, Baugency eut un nouveau siège à soutenir. Louis d'Orléans, depuis Louis XII, qui vou-

lait s'emparer de la régence, en avait fait sa principale place d'armes. En 1562, le prince de Condé prit Baugency jusqu'à trois fois, et livra cette malheureuse ville au pillage, pour se venger de la reine mère, qui l'en avait chassé par trahison. Les protestants y exercèrent tant de cruautés, *que ce fut, dit le capitaine Lanoue, comme s'il y eust eu un prix proposé à qui pls ferait.* Ils y commirent de nouveaux ravages en 1567, et mirent le feu à toutes les églises. Aussi, à la Saint-Barthélemy, les catholiques eurent-ils de cruelles représailles à exercer. Pendant la ligue, Baugency fut toujours fidèle à Henri III et à Henri IV, qui y transportèrent momentanément l'université d'Orléans. Toutefois, les guerres de religion portèrent un coup funeste à la prospérité de Baugency, qui ne se releva pas des désastres qu'elle avait alors éprouvés.

Les édifices les plus remarquables de cette ville sont : l'ancienne église de l'Abbaye, monument du douzième siècle ; le donjon du château ; la tour de l'horloge et l'ancien prieuré de Saint-Étienne, qui remontent au onzième siècle ; une maison particulière, dite la *maison du Temple*, curieux spécimen de l'architecture civile pendant la première période du style roman, et l'hôtel de ville, bâti en 1525, sur les dessins de l'Orléanais Jean Vion. C'est un petit chef-d'œuvre de la renaissance. Le pont de Baugency est un des plus anciens de la Loire ; il a vingt-neuf arches, dont la plupart sont en ogive.

ses parties pourraient bien remonter jusqu'au treizième siècle.

BAUHIN (Jean), fils de Jean Bauhin, médecin, né à Amiens, que les guerres de religion avaient forcé de s'expatrier, naquit à Bâle en 1541, devint, en 1570, médecin du duc de Wirtemberg-Montbelliard, et mourut à Montbelliard en 1613, à l'âge de soixante et treize ans. On a de lui divers ouvrages de médecine et de botanique. Le plus connu est son *Historia plantarum universalis*, réimprimée en 1650, in-fol., à Embrun, avec différentes additions.

BAUHIN (Gaspard), frère du précédent, né en 1560, fut premier médecin du duc de Wirtemberg. Il professa la médecine et la botanique à Bâle, où il mourut en 1624, âgé de soixante-cinq ans. On a de lui : *Institutiones anatomicæ*, Bâle, 1604, in 8° ; *Theatrum botanicum*, Bâle, 1663, in-fol. ; *Traité des Hermaïphrodites*, en latin, 1614, in-8°, peu commun ; *Pinax theatri botanici*, Francfort, 1671, in 4° ; d'autres ouvrages en latin, justement estimés de leur temps, et qui méritent encore de l'être aujourd'hui. Les deux frères Bauhin sont les deux naturalistes les plus célèbres du seizième et du dix-septième siècle. Ils forment, dans l'histoire de la botanique, une époque remarquable. Quoiqu'ils soient nés et aient passé une partie de leur vie à l'étranger, leur origine était française ; leurs travaux ont été conçus et en grande partie exécutés chez nous ; nous avons le droit de les revendiquer comme une des gloires de la France.

BAUME D'HOSTUN (la), ancienne seigneurie du Dauphiné, à trente-deux kilomètres sud-ouest de Grenoble, fut érigée en duché sous le nom d'Hostun en 1712.

BAUME-LES-DAMES, ville de Franche-Comté (département du Doubs), à vingt-neuf kilomètres au nord-est de Besançon, doit son origine à un monastère de bénédictines fondé au cinquième siècle par deux frères, saint Romain et saint Lupicin, qui y placèrent leur sœur pour première abbesse. Ce monastère devint ensuite très-important, s'enrichit des dons que lui fit Gontran qui y fut enterré, et de ceux de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

BAUME-LES-MESSIEURS, village du département du Jura, près de Lons-le-Saunier. On y voyait autrefois une célèbre abbaye de bénédictins de l'ordre noble de Cluny, fondée dans le septième siècle, par saint Colomban.

BAUME (Antoine), pharmacien et chimiste célèbre, né à Senlis en 1728, se présenta, en 1752, pour obtenir son diplôme, au collège de pharmacie

de Paris, et subit son examen avec un grand éclat. Les connaissances étendues dont il avait fait preuve dans cette circonstance lui firent offrir bientôt après la chaire de chimie de cette école. C'est là qu'il jeta les fondements de l'excellente méthode qu'il a développée dans ses ouvrages. Baumé fut un des premiers qui firent l'application de la chimie aux procédés des arts manufacturiers. On lui doit plusieurs mémoires sur la fabrication des savons et du sel ammoniac, sur les argiles et la nature des terres propres à l'agriculture; une méthode pour teindre les draps de deux couleurs; un procédé pour blanchir les soies. Le *Dictionnaire des arts et métiers* contient cent vingt-huit articles de lui, et tous montrent l'étendue des connaissances de cet infatigable savant. Baumé fit, avec Macquer, des expériences tendant à perfectionner les porcelaines de France. Il améliora les procédés de distillation, et a laissé son nom à un aréomètre. Mais les ouvrages qui firent le plus pour sa réputation sont : un *Cours de chimie expérimentale et raisonnée*, Paris, 1773, 3 vol. in-8°, que l'on consulte encore avec fruit; et les *Éléments de pharmacie théorique et pratique*, qui ont eu huit éditions. En 1775, l'Académie des sciences admit Baumé au nombre de ses membres; il fut élu associé à l'Institut en 1796, et membre honoraire de la Société de médecine en 1798. Il est mort à Paris le 13 octobre 1804, à l'âge de soixante et seize ans.

BACME-MONTREVEL (maison de la). — Cette illustre famille, originaire de la Brasse, remonte à Sieghalde de la Baume, qui vivait de 1140 à 1160. Toutefois, jusqu'au quatorzième siècle, elle ne présente aucun personnage remarquable. A cette époque, *Étienne II* de la Baume, dit *le Galois*, seigneur de Walfin, rendit de grands services à Amé IV, comte de Savoie, et à Philippe VI, qui lui donna, en 1338, la charge de maître des arbalétriers de France, et lui confia le commandement de Cambrai. Il défendit vaillamment cette ville, en 1339, contre

Édouard III, roi d'Angleterre, et fut ensuite nommé lieutenant général des armées du roi. Vers 1350, Amé V lui donna le même titre; mais, deux ans après, il fut rappelé par le roi Jean pour combattre les Anglais. Il mourut vers 1362. *Guillaume*, son fils, seigneur de l'Abbergement, fut chambellan de Philippe VI en 1345, puis tuteur d'Amé VI de Savoie; il mourut en 1360, des blessures qu'il avait reçues au siège de Carignan. *Jean*, son fils, seigneur de Walfin, de Montfort et de Montagni, comte de Montrevel, se distingua d'abord à la prise du château d'Ornacieu en Dauphiné. Louis d'Anjou, en 1383, lui donna le commandement de l'armée qu'il envoyait à Naples, et le fit depuis comte de Cinopole. Il servit ensuite Amé VIII de Savoie, et s'attacha, en 1404, à Louis d'Orléans, qui le fit chevalier de l'ordre du Porc-Epic. Mais, en 1410, Charles VI l'attira à son service, et lui donna, en 1421, le titre de maréchal de France. Jean de Montrevel servit utilement le roi dans la guerre contre les Anglais, et parvint à le délivrer d'une armée ennemie, qui le tenait assiégé dans la ville de Meaux. Il vivait encore en 1435. Parmi ses fils, nous citerons *Jacques*, seigneur de l'Abbergement, maître des arbalétriers en 1418, et *Pierre*, dont les descendants formèrent la première branche des seigneurs du Mont Saint-Sorlin, qui devinrent par la suite comtes de Montrevel. Parmi les membres de cette branche, nous pouvons citer *Pierre de la Baume*, qui se distingua au concile de Latran, devint évêque de Genève en 1523, s'y opposa avec zèle aux calvinistes, qui le chassèrent deux fois de cette ville. et fut nommé cardinal en 1539, et archevêque de Besançon en 1542. Il mourut en 1544. Son neveu, *Claude de la Baume*, lui succéda à l'archevêché de Besançon. Il déploya une grande énergie dans son opposition contre les hérétiques. Il reçut, en 1578, le chapeau de cardinal, et mourut en 1584.

Le membre le plus célèbre de la branche des comtes de Montrevel est *Nicolas-Auguste de la Baume*, marquis

de Montrevel. Né en 1636, il embrassa de bonne heure l'état militaire, et conquit chacun de ses grades par une action d'éclat. Il se distingua au siège de Lille, fut l'un des premiers qui traversèrent le Rhin en 1672; enfin sa belle conduite à Senef, à Namur, à Luxembourg, à Cassel, à Fleurus, lui mérita le bâton de maréchal, que Louis XIV lui donna en 1708. Il fut alors nommé gouverneur du Languedoc, et chargé de faire la guerre aux Camisards, qu'il combattit sans pouvoir les vaincre. Cet officier, qui avait montré tant de bravoure sur les champs de bataille, mourut de frayeur le 11 octobre 1716. Dinant chez le duc de Biron, il renversa une salière. et s'écria qu'il était mort. La fièvre en effet le prit, et, quatre jours après, il avait réellement cessé de vivre. Le duc de Saint-Simon, son ennemi, a écrit sur lui des choses très-piquantes, mais sans doute exagérées : il était d'une ignorance incroyable, suivant le caustique écrivain, et hors d'état de distinguer sa main droite de sa main gauche. La dernière branche de cette famille est celle des marquis de Saint-Martin.

La maison de la Baume a fini dans la personne de *François-Antoine Melchior de la Baume*, maréchal de camp, député de la noblesse de Mâcon aux états généraux de 1789, et l'un des premiers membres de la noblesse qui se réunirent au tiers état. Il fut décapité le 7 juillet 1794.

BAUME SAINT-AMOUR (Philippe de la). Voyez YENNES (marquis d').

BAUMES, médecin, né à Nîmes, mourut à Montpellier en 1818, âgé d'environ soixante-trois ans. Après avoir exercé la médecine à Nîmes, avec un certain éclat, il fut nommé professeur à l'école de médecine de Montpellier, et jouit dans cette ville, pendant les vingt dernières années de sa vie, d'une grande réputation. Vif et spirituel, mais d'un caractère irascible, il se fit des ennemis de tous ses collègues, et se brouilla même avec Chaptal, qui, après avoir été, comme lui, professeur à la faculté de Montpellier, fut, pendant son ministère, le

protecteur de cette école célèbre. Baumes a publié un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont justement estimés, et ont contribué à sa réputation.

BAUSSET (Louis-François de), naquit à Pondichéry, en 1748. Sacré évêque d'Alais, en 1784, il fut envoyé par les états du Languedoc aux deux assemblées des notables de 1787 et de 1788; mais il ne fit point partie des états généraux. Il adhéra, en 1791, à la protestation des évêques français contre la constitution civile du clergé. Peu de temps après, il émigra, puis revint à Paris, en 1792; mais il ne tarda pas à y être incarcéré. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor, il se retira à la campagne, et y consacra tous ses moments à la culture des lettres. En 1806, il obtint un des canonicats du chapitre de Saint-Denis. Ce fut pendant les loisirs que lui laissaient ces fonctions, qu'ayant entre ses mains tous les manuscrits de Fénelon, il entreprit d'écrire l'histoire de ce vertueux prélat. Cet ouvrage, qui parut en 1808 et 1809, 3 vol. in-8°, obtint un éclatant succès, et fut désigné, en 1810, comme méritant le deuxième prix décennal. Encouragé par ce succès, Bausset composa, sur le même plan, *l'Histoire de Bossuet*, 4 vol. in-8°, 1814, qui ne reçut pas un accueil aussi favorable que l'histoire de l'archevêque de Cambrai. Néanmoins ces deux productions ont assuré à leur auteur un rang distingué parmi les écrivains de notre temps. Il avait été nommé membre du conseil de l'Université, lors de l'organisation de ce corps, en 1808. Le roi l'éleva, en 1815, à la présidence de ce conseil, mais il perdit ce titre pendant les cent jours. Après la seconde restauration, il entra à la chambre des pairs, et en 1816 il fut admis par ordonnance à l'Académie française. En 1817, il obtint le chapeau de cardinal, et devint ensuite successivement duc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et ministre d'État. Il est mort en 1824, à l'âge de 76 ans. Outre les histoires de Fénelon et de Bossuet le cardinal

Bausset a encore publié quelques brochures politiques, et un assez grand nombre de notices biographiques sur des prélats français.

BAUTANGE, seigneurie de Bourgo-gne, à dix kilomètres nord-est de Tournus, fut érigée en marquisat en 1670.

BAUTRU (Guillaume), comte de Ser-rant, bel esprit du dix-septième siècle, et l'un des premiers membres de l'Académie française, naquit à Paris, en 1588. Sous le ministère Mazarin, il eut l'inspection de la *Gazette*, et fut chargé de rédiger, dans celle de Paris, tous les éloges qu'elle adressait au cardinal. Il fut ensuite successivement introducteur des ambassadeurs, ministre plénipotentiaire en Flandre, en Espagne, en Angleterre et en Savoie. Il jouit constamment de la fa-veur de Mazarin et d'Anne d'Autri-che, et le dut moins à un mérite réel qu'à l'adresse de sa conduite, aux agréments de son esprit, et surtout à ses complaisances et à son dévouement pour le premier ministre. Il mourut à Paris, le 7 mai 1665.

BAUTZEN (bataille de), gagnée par les Français sur les Russes et les Prus-siens, les 20 et 21 mai 1813. Après la bataille de Lutzen (voyez ce mot), l'em-peureur continua de prendre l'offensive; il suivit les armées russes et prus-siennes qui se retiraient sur Dresde. Elles y entrèrent en effet; mais l'op-proche de l'armée française les en fit sortir, et elles allèrent prendre posi-tion à Bautzen et à Wurschen. Napo-léon ne tarda pas à les y atteindre. Le 19 mai, l'armée française était en pré-sence de l'ennemi. Toute cette journée fut employée à reconnaître les posi-tions des alliés. Ceux-ci s'étant re-tranchés dans la plaine de Bautzen, appuyaient leur gauche à des monta-gnes couvertes de bois, et perpendi-culaires au cours de la Sprée, à peu près à une lieue de Bautzen. Bautzen soutenait leur centre. Cette ville avait été crénelée, retranchée et couverte par des redoutes. La droite de l'en-nemi s'appuyait sur des mamelons fortifiés qui défendaient les débouchés

de la Sprée, du côté du village de Nie-menschütz : tout son front était cou-vert par cette rivière. Cependant ce n'était pour lui qu'une première posi-tion; il s'en était ménagé une seconde, à une demi-lieue en arrière. La gauche de cette seconde position était appuyée aux mêmes montagnes, la droite et le centre à des mamelons retranchés. Les forces de l'ennemi étaient de cent soixante mille hommes, et les nôtres de cent cinquante mille; mais nous n'a-vions presque pas de cavalerie. Le gé-néral Lauriston, qui avait été détaché de l'armée et dirigé par Hoyerswerda pour tourner les positions de l'ennemi, rencontra, à Weissig, le corps du gé-néral prussien York, l'attaqua, le bat-tit, et le força de repasser la Sprée. Le 20, tous les corps de l'armée re-çurent l'ordre de forcer le passage de cette rivière. A huit heures, l'armée se met en mouvement; la droite, sous les ordres d'Oudinot, marche sur les hauteurs de Dobersehou, où s'appuie la gauche de l'ennemi, pour passer la Sprée à Grabschütz; Macdonald est chargé de l'attaque de Bautzen; Mar-mont doit jeter un pont de chevalets près de Seydau, au-dessous de la ville. En seconde ligne s'avance Mortier avec les réserves et la garde; Bertrand doit passer la Sprée à Niemenschütz enlever cette position et attaquer l'aile droite des alliés. Ney, avec les gé-néraux Lauriston et Régnier, a reçu l'ordre de forcer le passage de la ri-vière à Klix, de se porter sur Wurt-chen, et de là sur Hoehkirch. A midi, les Français ont passé la Sprée. Baut-zen est enlevée à l'escalade par Mac-donald; Mortier a gagné les hauteurs; Bertrand a emporté la position de Niemenschütz; Marmont a attaqué celle de Nieder-Kaina. Mais le général Kleist qui la défend, et auquel Blücher, qui est passé sur les collines de Kreckwitz, a envoyé de puissants renforts, s'y maintient pendant plusieurs heures; cependant, attaqué en flanc par la di-division Bonnet, il est obligé de battre en retraite. A sept heures du soir, l'ennemi est rejeté sur sa seconde li-gne, et les Français, maîtres des hau-

teurs qu'avaient occupées les alliés, ont rendu inutile une partie des travaux élevés par l'ennemi. Blücher seul s'était maintenu à Kreckwitz, et Ney n'avait pas encore forcé le passage de la Sprée à Klix. Ces deux points étaient les seuls qui restaient à conquérir pour la journée du lendemain.

La bataille du 21 (que quelques historiens appellent bataille de Wurschen, parce qu'elle fut livrée non loin de ce village, mais à laquelle d'autres conservent le nom de bataille de Bautzen, parce qu'elle ne fut que la continuation de cette dernière, et parce qu'en outre la plaine où les deux armées en vinrent aux mains appartient autant à Bautzen qu'à Wurschen) commença dès cinq heures du matin. Napoléon avait résolu de frapper le coup décisif sur la droite de l'ennemi; Ney était chargé de cette opération. Mais, pour donner le change aux alliés, et masquer la véritable attaque, Macdonald et Oudinot reçoivent l'ordre d'attaquer la gauche de l'ennemi, et d'entretenir l'action le plus longtemps possible. Soult, qui dirige ces différentes opérations sous les yeux mêmes de l'empereur, doit, pendant ce temps, tenir en échec le centre des alliés, où commande Blücher. Oudinot, suivant ses instructions, attaque, dès la pointe du jour, la gauche de l'ennemi, où commandait le Russe Miloradowitch : il est d'abord repoussé; mais bientôt, renforcé par la division Gérard et par une brigade de cavalerie que lui envoie Macdonald, il reprend l'offensive et occupe assez les Russes pour les empêcher d'aller au secours de la droite, que Ney venait d'attaquer, et qu'il chassait des positions de Malswitz, de Glein et de Prellitz. Ney devait ensuite tourner l'ennemi et se porter sur Hochkirch pour couper la retraite aux alliés; mais il oublia la direction de ce village, et ne put exécuter cette grande manœuvre. Il était une heure. Napoléon, s'apercevant de la faute de Ney, ordonna à Soult de marcher avec le 4^e corps : le maréchal attaqua alors les Prussiens, leur enleva Doberschütz

et Plisskowitz, et foudroya Kreckwitz, où Blücher se croyait inexpugnable. De son côté, Napoléon se mit à la tête de la garde, et bientôt le mamelon de Kreckwitz fut emporté. Blücher se retira sur Burschwitz. Dans le même moment, Marmont s'empara de Bascshut. Cependant le général en chef Wittgenstein, pour parer à l'attaque que Napoléon dirigeait en personne, avait dégarni sa droite. Ney, profitant de ce mouvement, déborda les alliés et marcha sur Wurschen. Wittgenstein dès lors ne pouvant plus tenir, ordonna la retraite. Il était sept heures. Pendant toute la journée, et sur tous les points où l'on en était venu aux mains, on s'était battu de part et d'autre avec un acharnement sans égal. Les alliés laissèrent vingt mille hommes sur le champ de bataille, et les Français douze mille. Si Ney n'avait pas perdu la direction de Hochkirch, toute l'armée prussienne, avec son matériel, et une partie de l'armée russe, tombaient au pouvoir du vainqueur; si, de même qu'à Lutzen, nous n'avions pas manqué de cavalerie, l'ennemi eût été anéanti dans sa retraite. Le lendemain, on se battit encore à Reichembach. Ce fut là que Duroc fut tué. (Voyez DUROC.)

BAUX (les), *Baucium*, petite ville de Provence, à douze kilomètres nord-est d'Arles, était autrefois le chef-lieu d'une baronnie qui comprenait soixante-dix-neuf villes ou villages appelés *terres Baussenques*. La baronnie de Baux avait le titre de souveraineté; elle fut confisquée par Louis III d'Anjou, comte de Provence, en 1426, et, réunie alors à cette province, fut érigée en marquisat en 1641, et donnée par Louis XIII, avec la ville de Saint-Remi, à Honoré Grimaldi, prince de Monaco.

BAUX (maison de). — Le plus ancien baron de Baux que l'on connaisse est Guillaume, dit Hugues, qui vivait en 1040 et 1050. Son fils Raymond épousa, en 1110, Stéphanelle, fille de Gilbert, comte de Provence, et en eut quatre fils, dont trois moururent sans postérité.

Le quatrième, *Bertrand I^r*, devint prince d'Orange, par son mariage avec Tiburge II, héritière de cette principauté, et fut assassiné, en 1181, par ordre de Raymond V, comte de Toulouse.

Guillaume II, son fils, lui succéda en 1182, et obtint en 1214, de l'empereur Frédéric II, le titre de roi d'Arles et de Vienne. Il prit part à la croisade contre les Albigeois, et y périt d'une mort affreuse. Les Avignonnais l'ayant surpris dans une embuscade, l'écorchèrent vif, et coupèrent son corps en morceaux, vers l'année 1218. Il s'était placé, par son talent pour la poésie, au rang des troubadours les plus célèbres du treizième siècle. Il ne reste de ses ouvrages que quelques vers insignifiants.

Guillaume III, qui mourut en 1239, laissa quatre fils : *Guillaume IV*, mort sans postérité; *Bertrand I^r*, qui passa en Italie, et fut la souche des ducs d'Andrie, de Tarente et d'Ursin; *Hugues*, grand sénéchal de Sicile; et *Raymond II*, qui succéda à son frère Guillaume, et mourut vers 1282.

Bertrand II, son fils, vivait en 1314. Il eut pour successeur *Raymond III*, qui réunit tous les domaines de la maison de Baux, et se rendit fort puissant. Il eut pour successeur *Raymond IV*, qui ne laissa, de Jeanne de Genève, son épouse, que deux filles : *Marie*, qui porta la principauté d'Orange dans la maison de Châlous, et *Alix*, baronne de Baux, qui, se voyant sans postérité, fit en 1426 un testament par lequel elle désigna pour être ses héritiers ceux de sa maison qui habitaient le royaume de Naples. C'est alors que Louis III, comte de Provence, fit saisir la baronnie de Baux, en vertu du droit d'aubaine, cette baronnie ayant été laissée à des étrangers convaincus de félonie pour avoir combattu contre leur prince.

BAUX (Pierre), l'un des médecins français les plus distingués du dix-huitième siècle, naquit à Nîmes, le 12 août 1679. Il étudia successivement à Montpellier, à Orange, où il fut reçu

docteur, et enfin à Paris, et alla ensuite s'établir à Nîmes, où il se fit bientôt une grande réputation. Il mourut subitement à Saint-Dionisy, le 3 septembre 1732. On a de lui plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons entre autres son *Traité de la peste*, Toulouse, 1722, in-12, et ses deux *Factums* publiés à l'occasion du procès des médecins contre les chirurgiens.

BAUYN (Bonaventure), docteur de Sorbonne et chancelier de l'Université de Paris, évêque d'Uzès, né à Dijon en 1699, mort à Uzès en 1779. On a de lui un poème latin *sur la Paix*, 1714, qui respire le goût le plus pur.

BAUZIL. — C'est le nom d'une famille de braves. Elle se compose de huit frères, tous officiers en même temps, et tous rivaux de gloire et de bravoure. L'aîné, chef d'escadron au 3^e cuirassiers, se distingua particulièrement à Dresde, à Leipzig et au Mont-Saint-Jean.

BAVAY, *Bagacum Nerviorum*, *Baganum*, *Bacacum Nerviorum*, *Bacaco Nerviorum*, *Bavacum*, ville du Hainaut, à trente-quatre kilomètres sud-est de Douai (département du Nord). Sous les Romains, Bavay, chef-lieu des Nerviens, était d'une haute importance, ainsi que l'attestent les nombreux débris d'antiquités qu'on y voit encore, et les voies romaines qui en partaient pour se rendre à Cologne, à Reims, à Soissons, à Amiens, etc. Ces routes, connues dans le pays sous le nom de *chaussées Brunehaut*, se réunissent au nombre de sept sur la place de Bavay, où une colonne septangulaire indique leurs différentes directions. Cette colonne n'est point ancienne; elle a été construite dans le dix-septième siècle, sur l'emplacement de la colonne romaine, qui, dit-on, existait encore à cette époque.

Détruite par les barbares dans la grande invasion du cinquième siècle, Bavay ne fut plus dès lors qu'une ville secondaire. Elle fut plusieurs fois prise et brûlée dans le cours du seizième siècle. Enfin, en 1678, elle fut cédée à la France par la paix de Nimègue. En 1709, elle servit de retraite à l'armée

française, après la bataille de Malplaquet. Louis XIV en fit détruire les fortifications.

Deux mille cinq cents Autrichiens parurent, le 17 mai 1792, devant cette ville, défendue par quatre-vingts Français, qui avaient ordre de se replier devant des forces supérieures. L'ennemi leur coupa la retraite, et bientôt quatre pièces de canon furent mises en batterie. La partie était trop inégale. Après une honorable résistance, les Français succombèrent, et les Autrichiens entrèrent dans la ville. Averti de l'occupation de cette place, le maréchal de Luckner s'y rendit aussitôt avec des forces supérieures. Alors les Autrichiens, sans risquer le combat, firent retraite à leur tour, emmenant avec eux deux chariots de blessés. Cette affaire, où un petit nombre de braves résistèrent quelque temps à une masse d'Allemands, qui se replièrent eux-mêmes à la vue de forces supérieures, n'avait certes rien que d'honorable; cependant elle inquiéta quelque temps Paris, dans un moment où l'on doutait du patriotisme des généraux, de l'instruction, de la discipline et du courage des soldats.

BAVETTE (colonels à la). — On appelait ainsi, dans l'ancien régime, ces fils de ducs ou de favoris, ces parents de favorites, qui, dès le berceau, obtenaient un *régiment*. Cet abus, plus ridicule que dangereux en fait, mais si insoutenable, comme violation de l'égalité, et comme obstacle à l'avancement des hommes de mérite, fut aboli pendant le ministère du maréchal de Belle-Isle (vers 1757). La restauration avait rétabli cet abus, auquel la révolution de 1830 s'est contentée de donner un caractère légal, au moyen de la loi sur l'avancement.

BAVIÈRE (relations de la France avec la). — La Bavière est aujourd'hui, après l'Autriche, l'État le plus important de l'Allemagne méridionale. Son voisinage de l'Autriche a imprimé à ses relations avec la France un caractère particulier. En effet, depuis leur apparition dans l'histoire, les Bavares ont presque toujours été ou nos allies

ou nos sujets. Longtemps avant l'ère chrétienne, les rives du Danube reçurent une colonie gauloise qui y fut conduite par Sigovèse (voyez Tite-Live, V, 34). Plus tard la Bavière dont la partie méridionale avait été, comme la Gaule, soumise par les Romains, fut aussi, comme elle, réunie à l'empire des Francs; sous les fils de Clovis, elle faisait partie de leurs possessions. Depuis lors (554), les rois francs créèrent ou confirmèrent les ducs de Bavière, pris toujours dans la race des Agilolfings. Ces ducs étaient leurs tributaires et obéissaient à leurs lois. Les Carlovingiens resserrèrent le joug de la Bavière, qui s'était allégé sous les derniers Mérovingiens. Aussi, en 787, Tassillon essaya-t-il de rendre à la Bavière son indépendance; mais, accablé par Charlemagne, il fut relégué dans un cloître, et la Bavière devint une simple province de l'empire carlovingien.

Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer quand la Bavière devint un fief de l'empire germanique : lors de la séparation de la France et de l'Allemagne, la Bavière dut naturellement suivre les destinées de ce dernier pays.

A partir de cette époque, c'est en 1107 qu'il est question pour la première fois des relations de la France avec la Bavière. Le duc Welfe II fut alors mis par l'empereur Henri V à la tête de la grande ambassade envoyée par ce prince au pape Pascal II, alors en France, pour traiter avec lui de l'affaire des investitures. Suger, dans la vie de Louis le Gros, fait de Welfe un portrait peu flatteur. Son ambassade n'eut aucun succès, mais elle semble avoir commencé les relations des deux pays. En 1385, Charles VI, roi de France, épousa à Amiens Isabelle de Bavière, fille du duc Étienne l'Agrafe. On sait la funeste influence que cette princesse exerça sur les destinées de notre pays.

C'est seulement au dix-septième siècle que les relations de la France et de la Bavière deviennent importantes. Pendant la guerre de trente ans, Gustave-Adolphe, allié de la France contre

L'Autriche, battit les Impériaux et les Bava-rois, et pendant longtemps encore la Bavière fut notre ennemie. Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, fut l'un des alliés les plus actifs de l'Empire contre Louis XIV : il com-manda avec le prince d'Orange les ar-mées impériales qui furent vaincues à Steinkerque et à Neerwinden. Mais dans la guerre de la succession d'Es-pagne, Maximilien abandonna l'alliance de Léopold. Lorsqu'il apprit que Phi-lippe d'Anjou avait été choisi par Charles II pour son héritier universel, il se déclara pour lui, et rendit d'importants services à Louis XIV en prenant aux Impériaux Ulm et Memmingen (1702), en les battant à Passau (1703), en enlevant Ratisbonne, et en aidant Villars à remporter la première bataille de Hochstædt : mais la seconde bataille de Hochstædt (1705), perdue par la France, fut suivie de conséquences fu-nestes pour la Bavière. Maximilien fut chasse de ses Etats, que Marlborough incendia en représailles de l'incendie du Palatinat. Mis au ban de l'Empire, l'électeur de Bavière se réfugia en France, et continua à se battre brave-ment pour ses alliés, à Ramillies, par exemple. La paix de Bade (1714) lui rendit ses Etats. C'est donc à la profonde politique de Louis XIV que la France doit l'alliance de la Bavière; en effet, quelles que fussent les raisons politiques qui devaient nécessairement amener cette alliance, si évidemment naturelle, il est certain que c'est à lui qu'appartient l'honneur de l'avoir dé-terminée.

Maximilien-Emmanuel étant mort en 1726, son fils Charles-Albert lui succéda. Ce fut pendant le regne de cet électeur qu'eut lieu la guerre de la succession d'Autriche. Charles-Albert fut proclamé empereur d'Allemagne par l'influence de la France, qui espérait ainsi enlever la couronne impé-riale à sa rivale, la maison d'Autriche. Vainqueur d'abord, et couronné, Char-les-Albert eut ensuite beaucoup de peine à conserver ses Etats. Il mourut en 1745. Son fils Maximilien-Joseph fut obligé de renoncer à la succession au-

trichienne, par le traité de Fuessen (18 avril 1745). Cependant le rôle de la Bavière s'était nettement dessiné; elle avait lutté d'égale à égale avec l'Autriche, et mieux soutenue elle eût pu être victorieuse. L'Autriche fut effrayée, et résolut d'écraser un ennemi encore faible. Faisant valoir d'anciens droits, elle voulut, à la mort de Maxi-milien-Joseph (1778), réunir la Bavière à ses possessions. La France, liée par la paix de 1756, et dirigée par une honteuse et inconcevable politique, craignait de rompre avec ses nouveaux amis; elle leur eût sacrifié sans pudeur son ancienne et naturelle alliée. Déjà flétri par la honte du partage de la Pologne, le gouvernement français se serait souillé d'une seconde flétrissure, si un autre gouvernement intéressé au maintien de l'équilibre des Etats de l'Allemagne, et par conséquent au salut de la Bavière, ne l'eût efficacement protégée. La Bavière était alors gouvernée par le faible Charles-Théodore, élec-teur palatin, le plus proche agnat de Maximilien-Joseph. Ce prince, aban-donné par la France, laissait la cour de Vienne accomplir paisiblement son œuvre d'iniquité, afin d'assurer par là à l'un de ses enfants naturels l'établis-sement qu'on lui avait promis, lorsque l'intervention énergique de la Prusse arrêta l'Autriche, et décida enfin le ca-binet de Versailles à sortir de sa tor-peur. La paix de Teschen (13 mai 1779) garantit l'intégrité de la Bavière, et la France conserva son ancienne alliée.

Pendant la révolution, Charles-Théodore fut l'allié de l'Autriche, et, en 1796, la France lui enleva la partie du Pala-tinat qui s'étend sur la rive gauche du Rhin. Après la paix de Campo-Formio, lorsque l'Autriche recom-mença la guerre, la Bavière se déclara encore contre la république; elle fut alors envahie tout entière (1799). Char-les-Théodore mourut sur ces entre-faites.

Son successeur, Maximilien-Joseph, signa avec la France la paix de Luné-ville (1801), et cette paix eut pour la Bavière les résultats les plus impor-tants. La rive gauche du Rhin fut cédée

à la France, et devint le département du Mont-Tonnerre; mais la Bavière acquit en Allemagne deux cents lieues carrées de territoire, et l'électeur put appliquer dans ses États les idées philosophiques qui avaient régénéré notre pays. C'est alors qu'on vit les résultats de cette propagande généreuse exercée par la France en Europe : suppression du vagabondage, d'une grande partie des fêtes religieuses et des ordres mendians; réforme de la jurisprudence criminelle; égalité des citoyens sans distinction de religion; abolition de la confiscation des biens, reste de l'ancienne composition; réforme des finances, de l'administration; améliorations dans l'état civil des juifs; l'éducation accordée gratuitement à tout individu, etc.; tels furent les principaux actes qui signalèrent les premières années du gouvernement de l'électeur. Un prince si éclairé devait abandonner la politique de son prédécesseur; aussi, pendant la nouvelle guerre de la France avec l'Autriche (1806), Maximilien fut-il constamment notre allié, et ses États furent envahis par les Autrichiens. Mais les victoires de Napoléon amenèrent bientôt la paix de Presbourg; l'électeur de Bavière y fut déclaré roi, et acquit plusieurs pays importants, le Tyrol par exemple; en tout, cinq cents lieues carrées et un million d'habitants. Le 14 janvier 1806, pour resserrer ses liens d'amitié avec Napoléon, le roi de Bavière accorda la main de sa fille au prince Eugène, vice-roi d'Italie. Dans les guerres de Prusse en 1806, d'Autriche en 1809, de Russie en 1812, Maximilien resta l'allié de Napoléon, et seconda toujours la France d'une manière efficace. Mais, en 1813, il fut obligé de suivre le mouvement qui faisait lever l'Allemagne entière contre nous. Toutefois, il faut le dire, le roi de Bavière écrivit confidentiellement à Napoléon vers la fin de septembre, qu'il tiendrait encore six semaines ou deux mois dans son alliance; que jusque-là il se refuserait opiniâtement à tous les avantages qui lui étaient offerts. L'empereur, qui, sans cette circonstance, eût pu se déterminer peut-

être à entendre lui-même aux propositions qu'on lui faisait, n'hésita plus, et entreprit immédiatement le beau mouvement qu'il avait médité sur Berlin, pensant que les six semaines lui suffisaient pour changer la face des affaires et raffermir ses alliés. Malheureusement des intrigues militaires furent plus fortes que la volonté du roi de Bavière, et Napoléon, forcé d'interrompre son mouvement, fut obligé de combattre à Leipzig avec désavantage. Ajoutons encore que le prince de Wrède, d'accord avec l'ennemi, fit échouer une autre partie des plans de l'empereur. L'armée bavaroise stationnée sur le Danube devait agir de concert avec l'armée d'Italie qui occupait l'Illyrie, et leurs efforts réunis devaient se porter sur Vienne. De Wrède resta inactif, paralysa le vice-roi, sur lequel se portèrent les principales forces autrichiennes; et la défection de cette armée, au plus fort de la crise, devint une des causes principales de nos désastres. Non contents d'avoir abandonné nos drapeaux, les Bavares vinrent ensuite à Hanau tenter de fermer le passage à nos troupes. Ils échouèrent, il est vrai, dans cette tentative; mais la lutte qu'il fallut engager contre eux, bien que couronnée par la victoire, éclaircit encore les rangs de notre armée déjà si cruellement décimée à Leipzig.

Le roi de Bavière, quelque généreuse qu'ait été sa conduite personnelle, obtint, en 1814, la récompense de la trahison de ses généraux : il conserva la plus grande partie de ses États, et reçut, en échange des provinces qu'on lui enleva, quelques enclaves qui compensèrent en grande partie ses pertes.

BAWR (la comtesse de), née Changan, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques et de quelques articles de *la Gazette de France*. Parmi les ouvrages qui ont été représentés sur le Théâtre-Français, nous citerons seulement *l'Oncle rival*, comédie en un acte, 1811; *la Suite d'un bal masqué*, 1813, pièce qui a eu beaucoup de succès, et où l'on retrouve la grâce un peu maniérée et la finesse d'observation de Marivaux; *le Double stratagème*

1818; *la Méprise*, novembre 1813, comédie sévèrement jugée par le public. Madame de Bawr a fourni d'excellents articles à l'*Encyclopédie des dames*. Nous citerons entre autres une *Histoire de la musique*, réimprimée depuis, à part, in-18 et in-12. Madame de Bawr avait épousé en premières noces le comte Henri de Saint-Simon.

BAY, seigneurie de Franche-Comté, à seize kilomètres nord-ouest de Besançon; érigée en marquisat en 1704.

BAYARD (Ferdinand-Marie), né à Moulins-la-Marche (Orne), le 28 février 1768, a publié plusieurs ouvrages importants, entre autres un *Tableau analytique de la diplomatie française, depuis la minorité de Louis XIII jusqu'à la paix d'Amiens*, 2 vol. in-8°, 1804 et 1805.

BAYARD (Jean-François), né à Charolles, département de Saône-et-Loire, en mars 1796, s'est, par des succès mérités, placé au nombre de nos meilleurs vaudevillistes. Parmi ses plus jolies pièces, nous citerons seulement les suivantes : *la Belle-mère*, comédie-vaudeville en un acte, 1826; *Christine, ou la Reine de seize ans*, comédie historique, mêlée de couplets, en deux actes, 1828; *Louise, ou la Réparation*, comédie-vaudeville en deux actes; *Ma femme et ma place*, comédie en trois actes et en prose, où l'on trouve des détails du comique le plus franc, un dialogue vif, rapide, étincelant de saillies et d'épigrammes.

BAYARD (Pierre du Terrail, seigneur de), qui, par la douceur de son caractère, par son intrépidité et son attachement à ses devoirs, mérita les surnoms de *bon chevalier* et de *chevalier sans peur et sans reproche*, naquit en 1476, sous le règne de Louis XI, au château de Bayard, dans le Dauphinois. Son enfance annonça ce qu'il serait un jour. Il avait à peine atteint l'âge de treize ans, que, consulté par son père sur le parti qu'il voulait embrasser, il déclara fièrement qu'il choisissait la profession des armes, afin de marcher sur les traces glorieuses de ses nobles aïeux. Cette résolution ayant été approuvée, il fut envoyé

à la cour du duc de Savoie, Charles I^{er}, qui l'admit au nombre de ses pages. Là, le jeune Bayard fit de tels progrès à la lutte, au fait d'armes et à monter à cheval, que le duc, dont il s'était acquis toute l'amitié, ne pensa pas pouvoir mieux faire sa cour au roi de France, Charles VIII, qu'il était allé visiter à Lyon, qu'en lui faisant présent de son page bien-aimé. Le roi ayant ordonné à l'enfant de fournir une carrière, et celui-ci s'en étant acquitté de la manière la plus brillante, les dames de la cour, ravies de sa bonne mine et de son habileté à manier un coursier, désirèrent qu'il recommençât l'épreuve, et lui crièrent : *Piquez, piquez*. De ce jour, on lui donna le nom de *Piquet*. Ses camarades, le comte de Ligny, au service duquel il était attaché, et le roi Charles VIII lui-même, ne l'appelaient jamais autrement.

A dix-sept ans, il fut fait homme d'armes, et osa se mesurer dans un tournoi avec un des plus rudes chevaliers de la chrétienté, le seigneur de Vaudrey, qu'il eut le bonheur de vaincre. La fortune lui fut également favorable dans d'autres tournois. C'est par ces jeux guerriers que le jeune Piquet préluait aux exploits qui l'attendaient dans les combats.

Il suivit Charles VIII dans son expédition contre Naples, et ce fut principalement à lui que ce prince fut redevable de la victoire à la bataille de Fornoue (1496). Il y fit des prodiges de valeur, eut deux chevaux tués sous lui, et prit un drapeau à l'ennemi : le roi le fit chevalier.

Quelque temps après, pendant la seconde conquête du duché de Milan (1500) par Louis XII, successeur de Charles VIII, Bayard conçut l'audacieux projet d'enlever avec cinquante hommes d'armes Binasco, défendu par trois cents cavaliers. Il attaqua cette troupe devant les portes de la ville et les mit en fuite; mais, emporté par son ardeur à les poursuivre, il entra seul avec eux dans Binasco et fut fait prisonnier. Le duc de Milan, Ludovic, émerveillé de sa jeunesse et de son courage, lui rendit la liberté. C'est à cette même époque qu'il tua dans un combat

singulier le capitaine don Alonzo de Soto Mayor qui l'avait calomnié.

Dans la campagne contre les Génois (1503), Bayard défendit seul contre trois cents Espagnols, un pont jeté sur le Garigliano, et sauva l'armée française en retardant la marche de l'ennemi. Ce prodige de valeur, qui rappelle l'action d'Horatius Coclès, lui fit donner pour devise un porc-épic avec ces mots : *Vires agminis unus habet.*

A l'affaire d'Agnadel contre les Vénitiens, ce fut encore à Bayard que les Français durent la victoire.

Au siège de Brescia, il fut dangereusement blessé d'un coup de lance au moment où, à la tête des hommes d'armes, il franchissait le premier le rempart. Après la prise de la ville, qui fut livrée au pillage, il fut porté dans la maison d'un gentilhomme qui venait de prendre la fuite en abandonnant sa femme et ses deux filles à la brutalité du soldat. La mère au désespoir supplia le chevalier de sauver à ses filles l'honneur et la vie. Bayard le promit et tint parole. Lorsqu'il fut guéri, au moment où il allait prendre congé de cette famille, la mère lui offrit une boîte remplie de ducats d'or. Bayard la refusa d'abord, mais, vivement pressé d'accepter ce présent, il y consentit, mais ce fut pour le partager entre les deux demoiselles.

Après la victoire de Marignan (1515), à laquelle Bayard eut la plus grande part, François I^{er}, qui avait succédé à Louis XII, voulut recevoir de la main de notre héros l'ordre de la chevalerie : c'était le plus grand honneur que le roi pût faire, même à un prince de son sang. Bayard lui frappa, selon l'usage, sur l'épaule trois coups du plat de son épée; puis s'adressant à cette épée : « *Tu es bien heureuse, lui dit-il, d'avoir aujourd'hui fait chevalier si beau et si grand roi! Certes, ma bonne espée, vous serez comme relique gardée et sur toute autre honorée.* » *Là-dessus, ajouta l'historien, il fit trois sauts, et après remit au fourreau son espée.*

En 1521, Bayard, avec fort peu de troupes, défendit Mézières contre une armée de l'empereur Charles-Quint,

forte de trente-cinq mille hommes, qui fut forcée à lever le siège (*). François I^{er} le fit alors chevalier de son ordre, et lui donna, par une distinction jusqu'alors sans exemple, une compagnie de cent hommes d'armes, honneur qui n'appartenait qu'aux princes du sang.

Le connétable de Bourbon ayant livré à l'empereur le duché de Milan, dont il était lieutenant général pour le roi de France, François I^{er} envoya une armée en Italie pour reprendre cette province; mais l'armée française fut repoussée et forcée de battre en retraite. Bayard, qui commandait l'arrière-garde, fut blessé à mort d'un coup de mousquet. Le héros, assis à terre, appuyé contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi, tenait devant ses yeux la garde de son épée faite en forme de croix, et priait Dieu en attendant la mort dont il sentait les approches. Le connétable de Bourbon, qui poursuivait les fuyards, vint à passer devant lui, et l'ayant reconnu : « *Ah! capitaine Bayard, lui dit-il, que je suis marri et déplaisant de vous voir en cet état. Je vous ai toujours aimé et honoré pour la grande prouesse et sagesse qui est en vous; ah! que j'ai grande pitié de vous.* — Monseigneur, je vous remercie, répondit le chevalier, *il n'y a pas à avoir pitié de moi qui meurs en homme de bien servant mon roi; mais il faut avoir pitié de vous qui portez les armes contre votre prince, votre patrie, votre serment.* » Quelques instants après il expira, dans la quarante-huitième année de son âge (1524). Les ennemis même donèrent des larmes à sa mort. Par leurs soins, son corps fut embaumé et transporté à Grenoble.

Après le désastre de Pavie, François I^{er}, se trouvant prisonnier de l'empereur, s'écriait : « *Ah! Bayard, que vous me faites grande faute! ah! je ne serais pas ici si vous viviez.* Votre présence m'eût valu cent capitaines. » Les contemporains de l'illustre chevalier disaient de lui, qu'il

(*) C'est à l'occasion de la levée de ce siège, que François I^{er} dit que Dieu s'était montré bon Français.

avait trois excellentes qualités d'un grand général : *assaut de bétier, défense de sanglier et fuite de loup.*

BAYEN (Pierre), pharmacien, membre de l'Institut, naquit à Châlons-sur-Marne en 1725; il vint à Paris en 1749, et fut successivement l'élève de Charas et de Rouelle. En 1775, il suivit, comme pharmacien en chef, l'expédition de l'île de Minorque, où il rendit de grands services; il passa ensuite, avec le même titre, à l'armée d'Allemagne, pendant la guerre de sept ans. A la paix, il revint à Paris, et y consacra tous ses moments à l'étude de la chimie. On lui doit, dans cette science, des découvertes fort utiles. Il a publié l'*Analyse des eaux de Bagneres, de Luchon, 1765; Moyen d'analyser les serpentines, porphyres, ophites, granits, jaspes, schistes, jades et feldspaths, 1778; Recherches chimiques sur l'étain, faites par ordre du gouvernement; Paris, 1781, in-8°.* Ce dernier ouvrage, qu'il composa en commun avec Charlard, a beaucoup contribué à détruire les préventions qui s'opposaient aux usages domestiques de ce métal, que l'on peut appeler l'*argenterie du pauvre.* Bayen mourut à Paris en 1798, à l'âge de soixante et treize ans.

BAYEUX, ville de Normandie, capitale du Bessin (*Pagus Bagasinus*), sous la domination romaine, *Augustodurus*, *Baiocæ*, *Bodiocassium*, *Badiocassium*, ou *Baiocassium civitas*, et dans le moyen âge, *Bæx*, *Balèves* et *Baïex*, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département du Calvados, et possède un évêché, fondé au septième siècle, un tribunal de première instance et de commerce, une chambre consultative des manufactures et un collège communal. Sa population est de dix mille trois cent trois habitants.

On s'accorde généralement à faire remonter l'époque de la fondation de Bayeux avant la conquête des Gaules par César. Les Romains en firent une position militaire importante, et y élevèrent de nombreux édifices. Mais les Saxons la dévastèrent, et de ses

ruines construisirent une ville nouvelle. Elle fut saccagée par les Normands en 884 et en 890. En 1046, elle fut la proie d'un incendie. Guillaume le Bâtard la donna à Odon, son frère utérin. Henri I^{er}, son fils, la reprit et la brûla en 1106. Elle fut de nouveau livrée aux flammes en 1356, par Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais. Elle se rendit aux Anglais en 1460. Les protestants s'en emparèrent en 1662 et en 1663. Reprise par les armées de la ligue, en 1599, elle se rendit, en 1590, au duc de Montpensier.

Bayeux est la patrie du peintre Robert. On y remarque la cathédrale, majestueux édifice, dont l'origine remonte, dit-on, à l'époque de la domination saxonne; l'église de Saint-Exupère, qui passe pour la plus ancienne de la ville; celle de Saint-Patrice, qui appartient presque tout entière au dix-huitième siècle; l'hôtel de ville, et le palais épiscopal, où l'on voit une collection des portraits de tous les évêques de Bayeux.

BAYEUX (tapisserie de). — Cette broderie, l'un des monuments les plus anciens et les plus importants de l'histoire de Normandie, représente sur une toile de lin parfaitement conservée, de cinq centimètres de haut sur soixante-huit mètres quatre-vingt-sept centimètres de long, les principaux événements de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Elle se compose de cinquante-cinq tableaux brodés à l'aiguille et avec des laines de diverses couleurs. Les quinze premiers représentent l'ambassade de Harold à la cour de Guillaume, sa captivité dans le comté de Ponthieu, et sa délivrance. Les neuf scènes suivantes sont empruntées aux guerres de Guillaume avec les Bretons. Enfin, dans les trente et une dernières, on voit la mort d'Édouard, le couronnement de Harold, la descente de Guillaume, la bataille d'Hastings et la mort de Harold. Il est probable que la tapisserie ne s'arrêtait qu'à l'entrée de Guillaume à Londres. Cette broderie est évidemment contemporaine des

événements dont elle était destinée à rappeler le souvenir. On ne saurait donc lui assigner une date plus récente que la fin du onzième siècle ou le commencement du douzième. Quant à son histoire, elle mérite d'être racontée. C'est à Montfaucon que l'on doit la découverte de ce précieux monument; c'est lui qui la tira d'une église de Bayeux, où elle était, pour ainsi dire, enfouie. Tout ce qu'on savait alors de la tapisserie de Bayeux, c'est qu'elle s'appelait la *toilette du duc Guillaume*, et que dès 1476 elle servait à orner la nef de Notre-Dame de Bayeux. Lancelot et Montfaucon en attribuèrent la broderie à Mathilde, femme de Guillaume; et bien que cette hypothèse n'ait jamais été prouvée, l'usage d'appeler la tapisserie de Bayeux la *tapisserie de Mathilde* a prévalu jusqu'à nos jours. Ce monument précieux faillit être détruit pendant la révolution par des soldats du train qui voulaient la couper pour emballer des effets militaires. Les autorités de la ville s'opposèrent à cet acte de vandalisme. Plus tard, elle fut transportée à Paris par ordre de Napoléon. Rendue depuis à la ville de Bayeux, elle sera dans quelque temps exposée dans une galerie dont les magistrats de Bayeux ont voté la construction en 1839.

BAYEUX (George) naquit à Caen vers 1752. Après avoir terminé ses études en droit, il exerça la profession d'avocat dans cette dernière ville et à Rouen, et s'y fit distinguer dans plusieurs causes importantes. Les occupations du barreau n'absorbèrent cependant pas tout son temps, et il en donna une bonne partie à la culture des lettres. C'est même par ses travaux d'érudition et de littérature qu'il s'est fait principalement connaître. Son plus important ouvrage est une traduction en prose des *Fastes d'Ovide*, 1783-1788, 4 vol. in-8°. Elle n'est pas irréprochable sous le rapport de la fidélité, mais elle est remarquable par le discours préliminaire et par les notes qui l'accompagnent. Dans ces notes, Bayeux passe en revue tous les usages civils et

religieux des Romains; et son travail, quoique peut-être un peu diffus, se distingue souvent par une saine critique et toujours par un savoir étendu. Une année avant que la publication de ce travail fût achevée, Necker appela l'auteur auprès de lui et le fit premier commis des finances. En 1789, Bayeux commença un journal intitulé : *Histoire de la révolution présente, ou Mémoires périodiques, impartiaux et fidèles, pour servir à l'histoire de France, pendant les années 1789 et suivantes*. Nommé commissaire du roi, et ensuite procureur général syndic du département du Calvados, il fut mis en prison et massacré par le peuple de Caen, le 6 septembre 1792, n'ayant pas encore quarante ans. Il a laissé en manuscrit des dissertations sur des objets d'antiquité, des traductions de Claudien, d'Apulée, et une traduction presque entière de Martial. Il se proposait aussi d'en publier une de Pausanias, à laquelle devaient concourir des savants et des artistes du premier ordre, et dont il avait déjà fait paraître le prospectus. Indépendamment de ces ouvrages, publiés ou restés manuscrits, on a encore de lui des *Réflexions sur le règne de Trajan* et des *Essais académiques*. Ce dernier ouvrage forme un petit volume extrêmement rare et peu connu, imprimé en 1785, in-8°, sans indication de ville ni d'auteur. Il renferme deux fragments, les seuls qui existent d'un grand ouvrage que méditait l'auteur sous le titre d'*Antiquité pittoresque*. Le premier de ces fragments est intitulé *Toilette*, le second, *Paysages*. Il contient, en outre, une dissertation sur l'inscription sépulcrale du jurisconsulte Ariston, ami de Pline le jeune, trouvée dans le Tibre en 1704. Voici comment J. B. Grainville, son ami, s'exprime sur les deux fragments dont nous venons de parler : « Dans la description que Bayeux fait de plusieurs tableaux, les grâces, la volupté l'inspirent. Rien de plus séduisant que la toilette de la jeune et folâtre Lalagé; de plus ingénieusement composé que celle de la coquette Galla; enfin, rien de plus

« frais que ses paysages; la variété des objets, la vérité de l'expression, la suavité des couleurs, répandent sur cette galerie un charme qu'on ne peut décrire. » Quoique cet éloge soit un peu exagéré par l'amitié, il n'en est pas moins vrai que ces fragments sont deux morceaux qui honorent l'érudition française. On trouve dans Lalagé et Galla le type original de *Sabine*, ou *Malinée d'une dame romaine à sa toilette*, par Böttiger.

BAYLE (François), né en 1622, dans le diocèse d'Auch, professeur de médecine en l'université de Toulouse, mourut dans cette ville, en 1709, à quatre-vingt-sept ans. C'était un homme modeste, qui fermait les yeux sur son mérite, et qui n'en voyait que mieux celui des autres. On a de lui des *Institutions de physique*, en latin, 1700, 3 vol. in-4°, et quelques *Traité de médecine*.

BAYLE (Gaspard-Laurent), né à Vernes (Provence), en 1774, fut destiné par sa famille à la prêtrise, pour laquelle il ne se sentait pas de vocation. Il embrassa d'abord la profession d'avocat. En 1790, il devint secrétaire de l'administration du district de Digne. Chargé en cette qualité de haranguer les représentants du peuple Barras et Fréron, envoyés dans le Midi par la Convention, il fut effrayé du langage qu'il avait tenu, et courut se cacher à Montpellier, où il étudia la médecine. En 1798, il vint à Paris et s'y fit recevoir docteur. En 1801, il fut nommé médecin de l'empereur. Il a publié plusieurs mémoires fort utiles et fort estimés; mais son ouvrage capital est son *Traité de la phthisie pulmonaire*, in-8°, Paris, 1810. Son ouvrage manuscrit sur le cancer a servi beaucoup à M. Cayol, qui s'est plu à lui rendre la justice qu'il méritait. Bayle est mort à Paris en 1816.

BAYLE (Moïse) était maire de Marseille lorsqu'il fut nommé député de la Convention; montagnard ardent, il vota la mort de Louis XVI, des girondins, et fut envoyé à Marseille pour y comprimer l'insurrection fédéraliste.

De retour à Paris, il fut nommé, le 22 octobre 1793, président de la Convention, puis membre du Comité de sûreté générale. Au moment de la réaction thermidorienne, il déclara qu'il ne séparait pas sa cause de celle de ses collègues Collot-d'Herbois et Barrère. Il fut décrété d'accusation à la suite de l'insurrection du 12 germinal an III; mais il parvint à se soustraire au décret, et ne reparut qu'après l'amnistie du 4 brumaire. Sous le Directoire, Bourguignon, ministre de la police, l'employa dans ses bureaux; mais ses antécédents révolutionnaires le firent destituer peu de temps après. Il fut alors exilé dans une commune éloignée de Paris, où il vécut dans une profonde misère. Bayle avait des mœurs douces, et souvent il sauva la vie à des coupables qui s'étaient recommandés à sa bonté.

BAYLE (Pierre), célèbre philosophe, naquit au Cantal, bourg du comté de Foix, le 18 novembre 1647. Son père, ministre de la religion réformée, fut son premier instituteur. Dès le bas âge, il montra une mémoire surprenante et une passion singulière pour l'étude. Envoyé à dix-neuf ans au collège de Puy-Laurens, et trois ans après à celui des jésuites de Toulouse, il eut bientôt acquis sur toutes sortes de matières une vaste érudition; aussi ses maîtres firent-ils tous leurs efforts pour le convertir à la religion catholique. Porté à l'incertitude par une grande mobilité de caractère, qui fut son seul défaut, par son goût pour la controverse et par la diversité de ses connaissances, Bayle céda aux sollicitations des jésuites et abjura le protestantisme. Mais le triomphe de ses convertisseurs ne fut pas long. Dix-sept mois après, il quitta secrètement Toulouse, et se rendit auprès de sa famille pour y revenir à la religion paternelle (1670). Rester en France, c'eût été alors encourir les peines les plus sévères. Il passa à Genève et de là à Coppet, assiégé par les ennuis et les dégoûts de la profession de précepteur qu'il avait embrassée. Aussi quelque temps après, il ren-

tra dans sa patrie, et s'établit à Rouen, où il remplit encore les mêmes fonctions; ensuite il vint à Paris, dont le séjour lui offrait de précieuses ressources littéraires. En 1675, son ami Basnage de Beauval le pressa de se présenter pour occuper une chaire de philosophie vacante à Sedan; et Bayle ayant vaincu avec éclat tous ses compétiteurs, professa avec distinction jusqu'en 1681, où Louis XIV supprima l'académie de Sedan, comme toutes celles qu'occupaient les protestants. Aussitôt la ville de Rotterdam lui offrit dans son université une chaire de philosophie. Bayle l'accepta, et fit donner en même temps la chaire de théologie au ministre Jurieu, son ancien collègue à Sedan, et qui plus tard devait être son ennemi le plus acharné. C'est alors qu'il commença cette série d'écrits et de travaux qui remplirent sa vie d'agitations et de tourments, et en firent une lutte continuelle contre les préjugés, les erreurs, et surtout contre la superstition et l'intolérance. A l'occasion d'une comète qui, en 1680, était venue répandre l'effroi dans toute l'Europe, il publia, d'abord en 1682, ses *Pensées diverses sur la comète*, ouvrage où se révélait une profonde érudition; puis vint sa *Critique générale de l'histoire du calvinisme du P. Maimbourg*, qui fut brûlée à Paris par la main du bourreau, et un *Recueil de pièces curieuses contenant la philosophie de M. Descartes*. En 1684, il entreprit la rédaction d'un journal littéraire et philosophique, intitulé *Nouvelles de la république des lettres*, qui obtint le plus grand succès. Mais l'année suivante, son bonheur fut cruellement troublé par la perte de son père et de ses deux frères, dont l'aîné mourut dans un cachot, victime des rigueurs exercées contre les protestants après la révocation de l'édit de Nantes. La haine du fanatisme et de l'intolérance lui inspira alors plusieurs brochures contre le *grand roi*, et entre autres son *Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile: Contrainz-les d'entrer*. Mais la tolérance pour laquelle il y plaidait avec chaleur était

une vertu aussi étrangère aux protestants qu'aux catholiques. Vivement attaqué par Jurieu, que l'envie animait contre lui, accablé d'imputations calomnieuses, il se vit enfin condamné, en 1693, par les magistrats de Rotterdam, à perdre sa chaire ainsi que la faculté d'enseigner même en particulier; et en même temps, sa pension lui fut retirée. Bayle, vivant avec la modération d'un sage de l'antiquité, avait des besoins fort restreints, mais il fallait à son esprit une activité continuelle; il profita donc de ses loisirs pour se livrer entièrement à la composition de son *Dictionnaire historique et critique*, œuvre capitale qui a fondé son immortalité. Ce livre, qui parut pour la première fois en 1696 (2 vol. in-fol.), avait été principalement composé pour servir de rectification ou de complément au dictionnaire de Moréri; aussi ne faut-il pas y chercher un répertoire complet et régulier. Les articles, écrits souvent sur des personnages fort obscurs, ne sont que le prétexte de notes très-étendues et très-nombreuses, où l'auteur déploie toute la vigueur de son argumentation sceptique, appuyée d'ailleurs de son immense érudition. Ce dictionnaire obtint un éclatant succès; mais s'il augmenta la renommée de Bayle, il lui suscita aussi de nouvelles persécutions. L'impression en fut défendue en France, et de nombreux adversaires, parmi lesquels se distinguèrent Leclerc, Jacquolot et l'implacable Jurieu, s'élevèrent contre plusieurs de ses articles. Ceux qui fournirent les principaux griefs furent *David*, sur lequel Jurieu fonda surtout ses accusations; *Manichéens*, *Pauliciens* et *Origène*, où Bayle s'était plu à réhabiliter les opinions de ces sectaires; *Pyrrhon* et *Zénon d'Élée*, où il reproduisait la doctrine des anciens sceptiques. Traduit devant le consistoire pour se justifier sur ces divers points, Bayle y fut plus heureux que dans son premier procès. Le fanatisme de ses ennemis était allé jusqu'à le censurer vivement d'avoir pris la défense de plusieurs papes, qui avaient été attaqués par les théologiens de

l'Église réformée; mais ils échouèrent dans leurs poursuites. Ils tentèrent alors de le faire bannir de Hollande, en excitant contre lui la colère du gouvernement anglais auquel ils l'avaient représenté comme partisan secret de la France. La protection du comte de Shaftsbury lui épargna cette nouvelle disgrâce. Enfin sa santé, qui dès sa première jeunesse avait été altérée par son excessive application à l'étude, acheva de s'épuiser au milieu de ces luttes sans cesse renaissantes, et il mourut presque subitement d'une maladie de poitrine, le 22 décembre, à l'âge de cinquante-neuf ans. La veille encore, il avait travaillé à une réfutation des critiques de ses adversaires. Le parlement de Toulouse reconnut la validité de son testament, quoique la loi frappât de mort civile tous les réfugiés, et déclara qu'un tel homme ne pouvait être traité d'étranger.

Tous les auteurs qui ont parlé de Bayle se sont accordés à dire qu'il a vécu un véritable philosophe. Tous ont loué sa douceur, sa modestie, son désintéressement, sa tempérance et son infatigable ardeur pour l'étude. Son style, comme il en convient lui-même, n'est pas exempt de négligence, d'incorrection et même parfois de trivialité. On lui a aussi justement reproché un défaut d'ordre et de méthode qui se remarque dans presque tous ses ouvrages, et surtout dans son dictionnaire. Cependant il doit être regardé comme l'un des plus grands dialecticiens et comme le premier des sceptiques des temps modernes. Nous terminerons en citant le passage suivant, où M. Cousin a parfaitement caractérisé sa philosophie. « On peut dire que Bayle est plus encore paradoxal que sceptique, comme il est plus érudit que penseur, car il ne paraît pas avoir été doué d'une grande fécondité d'imagination. Il se met presque toujours derrière quelque nom ou quelque opinion, derrière un ordre d'arguments donnés qu'il excelle à développer, à éclaircir et à fortifier. Voici sa pratique constante et comme sa méthode: étant donné à attaquer une

opinion accréditée de son temps, théologique ou philosophique, trouver quelque vieille opinion bien décriée, presque réduite à l'ignominie, la reprendre en sous-œuvre, l'arranger et la développer, ne pas l'avouer nettement et franchement, mais, à l'aide de cette opinion remise à neuf et rendue à la circulation, affaiblir l'opinion régnante. Cependant, pour être juste envers lui, il faut convenir qu'il a mis dans le monde, pour son compte, un certain nombre de paradoxes qui lui appartiennent.... Mais si ces paradoxes trahissent bien dans Bayle un esprit sceptique, ils ne constituent pas un ensemble régulier, un système de scepticisme (*). » Le dictionnaire de Bayle a eu un grand nombre d'éditions; celle de 1740, 4 vol. in-fol., a été la plus estimée de toutes, jusqu'à la onzième et dernière, donnée, en 1820, par Beuchot (16 vol. in-8°). Ses *Oeuvres diverses* ont été publiées pour la dernière fois à la Haye en 1737. Dumazeaux a écrit sa vie en 2 vol. in-12, Amst., 1722. On peut également consulter les historiens de la philosophie, tels que Buhle (*Histoire de la philosophie moderne*, sect. IV et ch. 1) et Dugald Stewart (*Histoire des sciences métaphysiques*, ch. I, sect. IV).

BAYLE (Pierre), né à Marseille, adopta les principes révolutionnaires. Après avoir rempli honorablement la charge d'administrateur du département des Bouches-du-Rhône, il fut élu député à la Convention, et siégea constamment au haut de la montagne. Dans le procès de Louis XVI, il vota la peine de mort. Le 25 août 1793, il fut envoyé dans le Midi pour faire exécuter une levée en masse, et se trouvant à Toulon au moment où des traîtres livrèrent cette ville aux Anglais, il fut arrêté. On voulut lui faire crier vive Louis XVII. « Je n'ai pas voté la mort du tyran, répondit-il, pour voir régner son fils. » La Convention, dans le désir de sauver ce courageux citoyen, rendit tous les Anglais détenus en France responsables du traitement qui lui serait fait. Néanmoins

(*) Histoire de la philosophie du dix-huitième siècle. t. I, p. 491.

les Anglais ou les royalistes l'étranglèrent dans sa prison. La Convention accorda une pension à sa veuve.

BAYLEN (capitulation de). — L'insurrection de l'Andalousie avait déterminé Murat à faire occuper Cadix. Le général Dupont, chargé de cette mission, s'était avancé jusqu'à Cordoue à la tête d'un corps de douze mille hommes, avait battu une réunion considérable d'insurgés, et était entré dans la ville, qu'il avait livrée au pillage. Il y était encore lorsqu'il apprit que l'armée espagnole du général Castanos, forte de trente-cinq à quarante mille hommes, arrivait sur ses derrières, et allait couper ses communications avec Madrid. Il dut alors rétrograder, et vint prendre position à Andujar. Il s'y trouvait le 15 juillet 1808, et venait d'y être joint par le général Védel, que Murat avait envoyé à son secours à la tête de deux divisions formant un corps de huit mille hommes. Dès lors la retraite était facile; mais Dupont, qui s'était fortifié à Andujar, resta encore quatre jours dans cette ville, après avoir envoyé Védel à la recherche de l'ennemi dans la direction de Baylen et de la Caroline. Le jour même du départ de ce général, un corps de l'armée ennemie s'était porté sur la rive gauche du Guadalquivir, vis-à-vis des positions que Dupont occupait à Andujar. Dupont pouvait et devait attaquer les troupes espagnoles qu'il avait devant lui: il hésita, et resta trois jours immobile. Le 18 au soir seulement, il décampa d'Andujar; et sa retraite fut si lente à cause des nombreux fourgons qui embarrassaient la marche des troupes, que le lendemain, lorsqu'il arriva à Baylen, il se trouva cerné par toute l'armée espagnole. Alors il se décida à attaquer; mais il n'utilisa pas les bataillons qui gardaient ses fourgons, lesquels recelaient, dit-on, les riches dépouilles des églises de Cordoue. Cependant Védel accourait au bruit de la canonnade; mais ses soldats étant épuisés par la fatigue et par la chaleur, il dut faire des haltes pour leur donner le temps de réparer leurs forces, et ne put arriver près de Bay-

len que le soir. Il attaqua aussitôt les avant-postes qui lui faisaient face, plaça les Espagnols entre deux feux, et fit mettre bas les armes à deux de leurs bataillons. Mais, en ce moment, il apprit par un aide de camp de Dupont que ce général parlementait, et qu'il y avait suspension d'armes. Védel fut donc forcé de cesser de combattre, et reçut même l'ordre de s'éloigner, malgré l'ardeur de ses troupes déterminées à se frayer un passage jusqu'à Dupont. Le lendemain (20 juillet), Védel fit proposer à Dupont de reprendre le combat. Mais celui-ci rejeta cette offre, et continua de traiter avec l'ennemi, donnant successivement à Védel les ordres contradictoires de se retirer sur la Sierra-Moréna, puis de rester. Ce même jour, Dupont tint un conseil de guerre, dans lequel le général Privé proposa de sacrifier les bagages, de prendre les troupes qui les gardaient, et de faire une attaque contre l'ennemi en même temps que Védel l'attaquerait de son côté. Dupont et le conseil en décidèrent autrement, et résolurent de capituler, et de comprendre dans la capitulation le corps de Védel, pour lequel cependant ils n'avaient pas droit de stipuler. Les conditions les plus déshonorantes pour la France et pour ses soldats furent signées le 22 juillet. Vingt mille Français se trouvèrent forcés de mettre bas les armes. Les soldats furent soumis à l'inspection de leurs havre-sacs, tandis que les bagages et les fourgons qui recelaient les vases sacrés de Cordoue furent respectés. Ces troupes devaient être transportées en France; mais les Espagnols violèrent la convention, et, au lieu de les embarquer pour le port de Rochefort, ils les envoyèrent à Cadix, où les malheureuses victimes de cette honteuse et fatale capitulation périrent presque toutes de faim et de misère, entassées dans des pontons. « Le désastre de Baylen, comme le remarque un historien, est le seul revers qui ait flétri les armes françaises dans cette longue suite de campagnes de 1792 à 1808. Des batailles avaient été perdues, des places rendues ou enle-

vées, des régiments entiers pris, mais toujours sans déshonneur : mais jamais un corps de troupes aussi nombreux n'avait capitulé en rase campagne. » Les résultats de cette capitulation furent immenses : l'Espagne était alors sur le point d'être pacifiée. La fatale capitulation de Baylen releva le courage des insurgés espagnols, détermina l'insurrection du Portugal, détruisit le prestige attaché à la gloire militaire des Français, et porta une grave atteinte à la force morale de Napoléon. Quand il en eut connaissance, il entra dans une grande fureur contre le général Dupont : « Le malheureux ! s'écria-t-il, il a souillé l'habit militaire, en permettant de chercher dans les sacs des soldats les vases sacrés qui étaient dans ses fourgons. Je voudrais effacer cette honte de tout mon sang. » Et il ordonna que ce général serait jugé par un conseil de guerre. (Voyez DUPONT.)

BAYON, bourg de Lorraine, à seize kilomètres sud-est de Nancy ; érigé en marquisat en 1720.

BAYONNAISE (combat de la). La corvette *la Bayonnaise*, commandée en 1796 par Edmond Richer, avait échappé à une mer orageuse et couverte d'ennemis. Un vent favorable précipitait sa course sur les côtes de France, lorsqu'elle aperçut dans l'éloignement une frégate anglaise. Un calme fatal survint par degré, et le vaisseau ennemi, qui était meilleur voilier, eut bientôt atteint *la Bayonnaise*. Le combat commence presque aussitôt ; pendant trois heures on se canonne avec vigueur ; la victoire demeure incertaine. *La Bayonnaise* perd ses meilleurs marins ; sa faiblesse est prête à la livrer à l'ennemi ; mais l'équipage demande à grands cris l'abordage. Richer harangue ses soldats, leur montre combien il serait glorieux à une faible corvette de l'emporter sur une frégate. Chacun partage son ardeur ; tous sont prêts à s'élancer sur le bâtiment ennemi. Mais au même moment, une décharge de la frégate anglaise blessa le capitaine français et tous ses officiers ; les

mâts coupés de la corvette tombent dans les gréements de la frégate. « *A bord, mes amis, s'écrie Richer, c'est un pont que le sort nous présente.* » Les soldats et les matelots français se glissent sur ces frêles appuis, armés de pistolets et de la terrible hache d'abordage. Ils terrassent les Anglais qu'ils rencontrent sur le pont ; rien ne résiste à leurs coups ; les ennemis, étonnés de tant d'audace, amènent leur pavillon, et l'on voit une frégate se rendre à une corvette démantée. Un jeune mousse, âgé de douze ans, s'illustra dans ce combat glorieux. Voyant son officier tomber mort à ses pieds, il saisit un de ses pistolets, saute à bord de l'ennemi, poursuit le soldat qui a porté le coup mortel à son chef, décharge sur lui son pistolet, et s'écrie : « Il est vengé ; tu n'en tueras plus d'autres. »

BAYONNE, *Balona*, ville de Gascogne, capitale du Labourd, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Pyrénées, avec un évêché, dont la fondation ne remonte pas au delà du sixième siècle, des tribunaux de première instance et de commerce, une direction des douanes, un hôtel des monnaies, une école d'hydrographie.

Bayonne doit son origine à un fort romain, nommé *Lapurdum*, où résidait le tribun de la cohorte de Novempopulanie (*). Toutefois, elle ne figure pas dans l'histoire, avant le douzième siècle, sous le nom de *Balona*. En 848, elle fut saccagée par les Normands. En 980, les bornes de l'évêché de *Lapurdum* furent déterminées par une charte dont le texte a été conservé. Tout le Guipuzcoa en faisait partie.

C'est au neuvième siècle qu'il est question, pour la première fois, des vicomtes de Bayonne. Ils possédaient, en 1177, tous les pays compris dans l'étendue de l'évêché. Ces seigneurs se succédèrent sans interruption jusqu'en 1199, époque où leur vicomté fut con-

(*) Voyez Walckenaer, Géographie ancienne historique et comparée des Gaules, t. I, p. 298.

quise par Jean sans Terre, et réunie au duché de Guienne, possédé alors par les Anglais.

Les habitants de Bayonne secouèrent, en 1451, le joug étranger (voyez l'article suivant), et, en récompense, obtinrent du roi Charles VIII, entre autres privilèges, le droit de se garder eux-mêmes. Les Espagnols tentèrent deux fois, mais inutilement, de s'en emparer par surprise, en 1595 et 1651. Catherine de Médicis y eut, en 1565, avec sa fille Isabelle, reine d'Espagne, une entrevue où fut, dit-on, concerté le projet de la Saint-Barthélemy. On connaît la lettre qu'écrivit, à cette époque fameuse, le vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, en réponse à l'ordre que lui avait envoyé le roi Charles IX, de faire massacrer tous les protestants de cette ville. (Voyez ORTHEZ.)

En 1815, quinze mille Espagnols passèrent la Bidassoa, et s'avancèrent sur Bayonne. La ville n'avait point de garnison; les habitants coururent aux armes: huit cents hommes de gardes nationales occupèrent les postes avancés; trois cents marins prirent la garde du château et se distribuèrent sur différents points pour servir l'artillerie. Les vieillards et les hommes avancés en âge se placèrent sur les remparts. Une aussi belle contenance eut le succès qu'on devait en attendre; elle imposa aux ennemis, qui n'osèrent point accomplir le coup de main qu'ils avaient projeté.

BAYONNE (siège de). Il ne restait plus aux Anglais, en 1451, que la place de Bayonne dans toute la Guyenne, lorsque le comte de Foix en forma le blocus. Bientôt le comte de Dunois se joignit à lui; enfin le seigneur d'Albret arriva et compléta l'investissement de la place, tandis qu'une escadre, stationnée à l'entrée de l'Adour, fermait l'entrée à tout secours maritime. Jean de Jérusalem, commandant de la ville, signala son courage par une vigoureuse résistance. Il soutint plusieurs combats dans les faubourgs, et disputa jusqu'aux moindres chaumières. Voyant l'impossibilité de s'y

maintenir plus longtemps, il y mit le feu et se retira dans la ville. Les Français éteignirent l'incendie, et s'y logèrent. On pressa les attaques avec une grande vivacité, mais les remparts résistèrent longtemps à une armée dépourvue de grosse artillerie. On en attendait tous les jours, pour terminer le siège, lorsque les Anglais, manquant de vivres, et pressés de capituler, par les Bayonnais, virent, dit-on, paraître dans les airs, une croix blanche surmontée d'une couronne qui se changea en fleurs de lis. Les grosses bombardes du roi arrivèrent alors; elles frappèrent les murailles; la garnison capitula et fut faite prisonnière. Les habitants payèrent quarante mille écus de contribution, et les comtes de Dunois et de Foix prirent possession de Bayonne, au nom de Charles VII.

BAYOUD (Étienne-Élie), fourrier au 86^e régiment, naquit à Lorient le 11 février 1795. A l'affaire d'Oppenheim, 9 novembre 1813, un bataillon de son régiment occupait une redoute garnie de neuf pièces d'artillerie: la plupart de ces pièces ayant été démontées, deux caissons avant sauté, les canoniers voulaient emmener les pièces qui restaient. Bayoud, secondé par le sous-lieutenant Denoyelle, croisa contre eux la baïonnette, les força à continuer le feu, et l'ennemi fut encore arrêté pendant quatre heures. A Wavres, ce brave sous-officier donna de nouvelles preuves de son intrépidité.

BAZADOIS, *Vasatensis Pagus*. Voy. BAZAS.

BAZARD (Armand) est un de ces hommes que leurs concitoyens ne connaissent jamais, parce que l'œuvre qu'ils entreprennent avorte ou passe au compte d'un autre. Ardent révolutionnaire, puis disciple de Saint-Simon, Bazard, tout en ayant bien mérité de sa patrie, est mort sans avoir laissé d'appréciateurs de son noble caractère, si ce n'est quelques amis qui gardent religieusement son souvenir. Le premier acte civique de Bazard fut la part glorieuse qu'il prit à la défense de Paris en 1815. Rentré dans la vie civile, il occupait un emploi peu lucratif à la

préfecture de la Seine, lorsqu'il entra en relation avec quelques patriotes, à l'aide desquels il fonda d'abord la loge des *Amis de la vérité*, et, plus tard, la *Charbonnerie française*; dès ce moment, sa vie fut toute politique; il publia plusieurs brochures et de nombreux articles dans le journal *l'Aristarque*. La Charbonnerie, propagée rapidement à Paris et dans les départements, présentait une force insurrectionnelle suffisante pour renverser le faible gouvernement des Bourbons. Bazard, qui la dirigeait comme chef de la *haute-vente* et de la *vente-suprême*, travaillait activement à concevoir un plan d'attaque. Ce fut à lui que fut confiée la partie civile du complot de Belfort, qui échoua par suite de la faiblesse habituelle du général la Fayette. Bazard, sachant que la police avait le secret du mouvement, courut au-devant du général, qui n'était plus qu'à quelques lieues de Belfort; et, sans perdre un moment, revint avec lui à Paris, laissant sa réputation gravement compromise par ce trait de courage et de prudence qui fut regardé comme un acte de lâcheté par ses complices. Compris au nombre des condamnés contumaces de Belfort, il n'en continua pas moins ses dangereux voyages dans l'Ouest et dans le Midi; puis il revint à Paris, où il parvint à se soustraire aux actives recherches de la police. Il se livra alors à des études philosophiques, et travailla sous le voile de l'anonyme, afin de faire vivre sa famille. Dès ce jour, la carrière de Bazard n'est plus celle des conspirateurs; il a rencontré les disciples de Saint-Simon, il entre avec eux dans une nouvelle voie politique, et devient un des rédacteurs du journal hebdomadaire le *Producteur* (1825). Mal soutenus par le public, ne pouvant disposer pour leurs travaux philosophiques que des heures gagnées sur leurs loisirs ou sur leur sommeil, les rédacteurs de ce journal, trop sérieux pour ne pas être à ses auteurs une charge pesante, se décidèrent à interrompre sa publication, afin d'établir dans le calme de la retraite les vastes questions

qu'ils avaient jusqu'alors effleurées. Ce fut dans les discussions intérieures que Bazard, par la fermeté de sa parole, la netteté de son esprit et la solidité de son jugement, parvint à se placer à la tête de ses amis. En 1828, l'école saint-simonienne, après un silence de deux ans, reprit ses travaux publics en établissant des conférences publiques. Une des plus belles questions que Bazard ait développées dans ces conférences, une de celles où il montra le plus de talent, fut celle de savoir si *l'humanité avait un avenir religieux devant elle*. L'hiver suivant, les cours continuèrent, et il en fut rendu compte dans une revue hebdomadaire, l'*Organisateur*. La révolution de juillet, en ébranlant toutes les vieilles institutions, vint alors ouvrir au saint-simonisme une route large et facile: chacun sentait qu'il fallait à la société française autre chose qu'une révolution politique. De nombreux disciples vinrent grossir l'auditoire de Bazard. La belle devise que les saint-simoniens avaient adoptée ralliait à eux les prolétaires: *Toutes les institutions sociales, disaient-ils, doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle, physique, de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre*. Un journal quotidien, le *Globe*, appela sur eux l'attention des penseurs; les correspondances s'organisèrent en province; une nouvelle société se forma au milieu de la société; elle eut ses lois, ses mœurs et ses dogmes. Peu métaphysicien, Bazard se laissa entraîner vers des abîmes par Enfantin, son collègue dans la direction du saint-simonisme. Il s'en aperçut; mais, trop fier pour retirer des paroles qu'il avait prononcées et signées de sa main, et trop consciencieux pour faire sciemment un seul pas dans la mauvaise voie, il tomba sous le coup de son erreur. Il avait admis, sans en prévoir les conséquences, l'égalité de l'esprit et de la matière, l'exaltation du principe amour, la création d'un droit sacerdotal, intermédiaire entre la nature divine et la nature humaine; et, poussé par l'inflexible logique, il se trouvait

transporté au delà de l'état normal de la société. Jusque-là il avait pu résister à l'impulsion d'Enfantin ; il avait même fait céder devant ses idées celles de son rival, en adressant au nom du saint-simonisme, au président de la chambre des députés, une lettre dans laquelle il repoussait le dogme de la communauté des femmes, qu'on attribuait aux disciples de Saint-Simon. Mais il était désormais impossible aux deux chefs de vivre sur le même fond d'idées ; en 1831, une scission éclatante s'opéra entre eux ; et Bazard, moins flexible et moins adroit que son adversaire, se trouva seul. Il essaya de reconstituer autour de lui une école ; il publia un premier manifeste, qu'il signa *Bazard, l'un des deux chefs de l'ancienne hiérarchie saint-simonienne, chef de la hiérarchie nouvelle* ; il y attaquait violemment Enfantin, et dévoilait le secret de la dissension qui avait commencé entre eux depuis vingt mois : il disait que la société qu'Enfantin rêvait devait être fondée sur la corruption, la séduction, la fraude ; mais il essayait vainement de combattre ; les forces lui manquèrent ; et, dans une séance intérieure, pressé par la logique d'Enfantin, qui lui opposait ses déclarations précédentes, il tomba frappé d'apoplexie. Ce fut un coup dont il ne se releva pas : retiré à la campagne, il y mourut de langueur le 29 juillet 1832. Bazard fut, pour nous servir des paroles de M. Reynaud (*), « un homme puissant, vertueux, désintéressé. La connaissance de la vérité fut la prière constante de son cœur ; s'il a failli, c'est qu'il n'y a pas de chemin plus périlleux que celui des nouveautés ; et son ambition, s'il y en a eu en lui, a été de ces ambitions qui ne naissent qu'aux grandes âmes. »

BAZAS, ville de Guienne, ancienne capitale du Bazadois, avec un évêché et une sénéchaussée ; aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde ; tribunal de première instance. Population : quatre

mille deux cent vingt-cinq habitants.

Bazas existait dès le temps des Romains. Ptolémée, Ausone, dont la famille était originaire de cette ville ; Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours, en font mention, et la désignent sous les noms de *Cossio*, *Cossium Vasatium*, *Civitas Vasatica*, et *Vasatæ Arenosæ*. Le Bazadois était coupé en deux parties par le cours de la Garonne. Sur la rive gauche habitaient les *Vasates*, mentionnés par Ptolémée ; la rive droite était occupée par les *Vocates*, dont parle César (*). Ces deux peuples, confondus sous une même dénomination, sont appelés par Pline, *Basabocates* (**). Le plus ancien évêque de Bazas dont il soit fait mention, est *Sextilius*, dont on trouve le nom parmi les signataires du concile d'Agde, en 506, et de celui d'Orléans, en 511.

BAZIN (Jean), né à Blois, le 25 septembre 1538, exerçait dans cette ville les fonctions de procureur du roi, lorsqu'il fut choisi, en 1572, pour accompagner en Pologne l'évêque de Valence, chargé de proposer aux états de ce royaume le duc d'Anjou, comme successeur de Sigismond-Auguste, dernier roi de la famille des Jagellons. Bazin prononça en latin, à la diète de Kalisch, une harangue qui fut accueillie par les plus vifs applaudissements. Quelque temps après, il fut envoyé à la diète de Varsovie, puis à celle de la petite Pologne, où il sut gagner au duc d'Anjou les suffrages de la majorité de la noblesse. Après avoir ainsi contribué activement à l'élection de ce prince, il revint en France pour rendre compte au roi du succès de sa mission. Mais bientôt il fut renvoyé en Pologne avec le titre de résident. Des dissensions s'étaient élevées parmi les nobles ; un parti nombreux demandait une diète générale, et il ne s'agissait de rien moins que de revenir sur l'élection du roi. Le résident français parvint à apaiser tous ces trou-

(*) De Bell. Gallic., III, 27.

(**) Voyez Walckenaer, Géographie ancienne des Gaules, t. I, p. 302.

(*) Encyclopédie nouvelle, art. BAZARD.

bles, et le duc d'Anjou lui fut redé-
visible une seconde fois du trône de
Pologne. A son retour en France,
Bazin fut accusé de protestantisme,
et forcé de s'exiler. Toutefois son exil
ne fut pas long; il mourut dans sa
patrie en 1592. L'un de ses fils, Isaac
BAZIN, fut nommé en 1626 député
général des protestants de France au-
près du roi, et exerça cet emploi jus-
qu'à sa mort.

BAZIN DE FONTENELLE, lieutenant-
colonel du 86^e de ligne, tint en échec,
avec un seul bataillon de son régiment,
au combat de Cacerès, en Estrama-
dure, sept mille Espagnols, soutenus
par trois cents chevaux et deux pièces
de canon.

BAZIN DE BEZONS (voyez BEZONS
(famille de)).

BAZINE, femme de Childéric I^{er},
mère de Clovis. Childéric, forcé de
fuir en Germanie, pour échapper à la
fureur des Francs, qui voulaient le
mettre à mort après l'avoir déposé,
avait trouvé un asile dans la Thu-
ringe. Lorsqu'il eut été rappelé par les
Francs, et remis en possession de la
royauté, Bazine, femme du roi des
Thuringiens, quitta son mari et vint
le trouver. « On rapporte, » dit Grégoire
de Tours, à qui nous empruntons cette
légende, « que Childéric lui demandant
avec curiosité pourquoil elle était ve-
nue vers lui d'un pays si éloigné, elle
répondit : « J'ai reconnu tes mérites
« et ton grand courage, et c'est pour
« cela que je suis venue afin d'habiter
« avec toi; car il faut que tu saches
« que, si dans les pays d'outre-mer,
« j'avais connu quelqu'un plus capable
« et plus brave que toi, j'aurais été de
« même le chercher et cohabiter avec
« lui. » Le roi, tout joyeux, s'unit à
elle en mariage. Or, la nuit de la noce,
il arriva que Bazine, repoussant les
embrassements de son nouvel époux,
le pria d'aller devant la porte du pa-
lais, et de revenir lui dire ce qu'il au-
rait vu. Childéric, ne croyant pas de-
voir mépriser les avis d'une femme, fit
ce qu'elle lui disait, et vit passer de-
vant sa porte des léopards, des licor-
nes et des lions. Effrayé, il se hâta de

retourner auprès de Bazine, et de lui
tout dire. Elle l'engagea à être sans
inquiétude, et à sortir une seconde
fois. Le roi vit alors passer des ours
et des loups, et vint l'annoncer à la
reine, qui le renvoya une troisième
fois. Cette troisième fois, il vit des
chiens, et des animaux plus petits en-
core, qui se déchiraient entre eux.
Surpris d'un pareil spectacle, il re-
tourna dans le lit conjugal, et demanda
à sa femme, plus expérimentée que lui,
l'explication de tous ces prodiges. Ba-
zine le pria de passer cette nuit dans
une chaste continence, et promit de
lui tout expliquer au point du jour.
En effet elle lui dit, quand le soleil fut
levé : « Cela nous révèle les choses à
« venir, et l'histoire de notre posté-
« rité. Notre lion sera puissant et fort
« comme un filon ou une licorne; ses
« enfants seront rapaces et audacieux
« comme les loups et les ours; la pos-
« térité qui naîtra d'eux, et les derniers
« rejetons de notre race, seront lâches
« comme des chiens. Quant aux plus
« petits animaux que tu as vus se dé-
« chirer entre eux, ils sont l'image du
« peuple, en proie aux factions et aux
« guerres intestines quand il n'est plus
« retenu par la crainte de ses chefs. »
Childéric se réjouit de voir qu'une si
nombreuse postérité devait naître de
lui. »

BAZIRE (Claude), conventionnel.
Voyez BASIRE.

BAZOCHE, juridiction établie au Pa-
lais, à Paris, en 1303, pour le juge-
ment des procès et différends qui sur-
venaient aux clercs de procureurs,
soit entre eux, soit avec d'autres par-
ticuliers. Philippe le Bel, fondateur de
cette institution, accorda aux clercs
différents privilèges. Il donna au chef
de la juridiction le titre de *roi de la
bazoche*, et à ses officiers ceux de
*chancelier, maître des requêtes, avo-
cat et procureur général, grand ré-
férendaire, grand audancier de la
chancellerie, secrétaire, greffiers,
huissiers*, etc. Il permit au roi de la
bazoche de porter, comme insigne de
sa dignité, une toque royale, et au
chancelier de revêtir la robe et le bon-

net. Il fixa les jours des audiences, qui se tenaient au Palais, dans la salle de Saint-Louis, et décida que tous les ans le roi de la bazoche ferait *faire montre* à tous les clercs du Palais et du Châtelet. Cette cérémonie se terminait par la plantation d'un mai dans la cour du Palais, au son des tambours et des trompettes. Les clercs y étaient commandés par un colonel et douze capitaines.

Le titre de *roi de la bazoche* fut aboli sous le règne de Henri III ; mais la juridiction subsista. Tous les ans, à la Saint-Martin, après la rentrée du parlement, elle ouvrait ses audiences par une solennité où l'on prononçait des harangues, et où se trouvaient le chancelier avec robe et bonnet, et les différents officiers avec leurs toques et habits noirs.

Les clercs de la bazoche avaient, à l'hôtel de Bourgogne, une loge où ils allaient, accompagnés du *prince des sots*, voir jouer la comédie une fois l'année, le jour de *carême-prenant*. Louis XIII leur ôta ce privilège, par un arrêt de son conseil, du mois de janvier 1641. Cet arrêt défendait aux comédiens ordinaires de l'hôtel de Bourgogne de jouer la comédie le jour du mardi gras.

La bizarre institution de la bazoche n'existait point seulement à Paris, mais encore en plusieurs autres lieux du royaume. Nous possédons sur les bazoques de Rouen et d'Orléans des renseignements assez curieux.

La bazoche du parlement de Rouen fut instituée, en 1499, par Louis XII. La charte donnée par ce roi est singulière. Elle fut écrite en vers, comme le témoigne l'extrait suivant, cité textuellement dans un arrêt du parlement, en date du 17 décembre 1711 :

De plus faisons commandements
A tous faisant esbatemens,
Que, combien qu'ils se tiennent chiers,
Comme *comars*, *coqueluciers* (*)
Et autres, qu'ils facent hommage
Au dict Regent en tout passage,
Et sans user de voye de fait,
Car ainsi doit-il estre fait.

(*) Voyez ces mots.

La bazoche du parlement de Rouen subsista avec son roi ou régent, et tous ses privilèges et franchises, pendant les deux premiers tiers du seizième siècle. Vers l'année 1570, cette institution était vraisemblablement tombée en désuétude, car on trouve à cette date, dans les registres du parlement, une requête des anciens suppôts de cette association, qui supplient la cour souveraine de Normandie de la rétablir. Il y eut un arrêt rendu sur cette requête écrite en vers :

Les nations supputes de la noble régence (*)
Ont, de long temps, eue leu la douceur et clémence
Dont vous avez usé, Nos Sieurs de parlement,
Pour conserver leurs droictz, en suivant leur patent.

A ces causes, Nos Sieurs, si vous plaise permettre
Aux sudictz supplians la régence remettre
En les laissant joir de tout le contenu
Au patent et arrest qu'avez leu et tenu ;
Vous asseurant, Nos Sieurs, de se rien entreprendre
Que, premier, à la court il ne soit fait entendre.
Puis, ensemble d'un cœur noble, gentil et gay
Planterons ung sapin le premier jour de may.

Le parlement répondit à cette requête burlesque par un arrêt en bonne forme :

« Vu, etc.

« Tout considéré,

« La court, en ayant esgard à la dicte requeste, du consentement du procureur général, a permis et permet aux dictz procureurs et suppostz remetre sus la dicte régence, et joir et user du contenu des lettres patentes du mois d'avril 1499, et arrestz de la dicte court, des 7^e du dict mois et an, 26^e avril 1501 et 5^e may 1550, ainsi que, par cy-devant, ilz en ont bien et deuement joï et usé, etc. . . »

A Orléans, ce fut Philippe le Bel qui établit la juridiction de la bazoche pour les clercs de notaires et de procureurs. Le chef de cette association portait le nom d'*empereur*. La bazoche d'Orléans jouissait de privilèges assez étendus ; voici les principaux : elle marchait sous une bannière particulière ; ses membres portaient l'é-

(*) La bazoche de Rouen s'appelait aussi *régence*.

pée; elle avait le droit de paraître à toutes les fêtes et cérémonies; elle percevait une somme de douze livres six sous sur les premières noces, et six livres huit sous sur les secondes noces de tous gentilshommes, officiers d'épée et de robe. bourgeois vivant noblement. employés dans les affaires du roi, praticiens et huissiers. Cette association avait en outre le droit d'installer les lieutenants particuliers lorsqu'ils entraient en charge. La bazoche célébrait une fête chaque année, au premier mai; et ce jour-là un arbre vert était planté dans la cour du Châtelet d'Orléans. Nous avons vu que la même cérémonie avait lieu aussi au 1^{er} mai, à Paris et à Rouen. C'était à cette époque que se renouvelaient le chef ou empereur et les autres officiers de l'association. L'établissement d'une grande école de droit à Orléans contribua singulièrement à donner à la bazoche de cette ville de la renommée et une certaine illustration.

Le siège de la sénéchaussée de Marseille possédait aussi une bazoche; mais celle-ci avait été établie seulement en 1596, et par conséquent postérieurement à l'ordonnance de Henri III qui avait supprimé à Paris le titre de roi de la bazoche, et les principaux privilèges de cette corporation. Le roi de la bazoche de Marseille était le chef des clercs et des praticiens; il avait le droit de choisir son successeur, et prenait dans ses actes le titre de *roi de la bazoche par la grâce du bon-heur*. Il était assisté d'un chancelier, qui signait toutes les expéditions relatives aux affaires de la bazoche, et y apposait un cachet sur lequel était figuré un écusson chargé de trois écrivains, et surmonté d'une couronne fleurdelisée.

La juridiction de la bazoche existait encore à Paris en 1789. Les clercs formèrent alors, sous le nom de *bazochiens*, un bataillon qui, le 5 octobre, suivit le peuple à Versailles. Le 2 août de la même année, un officier de ce bataillon, commandant le poste du Palais, avait refusé le passage à une patrouille du district. Il en était

résulté une collision qui avertit l'autorité municipale du danger d'armer les citoyens par corporations. En effet, une loi du 18 juin 1790 réunit à la garde nationale toutes les compagnies qui, dans les différentes villes du royaume, s'étaient formées en dehors de cette garde.

BAZOCHÉ (de la Meuse) était avocat du roi au bailliage de Saint-Mihiel, lorsqu'il fut nommé député aux états généraux par le tiers état du bailliage de Bar-le-Duc; envoyé ensuite, par le département de la Meuse, à la Convention nationale, il y vota la déportation de Louis XVI. En 1797, il fut nommé au conseil des anciens, fut élu secrétaire l'année suivante, et cessa, en l'an 11, de faire partie de cette assemblée. Il obtint ensuite l'emploi de procureur impérial près le tribunal criminel de la Meuse, puis celui d'avocat général à la cour impériale de Nancy. En 1815, il siégea à la chambre des représentants, et la même année à la chambre des députés des départements. Il est mort en 1817.

BAZOIS, pays de l'est du Nivernais, arrosé par l'Airon. Son chef-lieu était Moulins-Engilbert; il forme aujourd'hui plusieurs cantons du département de la Nièvre.

BAZOT (Étienne-François), né à Château-Chinon, département de la Nièvre, le 13 mars 1782. Directeur de la *Biographie nouvelle des contemporains*, il a publié, à différentes époques, le *Manuel des Francs-Maçons*, gros volume in-12, réimprimé quatre fois; l'*Éloge historique de l'abbé de l'Épée*, in-8°, qui a eu trois éditions; et différents ouvrages, entre autres 2 vol. in-18 de *Contes à l'usage de la jeunesse*, et un *Recueil de poésies*.

BÉARN, *Benearnia*, province avec titre de vicomté, puis de principauté, formant aujourd'hui le département des Basses-Pyrénées. Dans la *Notice des Gaules* (*), le Béarn forme une cité comprise, sous le nom de *Benar-*

(*) Voyez Walckenaer, Géographie ancienne des Gaules, t. I, p. 401 et suiv.

nenstum civitas, dans la province de *Novempopulante*. Cette cité avait pour capitale *Benarnum*, siège d'un évêché, dont un titulaire assista, en 506, au concile d'Agde. Postérieurement à 466, le Béarn tomba au pouvoir des Goths. Les Francs s'en emparèrent après 507. Les Gascons en firent la conquête vers l'an 600. En 820, Louis le Débonnaire le reprit et le donna en fief à Centule I^{er}, dont la postérité y régna jusqu'en 1134. Après bien des changements de dynasties, le Béarn fut enfin réuni à la couronne de France par les édits de 1607 et de 1620. Sous l'ancienne monarchie, c'était un pays d'états. Les états étaient composés de trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état.

VICOMTES ET PRINCES DE BÉARN.

Centulfe I^{er}, 819-845.

Centulfe II, 845-905.

Centule I^{er} ou *Centoing*, 905-940.

Gaston-Centule, 940-984.

Centule-Gaston II, 984-1004.

Gaston II, 1004-1012.

Centule-Gaston III, 1012, s'associa

Gaston III, son fils aîné, auquel il survécut. Il mourut en 1058.

Centule IV, fils de *Gaston III*, 1058-1088, est qualifié de comte de Béarn et d'Oléron, dans une charte du monastère de la Pegna.

Gaston IV, 1088-1130.

Centule V, 1130-1134.

Pierre, 1134-1153.

Gaston V, 1153-1170.

Marie, 1170, épousa, la même année, *Guillaude de Moncade*; ils abdiquent, en 1171, en faveur de leur fils aîné.

Gaston VI, dit *le Jeune et le Bon*, 1173-1215.

Guillaume-Raymond, 1215-1223.

Guillaume I^{er}, surnommé *de Mont-trade* et de *Mont-Cathan*, 1223-1229.

Gaston VII, 1229-1290.

Marguerite, fille de *Gaston VII*, épouse de *Roger Bernard*, comte de Foix, succède à son père en 1290, et porte le Béarn dans la maison de Foix.

BÉATRIX DE PROVENCE, fille et hé-

ritière de *Raymond Bérenger V*, dernier comte de Provence. En 1245, elle épousa *Charles d'Anjou*, frère de saint Louis, et fit entrer le comté de Provence dans la monarchie française. Elle mourut, en 1267, à Nocera, dans le royaume de Naples.

BEUCAIRE, ville du Languedoc, sur le Rhône, en face de la ville de Tarascon, avec laquelle elle communique par un magnifique pont suspendu, était autrefois le siège d'une sénéchaussée; elle n'est plus maintenant qu'un chef-lieu de canton du département du Gard. Beaucaire portait, à l'époque romaine, le nom d'*Ugernum*; c'était un des vingt-quatre *vici* ou bourgs qui dépendaient de Nîmes. Jusqu'à la fin du onzième siècle, elle est connue sous le nom d'*Ugerno*. Vers 1070, elle reçut celui de *Belliquadrum*, ou *Belquadro*, qui lui fut donné sans doute à cause de la forme carrée de ses tours.

Lors de la division du royaume d'Arles en grands fiefs, Beaucaire échet aux comtes de Provence. Il fut cédé, en 1125, par *Raymond Bérenger I^{er}*, à *Alphonse Jourdain*, comte de Toulouse. *Raymond V*, successeur de ce prince, y tint, en 1172, une cour plénière, qui est devenue célèbre par les profusions et les extravagances dont elle fut l'occasion.

Raymond, pour faire parade de ses richesses, y fit présent de cent mille sous à un chevalier nommé *Raymond d'Agoust*; mais ce chevalier, excité par tant de générosité, ne voulut pas se montrer moins libéral. Il distribua sur-le-champ les cent mille sous à dix mille chevaliers qui assistaient à la cour plénière, et qui furent ainsi gratifiés de chacun dix sous. Un seigneur nommé *Guillaume Gros de Martel* régala trois cents chevaliers de sa suite, et voulut que tous les mets ne fussent apprêtés qu'à la flamme de plusieurs flambeaux de cire. Alors *Bertrand Rimbault* parut, et se fit admirer par un trait de profusion et de singularité qui, dans un autre siècle, aurait peut-être conduit ce magnifique seigneur aux petites-maisons : il fit la-

bouger tous les environs de Beaucaire, et y sema glorieusement trente mille sous en deniers (*). Raymond Venoux voulut renchérir encore sur ces nobles folies : *il fit attacher trente de ses plus beaux chevaux sur un vaste bûcher, et, en présence de toute l'assemblée, il eut le courage d'y mettre le feu et de faire périr ces animaux au milieu des flammes.* Les femmes ne restèrent pas en arrière dans cette lutte d'extravagances. La comtesse d'Urgel envoya une couronne estimée quarante mille sous, et qui était destinée à Guillaume Mite, qu'on devait proclamer roi de tous les bateleurs, mais qui, par malheur, était absent.

Beaucaire fut plusieurs fois prise et saccagée pendant les guerres des Albigeois. Elle n'eut pas moins à souffrir pendant les guerres religieuses du seizième siècle, entre les catholiques et les protestants. Enfin, Louis XIII en fit raser le château en 1622.

Le Rhône est navigable jusqu'à Beaucaire pour des bâtiments d'un tonnage assez considérable, même pour des bombardes et des bricks, qui peuvent y arriver à pleines voiles de tous les ports de la Méditerranée. Cette situation a fait de Beaucaire, qui d'ailleurs est située à l'embouchure du canal d'Aigues-Mortes, le centre et l'entrepôt d'un commerce immense. La foire qui y a été établie en 1217, par Raymond VI, comte de Toulouse, est aujourd'hui une des plus considérables de l'Europe. Elle dure du 1^{er} au 28 juillet, et réunit chaque année à Beaucaire plus de trois cent mille négociants.

BEAUCAIRE DE PÉGUILLON (François), né en 1514, au château de Creste, en Bourbonnais, successeur du cardinal Charles de Lorraine à l'évêché de Metz, suivit ce prince au concile de Trente, et s'y distingua par la liberté et la hardiesse de ses opinions. Le discours qu'il prononça sur la bataille de Dreux est surtout remarquable. C'est

lui qui rédigea le décret sur les mariages clandestins, décret qui se trouve dans les actes du concile. Des troubles excités par les calvinistes dans la ville de Metz le portèrent, en 1568, à se démettre de son évêché en faveur de Louis, cardinal de Guise. Il se retira au château de Creste, où il mourut, le 14 février 1591. On a de lui plusieurs écrits estimés ; le plus remarquable est un ouvrage posthume intitulé : *Rerum gallicarum commentaria ab anno 1561 ad annum 1580.* Cet ouvrage n'a été publié qu'en 1625. On y remarque un style élégant, des faits curieux et assez d'impartialité, malgré l'attachement de l'auteur pour la famille des Guises.

BEAUCE, *Belsia* ou *Belsa*, dénomination par laquelle on désigne l'une des contrées les plus fertiles de la France, et qui comprend l'ancien pays chartrain, le Dunois et le Vendômois. Chartres est la capitale de la Beauce ; mais cette contrée n'a jamais formé une division politique ou administrative du territoire.

BEAUCHAMP, terre et seigneurie en Provence, à treize kilomètres nord de Tarascon, érigée en marquisat en 1658.

BEAUCHAMP (Alphonse de) naquit à Monaco, en 1767. Son père, chevalier de Saint-Louis et major de cette place, le fit entrer au service de Sardaigne en 1784, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de la marine. A cette époque, il régnait déjà en France une grande fermentation dans tous les esprits, et l'on pouvait pressentir la lutte terrible qui allait s'engager entre le parti du privilège et celui de l'égalité, et amener l'Europe entière contre le parti vainqueur. Lorsque la guerre éclata entre le roi de Sardaigne et la république française, Beauchamp, qui se trouvait au service du prince, refusa de marcher contre la France. Ce refus honorable fut puni de plusieurs mois d'emprisonnement. Rendu à la liberté, Beauchamp vint à Paris, et bientôt après son arrivée, il entra dans les bureaux du comité de sûreté générale. Il y rem-

(*) Environ quarante mille francs de notre monnaie.

plût des fonctions subalternes jusqu'au 9 thermidor, où il prit parti contre Robespierre. Lorsque le Directoire fut établi, Beauchamp passa dans les bureaux du ministère de la police, où il fut chargé de la surveillance de la presse, et plus particulièrement de celle des journaux. C'est là qu'il forma le dessein d'écrire une *histoire de la Vendée*. Sa position lui permettait de compulsier des matériaux nombreux, détaillés et secrets, conservés dans les cartons du ministère. Il en profita, dit-on, amplement, et se fit, par là, beaucoup d'ennemis. Sans vouloir discuter ici aucun fait en particulier, nous nous contenterons de dire, en général, que les cartons d'un ministère sont une source trop souvent empoisonnée de faux renseignements, de lâches calomnies et d'infâmes délations, pour qu'un historien qui respecte sa mission y puise avec sécurité. Beauchamp s'occupa de cet ouvrage pendant plusieurs années, et il en publia la première édition en 1806, 3 vol. in-8°. Son livre obtint un véritable succès. Il y a dans ce drame un spectacle si saisissant pour l'imagination, et dans cette lutte contemporaine quelque chose de si héroïque, que le lecteur oublie qu'il touche à la réalité, et croit voir sous ses yeux un combat de géants. Déplorons les malheurs des discordes civiles, mais rendons hommage à la sublime valeur qui fut déployée de part et d'autre. Beauchamp a-t-il tenu la balance égale? Évidemment il penche du côté de la minorité. Sans doute, c'est un noble instinct du cœur humain, que d'accorder sa sympathie au plus faible, et de lui donner raison avant d'avoir discuté les droits du plus fort; mais la Vendée n'était-elle pas un charbon politique, qui, comme le disait Billaud-Varennes, brûlait le cœur de l'État? Et si, durant cette funeste émulation des uns à allumer l'incendie et des autres à l'éteindre, il se commit de sanglantes représailles, qui osera se flatter de dispenser le blâme d'une main sûre?

Sous le ministère Fouché, Beau-

champ, accusé d'avoir indiscretement consulté, pour son ouvrage, les matériaux qui lui étaient confiés, fut privé de son emploi au ministère. La troisième édition fut saisie au moment où elle allait paraître; et plus tard, en 1809, Beauchamp fut arrêté, puis exilé à Reims. Il ne put rentrer dans la capitale qu'en 1811, et après s'être engagé, par écrit, à ne plus rien publier sur la politique contemporaine. Il obtint alors, dans les droits-réunis, une place qui lui permit de s'occuper de travaux littéraires. Beauchamp, esprit actif et laborieux, profita des loisirs que lui laissait cette sinécure, et publia successivement un grand nombre d'ouvrages. A l'époque de la restauration, en 1814, Beauchamp perdit sa place aux droits-réunis; mais il obtint la décoration de la Légion d'honneur, et une petite pension, dont il a joui jusqu'à sa mort. On a de lui, outre son *Histoire de la Vendée*, 1° *Le faux dauphin*, 1803, 2 vol. in-12; 2° *Histoire de la conquête et des révolutions du Pérou*; 3° *Histoire du Brésil, depuis sa conquête, en 1500, jusqu'en 1810*, 3 vol. in-8°; 4° *Histoire de la révolution du Piémont, et de ses rapports avec les autres parties de l'Italie et avec la France*, in-8°, etc. : mais l'ouvrage capital de Beauchamp, le seul aussi dont on gardera sans doute le souvenir, c'est l'*Histoire de la Vendée*, qui a eu quatre éditions, toutes revues et augmentées par l'auteur, et la dernière avec plus de soin que les précédentes.

BEAUCHAMP (Charles - Grégoire, marquis de), né dans le Poitou, en 1731, avait servi longtemps dans la cavalerie, et venait d'obtenir un régiment, lorsque la révolution éclata. Il fut nommé député de la noblesse de Saint-Jean-d'Angély aux états généraux, et y vota constamment avec le parti de la cour. Après la session, il se retira à Liège, où il se trouvait lorsque les victoires de la république le forcèrent de chercher un asile plus éloigné, avec les nombreux émigrés qu'il avait réunis autour de lui. Ses biens furent alors confisqués. En 1802,

il obtint, par l'entremise de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, sa radiation de la liste des émigrés. Il rentra alors en France. Il est mort en 1817.

BEAUCHAMP (de l'Allier), membre de la Convention, vota la mort de Louis XVI, avec cette restriction, qu'on examinerait la question du sur-sis et du renvoi aux assemblées primaires. Il ne monta jamais à la tribune, et ne fut membre d'aucun comité. Après la cession conventionnelle, il fut envoyé, en qualité de commissaire du Directoire, près l'administration du département de l'Allier. En l'an VII, il fut élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il fit partie du Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1802.

BEAUCHAMPS (Joseph), voyageur et astronome, ami du célèbre Lalande, naquit à Vezoul, le 25 juin 1739, et entra, à l'âge de vingt-huit ans, dans l'ordre des Bénédictins. Il avait un oncle consul de France à Bagdad, et évêque *in partibus* de Babylone; il se rendit auprès de lui, et dans ce voyage recueillit des observations du plus haut intérêt, qui ont été publiées à cette époque dans le *Journal des savants*. De retour en France, en 1790, et nommé consul en Arabie, en 1793, il visita les côtes de la mer Noire, et rectifia une foule d'erreurs géographiques; il alla ensuite à Mascate, près du général en chef Bonaparte, et signa le résultat de ses travaux dans l'immortel ouvrage sur l'Égypte. Chargé, en 1797, d'une mission secrète à Constantinople, il fut enlevé par les Anglais, qui le livrèrent au Grand-Seigneur comme espion. Enfermé dans un château fort, sur les bords de la mer Noire, il ne recouvra sa liberté qu'en 1801, après avoir échappé, comme par miracle, au dernier supplice. Sa santé s'était considérablement affaiblie; il mourut à Nice, le 9 novembre de la même année.

BEAUCHAMPS (Pierre-François Godart de), auteur dramatique, né à Paris, en 1689, mort dans la même ville, le 12 mars 1761. On a de lui un as-

sez grand nombre de pièces de théâtres, qui toutes eurent du succès dans leur nouveauté, mais qui, depuis, sont tombées dans l'oubli. Il est aussi l'auteur de quelques romans de peu d'intérêt, et de *Recherches sur les théâtres de France*, ouvrage qui n'est pas sans mérite, et qui a été souvent réimprimé.

BEAUCHATEAU (François-Mathieu Chastelet de), fils d'un comédien, né à Paris, le 8 mai 1645. Dès l'âge de sept ans, il composait des vers avec facilité, et passait pour un prodige d'érudition. Sur le bruit de sa réputation, la reine, mère de Louis XIV, et Christine, reine de Suède, désirèrent le voir. Il fut amené à la cour; on l'enferma dans un cabinet, après lui avoir donné un sujet sur lequel il devait faire des vers, et il subit cette épreuve avec un succès qui étonna tout le monde. Il publia, en 1657, le recueil de ses œuvres, sous le titre de: *La lyre du jeune Apollon, ou la muse naissante du pètit de Beauchâteau*. Richelieu lui fit une pension de mille francs, et le chancelier Séguier, en de trois cents francs. Cependant, il quitta la France en 1659 pour se rendre en Angleterre, d'où il partit, vers l'année 1661, avec un ministre envoyé comme missionnaire en Perse. On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque.

BEAUCHATEAU (Hippolite Chasselet de), frère du précédent, entra, en 1665, dans la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne, y professa les humanités avec succès, et se fit remarquer par son talent comme prédicateur. Mais, inconstant comme son frère, il quitta la congrégation en 1672 et se rendit en Angleterre, où il embrassa le protestantisme, en 1675. Il fut fait ministre, et ne démentit point, dans sa nouvelle religion, l'opinion qu'il avait donnée de son talent pour la chaire. On lui attribue un *Abrégé de la vie du maréchal de Schomberg*, imprimé à Amsterdam, en 1690, sous le noni de *Lusancy*, sous lequel il s'était caché lors de sa fuite en Angleterre.

BEAUCHÊNE (Edme-Pierre Chanvot de), médecin, naquit en 1748, aux Acharlis, près de Villeneuve-le-Roi, dans la basse Champagne. Après avoir suivi, pendant quelques années, la carrière des armes, il l'abandonna pour se livrer à l'étude de la médecine. Reçu docteur à Montpellier, il vint s'établir à Paris, où il ne tarda pas à être nommé médecin des écuries de Monsieur. Beauchêne embrassa les principes de la révolution, et fut, en 1789, élu membre de la commune de Paris. Mais, effrayé de la marche que prenait la révolution, il se retira dans une terre qu'il avait aux environs de Sens. Quoiqu'il fût membre de la société populaire de cette ville, et qu'il assistât régulièrement aux séances, afin de ne pas devenir suspect, il ne prit part à aucune délibération. Cependant, lorsqu'il fut question d'envoyer une adresse à la Convention pour la féliciter à l'occasion de la mort de Louis XVI, Beauchêne s'y opposa de tout son pouvoir, ce qui lui valut quelques mois de prison. Après le 9 thermidor, il revint à Paris, et s'y livra de nouveau à l'exercice de la médecine. Sous l'empire, il fut nommé médecin en chef de l'hôpital du Gros-Caillou, médecin du Corps législatif, de l'École normale, etc. Sous la restauration, il devint un des médecins consultants de Louis XVIII. Reçu membre de la Société royale de médecine, il fit partie de la commission chargée de présenter un rapport sur l'enseignement médical, et il obtint, en 1820, la décoration de la Légion d'honneur. Tourmenté depuis quelque temps par les douleurs de la pierre, il succomba à cette maladie le 24 décembre 1824. On a de Beauchêne, outre des articles dans la *Quotidienne* et dans différents journaux : 1° *De l'influence des affections de l'âme sur les maladies nerveuses des femmes* (Paris, 1781, in-8°; réimprimé en 1783 et 1798, et traduit en allemand, Leipzig, 1784, in-8°); 2° *Observations sur une maladie nerveuse avec complication d'un sommeil tantôt léthargique, tantôt convulsif. Ibid.*, 1786, in-8°; 3° *Maxi-*

mes, réflexions et pensées diverses. Ibid., 1817, 1818, 1819, 1821.

BEAUCOUSIN (Christophe - Jean-François), né à Noyon en 1751, fut un des meilleurs avocats au parlement de Paris. Il consacrait à la bibliographie et à l'histoire littéraire le peu de loisirs que lui laissait sa profession. Il était ainsi parvenu à se former un cabinet fort nombreux et fort important par les manuscrits qui s'y trouvaient rassemblés, lorsque la révolution vint le priver de toutes ses ressources. Le chagrin qu'il en eut le conduisit au tombeau en 1798, à l'âge de 67 ans. Il avait été nommé, la veille de sa mort, bibliothécaire du directoire exécutif, et son cabinet devait être incorporé à la bibliothèque confiée à ses soins. Beaucousin n'a rien publié d'important; mais il a laissé beaucoup de manuscrits composés en grande partie d'histoires particulières, de notices, de biographies et d'éloges, dont on trouve la liste dans la *Bibliothèque historique de la France*.

BEAUFORT, baronnie en Artois, à trois lieues un tiers ouest d'Arras, existait dès 1181. En 1733, elle fut érigée en comté, et en 1735 en marquisat.

BEAUFORT-MONTMORENCY, terre et seigneurie en Champagne, à neuf lieues un tiers sud de Châlons, fut érigée en duché en 1597, par Henri IV, en faveur de Gabrielle d'Estrées.

BEAUFORT (François de Vendôme, duc de), fils de César de Vendôme et petit-fils de Henri IV, naquit à Paris en 1616. Il servit fort jeune dans les armées; et sous le ministère du cardinal de Richelieu, à l'époque de la guerre générale qui éclata contre la maison d'Autriche, il se montra avec distinction à la bataille d'Avein, aux sièges de Corbie (1636), de Hesdin (1639) et d'Arras (1640). Il paraît que le duc de Beaufort avait été dans le secret des projets de Cinq-Mars, car il se sauva en Angleterre au moment où le cardinal commença à poursuivre ceux qui avaient trempé dans cette conspiration. Le duc de Beaufort revint en France après la mort du cardinal. Quand la régence commen-

(1643), il eut toute la confiance d'Anne d'Autriche. Il se déclara le protecteur de la cour contre le duc d'Orléans et le prince de Condé, qui se faisaient redouter de la reine. Bientôt sa vanité le rendit importun et incommode. Quand il vit baisser son crédit auprès d'Anne d'Autriche, il entra dans la cabale des *importants*. Alors il essaya d'humilier et de blesser la régente par son manque de respect et ses grossiers procédés. Anne d'Autriche, ennuyée de tant de présomption et de folie, le fit enfermer au château de Vincennes, d'où il parvint à s'échapper en 1649. C'était l'époque de la Fronde, et le duc de Beaufort, irrité contre la cour, se rangea du côté des mécontents. Il devint, avec le prince de Conti et les ducs de Longueville, d'Elbeuf et de Bouillon, l'un des chefs des Parisiens. Voltaire a porté, sur le rôle que joua alors le duc de Beaufort, un jugement sévère : « Le duc de Beaufort-Vendôme, dit-il, petit-fils de Henri IV, l'idole du peuple et l'instrument dont on se servit pour le soulever, prince populaire, mais d'un esprit borné, était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la Fronde même. On ne parlait jamais de lui que sous le nom de *roi des halles*. Une balle lui ayant fait une contusion au bras, il disait que ce n'était qu'une confusion (*). » Il alla se loger rue Quincampoix, se fit marguillier de Saint-Nicolas des Champs, et il essaya, par ses manières et son langage, de mériter son titre de *roi des halles*. L'anecdote suivante peut nous donner une idée de l'étourderie et de la vanité du duc de Beaufort. « Il demanda un jour au président Bellièvre s'il ne changerait pas la face des affaires en donnant un soufflet au duc d'Elbeuf. « Je ne crois pas, lui dit gravement le magistrat, que cela puisse changer autre chose que la face du duc d'Elbeuf. » Au moment où le prince de Condé commença la guerre civile, le duc de Beaufort devint un de ses lieutenants. C'est alors qu'éclata entre lui et son beau-

frère, le duc de Nemours, une inimitié violente. Ils s'appelèrent en duel, ayant chacun quatre seconds. Le duc de Nemours fut tué d'un coup de pistolet par le duc de Beaufort, et le marquis de Villars, qui secondait Nemours, tua son adversaire Héricourt, qu'il n'avait jamais vu auparavant. Quand Louis XIV revint à Paris (1652), le duc de Beaufort se soumit à l'autorité royale, et ne prit aucune part à la guerre civile que le prince de Condé devait continuer pendant plusieurs années encore. Plus tard, on voit le duc de Beaufort à la tête des flottes de Louis XIV. En 1664 et 1665, il fait plusieurs expéditions contre les corsaires d'Afrique. En 1666, il commande les vaisseaux français qui devaient se joindre aux Hollandais pour combattre l'Angleterre. Enfin, en 1669, il alla secourir les Vénitiens attaqués par les Turcs dans l'île de Candie. « Le roi de France, dit Voltaire, donna inutilement aux autres princes l'exemple de secourir Candie. Les galères et les vaisseaux nouvellement construits dans le port de Toulon y portèrent sept mille hommes commandés par le duc de Beaufort; secours devenu trop faible dans un si grand danger, parce que la générosité française ne fut imitée de personne.... Ce secours ne servit qu'à retarder de quelques jours la prise de Candie, et à verser du sang inutilement. » Le duc de Beaufort périt dans une sortie, et Kiuperli entra enfin par capitulation dans cette ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines.

BEAUFORT D'HAUTPOUL (Edouard, comte, puis marquis de) naquit à Paris le 16 octobre 1782. Après avoir suivi les cours de l'école Polytechnique, il fut admis dans le corps du génie, et fit les campagnes d'Italie, de 1802 à 1810. Il passa ensuite à l'armée de Portugal, y resta constamment au poste du danger; rempli, dans la retraite, les fonctions de chef d'état-major du génie, et donna, dans les circonstances difficiles, des preuves de courage et d'activité. En 1813, il revint en Italie, et ne cessa de porter les armes qu'après le traité de Paris et l'abdication de Napoléon.

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

Nommé par Louis XVIII chef de division au ministère de la guerre, il fut fait ensuite ingénieur en chef temporaire de la ville de Paris. En 1821, il fut nommé colonel du 3^e régiment du génie. Il mourut en 1831, âgé de 49 ans. Le marquis de Beaufort a publié, sur des objets d'utilité publique, plusieurs mémoires fort estimés.

BEAUFORT (Dom Eustache de), né en 1635, de parents nobles, embrassa la vie monastique malgré sa vocation, mais pour satisfaire sa vanité et celle de sa famille. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il fut nommé à l'abbaye de Sept-Fonts, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux. D'abord il vécut dans le luxe, la mollesse et les désordres les plus scandaleux; mais, en 1663, touché d'un repentir subit, il proposa à ses moines d'abjurer comme lui leurs erreurs, et de se soumettre à une austère réforme. Ces propositions furent très-mal accueillies; ses religieux lui suscitèrent d'amers déplaisirs, et finirent par l'abandonner. Dom Eustache rebâtit alors son couvent, et bientôt, à l'exemple de Rancé, il y réunit une nouvelle famille qu'il soumit aux observances les plus dures. On disait même à ce sujet : La Trappe a plus de réputation, mais Sept-Fonts est plus austère. Il mourut le 22 octobre 1709, dans de grands sentiments de piété.

BEAUFORT (Louis de), gouverneur du prince de Hesse-Hombourg, mort à Maëstricht en 1795, a publié : *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, in-8°, 1738; réimprimé en 1750, 2 vol. in-12; *Histoire de César Germanicus*, in-12, 1741; *la République romaine, ou Plan général de l'ancien gouvernement de Rome*, 1766, 2 vol. in-4°, imprimé de nouveau en 1767, 6 vol. in-12. On trouve dans ce dernier ouvrage des recherches judicieuses et fort exactes sur l'administration civile, religieuse et militaire, de la république romaine. La dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine est le premier ouvrage spécial où une critique hardie ait appelé le

doute sur toutes les fables admises jusque-là sans examen, d'après l'autorité de Tite-Live, de Plutarque et de Denys d'Halicarnasse, et l'on peut dire que Beaufort y a préparé les voies à Niebuhr et aux historiens qui depuis ont marché sur ses traces.

BEAUFORT (Henri-Ernest Grout, chevalier de), né à Aubevoye, le 25 février 1798, était marin dès l'âge de quatorze ans. Son esprit observateur et son caractère entreprenant le portaient vers l'étude de la géographie et surtout vers les voyages de découvertes. L'expédition de Mongo-Park attirait alors sur l'Afrique l'attention de toute l'Europe éclairée : c'est sur ce point que se dirigea aussi le chevalier de Beaufort. En 1819, il arriva au Sénégal en qualité d'enseigne de vaisseau, et pendant les trois ans qu'il y séjourna, il se prépara à continuer l'œuvre laissée inachevée par la mort de Mongo-Park. En 1821, il revint en France, et, jusqu'au 4 novembre 1823, il s'y appliqua à l'étude des langues et des sciences qui lui étaient nécessaires pour accomplir ses projets. Il partit alors, soutenu par le gouvernement, qui, en limitant ses plans fort exagérés, devait assurer le succès de son entreprise. L'année suivante, il explora la Gambie, le pays des Mandingues, Bakel, le Bondou, le Kaarta. En 1825, il visita le Kasso, les caractères de Felou et de Gavina et le Bambouk. Dans ces voyages, il avait fait de précieuses observations, d'importantes découvertes, et le terme de ses explorations n'était pas encore atteint, lorsqu'il mourut, le 3 septembre 1825, d'une fièvre ataxique cérébrale, avec la douleur de n'avoir pu exécuter entièrement les projets qu'il avait formés.

BEAUFORT DE THORIGNY (Jean-Baptiste), né en 1761, à Paris, entra au service de bonne heure, et il était, au moment de la révolution, sous-officier de dragons, lorsqu'il s'enrôla dans la 31^e division de gendarmerie à pied. Il y devint bientôt adjudant-major, et fit en cette qualité la première campagne du Nord. Il fut nommé lieu-

tenant-colonel le 23 octobre 1792, et colonel après la bataille de Nerwinde. Bientôt après, il fut élevé au grade de général de division, et passa à l'armée des Côtes-du-Nord, qu'il commanda par intérim. C'est à lui qu'est due la défaite des Vendéens sous Granville. Après cette affaire, la Convention déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. Il se distingua encore dans la guerre de la chouannerie. Au 9 thermidor, les réactionnaires l'appelèrent pour défendre la Convention contre la Commune. Il arriva au moment où le triomphe des thermidoriens était consommé. Il retourna promptement à l'armée, fut rappelé peu de jours après, et contribua à l'anéantissement des jacobins au 1^{er} prairial. Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il commandait la légion de police, et il dispersa les attroupements formés par la section Lepelletier. Il partit ensuite pour l'armée du Nord, fut appelé à Paris par le Directoire aux approches du 18 fructidor an V (5 septembre 1797), et fut un des exécuteurs militaires de ce coup d'État. L'année suivante, il fut chargé du commandement de la 4^e division de l'armée d'Angleterre; il commanda ensuite le département de la Charente-Inférieure jusqu'au 8 juin 1800, époque où il fut mis à la réforme; le consul qui n'avait pas, dit-on, oublié une peine disciplinaire que Beaufort lui avait infligée à la suite du 13 vendémiaire, le fit même descendre d'un grade et l'excepta du décret de la Légion d'honneur. Plus tard, Beaufort fut arrêté sous un faux prétexte, puis relâché; il se retira alors à la campagne, où il s'occupa de rédiger des mémoires militaires. A l'attaque de Flessingue, Beaufort accourut de lui-même, organisa en moins d'un mois une armée de vingt-quatre mille hommes, mais il fut encore réformé. Devenu pauvre par suite des persécutions qu'il avait eues à souffrir sous le consulat et sous l'empire, il accepta, pour faire vivre sa famille, la place d'inspecteur des droits réunis, et de membre du conseil de recrutement dans les départements de la Haute-Loire et de la Lozère. Sa

conduite dans ces emplois fut très-honorable. En 1813, lorsque l'étranger menaçait la France, il vint offrir son épée à Napoléon. Il perdit son emploi en 1814. En 1815, Beaufort sacrifiant ses opinions politiques à ses ressentiments partis, comme volontaire, pour s'opposer au retour de Napoléon. Il mourut à Corbeil, en 1825, sans avoir été décoré de l'ordre de la Légion d'honneur. Il avait obtenu la croix de Saint-Louis.

BEAUFRANCHET D'AYAT (Louis-Charles-Antoine) naquit, en 1757, à Saint-Hilaire d'Ayat, près Riom. On a prétendu qu'il était fils de Louis XV. Il servit d'abord comme aspirant au corps royal du génie, fut ensuite page du roi, et successivement sous-lieutenant et capitaine au régiment de Berri-cavalerie. En 1790, il était membre du comité des ministres Latour-Dupin et Duportail. Il était colonel de cavalerie en 1791. Il fut blessé, en 1792, au camp de Farnars, et assista, à la tête du douzième régiment de carabiniers, à la bataille de Valmy, sous les ordres du général Kellermann. Promu au grade de maréchal de camp, il fut chef d'état-major général du camp retranché sous les murs de Paris, commandé par le général Berruyer. Envoyé ensuite dans la Vendée, il se distingua, par son courage, à la première bataille de Fontenay, où les troupes républicaines lui dirent leur salut, et à la seconde, où elles furent mises en déroute, malgré la résistance des chasseurs de la Gironde, des volontaires de l'Hérault et de Toulouse, et les efforts de sept représentants du peuple qui excitaient le courage des soldats. Il contribua, avec le général Nouvion et quelques gendarmes, à arrêter, dans cette malheureuse journée, la poursuite de l'ennemi, dont il fit même plier la cavalerie. Le 18 brumaire an VII, Beaufranchet, qui, depuis cette campagne, était resté sans emploi, fut nommé membre du conseil d'administration des hôpitaux militaires. Élu, en 1805, député au Corps législatif par le département du Puy-de-Dôme, il obtint, en 1809, la place d'inspecteur

général des haras, et mourut trois ans après. Le général Beaufranchet avait servi de père à l'illustre Desaix, né aussi à Saint-Hilaire d'Ayat.

BEAUFREMONT, ancienne baronnie de Lorraine (département des Vosges), à treize kilomètres de Neufchâteau.

BEAUFREMONT (maison de). — La famille de Beaufrémont, l'une des plus illustres et des plus anciennes de Bourgogne, était déjà célèbre au quatorzième siècle. Le plus ancien seigneur de Beaufrémont que l'on connaisse est *Étienne de Montaigu I^{er}*, fils d'un puîné de la maison de Bourgogne, qui avait épousé Marie de Beaufrémont en 1314. Nous signalerons, parmi les personnages les plus distingués de cette famille, *Nicolas* de Beaufrémont, gouverneur d'Auxonne, qui assista aux états de Blois en 1576, y harangua Henri III, et publia plusieurs ouvrages, entre autres une *traduction du Traité de la Providence par Salvien*. Il est mort le 10 février 1582. Son fils, *Claude* de Beaufrémont, baron de Senecé, lieutenant général de Bourgogne, mourut en 1596. Il a laissé également divers opuscules fort importants. Il assista aux états de Blois de 1587, et y adressa également à Henri III une harangue qu'il a depuis livrée au public, avec un *remerciement fait au nom de la noblesse de France, discours prononcé en 1588*. Son fils *Henri* mourut en 1622. Il avait été choisi, en 1614, par la noblesse de Bourgogne pour présider les états généraux. Il prononça dans cette assemblée une harangue en réponse au discours du cardinal du Perron.

Cette famille s'éteignit au dix-septième siècle. Le dernier de ses membres fut *Henri*, tué à la bataille de Sedan en 1641, où il servait comme mestre de camp du régiment de Piémont. Il mourut sans postérité. Son frère *Louis*, comte de Rendan, fut fait prisonnier à la même bataille.

BEAUGÉ (bataille de). — Le duc de Clarence avait quitté Paris pour combattre les Armagnacs dans l'Anjou. Il les rencontra auprès de Beaugé, le 8 mars 1421. L'armée française était

commandée par le sire de la Fayette et le comte de Buchan. Le duc de Clarence fut vaincu et périt avec deux ou trois mille Anglais.

BEAUGEARD (Jean), ardent révolutionnaire, fut nommé, au mois de septembre 1792, député à la Convention nationale par le département d'Ille-et-Vilaine. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort et l'exécution dans les vingt-quatre heures. Il siégea constamment parmi les montagnards. Après la clôture des séances de la Convention, il fut nommé par le Directoire commissaire près l'administration de son département. Il revint en l'an VI au Conseil des Cinq-Cents, et ne passa pas au Corps législatif, organisé à la suite du 18 brumaire. Il ne reparut sur la scène politique qu'au mois de mai 1815. Nommé alors membre de la chambre des représentants, il ne prit jamais la parole. La loi contre les conventionnels qui avaient condamné Louis XVI à mort le força à s'expatrier.

BEAUGEARD (Jean-Simon-Ferréol), littérateur et avocat, naquit à Marseille en 1754. Pendant la révolution, il fut rédacteur d'un journal empreint d'une modération qui le fit dénoncer comme royaliste. Condamné à la déportation le 18 fructidor an V, il resta quelque temps caché à Bordeaux; mais il y fut arrêté et bientôt conduit en Amérique, et ne revint en France qu'après l'amnistie de 1800. Il se fixa alors à Lyon, où il se distingua comme avocat. Il mourut en 1828, laissant en manuscrit un travail important sur le code criminel.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte de), naquit à la Martinique en 1760. Il était major en second d'un régiment d'infanterie, lorsqu'il épousa mademoiselle Tascher de la Pagerie, devenue depuis l'impératrice Joséphine (voyez ce nom). Il se distingua dans les guerres d'Amérique, sous les ordres du maréchal de Rochambeau; puis revint en France, et reçut à la cour l'accueil que devaient nécessairement lui procurer de grands talents et une valeur éprouvée. Il n'hésita pourtant pas à embrasser, en 1789, la cause de la li-

berté. Nommé député aux états généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Blois, il fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers état. Dans la séance du 4 août, il appuya la suppression des privilèges et l'égalité pour tous les citoyens. Il fut élu secrétaire de l'Assemblée nationale et puis membre du comité militaire. Il travailla avec ardeur aux préparatifs qu'on faisait au champ de Mars pour la première fédération. *Il était, dit Mercier, attelé à la même charrette que l'abbé Sieyès.* Il eut le tort de trop se souvenir de son métier de soldat, lorsqu'il loua la conduite de Bouillé pendant les troubles de Nancy; mais il montra une grande dignité quand on annonça à l'Assemblée, qu'il présidait, la fuite de Louis XVI. *Messieurs, dit-il, le roi est parti cette nuit; passons à l'ordre du jour.* Après avoir présidé une seconde fois l'Assemblée nationale, il fut détaché à l'armée du Nord, en qualité d'adjutant général; il commanda au camp de Soissons sous les ordres de Custines, et prêta le serment exigé après le 10 août. Nous avons peine à trouver une tache dans une vie aussi patriotiquement employée, et cependant le général Beauharnais commit une faute grave en restant quinze jours dans l'inaction, à la tête de son corps d'armée, au moment où les alliés assiégeaient Mayence. Loin de nous la pensée que la trahison ait été la cause de cette inaction; mais, en temps de révolution, une faute peut être facilement considérée comme un crime. Traduit pour ce fait devant le tribunal révolutionnaire, le général Beauharnais fut condamné à mort, et décapité le 23 juillet 1794, à l'âge de trente-quatre ans.

BEAUHARNAIS (Eugène de). Voyez **EUGÈNE**.

BEAUHARNAIS (François, marquis de), né à la Rochelle, le 12 août 1756. Nommé, en 1789, député suppléant aux états généraux, il n'y siégea que lorsqu'ils furent constitués en assemblée nationale; vota constamment avec le côté droit, et protesta, les 12 et 15 septembre, contre tous les actes de

cette assemblée. Son frère, Alexandre, ayant proposé que l'on retirât au roi le commandement des armées, il s'opposa vivement à cette motion, ainsi qu'aux amendements auxquels elle donna lieu. *Il n'y a point d'amendement avec l'honneur, s'écria-t-il; ce qui lui fit donner le nom de Féal Beauharnais sans amendement.* Il publia, à la fin de la session, un *Compte rendu à ses commettants*. En 1792, il dirigea un nouveau projet d'évasion pour la famille royale; cette tentative ayant échoué, il se rendit à l'armée de Condé, où il devint major général. Après le 18 brumaire, il chargea sa belle-sœur Joséphine de remettre au premier consul une lettre par laquelle il l'engageait, *au nom de la seule gloire qu'il lui restât à acquérir, de rendre le sceptre aux Bourbons*. Bonaparte ne goûta point ce conseil. Néanmoins le marquis de Beauharnais fut rappelé en France lors du mariage de sa fille avec M. de Lavallette, nommé, à cette occasion, directeur général des postes; il crut alors pouvoir faire quelques *amendements* à ses opinions, et accepta, en 1805, la place d'ambassadeur en Étrurie, et ensuite en Espagne. Mais il ne remplit pas, dans sa seconde mission surtout, les vues de Napoléon. Il prit, à la cour de Madrid, les intérêts du prince des Asturies, contre le prince de la Paix, don Manuel Godoi, ce qui était loin d'être conforme aux instructions qu'il avait reçues. Il fut, en conséquence, rappelé et envoyé en exil dans la Sologne, où il possédait un domaine. En 1814, il revint à Paris, fut bien accueilli par les Bourbons, et élevé à la pairie. Il est mort il y a quelques années.

BEAUHARNAIS (Hortense de). Voy. **HORTENSE**.

BEAUHARNAIS (Joséphine Tascher de la Pagerie, vicomtesse de). Voyez **JOSÉPHINE**.

BEAUHARNAIS (Marie-Anne-Françoise Mouchard, plus connue sous le nom de **FANNY**, comtesse de) naquit à Paris, en 1738, d'un receveur général des finances de la province de Champagne. Mariée fort jeune au comte

de Beauharnais, oncle d'Alexandre et de François de Beauharnais, mais forcée bientôt de se séparer de son mari, elle se livra entièrement à la culture des lettres, et s'entoura d'une société d'écrivains et de beaux esprits, tels que Dorat, le Brun, Mably, Bitaubé, Dussaulx, Mercier, Cubières Palmezeaux. Sa carrière littéraire fut souvent semée d'agitations et d'ennuis. Les sifflets de ses ennemis firent échouer ses œuvres théâtrales; et de malins critiques prétendirent que Dorat et quelques autres écrivains de sa société, qui passèrent pour ses amants, étaient les véritables auteurs des productions publiées sous son nom. On connaît la cruelle épigramme de le Brun :

Églé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait point ses vers.

Quoi qu'il en soit, elle mérita du moins des éloges incontestables pour sa douceur et sa bienfaisance. Elle mourut à Paris le 2 juillet 1813, à l'âge de soixante et quinze ans. On ne lit plus guère aujourd'hui ses ouvrages, dont les principaux sont : les *Mélanges de poésies fugitives et de prose sans conséquence*, 1772, 2 vol. in-8°; les *Lettres de Stéphanie*, roman historique; l'*Abailard supposé*, l'*Aveugle par amour*, la *Fausse inconstance*, comédie en cinq actes et en prose; l'*Ile de la félicité*, poëme philosophique, etc., etc.

BEAUHARNAIS (Stéphanie de). Voy. STÉPHANIE.

BEAUJEU, *Bellijocus*, ancienne capitale du Beaujolais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Rhône.

BEAUJEU (maison de). — La maison de Beaujeu tire son origine de *Bérard*, *Béraud* ou *Bernard*, troisième fils de Guillaume II, comte de Lyon et de Forez; ce seigneur eut en partage la baronnie de Beaujeu, à la mort de son père, en 890.

Ses successeurs sont :

Bérard II, mort avant 967.

Guichard I^{er}.

Guichard II, qui alla, en 1060, en pèlerinage à la terre sainte.

Humbert I^{er}, au moins depuis 1079; mort vers 1115.

Guichard III, mort en 1137.

Humbert II (1137-1174). On lit, dans l'Art de vérifier les dates (X, 504), de curieux détails sur les mœurs de ce temps, au sujet d'un vœu de Humbert II. Il avait longtemps vécu dans une extrême licence, lorsque, poussé par le repentir, il alla en terre sainte, et entra dans l'ordre des Templiers. Sa femme, sans le consentement de laquelle il avait pris ce parti, en porta plainte à Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, et à son frère, Pierre le Vénérable, qui obtinrent du pape Eugène III une bulle qui cassa les vœux du baron, à condition qu'il fonderait une œuvre pieuse.

Humbert III (1174-1202) fondateur de Villefranche, depuis capitale du Beaujolais, acquit la seigneurie de Montpensier par son mariage avec Agnès de Thiern.

Guichard IV (1202-1216) fit, avec Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1209, la croisade contre les Albigeois. En 1210, il fut envoyé par le roi de France, son beau-frère, en ambassade auprès d'Innocent III, et à Constantinople. En 1215, il retourna avec Louis faire la guerre aux Albigeois. L'année suivante, il l'accompagna dans son expédition d'Angleterre. Il mourut au siège de Douvres.

Humbert IV (1216-1250) servit, comme son père, les rois Philippe-Auguste et Louis VIII dans la guerre des Albigeois. Louis VIII, avant de quitter le Languedoc, le nomma gouverneur de tout le pays, et saint Louis lui confirma ce titre. Les événements les plus importants de son administration sont le siège du château de la Bessède, près d'Aleth (1227), où Géraud de Mota, l'un des chefs des Albigeois, fut pris et brûlé vif. Humbert prit ensuite le château de Montech, et soumit tout le pays de Foix. En 1239, il alla en Orient, soutenir Baudouin II, empereur de Constantinople. En 1240, saint Louis le nomma connétable; puis il partit avec ce prince pour la croisade. Joinville fait un grand éloge de

la valeur et de la sagesse dont il donna des preuves dans cette expédition. Il mourut en Égypte en 1250.

Guichard V (1250-1265) succéda à son père dans la charge de connétable; fut chargé par saint Louis d'une ambassade en Angleterre, et y mourut le 9 mai 1265.

Isabelle (1265-1270), fille de Humbert IV, succéda à son frère. En 1273, elle fit cession du Beaujolais à son deuxième fils Louis, qu'elle avait eu de Renaud, comte de Forez, son second mari.

Louis (1273-1290).

Guichard VI le Grand (1290-1331) servit avec gloire sous les rois Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, et Philippe de Valois, dont il fut *chambellan et grand gouverneur*; il termina, avec la maison de Villars, une guerre qui durait depuis plus d'un siècle; combattit, en 1325, pour Édouard, comte de Savoie, contre Guigues VIII, dauphin de Viennois, et fut fait prisonnier, le 9 août, à la bataille de Saint-Jean le Vieux. Il resta en captivité jusqu'en 1327. Il accompagna, en 1328, Philippe VI à la guerre de Flandre, et commanda le 3^e corps d'armée à la bataille de Cassel. Il mourut en 1331.

Édouard I^{er} (1331-1351) se trouva à la bataille de Créci (1346); devint ensuite maréchal de France, et fut tué au combat d'Ardres, le 3 mai 1351.

Antoine (1351-1374) se distingua à la bataille de Cocherel (1364), et s'attacha ensuite à la fortune de du Guesclin, qu'il suivit en Guienne et en Espagne. Il mourut sans postérité en 1374.

Branche des seigneurs de Perreux.

Guichard, fils de Guichard VI, dit le Grand, seigneur de Perreux.

Édouard II, son fils, succéda, en 1374, à Antoine, son cousin, dans la seigneurie de Beaujeu. En 1398, il avait violé une fille de Villefranche; cité pour ce fait au parlement de Paris, il fit jeter par les fenêtres de son château l'huissier qui lui vint faire la citation. On envoya alors des troupes qui l'ar-

rêtèrent et le conduisirent en prison à Paris. Il allait être condamné à mort. Pour se tirer d'affaire, il implora le secours de Louis de Bourbon, et ce prince obtint sa délivrance, à condition qu'il lui céderait ses terres de Beaujolais et de Dombes, s'il mourait sans lignée. Il mourut en effet en 1400, sans postérité. C'est ainsi que le Beaujolais passa dans la maison de Bourbon.

Branche des seigneurs de Joux, de Montcoquier et d'Asnois.

Robert, fils de Guichard VI, seigneur de Joux, fut la tige de cette branche de la maison de Beaujeu. Il fut fait prisonnier à la bataille de Brignais, et mourut en 1390. Parmi ses descendants, on distingue encore:

Jean du Colombier, qui joua un rôle important dans les guerres de Charles VI contre les Anglais, et se distingua au siège de Calais et à Azincourt.

Branche des seigneurs de Montpensier.

Guichard de Beaujeu, deuxième fils de Guichard IV, est le chef de cette branche. Il mourut vers 1256.

Humbert, son fils, se signala à la bataille de la Mansoure, fut fait connétable, alla à la seconde croisade de saint Louis, servit au siège de Tunis, et contribua à la prise de Pampelune et à la réduction de la Navarre, sous le règne de Philippe le Hardi. Son frère *Éric*, seigneur d'Hermanc, maréchal de France, mourut au siège de Tunis en 1270.

Suite des sires de Beaujeu.

Pierre de Bourbon (1475-1503) devint sire de Beaujeu par accord avec son frère aîné, le duc Charles II, qui lui céda en apanage le Beaujolais. Pierre de Bourbon fut l'un des seigneurs les plus dévoués à Louis XI, dont il épousa la fille. (Voyez **BOURBON** [Pierre de]).

Suzanne, fille du précédent, morte en 1521. A sa mort eut lieu le procès de son mari, Charles, connétable de Bourbon (voyez ce nom), avec Louise de Savoie, procès à la suite duquel le

Beaujolais fut enlevé à la maison de Bourbon.

Louis II (1560-1582), duc de Montpensier, dit le Bon, entra en possession du Beaujolais par l'effet d'une transaction passée, le 27 novembre 1560, entre le roi François II et lui. Il était neveu du connétable de Bourbon.

François, son fils (1582-1592).

Henri de Bourbon, son fils (1592-1608).

Marie de Bourbon, sa fille (1608-1627), épousa Gaston d'Orléans (6 août 1626).

Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille des précédents (1627-1683), laissa par testament ses États à la maison d'Orléans.

BEAUJOLAIS, *Bellojocensis ager*; province avec le titre de *sirie*, entre le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez et la principauté de Dombes. Habité jadis par les *Segusiari*, le Beaujolais fit, sous la domination romaine, partie de la première Lyonnaise, puis du royaume des Bourguignons, et enfin de celui des Francs. Il resta soumis à ces derniers jusqu'en 870. Cette année, Charles le Chauve donna le Beaujolais, avec le Lyonnais et le Forez, au comte Guillaume I^{er}. En 891, la sirie du Beaujolais fut séparée du reste du comté, et donnée par Guillaume I^{er} à son deuxième fils, Bérard I^{er}. En 1400, la sirie de Beaujeu fut transmise à Louis II, duc de Bourbon; enfin, en 1531, François I^{er} réunit le Beaujolais à la couronne. Ce pays forme aujourd'hui l'arrondissement de Villefranche, dans le département du Rhône.

BEAUJOLAIS (Louis-Charles d'Orléans, comte de), troisième fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, naquit à Paris, le 7 octobre 1779. Détenu, à l'âge de treize ans, dans les prisons de l'Abbaye avec sa famille, il fut transféré plus tard à Marseille, ainsi que son père et son frère, le duc de Montpensier. Après une détention de trois ans et demi, à laquelle il n'eût tenu qu'à lui d'échapper, si, par un admirable dévouement, il n'eût préféré demeurer auprès de son frère,

dont la tentative d'évasion avait été moins heureuse que la sienne (*), il fut déporté aux États-Unis, où il retrouva son frère aîné. Les trois princes voyagèrent longtemps ensemble, et revinrent ensuite en Angleterre, en 1800. Huit ans après, les atteintes d'une maladie de poitrine déterminèrent le comte de Beaujolais à chercher un climat plus doux. Il allait gagner la Sicile avec son frère, le duc d'Orléans, quand le mal auquel il était en proie l'obligea de s'arrêter à Malte, où il mourut, le 30 mai 1808, âgé de 28 ans. Ses éminentes qualités et son aimable caractère l'avaient fait estimer et chérir de tous ceux qui l'avaient connu dans son exil.

BEAUJON (Nicolas), né à Bordeaux, en 1718, fut successivement banquier de la cour, receveur général des finances de la généralité de Rouen, trésorier et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et conseiller d'État à brevet. Il acquit, dans ces différentes positions, une fortune immense, dont il jouit avec noblesse, et qu'il dépensa en grande partie en bienfaits utiles. L'hospice qui porte son nom, et qui est situé à Paris, dans le faubourg du Roule, fut fondé et doté par lui avec magnificence. L'acte de fondation est du mois de juillet 1784. Beaujon avait été marié. Il est mort sans enfants, le 26 décembre 1786.

BEAUJOUR (Louis-Félix de) naquit en Dauphiné en 1765, entra fort jeune dans la diplomatie, et fut, pendant plusieurs années, consul général en Suède et en Grèce. Il fut appelé au tribunal après le 18 brumaire. Nommé, en 1804, consul général et chargé d'affaires aux États-Unis, il y composa, dans ses moments de loisir, un ouvrage qu'il publia en 1814, sous le titre de : *Aperçu des États-Unis au commencement du dix-neuvième siècle*, in-8°. Il fut nommé en 1816 consul général à Smyrne, et, en 1817, inspecteur général de tous les établissements français dans le Levant. Il

(*) Voyez les Mémoires de madame de Genlis, t. V, p. 73.

est mort à Paris, dans ces dernières années. Outre son *Aperçu des Etats-Unis*, M. de Beaujour a encore publié, en 1801 et 1802, deux opuscules politiques in-8° : *Le traité de Lunéville et le traité d'Amiens* ; *Tableau du commerce de la Grèce, formé d'après une année moyenne, depuis 1787 jusqu'en 1797*, Paris, 1800, 2 vol. in-8°.

BEAULAC (Guillaume), savant jurisconsulte, né dans le département de l'Hérault, mourut à Paris en 1804. Il s'est fait connaître par la publication d'un *Répertoire des lois et des arrêtés du gouvernement, de 1789 à l'an XI, par ordre alphabétique, chronologique, et par classement de matières*. Dans cette distribution de matières, suivant trois systèmes de classification, Beaulac a fait preuve d'un remarquable esprit d'analyse, et en même temps d'une science profonde de la législation. La difficulté et l'utilité d'un pareil travail ne peuvent être bien appréciées que par ceux qui ont souvent besoin de recourir à ces sortes d'ouvrages.

BEAULIEU, ville avec titre de baronnie, en Touraine, à trente kilomètres sud-ouest de Tours. Agnès Sorel était dame de Beaulieu. Cette ville fait aujourd'hui partie du département d'Indre-et-Loire.

BEAULIEU (combat de). — Le comte d'Elbée, général des Vendéens, venait de battre Santerre à Coron ; mais ce succès lui laissait encore quelques inquiétudes sur une seconde colonne républicaine, partie d'Angers, et se dirigeant aussi sur Chollet. Le général Duhoux la commandait. Elle était postée à Beaulieu, petite bourgade de l'Anjou, à peu de distance du Pont-de-Cé. Sans perdre un moment, d'Elbée fit marcher sept mille Vendéens pour l'attaquer. A leur approche, le général Duhoux disposa sa troupe en tirailleurs sur trois colonnes, l'une sous Beaulieu, l'autre sous le pont Barré, et la troisième dans un enfoncement formé par des chemins vicinaux. Les deux ailes des Vendéens plièrent d'abord, soit que ce mouve-

ment fût simulé, soit que le feu des républicains leur eût réellement imposé. Le centre, commandé par le chevalier Duhoux, neveu du commandant républicain, courut sur les patriotes, qui se dispersèrent sans combattre, quand on fut à demi-portée de fusil. Quelques bataillons de Jemmapes et d'Angers tinrent ferme, et furent hachés. Les bagages, engagés dans des chemins affreux, tombèrent avec l'artillerie au pouvoir des Vendéens, qui gagnèrent ainsi deux batailles en deux jours. La levée en masse abandonna ses armes. Cinq cents pères de famille d'Angers, avant été tournés au pont Barré, furent presque tous égorgés. Dans leur bulletin, les royalistes firent monter la perte des républicains à quatre mille hommes, tués, blessés ou faits prisonniers. Le général Duhoux, qui avait honteusement fui, fut accusé non-seulement d'impéritie, mais d'intelligences criminelles avec le chevalier Duhoux, son neveu, qui venait de le battre ; et l'on prétendit que ce lieutenant de d'Elbée avait dit aux Vendéens, à Chalonnes : *Prenez patience ; mon oncle ne nous laissera pas manquer de munitions*. Le général Duhoux fut condamné à mort.

BEAULIEU (Augustin), navigateur, né à Rouen, en 1589, obtint, à l'âge de vingt-trois ans, le commandement d'un vaisseau dans l'expédition de Briquerville, sur la côte d'Afrique. S'étant attaché, en 1616, à la compagnie des Indes, qui venait de se former, il fut successivement chargé de différentes expéditions, où il montra du courage et de l'habileté. Il fut ensuite employé au siège de la Rochelle et à la prise des îles Sainte-Marguerite. Il mourut à Toulon, en 1637. Il avait composé une relation de ses voyages dans les Indes. Cet ouvrage, où Beaulieu a fait preuve de grandes connaissances nautiques, n'a été imprimé qu'en 1664. Il fait partie de la grande *Collection des Voyages*, publiée par Thévenot.

BEAULIEU (Charles Gilloton de), publiciste de la fin du dix-huitième

siècle, qu'un assez grand nombre d'opuscules, tous écrits dans des vues d'utilité générale, n'a pu sauver de l'oubli. Il appartenait à cette école d'économistes qui reconnaissaient pour chefs le docteur Quesnel et Mirabeau le père, et qui espéraient qu'en signalant tous les abus de l'administration, et ne favorisant les progrès de l'agriculture et de l'industrie, on parviendrait à améliorer l'état matériel de la société, et par là son état politique et moral; mais qui ne s'apercevaient pas qu'en minant les bases constitutives d'une monarchie gangrenée, ils contribuaient plus que tous les autres à la renverser.

BEAULIEU (Claude-François), homme de lettres, né à Riom, en 1754, se rendit à Paris vers 1782, et travailla à plusieurs écrits périodiques, notamment aux *Nouvelles de Paris* et au *Postillon de la guerre*. Arrêté en 1792, pour ses opinions politiques, il fut conduit à la Conciergerie et de là transféré au Luxembourg. Compris plus tard sur la liste des déportés du 18 fructidor an v, il eut le bonheur de se soustraire à l'arrêt de déportation. Il fut, dans la suite, employé aux archives de la préfecture de l'Oise, et chargé de la rédaction du journal du département. En 1815, il revint se fixer à Paris; et, depuis cette époque, il s'occupa constamment de travaux littéraires jusqu'à sa mort arrivée en 1827. Il a fourni à la *Biographie universelle* plusieurs articles, remarquables surtout par l'esprit de partialité dont ils sont empreints. On a encore de lui : 1° *Essai historique sur les causes et les effets de la révolution française*, 6 vol. in-8°; 2° *Réflexions sur les réflexions de M. de Bergasse, sur l'acte constitutionnel du sénat*, 1814, in-8°; *Le Temps présent*, 1815, in-8°.

BEAULIEU (Eustorg ou Hector de), né dans un village de ce nom, dans le Limousin, fut successivement organiste de cathédrale, comédien, prêtre catholique et ministre protestant. Il a publié quelques poésies, et un ouvrage intitulé : *Doctrines et instruction des*

filles chrétiennes désirant vivre selon la parole de Dieu, avec la repentance de l'homme pécheur, 1565, in-8°.

BEAULIEU (Louis le Blanc de), ministre et professeur de théologie à l'académie calviniste de Sedan, né en 1614, à Beaulieu, petite ville du bas Limousin. Il se fit constamment remarquer par la sagesse de ses principes et par son esprit conciliant; aussi fut-il deux fois choisi, par le maréchal de Fabert d'abord, et ensuite par Turenne, pour dresser un plan de réunion entre les catholiques et les protestants. Des négociations furent entamées à cet effet entre les deux Églises; mais elles ne purent réussir. Le Blanc mourut en 1675. Il a laissé des *Sermons*, un *Traité de l'origine de la sainte Écriture*, et un recueil intitulé : *Theses Sedanenses*, qui est son meilleur ouvrage.

BEAULIEU (Sébastien de Pontault, sieur de), maréchal des camps et premier ingénieur de Louis XIV, créateur de la topographie militaire. Formé à l'école de Callot et de Leclerc, Beaulieu levait sur le champ de bataille le plan du terrain et y ajoutait des sujets historiques en perspective. Son œuvre, magnifique ouvrage et le plus curieux de tous les travaux de ce genre, est connue sous le nom du *Grand Beaulieu*. On y trouve décrites toutes les opérations militaires des guerres de Louis XIV, depuis la bataille de Rocroy jusqu'à la prise de Namur (1643-1692). Cet ouvrage a pour titre : *Les glorieuses conquêtes de Louis le Grand, ou Recueil de plans et vues des places assiégées et de celles où se sont données des batailles*, 2 vol. in-fol., ou 3 vol. avec les portraits et mémoires. Beaulieu mourut en 1674. Son ouvrage fut terminé par les soins de sa nièce. Depuis Beaulieu jusqu'à Cassini, la topographie n'a produit aucun œuvre aussi importante.

BEAULIEU (N.) était commissaire de la comptabilité, lorsque, au mois de mai 1792, le crédit des girondins avec lesquels il était lié, le fit nommé ministre des contributions publique. Mais son caractère faible et indé-

n'était pas à la hauteur des circonstances difficiles au milieu desquelles se trouvait alors la nation. Aussi, le 10 juillet, après avoir rendu compte à l'Assemblée législative de l'état de son département, il donna sa démission. On la refusa d'abord ; mais elle fut acceptée le 29 du même mois. Il fut mis en arrestation à la suite des événements du 10 août, et relâché après quelques jours de détention.

BEAULNOIS (*Pagus Belnisus*), contrée de la Bourgogne, habitée jadis par les *Ambarri*, et comprise dans la première Lyonnaise. Après avoir appartenu aux Bourguignons et aux Francs, le Beaulnois devint, en 880, un comté particulier. Au commencement du onzième siècle, il faisait partie des domaines des comtes de Mâcon ; il passa successivement à Henri 1^{er} de France, puis aux dauphins de Viennois. Hugues IV le réunit enfin définitivement au duché de Bourgogne. Il forme aujourd'hui l'arrondissement de Beaune dans le département de la Côte-d'Or. C'est le territoire du Beaulnois qui produit les vins de Volney, de Pomard, de Beaune, de Saigny, de Chassagne, de Santenay et de Mursaud.

BEAUMANOIR (maison de), l'une des plus considérables de la province du Maine, possédait la terre de Lavardin, qui n'était d'abord qu'une baronnie et qui fut érigée plus tard en marquisat. Le plus ancien baron de Beaumanoir qui soit connu, est Philippe, bailli du Vermandois, en 1289 (voir l'article suivant) ; mais la filiation de cette famille n'est connue que depuis Guillaume, chambellan du roi Charles VI, en 1402. Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, figure au seizième siècle parmi les *calvinistes* les plus ardents. Il prit une part active aux guerres de religion, et périt à la Saint-Barthélemy. Jean de Beaumanoir, son fils, fut aussi l'un des plus fermes soutiens du *calvinisme* jusqu'à la mort de son père ; mais alors il se fit catholique. En 1686, il eut le commandement de l'armée royale en l'absence du duc de Joyeuse,

et l'année suivante il assista à la bataille de Coutras. En 1595, le roi le fit maréchal de France et érigea sa terre de Lavardin en marquisat. Il fut chargé, en 1602, de commander l'armée en Bourgogne, et, en 1612, fut envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire. Il mourut en 1614. *Henri-Charles* de Beaumanoir, marquis de Lavardin, son fils, fut ambassadeur à Rome en 1687 ; il mourut le 29 août 1701.

BEAUMANOIR (Philippe de), l'un des plus anciens jurisconsultes français, naquit dans le Beauvoisis vers le milieu du treizième siècle. Il fut conseiller et bailli de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis ; et c'est en cette qualité qu'il présida les *placets* de Clermont, en 1280, et ceux du Vermandois, en 1283. Il devint bailli de ce dernier comté, en 1289 ; et ce fut alors qu'il fit à Rome, par l'ordre du roi, un voyage dont on ne connaît ni l'objet ni le résultat. On peut croire, cependant, qu'il allait soutenir les droits de la couronne auprès du saint-siège, et l'indépendance d'esprit qu'il montre dans l'ouvrage qu'il nous a laissé, fait voir que cette mission était remise en de bonnes mains. On retrouve, en 1292, Philippe de Beaumanoir bailli de Tours ; puis bailli de Senlis, en 1293 et 1295. Il mourut en 1296.

Les coutumes de Beauvoisis, recueillies par lui en 1283, sont le monument le plus précieux de notre ancien droit. Les manuscrits portent pour intitulé : « Ci commença li livres des Coustumes et Usaiges de Beauvoisis, selonc ce qu'il corroit ou tans que cist livres fut fez, c'est assavoir, en l'an de l'incarnation Nostre-Seigneur *MCCLXXX* et trois. » Le nom de l'auteur ne se lit qu'à la fin : « Ici define Philippe de Beaumanoir son livre. » Ses coutumes de Beauvoisis ont été publiées pour la première fois avec les Assises de Jérusalem, par Thaumac de la Thumasnière, in-fol., 1692, et c'est la seule édition qui existe ; aussi est-elle devenue fort rare. Ce précieux recueil mé-

riterait d'autant mieux d'être réimprimé, que, comme le dit son éditeur, « il est la source où nos meilleurs juristes et Dumoulin lui-même ont puisé leurs plus pures lumières, et d'où ils ont tiré leurs plus solides principes. » Et ce n'est pas seulement pour les juristes qu'il est d'un haut prix; Montesquieu, qui s'en est beaucoup servi, l'appelle quelque part *un admirable ouvrage*, et dit qu'on doit regarder Beaumanoir comme *la lumière de son temps, et une grande lumière*. Nos publicistes, nos historiens, et même les écrivains étrangers, Robertson, Stuart, Hallam, qui se sont occupés de l'histoire de la civilisation européenne au moyen âge, s'aident à chaque pas du témoignage du bailli de Clermont. Son livre est, en effet, l'expression exacte de la société au douzième et au treizième siècle. Il met en relief, d'une manière saisissante, le régime féodal avec ses guerres et ses trêves, les communes avec leurs franchises; les deux puissances, *l'État et l'église, armées chacune d'une épée, l'une temporelle, l'autre spirituelle*. Sous le nom général de *coutumes*, qui ensuite a été restreint aux seules dispositions du droit civil, Beaumanoir a rassemblé presque toutes les lois qui régissaient les hommes et le territoire. On y trouve jusqu'à des règlements de police; il en est de relatifs aux poids et mesures, aux foires et aux marchés, aux pèlerins et aux marchands, aux insensés, aux hôtelleries et maladreries, aux usuriers, etc. La législation criminelle et la procédure qui doit s'observer dans la poursuite des *mesfaits et larcins*, etc., occupent plusieurs chapitres. Ce n'est pas, d'ailleurs, comme on pourrait le croire, un recueil de lois et règlements, c'est un véritable ouvrage scientifique, où la doctrine tient une place importante. C'est avec raison qu'Antoine Loisel a dit que « c'étoit le premier et le plus hardi œuvre qui ait été composé sur les coutumes de France. Car c'est lui qui en a rompu la glace et ouvert le chemin à Jean le Bouteiller

« et tous ceux qui sont survenus depuis; car messire Pierre de Fontaines, conseiller et maître des requêtes de saint Louys, auteur du livre de la roine Blanche, n'avoit point passé si avant. Il appert, par son livre, qu'il étoit grand légiste, canoniste et coutumier. »

BEAUMANOIR (Jean, sire de), chevalier breton, fut l'ami et le compagnon d'armes de du Guesclin. Dans la guerre civile qui désola la Bretagne au quatorzième siècle, il embrassa le parti de Charles de Châtillon, comte de Blois, époux de Jeanne de Penthièvre, contre son compétiteur Jean de Montfort. Celui-ci avait appelé les Anglais à son secours: le parti de Charles obtint d'abord contre eux quelques succès; Beaumanoir les força d'abandonner plusieurs places dont ils s'étaient emparés, et leur prit entre autres la ville de Vannes. Mais bientôt la guerre traîna en longueur. De Josselin, où il s'était enfermé, Beaumanoir voyait la garnison anglaise de Ploërmel parcourir les campagnes et répandre partout le carnage et la désolation. Résolu de mettre un terme aux maux qu'éprouvent ses compatriotes, il demande un sauf-conduit au commandant anglais, Bembro, va le trouver, et lui reproche de *faire mauraise guerre*. L'Anglais répond vivement, on s'échauffe, et l'entrevue finit par un défi. On convint que l'on se battrait trente contre trente, le 27 mars suivant (1351), entre Ploërmel et Josselin, au chêne de *Mi-voie*. Les combattants furent exacts au rendez-vous; des spectateurs étaient accourus de tous côtés pour assister à ce sanglant tournoi. Mais, au moment d'en venir aux mains, Bembro hésita; il ne leur était pas permis, disait-il, de se battre sans y être autorisés par leurs souverains. Beaumanoir répondit qu'il n'étoit plus temps d'avoir de semblables scrupules, et le combat commença avec un égal acharnement de part et d'autre. Les Anglais eurent d'abord l'avantage mais Bembro ayant été tué, les Bretons reprirent courage, et remportèrent une victoire complète. On dit qu'

la fin de la mêlée, Beaumanoir, blessé et dévoré d'une soif ardente, demandait à boire : « *Bois ton sang*, s'écria l'un de ses chevaliers, *ta soif se passera!* » La bataille des trente fut longtemps célèbre, et, près d'un siècle après, l'on disait encore, pour exprimer qu'une action avait été terrible : « *Jamais on ne se battit ainsi, depuis le combat des trente.* » A la bataille d'Aurai, qui mit fin à la guerre de Bretagne, Beaumanoir sollicita et obtint du comte de Montfort, dont il était prisonnier sur parole, la permission de combattre dans les rangs de son antagoniste. Il fit encore des prodiges de valeur; mais ce fut en vain : la mort de Charles de Blois avait décidé de la perte de la bataille. Beaumanoir fut, ainsi que du Guesclin, au nombre des prisonniers. Le sire de Beaumanoir mourut dans un âge avancé. Dans le cours de sa longue carrière, il avait souvent été chargé de missions importantes, de commandements difficiles, et jamais sa loyauté et son courage ne s'étaient démentis.

BEAUMANOIR (le baron de), ancien mousquetaire et littérateur, né en Bretagne vers 1720, a écrit, outre quelques pièces de théâtre, une *Justification d'Enguerrand de Marigny*, où l'on trouve des recherches assez curieuses. Il est mort pendant l'émigration.

BEAUMARCHAIS (Pierre - Auguste Caron de) naquit à Paris en 1732. Sa vie offre un des exemples les plus frappants de la puissance de l'esprit dans une société civilisée. Beaumarchais eut au plus haut degré, non-seulement l'esprit qui anime et fait réussir les ouvrages littéraires, mais encore celui qui brille dans les affaires de la vie, et qui se compose d'habileté et de sang-froid. Fils d'un horloger, il exerce d'abord la profession de son père; tout à coup, nous le voyons transporter de son atelier d'horlogerie à la cour, où l'a fait appeler son talent sur la guitare, et où il sait plaire par la vivacité séduisante de ses manières et l'agrément de sa conversation. Il est le maître de mu-

sique, l'homme de confiance, le factotum, et comme le Figaro des plus augustes princesses, des filles même de Louis XV. Bientôt après, la recommandation de ses protectrices l'attache au célèbre financier Pâris-Duverney. A peine Beaumarchais s'est-il appliqué aux affaires, qu'il en possède le génie et les secrets; par ses lumières et son activité, il rend les plus grands services à son patron, sans s'oublier lui-même. Les opérations de banque où il a engagé des intérêts réussissent et lui procurent en peu de temps une fortune assez considérable. Horloger, Beaumarchais avait fait de rapides progrès dans son art; il avait inventé un ressort de montre qui avait mérité l'approbation de l'Académie des sciences; amateur de musique, il avait acquis assez d'habileté sur la guitare pour être appelé aux concerts de la cour et s'y faire remarquer; spéculateur, il concevait et exécutait d'heureux plans, et s'enrichissait en quelques années; homme de lettres, il charmera le public par son esprit, et fera servir son talent à la défense de ses intérêts. Toutefois, ses premiers essais littéraires furent médiocres, et eurent peu d'éclat. Dans le temps qu'il était le plus occupé d'affaires de finances avec Pâris-Duverney, il donna au théâtre *Eugénie*, comédie du genre larmoyant, qui fut suivie des *Deux amis*. Les personnages principaux de cette dernière pièce sont un receveur et un fermier général; l'intrigue roule sur un payement retardé. On voit que Beaumarchais prenait ses sujets à côté de lui. Mais les spéculateurs ne firent pas fortune au théâtre, et l'ouvrage, froidement accueilli, fut promptement oublié.

La mort de Pâris-Duverney, et les événements qui en furent la suite, allaient donner carrière à son génie en compromettant sa fortune. Un arrêté de compte par lequel Pâris-Duverney et son associé avaient réglé leurs droits et leurs intérêts réciproques fut attaqué par le comte de la Blache, héritier principal du financier. Le procès approchait de son terme, lorsque Beaumarchais sollicita une audience du juge

rapporteur. Ce magistrat avait coutume de faire acheter ses audiences aux plaideurs : une forte somme n'obtint à Beaumarchais qu'un instant d'entretien ; d'autres présents offerts et reçus ne purent lui ouvrir une seconde fois la porte de M. Goëzman, et il l'assié-geait en vain, lorsqu'il apprit que, malgré toutes les espérances que pouvait lui donner la justice de sa cause, son procès avec le comte de la Blache était perdu. Aussitôt M. Goëzman lui fit rendre l'argent payé pour les audiences, à l'exception de quinze louis qu'il retint sur un prétexte mal forgé. Qu'on se figure le désappointement et la douleur de Beaumarchais à la nouvelle d'une sentence qui lui enlevait la plus forte partie de son bien, au mépris des droits les plus légitimes ; qu'on imagine le ressentiment dont il devait être animé contre le juge qui, après avoir refusé de l'entendre, ne lui faisait qu'une incomplète restitution, et qui, dans l'exercice des fonctions de rapporteur, avait laissé voir la plus révoltante partialité pour le comte de la Blache, et l'on comprendra quels discours lui échappèrent alors sur M. Goëzman. Effrayé des conséquences que les plaintes et les railleries du plaideur opprimé pouvaient entraîner pour sa réputation, le magistrat crut qu'il lui serait facile de le réduire au silence en prenant les devants : il cita Beaumarchais au parlement comme coupable d'avoir tenté de corrompre un de ses juges, et ne craignit point de produire des faux à l'appui de l'accusation. Telle fut la matière de ce procès fameux qui intéressa la France et même les étrangers ; telles sont les circonstances auxquelles nous devons les Mémoires de Beaumarchais, un des ouvrages les plus originaux de notre langue, et un de ceux qu'on lira toujours comme modèles de logique, d'esprit et d'éloquence. A l'art d'exposer les faits avec méthode et clarté, et de les discuter avec force, Beaumarchais réunit celui de répandre sur un débat judiciaire autant d'intérêt qu'un ouvrage d'imagination peut en inspirer. Ces Mémoires ont toute la vigueur

d'un plaidoyer et tout l'attrait d'un drame, tantôt plaisant, tantôt sérieux, toujours vif et animé. Quiconque les a lus ne peut oublier ces scènes qui retracent avec tant d'adresse et de verve les intrigues du gazetier Marin, les troubles et les contradictions de madame Goëzman, les terreurs du malheureux Lejay, l'indécente fureur du président Nicolai. En accablant ses adversaires par le mépris et par le ridicule, Beaumarchais sait garder l'apparence de la modération, et c'est un des plus utiles secrets de l'éloquence judiciaire, de paraître ne rien donner à la passion, alors même qu'on s'en inspire le mieux. Pour les contemporains, il avait encore un autre mérite que celui d'être un orateur entraînant et habile : il avait pour le public le mérite d'attaquer dans un de ses membres cette magistrature nouvelle, qu'une mesure arbitraire avait substituée à l'ancienne, devenue odieuse au pouvoir par son esprit d'indépendance. Dans l'affaire Goëzman, tout le parlement Maupeou était en cause ; et c'était là ce qui redoublait les applaudissements autour de Beaumarchais ; mais c'était là aussi ce qui, malgré son innocence, rendait douteuse l'issue du procès : l'intérêt que le gouvernement prenait à la lutte rendait sa position difficile, dangereuse même. Sa présence d'esprit et cette fermeté de caractère qu'il possédait au plus haut degré ne se démentirent pas un seul instant. Il combattit sans relâche avec un inaltérable sang-froid et une imperturbable gaieté. Il triompha enfin, non pas complètement, puisqu'il fut blâmé par le parlement pour avoir poussé trop loin dans ses Mémoires la satire et l'invective ; mais Goëzman, reconnu faussaire et calomniateur, fut ignominieusement chassé.

La fortune de Beaumarchais avait été fort endommagée par ces traverses. Pour la réparer, il conçut une entreprise hardie, et dans laquelle ses intérêts s'alliaient aux idées nouvelles qu'il avait embrassées avec ardeur. Après avoir obtenu, non sans peine, l'autorisation du pouvoir, il forma une compagnie d'intéressés pour les approu-

sionnements des colonies de l'Amérique du Nord en lutte contre leur métropole. Ses vaisseaux échappèrent aux flottes de l'Angleterre, et allèrent porter aux insurgés tout ce qui leur manquait pour la combattre ; et il s'enrichit en servant la plus noble cause.

Tandis que, par des envois d'argent et de munitions, il contribuait au triomphe de la liberté dans les États-Unis, il en préparait l'avènement en France par des pièces de théâtre non moins hardies que ses pamphlets. *Le Barbier de Séville* (1775) et *le Mariage de Figaro* (1784) le vengèrent des échecs qu'il avait essuyés à son début dans la carrière dramatique. Mais pour faire représenter la seconde de ces deux pièces, il eut à vaincre des obstacles devant lesquels tout autre que lui eût perdu courage. Les hardiesses du *Mariage de Figaro* n'étonnent plus aujourd'hui personne ; mais dans leur nouveauté elles étaient si inquiétantes pour les uns, si séduisantes pour les autres, qu'on ne peut trop admirer Beaumarchais pour avoir su les dérober à l'interdiction du pouvoir. Dès qu'il prenait à cœur une entreprise, il y mettait tout ce qu'on peut avoir d'adresse et de persévérance, et ne se reposait que lorsqu'il l'avait achevée.

La dernière partie de ses Mémoires nous offre un exemple frappant de ce mélange d'habileté et de fermeté qui distingue son caractère. Dans ce voyage d'Espagne entrepris pour venger l'honneur d'une sœur outragée, il eut à combattre un ennemi d'autant plus redoutable qu'il joignait à toutes les ressources de la fourberie les armes que procurent de puissantes protections ; il ne cessa pas de le poursuivre, et son courage, inspiré par l'amour fraternel, est sublime lorsqu'il s'adresse au roi d'Espagne lui-même pour arriver jusqu'au trône qu'il veut déshonorer pour le punir.

Du reste, il faut avouer que cette activité puissante qu'on admire en lui ne fut pas toujours subordonnée aux principes d'une morale sévère et pure ; quoiqu'il n'ait mérité aucun

grave reproche, excepté lorsqu'il mit en scène, dans la *Mère coupable*, un homme respectable qu'il croyait son ennemi, l'ensemble de sa vie manque de cette franchise de mœurs et de cette délicatesse de conduite qui fondent les vrais titres à l'estime, et qui se concilient difficilement avec le génie des affaires et le talent de l'intrigue. Une âme ferme, une raison pénétrante et fine, une conscience facile, autant de savoir faire que d'esprit, et plus d'esprit que de goût, tel fut Beaumarchais. Il est un de ceux en qui l'étude de l'homme aide le mieux à la connaissance de l'écrivain, puisque, quand il fut orateur, ce fut lui-même qu'il défendit, et qu'au théâtre, il se mit souvent en scène lui-même, sous les traits d'un personnage de prédilection. Ce Figaro, qui passe par tant de métiers, qui a tant d'expédients pour se tirer des embarras où le jette la fortune, qui, par son adresse, exécute tout ce qu'il entreprend, et fait des autres tout ce qu'il veut, qui, dans toutes les conditions, est libre, gai, moqueur, et se console de tout *en faisant la barbe à tout le monde*, c'est l'auteur lui-même, qui, plein de la conscience de son originalité et de son esprit, a tracé à son aise sa propre image. Nulle part Beaumarchais n'avoue qu'il ait eu l'intention de le faire ; mais son dessein est visible, et ses contemporains l'aperçurent tout d'abord. On peut même suivre, dans le progrès de ce rôle trois fois reproduit, la marche des idées de Beaumarchais, et leurs changements selon les différentes époques de sa vie. Déjà formé au doute et à la satire par l'expérience, déjà frondeur et roué dans le *Barbier de Séville*, Figaro a, dans la *Folle journée*, bien plus d'expérience, d'incrédulité et d'ironie, bien plus d'adresse pour se jouer des hommes, et d'audace pour les attaquer. Mais si la *Folle journée* est son apogée et son triomphe, la *Mère coupable* nous offre le triste spectacle de sa décadence et de ses vains efforts pour retrouver son génie et sa vogue d'autrefois. C'est que, lorsque Beaumarchais écrivait la *Mère coupable*, les malheurs

et les années avaient tari sa verve et fait évanouir sa gaieté. Ainsi Figaro et Beaumarchais s'élèvent, grandissent et déclinent ensemble.

Les deux premières de ces trois pièces, qui ont été tant de fois critiquées, et qui, en beaucoup de points, méritaient de l'être, seront toujours jouées, et ne cesseront point de plaire, parce que l'une et l'autre offrent une intrigue bien ménagée et vivement conduite, et un dialogue serré, rapide, plein d'heureuses réparations et de bons mots où la verve étincelle, et que les traits de satire que renferme la seconde sur les abus de la société et ses misères, pour la plupart éternelles, font penser quiconque a vécu et observé la vie. Ce que les critiques ont surtout reproché à Beaumarchais, c'est d'avoir donné de l'esprit à tous ses personnages, de manière que chacun semble préoccupé du désir de briller en provoquant le rire. En effet, une des premières règles imposées à la comédie, c'est que les personnages soient, avant tout, fidèles à leur caractère, et n'aient que le genre d'esprit approprié à chacun d'eux, sans jamais se mettre en peine d'être plaisant. On ne peut nier que Beaumarchais ait mal observé cette règle. Mais il est vrai de dire que si tous ses personnages sont trop uniformément spirituels, c'était le défaut de la société elle-même, et que le monde comme le théâtre, à cette époque, se recouvrait d'un vernis général d'élégance, de finesse et de malice. Toute la vie de cette société roulait sur l'esprit : l'esprit était la seule puissance, le seul dieu qui eût gardé son culte; l'esprit tenait lieu de tout : il avait remplacé la morale même. Les personnages de Beaumarchais sont aussi immoraux qu'ingénieux : ils reproduisent la corruption de l'époque, comme ils en ont l'élégance moqueuse et raffinée. Les *Noces de Figaro* sont une fidèle et piquante image du dix-huitième siècle approchant de sa fin. Le rôle du comte Almaviva représente au naturel l'état de faiblesse et de contradiction de cette noblesse, qui tantôt résistait avec emportement aux atta-

ques dirigées contre elle, et tantôt s'en rendait imprudemment complice, comme elle le devint en contribuant elle-même au succès d'une pièce qui la flétrissait. Les *Noces de Figaro* ne sont donc pas, comme quelques-uns l'ont prétendu, une œuvre de convention et de fantaisie : on y trouve cette vérité relative qui tient à l'expression des traits dont se compose la physiologie particulière d'une société. L'ouvrage de Beaumarchais mérite donc le nom de comédie, sans pouvoir toutefois être rangé parmi les comédies de premier ordre qui reproduisent sous une forme générale les caractères les plus saillants de la nature humaine.

En même temps que ses succès au théâtre lui faisaient un renom bruyant et populaire, Beaumarchais ne cessait pas de travailler de diverses manières à l'agrandissement de sa fortune. Il prit part à l'établissement de la caisse d'escompte, et fut l'associé des frères Périer pour la construction de la première pompe à feu. Il dirigea l'entreprise des eaux de Paris, dont l'utilité fut contestée, et qui souleva contre lui une forte opposition, mais ne laissa pas de lui être avantageuse. Le dernier de ses procès fut l'affaire Kornmann, dont il sortit victorieux, mais sans se rendre maître de l'opinion publique, comme dans sa lutte avec Goëzman. Là, en effet, il eut en tête un homme qui joignait à un talent remarquable l'avantage de défendre l'honneur des familles jusqu'alors à la merci du pouvoir. Beaumarchais ne pardonna pas à Bergasse de l'avoir éclipsé par sa plaidoirie; il s'en vengea plus tard en lui donnant, dans la *Mère coupable*, un rôle de fourbe aussi noir et aussi atroce que la vie de cet avocat était honnête et respectée (voyez BERGASSE). En 1785, une nouvelle speculation fut entreprise par Beaumarchais pour l'impression des œuvres de Voltaire. Guidé à la fois par l'intérêt et par l'ardeur de l'esprit philosophique, il établit au fort de Kehl ces presses qui ne produisirent qu'une édition commune et fautive, d'où les

associés furent loin de retirer le profit qu'ils attendaient.

Malgré cet échec, Beaumarchais était possesseur d'une fortune immense au commencement de la révolution, ce qui l'exposa aux soupçons et aux attaques quand la révolution eut éclaté. En vain il s'efforça de donner des preuves de son dévouement aux intérêts publics; en vain il essaya de se faire remarquer dans la première commune provisoire dont il était membre; il ne put même se concilier la faveur populaire en sacrifiant une somme considérable pour faire entrer en France soixante mille fusils. Dénoncé, forcé de fuir, il erra en Hollande et en Angleterre, revint en France pour être emprisonné, et n'échappa que par miracle aux proscriptions. Dans ces cruelles épreuves, s'il ne montra pas toujours beaucoup de noblesse de sentiments et de fermeté d'opinions, il ne manqua jamais de courage, et combattit toujours contre les difficultés et les périls de sa fortune.

Ses dernières années furent paisibles. Il mourut en 1799. En 1792, il avait fait jouer la *Mère coupable*, où il eut le tort de revenir au genre larmoyant, dans lequel il s'était essayé d'abord. Dans sa partie sérieuse, cette pièce n'inspire que le dégoût, et les scènes qui ont la prétention d'être comiques ne provoquent que l'ennui. Le style y est pénible et tourmenté, chargé de métaphores étranges ou fausses. Du reste, à aucune époque de sa vie, Beaumarchais n'avait été un écrivain pur. Dans tous ses ouvrages on remarque plus de vivacité et d'originalité que de correction, et cette originalité touche souvent au faux goût ou à la bizarrerie.

Pour achever la liste des pièces de Beaumarchais, il faut mentionner *Tartare*, opéra philosophique, où il eut la singulière idée de développer allégoriquement la théorie de l'égalité des conditions. Rien n'est plus indigne de lui que ce froid apologue platement versifié. Heureusement pour Beaumarchais, la postérité ne l'a jugé que sur les *Noces de Figaro* et sur ses Mémoires,

qui sont peut-être la meilleure de ses comédies. Voltaire les admirait avec passion, et même avec jalousie, puisque, après les avoir loués, il disait : « Je crois pourtant qu'il faut encore « plus d'esprit pour faire *Zaïre* et « *Mérope*. »

BEAUMEL (N.), né dans l'ancienne province du Rouergue, était capitaine dans l'armée républicaine, lorsqu'il tomba au pouvoir des Vendéens, au combat de Legé. Les royalistes, suivant leur habitude, massacrèrent tous les prisonniers, à l'exception de Beaumel qui dut la vie à un de ses amis qui servait dans l'armée royale. Depuis cette époque, il s'attacha à Charrette, devint un de ses principaux officiers, et aussi l'un de ses compagnons de débauche. A l'attaque des Quatre-Chemins, il fut grièvement blessé; bientôt après, il eut le commandement de la cavalerie de l'armée du Bas-Poitou. Au moment où la Vendée, presque tout entière, se soumit à la république, il refusa d'abandonner Charrette, qui résistait encore avec quelques centaines d'hommes; et lorsque le général Travot atteignit le chef vendéen à Froidefond, il se battit en désespéré et fut tué aux côtés de son général, qui parvint encore quelques jours à se soustraire aux poursuites de l'armée républicaine.

BEAUMELLE (Laurent Angliviel de la), voyez LA BEAUMELLE.

BEAUMES OU BAUMES, *Balmæ*, ancienne baronnie du comtat Venaissin, à seize kilomètres nord-est d'Avignon.

BEAUMESNIL (la), l'une des actrices du dix-huitième siècle dont la tradition nous a conservé le nom, parut sur la scène encore enfant, et à sept ans elle jouait des rôles de soubrette avec une intelligence qui promettait une habile actrice à la Comédie-Française. C'est à ce théâtre que mademoiselle Beaumesnil se destinait; mais les comédiens, par négligence ou par jalousie, lui témoignèrent une froideur qui la rebuta; et comme elle était bonne musicienne, elle se tourna du côté de l'Opéra, où elle fit un brillant

début, en 1766, dans la pastorale de Sylvie. Sa jeunesse, sa beauté, la grâce savante de son jeu, la précision de son chant, lui firent un parti nombreux dans le public : mais sa voix manquait d'étendue et de souplesse, et n'était pas assez docile dans les moments passionnés. Aussi l'ardeur des applaudissements diminua-t-elle bientôt, et fit place à l'estime. Cette actrice joua dans beaucoup de rôles : elle remplaça mademoiselle Arnould dans les opéras de *Dardanus*, de *Castor et Pollux*, d'*Iphigénie en Aulide*. Elle joua d'original dans le *Carnaval du Parnasse* et dans l'*Union de l'amour et des arts*. Elle se retira du théâtre en 1781, et mourut en 1803.

BEAUMESNIL (Pierre de), né de parents pauvres, se fit comédien de province afin de pouvoir plus aisément satisfaire son goût pour les voyages et les recherches archéologiques. Il parcourut ainsi plusieurs provinces, en dessinant et en expliquant tous les monuments qu'il rencontrait. Quoique ses travaux puissent rarement supporter l'examen de la critique moderne, ils furent récompensés par le titre de correspondant de l'Académie des inscriptions, et par une pension de quinze cents francs. Il existe encore quelques cahiers de Beaumesnil à la bibliothèque Mazarine, à Paris, à celle de la ville de Poitiers et dans d'autres endroits. Cet archéologue est mort à Limoges, quelques années avant la révolution.

BEAUMETZ (Bon-Albert Briois, chevalier de), naquit à Arras, le 24 décembre 1759. Il était premier président du conseil supérieur de cette ville, lorsqu'il fut élu presque à l'unanimité, par la noblesse de l'Artois, député aux états généraux. Il s'y montra d'abord opposé à la réunion des trois ordres ; mais lorsque cette réunion fut opérée, il se rangea dans la partie gauche de l'Assemblée, parmi les députés qui formaient le parti constitutionnel. Lors de la discussion sur la *sanction royale*, il parla pour le *veto suspensif*, en exigeant que le roi fût obligé de faire connaître ses

motifs. Le 29 septembre 1789, après un éloquent rapport sur la réforme de la législation pénale, il fit décréter la publicité des débats judiciaires, l'abolition de la torture, demanda qu'un conseil fût accordé à tout accusé, et appuya fortement l'institution du jury. En novembre, il se prononça contre la vente des biens du clergé et contre l'éligibilité des juifs. Le 27 mai 1790, il fut nommé président de l'Assemblée nationale ; le 24 septembre, il proposa la création de huit cents millions d'assignats ; quelques jours après, il fit accorder au célèbre la Grange un traitement de six mille livres. En octobre, quand les comités déclarèrent que les ministres avaient perdu la confiance de l'Assemblée, Beaumetz demanda que Montmorin fût excepté de cette déclaration. En 1791, il présenta un nouveau projet de comptabilité, fit décréter l'établissement d'un comité de trésorerie, demanda l'insertion dans la loi sur la responsabilité ministérielle, d'un article accordant au Corps législatif le droit de provoquer le renvoi des ministres, et aux citoyens celui de les accuser criminellement après leur sortie du ministère ; enfin, il appuya la proposition de Robespierre, portant qu'aucun membre de l'Assemblée ne pourrait accepter de place dans le ministère que quatre ans après la session. Après s'être opposé à l'émission de petits assignats, convaincu par les arguments de Rabaut-Saint-Étienne, il appuya fortement cette mesure, et fut un des orateurs qui contribuèrent le plus à la faire adopter. Il fit ensuite un rapport sur la manière dont l'acte constitutionnel devait être présenté au roi ; puis il fit adopter un décret sur la police de sûreté, et sur la procédure par jurés. Après la session, il fut nommé membre du directoire du département de Paris, et appuya, en cette qualité, la pétition adressée au roi par les prêtres insermentés, pour qu'on leur accordât la pension promise aux membres du clergé lorsque les biens de cet ordre avaient été déclarés propriétés nationales. Accusé, en 1792,

de chercher à rétablir l'ancien gouvernement, il émigra, erra quelque temps en Allemagne, puis passa en Angleterre, de là aux États-Unis, et enfin aux Indes orientales, où il mourut, vers l'année 1809. Suivant une autre opinion, il aurait obtenu, après le 18 brumaire, sa radiation de la liste des émigrés, et serait mort en France, vers l'année 1800.

Beaumetz fut un des membres les plus distingués de l'Assemblée constituante. Si les préjugés de la caste à laquelle il appartenait l'empêchèrent de se réunir franchement au parti véritablement national de cette assemblée, et firent quelquefois de lui un adversaire opiniâtre des mesures les plus libérales, d'un autre côté, il a attaché son nom à des améliorations réelles et d'une haute importance. On a de lui un ouvrage très-utile et fort estimé, sous le titre de : *Code pénal des jurés et de la haute cour nationale*, Paris, in-12, 1792.

BEAUMONT, ville avec titre de vicomté, en Auvergne, à quatre kilomètres sud de Clermont.

BEAUMONT, seigneurie du Beauvoisis, à vingt-quatre kilomètres sud-est de Beauvais, érigée en comté-pairie par Philippe de Valois, en faveur de Robert, comte d'Artois, son beau-frère.

BEAUMONT, terre et seigneurie dans le Gâtinais français, à treize kilomètres sud-ouest de Nemours, érigée en comté en 1612.

BEAUMONT-LE-ROGER, bourg avec le titre de comté, en Normandie, à vingt kilomètres ouest d'Évreux; acquis par saint Louis, cédé ensuite à la maison d'Évreux-Navarre, et réuni enfin au domaine royal par Charles VII.

BEAUMONT-LE-VICOMTE, ville du Maine, avec titre de vicomté, à dix-huit kilomètres nord du Mans, fut érigée en duché en 1543, et réunie à la couronne par Henri IV.

BEAUMONT, terre et seigneurie en Provence, à vingt et un kilomètres nord-est d'Aix, appartient à la maison de Mirabeau depuis 1685, et fut érigée en comté en 1713.

BEAUMONT (combat de). — Au mo-

ment où l'armée du Nord, commandée par Pichegru, fit, au mois d'avril 1794, un mouvement général sur toute la ligne autrichienne, depuis la Flandre maritime jusqu'à Givet, l'armée des Ardennes, commandée par le général Charbonnier, reçut ordre de s'avancer, le 26 avril, dans le Hainaut autrichien, pour opérer sa jonction vers Beaumont (*). Quatre mille Impériaux occupaient les hauteurs de Bossut, où les Français avaient été battus cent ans auparavant. Fiers de leurs positions, ils y attendirent les tirailleurs républicains, qui vinrent les y attaquer, tandis que la cavalerie autrichienne chargeait l'infanterie dans la plaine. Trois fois cette cavalerie s'avança, et trois fois les bataillons français fondirent sur elle au pas de charge. Cette tactique nouvelle déroula l'ennemi, qui se mit à fuir, laissant le champ de bataille couvert de morts. Le même jour, le général Desjardins canonna vivement Beaumont, qui fut évacué pendant la nuit. Ainsi s'opéra la jonction de l'armée des Ardennes à celle du Nord.

BEAUMONT (maison de). — Cette famille, originaire du Dauphiné, remonte à *Humbert I^{er}*, qui vivait en 1080. Elle se divise en deux branches principales, subdivisées elles-mêmes en plusieurs rameaux.

La première branche est celle des seigneurs de la Freyte, d'Autichamp, des Adrets et de Saint-Quentin. Elle descend d'*Artaud IV*, qui, en 1336, fit son hommage à Amédée, comte de Genève. Le plus célèbre de ses membres est *François II*, qui combattit à la bataille de Verneuil, sous le règne de Charles VII.

De cette branche est issu le rameau des seigneurs de Pélafol, Barbières, la Bastie-Rolland et Autichamp. Le premier est *Humbert III*, mort vers 1436, dont le fils *Jacques*, baron de Sassenage, acquit beaucoup de gloire à la bataille de Monthéry. On cite encore *Claude de Beaumont*, seigneur

(*) Petite ville située entre la Sambre et la Meuse, à 24 kilom. de Charleroi.

de Pélasfol, etc., qui suivit Charles VIII en Italie; *Charles*, seigneur de Miribel, d'Onay et de Saint-Christophe, qui se distingua dans les guerres de Catalogne de 1645 à 1646, et à la bataille de Lens, et mourut en 1692 (voyez AUTICHAMP).

Le rameau des seigneurs des Adrets et de Saint-Quentin descend aussi de la branche de la Freyte. Il commence à *Aynard* de Beaumont, qui vivait à la fin du quatorzième siècle. Celui de ses membres qui a acquis le plus de célébrité est le baron des Adrets (voy. ce nom.)

La seconde branche de la maison de Beaumont est celle des seigneurs de Beaumont et de Montfort, en Dauphiné, de Pompignan, en Languedoc, et de Payrac, en Quercy. Elle descend d'*Amblard* de Beaumont, protonotaire de Humbert II, dauphin de Viennois (voyez BEAUMONT [Amblard de]), et se divise aussi en deux rameaux : 1° celui des seigneurs de Pompignan et Villeneuve, qui descend de *Jean-Laurent* de Beaumont, mort en 1743, 2° et celui des seigneurs du Repaire et de la Roque, issu de *Charles* de Beaumont, mort vers 1605.

BEAUMONT (Amblard de), né à la fin du treizième siècle, dans les environs de Grenoble, fut pour son siècle un savant légiste, et devint le ministre et le confident de Humbert II, dauphin de Viennois. Le dauphin ayant perdu son fils, et désirant se décharger du fardeau de l'administration, en cédant ses États à un prince assez riche pour payer les nombreuses dettes qu'il avait contractées, était disposé à faire cette cession au roi de Naples, à qui le Dauphiné, limitrophe de la Provence, convenait admirablement. De Beaumont, qui avait toute la confiance de son souverain, le détermina à écouter de préférence les propositions de Philippe de Valois. Il fut envoyé par lui en ambassade auprès de ce prince; et après deux premiers traités, qui n'accordaient au roi de France qu'une succession éventuelle, et sujette à bien des incertitudes, il signa enfin à Romans, le 29 mars 1349, une con-

vention définitive, et en conséquence de laquelle eut lieu immédiatement l'abdication de Humbert II, et le couronnement de Charles, petit-fils de Philippe de Valois. Amblard ne perdit rien de son crédit auprès du nouveau dauphin, et conserva toute la confiance de l'ancien. Il mourut en 1375, après avoir administré pendant vingt-deux ans les affaires du dauphin.

BEAUMONT (Antoine-François, vicomte de), né, le 3 mai 1753, au château de la Roque, en Périgord, était chef d'escadre en 1781, et se fit remarquer dans le combat du 11 septembre de cette année, où il se rendit maître de la frégate anglaise *le Fox*. Nommé, en 1789, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen aux états généraux, il vota constamment avec le côté droit de l'Assemblée constituante, s'opposa à la réunion des trois ordres, et protesta contre le décret du 19 juin 1790, qui abolissait la noblesse. Il se retira, après la session, en Angleterre, et ensuite en Russie. Revenu en France lors du gouvernement consulaire, il se fixa à Toulouse, où il mourut, le 15 septembre 1805.

BEAUMONT (Claude-Étienne), né à Besançon, en 1757, vint fort jeune à Paris, et y étudia l'architecture sous la direction de Dumont, professeur à l'Académie. Après avoir travaillé quelque temps dans les bureaux de Couture, il fut, à la création du département de Paris, attaché au bureau des domaines; puis, sous l'empire, Chaptal, ministre de l'intérieur, le chargea de la construction de plusieurs monuments publics. Mais de tous ses travaux, celui qui lui fit le plus d'honneur fut la salle du Tribunal, pour laquelle le jury des prix décennaux lui accorda une mention honorable. Le gouvernement ayant décidé que la Madeleine serait convertie en Temple de la Gloire, ouvrit un concours sur les changements à faire à cet édifice. Les plans de Beaumont furent préférés, et payés d'une indemnité de dix mille francs; mais un autre fut chargé de la construction. Beaumont en mourut de chagrin en 1811.

BEAUMONT (Christophe de), archevêque de Paris, naquit au château de la Roque, en Périgord, le 26 juillet 1703. Entré de bonne heure dans les ordres ecclésiastiques, il devint successivement chanoine et comte de Lyon, évêque de Bayonne, puis archevêque de Vienne; et enfin, en 1746, archevêque de Paris. Jamais peut-être ce poste élevé dans la hiérarchie ecclésiastique ne fut plus difficile à remplir qu'à cette époque. La fameuse bulle *Unigenitus*, dirigée, comme on sait, contre les *Réflexions morales du P. Quesnel*, après avoir longtemps divisé le corps épiscopal français, avait été acceptée par la Sorbonne et par la majorité des évêques. Mais la conversion était loin d'être générale; un grand nombre de prêtres résistaient encore, plusieurs évêques se montraient réfractaires; et M. de Beaumont, qui, comme archevêque de Paris et proviseur de la Sorbonne, se croyait obligé par devoir à soutenir la bulle, fut entraîné à des rigueurs que ne tempéra pas toujours la douceur évangélique. Ce n'est pas tout: pendant que ces controverses religieuses faisaient rétrograder les esprits jusqu'à la controverse du moyen âge, la philosophie avait ses hardis missionnaires, qui réclamaient avec force, avec éloquence les droits imprescriptibles de la raison humaine. Ici, la lutte que M. de Beaumont eut à soutenir fut autrement vive, autrement sérieuse. Les cent-une propositions du livre de Quesnel étaient tout à fait inoffensives pour la foi chrétienne, comparées à des livres tels que le *Système de la nature*, le traité de *l'Esprit*, etc. Ni les foudres du Vatican, ni les censures de la Sorbonne, ni la *Thèse* de l'abbé de Prades, ne purent en arrêter la propagation et en prévenir les effets. Les philosophes répondirent à ces condamnations par des attaques plus vives encore. Tout le monde connaît la lettre de Jean-Jacques Rousseau à monseigneur l'archevêque de Paris. Le prélat résista de toutes ses forces; mais la lutte était par trop inégale. L'orage qui s'amoncelait contre M. de Beaumont devint

plus menaçant par la mésintelligence qui s'éleva entre lui et le parlement, et l'archevêque fut exilé au château de la Roque, puis à Conflans, ensuite à la Trappe. La fermeté de caractère qu'il avait déployée dans cette longue lutte ne l'abandonna pas dans la disgrâce. Le ministère le voyant résolu à combattre de tous ses moyens les nouvelles doctrines; chercha à lui faire donner sa démission, et l'y engagea par l'offre séduisante des distinctions les plus relevées de l'État et de l'Église; le prélat fut inflexible, et refusa tout. La devise de la maison de Beaumont était: *Impavidum ferient ruinæ*; l'archevêque s'y montra fidèle jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 décembre 1781.

Si l'on peut reprocher à Christophe de Beaumont quelques actes d'intolérance, toujours funestes à l'Église, et un zèle dont l'ardeur alla quelquefois presque jusqu'à la violence, l'histoire s'accorde à lui reconnaître les plus nobles et les plus douces vertus que la morale de l'Évangile ait inspirées: l'oubli des injures et la charité. Nous nous contenterons de citer deux exemples. Un jour que madame la comtesse de Marsan était allée lui rendre visite, elle vit sortir de son cabinet un homme qu'elle reconnut pour un des ennemis acharnés du prélat. « Je prie, Monseigneur, dit-elle à l'archevêque, que cet homme est venu vous demander de l'argent? » (et en effet, le solliciteur en avait obtenu quinze mille francs). « Mais vous ne savez donc pas qu'il est l'auteur d'un libelle publié contre vous? » — « Je le savais, » répondit l'archevêque. Dans un temps de disette, le lieutenant de police Sartine recourut à la charité du prélat pour soulager un peu la misère publique. Beaumont offrit cinquante mille écus: « Tenez, dit-il; mais qu'est-ce qu'une somme si modique pour tant d'infortunés? » L'illustration de sa naissance, son savoir, et surtout la noble fermeté de son caractère, lui firent une réputation européenne. Plusieurs souverains voulurent lier avec lui un commerce épistolaire; mais nul ne lui témoigna

plus d'admiration que Frédéric. C'est ce prince qui, en apprenant l'exil de l'archevêque, disait : « Que n'est-il venu dans mes États, j'aurais fait la moitié du chemin ! » Les lettres nombreuses que lui avaient adressées le roi de Prusse, l'impératrice de Russie, et tous ses augustes correspondants, paraissent s'être égarées ; mais la famille des Beaumont conserve encore la correspondance du prélat avec Marie-Louise de France. On a de lui un *Recueil de mandements* en 2 vol. in-4°.

BEAUMONT DE CARRIÈRE (le baron), aide-de-camp de Murat, qu'il suivit en Italie et en Égypte, se signala à presque toutes les grandes batailles auxquelles il assista. A l'affaire de Wertingen, il se précipita au milieu des ennemis, et leur enleva un capitaine de cuirassiers qu'il entraîna dans les rangs français. Nommé général de brigade après la bataille d'Austerlitz, il passa ensuite à l'armée d'Espagne, et se fit remarquer dans toutes les affaires, mais de la manière la plus éclatante à la bataille d'Alcavon. Il mourut en 1813, au moment où il venait d'être nommé général de division à l'état-major de la grande armée.

BEAUMONT (François de, baron des Adrets). Voyez **ADRETS**.

BEAUMONT (Geoffroy de), né à Bayeux, fut légat du saint-siège en Lombardie, et suivit, en qualité de chancelier, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, au royaume de Naples. En 1265, il amena au roi de Sicile un secours de trois mille chevaux, qu'il avait réunis à Mantoue. Nommé à son retour évêque de Laon, il fit les fonctions de pair, l'an 1272, au couronnement de Philippe le Hardi, et mourut l'année suivante.

BEAUMONT-LABONNIÈRE (Marc-Antoine, comte de) fut admis, en 1777, parmi les pages de Marie-Antoinette, et obtint, en 1788, le grade de capitaine de cavalerie. Nommé colonel en 1792, il se distingua dans les deux premières campagnes de la révolution, aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, fut élevé au grade

de général de brigade pendant les campagnes d'Italie, en 1791, et atteint, à l'attaque de Vérone, d'une balle qui lui traversa l'épaule. En 1803, il fut fait général de division, se distingua aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, et entra au sénat conservateur le 14 août 1807. Il commanda un corps d'observation cantonné dans le cercle d'Augsbourg, en 1809. Après son retour à Paris, il devint premier chambellan de Madame, mère de Napoléon, grand officier de la Légion d'honneur, et grand-croix de l'ordre militaire de Bavière. Il entra à la chambre des pairs à la restauration. Après la bataille de Waterloo, il commanda une division de l'armée parisienne, et fut chargé par le ministre de la guerre de passer la revue des militaires isolés, armés ou non armés, appartenant aux 3^e et 4^e corps. M. de Beaumont était beau-frère du maréchal Davoust.

BEAUMONT (J. C. G. Leprévot de), secrétaire du clergé de France, né dans la haute Normandie, est devenu célèbre par la découverte qu'il fit de l'acte infâme connu sous le nom de *pacte de famine* (voyez ces mots), et par la longue captivité dont il paya cette découverte. Le bail, qui accordait à une compagnie de monopoleurs le droit d'affamer la France, avait été renouvelé le 12 juillet 1767, par le ministre Laverdy, en faveur d'une société secrète, représentée par quatre gérants. Dans le mois de juillet 1768, le sieur Rinville, principal commis de Rousseau, l'un de ces gérants, invita Beaumont à dîner, et lui donna connaissance de l'acte de société (*pacte de famine*). Beaumont, étonné, demanda des éclaircissements, copia le bail sur les registres de Rousseau, compulsa les papiers du comité, et dressa une dénonciation adressée au parlement de Rouen, qui venait de se plaindre avec énergie des accaparements. Le commis laissa cette dénonciation sur son bureau ; un des associés la lut, en fit part au ministre Sartine, qui fit arrêter Rinville. Celui-ci, interrogé pour savoir s'il n'avait point de *complices*,

dénonça Beaumont, qui fut aussi arrêté et jeté à la Bastille. Alors commença pour lui une longue suite de tortures qui durèrent vingt-deux ans. Pour le retenir prisonnier d'État plus de vingt-quatre heures, il fallut, d'après la loi, produire un chef d'accusation; Sartine manda à Phelippeaux que Beaumont et ses complices avaient écrit contre le gouvernement, et qu'il fallait le détenir longtemps pour calmer son ardeur. Phelippeaux lança aussitôt une lettre de cachet. Le malheureux resta onze mois à la Bastille; on le transféra ensuite au donjon de Vincennes, où il demeura douze ans; puis il fut conduit à Charenton; de là à Bicêtre, et enfin à Bercy. On épuisa sur lui tous les genres de tortures, et l'on fit répandre le bruit qu'il était mort fou. Au mois de juin 1786, une dame, chargée par sa famille de découvrir sa prison, obtint enfin, après dix ans de recherches et de démarches, la permission de le visiter à Bicêtre. La famille de Beaumont, instruite alors de la situation du prisonnier, lui fit parvenir de l'argent, et résolut de le délivrer. Mais la dame à laquelle il remettait ses lettres le trahissait. Il s'adressa à d'autres personnes qui toutes le trahirent aussi. Enfin arriva la révolution; mais deux mois après la prise de la Bastille, de Beaumont était encore captif; il avait écrit au ministre Saint-Priest; on avait nommé une commission, qui, suivant l'usage, ne faisait rien; lorsque les membres de l'hôtel de ville voulurent aller délivrer le prisonnier, on leur répondit qu'il fallait laisser chacun exercer ses fonctions. Beaumont jeta enfin, par une fenêtre, une lettre à une personne qui passait dans la rue de Bercy. Trois jours après (6 septembre 1789), il était libre. Il employa les premiers instants de sa liberté à publier l'histoire de sa captivité (*), et à dénoncer à la France les infamies du pacte de famine. Nous n'avons pu savoir ce qu'est devenu ce

généreux citoyen, si digne, par son courage et ses malheurs, d'inspirer à la fois l'intérêt pour lui et la haine pour ses infâmes persécuteurs.

BEAUMONT (Marie Leprince de).
VOYEZ LEPRINCE.

BEAUNE, *Belna*, *Belnum*, ville du Dijonnais, capitale du Beaulnois (département de la Côte-d'Or). Louis XII la fortifia en 1502; mais, en 1602, Henri IV la fit démanteler. La révocation de l'édit de Nantes chassa de Beaune les calvinistes qui y faisaient prospérer les manufactures. Depuis lors, cette ville n'a pu se relever. Elle est la patrie de Monge.

BEAUNE (maison de). — Cette famille, originaire de Tours, commence avec *Jean de Beaune*, argentier de Louis XI et de Charles VIII. Son fils, *Jacques de Beaune*, baron de Samblançay, fut surintendant des finances de François I^{er} (VOYEZ SAMBLANÇAY); il eut pour fils *Guillaume*, père de *Renaud de Beaune*, archevêque de Bourges, né en 1517. Celui-ci, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, avait d'abord occupé une charge dans la magistrature. Il devint ensuite évêque de Mende en 1568; chancelier du duc d'Alençon en 1572; archevêque de Bourges en 1581; et, enfin, archevêque de Sens en 1596. Il mourut en 1606. Ce prélat joua, pendant la ligue, et surtout à l'occasion de la conversion de Henri IV, un rôle considérable. Il soutint en effet, dans les conférences de Surenne, les droits de ce prince à la couronne, et fit connaître le désir qu'il avait de se convertir. Ce fut lui aussi qui lui donna plus tard l'absolution dans l'église de Saint-Denis. Tant d'affection pour un hérétique rendit Renaud de Beaune odieux aux ligueurs. Comme il était d'ailleurs, suivant Brantôme, un peu léger de créance, ils l'accusèrent d'athéisme. Pendant que le schisme durait dans le royaume, ce prélat voulait être regardé comme le chef des évêques pour les dispenses et la collation des bénéfices; on dit même qu'il aspirait à devenir patriarche. Il avait une réputation très-grande, mais très-exagérée, comme orateur.

(*) Tableau historique de la captivité de Leprévot de Beaumont, écrit par lui-même. Paris, 1791, brochure in-8°, de 184 pages.

Henri IV le nomma grand aumônier de France; il mourut en 1606, à l'âge de soixante et dix-neuf ans.

BEAUNE (Florimond de), né près de Blois en 1601, d'abord militaire, puis magistrat, fut le premier en France qui comprit la portée de la *géométrie de Descartes*. Aussi fut-il visité quelquefois par l'illustre philosophe. Florimond de Beaune s'occupa surtout des moyens de faciliter la résolution des équations numériques, et on lui doit une méthode pour déterminer les courbes au moyen de leurs tangentes. Il excellait dans l'art de construire de bonnes lunettes astronomiques. Il est mort en 1625.

BEAUNOIR (Alexandre-Louis-Bertrand Robineau, dit) naquit à Paris en 1746. Il était fils d'un riche notaire de Paris, qui, voulant lui céder sa charge, s'efforça par tous les moyens de le détourner de la littérature pour laquelle il montrait beaucoup de passion. Le jeune Beaunoir se priva de la fortune que son père lui assurait, plutôt que de renoncer à la carrière qu'il préférait à toute autre. En même temps qu'il fit son début dans le monde littéraire, il prit le petit collet qui favorisait alors plus d'une ambition. La gaieté légère et spirituelle de ses ouvrages attira bientôt sur lui la faveur du public. *L'Amour quêteur*, petite pièce dont il avait emprunté le sujet à une chanson libertine fort en vogue, fut goûté de tout le monde, excepté de l'archevêque de Paris, qui, trouvant l'ouvrage trop licencieux pour un abbé, obligea Robineau de désavouer sa pièce, ou de quitter l'habit ecclésiastique. Robineau prit ce dernier parti, et, par égard pour sa famille, changea son nom en celui de Beaunoir, qui en est l'anagramme. Cet auteur fit plus de deux cents pièces de théâtre, dont il tira, comme il le dit lui-même, plus de cent mille écus. Il mettait, dans ces compositions rapides et faciles, un enjouement qui a quelquefois de l'originalité et de la grâce, comme dans *Jérôme pointu*, dont nos vieillards aiment à se souvenir. A la révolution, Beaunoir émigra en Belgique, puis en Rus-

sie, à Saint-Pétersbourg, où il fut chargé par Paul I^{er} de la direction des trois théâtres. En 1801, il revint à Paris; il chanta plusieurs fois la gloire impériale, ce qui ne l'empêcha pas de célébrer le retour des Bourbons en 1815. La restauration le récompensa par une place à la division littéraire du ministère de la police. Il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans, en 1823.

BEAUPLAN (Guillaume Le Vasseur, sieur de), ingénieur-géographe, né en Normandie au commencement du dix-septième siècle, fut, pendant dix-sept ans, capitaine d'artillerie au service de la Pologne, où ses talents furent appréciés par Sigismond III et Ladislas IV. Il revint en France après la mort de ce dernier, et c'est alors qu'il composa sa *Description de l'Ukraine*, dont la première édition ne parut qu'en 1650. On lui doit aussi une *Carte de l'Ukraine*, en quatre feuilles, devenue fort rare, et la première *Carte de Normandie* qui ait été publiée avec un peu de détails et d'exactitude. Elle parut en 1635, et fut appréciée du public.

BEAUPRÉ, ancienne baronnie en Champagne, appartient, depuis le seizième siècle, à la maison de Choiseul.

BEAUPRÉ (Plat de) était prêtre avant la révolution. A cette époque, il fut chargé de diverses fonctions administratives. En 1792, le département de l'Orne l'envoya à la Convention nationale. Il siégea parmi les membres de la *Plaine*, vota la mort de Louis XVI, avec sursis, jusqu'à ce que la famille des Bourbons fût mise dans l'impossibilité de nuire à la république. Il passa ensuite au conseil des Cinq-Cents, et en sortit le 1^{er} prairial an VI, pour disparaître de la scène politique.

BEAUPRÉAU, petite ville de la province d'Anjou, à vingt-neuf kilomètres sud-ouest d'Angers, porta d'abord le titre de baronnie, et fut érigée en marquisat en 1554. C'est aujourd'hui l'une des sous-préfectures du département de Maine-et-Loire.

BEAUPRÉAU (bataille de). — Cette ville a été deux fois le théâtre d'un combat entre les troupes de la république et les révoltés de la Vendée.

Le 23 avril 1793, d'Elbée et Bonchamp, qui venaient de former leur jonction, s'avancèrent contre les républicains. Gauvillers, commandant les gardes nationales d'Angers et des environs, s'était, à la tête de deux mille hommes, porté sur Beaupréau. Les troupes de ce général obtinrent d'abord quelques avantages; mais les royalistes se précipitèrent en aveugles sur les canons et les baïonnettes; rien ne put résister à leur fougueuse impétuosité. Enveloppées presque de tous côtés, les troupes de la république furent forcées de céder. Les canonniers d'Eure-et-Loire se firent tuer sur leurs pièces; abandonnée par l'artillerie, une compagnie de la garde nationale de Luynes fut hachée presque en entier, tandis que l'armée fuyait en désordre. Les royalistes entrèrent dans la ville, après avoir pris sur le champ de bataille six pièces de canon et plusieurs caissons. Gauvillers voyant ses troupes découragées, se hâta d'évacuer tous les postes de la rive gauche de la Loire, et de repasser ce fleuve.

— Après leur défaite à Chollet, les Vendéens s'étaient retirés sur Beaupréau : ils s'y croyaient pour quelques jours à l'abri d'une attaque de la part des républicains; mais à peine y avaient-ils pris leurs quartiers, le 18 octobre 1793, que le canon, qui retentit de toutes parts, leur annonça l'approche des ennemis. Westermann, accouru de Châtillon pour se réunir à l'armée de l'Ouest, n'était arrivé qu'après la victoire. Furieux de n'avoir pu prendre part au combat, il avait sollicité et reçu l'ordre de se mettre à la poursuite des vaincus, pour les empêcher de se rallier. Les divisions Haxo et Beaupuy devaient appuyer son mouvement. Parvenu sous les murs de Beaupréau, il fait égorger les avant-postes, pénétrer dans la ville, renverse et taille en pièces tout ce qui oppose quelque résistance. Henri de la Roche-

Jaquelein, commandant des Vendéens depuis la mort de Bonchamp et d'Elbée, cherche en vain à rallier ses soldats : sa voix n'est point écoutée; il est lui-même forcé de fuir, et de laisser au pouvoir des républicains dix pièces de canon, trente mille rations de pain, un magasin à poudre et un grand nombre de prisonniers.

BEAUPUY (Michel), né à Mussidan, département de la Dordogne, d'une famille qui descendait de Montaigne, partit, en 1793, avec l'armée chargée de la défense des frontières. Il se distingua d'abord à Spire, à Worms et à Mayence; mais c'est principalement à Costhen qu'il montra une bravoure à toute épreuve. Il venait d'être nommé colonel. Trois fois les Prussiens s'emparèrent de ce bourg, et trois fois il parvint à les en chasser. Après diverses alternatives, Beaupuy, irrité de tant d'opiniâtreté, se présente pour la troisième fois devant Costhen; déjà ses grenadiers ont enlevé les premiers retranchements; ils pénètrent dans le bourg, et arrivent victorieux sur la place publique, où les Prussiens s'étaient réunis au nombre de trois cents. Le colonel français, cédant à l'impétuosité de son courage, et sans considérer s'il est secondé des siens, crie à haute voix aux ennemis de se rendre. Il s'aperçoit alors qu'il est seul, et tombe au même instant renversé de son cheval; dans ce pressant danger, son courage ne l'abandonne pas; il se relève, et, malgré les efforts des Prussiens qui l'entourent, il parvient jusqu'à leur commandant. Celui-ci, intimidé par tant de hardiesse, allait percer de son épée le guerrier français; mais Beaupuy la lui arrache des mains. Au même instant arrivent ses soldats, qui dégagent leur colonel; les Prussiens sont battus, taillés en pièces, et ceux qui s'échappent sont culbutés dans le Mein. Beaupuy rentra triomphant dans Costhen à la tête de la troupe qui l'avait si vaillamment secondé, et portant comme en trophée l'épée du commandant prussien. Quelques jours après, il fut élevé au grade de chef de brigade, et nommé com-

mandant de Cassel. La brave garnison de Mayence ayant été dirigée sur la Vendée après la reddition de cette place, Beaupuy partit avec elle, et fut chargé du commandement de l'avant-garde. En dix jours, il prit part à trois actions différentes; il se distingua, le 15 octobre 1793, à Saint-Christophe; le 18 du même mois, à la journée de la Lande-de-Chollet, et il combattit, pour la troisième fois, le 26 octobre, au port d'Antram, avec autant de courage, mais moins de bonheur que dans les deux actions précédentes. Beaupuy seul, avec son avant-garde, opposa à l'armée entière des ennemis une longue et vigoureuse résistance; mais il tomba blessé presque en même de deux balles, dont l'une l'atteignit à la main, l'autre à la poitrine. Après sa guérison, il alla rejoindre, au mois de floréal an III, l'armée de Rhin-et-Moselle, avec le grade de général de division. Cette campagne fut pour lui aussi glorieuse que les précédentes. En l'an IV, il reçut plusieurs coups de sabre au passage du Rhin. Ses blessures n'étaient pas encore cicatrisées qu'on le vit s'exposer à de nouveaux dangers. Il se distingua de nouveau à Greissenfeld, à Bibrach et à Willinghen; mais le combat d'Emandinghen fut le dernier où se signala sa valeur: il y fut emporté par un boulet de canon. Le général en chef Desaix fit transporter à Brissac ses dépouilles mortelles, et lui fit élever un monument.

BEAUPUY (Nicolas), frère du précédent, naquit en 1750, à Mussidan. Il entra fort jeune au service, et après avoir obtenu la croix de Saint-Louis, se retira dans le département de la Dordogne, dont il devint administrateur à l'époque de la révolution. En 1791, il fut nommé député à l'Assemblée législative, et puis membre du comité militaire. Le 22 août 1792, reconnaissant que sa décoration blessait les lois de l'égalité, il la déposa sur le bureau de l'assemblée, pour qu'elle fût convertie en une médaille destinée au premier soldat qui se distinguerait. Il ne fut pas élu membre de la Con-

vention. Au mois de janvier 1794, il fut accusé d'avoir voté à l'Assemblée législative contre la société des Jacobins, et fut chassé de la société comme modéré. Sous le Directoire, il fut nommé commissaire près l'administration de son département, passa au conseil des Anciens en l'an VII (1799), et fit partie du sénat conservateur après la révolution du 18 brumaire. Il mourut en 1802.

BRAURAIN (Jean de), né le 17 janvier 1696, à Aix-en-Issart, dans le comté d'Artois. Dès l'âge de dix-neuf ans il vint à Paris, et s'appliqua à la géographie sous le célèbre Pierre Moulart Sanson, géographe du roi. Ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de vingt-cinq ans il obtint le même titre que son maître. Un *Calendrier perpétuel*, qu'il inventa en 1734, et dont Louis XV s'amusa pendant une vingtaine d'années, lui avait procuré l'avantage d'être connu du roi. Mais ce qui fit surtout sa réputation fut la *Description topographique et militaire des campagnes de Luxembourg, depuis 1690 jusqu'en 1694*; Paris, 1756, 3 vol. in-fol. Indépendamment de ses talents comme géographe, il en avait comme négociateur. Le cardinal de Fleury et Amelot eurent plus d'une fois lieu de s'applaudir de l'avoir choisi dans des occasions délicates. Il mourut à Paris, le 11 février 1771.

BRAURAIN (N.), le premier signataire de l'acte fédératif par lequel, en 1815, les habitants des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se consacrèrent à la défense de la capitale.

BRAUREGARD, terre et seigneurie dans le Blaisois, à six kilomètres sud-est de Blois; érigée en vicomté en 1654.

BRAUREGARD (Joseph Dommergue de), vice-président du département de la Lozère, fut envoyé à l'Assemblée législative par ce département. En sa qualité d'ancien militaire, il avait été réintégré dans l'armée et promu au grade de maréchal de camp, en 1791. L'année suivante, il fut chargé du commandement d'Avignon. En 1793, il servit dans l'armée des Ardennes,

et sa conduite fut louée par la Convention. Il fut ensuite nommé général de division dans cette même armée, et marcha au secours de Maubeuge, qui était assiégé. En 1795, il répondit du dévouement de sa division aux ordres de la Convention, et rentra peu après dans la vie privée. Il reprit du service au moment de la guerre d'Espagne, combattit à Ocana, le 18 novembre 1809, et fut tué à l'affaire de Valverde, le 9 février 1810.

BEAUREPAIRE (N.) servit d'abord dans le corps des carabiniers, et fut nommé, en 1790, commandant du premier bataillon de Maine-et-Loire. Il commandait, en 1792, la place de Verdun, lorsque les Prussiens s'en approchèrent pour entrer en France. Après avoir essayé en vain d'inspirer à la garnison le courage dont il était animé, il assembla le conseil de guerre, auquel il exposa ses moyens de défense, qui paraissaient infaillibles; mais le conseil fut aussi d'avis de se rendre. Poussé alors au désespoir par cet excès de lâcheté, il se brûla la cervelle en plein conseil. La Convention honora cet acte d'héroïsme en décrétant que le corps de Beaurepaire serait transporté au Panthéon, et qu'on graverait sur son tombeau l'inscription suivante : « *Beaurepaire aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans.* » On accorda une pension à la veuve de ce brave, et une des sections de Paris prit son nom.

BEAUREPAIRE (N.), chef vendéen, joignit les insurgés dès le mois d'avril 1793, et forma ensuite une division qui se réunissait tantôt à l'armée du centre, tantôt à celle de Lescure. Lorsque la grande armée vendéenne attaqua Saumur et se porta sur Nantes, Beaurepaire fit une diversion dans le midi de la Vendée, vers Fontenay et Luçon, et commanda l'infanterie vendéenne à la seconde bataille de Châtillon. Il y fut blessé grièvement, et ne dut qu'à l'attachement de ses soldats de ne pas être laissé parmi les morts. Lors du passage de la Loire par l'armée catholique, il se fit porter au delà du fleuve, et mourut peu de

temps après, à Fougères, des suites de ses blessures.

BEAURIER (Gaspard Guillard de), né à Saint-Pol, en Artois, le 9 juillet 1728, a publié un grand nombre d'ouvrages, à peu près oubliés maintenant, et dont un seul, *l'Élève de la nature*, a obtenu quelque succès. Beurrier était aussi remarquable par la singularité de son costume que par celle de ses mœurs; il était bossu, portait un manteau dans le genre de ceux qui sont adoptés sur la scène, pour les rôles dits à *manteaux*, un large feutre et des souliers carrés. Il est mort à Paris, à l'hôpital de la Charité, le 5 octobre 1795.

BEAUSÉJOUR (combat de). — Le général Carpentier reçut, en 1793, l'ordre de repousser Charette, qui venait de surprendre et d'égorger la moitié de la garnison de Machecoul. Il se porta vers cette ville à marches forcées, et aperçut bientôt le général vendéen, dont l'armée, rangée en bataille, était couverte par la forêt : cette armée paraissait être d'environ cinq mille hommes. Le général républicain, après avoir été reconnaître l'ennemi à la tête de sa cavalerie, place sur une hauteur une pièce de canon et un obusier qui commencent l'attaque; il déploie ensuite sa première brigade parallèlement au front de bataille, et ordonne à la seconde ligne de filer sur la gauche pour s'emparer de Mortagne : son armée formait une espèce d'équerre. L'armée de Charette plia : attaquée de front et en flanc, étonnée de la hardiesse des républicains, qui franchissaient les haies, les marais d'eau et les fossés; incommodée d'eux par le feu de l'artillerie, elle ne put soutenir le choc, et prit la fuite. Serré de trop près par les grenadiers d'Armagnac, Charette fut sur le point d'être pris au passage du ruisseau de Beauséjour, en voulant protéger la retraite. Une balle coupa le fusil à deux coups qu'il tenait à la main. Les grenadiers le poursuivirent avec un tel acharnement, qu'il fallut, malgré la nuit, battre le rappel pour les ramener aux drapeaux. Charette laissa une cen-

taine de morts sur le champ de bataille. La perte des républicains fut légère.

BEAUSOBRE (Isaac de), savant calviniste, né à Niort, le 8 mars 1659, d'une ancienne et noble famille du Limousin, fut un des plus distingués parmi ces protestants que la révocation de l'édit de Nantes força de porter hors de leur patrie leur science et leurs talents. Ministre à Châtillon-sur-Indre en Touraine, il avait osé briser les scellés qu'on avait apposés sur son temple et y faire le préche. Forcé de s'enfuir à l'étranger, il se réfugia d'abord à Rotterdam, puis à Dessau. C'est dans cette dernière ville qu'il publia sa *défense de la doctrine des réformés*, ouvrage qui annonçait un zèle ardent pour le calvinisme et une profonde érudition. En 1694, il se rendit à Berlin, où il fut accueilli avec empressement comme tous les réfugiés français, et nommé successivement aux fonctions de chapelain du roi, de membre du consistoire royal, de directeur de l'hospice appelé Maison-Française, d'inspecteur du collège et des temples français. La cour de Berlin le chargea, conjointement avec Lenfant, membre comme lui de la société des savants réfugiés, qui prirent le titre d'*Anonymes*, d'écrire une nouvelle version du *Nouveau Testament*. Ce fut la première traduction française faite sur le grec par des auteurs réformés. Pendant la plus grande partie de sa vie, Beausobre avait travaillé à une *histoire de la réformation*, vaste conception que la mort l'empêcha d'achever. Il en détacha seulement une longue digression sous le titre d'*Histoire critique du manichéisme* (Amsterdam, 1734-39, 2 vol. in-4°). C'est à cet ouvrage qu'il a dû surtout sa réputation. L'auteur y développe, avec une érudition rare et une sagacité profonde, l'histoire de cette religion de Manès dérivée des dogmes de Zoroastre et d'Hermès, religion que pratiqua longtemps saint Augustin. Mais la hardiesse de sa critique et ses attaques contre les Saints Pères, lui attirèrent de vives censures de la part des jour-

nalistes de Trévoux, auxquels il répondit très-longuement dans la *Bibliothèque germanique*. L'âge ne lui ôta rien de son ardeur pour le travail. Exempt d'infirmités, il prêchait, il écrivait encore avec tout le feu de la jeunesse, quand il mourut, le 6 juin 1738, âgé de soixante et dix-neuf ans.

Le fils aîné de Beausobre (Charles-Louis) fut ministre à Berlin, conseiller privé du roi de Prusse et membre de l'Académie des sciences. Il a composé des *sermons*, une *apologie des protestants* et le *Triomphe de l'innocence*.

Son second fils (Louis), adopté par Frédéric le Grand, qui l'appela le *petit Beausobre*, était un homme d'esprit, possédant des connaissances plus vaines que profondes. Il a publié des *lettres sur la littérature allemande* dans les *Mercures* de 1755; des *dissertations philosophiques*, une *introduction générale à l'étude de la politique*, des *finances et du commerce*; enfin quelques bons *mémoires* dans le recueil de l'Académie de Berlin.

BEAUSOBRE (J. J., baron de Baux, comte de), de la même famille qu'Isaac de Beausobre, naquit dans les premières années du dix-huitième siècle, et mourut en 1783. Il servit dans les armées françaises pendant toutes les campagnes de Flandre et d'Allemagne, et fut fait lieutenant général en 1759. Mais il se fit principalement connaître par ses *Commentaires sur la défense des places, d'Æneas le tacticien, le plus ancien des auteurs militaires*. Cet ouvrage contient en effet des notes et des recherches fort intéressantes.

BEAUTÉ (château de), situé autrefois près de Nogent-sur-Marne, et aujourd'hui détruit, fut, jusqu'au quinzième siècle, une maison royale de plaisance et une forteresse. Dès le dix-huitième siècle, il était abattu, et l'abbé le Bœuf n'en vit plus, en 1750, que les voûtes souterraines. Suivant Christine de Pisan, cet antique manoir fut construit par Charles V, qui y séjournait volontiers, et qui y reçut, en 1378, l'empereur d'Allemagne. Charles VII le donna, en 1444, à Agnès Sorel, qui prit alors le titre de *dame*

de Beauté. Louis XI, que l'on accuse d'avoir empoisonné cette dame, abandonna ce château, qui lui rappelait, dit-on, trop vivement son crime. Diane de Poitiers habita aussi quelquefois le château de Beauté. Mais ce manoir fut alors abandonné, et bientôt après il tomba en ruine.

BEAUTÉ (dame de). Voyez **AGNÈS SOREL**.

BEAUTEMPS - BEAUPRÉ (Charles-François), savant ingénieur-hydrographe, naquit à la Neuville-au-Pont, près Sainte-Menehould, et fit ses premières études au dépôt des cartes et des plans de la marine. A dix-neuf ans, il fut nommé ingénieur, et chargé par le ministre de la confection des cartes du *Neptune de la Baltique*. En 1791, il partit en qualité de premier ingénieur hydrographe, avec le contre-amiral d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de l'infortuné la Peyrouse, et leva, avec une grande précision, les plans des contrées et des mers que parcourut l'expédition. Il revint en France en 1796, et continua à travailler à l'*Atlas de la mer Baltique* qu'il avait déjà commencé; il fut ensuite chargé de lever la *Carte hydrographique générale*, pour servir au voyage autour du monde, par le capitaine Marchand. L'année suivante, il fut nommé ingénieur hydrographe de première classe, et sous-conservateur au dépôt de la marine. Après six ans d'un travail assidu, il fit paraître un plan de l'Escaut, imprimé sur trois feuilles, et remarquable par sa perfection. Le cours de ce fleuve, ses rives, les côtes qui l'avoisinent, son embouchure, ses confluent, tracés avec une rare précision, ne laissent rien à désirer dans ce travail important. En 1804, il devint hydrographe sous-chef de la marine. Chargé, deux ans après, de visiter les ports militaires de la Dalmatie, il dressa les plans de toute la côte orientale de la mer Adriatique. En 1810, il entra à l'Institut comme successeur du comte de Fleurieu. L'année suivante, il parcourut les côtes septentrionales de la mer d'Allemagne, et en dressa les cartes hydrographiques. Un

port militaire devait être creusé sur la rive gauche de l'Elbe; Beautemps, chargé de désigner l'emplacement le plus convenable, leva les plans de ce port: ces plans furent communiqués, en 1815, par le gouvernement français à celui de Hanovre, et l'année suivante, Beautemps fut nommé membre de la société royale de Gottingue. Dès le mois de juin 1814, il avait été nommé ingénieur hydrographe en chef, et conservateur adjoint du dépôt de la marine; et l'année suivante, il reçut ordre de parcourir les côtes maritimes de la France, pour en donner la description hydrographique. L'atlas et la relation de l'expédition de d'Entrecasteaux ne furent imprimés qu'en 1808. C'est à lui, pour ainsi dire, que l'Angleterre est redevable de la découverte de la vaste terre de Diémen, puisque tout prouve qu'elle a dirigé ses recherches sur les plans et les cartes de l'ingénieur français. L'officier qui en était porteur ayant été fait prisonnier par les Anglais, au retour de l'expédition conduite par le contre-amiral d'Entrecasteaux, ceux-ci profitèrent des renseignements qui leur étaient offerts pour s'avancer dans cette partie de l'Océan que venait de visiter avant eux l'escadre française, et ce ne fut pas sans succès. Mais Beaupré, du cap de Bonne-Espérance, où il était prisonnier, avait envoyé à l'ambassadeur de France aux États-Unis, un deuxième exemplaire de ses cartes et de ses plans. Sans cet heureux incident, l'Angleterre aurait peut-être contesté à notre patrie la gloire d'avoir la première ouvert le chemin de cette cinquième partie du monde.

BEAUTEVILLE (Jean-Louis Dubuisson de), évêque d'Alais, député à l'assemblée du clergé de 1755, naquit à Beauteville d'une ancienne famille du Rouergue. Le mandement qu'il publia en 1762, contre le *Recueil des assertions*, lui attira de nombreux ennemis. Ses collègues de la province de Narbonne allèrent jusqu'à exciter à l'insubordination les sujets dyscoles de son clergé; mais Beauteville fut amplement dédommagé des mauvais procédés de

ses confrères par la considération dont il jouissait, tant parmi les protestants que parmi les catholiques d'Alais. Il mourut avec les sentiments d'une piété exemplaire, le 25 mars 1776. C'était un prélat savant, rempli de religion, attaché à tous ses devoirs, charitable envers les pauvres. Quelques-uns de ses mandements firent sensation dans le public, celui, entre autres, qu'il donna sur la mort de Louis XV et sur le sacre de Louis XVI. Il avait composé contre le rapport de M. de Brienne, à l'assemblée du clergé de 1765, un ouvrage qu'il se disposait à rendre public, lorsqu'il fut surpris par la mort. Il avait été en correspondance avec Clément XIV sur les moyens de terminer les divisions qui déchiraient l'Église de France.

BEAUVAIS, ville située à neuf myriamètres nord-est de Paris, ancienne capitale du Beauvaisis, avec titre de comté-pairie; aujourd'hui, chef-lieu du département de l'Oise, avec un évêché, des tribunaux de première instance et de commerce, une chambre consultative des arts et manufactures, une société d'agriculture et un collège communal. Population : douze mille huit cent soixante-sept habitants.

Beauvais est une des villes les plus anciennes de la France; elle existait avant la conquête romaine, et elle est désignée dans les commentaires de la guerre des Gaules sous le nom de *Bratuspantium* (*). Elle était alors la capitale des Bellovaques (*Bellovaci*), l'un des peuples les plus puissants de la Gaule-Belgique. Quelques auteurs attribuent sa construction à Bellovèse (voyez ce mot); d'autres y voient l'ancienne *Belgion*, capitale de la Gaule-

(*) Une autre opinion émise pour la première fois par Bonamy, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXVIII, p. 467, et soutenue depuis par d'Anville, et d'après lui par Cambry, dans sa Statistique du département de l'Oise, ne place pas l'ancienne *Bratuspantium* à Beauvais, mais à Breteuil. Cette opinion a été victorieusement combattue par M. Walckenaer, Géographie ancienne des Gaules, t. I, pag. 422 et suiv.

Belgique, construite par *Belgius*, quatorzième chef des Gaulois. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, qui témoignent tout au plus de la croyance de leurs auteurs à la haute antiquité de Beauvais, cette ville prit, après la conquête de César, le nom de *Cæsaromagus*. Du temps de Constantin, elle se nommait *civitas Bellovacorum*; elle est désignée dans les capitulaires de Charlemagne sous le nom de *Belvacus*; Hincmar l'appelle *Belgivagus*, Almain *Belvagus*; d'autres *Bellovaci*, *Bellovacum*, etc.

Beauvais fut prise, en 471, par Chilpéric; elle fut brûlée en 850. En 881, les Normands vinrent l'attaquer, et ravagèrent les pays environnants. Deux ans après, en 883, ils y fixèrent leurs quartiers d'hiver. En 886, elle fut encore la proie d'un incendie. En 923 et en 925, elle fut de nouveau pillée par les Normands, qui la brûlèrent en 1018. Louis le Gros s'en rendit maître en 1109, après un siège de deux ans. En 1180, elle fut pour la troisième fois dévorée par un incendie.

En 1099, les bourgeois de Beauvais s'étaient constitués en commune, et s'étaient donné une charte dont nous allons reproduire les principales dispositions que nous empruntons aux Lettres sur l'histoire de France de M. Aug. Thierry.

« Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte du mur de la ville et dans les faubourgs, de quelque seigneur que relève le terrain où ils habitent, prêteront serment à la commune. Dans toute l'étendue de la ville, chacun prêterait secours aux autres, loyalement et selon son pouvoir.

« Treize pairs seront élus par la commune, entre lesquels, d'après le vote des autres pairs et de tous ceux qui auront juré la commune, un ou deux seront créés majeurs.

« Le majeur et les pairs jureront de ne favoriser personne de la commune pour cause d'amitié, de ne léser personne pour cause d'inimitié, et de donner en toutes choses, selon leur pouvoir, une décision équitable. Tous les autres jureront d'obéir et de prêter

main-forte aux décisions du majeur et des pairs.

« Quiconque aura forfait envers un homme qui aura juré cette commune, le majeur et les pairs, si plainte leur en est faite, feront justice du corps et des biens du coupable.

« Si le coupable se réfugie dans quelque château fort, le majeur et les pairs de la commune parleront sur cela au seigneur du château ou à celui qui sera en son lieu; et si, à leur avis, satisfaction leur est faite de l'ennemi de la commune, ce sera assez; mais si le seigneur refuse satisfaction, ils se feront justice à eux-mêmes sur ses biens et sur ses hommes.

« Si quelque marchand étranger vient à Beauvais pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort ou injure dans les limites de la banlieue; si plainte en est faite au majeur ou aux pairs, et que le marchand puisse trouver son malfauteur dans la ville, le majeur et les pairs en feront justice, à moins que le marchand ne soit un des ennemis de la commune.

« Nul homme de la commune ne devra prêter ni créancier son argent aux ennemis de la commune tant qu'il y aura guerre avec eux, car s'il le fait il sera parjure; et si quelqu'un est convaincu de leur avoir prêté ou créancé quoi que ce soit, justice sera faite de lui selon que le majeur et les pairs en décideront.

« S'il arrive que le corps des bourgeois marche hors de la ville contre ses ennemis, nul ne parlera avec eux, si ce n'est avec licence du majeur et des pairs.

« Si quelqu'un de la commune a confié son argent à quelqu'un de la ville, et que celui auquel l'argent aura été confié se réfugie dans quelque château fort, le seigneur du château, en ayant reçu plainte, ou rendra l'argent ou chassera le débiteur de son château; et s'il ne fait ni l'une ni l'autre de ces choses, justice sera faite sur les hommes de ce château.

« Si quelqu'un enlève de l'argent à un homme de la commune et se réfugie dans quelque château fort, justice sera

faite sur lui si on peut le rencontrer, ou sur les hommes et les biens du seigneur du château, à moins que l'argent ne soit rendu.

« S'il arrive que quelqu'un de la commune ait acheté quelque héritage et l'ait tenu pendant l'an et jour, et si quelqu'un vient ensuite réclamer et demander le rachat, il ne lui sera point fait de réponse, mais l'acheteur demeurera en paix.

« Pour aucune cause, la présente charte ne sera portée hors la ville (*).

C'est dans le Beauvaisis que prirent naissance les soulèvements de paysans qui, sous le nom de *jacques*, contribuèrent si puissamment à l'expulsion des Anglais. (Voyez les articles *JACQUES* et *JACQUEBRIE*.)

Beauvais se déclara, en 1417, avec la plupart des villes du nord de la France, pour le duc de Bourgogne. Mais quand Charles V eut reconquis une partie des provinces envahies par les Anglais, les habitants de Beauvais se hâtèrent de chasser leur évêque, l'infâme Cauchon, et se rendirent au roi. Cependant, en 1433, les Anglais firent encore une tentative sur la ville, et furent près de s'en emparer. Les habitants de Beauvais se distinguèrent alors par leur courage et leur patriotisme. Mais la circonstance où ils acquirent le plus de gloire, fut celle du siège qu'ils eurent à soutenir contre Charles de Bourgogne, comte de Charolais, si connu sous le nom de Charles le Téméraire. (Voyez l'article suivant.)

Pendant les guerres de religion qui signalèrent le fin du seizième siècle, les habitants de Beauvais se séparèrent de Henri III, sans cependant rien entreprendre contre lui; mais ils se soumièrent à Henri IV, et conclurent un traité avec lui à Amiens, le 22 août 1594.

On voit à Beauvais plusieurs monuments remarquables. La cathédrale, dédiée à saint Pierre, est un des plus beaux édifices religieux de la France. Commencée en 1225, par les ordres de

(*) Voyez dans les *Annales*, t. I, p. 159, l'histoire de l'établissement de la commune de Beauvais.

Pévéque Miles de Nanteuil, elle ne fut achevée qu'à la fin du seizième siècle. Le chœur de cette cathédrale est magnifique, et a donné lieu au proverbe : *Chœur de Beauvais, nef d'Amiens, portail de Reims*. L'église Saint-Étienne, seconde paroisse de la ville, est beaucoup moins vaste que la cathédrale, mais elle est aussi beaucoup plus ancienne. Elle a été bâtie en 997, sur les ruines d'une autre église, dont les fondements avaient été jetés par saint Firmin, au commencement du troisième siècle.

La manufacture royale de tapisseries fut fondée en 1664, trois ans avant celle des Gobelins, par Louis Hinard, à qui Colbert fit accorder pour cet objet une subvention de quarante mille francs. Mais cet établissement tomba bientôt par la négligence du fondateur. Il ne se releva qu'en 1684, époque où Louis XIV en confia la direction à un Flamand, nommé Behacle, à qui il donna tous les moyens de le faire prospérer. Jusqu'en 1792, la manufacture de Beauvais fut administrée par des particuliers subventionnés par le roi. Depuis cette époque, elle est gérée pour le compte du gouvernement.

Le collège de Beauvais jouissait, avant la révolution, d'une assez grande réputation. Il avait été fondé en 1545, par Nicolas Pastour.

Parmi les hommes célèbres qui sont nés à Beauvais, on distingue Jean et Philippe de Villiers de l'Île Adam, Claude de la Sangle, Alaph et Adrien de Vignacourt, grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; Philippe de Crèvecœur, maréchal de France; Jean Loisel, médecin de Louis XII et de François I^{er}; Antoine Loisel, historien; Jean-François Vaillant, savant antiquaire; l'abbé Dubois, Lenglet-Dufresnoy, Restaut, etc.

Beauvais était avant la révolution le siège d'une sénéchaussée et d'un présidial; l'évêque avait le titre de comte; il était le premier des comtes pairs ecclésiastiques de France. Il s'est tenu dans cette ville plusieurs conciles. Nous citerons seulement ceux de 845, où Hincmar fut élu archevêque de

Reims; de 1114, où l'on excommunia l'empereur Henri; de 1120, où saint Arnoul de Soissons fut canonisé; enfin le dernier, celui de 1124.

BEAUVAIS (siège de). — Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, s'était avancé, à la tête d'une nombreuse armée, jusque sur les frontières de l'Ile-de-France. Instruit qu'il n'y avait point de garnison dans Beauvais, il se jeta sur cette ville. Les faubourgs furent emportés d'emblée : déjà les Bourguignons se croyaient maîtres de la place, quand les bourgeois fermèrent les portes, et se montrèrent hardiment sur les murs. Les filles et les femmes partagèrent les périls de cette honorable défense. Conduites par Jeanne Hachette, elles coururent se ranger sur les endroits des murs les moins garnis : l'une de ces héroïnes arracha un drapeau ennemi, et le porta en triomphe dans la ville. La principale attaque des assiégeants était dirigée contre la porte de Bresle; le canon l'avait déjà brisée, la brèche était ouverte et la ville prise, si les habitants ne se fussent avisés d'entasser en cet endroit une prodigieuse quantité de fagots et de matières combustibles. La flamme de ce bûcher arrêta les Bourguignons. L'assaut commencé à huit heures du matin durait encore, lorsqu'au déclin du jour on vit entrer par la porte de Paris un corps de troupes françaises. Ces braves, ayant fait ce jour-là quatorze lieues sans prendre haleine, abandonnent en arrivant leurs chevaux et leurs équipages aux femmes, aux filles, et courent se jeter sur les endroits de la muraille où le combat était le plus violent. Les assiégeants, au nombre de quatre-vingt mille, ne peuvent résister à tant de valeur; ils reculent d'abord, puis fuient en désordre dans leur camp. Le lendemain, de nouveaux secours arrivèrent, et le duc de Bourgogne s'aperçut, mais trop tard, qu'il avait commis une grande faute. Au lieu d'investir Beauvais avec sa nombreuse armée, il s'était contenté de l'attaquer sur un seul côté. Les secours et les convois y arrivaient de toutes parts. Il commençait lui-même

à souffrir de la disette; les Français, battant la campagne, interceptaient ses convois. Tout lui annonçait que son expédition était manquée; cependant il résolut, avant de lever le siège, de tenter encore un assaut général. Les assiégés, commandés par le maréchal de Rouault, soutinrent vaillamment cet assaut, et forcèrent les Bourguignons à la retraite. Leur armée eût été certainement détruite, sans l'excessive précaution de quelques bourgeois, qui, ayant fait murer les portes du côté de l'ennemi, empêchèrent une sortie. Charles, voyant qu'il avait perdu l'occasion de prendre Beauvais, leva le siège le 10 juillet 1472. Louis XI récompensa la valeur et la fidélité des habitants par une exemption d'impôts. Comme les femmes avaient mis le plus d'ardeur dans la défense de Beauvais, il ordonna qu'elles aient le pas sur les hommes dans une fête qui se célébrerait chaque année en commémoration de la délivrance de cette ville.

BEAUVAIS (Bertrand Poirier de), né à Chinon vers 1755, était conseiller du roi lorsque la révolution éclata. Il s'en déclara un des ennemis les plus acharnés, s'enfuit à Coblenz en 1791; mais il reentra en France avant l'expiration des délais accordés aux émigrés. Il était chargé par les frères de Louis XVI d'observer les progrès du parti royaliste dans l'Ouest. Son père ayant été arrêté pour avoir correspondu avec les émigrés, il fut lui-même mis en prison; mais ayant été relâché, il alla se réunir aux royalistes de la Vendée. Après s'être emparé de la ville de Chollet, il obtint le commandement d'une division d'artillerie dans l'armée des rebelles, et prit part à tous les combats livrés par eux sur les deux rives de la Loire. Echappé à la dérouté du Mans, il parvint à passer sur la rive gauche de la Loire, mais il fut obligé de se cacher. Il ne reparut que lorsque les royalistes prirent de nouveau les armes. Il fut un des sept chefs qui commandèrent les bandes vendéennes, jusqu'au jour où Stofflet fut institué général en chef de l'armée d'Anjou. Beauvais se montra très-opposé à toute

tentative de pacification; et après le traité de la Jaunaye, contre lequel il protesta, il accourut en Bretagne, adressa des exhortations sévères aux chefs de Chouans qui étaient aussi en pourparlers avec la république, et fut cependant forcé de signer le traité de la Mabilais. Désespéré alors d'être obligé de renoncer à la chouannerie, il passa en Angleterre, y vécut dans la misère, et publia en 1798 un ouvrage plein de mensonges sur les guerres de la Vendée. Rentré en France, Beauvais fut réintégré dans ses biens, et mourut en 1827. La restauration se montra peu reconnaissante envers lui; elle ne paya que par une croix de Saint-Louis la constance qu'il avait mise à soutenir la cause royaliste.

BEAUVAIS DE PRÉAUX (Charles-Nicolas), né à Orléans, le 1^{er} août 1745, exerçait la médecine avec distinction, lorsqu'au moment de la révolution, il fut nommé juge de paix du quartier de la Croix-Rouge, à Paris. En 1791, il fut élu député de Paris à l'Assemblée législative, et député à la Convention, en 1792. Le 25 décembre de cette année, il fit un rapport sur les secours à accorder aux victimes du dix août, et prit de là occasion pour exhaler son indignation contre la conduite de Louis XVI. Il vota la mort du roi. Il était en mission à Toulon, lorsque cette ville fut livrée aux ennemis par les partisans de l'ancien gouvernement. Jeté alors dans un cachot, il y était encore quand notre armée en chassa les Anglais. Nommé alors commissaire à l'armée d'Italie, il ne put accepter cet emploi. En effet, sa santé avait été profondément altérée par les mauvais traitements qu'il avait soufferts pendant sa captivité, et dont il mourut à Montpellier, le 27 mars 1794. La Convention fit placer son buste dans la salle de ses séances, et adopta son fils (voyez l'article BEAUVAIS [Charles-Théodore]). Beauvais est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'éducation des sourds et muets.

BEAUVAIS (Charles-Théodore), fils

du précédent, naquit à Orléans, en 1772. Entré au service comme simple soldat, il monta rapidement jusqu'au grade d'adjudant général. Il fut, en cette qualité, employé successivement aux armées du Nord, d'Italie, dans l'intérieur, et en Égypte, où, à la suite d'une vive altercation avec le général en chef Bonaparte, il donna sa démission, qui lui fut accordée par un ordre du jour conçu en ces termes : « Un officier qui, se portant bien, offre sa démission au milieu d'une campagne, ne peut pas être dans l'intention d'acquérir de la gloire, et de concourir au grand but de la paix générale. Il n'est pas digne des soldats que je commande. » Beauvais revenait en France, quand il fut pris par un corsaire barbaresque et conduit à Constantinople, au château des Sept-Tours, où il subit une captivité de dix-huit mois. Écarté de tout emploi militaire par le premier consul, il fut contraint d'accepter un emploi subalterne dans l'octroi de Paris. Ce ne fut qu'en 1809 qu'il fut rappelé au service, et renvoyé avec son ancien grade à Anvers, puis en Espagne, et en 1813 sur le Rhin, où il parvint à reprendre la ville de Neuss, que l'ennemi avait surprise. Il était alors baron et général de brigade. En 1815, pendant les cent jours, Napoléon l'avait chargé du commandement de Bayonne. Compris la même année dans le licenciement général, il voulut combattre encore avec sa plume pour la liberté et la gloire de son pays. Il concourut à la rédaction d'un journal militaire, de plusieurs journaux de l'opposition, tels que le *Mercur*, la *Tribune*, le *Constitutionnel*, et rédigea presque en entier l'immense et populaire compilation des *Victoires et Conquêtes des Français*, Paris, 1817, et années suivantes, 28 volumes in-8°. Il a encore publié la *Correspondance officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères*, etc., 1819-1820, 7 volumes in-8°. Le général Beauvais est mort à Paris, au commencement de 1830.

BEAUVAIS (Guillaume), savant numismatiste, né à Dunkerque en 1698, mort à Orléans en 1773. Il a laissé plusieurs ouvrages. Les plus estimés sont : *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains, avec une dissertation sur la manière de distinguer les médailles antiques d'avec les contrefaites*, Paris, 1740, in-8°. *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs par les médailles*, Paris, 1767, 3 vol. in-12.

BEAUVAIS (Jean-Baptiste-Charles-Marie de), né à Cherbourg, le 17 octobre 1731, fut nommé en 1773 évêque de Senes, et donna sa démission en 1783. Il n'avait dû son élévation à l'épiscopat qu'à ses vertus et à son talent oratoire. Le plus célèbre de ses sermons est celui qu'il prononça en 1773 devant Louis XV. On y remarquait des paroles plus hardies qu'il n'en arrive d'habitude à l'oreille des rois. « Sire, disait-il entre autres choses, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. » Il avait pris pour texte de son sermon ces paroles de Jonas : « Dans quarante jours Ninive sera détruite.... » Prédiction étrange, qui, dans d'autres temps, eût fait attribuer au prêtre qui l'avait prononcée le don de prophétie ; en effet, Louis XV mourut quarante jours après. Élu député aux états généraux par le clergé du bailliage de Paris, *extra muros*, une maladie de langueur ne lui permit pas de prendre longtemps part aux travaux de l'assemblée. Il succomba le 4 avril 1790.

BEAUVAIS (Nicolas-Dauphin), né à Paris en 1687, se livra de bonne heure à l'étude du dessin et de la gravure, et fut un des élèves les plus distingués de Gérard Audran. Il est auteur d'un assez grand nombre de gravures de la collection de Crozat, de la galerie de Dresde, ainsi que de l'ouvrage fait pour le sacre de Louis XV. Il mourut à Paris en 1763. L'un de ses fils, *Philippe*, s'est distingué dans la sculpture. Il remporta le grand prix, fit le

voyage de Rome, où il exécuta une statue de l'Immortalité pour l'impératrice de Russie, et mourut à la fleur de l'âge, en 1781.

BEAUVAIS (N.), l'un des plus beaux caractères qui se soient montrés dans la révolution de Saint-Domingue, se fit de bonne heure distinguer par ses talents, son courage et ses vertus. Les hommes de couleur avaient pris les armes pour conquérir les droits de l'homme, proclamés par l'Assemblée nationale. Réunis au morne de la Charbonnière, à la Croix des bouquets et au Mirebalais, ils élurent Beauvais pour général. Les colons du Port-au-Prince firent marcher contre sa troupe cent matelots, deux cents hommes de la ligne, et une vingtaine de pièces de canon; Beauvais les défit, et, à la suite de cette victoire, conclut, le 23 octobre 1791, avec les différentes paroisses de la colonie, un traité qui reconnaissait aux hommes de couleur l'égalité des droits, et vouait à l'infamie les juges de Vincent Ogé (voyez OGÉ) et de ses compagnons d'infortune. Le lendemain, quinze cents hommes de couleur entrèrent au Port-au-Prince, ayant à leur tête Caradeux, commandant général des gardes nationales de l'Ouest, et Beauvais, commandant en second, tous deux se tenant par le bras. C'est ce traité qui est connu sous le nom de concordat de la Croix des bouquets.

Mais ce concordat ne pouvait venir à l'orgueil de certains colons; et une circonstance imprévue vint ranimer la guerre. Les mulâtres, pour venger un de leurs frères, tuèrent à leur tour un canonnier blanc. Les colons demandèrent que le coupable leur fût livré; Beauvais s'y refusa. Vingt pièces de canon furent aussitôt braquées contre le gouvernement. Beauvais, sans s'étonner, tint, par un feu d'artillerie bien nourri, les troupes qui s'avançaient sur lui, et put ainsi opérer sa retraite à travers les montagnes. A la tête de cinq cents mulâtres, il contribua ensuite à chasser du Port-au-Prince l'aventurier Borel, qui s'était emparé du gouvernement; et,

lorsque les colons eurent livré la colonie aux Anglais, Beauvais restant fidèle à la mère patrie, accompagna à Jacmal les commissaires civils forcés d'abandonner le Port-au-Prince, et, de concert avec Risand, fit une guerre terrible aux Anglais. Bientôt il leur inspira un tel effroi, qu'ils offrirent de payer sa retraite au prix de trois millions; mais cette offre fut rejetée avec dédain. Le navire sur lequel Beauvais se rendait en France avec sa famille ayant déclaré une voie d'eau, on tira au sort les personnes qui devaient entrer dans la chaloupe de sauvetage. Beauvais ne voulut point profiter de la faveur du sort; il aima mieux céder sa place à sa fille, jeune encore, et resta dans le vaisseau. Peu d'instant après, tout avait disparu dans l'abîme. La femme et la fille de cet illustre citoyen abordèrent en Angleterre, où elles furent l'objet de la plus haute considération, et purent ainsi recueillir le seul héritage que leur laissa le général Beauvais, un nom sans tache.

BEAUVAIL (Jeanne-Olivier Bourguignon, madame), comédienne, naquit en Hollande vers 1623. Abandonnée de ses parents, elle fut recueillie, dès sa plus tendre enfance, par une blanchisseuse, qui l'éleva jusqu'à l'âge de douze ans. Elle s'engagea alors dans une troupe de comédiens qui parcourait la Hollande. Elle quitta ensuite cette troupe pour entrer dans celle de Lyon, dont le directeur devint son père adoptif. Ce fut alors qu'elle épousa Beauval, simple gagiste, qu'elle fit recevoir au nombre des comédiens. Moitiére ayant eu occasion de la voir, la fit admettre dans la troupe du roi; mais sa voix et sa figure ne plurent jamais à Louis XIV. Depuis 1697 jusqu'en 1704, époque de sa retraite, elle a créé plusieurs rôles de soubrettes. Le dernier rôle qu'elle ait joué d'original, est celui de Lisette, dans les *Folies amoureuses*. Cette comédienne mourut le 17 mars 1720.

BEAUVAILLET (Pierre-Nicolas), né au Havre en 1749, élève du sculpteur Pajou, s'acquit une réputation distinguée, par l'exécution des sculptures du

château de Compiègne, et surtout par celles de la salle des gardes. Il fut reçu, en 1789, à l'Académie de peinture. Quand la révolution éclata, il s'en montra le zélé partisan, et consacra dès lors son talent à reproduire les bustes des hommes célèbres de l'époque. Ses ouvrages les plus renommés en ce genre, sont le buste de Marat, d'une ressemblance parfaite, et ceux de Châlier et de Guillaume Tell. C'est lui qui, avec l'architecte Piètre, son ami, remit, le 9 thermidor, au conventionnel Le Bas, les pistolets dont ce vertueux citoyen fit usage pour sauver sa tête de l'échafaud où la rage des thermidoriens voulait le traîner. Il courut, pendant la réaction, les plus grands dangers. Parvenu cependant à échapper au sort qu'éprouvèrent la plupart des vrais amis de la révolution pendant cette déplorable époque, il se consacra depuis, exclusivement, à la sculpture, et produisit, en 1812, une statue de Narcisse et de Pomone, une Suzanne au bain, et un modèle en plâtre d'une statue du général Moreau. Sans avoir un style élevé, Beauvallet avait de la grâce et un dessin correct. Son principal mérite à nos yeux, est d'avoir mis son talent au service de la révolution, de s'être servi de la sculpture pour initier le peuple à la connaissance de l'histoire, et d'avoir contribué par quelques-unes de ses œuvres, son Guillaume Tell entre autres, à exciter l'enthousiasme pour les grandes actions. Il mourut à Paris, le 17 avril 1828.

BEAUVARLET (Jacques-Firmin), graveur, né à Abbeville, le 25 septembre 1731, se forma dans l'art de la gravure à l'école de Laurent Cars, et publia d'abord, d'après Luc Jordans, quatre estampes, dans lesquelles on retrouve d'excellentes qualités. Mais bientôt, cédant au mauvais goût de son temps, il ne s'occupa plus que de plaire au public; il s'efforça d'obtenir des effets de lumière, et s'exerça à composer des figures imaginaires, où la grandeur des yeux et la petitesse de la bouche sont vraiment ridicules.

C'est dans l'histoire d'Esther, d'après de Troy, qu'il se livra surtout à ce mauvais goût. Il mourut le 7 décembre 1797.

BEAUVAU, terre et seigneurie en Anjou, à dix-huit kilomètres nord-est d'Angers. Cette terre, appelée d'abord le *Rivau*, fut érigée en marquisat en 1664. On cite un seigneur de Beauvau dès l'an 1060.

BEAUVAU (la maison de), se prétendait issue de la famille des ducs d'Anjou. Le premier sire de Beauvau dont l'histoire fasse mention, est *Geoffroy*, qui vivait en 1060. Après lui, les membres les plus remarquables de cette famille sont : *René*, qui, en 1265, accompagna dans la conquête du royaume de Naples Charles d'Anjou, dont il devint connétable. Il mourut en 1266. — *Jean III*, gouverneur de Tarente, qui rendit de grands services aux rois Louis I^{er} et Louis II. — *Pierre I^{er}* et *Louis*, qui furent sénéchaux et ambassadeurs des princes de la deuxième maison d'Anjou. — *Jean IV*, fils de Pierre I^{er}, qui fut gouverneur du château d'Angers et chambellan de Louis XI. — *Pierre II*, sénéchal de Lorraine, chambellan de René II de Sicile, mort en 1521. — *René II*, chambellan d'Antoine, duc de Lorraine, mort vers 1549. — *Claude*, grand maître de la garde-robe d'Antoine de Navarre, mort en 1597. — Enfin, *Louis* de Beauvau, l'un des meilleurs capitaines d'Alexandre Farnèse. — *Marie* de Beauvau, princesse de Craon, mort en 1754, et son fils; le maréchal de Beauvau, furent, au dix-huitième siècle, les membres les plus importants de cette famille.

La maison de Beauvau était subdivisée en plusieurs branches : 1^o celle des seigneurs de *Rorté*; 2^o celle des seigneurs de *Panges*; 3^o celle des barons de *Precigni* et de *Pimpean*; 4^o celle des seigneurs de *Tigni* et de *Passavant*; 5^o celle des seigneurs de la *Bessière*, marquis du *Rivau*, à laquelle appartiennent *Pierre de Beauvau*, qui servit Charles VII contre les Anglais, et mourut des blessures reçues à la bataille de Castillon, en 1453,

et René-François de Beauvau, archevêque de Narbonne (voyez BEAUVAU [René-François]); 6^e enfin, la branche des seigneurs de *Rivarennes* et de *Montgoger*.

BEAUVAU (Charles-Juste, maréchal de), naquit à Lunéville, le 10 septembre 1720. Entré de fort bonne heure dans la carrière militaire, il y fit un chemin aussi rapide que brillant. A vingt ans, colonel des gardes du roi Stanislas, il vint s'offrir comme volontaire à l'armée française assiégée dans Prague, et y servit en qualité d'aide de camp du maréchal de Belle-Isle. La valeur qu'il déploya dans cette campagne, si honorable et si désastreuse, lui fit obtenir la croix de Saint-Louis. Il devint successivement lieutenant général des armées, chevalier des ordres, capitaine des gardes, et se montra, dans tout le cours de cette carrière, digne de ses débuts. A l'assaut de Mahon, où il commandait l'attaque principale, il monta un des premiers à la brèche. A la journée de Corback, déposant tous ses grades militaires, il vint offrir ses services en qualité d'aide de camp, et contribua à la victoire que remporta le maréchal de Broglie.

ICI se termine la carrière militaire du marquis de Beauvau, et commence sa carrière politique. En 1763, nommé commandant du Languedoc, il eut occasion de se distinguer par un trait d'humanité qui honora toujours sa mémoire. Ayant appris que, dans une prison d'État, nommée *la tour de Constance*, se trouvaient quatorze femmes, enfermées depuis longues années pour n'avoir pas voulu abjurer la religion réformée, Beauvau se rendit dans ce cachot, fit mettre sur-le-champ en liberté toutes ces malheureuses; et, en attendant que le gouvernement eût décidé de leur sort, pourvut de ses deniers à leurs premiers besoins. La cour lui ordonna de réintégrer dans la tour dix de ces prisonnières; Beauvau résista noblement, et la cour n'osa pas insister. Il faut encore lui faire honneur de n'avoir pas voulu s'associer aux projets, aussi injustes qu'im-

politiques, du chancelier Maupeou contre les parlements. C'est vers ce temps, en 1771, que l'Académie française l'appela dans son sein; il avait déjà été reçu à celle *della Crusca*, en 1748. Sous Louis XVI, la fortune de Beauvau ne déclina pas. En 1782, il fut nommé gouverneur de Provence, et l'année suivante maréchal de France. Mais l'orage qui devait emporter la monarchie de Louis XVI et le règne des privilèges, s'annonçait déjà. Enfin 1789 arriva; Louis XVI appela le maréchal dans son conseil, le 4 août de cette année. Le maréchal se rendit à l'invitation du monarque, et fit partie du ministère pendant cinq mois. Il y ouvrit, dit-on, quelques avis salutaires, mais qui ne furent point écoutés. Beauvau vécut assez pour être témoin des malheurs qu'entraîna la fatale obstination de ses maîtres; il mourut le 21 mai 1793.

Il appartenait à cette portion de la noblesse qui, élevée à l'école des philosophes, et nourrie des principes d'une philanthropie généreuse, se serait résignée à quelques concessions. Mais son erreur était de ne pas voir que des améliorations sur quelques points, et des demi-mesures, ne pouvaient que suspendre un moment et non pas conjurer l'orage, et que, pour corriger les abus de plusieurs siècles, il fallait, non pas réformer, mais régénérer. Sans être un homme précisément lettré, le maréchal de Beauvau était un grand seigneur plein d'urbanité, de politesse et d'élégance, brave et entendu dans l'art militaire, administrateur intègre et éclairé. On a de lui une *Lettre à l'abbé Desfontaines, sur une phrase de cent quatre-vingts mots d'un discours de l'abbé Hardion, à la réception de M. de Mairain à l'Académie française*, 1745, in-12.

BEAUVAU (Marc de), grand d'Espagne de première classe, prince du saint-empire. Napoléon lui donna, en 1809, une place de chambellan. Entraîné, en 1815, dans la chute de l'empereur, il fut rétabli, pendant les cent jours, dans ses fonctions de chambellan, et nommé à la chambre des pairs. Il fut

un des membres de la commission nommée à cette époque pour faire le rapport de l'adresse de la chambre des députés au peuple français. Ses deux fils, *Charles et Edmond de Beauvau*, entrés au service sous l'empire, ont eu l'un et l'autre un début glorieux dans la carrière des armes. Le premier ayant reçu une blessure grave, à l'affaire de Voronovo, en Russie, dut la vie à Napoléon, qui le fit transporter sur ses voitures, et lui donna les preuves du plus touchant intérêt.

BEAUVAU (René-François de), naquit en 1664 dans le château du Rivau. Après avoir terminé ses études, et reçu le bonnet de docteur en Sorbonne à Paris, en 1694, il fut nommé chanoine et grand vicaire de l'église de Sarlat, dont son oncle était évêque. Six ans plus tard, il fut élevé lui-même à l'évêché de Bayonne. Là, il sut par ses lumières, son zèle, sa douceur et sa charité, se concilier l'estime et l'affection de tous ses diocésains. Le prélat lui-même put se convaincre, dans une circonstance solennelle, de la sincérité de ces sentiments. Louis XIV l'ayant appelé en 1707 à l'évêché de Tournay, cette nouvelle répandit la consternation dans Bayonne. De tous côtés on accourut auprès de M. de Beauvau, pour le supplier de ne pas abandonner un diocèse où il avait tant fait de bien. Craignant même que leur prélat ne fût tenté par les revenus plus considérables d'un évêché qui lui permettrait de distribuer de plus abondantes aumônes, les habitants de Bayonne se cotisèrent entre eux pour égalier les revenus de leur évêché à ceux de l'évêché de Tournay. Le prélat, sensible à toutes ces marques d'estime et de dévouement, ne pouvait prendre sur lui de céder aux instantes prières qu'on lui adressait. Alors les habitants de Bayonne écrivirent au roi lui-même. Mais Louis XIV ne changea rien à sa résolution; et, en voyant M. de Beauvau, qui se rendait à son nouveau poste : « Je sais, lui dit-il, ce que Bayonne voulait faire pour vous, mais vous êtes nécessaire à Tournay. »

Le monarque l'avait bien jugé. Tour-

nay demandait un homme qui fût d'un caractère ferme, et qui eût en même temps des vertus apostoliques capables de tempérer les rigueurs de la guerre et d'adoucir les maux qui en sont la suite inévitable. La ville était assiégée par le prince Eugène, et la garnison réduite aux abois; M. de Beauvau transforma son palais et son église en un hôpital, vendit tout ce qu'il possédait de plus précieux, et emprunta près d'un million pour soulager, autant qu'il était en lui, la misère des soldats et des citoyens. La ville fut prise; et le vainqueur ayant ordonné à M. de Beauvau d'entonner un *Te Deum* d'actions de grâces, le prélat eut le courage de refuser. Il se retira à Paris, où Louis XIV reconnut dignement ses services, en le défrayant de sa dépense avec l'argent du trésor royal. Les Tournaisiens, à leur tour, ne voulurent pas se montrer ingrats envers leur évêque : ils rachetèrent toute la vaiselle que M. de Beauvau avait vendue pendant le siège, et la lui offrirent. Tournay ayant été donné à l'empereur, M. de Beauvau se démit de son évêché.

Il devint, en 1713, archevêque de Toulon; en 1719, archevêque de Narbonne; et le roi le fit commandeur de ses ordres en 1724.

M. de Beauvau avait été aussi chargé d'un gouvernement politique. Président des états du Languedoc pendant vingt ans, il y exerça les mêmes vertus que sur les différents sièges épiscopaux qu'il occupa. C'est à ses encouragements que l'on doit l'*Histoire du Languedoc*, en 5 vol. in-fol., et la *Description géographique et l'Histoire naturelle* de la même province. La vie de M. de Beauvau se prolongea, au milieu des soins de son administration pastorale et politique, jusqu'au 4 août de l'année 1739, époque à laquelle il mourut, accomplissant sa soixante-seizième année.

BEAUVILLIERS (maison de). Voyez SAINT-AIGNAN.

BEAUVILLIERS (Antoine), célèbre restaurateur de Paris, auquel on a décerné le titre de premier cuisinier de

son siècle, naquit en 1754. Quelques années avant la révolution, il avait fondé au Palais-Royal un établissement qu'il dirigeait avec succès, quand les préoccupations politiques et la gravité des événements révolutionnaires le forcèrent à se retirer, en 1793. Quand le calme fut rétabli, quoique déjà d'un âge avancé, il se remit à ses fourneaux, mais ne put cependant ressaisir son ancienne prospérité. Toutefois, c'est à cette dernière époque qu'il publia l'*Art du Cuisinier*, 2 vol. in-8°, Paris, 1814, un des meilleurs traités composés sur cette matière. Beauvilliers est mort à Paris, le 31 janvier 1817.

BEAUVOIR, ancienne ville du Dauphiné, autrefois séjour des dauphins, aujourd'hui ruinée.

BEAUVOISIS (le), *Bellovacensis pagus*, pays de Picardie, faisant partie cependant du gouvernement général militaire de l'Île-de-France, avait pour capitale Beauvais. Il était jadis habité par les *Bellovaci*, et compris dans la deuxième Belgique. Il forme aujourd'hui, dans le département de l'Oise, l'arrondissement de Beauvais. Ce pays fut l'une des premières conquêtes des Francs; depuis lors il fit toujours partie de la Neustrie. Sous le régime féodal, le comte de Beauvais releva d'abord des comtes de Vermandois, puis des comtes de Champagne et de Blois. En 996, Roger, fils du comte de Blois, comte et évêque de Beauvais, fit présent de son comté à son église. Depuis cette époque, les évêques de Beauvais prirent le titre de comtes de Beauvoisis.

BEAUVOLLIER (Jean Valot de), né dans les environs de Loudun, servit dans l'armée vendéenne, en qualité d'aide de camp de Lescure, et fut ensuite mis à la tête d'une division. Il fut pris à la déroute du Mans, traduit devant la commission militaire d'Angers, et condamné à mort, le 12 janvier 1794.

BEAUVOLLIER (Pierre-Louis Valot de), frère du précédent, était né aussi dans les environs de Loudun, en 1770. Il fut d'abord page de Louis XVI;

puis, après la proclamation de la république, il rejoignit à Thouars l'armée vendéenne, commanda en second l'artillerie, et devint ensuite trésorier-intendant général. Il déploya dans ces fonctions une grande activité, et l'on doit le regarder comme un des chefs les plus habiles de son parti. C'est lui qui fit émettre des assignats royaux. Après la défaite des Vendéens, il se cacha au Mans, et ne se montra qu'après la première pacification. En 1799, il reparut au milieu des insurgés, et commanda une division de l'armée d'Autichamp. Il fit sa soumission en 1801, et fut amnistié. En 1812, il obtint une place dans l'administration de l'armée de Russie. Il fut fait prisonnier dans la retraite, et ne revint en France qu'à la première restauration. Pendant les cent jours, il rejoignit l'armée vendéenne, et remplit encore les fonctions d'intendant général. A la seconde restauration, il fut fait maréchal de camp. Il est mort en 1825.

BEAUXALMIS (Thomas), docteur en théologie, de l'ordre des Carmes, naquit à Melun en 1524. Elevé à la cure de Saint-Paul, il en fut privé pour avoir refusé d'y enterrer Maugiron et d'autres inignons de Henri III. Il ne prit cependant point parti pour la ligue, qu'il attaqua dans un ouvrage curieux, intitulé : *Remonstrance salutaire aux dévoyez, qu'il n'est pas permis aux sujets, sous quelque prétexte que ce soit, se rebeller ni attenter contre leur roi*. Paris, 1567, 1585, in-8°. Beauxalmis a publié un grand nombre d'autres ouvrages sur des sujets religieux. Il est mort à Paris le 1^{er} mai 1589.

BEAUX-ARTS. — Quelle est la nation de l'Europe la plus riche en artistes de génie, et la plus injuste envers eux, comme la plus insouciant de leurs chefs-d'œuvre ? Disons-le à notre honte : c'est la France. Nulle part en effet, on ne montre une admiration plus exclusive pour les productions étrangères, un mépris plus injuste pour celles des artistes nationaux. Chose singulière ! tous les peuples de l'Europe viennent s'instruire chez

nous, vivent de nos idées, s'inspirent de notre enthousiasme, et nous, frivoles et ingrats, nous passons avec indifférence devant nos monuments, nos statues, nos tableaux, et c'est avec une froideur dédaigneuse que nous écoutons nos chefs-d'œuvre de musique, quand on veut bien les exhumer comme des raretés. Tout cela ne vaut pas l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, s'écrient les prétendus connaisseurs, en oubliant tout sentiment de patriotisme et d'équité. Il semble en vérité que ce soit chose convenue, qu'en France l'art est nul, ou presque nul; que nos artistes, à moins d'être de plats imitateurs des écoles étrangères, n'ont aucun mérite; que nous n'avions pas d'artistes avant qu'il n'en vint d'Italie, pour transformer nos maçons en architectes, et nos *dominotiers* ou *tailleurs d'histoire*, en peintres et en sculpteurs; que l'école française, enfin, pauvre fille de l'Italie, est venue en sous-ordre, et que jamais elle ne pourra s'affranchir du joug de sa mère et de son institutrice. Tels sont les préjugés sous l'empire desquels ont été écrites, par de sévères académiciens, nos annales artistiques; on ne peut les lire sans éprouver un sentiment pénible, et sans rougir de honte pour ceux qui les ont écrites. Mais si, de la lecture de ces froides annales, on passe à l'étude des monuments et des hommes, alors on se trouve à l'aise, alors on entrevoit la vérité, et l'on acquiert la conviction que, de tout temps, la France a eu une école à elle; que cette école fut toujours prospère et brillante, que depuis le dix-septième siècle elle a constamment donné l'impulsion aux autres écoles, et que si quelquefois elle a été s'inspirer au dehors, elle n'a fait en cela que reprendre son bien là où elle le trouvait.

Mais déjà une réaction s'opère; grâce aux travaux d'une foule infatigable d'archéologues et de savants, on sait maintenant que ce sont des Français qui ont élevé le dôme de Milan, qui ont sculpté les admirables statues de Solesmes, les tombeaux d'Anne de

Bretagne, de Louis XII et de François I^{er}; qui ont bâti le château de Gailion et tant d'autres encore; on sait que c'est un Français qui a créé l'école de musique religieuse de Rome; que c'est aussi un Français qui a été faire admirer à l'Italie étonnée l'éclat harmonieux des verrières françaises; que la France avait de grands et d'admirables artistes avant nos guerres en Italie, et que, par conséquent, les maîtres, en petit nombre, amenés alors de ce pays par nos rois, n'ont point eu à les former, comme on l'a dit si longtemps. Il est bien vrai que la France a fait des emprunts à l'Italie, mais ce fut un tort; elle était assez riche des trésors de son propre fonds pour n'avoir rien à envier aux productions de l'étranger. Le seizième siècle, dédaignant et notre vieille littérature, si originale, et notre vieux système artistique, qui avait déjà produit tant de chefs-d'œuvre, se mit à copier l'Espagne et l'Italie. Il fallut Pascal, Bossuet, Corneille, Racine et Boileau, pour recréer notre littérature et nous affranchir de l'imitation étrangère; mais le Poussin et le Puget échouèrent dans leurs tentatives pour rétablir notre école artistique: ils allèrent mourir hors de France, en nous laissant des chefs-d'œuvre qui devaient placer l'école de leur indifférente patrie à la tête des écoles de l'Europe.

Pendant qu'au dix-huitième siècle notre littérature et nos idées conquéraient l'Europe, encore tremblante au souvenir de Louis XIV, toutes les académies des beaux-arts qui s'établissaient en Prusse, en Saxe, en Autriche, en Russie, étaient fondées par des Français; tous les souverains étrangers appelaient auprès d'eux nos artistes, nos architectes, nos sculpteurs et nos peintres; et ces missionnaires de l'art français, s'il nous est permis d'employer cette expression, couvraient la terre étrangère de leurs chefs-d'œuvre. Quand notre David eut donné à l'école française une nouvelle impulsion, toutes les écoles européennes, la suivant aussitôt, se modifièrent à son exemple. Nul peuple, aujourd'hui, ne possède

un artiste célèbre qui n'ait pas été inspiré par les idées de ce grand peintre.

Nous avons cru devoir, avant d'esquisser l'histoire des beaux-arts, protester, au nom du sentiment national, contre des préjugés injurieux pour la France. D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, l'art français et l'art italien n'ont pas la même mission, et par suite ils n'ont pas le même caractère. L'art italien est purement esthétique, et il a atteint la perfection du beau idéal; l'école française a moins recherché la perfection esthétique: elle s'est appliquée surtout à donner à l'art un caractère utile, elle l'a employé comme un moyen d'action, et, en le mettant au service de la politique, elle en a fait un moyen puissant de gouvernement et de civilisation.

Avant de commencer l'histoire des beaux-arts en France, nous devons, pour éviter toute confusion, déterminer le sens que nous attachons à cette expression. Suivant l'opinion la plus générale, toutes les productions poétiques du génie de l'homme, la poésie, la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture, composent le domaine des beaux-arts; on y ajoute encore quelquefois des arts, libéraux plutôt par leurs rapports avec les beaux-arts que par leur nature même: telles sont la gravure, la mosaïque, la tapisserie historique, etc.; mais, à proprement parler, ce ne sont que des moyens de conservation, des procédés à la fois artistiques et mécaniques pour multiplier et propager les produits des beaux-arts, ou pour en augmenter la durée.

Les révolutions de l'histoire des beaux-arts en France sont tellement liées aux événements politiques, que cette histoire est peut-être plus facile à faire chez nous que partout ailleurs. Fixons-en d'abord le point de départ. Sans remonter à l'art grec et romain, qui cependant a exercé une puissante influence à toutes les époques, dans les provinces du Midi; sans même rechercher les origines de l'art chrétien, nous commencerons l'histoire des

beaux-arts, dans notre patrie, à l'époque de l'établissement des Francs sur le sol de la Gaule. Lorsque les Francs firent la conquête des Gaules, ils y trouvèrent, dans une incroyable confusion, tous les éléments de la société: d'un côté, les Romains, avec leur littérature et leur art païens; de l'autre, les évêques, avec la volonté de créer une société réellement chrétienne, avec un système artistique conçu sous l'influence de la religion du Christ, mais ayant besoin d'un peuple neuf, sans traditions à oublier, et qui, en embrassant le christianisme, pût en vouloir toutes les conséquences. Le baptême de Clovis fut réellement l'époque de l'établissement d'une société nouvelle; en effet, le peuple le plus puissant de la Gaule étant devenu chrétien et catholique, païens et ariens disparurent bientôt, et la civilisation franque parcourut sans interruption toutes les phases de son développement (voir l'article BARBARES).

Il semblerait que, le christianisme une fois établi dans les Gaules, l'art, comme la littérature, dut revêtir immédiatement la forme appropriée à sa nouvelle destination; mais la création d'un symbolisme nouveau est une œuvre longue, et pour laquelle il faut le travail de plusieurs siècles. En l'absence d'un art complètement nouveau, les populations gallo-franques du cinquième siècle continuèrent à se servir de l'art païen, mais en l'appropriant le mieux possible aux exigences du culte catholique. Déjà, à l'article AUSONE, nous avons signalé, dans la littérature de cette époque, le mélange bizarre des idées chrétiennes et des formes païennes; nous retrouvons dans l'art cette même confusion, et sans doute il ne faut y voir qu'un effet du désordre qui régnait dans les idées à cette époque de transition; de l'indécision d'une société quittant une forme pour en revêtir une autre, et cherchant dans l'organisation antique tout ce qui pouvait être sauvé de la ruine, tous les éléments qui pouvaient être encore développés, ou qui devaient servir à faire germer les principes nou-

veaux que le christianisme a jetés dans le monde (voir TRADITION).

On ne peut le nier, l'art est l'expression la plus exacte des idées et des croyances d'une époque. En effet, ce n'est qu'une méthode pour rendre une idée évidente et la faire comprendre aux masses; ce n'est qu'un moyen d'enseignement qui par l'intermédiaire des sens l'adresse à l'imagination, à l'intelligence et au cœur; et, considéré de ce point de vue, l'art est une chose complexe, dont l'architecture est la partie principale, et les autres arts les éléments accessoires, mais essentiellement constitutifs et inséparables du tout. En partant de cette idée, si nous divisons l'histoire des beaux-arts d'après les caractères généraux de l'histoire de la civilisation française, nous trouverons trois périodes nettement tranchées : dans la première, l'art est au service des idées religieuses; et cette époque, qui se subdivise elle-même en deux époques, celle de l'art roman et celle de l'art gothique, s'étend jusqu'au seizième siècle. Dans la seconde période, la période monarchique, l'art, de religieux qu'il était, devient en quelque sorte politique, et tend surtout à rehausser la gloire des rois. Cette période s'arrête à la révolution française. Dès ce moment l'art seconde les nouvelles idées d'égalité, de dévouement et de patriotisme : c'est la période de l'art démocratique.

Art religieux.

Dans la première période de l'histoire des beaux-arts, il est incontestable que l'architecture a prévalu; plus qu'à aucune autre époque aussi, est-ce d'après les caractères des monuments d'architecture que l'on peut déterminer avec exactitude les divisions nécessaires à établir dans l'histoire de l'art en France jusqu'au seizième siècle. Il faut encore remarquer que, dans le Midi, le souvenir de Rome et le voisinage des Maures ont donné aux monuments des arts un caractère particulier qui ne leur est point commun avec les monuments

du Nord, où l'on remarque l'empreinte des influences germaniques. Nous reviendrons, au reste, sur le caractère des productions de l'art dans les différentes régions de la France; il suffit ici d'indiquer cette grande séparation du Nord et du Midi, qui se remarque d'ailleurs dans la littérature, dans le droit, et qui s'explique si facilement par la différence des races et des sources de la civilisation.

Art roman. L'art roman est né de l'art romain dégénéré, et combiné avec les idées chrétiennes; il a présenté divers caractères, suivant qu'il a subi plus ou moins l'influence romaine, byzantine ou mauresque. Sa durée a été plus ou moins longue : elle a été moindre dans le Nord, plus considérable dans le Midi et dans les provinces du centre. Toutefois, le treizième siècle peut être regardé comme l'époque où il fut généralement remplacé par l'art gothique.

Caractères de l'art roman. Du cinquième au dixième siècle, sauf le temps du règne de Charlemagne, l'architecture romane porte l'empreinte de la barbarie la plus complète : les monuments sont petits, bâtis en bois, ornés de sculptures et de peintures grossières. Il y a une évidente analogie entre la civilisation naissante et cet art encore dans l'enfance; et rien n'est plus propre à convaincre de l'intime connexité qui existe entre les divers produits de l'intelligence, que la comparaison de ces monuments avec les lois des barbares, les formules de Marculfe, les légendes informes et la littérature grossière de ces siècles de barbarie. Les monuments d'architecture qui restent de cette époque sont fort rares; ceux du temps de Charlemagne sont les seuls que l'on rencontre encore assez fréquemment, et qui offrent quelque beauté. Cette courte période de l'histoire de l'art se distingue surtout par l'inspiration et les souvenirs de l'antiquité; et si l'on réfléchit que ce retour à l'antiquité se fait aussi remarquer dans la législation et dans l'administration de Charlemagne, dans les écrits et les mœurs des

hommes qui ont acquis alors quelque célébrité, on s'expliquera cet éclat éphémère des arts, de la littérature, en un mot, de la civilisation de l'empire carlovingien, et l'on comprendra aussi les causes de sa ruine. En effet, après un demi-siècle d'efforts, tout ce mouvement prématuré et malhabile s'arrêta devant le rétablissement des nationalités brisées par la conquête, et les arts retombèrent dans la barbarie.

L'architecture, durant ce court intervalle, produisit plusieurs monuments remarquables, construits d'après les idées byzantines et avec des débris antiques. Charlemagne fit élever, par des architectes venus de Constantinople, les églises et les palais d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Ingelheim (*) et Nimègue. Au portail de la basilique de Saint-Denis, on retrouve encore des constructions de ce temps; la crypte, entre autres, date du règne de cet empereur. On peut citer encore, comme bâties à cette époque, l'église de Sainte-Croix, à Saint-Lô (805), l'abbaye de Vezelai, les églises d'Orcival et d'Issoire, Saint-Martin d'Angers. Sous les successeurs de Charlemagne, on éleva Notre-Dame d'Orbieu, les églises de Vermanton, de Saint-Nectaire, de Nantua, les abbayes de Fontenelle, de Tournus, l'église de Sainte-Bénigne de Dijon; les châteaux de Verberie, où se tinrent plusieurs conciles; de Kierzy, où fut rendu le capitulaire de 877; de Mersen, où les trois fils de Louis le Débonnaire firent la paix; de Vendières, résidence royale; de Tribur, où fut détrôné Charles le Gros; de Péronne, où fut tué Charles le Simple; de Laon, le dernier asile des Carlovingiens; et de Teil, résidence des premiers Capétiens.

La peinture, employée encore comme au temps du paganisme à la décoration intérieure des édifices (**), pro-

duisit aussi les admirables miniatures qui ornaient les manuscrits; tels sont

d'Ingelheim, nous donne une idée exacte de ce qu'étaient la peinture et la sculpture à cette époque, qu'on se représente ordinairement comme si barbare.

« Là s'élève, sur cent colonnes, un palais superbe: on y admire d'innombrables appartements, des toitures de formes variées, des milliers d'ouvertures, de réduits et de portes, ouvrage de mains d'hommes, maîtres habiles dans leur art. Le temple du Seigneur, construit du marbre le plus précieux, a de grandes portes d'airain et de plus petites enrichies d'or; de magnifiques peintures y retracent aux yeux les œuvres de la toute-puissance de Dieu et des actions mémorables des hommes (*). A la gauche, sont représentés d'abord l'homme et la femme nouvellement créés, quand ils habitent le paradis terrestre où Dieu les a placés. Plus loin, le perfide serpent séduit Ève, dont le cœur a jusqu'alors ignoré le mal; elle-même tente à son tour son mari, qui goûte le fruit défendu; et tous deux, à l'arrivée du Seigneur, cachent leur nudité sous la feuille du figuier. On voit ensuite nos premiers pères travailler péniblement la terre, en punition de leur péché; et le frère envieux frapper son frère, non du glaive, mais de sa main cruelle, et faire connaître au monde les premières funérailles. Une suite innombrable de tableaux retraçant, dans leur ordre, tous les faits de l'Ancien Testament, montre encore les eaux répandues sur toute la surface de l'univers, s'élevant sans cesse, et engoulissant enfin toute la race des hommes; l'arche, par un effet de la miséricorde divine, arrachant au trépas un petit nombre de créatures, et le corbeau et la colombe agissant diversement. On a peint aussi les actions d'Abraham et de ses enfants, l'histoire de Joseph et de ses frères, et la conduite de Pharaon; Moïse délivrant le peuple de Dieu du joug de l'Égypte; l'Égyptien périssant dans les flots qu'Israël traverse à pied sec; la Loi donnée par Dieu, écrite sur la double table; l'eau jaillissant du rocher; les cailles tombant du ciel pour servir de nourriture aux Hébreux, et la terre promise depuis si longtemps, recevant ce peuple

(*) Voyez la description de ce palais et de son église, note (**).

(**) La description suivante, qu'Ermold le Noir, poète contemporain de Louis le Débonnaire, fait du palais et de l'église

(*) Presque tous les tableaux qui suivent se trouvent reproduits en mosaïque sur les parois de la cathédrale de Montréal, près Palerme, laquelle fut bâtie à la fin du douzième siècle par le roi de Sicile Guillaume II dit le Bon.

la Bible et le Psautier de Charles le Chauve, l'Évangélaire de saint Saturnin, etc.

lorsqu'il a pour chef le brave Josué. Dans ces tableaux revit la troupe nombreuse des prophètes et des rois juifs, et brillent dans tout leur éclat leurs actions les plus célèbres, les exploits de David, les œuvres du puissant Salomon, et ce temple, ouvrage d'un travail vraiment divin. Le côté opposé représente tous les détails de la vie mortelle qu'a menée le Christ sur la terre, quand il y fut envoyé par son père. L'ange descendu des cieux s'approche de l'oreille de Marie, et la salue de ces paroles : « Voici la vierge de Dieu. » Le Christ, connu depuis longtemps aux saints prophètes, naît, et l'enfant-Dieu est enveloppé de langes. De simples bergers reçoivent les ordres pleins de bonté du maître du tonnerre; et les Mages méritent aussi de voir le Dieu du monde. Hérode furieux craint que le Christ ne le détrône, et fait massacrer les créatures innocentes que leur enfance seule condamne au trépas. Joseph fuit alors en Égypte, ramène ensuite le divin enfant qui grandit, se montre soumis à la loi, et veut être baptisé, lui qui est venu pour racheter de son sang tous les hommes dévoués depuis longtemps à la mort éternelle. Plus loin, après avoir, à la manière des mortels, supporté un long jeûne, le Christ triomphe par son art de son tentateur, enseigne au monde les saintes et bienfaisantes doctrines de son père, rend aux infirmes la jouissance de leurs anciennes facultés, rappelle même à la vie les cadavres des morts, enlève au démon ses armes, et le chasse loin de la terre. Enfin on voit ce Dieu, livré par un perfide disciple, et tourmenté par un peuple cruel, vouloir mourir lui-même comme un vil mortel; puis, sortant du tombeau, apparaît au milieu de ses disciples, monter au ciel à la vue de tous, et gouverner le monde. Telles sont les peintures dont les mains exercées d'artistes habiles ont orné toute l'enceinte du temple de Dieu. Le palais du monarque, enrichi de sculptures, ne brille pas d'un moindre éclat, et l'art y a retracé les plus célèbres faits des grands hommes. On y voit les combats divers livrés dans les temps de Ninus, une foule d'actes d'une cruauté révoltante, les conquêtes de Cyrus, ce roi exerçant ses fureurs contre un fleuve pour venger la mort de son coursier chéri, et la tête de cet infortuné triomphateur, qui venait d'envahir

La musique, cet art si éminemment civilisateur, 'reçut de Charlemagne les plus grands encouragements; il la faisait enseigner dans les écoles qu'il fondait. Sous son règne, le plain-chant grégorien, déjà altéré, fut rétabli dans

les États d'une femme, ignominieusement plongée dans une outre remplie de sang. Plus loin, se présentent les crimes impies du détestable Phalaris, faisant périr avec un art atroce des malheureux qui font peine à regarder. Pérille, cet ouvrier fameux dans l'art de travailler l'airain et l'or, est auprès de lui : le malheureux met sa trop cruelle gloire à fabriquer sur-le-champ pour Phalaris un taureau d'airain, dans lequel le monstre puisse enfermer le corps entier d'un homme, digne objet de pitié; mais le tyran précipite l'ouvrier lui-même dans les entrailles du taureau; et cet ouvrage de l'art donne ainsi la mort à celui qui l'a créé. D'un autre côté, Romulus et Rémus posent les fondements de Rome; et le premier immole son frère à son ambition impie. Annibal, quoique privé d'un de ses yeux, n'en poursuit pas moins le cours de ses funestes guerres. Alexandre soumet par la force des armes l'univers à son empire; et le peuple romain, d'abord si faible, croissant bientôt, étend son joug jusqu'aux pôles du monde. Dans une autre partie du palais, on admire les hauts faits de nos pères, et les œuvres éclatantes d'une piété fidèle dans des temps plus voisins de nous. On y voit Constantin, dépouillant tout amour pour Rome, bâtir lui-même, et pour lui, Constantinople. On y a aussi représenté l'heureux Théodose, et sa vie illustrée par tant de belles actions. Là sont encore retracés le premier Charles que la guerre rendit maître des Frisons, et tout ce que son courage a fait de grand. Plus loin, tu brilles, Pepin, remettant les Aquitains sous tes lois, et les réunissant à ton empire à la suite d'une heureuse guerre. Là enfin, le sage empereur Charles déploie ses traits majestueux, et sa tête auguste ceinte du diadème. Les bandes saxonnes osent s'élever contre lui, et tenter le sort des combats; mais il les massacre, les dompte, et les force à courber la tête sous son joug. Ces faits mémorables et d'autres encore décorent ce palais, et charment les yeux de quiconque souhaite les contempler (*).

(*) Ermoldus Nigellus, *Faits et gestes de Louis le Pieux*, p. 89 et suivantes de la traduction publiée par M. Guizot.

sa pureté primitive par deux chanteurs que le pape Adrien I^{er} lui envoya en 787, sur sa demande. Ces deux hommes fondèrent des écoles en France. L'un d'eux, nommé Benoît, s'établit à Metz; l'autre, Théodore, se fixa à Soissons. Propager la musique, c'était en effet le meilleur moyen de propager le christianisme, et d'adoucir la grossièreté des esprits. Du reste, les chantres allemands, dont les chants, dit Eginhard, ressemblaient au bruit que font les roues d'une voiture lorsqu'elles écrasent des cailloux, n'adoptèrent le plain-chant romain que longtemps après Charlemagne. Charles le Chauve fut aussi grand amateur de musique, et favorisa la culture de cet art.

Les ravages des barbares, Normans, Sarrasins et Hongrois, depuis le milieu du neuvième siècle jusqu'à la fin du dixième, arrêtaient l'essor que Charlemagne avait imprimé aux beaux-arts. On bâtit alors fort peu de monuments religieux. En revanche, pour se mettre à l'abri des ravages des barbares, on éleva un nombre prodigieux de châteaux. Le type roman persistait, mais en perdant de plus en plus son caractère byzantin. L'église d'Ainay est un des monuments les plus curieux de cette époque.

C'est au onzième siècle que l'art roman prit son plus grand développement. Alors commence pour les arts une ère nouvelle. « L'apathie (*) et le découragement dans lesquels l'attente de la fin du monde avait tenu les esprits pendant le dixième siècle (**) se dissipèrent bientôt, pour faire place à une activité prodigieuse, qui imprima une impulsion toute nouvelle aux arts et à la littérature.

« L'architecture, surtout, prit un caractère qu'elle n'avait point eu auparavant; et dans toutes les parties

(*) De Caumont, Cours d'ant., 4^e partie, p. 111.

(**) Voyez *l'Apocalypse*, ch. 20; saint Aug., *De Civit. Dei*, lib. xx, ch. 7; *Script. veter. ampliss. collect.*, t. I, p. 227.

de la France on vit s'élever des églises remarquables par leur nouveau style et leurs belles proportions.

« La renaissance fut peut-être plus manifeste encore en Normandie que dans les autres pays. Après avoir pillé et renversé les églises, les hommes du Nord adoptèrent les mœurs et la religion des vaincus, et devinrent chrétiens aussi fervents qu'ils avaient été fougueux dans leurs dévastations. Ils voulurent réparer leurs ravages, en élevant de nouveaux temples, et en rétablissant ceux qui étaient ruinés. Aucune partie de la France ne présente peut-être autant de fondations d'églises et d'abbayes, dans un intervalle aussi court, que l'ancienne province de Normandie.

« Les ducs et les principaux barons donnèrent l'exemple à leurs vassaux, et il y eut entre eux une émulation extraordinaire. « A cette époque (vers le milieu du onzième siècle), dit Guillaume de Jumièges, la Normandie jouissait d'une paix profonde; le clergé était souverainement respecté de tout le monde; les personnes riches rivalisaient de zèle à bâtir des églises, et à doter des moines qui priaient pour leur salut. »

« Plus tard, après la conquête de l'Angleterre, les seigneurs normands portèrent dans ce pays leur goût pour l'architecture. Les biens immenses qu'ils reçurent ne firent que favoriser leur zèle à fonder des châteaux, des églises et des monastères; en même temps que le désir de conserver leurs nouvelles possessions les mettait, en quelque sorte, dans la nécessité d'agir ainsi, pour s'attacher le clergé et pour tenir la population en respect. Guillaume de Malmesbury peint bien cette ardeur des Normands à couvrir d'édifices religieux le pays qu'ils venaient de soumettre. « Voyez, dit-il, s'élever de tous côtés des églises et des monastères, dans un nouveau style d'architecture (*). »

« Les faits sont clairs: partout, en France et en Angleterre, un change-

(*) *Novo ædificandi genere.*

ment notable, un progrès marqué, se manifestait dans l'art de bâtir au onzième siècle.

« C'est aussi au onzième siècle que commença le développement d'un ordre social nouveau, de la société vraiment moderne. « C'est à partir de la fin du dixième siècle, que l'être social qui porte le nom de France est pour ainsi dire formé, dit M. Guizot (*). Il existe ; on peut assister à son développement propre et extérieur. Ce développement mérite pour la première fois le nom de civilisation française. Jusque-là, on n'aperçoit encore que la civilisation gauloise, franque, gallo-romaine et gallo-franque. C'est du cinquième au dixième siècle que s'est opéré le travail de fermentation et d'amalgame des trois grands éléments de la civilisation moderne : l'élément romain, l'élément chrétien, et l'élément german ; et c'est seulement à la fin du dixième siècle que la fermentation a cessé, que l'amalgame a été à peu près accompli. »

C'est évidemment à ce travail général de la société qu'il faut attribuer la révolution qui s'opéra à cette époque dans les arts ; les monuments devinrent plus grands, leur décoration mieux entendue ; le symbolisme se fixa.

Au douzième siècle, l'art roman a atteint son plus grand développement. Dès lors il tend à se modifier ; et vers la fin du siècle il se métamorphose, et devient l'art gothique (**). Il nous suffira de citer comme types de l'art roman, au douzième siècle, les églises de Notre-Dame de Poitiers, de Saint-Gilles, de Saint-Trophime d'Arles, dont les descriptions trouveront place dans d'autres articles.

Art gothique. — L'art gothique procède de l'art roman ; il n'en est que le développement immédiat. C'est en vain qu'on tenterait de lui donner une autre origine. Vouloir le faire naître spontanément, l'isoler complé-

tement de l'art roman, ce serait briser la chaîne qui lie ensemble toutes les productions de l'intelligence humaine, ce serait entreprendre une discussion sans résultat possible.

Le système qui fait naître l'art gothique de l'art des Arabes, et attribue aux croisés son importation, n'est pas plus facile à soutenir. En effet, l'art du midi des Gaules est l'art roman, et cet art y persista plus longtemps que dans le Nord. Si l'influence des Arabes eût été assez considérable pour décider l'apparition d'un nouveau système architectural, ce système n'eût-il pas dû naître dans le Midi, toujours en contact avec les Sarrasins, par la guerre et par le commerce ? Cette objection nous paraît sans réplique. Cependant, si on ne s'y rendait pas, il faudrait encore, pour admettre le système qu'elle combat, supposer que l'art chrétien ait pu accepter le symbolisme de l'art musulman ; or, si l'on examine le plan et la décoration des cathédrales et des mosquées, et que l'on compare les idées générales qui dominent dans la construction de ces édifices, on conviendra qu'il n'y a entre eux aucun rapport, et que les emprunts faits par les Francs aux Arabes ont dû se réduire à très-peu de chose.

Le caractère essentiel de l'art gothique, disent les partisans de l'origine arabe, c'est l'ogive, et il n'y a rien de commun entre l'ogive et le plein cintre de l'art roman. Mais dans tous les monuments romans du douzième siècle on retrouve l'ogive avec le plein cintre. Là, c'est une ogive qui encadre des arcades cintrées ; ici, c'est une arcade cintrée qui encadre des ogives. A la coupole de Saint-Paul de Lyon, les huit pans étant inégaux, et cependant percés chacun de trois fenêtres, celles qui sont sur les côtés étroits sont ogivales, tandis que celles qui sont pratiquées sur les côtés larges sont cintrées, parce que la place permettait à l'architecte de développer le plein cintre (*). Ces faits, et

(*) Hist. de la civil. en France, t. III, p. 204 et suiv.

(**) Ou *ogival*, si l'on aime mieux.

(*) Voir Lyon ancien et moderne, art. SAINT-PAUL.

beaucoup d'autres que nous pourrions citer, prouvent évidemment que la seule opinion admissible sur l'origine de l'art gothique est celle que nous avons émise plus haut.

Rapports entre le développement de l'art gothique et le développement de la société. — C'est au treizième siècle que l'art gothique atteint son développement, et c'est aussi l'époque où se constitua la société française. C'est en effet alors que la royauté commence à exister avec ses attributions et sa puissance. Alors se fixent ses rapports avec la féodalité, avec la papauté, la grande puissance d'alors ; avec les autres États de l'Europe. C'est alors que la nationalité française commence à se faire jour, et à entourer la royauté, comme le centre de la nation, comme le lien qui réunit les fiefs, les communes, et tous les éléments du pays, jusqu'alors séparés.

Le treizième siècle est pour la France une époque de révolution. Diplomatie, législation, droit, administration, lettres, sciences, tout apparaît, ou se perfectionne tellement, que ces perfectionnements changent totalement la face des choses. Quoi donc d'étonnant dans l'apparition d'un art nouveau, à cette époque où tout se renouvelle ? et pourquoi aller chercher en dehors de l'essence de la nation française la cause de cette apparition ?

Caractères de l'art gothique. — Longtemps on a négligé cet art, si digne cependant d'exciter l'attention. Le moyen âge, regardé comme un temps d'arrêt par des esprits étroits, était laissé de côté tout entier. Cependant il occupe une place importante dans l'histoire de l'humanité, et son système artistique est sans contredit ce qu'il a produit de plus complet et de plus beau. Lorsque M. de Chateaubriand eut deviné le symbolisme de ce système (*), et que les études philosophiques eurent appris aux historiens que tout, dans l'histoire, a son but et sa cause, cet art, si complet et si ad-

mirablement approprié aux cérémonies du culte catholique, excita tout à coup un enthousiasme aussi exclusif et aussi peu réfléchi peut-être que le mépris dont jusque-là il avait été l'objet. Cependant, cet enthousiasme a eu de bons résultats. On a étudié sérieusement l'art gothique, et les faits qui ont été mis en lumière permettent maintenant d'affirmer que les cathédrales sont le produit, non d'un caprice, mais d'un système savant. La forme des cathédrales est la croix ; le chœur, la nef, le transept, et les bas côtés, avec leurs chapelles, servent à toutes les cérémonies du culte. Le monument est orienté de manière que les regards des fidèles soient tournés vers l'est, c'est-à-dire vers la terre sainte ; puis, sur ce plan si sévère, se développe une architecture en apparence créée par le hasard, et due au contraire à une géométrie sévère.

* Cette géométrie de la beauté éclate dans le type de l'architecture gothique, dans la cathédrale de Cologne ; c'est un corps régulier, qui a crû dans la proportion qui lui était propre, avec la régularité des cristaux. La croix de l'église normale est strictement déduite de la figure par laquelle Euclide construit le triangle équilatéral. Ce triangle, principe de l'ogive normale, peut s'inscrire à l'arc des voûtes ; il tient ainsi l'ogive également éloignée, et de la disgracieuse maigreur des fenêtres aiguës du Nord, et du lourd aplatissement des arcades byzantines. Le nombre dix et le nombre douze, avec leurs subdivisions et leurs multiples, dominent tout l'édifice. Dix est le nombre humain, celui des doigts ; douze, le nombre divin, le nombre astronomique. Ajoutez-y sept, en l'honneur des sept planètes. Dans les tours et dans tout l'édifice, les parties inférieures dérivent du carré, et se subdivisent en octogone ; les supérieures, dominées par le triangle, s'exfolient en hexagone, en dodécagone. La colonne a, dans le rapport de son diamètre à la hauteur, les proportions de l'ordre dorique ; la hauteur est égale à la largeur de l'arcade,

(*) Voy. le Génie du christianisme.

conformément au principe de Vitruve et de Pline. Ainsi, dans ce type de l'architecture gothique, subsistent les traditions de l'antiquité.

« L'arcade, jetée d'un pilier à l'autre, est large de cinquante pieds. Ce nombre se répète dans tout l'édifice ; c'est la mesure de la hauteur des colonnes. Les bas côtés ont la moitié de la largeur de l'arcade, la façade en a le triple. La longueur totale de l'édifice a trois fois la largeur totale, autrement dit neuf fois la largeur de l'arcade. La largeur du tout est égale à la longueur du chœur et de la nef, égale à la hauteur du milieu de la voûte. La longueur est à la hauteur comme deux est à cinq. Enfin l'arcade, les bas côtés, se reproduisent au dehors, dans les contre-forts et les arcs-boutants qui soutiennent l'édifice. Le nombre sept, le nombre des sept dons du Saint-Esprit, des sept sacrements, est aussi celui des chapelles du chœur ; deux fois sept celui des colonnes qui le soutiennent.

« Cette prédilection pour les nombres mystiques se retrouve dans toutes les églises. Celle de Reims a 7 entrées ; celles de Reims et de Chartres 7 chapelles autour du chœur. Le chœur de Notre-Dame de Paris a 7 arcades. La croisée est longue de 144 pieds (16 fois 9), large de 42 (6 fois 7) ; c'est aussi la largeur d'une des tours, et le diamètre d'une des grandes roses ; les tours de la même église ont 216 pieds (18 fois 12) ; on y compte 297 colonnes (297 : 33 = 99, qui, divisé par 3 = 33, qui, divisé par 3 = 11), et 45 chapelles (5 × 9). Le clocher qui en surmontait la croisée avait 104 pieds, comme la voûte principale. Notre-Dame de Reims a dans œuvre 408 pieds (34 fois 12) (*) ; Chartres, 396 pieds (6 fois 66). Les nefs de Saint-Ouen de Rouen, et des cathédrales de

Strasbourg et de Chartres, sont toutes trois de longueur égale (244 pieds). La sainte Chapelle de Paris est haute de 110 pieds, longue de 110, large de 27 (3^e puissance de 3).

« A qui appartenait cette science des nombres, cette mathématique divine ? A aucun homme mortel, mais à l'Église de Dieu. A l'ombre même de l'Église, dans les chapitres et les monastères, le secret s'en transmettait avec les enseignements des mystères chrétiens. L'Église pouvait seule accomplir ces miracles de l'architecture. Souvent, pour terminer un monument, elle y appelait tout un peuple. Cent mille hommes travaillaient à la fois à la cathédrale de Strasbourg ; et tel était le zèle, que la nuit ne pouvait interrompre ce travail : ils continuaient aux flambeaux. Souvent encore, l'Église prodiguait les siècles, elle accomplissait lentement une œuvre parfaite. Renaud de Montauban portait déjà des pierres à la cathédrale de Cologne, et on y travaille encore aujourd'hui. Rien ne résistait à cette force patiente (*).

C'est surtout dans l'ornementation des cathédrales que l'Église montre la parfaite connaissance qu'elle avait de l'application des arts à l'enseignement des idées religieuses, et par conséquent à l'éducation du peuple. La peinture et la sculpture étaient employées à cette œuvre. A Chartres, six mille figures sculptées représentent l'histoire religieuse dans tous ses éléments ; puis, la peinture des vitraux et les mosaïques développent les détails de mille faits, de mille légendes, dont la vue touchait et instruisait le pauvre peuple, qui trouvait là, et seulement là, les moyens de s'instruire. On conçoit qu'à une époque où l'on se proposait un tel but, il était impossible que les arts du dessin ne fissent pas de grands progrès. Aussi, non-seulement l'architecture s'agrandit, se développa, et atteignit des proportions

(*) La longueur extérieure est de 438 pieds 8 pouces ; 438 est divisible par 3, par 2, par 4, par 12 ; divisé par 12, il donne 365, 5 le nombre des jours de l'année plus une fraction, ce qui est un degré encore d'exactitude. *Note de M. Michelet.*

(*) Michelet, Histoire de France, t. II, p. 675 et suiv. ; cf. de Caumont, Cours d'antiq., 4^e partie, p. 273.)

gigantesques, mais les autres arts qui en étaient considérés comme des accessoires se perfectionnèrent rapidement aussi, et parvinrent à un degré de correction souvent fort remarquable.

Renaissance de divers arts; perfectionnement du dessin. — Depuis la ruine de l'empire de Charlemagne, la peinture et la sculpture, loin de faire aucun progrès, étaient tombées en France dans un état complet de décadence, dont elles ne sortirent qu'après le douzième siècle. Il est évident que l'art du dessin était complètement ignoré des individus qui produisirent les œuvres si mesquines de cette époque. Cependant on a essayé, de notre temps, de prouver que cette ignorance si naturelle des règles esthétiques en était une violation volontaire, dont la cause était une pure abnégation, un profond mépris pour la chair, et conséquemment pour ses formes. Mentionner un tel système, c'est assez le réfuter. Ce qu'on peut assurer, c'est que les arts du dessin firent des progrès réels aux treizième et quatorzième siècles. Commençons par la sculpture.

Sculpture. — L'art de proportionner les membres, de les ajuster au corps, de déterminer les mouvements avec précision, avec justesse, avec un naturel convenable, de donner au corps des proportions véritables, à la physionomie une expression et un jeu naturels, de fixer les rapports des divers personnages d'un groupe, de mettre une certaine harmonie dans l'ensemble et dans les détails; cet art si difficile, et si peu connu des artistes romans, apparut vers le milieu du treizième siècle. L'histoire de saint Étienne, sculptée en 1257 par *Jehan de Chelles*, au portail méridional de Notre-Dame de Paris, est un échantillon de la sculpture de cette époque. Sans doute, il y a encore bien des reproches à adresser à ces bas-reliefs, mais on y distingue aussi de bonnes qualités. Les sculptures du portail septentrional de la même église sont du commencement du quatorzième siècle, et présentent un progrès réel. Le dessin en est correct, les

groupes bien entendus, l'expression des physionomies bien sentie et bien rendue. La Vierge que l'on voit au trumeau de ce portail est délicieuse de grâce et d'expression. On y remarque un sentiment de pureté, une correction de dessin, que l'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans une œuvre de cette époque.

En général, les sujets les plus fréquemment représentés en bas-reliefs à cette époque sont : la naissance de Jésus-Christ; l'adoration des Mages; le massacre des Innocents; la fuite en Égypte; la présentation de Jésus-Christ au temple; l'annonciation; la visitation; le pèsement des âmes; le jugement dernier; les peines de l'enfer; diverses légendes de saints et de martyrs; les signes du zodiaque; l'histoire du patron du lieu; les rois et reines fondateurs de l'édifice; des évêques et des abbés; la généalogie de la Vierge, au moyen des statues des rois de Juda.

Les bas-reliefs étaient peints, et se détachaient sur un fond d'or ou d'azur. Il est à peu près certain que les sculpteurs, en peignant leurs ouvrages, ne firent qu'imiter les artistes du Bas-Empire, qui avaient eux-mêmes emprunté cet usage à ceux de l'antiquité; mais ce n'est pas le lieu d'insister sur ce sujet. Tous ces sujets sont religieux; et chacun des personnages avait un cachet, un type déterminé, et connu de tous. Ce type est universel; on le trouve reproduit par les bas-reliefs comme par les verrières, par les fresques comme par les tapisseries, etc. Nous insistons sur ce fait, qui est une nouvelle preuve de l'harmonie qui existait alors entre les arts, et de leur emploi simultané. Des sculptures historiées ornaient les chapiteaux, les voussures des arcades, les tympans des portails, les jubés, les stalles du chœur, les chaires, enfin toutes les parties de l'édifice où l'architecte avait laissé un nu. Les monuments de la sculpture monumentale de cette époque sont assez nombreux, et trop connus, pour que nous nous arrétions à les citer ici.

Mais, dès le treizième siècle, l'art de la sculpture fut appliqué à des œuvres qui n'avaient point pour but la décoration des monuments. On cite dans ce genre une statue équestre de Philippe le Bel, et un assez grand nombre de tombeaux ornés de bas-reliefs. Il y avait à Paris, dès le temps de saint Louis, une corporation d'*ymaigiers-tailleurs*, qui sculptaient en os, en ivoire et en bois, *figures de saints, crucefix, manches à couteaux, pour les églises, les princes et chevaliers*. Il y avait aussi une autre corporation, celle des *paintres*, qui doraient, argentaient, recouvraient de peinture ce qu'ils sculptaient en pierre, corne ou ivoire, probablement *pour les menues gens* (*).

C'est probablement à ces corporations que l'on doit cette quantité de chasses, de bas-reliefs pour reliures, coffrets, drageoirs, meubles, diptyques, etc., qui sont aujourd'hui tant admirés comme ouvrages de patience, et même comme œuvres de bon goût. Nous citerons parmi les sculpteurs de l'âge gothique, Jean de Chelles, Jean Ravy, qui travaillèrent à Notre-Dame de Paris, Jean de Saint-Romain, qui vivait sous Charles V, etc.

Peinture. — Les verrières qui décoraient les fenêtres des cathédrales sont ce que la peinture a produit de plus remarquable pendant la période gothique. Les plus anciennes verrières sont celles que l'abbé Suger fit faire pour l'abbaye de Saint-Denis, et sur lesquelles il fit représenter l'histoire de Moïse et les exploits de Louis VII. Comme la sculpture, les vitraux sont de véritables tableaux d'histoire, destinés à l'enseignement religieux. C'est le livre des illettrés, disait, au seizième siècle, un curé de Saint-Nizier, à Troyes. Jusque vers le quinzième siècle, le dessin des vitraux fut très-négligé; avant cette époque on ne recherchait guère que l'harmonie des couleurs, et ce jour mystérieux qui produit tant d'impression sur l'imagi-

nation des fidèles. C'est surtout vers le chœur et aux fenêtres les plus élevées qu'étaient placées les verrières les plus belles et les plus éclatantes. Cette disposition avait sans doute le même but que ces longues colonnettes, qui, montant jusqu'à la voûte, semblent diriger vers le ciel les regards et la pensée des fidèles.

Parmi les produits les plus remarquables de la peinture sur verre à cette époque, nous citerons seulement les belles roses de Notre-Dame de Paris, et les verrières de Chartres, de Bourges, de la Sainte-Chapelle, de Rouen et de Strasbourg.

La peinture produisit encore les fresques, les mosaïques et les tapisseries dont on ornait les cathédrales, et qui, comme les verrières, étaient presque exclusivement religieuses. Le dessin en était aussi fort négligé; ce n'est que vers le seizième siècle qu'on commença à le perfectionner.

Musique. — Pendant cette époque la musique religieuse, le plain-chant, à le premier rang, à cause de sa majesté et de sa destination. L'application de l'orgue, à l'accompagnement des chants religieux, eut un résultat très-important: ce fut de créer, au treizième siècle, l'harmonie, et de déterminer une révolution dans l'art de la musique, jusqu'alors réduit à des mélodies d'une trop grande simplicité, soutenues par des accompagnements à l'unisson. Les premières compositions musicales à parties, dues à des maîtres de l'école flamande, furent consacrées au service des églises; car l'art musical n'était point encore passé au service des rois. Cependant à cette époque il y eut, si l'on peut parler ainsi, une musique laïque: c'étaient les airs des chansons des troubadours et des trouvères, ou bien le récitatif des mystères, origine de la musique dramatique, et les fanfares que l'on jouait aux armées, aux tournois, et dans les fêtes royales.

Parmi les productions musicales de cette époque, il y en a très-peu de nouvelles dans la musique d'église: le plain-chant était fixé, et il restait bien peu à ajouter à ce que saint Am-

(*) Voyez le Livre des métiers d'Étienne

broise et saint Grégoire avaient produit. Cependant on peut citer les hymnes qu'Abélard composa, paroles et musique, pour l'office du Paraclet.

A partir du treizième siècle, des compositions religieuses, écrites par des laïques, furent acceptées par l'Église. On parle d'une messe à une voix qui fut exécutée sous saint Louis; en 1364, pour le sacre de Charles V, Guillaume de Machault composa une messe à quatre voix.

Mais si la musique religieuse resta à peu près stationnaire jusqu'au treizième siècle, il n'en fut pas de même de la musique mondaine: le génie inventif des trouvères se livra à la composition d'une foule de noëls, de chansons, qui donnèrent à la France une grande célébrité dans cet art; c'étaient les trouvères qui chantaient et jouaient des instruments tels que viole, rebec, sacquebutte, harpe, cornemuse, flûte, etc., dans les concerts par lesquels les rois ou les grands vassaux augmentaient l'éclat de leurs fêtes.

Au quinzième siècle, le système de musique de la période gothique disparaît peu à peu, et les grands maîtres de Flandre préparent une révolution dans cet art, révolution que le seizième siècle verra s'accomplir.

Transition entre l'art gothique et la renaissance. — La fin du quinzième siècle est une époque de révolutions. Les conciles de Bâle et de Constance avaient constaté la ruine du pouvoir pontifical, et demandé la réforme de l'organisation religieuse. Plusieurs faits, tels que la pragmatique de Bourges, avaient aussi, pendant le quinzième siècle, signalé l'affaiblissement des croyances catholiques en France; Louis XI avait détruit la féodalité, et donné à la France une nouvelle forme de gouvernement: il est incontestable que de nouvelles idées devaient naître dans cette société nouvelle, où le système monarchique et les idées philosophiques allaient remplacer la féodalité et les pieuses croyances. Aussi l'art gothique, essentiellement religieux, commence-t-il à dégénérer, et son atonie fait prévoir sa

fin prochaine. Il ne produit plus rien de grandiose, et ne recherche que le luxe des ornements et des détails (*). On n'entreprend plus de grandes constructions; c'est à peine si l'on achève celles que les siècles précédents ont laissées inachevées. Cependant le dessin a fait des progrès, et la sculpture, comme la peinture, produisent des œuvres remarquables. Les bas-reliefs du portail de Saint-Pierre de Nantes, les mausolées des ducs de Bourgogne, ouvrage des frères Claux, le jubé de Sainte-Cécile d'Alby, les belles peintures de Jean Fouquet, enlumineur de la bibliothèque de Louis XI, attestent un progrès évident sur les siècles précédents: mais si ces œuvres, prises à part, sont remarquables, les œuvres collectives sont en décadence, l'architecture est nulle; enfin l'inverse de ce que nous avons avancé plus haut commence à s'accomplir. Jadis l'art était beau dans son ensemble, mais imparfait dans les détails; au quinzième siècle, il est laid dans son ensemble, mais les détails sont remarquables: c'est que la société éprouve une importante modification, que son temps organique est accompli, et qu'elle entre dans son âge critique, dans son âge d'analyse, d'examen; qu'elle fait retour sur elle-même, sur ses croyances; qu'elle les modifie, et se prépare à entrer dans une ère nouvelle. La littérature, les arts, le droit, les sciences, tous les produits de l'intelligence se ressentent de cette révolution, dont le mouvement est encore augmenté par l'admiration pour l'antiquité grecque et romaine, qui déborde alors sur le monde chrétien.

On a attribué aux guerres d'Italie la décadence de l'art gothique en France. Suivant les partisans de cette opinion, la révolution qui s'accomplit alors dans notre système artistique serait l'œuvre des artistes italiens, amenés en France par François I^{er}. Nous ne nous arrêtons point à combattre une pareille erreur, si elle n'était encore admise

(*) Gothique flamboyant ou fleur.

par beaucoup de personnes. Certes, nous accordons que l'art italien a exercé quelque influence sur l'art français au seizième siècle; nous accorderons aussi que les guerres d'Italie ont fait connaître cet art en France; mais là n'est pas la question. Pourquoi l'art italien du seizième siècle était-il différent de l'art gothique? Pourquoi était-ce l'art antique? Pourquoi, à la même époque, l'art gothique, en France, était-il détruit? Pourquoi enfin la littérature, les institutions politiques, le droit du moyen âge, disparaissaient-ils en France et dans toute l'Europe? Les guerres d'Italie sont-elles la cause de ces révolutions qui leur sont antérieures? Ne se demanderait-on pas, au contraire, avec bien plus de raison, si ces guerres elles-mêmes, nécessaires pour établir l'équilibre européen, n'ont point été amenées par la grande révolution intellectuelle du quinzième siècle?

Il est temps, en vérité, d'apprécier de plus haut les mouvements de la civilisation. Pour nous, les guerres d'Italie ne sont point la cause première de la renaissance. Cette révolution s'opérait en France en même temps qu'en Italie et dans toute l'Europe. La France même, sur quelques points, précéda l'Italie. Qui oserait nier qu'elle ne le fit pas en politique? N'a-t-elle pas, avant l'Italie, constitué, d'après les souvenirs de l'administration impériale, et d'après le droit romain, son unité politique? D'ailleurs les artistes français de cette époque produisirent des œuvres fort remarquables; nous citerons seulement les sculptures de Solesmes, les peintures de Fouquet, l'hôtel de ville de Nevers, la chapelle de l'hôtel de Clugny, l'église de Brou. Ces exemples suffirent pour convaincre le lecteur que les arts florissaient en France à la fin du quinzième siècle, avant l'invasion du goût italien, qui exerça simplement une influence notable sur notre système gothique, déjà modifié par des causes toutes différentes (*).

(*) Voyez, pour la période gothique, les arts au moyen âge, par M. du Sommerard.

Renaissance. — Le mouvement auquel on a donné le nom de renaissance est complexe. C'est pour ainsi dire la restauration éclectique de l'antiquité, ou plutôt, c'est un effort tenté pour assimiler à la civilisation moderne tous les éléments antiques nécessaires au développement de la philosophie moderne. La philosophie, le droit, les sciences, les lettres et les arts des anciens furent en effet étudiés alors avec une ardeur et une persévérance admirables. Mais pourrait-on désigner un moment et un pays où la renaissance ait commencé plus particulièrement que dans un autre? Nous ne le croyons pas. Cependant, on conçoit que les traditions romaines, plus vivaces en Italie que partout ailleurs, la présence des monuments antiques, de fréquents rapports commerciaux avec l'empire d'Orient, et l'asile donné aux fugitifs de Constantinople, aient pu y accélérer le mouvement intellectuel; mais lorsque les guerres d'Italie vinrent hâter la révolution qui se serait faite sans elles, la France, comme nous l'avons déjà dit, était depuis longtemps, sous le rapport du droit et de l'administration, dans cette voie d'imitation de l'antiquité. Sans entrer dans beaucoup de détails sur les causes de la renaissance, il faut cependant signaler le rapport qui existe entre cette révolution philosophique et la révolution politique qui s'opérait en France; il faut encore signaler ce fait, que la protestation de Luther eut lieu à la même époque, et qu'elle exerça sur certaines contrées une influence qu'elle n'a pas eue en France. La renaissance fut païenne en Italie, protestante en Allemagne, philosophique en France. Dans le droit, Cujas; dans les lettres, Ronsard et la Pléiade; dans la philosophie, Ramus, Rabelais et Montaigne; dans les arts, Goujon, Philibert Delorme et Cousin: tels sont les hommes qui caractérisent la renaissance en France. Sans doute leur caractère est philosophique; mais ils restèrent dans la tradition catholique, dans la tradition d'unité, qui augmenta encore

leur admiration pour Rome et pour la centralisation romaine.

La puissance de l'Église, si fortement attaquée dès le quinzième siècle, et surtout par la France, est, au seizième siècle, hors d'état de maintenir son autorité sur les artistes; elle emploie toute son activité dans les luttes religieuses. Les types consacrés par le christianisme s'oublient, en même temps que les légendes qui les expliquaient; on les abandonna bientôt, ainsi que tout le symbolisme chrétien. L'architecture gothique fut remplacée par une autre architecture, à laquelle elle donna naissance, mais où dominèrent les caractères de l'art grec. Dans les arts du dessin, le naturalisme, c'est-à-dire l'imitation de la nature, prend le dessus; l'imitation, qui ne devait être qu'un moyen, devint la fin. L'antiquité étant mal comprise, on l'étudia comme un fait isolé, et en dehors du mouvement général de l'humanité. Cette erreur fut souvent la cause de graves malades, qui exercèrent sur les arts la plus funeste influence.

Cependant la monarchie avait constitué l'unité française. Elle avait remplacé tous les anciens pouvoirs féodaux, bourgeois et sacerdotaux, qui, pendant si longtemps, s'étaient disputé la prééminence. Elle était dès lors la seule puissance; et, bien que ses anciens rivaux résistassent encore quelquefois, elle était *hors de pages*.

L'art passa à son service; les architectes élevèrent des palais pour le roi et pour ses maîtresses; les peintres et les sculpteurs les décorèrent; les poètes et les musiciens consacraient également leurs talents au service des princes. De religieux, l'art était devenu monarchique. Il conserva ce caractère jusqu'au dix-huitième siècle; alors il se fit républicain.

Nous diviserons l'histoire de l'art de la renaissance en cinq périodes: 1° la renaissance proprement dite, depuis Charles VIII jusqu'aux guerres de religion; 2° l'époque de Sully; 3° l'époque de Richelieu; 4° le siècle de Louis XIV; 5° l'époque de Louis XV.

Art monarchique.

1° Renaissance proprement dite. — Les architectes Joconde, Serlio, Vignolle; les peintres Léonard de Vinci, maître Roux, le Primatice, Nicolo de Modène; les sculpteurs Paul-Ponce Trebatti, Benvenuto Cellini; le graveur Matteo del Nasaro; tels sont les artistes étrangers qui virent en France au commencement du seizième siècle: ils y vinrent, dit-on, nous faire connaître les beaux-arts; mais, selon nous, ils ne firent qu'activer un mouvement déjà commencé, et développer des germes qui existaient déjà dans notre patrie. En effet, à cette époque, vécurent de nombreux artistes français. Citons seulement, parmi les architectes, Pierre Valence, Lescot, Bullant, Delorme; parmi les sculpteurs, Jean Juste, Michel Columb, Jean Goujon, Jean Cousin, Pierre Bontemps, Germain Pilon, Nicolas Bachelier, Richier de Saint-Mihiel; parmi les peintres, Jean Cousin, Louis Dubreuil, Etienne du Pérac, Jacob Bunel, Clouet, Dumonstier; et ces admirables verriers, Desmoles, les Pinaigrier, Cousin, Claude et Guillaume; ces émailleurs si habiles, Bernard de Palissy, Léonard de Limoges, les Courtois; enfin, parmi les musiciens, Gondimel, créateur de l'école de musique religieuse de Rome, et Eustache Ducaurroys.

A cette brillante suite de noms, ajoutons une autre liste non moins intéressante, celle des œuvres qui sont dues à ces grands artistes: les châteaux du Louvre, de Chambord, de Fontainebleau, d'Anet, des Tuileries, élevés pour les rois; d'Écouen, pour les Montmorency. Point d'églises; les architectes d'alors ne savaient pas en bâtir, ils n'avaient étudié que l'art païen. A cette époque les plus célèbres artistes étaient protestants: deux d'entre eux furent tués par le peuple, à la Saint-Barthélemy: Goujon, à Paris; Gondimel, à Lyon.

Pour caractériser le goût qui dominait parmi les artistes, il suffit de citer les sujets dont les peintres et les sculpteurs décoraient les châteaux: c'étaient

Ulysse et la Prudence, les travaux d'Hercule, les dieux des eaux, les amours de Jupiter et de Calisto, etc. A Fontainebleau, on se croyait à Athènes; l'architecture était grecque et romaine; c'est dans Vitruve qu'elle allait puiser ses règles, comme la sculpture prenait pour modèles les chefs-d'œuvre de Phidias. La peinture n'avait d'autre source que la mythologie païenne. Quelques maçons inconnus bâtissent encore quelques églises sur un plan gothique (Saint-Étienne et Saint-Eustache à Paris); mais à ce plan on substituera plus tard le plan grec.

Art populaire des guerres de religion et de la ligue.—Pendant les guerres de religion, les arts ne furent plus cultivés avec autant d'ardeur que dans la première partie du seizième siècle. Cependant, c'est alors que reçut ses premiers perfectionnements un art encore nouveau, mais qui devait rendre de grands services comme moyen d'instruction, et contribuer puissamment à la propagation des idées: nous voulons parler de la gravure.

Dès le commencement du quinzième siècle, on gravait sur bois de petites estampes dont on ornait les livres, et qui dès lors remplacèrent les miniatures des manuscrits. Ce n'est que vers la fin du quinzième siècle, que la gravure sur métal, découverte à Florence vers 1452, se répandit en France. Au seizième siècle, elle avait déjà reçu quelques perfectionnements. Pendant les troubles religieux et politiques qui agitèrent la France sous les derniers Valois, la gravure produisit une multitude de caricatures, de petites estampes historiques, à l'aide desquelles les artistes traduisaient en langage populaire les idées des novateurs, se moquaient des ennemis de leur parti, et faisaient connaître les actions les plus remarquables (*).

(*) Parmi les caricatures les plus curieuses de ce temps, nous n'en citerons qu'une seule, qui peint parfaitement les mœurs de l'époque: « Un huguenot rencontre un mounier, et lui dit de demeurer, qu'il cho-

2° *Les arts sous Sully.* — Sous Henri IV, et pendant la régence de Marie de Médicis, les arts, tout en perdant leur caractère populaire, prirent cependant un grand caractère d'utilité. C'est à Sully que fut due cette révolution. Citer le Pont-Neuf à Paris, l'aqueduc d'Arcueil, la tour de Cordouan, de nombreuses forteresses, le canal de Briare, un nombre immense de routes, l'hôtel de ville de Paris, la salle des Pas-Perdus au Palais de Justice de la même ville, c'en est assez pour donner au lecteur une idée de la tendance que suivirent les arts à cette époque.

Au goût italien qui avait prédominé au seizième siècle, succéda alors le goût flamand. Parmi les nombreux artistes qui vinrent de la Flandre au commencement du dix-septième siècle, nous ne parlerons ici que de François Porbus et de Rubens, qui décora le Luxembourg, élevé par Desbrosses pour Marie de Médicis. Les architectes de cette époque sont Androuet Ducerceau, Jacques Desbrosses et Louis de Foix. N'oublions pas l'un des artistes les plus distingués de ce temps, Dupré, dont le talent, comme graveur de médailles, est au-dessus de tout éloge.

3° *Les arts sous Richelieu et Mazarin.* — Durant l'administration de ces deux grands hommes d'État, l'art, subissant plus que jamais l'influence des révolutions politiques, se consacra tout entier à la royauté, arrivée enfin au pouvoir absolu. Simon Vouet devint alors le chef de notre école de peinture, et Jacques Sarrazin celui de notre école de sculpture; Lemuet et Lemercier élevèrent quelques monuments peu remarquables; mais le nombre des artistes distingués qui vécurent alors atteste

vauche son frère. — Non, répond le meunier, vous êtes abusé, voici Calvin, en prenant son âne par l'oreille (sur laquelle est écrit Calvin) et Baise (Théodore de Bèze) icy derrière (en levant la queue). » Recueil de gravures satiriques, t. II, à la bibliothèque de l' Arsenal.

l'état florissant des arts à cette époque. Les peintres le Sueur, Philippe de Champagne, Nicolas Poussin, Claude Gelée, l'admirable Callot, le graveur de médailles Varin, sont les artistes les plus distingués de ce temps.

Mazarin, en introduisant en France l'opéra italien, prépara la création de l'école de musique dramatique française (1659). Ce fut Cambert qui composa le premier opéra français. Cependant la musique était encore dans l'enfance; ce que la cour goûtait le plus, c'étaient les concerts de guitare (*).

4^e Siècle de Louis XIV. — Déjà, sous Richelieu et sous Mazarin, l'art de la renaissance s'était modifié; il devenait moins grec, prenait un caractère plus national, mais aussi il perdait un peu de sa beauté esthétique. Non-seulement les principes de l'art gothique étaient laissés de côté, mais on abandonnait aussi le système de décoration de la renaissance. L'art ne fut plus un moyen d'enseignement, ce fut un simple objet de luxe. Louis XIV entreprit des constructions, sans autre but que de posséder les plus beaux palais du monde: le Louvre et Versailles, ces deux grands monuments de son règne, ont été élevés dans ce but. L'art employé à cette fin était encore symbolique; car la demeure du prince qui pouvait dire: « *L'État, c'est moi*, » devait surpasser en grandeur, en richesses et en somptuosité, tous les autres monuments du royaume. Les productions des arts sous Louis XIV sont belles par leur masse et leur unité; et, malgré tous leurs défauts, on ne peut s'empêcher de les admirer. Perrault, Mansard et Blondel donnèrent les règles que durent suivre tous les architectes, obligés de s'instruire à l'Académie. Le Brun fut le dictateur de l'Académie de peinture et de sculpture, et de toute l'école artistique qui travailla pour le grand roi.

Pendant que les trois architectes que

nous venons de nommer élevaient l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis, les Invalides, le château de Versailles, la colonnade du Louvre, et que le Nostre dessinait les parcs et jardins de Versailles, de Marly, de Saint-Cloud et des Tuileries, une multitude de sculpteurs et de peintres étaient employés à décorer les monuments fondés par le prince, à élever des mausolées à ses ministres ou à ses favoris; parmi les premiers, nous citerons les Anguier, Coustou, Coysevox, Desjardins, Girardon, Lepautre, les Marsy, Tuby, Van-Clève; mais les deux plus grands sculpteurs de l'époque, le Puget et Théodon, ne furent pas employés par Louis XIV: ils déplaisaient à le Brun, dont ils ne voulaient pas accepter le joug. Cependant Puget avait donné la mesure de son audacieux talent dans le Milon de Crotone, et Théodon, celle de son gracieux ciseau dans sa Métamorphose de Daphné. Coysevox et les Coustou sont des sculpteurs sévères, mais recherchant la grâce. Après eux, cette grâce ne sera plus que de l'afféterie.

Parmi les peintres, il faut citer avant tout le Brun, qui fit les peintures de la grande galerie de Versailles: là, il représentait son orgueilleux maître en Jupiter écrasant les dieux de l'Olympe, qui n'étaient autres que les rois de l'Europe! « Ce fastueux travail, dit Saint-Simon, eut du retentissement en Europe, et les souverains se jurèrent de poursuivre jusque dans cet Olympe le nouveau dieu qui venait d'humilier leur orgueil. » On sait s'ils tinrent parole.

Après le Brun viennent les Boullongne, Michel Corneille, N. Coypel, Ch. Delafosse, Ant. Dieu, Houasse, Joutvenot, Lemoine, Mignard, Monnoyer, Parrocel, Van der Meulen, etc., dont les travaux décorent Versailles, les Invalides, les Tuileries, Saint-Cloud, Saint-Germain, Trianon, Compiègne.

La gravure atteignait alors sa plus grande splendeur. Il suffit de citer les noms des Audran, de Claudine Stella, de Baudet, de Mellan, de Poilly, d'Edelinck et de Nanteuil.

(*) Voyez les Mémoires de madame de Motteville, t. V, p. 240.

L'histoire de notre musique dramatique, à cette époque, se résume dans le nom de Lulli. De 1675 à 1733, il fut admis en principe qu'aucun musicien ne pouvait lutter de génie avec ce compositeur. Aussi ne fit-on que l'imiter ou le copier, jusqu'à Rameau. Mais la musique religieuse offre d'habiles maîtres ; contentons-nous de citer Lalande, Clérembaut, Bernier et Lalouette, dont les cantates et les motets sont remplis des plus grandes beautés.

Pendant que nos victoires inspiraient à l'étranger le respect du nom français, notre littérature et nos arts, envahissant tous les pays de l'Europe, achevaient de les soumettre à notre influence civilisatrice. L'Italie, alors déchue, réchauffait son enthousiasme à la vue des œuvres du Poussin, du Pugin et de Théodon. L'Angleterre, malgré sa haine, acceptait aussi l'art français : Grinling Gibbons était élève de Guillaing ; le peintre Cibber s'était formé à l'école française. Enfin, Roubilliac importait notre manière en Angleterre, pendant que, d'un autre côté, les peintres Bourdolat et Bourdon, et l'architecte Simon de la Vallée, la faisaient adopter en Suède.

4^e Époque de Louis XV et de Louis XVI.— Sous le règne de Louis XV, l'ordre de choses qui avait existé jusqu'alors tomba en ruine. Voltaire, Rousseau, et surtout Diderot, en attaquant les vieilles idées, avaient préparé la chute de la monarchie absolue : les arts, qui s'étaient faits ses dociles interprètes, partagèrent son sort. Leur décadence fut hâtée par l'insouciance, le faux goût et les mauvaises mœurs du temps, par l'influence de madame de Pompadour, dont le règne, dit M. Vatout, fut celui des madrigaux, des pompons, des colifichets. Tout se ressentit de la légèreté, de l'afféterie qui formaient le caractère de cette reine de boudoir. Elle était artiste elle-même ; elle gravait (*). Elle donna le ton aux arts, qui

ne recherchèrent plus qu'une chose, la coquetterie et l'effet.

« Il n'y a presque plus, disait Diderot en 1767, aucune occasion de faire de grands tableaux. Le luxe et les mauvaises mœurs, qui distribuent les palais en petits réduits, anéantiront les beaux-arts. A l'exception de Vernet, qui a des ouvrages commandés pour plus de cent ans, le reste des grands artistes chôme. » La peinture et la sculpture tombèrent dans un état de décadence dont on ne peut se faire une idée qu'en voyant les œuvres misérables des artistes de ce temps. Les sculpteurs faisaient des statues érotiques coiffées à l'oiseau royal, la bouche en cœur, les hanches en panier, et posées de façon à paraître plus nues que la nudité. Les peintres faisaient des Madeleine nues, excitantes, pleines de lubricité dans le regard et dans la pose, avec des mouches et les cheveux poudrés ; ou bien ils les drapaient, mais d'un peignoir de mousseline, avec des nœuds de rubans blancs, et les chaussaient de souliers de satin. Telles étaient les productions des artistes de la cour. De même qu'alors la nation se composait de deux parties, l'une, aristocratique, usée, se mourant d'épuisement et de débauche ; l'autre, plébéienne, vierge et forte de sa pureté ; de même aussi il y eut dans les lettres, dans les productions des arts, dans la philosophie, dans les actes de la politique, deux caractères bien distincts, que l'on ne peut confondre sans s'exposer à ne pas comprendre cette époque de transition. A la partie corrompue appartiennent, en politique, le régent, Dubois, les roués, et Louis XV ; en philosophie, Helvétius, d'Holbach, et le marquis de Sade, qui tira les conséquences logiques de leurs idées ; en littérature, Piron et Parny ; dans les arts, Boucher, Watteau, Louthembourg, Lencret, reçu à l'Académie sous la rubrique de *peintre de fêtes galantes*. Entre ces individus et ceux qui vont suivre, plaçons Voltaire, le type de ce temps, flatteur de la Pompadour et ennemi du despotisme, auteur de la Pucelle d'Orléans et du

(*) Voyez son œuvre à la bibliothèque de l'Arsenal.

Siècle de Louis XIV, ennemi des prêtres et se confessant, irréligieux et faisant ce beau vers :

« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

A la nation vierge appartient le tiers état avec ses philosophes et ses politiques, élèves de J. J. Rousseau, les encyclopédistes et les économistes; ses littérateurs, ses architectes, ses peintres et ses sculpteurs. Voilà ceux qui régénèrent l'art, et soutinrent sa gloire à l'étranger pendant tout le dix-huitième siècle. (Voy. ARCHITECTURE.)

Régénération philosophique. — A la révolution philosophique et politique du dix-huitième siècle, coïncida, comme nous venons de le dire, une révolution dans les arts. Les lettres de Diderot sur les salons de 1765 et 1767, l'étude de l'antiquité, et surtout l'enthousiasme que tout le monde éprouvait alors pour les constitutions libres des anciennes républiques de la Grèce, avaient fait germer dans les âmes des artistes le désir d'étudier l'art antique, de puiser à cette source si belle et si pure du grand et du beau. Pour se rendre raison de l'étendue de cette révolution, il faut se rappeler de quelle manière on enseignait les beaux-arts à l'Académie: on étudiait peu ou point le modèle, jamais l'antique, mais toujours les œuvres des professeurs, de Boucher (*), de Vanloo, par exemple.

La réforme commença par l'architecture et par la sculpture. Malgré leurs défauts, les Gabriel et les Servandoni avaient produit, sous Louis XV, des œuvres plus pures que celles des peintres de cette époque. Que les sculpteurs aient été moins dévergondés, cela

(*) Nous citerons une anecdote qui peint toute cette époque. David, d'abord élève de Boucher, son parent, passa ensuite à l'atelier de Vien; il fit alors pour son ancien maître une académie d'un genre sévère: « C'est roide, mon petit, lui dit Boucher: « il faut casser un peu ces bras et ces jambes. » David se remit à l'œuvre; il fit une académie à jambes cassées. Vien, qui la vit, se fâcha: « C'est pour montrer à M. Boucher, » répliqua David. « Oh! alors, c'est bon, » dit Vien en riant.

se conçoit; car, s'il est difficile de peindre sans modèle et sans études, il est impossible de sculpter sans une connaissance approfondie des règles de l'art. Enfin, vers 1780, tous les arts se relevèrent de l'état d'abaissement où ils étaient tombés: une nombreuse école de musiciens, formée à l'école allemande (voy MUSIQUE), les architectes Boulée, Soufflot, Paris et Louis, les sculpteurs Pajou, Legros et Julien, les peintres Doyen, Greuze, Peyron, Suvée, Vien, et surtout David, paraissent alors comme de brillants météores.

C'est dans l'antiquité grecque, romaine et étrusque que les artistes de ce temps vont chercher leurs inspirations; c'est dans les écrits de Winckelmann, dans les recueils d'Hamilton, qu'ils vont chercher les conseils dont ils ont besoin; de même que nos philosophes et nos politiques étudient les philosophes et les historiens des Grecs et des Romains, ils étudient, eux, l'art de ces peuples. Les principales productions de cette école sont le *Panthéon*, en architecture, et les *Horaces*, de David, en peinture.

Mais cette réforme, commencée avec la réforme politique, ne pouvait avoir de résultats tant que cette dernière ne se serait pas accomplie. C'est en effet sous la république que l'art philosophique du dix-huitième siècle atteint son développement.

Art démocratique.

Nous l'avons dit, pour les idées, cet art est né de la philosophie et de la politique du dix-huitième siècle; pour la forme, c'est une imitation de l'art grec. L'art redevint à cette époque une méthode d'enseignement, un moyen de propager les idées et de répandre dans les masses l'amour que portaient à la patrie ceux qui la gouvernaient.

L'histoire des arts en France, pendant l'époque républicaine, est tout entière à faire; car on a conçu à cet égard de très-fausSES idées. Que l'on ouvre en effet tous les livres qui traitent de ce temps, et on y lira ces

mots, répétées comme un axiome : « Pendant cette funeste période, on détruisit les chefs-d'œuvre des arts, et les arts cessèrent d'être cultivés. » Rien n'est plus faux. De 1790 à 1793, pendant que quatorze armées sauvaient la patrie, la pratique des arts de luxe fut, il est vrai, suspendue, et l'on détruisit un certain nombre de bâtiments qui, rappelant d'une manière trop vive le souvenir du despotisme ou des turpitudes de la monarchie (*), furent compris dans la proscription du système royal et de ses partisans ; c'est là une des taches qu'imprimèrent à notre régénération sociale des hommes ignorants et exaltés, dont les actes furent au reste flétris de leur vivant par tous les hommes qui comprenaient les vrais intérêts du peuple (**). Mais peut-on dire, en présence des fêtes publiques de cette grande époque, que les arts furent négligés et oubliés ? Certes il suffit de lire les décrets de la Convention sur l'emploi des arts dans l'action du gouvernement (***), pour se convaincre qu'à aucune autre époque on ne comprit aussi bien leur but et le rôle qui leur convient.

Au reste, nous allons citer quelques phrases de divers ouvrages publiés alors sur les arts. Ces fragments pourront

(*) Oserait-on blâmer, par exemple, la généreuse population de Reims qui, sitôt qu'elle fut libre, renversa de son piédestal la statue de Louis XV ? et ne doit-on pas s'étonner que la révolution de juillet ait laissé subsister la nouvelle statue que sous la restauration on n'avait pas rougi d'élever à ce roi, dont la mémoire ne fit aucun honneur à la France ? (Voyez *ANNALES*, t. II, p. 148 et suivantes.)

(**) Voyez les trois rapports sur le vandalisme, présentés par Grégoire à la Convention, les 14 fructidor an II, 8 brumaire et 24 frimaire an III.

(***) Citons seulement celui par lequel cette assemblée décida, le 7 nivôse an II, qu'une gravure représentant la mort du jeune Barra serait envoyée à toutes les écoles primaires, afin que tout citoyen pût apprendre dès l'enfance que le dévouement à la patrie est un devoir.

donner une idée des opinions qui avaient cours en France, pendant cette période si décriée.

« On a jusqu'à ce jour considéré les arts comme les ornements de l'édifice social : ils font partie de ses bases (*).

« Les arts font partie des institutions politiques (**).

« C'est dans les républiques, dans ces gouvernements où la perfectibilité humaine peut et doit acquérir tous ses développements, que les arts fleurissent et prospèrent (***)).

« L'école française ramenée à des principes sévères, affranchie de ses tyrans, et j'entends par ce mot le faux goût, la manière, les systèmes, les préjugés ; forte de grands exemples, et surtout de l'étude de la nature et de l'antique, enrichie des trésors de plusieurs siècles et de plusieurs contrées, éclairée des lumières philosophiques de cet âge ; puisant dans toutes ces sources, dans son caractère, dans la liberté créatrice des grandes choses, son enthousiasme, son génie et son élévation, étonnera aussi l'Europe de ses paisibles et glorieux triomphes (****).

« L'enthousiasme des arts nourrit celui du patriotisme ; et leurs chefs-d'œuvre consacrent la mémoire des bienfaiteurs de la patrie (*****).

« Le luxe des monuments publics est le luxe des États libres.

« Mais avant tous les autres sont les monuments utiles. Architectes, agrandissez, étendez ces ports, creusez ces bassins, élevez ces phares dominateurs sur l'une et l'autre mer, tracez de nouvelles routes au commerce, exécutez ce projet d'un lieutenant de César : *Faites communiquer la Méditerranée et la mer du Nord* par le Rhône, la Saône, la Moselle et le Rhin ; formez de la France l'entrepôt, le marché de tout l'univers ; que les vaisseaux qui voleront de l'un à l'autre

(*) Chaussard, *De la dignité des arts*, p. 1 (an VI.)

(**) *Ib.*, p. 7.

(***) *Ib.*, p. 13.

(****) *Ib.*, p. 14.

(*****) *Ib.*, p. 91.

pôle traversent non sain; que l'étranger s'arrête, frappé du spectacle varié des richesses du sol, de l'industrie et du bonheur des habitants; tracez ces rivières artificielles, ces veines du corps politique où circule sa vie; reprenez, achevez ces travaux interrompus; les canaux font partie de la grandeur, de l'opulence des nations civilisées; l'Égypte, la Chine, la Hollande, la Flandre ont tiré de ces vastes entreprises leur gloire et leur prospérité; dressez ces arsenaux, peuplez ces routes d'arcs de triomphe, de colonnes, de tombeaux sacrés; gravez-y les noms de l'agriculteur vertueux, du soldat qui mourut pour son pays, du philosophe qui l'éclaira, du magistrat incorruptible.

« Que sur les chemins de chaque commune, les grandes actions dont elles furent le théâtre, les hommes illustres dont elles furent le berceau, soient annoncés par des monuments, par des statues placées sous un ombrage religieux..... Érigez d'espace en espace des autels *aux vertus ignorées*.

« Jusqu'ici l'art a emprunté sa beauté de la grandeur de la masse ou du goût des détails. Reculez les bornes de l'art; ajoutez à la beauté des formes une beauté morale, et que la pierre devienne éloquent.

« Relevez ces villes incendiées, ces ateliers démolis, ces manufactures ravagées par d'horribles fureurs, par de déplorables vengeances. Dédiez, dans ces lieux désolés, des temples à la paix et au commerce.

« Surtout, que l'utilité soit le premier mérite de vos compositions: qu'elle y préside, d'accord avec la sévère bienséance et l'exacte proportion (*).

« Des programmes mal basés vous invitaient à décorer des places, lorsqu'il fallait songer à ouvrir des débouchés; à développer des colonnades, lorsqu'il fallait songer à creuser des aqueducs et des ports; à construire des pontiques, lorsqu'il fallait songer à multiplier les marchés....

« Naguère votre talent était réduit à

élever les palais de l'orgueil. Voués à de plus augustes travaux, vous érigerez les temples de la morale et de l'instruction; vous multiplierez les ateliers de l'industrie et du commerce....

« Que le ciseau et les pinceaux deviennent les historiens de notre gloire (*).

« Artistes, vous êtes Français; ne traitez que des sujets nationaux. Associez vos succès à ceux de votre pays (**).

« Consultez, imitez la simplicité de l'antique sévère.

« Attachez-vous au beau idéal, à l'imitation fidèle de la nature, à l'expression. Les miracles de l'art des Grecs sont sortis de ces principes.

« Distinguez soigneusement, dans l'étude de l'antique, ce qui appartient à l'allégorie et ce qui appartient à l'art.

« Graveurs, traduisez, multipliez ces drames, ces leçons de la vie humaine; portez chez l'étranger les images de nos monuments et de nos richesses (***)

« Dessinateurs, imprimez aux instruments de l'industrie des formes simples; à ceux du luxe, des formes élégantes; à nos jardins, des formes romantiques; à la parure des femmes, des formes gracieuses; aux vêtements de l'homme, des formes majestueuses et sévères; mais rappelez-vous que le goût est le sentiment des convenances.

« L'influence de l'art dramatique est aussi puissante que rapide, parce que cet art se compose de la réunion de tous les autres arts; parce qu'il tire son empire et ses charmes du premier de tous, l'art de la parole; parce qu'il s'adresse à l'esprit, au cœur, à toutes les passions, à tous les sens; parce que les émotions des hommes rassemblés sont électriques, contagieuses, profondes; parce qu'à l'ensemble des moyens les plus vastes, il peut réunir le but le plus utile, celui de changer sans violence, par le seul pouvoir de l'instruction, nos manières, nos usages,

(*) *Ib.*, p. 25.

(**) *Ib.*, p. 25.

(***) *Ib.*, p. 26.

(*) *Ib.*, p. 23.

nos habitudes, nos mœurs, teints encore des préjugés de notre première éducation, et rendre à la fois digne du culte de la liberté, la génération qui finit et la génération qui commence (*).»

Citons encore les extraits suivants d'un discours de Fourcroy : « L'architecture, en perdant pour quelque temps l'occasion d'élever des demeures superbes où se cachent souvent avec le vice le luxe et l'opulence, n'a-t-elle pas retrouvé dans les monuments destinés à la gloire des belles actions et au souvenir des grandes époques de notre régénération, ainsi qu'à la mémoire des citoyens qui auront bien mérité de la patrie, de puissants aiguillons pour créer des chefs-d'œuvre? Un panthéon que la philosophie a consacré à la mémoire des Français illustres; une enceinte semblable au prytanée d'Athènes, où les législateurs de la France travailleront au bonheur de la république, en lui proposant de bonnes lois; des obélisques, des pyramides, des canaux, des aqueducs, des ponts et des routes publiques offrent déjà au génie des architectes des sujets dignes de l'exercer, et d'élever partout en France des monuments durables, qui réuniront la grâce de ceux d'Athènes à la solidité et à la grandeur de ceux de l'ancienne Rome.

« La peinture, la sculpture, le dessin et la gravure ont-ils moins à espérer de nos institutions et de nos mœurs modernes? Moins occupés à perpétuer dans le souvenir des hommes des fables mensongères ou de pieuses fraudes, ces beaux-arts s'attacheront plus aux productions de la nature ou aux faits importants de l'histoire : déjà le pinceau et le burin s'occupent à l'envi de tracer à la postérité les travaux glorieux de notre révolution; déjà le mémorable serment du Jeu de paume et la mort glorieuse de Pelletier ont exercé le génie de David; plusieurs ouvrages utiles présentent, dans des gravures bien faites, les objets épars dans tous les points de la république, et donnent à des monuments

ignorés, dégradés par le temps, cachés et comme ensevelis dans des édifices anciens, une utilité inconnue jusqu'à nos jours.

« Nommera-t-on barbare un peuple qui rassemble dans un muséum, et destine à l'instruction publique, une foule de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, produits par les plus grands maîtres de tous les temps et de tous les pays; qui, connaissant le prix de ces productions du génie, sait l'augmenter encore par le rapprochement et la réunion, et appelle ainsi le goût à les juger et le talent naissant à les imiter? Accusera-t-on de barbare un temps et une nation dans lesquels, au milieu des secousses de la plus inconcevable révolution, se forme une collection plus riche et plus précieuse que tout ce qu'ont pu recueillir, dans des siècles entiers de paix et de tranquillité, des peuples dont le sol est encore couvert des ouvrages des plus grands artistes de l'antiquité? Plaçons-nous un moment dans les temps futurs; parcourons avec nos neveux, vers la fin du dix-neuvième siècle, le muséum national; lisons, sur la porte, cette inscription : *Monument élevé aux beaux-arts, par la république française, pendant la mémorable révolution de 1792*; interrogeons nos enfants; demandons-leur si les hommes du dix-huitième siècle étaient des barbares; leur réponse est préparée cent ans avant leur naissance (*). »

« Dira-t-on que la musique a vu ses progrès s'arrêter par la révolution française? qu'elle n'a plus de soutiens et d'appuis, parce que ceux qui la cultivaient ne peuvent plus continuer de satisfaire leurs goûts, et qu'il est à craindre qu'elle ne soit menacée d'une décadence prochaine? Si la malveillance pouvait quelque chose sur le génie, la musique, comme tous les beaux-arts, aurait de grands dangers à courir; mais les nombreux ouvrages qui se

(* Discours sur l'état actuel des sciences et des arts dans la république française, prononcé par Fourcroy, le 7 avril 1793, à l'ouverture du Lycée des arts, p. 11.

(* lb., p. 28.

succèdent depuis quatre ans, les occasions multipliées de les répandre dans les nouveaux théâtres, qui semblent être sortis de la terre à la voix de la liberté, répondent suffisamment à ce reproche. La révolution ne semble-t-elle pas, au contraire, retracer à nos yeux les grands effets produits chez les Grecs par l'influence des sons et des chants? Rappelons à nos destructeurs le saint enthousiasme que la musique a excité chez tous les citoyens, dans les fêtes nationales qui se sont succédé depuis 1790. Rappelons-leur encore la joie peinte dans tous les yeux et la chaleur portée dans toutes les âmes par les chants civiques, qui, de l'enceinte de nos villes, se propagent dans les campagnes et suivent nos défenseurs jusque dans les combats qu'ils livrent à nos ennemis, et dans les victoires qu'ils remportent (*).

La musique fut, de tous les arts, celui qui fut le mieux cultivé, et dont le gouvernement sut tirer le plus grand parti pendant la période républicaine. Les passages suivants, que nous tirons de quelques ouvrages contemporains, témoignent de l'idée que l'on se faisait alors de la puissance et du but de cet art. Citons d'abord quelques articles du décret qui fonda le Conservatoire de musique :

« L'Institut central de musique est établi à Paris pour exécuter et enseigner la musique. Il est composé de cent quinze artistes. Sous le rapport d'exécution, il est employé à célébrer les fêtes nationales. Sous le rapport d'enseignement, il est chargé de former les élèves dans toutes les parties de l'art musical. Six cents élèves des deux sexes reçoivent gratuitement l'instruction dans l'Institut, etc. »

« De tous les arts, celui qui exerce la plus grande puissance sur nous, c'est la musique. L'ébranlement physique que la vibration des instruments et celle de la voix occasionnent sur nos fibres, qui se trouvent frappées à la fois sur toutes les parties du corps,

indépendamment de l'oreille, est sans doute une des causes qui contribuent à lui donner ce degré de force. L'impression que l'artiste entend produire, pénètre, pour ainsi parler, par tous les pores; tandis que les autres arts d'imitation n'ayant, pour agir sur nous, qu'un seul point de contact, qui est celui de l'œil, il est évident que leur effet est moins général sur toutes les parties de notre être, et, par conséquent, moins profond. Mais, quelle que soit la cause, l'effet n'en est pas moins senti. Cette partie de nos institutions mérite donc une grande attention. Un point important, c'est que les paroles et le chant soient composés de manière que tous les citoyens puissent les apprendre et les retenir dès la jeunesse. Partout, encore une fois, ils doivent être acteurs eux-mêmes, autant qu'il est possible, et partout ils doivent confondre leurs accents comme leurs cœurs avec ceux de leurs compatriotes (**).

Chénier dit (**), en parlant de l'Institut national de musique (aujourd'hui le Conservatoire) : « Cet utile établissement, qui doit porter au plus haut degré de perfection un art si estimé des législateurs et des philosophes de la Grèce, un art le plus vraiment populaire, le plus démocratique de tous, dont le charme embellit la poésie même, et dont la puissante énergie enfante et célèbre les victoires. »

« C'est de là, dit-il, en parlant ailleurs du même établissement (**), que sont partis ces nombreux élèves, qui, répandus dans les camps français, animaient, par des accords belliqueux,

(*) Réflexions sur le culte, les cérémonies civiles et les fêtes nationales, par Réveillère-Lépeaux, lues à l'Institut, le 12 floréal an v. Cf. Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le gouvernement, par Leclerc, an iv.

(**) Rapport à la Convention sur le réveil des sciences, le 7 vendémiaire an iii.

(***) Rapport sur l'organisation de l'Institut national de musique, le 10 thermidor an iii.

(*) Foureroy, ouvrage cit., p. 16.

l'intrépide courage de nos armées; c'est de là que nos chants civiques, disséminés d'un bout de la France à l'autre, allaient jusque chez l'étranger, jusque sous les tentes de l'ennemi, troubler le repos des despotes ligés contre la république; c'est là qu'ont été inspirés ces hymnes brillants et solennels que nos braves guerriers chantaient sur les monts de l'Argone, dans les plaïpes de Jemmapes et de Fleurus, en forçant le passage des Alpes et des Pyrénées, en délivrant la Belgique des fureurs de l'Autriche, et la Hollande des longues usurpations du stathoudérat; ces hymnes qui ont fait l'ornement de nos fêtes civiques, et que les républicains français n'oublieront pas plus que les leurs descendants de Guillaume Tell n'ont oublié le chant rustique et populaire qui, sur un sol étranger, et jusque dans leur vieillesse, rappelle à leur imagination frappée les doux souvenirs de l'enfance et les souvenirs plus doux de la terre natale.

« Et tel est l'empire de cet art, de tous les arts le plus universellement senti, puisqu'il ne faut qu'une âme et des oreilles pour en jouir. Malheur à l'homme glacé qui ne connaît pas son charme irrésistible! malheur au politique imprudent, au législateur inhabile, qui, prenant les hommes pour des abstractions, et croyant les faire mouvoir comme les pièces d'un échiquier, ne sait pas qu'ils ont des sens, que ces sens forment des passions; que la science de conduire les hommes n'est autre chose que la science de diriger leur sensibilité; que la base des institutions humaines est dans les mœurs publiques et privées, et que les beaux-arts sont essentiellement moraux, puisqu'ils rendent l'individu qui les cultive et meilleur et plus heureux!... » Et plus loin : « Si donc cet art est utile, s'il est moral, si même il est nécessaire pour les armées, pour les fêtes nationales, et, ce qui comprend tout, pour la splendeur de la république, hâtez-vous, représentants, de lui assurer un asile. Déjà, depuis vingt ans, les progrès rapides qu'il a

faits parmi nous ont augmenté la gloire que la France s'est acquise dans les beaux-arts; l'Allemagne et l'orgueilleuse Italie, vaincues en tout le reste par la France, mais longtemps victorieuses en ce genre seul, ont enfin trouvé une rivale. Cependant, nos fêtes nationales seraient inexécutables dans cette vaste commune; les corps de musique de vos armées ne se renouvelleraient plus; vos théâtres et leurs orchestres dépériraient; les musiciens, découragés, quitteraient nos contrées ingrates pour chercher une rive hospitalière; l'art lui-même succomberait sous les attaques du vandalisme, si la sage prévoyance des législateurs ne prévenait tous ces inconvénients. La suppression des écoles de musique et des musiciens attachés aux anciennes cathédrales et aux chapitres a fait rentrer plus de quinze millions dans le trésor public; il est instant de suppléer à leur existence par un établissement plus étendu, plus fertile en moyens d'enseignement et en moyens d'exécution, et dont les dépenses annuelles ne se monteront pas à deux cent soixante mille livres. Il sera glorieux pour vous, représentants, de prouver à l'Europe étonnée qu'au milieu d'une guerre immense, qui n'a été pour la république qu'une suite non interrompue de triomphes, contenant à la fois dans l'intérieur le terrorisme anarchique et le terrorisme royal; décrétant pour les siècles une constitution sage et républicaine, vous savez encore donner quelques instants à l'encouragement d'un art qui a gagné des victoires, et qui fera les délices de la paix. »

En résumé la France doit au gouvernement républicain :

Le musée du Louvre, ouvert le 10 août 1793.

Le musée des monuments français, ouvert le 15 fructidor an III.

L'école des beaux-arts, réorganisée en l'an V, ainsi que l'académie des beaux-arts.

Le conservatoire de musique, établi le 10 thermidor an III.

De nombreuses augmentations faites au dépôt des estampes et au cabinet des antiques de la bibliothèque nationale.

Tous les monuments dont nos assemblées ordonnèrent ou continuèrent la construction, eurent une destination philosophique qu'il convient de noter. Le Panthéon devint le tombeau de nos grands hommes; l'arc de triomphe de l'Étoile fut dédié à la fraternité des peuples; l'église de la Madeleine fut élevée à la raison des peuples. Nous ne parlerons pas de tous les travaux d'utilité publique qui furent faits à cette époque. A l'article FÊTES NATIONALES, nous donnerons tous les détails relatifs à ces cérémonies si intéressantes, quel que soit le point de vue sous lequel on les examine.

Il nous reste à citer les noms des artistes qui surent alors comprendre le beau rôle des arts. Le premier de tous, sans contredit, c'est David. Mais après lui, on doit citer encore les architectes Detournelle, Hubert, Poyet, Chalgrin, Beaumont, Van-Clemputte, Pallou, qui démolit la Bastille; les sculpteurs Beauvalet, Ceracchi, Moitte; les musiciens Gossec, Lesueur, Méhul, Rouget de l'Isle, à qui l'on doit la Marseillaise; le graveur Duplessis-Pertaux. Ces artistes ne sont pas les seuls; mais nous les avons choisis entre tous, parce qu'ils furent tous de zélés révolutionnaires, et que personne ne comprit mieux qu'eux le rôle qui convient aux arts.

On a si souvent répété que la culture des arts fut négligée sous le gouvernement républicain, que nous croyons devoir donner encore une preuve du contraire. On la trouvera dans une liste de citoyens récompensés de leurs travaux par la Convention. Cette liste contient les noms d'un grand nombre d'artistes, et c'est une preuve évidente que la république, non-seulement encourageait les arts, mais soutenait efficacement les artistes.

Sur le rapport qui lui fut fait par Chénier, le 14 nivôse an III, la Convention décréta à l'unanimité qu'une

somme de trois cent mille livres serait répartie entre un certain nombre de savants, de littérateurs et d'artistes. Sur cette somme, on accorda une somme de deux mille ou de quinze cents livres

Aux peintres

Berthelemy,	Gauthier
Brea,	Gérard,
Nivard,	Laneuville,
Prudhon,	Mariette,
Regnauld,	Sablot,
Suvée,	Viller.
Carle Vernet,	

Aux sculpteurs

Foucou,	Lesueur,
Ramey,	Martin.
Desenne,	

Aux musiciens

Cambini,	Albanese,
Frizieri,	Bambini.
D'Haudimont,	

Au graveur

Queverdo.

A l'architecte

Renard.

Au dessinateur

Autissier de Rennes.

« L'intention du comité, ajouta Chénier, n'a point été de donner la liste des seuls hommes dignes de l'attention de la Convention nationale, mais seulement des hommes qui, par leur position, avaient des droits plus pressants aux secours décrétés par la Convention. »

Que dire maintenant du sentiment qui a dicté les lignes suivantes (*) : « Ce merveilleux recueil avait été commencé sous le roi Louis XIV, et, chose étonnante, il ne fut pas même interrompu durant la terreur. C'est même là une anecdote étrange et peu connue, qu'au plus fort et au plus sanglant moment de 1793, l'Assemblée législative [lisez, la Convention] se soit inquiétée du recueil des fleurs peintes

(*) Notice sur Redouté, *Journal des Débats*, du 20 juin 1840. Cet article est signé des initiales J. J.

du cabinet du roi. Par les ordres de l'assemblée, un concours fut ouvert entre les plus habiles artistes de ce temps-là, pour qu'il fût procédé à la nomination de dessinateurs chargés de continuer la collection des plantes et des animaux peints d'après nature, sur vélin, et déposée à la bibliothèque du musée d'histoire naturelle. Certes, on ne s'attendait guère à rencontrer tant de sollicitude pour les plantes, pour les oiseaux et pour les fleurs, parmi les sanglants dictateurs de cette terrible époque. En effet, le concours fut ouvert, c'était l'ordre de la nation. Les concurrents se réunirent dans la galerie du musée; et après une lutte qui ne dura pas moins de quarante-huit heures, Redouté, son frère, et Marchal, furent désignés par les juges du concours comme étant les plus habiles. En conséquence, ils furent nommés peintres de fleurs et d'animaux de la nation. La nation de 1793 avait donc son peintre de fleurs!

Empire. — Pendant la période impériale, l'art continue à rester grec, quant à la forme; mais il perd son caractère philosophique, et par suite une grande partie de son action sociale. Cependant il conserve un caractère national. Les principaux monuments élevés par l'empereur furent consacrés à perpétuer des souvenirs glorieux pour la France. L'arc de l'Étoile changea de destination; il en fut de même de la Madeleine, qui devint le temple de la Gloire. La colonne de Boulogne, celle de la place Vendôme, l'arc de triomphe du Carrousel, furent aussi consacrés à la gloire des armées françaises. De plus l'empereur achève le Louvre pour les arts; il construit pour le commerce la Bourse de Paris. Le palais du Corps législatif s'élève timide, comme l'était alors la liberté. Des monuments utiles sont construits de toutes parts; les ports de Cherbourg et d'Anvers sont agrandis, la route du Simplon est ouverte; des quais, des ponts, des marchés, des abattoirs, des hospices, sont bâtis, de vastes nécropoles sont ouvertes hors des cités et s'embellissent de monuments qui, tout en

consacrant le principe de l'égalité, rendent plus durable le respect des ancêtres. Ainsi le mouvement imprimé aux arts par la Convention se continue; mais on sent l'action d'un maître et l'on n'obéit plus à un principe.

Les architectes de ce temps sont Percier et Fontaine, Brongniart, Chalgrin; les sculpteurs, Bosio, Cartelier, Chaudet, Houdon, Lemot, Roland; les peintres, David, Gérard, Girodet, Gros, Guérin, Prud'hon et Carle Vernet. La musique est redevenue une chose de luxe, on ne fait plus que des opéras pour la cour; cependant Lesueur, Méhul, produisent encore de belles œuvres.

Restauration. — L'art, de militaire qu'il était sous l'empire, devint dévot sous la restauration. Alors on fit des prêtres au lieu de soldats; des ornements sacrés remplacèrent les canons et les trophées; mais l'art resta toujours grec par sa forme. Toutefois, cette école, vouée à une imitation peu heureuse de l'antiquité, tombe, malgré de louables efforts, dans une sorte de décadence, et n'est point remplacée par une école vraiment nationale.

Révolution de juillet. — Après la révolution de juillet, l'art cessa d'être voué aux sacristies; le gouvernement chercha à lui donner un caractère national, et il faut lui en savoir gré. Les artistes ont secondé cette tendance. En architecture, nous signalerons l'arc de triomphe de l'Étoile, la colonne de Juillet, le palais de l'École des Beaux-Arts; en sculpture, le fronton du Panthéon; quelques bas-reliefs historiques de l'arc de triomphe de l'Étoile, notamment la bataille d'Aboukir et la prise d'Alexandrie, enfin la statue de Napoléon en costume national sur la colonne de la place Vendôme; en peinture, les tableaux qui retracent les grandes journées de la révolution, et les exploits des armées de la république, de l'empire et de notre armée d'Afrique. Mais nul ne sait maintenant employer la musique à faire vibrer les passions généreuses des mas-

ses. Cependant quelques maîtres ont répandu d'une manière très-rapide le goût et la connaissance de cet art. Dès 1833, l'enseignement de la musique faisait partie du programme de l'enseignement primaire, et, en 1838, il a été introduit dans les collèges royaux. Il faut espérer que les artistes sauront, dans les fêtes publiques, donner au peuple ainsi préparé des compositions mieux appropriées à leur destination, c'est-à-dire, autre chose que des études de contre-point et de fugue.

Nous avons déjà, à l'article ARCHITECTURE, exposé l'état de l'art démocratique, de cet art appliqué aux besoins moraux et physiques des masses; nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Nous ne parlerons pas non plus de ces tristes produits du hasard, que l'on couvre d'or pour leur donner une apparence de vie, de ces monuments construits sans but et que l'on étiquette après leur achèvement. Nous ne dirons rien de la Madeleine, le type de ce que peut produire l'absence du symbolisme dans l'art. Pour nous, des colonnes, des frontons, de l'or, du marbre et des fresques ne sont pas un monument; pour nous, tout objet d'art doit être l'expression d'une idée, et prouver quelque chose; et certes, nous nous estimerons heureux, si nous sommes parvenu à démontrer qu'en France l'art a été presque toujours actif, pratique et symbolique; que lorsqu'il a eu ces caractères, il a toujours été grand, qu'il n'a perdu sa beauté que lorsqu'il a dévié de cette ligne, et que, aujourd'hui, il ne peut se relever qu'en suivant la voie que lui a tracée la république, c'est-à-dire, que l'art en France doit être national et politique. Laissons à l'Italie et à l'Allemagne l'esthétique pure; que l'on fasse dans le pays du rêve et de la vague poésie, de l'art pour l'art : en France, dans le pays de l'action, il faut que l'art soit actif, c'est-à-dire, qu'il soit mis aux service des idées.

BEAUZÉE (Nicolas), né à Verdun en 1717, se livra d'abord à l'étude des sciences exactes, et l'abandonna bien-

tôt pour celle des langues. Après la mort de du Marsais, les directeurs de l'Encyclopédie jetèrent les yeux sur lui pour la rédaction des articles de grammaire. Il en demeura chargé à partir de la lettre E. Tout en imitant le style de l'écrivain dont il était le continuateur, il se fit personnellement remarquer par un grand esprit de méthode et des recherches pleines d'érudition. Ces premiers travaux lui valurent une chaire de grammaire à l'École militaire. En 1767, il publia l'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation : c'est sa *Grammaire générale*, ou *Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*. Cet ouvrage, que l'abbé Barthélemi appelle la description de la région métaphysique de la grammaire, ouvrit à Beauzée les portes de l'Académie française. Il était déjà membre de celle *della Crusca* en Italie, ainsi que de diverses sociétés littéraires en France. Sa grammaire renferme trois parties distinctes, où il traite successivement de la parole, de l'oraison et de la syntaxe. Dans la première, après avoir déterminé avec exactitude les éléments phonétiques de la langue, il aborde, mais avec la plus grande circonspection, la question d'une réforme orthographique qui puisse remédier au double inconvénient de peindre différents éléments par la même lettre, et par des lettres différentes un même élément; puis il disculpe les néographes du reproche qu'on leur fait de livrer la langue écrite à l'irrégularité des prononciations locales ou individuelles. Dans les deux autres parties, il ne se montre pas moins ardent à repousser les accusations portées contre la langue française qu'à défendre la dignité de la science grammaticale. On y remarque une étude profonde de la matière, mais souvent aussi une métaphysique trop subtile, des dissertations prolixes, des définitions obscures et parfois fausses (celle du verbe, par exemple), et quelques erreurs matérielles, telles que celle qu'il commet en confondant avec l'article l'accusatif du pronom de la troisième per-

sonne. Son chapitre de la construction est peu satisfaisant. Beauzée a revu et augmenté les synonymes de l'abbé Girard et ceux du P. de Livoy. S'il n'a pas toujours mis dans les articles qui lui appartenaient la finesse du premier de ces deux auteurs, on y reconnaît du moins une logique presque toujours sûre. Considérant l'art de la traduction comme une branche de la grammaire, et voulant joindre l'exemple au précepte, il traduisit et publia, en 1770, Salluste, et plus tard Quinte-Curce. Le style trop littéral de ces traductions en rend la lecture peu agréable. On s'éleva fortement contre les innovations orthographiques qu'il avait hasardées dans les premières éditions du Salluste, et qui consistaient dans la suppression de quelques lettres doubles. Dans la troisième édition, il revint à l'orthographe commune, pour céder, dit-il, aux clameurs de certains conseurs, se réservant de présenter en faveur de ses principes un plaidoyer qui n'a pas vu le jour. Il fit encore paraître une *Traduction de l'imitation de Jésus-Christ* et une *Exposition des preuves historiques de la religion*. On lui doit en outre la publication de l'*Optique de Newton*, traduite par Marat. Le sentiment de l'amour de la patrie fit rejeter à Beauzée les offres qui lui furent faites par Frédéric pour l'attirer à Berlin. Il mourut à Paris en janvier 1789.

BÉBIAN (Roch-Ambroise-Auguste), né à la Guadeloupe le 14 août 1790, ancien instituteur des sourds-muets, a publié : 1° *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel*, 1817, in-8°; *Éloge historique de l'abbé de l'Épée*, discours qui a obtenu le prix proposé par la société royale académique des sciences, 1819, in-8°; 3° *Mnémographie, ou Essai d'écriture mimique propre à régulariser le langage des sourds-muets*, 1822, in-8°; 4° *Manuel pratique d'enseignement des sourds-muets*, 2 vol. in-8°, adopté par les conseils d'administration et de perfectionnement de l'institution royale des sourd-muets.

BEC (le), bourg de Normandie, à

24 kilomètres sud-ouest de Rouen, possédait autrefois une célèbre abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, fondée en 1034 par Heluin, seigneur danois. Il s'y forma, sous la direction de Lanfranc (voyez ce mot), une école renommée d'où sortirent un grand nombre de prélats célèbres, entre autres le pape Alexandre II. Cette abbaye, enrichie des dons de l'impératrice Mathilde, qui y fut enterrée, de plusieurs rois d'Angleterre, des comtes de Meulan, etc., eut beaucoup à souffrir, et fut plus d'une fois pillée dans les guerres du quatorzième et du quinzième siècle contre les Anglais; mais les guerres de religion du seizième siècle lui furent encore plus funestes. Cependant elle se releva bientôt de ses désastres. Elle possédait encore, au dix-huitième siècle, cent soixante-six cures, dix-huit prieurés et seize chapelles. L'église de cette abbaye était une des plus belles de France, elle a été rasée et l'on n'en a conservé qu'une vieille tour qui doit être du XIII^e siècle et sur laquelle on lit une prière, qui, répartie d'étage en étage, semble s'élever vers le ciel et offrir ainsi une explication du symbolisme de l'art au moyen âge. Les vastes édifices qui servaient à l'habitation des moines, et qui datent du siècle de Louis XIV, subsistent encore. Un haras avait été établi au Bec pour l'amélioration de la race des chevaux normands. Ce haras a été supprimé dans ces derniers temps et remplacé par un dépôt de remonte.

BEC-CRESPIN (la maison du), l'une des plus illustres et des plus anciennes familles de Normandie, descendait, dit-on, d'un prince de Monaco, établi dans cette province vers le dixième siècle. Le plus ancien membre connu avec certitude est *Gilbert de Brionne*, baron de Bec-Crespin, qui aida Heluin, premier abbé du Bec, à fonder l'abbaye de ce nom en 1034. Parmi ses successeurs, on distingue *Guillaume V*, maréchal de France, en 1283; il avait suivi saint Louis à la croisade de 1269. Sous le règne de Charles VI, *Guillaume IX* se distingua dans les

guerres contre les Anglais, qui lui confisquèrent ses terres. Dans les siècles suivants, les branches des seigneurs de Bourri et de Villebeon, et des marquis de Vardes, comptèrent plusieurs personnages illustres; de la première, on cite *Philippe du Bec*, archevêque de Reims, qui assista au concile de Trente en qualité d'évêque de Vannes, devint évêque de Nantes en 1566, s'attacha à Henri IV, lui rappela à son sacre les devoirs que lui imposait son titre de roi très-chrétien, fut nommé, en 1594, archevêque de Reims, et mourut en 1605. A la seconde branche appartenait *Renée du Bec*, mariée au maréchal de Guébriant, et qui, en 1645, reçut d'Anne d'Autriche, avec le titre d'ambassadrice extraordinaire de France, la mission de conduire Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne, dans ses États. C'est la seule dame qui ait été chargée, en France, de semblables fonctions. Elle mourut en 1659. *Antoine du Bec*, comte de Moret, lieutenant général, qui fut tué d'un boulet au siège de Gravelines, en 1658, était aussi de la branche des marquis de Vardes.

BEC DE CORBIN (compagnie des cent gentilshommes au), l'un des corps de l'ancienne maison militaire des rois, ainsi appelé d'une arme assez semblable à la hallebarde, que l'on nommait elle-même *bec de corbin*. La première compagnie des cent gentilshommes au bec de corbin fut créée par Louis XI, en 1478. Charles VIII en créa une seconde en 1497. Ces deux compagnies furent supprimées sous Louis XIII, rétablies sous Louis XIV, et enfin supprimées définitivement en 1776, sous le ministère du comte de Saint-Germain. Les gentilshommes au bec de corbin précédaient le roi dans les grandes cérémonies, en marchant deux de front.

BEC-DE-LIÈVRE, terre et seigneurie en Bretagne, érigée en marquisat en 1717.

BEC-DE-LIÈVRE (maison de). Quoique cette famille soit l'une des plus anciennes de la Bretagne, on ne peut

établir sa filiation que depuis *Pierre* de Bec-de-Lièvre, seigneur de Bonexie, qui vivait en 1363. Nous citerons, parmi les membres les plus remarquables de cette famille: *Raoul*, lieutenant de Rennes, envoyé, en 1489, par Anne de Bretagne, en ambassade auprès du roi de France; *Pierre*, trésorier général de François II, duc de Bourgogne, et de la duchesse Anne, qui fit saisir ses biens, en 1491, pour le punir d'être entré au service de Charles VIII; *René*, qui fut, sous Louis XIII, podestat et gouverneur d'Alexandrie, dans le Milanais, et devint, en 1512, conseiller de l'échiquier de Normandie; *Charles*, député de la noblesse du bailliage de Rouen, aux états tenus à Caen, en 1595; *Pierre*, premier président de la cour des aides de Normandie, en faveur duquel Louis XIV érigea, en 1654, la terre de Quevilly en marquisat; *Charles*, qui se distingua et fut tué à la bataille de Saint-Denis, en 1678; *Anne Christophe*, qui fut un des douze députés chargés, au commencement de la révolution, d'apporter à Louis XVI les réclamations du parlement de Bretagne. Arrêté et mis à la Bastille avec ses collègues, il en sortit bientôt après, émigra ensuite, et fit toutes les campagnes de l'armée de Condé. Représentant en France en 1795, il se rendit à l'armée royale de la rive droite de la Loire, dont il devint major général. Il fut tué les armes à la main, au combat d'Oudan, en juillet 1795. *Bec-de-Lièvre* (N.), son frère, avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique, le quitta ensuite pour entrer au service, et fut reçu cadet gentilhomme au régiment d'Auxerrois, en 1777. Il fit la guerre d'Amérique, et parvint au grade de capitaine. Chargé par Louis XVI, au commencement de la révolution, de plusieurs missions en Angleterre, il s'y maria, revint à Paris, puis émigra en 1792. Représentant en France après la mort de sa femme, il fut arrêté comme émigré, et recouvra la liberté après deux années de prison. Il prit de l'emploi dans la police, et fut chargé, en

1801, d'observer quelques bandes de chouans. Il se rendait à son poste dans une diligence, que guettait, dit-on, George Cadoudal. Dès que ce dernier l'aperçut, il ordonna au postillon d'arrêter, appela, par son nom, le vicomte de Bec-de-Lièvre, le fit descendre de voiture, et fusiller sur-le-champ sans aucune explication. On creusa une fosse, où son corps fut jeté, à côté de la grande route. La famille de Bellière prétendait descendre de la maison de Bec-de-Lièvre.

BECHAMEIL. VOYEZ VAPEUR.

BÉCHET (J.-B.), historien du Jura, naquit, en 1756, à Cernans, près de Salins. Il fut nommé, en 1790, administrateur, puis secrétaire général de son département; il quitta ces fonctions sous le Directoire pour celles du ministère public près le tribunal de Poligny. Il redevint, après le 13 brumaire, secrétaire général du département du Jura, et occupa cette place jusqu'en 1816, époque où il donna sa démission. Il a publié, entre autres ouvrages : *Biographie des hommes du Jura*, dans les annuaires de ce département, de 1803 à 1812; fragments d'un ouvrage intitulé : *Jura ancien, moyen et moderne*, in-8°; enfin, *Recherches historiques sur la ville de Salins*, travail aussi intéressant que consciencieux, publié en 1828, en 2 vol. in-12. Béchet est mort à Besançon, le 7 janvier 1830.

BECKER (Joseph), député à la Convention nationale, juge de paix et ensuite administrateur du département de la Moselle. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion, et le sursis à l'exécution. Devenu membre du comité des décrets, il ne fut chargé d'aucun rapport, et ne reparut pas à la tribune. Il prit une part des plus actives à la sanglante réaction qui eut lieu après le 9 thermidor. Envoyé alors à Landau pour y frapper les citoyens restés fidèles au parti de la montagne, il s'y fit remarquer par l'exagération de ses opinions thermidoriennes, et provoqua le rappel des émigrés des départements du Haut et du Bas-Rhin. Entré au conseil des

Cinq-Cents après la session conventionnelle, il en sortit en mai 1798, et n'a plus rempli de fonctions publiques depuis cette époque.

BECKER (Léonard-Nicolas), comte de Mons, naquit en Alsace, en 1770. Il entra au service en 1786; en 1793, il était déjà général, et avait franchi tous les grades inférieurs. Après la bataille de Wattignies, ce fut lui qui fut chargé de faire les premières propositions de paix à Stofflet. Lors des préliminaires de Léoben, il fut envoyé en Hollande, où, par son esprit de conciliation et par sa fermeté, il empêcha les orangistes et les patriotes d'en venir aux mains. Après la paix de Campo-Formio, il suivit le général Hédouville à Saint-Domingue, d'où il revint après une année de séjour. A son retour en France, il fut envoyé en Italie, à la tête d'une brigade de la division Serrurier. Au combat de l'Adda, il fut frappé d'un biscaien et laissé pour mort sur le champ de bataille; fait prisonnier, il fut échangé après la bataille de Marengo. C'est alors que Napoléon lui donna le commandement du département du Puy-de-Dôme, qu'il conserva jusqu'en 1805. Rentré alors dans l'armée active, sous les ordres du maréchal Lannes, il fut promu au grade de général de division sur le champ de bataille d'Austerlitz. A Anclam, il fit déposer les armes à un corps considérable de Prussiens; en Pologne, il se distingua aux combats de Nazyelk, de Golymin et de Pultusk. Après la paix de Tilsitt, il reçut le titre de comte de l'empire. En 1809, il fit avec distinction la campagne d'Autriche en qualité de chef d'état-major de Masséna, et fut le seul général qui, après la bataille d'Essling, fut nommé grand officier de la Légion d'honneur. En 1815, il fut élu membre de la chambre des députés par le département du Puy-de-Dôme, que, l'année précédente, il avait préservé de la guerre civile, prête à éclater entre les militaires et les citoyens. Après la seconde abdication de Napoléon, ce fut au général Becker que le gouvernement provisoire donna la mission

d'accompagner l'ex-empereur jusqu'à Rochefort ; il s'en acquitta avec une grande habileté et avec une convenance parfaite. En 1819, le général Becker fut appelé à la chambre des pairs.

BÉCLARD (Pierre-Augustin) naquit à Angers, le 15 octobre 1785, de parents peu favorisés de la fortune. Après de bonnes études faites à l'école centrale de cette ville, il fut d'abord commis chez un marchand quincaillier, puis employé dans une administration de messageries ; mais enfin, entraîné vers l'étude de la médecine par un penchant irrésistible, il surmonta tous les obstacles et parvint à se faire recevoir élève interne à l'école secondaire de sa ville natale. Pendant quatre ans il suivit avec un succès remarquable les cours de cette école, vint à Paris en 1808, s'y fit recevoir docteur en chirurgie, et, après avoir obtenu plusieurs prix à l'école pratique, fut nommé successivement professeur de la faculté, chef des travaux anatomiques, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, et enfin, en 1818, professeur d'anatomie à l'école de médecine. Dans ces dernières fonctions, il fit preuve de la conception la plus prompte et la plus étendue, du jugement le plus sain et le plus méthodique, de la mémoire la plus sûre, et d'une élocution facile que rendaient plus remarquable encore une précision et une netteté extraordinaires. Il mourut le 17 mars 1825, d'une fièvre cérébrale. L'école de médecine se porta en foule sur le lieu du convoi, et le cercueil, enlevé de la voiture destinée à le conduire, fut porté sur les bras des étudiants jusqu'à sa dernière demeure. Béclard a publié un grand nombre d'ouvrages justement estimés.

BECQUER (Williams), Anglais, fit à la nation française, en 1792, un don de deux cents livres sterling. Nous aimons à signaler ici ce fait, unique peut-être dans les annales des deux nations, et qui cependant n'est pas la seule preuve qu'on pourrait donner de la sympathie qui existe entre les deux peuples.

BECQUEREL (Antoine-César) naquit en 1788, à Châtillon-sur-Loing, département du Loiret. A sa sortie de l'École polytechnique, il fit dans le corps du génie militaire les campagnes d'Espagne de 1810, 1811 et 1812, et s'y distingua par sa bravoure, notamment au siège de Tarragone. Rentré en France avec le grade de capitaine et la croix de la Légion d'honneur, il fut nommé sous-inspecteur des études à l'École polytechnique, et ne quitta ces fonctions que pour voler aux avant-postes au moment de l'invasion étrangère. Il était alors chef de bataillon.

Depuis 1815, M. Becquerel ne s'est plus occupé que de science, et ses beaux travaux sur l'électricité ont obtenu la plus honorable récompense : en 1829 l'Institut l'a appelé dans son sein. Ce savant a publié trente-cinq mémoires dans les Annales de physique et de chimie, et un *Traité général d'électricité et de magnétisme*.

BECQUET (Antoine), céselin, bibliothécaire de la maison de Paris, mort en 1730, à soixante-seize ans, a publié une *Histoire de la congrégation des Célestins de France*, avec les *Éloges historiques des hommes de son ordre*, en latin, in-4°, 1721.

BECQUET (Étienne), un des hommes qui se distinguèrent le plus dans la presse quotidienne, sous la restauration. Après avoir fait sous l'empire de brillantes études, il se conforma d'abord au vœu de sa famille, qui le destinait au barreau. Mais l'aridité des premières études le dégoûta : un penchant prononcé lui fit bientôt embrasser une autre carrière, celle des lettres. Admis au *Journal des Débats*, il obtint les suffrages des meilleurs juges par la facilité, la finesse, la grâce, le goût parfait de ses articles de critique littéraire. Ses réflexions sur les affaires politiques se faisaient remarquer par un grand sens et une profonde prévoyance ; les contemporains se souviendront longtemps de l'article paru en août 1829, qui finissait par ces mots : *Malheureuse France ! Malheureux roi !* et qui fut

la cause de ce procès mémorable où la victoire resta à la presse et aux opinions libérales. Le jeune journaliste avait prononcé l'arrêt de mort de la restauration. Le plus bel avenir semblait promis à Étienne Becquet ; mais cet homme, doué de si rares facultés, semblait en dédaigner l'usage et trouvait un charme irrésistible à vivre dans une indolente paresse dont ses amis rougissaient pour lui. Une autre passion encore plus triste, et qui étonne autant qu'elle afflige, s'empara de lui et le domina : cet homme, d'un esprit si délicat, d'un caractère si aimable, laissait souvent sa raison au fond d'un verre, et l'abus de cet indigne plaisir détruisait sa santé et sa vie. Il est mort dans ces dernières années, pleuré de ses amis, et laissant à tous les amis des lettres un vif souvenir et des regrets plus vifs encore. Une nouvelle insérée dans la *Revue de Paris*, sous le titre de *Marie*, ou le *Mouchoir bleu*, montre tout ce que Becquet eût pu faire dans ce genre, et combien il y avait de richesse et de flexibilité dans ce talent sage et pur. On doit encore à Becquet une traduction élégante et fidèle de *l'Histoire véritable* de Lucien, faisant partie du t. XII de la Collection des romans grecs, publiée par M. Merlin.

BEQUEY (Louis), procureur syndic de la Haute-Marne, et député de ce département à l'Assemblée législative. Il s'y montra, dans des circonstances qui exigeaient une grande vigueur, d'une timidité excessive. Dans la séance du 21 octobre, il prit la parole en faveur des prêtres non assermentés. Le 1^{er} décembre, il réclama contre la sévérité dont on usait envers M. Varnier, dénoncé par Basire. Le 6 mars, il s'éleva contre la proposition de Lamarque, qui voulait faire déclarer exécutoire la loi sur le séquestre des biens des émigrés ; le 21, il demanda qu'au moins la fortune des femmes fût exceptée ; le 28, il défendit, mais sans succès, le maire et l'évêque de Mende, décrétés d'accusation. Le 5 avril, il s'opposa à la prohibition du costume ecclésiastique, et fut un des

sept membres de l'Assemblée qui se prononcèrent contre la déclaration de guerre à l'Autriche. En 1792, il demanda la punition des moteurs de l'insurrection du 20 juin, et combattit le projet de confier la police de sûreté aux municipalités. Depuis lors, il garda un silence prudent. Après le 18 brumaire, il fut appelé au Corps législatif. Il fut nommé conseiller de l'Université en 1812. A la restauration, il devint directeur général du commerce et conseiller d'État ; il fit, en cette qualité, plusieurs rapports à la chambre des députés sur des projets de loi concernant l'exportation des laines et la franchise du port de Marseille. Éloigné de ces fonctions pendant les cent jours, il les recouvra au retour des Bourbons. En 1815, il fut envoyé à la chambre par le département de la Haute-Marne, et se rangea parmi les plus zélés défenseurs du ministère, conduite qui le fit nommer, en 1816, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. En 1819, il fut un des membres qui se prononcèrent le plus vivement contre l'admission de l'abbé Grégoire à la chambre des députés. Il fut nommé ensuite directeur général des ponts et chaussées.

BECTOZ (Claudine de), fille d'un gentilhomme du Dauphiné, naquit dans les environs de Grenoble, vers 1480. Elle entra fort jeune dans le monastère de Saint-Honorat, en Provence, dont elle devint abbesse, et où elle mourut, en 1547. Elle s'est rendue célèbre par la connaissance approfondie qu'elle avait des langues anciennes, et par la facilité et l'élégance avec lesquelles elle écrivait le latin. Elle était en correspondance avec François 1^{er}, qui montrait souvent ses lettres aux dames de sa cour, comme des modèles de grâce et de bon goût. Aucun des ouvrages de Claudine de Bectoz n'est parvenu jusqu'à nous.

BEDA (Noël) naquit sur la fin du quinzième siècle, dans le diocèse d'Avranche. Il devint, en 1502, principal du collège de Montaigu, à Paris ; fut reçu docteur en théologie en 1507, et

nommé syndic de la faculté vers 1520. Deux sortes de personnes furent constamment en butte à ses persécutions : les théologiens qui ne partageaient pas ses opinions sur la scolastique, et les gens de lettres. Toutefois, son crédit échoua contre le *Miroir de l'âme pécheresse*, de la reine de Navarre. Il ne fut pas plus heureux dans le procès qu'il intenta au collège royal de France, contre lequel il avait soulevé l'Université, sous prétexte que la religion était en péril, si les professeurs chargés de l'enseignement du grec et de l'hébreu ne se soumettaient à l'approbation de la faculté de théologie. La faculté ayant été consultée au sujet du divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, Beda se permit, sur l'alliance politique de François I^{er} avec le monarque anglais, des réflexions qui lui attirèrent une condamnation à l'exil. Il fut ensuite contraint à faire amende honorable sur le parvis de Notre-Dame, et enfermé au mont Saint-Michel, où il mourut, le 8 janvier 1536. Beda a laissé quelques ouvrages où l'on trouve une certaine érudition, mais qui sont écrits sans goût, et d'un style barbare.

BEDOCQ (Pierre-Joseph), né en 1761, embrassa la carrière du barreau. Sous l'empire, il fut procureur impérial de la cour de Tulle, et membre du Corps législatif. Député en 1814, il fut un des plus ardents défenseurs de la charte et des libertés nationales. Il combattit avec talent le projet de loi présenté par l'abbé de Montesquiou contre la liberté de la presse; il s'éleva avec force contre le discours de M. Ferrand, qui appelait rebelles tous les Français qui n'avaient point émigré; il fut nommé rapporteur du projet de loi sur la remise aux émigrés des biens non vendus, et en proposa le rejet. Pendant les cent jours, il fut appelé au conseil d'État, et fit partie de la chambre des représentants. Nommé de nouveau député en 1816, par le département de la Corrèze, il a constamment voté dans toutes les sessions avec les amis de la constitution et de la liberté.

BEDOUIN (Samson), religieux de l'abbaye de la Couture, près du Mans, où il mourut, vers 1563. Il composa des tragédies, comédies, moralités, coq-à-l'âne et autres satires, qu'il faisait représenter par des jeunes gens dans les rues et sur les places de la ville du Mans. On lui attribue encore des cantiques, des noëls, des chansons et autres poésies burlesques. Un ouvrage plus sérieux de Bedouin, c'est le *Catalogue des paroisses de la province du Maine*, qui, malgré son importance locale, n'est pas cité dans la bibliothèque historique de France.

BEDOUIN. — La ville de Bedouin faisait partie du département de Vaucluse; « située au pied du mont Ventoux, montagne énorme et de difficile accès, entrecoupée de défilés nombreux, elle offrait tout ce qu'il fallait pour former une nouvelle Vendée (*). » Cette petite ville, dont la population ne dépassait pas le chiffre de quinze cents individus, était le foyer de toutes les conspirations qui se tramaient dans le comtat Venaissin. Maignet, représentant du peuple, en mission dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, excité par Suchet, alors chef de bataillon, et depuis maréchal de France, écrivit au comité de salut public pour lui annoncer que la commune de Bedouin s'était soulevée, avait abattu l'arbre de la liberté, jeté le bonnet rouge dans un puits, arraché et foulé aux pieds les décrets de la Convention nationale (**). A l'appui de cette dénonciation, il envoya la lettre de Suchet et divers renseignements qui lui étaient parvenus. Le comité de salut public lui ordonna de livrer Bedouin aux flammes : en conséquence, il envoya trois cents hommes du 4^e bataillon de l'Ardeche; fit arrêter les prêtres, les nobles, les parents d'émigrés, et les autorités constituées qui se trouvaient dans la ville; et, après avoir fait des somma-

(*) Lettre de Maignet à la Convention nationale, lue dans la séance du 28 floréal 1793.

(**) Extrait du jugement de Maignet.

tions aux habitants, il fit allumer l'incendie; mais, comme il ne voulait qu'un châtement exemplaire, et non une ruine complète, lui et Suchet firent bientôt éteindre le feu; six maisons seulement furent brûlées (*); c'étaient celles de ceux des habitants qui s'étaient fait le plus remarquer par leurs intrigues contre-révolutionnaires. Bedouin a donné lieu à de grossières calomnies reproduites avec soin par les royalistes de la restauration; elles furent accueillies au sein même de la Convention, qui, sur la dénonciation de quelques pétitionnaires et sur la proposition plusieurs fois renouvelée de Rovère (**) et de Tallien, décréta Maignet d'accusation, le 16 germinal 1795. Ces attaques avaient pour but de frapper un ami de Robespierre et de Couthon, plutôt que de venger les habitants de Bedouin, qui avaient mérité leur châtement en s'insurgeant contre le gouvernement établi.

BÉDOUINS. — Depuis la conquête d'Alger, le nom de *Bédouins* est appliqué généralement à tous les peuples de l'Algérie, sans distinction de races. Cependant, quelque difficile qu'il soit encore à présent de déterminer avec précision l'origine des différentes races qui peuplent la régence d'Alger, on peut toujours affirmer que les Bédouins sont des Arabes vivant en nomades dans les plaines, et qu'ils appartiennent à cette race originaire du nord de l'Arabie, qui, de là, s'est répandue en Syrie, en Égypte et dans toute la Barbarie. Déjà, pendant la campagne de Syrie, nos armées avaient eu à combattre, en passant, ces incommodes habitants du désert; mais, depuis 1830, la guerre qu'ils soutiennent contre nous est devenue sérieuse. Depuis l'époque de leur invasion dans ces contrées, jusqu'au dixième siècle, les Arabes n'avaient cessé de ravager nos

côtes méditerranéennes. Trop faibles depuis lors pour tenter des conquêtes lointaines, trop ignorants et trop peu soucieux des progrès de leur religion pour chercher à la répandre encore, ils ne se livraient plus qu'à la piraterie. Il fallait en finir avec eux. La France a pris ce soin. Notre conquête d'Alger semble être une continuation des croisades; mais c'en est la continuation philosophique; la lutte de la civilisation française contre la barbarie des Bédouins est l'une des plus grandes gloires de notre pays. Le moment est venu où la barbarie sera chassée de son dernier repaire. Notre confiance dans la Providence ne nous permet pas de douter un instant du succès de nos armes. Dieu aidant, nos neveux verront un jour le nord de l'Afrique rendu à la civilisation.

BEDOUT (N.) était, avant la révolution, capitaine de vaisseau dans la marine marchande; il fut nommé lieutenant de frégate en 1778, puis sous-lieutenant de vaisseau, et enfin capitaine en 1794. Il se distingua dans plusieurs affaires, et particulièrement, en 1796, à l'île de Groais, où il soutint un combat contre des forces supérieures, et n'amena son pavillon qu'après la perte d'une grande partie de son équipage, et après avoir été lui-même grièvement blessé. Il devint contre-amiral sous l'empire, et grand officier de la Légion d'honneur. Il fut mis à la retraite en 1816.

BÉDOYÈRE (Marguerite - Hugues-Charles-Marie Huchet de la). Voyez **LA BÉDOYÈRE**.

BEDUER, vicomte du Quercy, érigé en 1610.

BEFFORT, *Befortium*, ville forte du Sundtgaw, à quarante-six kilomètres sud-ouest de Colmar, a partagé les destinées de l'Alsace. (Voyez ce mot.)

BEFFROI, *belfredus*, *verfredus*, *berfredus*, *berfridus*, etc. Primitive-ment on appelait ainsi une machine de guerre, une tour construite en bois, recouverte en peau, supportée par quatre roues, et que l'on approchait des murailles des villes assiégées, afin de les saper à couvert, et de combattre

(*) Voir l'Histoire parlementaire de la révolution française, par Buchez et Roux.

(**) Maignet s'était attiré la haine de Rovère, en s'opposant à ses vols et à ses dilapidations.

de niveau les défenseurs placés sur les remparts. Ainsi Froissard dit, en parlant du siège de Tournay en 1340, que *les Flamands assaillirent ceux de Tournay, et avoient fait nef sur l'Escout, beffroys et atournements d'assaut*. Il est souvent fait mention de beffrois semblables dans les historiens des croisades. Mais déjà, à cette époque, on donnait indifféremment ce nom de beffroi à toute espèce de tour construite dans un but stratégique. C'est ainsi que, suivant Joinville, saint Louis faisant construire, en 1248, un pont sur une rivière, pour marcher contre les Sarrasins, *y fit élever deux beffrois qu'on appela chateils*. Plus tard, ce nom fut également donné aux tours ou forteresses qui dominaient l'enceinte des villes, et les protégeaient contre les attaques des ennemis. Des gardes y veillaient incessamment, et, en cas de surprise, donnaient l'alarme en sonnant une cloche. Mais bientôt on restreignit la signification du mot beffroi, et il ne fut plus appliqué qu'à une tour unique, très-élevée, et située ordinairement sur l'un des côtés de la place publique. Dans cette dernière acception, le mot beffroi se rencontre à chaque instant dans l'histoire des communes, au moyen âge. C'était en effet au son de la cloche du beffroi que les bourgeois s'assemblaient; et même une des clauses du serment des *communiers* leur ordonnait de se réunir en armes aussitôt que ce signal les appelait à la défense des intérêts communs. Le droit de posséder un beffroi était un des principaux privilèges des communes, et les princes qui combattaient ces institutions croyaient avoir tout fait quand ils avaient enlevé aux habitants des villes leurs beffrois. C'est ainsi qu'en 1340, après la bataille de Cassel, Philippe le Bel, entre autres châtimens qu'il infligea aux bourgeois d'Ypres, fit dépendre la cloche du beffroi de leur ville. Dans la charte accordée par Charles le Bel, en 1322, aux sollicitations de l'évêque de Laon, et qui contient l'abolition de la commune de cette ville, on lit en propres termes que les bourgeois de Laon « seront

« privés du droit de posséder des échecs, vins, une assemblée de majeurs, un sceau, une cloche, un beffroi et une juridiction (*). »

Aujourd'hui encore, dans la plupart des villes de la Flandre, l'hôtel de ville est surmonté d'un de ces antiques beffrois, où un *guetteur* veille encore, afin d'annoncer aux citoyens les incendies qui peuvent menacer leur sécurité. Ces avertissements se font ordinairement au son du cor. Afin de prouver qu'il veille constamment et ne se laisse point aller au sommeil, le guetteur est obligé de répéter, en frappant avec un marteau sur la cloche du beffroi, les heures qui sonnent à l'horloge de la ville.

Cette cloche, outre cet usage, n'en a plus d'autre de nos jours que celui d'annoncer l'ouverture et la clôture des marchés.

BEFFROY DE BEAUVOIR (Louis-Étienne), né à Laon en 1754, avait vingt-deux ans lorsqu'il fit partie, en qualité de capitaine aide-major, de la compagnie des cinquante cadets gentilshommes envoyés par Louis XV au roi de Pologne. De retour en France, en 1789, il continua la carrière militaire, et était officier des grenadiers royaux de Champagne. Il devint alors successivement procureur de la commune de Laon, membre du directoire du département de l'Aisne, député suppléant à l'Assemblée législative, substitut du procureur général syndic du département, et député à la Convention nationale. Il se rangea d'abord parmi les montagnards; fut, en 1793, envoyé en mission à l'armée du Nord, et vota pour la peine de mort dans le procès de Louis XVI. Le 27 décembre 1794, il demanda la suppression de la loi du maximum; le 8 janvier suivant, il fut envoyé, avec Poulitier, à l'armée d'Italie. Élu député au conseil des Cinq-Cents, il s'occupa d'économie politique, se prononça contre l'emprunt

(*) « Jure scabinatus, collegii majoratus, sigilli, campanæ berfredi et jurisdictionis. » Voyez du Cange, au mot *Belfredus*, et Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*.

forcé et pour le rétablissement de la loterie. Le 29 août 1796, il fut nommé secrétaire, demanda la perception en nature de la contribution foncière, et fit un rapport sur les causes du discrédit des assignats et des mandats. A la fin du mois d'août, il s'éleva contre l'incarcération des prêtres insermentés. Lors de la discussion sur les délits de la presse (10 février 1797), il proposa d'appliquer à la calomnie écrite les peines prononcées contre la calomnie parlée; il s'opposa à la suspension de la vente des domaines nationaux; le 9 mai, il parla contre Barrère, et s'opposa à son admission au conseil des Cinq-Cents. Accusé, en 1802, d'avoir falsifié des pièces de liquidation, il fut acquitté. En 1806, il fut nommé administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles, mais n'occupa pas longtemps cet emploi, et rentra à Laon, qu'il habita jusqu'en 1816. Exilé alors, ainsi que tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, il se retira à Liège, où il exerça la profession d'avocat. Il y mourut en 1824.

BEFFROY DE REIGNY (Louis-Abel), frère du précédent, plus connu sous le nom de Cousin Jacques, naquit à Laon en 1757. Doué d'un esprit vif et original, il acquit quelque célébrité par une foule de productions bizarres, décorées de titres ridicules, et par plusieurs pièces de théâtre, auxquelles leur singularité ou l'intérêt politique du moment assura une vogue éphémère. Mais, depuis longtemps, l'oubli a enseveli les *Lunes du Cousin Jacques*, le *Courrier des planètes*, *Nicodème dans la lune*, le *Club des bonnes gens*, les *Petites-Maisons du Parnasse*, etc., etc. La police contribua aussi à la célébrité de Beffroy, en arrêtant et faisant supprimer un ouvrage bizarre qu'il s'avisait de publier en l'an VIII, sous le titre de *Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la révolution*. Néanmoins, le pauvre Beffroy survécut de beaucoup à sa réputation, et mourut obscurément à Charenton en 1811.

BÉGAT (Jean), né à Dijon en 1523,

avocat au parlement de cette ville, s'acquit beaucoup de réputation par son savoir et son éloquence. Devenu conseiller au même parlement, il fut chargé par sa compagnie de solliciter du roi Charles IX la révocation de l'édit du 17 janvier 1562, qui accordait aux calvinistes le libre exercice de leur religion dans toute l'étendue du royaume. Ses remontrances eurent leur effet, et l'édit ne fut pas publié. En 1563, Bégat fut de nouveau député pour s'opposer à l'enregistrement de l'édit du 19 mars de la même année, en faveur des protestants; mais ses démarches n'eurent pas le même succès. Il travailla ensuite à la réforme de la coutume de Bourgogne, fut nommé, en 1571, président au parlement, et mourut l'année suivante à l'âge de quarante-neuf ans. On a de lui, outre plusieurs traités de droit, ses *Remontrances à Charles IX, sur l'édit de 1560*, un écrit polémique sur le même sujet, et des *Mémoires sur l'histoire de Bourgogne, depuis les premiers rois bourguignons jusqu'à Charles le Téméraire*. Cet ouvrage est en latin.

BÉGAULT (Gilles), chanoine et archidiacre de Nîmes, né dans cette ville en 1660, fut un des orateurs chrétiens les plus distingués du dix-septième siècle, et admirateur enthousiaste de Fléchier. Il lui fut souvent comparé par ses contemporains, et prêcha avec succès à Paris et à Montpellier. Il publia, dans les années 1711, 1717 et 1723, cinq volumes de *panegyriques* et de *sermons*. On ignore l'époque de sa mort, qui a dû suivre de près la publication du dernier volume de ses œuvres.

BÉGON (Scipion-Jérôme), évêque de Toul, né à Brest en 1681, rendit les services les plus éminents et les plus désintéressés au diocèse considérable dont l'administration lui était confiée, et travailla utilement à concilier à Stanislas les esprits de la noblesse lorraine. Toutefois, les démarches que son dévouement aux intérêts de la France lui inspira dans cette circonstance, remplirent ses dernières années d'agitation et d'amertume. Il mourut

universellement regretté, le 28 décembre 1753.

BÉGON (Michel), né à Blois en 1638, s'adonna à l'étude du droit, et, depuis 1662, occupa plusieurs places importantes dans l'administration. En 1683, il fut nommé intendant des îles françaises en Amérique. L'île de Saint-Domingue était alors au pouvoir des flibustiers; Bégon entreprit de persuader ces pirates de se soumettre au gouvernement français, et fut assez heureux pour réussir dans cette difficile négociation. Il parvint également à rétablir l'ordre et les lois de la France à la Martinique. Aussi les habitants de ces deux îles ont-ils longtemps conservé le souvenir de ce sage administrateur. De retour en France en 1685, Bégon fut chargé de diverses fonctions dans les principaux ports du royaume, et mourut à Rochefort, le 4 mars de l'année 1700.

BÈGUE - DE - PRESLE (Achille-Guillaume Le), né à Pithiviers en 1736, mort à Paris le 19 mai 1807, a été le médecin et l'ami de J.-J. Rousseau, et a publié sur les derniers jours de cet homme célèbre une notice dans laquelle il dément les bruits absurdes qui ont couru sur la cause de la mort de ce grand écrivain. Il est en outre l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages qui ont eu du succès à l'époque où ils ont paru.

BÉGUILLET (Edme), avocat et membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mourut en mai 1786. Il a laissé plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Bourgogne, entre autres : *Histoire des guerres des deux Bourgognes, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, 1772, 2 vol. in-12; *Description générale de cette province*, en 6 vol. Béguillet a aussi composé sur l'agriculture plusieurs ouvrages estimés.

BÉGUIN (Jean), chimiste français, aumônier de Louis XIII, est auteur d'un ouvrage estimé, intitulé : *Tyrotinium chemicum*, dont la meilleure édition est celle de Wittemberg, 1656, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par J.-L. Leroi, Paris, 1616,

in-8°. Béguin avait voyagé en Allemagne, en Hongrie et en Italie, et observé avec soin les mines de ces différents pays.

BÉGUINES. — On appelait ainsi des filles ou veuves retirées du monde, mais non cloîtrées, et qui, sans faire de vœux, se réunissaient pour mener une vie réglée et pieuse. La première communauté des béguines fut instituée à Liège, en 1173, par Lambert Beggh; elles disaient des prières et soignaient les malades. Les béguines se répandirent en France vers le treizième siècle, et, sous Louis XI, leurs mœurs étaient fort décriées. Elles possédaient alors un assez grand nombre de maisons, que, de leur nom, on appelait béguinages. Mais elles furent supprimées vers la fin du quizième siècle, et remplacées, pour les soins à donner aux malades, par les sœurs du tiers ordre de Saint-François. Dans la Flandre, où les béguines étaient plus nombreuses que partout ailleurs, le peuple n'a pas d'autre mot que leur nom pour désigner une religieuse.

BÉGUINOT (N.), général, né dans les environs de Ligny (Meuse), était entré au service comme simple soldat. Il commandait la 24^e division militaire dans la Belgique lors de l'insurrection des habitants de la Campine, en octobre 1798; il chassa les rebelles de Malines, dont ils s'étaient emparés, et parvint à les soumettre entièrement. Après la révolution du 18 brumaire, il fit partie du Corps législatif, devint commandant de la Légion d'honneur, et enfin sénateur, le 14 août 1807. Il mourut deux ans après. Ce brave officier était connu dans l'armée sous le nom de *Ventre d'argent*, parce qu'une blessure, qui n'avait pu se cicatriser, le forçait de porter une plaque de ce métal au-dessous de l'estomac.

BÉHAGUR (J. Pierre-Antoine, comte de), lieutenant général des armées du roi, entra au service en 1744, fit la guerre de sept ans, fut, pendant quelques années, commandant de la Guiane, et envoyé, en 1791, à la Martinique, sur laquelle réagissaient alors les agitations de la métropole. Béhagur

partit avec quatre vaisseaux de ligne, dix frégates et six mille hommes de troupes. Son arrivée calma pour quelque temps, dans l'île, la fermentation révolutionnaire; mais, en 1793, il fut forcé de quitter la colonie, et se retira en Angleterre. En 1797, il fut nommé par le comte d'Artois commandant de la Bretagne, en remplacement de M. de Puisaye, démissionnaire. Ce général d'une nouvelle espèce servit alors à organiser la chouannerie de Bretagne sans quitter l'Angleterre. Toutefois, en 1799, il voulut faire la guerre autrement que du fond de son cabinet, et, malgré son âge avancé, il passa en Bretagne. Mais Georges Cadoudal ayant refusé de lui céder le commandement, il fut forcé de retourner en Angleterre, où il mourut dans les premières années du dix-neuvième siècle.

BEHOURT (Jean), grammairien et poète, né en Normandie vers le milieu du seizième siècle, occupa quarante ans, disent les biographes, la chaire de belles-lettres au collège des Bons-Enfants à Rouen. Cependant le privilège du roi, joint au *Trésor de l'éloquence française*, qui parut sous son nom en 1610, ne lui donne d'autre titre que celui d'avocat au parlement de la province. Quoi qu'il en soit, l'abrégé de la grammaire latine de Despautère, fort connu autrefois dans les écoles sous le titre de *Petit Behourt*, eut longtemps une grande vogue, et vit un bon nombre d'éditions. La dernière partie de cette grammaire, qui renferme un traité de prosodie, a été réimprimée séparément. Behourt est auteur de trois tragédies en vers et avec des chœurs, qui furent représentées au collège des Bons-Enfants en 1597, 1598 et 1604 : ce sont la *Polyxène*, *Esau* et *Hypsicratée*. La première, dont le sujet est tiré des histoires tragiques de Boistau, ne manque pas de quelque intérêt, bien qu'on regrette de voir les passions personnifiées y jouer un rôle. La seconde n'est qu'une histoire rimée et dialoguée du différend des fils d'Isaac. Dans la troisième, Behourt a mis en scène la der-

nière lutte de Mithridate avec Rome. On peut juger du style de ces pièces par ces vers que l'auteur met dans la bouche d'un des personnages de la *Polyxène*, et qui terminent le portrait de son héroïne :

« Si le pasteur troyen que Mercure guida
Pour juge irréprochable aux hauts sommets d'Ida,
Entre Junon, Pallas et Vénus Cythérée,
Eust cognéu ceste cy, seule il l'eust préférée
A toutes trois en grâce, en maintien, en beauté,
Et par son jugement le pris eust emporté
De ceste pomme d'or que discorde maligne
Offrait à la déesse en beauté plus insigne. »

Le Trésor de l'éloquence française, dont nous avons parlé, est un recueil alphabétique des locutions les plus remarquables de la langue. En 1632, Behourt publia un second recueil analogue composé de matériaux extraits d'Ovide, et intitulé : *Puriores sententiæ cum dictis festivioribus ex Ovidio decerptæ*.

BEHR (Georges-Henri), médecin, élève de Boerhaave et d'Albius, naquit le 16 octobre 1708, et mourut le 9 mai 1761, à Strasbourg. Il a publié : *Physiologia medica*, Strasbourg, 1736, in-4°; *Lexicon physico-chimico-medicum reale*, 1738, in-4°; *Fundamenta medicinæ anatomico-physiologica*, in-4°; *Medicina consultatoria*, Augsburg, 1751, in-4°, et plusieurs autres ouvrages de médecine, d'histoire et de politique, en allemand. Behr était membre de l'Académie des curieux de la nature.

BEINE, terre et seigneurie en Provence, à 10 kilom. sud de Digne, érigée en marquisat en 1673.

BEINVILLE (Charles - Barthélemy de), gentilhomme picard, mort en 1641, est l'auteur des *Vérités françaises opposées aux calomnies espagnoles* (1637-1639, 3 vol. in-8°, ou 1643, in-4°), histoire curieuse de l'administration du cardinal de Richelieu, dans laquelle Beinville met à découvert toutes les intrigues de la cour de Madrid. Cet ouvrage est divisé en trois parties : dans la première se trouve le récit des événements accomplis depuis la paix de Vervins jusqu'à la mort de Henri IV (1598-1610); la seconde s'é-

tend jusqu'au ministère de Richelieu (1624); ce qui la troisième comprend tout ce qui s'est passé pendant la longue administration de ce ministre.

BEISSIER (Jacques), chirurgien, né en 1621, dans le Dauphiné, s'était acquis une telle réputation dans le traitement des plaies d'armes à feu, que Louis XIV s'en faisait accompagner dans toutes ses campagnes, et lui confia la direction générale de la chirurgie militaire. Beissier est mort en 1712, sans avoir rien publié.

BÉJART, comédien de talent du dix-septième siècle, mais que la postérité connaîtrait moins s'il n'avait été le camarade et le beau-frère de Molière. Il était, avec sa mère, de cette troupe de comédiens avec laquelle Molière parcourut d'abord la province, et qui représenta l'*Étourdi* à Lyon en 1653, et bientôt après les *Précieuses ridicules* à Beziers. En 1658, la troupe vint à Paris, et Béjart fut aussi applaudi qu'en province sur le théâtre du Palais-Royal, que Molière avait obtenu par la protection de *Monsieur*. Une blessure que Béjart reçut au pied en séparant deux amis qui se battaient, l'éloigna quelque temps de la scène; et il y revint boiteux pour le reste de sa vie. C'est ce qui explique un passage de la scène IV du premier acte de l'*Avare*, lorsque Harpagon dit, en parlant de La Flèche, son valet: « Je ne me plais point à voir ce chien de boiteux-là. » C'était Béjart qui remplissait le rôle de La Flèche, et ces mots font allusion à son accident. Ce rôle était un de ceux où il était le plus goûté. C'est Béjart qui, par sa présence d'esprit, calma un jour une émeute excitée à l'entrée du théâtre par les militaires de la maison du roi pour défendre le privilège qu'ils avaient eu longtemps de ne point payer leurs places. Déjà, dans leur fureur, ils avaient brisé les portes et assommé plusieurs gagistes, lorsque Béjart se présenta devant eux, vêtu en vieillard, et les pria d'épargner un pauvre homme de soixante-quinze ans qui n'avait plus que quelques jours à vivre. Cette plaisanterie, que la jeunesse du comédien

rendait plus piquante, sauva le théâtre et la troupe. Béjart mourut en 1678.

BÉJART (Élisabeth-Armande-Croisande-Claire), sœur du précédent, fit de bonne heure ses débuts dans la troupe de Molière. Elle remplissait à merveille les rôles de haut comique; elle avait une belle voix, et chantait aussi bien qu'elle jouait; toute sa personne était douée d'une grâce vive et séduisante qui fit une profonde impression sur le cœur de Molière. Il l'épousa en 1662. Mais elle était légère, coquette, et, comme Alceste, dans lequel il s'est peut-être peint lui-même, Molière eut plus d'une fois à se plaindre de celle qu'il ne pouvait s'empêcher d'aimer. Une des comédies de Goldoni nous retrace la passion de Molière, et se termine par son mariage. La Béjart mourut en 1700.

BÉJAUNES, nom que l'on donnait, dans le moyen âge, aux nouveaux étudiants de l'Université. Ils formaient une confrérie à part, et avaient à leur tête un supérieur, décoré du titre d'abbé, qui tous les ans, le jour des Innocents, les menait en procession par toute la ville. Le soir, l'abbé des Béjaunes rassemblait tous ses subordonnés, et faisait sur eux une abondante aspersion. Cette cérémonie, que l'on appelait le *Baptême des Béjaunes*, fut abolie à la fin du seizième siècle.

BÉJOT (François), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Montpellier, le 14 septembre 1718, devint, en 1741, bibliothécaire du roi, eut beaucoup de part à la composition des catalogues qui parurent en 1744, et fut chargé, en 1761, du cabinet des manuscrits. En 1762, il fut reçu à l'Académie des inscriptions, et presque aussitôt nommé coadjuteur de l'abbé de la Bléterie à la chaire d'éloquence latine du collège de France. Les Mémoires de l'Académie contiennent de lui deux mémoires fort savants, sur la *Cyropédie* et l'*Histoire grecque* de Xénophon. Béjot mourut le 31 août 1787, laissant quelques ouvrages manuscrits.

BEL (J.-J.), conseiller au parlement de Bordeaux, membre de l'Académie de cette ville, y naquit le 21 mars 1698, et mourut à Paris, le 15 août 1738. Il s'est beaucoup occupé de critique littéraire, et a publié un assez grand nombre d'ouvrages estimés. Son *Apologie de M. Houdart de la Motte*, 1724, in-6°, est la satire la plus ingénieuse et la plus maligne de toutes celles qui parurent sur la tragédie d'*Inès*. La publication de son *Dictionnaire néologique* a surtout eu beaucoup de succès.

BÉLA (le chevalier de), colonel du régiment de Royal-Cantabre, passa trente ans de sa vie à composer une histoire des Basques, qui contient tout ce que nous possédons de plus complet sur l'histoire de la basse Navarre, de la Soule, du Labour et des provinces basques espagnoles. Cette histoire, qui est encore manuscrite, et en la possession de M. Walkenaer, forme trois volumes in-folio. Elle est divisée en douze livres. « Dans le premier, dit M. Walkenaer (*), l'auteur déploie une érudition immense, pour soutenir que les Basques sont les Cantabres, et qu'ils sont les peuples primitifs de toute l'Espagne; que les Vascons n'étaient qu'une portion des Cantabres ou Basques, et que depuis qu'ils occupent les provinces où leur langue s'est conservée, ils n'ont jamais été domptés. Il cite très-exactement les passages de tous les auteurs anciens sur lesquels il s'appuie, et quelquefois même il transcrit les textes les plus importants. Cette excellente méthode de citations et d'indications précises de toutes les sources est conservée dans tout le cours de l'ouvrage, et ajoute beaucoup à son prix. » Du deuxième au onzième livre, Béla raconte l'histoire des Basques, depuis l'an 215 avant Jésus-Christ jusqu'en 1748. Les neuvième, dixième et onzième livres, qui comprennent l'histoire depuis 1425, « sont les plus curieux, non-seulement parce qu'ils se

rapprochent le plus de notre temps, et que les événements qui y sont racontés nous intéressent davantage, mais aussi parce l'auteur a puisé les matériaux de ses récits dans des pièces originales tirées du trésor des chartes de Pau, dont la plus grande partie est aujourd'hui perdue; dans les manuscrits de famille, etc. » Le douzième livre traite des lois, institutions, mœurs et habitudes des Basques. Cet ouvrage était terminé en 1766; ce fut la censure qui en empêcha l'impression. On ne sait rien sur la vie de Béla.

BÉLABRE, terre et seigneurie dans la haute Marche, à sept kilomètres sud-est du Blanc, relevait immédiatement du roi, et fut érigée en marquisat en 1650.

BELAIR (A. J. Julienne de), général de division, né à Paris vers 1740. Ingénieur très-habile et savant mathématicien, mais dénué de fortune, il passa d'abord au service de la Hollande. Plus tard, il se rendit en Prusse, où il fut forcé de vivre de ses écrits, et contribua à la rédaction de la *Gazette de Berlin*. Revenu à Paris, vers la fin de 1788, il ne tarda pas à faire preuve, par ses travaux et ses écrits, d'un patriotisme zélé et de connaissances profondes. En 1792, la commune de Paris le nomma ingénieur en chef, et le chargea de pourvoir à la défense de la capitale. Il présenta au comité militaire le plan d'une ligne de retranchements, qui, commençant au-dessus de Saint-Denis, devait se prolonger jusqu'à Nogent-sur-Marne; et, pour fondre les huit cents bouches à feu nécessaires à la défense de cette ligne, il proposa d'employer les statues des rois et les bronzes des jardins royaux. Il demanda aussi que l'on convertît en balles tous les plombs de Versailles. Les Prussiens ayant battu en retraite, ces grands projets de fortification, dont la réalisation eût peut-être changé plus tard les destinées de l'empire, restèrent inutiles. Belair fut en 1793 employé comme général de division à l'armée du Nord. L'année suivante, il fut admis à la retraite, et

(*) Art. BÉLA du supplément de la Biographie universelle.

revint à Paris, où il s'occupa, souvent aux dépens de sa fortune particulière, de travaux d'économie politique et de plans philanthropiques, dont la valeur ne fut pas alors dignement appréciée. Ce n'était cependant pas un penseur à dédaigner, que celui qui, précédant nos socialistes modernes, proposait les associations agricoles, les compagnies d'assurance pour garantir aux cultivateurs les produits de leurs récoltes (*); les moyens d'apporter une diminution des neuf dixièmes à la consommation des bois, le dessèchement des marais, et la mise en culture des terres improductives, etc. Ses traités sur la science de l'artillerie et du génie offrent aussi des projets de perfectionnement très-intéressants et des renseignements curieux, et donnent une haute idée de ses connaissances dans cette matière. Le général Belair, qui avait fait, dans l'intérêt de ses recherches et de ses théories, des sacrifices ruineux, passa ses dernières années dans l'obscurité, et mourut très-âgé, au mois d'août 1819. On a de lui : *Défense d'un système de guerre nationale*, Amsterdam, 1779, in-8°; *Nouvelle science des ingénieurs*, Berlin, 1787, in-8°; *Instruction adressée aux officiers d'infanterie*, traduite de l'allemand de Gondî, 1792, in-8°; *Défense de Paris et de tout l'empire*, 1792, in-8°; *Manuel du citoyen armé de piques*, 1792, in-8°; *Éléments de fortification, suivis d'un Dictionnaire militaire*, 1792, in-8°; *Mémoire sur les moyens de parvenir à la plus grande perfection de la culture et à la suppression des jachères*, 1794, in-8°; *Les substances rendues plus abondantes et plus accessibles à tous les citoyens*, 1796, in-8°.

BELANGER (François-Joseph) naquit à Paris en 1744. Il était architecte de la cour en 1789. C'est en cette qualité qu'il avait élevé dans le bois de Boulogne, pour le comte d'Artois, le château de Bagatelle. La révolution

froissa les intérêts de Boulanger, et il s'en montra l'un des adversaires les plus zélés. L'empire et la restauration employèrent ses talents. En 1812, il rétablit la coupole de la halle au blé; et c'est sur ses dessins que furent construits les abattoirs de Paris. Au retour de Louis XVIII, ce fut lui qui fit exécuter en plâtre la statue de Henri IV. Belanger est mort le 1^{er} mai 1818.

BELNVEI (Aimery de) ou BELVEZEN, troubadour, qui florissait vers le milieu du treizième siècle, naquit au château de l'Esparre, dans le Bordelais, vécut à la cour de Raymond Bérenger X, comte de Provence, et voyagea en Espagne, où il eut pour protecteur Nuno Sanchez, dont il a déploré la perte dans une de ses pièces de vers. Il mourut en 1264.

BELSTAT (... Gardouch, marquis de), né à Toulouse en 1725, et mort dans la même ville en 1807, a dû le retentissement éphémère de son nom à une malice de Voltaire, qui lui attribua une brochure qu'il avait publiée contre l'Abrégé chronologique de son ami le président Hénault, et dont il avait cru prudent de ne pas avouer la paternité. Cette brochure avait pour titre : *Examen de la nouvelle histoire de Henri IV de M. de Bury*; Genève, 1768.

BELGIQUE, *Gallia Belgica*.— Cette partie de la Gaule transalpine avait pour bornes l'Océan, le Rhin, la Seine et la Marne. Elle fut divisée par Auguste en quatre provinces, savoir, la première et la seconde Belgique, la Germanie supérieure et la Germanie inférieure.

La première Belgique avait pour métropole *Augusta Treverorum*, et renfermait les peuples suivants :

<i>Leuci,</i>	ch. l. <i>Tullum Leucorum</i> (Toul.)
<i>Mediomatrici,</i>	<i>Divodurum Mediomatr.</i> (Metz.)
<i>Traveri,</i>	<i>Augusta Treverorum</i> (Trèves.)
<i>Veroduni,</i>	<i>Verodunum</i> (Verdun.)

La seconde Belgique avait pour métropole *Durocortorum*, et renfermait les

<i>Ambiani,</i>	ch. l. <i>Samarobriva</i> (Amiens.)
<i>Atrebates,</i>	<i>Nemetacum</i> (Arras.)

(*) Lettre en réponse à M. le baron de *** , insérée dans l'Année littéraire, 1789, t. II, p. 87-96.

<i>Bellouaci</i> , ch. l. <i>Casuaromagus</i> (Beauvais.)	
<i>Britanni</i> , <i>Durocoregum Britannorum</i> (Doutiers.)	
<i>Catalauni</i> , <i>Catalaunum</i> (Châlons-sur-Marne.)	
<i>Morini</i> , <i>Tarouenna</i> (Tbéroouanne.)	
<i>Nervii</i> , <i>Bagacum</i> (Bavay.)	
<i>Remi</i> , <i>Durocororum</i> (Reims.)	
<i>Silvanectes</i> , <i>Augustomagus Silvanectum</i> (Senlis.)	
<i>Suessiones</i> , <i>Augusta Suessionum</i> (Soissons.)	
<i>Veromandui</i> , <i>Augusta Veromanduorum</i> (Saint-Quentin.)	

La Germanie supérieure avait pour métropole *Moguntiacum*, et renfermait les

<i>Nemetes</i> , ch. l. <i>Norionomagus Nemetum</i> (Spiro.)	
<i>Tribocci</i> , <i>Argentoratum Triboccorum</i> (Strasbourg.)	
<i>Vangiones</i> , <i>Bormetagus Vangionum</i> (Worms.)	

La Germanie inférieure avait pour métropole *Colonia Agrippina*, et renfermait les

<i>Batavi</i> , ch. l. <i>Lugdunum Batavorum</i> (Loyde.)	
<i>Eburones</i> , plus tard <i>Tungri</i> , <i>Adriaticum Tungrorum</i> (Tongres.)	
<i>Menapii</i> , <i>Castrum Menapiorum</i> (Kassel.)	
<i>Ubiï</i> , <i>Colonia Agrippina</i> (Coblentz.)	

Si l'on excepte la révolte de Civilis, la Gaule belge resta constamment soumise aux Romains jusqu'à l'invasion des barbares. Tombée alors au pouvoir des Francs, elle fit partie du royaume d'Austrasie. A l'époque du démembrement féodal, les principaux fiefs qui se formèrent sur le territoire belge furent les comtés de Flandre, de Hollande, de Hainaut, et les duchés de Brabant et de Luxembourg. Le territoire de la Gaule belge est aujourd'hui occupé par le royaume de Belgique, les provinces méridionales du royaume de Hollande, le sud du duché du Bas-Rhin, le duché de Luxembourg, la Bavière rhénane et tous les départements du nord de la France.

BELGIQUE (départements français en). — Le 5 octobre 1795, la Convention nationale décréta la réunion de la Belgique à la France. Depuis cette époque jusqu'en 1814, ce pays a constamment fait partie du territoire français. Il formait alors neuf départements (*) :

(*) Géographie de Mentelle en 1813.

ANCIENNES PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	SOUS-PREFECTURES.	Superficie en lieues carrées.	Population.
Partie de Brabant, marg. d'Avers.	Deux-Nèthes.....	Avers.....	Malines, Thurnhout.....	172	247,000
Partie de Brabant.....	Dyle.....	Bruxelles.....	Louvain, Nivelles.....	231	433,000
Partie de la Flandre.....	Lys.....	Bruges.....	Purmer, Ypres, Courtray.....	250	470,000
Idem.....	Escaut.....	Gand.....	Oudenarde, Lecloo, Termonde.....	276	637,000
Partie de la Flandre et du Hainaut.	Femmapes.....	Mons.....	Charleroy, Toumay.....	251	470,000
Comté de Namur, évêché de Liège.	Sambre-et-Meuse.	Namur.....	Dinant, Marche, Saint-Eibert.....	302	170,000
Duché de Luxembourg.....	Forêts.....	Luxembourg.....	Rixembourg, Diekirch, Vervéchem.....	456	247,000
Duché de Limbourg, évêché de Liège.	Ourthe.....	Liège.....	Huy, Malmedy.....	290	360,000
Grand-duché de Luxembourg, évêché de Liège.	Meuse-inférieure.	Martricht.....	238	260,000

BELGIQUE (relations de la France avec la). — C'est à tort que l'on a prétendu que les Belges étaient exclusivement d'origine germanique; dans son histoire des Gaulois, M. Amédée Thierry a fait justice de cette exagération, et montré qu'il se trouvait, parmi eux, plus de Gaëls que de Germains. Mais, le contraire fût-il vrai, les Belges n'en auraient pas moins adopté la Gaule pour patrie, et n'en seraient pas moins devenus de véritables Gau-

lois. Unis avec les Gaulois, Gaulois eux-mêmes, ils ont versé leur sang pour la défense de la Gaule contre les Romains et contre César. Unis encore avec les Francs, ils ont déployé non moins de patriotisme contre les Huns et ont puissamment contribué à l'expulsion d'Attila. Vers la fin du dixième siècle, le cours des événements politiques les poussa du côté de l'Allemagne; mais ce fut malgré eux, et, depuis, ils ont plus d'une fois tendu les bras à la France. Ce qui a empêché la réunion, ce n'est pas une différence de race ou de nationalité, ni une incompatibilité de mœurs ou de caractère; c'est la diplomatie avec ses intérêts jaloux, c'est tantôt l'Allemagne, tantôt l'Espagne, tantôt l'Autriche ou la Prusse, le plus souvent l'Angleterre, et quelquefois l'Europe entière coalisée. Les Belges naissent Français; et loin que cette condition leur soit pesante, l'histoire atteste que, dans le choix, ils ont toujours préféré la France aux autres pays. Ils ont quelquefois oublié la patrie pour l'indépendance municipale; mais là se borne l'exception: ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que jamais ils ne sont parvenus à se créer une nationalité en dehors de la France. En un mot, les Belges sont des frères qu'un accident a fait sortir de la famille française, et qui, abandonnés à leur propre impulsion, n'ont pas mieux demandé que d'y rentrer, sauf les quelques moments d'indépendance bourgeoise dont nous venons de parler, et auxquels il faut ajouter le temps perdu sous le régime dissolvant de la féodalité. Au premier rang des relations de la France avec la Belgique, au-dessus de ces relations, si l'on veut, il faut donc placer ce lien fraternel, cette communauté de patrie qui domine et qui explique tout ce qui s'est passé entre deux membres d'un même corps séparés par un divorce involontaire.

Maintenant que nous avons placé la question sur son véritable terrain, jetons un coup d'œil rapide sur les principaux événements qui, depuis le déchirement, ont mis la France en contact, non pas avec la Belgique (avant

1830 il n'a jamais existé d'État de ce nom), mais avec quelques-unes des anciennes provinces belges de la Gaule et de la France; nous y trouverons la confirmation de ce qui vient d'être dit.

Ce fut seulement à la fin du dixième siècle que la Lorraine, dont la Belgique faisait partie alors, fut assujettie à l'empire germanique. Avant de subir le joug allemand, elle se révolta à différentes reprises et implora l'assistance de la France. Malheureusement, celle-ci n'était plus gouvernée alors que par les derniers princes carlovingiens, tandis que l'Allemagne avait à sa tête Otton le Grand. Des troupes françaises prêtèrent appui aux Lorrains et aux Belges; mais ils n'en furent pas moins vaincus, d'abord à Andernach par Otton le Grand, en 936, et plus tard encore (980) par Otton II. Dès le début, d'une part, la France s'engage dans deux guerres qui, à la vérité, furent sans résultat; de l'autre, les Belges repoussent la domination de l'Allemagne et ne s'y soumettent que de force. Ce qui arriva alors était la conséquence naturelle du traité de Verdun, conclu en 843. Placée entre la Germanie et la France, la Lotharingie devait ou absorber ces deux empires, ou être absorbée par celui des deux en faveur duquel pencherait la balance. L'Allemagne étant devenue tout à fait prépondérante au dixième siècle, la Lotharingie eut à subir sa loi, et les provinces belges avec elle. Mais toujours est-il que la France et les Belges protestèrent de fait, et les armes à la main, contre une scission qui était opposée à leur nationalité et à leurs vœux.

Pendant l'anarchie du moyen âge, la France n'eut ni le temps ni la force de recouvrer ses anciennes provinces. C'était déjà trop pour elle de mettre à l'abri des usurpations des seigneurs féodaux le faible lambeau qui restait de son ancienne unité et qui devait redevenir plus tard le germe d'une nouvelle unité, moins vaste que la première, mais plus compacte, plus homogène et vraiment nationale. De leur côté, les Belges oublièrent la France

pour une liberté mesquine et une opulence sans grandeur. Aussi, lorsque au quatorzième siècle, après les croisades, au moment de la renaissance de l'unité française, Philippe le Bel, voulant punir les Flamands de l'alliance coupable qu'ils avaient contractée avec Édouard d'Angleterre, envoya contre eux une armée, ceux-ci se défendirent vigoureusement; et bien que la défaite de Courtray eût été effacée par la victoire de Mons en Puelle, le roi de France jugea prudent de reconnaître l'indépendance des ducs de Flandre.

La guerre de cent ans appela toute l'attention de la France d'un autre côté, car l'expédition de Charles VII, en 1381, contre les Flamands, fut entreprise dans un but de répression contre les principes révolutionnaires auxquels le fameux Artevelde prêtait son concours; elle le fut à la demande du comte de Flandre lui-même et nullement dans une idée de conquête, le jeune roi s'étant retiré aussitôt après la défaite des Gantois. Les revers de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, mettaient la France dans l'alternative d'expulser les Anglais de son territoire ou de descendre tout entière au rang d'une de leurs provinces. Jeanne d'Arc, cette pure image du patriotisme français au quatorzième siècle, et le peuple stimulé par son héroïsme, réparèrent les folies de la noblesse. Après s'être vengés de leurs défaites par un crime, les Anglais ne trouvèrent de salut que dans la fuite. Alors parut Louis XI, cet homme de génie, sombre et cruel, à qui convenait presque le rôle de bourreau que lui imposaient les ligues et les conspirations sans cesse renaissantes des seigneurs féodaux. La lutte contre les ducs de Bourgogne avait fixé ses regards sur les villes libres des Pays-Bas. Les voyant peu disposées à accepter son joug, et plus fières de leurs franchises et de leurs richesses que de leur fraternité avec la France, il intrigua du moins pour les soulever contre leurs ducs. La popularité qu'avait acquise Philippe le Bon à Bruxelles lui portait ombre; il s'attacha à mettre des en-

traves à ses plans de concentration, et y réussit. Lorsque plus tard, pour échapper à la captivité de Péronne, il porta les armes, sur l'injonction de Charles le Téméraire, contre les malheureux Liégeois qui répondaient à ses attaques par les cris de *vive le roi de France!* si quelque chose, après le désir d'assurer sa propre délivrance, peut expliquer tant de dureté envers eux, c'est qu'en frappant ces hommes dont il connaissait par expérience les sentiments républicains, il croyait avancer le moment où la France pourrait s'incorporer leur pays. Comme il ne pouvait pas encore les soumettre, il se plaisait à les affaiblir.

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI, désormais sans rival digne de lui, fit main basse sur la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, et envoya dans les Pays-Bas des émissaires pour engager les villes de ces provinces à recouvrer la liberté avec le secours de la France. C'était toujours la même politique. En même temps il fit prendre Montdidier, Roye, Ver vins, Saint-Gobin, Landrecies, Théroouenne, Hesdin, Boulogne. Après ces conquêtes, Louis XI envoya en Flandre son barbier, Olivier le Diable, pour négocier le mariage de son fils avec Marie de Bourgogne, héritière de Charles le Téméraire. Le barbier royal ayant échoué dans sa mission, et Marie ayant épousé Maximilien d'Autriche, la guerre recommença de nouveau. Les Pays-Bas, qui, des mains des ducs de Lorraine, étaient tombés dans celles des ducs de Bourgogne, avaient ainsi passé sous la suzeraineté de la maison d'Autriche. Maximilien s'empara, en outre, du château et des villes de Selles, de Cambrai et de Bohain. Deux ans après la bataille de Guinegatte, où la cavalerie française et l'infanterie flamande eurent l'une et l'autre part à la victoire, la paix fut signée à Arras, en 1482. Louis XI renonçait à ses prétentions sur Lille, Douai et Orchies, mais il se réservait le droit de suzeraineté sur la Flandre; et, en sa qualité de suzerain, il confirma aussitôt les privilèges de

cette province. De plus, Marguerite, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, devait épouser le fils de Louis XI, et lui apporter en dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, les seigneuries de Mâcon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers. Il est à regretter que le temps des grandes guerres européennes soit venu après Louis XI : la France, toujours si fertile en grands généraux, aurait eu là un habile négociateur.

Sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, notre politique extérieure tendit exclusivement à la conquête de l'Italie. La France perdit à la fin de si lointaines acquisitions, mais il lui resta ce que sa civilisation y avait gagné. Le plus grand reproche que l'on puisse faire à François I^{er}, dans sa résistance courageuse aux projets de monarchie universelle qui dominaient l'esprit de Charles-Quint, c'est qu'il n'y eut pas d'ensemble dans ses opérations, et qu'il dissipa dans ses guerres d'Italie des forces qu'il eût mieux valu concentrer vers la frontière du Rhin, comme Louis XI en avait donné l'exemple. Mais l'Italie était alors si séduisante, qu'une attraction invincible y ramenait toujours nos armées. François I^{er} faisait de la politique un peu en artiste, par fougue et par entraînement ; mais si son génie chevaleresque était fécond en aperçus rapides et parfois sublimes, sa pensée ne savait ni mûrir, ni diriger ses inspirations. Une attaque savante et continue du côté des limites du Nord eût été d'autant plus opportune qu'elle se fût adressée à l'endroit le plus vulnérable de l'empire de Charles-Quint, ainsi que le prouva peu de temps après la révolte des Pays-Bas, et eût donné plus de force à la résistance des États protestants de l'Allemagne. Mais François I^{er}, effrayé des progrès de la réforme dans le sein même de la France qu'il voulait conserver à la fois une et catholique, ne profita que médiocrement de la bonne volonté des princes allemands, ne fit que des fautes dans ses relations avec Henri VIII, et préféra une alliance ouverte avec les

Turcs, parce qu'il était sûr que la France ne serait jamais tentée de se faire musulmane. En agissant ainsi, il mécontenta tout le monde, aussi bien les protestants que les catholiques, et fournit un prétexte à la coalition que son rival suscita contre lui.

La position était critique ; loin de prendre hardiment un parti, il louvoya, et dans un revirement brusque de politique, n'eut pas honte, à la conférence de Nice, de dénoncer lui-même à Charles-Quint les avances des Gantois, qui avaient offert de se soumettre à la France. Le Nord ne lui convenait ni pour le climat, ni pour les habitants ; il y voyait les villes libres des Pays-Bas et les États protestants de l'Allemagne, et craignait pour la nation française la double contagion de la liberté et du protestantisme, contre lequel il exerça de cruelles persécutions. Dans la dernière guerre, une des cinq armées qu'il leva fut bien dirigée sur la Flandre, mais pas avec assez de vigueur ; et l'Artois, d'abord conquis, fut de nouveau perdu. Aussi, à la paix de Crépy, François I^{er} dut-il renoncer, comme dans les traités de Madrid et de Cambrai, à toute prétention sur le comté de Flandre, l'Artois, le Milanais et le royaume de Naples. Ainsi, loin d'avoir gagné du terrain au nord, depuis Louis XI et le traité d'Arras, la France avait reculé. Toutefois il ne faut pas oublier que François I^{er} eut le mérite d'en empêcher le démembrement par sa valeur ; cela compense bien des fautes.

La critique qui vient d'être faite de la politique extérieure de François I^{er} est d'autant plus fondée, que le successeur de ce prince se trouva bien de s'être écarté de cette route funeste, et eut à se repentir d'y être en partie revenu. Henri II tourna d'abord ses regards vers le Nord ; il s'allia franchement avec Maurice de Saxe, devenu le chef de la réforme, et avec les Turcs, qui attaquèrent la Hongrie ; au dedans, il se montra sévère et impitoyable envers les protestants, de peur que son alliance avec leurs coreligionnaires d'Allemagne ne parût

à la nation un encouragement à l'hérésie. Le traité de Chambord (1552), en lui conférant le rôle utile de protecteur des droits de l'Empire, lui valut l'acquisition des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. S'il fit une tentative infructueuse contre Strasbourg, du moins par son ordre l'armée désaltéra ses chevaux dans les eaux du Rhin, et il rappela à l'Allemagne que la rive gauche de ce fleuve avait fait partie du royaume de France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Il eût été plus sage de ne pas porter ce défi chevaleresque à l'Europe; mais c'était déjà beaucoup que Henri II en eût seulement la pensée.

Charles-Quint comprit le danger, car il s'empressa d'ériger les dix-sept provinces des Pays-Bas en cercle de Bourgogne, ordonnant qu'elles ne pourraient jamais être désunies. Pour fortifier encore ce boulevard, il mit les dix-sept provinces sous la protection de l'empire germanique. Seulement, comme cette incorporation n'était pas de leur goût, il fut reconnu qu'elles seraient traitées en souverainetés libres et indépendantes, et ne seraient assujetties ni à la juridiction de l'Empire, ni à celle de la chambre impériale. Cette mesure politique créa bien des embarras à la France; ce qui eût été presque facile du temps de Charles VIII et de Louis XII, ce que François I^{er} aurait encore pu réaliser encore, bien qu'avec peine, devint presque impossible, et il fallut toute la ténacité de Louis XIV, et tout le sang que ses guerres firent couler, pour que la France recouvrât sa frontière naturelle qu'elle devait perdre presque aussitôt.

Après avoir ainsi mis obstacle aux légitimes prétentions de la France, Charles-Quint essaya vainement de reprendre Metz; et sa puissance alla en décroissant devant les progrès de la réforme, jusqu'au moment de son abdication, qui eut lieu en 1558. Une année auparavant, il avait transmis à son fils Philippe II les Pays-Bas avec l'Espagne.

Henri II ne vit rien de mieux, après

l'abdication de Charles-Quint, que d'envoyer une expédition en Italie. Philippe II, étroitement lié avec Marie d'Angleterre, l'en punit par la défaite de Saint-Quentin et la prise des places de Ham, Noyon, le Catelet et Chaulny. En 1558, le duc de Guise, de retour de sa triste campagne d'Italie, releva la gloire de nos armes par le vigoureux coup de main qui ravit Calais aux Anglais, et dont l'échec de Gravelines ne put annuler entièrement les suites. L'année suivante (1559), la paix de Cateau-Cambrésis fut signée entre l'Espagne et la France. Il fut stipulé que Henri II et Philippe II se rendraient réciproquement toutes les places qu'ils avaient conquises l'un et l'autre dans les Pays-Bas et en Picardie; mais que la France conserverait les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, ainsi que Calais. Pour apprécier ce traité à sa juste valeur, il suffit de songer que la France eut à restituer cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées à l'Espagne, qui conserva en outre l'Italie, et les places de Thionville, d'Hesdin et de Montmédy. Certes, Louis XI, en pareille position, n'aurait pas conclu un tel pacte. La France fut lente à faire son éducation diplomatique.

En 1581, pendant leur insurrection contre l'Espagne, dont elles étaient devenues partie intégrante, les Provinces-Unies, ainsi que les Flandres, le Brabant et Malines, refusèrent complètement l'obéissance à Philippe II, et la plupart élurent pour chef le duc d'Anjou; mais les intrigues de l'Angleterre ne permirent pas à ce prince de se maintenir.

Après avoir mis un terme aux affreuses guerres de religion, qui désolèrent la France pendant un demi-siècle, Henri IV, peu avant de tomber sous le fer d'un assassin, projetait de porter la guerre dans les Pays-Bas, où il avait, en 1592, refoulé le duc de Parme. En 1598, Philippe II céda les Pays-Bas à sa sœur Isabelle et à son époux, Albert d'Autriche. Singulière destinée d'un pays, qui fut l'objet de tant de guerres! Un partage le détache de la France ainsi que la Lor-

raine, il passe à l'Allemagne; un mariage le donne à l'Autriche; une cession l'enveloppe dans la monarchie espagnole; une nouvelle cession le ramène à l'Autriche; enfin, après la mort d'Isabelle, en 1633, un droit d'héritage le rend une seconde fois à l'Espagne. Il n'y a que la France, dont il est cependant une annexe naturelle, à laquelle il ne fait pas retour.

Dans la quatrième période de la guerre de trente ans, la France fit marcher (1635) une armée dans les Pays-Bas, en même temps qu'en Italie, en Espagne et en Allemagne. Les Espagnols perdirent contre le duc d'Enghien les batailles de Rocroy et de Lens; plusieurs villes flamandes leur furent enlevées. Cependant le traité de Westphalie, conclu en 1648, ne nous agrandit pas de ce côté. C'était déjà trop pour l'Empire de céder l'Alsace, et d'accéder à la perte définitive des trois évêchés. Mais Richelieu avait sagement dirigé notre politique vers le Nord, et lui, cardinal, avait renoué nos relations avec les États protestants.

Fidèle à ce système, Louis XIV sentit qu'il devait achever l'œuvre commencée par Louis XI, interrompue sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, imparfaitement reprise par Henri II, et activement continuée par Richelieu. Il fut souvent victorieux; mais la fortune lui infligea de cruelles leçons, pour avoir voulu dépasser le but. Cette fois, ce ne fut pas l'inexpérience diplomatique qui perdit la France; au contraire, elle avait alors presque autant de supériorité dans les négociations que sur le champ de bataille; ce qui la perdit, ce fut l'ambition démesurée du roi et la coalition de toutes les jalousies que ralluma son orgueil excessif.

Louis XIV ajoutait une si grande importance à la conquête des Pays-Bas, que, pour la réaliser, il n'hésita pas à sacrifier l'alliance de l'Angleterre, laquelle cependant lui avait valu Dunkerque, en 1662. De plus, il eut l'habileté de compromettre, dès le début, la république hollandaise dans un pro-

jet de partage des Pays-Bas espagnols. Mais qu'est-il besoin de preuves à cet égard, puisque les Pays-Bas furent le principal théâtre des quatre grandes guerres qui ont agité son règne?

La guerre de dévolution se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668. La France rendit la Franche-Comté et les Pays-Bas, mais conserva sur la frontière douze places fortes, parmi lesquelles on comptait Douai, Tournay et Lille. La guerre de Hollande, à laquelle mit fin, en 1678, la paix de Nimègue, après une coalition de la Hollande, de l'Espagne, de l'Empire, du duc de Lorraine, de l'électeur de Brandebourg et de l'Angleterre, fut avantageuse à la France. L'Espagne nous céda la Franche-Comté et douze places fortes sur les frontières des Pays-Bas, entre autres, Valenciennes, Condé, Cambrai, Ypres, Maubeuge. La guerre d'Allemagne, qui fut illustrée par les victoires de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, par la prise de Namur, et par beaucoup d'autres grands succès dans les Pays-Bas, mais qui porta un coup si terrible à notre marine, fut suivie de la paix de Ryswick (1697). La France conserva ce qu'elle avait pris en Alsace, et Strasbourg, mais elle rendit à l'Espagne tout ce que cette puissance avait perdu en Catalogne et dans les Pays-Bas, et le duc de Lorraine fut rétabli dans ses possessions. La paix d'Utrecht couronna tristement, en 1713, la guerre pour la succession d'Espagne. La république hollandaise reçut en dépit la portion des Pays-Bas qui appartenait à l'Espagne, à la condition de les remettre à l'Autriche, après s'être assuré par un traité une barrière contre la France, qui fut remise en possession de Lille et des autres places frontières qu'elle avait perdues.

Ainsi Louis XIV réussit bien à conquérir les Pays-Bas malgré l'Europe, mais ne put faire reconnaître sa conquête, qui finit par lui être enlevée. En 1715, le traité de la Barrière sanctionna de nouveau la perte des Pays-Bas pour la France. La république hollandaise reconnut la souveraineté de l'empereur dans les Pays-Bas espa-

gnols, et obtint le droit de mettre garnison exclusive dans Namur, Tournay, Menin, Warneton, Ypres, le fort de Knoche, et d'occuper Ruremonde, en commun avec les Autrichiens. L'Angleterre ne fut tranquille qu'après avoir mis les Pays-Bas hors des atteintes de la France, et sous la double garde de l'Autriche et de la Hollande.

Dans la guerre de 1733, où la France, la Sardaigne et l'Espagne attaquèrent l'Autriche en commun, les Pays-Bas furent respectés, la France s'étant engagée envers la Hollande à n'y pas porter la guerre.

Ce fut seulement en 1744, trente-un ans après le traité d'Utrecht, que la France revint dans les Pays-Bas, lors de la guerre pour la succession d'Autriche. Le maréchal de Saxe défit l'armée des alliés à Fontenoi, en 1745, et les Pays-Bas autrichiens furent envahis. Cette fois, un nouvel allié descendit des hautes régions du Nord; une armée russe vint augmenter le nombre de nos ennemis, et se joindre, sur les bords du Rhin, aux Autrichiens et aux Anglais. Elle n'eut pas occasion de combattre : le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) vint clore cette guerre, où l'Autriche, après avoir couru de grands dangers, en fut quitte pour la perte de la Silésie, et des duchés de Parme et de Plaisance.

Dans la guerre de sept ans, dirigée contre le roi de Prusse, la France porta ses attaques sur le Hanovre et non sur les Pays-Bas. C'était le résultat du singulier marché conclu entre elle et ses alliés, et d'après lequel l'Autriche devait reprendre la Silésie, la Suède s'emparer de la Poméranie, la Saxe de Magdebourg, et don Philippe des Pays-Bas, en échange de ses duchés d'Italie. En 1761, le duc de Choiseul fit signer aux différentes branches de la maison de Bourbon le pacte de famille, qui avait pour but d'arrêter les envahissements maritimes de l'Angleterre. Mais il était déjà trop tard.

Il n'appartenait qu'à la révolution française de conquérir complètement les Pays-Bas, et de reculer notre fron-

tière jusqu'aux limites que lui a fixées la nature. La Belgique, envahie en 1792, fut reprise par l'Europe coalisée en 1793, et conquise de plus belle par la France en 1794. Depuis cette époque jusqu'en 1815, elle resta française, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans. Ce fut pour elle comme un baptême nouveau, qui la retrempe dans son ancienne nationalité. Rien ne manquait plus à ses désirs, puisqu'elle retrouva dans la France plus de liberté même que dans ses petites municipalités. Mais en renouvelant les prétentions de Louis XIV, en accomplissant plus que le grand roi n'avait pu faire, Napoléon avait provoqué une nouvelle conjuration de l'Europe; la Belgique, dont l'Autriche nous avait cependant reconnu la légitime possession à Campo-Formio, fut donnée à la Hollande; et, le 16 mars 1815, Guillaume-Frédéric prit, sous le nom de Guillaume I^{er}, le titre de roi des Pays-Bas. Les Belges avaient été séparés malgré eux de la France; ils ne subirent le joug de la Hollande qu'avec répugnance, et n'attendirent que notre exemple pour le secouer. La révolution de juillet 1830 fut suivie, quelques jours après, de celle du mois d'août à Bruxelles. Re-devenue encore une fois française, la Belgique s'offrit à notre gouvernement, qui n'accepta pas. Le 3 février 1831, les Belges choisirent pour roi le duc de Nemours; ils voulaient rester Français en dépit de nos hommes d'État. Le 17, Louis-Philippe refusa pour son fils. Seulement alors, en désespoir de cause, le prince de Saxe-Cobourg fut appelé au trône. Enfin, en 1839, comme si tant de sacrifices n'avaient pas comblé la mesure, le ministère Molé laissa ravir à la Belgique le Limbourg et le Luxembourg.

Telles sont à peu près les relations de la France avec la Belgique, relations toujours indirectes, puisqu'un semblant de monarchie belge n'existe que d'hier, et qu'il faudrait plutôt appeler *relations de la France avec l'Europe à propos de la Belgique*. En effet, si la France a livré bien des batailles dans les champs de la Belgi-

que, ce n'est pas contre les Belges qu'elle a remporté tant de victoires, et ce ne sont pas non plus des armées belges qui lui ont fait subir quelques défaites; non, ce sont des armées composées d'Espagnols, d'Autrichiens, d'Anglais, de Russes, de Prussiens, en un mot, composées des éléments les plus divers. Aujourd'hui encore, les Belges sont Français par le cœur; l'Europe seule, avec ses arrangements diplomatiques, les retient en dehors de la mère patrie. Mais ils y reviendront, et l'équilibre de l'Europe restera flottant et incertain jusqu'à ce qu'ils y soient rentrés avec toute la rive gauche du Rhin.

BELGIUS ou **BOLGIUS**, chef d'une bande de Gaulois, qui fit, vers l'an 279 avant J. C., une invasion en Macédoine et en Illyrie. Il battit et tua Ptolémée Ceraunus, roi de Macédoine, et depuis, l'histoire n'a plus fait mention de lui. Il parait qu'après sa victoire il renonça volontairement à ses conquêtes, et revint dans son pays.

BELHOMME (dom Humbert), savant bénédictin, né à Bar-le-Duc en 1653. Après avoir professé avec talent la philosophie et la théologie, et s'être distingué dans la chaire évangélique, il parvint aux plus hautes fonctions de son ordre, dont il soutint avec zèle les droits et les privilèges. Nommé en 1705 abbé de Moyen-Moutier, il y réunit une précieuse bibliothèque, qui depuis a été dispersée. Belhomme mourut en 1727. Ses ouvrages contiennent de précieux documents pour l'histoire d'Alsace et de Lorraine. Il a écrit une *Histoire de l'abbaye de Moyen-Moutier* (*Historia Mediarum Monasterii in Vosago*, Strasbourg, 1724, in-4°), qu'il a continuée depuis le dix-huitième siècle jusqu'en 1720; les *Chroniques diverses*, et un *Fragment de la chronique de Jean de Bagon*. On peut consulter sur Belhomme une excellente notice par dom Cellier dans le Dictionnaire de Moréri.

BÉLIDOR (Bernard Forest de), savant ingénieur, naquit en Catalogne en 1697. Il était professeur à l'école de la Fère, et commissaire provincial

d'artillerie, lorsque des expériences sur l'effet de la poudre à canon lui firent découvrir la possibilité d'économiser cette substance, en n'employant que huit livres au lieu de douze, sans diminuer l'effet obtenu. Bélidor fit hommage de cette découverte au cardinal de Fleury. Le prince de Dombes, qui était grand maître de l'artillerie, jaloux de cette marque de déférence qu'il croyait n'être due qu'à lui seul, priva Bélidor de toutes ses places. Le prince de Conti emmena alors cet ingénieur en Italie; le maréchal de Belle-Isle se l'attacha, et dès qu'il fut ministre, le nomma inspecteur de l'artillerie, et lui donna un logement à l'Arsenal, à Paris, où il mourut, le 8 septembre 1761. Il avait été nommé membre de l'Académie des sciences en 1756. Bélidor a laissé plusieurs ouvrages, encore estimés de nos jours. Son *Architecture hydraulique* surtout est fort recherchée, de même que la *Science de l'ingénieur*.

BELIN DE BALLU (Jacques-Nicolas) naquit à Paris en 1753. Au sortir de ses études, il acquit une charge de conseiller à la cour des monnaies mais il ne se laissa point absorber tout entier par les devoirs de cette place, et sut garder une bonne partie de son temps pour la culture des lettres, et principalement des lettres grecques, vers lesquelles il se sentait porté avec prédilection. Le premier tribut qu'il leur paya fut une traduction de l'*Hécube* d'Euripide (Paris, 1778, in-8°), avec des remarques. Bientôt après, il entreprit une nouvelle édition d'Oppien, qui n'a jamais été terminée. En 1787, l'Académie des inscriptions l'appela dans son sein. Il avait déjà commencé la traduction de Lucien, qui fut publiée l'année suivante (Paris, 1788, 6 vol. in-8°). Cette traduction est l'ouvrage le plus considérable de Belin de Ballu, et le titre qui recommande principalement son nom. « Cette version, dit M. Boissonade (*), est exacte, et en général sa-

(*) Biogr. universelle, t. xxv, art. *Lucien*, p. 364.

tisfaisante ; mais le style laisse beaucoup à désirer. » Sans vouloir être plus sévère que l'illustre helléniste, nous dirons que Belin de Ballu a commis d'assez nombreuses erreurs de sens dans la traduction, et qu'il a introduit dans le texte force variantes qui l'altèrent ou le dépravent. Mais il faut aussi tenir compte de la précipitation forcée avec laquelle l'auteur publia son travail (*). Cette précipitation était commandée par les événements politiques. L'aurore de 89 commençait à poindre, et Belin de Ballu se trouvait dans l'alternative, ou d'ensevelir pour toujours son travail dans les ténébres, ou de le publier dans le peu de temps qui lui restait. Il quitta Paris en 1792, et se tint caché pendant le plus fort de la tourmente. La révolution lui ayant enlevé toutes ses ressources, il accepta la place de professeur de langues anciennes à l'école centrale de Bordeaux. Quand l'Institut fut réorganisé, le nom de Belin de Ballu ne fut pas porté sur la liste des nouveaux académiciens. De l'école centrale de Bordeaux, il fut appelé à la direction du Prytanée de Saint-Cyr ; mais ne se sentant pas capable de supporter le poids d'une vaste administration, il se démit bientôt de cet emploi. C'est alors que se voyant à peu près dénué de tout moyen de vivre honorablement dans sa patrie, il accepta la place de professeur de littérature grecque à l'université que l'empereur de Russie venait de fonder à Kharkov, dans l'Ukraine. Appelé quelques années après à Moscou, il fut obligé par l'incendie de cette ville de se réfugier à Pétersbourg, où il mourut en 1815, à l'âge de 62 ans. On a dit que son exil avait été volontaire ; ceux qui ont lu ses placets poétiques adressés à l'empereur Alexandre, et qui l'ont vu à Paris en 1804, quelque temps avant son départ pour la Russie, soutiennent que le modeste savant, après une vie remplie de travaux d'érudition qui ne sont pas sans mérite, se trouvait dans un état voisin de la détresse. Il

fut recommandé au ministre de l'intérieur de Russie par le prince Demidoff, et à M. de Renneval, chargé d'affaires de France auprès de l'empereur de Russie, par M. le marquis de Châteaugiron.

Nous devons encore mentionner parmi les ouvrages de Belin de Ballu, son *Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs* (1813, 2 vol. in-8°), produit de recherches assez étendues, mais qui fourmille d'erreurs, dont quelques-unes même sont grossières, quoique M. Nodier ait dit de ce livre, « que les hommes les plus instruits peuvent y trouver encore à apprendre. »

BELIN (dom Albert), religieux bénédictin, naquit à Besançon en 1610, et prononça ses vœux dans l'abbaye de Favorney, le 19 décembre 1630. Il s'y distingua bientôt par son talent comme prédicateur, et fut envoyé à Paris, où il ne tarda pas à se faire connaître. Il profita du crédit que ses talents lui donnaient sur ses confrères, pour faire élire prieur de la Charité un des fils de Colbert. C'est par reconnaissance de ce service que ce ministre lui fit donner en 1666 l'évêché de Bellay. Belin y mourut en 1677. Il a laissé plusieurs ouvrages, qui contiennent des recherches curieuses, et témoignent de la grande érudition de leur auteur.

BELIN, ou plutôt BELLIN (François), naquit à Marseille en 1672. Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre, dont une seule, *Mustapha et Zéangir*, est citée aujourd'hui. Le même sujet fut traité depuis par Champfort ; et la Harpe, qui a comparé les ouvrages des deux auteurs, donne à Belin la supériorité pour le plan et l'intérêt dramatique, en même temps qu'il le déclare inférieur pour la versification et le style. *Olhon*, la *Mort de Néron*, et d'autres tragédies de Belin, sont entièrement oubliées. Après avoir longtemps occupé à Paris la place de bibliothécaire de la duchesse de Bouillon, il revint dans sa patrie, où il mourut en 1732.

BELIN (Jean-François), cultivateur

(*) Voir sa préface.

à Guise, fut nommé en 1791 député de l'Aisne à l'Assemblée législative, d'où il passa à la Convention l'année suivante. Il siégea au Marais, et vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, pour le sursis, et pour la mort, dans le cas d'une invasion des puissances étrangères. Après la session conventionnelle, il passa au Conseil des Anciens avec les deux tiers de ses collègues.

BELLAC, *Bellacum*, ancienne capitale de la basse Marche, à trente kilomètres nord-ouest de Limoges, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Vienne, avec un tribunal de première instance et une population de trois mille six cent sept habitants.

On ne connaît pas l'époque de la fondation de Bellac. Au dixième siècle, Bason I^{er}, dit le Vieux, y fit construire un château fort; mais la ville était déjà importante et bien fortifiée. Bason en fit une des plus fortes places du pays. En 997, Guillaume, comte d'Aquitaine, vint assiéger Bellac, mais ne put s'en rendre maître. Elle soutint avec le même succès, en 1591, un siège contre les ligueurs, et ne put être forcée par le duc de Longueville, qui vint l'attaquer pendant les guerres de la fronde, à la tête d'un corps de troupes considérable. Il subsiste encore quelques restes de l'antique château de Bellac, qui forme aujourd'hui la maison d'arrêt de la ville.

BELLAIRE (N.), capitaine d'infanterie, a publié un ouvrage fort estimé, sous le titre de *Précis des opérations générales de la division française du Levant, chargée, pendant les années VI et VII, de la défense des îles et possessions ex-vénitienues de la mer Ionienne*, 1805, in-8°.

BELLANGE (Thierry), peintre célèbre du dix-septième siècle, naquit à Nancy vers 1596; il y fut l'élève de Claude-Israël Henriot, qui excellait dans la peinture sur verre; mais il n'adopta ni le genre, ni la manière de son maître: son génie actif ne pouvait s'y prêter. Il vint à Paris, où Simon Vouet l'employa à dessiner une

partie des paysages et des ornements dont il était chargé. Mais bientôt Bellange, sentant en lui les germes d'un talent véritable, revint en Lorraine, où Charles III lui promettait de le charger de travaux importants. Il peignit en effet à fresque une grande salle de la cour, démolie en 1718; exécuta les douze Césars, en grandeur colossale, pour le château de Morainville; une Conception de la Vierge, pour la paroisse Notre-Dame; un Christ, pour les Minimes; une Vierge au lit de mort. Mais la plus belle composition de cet artiste, celle qui mériterait à elle seule de lui faire un nom célèbre, est l'*Assomption* de l'église des Minimes, vaste tableau qui occupait le fond du chœur et presque toute la coupole du sanctuaire. Bellange mourut à Nancy, vers le milieu du dix-septième siècle.

BELLANGER (Claude-René), chef de bataillon, né au Faouet (Morbihan), se trouvait au siège de Dantzick, le 4 septembre 1813; il commandait le poste avancé de Schidlitz avec celui de Stolzenberg, lorsque l'ennemi, avec six cents hommes d'infanterie et cent chevaux, vint se jeter sur le premier de ces deux postes, et s'en empara. Bellanger réunit à la hâte une centaine de soldats, reprit l'offensive, força l'ennemi d'abandonner les retranchements dans lesquels il s'était embusqué, et le mit en pleine déroute. Mais le feu avait pris aux maisons qui avoisinaient la position; Bellanger revint sur ses pas, dirigea sa troupe vers les maisons incendiées, et parvint à éteindre les flammes. Deux heures après, l'ennemi ayant fait une nouvelle tentative sur le même point, fut repoussé avec encore plus de courage; mais cette fois, le chef français ne put préserver les maisons d'un nouvel incendie; elles devinrent toutes la proie des flammes. Une troisième attaque eut lieu dans le même jour, et le résultat fut le même; deux cents Cosaques, soutenus par une forte ligne de tirailleurs, étaient venus fondre sur Bellanger; il se mit à la tête de cinquante voltigeurs, marcha audacieusement à

l'ennemi, le culbuta, et l'obligea à une fuite honteuse.

BELLART (Nicolas-François), né à Paris, le 20 septembre 1761, fut inscrit au tableau des avocats en 1785, et ne débuta qu'en 1792. Mais il montra bientôt un talent si remarquable, que Tronchet ne craignit pas de le proposer à Louis XVI pour un de ses défenseurs, et que sa jeunesse seule lui fit préférer Desèze. Parmi les accusés les plus célèbres qu'il fut chargé de défendre, nous citerons la princesse de Rohan, le général Menou, le tuteur de mademoiselle de Ballainvillers, et enfin le général Moreau. Une suite non interrompue de succès avait élevé au plus haut point la réputation de Bellart, lorsque, forcé par la faiblesse de sa poitrine de se borner aux travaux du cabinet, il se retira du barreau à l'âge de quarante ans. Il fut alors, par le crédit de Frochet, nommé membre du conseil général du département de la Seine, et devint l'orateur ordinaire de cette assemblée dans les cérémonies d'apparat. Ces solennités fournirent à Bellart l'occasion fréquente de payer à l'empereur le tribut de son admiration; il n'en laissa échapper aucune, et fut un des premiers qui le proclamèrent le grand homme et le héros du siècle. Cela ne l'empêcha point, en 1814, de se prononcer avec une grande véhémence contre lui, et de coopérer de tout son pouvoir à l'acte de sa déchéance. Il fut le promoteur et le rédacteur de l'adresse signée au mois d'avril par le conseil général de la Seine, adresse dont nous ne citerons que ces lignes : « *Nous devons tous les maux qui nous accablent à un seul homme.... le plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine, etc....* » Cette sortie valut à Bellart, de la part de Louis XVIII, des lettres de noblesse, un brevet de conseiller d'État et de grand officier de la Légion d'honneur. Pendant les cent jours, Bellart se réfugia en Hollande, et de là en Angleterre. Rentré en France aussitôt après le retour de Louis XVIII, il fut nommé procu-

reur général à la cour royale de Paris. Sa première procédure fut l'acte d'accusation du maréchal Ney. Dans cet acte, et dans le réquisitoire qui le suivit, Bellart montra une violence dont ses amis même furent affligés. Toutefois son réquisitoire le plus célèbre est celui qu'il fit paraître, le 21 août 1825, contre les rédacteurs du *Courrier français* et du *Constitutionnel*, accusés de tendances irréligieuses. Ce réquisitoire est un chef-d'œuvre de dialectique; mais il n'eut pas le succès qu'il en attendait : les rédacteurs des journaux furent acquittés. Déjà Bellart avait éprouvé de semblables échecs; découragé cette fois, il offrit sa démission, mais le roi la refusa dans les termes les plus honorables pour lui. Il continua en conséquence ses fonctions, et les exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 7 juillet 1826.

BELLAVERNE (Jacques-Nicolas), général, naquit à Verdun en 1770. D'abord simple soldat au deuxième régiment de cavalerie, il parvint rapidement au grade de général de brigade. C'est en cette qualité que, de 1793 à 1796, il prit part à tous les combats de la campagne du Rhin, sous les ordres de Desaix, qui lui témoignait une estime et une affection particulières. Après le passage du Rhin à Kehl, passage dont il avait préparé le succès par ses habiles reconnaissances, il fut chargé de remonter la vallée de la Kintzig, pour s'assurer de ce débouché; mais il eut une jambe emportée à la bataille de Rastadt, en 1797, ce qui l'obligea de demander sa retraite. Il reprit cependant quelque temps après son premier grade, à l'armée de Sambre-et-Meuse, qu'il quitta pour être nommé inspecteur aux revues, puis administrateur des postes. Enfin il fut chargé de l'organisation et du commandement des écoles de Fontainebleau et de St-Cyr, et bientôt après de l'inspection des écoles militaires et du commandement spécial de l'école de cavalerie de Saint-Germain. Nommé général de division en 1807, mis à la retraite en 1814, puis rétabli dans ses fonctions au retour de Napoléon, et réformé de

nouveau à la deuxième restauration, il se retira à Milly, petite ville du Gatinais, où il mourut en 1826. Il a publié un *Cours de mathématiques à l'usage des écoles militaires*, Paris, 1813, in-8°.

BELLAY (maison du). — Cette famille, fort ancienne, remonte à *Bellay*, sire de Montreuil en Anjou, qui vivait au dixième siècle, sous le roi Lothaire. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches : 1° celle des seigneurs du Bellay et des marquis de Thouarcé; 2° celle des seigneurs de la Courbe et de la Feuillée; 3° celle des seigneurs de la Palu et des Buarts; 4° celle des seigneurs de la Flotte; 5° enfin celle des seigneurs de Langey.

Dans la première, on doit citer *Hugues VI*, qui vivait en 1378, et se trouva aux batailles de Cérizoles et de Mont-Cassel; *Hugues VII*, tué avec son fils à la bataille d'Azincourt, et dont les deux autres fils, *Jean II* et *Pierre* du Bellay, furent tués, le premier à Crevant, et le second à Verneuil; *Jacques*, mort en 1580, qui avait combattu les Espagnols à Saint-Quentin, et les huguenots à Dreux, à Jarnac, à Saint-Denis, etc.

La quatrième branche est celle qui a produit les hommes les plus remarquables de cette famille, savoir *Guillaume*, *Jean*, *Martin*, et *Joachim* du Bellay. (Voyez les articles qui suivent.)

BELLAY (Guillaume du), seigneur de Langey, naquit, en 1491, au château de Glatigny, près de Montmirail. Il fut un des plus fidèles et des plus utiles serviteurs de François I^{er}, et Charles-Quint déclara que cet homme seul lui avait fait plus de mal que tous les Français ensemble. Après la malheureuse journée de Pavie, quand le roi eut dit : *Tout est perdu fors l'honneur*, tandis qu'il expiait son imprévoyance par une dure captivité, du Bellay, à peine redevenu libre lui-même, accepta la périlleuse mission de pénétrer jusqu'au prisonnier. A force de courage et d'adresse, il triompha de tous les obstacles, parvint à avoir avec

François I^{er} une entrevue secrète, et revint apporter de ses nouvelles à la régente. Nommé, en 1537, gouverneur de Turin, puis vice-roi de Piémont, il se distingua par son courage, tantôt contre les troupes du connétable de Bourbon, tantôt contre les Impériaux, et reprit à ces derniers plusieurs places importantes. Pendant la désastreuse régence de Louise de Savoie, dont les mauvaises passions avaient allumé la guerre en France et en Italie, du Bellay, aussi habile homme d'Etat que brave guerrier, donna souvent de sages conseils, qui, malheureusement, ne furent point écoutés. Il rendit aussi d'éminents services à son pays dans des ambassades en Italie auprès du pape, en Angleterre et en Allemagne. C'était l'homme de France qui s'entendait le mieux à pénétrer les secrets des cabinets. « Entre grands points de capitale on avoit M. G. du Bellay, dit Brantôme dans ses Mémoires, c'est qu'il dépensoit fort en espions... et étoit fort curieux de prendre langue et avoir avis de toutes parts, de sorte qu'ordinairement il en recevoit de très-bons et vrais, jusques à savoir les plus privés secrets de l'empereur et de ses généraux, voire de tous les princes de l'Europe, dont on s'estoient fort, et l'on pensoit qu'il eust un esprit familier qui le servit en cela : c'estoit son argent, n'esparant pas le sien quand il vouloit une fois quelque chose. » Épuisé par les fatigues de la guerre, il partit du Piémont, en litière, en 1542, pour venir donner au roi des avis importants. Mais arrivé au bourg de Saint-Symphorien, entre Lyon et Roanne, son affaiblissement l'obligea de s'arrêter; il ne se remit plus en route. Il mourut en ce lieu le 9 janvier 1548. Sans parler de quelques autres ouvrages, remarquables pour le temps où ils ont paru, du Bellay a laissé sur les événements et les hommes de son temps des *Mémoires* fort curieux qui ont été plus d'une fois imprimés. Ils ont été d'abord rédigés en latin, et leur auteur donna le titre d'*Ogdoades*, parce qu'ils se composaient de huit livres. Il les

BELLECEIZ (Hugues-François-Régis de), évêque de Saint-Brieuc, refusa de prêter le serment constitutionnel, et subit à cause de ce refus une longue captivité. Enfermé dans le même cachot que la Harpe, ce fut lui, dit-on, qui le convertit, et fit un dévot d'un philosophe. Après le 9 thermidor Belleceiz recouvra la liberté. Il est mort à Paris, le 20 septembre 1796, à l'âge de soixante-quatre ans.

BELLECOUR (Gilles Colson, dit), comédien célèbre, abandonna la peinture, qu'il avait d'abord étudiée sous Carle Vanloo, pour se livrer au théâtre. Il joua d'abord la tragédie; mais les succès du fameux Lekain, qui débutait en même temps que lui, le dégoûtèrent des rôles tragiques. Désespérant d'égalier un tel rival, il adopta le genre comique, où il fut excellent. Il amusait surtout dans les rôles de mauvais sujets de bonne maison. Il remplit le principal personnage dans le *Distrain*, le *Joueur*, l'*Homme à bonnes fortunes*. Sa mort arriva en 1778.

BELLEFOREST naquit en 1580, à Sarzan, dans le pays de Comminges, en Guienne. Il avait à peine sept ans, quand il perdit son père. Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, le prit sous sa protection, et pourvut aux frais de ses études. Doué d'une imagination vive, et d'une assez grande finesse d'esprit, Belleforest eût pu faire honneur à sa noble protectrice; et peut-être un écrivain distingué se serait formé sous les auspices de cette dixième muse, comme on l'appelait alors, s'il eût fécondé par le travail ses précieuses qualités. Destiné au droit, il alla étudier, à Bordeaux et à Toulouse, sous d'illustres professeurs, Buchanan, Vinet, Salignan. Mais l'aridité de cette science, la longueur des études qu'elle exigeait, ne tardèrent pas à le dégoûter; et, laissant là Pandectes et Institutes, il se livra tout entier, comme il le dit lui-même, au travail moins pénible des vers. Reçu dans les châteaux que lui avait ouverts la flatterie, admis à la table des grands, et comblé de leurs éloges, il continua

pendant huit ans à être le poète et le courtisan de sa province. Mais il finit par trouver que ce théâtre n'était pas assez grand pour lui, et il se rendit à Paris. C'était l'époque où la révolution littéraire que Joachim du Bellay avait prêchée en 1549 était dans toute sa force, et où ses principaux auteurs brillaient d'un vif éclat. Belleforest fit connaissance de quelques-uns d'entre eux, se lia avec Baif, Ronsard, Remi Belleau, etc., et chercha à se glisser dans cette Pléiade littéraire. Mais il ne recueillit plus ces louanges auxquelles l'avait habitué la Guienne, et ses poésies, oubliées dès leur naissance, ne lui rapportaient rien. Cet abandon où il se trouvait, et sa pauvreté, le rendirent mauvais prosateur, de mauvais poète qu'il était. Il se mit au service de quelques libraires, et commença à écrire pour eux en prose des ouvrages dont un catalogue exact fait monter le nombre à cinquante. Détachons de cette liste les *Vingt jours d'agriculture*, qu'il emprunta à l'Italien *Auguste Gallo*; les *Règles du laboureur*, qu'il traduisit du même auteur; et surtout les *Histoires tragiques* de Bandello, qu'il fit passer dans notre langue, en les enrichissant de ses propres inventions. Ces ouvrages se rattachent à l'histoire littéraire, en ce point qu'ils marquent une époque où le goût était tourné presque exclusivement vers la littérature italienne, et que les légendes fabuleuses que notre auteur, de concert avec Beroald de Verville, ne cessa de publier, furent une mine féconde où vinrent puiser Shakspeare, chez les Anglais, et chez nous le célèbre Hardy. Du reste, peu lus aujourd'hui, ils ne méritent pas de l'être. Écrits avec une étonnante rapidité, et sous l'inspiration de la misère; rédigés non pas d'après les règles du goût, mais suivant les exigences impérieuses du besoin, comment pouvaient-ils être des œuvres vraiment littéraires? Cependant, à force de faire répéter son nom, Belleforest finit par se faire connaître; et même une heureuse inspiration, qui le poussa à essayer de l'histoire,

le fit devenir historiographe de France. Ce qui lui mérita ce titre fut une *Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, et dont on peut lire un fragment intéressant dans les extraits de la littérature française, par M. Tissot. Le succès inattendu de cet ouvrage étourdit et égara Belleforest : il se crut dès lors historien. Mais il oublia que pour écrire dans ce genre, il faut se livrer à des recherches consciencieuses, examiner scrupuleusement ce qui est vrai et ce qui est faux. Toujours préoccupé de ce qui pouvait lui rapporter le plus d'argent, de places et d'honneurs, et lui faire dépenser moins de temps et de peine, il composa, comme s'il se fût agi d'un roman, les *Annales de l'histoire de France*, dénatura les faits, et admit des contes absurdes, que ne relevait pas même l'élégance ou la naïveté du récit. Il perdit sa place, se remit à la disposition des libraires, et continua d'écrire avec la même fécondité, jusqu'à ce qu'il finit dans la pauvreté, le 1^{er} janvier 1583, son existence malheureuse.

BELLEGARDE, forteresse du Roussillon, à vingt et un kilom. à l'est de Perpignan. Ce n'était d'abord qu'une tour bâtie pour défendre le col de Pertuis. Les Espagnols la prirent en 1674; les Français, sous les ordres du maréchal de Schomberg, la reprurent l'année suivante. Louis XIV, après la paix de Nimègue, en fit une place régulière composée de cinq bastions, en partie taillés dans le roc, avec une belle place d'armes.

BELLEGARDE (sièges de). — La seule voie de communication qu'il y ait vers l'Est, entre la France et l'Espagne, est la route qui passe sous les murs de Bellegarde. Cette forteresse domine la plaine; mais elle est dominée par les hauteurs voisines. Toutefois, ces montagnes étant inaccessibles, Bellegarde n'a rien à craindre de ce côté. La situation de cette place est d'autant plus avantageuse, qu'on ne peut l'attaquer du côté de l'Espagne. Dès que l'armée espagnole, entrée dans le Roussillon, au mois d'avril

1793, eut pris Céret, le général don Ricardos vint mettre le siège devant Bellegarde. Il établit, pour foudroyer cette place, une batterie de canons au col de Porteil, et une autre de mortiers en avant de la Junquière. Après avoir pillé plusieurs camps français, l'armée espagnole occupa le camp de Boulon, qui devait protéger Bellegarde, Collioure et Port-Vendre, et le siège de ces places fut poussé avec la plus grande activité. Le fort de Bains se rendit après une vive canonnade de deux heures seulement. Deux jours après, le fort la Garde suivit cet exemple. Le gouverneur de Bellegarde, sommé de se rendre, répondit qu'il n'entendrait à aucune proposition tant que les murs de la citadelle seraient intacts. On continua de se canonner de part et d'autre, avec d'autant plus de vigueur que les Français faisaient tous les efforts possibles pour ravitailler la place, et que les Espagnols ne pouvaient pénétrer au delà sans s'en être rendus maîtres. Pendant quelque temps, un faible détachement sortait chaque nuit de Bellegarde, et recevait un convoi qui partait du camp; mais les Espagnols s'en étant aperçus, interrompirent ce léger secours. On tenta alors d'introduire des vivres dans la place au moyen d'une colonne marchant par le Conflant. Prévenus à temps, les Espagnols attaquèrent et dispersèrent ce convoi. Dès lors Bellegarde fut pressée à outrance; on ouvrit la tranchée; des batteries foudroyèrent chaque jour de plus en plus les murailles, qui ouvrirent bientôt de tous côtés de larges brèches. Le gouverneur, manquant de vivres et de munitions, capitula, et obtint les honneurs de la guerre, après quarante jours de bombardement, le 14 juin 1793.

— L'arrivée du général Dugommier à l'armée des Pyrénées orientales fut marquée par des succès. Vainqueur aux Albères, au cap Béarn, il avait forcé les Espagnols à rentrer sur leur territoire. Bientôt Augereau reprit Arles, Pratz de Mello, Saint-Laurent de Cerda. Un combat, près Saint-Laurent de la Mouga, lui avait livré la

seule fonderie de la Catalogne. On y avait trouvé des boulets et des bombes préparées, les moyens d'en fabriquer chaque jour, conquête importante, au moment où Dugommier assiégeait tout à la fois Collioure, le fort Saint-Elme et Bellegarde. Le fort et Collioure tinrent peu; mais Dugommier voulait conserver Bellegarde intacte à la France; et il s'était contenté de bloquer cette place, attendant que la famine contraignît les Espagnols à la lui rendre, après l'avoir réparée avec soin. Vingt-cinq mille hommes, commandés par Augereau, Pérignon et Sauret, formaient ce blocus, tandis que dix mille, aux ordres de Charlet, formaient un corps d'observation. Le quartier général de Dugommier était à Agullana, en avant de la Junquière. L'armée espagnole était également séparée en deux corps, l'un de cinquante mille hommes, vers Figuières, l'autre de quinze mille, près de Puycerda. Las d'observer les Français, le général la Union voulut essayer de faire lever le blocus. Il attaqua Augereau sur Saint-Laurent de la Mouga; mais les Espagnols furent battus, et n'eurent plus dès lors aucune espérance de secourir Bellegarde. Cependant la garnison tint jusqu'au 17 septembre. Le marquis de Valsantaro, gouverneur espagnol, proposa ce jour-là au général Dugommier de capituler. Dugommier répondit : « Je ne peux accepter aucune de tes propositions; la garnison se rendra à discrétion; elle attendra son sort de la générosité française. » Le commandant espagnol répondit aussi laconiquement : « Je réponds d'être d'accord avec ce que tu proposes et ce que tu offres. » Dugommier entra le lendemain (18 septembre 1794) dans Bellegarde, et y trouva soixante bouches à feu et quarante milliers de poudre.

BELLEGARDE, nom d'une ancienne famille, fut porté pendant quelque temps par la ville de *Seurre* en Bourgogne, à trente kilomètres sud-est de Dijon, qui fut érigée sous ce nom en duché-pairie, en 1619, en faveur de Roger de Saint-Lari. Ceseigneur étant

mort sans postérité, en 1646, la ville reprit son nom de *Seurre*, et cessa d'avoir le titre de marquisat. Voyez *SEURRE*.

BELLEGARDE (maison de). — Le premier membre connu de cette famille est Jean de Saint-Lari, seigneur de Gessac, qui mourut en 1485. Parmi ses descendants, nous devons citer Peroton de Saint-Lari, baron de Bellegarde, qui mourut en 1569, après avoir été gouverneur de Toulouse sous François I^{er} et Henri II. Il laissait deux enfants : *Roger*, et *Jean*, baron de Termes. Le premier sera l'objet d'un article spécial (Voy. BELLEGARDE [Roger de]). Le second, *Jean* de Saint-Lari, était destiné à l'état ecclésiastique; mais le maréchal de Termes, son grand-oncle, l'ayant institué son héritier, à la condition de porter son nom et ses armes, il prit le titre de seigneur de Termes, devint gouverneur de Metz, et mourut en octobre 1586. Son fils fut *Roger de Saint-Lari* et de Termes, duc de Bellegarde, pair et grand écuyer de France. (Voy. ce nom, p. 345.)

BELLEGARDE (Roger de Saint-Lari de), petit-neveu du maréchal de Termes, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. On sait que, dans les nobles maisons, la carrière des enfants était fixée d'avance, et qu'elle était réglée selon l'ordre de la naissance. Or, il arrivait souvent que le lot échu contraignait des goûts décidés, ou faisait violence à une vocation bien marquée. C'est ce qui arriva au jeune Bellegarde : il fut destiné à l'état ecclésiastique; mais son inclination le portait au métier de la guerre, et il obéit à son inclination. Il suivit le maréchal de Termes en Piémont, et s'y distingua à la tête d'une compagnie de chevau-légers. Après la mort de son oncle, cherchant un protecteur qui pût l'appuyer de son crédit, il s'attacha à un de ces Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis, et qui occupaient à la cour toutes les avenues de la faveur. Le comte de Retz l'ayant pris en amitié, le fit lieutenant de sa compagnie d'ordonnance, et le produisit à la cour. Là, Bellegarde ne

tarda pas à gagner la bienveillance de la reine. Les grâces de son esprit et son extérieur avantageux furent distingués de Catherine de Médicis, qui demanda pour lui à la cour d'Espagne la seule commanderie de l'ordre de Calatrava qui fût en France. De ce jour, sa faveur alla toujours croissant, et sa fortune devint si éblouissante, que les courtisans ne l'appelèrent plus que le *torrent de la faveur*. Le duc d'Anjou, frère de Charles IX, le mit au nombre de ses favoris, et le fit colonel de son infanterie. Appelé de nouveau dans le Piémont, Bellegarde sut gagner la confiance du duc de Savoie, des princes d'Italie et des Vénitiens, au point de pouvoir, lorsqu'il revint en France, offrir à Henri III l'alliance et l'amitié de ces puissances. Une pareille conquête était alors un service éminent rendu à la France. Henri III ne l'envisagea pas autrement, et il témoigna sa reconnaissance à Bellegarde en le faisant maréchal de France. La guerre des huguenots continuait à cette époque à désoler plusieurs provinces de la France, et s'était rallumée avec fureur dans le Dauphiné. Bellegarde y fut envoyé pour combattre Montbrun, le plus fougueux et le plus redouté de ces religionnaires. Mais, cette fois, ses services furent méconnus; la fortune de la cour, la plus inconstante de toutes les fortunes, avait cessé de sourire à son favori. Du Gua, jaloux de Bellegarde, était parvenu, par ses intrigues, à refroidir Henri III pour le maréchal. Il fut éloigné de la cour, et chargé d'une mission qui n'était qu'un exil mal dissimulé. Le roi le chargea d'aller en Pologne pour y entretenir des intelligences avec les Polonais, que son départ furtif et précipité lui avait aliénés. Bellegarde ne dépassa pas le Piémont; n'écouterant que son ressentiment, il se lia avec le duc de Savoie, et, de concert avec lui, chassa Biragues du marquisat de Saluces, dont il s'empara. Henri III envoya d'abord des négociateurs auprès du maréchal, pour l'apaiser; mais ce fut sans succès. La force ne lui réussit

pas mieux. Il était réservé à la reine mère de désarmer le révolté par un de ces moyens prompts et efficaces qu'elle savait si bien mettre en œuvre. Se trouvant alors dans les provinces méridionales de la France, elle eut une entrevue avec le duc de Savoie à Montluel, et usa de tous ses artifices pour le détacher de Bellegarde. Le duc résista; la reine ne se laissa pas décourager; et pendant qu'elle travaillait l'esprit du duc d'un côté, elle faisait mille avances séduisantes à Bellegarde. Enfin, au plus fort de cette double intrigue, tout à coup le maréchal mourut empoisonné. Écoutons Brantôme nous raconter ce tragique dénouement: « La reine mère fit au maréchal tout plein de remontrances. Lui, ores plaignant, ores continuant, ores conillant, et amusant la reine de belles paroles, se trouva atteint de maladie par belle poison, de laquelle il mourut, en 1579. »

BELLEGARDE (Roger de Saint-Lari et de Termes, duc de), naquit vers 1563, et servit Henri III, Henri IV et Louis XIII. Henri III le nomma grand écuyer. Henri IV lui donna le gouvernement de Bourgogne, et Louis XIII le fit duc et pair en 1620. Le duc de Bellegarde conserva sa charge de grand écuyer jusqu'en 1639, et s'en démit alors en faveur de Cinq-Mars. Il était premier gentilhomme de Gaston, et lui fut toujours très-attaché, ce qui lui attira plusieurs disgrâces. Il mourut le 13 juillet 1646. Le duc de Bellegarde est un de ces hommes qui deviennent célèbres sans qu'on puisse ou qu'on ose dire pourquoi. Tallemant des Réaux, qui lui a consacré une historiette fort curieuse, dit que l'origine de sa fortune auprès de Henri III fut sa grande beauté; or, on sait quelles étaient les mœurs de Henri III. Quoi qu'il en soit, Bellegarde se battit bravement à Arques, à Fontaine-Française, et mérita par des services réels la faveur de Henri IV. Sous Louis XIII, il se distingua au siège de la Rochelle, fut fort amoureux d'Anne d'Autriche, et ne cessa ses poursuites que pendant le séjour de Buckingham en France. Le cardi-

nal de Richelieu le fit exiler à Saint-Fargeau ; il y resta huit ou neuf ans, et ne revint à la cour qu'après la mort du premier ministre.

BELLEGARDE (Octave de), cousin du précédent, fut nommé par Louis XIII, en 1614, à l'évêché de Conserans, et en 1623 à l'archevêché de Sens. Il soutint l'honneur et l'intérêt du clergé de France avec beaucoup de vigueur, dans l'assemblée de Mantes, en 1640. Cette vigueur déplut à la cour, et le surintendant des finances le fit exiler et expulser de l'assemblée du clergé. Ce prélat était fort savant, et très-versé dans la science des antiquités ecclésiastiques. Il fut l'un des premiers approbateurs et l'un des plus zélés défenseurs du livre *De la fréquente communion*, d'Antoine Arnauld, en 1643. Il est mort en 1646, à 59 ans.

BELLEGARDE (Antoine Dubois de), né dans l'Angoumois, vers 1740, était garde du corps et chevalier de Saint-Louis. En 1789, il embrassa avec chaleur la cause de la révolution ; et fut alors nommé commandant de la garde nationale d'Angoulême, puis député de la Charente à l'Assemblée législative, où il garda le silence, et enfin député du même département à la Convention nationale. Il se rangea parmi les montagnards, et vota avec eux dans le procès de Louis XVI. Envoyé en mission à l'armée du Nord, il fut témoin de la trahison de Dumouriez, et il le fit poursuivre par des volontaires. Au mois d'août 1793, il fut un des commissaires délégués par la Convention à l'armée des côtes de la Rochelle. Dans un combat que les troupes de la république perdirent, il faillit être pris, et tous ses papiers furent saisis. Le 7 janvier 1794, il défendit Westermann au sein de la Convention ; le 18 février, il fut nommé secrétaire, et après le 9 thermidor, il fut envoyé une seconde fois à l'armée du Nord. Il suivit l'armée française en Hollande, adressa une proclamation aux Bataves, pour les engager à se révolter contre le stathouder. Après la session, il passa au Conseil des Cinq-Cents, et fut condamné à trois

jours d'arrêt pour avoir frappé un journaliste qui l'avait insulté. Il entra ensuite au Conseil des Anciens, devint secrétaire de cette assemblée en 1798, et dénonça l'année suivante les menées des royalistes dans la Charente. Au 18 brumaire, il cessa de faire partie de nos assemblées politiques, obtint un emploi dans l'administration des eaux et forêts, et ne reparut qu'en 1815, à la fédération du champ de mai, comme député de la Charente. Forcé en 1817 de sortir de France, il se retira à Bruxelles, où il mourut en 1825.

BELLEGARDE (Jean-Baptiste Morvan de), né en 1648, à Pibyrac, dans le diocèse de Nantes, se consacra de bonne heure à la culture des lettres, et publia un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart sont des traductions d'auteurs anciens et ecclésiastiques. Il mourut dans la communauté des prêtres de Saint-François de Salles.

BELLEINGUE (Pierre), médecin, né en 1759, à Besançon, où il fut reçu docteur en 1785, ne doit sa célébrité qu'à la singularité de ses opuscules scientifiques et littéraires. Il fut attaché, pendant les guerres de la révolution, en qualité de médecin, aux armées du Rhin, et s'y fit distinguer par son zèle et son intégrité. Rentré dans ses foyers, en 1797, il publia l'année suivante : *La philosophie du chaud et du froid*, in-8°, de 62 pages, avec une épître dédicatoire à Bonaparte, pour lequel il professait un véritable culte. Cette brochure est un assemblage d'idées plus singulières les unes que les autres, et qui paraissent enfantées par une imagination en délire. Cet opuscule n'ayant pas amené la révolution scientifique à laquelle l'auteur s'attendait, il le retoucha et le reproduisit en 1802, sous ce titre : *Réfutation de calorique, et notices naturelles sur la chaleur et le froid, la fluidité et la dureté ; suivies d'un projet de constitution de médecine civile*, in-8°, de 49 pages. Quoique le silence des journaux et des sociétés savantes eût fait justice de son ouvrage, Belleingue n'en resta pas moins per-

suadé de l'importance de ses prétendues découvertes. Mais quelque temps après, à la suite d'un procès qu'il eut à soutenir contre la régie des domaines, il publia, pour sa défense, un mémoire dans lequel se montre toute l'aberration de son esprit, et qu'il intitula: *Procédure orthographique de la gloire de Napoléon le Grand et du génie de la gente humaine*, 1807, in-12, de 172 pages. Tous ces actes de folie déterminèrent le ministre de la police à défendre aux imprimeurs de Besançon d'imprimer aucun écrit de Bellegingue sans l'avoir soumis auparavant à l'autorité locale. Il venait de terminer une espèce de poème latin et français en l'honneur de Bonaparte, lorsque les Bourbons furent ramenés en France. Pour ne pas perdre le fruit de son travail il y fit quelques changements, et l'adressa au roi Louis XVIII, sous le titre de *la Bourbonnartide*. On lui accorda la permission de le faire imprimer; mais bientôt l'impression en fut arrêtée à la septième feuille, et l'ordre fut donné de détruire tout ce qui existait. Il n'en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires, et les plus complets ont 168 pages d'impression, in-12. Bellegingue mourut à Besançon, le 25 octobre 1826, à l'âge de soixante-sept ans.

BELLE-ISLE, *Calonesus*, *Pulchra insula*, île de l'Océan, sur la côte de Bretagne. Son chef-lieu est le Palais. Après avoir appartenu à plusieurs seigneurs, cette île passa, vers le douzième siècle, sous la domination de l'abbaye de Quimperlé. Sous Charles IX, le maréchal de Retz en devint propriétaire. Henri IV essaya en vain de la réunir au domaine; il l'érigea en marquisat-pairie. Richelieu ne put triompher de la persévérance de la famille de Retz à garder cette île: Louis XIV seul, en profitant de la détresse du duc de Retz, obtint, en 1658, qu'elle fût vendue à Fouquet pour un million trois cent soixante-neuf mille neuf cent soixante livres. Il s'en mit en possession après la disgrâce de Fouquet, en 1651. Cependant l'île et la seigneurie restèrent la

propriété de la famille de Fouquet, dont le petit-fils prit le titre de comte de Belle-Isle (voyez ce mot). Enfin, le régent obtint l'échange de cette propriété contre d'autres seigneuries, et en accorda, par un arrêt de 1720, l'inféodation à la compagnie des Indes; mais cet arrêt fut cassé presque aussitôt, et l'inféodation changée en bail. Les Anglais s'emparèrent de Belle-Isle, en 1761; mais à la paix de 1763, ils la restituèrent à la France. En 1795, lors de l'expédition de Quiberon, ils essayèrent vainement de s'en emparer.

BELLE-ISLE (combats de). — Une escadre française, commandée par le maréchal de Conflans, rencontra, le 20 novembre 1759, au sud de Belle-Isle, l'amiral anglais Hawck. Le vent soufflait avec violence; la mer était très-houleuse et le temps si mauvais, qu'aucune des deux escadres ne put se mettre en bataille; le combat s'engagea donc sans ordre. L'arrière-garde française fut d'abord attaquée par huit vaisseaux anglais; mais l'affaire devint bientôt générale, et son issue funeste aux Français. Trois de leurs vaisseaux coulèrent bas, deux se brûlèrent, un se jeta à la côte, et les Anglais en emmenèrent un. Les vainqueurs souffrirent cependant beaucoup, car deux de leurs vaisseaux sombrèrent. La nuit survint heureusement pour séparer les combattants, et dérober la flotte française à la poursuite de celle d'Angleterre.

— La possession de Belle-Isle tenta les Anglais en 1761; cette position leur paraissait avantageuse pour fatiguer le commerce de la Bretagne, et inquiéter les vaisseaux sortant de Lorient ou de Rochefort. Le 7 avril, ils se présentèrent dans les eaux de cette île, et tentèrent une descente; mais cette hardiesse leur coûta huit cents hommes. Repoussés une première fois, ils voulurent tenter une seconde attaque. Une flotte de cent quinze voiles, sous les ordres de l'amiral Keppel, les rendait maîtres de la mer. Le 22, ils se montrèrent, et parurent vouloir desoendre dans les endroits les

mieux défendus. Les Français riaient de leurs efforts, quand ils aperçurent une colonne anglaise descendant du haut d'un rocher escarpé. Trois cents Français courent à eux; ils sont repoussés, et se replient en bon ordre vers les retranchements qui protègent la ville. Les Anglais se retranchent devant leur camp. Une action a lieu le 5 mai; huit cents Français taillent en pièces les volontaires du régiment de Grey, et font beaucoup de prisonniers. Mais dans la nuit du 14 au 15, les assiégeants emportèrent les retranchements qui couvraient la ville, et battirent ses murs avec une telle vigueur, pendant trois semaines, que la garnison fut enfin forcée de capituler.

— L'amiral Villaret-Joyeuse, après avoir rallié quatorze vaisseaux et quelques frégates sous Belle-Isle, cherchait, au mois de juin 1795, une division anglaise qui louvoyait dans ces parages. Il la rencontra; mais les Anglais, se voyant plus faibles, prirent chasse pour éviter un engagement désavantageux. Villaret voulut les suivre; mais bientôt ils se rallièrent à toute la flotte anglaise, qui déjà forçait de voiles pour combattre. Villaret voulut à son tour virer de bord, courir sur la terre, regagner Brest; mais un coup de vent le ramena au sud, dans les eaux de Belle-Isle, où il fut chassé par toute la flotte britannique. En vain il fait rallier la terre; le 24 juin, il est atteint par lord Bridport. La mer était calme; les deux partis se foudroient à boulets et à mitraille. La côte était couverte de Bretons, qui attendaient avec anxiété l'issue du combat. Par une savante manœuvre, l'amiral anglais, perceant la ligne ennemie, s'y introduisit. Une partie de la flotte française demeura immobile; les signaux ne furent ni reçus, ni répétés. Enfin, après quatre heures d'un combat meurtrier, les Anglais s'emparèrent des vaisseaux français le *Formidable*, l'*Alexandre* et le *Tigre*, et demeurèrent maîtres de la mer. Tandis que la flotte battue se retirait en désordre à Lorient, et sous le canon du fort Louis, les An-

glais se préparaient à faire débarquer, sur la côte de Quiberon, un nombre considérable d'émigrés. L'amiral anglais Ellison fit aussitôt sommer le général Boucret, commandant la place de Belle-Isle, de se rendre, en lui promettant protection et récompense au nom de Louis XVIII, s'il voulait livrer cette place. Le général Boucret répondit qu'il était muni de vivres et d'artillerie; qu'il ne reconnaîtrait jamais Louis XVIII. On pouvait l'attaquer, mais tout était disposé pour recevoir la flotte anglaise. Elle gagna le large.

BELLE-ISLE (Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de), maréchal de France, naquit le 22 septembre 1684, à Villefranche, en Rouergue. Il était petit-fils du célèbre surintendant Fouquet Ambitieux, entreprenant et persuasif, il avait su, sans avoir fait de grandes choses, acquérir une brillante réputation, et se faire considérer par le vieux cardinal de Fleury comme l'homme de France le plus capable de conduire une armée. En 1740, la succession de l'empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg-Autriche, vint renouveler la guerre. Les puissances de l'Europe saisirent avec empressement l'occasion de démembrement le grand corps de la monarchie autrichienne, et prirent les armes contre Marie-Thérèse. L'Espagne, prétextant des droits surannés, réclamait la Bohême et la Hongrie; le roi de Sardaigne, le Milanais; Frédéric, roi de Prusse, la Silésie; l'électeur de Saxe, la haute Autriche et le Tyrol. Longtemps le ministre octogénaire qui dirigeait la France hésita à s'engager dans une guerre nouvelle, malgré les représentations du comte de Belle-Isle et de son frère le chevalier qui poussaient le conseil à entrer dans la ligue européenne. Le cardinal leur résistait; mais la duchesse de Châteauroux les soutint, et la guerre fut décidée. Tout semblait d'abord présager un prompt succès. Par d'habiles négociations, Belle-Isle avait assuré à l'électeur de Bavière les suffrages de diverses cours d'Europe.

Quarante mille Français, sous le nom de troupes auxiliaires, passent le Rhin vers la fin d'août 1741, commandés par le comte de Belle-Isle, devenu maréchal. L'armée combinée de France et de Bavière pénètre sans obstacle dans la haute Autriche; mais au lieu de prendre Vienne, l'électeur laisse cette ville de côté, et s'enfonce en Bohême. Le 19 décembre, il entre dans Prague, emportée par un coup de main hardi, et s'y fait couronner roi de Bohême. Un mois après, accompagné du maréchal de Belle-Isle, qui avait dirigé toutes les négociations, il se rend à Francfort, où il est également élu empereur sous le nom de Charles VII. Mais là s'arrêtèrent ses succès, là commencèrent pour les Français les désastres causés par l'impérialisme de leurs chefs. Belle-Isle était malade à Francfort, et prétendait diriger toutes les opérations. Les fatigues, les maladies, la faim, la désertion, affaiblissaient journellement nos troupes, qui, harcelées sans relâche, allaient être complètement détruites. Fleury, effrayé de ces désastres, en rejetait, dans ses lettres, toute la responsabilité sur le maréchal, et pendant ce temps, la Prusse et la Saxe se détachaient de la ligue. Alors Belle-Isle accourt en Bohême pour partager les dangers de son armée. Il se jette dans Prague, où, privé de tout espoir de secours, menacé par la disette et pressé par soixante mille Autrichiens, il ne lui reste bientôt plus d'autre ressource que cette pénible retraite qu'on se plut alors à comparer à celle de Xénophon. A la tête de quinze mille hommes, il sortit en silence de Prague dans la nuit du 16 au 17 décembre 1742, et en dix jours de marches pénibles, à travers des défilés, des neiges et des glaces, en vue des ennemis qui le harcelaient continuellement, il gagna Égra par une route détournée de trente-huit lieues. Mais douze cents hommes étaient tombés de froid pendant la route, et cinq cents périrent à l'hôpital des suites de cette désastreuse retraite.

En 1744, le maréchal de Belle-Isle

fut envoyé avec les pleins pouvoirs de Louis XV et de Charles VII, à Munich, à Cassel et en Silésie. Ce fut alors, qu'en se rendant de Cassel à Berlin avec le comte son frère, il fut arrêté en traversant le Hanovre, et transféré en Angleterre. Vainement la France réclama et offrit même de payer la rançon des deux prisonniers. Ils ne furent relâchés qu'après un an de captivité.

En 1746, l'incendie qu'ils avaient allumé aux bords du Danube s'était étendu, après un intervalle de six ans, sur les côtes de France. Le Dauphiné et la Provence presque entière étaient envahis par les Piémontais et les Autrichiens. Le maréchal y fut envoyé; mais il ne trouva que des débris de régiments sans discipline, en proie à tous les besoins au milieu d'un pays ravagé. Quand il eut à grand-peine emprunté de l'argent et réuni quelques troupes, il parvint à repousser de poste en poste les ennemis, qui étaient encore, plus que lui, dénués de ressources, et les força de rentrer en Italie. Les Génois, qui, soutenus par l'argent et les troupes de la France, s'étaient soustraits à la domination autrichienne, étaient menacés alors de la vengeance des Autrichiens et des Piémontais. Pour opérer une diversion utile, le maréchal passa le Var, et, rentrant dans le comté de Nice, força le roi de Sardaigne à ne plus songer qu'à la défense de ses propres États. Délaisés par ce prince, les Autrichiens se retirèrent, la flotte anglaise leva le blocus, et Gênes fut délivrée. Alors le maréchal de Belle-Isle, toujours entraîné par son caractère aventureux, voulut pénétrer jusque dans le Piémont. La route qu'on avait choisie était le col d'Exilles, à vingt-cinq lieues de Nice. L'entreprise était hasardeuse; mais, avide de se signaler, excité d'ailleurs par la promesse du bâton de maréchal en cas de succès, le chevalier, alors devenu comte, en accepte le commandement, et marche vers le col de l'Assiette. Vingt et un bataillons piémontais l'y attendaient derrière des retranchements garnis d'artillerie, et construits sur un

rec inaccessible. Le comte les attaque avec une témérité que son admirable valeur ne peut excuser. Deux heures d'inutiles efforts coûtèrent aux Français deux mille blessés, quatre mille morts, presque tous leurs officiers. Le chef imprudent qui les avait menés à cette boucherie reçut, dit-on, le coup mortel au moment où, dans son désespoir, il essayait d'arracher les palissades avec ses dents.

Le maréchal de Belle-Isle fut nommé duc et pair en 1748, et membre de l'Académie française en 1756. L'année suivante, le roi lui confia le ministère de la guerre. Les sages ordonnances qu'il rendit, et la fermeté avec laquelle il veilla à leur exécution auraient peut-être réussi à rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée, si son administration n'eût pas été si courte. Épuisé par les fatigues et les années, il mourut le 26 janvier 1761, à l'âge de soixante dix-sept ans.

BELLE-ISLE (Louis-Charles-Armand Fouquet, d'abord chevalier, puis comte de), frère du maréchal de ce nom, lieutenant général des armées du roi, né à Agde en 1693, mort à la malheureuse affaire du col de l'Assiette, le 18 juillet 1747 (*).

BELLEND DE SAINT-JEAN (Antoine-Joseph), né en 1748, au château de Bateing, près de Castelnau, ancien capitaine de cavalerie, montra contre la cause de la révolution une hostilité qu'il expia par une fin tragique. Le marquis d'Escagnac-Lautune ayant été envoyé, en 1789, dans le Périgord et le Quercy pour y comprimer la fermentation révolutionnaire, et empêcher les répréhensibles que le peuple exerçait alors sur les châteaux des nobles, Bellend se réunit à lui avec son frère, et prit part, pendant plus de dix-huit mois, aux combats souvent très-acharnés que leur troupe eut à soutenir. Après la mort du marquis d'Escagnac, le 8 janvier 1791, Bellend s'était retiré à Castelnau. Un fort détachement parti de Cahors le 15 mai de la même année, après minuit, vint

assaillir la maison habitée par les deux Bellend et un domestique. Les assiégés s'étant barricadés dans les caves d'une maison voisine, firent une défense désespérée. On incendia la maison. Le jeune Bellend et le domestique tentèrent de s'échapper; mais le second fut tué et le premier, découvert dans sa fuite, fut traîné à Cahors, et pendu après de cruelles souffrances. Bellend, resté seul, se défendit encore pendant plus de vingt-quatre heures, mettant hors de combat tous les assaillants qui essayaient de pénétrer jusqu'à lui. Enfin, quand les munitions lui manquèrent, ne voulant pas tomber vivant dans les mains de ses ennemis, il se brûla la cervelle avec sa dernière balle.

BELLENGER (François), docteur de Sorbonne, né dans le diocèse de Lisieux en 1698, mort à Paris le 12 avril 1749, a publié, outre un grand nombre d'ouvrages de théologie et de critique, plusieurs traductions d'auteurs anciens. La plus estimée est celle des *Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse*, 1723, 2 vol. in-4°, réimprimée depuis en 6 vol. in-8°.

BELLE-PERCHE (Pierre de), évêque d'Auxerre et chancelier de France, naquit de parents fort obscurs à Lucenai, dans le Nivernais. Il fut d'abord docteur régent en droit civil à Orléans, puis conseiller au parlement. Philippe le Bel se l'attacha particulièrement vers 1296, et lui confia plusieurs missions importantes. Il fut chargé des négociations de Flandre, en 1300; puis envoyé en Angleterre, et ensuite à Rome; il négocia la paix d'Amiens en 1302, entre la France et l'Angleterre; en 1308, il se rendit de nouveau à Rome; fut envoyé, en 1305, auprès de l'archevêque de Bordeaux, devenu pape sous le nom de Clément V, et l'accompagna en Italie. En 1306, ses longs et importants services lui valurent l'évêché d'Auxerre et le titre de chancelier de France. Mais il mourut peu de temps après à Paris, le 17 janvier 1307. De Belle-Perche était très-versé dans la connaissance du droit canon; il fut l'un des conseillers les plus utiles de Philippe le Bel,

(*) Voyez l'article précédent.

et prit une part importante aux grandes entreprises de ces princes, l'un des plus grands rois qu'aient eus la France (*).

BELLE-POULE (combats de la).— Le combat de la frégate la *Belle-Poule* donna, en 1778, le signal des hostilités entre la France et l'Angleterre. Le capitaine Chaudreau de la Clocheterie, commandant cette frégate, rencontra le 17 juin, dans la Manche, une escadre anglaise, composée de vingt vaisseaux de guerre. Pour les éviter, il prit la chasse; mais une frégate et un sloop ennemis, meilleurs voiliers que lui, le poursuivirent et l'eurent bientôt atteint. Le commandant de la frégate anglaise lui ordonne alors d'aller trouver son amiral; le capitaine français s'y refuse, et l'*Aréthuse*, de vingt-huit canons, lui lance une première bordée dans un moment où la faiblesse du vent permettait à peine de gouverner. Il était six heures et demie du soir; on s'aborde à la portée du pistolet; tous les moyens de destruction sont employés. La frégate française n'avait que vingt-six canons; cependant son feu fut si vif, que l'*Aréthuse*, trop maltraitée pour continuer le combat, profita d'un petit vent pour se replier sur son escadre. Elle essuya dans sa fuite plus de cinquante coups de canon de chasse, sans riposter une seule fois. Le capitaine français la laissa fuir; il ne pouvait poursuivre son avantage sans courir le risque de tomber au milieu de la flotte ennemie. Il alla se réfugier sur les côtes de Bretagne, dans les rochers de Ploascat, et fit connaître au gouvernement le commencement des hostilités.

— Le 15 juillet 1780, la même frégate naviguait à quatre lieues sud du Croisic, quand elle aperçut un vaisseau de guerre anglais de soixante-quatre canons. Le premier mouvement du capitaine Kergariou, commandant la *Belle-Poule*, fut d'éviter un ennemi

trop supérieur. Mais bientôt, voyant le combat inévitable, il s'y prépara en homme de cœur. A onze heures, l'action s'engagea par plusieurs coups de canon de chasse et de retraite. Trois volées bien dirigées, envoyées par la frégate, obligèrent le vaisseau anglais à culer un instant. Les dommages causés dans son grément avaient rendu cette manœuvre nécessaire. Mais bientôt il revint à la charge, et lança sur la frégate un feu de mousqueterie si bien nourri, qu'une grande partie de l'équipage fut en un instant mise hors de combat. Les Anglais manœuvrèrent alors pour se mettre par le travers du bâtiment français. Dès qu'ils y furent parvenus, quelques volées leur suffirent pour désemparer la *Belle-Poule*, et la mettre hors d'état de faire aucune manœuvre. Dans cette extrémité, le chevalier de Kergariou envoya dans la batterie tout ce qui lui restait de monde sur les gaillards. L'équipage continua alors le combat avec autant de courage que son capitaine. Lorsque Kergariou criait, pour entretenir leur ardeur : *Courage, enfants, courage!* ils lui répondaient en redoublant de zèle, et criaient *Vive le roi!* Le chevalier de Kergariou s'applaudissait d'être si bien secondé, quand il fut frappé d'un coup mortel. Il ne voulait pas quitter le gaillard; mais ses forces l'abandonnant, on le porta au poste du chirurgien, où il expira quelques moments après. Le lieutenant Lamotte-Tabouret prit alors le commandement de la frégate. Les Français, furieux de la mort de leur capitaine, voulaient périr les armes à la main. Les Anglais, irrités de leur courageuse mais vaine résistance contre des forces si disproportionnées, redoublaient leur feu, et ne tiraient plus qu'à couler bas. Cette terrible canonnade dura trois quarts d'heure, lorsque tout à coup on s'écria de la cale : *Nous coulons bas.* Les chirurgiens et les marins les moins blessés étaient déjà remontés dans l'entrepont; l'eau entraît à grands flots dans la batterie. Il y en avait six pieds dans la cale, quand M. Lamotte-Ta-

(*) Voy. sur Belle-Perche, Anselme, Hist. des grands officiers, et Baluze, de vit. Papp. Aven., t. I, p. 584 et sq., et surtout Savigny, Histoire du droit romain au moyen âge.

bourel, ne voulant pas sacrifier le reste des braves qui se trouvaient encore sur la *Belle-Poule*, rendit aux ennemis cette frégate, qu'il avait si vaillamment défendue.

BELLEROSE (Pierre le Meissier, dit) faisait partie de la troupe de comédiens qui représenta sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne nos premiers chefs-d'œuvre dramatiques. Il se fit distinguer de ses camarades par un noblesse dans le débit et une dignité dans l'action inconnues jusque-là au théâtre. Quelques contemporains lui reprochèrent de l'affectation et de l'emphase, et ce fut sans doute avec raison. L'art de la déclamation ne devait arriver au naturel qu'au temps de Racine, dont les leçons éclairèrent les acteurs. On pense que c'est Bellerose qui créa le rôle de Cinna. Le cardinal de Richelieu, protecteur du théâtre, avait tant d'estime pour Bellerose, qu'il lui fit présent d'un habit magnifique destiné à figurer dans le *Menteur*. Cet acteur mourut vers 1670.

BELLES-LETTRES. Voyez LITTÉRATURE.

BELLESME, *Bellsma*, *Bellesmum*, ville du Perche, à vingt-cinq kilomètres sud-est d'Alençon. Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, la prit en 1114; saint Louis la reprit en 1228; elle devint alors la capitale du Perche et une forteresse importante. Les Bourguignons s'en emparèrent en 1413; elle tomba de nouveau, en 1424, au pouvoir des Anglais, qui la conservèrent jusqu'en 1449, époque où elle fut reprise par Jean II, duc d'Alençon. Depuis elle suivit les destinées du Perche.

BELLET (Charles), né dans le Guercy, en 1702, mort à Paris, en 1771, obtint d'abord quelques succès comme prédicateur; mais comme ses principes n'étaient pas d'accord avec ceux des jésuites, ils le firent interdire en 1734, et dès lors il se livra exclusivement à la culture des lettres. Son principal ouvrage est intitulé : *Des droits de la religion chrétienne et catholique sur le cœur de l'homme*, 1764, 2 vol. in-12. Il ne faut pas le confondre avec les deux suivants.

BELLET, chanoine de Cadillac, a publié dans le *Mercur* deux lettres fort curieuses sur les monnaies de Philippe-Auguste et de saint Louis.

BELLET-VERRIER, auteur d'un *Mémorial alphabétique des choses concernant la justice, la police et les finances de France*, 1713-1714, in-8°.

BELLETESTE (N.), né à Orléans, en 1778, fit partie de l'expédition d'Égypte comme interprète et membre de la commission des sciences et des arts; il rendit de grands services par sa coopération aux cartes géographiques de cette contrée et aux mémoires publiés depuis par la commission. De retour en France, il se livra de nouveau à l'étude des langues orientales, et fut attaché au ministère des relations extérieures en qualité de secrétaire-interprète, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 17 mai 1808. On lui doit plusieurs publications importantes; nous ne citerons que les *Bulletins de la grande armée*, 1805, 1806 et 1807, traduits en turc (avec M. Kieffer), imprimerie royale, 3 vol. in-4°.

BELLEVAL, terre et seigneurie de Champagne, à vingt-un kilomètres est de Châlons, érigée en comté en 1676.

BELLEVAL (Charles-François du Maisniel de), né à Abbeville, en 1733, mort dans la même ville, en 1790, a fourni à l'*Encyclopédie* d'excellents articles sur l'histoire naturelle. On lui doit des observations intéressantes sur la botanique, sur les botanistes les plus célèbres, et enfin des notes sur les coquilles et sur les lithophytes.

BELLEVAL (Pierre Richer de), né à Châlons-sur-Marne, en 1558, mort à Montpellier, en 1623, doit être regardé comme le fondateur de l'enseignement de la botanique en France. Avant lui, les écoles de médecine de France ne possédaient point de professeur de botanique, et les jeunes gens qui voulaient étudier cette science, étaient obligés de faire le voyage d'Italie, où les jardins botaniques de Padoue, de Pise et de Bologne, étaient célèbres. Henri IV résolut d'en fonder un semblable à Montpellier. L'édit de

création fut donné à Vernon, en 1593, et enregistré au parlement de Languedoc, en 1595. Belleval fut chargé d'établir ce jardin, et en même temps d'enseigner la botanique et l'anatomie. Belleval se laissa tellement absorber par les soins qu'il donnait à la seconde branche de son enseignement, que malgré les invitations les plus pressantes du chancelier de la faculté, malgré la suppression de son traitement, et un arrêt du parlement qui lui enjoignit de faire les démonstrations anatomiques, il n'en fit jamais aucune, et continua à ne s'occuper que de botanique jusqu'à sa mort. Belleval a publié sur sa science de prédilection des ouvrages fort estimés. Nous citerons seulement celui qui a pour titre : *Onomatologia, seu nomenclatura stirpium quæ in horto regio Montpellii recens constructo columtur*, Montpellier, 1598, in-12, avec cinquante-deux planches, et ses *Recherches des plantes du Languedoc*, Montpellier, 1603, in-4°, 5 planches. Belleval méditait sur les plantes du Languedoc un grand ouvrage que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Il avait fait graver, sur cuivre et au simple trait, pour cet ouvrage, quatre cents belles planches in-4°. Quelques-unes seulement furent publiées après sa mort. Tournefort en loue l'exécution, et Linnée les cite quelquefois avec éloge.

BELLEVILLE (le baron N. Redon de). Voyez REDON.

BELLEVILLE ou TURLUPIN (Henri le Grand, dit), célèbre comédien français du dix-septième siècle, commença sa réputation sur les tréteaux de la foire, et l'acheva sur les théâtres du Marais et de l'hôtel de Bourgogne. Les auteurs contemporains de Belleville font le plus grand éloge de son esprit, de sa vivacité, et même de son jugement. Son jeu amusait beaucoup le cardinal de Richelieu, et c'est à ce ministre qu'il dut son admission à l'hôtel de Bourgogne. Belleville mourut à Paris, en 1634.

BELLEVUE (Jacques de), jurisconsulte célèbre du quatorzième siècle, était né à Aix, en Provence, et pro-

fessa le droit à Pérouse, en 1314. On a de lui plusieurs ouvrages fort estimés.

BELLEY, *Belica*, ancienne capitale du Bugey, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ain, évêché, avec un tribunal de première instance, un collège communal, une population de 4,286 habitants, à cinq myriamètres est de Lyon. La ville de Belley est fort ancienne; suivant la tradition, elle existait du temps de César, qui la fortifia et s'en servit comme d'une place d'armes dans la guerre contre les Allobroges. Elle fut brûlée par Alaric, en 390, rebâtie par Wibertus, en 412, détruite de nouveau par un incendie, en 1385, et reconstruite peu de temps après par le duc de Savoie. Elle fut cédée à la France par Charles-Emmanuel, et réunie au domaine de la couronne, en 1601.

BELLEY (J.-B.), député de l'île de Saint-Domingue à la Convention nationale, ne vota point dans le procès du roi, et passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, dont il fit partie jusqu'en mai 1797. Il retourna, à cette époque, à Saint-Domingue. Lors de l'expédition du général Leclerc, il se trouvait chef d'une division de gendarmerie; il se réunit aux Français; mais il tomba entre les mains des ennemis, et fut fusillé peu de temps après le départ des troupes françaises. Il avait toujours montré des opinions républicaines et ennemies de tout genre de despotisme.

BELLEYME, géographe, était chef de la section topographique aux archives de l'empire en 1813. On lui doit une belle *Carte topographique de la Guyenne*, en cinquante-deux planches; *Carte de la Corse*, 1791, en une feuille; *Carte de la France*, en quatre-vingt-cinq départements, avec les divisions des districts et l'indication des chefs-lieux de canton, 1791; *Statistique générale de France*, avec les cartes topographiques de chaque département, 1808, 1809, in-4°.

BELLIARD (Augustin-Daniel, comte), lieutenant général, né à Fontenay (Vendée) en 1773, était chef d'état-major de Dumouriez dans la campa-

gne de Belgique. Il se signala par sa bravoure aux affaires de Grandpré et de Sainte-Menehould, et à la bataille de Jemmapes. Après les affaires de Liège et de Nerwinde, auxquelles il prit une part glorieuse, il fut nommé adjudant général. Arrêté après la défection de Dumouriez, et destitué, il s'engagea comme simple soldat dans le 3^e régiment de chasseurs à cheval, et sut, par son courage, regagner les épaulettes qu'on lui avait injustement ôtées. Après avoir servi quelque temps en Vendée sous les ordres du général Hoche, il passa à l'armée d'Italie (1796), et se distingua par des actions d'éclat à Castiglione, à Vérone, à Caldiero, à Arcole, où il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille, au passage du Lavis, à Cimbra, à Neumarck, etc. Dans l'expédition d'Égypte, il se signala à Malte, au combat d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides, où il reçut la première charge des mameluks; aux combats de Chebreis, de Siène, de Philé; il pénétra jusqu'en Abyssinie, battit les Arabes dans vingt rencontres, et força Mourad-Bey à lui demander la paix. Après la bataille d'Héliopolis, où il fit preuve d'une rare intrépidité, il reprit Damiette, le fort de Lesbé, Boulak et le Caire. Nommé général de division et gouverneur de cette dernière ville, il y fut assiégé par les mameluks, les Turcs et les Anglais. Il fit une vigoureuse résistance: mais à la fin, ne pouvant plus tenir, il sortit de la place, après une honorable capitulation, et fut ramené en France avec le reste de ses troupes, aux frais des alliés. En 1805, comme chef d'état-major général de Murat, il se distingua à Wirtingen, à Ulm, à la prise du pont de Vienne, à Austerlitz, où il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur; en 1807 et 1808, à Iéna, à Erfurt, à Prentzlow, à Lubeck, à Eylau, à Friedland, se montrant partout intrépide soldat et habile général. Dans la guerre d'Espagne, il contribua à la reddition de Madrid, et fut nommé gouverneur de cette ville, où il sut, par sa prudence et sa

fermeté, maintenir la tranquillité au milieu des horreurs de la guerre dont la Péninsule était alors le théâtre. Pendant la campagne de 1812, il se couvrit de gloire au combat de Kuvivsky, à Witepsk, à Smolensk, mais particulièrement à la bataille de la Moscowa, où il décida du succès de la journée par l'établissement rapide d'une batterie qui arrêta court et fit reculer les masses profondes de la garde impériale russe. A la bataille de Dresde, il fut chargé des fonctions d'aide-major général de l'armée. A Leipzig, il fit des prodiges de valeur, eut deux chevaux tués sous lui et le bras droit cassé par un boulet. Arrivé à Mayence, il succéda au prince de Neufchâtel comme chef d'état-major général de l'armée. En 1814, il prit part à toutes les affaires de l'immortelle campagne de France, comme commandant en chef de toute la cavalerie de l'armée et de celle de la garde impériale. Les champs de bataille de la Haute-Épine, de Château-Thierry, de Fromenteau, de Craon, de Laon, de Reims et de Paris, furent témoins de sa bravoure, de son habileté et de son dévouement. Napoléon, à Fontainebleau, le nomma grand cordon de la Légion d'honneur. Sous la première restauration, le général Belliard fut nommé chevalier de Saint-Louis, pair de France, confirmé grand-croix de la Légion d'honneur, et enfin, au mois de mars, nommé major général de l'armée qui devait, sous les ordres du duc de Berry, s'opposer à la marche triomphale du fugitif de l'île d'Elbe. Mais à la rentrée du roi, comme il avait accepté le commandement des 3^e et 4^e divisions militaires pendant les cent jours, il fut exclu de la pairie, et quelque temps persécuté. Toutefois, en 1819, il fut rappelé à la chambre des pairs, et ses votes ont toujours été ceux d'un ami sage et modéré des libertés publiques. Le comte Belliard fut nommé, en 1831, ambassadeur à Bruxelles. Il mourut dans cette ville, le 30 janvier 1832.

BELLIARD (Guillaume), né à Blois dans le seizième siècle, présenta à

Marguerite de Valois, pendant le séjour qu'elle fit à Blois, quelques pièces de vers dont cette princesse fut si satisfaite, qu'elle le nomma son secrétaire. Il fit imprimer à Paris, en 1578, un recueil de poésies où l'on trouve, entre autres pièces détachées, une tragédie intitulée *Délicieuses amours de Marc-Antoine et de Cléopâtre*. Belliard vivait encore en 1584.

BELLIER (Pierre), conseiller au châtelet de Paris, publia, au seizième siècle, une « *Traduction des œuvres de Philon Juif, auteur très éloquent et philosophe très grave.* » (Paris, 1575, in-fol.), et il mit à l'accomplissement de cette tâche tant de conscience et d'ardeur, qu'après avoir copié le texte de son auteur « *d'après l'original de la bibliothèque du grand roy François,* » il se démit de sa charge et se rendit à Rome, afin de collationner sa copie sur les manuscrits du Vatican. Bellier vivait encore en 1584.

BELLIÈRE (famille de). Cette illustre famille est originaire de Lyon. Le premier membre qui soit connu est Claude de Bellière, qui, en 1269, composa une *Histoire des querelles des chanoines de Saint-Jean et de Saint-Just*, imprimée dans l'Histoire de Lyon du P. Menestrier. Après lui on cite Antoine de Bellière, qui vivait en 1410. Son arrière-petit-fils fut Claude de Bellière, né à Lyon en 1487. Celui-ci se signala dans la magistrature, et fut plusieurs fois conseiller-échevin de Lyon. En 1641, François I^{er}, appréciant ses talents, lui donna la charge de premier président du Dauphiné, fonctions qu'il exerça jusqu'au règne de Henri II. Il revint alors dans sa patrie; et, quoiqu'il eût refusé d'entrer dans le consulat, on ne décidait rien sans avoir pris son avis. Il consacra ses loisirs à l'étude de l'archéologie, rassembla une quantité considérable de monuments antiques, à l'aide desquels il composa son *Lugdunum priscum*. Cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, a servi à Guillaume pour composer ses mémoires sur l'histoire de Lyon,

publiés en 1574. Claude de Bellière mourut en 1557.

Son fils aîné, Pomponne de Bellière I^{er}, chancelier de France, naquit à Lyon en 1529. Il étudia le droit à Toulouse et à Padoue. A son retour, il fut nommé conseiller au sénat ou parlement de Chambéry, alors au pouvoir de la France. Depuis le règne de Charles IX jusqu'à sa mort, il joua un rôle considérable dans la diplomatie française. Charles IX l'envoya deux fois en ambassade en Suisse, notamment en 1572. En 1573, il suivit le duc d'Anjou en Pologne, et en 1575, il fut créé surintendant des finances. En 1586, Henri III l'envoya auprès d'Élisabeth demander la liberté de Marie Stuart. Il devait échouer dans cette mission; car Élisabeth ne pouvait faire grâce à une ennemie aussi redoutable que la reine d'Écosse, chef du parti catholique en Angleterre, et alliée avec l'implacable Philippe II. En 1588, il fut chargé d'aller à Soissons porter au duc de Guise l'ordre de ne pas entrer à Paris. On sait que l'envoyé du roi ne donna pas d'ordre positif, écrivit, mit sa lettre à la poste, parce que l'État n'avait pas vingt-cinq écus pour payer un courrier, que le duc de Guise entra à Paris et en chassa le roi. La fidélité de Bellière fut soupçonnée, et, à tort ou à raison, il fut exilé. Mais, sous Henri IV, il rentra en faveur. En 1598, il fut, avec Sillery, envoyé comme plénipotentiaire au congrès de Vervins. L'année suivante, Henri IV le nomma chancelier, place qu'il conserva jusqu'en 1605. Cet homme d'État aimait les lettres et les protégeait. Il a laissé sur les affaires de son temps plusieurs pièces dont on trouve la liste dans la bibliothèque historique de la France. Il mourut en 1607. — Son frère, Jean de Bellière, seigneur de Hautefort, fut premier président au parlement de Grenoble. — Des fils de Pomponne I^{er}, deux furent archevêques de Lyon, le troisième fut président du parlement de Paris. Albert de Bellière, archevêque de Lyon, de 1599 à 1604, fut conseiller de Henri IV,

et cultiva les littératures anciennes, et surtout la langue grecque. Il mourut en 1621. Son frère *Claude* lui succéda à l'archevêché de Lyon. Il savait à fond la langue hébraïque. Il mourut en 1614. *Nicolas de Bellièvre*, seigneur de Grignon, troisième fils de *Pomponne de Bellièvre*, était né en 1583; il fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1602, avant d'avoir atteint l'âge fixé par les lois, fut nommé procureur général en 1612, et président à mortier en 1614. Il exerçait ces dernières fonctions, lorsque *Richelieu* persuada à *Louis XIII* de prendre place parmi les conseillers qui devaient juger le duc de *Lavallette*. Le président, sans se laisser intimider par les regards terribles du ministre tout-puissant, représenta au roi « qu'il voyait dans cette affaire « une chose étrange : un prince opiner dans le procès d'un de ses sujets; que les rois s'étaient réservés « les grâces, et qu'ils renvoyaient les « condamnations à leurs juges; que « ce jugement était sans exemple, « voire contre les exemples du passé. » *Nicolas de Bellièvre* se démit, en 1642, en faveur de son fils, de sa charge de président à mortier. Il fut fait conseiller d'État, et mourut doyen du conseil, le 8 juillet 1650.

Pomponne de Bellièvre II, fils du précédent, fut reçu conseiller au parlement, puis maître des requêtes et conseiller d'État. *Louis XIII* l'envoya en Italie et en Angleterre comme ambassadeur, et dans ces deux négociations il fit preuve de beaucoup de prudence et de politique. A son retour à Paris, en 1642, il succéda à son père dans la charge de président à mortier. Enfin, après avoir été encore une fois envoyé en Angleterre et en Hollande, il fut nommé, par *Mazarin*, premier président du parlement, et mourut le 13 mars 1657. C'est à lui que l'on doit la fondation de l'hôpital général de Paris.

BELLIN (*Jacques-Nicolas*), ingénieur-géographe de la marine, né à Paris, en 1703, mort en 1772, a publié, sous le titre d'*Hydrographie fran-*

çaise, une suite de *Cartes marines*, dont le nombre monte à quatre-vingts. On lui doit aussi des *Essais géographiques sur les Iles britanniques*, in-4°; sur la *Guiane*, in-4°; et un *petit Atlas maritime*, 5 vol. in-4°. Les ouvrages de *Bellin* ont rendu de grands services à l'époque où ils ont paru.

BELLOC (*Jean-Louis*), chirurgien, né près d'*Agen*, en 1730, commença ses études sous la direction de son père qui exerçait aussi la chirurgie, les continua à *Montpellier*, et vint ensuite les achever à Paris. Il a publié un *Traité de médecine légale*; une *Topographie physique, philosophique et médicale du département du Lot-et-Garonne*, et plusieurs mémoires couronnés par l'Académie de chirurgie. Une sonde destinée à arrêter les hémorragies nasales par le tamponnement, et qui porte le nom de *Belloc*, est restée dans la pratique. Ce médecin est mort à *Agen*, en 1807.

BELLOC (*madame Louise Swanton*), née à la *Rochelle*, en 1799. Son père, officier supérieur irlandais, ne négligea rien pour cultiver ses dispositions brillantes, et une éducation plus forte que ne l'est ordinairement celle des femmes la familiarisa avec toutes les richesses des littératures anglaise et française, et la mit de bonne heure en état de rendre des services au public français par des traductions aussi élégantes que fidèles. Sa première traduction, publiée en 1819, fut celle des *Patriarches*, ou la *Terre de Chanaan*, de miss *O'Keefe*. Les *Contes pour les enfants*, traduits de miss *Edgeworth*, qui parurent en 1810, furent adoptés aussitôt par les familles, charmées de trouver un livre qui donnât à l'enfance d'utiles leçons en l'intéressant. Elle a encore traduit les *Amours des anges*, et les *Mélodies irlandaises* de *Th. Moore*, ainsi que les *Contes recueillis dans les provinces françaises*, par *Th. Grattan*. Autant que notre langue peut se plier au génie d'une langue étrangère, autant que la prose peut reproduire les beautés poétiques, *madame Belloc* a rendu la grâce, le brillant coloris et la

mélancolie rêveuse de Thomas Moore : on sent qu'elle partage ses inspirations, surtout celles qui ont leur source dans le souvenir et le culte de la patrie ; on sent que les malheurs de l'Irlande émeuvent le traducteur comme le poète. Aussi capable de juger les ouvrages d'esprit que de les traduire, madame Belloc a inséré, de 1820 à 1825, d'excellents articles sur la littérature de l'Angleterre dans la *Revue encyclopédique*. Elle s'est exercée elle-même à composer, à l'imitation de miss Edgeworth, des nouvelles destinées au premier âge. Plusieurs des contes moraux compris dans la *Petite galerie morale* sont sortis de sa plume et conviennent parfaitement à l'espèce de lecteurs auxquels ils s'adressent. En 1822, un recueil mensuel qu'elle rédigeait sous le titre de *Bibliothèque des familles*, lui fit décerner par l'Académie française une médaille d'or comme prix d'encouragement. En 1838, son recueil de la *Ruche* et le nouveau conte de *Pierre et Pierrette* lui ont encore obtenu de l'Académie des éloges et une récompense. M. Villemain a dit dans son rapport : « Une simple nouvelle, une leçon de probité populaire contée par madame Swanton Belloc avec un naturel exquis, à vivement intéressé, et fait souhaiter, à l'Académie, que ce même talent expressif et animé qui a si heureusement traduit la belle poésie des Anglais, imite et surpasse quelques-uns de leurs ouvrages de morale usuelle et domestique. »

BELLOCO (Pierre), né à Paris, en 1645, valet de chambre de Louis XIV, fut lié avec Racine et Molière. Il écrivit une réponse à la satire de Boileau contre les femmes. Celui-ci, pour s'en venger, mit le nom de Bellocq dans sa dixième satire. Mais il se raccommoda ensuite avec lui, et à son nom substitua celui de Perrin. Bellocq a, en outre, publié des poésies accueillies dans le temps avec quelque faveur, mais complètement oubliées maintenant.

BELLOVACI, peuple de la seconde Belgique, dont *Bratuspantium*, plus tard *Cesaromagus* (Beauvais), était

la capitale. César vante la bravoure des Bellovaques.

BELLOVÈSE, le premier chef gaulois qui ait passé les Alpes et formé un établissement en Italie. « Pour ce qui est du passage des Gaulois en Italie, dit Tite-Live (*), voici ce qu'on en raconte : A l'époque où Tarquin l'Ancien régnait à Rome (**), la Celtique, une des trois parties de la Gaule, obéissait aux Bituriges, qui lui donnaient un roi. Sous le gouvernement d'Ambigatus, que ses vertus, ses richesses et la prospérité de son peuple avaient rendu tout-puissant, la Gaule reçut un tel développement par la fertilité de son sol et le nombre de ses habitants, qu'il sembla impossible de contenir le débordement de sa population. Le roi, déjà vieux, voulant débarrasser son royaume de cette multitude qui l'écrasait, invita Bellovèse et Sigovèse, fils de sa sœur, jeunes hommes entreprenants, à aller chercher un autre séjour dans les contrées que les dieux leur indiqueraient par les augures : ils seraient libres d'emmener avec eux autant d'hommes qu'ils voudraient, afin que nulle nation ne pût repousser les nouveaux venus. Le sort assigna à Sigovèse les forêts hercyniennes ; à Bellovèse, les dieux montrèrent un plus beau chemin, celui de l'Italie. Il appela à lui, du milieu de ses surabondantes populations, des Bituriges, des Arvernes, des Senons, des Édues, des Ambarres, des Carnutes, des Aulerques ; et, partant avec de nombreuses troupes de gens à pied et à cheval, il arriva chez les Tricastins. Là, devant lui, s'élevaient les Alpes ; et, ce dont je ne suis pas surpris, il les regardait sans doute comme des barrières insurmontables.... Arrêtés, et pour ainsi dire enfermés au milieu de ces hautes montagnes, les Gaulois cherchaient de tous côtés, à travers ces roches perdues dans les cieux, un passage par où s'élançer vers un autre univers, quand un scrupule religieux vint les arrêter ; ils apprirent que des étrangers, qui

(*) Liv. v, ch. 34.

(**) Environ 564 ans avant Jésus-Christ.

cherchaient comme eux une patrie, avaient été attaqués par les Salyes. C'étaient les Massiliens, qui étaient venus par mer de Phocéë. Les Gaulois virent là un présage de leur destinée : ils aidèrent ces étrangers à s'établir sur le rivage où ils avaient abordé et qui était couvert de vastes forêts. Pour eux, ils franchirent les Alpes par des gorges inaccessibles, traversèrent le pays des Taurins; et, après avoir vaincu les Toscans, près du fleuve Tésin, ils se fixèrent dans un canton qu'on nommait la terre des Insubres. Ce nom, qui rappelait aux Édues les Insubres de leur pays, leur parut d'un heureux augure, et ils fondèrent là une ville qu'ils appelèrent *Mediolanum* (aujourd'hui Milan). « De nouvelles émigrations de Gaulois vinrent alors se joindre à Bellovèse, et s'établirent sous sa protection dans l'Étrurie, dans la Ligurie, et jusqu'au pied des Apennins. L'invasion de Brennus n'eut lieu qu'environ deux siècles après celle de Bellovèse.

BELLOY, terre et seigneurie du Beauvoisis, à trois kilomètres nord-ouest de Compiègne, érigée en baronnie en 1646, et en comté en 1653.

BELLOY (maison de). — Le premier membre connu de cette famille, l'une des plus illustres du Beauvoisis, figure en 1214, parmi les seigneurs qui jurèrent et signèrent la trêve que Philippe-Auguste conclut avec le roi d'Angleterre, après la bataille de Bouvines. Un autre, chargé du commandement de la ville d'Amiens, se distingua dans les guerres contre les Anglais, sous le règne de Charles VI. Deux autres seigneurs du Belloy furent revêtus de commandements importants sous Charles VII et Louis XI. L'un fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424, et l'autre à celle de Guinegate, en 1479.

BELLOY (Jean-Baptiste de), cardinal et archevêque de Paris, naquit à Moranglès, près de Senlis, le 19 octobre 1709. Il embrassa fort jeune l'état ecclésiastique, devint vicaire général, official et archidiacre de Beauvais, et fut nommé, en 1751, évêque de Glan-devos. C'est en cette qualité qu'il as-

sista, en 1755, à la fameuse assemblée du clergé, qui avait été convoquée pour rétablir la paix dans l'Église gallicane. Il s'y rangea du côté des prélats les plus modérés, surnommés les *feuillants*, parce qu'ils avaient à leur tête le cardinal de la Rochefoucauld, ministre de la *feuille* des bénéfices. Après la mort de Belzunce, de Belloy fut nommé pour le remplacer. Il montra la même charité, le même zèle que lui, mais n'imita point son intolérance, et parvint à rétablir le calme dans ce diocèse, si longtemps troublé par la querelle des jansénistes et des molinistes. Au moment de la révolution, il se retira à Chambly, petite ville voisine du lieu de sa naissance, et y attendit en paix le retour du calme et le rétablissement du culte. En 1801, il fut le premier des évêques qui firent le sacrifice de leur titre, pour faciliter la conclusion du concordat. Son exemple eut une grande influence sur ses confrères. Nommé, en 1802, archevêque de Paris, et un an après, cardinal, il termina, dans ces hautes fonctions, une carrière honorée par l'exercice de toutes les vertus sacerdotales, le 10 juin 1808. Il était âgé de quatre-vingt-dix-huit ans et huit mois.

BELLOY (Pierre de), issu d'une ancienne maison de Bretagne, naquit à Montauban vers 1540. A vingt et un ans, il fut fait professeur public à Toulouse, où sa réputation comme jurisconsulte le fit bientôt nommer à la place de conseiller en la sénéchaussée. Député à la cour pour les affaires de sa compagnie, il se mit en mauvaise odeur auprès de la ligue, par la chaleur avec laquelle il embrassa et soutint les droits de Henri IV. C'est à cette époque, vers 1584, qu'en réponse aux libelles des ligueurs, il publia l'*Apologie catholique*, où il démontrait avec beaucoup de netteté que les droits du roi de Navarre étaient indépendants de sa catholicité, et que le tribunal du pape n'était pas compétent pour en juger. Un jésuite, qu'on croit être Bellarmin, l'attaqua sous le nom de *Franciscus Romulus*, et le repré-

senta comme un hérétique et un athée. Les Guises, auxquels le livre de Pierre de Belloy déplaisait fort, le firent enfermer à la Conciergerie, puis à la Bastille, d'où il ne s'échappa qu'après deux ans de détention. Henri IV, pour reconnaître ses services, lui donna la charge d'avocat général au parlement de Toulouse. De Belloy a composé beaucoup d'autres écrits polémiques sur le même sujet. Les principaux sont : *De l'autorité du roi, et des crimes qui se commettent par les ligueurs*, 1588, in-8° ; *Examen du discours publié contre la maison royale de France*, la Rochelle, 1567, in-8°. Il y démasque avec beaucoup d'habileté les projets ambitieux de la maison de Lorraine, qu'il traite cependant avec une impartialité fort rare dans les écrits de cette sorte, et dont ses adversaires ne lui donnaient certainement pas l'exemple ; *Moyens d'abus, et nullité de la bulle de Pie V contre le roi de Navarre*, Cologne, 1586. Il y traite à fond la question de l'autorité du pape, et la réduit à de justes bornes. On a de lui, dans un autre genre, un ouvrage curieux : *De l'origine et institution des divers ordres de chevalerie*, Montauban, 1604 ; enfin, un assez grand nombre d'écrits sur des sujets divers, et particulièrement sur plusieurs points de jurisprudence, dont le détail serait trop long. En résumé, outre le mérite d'impartialité et de modération qui distingue les écrits polémiques de Pierre de Belloy, et qui n'en exclut ni le bon sens ni la logique, on doit reconnaître en lui un esprit lumineux et clair, peu déclamatoire, mais en revanche fort érudit. Plusieurs de ses ouvrages témoignent de sa science, qu'il mit au service de la royauté, presque toujours avec habileté, souvent aussi avec courage.

BELLOY (Pierre-Laurent Buirette de), né à Saint-Flour, en Auvergne, en 1727. Pour échapper à un oncle qui contrariait son penchant pour le théâtre en le forçant d'étudier au barreau, il se fit comédien, en attendant qu'il pût être auteur, et partit avec une

troupe qui allait jouer la comédie dans les cours du Nord. Revenu à Paris avec une tragédie, il allait la faire représenter, lorsque son oncle, dont la sévérité était devenue de la haine, surprit un ordre du roi qui fit cesser les répétitions. Enfin le poète triompha de son persécuteur ; mais la tragédie de *Titus*, maladroite copie de la *Clemenza di Tito* de Métastase, fut si mal accueillie, qu'il put regretter un moment d'avoir fait lever l'interdit. *Zelmire* dut un meilleur accueil à une action assez intéressante, quoique trop chargée d'événements et de coups de théâtre, et en plusieurs points invraisemblable. Le *Siège de Calais*, représenté bientôt après, emprunta une partie de son succès aux circonstances politiques et aux passions du jour. Au moment où les traités désastreux qui mettaient fin à la guerre de sept ans consumaient l'affaiblissement et l'humiliation de la France, où les plus tristes concessions faisaient gémir le patriotisme, tous les cœurs devaient être sensibles à un tableau qui retraçait les malheurs et la gloire des Français d'un autre âge, et les montrait héroïques dans la mauvaise fortune, et animés pour leur roi d'un dévouement inaltérable. Aussi la cour s'empressa-t-elle d'adopter l'ouvrage de du Belloy, et la politique se servit d'une tragédie pour consoler la nation de ses défaites. L'enthousiasme public n'avait peut-être jamais été excité à ce point par une pièce de théâtre. Quand l'illusion produite par les circonstances eut disparu avec elles, on jugea l'œuvre de du Belloy pour ce qu'elle valait ; et les longueurs, les lieux communs, la déclamation, les vers faibles qui s'y trouvaient mêlés à des situations historiques et touchantes et à de nobles élans de patriotisme, la firent reléguer au nombre des pièces estimables qui se conservent au théâtre, où elles occupent le second rang. On a encore de du Belloy : *Gaston et Bayard*, *Gabrielle de Vergy* et *Pierre le Cruel*, tragédies où il a fait abus de deux moyens d'intérêt trop faciles, la surprise et l'hor-

reur, et où les événements se multiplient et se compliquent au delà de la vraisemblance et du bon sens. Du Belloy mourut en 1775. Il avait été porté à l'Académie française par le succès du *Siège de Calais*.

BELLUNE (le duc de), maréchal de France. (Voyez Victor.)

BELLURN (combat de). — Le 13 mars 1797, l'armée française, commandée par Masséna, arriva devant la forte position de Bellurn. Les Autrichiens ne l'attendirent pas, ils se hâtèrent de battre en retraite. Mais nos troupes atteignirent leur arrière-garde à Cadore, l'enveloppèrent, et lui firent sept cents prisonniers, au nombre desquels étaient un colonel et le général Lusignan.

BELMONT (Aimery de), troubadour, contemporain d'Aimery de Belenvei, chanta, ainsi que ce dernier, les charmes et le savoir de la comtesse de Sobiras. La seule pièce de vers qui nous reste de lui, dans le recueil de Sainte-Palaye, est pleine de grâce et de sentiment.

BELMONT (N.). — Quatre mille Autrichiens, guidés par un émigré français, surprennent, en 1793, pendant la nuit, les avant-postes du fort de Bitche. (Voyez ce mot.) On bat la générale, on se fusille dans l'obscurité, on court au hasard, parce qu'on ignore vers quel point se dirigent les masses ennemies. Un citoyen, le généreux Belmont, qui avait pour toute propriété une maison en bois sur le chemin par lequel les Autrichiens avaient dû arriver, court y mettre le feu, en s'écriant : « Elle servira de flambeau pour nous éclairer ! » A la lueur de l'incendie, les Français aperçoivent leurs ennemis, les arrêtent par un feu bien dirigé, les forcent à la retraite, et le fort est sauvé.

BELON (Pierre), voyageur et naturaliste, né à la Souletière, dans le Maine, vers l'an 1518, parcourt successivement l'Allemagne, la Bohême, la Turquie, la Grèce, l'Asie Mineure, la Palestine et l'Égypte, dans le but de contribuer aux progrès de l'histoire naturelle et de la géographie. Revenu en France en 1550, il publia

la relation de ses voyages, et plusieurs traités sur les différentes parties de l'histoire naturelle. En 1557, il entreprit un nouveau voyage, et parcourut l'Italie, la Savoie, le Dauphiné et l'Auvergne. A son retour, Charles IX lui donna un logement au petit château de Madrid. Il y travailla à une traduction de Dioscoride et de Théophraste, lorsqu'en 1564, il fut assassiné dans le bois de Boulogne, en revenant de Paris. Il est peu de voyageurs qui aient réuni une aussi grande variété de connaissances que Pierre Belon ; il en est peu qui aient fait connaître autant de détails intéressants sur la géographie ancienne et moderne, les mœurs et les usages des peuples orientaux. Observateur exact, écrivain véridique, il montre dans ses écrits une judicieuse critique, et y fait preuve d'une profonde érudition. Buffon le cite souvent, et s'appuie quelquefois de son autorité. Son style est comparable, pour l'énergie et la naïveté, à celui de Amyot, son contemporain. Aussi est-on forcé de convenir que s'il est un des savants qui contribuèrent le plus puissamment aux progrès des sciences dans le seizième siècle, il est également un des écrivains français les plus remarquables de cette époque. On peut voir, à la fin de l'article consacré à Belon, dans la Biographie universelle, la longue liste de ses ouvrages. Nous nous bornerons à en citer ici les principaux : *De arboribus coniferis, resiniferis altisque sempiterna fronde virentibus, etc.*, Paris, 1553, in-4°. *Les observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Égypte, Arabie, et autres pays étrangers, rédigées en trois livres*, Paris, 1553 et années suivantes, in-8°. *L'Histoire de la nature des oiseaux, etc., en sept livres*, Paris, 1555, in-folio, fig. *Remontrances sur le défaut du labour et culture des plantes, etc.*, Paris, 1558, in-8°.

BELOT, terre et seigneurie dans la Franche-Comté, érigée en marquisat en 1706.

BELOT (Jean), né à Blois à la fin du seizième siècle, avocat au conseil privé du roi Louis XIII, s'est fait connaître par son *Apologie de la langue latine*, qui lui attirera de nombreuses plaisanteries. Ménage, dans la *Requête des Dictionnaires*, dit que la langue latine était pour jamais perdue,

Si le bel avocat Belot,
Du barreau le plus grand falot,
N'en eût pris en main la défense,
Et protégé son innocence,
En quoi, certes, et sa bonté,
Et son zèle et sa charité
Se firent d'autant plus paroître,
Qu'il n'a l'honneur de la connoître.

BELOT (Madame), née en 1726, morte à Chaillot en 1805, a publié plusieurs ouvrages également remarquables sur l'histoire et sur la politique. Les principaux sont : *Réflexions d'une provinciale sur le discours de J. J. Rousseau, touchant l'égalité des conditions, 1757*; *Observations sur la noblesse et le tiers état, 1758*; *Mélanges de littérature anglaise, 6 vol. in-12*; et plusieurs bonnes traductions de l'anglais, savoir : *Histoire de la maison de Plantagenet*; *Histoire de la maison de Tudor*, de Hume, 6 vol.; et *Histoire de la maison de Stuart, 1776, 6 vol. in-12*.

BELSUNCE, ancien château avec titre de vicomté, dans le Val d'Arberone, pays de la basse Navarre, à onze lieues ouest de Pau.

BELSUNCE (maison de), ancienne et illustre famille de la basse Navarre, dont le chef était autrefois colonel-né des milices du Val d'Arberone, et avait le droit, dans les assemblées des états, de précéder l'alcade, ou juge royal de la contrée. Le premier membre connu de cette famille est *Roger de Belsunce*, qui acquit, en 1154, la vicomté de Macaie, dans le pays de Labour. Nous citerons, parmi ses descendants, *Guillaume Arnould*, grand chambellan, et l'un des officiers les plus dévoués de Charles le Mauvais, roi de Navarre; *Garcie-Arnould II*, qui signa, avec les seigneurs de Grammont et de Luxe, le traité de paix fait en 1384 entre la France et l'Espagne; *Jean IV*, conseiller de Jeanne

de Navarre, mère de Henri IV, et l'un de ceux en qui elle avait le plus de confiance; enfin, *Jean V*, qui jouit d'une grande faveur auprès de Henri IV et de Louis XIII. Le fameux évêque de Marseille, dont l'article suit, descendait d'une branche de cette maison.

BELSUNCE DE CASTEL - MORON (Henri-François-Xavier de), né au château de la Force, en Périgord, le 4 décembre 1671, d'abord jésuite, ensuite grand vicaire d'Agen, puis évêque de Marseille en 1709, signala son zèle et sa charité durant la peste qui désola cette ville en 1720 et 1721. Son dévouement fit alors l'admiration de toute l'Europe. Millevoye l'a célébré dans un poème intitulé *Belsunce ou la Peste de Marseille*. Tout le monde connaît ces vers de Pope, dans son *Essai sur l'homme* :

Lorsqu'aux champs de Marseille un air contagieux
Portait l'affreux mort sur ses rapides ailes,
Pourquoi, toujours en butte à ses flèches mortelles,
Un prélat, s'exposant pour sauver son troupeau,
Marche-t-il sur les morts sans descendre au tombeau?

Le roi, pour récompenser Belsunce, le nomma, en 1723, à l'évêché de Laon (duché-pairie); mais il refusa cet avancement dans la hiérarchie, pour ne pas abandonner l'église que le sacrifice de sa vie et de ses biens lui avait rendue chère. Il refusa de même, en 1729, l'archevêché de Bordeaux. Il en fut dédommagé par deux riches abbayes, et par le privilège de porter en première instance, à la grand-chambre du parlement de Paris, toutes les causes qui regardaient les bénéfices de son diocèse. Enfin, le pape Clément XII le décora du pallium en 1731. Mais, sur la fin de ses jours, Belsunce, entraîné sans doute par un attachement excessif pour les jésuites, ses anciens confrères, persécuta comme jansénistes les fidèles que son dévouement avait arrachés aux désastres de la contagion. C'est la seule tache que l'on puisse trouver dans la vie, d'ailleurs si glorieuse, de ce vertueux prélat. Il mourut à Marseille, le 4 juin 1755. Il avait publié un grand nombre d'ou-

vrages. Nous citerons seulement le suivant : *L'Antiquité de l'église de Marseille, et la succession des évêques*, Marseille, 1747-1751, 3 vol. in-4°.

BELSUNCE (le comte de), de la même famille que le précédent, était, en 1790, major en second du régiment de Bourbon, infanterie, en garnison à Caen. Il n'est connu que par sa fin tragique et par l'ardente opposition qu'il avait déployée contre toutes les réformes de la révolution. Accusé, par trois grenadiers du régiment d'Artois, de leur avoir fait enlever une médaille qu'ils avaient reçue pour services rendus à la patrie, il fut entouré dans son logement par un nombreux rassemblement. Effrayé, il se réfugia à l'hôtel de ville; mais il en fut arraché et massacré sous les yeux de l'autorité, qui ne put le sauver. Marat avait dénoncé dans une de ses feuilles le comte de Belsunce comme un ennemi de la liberté; on l'accusa d'avoir été l'un des auteurs de sa mort. Prudhomme prétend même, dans son *Histoire des crimes de la révolution*, « que la mort de Belsunce, amant aimé de mademoiselle d'Armans, plus connue sous le nom de Charlotte Corday, fut le premier motif de la haine de cette jeune fille contre Marat. » Si cette assertion est vraie, l'héroïne des Girondins n'aurait frappé Marat qu'en obéissant à un sentiment personnel, et son dévouement à la patrie ne serait qu'une chimère.

BELURGER (Claude), savant helléniste et professeur de belles-lettres au collège de Navarre, fit faire de tels progrès à ses élèves dans la connaissance de la langue grecque, qu'à la fin de leurs études ils étaient en état de soutenir publiquement des thèses en grec, ce qu'on n'avait point encore vu dans l'université de Paris. Belurger avait une telle passion pour Homère, que, pour mieux le comprendre, il voulut voir les lieux qu'il a décrits. Il plaça toute sa fortune chez les chartreux, qui s'obligèrent à lui faire passer, partout où il se trouverait, une pension de six cents écus d'or, et partit pour l'Italie, à l'âge de cinquante ans. Il re-

cut à Rome l'accueil le plus favorable, et y célébra, par une ode grecque, le mariage d'Antoine Borghèse, neveu de Paul V, avec Camille Orsini. Il se rendit ensuite à Venise, et s'y embarqua pour Alexandrie; mais le climat de l'Égypte fut mortel pour lui: il y tomba malade, et mourut vers 1622, avant que ses yeux eussent pu contempler aucun des lieux célébrés par le père de la poésie épique. Belurger avait composé sur Homère un commentaire qu'il ne fit point imprimer, et qui s'est perdu. La bibliothèque royale possède de lui un manuscrit intitulé *Totius cosmographiæ et geographiæ tractatio*. Les seuls de ses ouvrages qui aient été imprimés sont deux pièces grecques que l'on trouve en tête de l'édition de *Psellus* par Gaulmin, et de celle des *Éthiopiennes* d'Héliodore, par Bourdelot.

BELVÈDÈRE, en Calabre (siège de). — Jacques II, roi de Sicile et d'Aragon, assiégeait en 1289 la place de Belvédère, en Calabre; un Français, nommé Robert Sanguinet, en était gouverneur. Ce capitaine, habile ingénieur, écrasait les assiégeants par une grêle de pierres. Deux de ses fils étaient prisonniers dans le camp ennemi; André Doria, homme de sang, proposa de les attacher au lieu où les pierres tombaient en plus grand nombre. On exécute ce projet, et l'on en instruit leur père. Sanguinet balance quelques instants; cependant le devoir l'emporte sur la tendresse paternelle; il fait continuer de tirer au même endroit. Un de ses fils est assommé; l'autre échappe à cette grêle meurtrière. Honteux de cette barbarie, le roi fait détacher le fils du gouverneur qui était encore en vie, le renvoie à son père avec le corps de son malheureux frère, et lève le siège.

BELVER (combat de). — Six mille Espagnols attaquèrent, le 26 juin 1794, les Français, campés à Bezalu. Les troupes aux ordres des généraux Charlet et d'Oppen se portèrent vivement sur les points d'attaque. Des volontaires revenaient alors d'une expédition sur Campredon; ils manquaient pour

la plupart de souliers. On leur annonce que l'ennemi s'avance vers Belver ; aussitôt ils coupent leurs sacs de peau, en forment des semelles, qu'ils attachent sous leurs pieds : ainsi chaussés, ils courent partager les dangers de leurs frères d'armes. L'ennemi fut complètement battu, et compta mille soldats morts ou prisonniers.

BÉLYARD, poète fort peu connu de la fin du seizième siècle. On ignore les circonstances de sa vie et la date de sa mort, et même pour le lieu de sa naissance, il faut recourir à des conjectures. Comme il se nomme lui-même quelque part Bélyard Vallegeois, on suppose qu'il était de Vallage en Champagne. Il semble avoir pris une part active aux troubles qui agitérent la France sous Henri III, et s'être fait le poète de la ligue. En 1592, au moment où les passions étaient le plus irritées, il composa une tragédie qu'il dédia au maire de Troyes, et qui porte ce titre : *Le Guysien, ou Perfidie tyrannique commise par Henry de Valois es personnes du prince de Lorraine, le cardinal, et Henry de Lorraine, duc de Guise*. L'intérêt historique est le seul qui s'attache à cette pièce. L'anarchie était alors sur le théâtre comme dans le royaume. Le drame de Bélyard n'est qu'une satire arbitrairement divisée en scènes et en actes. Sa haine pour Henri III et son enthousiasme pour la ligue lui dictèrent aussi une *Éclogue à onze personnages sur les misères du royaume et sur la miraculeuse délivrance du duc de Guise*. Cette éclogue n'a de bucolique que son titre de *pastorale*. C'est tout simplement une diatribe politique dialoguée. Quoi qu'en ait dit un critique bienveillant, qui la trouve digne de Virgile, elle n'a d'importance que par sa date. On trouve dans les œuvres de Pasquier une lettre (la quatorzième) où cet illustre magistrat raconte avec beaucoup de verve et de chaleur comment le duc de Guise parvint à s'échapper en effet du château de Tours où le roi l'avait enfermé. Cette narration est plus animée et plus curieuse que le pamphlet rimé de notre poète.

BELZAIS - COURMENTIL (Nicolas-Bernard-Joachim-Jean), né à Ecouché (Orne), fut élu, en 1789, député du tiers état du bailliage de cette ville aux états généraux. C'est à lui qu'on doit l'idée de la réforme du système monétaire, auquel il appliqua la division décimale. C'est lui aussi qui proposa de changer l'empreinte des monnaies. En 1794, le département de l'Orne le nomma député au Conseil des Cinq-Cents, d'où il passa au Corps législatif, en 1799. En 1802, il fut nommé préfet du département de l'Aisne, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1804.

BENABEN (L.-G.-J.-Marie) naquit à Toulouse le 12 février 1774. Il fit partie de l'expédition d'Égypte en qualité de commissaire des guerres, revint ensuite dans sa ville natale, où il fut nommé chef du bureau militaire à l'administration départementale. A l'époque de la création des préfetures, il entra dans la carrière de l'enseignement public, qu'il quitta au moment de la restauration pour venir à Paris se lancer dans la politique. Il prit alors part à la rédaction de différents journaux, composa plusieurs brochures sur les questions du moment, et fut attaché secrètement à la police. Depuis 1815 jusqu'en 1832, époque de sa mort, il ne cessa d'écrire dans les journaux ministériels, et de composer des brochures politiques, où le pouvoir était plus ou moins en censé, suivant qu'il payait plus ou moins généralement le misérable folliculaire.

BENAON, seigneurie de l'ancien Poitou, érigée en comté en 1378.

BÉNARD (dom Laurent), savant bénédictin, né à Nevers, fut le fondateur de la congrégation de Saint-Maur, pour laquelle il obtint, en 1618, des lettres patentes de Louis XIII, et dont il fut nommé procureur général. Il mourut en 1620, dans un âge avancé. Il a écrit, entre autres ouvrages, une *Dissertation de l'esprit des ordres religieux* (Paris, 1616, in-8°), des *Parénèses, ou Exhortations sur la règle de Saint-Benoît* (Paris, 1616-18-19, 3 vol.

in-8°), et la *Police régulière, tirée de la règle de Saint-Benoît*.

BÉNAUD-LA-GRAVE fut envoyé, en 1795, au Conseil des Cinq-Cents par le département du Pas-de-Calais. Il fut chargé de faire un rapport sur les *chauffeurs*, et il provoqua l'attention du gouvernement sur les crimes de ces brigands. Lors de la tentative de raccommodement essayée par le Directoire avec l'Angleterre, il se prononça pour la paix qu'offrait le négociateur anglais, lord Halmesbury, à des conditions presque honteuses pour la France. Bénard-la-Grave ne s'occupait que de matières financières. Cependant, en toute occasion, il manifesta sa haine contre la révolution; ainsi il fit annuler les lois contre les traîtres qui, en 1793, avaient livré Toulon aux Anglais, ou qui avaient abandonné la ville avant son occupation par les troupes de la république. Il est encore un des représentants qui votèrent l'impôt sur le tabac. Après le 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet à Saint-Omer, fonction qu'il conserva jusqu'en 1812.

BENAUGES, *Pagus Benaugensts*, pays avec titre de comté, dans le Bordelais; Cadillac en était le chef-lieu. Il forme aujourd'hui le canton de Cadillac, dans le département de la Gironde.

BENAZIE (Bernard de la), *Benasius*, chanoine, né à Agen en 1634, mort dans cette ville, le 5 avril 1723, a publié un assez grand nombre d'ouvrages où il a consigné le résultat de longues et savantes recherches sur l'histoire nationale. Nous citerons seulement les principaux : *Dissertatio de tempore quo primo evangelium est prædicatum in Galliis*, Toulouse, 1691, in-12; *Défense de l'antiquité des Églises de France contre Delaunay*, Agen, 1696, in-12; *Præconium divi Caprasti ejusque episcopalis dignitas*, Agen, 1714, in-12. Indépendamment de ces ouvrages, Benazie a laissé beaucoup de recherches manuscrites sur l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire de l'Agenois.

BENCE (Jean), né à Rouen en 1568, mort à Lyon en 1642, fut un des pre-

miers prêtres de la congrégation de l'Oratoire, et l'un de ceux qui contribuèrent le plus, avec le cardinal de Bérulle, à l'établissement de cette congrégation en France. Il a publié quelques ouvrages ascétiques.

BENEARNI ou **BENARNENSES**, peuple de la Novempopulanie; leur chef-lieu était *Beneharnum*. Ils habitaient le Béarn.

BENEHARNUM, ancienne ville et évêché, dans le Béarn. Cette ville existait encore au commencement du septième siècle. Grégoire de Tours dit qu'elle appartenait alors à Galsuinde, sœur de Brunehaut. Elle fut détruite lors des invasions des Sarrasins et des Normands. Lescar devint alors la résidence de l'évêque. Cependant, en 1599, Henri IV, dans son édit pour le règlement de la religion, indique encore le hameau de *Benefacq* (situé sur l'emplacement de l'ancien *Beneharnum*), comme la résidence de l'évêque de Lescar (*).

BÉNÉDICTINES, religieuses qui suivaient la règle de Saint-Benoît. La première maison française de bénédictines dont l'histoire fasse mention, est celle de Sainte-Croix de Soissons, qui fut fondée, en 544, par Radegonde, femme de Childebert. L'abbaye de Chelles, construite en 546 par ordre de Clotilde, veuve de Clovis, était aussi habitée par des bénédictines. Au reste, les couvents de cet ordre, comme ceux des bénédictins, se multiplièrent rapidement. Paris seul en comptait neuf au moment de la révolution. Voy. l'article suivant.

BÉNÉDICTINS. — Le plus ancien et le plus considérable des ordres religieux qui aient existé en Occident, fondé au mont Cassin par saint Benoît, vers le milieu du sixième siècle. La règle de cet ordre était un choix des meilleurs statuts observés par les monastères d'Orient; elle avait pour but de prévenir la vie purement contemplative, que l'on reprochait avec raison à un grand nombre de moines orien-

(*) Voy. Walckenaer, Géographie ancienne des Gaules, t. II, p. 407.

taux ; elle recommandait le travail manuel , et faisait un devoir de la lecture et du travail intellectuel. Toutefois , cette règle n'était pas d'une excessive sévérité , aussi fut-elle bientôt adoptée par un grand nombre de monastères. Elle fut apportée en France au commencement du septième siècle , et , avant la fin du huitième , elle avait remplacé , dans tous les monastères de cette contrée , les règles de Cassien et de Saint-Colomban.

Cependant , malgré son peu de sévérité , la règle de Saint-Benoît s'étant bientôt relâchée , les couvents qui la pratiquaient ne tardèrent pas à devenir des foyers de scandale. Dès le commencement du neuvième siècle , la nécessité d'une réforme se faisait vivement sentir. La première qui fut introduite , et la plus importante de toutes , est celle qui porte le nom de Saint-Benoît d'Aniane (voyez ce mot). Un synode tenu à Aix-la-Chapelle , en 817 , et présidé par ce saint personnage , ramena les statuts de l'ordre à leur première rigueur , y introduisit les modifications que le temps avait rendues nécessaires , et les prescrivit comme une loi fondamentale à tous les monastères de l'empire carlovingien. Toutefois , le relâchement avait pris de telles racines dans les habitudes des moines , qu'un petit nombre de couvents seulement adoptèrent cette réforme dans le nord de la France : de ce nombre furent les abbayes de Tours , de Corbie , de Saint-Bertin , de Reims et de Fleury , qui atteignirent en peu de temps un haut degré de prospérité , et devinrent pour toute l'Europe , dans les ténèbres de ce siècle d'ignorance , des foyers de lumière.

Mais il était difficile de résister longtemps au torrent de la barbarie ; les sectateurs de saint Benoît d'Aniane s'y laissèrent entraîner à leur tour , et la nécessité d'une réforme se fit de nouveau sentir ; elle fut opérée , au commencement du dixième siècle , par Eudes , abbe de Cluny. Une nouvelle congrégation se forma alors sous le nom de ce monastère , qui en fut considéré comme la métropole ; elle s'é-

tendit rapidement , et deux siècles après , plus de dix mille moines , répandus dans les différentes parties de l'Europe , reconnaissaient l'autorité de l'abbé de Cluny.

Nous n'entreprendrons point ici de faire l'histoire de l'ordre entier des bénédictins. Ce serait sortir de notre cadre. Nous devons nous borner à mentionner les principales congrégations de cet ordre qui ont pris naissance sur le territoire de la France. Nous citerons seulement celle de Sauve-Major , créée près de Bordeaux , en 1079 , par saint Gérard , abbé de Corbie ; celle des chartreux fondée , en 1086 , dans le Dauphiné , par saint Bruno , chanoine de Reims ; celle de Grandmont établie , à la même époque , dans un monastère de ce nom , situé dans le Limousin ; enfin , celle de Cîteaux , l'une des plus célèbres congrégations de l'ordre de Saint-Benoît , fondée vers 1098 , par Robert de Champagne.

Le commencement du douzième siècle vit établir en France deux autres congrégations qui acquièrent aussi une grande célébrité ; nous voulons parler de la congrégation de Fontevrault fondée , en 1121 , par Robert d'Arbrissel , et de celle de Clairvaux , associée , en 1115 , par saint Bernard , son fondateur , à la congrégation de Cîteaux. (Voyez les articles Robert d'ARBRISSEL et saint BERNARD.)

La dévotion extraordinaire de saint Louis pour saint Jean Galbert , fondateur de la congrégation italienne de Vallombreuse , donna naissance en France , et particulièrement dans le Dauphiné , au commencement du treizième siècle , à la congrégation du Petit-Vallombreuse. Un moine bénédictin fonda vers 1240 , dans les environs de Dijon , la congrégation du Val-des-Choux , qui portait l'habit et observait les statuts de Cîteaux. Enfin , la congrégation du Val-des-Ecoliers fut établie vers 1224 , dans les environs de Langres , par quatre professeurs de l'université de Paris.

Les feullants , institués vers le milieu du seizième siècle par Jean de la

Barrière (voyez ce mot), s'établirent à Paris en 1687.

Mais c'est au dix-septième siècle que fut établie la plus célèbre des congrégations de l'ordre des bénédictins. Un religieux de l'abbaye de Sainte-Vanne de Verdun, nommé dom Didier de la Cour, avait fondé en Lorraine, en 1601, une nouvelle congrégation, à laquelle il avait donné le nom de congrégation de Saint-Vanne. Dans les états généraux tenus en 1614, le clergé de France exprima le vœu de voir la réforme de dom Didier de la Cour introduite dans les monastères du royaume. Pour obtempérer à ce vœu, les supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne décidèrent, en 1618, l'établissement en France d'une congrégation semblable à la leur, mais tout à fait distincte, et qui prit le nom de congrégation de Saint-Maur. Les membres de cette nouvelle congrégation obtinrent de Louis XIII leurs lettres patentes, et leurs statuts furent approuvés par le pape Urbain VIII, en 1627. L'abbaye de Saint-Denis avait été érigée, en 1606, en congrégation bénédictine; le cardinal de Richelieu lui ordonna, ainsi qu'à tous les couvents bénédictins de France, d'accéder à la congrégation de Saint-Maur.

Cette congrégation étant la plus recommandable de toutes celles de l'ordre de Saint-Benoît, nous croyons devoir donner ici une courte analyse de ses statuts. Elle était divisée en six provinces, dont les députés se réunissaient à des époques indéterminées pour élire un général qui résidait au chef-lieu de la congrégation, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris. Ce général avait deux assistants. Un collège de définiteurs et six visiteurs étaient à la tête de l'ordre. Chaque couvent était dirigé par un prieur. Plusieurs couvents avaient de hautes écoles et des établissements d'instruction pour la jeunesse noble. Il devait y avoir dans tous une bibliothèque. Tous les religieux devaient se livrer à des travaux d'érudition; ces travaux formaient leur occupation habituelle. Afin de leur laisser plus de loisir, des frères

lais furent chargés de tous les soins que réclamaient les affaires matérielles. Des dispenses d'assister régulièrement aux offices étaient accordées à ceux qui étaient le plus occupés. Une grande division du travail permettait à chacun de se livrer à la spécialité qui convenait le mieux à ses goûts; les uns se chargeaient des recherches, les autres coordonnaient les matériaux, d'autres rédigeaient ou corrigeaient la rédaction de leurs confrères. C'est au zèle qui les animait pour les progrès de la science, à leur vie paisible, affranchie de tous les soins matériels, à leurs habitudes d'ordre et de travail, que l'on doit les immenses travaux qui ont illustré leur congrégation, et répandu tant de lumière sur les siècles les plus obscurs de notre histoire.

Les querelles des jansénistes et des molinistes vinrent, dans le dix-huitième siècle, arracher les bénédictins à leurs travaux, et troublèrent la tranquillité de leur vie, jusqu'alors si utilement employée. Ils avaient pris part, pour les jansénistes contre les jésuites, leurs rivaux de gloire littéraire. Ceux-ci s'en vengèrent et attirèrent sur eux les persécutions du pouvoir. Bannis, emprisonnés, tourmentés de mille manières, les bénédictins finirent par céder. Mais leur ordre ne se releva plus de la secousse qu'il avait éprouvée alors.

Quand les jésuites furent bannis de France, en 1763, c'est aux bénédictins que l'on confia les établissements d'instruction publique que les religieux de cet ordre furent forcés d'abandonner. Sur les douze écoles reconnues alors par le gouvernement, ils en dirigeaient six; c'étaient celles de Sorèze, Rebaix, Beaumont, Pont-le-Roy, Dôle et Auxerre. Un décret rendu, le 19 juin 1790, par l'assemblée constituante, les enveloppa dans la suppression de tous les ordres monastiques.

Quelques religieux, sous la direction de dom Prosper Guéranger, se réunirent, en 1833, à Solesme (département de la Sarthe), dans le but de reconstituer en France l'ordre des bénédictins de la congrégation de Saint-

Maur. Leur établissement fut érigé, en 1837, en abbaye régulière; et, par son bref du 1^{er} septembre de cette année, le pape Grégoire XVI accorda la dignité abbatiale à dom Guéranger. Une succursale de l'abbaye de Solesme a depuis été établie à Angers.

Les nouveaux bénédictins s'occupent, comme les anciens, de travaux littéraires. Ils ont déjà donné au public, sous le titre d'*Origines de l'église romaine*, une édition de l'histoire des papes d'*Anastase le bibliothécaire*, et ont entrepris la publication du quatorzième et dernier volume de l'immense collection intitulée : *Gallia christiana*. Mais on ne remarque dans ces publications, ni la judicieuse critique, ni l'immense érudition, ni surtout la sévère impartialité qui rendent si recommandables les travaux de leurs devanciers.

METS DES PRINCIPAUX BÉNÉDICTINS AVEC L'INDICATION DE LEURS OUVRAGES (*).

	Mort.
Achéry (Jean-Luc d'), <i>Spicilegium</i> . Œuv. de Lanfranc.	1685
Baussonnet, collaborateur de la Diplomatique, dix-huitième siècle.	
Beaubois (Maurice de), <i>Hist. de Bretagne</i> ...	1750
Blampin (Thomas), édit. de saint Augustin.	1710
Bouilliant (Jacq.), <i>Hist. de l'abbé de Saint-Germain</i>	1726
* Bonquet (Mortiu).....	1754
Bréville (J.-F. de), <i>Histoire des Gaules</i>	1780
* Brial (M.-J.-J.).....	1828
Briant (Denis), collab. de D. Lobineau.....	1716
Brice (Et.-Gab.), coll. du <i>Gallia Christiana</i> .	1755
Caffieux (Ph.-J.), <i>Trésor général de France</i> .	1777
* Carpentier (Pierre).....	1767
Chantelou (Cl.), collab. du <i>Spicileg.</i>	1664
* Clément (Ch.).....	1778
Clement.....	1793
Delfau (François), collab. de D. Blampin....	1676
Devienne (Ch.-J.-B.), <i>Histoire de Bordeaux</i> , <i>Hist. d'Artois</i>	1792
* Duplessis (Mich.-Touss.-Chrét.).....	1764
Durand (Ursin), collab. de D. Martène.....	1773
* Estrennot de la Serre (Cl.).....	1699
* Fribien des Auvais (Mich.).....	1719
* Millatre (Guill.).....	1706
Fouquère (Ant.-M.), <i>Hist. monothéitarum</i>	1709
Garnier (J.), édit. des Œuvres de saint Basile.	1725
Goarin (Pierre), <i>Grammaire et dictionnaire hébreux</i>	1729
Henri (Pierre), collab. du <i>Gallia christiana</i> . Mort vers.....	1800
Housseu (Et.), collab. du <i>Rec. gallic. script.</i>	1763
Labat (Pierre-Daniel), collab. des Œuvres de saint Grégoire de Naziance.....	1803
Legallois (Ant.-Paul), collaborateur de l' <i>Histoire de Bretagne</i>	1695

(* Les noms marqués d'un astérisque ont un article dans ce Dictionnaire.

* Lobineau (Gui-Alexis).....	1727
Loppin (Jacques), collaborateur des édit. des PP. grecs.....	1693
* Mabillon (Jean).....	1707
Maran (Prudent), éditeur des Œuvres de saint Cyprien et de saint Justin.....	1762
* Martène (Edmond).....	1739
Martin (Jacques), <i>Religion des Gaulois</i> , <i>Histoire des Gaules</i>	1751
* Montfaucon (Bernard de).....	1742
* Parnetty (Antoine-Joseph).....	1801
* Plancher (Urbain).....	1750
Pommeraye (Jean-Franç.), divers travaux sur Rouen.....	1687
Pouget (Ant.), collab. des <i>Annal. grecæ</i> , et des Œuvres de saint Athanase.....	1709
* Rivet de la Grange (Ant.).....	1749
* Ruinart (Thierry).....	1709
* Sainte-Marthe (Denis de).....	1728
Taillandier (Ch.-Louis), collaborateur de l' <i>Histoire de Bretagne</i> de D. Morin....	1786
* Tassin (René-Prosp.).....	1777
Thiroux (Jean-Évangéliste), collaborateur du <i>Gallia christiana</i>	1731
Thuillier (Ant.-Vinc.), trad. de Polybe....	1736
* Toustain (Ch.-Franç.).....	1754
Toutée (Ant.-Aug.), édit. des Œuvres de saint Cyrille.....	1718
* Vaissette (Joseph).....	1756

BÉNÉFICES. — Dans les premiers temps de la conquête des Gaules par les Francs, les rois et les principaux chefs de la race conquérante s'emparèrent de terres considérables. C'est là qu'ils s'établirent avec les hommes qui les accompagnaient à la guerre. Le chef suprême, le roi, s'était fait une large part dans la première distribution des propriétés; puis, pendant plusieurs siècles, les expéditions et de nouvelles conquêtes s'accomplirent, et le domaine royal reçut de notables accroissements. D'autres causes encore ajoutèrent à l'étendue de la propriété des rois mérovingiens; par exemple, la confiscation légale des biens des coupables, les cas de déshérence, et enfin les confiscations iniques et violentes. La substitution des Carlovingiens aux Mérovingiens augmenta encore le domaine privé des rois, car les Carlovingiens réunirent aux terres qu'ils avaient en propre celles qu'ils avaient possédées avant eux les successeurs de Clodion et de Mérovée. « Les simples chefs de bande, dit M. Guizot, n'avaient pas sans doute les mêmes moyens d'accroître à ce point leurs possessions; mais ils avaient originairement reçu ou pris beaucoup de terres; les violences, les expéditions

partielles étaient aussi à leur usage; conquérant des terres pour leur compte, comme un souverain conquiert de nos jours des provinces pour ses États, ils acquirent bientôt d'immenses domaines. Qu'en devaient-ils faire? Ce qu'ils avaient fait en Germanie de leurs armes, de leurs chevaux, de leurs banquets. Le besoin et le goût de la propriété foncière devenaient communs à tous les hommes libres. Des terres devinrent les présents par où les rois et les hommes puissants s'appliquèrent à retenir leurs compagnons ou à en acquérir de nouveaux. Ces présents recurent le nom de *bénéfices* (*).

Quant au mode de concession des bénéfices, il n'y avait rien de fixe ni de régulier. Depuis Clovis jusqu'à l'établissement du régime féodal, on voit à toutes les époques : 1° des bénéfices arbitrairement révoqués par le donateur; 2° des bénéfices temporaires; 3° des bénéfices concédés à vie; 4° des bénéfices donnés ou retenus héréditairement.

En général, dans l'origine, les bénéfices n'étaient donnés que temporairement et à vie. Toutefois, il est facile de prouver que même sous les rois de la première race, il y eut des bénéfices héréditaires. Plus tard, au contraire, presque tous les bénéfices devinrent héréditaires. Cette révolution dans la propriété s'opéra après la mort de Charlemagne. Mais sous Louis le Débonnaire et dans les premières années du règne de Charles le Chauve, l'hérédité des bénéfices, comme le dit encore M. Guizot, bien qu'elle fût devenue un fait presque général, n'était point encore un droit universel et reconnu.

La concession des bénéfices n'était point gratuite de la part des rois. Celui qui tenait une terre du domaine royal était astreint à de certaines obligations, et principalement au service militaire. C'était toujours un ancien souvenir de la Germanie, où le chef de guerre s'attachait par les présents des

compagnons vaillants et dévoués. Sous les deux premières races, les hommes qui recevaient une terre à titre de bénéfice, donnaient en échange, comme on disait alors, *la fidélité*. Ce fut Charlemagne surtout qui régularisa les obligations des individus nombreux qui tenaient un immeuble du domaine royal, et sa législation descend dans les plus grands détails, principalement en ce qui concerne le service militaire.

Sous Louis le Débonnaire, le lien de fidélité qui unissait les possesseurs de bénéfices au donateur commença à se relâcher. On continua, il est vrai, de prêter serment à l'empereur, mais en cela on ne faisait que remplir une vaine formalité. Le chef suprême n'était plus assez puissant pour tenir dans une sujétion complète les grands propriétaires, qui trouvèrent alors dans l'affaiblissement du pouvoir central et dans l'étendue de leurs propres domaines assez de forces pour se soustraire à leurs obligations. Les fidèles ou vassaux se rendaient peu à peu indépendants. Le capitulaire de Kiersy par lequel Charles le Chauve, en 877, rendit les bénéfices héréditaires et consumma ainsi une grande révolution dans la propriété, ne fut que la sanction d'un fait accompli. Nous devons remarquer ici que si les grands propriétaires parvinrent à se soustraire, eux et leurs terres, à la surveillance du pouvoir royal, il n'en fut point de même des petits propriétaires, qui, par le besoin de protection, restèrent sous la dépendance des hommes qui avaient des forces plus considérables que les leurs. Ces relations des grands et des petits propriétaires, en dehors de l'action du pouvoir royal, hâtèrent l'établissement et le développement du système féodal.

Il ne faudrait point croire que les bénéfices aient été également multipliés dans toutes les parties de l'empire, et qu'en changeant de nature, ces bénéfices aient converti exclusivement en *fiefs* toutes les propriétés. Il y avait, dans le Midi surtout, un grand nombre de terres qui n'avaient jamais été des bénéfices et qui étaient exemp-

(*) Voyez Guizot, *Essai sur l'histoire de France*.

tes, depuis l'origine, de toute surveillance et de toute obligation. Ces terres ne furent pas atteintes par la révolution féodale, et au moyen âge, le midi de la France fut, par opposition au nord, où dominait le système des fiefs, le pays des *alleux*, c'est-à-dire, de la propriété libre, et qui n'était soumise à aucune redevance.

BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES. — Ancien mode d'administration des biens ecclésiastiques, par lequel à chaque fonction du ministère religieux était attachée une partie de ces biens, dont jouissait un titulaire, à la charge de remplir cette fonction.

Pendant la vie de Jésus, Judas Iscariote tenait les deniers dont le Christ et les apôtres vivaient et faisaient l'aumône aux pauvres qui les suivaient. Après la disparition du Christ, ses premiers disciples vécurent communs en biens. Les apôtres administraient et distribuaient les fonds de la communauté. Mais des murmures s'élevant du côté des gentils, qui prétendaient que les juifs-chrétiens étaient plus favorisés qu'eux dans la distribution des aumônes, les apôtres firent élire des *diacres*, auxquels ils remirent les soins d'une administration incompatible avec les travaux de la prière et de la prédication. Plus tard, les diacres et sous-diacres furent investis de fonctions religieuses, et on leur adjoignit des économistes.

Cependant le pouvoir épiscopal s'élevait dans chaque église particulière, les évêques n'eurent point de peine à s'emparer des biens qu'administraient des supérieurs qui dépendaient de leur autorité; de simples surveillants qu'ils étaient, ils se firent les maîtres et les dispensateurs suprêmes des biens de leur église.

Les papes tâchèrent d'obvier aux dilapidations qui s'ensuivirent, en ordonnant que les revenus de chaque église seraient distribués en quatre parts, dont la première appartenait à l'évêque, la seconde aux clercs, la troisième à la fabrique, et la quatrième aux pauvres. « *Quatuor*, écrivait en 494 le pape Gélase en régu-

larisant un usage déjà établi, *quatuor tàm de redditu, quàm de obligatione fidelium, prout cujuslibet ecclesie facultas admittit, sicut dudum rationaliter est decretum, convenit fieri portiones, quarum sit una pontificis, altera clericorum, tertia pauperum, quarta fabricis applicanda.* »

Mais les revenus seuls des biens ecclésiastiques se trouvèrent ainsi répartis. Les évêques restaient les maîtres des biens-fonds; les offrandes, les acquisitions nouvelles, demeuraient également dans leurs mains. En outre, touchant eux-mêmes les revenus à leur source, ils pouvaient toujours facilement les soustraire au partage. Aussi les dilapidations continuèrent-elles; et tous les membres du clergé inférieur à l'ordre épiscopal se virent pour ainsi dire réduits à la misère. Ils employèrent pour sortir de cette position deux expédients: ils rétablirent la dîme de l'ancienne loi, et retinrent pour eux-mêmes les aumônes et les offrandes qu'ils recueillaient dans l'exercice de leur ministère. Les papes confirmèrent tout; mais ils ordonnèrent qu'en signe de reconnaissance de la supériorité de la chaire épiscopale, les membres du clergé inférieur payeraient à l'évêque une part des aumônes et des offrandes. C'est cette part qui, dès le cinquième siècle, fut appelée la *cathédral*, ou *droit cathédralique*.

Cependant la plus grande partie des biens des églises continuait à être dilapidée; et voici ce qu'à défaut de la prudence humaine, le simple concours des circonstances fit établir pour arriver à une meilleure administration. Il paraît, car on ne peut rien affirmer à cet égard, que des évêques, pour se décharger des soins d'une distribution difficile, donnèrent aux ecclésiastiques qui remplissaient des fonctions dans un lieu éloigné de leur siège, une certaine quantité de biens, au moyen desquels ces ecclésiastiques devaient pourvoir aux besoins divers du culte, à leur nourriture personnelle, et à l'entretien des pauvres.

Or, cet usage, déjà en vigueur dans

l'année 513, s'il faut en juger par un témoignage que rapporte Baronius, était contagieux à cette époque où le régime féodal se formait dans la société civile ; l'établissement du régime bénéficiaire dans la société religieuse en fut la suite. Chaque église particulière divisa ses biens-fonds et ses revenus en autant de parts qu'on put trouver de fonctions distinctes. On investit de l'usufruit de ces biens en conférant la fonction ; et les évêchés, les archevêchés, la papauté elle-même, tout fut érigé en bénéfices.

Mais laissons parler un auteur moderne : « C'est vers la fin du onzième siècle, selon le témoignage unanime des historiens (*), et lorsque Grégoire VII aspirait, du haut du saint-siège, à la monarchie absolue sur la chrétienté, que les bénéfices s'établirent par le partage des biens, réunis sous l'administration des évêques. A chaque office ecclésiastique fut attaché un bénéfice. L'idée qui avait présidé à la division des bénéfices militaires présida à la division primitive des bénéfices ecclésiastiques. La terre de l'Église était donnée au prêtre, à la charge d'un devoir, d'une fonction sacerdotale, comme le bien du fisc au fidèle, au comte, à la charge du service militaire ou d'une fonction administrative.

« Le catholicisme, au moment de se constituer en Europe comme pouvoir gouvernemental, et de proclamer l'unité prédominante de l'Église, renouvela l'exemple donné par les rois

(*) Les historiens auraient tort d'être unanimes sur cette date, attendu qu'entre le VIII^e et le IX^e siècle, on voit Charlemagne occupé déjà à régulariser le régime des bénéfices ecclésiastiques, et que d'ailleurs on peut lire dans une lettre du pape Symmaque à saint Césaire, qu'un évêque ne peut aliéner aucune partie des biens de son église, mais qu'il a la faculté d'accorder la jouissance de quelques terres à des clercs, à la condition qu'après leur mort les fonds retourneront à l'Église. Cette lettre, que Baronius rapporte avec raison comme le premier document dans lequel il est question de bénéfices ecclésiastiques, est de l'année 513.

français, aux temps voisins de la conquête. Les chefs germains avaient distribué à leurs compagnons de victoire les terres envahies ; de même le catholicisme, pour se donner une base solide d'organisation, distribua à ses milliers de coopérateurs les terres conquises sur la foi ou la terreur des peuples. L'Église ne fut donc pas seulement féodale, en donnant et en recevant à titre de fief, mais elle constitua encore en son nom, par le moyen des bénéfices ecclésiastiques, une féodalité particulière (*).

La constitution des biens ecclésiastiques en bénéfices eut cet avantage, qu'elle en assura l'administration ; de même que la constitution du régime féodal dans la société civile assura l'ordre, là où il ne pouvait être établi par un gouvernement général.

Remarquons ici en passant une immense supériorité de l'Église sur la société civile. Si le régime féodal dégénéra en une désastreuse aristocratie, qui faillit en France avoir de si funestes résultats, et qui dure encore dans une grande partie de l'Europe, c'est que les fiefs se transmettant aux enfants, finirent par devenir héréditaires. L'Église rendit impossible la translation héréditaire des bénéfices, en prescrivant le célibat des prêtres. Or, si, comme on n'en saurait douter, la question du mariage des prêtres fut un moment indécise, on peut dire que toute la chrétienté a couru un instant le danger le plus terrible, celui de voir s'établir avec un principe héréditaire une aristocratie qui eût disposé des consciences en même temps que des biens.

Toutefois, le régime bénéficiaire eut des inconvénients. En divisant jusqu'à l'infini les fonctions ecclésiastiques, il amena l'emploi d'un nombre d'hommes trop considérable, et causa ainsi un gaspillage inutile d'activité et de richesses.

Tous les biens se trouvant partagés, quand on ordoonnait plus de prêtres

(*) M. Laferrière, Histoire du droit français, liv. IV, § 7.

qu'il n'y avait de bénéfices à conférer, on jetait dans l'Église des ministres sans fonctions et sans moyens de subsistance. De là, dans la chrétienté, tout un ordre de mendiants qui n'avaient point fait vœu de pauvreté, et qui pour vivre se mettaient aux gages des ecclésiastiques pourvus, qu'ils suppléaient dans leurs fonctions, et auxquels ils procuraient ainsi de gras loisirs, qui devenaient les chapelains des seigneurs, à l'humeur desquels ils étaient souvent forcés d'accommoder la religion, et qui enfin, trop souvent, se faisaient les ministres des ambitieux et des brouillons qui sont de tous les temps.

Par le système bénéficial, il y avait des ecclésiastiques qui faisaient peu, et d'autres qui, n'ayant rien à faire, étaient prêts à faire tout. Possédés par les uns, recherchés par les autres, les bénéfices excitaient l'avidité et l'ambition de tous.

Mais le plus grand mal causé par les bénéfices fut celui-ci : au-dessus des églises particulières il y avait l'église centrale, celle de Rome ; et celle-ci, par l'effet de circonstances dont le récit ne doit point entrer dans cet article, s'étant mêlée à la politique, exerçait une vaste surveillance, traitait directement avec les rois, les princes, les communes, soudoyait des ministres innombrables et jusqu'à des armées, avait enfin besoin d'un immense revenu. Or, le partage de tous les biens ecclésiastiques la privait d'un fonds disponible pour les dépenses éventuelles et imprévues. Il lui fallut songer à y pourvoir en provoquant des aumônes, des offrandes, des donations. Mais cette ressource incertaine, tardive, insuffisante, ne tirait l'Église d'embarras que pour un jour. A peine arrivés, les biens nouveaux s'engouffraient en grande partie dans le régime commun, et se constituaient en bénéfices. L'Église romaine était ainsi dans l'indigence au milieu de richesses immenses auxquelles il ne lui était plus permis de toucher. Toutefois, le saint-siège songea à le faire. Il en avait le droit ;

car, en sa qualité de chef de l'Église, le pape réunissait en sa main la propriété de tous les bénéfices de la chrétienté, et cette propriété, il devait pouvoir l'exercer dans toutes ses conséquences.

Mais combien d'obstacles à l'exercice d'un tel droit ! Les biens ecclésiastiques composaient une grande partie du territoire dans chacun des royaumes de la chrétienté. Or, si le pape, qui était maître des consciences, et qui tenait sous lui une armée de ministres habiles, s'emparait de ces biens, qu'allaient devenir les princes temporels ? Évidemment ils ne pouvaient laisser passer en des mains étrangères le sol même sur lequel ils marchaient. Le simple instinct de conservation les avertit ; ils devaient mettre opposition à l'usage que le pape voulait faire des bénéfices.

Les membres du clergé dans chaque royaume n'étaient point non plus favorables aux prétentions du pape ; car ces prétentions n'allaient à rien moins qu'à soumettre leurs bénéfices à tous les changements et prélèvements qu'il plairait au saint-siège d'ordonner. D'ailleurs, le plus grand nombre des bénéficiés devaient leur élévation à des relations de famille ou à des influences locales. Une fois le pape maître des bénéfices, toutes ces relations, toutes ces influences étaient anéanties. Aux seuls Italiens de la cour pontificale devaient être réservés les choix et les faveurs.

Toutefois, la position des membres du clergé dans chaque royaume était délicate. Le pape, au fond, soutenait contre les princes temporels la cause de l'Église, et cette cause était la leur. Ils lui devaient obéissance et respect. L'institution canonique d'un grand nombre de dignités ecclésiastiques dépendait de lui et devait toujours en dépendre, quel que fût le sort des bénéfices. Si les princes temporels triomphaient, une telle victoire soumettait tous les ecclésiastiques à une autorité étrangère.

Partagés entre ces considérations diverses, les membres du clergé, dans

chaque royaume, n'avaient qu'un intérêt bien évident, c'était de se maintenir dans le provisoire de leur situation; et, sans se prononcer ni contre le pape, ni contre les princes temporels, d'empêcher que l'un des deux partis ne triomphât. Or, ils avaient un excellent moyen d'arriver à ce but, c'était d'assister à la lutte sans y prendre part. Comme, en apparence, personne n'y était plus qu'eux intéressé, leur inertie devait mettre obstacle à tout résultat définitif.

Le saint-siège se trouva donc seul contre tous les princes temporels. Dans cette lutte, comme dans toutes celles qu'il eut à soutenir contre le pouvoir séculier, ce furent des docteurs et des légistes, et non des soldats, qui décidèrent de la victoire.

Les canonistes ultramontains s'efforcèrent de faire prévaloir et la propriété de l'Église sur tous les bénéfices, et le droit qu'avait le pape, chef de l'Église, de disposer en tout et en partie de cette propriété. De leur côté, les légistes des princes temporels, loin de laisser apparaître les raisons politiques qui faisaient agir les princes, suivirent audacieusement les canonistes dans leurs arguments. Ils nièrent en principe le droit que le pape prétendait avoir de disposer des bénéfices. Pénétrant même jusque dans la constitution du catholicisme, ils lui opposaient la simplicité et la modestie de la primitive Église, et sa soumission aux princes de la terre; ils remarquaient que les papes se contentaient jadis d'être les égaux des autres évêques; puis ils s'embarrassaient eux-mêmes dans leur justification de l'état actuel de l'Église chrétienne; et bien avant Luther, ils ébranlaient tout l'édifice de l'Église par ces redoutables questions : De quel droit l'évêque de Rome veut-il dominer au-dessus de tous les évêques? Sur quel fondement a été bâti l'état nouveau de la chrétienté? Comment toutes les églises doivent-elles être soumises à une seule église? Comment tous les biens ecclésiastiques doivent-ils relever d'un seul siège?

A la vérité, les légistes ne se permettaient un tel examen qu'en réservant les matières de foi et de discipline. Mais leurs coups n'en frappaient pas moins au delà du but; ils menaçaient et révoquaient en doute la constitution elle-même de l'Église catholique, comme ces avocats qui, pour prouver qu'un droit de passage n'a point été accordé, démontrent que le propriétaire du champ est un voleur, et qu'il n'a pu valablement disposer de rien. Ainsi, sans se soucier de la portée de leurs paroles, ils ne craignaient point de faire ce dangereux raisonnement : Comme il est évident que les évêques, parfois élus, mais toujours institués par les princes temporels et par le pape, ne peuvent avoir la propriété des bénéfices de leur diocèse, à l'exclusion des princes et du pape, c'est aux princes temporels seuls qu'on doit attribuer la propriété de tous les bénéfices situés dans leurs royaumes. Si le pape possède ceux de l'Église romaine, c'est que dans cette Église il est à la fois prince et évêque.

Le clergé aurait seul pu intervenir dans la lutte entre le pape et les princes; mais, comme nous l'avons dit, il y avait un intérêt qui lui défendait de s'en mêler.

Peut-être le saint-siège aurait-il dû, à un certain moment, mesurer la grandeur des difficultés qui s'opposaient au triomphe de sa cause. Peut-être, avant de laisser articuler contre la constitution de l'Église catholique les doctrines des légistes, avant que de tels principes eussent pu recevoir la sanction d'un triomphe réel en faveur des princes, et d'un assentiment général de la part du clergé, aurait-il dû songer à revenir en arrière. Une voie de salut s'offrait alors à lui; il pouvait renoncer à tous les bénéfices, et en faire don aux princes temporels, qui, pour recevoir, n'auraient pas examiné le droit du pape à disposer des bénéfices. Forte alors de l'immense ascendant que donne une vertu évidente, l'Église romaine eût pu continuer par d'autres moyens, par la conviction, la grande lutte qu'elle

soutenait pour la prépondérance du saint-siège. Mais l'idée de faire abandon des bénéfices, qui est réellement venue à quelques papes, ne pouvait faire fortune au moyen âge; et l'Église romaine s'engagea plus avant dans cette querelle où elle ne pouvait qu'être vaincue.

Nous ne suivrons point ici, dans toutes ses vicissitudes, une lutte qui a duré plusieurs siècles et a eu toute l'Europe pour théâtre. Obligé de nous renfermer dans le cadre particulier de l'histoire de France, il nous suffira, après avoir, comme nous venons de le faire, donné une idée générale de la querelle des bénéfices, de dire en résumé, comme pour conclusion, que les papes, après avoir échoué dans leurs prétentions déclarées pour la propriété des bénéfices, eurent recours à des moyens détournés pour arriver au même but; que, dans l'emploi de ces moyens, ils ne furent retenus ni par la crainte de paraître rusés et perfides, ni même par le respect de ce qui était pour eux un intérêt et un devoir, c'est-à-dire le bon emploi des biens ecclésiastiques; mais qu'en particulier, pour ce qui concerne la France, leurs prétentions y causèrent de grands troubles, sans avoir pour eux aucun résultat favorable; qu'ils vinrent toujours échouer contre la vigilance des rois, soutenus par les légistes, par les gens pieux et de bonne foi, qui ne pouvaient voir, sans en être affligés, l'esprit d'insubordination et de révolte excité dans l'Église par les entreprises du saint-siège; qu'enfin, le résultat définitif de toute cette querelle fut de faire établir d'une manière certaine, comme règles fondamentales du droit public, et comme franchises de l'Église gallicane, que la propriété des bénéfices appartenait au roi; que seul, avec les évêques gallicans, il pouvait en accorder la collation; que seul, avec ses juges, il avait le droit de connaître des contestations qui pouvaient s'élever à leur égard; enfin, qu'à lui seul appartenait le droit de les saisir, de les imposer, et que le pape, à qui on ne contestait

pas le droit d'institution canonique pour les fonctions ecclésiastiques, n'était, quant aux bénéfices, qu'un colporteur forcé, pour la forme, dont on pouvait se passer, et qu'il n'avait le droit ni de les aliéner, ni de les imposer, ni d'exiger une taxe quelconque à propos de l'institution canonique. L'expropriation était complète. Alors les papes cherchèrent à obtenir de la dévotion des bénéficiers ce qu'ils ne pouvaient plus espérer par suite de la résistance des rois. Ils envoyèrent en France des Italiens, et firent en sorte qu'ils fussent admis aux bénéfices. Mais les gallicans décidèrent que les papes ne pouvaient toucher aux fonds et aux revenus des bénéfices, même du consentement des bénéficiers, et que nul, s'il n'était Français, n'avait le droit de posséder un bénéfice en France.

Cet état définitif du régime bénéficiaire en France n'avait pas attendu Louis XIV pour se constituer. Il se trouve tout entier, tel que nous venons de l'esquisser, dans les articles des *libertés de l'Église gallicane*, rédigés par Pierre Pithou en 1594. On peut même dire qu'il est antérieur à ces articles, comme le gain d'une bataille l'est au trophée dressé par le vainqueur. La célèbre déclaration de 1682, provoquée par un dernier effort du saint-siège, ne fut qu'une dernière confirmation de la défaite de la papauté.

On peut l'avouer aujourd'hui, les membres du clergé français manquèrent de prudence dans cette lutte du pape contre les rois. Ils profitèrent en silence des arguties des légistes, qui soutenaient que le pape n'avait point le droit de toucher au régime des biens ecclésiastiques, tel que l'usage l'avait laissé s'établir; et quelque temps après, la réforme vint s'étayer de tous ces raisonnements pour établir que le pape, à plus forte raison, n'avait pu avoir le droit de toucher à la constitution de l'Église primitive, et que tout ce qui avait été fait depuis devait être considéré comme l'abus d'une autorité usurpée. Au lieu de se tenir pour avertis par ce premier échec, les mem-

placés, par les préjugés, en dehors de l'espèce humaine. Il adopta avec ardeur les principes religieux des quakers, et surtout leurs opinions sur l'affranchissement des nègres. En 1762, il publia son premier ouvrage sur cette grave question, dont la solution, quoique résolue en théorie aujourd'hui, n'est pas encore, à notre honte, mise en pratique dans nos colonies. Cet ouvrage a pour titre : *Relation historique de la Guinée, avec une recherche sur l'origine et les progrès de la traite des nègres, sur sa nature et ses déplorables effets*. Benezet publia, en 1767, un nouvel ouvrage intitulé *Avertissement à la Grande-Bretagne et à ses colonies, ou Tableau abrégé de l'état misérable des nègres esclaves dans les dominations anglaises*, in-8°. Il fonda à Philadelphie une école pour l'instruction des noirs, et la dirigea avec un zèle et un dévouement qui ne se démentirent jamais. Il mourut en 1784.

BENEZET (saint) naquit au douzième siècle, près de Saint-Jean de Maurienne. Frappé du danger que présentait le passage du Rhône à Avignon, il résolut de construire un pont sur ce fleuve. De 1177 à 1188, l'ouvrage fut achevé. Benezet était mort quatre ans auparavant. Les légendes contemporaines racontent, au sujet de cette importante construction, une multitude de fables et de miracles, dont la patience et le dévouement des frères pontifes expliquent à eux seuls tout le merveilleux.

BENGI (Antoine), seigneur de Puis-Vallée, célèbre jurisconsulte, né en 1569, fut le successeur de Cujas à l'université de Bourges. Depuis 1595 jusqu'à sa mort, arrivée en 1616, il y professa le droit avec un tel succès, que le nombre de ses auditeurs s'élevait à plus de deux mille. On a de lui un *Traité des bénéfices*, publié en 1659 par son petit-fils.

BENIGNE (saint), martyr et apôtre de la Bourgogne. Après avoir obtenu des succès à Autun, il passa à Langres et à Dijon, où son zèle lui coûta la vie. On lui scella, dit-on, les pieds

avec du plomb fondu, dans une pierre qu'on voyait encore au temps de saint Grégoire de Tours. Saint Grégoire, évêque de Langres, fit bâtir sur son tombeau l'église qui fut l'origine de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon.

BENING (François), jésuite, prédicateur du dix-septième siècle, né à Avignon, est connu par une oraison funèbre, publiée, en 1616 (Avignon, in-8°, et Lyon, in-4°), sous le titre de : *Bouclier d'honneur où sont représentés les beaux faits de très-généreux et puissants seigneur feu messire Louis de Bertons, seigneur de Crillon* (*). C'est une production très-curieuse à consulter pour la bizarrerie de la pensée et du style. Les antiithèses, les images burlesques, les équivoques et les jeux de mots y abondent. Il nous suffira, pour en donner une idée, de citer ce que Bening dit des vingt-deux blessures du brave Crillon. Il les appelle les oriflammes du courage, puis il ajoute : « Ce sont autant de bouches pourprines qui prêcheront sa valeur ; ce sont vingt-deux présidents en robes rouges prononçant arrest en faveur de sa générosité. » Tout le reste est dans ce genre.

BENOISTON DE CHATEAUNEUF a publié un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons seulement les suivants : *Essai sur la poésie et les poètes français aux douzième, treizième et quatorzième siècles*, 1815, in-8° ; *Considérations sur les enfants trouvés, dans les principaux États de l'Europe*, mémoire in-8°, 1824 ; *Histoire abrégée du pontificat*, tome 1^{er}, in-8°, 1816 ; *Précis historique des guerres des Sarrasins dans les Gaules*, par M. B. D. C. F., in-8°, 1810 ; *Recherches sur les consommations en tous genres de la ville de Paris en 1817, comparées à ce qu'elles étaient en 1789*, onzième édition, 1821, in-8°. M. Benoiston de Châteauneuf, l'un de

(*) Voyez Nouveaux mémoires d'histoire, de critiques de littérature, par l'abbé d'Artigny, t. V, p. 48-102 ; et Essai sur l'éloquence de la chaire, par l'abbé Gros de Resplas, p. 233-300.

nos plus savants statisticiens, a été dans ces dernières années chargé de plusieurs missions scientifiques par l'Académie des sciences morales et politiques, à laquelle il appartient depuis 1833, en qualité d'académicien libre.

BENOÎT D'ANIANE (saint), fils d'Aigulfe, comte de Maguelone, né en Languedoc vers le milieu du huitième siècle, fut le premier réformateur de l'ordre de Saint-Benoît. Après avoir été échanson de Pepin et de Charlemagne, il se retira, en 774, à l'abbaye de Saint-Seine, où il prit l'habit monastique, et se fit remarquer par l'austérité de sa vie. Bientôt les moines lui offrirent d'être leur abbé; mais ne les trouvant pas disposés à suivre le même genre de vie que lui, il refusa, et se retira, en 780, dans une terre appartenant à sa famille, pour y vivre dans la solitude (voyez ANIANE). Sa réputation lui attira bientôt de nombreux disciples, et en peu de temps il se vit à la tête d'une communauté de plus de trois cents religieux, qui adoptèrent sa réforme avec enthousiasme. Cette réforme s'étendit rapidement, et quelques années s'étaient à peine écoulées, qu'elle était pratiquée dans tous les monastères du Languedoc et de la Gascogne. Dans la suite, Louis le Débonnaire chargea Benoît de l'inspection de toutes les communautés religieuses de l'empire, et désirant l'avoir constamment auprès de lui, il fit bâtir, dans le voisinage d'Aix-la-Chapelle, le monastère d'Inde, dont il lui donna la direction. Benoît présida en 817 une assemblée d'abbés, dont le but était le rétablissement de la discipline monastique, et c'est à lui que l'on attribue la rédaction des canons du concile d'Aix-la-Chapelle sur le même objet. Il mourut dans son monastère d'Inde, le 11 février 821, à l'âge de soixante et onze ans. Benoît d'Aniane profita constamment de la haute position qu'il occupait auprès de l'empereur pour favoriser l'étude des lettres. Il forma au monastère d'Aniane une nombreuse bibliothèque, encouragea les religieux à copier les manuscrits des auteurs de l'antiquité, et peut-être est-ce à lui et

à la noble émulation qu'il excita parmi ses moines, que nous devons la plus grande partie de ce que nous possédons encore des chefs-d'œuvre de la littérature latine. Il nous reste trois ouvrages de Benoît d'Aniane; le premier, intitulé *Codex regularum*, a été publié pour la première fois à Rome, en 1661, par Lucas Holstenius; le second, *Concordantia regularum*, a pour but de démontrer que la règle de Saint-Benoît est conforme aux principes développés par les Pères de la vie monastique en Orient. Il a été publié à Paris, en 1638, par les soins de Dom. Ménard. Enfin, le troisième est un recueil d'opuscules contre Félix d'Urgel et son hérésie. Ce recueil a été inséré par Baluze dans le cinquième volume de ses *Miscellanea*.

BENOÎT XII, élu pape à Avignon, le 20 décembre 1334, s'appelait Jacques le Nouveau, et était né à Saverdun, où son père exerçait la profession de boulanger, ce qui lui fit donner le surnom de Fournier. Il fit profession de la vie monastique à l'abbaye de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux, puis vint étudier à l'université de Paris, où il obtint le diplôme de bachelier. Élu alors abbé de Fontfroide, il n'en poursuivit pas moins ses études, se fit recevoir docteur, et fut nommé à l'évêché de Pamiers en 1317, puis à celui de Mirepoix. Il fut élevé en 1326 au cardinalat, par le pape Jean XXII, auquel il succéda huit ans après. A peine élevé sur le siège pontifical, il reçut une députation des Romains, qui le priaient de revenir en Italie. Il n'était pas éloigné de le faire; mais forcé de céder à l'influence des cardinaux français, il se décida à rester à Avignon. Il consacra toute son autorité à la répression des abus; il ordonna la résidence aux évêques, supprima la pluralité des bénéfices, et écrivit au clergé de Castille pour l'exhorter à réformer ses mœurs scandaleuses, afin de ne pas exposer la religion chrétienne aux mépris des musulmans. Les hérésies des Vaudois, des Fraticelles fixèrent aussi son attention. On lui reproche d'avoir établi à cette occasion

plusieurs cours inquisitoriales, et d'avoir appelé les rigueurs de la puissance séculière sur des hommes contre lesquels il eût mieux valu n'employer que des moyens de persuasion. Le roi de France, Philippe de Valois, vint visiter Benoît XII à Avignon, et prit le prétexte d'entreprendre une nouvelle croisade pour lever sur le clergé des décimes dont il employa les deniers à la guerre contre l'Angleterre. Benoît lui écrivit pour se plaindre de cette conduite. L'extension du droit de régale, résultant de l'ordonnance appelée *Philippine*, excita aussi les réclamations du pape. Mais le roi y ayant persisté, Benoît XII ne crut pas devoir pousser les choses plus loin.

Benoît XII prit part à toutes les affaires de son temps ; il intervint dans toutes les négociations qui eurent lieu entre les princes. Son pontificat, qui dura sept ans, ne fut pas signalé par de grands événements, mais il fut rempli de travaux utiles à la religion. Benoît XII mourut à Avignon, le 25 avril 1342.

BENOÎT (Élie), né à Paris en 1640, d'un père calviniste, fut nommé ministre de la religion réformée à Alençon, et eut dans cette ville une dispute violente avec le jésuite Larue, à l'occasion de falsifications que celui-ci reprochait à la Bible de Genève. Le savant Huet s'en mêla, et ne put s'empêcher de donner tort au jésuite, qui avait montré une aigreur et une violence inexcusables. A la révocation de l'édit de Nantes, Benoît se réfugia à Delft, où il devint ministre de l'église wallonne. Ce fut là qu'il vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1728. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *l'Histoire de l'édit de Nantes* ; Delft, 1698-1696, 5 vol. in-4°, et *l'Histoire et l'apologie de la retraite des pasteurs à cause de la persécution* ; Francfort, 1687, in-12.

BENOÎT (Françoise-Albine Puzin de la Martinière, femme), née à Lyon en 1724, est auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus estimé est celui qui a pour titre, *les Lettres du colonel Talbot* (1766). En 1757, madame Benoît

avait publié un *journal en forme de lettres*, dans lequel elle disait, en parlant des femmes de lettres : « Pourvu que l'État ni leurs maris n'en souffrent point, qu'elles donnent des citoyens à la patrie, je crois qu'elles peuvent aussi se livrer à la gloire de donner des enfants à la république des lettres. »

BENOÎT (le P. Jean), né à Carcassonne, en 1682, prit à dix-huit ans l'habit de Saint-Dominique, et acquit la réputation d'un prédicateur distingué. Il mourut à Toulouse, le 8 mai 1705, à l'âge de soixante-treize ans. Il s'est surtout fait connaître par son *Histoire des Albigeois et des Vaudois*, publiée à Paris en 1691, 2 vol. in-12. Il a aussi écrit une *Vie de saint Dominique* ; cet ouvrage parut à Toulouse, en 1698, in-12.

BENOÎT (Michel), jésuite de la mission de Pékin, naquit à Autun le 8 octobre 1715. Il dirigea ses études vers les mathématiques et l'astronomie. Avant de partir pour la Chine, il se perfectionna dans les sciences avec Delisle, de la Caille et le Monnier. Il était à Pékin en 1745. C'est lui qui introduisit en Chine l'usage des jets d'eau et de toutes les applications alors connues de l'hydraulique. Les Chinois lui durèrent aussi le télescope à réflexion, la machine pneumatique, et une foule d'instruments de physique et d'astronomie. Il fit, pour l'empereur Kien-Long, une mappemonde, sur laquelle il traça toutes les nouvelles découvertes, et fit corriger, d'après son travail, toutes les cartes et sphères de l'empire. Il répandit dans l'empire toutes les découvertes des astronomes européens. Ce fut lui qui fit graver la grande carte de Chine, par ordre de l'empereur, en cent quatre feuilles ; il eut une peine infinie à former des graveurs, des imprimeurs en taille-douce, à construire des machines, et à triompher des préjugés et de la routine, mais enfin il parvint à surmonter tous les obstacles. Benoît mourut le 23 octobre 1774.

BENOÎT (René), le pape des halles, naquit à Savenières, près d'Angers, en 1521. Il s'annonça par une tradue-

tion française de la Bible publiée en 1566 (in-folio, Paris). Cette traduction, faite d'après la version de Genève, souleva une vive opposition; on l'accusait d'hérésie. Benoît répondit à ces attaques souvent injustes, que les reproches qu'on faisait à son ouvrage venaient surtout des préjugés existant contre les traductions destinées à mettre l'Écriture entre les mains de tout le monde. « La langue française, disait-il, est-elle donc plus excommuniée, pour parler chrétien, que la latine, ou autre langue quelconque? » Son livre fut censuré en 1567. Benoît devint le confesseur de Marie Stuart et la suivit en Écosse. En 1567, il fut nommé professeur de théologie au collège de Navarre. Nommé curé de Saint-Eustache, en 1569, il acquit bientôt le surnom de pape des halles, à cause de l'influence qu'il exerçait sur ses paroissiens. Chassé de Paris par les Seize, en 1591, il se retira auprès de Henri IV et entreprit de le convertir. Benoît est un de ceux qui déterminèrent ce prince à embrasser le catholicisme. Après la conversion du Béarnais, il devint son confesseur, puis fut élevé à l'évêché de Troyes; mais le pape ne voulut jamais consentir à lui accorder ses bulles. Il mourut le 7 mars 1608.

BENOÎT (Vincent Vernier) naquit à Dôle, en 1760. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il en fut bientôt dégoûté par la lecture des ouvrages philosophiques. Il fut employé dans diverses administrations, et obtint la confiance de Maret, qu'il accompagna dans ses voyages et dans toutes les campagnes où ce ministre suivit Napoléon. Après la bataille de Waterloo, il fut chargé de diriger les bureaux du gouvernement provisoire. Avant de quitter les Tuileries, il eut la précaution d'anéantir toutes les pièces dont la découverte aurait pu compromettre quelques personnes. Cependant il fut inquiété par la police royale, à cause de ses anciennes liaisons, subit une longue détention dans les prisons de Bourg, et fut ensuite mis en surveillance à Orléans. Après quoi il obtint

enfin la permission de revenir à Paris. Il fut, en 1817, l'un des collaborateurs de la *Bibliothèque historique*, et inséra dans ce recueil, contre le clergé catholique, un article qui donna lieu à un procès. Il mourut du choléra le 12 avril 1832. On a de lui : *De la liberté des cultes et des concordats*, 1818; *De la liberté religieuse*. Ces ouvrages ont eu quelque vogue, mais sont maintenant complètement oubliés.

BENSERADE (Isaac de) naquit en 1612, à Lyons-la-Forêt, petite ville de la Normandie. Sa famille était protestante; mais, peu de temps après sa naissance, son père, maître des eaux et forêts, abjura, et Benserade fut élevé dans la foi catholique. Venu à Paris, il y fit rapidement fortune : la vivacité de son esprit, sa gaieté, sa facilité à composer de petites pièces de vers telles qu'il en faut à une société ingénieuse et frivole, la prétendue parenté de sa famille avec celle du cardinal de Richelieu, lui valurent de la faveur, des pensions et de la renommée. Ses quatrains, ses rondeaux, ses sonnets, faisaient de lui un des héros de l'hôtel de Bourgogne. On sait quel bruit fit son sonnet de *Job*, et comment Voiture, en ayant composé un dans le même temps sur une belle du nom d'*Uranie*, le public se partagea sur le mérite des deux pièces avec une chaleur qui produisit la fameuse et puérile querelle des *Uranistes* et des *Jobelins*. Les deux pièces sont médiocres; toutefois, comme l'observe la Harpe, celle de Benserade roule sur une idée assez piquante, et la manière dont il rapproche et met au-dessus de la patience de *Job* celle d'un amant éprouvé par les plus cruelles rigueurs, est ingénieuse et délicate. Sous le cardinal Mazarin, Benserade conserva et vit s'accroître encore sa vogue et son crédit. Les libéralités d'une cour reconnaissante de l'art avec lequel il savait la flatter et l'amuser, augmentèrent assez son revenu pour qu'il pût se donner un carrosse, sorte de luxe qui semblait réservé exclusivement à la noblesse, et auquel les plus grands poètes du dix-septième siècle ne pen-

sèrent jamais. Sous Louis XIV, il enchantait tout le monde par les vers qu'il composa pour les ballets où les personnages de la cour et le monarque lui-même étaient acteurs. Il savait glisser dans les rôles qu'il leur destinait une foule d'allusions délicates à leur caractère, à leurs titres, à leurs amours surtout; souvent il fit reconnaître dans Louis XIV, sous les attributs d'Apollon ou de tout autre dieu de la fable, l'amant passionné de Lavalrière; et ces indiscretions, adroitement voilées, étaient, pour la cour et le souverain, un plaisir piquant. Aujourd'hui qu'elles ont dû perdre ce mérite, les poésies de Benserade ne nous paraissent pas aussi dignes d'admiration; cependant il ne faut point les traiter trop sévèrement, ni s'étonner que Boileau en ait parlé avec estime. Si le genre dans lequel elles sont renfermées est frivole et emprunte beaucoup aux circonstances, il faut reconnaître dans presque toutes la pureté, la souplesse et la grâce du langage. C'est une prose élégante et saine mesurée avec facilité. Benserade composa quelques pièces de théâtre qui eurent peu de succès. L'ouvrage qui lui a fait le plus de tort est cette singulière traduction d'Ovide en rondeaux, à laquelle il occupa sa vieillesse. Il mourut en 1691. Il était de l'Académie depuis 1674.

BENTABOLLE (Pierre) était avocat au moment de la révolution; il en adopta courageusement tous les principes. Nommé d'abord procureur syndic du département du Bas-Rhin, il fut ensuite envoyé par ce département à la Convention, y siégea parmi les montagnards, et vota constamment avec eux. Il contribua surtout à l'établissement d'une commission chargée d'examiner la conduite des généraux. Dans sa mission à l'armée du Nord, il destitua le général Hédouville, et chargea lui-même les ennemis à la tête des colonnes républicaines. De retour à Paris, il céda à des inspirations dangereuses, et la réaction thermidorienne le compta au nombre des plus terribles adversaires de Robes-

pierre. Devenu, en 1795, membre du Directoire, il revint à ses principes républicains. Du reste, il mérita, par son extrême désintéressement et par ses efforts constants à demander la punition des dilapidateurs de la fortune publique, l'estime de ses ennemis mêmes. Toute sa vie fut honorable. Il ne commit qu'une faute, celle que nous lui avons reprochée, et qu'il reconnut lorsqu'il vit que la république allait succomber sous les intrigues des royalistes. Il mourut à Paris, le 22 avril 1798.

BÈRA ou **LA BÈRE**, **BYRA**, petite rivière du Languedoc, qui se perd, après un cours de dix-huit kilomètres environ, dans l'étang de Sigean. Charles Martel remporta près de ses rives une victoire sur les Sarrasins.

BÉRAIN (Jean), dessinateur ordinaire de la chambre et du cabinet de Louis XIV, naquit à Saint-Mihiel en 1630, et mourut en 1697. On a un recueil de gravures faites d'après ses dessins; elles représentent des arabesques, des ornements pour la décoration des appartements; ces dessins sont faciles, de bon goût, et témoignent d'une imagination féconde. Son fils *Jean* fut, comme lui, dessinateur, donna le plan des cérémonies funèbres faites à Saint-Denis à la mort du dauphin et lors des funérailles de Louis XIV. Il fit un grand nombre de dessins pour les sculptures dont on ornait alors les poutres et les poutres des vaisseaux. Il dessina aussi beaucoup de costumes pour les carrousels. Ces deux artistes, assez peu connus, méritent cependant de l'être, par leur talent et les utiles applications qu'ils surent en faire.

BÉRANGER (Pierre-Jean de). Cet homme dont le génie devait, par un genre de poésie tout nouveau, préparer l'accomplissement d'une grande révolution politique et enrichir notre littérature, naquit, en 1780, dans la boutique d'un vieux tailleur, fort pauvre et très-peu noble, malgré le *de* placé devant son nom. Le poète a consacré dans ses chansons plus d'un souvenir à ce bonhomme qui

était son aïeul. Nous ne savons rien de son père et de sa mère, si ce n'est que leur vie était humble et précaire, et que, ne pouvant élever eux-mêmes leur enfant, ils le confièrent à une tante qui tenait une auberge à Péronne.

Garçon d'auberge, imprimeur et commis,

voilà ce que devait être tour à tour un des poètes dont notre âge s'honore le plus. Dans cette auberge il y avait quelques livres; cette tante, bonne et pieuse femme, n'était point lettrée, mais se trouvait avoir en sa possession plusieurs de nos chefs-d'œuvre, quelques volumes de Racine, de Voltaire, que le jeune homme lut avec avidité, et dont l'étude fut pour son intelligence un premier éveil. Sans instruction, il avait déjà une sorte de passion pour les lettres, lorsqu'il entra dans l'imprimerie de Péronne, dont le chef, M. Laisney, homme aimant, esprit cultivé, apprécia et développa ses dispositions, lui fit prendre goût à la poésie, lui donna des leçons de versification et corrigea ses premiers essais.

Dans l'art des vers c'est toi qui fus mon maître,
Je t'effaçai sans te rendre jaloux.

Ainsi parle Béranger dans une chanson inspirée par l'émotion des souvenirs et de la reconnaissance. Bientôt après, il suivit les leçons que la jeunesse de Péronne recevait dans une école primaire fondée par un député de l'Assemblée législative. Là, son esprit avide de savoir acquit quelques connaissances nouvelles; mais on n'enseignait pas les langues anciennes dans cette école, et Béranger n'y reçut pas même les premières notions du latin et du grec qu'il ignora toujours. A dix-sept ans, sans ressources, sans appui, mais plein d'une ardeur que lui donnait la conscience de ses facultés, rêvant la gloire littéraire, il vint à Paris pour y chercher une place, en attendant qu'il pût vivre de sa plume. Il ne prévoyait pas les longs et cruels mécomptes que ses espérances allaient rencontrer. Des promesses auxquelles il ajoutait foi, n'étaient suivies d'aucun effet. Confiant dans les

forces de son esprit, mais incertain sur la direction qui leur convenait le mieux, il s'exerçait dans des genres peu faits pour lui, qui lui coûtaient beaucoup d'efforts, et où il n'arrivait qu'à des résultats médiocres : c'est ainsi qu'au milieu des embarras d'une vie passée à solliciter en vain, il composa une comédie intitulée : *les Hermaphrodites*, ouvrage faible, qu'il abandonna bientôt lui-même. Une erreur plus grande de sa jeunesse, ce fut un projet de poème épique de *Clovis*. Le poème épique fut mis de côté avec découragement comme la comédie. En 1803, la difficulté de vivre devenait plus pressante; Béranger commençait à se lasser des déceptions qu'il essayait dans le monde et dans ses travaux, lorsque Lucien Bonaparte, à qui il avait envoyé ses essais poétiques, l'appela, l'encouragea, et joignit à d'utiles conseils une procuration pour toucher le traitement de l'Institut dont il était membre. C'est Béranger lui-même qui nous a transmis la mémoire de ce bienfait dans la préface de son dernier recueil; il l'expose tout entier et l'exalte avec une vivacité et un attendrissement qui honorent son cœur. Bientôt, sur la recommandation de Lucien, il fut employé par M. Landon à la rédaction des *Annales du Musée*. Quelque temps après, une protection meilleure encore, celle d'un ami, lui procura une place au ministère de l'instruction publique, modeste, il est vrai, mais suffisante pour ses goûts modérés et favorable à son indépendance. Cette place de commis, due à M. Arnault, lui donna cette sécurité dont le talent a besoin, sans gêner chez lui l'essor poétique. Tandis que sa main seule copiait des dépêches, le poète se livrait à ses heureuses conceptions. C'est alors que cet esprit ingénieux et profond, mais trop libre pour porter les entraves d'une entreprise étendue et régulière, et trop gai pour s'imposer longtemps le ton sérieux, adopta un genre où l'originalité était plus à l'aise et qui s'adaptait à son humeur. Il prit le genre où avaient brillé Collé et Panard; mais ses premières chansons, où il traitait les

tie et de l'insertion dans la charte de quelques articles contenant la reconnaissance du principe de la souveraineté du peuple. Détrompé bientôt, il se retira de la scène politique, mais en faisant connaître à ses concitoyens le motif de sa retraite dans deux lettres imprimées. M. Bérard a publié un *Essai bibliographique sur les éditions des Elzevirs les plus précieuses et les plus recherchées*, Paris, in-8°, 1822, et des *Souvenirs historiques sur la révolution de 1830*. Il est aujourd'hui receveur général à Bourges.

BÉARDIER DE BATAUD (François-Joseph), professeur de l'Université de Paris, prieur commendataire de Notre-Dame de Serqueul, a publié plusieurs ouvrages, entre autres un *Précis de l'histoire universelle*, in-12, 1766 et 1776, excellente introduction à l'étude de l'histoire; *Essai sur le récit*, 1776, in-12, qui eut un succès mérité, mais où l'on désirerait plus de précision; la traduction de *l'Anti-Lucrece* en vers français, 1786, 2 v. in-12.

BÉARDIER (Denis), né à Paris, en 1729, ancien professeur d'éloquence et grand maître du collège Louis le Grand, fut nommé député aux états généraux par le clergé de Paris, en remplacement de l'abbé Legros qui avait donné sa démission. Il vota constamment avec le côté droit, et signa la protestation du 12 septembre 1791. Il était en prison lors des sanglantes journées de septembre, et ne dut son salut qu'à la protection de Camille Desmoulins qui avait été son élève et qui lui avait conservé un sincère attachement. Lorsque Camille Desmoulins se maria, par une bizarrerie dont lui-même ne s'est pas rendu compte, il voulut que son union fût bénie par un prêtre insermenté, et ce fut son ancien maître qu'il choisit; Béardier ne s'y refusa point, et vint en présence de Robespierre, de Saint-Just et de cinquante autres révolutionnaires aussi prononcés, célébrer le mariage de son élève. Il mourut, en 1794, après avoir publié, en faveur du clergé réfractaire, un ouvrage qui eut jusqu'à quatorze éditions en six mois.

BÉRAUD (Jean-Jacques), oratorien, né, en 1753, près de Castellane, professait les mathématiques et la physique expérimentale au collège de Marseille au commencement de la révolution. Après la journée du 31 mai, il se réfugia en Espagne, où il obtint la place d'ingénieur hydraulique du port de Carthagène. Il mourut dans cette ville, en 1794. On lui doit, entre autres ouvrages, un mémoire excellent *sur les moyens de resserrer le lit des torrents et des rivières*, Aix, 1791, in-8° de 116 pages.

BÉRAUD (Laurent), né à Lyon, en 1703, entra chez les jésuites et cultiva avec succès les sciences mathématiques et physiques. Après avoir professé à Vienne, à Avignon, à Lyon, il fut nommé, dans cette dernière ville, directeur de l'Observatoire. Il observa, en 1753, le passage de Mercure sur le soleil, et montra l'anneau lumineux de cette planète, dont il détermina le diamètre et le nœud descendant. Ses calculs furent en tout point d'accord avec ceux de Cassini et de Lalande. La méridienne du collège de Lyon lui coûta dix ans de travail. On a de lui beaucoup de mémoires insérés dans le Recueil de l'Académie de cette ville. La destruction de son ordre le força à s'exiler; mais il revint ensuite dans sa patrie, où il mourut en 1777.

BÉRAULT (Nicolas), de qui la vie embrassa la fin du quinzième siècle et la première partie du seizième, appartient à cette famille de savants illustres qui à cette époque entretenirent dans les esprits l'amour de l'antiquité, et préparèrent ainsi à leur insu la révolution littéraire de 1549. Ces hommes tirent de l'époque où ils ont vécu une importance que n'auraient pu leur donner leurs ouvrages. On ne lit plus aujourd'hui un discours latin de Berault *Sur le traité de Cambrai*; les érudits ne connaissent guère sa *Paraphrase des Économiques d'Aristote*, son édition de *l'Histoire naturelle de Pline*, ses *Remarques sur le Rusticus de Politien*, et son *Dialogue sur les secrets de l'improvisation*; mais ces livres étaient lus alors

par une jeunesse studieuse, et portaient leurs fruits. Malgré la critique d'Érasme, qui dit quelque part que sa conversation valait mieux que ses écrits, Berault semble avoir toujours, au milieu des écarts d'un style diffus jusqu'à l'excès, respecté les formes les plus pures de la latinité. On peut lire à ce sujet dans une de ses préfaces une phrase curieuse, où il va jusqu'à s'élever contre l'imprimerie, parce qu'elle sert à répandre toutes les sottises d'écrivains aussi téméraires qu'ignorants. Berault passa sa vie à écrire les ouvrages que nous venons de citer, et à instruire quelques enfants de noble famille. Il fut le précepteur du cardinal Odet de Coligny, de l'amiral de Coligny et de Châtillon. Sa réputation de savant lui mérita la bienveillance d'Estienne Poncher, archevêque de Sens et grand ami des lettres, et l'amitié d'Érasme, qu'il reçut chez lui lors du voyage que ce savant fit en France. Né en 1473, Berault mourut en 1550.

BÉRAULT-BERCASTEL (Antoine-Henri), né aux environs de Metz, au commencement du dix-huitième siècle, chanoine de Noyon, littérateur et historien, n'est guère connu que par son *Histoire ecclésiastique*, en 24 vol. in-12, ouvrage qui, sans avoir le mérite de celui de l'abbé Fleuri, a eu du succès. Cette histoire a été continuée par l'abbé Guillon, sous le titre d'*Histoire de l'Église pendant le dix-huitième siècle*.

BÉRAULT (Michel), pasteur et professeur de théologie à Montauban, vers le commencement du dix-septième siècle, fut choisi pour entrer en conférence à Mantes, en 1593, avec le cardinal du Perron, et publia contre lui, en 1598, in-8°, une *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Évangile*. Son affection pour les intérêts du duc de Rohan, dans le temps des guerres civiles, le porta à publier divers écrits qui le firent pendant quelque temps exclure du synode.

BERBIGUIER (N.), célèbre compositeur, né à Carderousse, dans le com-

tat Venaissin, en 1781, fut admis très-jeune au conservatoire de musique. En 1815, il suivit Louis XVIII à Gand, en qualité de garde du corps. Licencié, par défaut de taille, après la seconde restauration, il fut nommé lieutenant dans la légion de l'Ain. On a de lui : quatre œuvres de sonates, trois scènes variées avec divers accompagnements; *Charmant ruisseau*, air varié, et une foule d'agréables productions.

BERCHEURE ou **BERCHAIRE** (Pierre) naquit à Saint-Pierre du Chemin, près de Maillezaïs, en Poitou, vers la fin du treizième siècle. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et s'attacha au cardinal Duprat, archevêque d'Aix. Il mourut à Paris en 1362, prieur du monastère de Saint-Floy, qui appartenait alors aux bénédictins. Bercheure avait composé plusieurs ouvrages; le plus important est une espèce d'encyclopédie, imprimée à Strasbourg en 1474, sous le titre de *Reductorium, repertorium et dictionarium morale utriusque testamenti, etc.*, et souvent réimprimé depuis. Une traduction de cet ouvrage, par Richard Leblanc, fut publiée à Paris, en 1584, in-8°. Bercheure avait aussi traduit en français, par l'ordre du roi Jean, l'*Histoire romaine de Tite-Live*. Cette traduction, dont il existe plusieurs beaux manuscrits à la bibliothèque royale, a été imprimée à Paris, en 1514, par Guillaume Eustace, et forme 3 vol. in-fol.

BERCHINY (Ladislas-Ignace), né à Éperies, en Hongrie, le 3 août 1689, vint en 1712 s'établir en France, où il obtint le bâton de maréchal. C'est de lui que le régiment des *hussards de Berchiny* tirait son nom.

BERCROUX (Joseph), né à Saint-Symphorien en 1765. Après avoir fait ses études à Lyon, il vint à Paris, et s'y fit connaître par plusieurs petits poèmes d'une gaieté assez originale. Il retourna dans sa ville natale, investi des fonctions de juge de paix, qu'il y exerça longtemps. Son premier ouvrage, qui est le plus piquant, réclamait contre l'empire absolu et sans

En des Romains et des Grecs dans la littérature, au théâtre surtout :

Race d'Agamemnon qui ne suis jamais,

disait-il, et il exprimait avec une vivacité spirituelle son ennui de voir l'antiquité tant de fois rebattue par l'imitation. Il y avait dans ce petit poème une originalité de goût, une indépendance en matière littéraire assez rare à cette époque. Ce mérite se fait moins sentir dans la *Gastronomie*, poème didactique du genre enjoué. On y trouve des préceptes piquants, des descriptions ingénieuses, mais qui rentrent le plus souvent dans la manière de Delille, sans offrir son éclat poétique et son élégance soutenue. On peut reprendre dans la *Gastronomie* des parties languissantes, des vers durs et prosaïques ; mais ce poème est bien supérieur à celui de *la Danse*, ou *des Dieux de l'Opéra*, où tout est médiocre. S'il s'était montré indépendant, en protestant contre le culte exclusif de l'antique, Berchoux le parut bien davantage en attaquant comme un abus la gloire d'un génie qui avait alors des fanatiques, et qui aura toujours des admirateurs. Un poème intitulé *Vokaire* était un trait remarquable d'audace ; mais malheureusement, il s'en fallait de beaucoup que la forme de l'ouvrage fût à la hauteur de l'entreprise. Berchoux a travaillé aux deux *Quotidiennes* de 1797 et de 1816. Il est mort dans ces dernières années.

BERCKHEIM (Sigismond, baron de), né à Ribeauvillé, département du Haut-Rhin, le 9 mai 1776, d'une des plus anciennes familles de l'Alsace, se signala de bonne heure dans la carrière des armes, et fut avant l'âge de trente ans nommé colonel du 1^{er} régiment de cuirassiers. Après s'être distingué sur les champs de bataille de Heilsberg, de Friedland, d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram, il fut nommé général de brigade à la paix de Vienne. Il se couvrit encore de gloire dans la campagne de Russie, en 1812, à Borodino, à Polotsk, et surtout sur les bords de la Bérésina,

où ses brillantes manœuvres protégèrent la retraite de l'armée. Nommé en 1813 général de division, il combattit avec distinction à Dresde et à Leipzig. Quand la France fut envahie en 1814, l'empereur, dont il était un des écuyers, le chargea du commandement des gardes d'honneur et de la levée en masse des patriotiques populations du Haut-Rhin. Il s'acquitta de cette tâche aussi bien que les circonstances le lui permirent. Au retour de l'île d'Elbe, Berckheim accourut sous les drapeaux de Napoléon, et commanda les divisions de réserve sur le Rhin. Après la seconde restauration, il remplit les fonctions d'inspecteur général de cavalerie, et fut deux fois choisi pour représenter le département du Haut-Rhin à la chambre des députés. Sans s'y distinguer comme orateur, il remplit toujours honorablement son mandat, et vota constamment avec le parti alors si faible de l'opposition. Berckheim est mort à Paris, le 28 décembre 1819, à l'âge de quarante-trois ans.

BÉRENGER, célèbre hérésiarque, naquit à Tours, dans le commencement du onzième siècle. Après avoir fait de brillantes études, sous la direction de Fulbert de Chartres, il fut nommé *scholastique*, c'est-à-dire maître de l'école de Saint-Martin, et eut bientôt un grand nombre de disciples, dont quelques-uns devinrent des personnages éminents dans l'Église. Cependant, ayant été vaincu par Lanfranc dans une discussion, une partie de ses auditeurs l'abandonnèrent pour suivre ce dernier. Piqué de cette préférence, Bérenger voulut les ramener à lui par l'audace avec laquelle il attaqua le mystère de l'Eucharistie ; mais il fut condamné et excommunié, en 1050, par le pape Léon IX. Une assemblée d'évêques et de théologiens, tenue peu de temps après à Brionne, et convoquée, à la prière de Bérenger lui-même, par Guillaume le Bâtard, condamna de nouveau ses écrits. Il subit encore, en octobre 1050, une troisième condamnation qui fut prononcée contre lui par le concile de Paris. Cette fois il se

vit privé de ses bénéfices ; mais cinq ans après , en 1055 , il se rétracta au concile de Tours. Toutefois , comme il continuait de dogmatiser secrètement , le pape Nicolas II le cita , en 1059 , au concile de Rome : il y fut encore condamné , abjura ses erreurs et brûla ses livres. Mais à peine rentré en France , il prétendit que sa rétractation lui avait été arrachée par la crainte , et se mit de nouveau à dogmatiser. En 1078 , le pape Grégoire VII convoqua un concile , pour y recevoir une nouvelle rétractation de Bérenger , qui cette fois parut reconnaître de bonne foi ses erreurs. Il mourut à son retour en France , le 6 janvier 1088 , dans la petite île de Saint-Côme , près Tours , âgé de quatre-vingt-dix ans , après avoir encore expliqué sa croyance dans le concile de Bordeaux , tenu par deux légats , en octobre 1087. Oudin , Cave , et d'autres auteurs protestants , ont nié sa conversion.

BÉRENGER (Alphonse-Marie-Marcellin-Thomas) , membre de l'Institut , académie des sciences morales et politiques , fils du comte Jean Bérenger , naquit à Valence en 1785. Nommé député par le département de la Drôme , en 1815 , il se fit remarquer par son dévouement à la patrie dans les séances du 9 juin et du 22 du même mois , s'opposa à ce que la pairie fût déclarée héréditaire , signa la protestation rédigée le jour de la première entrée du roi ; et , aussitôt après la dissolution de la chambre , il donna sa démission de procureur général , et se retira à Valence. Exclu de la carrière législative par l'article 38 de la charte de 1814 , c'est seulement aux élections de 1827 qu'il put être de nouveau porté à la députation. Il ne cessa depuis de siéger à la chambre élective que pour entrer à la chambre des pairs. Aussitôt après la révolution de juillet , M. Bérenger fut nommé conseiller à la cour de cassation. Il fut chargé , en 1831 , de suivre devant la chambre des pairs l'accusation portée contre les derniers ministres de Charles X , et ensuite , pendant trois sessions consécutives , il fut élu vice-président de la chambre

des députés. On a de lui une traduction française des *Nouvelles de l'empereur Justinien* , 2 vol. in-4^e , Metz , 1807 ; et un ouvrage ayant pour titre : *De la justice criminelle en France , d'après les lois permanentes , les lois d'exception et les doctrines des tribunaux* , 1 vol. in-8^e , Paris , 1818.

BÉRENGER (le comte Jean) , fils d'un ministre protestant , naquit à Mens , près Grenoble , le 8 avril 1767. Il était médecin de l'hôpital militaire de Grenoble , lorsqu'il fut nommé , en 1790 , député aux états généraux par le tiers état du Dauphiné. Il entra au Conseil des Cinq-Cents en 1797 , et y combattit le projet de Gilbert-des-Molières pour le payement des ordonnances des ministres , et celui de Duplantier sur la police des sociétés populaires. Il accusa à la tribune , le 27 juillet , l'*Ami des lois* , journal rédigé par Poulthier et Sibuet , d'avoir provoqué l'assassinat des représentants du peuple ; il demanda plus tard le renouvellement de la commission des finances , et fit examiner , en octobre 1797 , quel était le meilleur mode d'éducation pour les enfants de la patrie. Après la journée du 30 prairial an VII , il défendit vivement les directeurs Merlin , Larivière-Lepeaux et Rewbel , qu'on se proposait de mettre en accusation. Ayant contribué à la révolution du 18 brumaire , il fit d'abord partie des commissions législatives , et devint ensuite membre du Tribunal , où il attaqua fortement l'opinion de Benjamin Constant , qui prétendait qu'il était de l'essence d'un gouvernement représentatif que le Tribunal fût chargé de discuter les lois , contrairement avec le Conseil d'État. Nommé président le 22 mai , il ne s'occupa plus que d'objets de finances. A la fin de cette même année , il fut appelé au Conseil d'État. En 1802 , il fit partie du conseil général d'administration de la guerre , fut nommé commandant de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion , puis conseiller d'État à vie , enfin directeur général de la caisse d'amortissement et comte de l'empire. Le 13 mai 1814 , il fut appelé à la di-

rection générale des impôts indirects, prêta serment de fidélité au roi, et fut nommé membre du comité des finances. Pendant les cent jours, il fut remplacé par le comte Joubert, reprit sa place après le second retour du roi, et ne la conserva que jusqu'en octobre, où il eut pour successeur M. de Barante.

BÉRANGER (Laurent-Pierre), littérateur, naquit, en 1749, à Riez, en Provence. Avant la révolution, il avait été successivement professeur de rhétorique dans différents collèges, entre autres à Orléans, puis instituteur chez le duc de Valentinois et censeur royal. Il s'était fait quelque réputation par des poésies légères assez agréables; mais un conte intitulé *la Poularde*, qu'il fit paraître en 1786, souleva contre lui de puissantes inimitiés, qui firent supprimer sa pièce, et lui enlevèrent sa modique pension et ses protecteurs; aussi embrassa-t-il avec ardeur la cause de la révolution. A la création de l'Institut, il fut nommé correspondant de la classe de littérature. Béranger fut longtemps fonctionnaire de l'Université, et notamment inspecteur de l'académie de Lyon. Il mourut dans cette ville en 1822, âgé de soixante-treize ans. La liste complète de ses nombreux ouvrages en prose et en vers se trouve dans la Biographie des hommes vivants, tom. I, pag. 290. On peut citer parmi les plus importants : *Le portefeuille d'un troubadour, ou Essais poétiques, suivis d'une lettre à Grosley sur les troubères et les troubadours*, Paris et Marseille, 1782, in-8°; *la Morale en action*, Paris, 1783, in-12, recueil qui a été souvent réimprimé; *les Soirées provençales*, 1786, 3 vol. in-12; *le Peuple instruit par ses propres vertus*, 1787, 2 vol. in-12, réimprimé en 1805, etc.

BÉRANGER (Raymond), originaire du Dauphiné, trente-quatrième grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, avait été élevé à cette dignité en 1365. Il se rendit célèbre par sa valeur et ses vertus. De concert avec le roi de Chypre, il détruisait les corsaires égyptiens

qui infestaient la mer des îles de Rhodes et de Chypre; puis il alla mettre le siège devant Alexandrie, s'en empara après deux assauts très-meurtriers, brûla tous les bâtiments qui étaient dans le port, pilla la ville, et termina son expédition par le sac de Tripoli de Syrie. Urbain V l'envoya, en 1371, dans l'île de Chypre, pour y apaiser les troubles causés par la mort du roi Pierre. Béranger tint deux chapitres généraux pour rétablir la discipline de son ordre. Il éprouva d'abord beaucoup de difficultés; mais ses réformes furent enfin approuvées dans une assemblée convoquée à Avignon par le pape Urbain V. Béranger ne put assister à cette assemblée, à cause de son grand âge. Il mourut à Rhodes en 1373.

BÉRANGER de Palasol, troubadour, naquit dans le comté de Roussillon, dans le courant du douzième siècle. Il adressa à Ermesine, femme d'Arnaud d'Avignon, plusieurs chansons pleines de sentiment et de naturel.

BÉRANGER DE LA TOUR naquit à Aubenas, dans le Vivarais, vers le commencement du seizième siècle. Pourvu de bonne heure d'une charge dans la magistrature, il trouva dans l'exercice de ses fonctions assez de loisir pour se livrer à ce penchant irrésistible qui semblait entraîner vers le badinage le plus dévergondé les hommes les plus graves de cette époque si sérieuse. On lit avec étonnement les vers de Pasquier, d'Achille du Harlay, de Pithou, sur la puce de mademoiselle Desroches. Aussi, sans déroger en rien à la gravité du magistrat, Béranger put-il se livrer à la poésie, envoyer à des personnages de qualité, ou à des poètes aujourd'hui inconnus, des vers beaucoup plus légers par le sujet que par le style, composer enfin des poèmes dont le titre est fort peu grave. Il a laissé *le Siècle d'or*, *la Choroïde*, ou louange du bal aux dames, poème allégorique dans un genre alors très à la mode; *l'Amye des amyes*, des chansons, un roman burlesque intitulé *Nazeïde*, et enfin *l'Amye rustique*, divisée en cinq églo-

gues. La verve facile de Béranger produisit encore le *Siècle des siècles* et une histoire : l'*Orient de Grèce* ; mais ces deux écrits ne furent point imprimés. On ne sait à quelle époque mourut ce poète, dont les contemporains eux-mêmes ont négligé l'histoire ; on pense que ce fut vers l'an 1559.

BÉRÉZINA (passage et bataille de la). — L'armée française, après avoir quitté Smolensk, le 14 novembre 1812, se dirigea sur Borisof, où elle devait traverser la Bérézina. Pendant ce temps, les Russes s'avançaient de toutes parts sur cette ville ; Wittgenstein, avec l'armée de la Dwina, poussant devant lui le corps du duc de Bellune qui lui était opposé, devait se rendre à Borisof par la rive gauche de la Bérézina. L'amiral Tchitchagof reçut l'ordre de s'avancer vers cette rivière avec l'armée de Moldavie, et de prendre en chemin la ville de Minsk, où étaient établis nos magasins. Kutusof poursuivait l'armée française en queue ; le but du général en chef était d'acculer l'armée française à une rivière non guéable, de la cerner de toutes parts et de l'écraser. « Les combats de la Bérézina, dit le général de Vaudoncourt, ont prouvé que si le plan de Kutusof eût été exécuté comme il avait été conçu, le résultat en aurait été la destruction totale de l'armée russe, et la possibilité pour nous d'hiverner en Lithuanie. Malheureusement pour nous, ce plan fut mal exécuté, et le manque de son exécution fut justement la cause de notre perte. »

Le 27 octobre, Tchitchagof commença son mouvement. Le prince de Schwartzemberg, chargé de s'opposer à sa marche avec le corps autrichien, le laissa faire et resta derrière le Bug. Déjà le cabinet de Vienne, gagné par l'Angleterre, nous trahissait. Le résultat de cette défection fut l'arrivée de Tchitchagof sur la Bérézina, le 12 novembre. Pendant ce temps, Wittgenstein traversait le Niémen, enlevait Minsk (15 novembre), et se dirigeait sur la Bérézina. Kutusof se pressait

pou, et s'avançait aussi vers le fleuve, pensant que nous marchions du même côté. La garnison de Minsk se porta sur Borisof ; mais son commandant perdit cinq jours entiers, pendant lesquels il ne mit pas même en défense la tête du pont. Aussi, lorsque Dembrowski arriva le 20 à Borisof, il n'était plus temps de se mettre en mesure de fortifier cette importante position. Le lendemain, Dembrowski fut attaqué par seize mille hommes. Il en avait à peine le tiers ; malgré cette infériorité, ses braves Polonais résistèrent pendant onze heures. Mais obligés de céder au nombre, ils se replièrent en abandonnant le pont à l'ennemi, qu'ils empêchèrent toutefois de pousser plus loin. « Que faisait pendant ce temps, dit le général de Vaudoncourt, le duc de Reggio, qui était à Bobr, et qui avait une division (celle du général Merle) à Nacza ? De l'un et de l'autre de ces points, on avait parfaitement entendu la canonnade, qui avait duré onze heures, et où près de cent bouches à feu avaient été engagées. » Le duc de Reggio, au lieu de soutenir Dembrowski, le laissa seul, et ce fut sa non coopération qui amena la perte du pont de Borisof, et par suite le désastre de la Bérézina. Le 23, Tchitchagof marcha sur Bobr ; mais le duc de Reggio le culbuta. L'amiral, reconnaissant à la vigueur de ces coups que l'armée française s'approchait, se hâta, tout en repassant la Bérézina, de détruire le pont afin de couper la retraite aux Français. Puis il se concentra sur l'autre rive pour couvrir la route de Minsk et s'opposer au rétablissement du pont. Sur ces entrefaites, Victor livra à Wittgenstein, vers Tchasnitzi, un combat sanglant et indécis, dont l'effet fut d'attirer sur lui toutes les forces du général russe et de l'éloigner de Borisof. Il y eut donc entre les deux corps ennemis un intervalle de douze à quinze lieues dans lequel le général Corbiveau découvrit un gué, à Wealowow. L'empereur, pour tromper Kutusof et Tchitchagof, fit mine de vouloir traverser la Bérézina à Bori-

sof, pour de là gagner Minsk; tandis que par le fait il avait résolu de marcher sur Wilna. En effet, il dirigea sur Weselowo le corps du duc de Reggio et la division Dembrowski, qui y arrivèrent le 26 au matin. Toute l'armée les suivit, sauf Bellune, qui resta à Borisof pour continuer à tromper l'ennemi et couvrir la marche de l'armée. Aussitôt qu'il fut arrivé à Weselowo, le duc de Reggio ordonna la construction de deux ponts, l'un pour la cavalerie et l'artillerie, l'autre pour l'infanterie.

Les troupes du génie, les pontonniers, les marins de la garde, se mirent aussitôt à l'œuvre. Ils démolirent le village de Studianka, et avec les poutres, les planchers, le fer des maisons, ils construisirent les deux ponts. Ces braves gens, dirigés par les généraux Chasseloup et Eblé, et plongés jusqu'aux épaules dans la rivière, qui charriait d'énormes glaçons, exécutèrent pendant la nuit leurs pénibles travaux avec un dévouement héroïque. Une seule division russe (Tchaplitz) avait été laissée à Zembin, sur la route de Weselowo; l'empereur craignait que l'ennemi n'inquiétât les travailleurs lorsque le jour paraîtrait; il n'en fut rien. Quatre cents fantassins et cinquante chasseurs traversèrent le fleuve sur des radeaux, et, soutenus par l'artillerie du deuxième corps, ils débouquèrent les Russes. A une heure, le pont de l'artillerie était terminé. Oudinot, avec sept mille hommes, repoussa Tchaplitz jusqu'à Stakhof, dans la direction de Borisof, et fit occuper par un détachement la ville de Zembin. Le chemin de cette ville était aussi nécessaire à la retraite des Français que leurs ponts sur la Bérézina, du moment qu'ils se rendaient à Wilna. En effet, à une lieue et demie de Weselowo, ce chemin traverse un bois marécageux, et une voiture a peine à y passer. En un endroit, il se compose de trois ponts de bois, de trois cents toises de long, bâtis sur la Gains. Tchaplitz négligea de les brûler. Cet oubli nous sauva; autrement il fallait reprendre la route de Minsk et

passer sur le ventre à l'armée de Mol-davie.

Après la retraite de Tchaplitz, Napoléon passa avec la garde, le troisième et le cinquième corps, et tous se placèrent en réserve derrière le duc de Reggio: ce maréchal avait pris position à Brilova, pour contenir Tchitchagof, qui, en découvrant son erreur, allait revenir au secours de Tchaplitz. Le 27 à midi, le duc de Bellune, après avoir laissé la division Partouneaux devant Borisof pour couvrir sa retraite, arriva à Weselowo, et y prit position pour protéger le passage contre Wittgenstein, dont l'avant-garde avait paru la veille. Ce jour et toute la nuit furent employés au passage des premier, quatrième, septième et huitième corps; du grand parc (trois cents voitures et deux cent cinquante pièces d'artillerie bien approvisionnées), et des équipages.

Borisof ayant été évacué pendant la nuit par les Français, Tchitchagof déboucha de Stachowa, le 28 au matin, et attaqua le duc de Reggio sur la rive droite. En même temps, Wittgenstein attaquait sur la rive gauche le duc de Bellune. Le duc de Reggio résista vigoureusement; mais ayant été blessé, il céda au duc d'Elchingen le commandement des deuxième, troisième et cinquième corps. Dans ce combat, on doit citer une charge de grosse cavalerie exécutée par le général Doumerc à la tête de sa division. Ces braves cuirassiers, exténués par les fatigues et les privations de tout genre, firent néanmoins des prodiges de valeur, enfoncèrent des carrés, prirent des pièces de canon, et firent près de quatre mille prisonniers. La légion de la Vistule se jeta en même temps avec impétuosité sur le centre de l'ennemi, et obligea Tchitchagof de se replier à la nuit. Ce fut notre dernière victoire en Russie.

Sur la rive gauche, le duc de Bellune, avec quinze mille hommes, était aux prises avec l'armée de Wittgenstein, forte de quarante-six mille hommes. La position qu'il occupait était très-désavantageuse. Sa droite était

bien appuyée à la rivière, mais sa gauche était en l'air, et il n'avait point assez de monde pour pouvoir s'étendre jusqu'à un bois qui aurait pu couvrir son aile droite. Pour la lier à ce bois, et éviter qu'elle ne fût tournée, Bellune plaça dans le vide une brigade de cavalerie sous les ordres du général Fournier. Une batterie de la garde, établie sur l'autre rive, défendit l'aile droite du neuvième corps. Malgré l'énorme disproportion du nombre, le duc de Bellune résista. Que pouvaient les Russes contre des hommes comme ce Dubois, colonel des cuirassiers, qui, à la tête de trois cents chevaux exténués, rompit, sabra, désarma un carré de sept mille fantassins? Wittgenstein fut obligé de lâcher prise après avoir perdu plus de dix mille hommes. Le neuvième corps passa la Bérézina pendant la nuit, pendant que l'armée entière se repliait au delà des marais de Zembia.

Il y avait encore sur la gauche de la Bérézina une multitude de soldats isolés, de trainards, d'employés civils et militaires, de femmes et de blessés, au nombre de douze mille environ, qui depuis trois jours bivouaquaient à Studianka. Ces malheureux, démoralisés, exténués, en proie au vertige, ne voulurent pas traverser la Bérézina pendant la nuit; ils avaient du feu et des vivres, on ne put les arracher au sommeil. Le 29, au point du jour, lorsque l'arrière-garde, composée de la division polonaise Girard, s'avança pour franchir la rivière, cette multitude comprit qu'on allait détruire les ponts; tous se jetèrent à la fois pour traverser. C'est alors qu'eut lieu un désordre inouï, épouvantable; chacun, cavalier, piéton, se précipitait avec rage, s'ouvrant un passage à coups de sabre; les cavaliers et les voitures écrasaient les piétons, les jetaient dans la rivière; d'autres essayèrent en vain de gagner la rive opposée à la nage, ou à l'aide des glaçons; les boulets et les obus des Russes augmentaient encore la confusion. Enfin la division Girard parvint à se faire jour; et le général

Éblé fit aussitôt sauter les ponts. Une heure après, Wittgenstein paraissait sur les hauteurs. Il fit prisonniers deux mille trainards ou blessés, tristes débris de cette cohue, et ne trouva que trois pièces de canon abandonnées (*).

Comme on le voit, ce n'est pas là que l'armée française se désorganisa; elle conserva son artillerie; elle avait tenu trois jours entiers contre deux armées russes; elle continua sa retraite en bon ordre sur Wilna. Mais le 3 décembre, le thermomètre descendit à vingt degrés, et dans les quatre jours suivants, jusqu'à vingt-six. L'armée était privée, dans ces horribles déserts, de bois, de vivres, de vêtements, de chaussures; malgré tout, les Russes ne pouvaient l'entamer, bien que son artillerie fût perdue, faute de chevaux pour la traîner. Mais le 5, Napoléon étant à Smorgoni, annonça à ses généraux le dessein de se rendre à Paris; ce fut alors que le désordre se mit dans toute l'armée, que ni l'intrépidité de Murat, ni l'héroïsme de Ney ne purent parvenir à maintenir dans l'ordre. (Voyez Kowno.)

BRÈG, ancien duché de Westphalie, sur le Rhin, appartenant aujourd'hui à la Prusse. Ce duché, dont la superficie est de trois cents lieues et la population d'environ cent mille âmes, a pour capitale Dusseldorf. Il fut cédé à Napoléon, à la paix de Tilsitt (1806), par l'électeur de Bavière, et donné à Murat, puis au fils aîné de Louis Bonaparte. En 1814, il fut cédé à la Prusse.

BRÈG-OP-ZOOM, l'une des places les plus fortes du Brabant hollandais, avait été regardée comme imprenable, jusqu'en 1747, époque où les Français donnèrent un démenti au proverbe et s'en emparèrent sous les ordres du comte de Lowendal. Elle fut prise de nouveau par l'armée française, le 30

(*) Voy. Campagne de Russie, par le colonel russe Boutourlin, t. II, p. 383, et Gourgaud, p. 46; consultez aussi l'excellent ouvrage de Chambray.

janvier 1795. Le 8 mars 1814, les Anglais, commandés par lord Graham, s'étaient emparés d'une partie de la ville; ils en furent chassés par le général Bizanet, qui leur fit éprouver des pertes énormes.

Siège de Berg-op-Zoom, du 14 juillet au 15 septembre 1747. — Le maréchal de Saxe, dans une lettre au roi de Prusse, rend compte en ces termes de ce siège mémorable : « Notre projet sur Maëstricht étant manqué, j'écrivis au comte de Lowendal, qui était resté à Louvain avec seize bataillons et trente-deux escadrons, de marcher à Berg-op-Zoom pour en faire le siège. Les alliés ayant fait passer depuis, et envoyant journellement des troupes de leur armée vers Berg-op-Zoom, le roi a renforcé le comte de Lowendal de plusieurs bataillons et escadrons, de sorte qu'il a actuellement sous ses ordres quarante-deux bataillons et soixante-dix escadrons, un bataillon de Royal-artillerie et les volontaires bretons.

« La tranchée fut ouverte devant Berg-op-Zoom le 14; et comme la place peut être rafraîchie, n'étant pas investie, ce siège pouvait être meurtrier, d'autant que les assiégés ne manquèrent pas d'employer tout ce que l'art indique en pareil cas.

« Le comte de Lowendal, prévenu que l'ennemi était en force près de Berg-op-Zoom, s'attendait à livrer un combat, avant d'en pouvoir faire le siège; mais voyant que les ennemis, au lieu d'en défendre les approches, s'étaient retirés derrière leurs retranchements, il jugea qu'il aurait moins à combattre la résistance des troupes que la bonté de la place et les difficultés inséparables d'un projet aussi extraordinaire.

« Berg-op-Zoom, le chef-d'œuvre du fameux ingénieur hollandais Cohorn, avait la réputation d'avoir été vainement assiégé dans les temps antérieurs, et passait dans l'Europe pour imprenable; il ne pouvait être investi que d'un seul côté, où le rival du maréchal de Vauban avait em-

« ployé son savoir. Deux cents bouches à feu défendaient les remparts; la place était abondamment pourvue de munitions de bouche et de guerre, et elle avait la facilité de s'en procurer par mer et par terre; sa garnison communiquait avec un corps considérable de troupes, campé derrière les lignes, protégées par des marais qui régnaient sur tout leur front, et qui, dans les endroits accessibles, d'ailleurs très-étroits, étaient défendus par des forts revêtus, dont chacun exigeait un siège. Les alliés avaient à portée de cette ville un corps de troupes nombreux, et qui pouvait être renforcé, et par ce qu'ils avaient derrière les lignes de Steenberg et par leur grande armée. Il était aisé de juger que s'ils ne pouvaient faire lever le siège par un acte de vigueur, ils étaient du moins en état, ou de le prolonger ou de forcer les Français à l'abandonner. Il était en effet difficile de commencer ce siège avant la mi-juillet, et il fallait qu'il fût fini avant la fin de septembre, à cause des fièvres bilieuses qui, dans l'arrière-saison, sont le fléau annuel des habitants du pays. Il n'y avait pas moins à craindre que les mauvais temps ne rendissent les chemins des convois impraticables. Cette entreprise, enfin, était faite contre les principes de guerre accredités; aussi le succès en parut-il impossible à bien du monde. »

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 14 au 15 juillet; les attaques furent poussées avec la plus grande vigueur; les assiégés se battirent en désespérés et opposèrent la plus opiniâtre résistance.

Enfin, le 16 septembre, le comte de Lowendal ordonna l'assaut.

« Des troupes qui défendaient la demi-lune, aucun officier ni soldat ne s'échappa, dit l'Espagnac. Leur retraite fut coupée par la précaution qu'eut M. Godart d'Hélincourt de se rendre maître de la poterne.

« Les soldats enfoncèrent tout ce qui s'opposait à leur passage, forcèrent les retranchements, et se mirent

« en bataille sur chaque bastion et sur
 « le rempart à droite et à gauche. Le
 « carnage fut affreux ; aucun officier
 « ni soldat n'échappa à leur fureur ; ils
 « se rendirent maîtres de la ville, tail-
 « lèrent en pièces et dispersèrent tout
 « ce qu'ils trouvèrent dans les rues ;
 « le reste de la garnison se rendit ,
 « ainsi que ceux qui défendaient les
 « forts de Mormont, de Pinsem, de
 « Rouvers. Le pillage, qui fut permis,
 « mit le comble aux malheurs de Berg-
 « op-Zoom. Ce siège fut récompensé
 « par le bâton de maréchal de France,
 « que le roi donna au comte de Lo-
 « wendal. »

BERGANÇON, île située sur la côte de Provence, et érigée en marquisat en 1574.

BERGARA (combat de).— Un corps de quatre mille Espagnols était campé sur les hauteurs de Bergara, au-dessous de Mondragon ; le général Moncey résolut de l'enlever. Le 28 novembre 1794, il donna l'ordre au général Frégeville de partir de Lecumbery avec six bataillons, tandis que quatre autres se mettraient en marche de Tolosa, et deux de Guétaria, pour attaquer l'ennemi sur son front en même temps que sur ses ailes. Le 28 novembre, une colonne de grenadiers, commandés par le chef de bataillon Gravier, commença l'attaque. Cette affaire ne fut ni longue, ni meurtrière ; les Espagnols, mis en pleine déroute, se sauvèrent en désordre, laissant cent cinquante morts sur le champ de bataille, deux cents prisonniers, un canon, cinq mille fusils, la caisse militaire, trente-huit caissons. Si le général Frégeville n'eût pas été égaré par ses guides, l'armée ennemie eût été enlevée en totalité. Les gardes du corps du roi d'Espagne ne montèrent à cheval que pour fuir à toutes jambes sur leurs chevaux andalous. Le général espagnol Rubi se sauva lui-même à la nage, laissant son bel habit brodé aux mains d'un tambour de grenadiers, qui en fit sa casaque. Les jolies villes d'Ascuatia et d'Aspetia tombèrent en même temps au pouvoir des Français.

BERGASSE (Alexandre), né à Lyon,

en 1747, d'une famille de négociants originaire de l'Espagne, se signala, sous tous les gouvernements, comme un fougueux partisan de l'ancien régime. La restauration elle-même lui sembla encore trop révolutionnaire. Plus royaliste que le roi, il fit imprimer à Lyon, en 1816, une curieuse brochure intitulée : *Réfutation des faux principes et des calomnies avancées par les jacobins, pour décréter l'administration de nos rois et justifier l'usurpation de l'autorité royale et du trône, par un vieux Français*. La charte, les chambres, la protection accordée à tous les cultes et la confirmation de la vente des biens nationaux, y étaient traitées de monstruosités que le roi devait au plus tôt réformer. On obtint cependant de l'auteur qu'il supprimât cette singulière production, dont il ne s'est répandu qu'un petit nombre d'exemplaires. Alexandre Bergasse mourut à Lyon, en 1821.

BERGASSE (Nicolas), frère du précédent, naquit à Lyon, en 1750. Après s'être fait, dans sa ville natale, une grande réputation comme écrivain et comme avocat, il vint s'établir à Paris, où bientôt un procès fameux vint attirer sur lui les regards de toute la France (*). Guillaume Kornmann, ancien magistrat de Strasbourg, alors banquier à Paris, avait obtenu contre sa femme, dont la mauvaise conduite était notoire, une lettre de cachet. Cette lettre de cachet n'eut point un long effet, et madame Kornmann fut mise en liberté. Son mari lui intenta alors un procès en adultère ; mais là ne se borna point sa vengeance : il accusa l'ex-lieutenant de police Lenoir d'avoir, à la sollicitation de Beaumarchais et du prince de Nassau-Siegen, levé la lettre de cachet qu'il avait obtenue contre sa femme, d'avoir ensuite livré cette femme au prince de Nassau, et enfin d'avoir fait offrir six cent mille francs pour qu'on gardât le silence sur cette honteuse affaire. Bergasse fut chargé de la cause de Korn-

(*) Voir les articles **BEAUMARCHAIS**, **DANBRAY** et **LENOIR**.

manant. Il publia, en 1787, des mémoires qui eurent un immense succès. Il sembla y plaider non point un procès particulier, mais la cause de la morale publique et des lois; il en avait même fait une affaire politique, et y démontra, avec une chaleur et une éloquence entraînant, la nécessité de s'opposer au despotisme des ministres et de réformer le système entier du gouvernement. Il n'en fallait pas tant pour le succès, à une époque où la nation, fatiguée des abus, tournait avec anxiété ses regards vers tout ce qui semblait lui en promettre la réforme. Beaumarchais répondit à Bergasse; mais son mémoire, bien différent de ceux qui avaient fait sa réputation dans l'affaire Goëzman, ne fut remarquable que par la grossièreté des injures qu'il prodiguait à son adversaire. La cause de Kornmann semblait être gagnée d'avance, lorsque s'ouvrirent, le 19 mars 1789, les plaidoiries devant le parlement. Celle de Bergasse fut aussi remarquable que l'avaient été ses mémoires; cependant il y montra une excessive violence, qui nuisit au succès de sa cause (*): ses adversaires furent absous; la séparation des époux Kornmann fut simplement prononcée, et son client fut condamné à restituer une dot de trois cent cinquante mille francs. Bergasse avait perdu son procès devant le parlement, mais il l'avait gagné devant l'opinion publique. Sa popularité était immense; on attendait beaucoup de lui, dans la crise où entraient la France, et lui-même se croyait destiné à y jouer le plus grand rôle: « Je vais me retirer à la campagne,

(*) « Il y peignit Beaumarchais comme un homme exécrationnable, dont on ne pouvait plus parler sans employer quelque expression extraordinaire (par exemple, il sue le crime), parce que les expressions communes étaient devenues insuffisantes pour peindre tant de scélératesse. » Beaumarchais fut perdu dans l'opinion publique; il ne se releva point, malgré l'ignoble et lâche vengeance qu'il tira plus tard de son adversaire, en lui prêtant, sous le nom de *Bergasse*, le caractère le plus odieux de son drame de *la Mère coupable*.

« disait-il à la fin de ses mémoires, et « là, dans une suite de discours sur « les destinées et sur les lois de l'em- « pire, je dirai aux Français ce qu'ils « ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils « pourront devenir. » Aussi le tiers état de la sénéschaussée de Lyon s'empressa-t-il de le nommer député aux états généraux, aussitôt que cette assemblée fut convoquée. Il y prit d'abord une part active aux travaux législatifs. Il soutint l'opinion de Sieyès sur la dénomination à adopter pour les communes. Il présenta ensuite, avec Chapelier, un projet d'adresse au roi, sur la constitution de l'assemblée. Nommé membre du comité de constitution, il fit en son nom un rapport sur l'organisation du pouvoir judiciaire; puis il fit imprimer un discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie. Ce discours, que Bergasse n'avait pu prononcer, à cause de la clôture de la discussion, est l'expression de ses opinions sur les grandes questions qui étaient à l'ordre du jour. On y voit qu'il se sépara déjà de la majorité de l'assemblée, et qu'il craint que la révolution, qu'il a lui-même appelée de tous ses vœux, ne dépasse le but qu'il aurait voulu lui assigner. La constitution adoptée par l'assemblée fut plus libérale que le projet qu'il avait proposé; piqué de ce que ses idées n'avaient point été admises, il donna sa démission, et dès lors ne s'occupa plus des affaires publiques que pour protester dans ses écrits contre tous les actes des assemblées nationales. Il se retira à Lyon; c'est là qu'il publia, au mois d'avril 1790, sa protestation contre les assignats-monnaie. En 1791, il soutint cette protestation par plusieurs écrits sur le même sujet. C'est aussi à cette époque qu'il fut chargé par Louis XVI de rédiger, d'après ses idées, un plan de constitution, dont une copie fut retrouvée après les événements du 10 août parmi les papiers renfermés dans l'armoire de fer. La découverte de cette pièce importante et de plusieurs lettres

écrites de la main de Bergasse motiva plus tard son arrestation. Il s'était retiré à Tarbes, où il tâchait de se faire oublier, lorsqu'au mois de juillet 1794 il fut arrêté et conduit de brigade en brigade jusqu'à Paris. Mais il n'y arriva qu'après le 9 thermidor et fut seulement condamné à la *détention jusqu'à la paix*. Rendu à la liberté sous le Directoire, il se retira chez son frère Alexandre, qui habitait les environs de Lyon; il y resta dans l'obscurité jusqu'à la restauration. Alors il publia, sous le titre de *Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat*, une brochure qui fit beaucoup de bruit. C'est à la même époque qu'il fut présenté à l'empereur Alexandre, et que commença, entre lui et ce prince, une correspondance qui ne cessa qu'à la mort de l'autocrate. De 1815 à 1820, il publia encore quelques brochures, qui eurent aussi du retentissement; l'une d'elles donna même lieu à un procès célèbre; ce fut celle qu'il intitula : *Essai sur la propriété, ou Considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés dans le cours de la révolution*. Il y soutenait la nécessité de la restitution; le gouvernement fut forcé par l'opinion publique de le traduire devant les tribunaux; mais le ministère public demanda lui-même son acquittement. Les conseils que, dans sa correspondance, Bergasse donna à cette époque à l'empereur Alexandre, ne furent pas, dit-on, sans influence sur la détermination qui fit imposer au gouvernement français la funeste guerre d'Espagne. Toutefois, il se retira alors de la scène politique, et n'y revint qu'en 1830, où il fut nommé conseiller d'État, par l'une des petites ordonnances qui parurent avec les grandes ordonnances du 25 juillet. Il mourut le 28 mai 1832, à l'âge de 82 ans.

Les adversaires de Bergasse, dans le procès Kornmann, l'accusèrent de n'avoir fait autant de bruit de cette affaire que pour donner à son nom la célébrité qu'avait acquise à celui

de Beaumarchais l'affaire Goëzman; de n'avoir eu, en un mot, d'autre mobile qu'une insatiable ambition. La vie entière de cet avocat semble avoir justifié cette accusation. Comment, en effet, attribuer des convictions sincères à un publiciste qui se pose comme le champion de la morale et de la liberté, et qui commence sa carrière politique en plaidant pour le maintien d'une lettre de cachet, c'est-à-dire, de l'un des plus odieux abus du despotisme monarchique, de l'un de ses plus puissants moyens de corruption? et comment ne pas reconnaître une ambition insatiable au tribun qui, après avoir appelé à grands cris l'ère des réformes politiques, déserte la cause de la liberté aussitôt qu'il s'y voit devancé par des hommes plus populaires que lui, et qui déserte cette cause pour se jeter dans le parti contraire, où il espère pouvoir se faire remarquer davantage? Telle a été cependant la conduite de Bergasse à l'époque de la convocation des états généraux; telle a été aussi sa manière d'agir sous le gouvernement de la restauration.

BERGASSE-LAZIROULE (Georges), officier d'artillerie distingué, fut nommé député du tiers état de Pamiers aux états généraux, et s'y montra ardent réformateur. En 1790, il combattit l'émission des assignats, et attaqua violemment le compte présenté par Montesquieu au nom du comité des finances. Pendant les deux législatures suivantes, il ne fut appelé à aucune fonction publique; mais il fut attaché, sous le Directoire, aux tribunaux de l'Ariège, en qualité de substitut du commissaire du Directoire; puis il fut envoyé, en 1798, au Conseil des Cinq-Cents. Le 7 juillet de la même année, il félicita les membres du Directoire qui avaient ordonné la célébration de l'anniversaire du 9 thermidor, et fit décréter que le président, dans son discours à cette occasion, ferait mention des victoires remportées sur les royalistes, le 13 vendémiaire an IV (10 octobre 1793) et le 17 fructidor an V (4 septembre

tribuna beaucoup à la suppression de la chambre royale, dont la concurrence nuisait à l'autorité des décisions de la Faculté. Il mourut en 1702. *Claude Berger*, son fils, soutint, en 1698, sur *l'usage du tabac*, une thèse qui eut un grand succès. Il succéda à Fagon, son ami, dans la chaire de médecine du collège de France, et professa avec distinction la chimie au Jardin du roi. Il fut aussi membre de l'Académie des sciences, et mourut en 1712.

BERGER DE XIVREY. Voy. XIVREY.

BERGERAC, *Bergeracum*, ville de l'ancien Périgord, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Dordogne, avec des tribunaux de première instance et de commerce, un collège communal et une population de huit mille cinq cent cinquante-sept habitants.

Cette ville est fort ancienne; quelques auteurs croient même y retrouver le *Trajectus* de l'itinéraire d'Antonin. C'était, dans le moyen âge, une châtellenie qui appartenait aux seigneurs de Pons. Elle fut réunie, dans le douzième siècle, au Périgord, dont elle suivit les vicissitudes jusqu'en 1336, époque où elle fut échangée par les comtes de Périgord contre Monçay en Quercy, qui faisait partie du domaine du roi Philippe V. Les Anglais s'en emparèrent en 1345; chassés en 1371, ils y revinrent pour en être encore expulsés en 1450. Pendant les guerres de religion, Henri III y rendit un édit en faveur des protestants, qui y étaient au nombre de quarante mille à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Cette mesure causa la ruine de Bergerac, qui depuis ne s'est plus relevé.

Cette ville est la patrie d'Aimant, historien du onzième siècle; de Cyrano de Bergerac; des maréchaux de France Armand Gontaud, duc de Biron, décapité sous Henri IV; de Caumont la Force, qui força Louis XIII à lever le siège de Montauban, et d'Armand de la Force, son fils, qui fut aussi maréchal de France.

BERGERAC (Cyrano de), né, vers 1620, au château de Bergerac. Après de mauvaises études chez un prêtre de

campagne, il embrassa la carrière des armes. Cet homme, dont le nom devait rester inscrit dans nos annales littéraires, ne fut pendant longtemps qu'un soldat libertin et d'humeur fort querelleuse. Il s'était fait, dans le régiment des gardes, où il servait comme cadet, une réputation d'enragé duelliste. La plus légère ombre d'offense était pour lui le prétexte d'un défi ou d'une rencontre. Intrépide dans un combat singulier, il ne l'était pas moins à la guerre; il reçut deux blessures dans des actions importantes. A cette violence de tempérament, à cette fougue de caractère, il joignait de l'esprit. Mais il vint un temps où il se passionna pour les lettres comme il s'était passionné pour les duels et pour la guerre. Avec plus de vivacité que de goût, il composa plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons *Agrippine*, tragédie, et la comédie du *Pédant joué*. La comédie vaut mieux que la tragédie: la verve méridionale de Cyrano lui inspire des bouffonneries divertissantes dont Molière, en certaines occasions, n'a pas dédaigné de se servir. Le conte que Scapin fait à Géronte pour tirer de lui deux cents pistoles; la scène où le vieillard dupé entend de la bouche de Zerbinette le récit de sa propre mésaventure, ont été empruntés pour le fond à Cyrano. Cet auteur est encore plus connu par un ouvrage où il a mêlé la science, la satire philosophique, le roman et la fantaisie, avec cette *burlesque audace* dont parle Boileau. *Le Voyage dans la lune* n'a peut-être pas été inutile à Swift et à Voltaire pour la composition des ouvrages où ils ont déposé, sous la forme d'un conte fantastique, des observations piquantes et d'utiles vérités. On a encore de Cyrano l'*Histoire comique des Etats et empires du soleil*.

BERGERET (Jean-Pierre), chirurgien et botaniste, naquit le 25 novembre 1751, à Lasseube, dans la généralité d'Auch. Il suivit à Bordeaux les cours de chirurgie et d'anatomie, ainsi que ceux d'histoire naturelle, et vint à Paris pour s'y perfectionner dans l'étude

de la botanique. En 1776, il avait entrepris la description des plantes qui croissent aux environs de Paris ; mais il renonça à ce travail pour se livrer à l'enseignement de la botanique. Nommé, en 1785, chirurgien de Monsieur (depuis Louis XVIII), il resta entièrement étranger à la révolution qui éclata quelques années après, et continua à pratiquer la chirurgie avec succès. Il mourut à Paris, le 28 mars 1813. On connaît de lui : 1° *Remarques sur l'ouvrage de Paulet*, intitulé *Mémoire sur un ordre de champignons* qu'on peut appeler coiffés ou *bubeux* (Jour. de méd., octobre 1783, t. LX, p. 338); 2° *Observation de grossesse extra-utérine* (Jour. de méd., par Sédillot, t. XIV, p. 288); 3° *Phytonomatotechnie universelle, ou l'art de donner aux plantes des noms tirés de leurs caractères*. Paris, 1783-1785, in-fol., 3 vol. Cet ouvrage, intéressant à l'époque où il parut, n'est plus recherché maintenant, quoique ce soit le plus important de l'auteur.

BERGERON (Nicolas), avocat au parlement de Paris, naquit à Béthisy, dans le duché de Valois, vers le milieu du seizième siècle. Lacroix du Maine le qualifie « d'homme très-docte et « bien versé en sa profession, sans « faire mention des langues grecque « et latine et autres sciences qu'il a « apprises à plus célèbres universités « de France. » Il a publié, sous le titre de *Valois Royal*, une histoire de la maison royale de Valois, qui eut beaucoup de succès. Il peut être regardé comme le premier auteur de tableaux synchroniques d'histoire. Le *Sommaire des temps*, qui parut en 1562, chez Vascosan, a été souvent réimprimé depuis. Bergeron avait composé, sur les matières les plus diverses, un très-grand nombre d'ouvrages dont on peut voir la nomenclature dans la *Bibliothèque française* de Lacroix du Maine. Sa coopération, aujourd'hui bien établie, à l'*Encyclopédie, ou suite et liaison de tous les arts ou sciences*, ne permet plus de séparer son nom de celui de Christophe de Savigny, auteur de cette En-

cyclopédie. Le célèbre Ramus avait choisi Bergeron et Antoine Loisel pour ses exécuteurs testamentaires. Bergeron fut l'éditeur du recueil des opuscules de Ramus et d'Omer Talon (*); il fit aussi des additions à la *Grammaire française* de Ramus, ainsi qu'à la deuxième édition des *Arrêts de Papon*. On croit qu'il aida Dumoulin dans la rédaction du Commentaire sur la coutume de Paris. Il cultiva aussi la poésie grecque, latine et française; on trouve, en effet, des vers de sa façon dans plusieurs recueils du temps. Sa bibliothèque était vantée pour le grand nombre de manuscrits et de mémoires de littérature et d'histoire qu'elle contenait.

BERGERON (Pierre), fils du précédent, naquit à Paris, et y mourut en 1637. Il suivit aussi la carrière du barreau, et fut conseiller du roi et référendaire en la chancellerie. Il a publié plusieurs ouvrages de géographie et de voyages. 1° *Traité de la navigation et des voyages de découvertes et conquêtes modernes, et principalement des Français*, 1629, in-8°; 2° *Histoire de la première découverte et conquête des Canaries, faite dès l'an 1402, par messire Jean de Béthencourt*, 1630, in-8°; 3° *Relation des voyages en Tartarie, de Fr. Guilk. de Rubruquis, Fr. J. du Plan-Carpin, François Ascelin et autres religieux de Saint-François et Saint-Dominique, qui y furent envoyés par le pape Innocent IV et le roy saint Louys. Plus un traité des Tartares, de leur origine, mœurs, religion, conquêtes, empire, chams, hordes diverses et changements jusqu'aujourd'hui; avec un abrégé de l'histoire des Sarrasins et mahométans, de leur pays, peuples, religion, guerres; suite de leurs califes, rois, soudans, et de leurs divers empires et Etats établis par le monde*, 1634, in-8°. Tous ces ouvrages sont remplis de faits curieux, composés

(*) *P. Rami, professoris, regii et Audomari Talai, collectanea, praefationes, epistolae, orationes*. Paris, in-8°, 1577.

avec exactitude, et fort remarquables pour l'époque où ils ont paru.

BERGFRIED (combat de). — Après avoir battu les Prussiens, au mois de janvier 1807, Napoléon se porta à la rencontre des Russes. Le 3 février, au point du jour, l'armée russe, qui avait rétrogradé en toute hâte, tournée par son flanc gauche et rejetée sur la Vistule, parut rangée en bataille, la gauche appuyée au village de Mouckten, le centre à Joukowo, couvrant la grande route de Liebstadt. L'empereur se porta au village de Geckendorf, et plaça en bataille le corps du maréchal Ney sur la gauche, le corps du maréchal Augereau au centre, le corps du maréchal Soult à droite, et la garde impériale en réserve. Il ordonna au maréchal Soult de se porter sur le chemin de Gustadt, et de s'emparer du pont de Bergfried, pour déboucher sur les derrières de l'armée ennemie. Cette manœuvre devait donner à la bataille un caractère décisif : si les Russes étaient vaincus, ils étaient perdus sans ressources.

Le maréchal Soult envoya sa cavalerie légère, commandée par le général Guyot, à Gustadt. Ce corps fit prisonniers seize cents Russes, et s'empara d'une grande partie des bagages de leur armée. Le général russe, apercevant le mouvement du maréchal Soult, et sentant toute l'importance du pont de Bergfried, qui protégeait la retraite de son flanc gauche, y fit porter, en toute hâte, douze bataillons. Une vive canonnade s'engagea à trois heures après midi ; le quatrième régiment de ligne et le vingt-quatrième d'infanterie légère abordèrent les premiers l'ennemi et lui enlevèrent les positions qu'il occupait. Ces deux régiments et un bataillon du vingt-huitième en réserve passèrent ce pont au pas de charge, enfoncèrent douze bataillons russes, prirent quatre pièces de canon, et couvrirent le champ de bataille de morts et de blessés. Deux autres régiments, qui les suivaient, étaient impatients de se mesurer avec l'ennemi ; mais déjà il avait abandonné

ses positions, et se repliait dans une déroute complète. La nuit fit cesser le combat. Les Russes éprouvèrent, le lendemain, de nouvelles pertes ; mais elles furent peu considérables, parce que, fuyant en toute hâte, ils n'avaient laissé que de faibles arrière-gardes de cavalerie.

BERGHEN (bataille de). — Cette bataille, l'une des plus importantes qui aient été livrées pendant la guerre de sept ans, se donna le 13 avril 1759.

« A l'ouverture de la campagne, le maréchal de Contades se trouvoit sur la rive gauche du Rhin ; le duc de Broglie, qui avoit succédé au prince de Soubise, avoit ses quartiers sur le Mein ; l'armée des cercles, à sa droite, en Franconie, étoit observée par le prince Henri ; enfin le roi de Prusse, toujours en Saxe, épioit à la fois le maréchal Daun, en Bohême, et les Russes que le général Seltikow ramenoit dans le Brandebourg.

« Dans cette situation, le prince Ferdinand conçoit le projet d'enlever Francfort, de séparer les deux portions de l'armée française, et de porter le théâtre de la guerre entre le Mein et le Danube.

« Le 27 mars, le prince Ferdinand arrive à Fulde, où il assemble la plus grande partie de l'armée et y forme des magasins. Dès la première nouvelle de la marche des ennemis sur le pays de Fulde, le duc de Broglie avoit posté à douze lieues en avant de sa première ligne, des troupes légères qu'il avoit fait soutenir par des postes de cavalerie placés de distance en distance. M. du Blaisel se porta en même temps, avec les troupes légères qu'il commandoit, entre Cassel et Marbourg. Tous ces mouvements avoient pour but d'éclairer la marche de l'ennemi qui attaqua successivement plusieurs postes. Ils se défendirent courageusement, et cédèrent au nombre avec d'autant moins de regret que l'objet de leur mission étoit rempli. Le 9 avril, le prince Ferdinand se mit en marche de Fulde avec toute son armée distribuée en colonnes. M. de Broglie est aussitôt informé de ce

mouvement. Comme tous les ordres étoient préparés d'avance pour rassembler l'armée françoise, il fait partir ses ordonnances, et indique le rendez-vous général dans la plaine entre Vilbel et Berghen. Le corps de Fischer se rassemble en même temps à Friedberg, avec ordre de conserver le magasin de fourrage tant qu'il le pourra, et de le brûler s'il est forcé de se retirer, pour que l'ennemi n'en profite pas. Hanau et Giessen reçoivent des garnisons; le 12, au soir, toute l'armée est rassemblée entre Vilbel et Berghen: elle y passe la nuit au bivouac, et le 13, dès la pointe du jour, M. de Broglie monte à cheval, et dispose l'armée à bien recevoir l'ennemi qu'on n'attendoit cependant que pour le lendemain. Il appuie sa droite au village de Berghen qu'il fait occuper; à la gauche étoit un bois, dans lequel on trouve un escarpement très-roide, qui tourne vis-à-vis de Vilbel, et se termine à la Nidda. De la droite au centre, le terrain va en montant insensiblement jusqu'à une ancienne tour qui est le point le plus élevé du pays, et redescend de la même manière jusqu'à la gauche. L'entre-deux du village au bois est une plaine très-rase, occupée transversalement par un ravin. Cette position obligeoit nécessairement les ennemis à attaquer une des deux ailes de l'armée françoise, et même les deux, avant de pouvoir marcher à la tour. M. le duc de Broglie avoit bien senti l'avantage de cette position. Il place son infanterie aux extrémités; les huit bataillons postés autour du village de Berghen formoient la droite; derrière ce village, il mit en colonnes cinq bataillons pour les soutenir au besoin; et derrière ce régiment, étoient deux autres régiments, formés aussi en colonnes, qui devoient marcher vers le village s'il étoit attaqué par l'ennemi.

« A la gauche est placé le corps de Saxons, et derrière eux, en réserve, sept régiments formés en trois brigades. La cavalerie est rangée sur trois lignes, dont la première est derrière la tour; trois régiments de dragons

forment la réserve, deux derrière les lignes de la cavalerie, et un derrière la gauche des Saxons. L'artillerie est disposée sur le front de la ligne, et on établit deux dépôts de munitions derrière la gauche et la droite de l'infanterie. A huit heures, toutes ces dispositions étoient terminées. On vit alors déboucher dans la plaine quelques troupes légères des ennemis, qui commencèrent à tirailler avec les volontaires placés dans le bois en avant de la gauche; la même attaque eut lieu en avant des haies du village à droite.

« Le duc de Broglie assemble, à la tour, le prince Camille, MM. de Beaupréau et de Castries, et les maréchaux de camp qui se trouvent à portée de lui. Il leur fait connaître ses dispositions pour la bataille, et assigne à chacun d'eux le poste qu'il doit occuper. M. de Beaupréau a le commandement de la cavalerie; le marquis de Castries, qui en étoit le général, y reste aussi attaché; le prince Camille se charge de la défense du village et du commandement de l'infanterie destinée pour le soutenir; il a sous lui les maréchaux de camp de l'Orlick et de Saint-Chamans. L'armée ennemie se déploie vers neuf heures, après avoir fait ses dispositions à la faveur d'un rideau qui la couvroit. Elle vient en trois colonnes attaquer le village de Berghen. Comme M. de Broglie voit qu'on dirige de grandes forces sur ce point, il envoie le chevalier Pelletier avec une partie du parc d'artillerie sur la tête du village par où les ennemis arrivoient; en même temps plusieurs régiments pénètrent dans le village par la principale rue et s'y mettent en bataille. Ce mouvement arrête les assaillants, qui reviennent cependant avec de plus grandes forces, et font même reculer les François; des renforts leur sont immédiatement envoyés. Ces troupes réunies attaquent les ennemis avec tant de courage qu'elles les chassent et les mettent en grand désordre. Quelques-unes s'emportent un peu trop; M. de Broglie

leur envoie plusieurs fois l'ordre de s'arrêter et de regagner le village; enfin, il est obligé de faire avancer dix escadrons pour faciliter leur retraite; mais avant que ce secours leur soit arrivé, elles sont forcées de reculer, la cavalerie ennemie venant sur elles; une partie, qui s'étoit trop avancée, est jointe par deux escadrons qui sabrent et prennent une centaine d'hommes et quelques officiers. Les ennemis se replient alors derrière le rideau qui les avoit couverts le matin, et le feu d'artillerie cesse presque entièrement. Après avoir fait des dispositions pour une nouvelle attaque, l'ennemi porte toute son infanterie et son artillerie sur les deux ailes de l'armée française. Il marche, ayant sa cavalerie au centre, et, dans cet ordre, il s'avance sur le village et sur la pointe du bois, à la gauche des Français où il y avoit des volontaires; son artillerie prend position pour battre ces deux points.

« Le duc de Broglie croyoit qu'ils alloient faire attaquer à la fois les deux ailes, et que s'ils réussissoient sur l'un des deux côtés, ils feroient avancer leur cavalerie pour profiter de cet avantage et combattre la cavalerie française. Une seule manœuvre rassure M. de Broglie contre ce danger; comme la position qu'il avoit choisie étoit très-resserrée, il se contente de mettre en réserve auprès de la tour, où il étoit revenu après l'attaque du village, et d'où il voyoit tous les mouvements des ennemis, cinq régiments qu'il tire de derrière la gauche, afin de pouvoir les y renvoyer ou les porter sur la droite, suivant les circonstances. L'ennemi ne fit aucun mouvement qui pût justifier ces craintes. Tout se passa en canonnades fort vives qui firent beaucoup souffrir les brigades qui étoient à la tête du village; elles tiroient de leur côté à cartouches avec de grosses pièces, et à des distances qu'on croyoit hors de portée, mais qui faisoient beaucoup de mal à l'ennemi. Celui-ci se mit une seconde fois en retraite derrière le rideau, en gardant toujours sur la crête

une nombreuse artillerie avec laquelle il ne cessoit de tirer sur les troupes qui occupoient la tête du village de Berghen. Les chasseurs ennemis faisoient, pendant ce temps, la fusillade avec les volontaires français qui étoient dans le bois de la gauche. Elle n'eut pas d'abord de grands résultats, mais vers le soir, elle devint plus vive. L'ennemi porta également, avant la nuit, plus d'infanterie sur le village, comme pour recommencer une nouvelle attaque; mais il fut reçu vigoureusement; et à onze heures, il fit enfin sa dernière retraite et marcha toute la nuit. Le nombre des morts et des blessés fut considérable de part et d'autre.

« Nous nous sommes étendus sur le récit de cette affaire, parce qu'elle fut d'une haute importance pour les opérations ultérieures de la campagne. Le prince Ferdinand avoit quarante mille hommes sous les armes, tandis que M. de Broglie n'avoit pu en rassembler que vingt-cinq mille. Si les ennemis avoient eu l'avantage, il se seroit rendus maîtres de toute la Wetteravie, et peut-être de toutes les terres contenues entre le Mein et le Neck; ils auroient pénétré sans difficulté en Franconie, changé le théâtre de la guerre, levé des contributions et des recrues immenses: ils comptoient tellement sur ce résultat, qu'ils n'avoient fait aucun approvisionnement pour cette campagne. Loin de là, la ville de Francfort fut affranchie de tous les risques qu'elle avoit courus par cette attaque du prince Ferdinand, et la sûreté des villes de Hanau, de Giessen et de Mayence, fut garantie par la retraite de l'armée ennemie, qui fut pourchassée jusqu'à Cassel (*). »

BERGIER (Claude-François), avocat au parlement de Paris, né à Darnay en Lorraine, vers 1720, étoit frère du savant abbé de ce nom (voyez BERGIER [Nicolas-Sylvestre]). Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres: *Recherches sur les beautés de la peinture*,

(*) Hénault, Abrégé chronologique de l'histoire de France.

traduction de Webb, Paris, 1765; *Observations sur la religion, les lois et les mœurs des Turcs*, traduction de Porter, Londres, 1769; *Dissertation sur les mœurs, les usages, etc., des Indous*, Londres, 1769, traduction de Dow; *Essai sur la société civile*, traduction de Fergusson, Paris, 1783. Bergier est mort à Darnay, en 1784.

BERGIER (Nicolas), né à Reims, en 1667, fut successivement précepteur des enfants du grand bailli de Vermandois, avocat, professeur de droit à Reims, puis syndic de cette ville. Ami de Dupuy et de Peiresc, il avait également obtenu l'estime du président de Bellièvre, qui lui fit obtenir le brevet d'historiographe et une pension de deux cents écus. Il était allé passer quelque temps à Grignon, maison de campagne de ce magistrat, lorsqu'il tomba malade, et mourut le 18 août 1623. Bergier a publié plusieurs ouvrages; mais le plus important, celui qui lui a valu une réputation distinguée parmi les gens de lettres et les savants, c'est son *Histoire des grands chemins de l'empire romain*. Ce livre, un peu diffus, comme tous les ouvrages de ce temps, mais véritable trésor d'érudition, manuel indispensable à tous ceux qui veulent faire une étude sérieuse de l'histoire romaine, fut publié pour la première fois en 1622, in-4°. Il a été depuis souvent réimprimé; en latin, par Henri-Chrétien Henninius, professeur à l'université de Duisbourg, et inséré dans le tome X des *Antiquités de Grævius*. Au moment où la mort vint surprendre Bergier au milieu de ses utiles recherches, il travaillait à une histoire de sa ville natale. Il avait rassemblé pour cet ouvrage de nombreux matériaux, et en avait déjà rédigé les deux premiers livres. Jean Bergier, son fils, ne voulant pas que les travaux de son père fussent perdus pour la science, a publié cette histoire inachevée sous le titre de : *Dessin de l'Histoire de Reims*, Reims, 1629, in-12.

BERGIER (Nicolas-Sylvestre) naquit à Darnay, en Lorraine, le 31 décembre 1718, et mourut à Paris, le 9 avril

1790. Il fut successivement professeur de théologie, principal du collège de Besançon, chanoine de l'église de Paris, confesseur du roi, et membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages; les principaux sont : *Éléments primitifs des langues, découverts par la comparaison des racines de l'hébreu avec celles du grec, du latin et du français*, Paris, 1764, in-12; *Origine des dieux du paganisme, et le sens des fables, découvert par une explication, suivie des poésies d'Hésiode*, Paris, 1767, 2 vol, in-12; *Réfutation du fameux examen critique des apologistes de la religion chrétienne, par Burigny*, faussement attribué à Fréret, puis à Morellet, et auquel Voltaire répondit par les *Conseils raisonnables à un théologien; Traité historique et dogmatique de la vraie religion*, Paris, 1780, 12 vol, in-12; *Dictionnaire théologique de l'Encyclopédie méthodique*, 3 vol, in-4°; enfin, les *Principes de métaphysique*, qui font partie du cours d'étude à l'usage de l'école militaire.

BERGONIE (François), né à Saint-Macaire vers 1755, exerçait à Bordeaux la profession de chirurgien, lorsqu'il fut nommé député du département de la Gironde à la Convention nationale. Il suivit, dans cette assemblée, le parti auquel les députés de son département donnèrent leur nom. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention jusqu'à la paix, pour l'appel au peuple et pour le sursis. En mars 1793, il fit partie de la commission des douze, chargée de surveiller la commune de Paris. Dénoncé pour ses menées contre-révolutionnaires, après la révolution du 31 mai 1793, il fut mis hors la loi par un décret du 3 octobre suivant. Mais il parvint à se cacher, et ne reparut plus qu'après le 9 thermidor. Alors il se signala parmi les réactionnaires les plus fougues, et porta contre les montagnards les motions les plus cruelles. Au 1^{er} prairial an III, il combattit l'insurrection des faubourgs, et fut nommé

membre du comité de sûreté générale. A l'époque du coup de main tenté par les royalistes au 13 vendémiaire, il servit efficacement la Convention. Après la session conventionnelle, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents, et rentra alors dans la voie révolutionnaire dont il s'était tant écarté. Il défendit l'arresté qui privait les émigrés du droit de vote, dénonça les manœuvres des royalistes qui faisaient circuler de tous côtés des journaux et des brochures dangereuses, et se rangea du côté du Directoire au moment du coup d'État exécuté le 18 fructidor. Lors du 18 brumaire, il imita Barras avec lequel il était lié, et donna sa démission. Murat, devenu roi de Naples, lui confia, dans ses États, une place qu'il occupa jusqu'en 1815; Bergoeing revint alors dans sa patrie. Il y mourut en 1820.

BERGON (le comte Joseph-Alex.), né à Mirabel, dans le Rouergue, en 1741. Après s'être essayé d'abord dans le barreau et dans les lettres, il entra à vingt-six ans dans la carrière de l'administration, et fut successivement premier secrétaire d'intendance, chef au contrôle général, directeur de correspondance à l'administration de l'enregistrement et des domaines, et intendant de Bigorre. Lorsque le premier consul créa l'administration des forêts, Bergon fut nommé le premier des cinq administrateurs. Il devint, en 1806, directeur général de cette administration, et entra au conseil d'État avec le titre de comte. Napoléon, sans lui témoigner une grande faveur, lui conserva ces fonctions jusqu'en 1814. A cette époque, Bergon, dont les sentiments monarchiques avaient été puissamment stimulés par la disgrâce du général Dupont, son gendre, salua avec empressement le retour des Bourbons. On se rappelle la harangue enthousiaste qu'il adressa le 17 avril, au nom du conseil d'État, à Monsieur, comte d'Artois, et qui commençait ainsi : *Enfin les fils de saint Louis et de Henri IV nous sont rendus!*... Après les cent jours, ses fonctions que Napoléon avait données au comte de Guéhéneuc, père de la

duchesse de Montebello, lui furent rendues, et il les remplit jusqu'à la réunion de l'administration des forêts à celle des domaines; mais il continua de faire partie du conseil d'État jusqu'à sa mort, arrivée le 16 octobre 1824.

BERGUES-SAINT-WINOX, *Bergæ sancti Winoci*, ville forte de la Flandre flamigante, à deux lieues et demie sud-est de Dunkerque, avec un collège communal et une population de cinq mille neuf cent soixante-deux habitants.

Cette ville doit son origine à une abbaye où se retira saint Winoc au commencement du dixième siècle. La réputation de sainteté du premier abbé de Bergues appela bientôt autour de lui un si grand nombre de fidèles, qu'une ville ne tarda pas à s'y former. Baudouin II, comte de Flandre, la fit entourer de murailles; et Baudouin IV y fit construire un magnifique monastère, qu'il dédia au fondateur de la communauté, à saint Winoc.

Bergues-Saint-Winox était, en 1206, une des villes les plus florissantes de la Flandre. Ses manufactures de toiles et de drap étaient célèbres. Aussi fut-elle souvent assiégée par les seigneurs, rivaux du comte de Flandre, dont ses richesses excitaient la cupidité. Elle fut prise, en 1297, par Robert II, comte d'Artois. Les Flamands la reprirent au commencement du quatorzième siècle. Elle était tombée au pouvoir des Anglais, lorsqu'en 1383, elle fut assiégée par l'armée française que commandait Charles VI en personne. Quoiqu'elle eût ouvert ses portes et qu'elle offrît de se rendre à discrétion, le roi n'en ordonna pas moins un assaut général, à la suite duquel tous les habitants furent massacrés et la ville réduite en cendres. Bergues fut depuis rebâtie par Philippe le Hardi; mais un incendie la détruisit de nouveau en 1494. Le maréchal de Termes l'assiégea et la prit d'assaut en 1558; il fit massacrer toute la population, et brûla tous les édifices, à l'exception de dix-sept maisons. L'abbaye ne fut pas même épargnée. Cette ville fut ensuite rebâtie par Philippe II, roi d'Espagne; mais elle tomba bien-

tôt au pouvoir des Français. Les Espagnols s'en emparèrent de nouveau, en 1658, après une vigoureuse résistance; mais les Français la reprirent la même année. Louis XIV, après l'avoir cédée à l'Espagne par le traité des Pyrénées, en 1660, vint l'assiéger en personne, et s'en rendit maître le 6 juin 1667. Il la fit ensuite fortifier par Vauban, et la garda, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle. Depuis cette époque, elle n'a pas cessé d'appartenir à la France.

Lors de la division du territoire français en départements, Bergues-Saint-Winox fut désignée pour être le chef-lieu du premier arrondissement du département du Nord. Mais ce titre fut depuis donné à Dunkerque. On remarque à Bergues un hôtel de ville d'une architecture extrêmement gracieuse, et les deux tours de l'abbaye de Saint-Winox, qui ont été conservées pour indiquer aux navigateurs l'entrée de la rade de Dunkerque.

BERGZABERN (combat de). — Depuis le mois de juin 1793, l'armée du Rhin occupait les lignes de Wissembourg, auxquelles on avait ajouté toutes les fortifications possibles. Les coalisés avaient été repoussés dans toutes leurs entreprises, quand ils attaquèrent simultanément le front des lignes, et en tournèrent les deux extrémités. Pour cet effet, l'armée prussienne, commandée par le duc de Brunswick, marcha par les gorges des Vosges sur la gauche des Français, pendant que les Autrichiens faisaient la principale attaque sur le centre. Le général Wurmser avait ordonné au prince de Waldeck de passer le Rhin avec dix mille hommes à Seltz, de s'emparer de cette ville, et de prendre position entre Lauterbach et le camp des Français. Par ce mouvement, l'aile droite de l'armée française se trouvait tournée, sa retraite coupée, et il lui devenait difficile de tenir dans les retranchements, ou de garder les lignes.

Le passage du Rhin par le prince de Waldeck s'opéra secrètement, le 3 octobre, à Blietersdorff. Les Au-

trichiens surprirent Seltz, et y comblèrent toutes les horreurs auxquelles peut être soumise une ville prise d'assaut. Alors le général Wurmser fit attaquer le centre des lignes par trois colonnes; la première se porta sur le camp et les batteries de Steinfelds, la seconde par la forêt de Bienwald, et la troisième, où se trouvaient le prince de Condé et les émigrés, attaqua du côté de Bergzabern. Les émigrés combattirent avec beaucoup de valeur; ils emportèrent successivement plusieurs redoutes, s'emparèrent de dix-sept canons, et se rendirent maîtres de Wissembourg. Les Autrichiens éprouvèrent peu de résistance le centre, les ailes des Français se trouvant déjà tournées. Lauterbourg ayant été évacuée, Ulstat emportée d'assaut, les Français furent forcés de se replier sur Geisberg. A la gauche, le duc de Brunswick ayant masqué Bitche, avait marché sur Nothweiler et Lembach. Les généraux Ferrière et Desaix gardèrent leur position jusqu'à la dernière extrémité, et firent leur retraite avec beaucoup d'ordre sur Nothweiler et Lembach; l'armée française s'établit alors derrière les anciennes lignes de la Motter, occupant Reichoffen et Utenhoffen, afin de conserver une libre communication avec Bitche. Tous les officiers généraux furent destitués. Deux députés, dans une proclamation énergique, ordonnèrent à tout soldat qui se sentait destiné par la nature à commander, de se présenter pour *matriser la victoire*. Ils menaçaient de toute la colère du peuple l'homme présomptueux qui oserait se charger d'un fardeau qui pouvait accabler sa faiblesse. Onze officiers seulement vinrent s'offrir. La France avait un million de soldats et pas un grand capitaine. Cette année fut cependant celle où Jourdan, Hoche et Pichegru parvinrent au grade de général en chef. Dès que ce dernier eut pris le commandement de l'armée du Rhin, il cassa tous les officiers qui n'avaient que du patriotisme pour tout talent, et ne savaient pas plus faire observer la discipline que se res-

pecter eux-mêmes ; il rétablit dans son camp la subordination et l'obéissance, et ne marcha à l'ennemi qu'après s'être assuré que ses ordres seraient ponctuellement exécutés. Hoche réorganisa de même l'armée de la Moselle ; il lui rendit sa force avec sa discipline, pourvut à ses besoins, stimula les officiers, encouragea les généraux, et bientôt présenta à l'ennemi une armée redoutable, qui le contraignit d'évacuer l'Alsace.

BERIGARDOU BEAUREGARD (Claude Guilletmet, seigneur de), savant professeur de philosophie, naquit à Moulins vers 1591, fit ses études à Aix, et vint ensuite se fixer à Paris. Chargé, en 1628, de l'enseignement de la philosophie à l'université de Pise, il quitta cette ville en 1640, pour aller occuper à l'université de Padoue la chaire de philosophie que la république de Venise venait de lui offrir. Il mourut en 1663. On a de lui deux ouvrages curieux pour l'histoire littéraire de son temps. Le premier a pour titre : *Dubitaciones in dialogos Gallæi pro terræ immobilitate*, 1632, in-4°. Le second, qui est intitulé *Circulus Pisanus*, est une espèce de commentaire sur la physique d'Aristote.

BERINGHEN (Jacques-Louis, marquis de), premier écuyer de Louis XIV, naquit à Paris, le 20 octobre 1651. Il servit avec distinction dans la cavalerie, et obtint le cordon bleu en 1688. En 1708, après la bataille d'Oudenarde et la prise de Lille, la France, sans armée, fut ouverte aux incursions des alliés, qui poussèrent des partis jusqu'à Versailles. Un parti de protestants français, au service de la Hollande, s'avança même jusqu'à Sèvres pour y enlever le dauphin. Le premier écuyer, dont la voiture portait l'écusson de France, et qui précédait un peu le dauphin, tomba entre leurs mains. « L'ayant enlevé, dit Voltaire, ils le firent monter à cheval ; mais comme il était âgé et infirme, ils eurent la politesse en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaise de poste. Les pages du roi, qui couraient après eux, eurent le temps

de les atteindre ; le premier écuyer fut délivré, et ceux qui l'avaient enlevé furent prisonniers eux-mêmes. Quelques minutes plus tard, ils auraient pris le dauphin, qui arrivait avec un seul garde après le marquis de Beringhen. Beringhen fit mettre en liberté ceux qui l'avaient fait prisonnier. Il mourut le 1^{er} mai 1723. Il s'était toujours montré ami et protecteur des arts, et avait formé une collection de gravures très-nombreuse et très-bien choisie.

BERLIER (Théophile), né à Dijon, en 1761, exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député à la Convention nationale par le département de la Côte-d'Or. Il prit la parole dans le procès de Louis XVI, pour démontrer que l'assemblée avait le droit de juger le roi. Le 27 août 1792, il fut envoyé en mission à Dunkerque, et y fit preuve de courage. Revenu à Paris, il s'y éclipsa jusqu'au 9 thermidor. Dix jours après cet événement, il fit un rapport sur l'organisation des comités de gouvernement. Il fut une seconde fois envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, où il créa un tribunal destiné à juger les prévenus d'émigration. Le 3 mai 1795, il proposa de supprimer le tribunal révolutionnaire, et fut nommé président de la Convention et membre du Comité de salut public, le 1^{er} septembre de la même année. Berlier fit partie du tiers des conventionnels qui passèrent au Conseil des Cinq-Cents. Le 1^{er} mai 1796, il s'éleva énergiquement contre les prêtres insermentés. Le 20 octobre suivant, il fut nommé secrétaire, et défendit l'arrêté du Directoire en vertu duquel les complices du conspirateur royaliste Laville-Heurnois avaient été traduits devant une commission. Il sortit cette même année du Conseil des Cinq-Cents, et fut nommé substitut du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation. Au mois de mai 1798, il fut réélu membre du Conseil des Cinq-Cents par les deux assemblées scissionnaires de Paris. Un mois après,

Il devint secrétaire, se montra un des adversaires les plus violents de la liberté de la presse, et fut élu président. Il parla ensuite en faveur des otages (*); et, justement effrayé de la marche rétrograde du gouvernement, il contribua à faire rapporter l'article de la loi du 19 fructidor, qui plaçait tous les imprimeurs sous la main du pouvoir. Le 7 septembre, il présenta un projet sur les sociétés politiques. Après les événements du 18 brumaire auxquels il contribua, Berlier fut appelé au Conseil d'Etat et nommé président du conseil des prises. Il mit à profit dans cette position ses profondes connaissances en économie publique, et se montra un des membres les plus laborieux de ce conseil. On doit ajouter aussi qu'il fut un des courtisans les moins serviles de Bonaparte. Lors de l'organisation de la Légion d'honneur, il en fut nommé commandeur, et recut en outre le titre de comte. En 1814, Berlier fut un des fonctionnaires les plus empressés à adhérer à la déchéance de l'empereur, ce qui ne l'empêcha pas de remplir les fonctions de secrétaire du gouvernement provisoire établi pendant les cent jours. Il s'était retiré du mouvement politique, lorsque *la loi d'amnistie*, rendue le 18 janvier 1816, l'expulsa de France et le força à chercher un asile à Bruxelles.

BERLIN (occupation de). — Onze jours après la bataille d'Iéna (le 25 octobre 1806), Napoléon arriva à Potsdam. Après avoir visité toutes les positions qui environnent cette place, il se rendit au château de Sans-Souci. La cour de Prusse avait fui avec tant de hâte que rien n'avait été enlevé; Napoléon trouva l'épée de Frédéric et le grand cordon de ses ordres; et, prenant ces glorieux trophées : « J'aime mieux cela que vingt millions, dit-il; je les enverrai à mes vieux soldats des campagnes du Hanovre; j'en ferai présent au gouverneur des Invalides, qui les gardera comme un témoignage mémorable des victoires

« de la grande armée, et de la vengeance qu'elle a tirée des désastres de Rosbach. » Il visita avec respect le tombeau de Frédéric, puis se dirigea sur Berlin, où il fit son entrée solennelle le 27. Le général Hüllin, commandant de place, vint au-devant du vainqueur, et lui apporta les clefs de la ville. Napoléon donna alors ses audiences. Il s'y montra aussi généreux que fier de la gloire française. Déjà, à Potsdam, le maréchal du palais du duc de Brunswick était venu recommander à la générosité de Napoléon les États de son maître. Napoléon lui avait répondu : « Si je faisais démolir la ville de Brunswick, et si je n'y laissais pas pierre sur pierre, que dirait votre prince? La loi du talion ne me permet-elle pas de faire à Brunswick ce qu'il voulait faire dans ma capitale? Annoncer le projet de démolir les villes, cela peut être insensé; mais vouloir ôter l'honneur à toute une armée de braves gens, lui proposer de quitter l'Allemagne par journées d'étapes, à la seule sommation de l'armée prussienne, voilà ce que la postérité aura peine à croire. Le duc de Brunswick n'aurait jamais dû se permettre un tel outrage : lorsqu'on a blanchi sous les armes, on doit respecter l'honneur militaire, et ce n'est pas d'ailleurs dans les plaines de Champagne que ce général a pu acquérir le droit de traiter les peuples français avec un tel mépris. » (Voy. BRUNSWICK, manifeste de).

Il fit ensuite grâce au prince de Hatzfeld. Ce trait de la générosité de Napoléon est trop connu pour que nous le rapportions ici. Il promit protection aux descendants des réfugiés qui avaient quitté la France après la révocation de l'édit de Nantes; les mesures les plus efficaces furent prises pour assurer la tranquillité publique, et elles furent si bien exécutées que les habitants de Berlin, sauf la présence des Français, ne durent pas s'apercevoir qu'une armée victorieuse était dans leur ville.

Le lendemain de son entrée dans

(*) Voir Directoire.

Berlin, Napoléon mit à l'ordre du jour une proclamation dans laquelle il instruisait ses soldats de la prochaine arrivée des Russes, et de ce qui restait encore à faire pour terminer la campagne.

« Soldats! vous avez justifié mon attente et répondu dignement à la confiance du peuple français. Vous avez supporté les privations et les fatigues avec autant de courage que vous avez montré d'intrépidité et de sang-froid au milieu des combats. Vous êtes les dignes défenseurs de l'honneur de ma couronne et de la gloire du grand peuple; tant que vous serez animés de cet esprit, rien ne pourra vous résister.....

« Voici le résultat de nos travaux. Une des premières puissances militaires de l'Europe, qui osa naguère nous proposer une honteuse capitulation, est anéantie. Les forêts, les défilés de la Franconie, la Saale, l'Elbe, que nos pères n'eussent pas traversés en sept ans, nous les avons traversés en sept jours, et livré dans l'intervalle quatre combats et une grande bataille. Nous avons précédé à Potsdam, à Berlin, la renommée de nos victoires. Nous avons fait soixante mille prisonniers, pris soixante-cinq drapeaux, parmi lesquels ceux des gardes du roi de Prusse, six cents pièces de canon, trois forteresses, plus de vingt généraux: cependant plus de la moitié de vous regrettent de ne pas avoir tiré un coup de fusil. Toutes les provinces de la monarchie prussienne, jusqu'à l'Oder, sont en notre pouvoir.

« Soldats! les Russes se vantent de venir à nous. Nous marcherons à leur rencontre, nous leur épargnerons la moitié du chemin; ils trouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. Une nation qui a aussitôt oublié la générosité dont nous avons usé envers elle après cette bataille, où son empereur, sa cour, les débris de son armée n'ont dû leur salut qu'à la capitulation que nous leur avons accordée, est une nation

« qui ne saurait lutter avec succès contre nous..... »

Napoléon passa ensuite en revue les divers corps de son armée. En passant la revue du corps du maréchal Davoust, qui s'était si éminemment distingué dans la journée du 14, l'empereur fit former en cercle les officiers et sous-officiers, et leur dit: « Vous vous êtes couverts de gloire à la bataille d'Iéna; j'en conserverai un éternel souvenir. Les braves qui sont morts ont succombé avec gloire; nous devons tous désirer de mourir dans des circonstances semblables. »

La conduite généreuse de Napoléon envers les habitants de Berlin fut celle qu'il tint toujours à l'égard des peuples vaincus. Quel singulier contraste entre les faits que nous venons de raconter, et ce qu'on va lire!

« On était dans les premiers mois de 1814. Napoléon qui, suivant l'expression pittoresque de M. Artaud, avait gagné en fuyant la bataille de Hanau, venait d'arriver à Paris: il fit appeler M. d'Hauterive, et après quelques questions de politesse, il entama avec lui cette terrible conversation que nous reproduisons sans rien changer aux termes dans lesquels elle est rapportée. Nous nous promenions dans son cabinet, dit M. d'Hauterive; il ne parlait guère, ni moi non plus. C'était au moment où il allait partir pour la campagne de 1814. Tout à coup il s'arrête et me dit en plongeant son regard si perçant et si sûr dans mes yeux: « Est-ce qu'on ne pourrait pas enfin jeter du phlogistique dans le sang de ce peuple devenu si endormi, si apathique? — Sire, lui répondis-je, il y a longtemps que tout ceci dure; il y a eu une guerre de vingt et un ans; il y a eu, dans deux de vos campagnes, plus d'argent dépensé et de sang répandu que dans cette guerre qui fut la plus acharnée des vingt derniers siècles. Vos vingt et un ans de batailles ont été un siècle de souffrances et de désastres, et l'on

« est impatient de le voir finir. D'ail-
 « leurs, vous avez fait la guerre no-
 « blement, vous avez régné sur toutes
 « les capitales de l'Europe, et voici ce
 « que diront les bourgeois de Paris :
 « *Quand l'empereur Napoléon entra*
 « *dans Vienne et dans Berlin, les*
 « *habitants n'avaient aucune peur*
 « *de lui ; ils se portèrent sur son*
 « *passage pour le voir. Tant qu'il y*
 « *resta, ils y firent tout ce qu'ils*
 « *faisaient avant qu'il y vint ; ils*
 « *déjeunèrent, ils dînaient, ils dor-*
 « *maient avec leurs femmes. Il en*
 « sera ainsi quand l'empereur Alexan-
 « dre entrera à Paris.

« Napoléon ne me laissa pas pour-
 « suivre ; un mouvement de contrac-
 « tion que je vis sur sa figure m'an-
 « nonça que j'en avais assez dit : ses
 « yeux quittèrent les miens, et il les
 « leva au ciel, frappant fortement le
 « parquet de son pied, puis jetant un
 « de ces *ah!* plaintifs que Talma tirait
 « du fond de sa poitrine, il s'écria,
 « avec l'accent le plus amer : *Si j'avais*
 « *brûlé Vienne (*)!* »

BERLIN (décret de). Voyez BLOCUS
CONTINENTAL.

BERLIOZ (Hector), né à Grenoble.
 — Poussé par une forte vocation vers
 l'art de la musique, M. Berlioz, comme
 tant d'autres artistes, eut à vaincre
 de nombreux obstacles. Il annonça de
 bonne heure un talent tellement origi-
 nal, que la critique lui recommanda
 de ne pas modifier ces qualités en bi-
 zarrerie. Les œuvres principales de
 M. Berlioz sont l'ouverture des *Franco-
 Juges*, la symphonie fantastique, l'o-
 péra de Benvenuto Cellini, une messe,
 et enfin la symphonie dramatique de
Roméo et Juliette, jouée en 1839.
 M. Berlioz s'est donné comme chef
 d'école ; il a recréé la musique fantas-
 tique, imitative, pittoresque ou des-
 criptive, que le siècle précédent avait
 déjà condamnée, et cette tendance doit
 être examinée sérieusement. La mu-
 sique descriptive consiste à reproduire,

à imiter tous les sons que l'on peut
 entendre dans la nature, la chute de
 la grêle, de la pluie, par des staccato ;
 le repos, le calme, par des blanches ;
 le tumulte, l'agitation, par des doubles
 ou quadruples croches ; les transitions
 par des crescendo ou des moriendo, la
 joie par des allegretto, la mélancolie
 par des adagio. Si l'on ajoute à ces
 moyens l'emploi de divers instru-
 ments, de diverses mesures, les varia-
 tions du rythme et les modulations,
 l'on comprendra que le musicien n'est
 pas dénué de ressources pour produire
 certains effets imitatifs ; mais la ques-
 tion n'est pas là. Le but de la musique
 est de parler aux facultés les plus éle-
 vées, les plus délicates de l'esprit, de leur
 faire éprouver ce que le mécanisme des
 langues ne pourrait amener à un état
 d'idéal parfait. Vouloir adresser uni-
 quement la musique au sens de l'ouïe,
 est une erreur aussi grave que de faire
 de la peinture seulement pour l'œil ;
 c'est enlever à l'art sa plus noble mis-
 sion, c'est le dépouiller de sa poésie.
 Or, quand Beethoven représente le
 chant de l'alouette dans la forêt, le
 génie qui a su représenter le calme de
 la nature, la fraîcheur du matin avec
 autant de poésie, demande grâce pour
 ce chant d'oiseau. C'est de mauvais
 goût, mais excusable. Une seule fois,
 Beethoven a fait de pareilles choses.
 Sa position incroyable de compositeur
 sourd et de misanthrope explique tout
 et fait tout pardonner. Mais Beethoven
 emploie même dans cette symphonie
 pastorale la mélodie la plus suave, il
 respecte les habitudes que l'on ne peut
 froisser, il ne change pas de rythme,
 de mesure, de ton, à tout propos et
 sans motif évident pour l'auditeur, et
 sans l'y préparer ; les instruments sont
 employés tour à tour d'une manière
 motivée et dans un but appréciable ;
 Beethoven ne prend pas le bruit assour-
 dissant d'un *tutti quanti* pour de l'har-
 monie ; et quand son orchestre joue
 tout entier, on démêle toujours le
 chant, l'idée de l'auteur, on n'est pas
 effrayé par le bruit, les phrases de
 Beethoven se suivent, s'enchaînent,
 ont un intime rapport entre elles, elles

(*) Histoire de la vie et des travaux politi-
 ques de M. le comte d'Hauterive, par
 M. Artaud.

forment un tout homogène, ses accompagnements augmentent l'effet du chant en chantant aussi, ses rentrées sont ménagées avec art, et on est amené à toute modulation, à toute pensée nouvelle par une pente insensible, pour revenir, sans choc désagréable, à la première pensée ou à une phrase qu'on veut entendre de nouveau; de sorte que l'auditoire s'identifie avec l'orchestre. Dans la musique de M. Berlioz, tout vise à l'effet, c'est-à-dire, tout s'adresse au sens, rien à l'esprit. Comment la musique peut-elle représenter le silence et la solitude? autant vaudrait demander au daguerreotype un effet de brouillard ou de nuit. Ce n'est pas là de l'art, ou bien il faut changer la définition de ce mot. Une fois dans cette voie, il faut être conséquent, il faut tout représenter. Ainsi les musiciens *imitateurs*, antérieurs à M. Berlioz, représentaient, dit-on, l'arc-en-ciel avec les gammes chromatiques ascendantes et descendantes; ils représentaient même l'odeur de la poudre à canon; comme si la musique pouvait s'adresser à l'odorat ou à l'œil! De tout cela que conclure? Que M. Berlioz prend la bizarrerie de ses compositions pour du génie, la violation des règles fondamentales de l'art pour de l'originalité, le bruit pour de l'harmonie, des notes cousues sans suite et sans idées pour de la mélodie, l'erreur pour le vrai, et qu'ainsi il exerce sur la jeunesse une influence mauvaise, et analogue, en musique, à l'influence exercée, il y a quelques années, sur la littérature par les écrivains romantiques. Après avoir entendu saluer cette incroyable musique, pour ne pas dire ce vacarme, ce charivari, par des applaudissements frénétiques, donnés, entre autres, à une note de grosse caisse au milieu d'une situation grave, on en est réduit à gémir sur les aberrations de l'esprit humain, et à répéter, pour se consoler, cette plaisanterie du maréchal Lobau, qui disait, après avoir entendu aux Invalides, en 1837, un requiem de M. Berlioz : « C'était fort beau, et ce qui m'a fait sur-

tout beaucoup de plaisir, ce sont les tambours. »

BERMANN (de), avocat à la cour souveraine de Lorraine, né à Nancy en 1741, mort dans cette ville dans un âge peu avancé, a publié, en 1763, une *Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et la noblesse de Lorraine*, et un *Mémoire sur la terre et seigneurie de Fénéstrange* (Nancy, in-8°). Une sœur de Bermann s'est aussi fait connaître en littérature et a même remporté plusieurs palmes académiques (*).

BERMUNDINS, monnaie de Sauve et d'Anduse. Voyez BERNARDINS.

BERNADAU (Pierre), ancien avocat au parlement de Bordeaux, né dans cette ville le 11 août 1762, est auteur d'une foule d'ouvrages où l'on trouve des vues sages, des aperçus profonds, des notions curieuses sur Bordeaux et ses antiquités, et enfin des anecdotes piquantes sur la révolution française. Voici ceux de ses écrits qui ont surtout fondé sa réputation : *Tableau historique des assemblées de ville*, 1788, in-8°; *Abrégé de l'histoire des assemblées nationales*, 1790, in-8°; *Le règne des quatre-vingt-dix électeurs à Bordeaux*, 1790, in-8°; *Antiquités bordelaises*, 1797, in-8°; *Décisions sur les ventes où il y a lésion*, 1797, in-8°, ouvrage réimprimé plusieurs fois; *Annales historiques, civiles, littéraires et statistiques de Bordeaux*, etc.

BERNADOTTE (Charles-Jean (**)), aujourd'hui roi de Suède et de Norvège, sous le nom de Charles XIV, est né à Pau, en Béarn, le 26 janvier 1764. Sa famille le destinait au barreau; mais entraîné vers l'état militaire par une

(*) Voy. Histoire littéraire des femmes françaises, par Laporte, t. V, p. 577-583, et Mémoires de l'Académie de Nancy, t. III, p. 394.

(**) Nous avons suivi pour cet article l'excellente biographie de Bernadotte publiée dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, par un écrivain dont l'amitié nous honore et qui nous a autorisé à faire de son travail l'usage que nous jugerions convenable.

ocation prononcée, il interrompit ses études à l'âge de dix-sept ans pour entrer au service, comme simple soldat, dans le régiment de royal-marine. Il n'était encore que sergent en 1789; mais dès que les bannières élevées par le privilège eurent été renversées, son avancement fut rapide, et en 1792, il était déjà colonel. Ses premières campagnes sur le Rhin lui méritèrent l'estime et la recommandation du général Custines. Il servit ensuite sous le général Kléber, qui le chargea de diverses expéditions dans lesquelles ses talents et son activité contribuèrent à son avancement. Kléber demanda et obtint pour lui le grade de général de brigade, en 1793. Nommé ensuite général de division, il servit en cette qualité dans l'armée de Sambre-et-Meuse, en 1794, et se trouva à la bataille de Fleurus, gagnée par les Français, le 26 juin de la même année; il contribua, par son courage comme par ses habiles manœuvres, au succès de cette glorieuse journée, et s'éleva dans cette campagne au rang des généraux les plus distingués. Après le passage du Rhin, près de Neuwied, Bernadotte s'empara, le 15 août, de la ville d'Altorf, sur le territoire de Nuremberg, après avoir, dans l'espace de trois semaines, livré différents combats, à la suite de l'un desquels le Directoire lui écrivit : « La république est accoutumée à voir triompher ceux de ses défenseurs qui vous obéissent. » En 1797, il passa, avec un corps de vingt mille hommes, à l'armée d'Italie. Dès leurs premiers rapports, Bonaparte et Bernadotte se devinèrent mutuellement. Mais c'est dans la différence de leurs sentiments, de leurs opinions, de leurs principes, et non dans de vils sentiments de haine et de jalousie, qu'il faut reconnaître la cause de cette lutte incessante qui s'éleva bientôt entre ces deux grands généraux.

Dès l'ouverture de la campagne d'Italie, il fut placé par Bonaparte à l'avant-garde de l'armée. Sa marche rapide, ses savantes manœuvres, et surtout l'ardeur dont il sut animer ses troupes, eurent les plus heureux résul-

tats pour le succès de la campagne. Après avoir chassé l'ennemi de Goudroippo, de Palma-Nova, de Gradisca et de Gorizia, il enleva au prince Charles la forteresse de Gradisca, et le poursuivit dans la Carniole jusqu'à Laybach, dont il s'empara; puis vint avec son armée rejoindre le général en chef à Léoben, au moment où allait se livrer la bataille qui devait avoir pour résultat la signature des préliminaires de paix. Le général Bonaparte montra alors quel degré d'estime il avait pour Bernadotte en l'appelant, ainsi que Berthier et Masséna, pour lui communiquer les stipulations de ces préliminaires et demander son avis avant de les signer. Tous trois furent unanimes pour l'adoption.

Dans cette mémorable campagne, le général Bernadotte avait souvent obtenu les éloges du général en chef. Le Directoire y ajouta les siens, en lui écrivant : « Vous avez prouvé, général, que vous vous êtes déjà rendu familier ce nouveau théâtre de la guerre; le prince Charles a dû reconnaître à Gradisca celui dont il a si souvent redouté l'audace et l'habileté en Allemagne. »

Bonaparte, en ramenant son armée en Italie, laissa sur les frontières de l'Allemagne trois divisions sous le commandement de Bernadotte, qui fut chargé d'administrer le Frioul jusqu'à la conclusion de la paix. Ce fut à cette époque que Bernadotte reçut l'honorable mission de venir apporter à Paris et présenter au gouvernement les drapeaux pris sur les Autrichiens. Bonaparte écrivit alors au Directoire : « Je vous ai annoncé, après la bataille de Rivoli, vingt et un drapeaux; je vous envoie les autres par le général Bernadotte.

« Cet excellent général, qui a fait sa réputation sur la rive du Rhin, est aujourd'hui un des officiers les plus essentiels à la gloire de l'armée d'Italie. Je vous prie de vouloir bien le renvoyer à cette armée le plus tôt possible.

« Vous voyez dans le général Bernadotte un des amis les plus solides de la république, incapable, par prin-

« cipes comme par caractère, de capi-
« tuler avec les ennemis de la liberté
« pas plus qu'avec l'honneur. »

Après le 18 fructidor, Bernadotte fut renvoyé à l'armée d'Italie avec des ordres et des instructions verbales pour le général en chef. C'est par suite des considérations qu'il lui soumit alors, que Bonaparte se décida à signer le traité de Campo-Formio et à le porter lui-même à Paris.

Le général Bernadotte était allé reprendre le commandement de son corps, qui formait l'arrière-garde de l'armée. Bonaparte, en partant pour Paris, alla lui faire une visite à son quartier général d'Udine, et ne le quitta qu'après l'avoir comblé de protestations d'amitié; mais, arrivé à Milan, pour régler le mouvement des troupes qui devaient rester en Italie ou rentrer en France, il ôta à Bernadotte la moitié de celles qu'il avait amenées des bords du Rhin et toujours conservées sous son commandement, en lui prescrivant de retourner en France avec le reste.

Ce procédé mécontenta Bernadotte, qui, trop prompt peut-être à le regarder comme hostile, écrivit au Directoire pour lui demander un commandement aux Indes, dans les îles Ioniennes, ou à l'armée de Portugal. Il finissait sa lettre en sollicitant sa retraite, si l'on ne faisait pas droit à sa demande. Il envoya à Bonaparte une copie de cette lettre, et lui en écrivit une autre qu'il termina par ces mots : « Quoique j'aie
« à me plaindre de vous, je m'en sépa-
« rerai sans cesser d'avoir pour vos ta-
« lents la plus grande estime. » Bonaparte lui répondit : « Le Directoire
« exécutif, à ce qu'il m'a assuré, s'em-
« pressera de saisir toutes les occa-
« sions de faire ce qui pourra vous
« convenir. Il a décidé qu'il vous lais-
« serait le choix de prendre le com-
« mandement des îles Ioniennes ou
« une division de l'armée d'Angleter-
« re, qui sera augmentée des troupes
« que vous aviez à l'armée de Sam-
« bre-et-Meuse, ou même une divi-
« sion territoriale, la 17^e, par exemple
« (Paris en était le chef-lieu). Per-

« sonne ne fait plus de cas que moi
« de la pureté de vos principes, de la
« loyauté de votre caractère et des
« talents militaires que vous avez dé-
« veloppés pendant le temps que nous
« avons servi ensemble. Vous seriez
« injuste si vous pouviez en douter un
« instant. Dans toutes les circonstan-
« ces, je compterai sur votre estime et
« sur votre amitié. » On voit que cette lettre était bien de nature à faire entendre à Bernadotte qu'il avait mal jugé des dispositions de Bonaparte à son égard, et qu'il céda à une susceptibilité trop vive en voulant se séparer de lui.

Peu de temps après, le Directoire, plus content que fâché de voir que Bernadotte ne voulait plus servir sous les ordres de Bonaparte, et cherchant à se l'attacher pour l'opposer aux prétentions de celui-ci, lui donna le commandement de l'armée d'Italie, qu'on avait laissé à Berthier *par intérim*. Il reçut près de Peschiera un courrier de ce général, qui le pressait de se rendre en toute hâte à Milan; mais lorsqu'à son arrivée il croyait recevoir de lui le commandement des troupes, Berthier lui remit un ordre du Directoire, qui le nommait, lui Bernadotte, à l'ambassade de Vienne. On peut juger de sa surprise. Il refusa d'abord cette mission; puis, sur l'observation que lui fit Berthier, que son refus allait faire manquer les plans du gouvernement et rendre inutiles de grands préparatifs, il accepta, et se rendit à Vienne, où il reçut l'accueil le plus distingué.

Il n'enre point dans notre cadre de raconter ici en détail les événements auxquels le général prit alors une part importante. Ces événements sont du ressort de l'histoire générale, et seront racontés en détail, soit dans les ANNALES, soit dans des articles spéciaux. Disons seulement qu'après une émeute qui faillit avoir pour lui et pour ses officiers la même issue que celle qui avait, à Rome, coûté la vie au général Duphot (voyez ce mot), il quitta Vienne, et fut nommé à l'ambassade de Hollande, qu'il refusa.

De retour à Paris, Bernadotte eut

encore à refuser le commandement de la 5^e division militaire. Ce refus fut motivé sur le délabrement de sa santé, et sur le besoin qu'il avait de prendre du repos. Bonaparte n'était pas alors plus que lui content du Directoire; son mécontentement l'avait même porté à offrir sa démission, et l'empressement que l'on avait montré à l'accepter, l'avait décidé à se charger du commandement de l'expédition d'Égypte. On peut présumer qu'il se fit alors un rapprochement entre les deux généraux; car Bernadotte s'allia le mois suivant à la famille Bonaparte en épousant mademoiselle Désirée Clary, sœur de la femme de Joseph.

Cependant l'état déplorable où la république était déjà tombée empirait encore par l'esprit de faction qui se montrait tous les jours avec plus de violence au sein du Directoire, dans les conseils, et jusque dans les corps électoraux. Cette crise, qui menaçait la république d'une dissolution immédiate, se termina, le 30 prairial, par l'élimination de trois membres du Directoire et par le renouvellement des deux conseils. Mais pendant ces dissensions et cette espèce d'anarchie, nos armées, depuis six mois sans solde, dans le plus absolu dénûment d'armes, d'habits et d'équipement, plus découragées encore par la direction incertaine qui les faisait incessamment changer de généraux, n'avaient pu déployer qu'un courage inutile et n'éprouvaient que des revers. L'armée d'Italie avait été forcée d'évacuer le Mantouan, la Cisalpine et le Piémont; l'artillerie était perdue ou prise, les places fortes au pouvoir de l'ennemi; l'armée, qui deux ans auparavant menaçait Vienne, s'était retranchée sur les Apennins liguriens, sans munitions, sans vivres et consternée. L'armée de Naples venait l'aider à reprendre l'offensive: la bataille de la Trébia lui enleva cet espoir; la chaîne des Alpes était occupée par l'ennemi; Briançon devenait de première ligne; une partie des départements des Hautes-Alpes et du Mont-Blanc était insultée, et celui du Léman à la

veille d'être attaqué; l'Helvétie jusqu'à Zurich était aux Autrichiens.

Telle était la position militaire et politique de la France quand Bernadotte fut appelé au ministère de la guerre, le 15 messidor an VII. Sous son administration, l'on vit la garde nationale s'organiser avec un nouveau zèle; bientôt des légions se formèrent dans les quatre départements entre Rhin et Moselle; des bataillons de vétérans allèrent prendre la place des régiments qui devaient aller renforcer ceux auxquels était confiée la défense des frontières; la cavalerie s'accrut d'une remonte de quarante mille chevaux, et cent mille conscrits habillés, armés, équipés, reçurent, aux cris de *Vive la république!* les drapeaux sous lesquels ils devaient bientôt rivaliser de courage avec ceux qu'ils allaient rejoindre.

A ces beaux résultats de ses travaux administratifs Bernadotte ajoute bientôt ceux de ses conceptions stratégiques. Il donne l'ordre au général en chef de l'armée du Rhin de passer ce fleuve; d'investir Philipsbourg, de menacer Ulm en se portant sur l'Ems: Ce mouvement avait pour but d'abord de connaître avec précision les progrès d'un corps russe qui s'avancait par la Bavière et d'en prévenir les desseins; en second lieu, de menacer la Souabe et d'empêcher les princes de la rive gauche du Danube de fournir des secours à l'armée autrichienne; mais le but principal était de déterminer la marche du prince Charles sur le Bas-Rhin, et de diminuer ainsi les forces opposées à l'armée d'Helvétie. Il ordonna au général de l'armée du Rhin de se retirer sur la rive gauche aussitôt que le prince Charles serait à une journée de lui, et au général en chef de l'armée d'Helvétie de livrer bataille. Cette savante combinaison eut tout le succès que ce ministre s'en était promis. Le prince Charles, craignant d'avoir sa droite débordée par l'armée du Rhin, quitta l'Helvétie en emmenant vingt-cinq mille hommes, et, dans ce moment si bien calculé par le ministre, le général Masséna

livra la bataille de Zurich, dont le succès fut d'un si grand avantage pour la France, car les Russes battus se retirèrent dans la Bohême, et la coalition commença à se diviser.

L'influence du ministre ne fut pas moins heureuse pour notre armée en Hollande. La promptitude des secours qu'au moment de la descente des Anglais et des Russes il envoya au général Brune avec des officiers aguerris, décida le succès des batailles de Bergen et de Kastricum. Aussi le ministre de la guerre qui avait succédé au général Bernadotte eut-il la loyauté de dire au Directoire, en lui présentant les drapeaux enlevés à l'ennemi : « Je ne puis m'attribuer aucune part dans ces victoires, elles ont été préparées par mon prédécesseur. »

On doit se demander quel fut le mauvais génie qui priva la république d'un ministre à qui deux mois et demi avaient suffi pour lui créer une nouvelle armée et ramener la victoire sous ses drapeaux. Un des membres du Directoire de cette époque a fait connaître avec quelle perfidie celui qui en était alors président avait présumé, par le renvoi de ce ministre, à la destruction de la forme du gouvernement qu'il avait fait serment de maintenir (*); mais il n'en a pas signalé les causes premières, qu'il ignorait sans doute lui-même, et sur lesquelles la notice qui nous sert de guide a donné des notions positives d'un grand intérêt pour l'histoire de cette époque.

Les fatales destinées de la république venaient d'introduire au Directoire un homme qui n'avait jamais approuvé la constitution de l'an III. Après un assez long séjour à la cour de Berlin, en qualité d'ambassadeur de la république française, Sieyès venait d'être nommé membre du pouvoir exécutif, dans lequel il avait refusé d'entrer lors des premières élections. Il n'y avait rien de changé dans ses sentiments ni dans ses opinions, mais

pendant son ambassade il avait entrevu les moyens de renverser cette constitution qui n'était pas son ouvrage, et les revers que la France éprouvait lui en firent juger l'occasion favorable. Sa première démarche avait dû être de tout faire pour entrer au Directoire : les événements l'avaient si bien servi, que peu de temps après il en devint le président. Ce premier succès obtenu, il ne lui manquait plus que de s'attacher un général auquel il pût faire partager ses opinions sur la nécessité d'une plus grande concentration du pouvoir, et qui voudrît employer son influence sur l'armée pour lui servir d'appui. Moreau, à qui il s'adressa d'abord, refusa nettement son concours à toute espèce de coup d'État. La conduite que Sieyès voyait tenir à Bernadotte dans le ministère de la guerre l'avait convaincu non-seulement qu'il n'y avait pas lieu de lui faire une telle proposition, mais qu'il fallait l'entraver dans ses efforts pour l'affermissement de ce qu'il se proposait de détruire. De là ses refus continuels d'acquiescer aux propositions du ministre.

Cependant les républicains, en majorité au Conseil des Cinq-Cents, connaissant les entraves que le ministre de la guerre éprouvait chaque jour de la part du Directoire, et surtout de son président, lui firent proposer leur concours pour l'en affranchir : quelques membres des plus influents lui furent envoyés pour en combiner avec lui les moyens; mais ces moyens se réduisaient toujours nécessairement à quelque coup d'État. Le ministre leur dit que ce n'était point par des secousses continuelles que l'on parviendrait à consolider la république; que le sang d'un million de Français ayant cimenté ce système de gouvernement, il ne se prêterait jamais à ce qui tendrait à le détruire. Les députés alors lui demandèrent le secret sur leur démarche auprès de lui; il le leur promit en exigeant leur parole d'honneur qu'ils renonceraient à leur projet. Sieyès qui, par l'intermédiaire du chargé d'affaires de Prusse à Cons-

(*) Voy. Mémoires de Gohier, t. I, p. 88 et suiv., et les notes qui sont jointes à ces Mémoires.

tantinople, avait fait parvenir à Alexandrie les documents les plus propres à hâter le retour de Bonaparte en France, prit vivement l'alarme sur la démarche des députés auprès du ministre de la guerre, démarche dont il fut informé par l'indiscrétion de Salicetti. Il en conclut qu'il fallait se hâter d'enlever le portefeuille à Bernadotte, et c'est ce qu'il fit de la manière la plus astucieuse, en profitant de l'absence des directeurs Moulins et Gohier.

Telles furent les causes qui privèrent la république d'un ministre qui la servait avec zèle et succès. Vingt-cinq jours après Bonaparte aborda à Fréjus; un mois plus tard il n'y avait plus de Directoire, et Sieyès était réduit à annoncer que *la France avait un maître.*

Bernadotte n'avait ni la mission ni le pouvoir de s'opposer à ce renversement, mais il eut le courage et la probité de refuser nettement son concours.

La révolution du 18 brumaire accomplie, Bernadotte se voyait affranchi de ses serments envers un pouvoir qui n'avait pas osé se défendre et qui avait pour ainsi dire été lui-même complice de sa chute, mais il n'avait aucun motif de refuser à la patrie des services qu'elle avait toujours droit de réclamer de lui. Il sentit que la France ayant repris les liens de l'obéissance passive, il n'avait plus d'impulsion à donner, mais seulement des fonctions à remplir, et sa loyauté lui traça les devoirs de cette nouvelle existence.

De son côté, le nouveau chef de l'État connaissait bien les sentiments et les principes de Bernadotte, mais il savait aussi qu'il était incapable de trahir ses devoirs; pour première preuve de son estime il l'appela au conseil d'État, et, peu de temps après, lui donna le commandement de l'armée et des départements de l'Ouest.

Dans ce commandement de l'Ouest Bernadotte avait une double tâche à remplir: celle de repousser les Anglais, dont la flotte, portant dix-huit

mille hommes de débarquement, menaçait nos côtes, cherchait à incendier Brest et à s'emparer de Belle Isle; et celle, non moins importante de prévenir le retour de la guerre civile. Les troupes dont il pouvait disposer n'étaient pas nombreuses, il ne pouvait les étendre sans danger; il fallait que l'activité suppléât à la faiblesse du nombre. Il forma d'abord un camp au centre de sa ligne de défense, un autre à Saint-Renan pour couvrir Brest, et partagea le reste de ses troupes en détachements qui parcouraient le pays en se croisant sans cesse. Ces prudentes dispositions eurent tout le succès qu'il s'en était promis: les Anglais essayèrent de débarquer à Quiberon, et furent repoussés même avant l'arrivée de la réserve; Belle-Isle et Brest furent préservés de toute atteinte, et pendant les deux ans que dura ce commandement, il ne put se former un seul rassemblement qui ne fût dissipé dans les vingt-quatre heures.

Deux ans ainsi employés à ramener la paix dans ces malheureuses contrées étaient, pour Bernadotte, une gloire plus pure que celle qu'il aurait pu acquérir dans le même temps sur des champs de bataille. C'était le dernier des services qu'il pouvait se glorifier d'avoir rendus à la république; il voyait bien qu'elle était expirante, et que son premier consul ne tarderait pas à lui faire subir une nouvelle dynastie.

Dès le commencement de cette ère nouvelle, l'empereur l'admit parmi les maréchaux de l'empire, le nomma chef de la huitième cohorte de la Légion d'honneur, et l'envoya gouverner le Hanovre.

Bernadotte parut accepter ce gouvernement comme une faveur; car il ne devait pas être plus jaloux de rester en France que Napoléon ne l'était de l'y garder. Son administration du Hanovre eut les plus heureux résultats. Par la discipline qu'il sut établir dans l'armée, par la manière dont il ménagea les ressources du pays, et par sa sollicitude constante à pourvoir aux besoins de tous, il se fit également

obéir des habitants et de l'armée. Les sentiments qu'il inspira aux Hanovriens ne furent point stériles pour la France; en effet, au premier appel de l'empereur pour la mémorable campagne de 1805, il lui amena ce beau corps de troupes, dont l'empereur fit *le premier corps de la grande armée.*

En quittant le Hanovre Bernadotte se porta rapidement sur Wurtzbourg, où s'était retiré l'électeur de Bavière; il y ramassa à la hâte les troupes bavaroises dispersées par l'invasion de l'armée autrichienne, les réunit à ses divisions françaises, marcha sur Munich, et rétablit l'électeur dans sa capitale. Dès le lendemain il poussa son avant-garde sur l'Inn, tint en échec l'armée russe qui arrivait au secours des Autrichiens, et contribua par cette habile manœuvre à la chute d'Ulm, qui décida du sort de la campagne. Il fit ensuite la conquête de l'électorat de Salsbourg, et entra en Bohême et en Moravie, tandis que l'empereur marchait sur Vienne; mais dès que Napoléon eut décidé de livrer bataille, il appela le premier corps. Bernadotte partit d'Iglaw avec ses braves, fit vingt-huit lieues en trente-six heures, arriva en avant de Brunn, et prit son rang dans cette superbe ligne qui attendait avec impatience le signal de la bataille. L'empereur passa la revue des troupes. Arrivé devant l'armée de Hanovre: « Souvenez-vous, » lui dit-il, « que vous êtes le premier corps de la grande armée. » Bientôt toute l'armée s'ébranla, et Bernadotte, à la tête du premier corps, enfonça le centre de l'armée russe.

Ce fut à la suite de cette campagne que l'empereur conféra au maréchal Bernadotte la souveraineté et le titre de prince et duc de Ponte-Corvo.

Après la paix de Presbourg, Bernadotte vint occuper avec son corps d'armée le pays d'Anspach; il fut chargé par Napoléon de recevoir cette province du roi de Prusse, et de la remettre au roi de Bavière.

Au mois d'octobre 1806, il ouvrit la campagne par le combat de Schleitz,

où il battit l'avant-garde de l'armée prussienne. Après la bataille d'Iéna, l'empereur l'ayant laissé maître de ses mouvements, il fit une marche de nuit, et se présenta à l'improviste devant Halle, où les réserves de la grande armée prussienne avaient eu ordre de se réunir; il y surprit le prince Eugène de Wirtemberg, emporta de vive force le pont de Halle, chassa l'armée ennemie, et l'obligea à se réfugier sur les hauteurs derrière la ville, où elle tenta de se défendre; mais bientôt elle fut forcée à la retraite. Cette action hardie acheva de détruire toutes les espérances des Prussiens, dont le dernier espoir, après la perte de la bataille d'Iéna, était la position de Halle.

Après le passage de l'Elbe, le général prussien Blücher s'étant séparé de la ligne d'opérations avec les différents corps qu'il était parvenu à rallier, le prince de Ponte-Corvo fut chargé de le poursuivre; il l'atteignit plusieurs fois, et lui offrit le combat; mais le général prussien, malgré sa grande supériorité de nombre, battit en retraite jusqu'à Lubeck, où il s'enferma. Le prince de Ponte-Corvo y arriva sur ses pas le 6 novembre, l'y attaqua, emporta d'assaut le Burghor, défendu par une artillerie formidable, chassa l'ennemi de rue en rue, et le poursuivit jusqu'à Radkau.

Le carnage de Lubeck fut horrible; tous les efforts des généraux pour en hâter la fin furent inutiles. Enfin, après des faits d'armes inouïs, onze généraux, à la tête desquels étaient le maréchal Blücher et le prince de Brunswick, cinq cent dix-huit officiers, quatre mille chevaux, vingt mille hommes et soixante-quatre drapeaux restèrent au pouvoir des Français.

Après cette brillante expédition, Bernadotte rejoignit l'empereur à Berlin, et continua sa marche vers la Vistule. Lorsqu'il eut passé ce fleuve à Thorn, l'empereur lui confia le commandement de l'aile gauche de la grande armée impériale, et prescrivit aux maréchaux Ney et Bessières de concerter leurs mouvements avec lui. Bernadotte balaya alors toute la plaine jusqu'à la

Passarge, et prit position le long de cette rivière, en étendant sa ligne jusqu'aux bords de la Baltique; il prit ensuite possession d'Elbing et de Braunsberg. L'armée russe venait d'être battue à Pultusk et Ostrolenka, et l'empereur avait ordonné les quartiers d'hiver; mais le général russe, voulant réparer par la ruse les échecs qu'il venait d'essuyer, porta subitement son armée de sa gauche à sa droite, et parut à Barstein avec soixante mille hommes, au moment où le prince de Ponte-Corvo recevait l'ordre de cantonner le long de la Passarge. Le projet du général russe était de percer la ligne du prince, qui se trouvait très-faible en raison de son étendue jusqu'à la mer, et d'aller s'emparer du pont de Thorn, tandis que la presque totalité de l'armée française était encore dans les environs de Pultusk et de Varsovie. La vigilance de Bernadotte déconcerta ce projet : en vingt-quatre heures, il ploya toute la ligne, qui occupait plus de vingt lieues d'étendue, donna rendez-vous à tous ses détachements à Mohrungen, et y arriva lui-même le 25 janvier, au moment où l'avant-garde de l'armée russe débouchait par la route de Liebstadt. Il rangea ses troupes en bataille devant Mohrungen, et reçut l'ennemi de pied ferme. Le combat fut opiniâtre : le général russe voulait poursuivre sa route; mais Bernadotte avait senti la nécessité de l'arrêter; il y réussit; l'ennemi fut battu et repoussé à deux lieues en arrière. Dès lors, son projet avait échoué; le prince de Ponte-Corvo resta sur le champ de bataille toute la journée suivante, et le surlendemain, il commença lentement un mouvement en arrière pour couvrir Thorn, disputant le terrain pas à pas, et attirant ainsi sur lui le général russe, jusqu'à ce que l'empereur, par son grand mouvement, l'eût forcé à renoncer à son entreprise.

Des négociations avaient été entamées; mais elles furent rompues, et deux colonnes russes tentèrent de passer la rivière à Spandau; Bernadotte les repoussa après un combat meurtrier, dans lequel il fut grièvement

blessé d'un coup de feu à la tête, ce qui ne l'empêcha pas de commander jusqu'à ce que l'ennemi fût rejeté à plus d'une lieue de distance; mais les suites de sa blessure le contraignirent de quitter ce beau premier corps qu'il avait formé lui-même, avec lequel, depuis son départ de Hanovre, il avait eu tant de succès, et dont les regrets de passer sous un autre commandement se manifestèrent aussitôt avec franchise.

Après la paix de Tilsitt, l'empereur confia au prince de Ponte-Corvo le commandement des villes hanséatiques; en 1808, Bernadotte entra en Danemark, et réunit sous ses ordres un corps considérable de Français, d'Espagnols et de Hollandais, cantonnés dans les environs de Hambourg, avec lequel il passa dans la Fionie et le Jutland; on sait comment la division espagnole de la Romana, forte de dix mille hommes, s'échappa à l'aide des Anglais.

Rappelé en Allemagne, lorsque la guerre éclata de nouveau, en avril 1809, entre l'Autriche et la France, Bernadotte commanda le 9^e corps, composé presque tout entier de Saxons. Il obtint, dès le 17, en avant du pont de Lintz, un avantage important sur les Autrichiens, opéra ensuite sa jonction avec la grande armée, et assista, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. Ce fut de ce champ de bataille, qu'accablé par le nombre, écrasé par l'artillerie supérieure de l'ennemi, il donna ordre au général Dupas, qui faisait partie de son corps, d'avancer pour soutenir les Saxons; le général Dupas refusa d'obéir, alléguant qu'il avait ordre *supérieur* de tenir sa position. Bernadotte envoya à plusieurs reprises à l'empereur des aides de camp chargés de lui demander des renforts, avec lesquels il aurait pu reprendre l'offensive; mais l'empereur lui faisait répondre sans cesse de *tenir toujours et d'attendre*. Le prince et ses soldats tinrent en effet jusqu'à la fin de la bataille; mais les malheureux Saxons avaient péri presque tous lorsque l'action se termina. Bernadotte se rendit en hâte au quartier général, se plai-

notes en faveur du roi de Danemark. Au jour fixé pour l'élection (21 août), les suffrages se portèrent sur le prince de Ponte-Corvo, avec une unanimité jusqu'alors sans exemple dans les fastes de la Suède, ni d'aucune autre nation. Le courrier, porteur de l'acte d'élection, d'une lettre du roi Charles XIII à l'empereur, et de l'acte par lequel le roi de Suède adoptait pour fils le nouveau prince héréditaire, repartit pour Stockholm avec les lettres d'acceptation du prince, et la réponse approbative de l'empereur à Charles XIII.

Le prince royal avait terminé tous ses préparatifs de départ, et n'attendait plus que ses lettres d'émancipation. Impatient du retard que l'on mettait à les expédier, il prit le parti d'aller les demander à l'empereur lui-même. Il fut étrangement surpris quand l'empereur lui dit que ce retard était causé par une décision de son conseil privé, d'après laquelle on ne devait lui expédier ces lettres *qu'après qu'il aurait signé l'engagement de ne jamais porter les armes contre la France.* « J'étais loin de m'attendre à cette prétention, lui dit vivement le prince; ce n'est sûrement pas Votre Majesté qui a voulu m'imposer cette condition, ce ne peut être qu'une idée de l'archichancelier ou du grand juge, et ils m'honorent infiniment par cette conception, car ils m'élèvent à votre niveau comme capitaine; cela me vaut une couronne. Toutefois, je supplie Votre Majesté de considérer que je suis déjà sujet du roi de Suède, à qui j'ai prêté serment de fidélité par suite de votre propre autorisation, et que l'acte même de mon élection me défend de contracter aucun engagement de vassalité étrangère. Si Votre Majesté persiste à m'imposer la condition dont il s'agit, mon devoir et l'honneur me prescrivent d'envoyer un courrier au roi de Suède, pour l'informer des motifs qui me forcent à renoncer aux droits que le vœu des états, son adoption et votre approbation même m'avaient fait accepter. » Napoléon, fixant alors ses regards sur le prince, lui dit : *« Eh bien ! partez, que nos destinées*

s'accomplissent. » Ces paroles étaient prophétiques. Napoléon prévoyait dans quelle position allait se trouver placé un homme auquel, malgré leurs désaccords passés, il lui était impossible de refuser son estime; il prévoyait qu'un fatal enchaînement de circonstances pouvait leur imposer à tous deux des devoirs différents, et que ces devoirs, contre leurs dispositions réciproques, pouvaient les opposer un jour l'un à l'autre.

Avec l'élection de Bernadotte comme prince royal de Suède, finit en quelque sorte sa vie comme Français. Dès lors il ne nous appartient plus que par de glorieux souvenirs; il est devenu Suédois, et de nouveaux devoirs commencent pour lui. Ce n'est pas le lieu ici de raconter cette longue suite d'événements funestes et déplorables qui le contraignirent à une résolution dont les intérêts de la Suède lui faisaient une nécessité, mais qu'il ne put prendre qu'après une lutte longue et douloureuse. Pour toute cette époque nous croyons devoir renvoyer nos lecteurs à notre histoire de Suède : ils y verront ce que Bernadotte a fait pour sa nouvelle patrie; ils y verront que s'il entra dans les rangs de nos ennemis, que s'il leur assura une victoire qu'aucun général autrichien, prussien ou russe, n'aurait pu se flatter de remporter, il ne le fit qu'après avoir tenté tous les moyens d'éclairer Napoléon sur les dangers de sa politique, qu'après avoir obtenu de ses alliés la promesse formelle que la France conserverait les limites qu'elle avait au moment où l'empereur était arrivé au pouvoir; que le prince Eugène aurait le royaume d'Italie, que Murat conserverait celui de Naples; que celui de Hollande serait rétabli, et qu'il serait rendu à Louis Bonaparte. Ajoutons encore qu'il protesta hautement contre le passage du Rhin; que son attitude pendant la campagne de 1814 fut une protestation énergique contre le manque de foi de ses alliés; qu'il refusa formellement d'entrer dans la coalition après le retour de Napoléon en 1815; que, pendant les réactions qui signalèrent en France les derniers

mois de 1815 et le commencement de 1816, il offrit un généreux asile à plusieurs proscrits; qu'il fut le premier à reconnaître les résultats de la révolution de 1830; en un mot, qu'il n'a jamais oublié son ancienne patrie, et qu'il s'est toujours estimé heureux de pouvoir concilier l'amour qu'il lui porte avec ses devoirs comme Suédois et comme chef de peuple.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cet article, qu'en reproduisant ici le glorieux état de services de ce soldat couronné, le seul que l'orage de 1814 ait laissé sur le trône où le vœu libre du peuple l'avait appelé.

Bernadotte (Jean - Baptiste - Jules), né à Pau le 26 janvier 1764, a été successivement soldat volontaire au régiment de royal-marine en 1780; grenadier, 30 mai 1782; caporal, 16 juin 1785; sergent, 31 août; fourrier, 21 juin 1786; sergent-major, 11 mai 1788; adjudant, 7 février 1790; lieutenant au régiment d'Anjou (36°), 6 novembre 1791; adjudant-major, 30 novembre 1792; capitaine, 18 juillet 1793; chef de bataillon, 8 février 1794; chef de la 71° demi-brigade, 4 avril suivant; général de brigade en juin; général de division dans la même année;

Ambassadeur à Vienne en avril 1798; Ministre de la guerre en juillet 1799; Conseiller d'État et général en chef de l'armée de l'Ouest en 1800;

Maréchal de l'empire dès la création de cette dignité (19 mai 1804);

Général en chef de l'armée de Hanovre, gouverneur du pays en 1805;

Prince de Ponte-Corvo en juin 1806;

Gouverneur des villes hanséatiques, et général en chef de l'armée destinée à coopérer aux mouvements de la Russie et du Danemark contre la Suède, en 1807;

Élu prince héréditaire par les états-généraux de Suède, le 21 août 1810, et adopté pour fils par le roi Charles XIII;

Proclamé roi de Suède et de Norwège le 5 février 1818.

BERNARD (SAINT-), montagne des Alpes, entre le Valais et la vallée

d'Aoste, dont la plus grande hauteur est de dix mille trois cent quatre-vingts pieds au-dessus du niveau de la mer. La Durance y prend sa source.

BERNARD (passage du mont SAINT-). — Au moment où les événements du 18 brumaire vinrent enlever les rênes de l'État aux mains faibles et inhabiles du Directoire, pour les remettre à l'homme qui, pendant quinze ans, devait faire jouer à la France un si grand rôle dans le monde, toutes nos conquêtes en Italie étaient perdues; nos postes s'étaient repliés sur le sommet des Alpes; toute l'Allemagne était évacuée; nous nous contentions de nous tenir sur la défensive, et d'occuper les places de la rive gauche du Rhin. Il semblait que la France eût perdu le premier enthousiasme de liberté qui lui avait valu ses premières victoires, et que, suivant l'exemple des hommes qui la gouvernaient (*), elle fût prête à traiter avec l'étranger. Les départements de l'Ouest étaient en armes; partout l'ennemi présentait un front formidable. Des succès importants qui auraient conduit les Autrichiens sur les Vosges ou sur l'Escaut auraient eu les plus funestes conséquences. Bonaparte sentit qu'avant de reconquérir l'Italie, il fallait être certain de ne pas perdre la Belgique, ni les départements réunis. L'empereur d'Allemagne pouvait adopter deux plans de campagne. Il pouvait réunir ses principales forces dans la Souabe, sur le bas Rhin; se présenter sur ce fleuve avec cent soixante mille hommes; et, après les premiers succès, combiner ses forces avec une armée anglaise débarquée en Hollande ou en Belgique. L'armée autrichienne en Italie, renforcée, pouvait se tenir tranquille sur le Pô, prête à recevoir dans la plaine l'armée française, qui n'aurait pu y arriver qu'avec peu de cavalerie et une infanterie mal équipée. Dans le second projet de campagne, l'Autriche pouvait demeurer sur la défensive en Allemagne, puis porter une armée considérable sur Gènes; de là sur le Var; entrer en Provence, et combiner

(*) Voyez l'art. **BARRAS**.

ses efforts avec quinze mille Anglais qui se trouvaient depuis quelque temps au Port-Mahon. Le premier plan de campagne étant le plus dangereux pour la France, Bonaparte fit rassembler sur le Rhin une armée de cent quarante mille hommes, pendant que sur les derrières de cette armée il réunissait en silence une réserve importante, et faisait cantonner sur les hauteurs de Gênes les débris de l'armée d'Italie, dont il restait à peine trente mille hommes. Par ces dispositions, la France était en mesure de parer à tout événement. Si l'Autriche adoptait le premier plan de campagne, Bonaparte se portait, avec son armée de réserve, sur celle du Rhin qui se trouvait forte alors de cent soixante et dix mille hommes. Si, au contraire, le cabinet de Vienne commençait la campagne du côté de l'Italie, l'armée française sur le Rhin devenait supérieure à celle de l'ennemi. Les Autrichiens s'avancant sur Gênes avec leurs principales forces, Bonaparte faisait passer les Alpes à l'armée de réserve, et se portait rapidement sur le Pô, pour prendre l'ennemi à revers, lui enlever ses magasins et couper sa retraite. L'Autriche adopta le second plan de campagne, et porta ses principales forces en Italie. Mélas commença les hostilités en marchant sur Gênes et sur Savone. Aussitôt l'armée française des bords du Rhin, profitant de sa supériorité, pénétra en Allemagne et obtint en Souabe les plus grands succès. Cependant Mélas était sur le Var. L'État de Gênes était conquis. Des cris d'alarme remplissaient la Provence qui se voyait à la veille d'être envahie. Dans ce moment, l'armée de réserve se dispose à franchir le mont Saint-Bernard, et à prendre à revers toute l'Italie. Ces combinaisons, conçues de longue main, sont exécutées dans le plus grand secret. Tout ce qui devait tromper le général Mélas sur les projets des Français avait été prévu. Aucune troupe ne se montre ni dans la Tarentaise, ni dans la Maurienne. Les frontières du Dauphiné n'indiquent aucuns préparatifs. Au lieu d'une armée de réserve

considérable, on ne voit à Dijon que trois à quatre mille hommes; mais, pendant ce temps, les régiments filaient, à marches forcées, vers Genève. Les divisions se formaient en route, et étaient rejointes par les conscrits destinés à compléter les corps; l'artillerie et les autres services étaient organisés de même; l'avant-garde était déjà à Genève, lorsqu'on y transporta les magasins. Mélas, après avoir investi Gênes, voulut prendre de nouvelles sûretés, et fit attaquer le mont Cenis. Sur le rapport qu'il n'y existait ni magasins ni troupes, il se porta sur Nice. Il fut cependant prévenu que des troupes françaises paraissaient sur le Saint-Bernard; mais il crut que c'étaient seulement les trois à quatre mille hommes passés dernièrement en revue à Dijon, et que l'on avait envoyés là pour lui faire lever le siège de Gênes, en lui faisant craindre une attaque que l'on ne pouvait réaliser. Devait-il croire en effet que Bonaparte voudrait entrer en Italie, en préférant le grand Saint-Bernard au mont Cenis? En s'engageant dans des vallées plus difficiles et sans ressources, il avait à franchir encore le fort de Bard, qui pouvait seul arrêter, pendant plusieurs jours, une armée. Au sortir de Dijon, Bonaparte alla visiter les bords du lac de Genève, et parut même vouloir s'y fixer quelque temps. Tout à coup il fait annoncer qu'une insurrection a éclaté à Paris; ce bruit s'accrédite dans la Suisse. Il part; mais, au lieu de prendre le chemin de la capitale, il se rend à Lausanne, y passe en revue l'avant-garde de son armée, commandée par le général Lannes, et dirige lui-même sa marche vers le bourg de Saint-Pierre, à six milles du couvent du Saint-Bernard. Son armée stationne à Martinach, à quelques lieues du pied de la montagne. Ses troupes s'y reposent pendant trois jours. Elles sont animées du meilleur esprit; rien ne les effraye. La vue de ces immenses montagnes qu'elles vont gravir par un chemin de dix-huit pouces de large, sur plusieurs lieues de long, pratiqué sur des rochers à pic bordés de précipices

où le moindre faux pas peut les entraîner, ne saurait les émouvoir. Elles se préparent avec joie comme s'il s'agissait d'un jour de fête, et veulent elles-mêmes transporter l'artillerie et les munitions sur des pentes où les chevaux et les mulets ne sauraient les conduire. On démonte les affûts. Les canons et les caissons sont placés dans des troncs d'arbres creusés en forme d'auges. Cent hommes attelés à un câble les traînent à la prolonge. Les caissons vides et les essieux sont conduits sur des traîneaux fabriqués à Auxonne. Les mulets sont chargés des munitions renfermées dans des caisses de sapin. Pour encourager les soldats, Bonaparte leur promet une récompense de mille francs par canon amené, avec son caisson, au delà de la montagne. Mais cette promesse était inutile ; leur zèle n'avait pas besoin d'être excité. Quand, après deux jours de fatigues inouïes et de travaux pénibles, on leur apporta la somme promise, ils la refusèrent. Le reste des soldats grimpe ensuite, un à un, chargé de ses armes, de munitions et de vivres pour cinq jours ; leur fardeau est doublé par les armes, la nourriture et les munitions de leurs camarades employés aux transports des bagages. Le poids dont ils étaient chargés était au moins de soixante et dix livres.

Le 17 mai, l'avant-garde française quitte Saint-Pierre ; la montagne commence à y devenir assez rapide pour qu'on ne puisse plus y faire usage de voitures ; elle ne présente plus de chemins battus. Le général Watrin, commandant la première division, avait été suivi de l'armée qui se trouvait réunie à Saint-Pierre. De ce lieu au sommet du Saint-Bernard, la seule voie de communication est un sentier où peut à peine marcher un seul homme de file ; les transports se font à dos de mulet. Des rochers entassés, entre lesquels on passe à travers mille détours, sont les seuls objets qui se présentent à la vue. Le chamois et l'alouette sont les seuls habitants de ces contrées désertes. La végétation y est à peu près nulle : les derniers sapins sont à une

lieux de Saint-Pierre ; plus loin se trouvent seulement quelques buissons épars, et des arbres avortés. La neige est constamment entassée sur ce terrain glacé ; les pas de voyageurs n'impriment aucune trace sur sa surface durcie. C'est par ce chemin difficile que s'avance l'armée française, portant son artillerie, ses munitions et ses vivres. Dans les lieux difficiles, les tambours battent la charge, on entonne des chants guerriers, et les obstacles sont vaincus. Si quelque soldat s'écarte de la trace étroite frayée par ceux qui l'ont précédé, il est infailliblement englouti. C'est dans la neige sur laquelle il marche que le soldat trempe son biscuit pour se désaltérer. C'est en chantant qu'il se délasse de ses fatigues. Cinq heures sont employées, le 18 mai, à parvenir à la cime du Saint-Bernard, vers la maison des Ermites. Là, d'après les ordres du premier consul, l'armée trouva des tables dressées sur la neige ; les soldats y prirent un repas inattendu, auquel présidèrent, avec une patience et une gaieté admirables, les vénérables cénobites de l'hospice.

Arrivée sur ce sommet, l'armée n'avait pas surmonté les plus grands obstacles. La descente du mont Saint-Bernard à Vercey, premier village du Piémont, promettait moins de fatigues, mais offrait encore plus de dangers. On avait encore à faire six lieues d'un chemin que l'extrême rapidité de la descente rendait terrible. Le cavalier fut obligé d'y précéder ou d'y suivre son cheval ; il ne pouvait marcher à côté sans s'exposer à tomber dans des abîmes. On ne pouvait faire quelques pas sans trouver des crevasses formées par la fonte des neiges ; les chevaux faisaient souvent des glissades périlleuses. Les hommes, malgré toutes leurs précautions, tombaient fréquemment ; et, s'ils ne se relevaient lestement, ils couraient risque d'entraîner leurs chevaux hors du sentier, et de périr avec eux. Malgré les plus grandes précautions, on voyait beaucoup d'hommes glisser et disparaître aussitôt, ensevelis dans des précipices d'une ef-

froyable profondeur. Bonaparte, après s'être reposé une heure au monastère, voulant rejoindre son armée, suivit un sentier frayé par quelques fantasins. Vers le milieu du chemin, la descente se trouva si rapide qu'il fut obligé de s'asseoir et de glisser sur un espace d'environ deux cents pieds. Ses aides de camp précédèrent les colonnes dans cette marche pénible. Elle dura depuis une heure du matin jusqu'à neuf heures du soir. L'armée employa trois jours à défilér, et à se rendre à Étroubles, près d'Aost et des avant-postes autrichiens, où elle retrouva enfin la verdure et une température plus douce.

BERNARD (prise du petit SAINT). — Les Piémontais avaient élevé, en 1794, des fortifications pour défendre le passage du petit Saint-Bernard. Ces fortifications furent enlevées à la baïonnette, le 28 avril de la même année, par les Français commandés par le général Bagdelone.

BERNARD, roi d'Italie, était fils de Pepin et petit-fils de Charlemagne. Quand son père mourut, il ne le remplaça point immédiatement sur le trône; ce ne fut que deux ans après (812) que Charlemagne lui donna l'Italie à gouverner. Il semblait que Bernard dût succéder, comme empereur, à son illustre aïeul, car il était fils de Pepin, le frère aîné de Louis, roi d'Aquitaine. Toutefois, ce fut Louis le Débonnaire qui fut reconnu comme le chef de l'empire. On peut croire que Louis, dès son avènement, ne vit point régner sans inquiétude son neveu qui avait des droits supérieurs aux siens. D'abord il lui enleva Adhaldard et Wala, les habiles conseillers que Charlemagne lui avait donnés; et, après l'avoir fait venir d'Italie, il l'humilia à Aix-la-Chapelle par de sévères remontrances. Bernard retourna dans ses États; mais la malveillance de Louis et de l'impératrice Hermengarde ne cessa point de le persécuter. Il essaya enfin de résister, au moment où l'empereur portait une nouvelle atteinte à ses droits en associant Lothaire à l'empire, l'aîné de ses enfants. Mais il fut abandonné des siens, et obligé de venir im-

plorer la clémence de l'empereur. Malgré le sauf-conduit qui lui avait été donné par l'impératrice Hermengarde, il fut arrêté et jeté dans une dure prison. On le jugea (818), et il fut condamné à mort. L'empereur commua la peine, et Bernard ne dut perdre que les yeux. L'exécution fut faite avec tant de cruauté, que, trois jours après, le malheureux prince expira dans les plus intolérables souffrances.

BERNARD, fils de saint Guillaume, duc de Toulouse, fut nommé, en 820, duc de Septimanie par Louis le Débonnaire. Il se signala d'abord contre Aizon, qui, soutenu par Abdérame II, roi maure de Cordoue, avait excité une révolte dans la Marche d'Espagne. Il fut ensuite appelé à la cour impériale par l'impératrice Judith, qui désirait s'en faire un appui contre les enfants du premier lit de l'empereur. La faveur dont il jouit, les mesures qu'il prit pour assurer à Charles, fils de Judith, un royaume qui ne pouvait être pris que sur les parts accordées précédemment à ses frères du premier lit, mécontentèrent les grands, et bientôt il se forma contre lui et l'impératrice une vaste coalition; on les accusa de tyrannie, de sortilèges et même d'adultère. Forcé de fuir, Bernard se retira, avec Judith, à Barcelone, capitale de son duché de Septimanie. L'année suivante, il vint se présenter à la diète de Thionville, et se purgea de l'accusation qui pesait sur lui, en offrant le duel à quiconque oserait la soutenir. Il ne rentra cependant point en faveur auprès de l'empereur. Piqué alors de ce qu'il regardait comme un affront, il se lia avec Pepin, roi d'Aquitaine, et prit part à toutes les entreprises de ce prince contre son père. Pour l'en punir, Louis le dépouilla, en 832, de son duché de Septimanie. Mais ensuite Bernard prit avec Pepin, contre Lothaire, le parti de l'empereur, qui lui rendit son duché en 833. Deux ans après, il succéda à Béranger dans le duché de Toulouse. Mais, en 840, ses relations avec Pepin II, roi d'Aquitaine, le rendirent suspect à Charles le Chauve, qui lui retira le du-

ché de Toulouse. Toutefois, l'année suivante, Bernard suivit l'empereur, avec les troupes de ses provinces, sur le champ de bataille de Fontenai. Mais il ne prit point part à l'action, et se contenta d'en être spectateur, attendant que l'événement lui fût connaître le parti le plus avantageux. Irrité de cette conduite, qui pouvait être qualifiée de trahison, Charles le Chauve le traduisit devant une diète qu'il assembla en 844, en Aquitaine, le fit condamner comme coupable de lèse-majesté, et le livra au dernier supplice.

Suivant d'autres annalistes, Bernard s'était réconcilié avec l'empereur, et avait conclu avec ce prince un traité qu'ils avaient tous deux signé *du sang de Jésus-Christ*, pour le rendre inviolable. Mais lorsqu'en conséquence de ce traité, le duc de Septimanie vint à Toulouse pour faire sa soumission, Charles, en l'embrassant, lui enfonça un poignard dans le cœur; puis, après l'avoir renversé, s'écria, en mettant le pied sur son corps : « Malheur à toi, « qui as osé souiller le lit de mon père « et de mon seigneur ! » Suivant le même annaliste, Charles commit en même temps un parricide, car sa ressemblance avec Bernard ne permettait pas de douter que celui-ci ne fût son père.

BERNARD (saint), l'homme qui, dans le douzième siècle, par son ardente et austère piété, par son zèle à défendre les dogmes et les privilèges de l'Église, par son héroïque charité et son impérieuse orthodoxie, représenta le mieux l'esprit religieux et théocratique du moyen âge, naquit, en 1091, en Bourgogne, dans un village voisin de Dijon. Tout jeune encore, sa vocation s'annonçait par un détachement singulier de tous les plaisirs de son âge, par le goût de la solitude, de la prière et de l'abstinence. En même temps, avec la promptitude d'une intelligence heureuse, il acquérait toutes les connaissances que l'enseignement comprenait au moyen âge, et l'étude remplissait tous les instants qu'il ne consacrait pas à la piété. À peu de distance de Dijon, près du

bourg de Cîteaux, une abbaye, récemment fondée, réunissait un petit nombre de religieux soumis à une règle austère. La retraite et le renoncement aux vanités du monde, voilà ce que désirait l'âme du jeune Bernard : il courut prononcer ses vœux à Cîteaux; mais il n'y vint pas seul. Il entraîna à sa suite beaucoup de ses compagnons d'études et plusieurs personnes de sa famille; car il avait déjà cette éloquence irrésistible qui part de la conviction, et cette autorité que donne la vertu. Les religieux de Cîteaux durent à ces nouveaux frères et à la réputation naissante de celui qui les amenait une prospérité et un éclat que l'abbaye n'avait point eus jusque-lors.

Bientôt cet ordre fut assez florissant pour se répandre et diriger sur plusieurs points des colonies. Un de ces détachements s'arrêta dans la vallée de Clairvaux, lieu stérile et désert, voisin de la rivière d'Aube. Saint Bernard avait été choisi pour fonder et gouverner la nouvelle abbaye : il s'acquitta si bien de sa tâche, qu'au bout de peu de temps, l'abnégation et l'austérité des moines de Clairvaux, l'ordre et la règle de la maison, étaient un sujet d'admiration non-seulement pour la contrée, mais pour toute la France, et que le bruit commençait à s'en répandre chez les étrangers. Indifférent à sa réputation, saint Bernard partageait avec l'humilité qui donne la foi les exercices et les privations de ses religieux, ou plutôt l'emportait en austérité sur eux tous : il n'interrompait les pratiques de la plus rigoureuse dévotion que pour chercher dans l'étude de nouvelles connaissances, ou défricher de ses mains le sol rebelle du désert.

Pendant il va sortir de sa solitude et se mêler au monde; mais ce sera pour servir d'une manière plus active la cause de la religion et de l'Église. Du reste, pour qu'il adopte ce rôle éclatant, il faut qu'on le vienne chercher : il n'y prétend pas de lui-même; et si on lui soumet les plus grands intérêts, si on lui

confie les missions les plus hautes, c'est que ses vertus ont attiré sur lui les regards de tous. En 1128, au concile de Troyes, il fut chargé de rédiger les statuts de cette milice religieuse, qui, après la première croisade, s'était dévouée en Palestine à la défense des pèlerins, au soulagement des malades et à la garde du saint temple, dont elle portait le nom. La même année, deux prélats de l'Eglise de France étaient en lutte avec le roi Louis VI, qui ne voulait point souffrir les empiétements de l'épiscopat sur l'autorité temporelle. Dépouillés de leurs privilèges par la royauté, l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris déférèrent leur cause à l'abbé de Clairvaux. Il la soutint avec une chaleur et une liberté qu'on n'eût pas attendues de ce moine si humble et si patient : mais, quand il voyait la puissance ecclésiastique attaquée ou compromise en quelque chose, saint Bernard devenait un autre homme, et son zèle inflexible frappait sans crainte comme sans pitié sur les profanes qui osaient porter leurs mains sur l'arche sainte. Dans ce démêlé où il intervint, l'ardeur de sa conviction l'emporta souvent hors des bornes, et il traita la royauté avec une violence et un mépris qui rappelaient Grégoire VII. Dans sa pensée, aucun gouvernement n'était aussi désirable pour l'humanité que celui de l'Eglise, et le pape était la chef de voûte de l'édifice social.

Mais déjà se prépare pour lui une mission plus glorieuse que celles qu'il a remplies jusqu'à ce jour. En 1130, le concile d'Étampes s'assembla pour faire cesser le schisme causé par la double élection d'Innocent et d'Anaclet. Il fallut se décider pour l'un ou l'autre des deux compétiteurs : quoique toutes les lumières de l'Eglise fussent réunies dans ce concile, l'assemblée crut ne pouvoir mieux faire que de remettre le jugement de la cause à saint Bernard. Ainsi, un simple abbé disposait du siège pontifical et voyait le monde chrétien soumis à son arbitrage. Saint Bernard prononça en faveur d'Innocent II. Mais il ne suffisait pas de

rendre une sentence pour terminer le schisme, il fallait la faire approuver des princes qui avaient adopté l'antipape. Ce fut pendant sept ans l'objet des efforts de saint Bernard. Ce fut l'époque la plus active de sa vie. Il se rendit à la cour d'Angleterre, passa en Allemagne, fit plusieurs voyages en Italie : partout sa vive éloquence peignait aux souverains les malheurs de l'Eglise déchirée. On ne résistait pas à la force de ses arguments et de ses prières et à la grâce animée de ses discours. C'est ainsi qu'il gagna successivement à Innocent II l'hommage de Henri I^{er} d'Angleterre, de l'empereur Lothaire, des Milanais, de Roger, roi des Deux-Siciles. En 1138, le schisme était fini, et l'Eglise pacifiée.

A cette époque, un homme qui, par sa science, par la hardiesse de son esprit, par l'intérêt qu'appelaient sur lui les égarements et les malheurs d'une passion touchante, exerçait sur son siècle une influence d'une tout autre nature, Abélard, venait de remonter dans sa chaire, qu'il avait quittée pour le cloître, et la foule accourait de nouveau pour applaudir le langage de cette raison subtile et fière qui entreprenait de démontrer les dogmes religieux par les lumières naturelles. Aux yeux de saint Bernard, la foi était au-dessus du raisonnement, et vouloir prouver par les seules forces de l'esprit une religion qui les dépasse lui paraissait une erreur coupable, dangereuse, contre laquelle il fallait se hâter de sévir. Le goût naissant de l'examen et du libre penser, et l'esprit exclusif de l'autorité religieuse, le fondateur de la scolastique, et le vigilant défenseur de l'orthodoxie absolue, se rencontrèrent sur le champ de bataille des conciles. Saint Bernard combattit son adversaire avec un emportement et une violence qui lui ont attiré de sévères reproches ; mais la tolérance se concilie moins aisément qu'on ne croit avec la conviction : les hommes d'action seraient moins puissants s'ils étaient plus modérés, et la passion est une partie de leur force. D'ail-

leurs, après avoir fait condamner Abélard, saint Bernard, qui ne détestait que ses opinions, se rapprocha de lui, et l'abbaye de Cluny fut témoin de leur réconciliation touchante.

Cependant l'Église, triomphante en Occident, venait d'essuyer en Orient de déplorables revers. L'empire fondé par les chrétiens en Palestine venait d'être presque entièrement détruit par les infidèles, et les armées de Nouraddin pressaient le siège de la ville sainte. Un seul homme pouvait en peu de temps réveiller la piété dans le cœur des princes et entraîner l'Europe à la croisade. Le pape Eugène III se reposa de tout sur l'abbé de Clairvaux. Alors on vit éclater avec plus d'ardeur que jamais le zèle de saint Bernard; on vit se renouveler tous les prodiges de son éloquence. A sa voix, tous se levaient, tous couraient aux armes; les femmes et les enfants se croisaient comme les guerriers. Louis VII décida la guerre sainte à l'assemblée de Vezelay, au milieu de l'enthousiasme universel excité par le prédicateur. Saint Bernard se multipliait; on le voyait tour à tour en France, en Allemagne; partout ses efforts hâtaient les préparatifs. Quand l'armée fut réunie, on lui en offrit le commandement. Mais il comprit où s'arrêtait sa mission, et refusa un honneur qui, dans la première croisade, avait été pour Pierre l'Érmite un fâcheux écueil. Tandis que les croisés partaient, il fit une chose que les amis de l'humanité trouvent plus glorieuse pour lui que la prédication de la croisade, il prit la défense des juifs d'Allemagne contre lesquels un moine fanatique avait soulevé une multitude ignorante, et qu'on s'apprêtait à massacrer dans plusieurs villes. Opposé à l'emploi de la force et des armes, excepté lorsqu'il fallait défendre le tombeau du Christ, saint Bernard voulait que les chrétiens ne combattissent l'hérésie que par le raisonnement et la persuasion. Il est l'auteur de cette parole qui peut servir de devise à la tolérance chrétienne: « Que les hérétiques

soient réduits par les arguments et non par les armes: *Hæretici captantur non armis, sed argumentis.* » C'est de cette manière qu'il triompha vers le même temps des erreurs de Pierre de Bruis et de Gilbert de la Porrée, et qu'il attaqua l'audacieuse doctrine d'un célèbre disciple d'Abélard, Arnaud de Brescia.

Malgré les services qu'il avait rendus à l'Église, malgré son immense réputation de savoir et de sainteté, saint Bernard n'était encore qu'abbé de Clairvaux. Jugeant que c'était assez pour lui de pouvoir se rendre utile, il ne voulut jamais d'autre titre. Les offres les plus brillantes ne purent le faire renoncer à cette sainte demeure, où il revenait toujours dans l'intervalle de ses pieuses entreprises, et où il mourut après avoir donné jusqu'au bout à ses religieux l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Sa mort arriva en 1158. En 1174, il fut canonisé, du consentement unanime de toute l'Église.

Un des plus grands noms de l'histoire religieuse du moyen âge, saint Bernard, occupe une place non moins importante dans l'histoire des lettres. La chaleur de l'âme et les leçons de l'étude lui firent trouver plus d'une fois la véritable éloquence au milieu d'un siècle barbare. Malheureusement, les discours qu'il prononçait en langue vulgaire, ceux qu'il adressait au peuple, et qui produisaient, suivant des témoignages contemporains, des effets si puissants, ne sont pas venus jusqu'à nous; c'est là qu'il dut mettre le plus de force, de pathétique et d'entraînement. Nous n'avons que les sermons qu'il prononça en latin, et qui avaient pour auditeurs les religieux qu'il travaillait à maintenir dans la discipline. On sent que ce genre de sujet comportait moins de variété et de mouvement. Toutefois, dans ces sermons, plusieurs passages où il s'anime en flétrissant les joies du monde et la dissolution qui s'introduit dans l'Église, d'autres où il s'indigne contre la témérité sacrilège des novateurs, d'autres où il se plaît à retracer les pures jouissances de la vie monasti-

que, sont marqués du sceau de l'éloquence. Il a tour à tour de l'onction et de la véhémence, et en général sa parole est abondante et persuasive. Ses défauts ne tiennent pas à l'ignorance ; ils attestent l'excès de la culture et l'inexpérience du goût. Nourri de la lecture de Sénèque, il affectionne l'amplification et l'antithèse ; il aime à présenter plusieurs fois la même pensée et multiplier les oppositions de mots. Il possède et met sans cesse en usage les procédés des rhéteurs. Mais comme il s'en sert pour exprimer des idées ou des sentiments qui l'émeuvent et le passionnent ; comme chez lui l'âme n'est jamais froide ni indifférente, il ne fatigue point comme les rhéteurs, et conserve au milieu même de ses défauts ce don d'intéresser et de toucher qui appartient à l'éloquence. Les sermons qui nous restent de saint Bernard sont au nombre de trois cent quarante. On a encore de lui douze traités ou opuscules moraux, et quatre cent trente-neuf épîtres. Les plus remarquables de ces traités sont ceux qui roulent sur l'amour de Dieu et sur le libre arbitre. Dans presque tous, le raisonnement est poussé jusqu'à la subtilité. Le savant Mabillon a donné une édition complète de tout ce qu'a laissé saint Bernard. Un des plus beaux panégyriques de Bossuet est celui qui est consacré à la mémoire de ce grand homme ; mais ce n'est qu'un éloge de sa dévotion et de ses vertus monacales. Il est à regretter que Bossuet n'ait point tracé de sa vie active un tableau qui en eût dignement reproduit l'énergie et la grandeur.

BERNARD (Adrien-Antoine), connu sous le nom de *Bernard de Saintes*, naquit dans cette ville en 1750. Il présidait le tribunal de sa ville natale, lorsqu'il fut envoyé par les électeurs de son département à l'Assemblée législative. Nommé à la Convention après la session de cette assemblée, il se rangea parmi les Montagnards et vota la mort de Louis XVI dans le plus bref délai. Il fit ensuite partie du comité de sûreté générale, et fut

envoyé dans le département de la Côte-d'Or pour y faire mettre la terreur à l'ordre du jour. Il reçut ensuite une pareille mission pour Montbelliard. A son retour il devint secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, il fut proposé comme membre du comité de salut public ; mais Tallien le fit repousser. Il entra cependant au comité de sûreté générale. Devenu alors président de la Convention, il répondit favorablement à une députation de jacobins qui étaient venus se plaindre de l'incarcération des patriotes et de la mise en liberté des aristocrates. Bernard resta toujours fidèle à ses opinions patriotiques, et jamais il ne s'associa aux menées contre-révolutionnaires des thermidoriens ; aussi fut-il arrêté en 1795. A la suite des événements de prairial, ce fut en vain qu'il réclama. Il ne dut son élargissement qu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV. Sous l'empire il fut nommé juge, et, en 1815, il représenta à la chambre le département de la Charente. Forcé en 1816 de sortir de France comme *votant*, il se réfugia en Belgique et y créa un journal ; mais bientôt le gouvernement hollandais lui ordonna de quitter ce royaume. Alors il s'embarqua pour les États-Unis, et fit naufrage sur les côtes de Madère. Cependant il arriva en Amérique et y mourut en 1819.

BERNARD (Catherine) osa s'essayer dans un genre où les femmes se sont rarement exercées, dans l'art dramatique. Elle y réussit quelquefois. Sa pièce de *Brutus*, représentée en 1690, eut vingt-cinq représentations, et n'est pas sans mérite, bien qu'oubliée aujourd'hui. Quelques scènes de cette tragédie ont fourni des idées à Voltaire. Mais il est possible que Catherine Bernard ait eu, en composant ses pièces, des obligations à Fontenelle, son compatriote et son ami. Son talent aborda aussi d'autres genres moins sérieux : parmi ses poésies légères, ce qu'il y a de mieux est un placet adressé à Louis XIV, pour lui demander les deux cents écus

dont ce prince la gratifiait annuellement. Elle recevait aussi une pension de la duchesse de Pontchartrain. A la prière de sa protectrice, elle renonça au théâtre, et retrancha de ses œuvres quelques pièces écrites avec trop de liberté. Elle était parente des deux Corneilles. Née à Rouen, elle mourut à Paris, en 1712. On a encore d'elle plusieurs romans, dont les principaux sont : *Inès de Cordoue et le Comte d'Amboise*.

BERNARD (Charles), conseiller du roi et historiographe de France sous Louis XIII, mort en 1640, est auteur d'une *Histoire des guerres de Louis XIII contre les religionnaires rebelles*, Paris, 1646, in-fol. ; d'une *Carte généalogique de la maison de Bourbon*, et de plusieurs autres ouvrages, dont on peut voir la liste dans le père Nicéron.

BERNARD (Claude), appelé communément le *pauvre Prêtre*, ou le *père Bernard*, naquit à Dijon, d'une famille noble, en 1588. Pierre le Camus, évêque de Bellai, l'engageant à entrer dans l'état ecclésiastique, Bernard lui répondit : « Je suis un cadet qui n'ai rien : il n'y a presque point de bénéfices en cette province qui soient à la nomination du roi : pauvre pour pauvre, j'aime mieux être pauvre gentilhomme que pauvre prêtre. » Il suivit cependant le conseil de l'évêque de Bellai, et vécut quelque temps en ecclésiastique mondain ; mais bientôt il renonça au monde, résigna le seul bénéfice qu'il eût, et se consacra à la pauvreté et au service des pauvres. Il se dépouilla pour eux d'un héritage de près de quatre cent mille livres, qui lui échut sans qu'il s'y attendît. Le cardinal de Richelieu l'ayant nommé à une abbaye du diocèse de Soissons, il ne voulut pas l'accepter. « *Quelle apparence*, écrivit-il à ce cardinal, *que j'ôte le pain de la bouche des pauvres de Soissons pour le donner à ceux de Paris ?* » Le cardinal le pressant de lui demander une grâce quelconque : « *Monseigneur*, dit Bernard, *je prie votre éminence d'ordonner que l'on mette de meilleures*

planches au tombeau dans lequel je conduis les criminels au lieu du supplice, afin que la crainte de tomber dans la rue ne les empêche pas de se recommander à Dieu avec attention. » Il prêchait souvent plusieurs fois la semaine, et ses discours produisaient un grand effet, quoiqu'il parlât sans préparation. Il mourut le 23 mars 1641, et fut enterré dans l'église de l'hôpital de la Charité. C'est le P. Bernard qui a établi le séminaire des *Trente-Trois*, à Paris. Sa vie a été écrite par Gauffre, par le P. Giry, minime, et par le P. Lempereur, jésuite.

BERNARD (Claude), connu sous le nom de *Bernard des Sablons*, du lieu de sa naissance, fut, en 1792, nommé député du département de Seine-et-Marne à la Convention nationale ; il se plaça au *Marais* ; dans le procès de Louis XVI, il vota la mort avec sur-sis à l'exécution, jusqu'après l'acceptation de la constitution par le peuple. A la chute du parti girondin, il fut le premier des députés qui donnèrent leur démission. Arrêté alors, il fut oublié en prison jusqu'au 9 thermidor, époque où il siégea de nouveau à la Convention. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1798, pour ne plus reparaitre sur la scène politique.

BERNARD (Claude-Barthélemy) est un des auteurs les plus obscurs de ceux qui ont porté ce grand nom. Il fait partie de cette cohorte de mauvais poètes, dont les rangs sont si pressés dans l'histoire littéraire du seizième siècle. Il a publié quelques pièces de vers français. A la suite d'une histoire de Riom qu'il traduisit de quelque auteur aujourd'hui inconnu comme lui, on trouve de lui une pièce intitulée *le Sympose*, qui n'a de remarquable que le titre, des odes sans verve et sans mouvement et des épigrammes plus grossières que fines. Sa vie n'est pas plus connue que ses œuvres. On croit qu'il mourut en 1586.

BERNARD (Étienne), né à Dijon, en 1553, se distingua comme avocat au parlement de cette ville, et fut député

en 1688, par le tiers état de la province de Bourgogne, aux états généraux de Blois. Il prononça dans cette assemblée une harangue, modérée dans la forme, mais où les sages et fermes représentations n'étaient pas épargnées. Au rapport de Pasquier, le roi n'en montra aucun mécontentement, et loua au contraire Bernard d'avoir « parlé en homme de bien, qui lui avait dit ses vérités, sans l'offenser toutefois. » En 1590, Bernard fit paraître un violent libelle, intitulé : *Avis à la noblesse sur ce qui s'est passé aux états de Blois*. Nommé maire de Dijon, et ensuite conseiller au parlement, il entra alors dans le parti de la ligue, et servit aveuglément les projets du duc de Mayenne. Mais lorsque Henri IV eut été reconnu, il fit sa soumission, et fut chargé de faire rentrer la ville de Marseille dans l'obéissance. Henri IV, pour le récompenser de l'habileté qu'il montra dans cette négociation, le nomma lieutenant général du bailliage de Châlons-sur-Saône. Il mourut en 1609. On trouve, dans quelques éditions de la satire Ménippée, un écrit de Bernard, intitulé : *Discours de ce qui advint à Blois jusqu'à la mort des Guises*.

BERNARD (Jacques), né à Nions, en Dauphiné, en 1658. Son père, qui était ministre de la religion réformée, l'envoya étudier à Genève. A son retour dans sa patrie, il fut lui-même promu au ministère, prêcha publiquement, en contravention aux ordonnances, et fut obligé de s'enfuir pour éviter la punition qu'il avait encourue. Il se réfugia à Lausanne, où il demeura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il se retira alors en Hollande, et alla fonder à la Haye une école pour les belles-lettres, la philosophie et les mathématiques. Il se chargea, en 1691, de continuer la publication de la *Bibliothèque universelle*, commencée par Jean Leclerc. Deux ans après, en 1693, il succéda à Bayle, dans la rédaction du journal intitulé *la République des lettres*. Dans ces deux entreprises, Bernard se montra de beaucoup inférieur à ses devan-

ciers. Cependant il resta attaché à la seconde jusqu'à sa mort, qui arriva en 1718. On a de lui plusieurs ouvrages importants. Nous citerons seulement le suivant : *Recueil de traités de paix depuis l'an de J. C. 536, etc.*, la Haye, 1700, 4 vol. in-fol. Il travailla aussi au *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, Amsterdam, 1716, 2 vol. in-folio.

BERNARD (Jean), prédicateur dominicain, né en 1553, à Lincourt, près de Bapaume, mort en 1620, est auteur de plusieurs opuscules ascétiques (*). Les bibliophiles recherchent un livre qu'il a extrait de divers auteurs et publié sous ce titre : *Le Fouet divin des jurureurs, parjureurs et blasphémateurs du très-saint nom de Dieu, etc.*, Douai, 1608, petit in-12.

BERNARD (Jean), médecin, né à Nantes, le 14 mai 1702, fit ses études à Montpellier, et fut reçu docteur à l'âge de trente ans. Nommé quelque temps après professeur d'humanités à Saumur, il ne conserva pas longtemps cette place, et se rendit à la Rochelle, puis à Paris, où il prit du goût pour l'anatomie, et devint préparateur du célèbre Ferrein. Il voulut ensuite retourner à Nantes; mais n'ayant pu se faire attacher au collège de médecine, il revint à Paris, et reprit ses travaux anatomiques. Peu de temps après, le ministre d'Argenson le nomma professeur d'anatomie à la faculté de Douai, où il commença ses cours en 1744. Après avoir enseigné pendant plusieurs années, il devint membre correspondant des sociétés royales de médecine de Paris et de Londres. Bernard ne voulut jamais exercer la médecine, alléguant pour prétexte une certaine sensibilité. Il était d'un caractère fort gai et ennemi des cérémonies. Par sa sévérité dans les examens, il contribua à la réputation de la faculté de Douai. Peu d'hommes ont eu l'esprit plus délié et la tête plus philosophique que Bernard; cependant, il est resté peu connu, parce qu'il ne considérait pas

(*) Voy. *Script. ord. prædicat.*, t. II. p. 417.

la gloire comme le premier des biens. Il mourut, en 1781, des suites d'une hernie étranglée. Ses idées en physiologie ont été exposées dans une série de petites dissertations qui n'ont pas franchi les limites de l'école dans laquelle il enseignait ; parmi ses dissertations, nous ne signalerons que la suivante : *Problema phystologicum cum tabula figurativa ipsius solutionem exhibente, seu hydraulice corporis humani, variis tabulis figuratis demonstrata*, Douai, 1758-1759, in-4°.

BERNARD (Jean-Baptiste), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, naquit à Paris, en 1710. Chargé de professer l'éloquence au collège royal de Nanterre, il composa, sur le prix de sagesse que Louis, duc d'Orléans, se proposait de fonder dans cet établissement, une ode qui fut très-remarquée et qui était digne de l'être. Il continua à cultiver la poésie, mais non pas avec le même bonheur : ses autres compositions lyriques sont bien inférieures à cette ode, et ne se recommandent que par la correction soutenue et la justesse du style. Ce mérite se retrouve dans ses oraisons funèbres et ses panégyriques. Parmi ces derniers ouvrages, on cite surtout l'Oraison funèbre du duc d'Orléans et celle de Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé. Bernard mourut en 1772.

BERNARD (Mare-Antoine), député suppléant du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, y prit place après l'expulsion de Barbaroux, le 20 août 1793. Il ne sembla succéder au député de Marseille que pour continuer son rôle de girondin. Le 15 janvier 1794, il fut dénoncé par Barbau-Dubarran, qui demanda contre lui l'application des décrets portés contre les fédéralistes. Bernard fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 22 janvier 1794. Le Conseil des Cinq-Cents admit son fils à jouir du bénéfice de la loi qui accordait une indemnité aux enfants des députés morts pour la patrie.

BERNARD (Pierre), connu sous le

nom de *Bernard d'Héry*, naquit près d'Auxerre, en 1756, acheta une charge dans la maison du comte d'Artois, et publia quelques ouvrages d'un mérite fort secondaire. A la révolution, il devint membre de la première administration du département de l'Yonne ; puis il fut envoyé par ce même département à l'Assemblée législative, où il fit plusieurs rapports sur l'organisation des services publics et sur la répression de la mendicité. Après la journée du 10 août 1792, il essaya de se donner un vernis de popularité en faisant décréter que les administrations départementales, élues sous l'influence de la cour, seraient remplacées : il n'en fut pas moins accusé de royalisme par son confrère Haure. Forcé de se cacher, il ne reparut qu'à la création des conseils de préfecture, époque où il fut nommé membre de celui de l'Yonne ; il occupa cet emploi sous tous les gouvernements qui se succédèrent jusqu'en 1830. En 1833, il mourut à Sens d'apoplexie.

BERNARD (Pierre), né à Saint-Afrique, exerçait dans cette ville les fonctions de ministre protestant, lorsque le département de l'Aveyron l'envoya à la Convention nationale, où il prit place parmi les plus timides représentants. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion et le bannissement à la paix. En 1795, il passa au Conseil des Anciens, qu'il présida en 1797, et dont il sortit en 1798. A cette époque, il rentra dans la vie privée. Il mourut sous la restauration.

BERNARD (Pierre-Joseph, *Gentil-Bernard*). Cette épithète demeura pour toujours attachée au nom de Bernard, depuis que Voltaire l'eut employée pour apprécier et louer son talent, tant était grande la puissance de ce roi de l'opinion. Né avec le goût des lettres, Bernard n'exerça cependant qu'assez tard la profession d'auteur. Clerc de procureur au sortir de l'établissement des jésuites de Lyon, où il avait fait ses études, il s'attacha quelque temps après à la maison d'un des seigneurs qui allaient faire la guerre en Italie, en 1733. Il se trouva aux ba-

tailles de Parme et de Guastalla, et n'y fut pas seulement simple spectateur, mais y prit sa part de danger et de gloire. Pendant le cours de la campagne, il passa au service du maréchal de Coigny qui le fit son secrétaire. Mais ce seigneur contraria son penchant à faire des vers, par des remontrances et même par des ordres absolus que Bernard éluda en continuant à s'exercer en secret. Le maréchal étant mort, son fils obtint pour Bernard la place de secrétaire général du corps des dragons. Cet emploi lucratif et peu laborieux lui permit de se livrer à son goût pour la poésie. Les premiers vers qu'il publia obtinrent le suffrage du monde frivole des salons. Ses pièces légères, où il reproduisait la politesse spirituelle et l'immoralité élégante du dix-huitième siècle, furent adoptées surtout par les femmes : madame de Pompadour fut l'admiratrice et la protectrice déclarée de Gentil Bernard. *L'Art d'aimer* vint ajouter un nouvel éclat à sa réputation. Mais ce livre eût produit moins d'effet, s'il s'était hâté de le publier, au lieu de le lire, comme il le fit longtemps, par fragments détachés aux cercles des salons. On ne s'aperçut pas ainsi de la froideur de l'ouvrage, qui enseigne plutôt, dit la Harpe, *l'art de jouer que l'art d'aimer*, et qui est écrit tout entier sans passion dans le langage ingénieux et souvent grossier au fond de la galanterie. Il est vrai que quand on veut réduire en art ce qui ne s'apprend pas, ce que la nature et le cœur enseignent, on s'expose à tomber dans cette espèce de défauts justement reprochés à Gentil Bernard et à son modèle Ovide. Quoi qu'il en soit, *l'Art d'aimer* perdit beaucoup dans l'opinion dès qu'il fut imprimé. Mais l'auteur ne connut pas le refroidissement du public : quand *l'Art d'aimer* parut, ce poète, si spirituel et si brillant naguère, était à peine l'ombre de lui-même : l'abus du plaisir avait affaibli et presque éteint ses facultés intellectuelles. Privé de mémoire, et presque de pensée et de sentiment, il languit dans cet état quelques années, et mourut en 1776.

Il était né à Grenoble, en 1710. On a encore de lui un opéra intitulé : *Castor et Pollux*.

BERNARD (Pons-Joseph), savant mathématicien, naquit en 1748, à Trans, près de Draguignan. Après avoir professé la philosophie et les mathématiques chez les oratoriens, il fut, en 1778, nommé directeur adjoint de l'observatoire de Marseille. Les états de Provence le chargèrent, en 1780, de rechercher les moyens de resserrer et de fixer le lit de la Durance. Nommé, en 1786, correspondant de l'Académie des sciences, il fut chargé par cette compagnie de faire de nouvelles observations sur les satellites de Saturne, et ce furent ses calculs qui furent pris pour base des nouvelles tables insérées dans la *Connaissance des temps* pour 1792. A la création de l'Institut, Bernard fut nommé membre correspondant de la classe des sciences mathématiques. Il mourut à Trans, le 29 juillet 1816. Il était âgé de soixante-huit ans. On doit à ce savant une collection extrêmement précieuse de mémoires sur l'histoire naturelle du département du Var, et plusieurs brochures sur divers sujets de mathématiques et de physique. Mais son ouvrage le plus important, celui qui a fait sa réputation, est celui qui a pour titre : *Nouveaux principes d'hydraulique, applicables à tous les ouvrages d'utilité et principalement aux rivières ; précédés d'un discours historique et critique sur les principaux ouvrages qui ont été publiés sur le même sujet*, Paris, 1787, in-4°, traduits en allemand par Langsdorf, Francfort, 1790, in-8°. Cet ouvrage est le résultat des travaux entrepris par Bernard pour encaisser le lit de la Durance, et faciliter la navigation du Rhône depuis Arles jusqu'à son embouchure. Lalande en a donné une analyse dans *l'Histoire des mathématiques* de Montucla.

BERNARD (Salomon), peintre et graveur sur bois, plus connu sous le nom du *Petit Bernard*, naquit à Lyon, au commencement du seizième siècle. Il était élève de Jean Cousin. On cite

parmi ses ouvrages les plus distingués, les deux cent cinquante figures qu'il fit pour la *Bible de Lyon*. Celle qui représente le déluge est son chef-d'œuvre.

BERNARD (Samuel), peintre et graveur, né à Paris, en 1615, est surtout connu pour ses miniatures et ses gouaches. Sa meilleure gravure est celle d'*Attila*, d'après Raphaël. Il fut professeur à l'Académie de peinture, et mourut en 1687.

BERNARD (Samuel), célèbre traitant, fils du précédent, acquit sous le ministère de Chamillard une fortune immense qu'on évalue à trente-trois millions de capital. Il vint plusieurs fois au secours du gouvernement, et prêta des sommes considérables à Louis XIV et à Louis XV. Il mourut en 1739, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

BERNARD (Simon), général du génie, naquit à Dôle, le 28 avril 1779, de parents pauvres. Elevé par des religieux qui reconnurent et développèrent ses heureuses qualités, il reçut une instruction plus forte de l'abbé Jantès, savant et estimable prêtre de Dôle, et, grâce aux leçons de ce digne ecclésiastique, il fut reçu à l'école polytechnique à l'âge de quinze ans. Arrivé à Paris, au milieu de l'hiver le plus rigoureux, à pied, le sac sur le dos, et un bâton ferré à la main, il mourait de faim et de froid sur l'un des quais de cette ville, lorsqu'il fut sauvé par une bonne femme qui l'emmena chez elle, le réchauffa, et le conduisit à l'école.

Bernard se forma à l'enseignement de Lagrange, de Laplace, de Haüy, de Berthollet, de Chaptal, de Fourcroy et de Monge surtout, et sortit le second dans la promotion du génie. Il fit ses premières armes à l'armée du Rhin, et y gagna bientôt les épaulettes de capitaine. Chargé par l'empereur, pendant la campagne de 1805, d'une mission importante, il devint son aide de camp, et pendant les cent jours, il fut mis à la tête de son cabinet topographique. Il combattit à Waterloo, essaya en vain de reformer l'armée, et

ne put obtenir de suivre l'empereur à Sainte-Hélène. Exilé à Dôle par la restauration, qu'il aurait cependant servie, parce qu'il pensait, dit M. Molé, « qu'on se doit à sa patrie sous tous les gouvernements qu'elle accepte ou qu'elle se donne, » il préféra aller rejoindre la Fayette aux États-Unis.

Le gouvernement de l'Union comprit de suite les services qu'un tel homme pouvait rendre, et lui confia les plus grands travaux qui aient jamais peut-être été exécutés ou conçus dans aucun pays. Relier entre elles toutes les parties de l'Union par des routes, des canaux, des rivières navigables, en prenant pour base du plus vaste système de communication, ces lacs que l'Europe envie à l'Amérique, et qui, comme des mers intérieures, portent partout sur leurs rivages le commerce et la vie; enfin, mettre à l'abri de toute invasion une frontière de quatorze cents lieues, en construisant quinze places de guerre et un grand nombre de forts, telle fut la tâche que le général Bernard proposa au gouvernement des États-Unis.

A la nouvelle de la révolution de juillet, le général Bernard, qui avait achevé les immenses travaux que lui avait confiés le gouvernement de l'Union, voulut revoir la France, sa patrie. A peine de retour, il devint aide de camp du roi, et bientôt après lieutenant général du génie. Le six septembre 1836, il entra au ministère et reçut le portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'à la chute du cabinet du quinze avril. Il mourut en 1839.

Le gouvernement des États-Unis, en apprenant la mort du général Bernard, honora sa mémoire par un ordre du jour où le président de l'Union américaine déclare que, « partageant le chagrin sincère qu'ont ressenti de la mort du général Bernard les officiers de l'armée, il désire témoigner publiquement le respect qui lui est dû, tant pour les services éminents qu'il a rendus à ce pays que pour ses vertus privées, » et ordonne que les officiers

de l'armée portent le deuil pendant trente jours.

BERNARD D'AURIAC, troubadour du douzième siècle, dont il nous reste trois pièces. Dans la première, où domine l'équivoque, il entretient le lecteur du grand désir qu'il a de jouer au jeu d'échecs avec sa maîtresse. Dans la suivante, il fait l'éloge d'un troubadour contemporain. La troisième est un sirvente pour exciter les seigneurs à la croisade publiée par le pape Martin IV contre les auteurs du massacre des vêpres siciliennes. Les manuscrits donnent à Bernard d'Auriac le surnom de *mattre*, qui annonce qu'il n'était pas gentilhomme.

BERNARD DE LA BARTHE, troubadour du treizième siècle. Il était archevêque d'Auch : mais un sirvente qu'il publia pendant le cours de la guerre des Albigeois, et où il prêchait la paix aux partis avec un esprit de tolérance fort rare à cette époque, indisposa contre lui ses supérieurs. On le dépouilla de son archevêché, en donnant pour prétexte le mauvais état de son diocèse et la trop grande liberté de ses mœurs. On ne trouve, dans le sirvente de ce prélat, rien qui autorise ce dernier reproche.

BERNARD (de Narigny) servit d'abord dans la marine sous son oncle, qui était chef d'escadre. Il se trouvait à Brest au commencement de la révolution. Aristocrate par sa naissance, par son éducation, et par esprit de corps, il ne dissimula pas la haine et le mépris que lui inspiraient les réformes opérées par l'Assemblée nationale, ce qui le fit arrêter et mettre en prison ; délivré par la Rochejacquelin, en 1793, il s'engagea aussitôt dans les bandes vendéennes où il acquit bientôt une grande influence. Depuis ce moment, il ne cessa de combattre dans les rangs des rebelles, qui lui conférèrent le grade de commandant d'artillerie. Après les premières défaites des Vendéens, il se cacha dans le Poitou, et lorsque la guerre recommença en 1794, il rejoignit les insurgés et commanda la cavalerie. Le pouvoir qu'il exerçait sur les paysans, et l'espèce d'opposition

qu'il faisait aux projets ambitieux de Charette et de Stofflet, lui attirèrent la haine de ces deux chefs ; il fut, sous un faux prétexte de trahison, traduit devant le conseil général de l'armée catholique et royale, et condamné à mort ; Charette remplit, dans cette circonstance, les fonctions de procureur du roi. Peu de jours après sa condamnation, Bernard fut fusillé près de Cerisaye, en Poitou.

BERNARD DE VENTADOUR, troubadour du douzième siècle, naquit au château de Ventadour, en Limousin. Fils d'un des serviteurs du comte Ébles de Ventadour, il s'attira, par son heureux naturel, l'intérêt et la confiance de son maître. Il charmait, par ses chansons, les habitants et les hôtes du château ; mais il osa soupirer pour la noble dame sa maîtresse, et le comte, instruit de sa passion, qu'on ne repoussait pas, le chassa aussitôt de sa maison. Bernard fut accueilli à la cour de la duchesse de Guyenne, Éléonore, pour laquelle il conçut bientôt un amour qu'il prit pour sujet de ses chants, et qui finit, dit-on, par être heureux. Mais cette princesse ayant épousé le roi Henri II, le suivit en Angleterre. Le troubadour alla se consoler de la perte de son amante à la cour du comte de Toulouse, Raymond V, où plusieurs beautés le captivèrent tour à tour. A la mort du comte, Bernard se sentit porté vers une vie moins mondaine : inquiet de son salut, il se retira à l'abbaye de Dalon, en Limousin, où il acheva ses jours. On a de lui cinquante chansons et deux tençons.

BERNARDI (Joseph-Elzéar-Dominique), né à Montjeu, en Provence, le 16 mars 1731. Il fut un des légistes les plus profonds de notre temps. Avant la révolution, il était lieutenant général au siège du comté de Sault. Il se montra constamment ennemi du nouvel ordre de choses, et refusa même des fonctions importantes qu'on voulait lui confier, se contentant d'une place de juge dans un tribunal de district. Arrêté en 1793, il fut sauvé par l'insurrection des fédéralistes. Il émigra aussitôt, et ne reentra en France

qu'après le 9 thermidor. Envoyé alors au Conseil des Cinq-Cents par le département de Vaucluse, il y prit la défense des émigrés de Toulon, et parvint à faire abroger les lois que la Convention avait portées contre eux. Sa nomination fut annulée au 18 fructidor; mais à l'avènement de Napoléon, il fut employé dans les bureaux du ministère de la justice, et y devint chef de la division des affaires civiles. Il fut nommé, en 1812, membre de la seconde classe de l'Institut, et reçu, en 1816, à l'Académie des inscriptions. Admis à la retraite, en 1818, il se retira à Montjeu, où il mourut, le 25 octobre 1824. On doit à Bernardi un grand nombre d'ouvrages estimés sur des matières de législation; nous ne citerons ici que les suivants, qui traitent de l'histoire de notre législation: *Essai sur les révolutions du droit français, pour servir d'introduction à l'étude de ce droit, suivi de vues sur la justice civile*, etc., in-8°, 1783; *Institution au droit français, civil et criminel, suivie d'un mémoire sur l'origine et les révolutions des jugements par pairs et par jurés, en France et en Angleterre*, in-8°, 1800; *De l'origine et des progrès de la législation française, ou Histoire du droit public et privé de la France, depuis la fondation de la monarchie, jusques et y compris la révolution*, in-8°, 1817. Il avait fait paraître, en 1798, une traduction et une restitution de la *République de Cicéron*, ouvrage remarquable qui, aujourd'hui encore, se lit avec intérêt, après les découvertes de M. Mai, et les traductions de M. Villemain et de M. J.-V. Leclerc. Le recueil de l'Académie des inscriptions contient plusieurs mémoires de Bernardi. Nous citerons surtout son travail sur *un arrêt du parlement qui supprime un passage de la Jérusalem conquise, du Tasse*, et son *Mémoire sur les jeux scéniques de l'antiquité*.

BERNARDINS, nom sous lequel on a longtemps désigné les monnaies frappées dans la ville d'Anduze. Tous les deniers sortis de l'atelier monétaire de cette ville présentent en effet, d'un

côté, un grand B avec la légende DEANDVSLA OU ANDVSIENSIS, et de l'autre, une croix, autour de laquelle on lit : DESALVE OU SALVIENSIS. Ce B ne peut être que l'initiale du mot *Bernardus*, ou *Bermundus*, nom du seigneur qui, le premier, fit frapper cette espèce de monnaie, et dont le type se conserva indéfiniment, comme cela eut lieu si souvent au moyen âge. A quelle époque cette monnaie fut-elle émise pour la première fois? quels sont ses rapports avec les monnaies royales? c'est ce que nous ignorons; nous savons seulement qu'on cessa d'en frapper en 1243, lorsque saint Louis confisqua la seigneurie d'Anduze. L'atelier monétaire d'Anduze ne fut cependant point supprimé; mais, dès lors, les deniers qui en sortirent ne furent plus des Bernardins, mais bien des deniers tournois. C'est ce que nous apprennent les *Olim* du parlement, à l'année 1265 : *Non tanquam successor dicti Bernardi, sed tanquam dominus principalis, fecit monetam suam turonensem cursalem per totum regnum et non monetam Raymundinorum et Bernardinorum, quæ erat moneta dicti Bernardi et habebat cursum tantum in dicta terra*. Le mot *Raymundinorum*, que donne le texte des *Olim*, nous paraît fautif. Duby, en effet, a fait observer qu'aucun seigneur d'Anduze n'a porté ce nom, et nous adoptons volontiers la correction qu'il propose, *Bermundinorum*. Il faudrait en conclure que ce genre de monnaie portait indifféremment les deux noms de *Bermundins* et de *Bernardins*. On possède des deniers et des oboles d'Anduze, mais en trop petit nombre pour pouvoir en déterminer le poids légal. Les deniers que nous avons vus pèsent de 20 à 16 grains, et l'obole 8 grains.

BERNARDIN DE PÉQUIGNY, savant capucin, né à Péquigny, en Picardie, en 1663, est auteur d'un commentaire très-estimé sur les épîtres de saint Paul et sur les quatre Évangiles. Il mourut à Paris en 1709.

BERNAY, ancienne ville de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de sous-

préfecture du département de l'Eure, avec un tribunal de première instance et de commerce, un collège communal et une population de 6605 habitants. Cette ville possédait autrefois une abbaye de bénédictins qu'y avait fondée, en 1018, Judith de Bretagne, épouse de Richard II.

BERNAY (Alexandre de), connu aussi sous le nom d'*Alexandre de Paris*, l'un des plus célèbres poètes français du douzième siècle, naquit à Bernay en Normandie, vers 1150. Il est surtout connu pour avoir été l'un des continuateurs du roman d'*Alexandre*, commencé par Lambert le Court, et continué ensuite par les poètes les plus fameux du treizième siècle. Cependant Alexandre de Bernay avait aussi composé d'autres ouvrages. Nous citerons seulement son roman d'*Élène, mère de saint Martin*, qu'il écrivit à la demande de la dame de Créqui-Canaples, et celui d'*Atys et Prophilias*, dont la Bibliothèque royale possède un manuscrit.

BERNE (prise de). — Le général Ménard fut chargé, en 1798, de soutenir par les armes une déclaration du gouvernement français aux sénats de Fribourg et de Berne, portant qu'ils répondraient de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du pays de Vaud. A l'approche des Français, tout le pays de Vaud se déclara indépendant, et prit le titre de république du Léman. Aussitôt une armée bernoise s'avança sur le territoire de ceux qu'elle regardait comme ses sujets; le général Ménard envoya une déclaration au général bernois, dont le quartier général était à Yverdon. L'aide de camp porteur de cette dépêche était dans une voiture escortée par deux hussards et deux soldats vaudois. A deux lieues d'Yverdon, il fut assailli par un détachement de troupes bernoises: trois des soldats de son escorte tombèrent criblés de balles. Les treize cantons, sommés de venir au secours de l'État le plus puissant de leur ligue, délibérèrent longtemps s'ils repousseraient l'invasion des Français. Cependant, à la fin, ils s'y réso-

lurent tous, à l'exception de celui de Bâle. L'armée bernoise entra alors dans le pays de Vaud; mais l'armée française, commandée par le général Brune, s'était augmentée en sortant des campagnes de l'Italie. Une division de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Schawembourg, s'avance par le nouveau département du Mont-Terrible pour opérer sa jonction avec le général Brune; celui-ci précipite l'attaque. En un seul jour, Soleure est forcée de se rendre et Fribourg prise d'assaut. Dès le 5 mars, la division du général Schawembourg marche sur Berne. On n'avait encore arrêté aucune mesure pour la défense de la ville; mais tous les citoyens prirent les armes et allèrent se placer dans un bois en arrière de Schabinen. Il s'y engage bientôt une forte fusillade; l'armée bernoise, avec de l'artillerie, avait un avantage considérable; Schawembourg fait avancer deux pièces de canon et un obusier. En un instant les Français, se battant à armes égales, sont victorieux; les Bernois se replient sur des hauteurs en avant de Franenbrunn; mais cette position est bientôt tournée, et ils sont encore forcés de battre en retraite. Ils vont alors se reformer derrière Urten, où il se livre un nouveau combat. Repoussés encore, les Bernois ne se lassent pas de se défendre; ils se retirent en bon ordre, et vont se placer entre des rochers et un bois de sapins qui couronnent les hauteurs d'Altmerchingen. La grande route de Soleure y forme un défilé bordé par ces hauteurs; les Bernois avaient, dans cette position, à leur droite des rochers, à leur gauche des bois et des marais. Le chef de brigade Ruby, commandant l'avant-garde, ordonne à la fois à une partie de ses troupes de gravir les rochers, et à une autre de traverser les marais et de tourner les positions des Suisses, tandis que l'artillerie légère canonne de front la grande route. Il y eut une telle harmonie dans ces mouvements, que l'ennemi, attaqué tout à la fois de front et sur ses flancs, fut pour

ainsi dire entouré en un moment. La déroute des Bernois fut complète; les Suisses abandonnèrent leur artillerie, et se rallièrent sur les hauteurs en avant de Berne, où il s'engagea un cinquième combat. Deux régiments de hussards français chargèrent alors sur les canons ennemis avec une si grande vivacité, qu'ils les auraient emportés, si dans ce moment Berne n'eût demandé à capituler; toutes les troupes du canton auraient été faites prisonnières; l'avant-garde française, leur ayant coupé la retraite, serait entrée avant elles dans la ville, qui n'aurait pas eu le temps de fermer ses portes. Cette journée fut sanglante; mais les Suisses perdirent beaucoup plus de monde que les Français: on leur enleva seize drapeaux.

BERNECOURT, terre et seigneurie dans le duché de Bar, à douze kilomètres nord de Toul, érigée en baronnie en 1719.

BERNERON (le chevalier François de) naquit en 1750, et entra de bonne heure au service. Après avoir été officier dans la maréchaussée, il passa à l'île de France avec le grade de capitaine au régiment colonial. Il y servit avec zèle et distinction, et fut chargé de plusieurs missions importantes auprès de Tippo-Saëb et du pacha des Mahrattes. A son retour en France, au commencement de la révolution, il fut nommé adjudant général, et employé en cette qualité à l'armée de Luckner. Il s'attacha ensuite à la fortune de Dumouriez, contribua aux victoires de Valmy et de Jemmapes et suivit toujours son général, même dans sa défection. Arrêté à Bruxelles par les Autrichiens, il n'obtint sa délivrance que pour aller mourir en Angleterre dans un état voisin de la misère.

BERNEUIL, terre et seigneurie du Soissonnais, à dix-huit kilomètres ouest de Soissons. Il est question de cette vicomté dès 1230.

BERNICLES. On appelait ainsi autrefois une sorte de torture, de géhenne, en usage chez les Sarrasins, et dont voici la description donnée par

Joinville: « Les bernicles sont deux grands tisons de bois, qui sont entretenus en chieff. Et quand ils veulent y mettre aucun, ils le couchent sur le cousté entre ces deux tisons, et lui font passer les jambes à travers de grosses chevilles, puis couchent la pièce de bois qui est là-dessus, et font asseoir ung homme dessus les tisons, dont il advient qu'il ne demeure à celui qui est là couché point demi-pied d'ossements qu'il ne soit tout dérompu et escaché. Et, pour pis lui faire, au bout de trois jours ils lui remettent les jambes, qui sont grosses et enflées, dedans celles bernicles, et les brisent de rechief. » Almoadane, sultan des Sarrasins, menaça saint Louis de le mettre aux bernicles, et ce prince se contenta de lui dire qu'il était son prisonnier et qu'il pouvait faire de lui ce qu'il voudrait. Ce mot bernicles est encore employé dans le langage populaire, comme réponse négative, et équivaut à *néant* ou à *rien*.

BERNIER (Étienne-Alexandre), né à Daon, département de la Mayenne, le 31 octobre 1764, était curé de Saint-Laud à l'époque de la révolution. Il vit dans les événements qui se préparaient un moyen d'élévation, et embrassa avec ardeur l'un des partis qui divisaient alors la France. Il refusa de prêter le serment prescrit par l'Assemblée constituante, parvint en 1792 à éviter la déportation que subirent les prêtres réfractaires, se jeta dès les premiers temps de la guerre de la Vendée au milieu de l'armée d'Anjou, et devint l'un des membres dirigeants du gouvernement insurrectionnel. Dès lors la religion ne fut plus dans ses mains qu'une arme d'intrigue et de vengeance. Ses prédications, empreintes d'un fanatisme de commandement, exaltaient de grossiers paysans, et les rendaient propres à tous les crimes. Cette éloquence odieuse, si éloignée du langage qui convient à la chaire de vérité, lui valut cependant le titre d'apôtre de la Vendée. Mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avait d'autre but que son avantage personnel. La discorde s'était introduite avec lui dans le camp,

royaliste, et il n'avait fondé son influence que sur les divisions des autres chefs. L'indignation qu'il commençait à exciter était prête à éclater, lorsque la dispersion de l'armée vendéenne le rappela dans la retraite. Après avoir essayé en vain de soulever de nouveau les paysans, il se hasarda à se rendre à l'armée de Charette. Repoussé par ce chef habile, il alla offrir ses services au grossier Stofflet, dont il devint bientôt l'ami et le maître. Des crimes sans nombre furent le fruit de cette alliance d'un intrigant fanatique avec un soldat ignorant et féroce. Les premiers jours de leur réunion furent signalés par l'assassinat du général royaliste Bernard de Marigny, dont les lumières et les talents portaient ombrage à l'abbé Bernier, qui fut ensuite choisi par Stofflet pour négocier la paix avec le gouvernement républicain et se tira avec succès de cette entreprise. Mais, aussitôt la paix conclue, il excita Stofflet à violer la foi jurée. Le garde-chasse résista longtemps; il céda pourtant; et, après quelques jours d'infructueux efforts, il fut réduit à prendre la fuite devant les bandes de Hoche. Bernier se sauva également, et eut le bonheur d'échapper à toutes les recherches, tandis que le malheureux Stofflet, saisi dans l'asile que lui avait indiqué le prêtre, fut condamné à mort et fusillé par les républicains. Bernier reparut encore à l'armée de d'Autichamp, et y jouit de quelque faveur. Mais bientôt la cause royaliste lui parut désespérée; il n'y vit plus aucune chance pour son ambition. Bonaparte témoigna alors le désir de pacifier la Vendée; Bernier saisit avec empressement cette occasion de se rattacher au parti triomphant. Il fit offrir sa médiation; on l'accepta, et peu de temps après il fut élevé à l'évêché d'Orléans. Il mourut le 1^{er} octobre 1806. On croit que le chagrin qu'il éprouva de n'avoir pu obtenir le chapeau de cardinal, qu'il sollicitait, abrégé ses jours.

BERNIER (François) naquit à Angers au commencement du dix-septième siècle. Après s'être fait recevoir, à

Montpellier, docteur en médecine, il se rendit, en 1654, en Syrie, et de là en Égypte, où il demeura dix ans. Peu de temps après, il s'embarqua à Suez et se rendit dans les Indes, où il résida douze ans, dont huit en qualité de médecin d'Aureng-Zeyb. A son retour en France, Bernier publia une relation de ses voyages, et une histoire des révolutions de l'Inde, auxquelles il avait assisté. Cet ouvrage jette une vive lumière sur une époque intéressante de l'histoire de l'Inde, et place, suivant George Forster, Bernier au premier rang des historiens de cette contrée. C'est le titre le plus glorieux et le plus durable de Bernier. On lui doit aussi plusieurs ouvrages philosophiques, qui obtinrent à l'époque de leur apparition le plus grand succès, mais qui, par suite des progrès qu'ont faits depuis les sciences, ne sont plus guère consultés maintenant que par les personnes qui s'occupent de l'histoire de la philosophie. Parmi les ouvrages philosophiques de Bernier, nous citerons seulement le plus important; c'est son *Abrégé de la philosophie de Gas-sendi*, qui fut imprimé à Lyon, une première fois en 1678, en 8 vol. in-12, et une seconde fois en 1684.

Bernier fut lié avec les personnages les plus célèbres de son temps; il fut l'ami de Ninon de Lenclos, de madame de la Sablière, à qui il adressa un de ses ouvrages; de Chapelle, dont il composa l'éloge; de Saint-Évremont, qui fait de son caractère et de son esprit le plus grand éloge; et enfin de Boileau, avec lequel il contribua à la rédaction de l'arrêt burlesque *pour le maintien de la philosophie d'Aristote*. Il mourut à Paris le 22 septembre 1688.

BERNIER (Jean) naquit à Blois, où il exerça la médecine pendant vingt-huit ans. En 1674 il vint à Paris et devint alors médecin ordinaire de Madame, douairière d'Orléans, ce qui ne l'empêcha pas de rester dans un état voisin de la misère. Il est auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, d'une *Histoire de Blois*, 1682, in-4°, et d'une *Histoire chronologique de la médecine et des médecins*, où l'on trouve beau-

coup d'anecdotes piquantes, mais qui ne sont pas toujours exactes. Bernier mourut le 18 mai 1698, âgé de soixante et seize ans.

BERNIER (Louis-François), cultivateur à Passy en Valois, se fit remarquer par ses sentiments patriotiques au commencement de la révolution, et fut envoyé à l'Assemblée législative par le département de l'Aisne. Le département de Seine-et-Marne le nomma, en 1792, député à la Convention nationale. Il s'y plaça au Marais; et, dans le procès de Louis XVI, vota la détention jusqu'à l'acceptation de la constitution, en demandant qu'alors le peuple fût appelé à juger lui-même l'accusé. Après le 9 thermidor, il fut envoyé à Evreux pour y désarmer les anciens comités révolutionnaires, et se montra cruel dans la répression d'une insurrection occasionnée par le transport des grains. La réélection des deux tiers des membres de la Convention lui donna entrée au conseil des Cinq-Cents; il en sortit en 1798. Après le 18 brumaire, il fut nommé commissaire près le tribunal de première instance du 8^e arrondissement de Seine-et-Marne : c'est là que se termina sa carrière politique.

BERNIER (Nicolas), né à Mantes en 1664, mort à Paris en 1734, fut successivement maître de la Sainte-Chapelle et de la chapelle du roi. Il fit, dans sa jeunesse, le voyage d'Italie, et poussa si loin l'amour de son art, que, pour avoir des leçons de Caldara, compositeur alors célèbre à Rome, il se fit recevoir dans sa maison comme domestique. Bernier fonda en France une école qui fut longtemps célèbre. Parmi ses compositions, on distingue son *Miserere*, et six livres de cantates, dont les paroles sont en partie de J. B. Rousseau.

BERNIER (N.), trouvère du treizième siècle, dont il nous reste un fabliau intitulé : *La Housse partie*. Cette jolie pièce, que l'on a imprimée, d'après le manuscrit 7218 de la bibliothèque du roi, se trouve au tome IV, pages 472-485, du recueil de Meon. Legrand d'Aussy en donne la traduction dans

son recueil de *fabliaux*, et l'intitule : *Le Bourgeois d'Abbeville, alias, la Housse coupée en deux*. On pense que Bernier était Picard; c'est tout ce qu'on sait de lui.

BERNIÈRES, terre et seigneurie de Normandie, à vingt et un kilomètres sud-ouest du grand Andely, érigée en marquisat en 1678.

BERNIS, terre et marquisat du Vivarais, à dix kilomètres sud-ouest de Viviers.

BERNIS (François-Joachim de Pierres, comte de Lyon et cardinal de), naquit à Saint-Marcel de l'Ardèche, en 1715. Après avoir passé les premières années de sa jeunesse dans les chapitres nobles de Brioude et de Lyon, où sa naissance l'avait fait admettre, il vint à Paris, et entra dans le monde des salons : il y réussit par l'élégance de son esprit, par l'aisance et la galanterie de ses manières. Ce genre de succès n'était pas celui qui convenait le mieux à sa profession, et le cardinal de Fleury le fit venir un jour pour l'exhorter sévèrement à une vie plus grave. Ce prélat était même si mécontent, qu'il finit par lui dire : « Vous n'avez rien à espérer de moi tant que je vivrai. — J'attendrai, » répondit l'abbé de Bernis. Il attendit longtemps en effet : mais la patience ne lui fut pas difficile au milieu des plaisirs qu'il goûtait comme homme du monde et comme poète. Enfin, par le crédit de ses amis, il fut nommé à l'ambassade de Venise. Il s'acquitta bien de sa mission, et, à son retour, fut admis au conseil d'État. Une fortune plus haute encore l'attendait : il fut appelé au ministère des affaires étrangères, et l'on vit qu'il n'avait rien perdu pour attendre. Mais, soit que les circonstances offrisent des difficultés insurmontables, soit que les talents que l'abbé de Bernis avait montrés dans ses premiers emplois ne fussent point à la hauteur de sa nouvelle tâche, ce ministère n'eut que des résultats fâcheux pour la France. Il est certain que l'abbé de Bernis prit une grande part à ce traité conclu avec l'Autriche, dont la guerre de sept ans fut la fatale conséquence. Aussi fut-il

un de ceux contre lesquels l'opinion publique se prononça avec le plus de force, quand arrivèrent ces défaites qui contraignirent la France à d'humiliantes concessions. Il céda devant un mécontentement qu'il retrouvait au sein même de la cour, et donna sa démission. Elle fut acceptée, et le ministre déchu demeura à l'écart et en disgrâce jusqu'en 1764. Avant de se retirer, il avait reçu du pape Clément XIII le chapeau de cardinal. Au bout de six ans, la cour revint à lui, et le roi le nomma à l'archevêché d'Albi, puis l'envoya à Rome en qualité d'ambassadeur. Le cardinal de Bernis remplit ce poste jusqu'à l'année 1794, où il mourut. Sa maison ne cessa pas d'être ouverte aux voyageurs français, qui étaient toujours sûrs d'y trouver une hospitalité bienveillante et magnifique. Les ouvrages qu'a laissés le cardinal de Bernis sont des épîtres en vers; des pièces légères, un poème *sur les quatre saisons*. Dans ces différents ouvrages, il y a de l'éclat et de la grâce: mais son coloris est souvent trop apprêté, et sa grâce dégénère aisément en fadeur. Voltaire l'appela *Babet la bouquetière*, à cause des fleurs qu'il répandait à l'excès dans ses vers. Malgré le nombre des ornements, on sent chez lui cette sécheresse qui tient à l'absence d'émotions véritables. Cette poésie, parée et coquette, est glacée au fond. Le cardinal de Bernis, qui avait adopté sans restriction les mœurs du dix-huitième siècle, fut un des plus raffinés adulateurs de madame de Pompadour. Les vers qu'il lui adresse sont un échantillon parfait de ce genre prétentieux et fade, tant bafoué par notre époque sous le nom de *rococo*. Dans sa vieillesse, il revint à des sujets plus graves: mais son poème de *la Religion vengée*, auquel il travailla longtemps, est un ouvrage faible qui est demeuré obscur.

BERNVALD (traité de), ce traité fut signé entre Louis XIII et Gustave-Adolphe le 23 janvier 1631, pendant la guerre de trente ans (*).

BÉROALD (Mathieu), né à Saint-Denis, près Paris, fit de brillantes études au collège du cardinal Lemoine, puis se rendit à Agen, où il fut précepteur d'Hector Frégose, depuis évêque de cette ville; il s'y fit protestant, et vint ensuite à Paris, où il fut précepteur d'Agrippa d'Aubigné. Arrêté à Coutances, à cause de ses opinions religieuses, il fut condamné à être brûlé vif. Mais il parvint à s'enfuir, et se rendit à Orléans, où il fut attaqué de la peste. Rendu à la santé, il alla à la Rochelle, puis à Sancerre, et se distingua au siège de cette ville par le maréchal de la Châtre. Après avoir séjourné quelque temps à Sedan, il vint à Genève en 1574, et y professa la philosophie. On croit qu'il y mourut en 1576. On a de lui : *Chronicon, sacre scripturæ autoritate constitutum*, 1575, in-fol.

BÉROALD DE VERVILLE (Francois), fils du précédent, naquit à Paris en 1558. Il se fit catholique après la mort de son père, et embrassa même l'état ecclésiastique. Après avoir étudié les sciences exactes, et y avoir obtenu quelques succès, il se livra tout entier à la littérature, et publia un assez grand nombre d'ouvrages, dont un seul est recherché à cause de sa singularité. C'est son *Moyen de parvenir*, imprimé d'abord sous le titre de *Salmigondis*. Ce livre a été souvent réimprimé; l'édition sans date, in-12, de 347 pages, que l'on attribue aux Elzevirs, est fort recherchée des amateurs. Béroald avait obtenu un canonicat à Tours; on croit qu'il mourut dans cette ville en 1612.

BERQUIN (Arnaud), surnommé à juste titre *l'ami des enfants*, débuta dans la carrière des lettres par quelques idylles gracieuses, et par des romances pleines de sentiment. En 1775, il fit imprimer, sous le titre de *Tableaux anglais*, une traduction de morceaux philosophiques extraits des divers ouvrages périodiques publiés en Angleterre. Mais son ouvrage le plus remarquable, celui qui a rendu son nom populaire, c'est, sans contredit, *l'Ami des enfants*, 6 vol. in-12, que l'Académie

(*) Voy. ANNALS, t. I, p. 478.

française déclara, en 1754, être le livre le plus utile qui eût été publié dans le cours de cette année. Berquin mourut à Paris, le 21 décembre 1791, dans sa quarante-troisième année. Outre les ouvrages que nous venons de citer, on lui doit encore 1° *Lecture pour les enfants*; 2° *L'Ami de l'adolescence*; 3° *Sandfort et Merton*; 4° *Le petit Grandisson*; 5° *Bibliothèque des villages*; 6° *Le livre des familles*; 7° *Introduction familière à la connaissance de la nature*. Ses œuvres complètes ont été imprimées plusieurs fois sous différents formats.

BERQUIN (Louis), gentilhomme artoisien, conseiller du roi François I^{er}, se rendit célèbre au commencement du seizième siècle, par son zèle pour le luthérianisme naissant. Dénoncé au parlement, en 1523, comme fauteur de l'hérésie, il fut condamné à faire abjuration publique; mais il refusa de se soumettre, fut détenu en prison, et ne dut sa liberté qu'à l'intervention du roi, qui professait beaucoup d'estime pour sa science et ses talents comme écrivain. Retiré à Amiens, Berquin continua à dogmatiser et à publier des livres en faveur du protestantisme: un second arrêt du parlement vint le frapper en 1526; mais il en fut encore garanti par la protection du roi. Les dangers qu'il courut alors pour la seconde fois ne le rendirent point plus prudent, et il refusa de suivre les conseils d'Érasme, son ami, qui l'engageait à cesser d'écrire ou à sortir du royaume; arrêté une troisième fois, il fut condamné à avoir la langue percée et à être enfermé le reste de ses jours. Cette fois, il en appela vainement au roi; son appel au pape n'eut pas plus de succès; il refusa constamment de faire abjuration, et fut brûlé en place de Grève le 17 avril 1529.

BERR (Isaac de Turique), respectable israélite né à Nancy en 1743, fut un des premiers qui élevèrent la voix en faveur des juifs, au commencement de la révolution. Il réclama pour eux avec éloquence les droits de citoyens et la création d'une école d'enseigne-

ment religieux. Il parut à la barre de l'Assemblée constituante à la tête d'une députation des coreligionnaires, et y fit écouter avec un respectueux silence le discours qu'il prononça en faveur de ses frères. En 1807, il s'établit entre lui et l'abbé Grégoire un débat où les deux adversaires montrèrent une douceur et une modération remarquables. M. Berr fut un des hommes qui contribuèrent le plus à l'organisation du culte israélite en France. Il mourut à Nancy en novembre 1828, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

BERR (Michel), fils du précédent, né à Nancy en 1780, fut le premier israélite qui exerça en France la profession d'avocat. Cependant, malgré l'éclat de ses débuts, il abandonna bientôt cette carrière pour suivre celle des lettres et de l'administration. Il a publié plusieurs ouvrages estimés; nous citerons seulement les suivants: *Appel à la justice des nations et des rois*, Strasbourg, 1801; c'est un plaidoyer plein de talent, en faveur de l'émancipation sociale des juifs; cet ouvrage excita un enthousiasme universel, et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; *Du divorce considéré chez les israélites*, réfutation d'un discours prononcé à la chambre des députés par M. de Bonald; enfin *De la liberté des cultes et du décret sur l'observance exacte des fêtes et dimanches*.

BERRE, *Berra*, ville de Provence, département des Bouches-du-Rhône, à vingt kilomètres sud-ouest d'Aix. Population: dix-neuf cents habitants. On croit qu'elle s'est formée des ruines d'*Astromela*, détruite par les Visigoths, à la fin du cinquième siècle. C'était, dans le moyen âge, une place importante. Elle fut prise, en 1590, par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel; mais ce prince la restitua à la France à la paix de Vervins.

Berre donne son nom à un vaste étang de cinq lieues de longueur, et d'environ quinze lieues de circuit. Vers le sud-est de cet étang, est un chemin d'une grande lieue de longueur sur

vingt pieds de largeur; ce chemin traverse l'étang de Berre, et le sépare de l'étang de Beaumont. On prétend dans le pays que Caius Marius fit faire ce chemin en une nuit de temps et en présence des ennemis; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on l'appelle *Lou Caiou*, dénomination qu'on croit s'être formée par corruption du mot *Caius*. » (D'Expilly.)

BERROYER (Claude), avocat au parlement de Paris, a joué au palais d'une grande réputation, quoiqu'il se soit plus occupé à publier ou à commenter les ouvrages d'autrui qu'à produire de son propre fonds. Son meilleur ouvrage est la *Bibliothèque des coutumes* (1699, in-4°), qu'il a publiée en commun avec de Laurière. Il a coopéré aussi, avec de Laurière et Loyer, à la *Table chronologique des ordonnances des rois de la troisième race*.

BERRUYER (Jean-François) naquit à Lyon le 6 janvier 1737; entré dans l'armée en 1753, comme simple soldat, il se trouva au siège de Port-Mahon, fit la guerre de sept ans, celle de Corse, et obtint le grade de capitaine pour prix de ses services. La révolution le fit colonel des carabiniers. Bientôt il devint général de division, et servit avec peu de succès dans la guerre de la Vendée. Il fut nommé par le Directoire commandant des Invalides, et occupa ce poste si important depuis 1796 jusqu'à sa mort, qui arriva le 27 avril 1804.

BERRUYER (Joseph-Isaac) naquit à Rouen le 7 novembre 1681. Il professa longtems avec distinction les humanités chez les jésuites, et mourut à Paris le 18 février 1758, dans la maison professe où il s'était retiré. Il publia en 1728 une *Histoire du peuple de Dieu* qui eut une grande célébrité. Cependant le ton léger et romanesque du style, et les réflexions inconvenantes dont ce livre est rempli, le firent condamner, dès 1731, par l'évêque de Montpellier, puis par une assemblée du clergé tenue à Conflans, et enfin par le pape Clément XIII en 1758. L'assemblée du clergé, en 1760, et la faculté de théologie, en 1762, rendirent de nouveaux

jugements contre l'Histoire du peuple de Dieu. Les jésuites virent dans ces attaques réitérées un acte d'hostilité contre leur ordre, ils se défendirent, et c'est à la polémique vive et soutenue qui eut lieu alors, que le livre du P. Berruyer dut en grande partie sa célébrité.

BERRY, *Biturigensis tractus*, ancienne province avec le titre de duché. Au temps de César, le Berry était habité par les *Bituriges Cubi*; plus tard, il fut compris dans la première Aquitaine. Il appartint ensuite successivement aux Romains, aux Goths et aux Francs. Il fut gouverné par des comtes particuliers depuis Pepin le Bref jusqu'en 927. A cette époque, le comté de Bourges fut supprimé par le roi Raoul, qui décida que le vicomte de Bourges, le seigneur de Bourbon, le prince de Déols, et les autres seigneurs du Berry, relèveraient immédiatement de la couronne. En 1101, Philippe I^{er} acheta la vicomté de Bourges (voy. ce mot). Les rois de France acquirent depuis d'autres domaines dans le Berry; Philippe II acheta la châtellenie d'Issoudun; on confisqua en 1332, sur Robert III d'Artois, celle de Mehun, et en 1361, celle de Vierzou sur Guillaume, duc de Juliers. En 1360, le Berry fut érigé en duché-pairie, et donné par le roi Jean en apanage à son fils Jean, dont les fils moururent sans postérité (1416). Le Berry fut alors réuni de nouveau à la couronne. Depuis, il fut encore donné en apanage à Jean, fils de Charles VI, à Charles V, fils de ce prince, depuis Charles VII, à Charles de Guyenne, frère de Louis XI, à Jeanne de France, première femme de Louis XII, à Marguerite de Valois, à François, duc d'Alençon, à Louise, veuve de Henri III, enfin à Charles, fils du second dauphin. Le second fils du dauphin, fils de Louis XV, depuis roi, sous le nom de Louis XVI, et Charles-Ferdinand, fils du comte d'Artois, depuis Charles X, ont aussi porté le titre de ducs de Berry (*). Cette province forme aujourd'hui les départemens de l'Indre et du Cher.

(*) Voyez les ANNALES, t. I, p. 82.

BERRY (Caroline-Ferdinande-Louise de Bourbon, duchesse de), fille de François I^{er}, roi de Naples, et nièce de Marie-Amélie, reine actuelle des Français, naquit à Naples, le 5 novembre 1798. Elle épousa, le 18 juin 1816, le duc de Berry. La jeune duchesse devint bientôt l'une des femmes les plus aimables de la cour. Avide de plaisirs, elle s'y livra avec une ardeur tout italienne, et sa conduite, surtout depuis la mort de son époux, donna lieu à quelque scandale, et fit même attaquer la légitimité de son fils. Mais en même temps elle se distinguait par sa bienfaisance et par la protection éclairée qu'elle accordait aux artistes. Sa galerie de Rosny était composée avec un goût exquis. Elle ne prit aucune part aux actes du règne de Charles X, et fut l'une des premières à faire à ce prince, au sujet de ses ordonnances, des représentations énergiques qui furent mal reçues.

Après la révolution de juillet, la duchesse de Berry suivit en Angleterre la famille de son époux. Mais elle la quitta bientôt, et, après quelques voyages et beaucoup d'intrigues, elle revint en France en 1832. C'est pendant qu'éclatait à Marseille la conspiration du *Carlo-Alberto*, qu'elle débarqua à l'ouest de cette ville, dans la nuit du 28 au 29 avril. De là, elle se dirigea, en traversant la France, vers les départements de l'Ouest, où les carlistes l'attendaient pour se révolter. Le 3 juin 1832, l'insurrection avait pris un caractère assez sérieux pour que le gouvernement mit en état de siège les départements de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres. Henri V fut proclamé roi, et Marie-Caroline prit le titre de régente de France. Mais l'esprit public avait fait des progrès dans l'ouest de la France depuis 1793; si l'on excepte les familles nobles, la population de ces départements est maintenant imbuë des principes démocratiques les plus avancés. Il fut impossible de rétablir la *Vendée*; et sauf quelques gentilshommes, quelques vagabonds, quelques réfractaires et quelques aven-

turiers, le parti carliste ou plutôt henriquiste fut peu nombreux. Toutes ses tentatives échouèrent devant la bravoure des troupes et surtout devant le patriotisme des gardes nationales. La défaite des chouans au château de la Penissière, le 7 juin 1832, jeta la consternation dans le parti, et l'arrestation de la duchesse de Berry à Nantes, au mois de novembre, mit fin à la guerre civile.

Depuis longtemps, le gouvernement savait que la prétendue régente résidait à Nantes, mais on ignorait le lieu qui lui servait de refuge, lorsqu'elle fut vendue par un de ses affidés, nommé Deutz. Le 6 novembre au soir, cet homme avertit l'autorité que la duchesse venait d'arriver à Nantes, et qu'elle était dans la maison de mademoiselle Duguigny, rue Haute-du-Château. Le quartier fut aussitôt cerné par douze cents soldats et par la garde nationale; mais toutes les perquisitions furent infructueuses, et l'on désespérait de rien découvrir, lorsque vers dix heures du matin, la duchesse sortit d'une cachette placée derrière une cheminée, dont la plaque servait d'entrée. On avait fait du feu toute la nuit dans cette cheminée, et la chaleur, qui était devenue insupportable dans le lieu où la duchesse se tenait cachée, l'avait forcée d'en sortir. Elle avait avec elle mademoiselle de Kersabiec, M. de Ménars et M. Guibourg, avocat de Nantes. Les prisonniers furent conduits au château, et de là emmenés, sur un bâtiment de l'État, à Blaye, où on les enferma dans la citadelle, depuis longtemps préparée pour les recevoir.

La cour royale de Poitiers avait rendu un arrêt qui mettait la duchesse et ses complices en état d'accusation pour provocation à la guerre civile, etc. Le public s'attendait à ce que la justice ordinaire serait chargée de juger cette affaire; c'était d'ailleurs une consécration du principe de l'égalité des Français devant la loi, reconnu par la charte. Le gouvernement en décida autrement. Le 8 novembre, une ordonnance déclara qu'un projet de loi serait présenté aux chambres pour

statuer relativement à la duchesse de Berry. Le 5 janvier 1833, la chambre des députés fut saisie de l'affaire à l'occasion de nombreuses pétitions carlistes. Elle passa à l'ordre du jour. Le ministre des affaires étrangères, M. de Broglie, chercha dans un long discours à justifier les actes du pouvoir. Il plaçait la duchesse de Berry hors du droit commun, et déclarait qu'on ne pouvait laisser l'accusée développer devant le jury, c'est-à-dire, devant des juges désignés par le hasard, la question de savoir si *Madame* avait le droit de faire ce qu'elle avait fait; qu'il fallait enfin adopter l'avis de la commission, et que la duchesse devait rester emprisonnée dans une forteresse tant que la sûreté de l'État l'exigerait. M. Thiers donna de meilleures raisons pour ne pas envoyer la duchesse devant les assises; il invoqua entre autres la raison d'État, et fit craindre la possibilité d'un acquittement devant le manque de preuves matérielles. La question du droit commun trouva d'éloquents et d'habiles défenseurs dans MM. Salverte et Barrot. Malgré l'évidence de leurs arguments, la chambre vota pour le ministère. La duchesse de Berry resta en prison jusqu'au 8 juin 1833, époque où elle fut embarquée pour la Sicile. Pendant sa captivité, elle avait donné le jour à une fille et rendu public son mariage avec un Sicilien nommé Lucchesi-Palli. Elle perdait ainsi, aux yeux de son parti, ses droits à la régence; elle se trouvait déconsidérée aux yeux de tous, et la faction carliste participait aussi à la déconsidération de son chef. Ce résultat était sans doute avantageux pour la France. Mais n'était-on pas en droit de l'attendre également de la justice calme et impartiale du peuple et des tribunaux ordinaires?

BERRY (Charles-Ferdinand, duc de) naquit à Versailles, le 24 janvier 1778. Il avait douze ans lorsqu'il suivit son père, le comte d'Artois, dans l'émigration. Il fit ses premières armes, en 1792, au siège de Thionville, puis il servit à l'armée de Condé de 1794 à 1797, et se distingua par son courage

dans tous les combats que les émigrés livrèrent sur le Rhin aux armées françaises. Tels étaient les titres du duc de Berry à l'affection des Français lorsqu'il débarqua à Cherbourg, le 13 avril 1814. Pendant les cent jours, il commanda les troupes qui allèrent de Paris à Gand, et qui revinrent de Gand à Paris. Ce fut lui qui présida le collège électoral du Nord, en 1815. En 1816, il épousa une princesse napolitaine; les Bourbons comptaient par ce mariage assurer la continuation de leur race. Le 13 février 1820, le duc de Berry fut assassiné à l'Opéra par Louvel; mais la naissance d'un fils posthume ne changea rien aux espérances de sa famille, qui ne savait pas que dix ans plus tard elle serait obligée de quitter la France, et que cet enfant irait grossir la foule des prétendants au trône d'un pays qui ne reconnaît plus d'autre légitimité que celle que confère le libre choix de la nation.

BERRY (Jean, duc de), troisième fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, naquit à Vincennes, le 30 novembre 1340, et reçut d'abord le titre de comte de Poitou. Après la bataille de Poitiers, à laquelle il assista, il fut, en vertu de la paix de Bretigny, envoyé en Angleterre, comme otage. Il y resta neuf ans, après lesquels Édouard III lui permit de revenir en France, pour moyennement sa rançon. Jean, qui n'avait qu'un congé d'un an, s'arrangea de manière à rester jusqu'à l'époque où la guerre recommença. Il ne pouvait plus alors retourner en Angleterre. En 1372, il commanda l'armée française en Guyenne, et enleva au prince Noir les villes de Limoges, Poitiers, Thouars et la Rochelle. À la mort de Charles V, il fit partie du conseil de régence, et se fit donner le gouvernement du Languedoc. En 1384, à la mort du comte de Flandre, il fut accusé de l'avoir tué. « Suivant un bruit qui se répandit en Flandre, le comte de Flandre avoit voulu exiger du duc de Berry l'hommage du comté de Boulogne, que ce prince tenoit du côté de sa femme, et qui toujours avoit relevé du comté d'Artois. Alors une vive que-

relle s'étoit engagée entre eux; tellement, qu'après d'injurieuses paroles, le duc de Berry, transporté de colère, l'avoit frappé d'un coup de poignard (*). » En 1389, Charles VI, informé des horribles exactions que le duc de Berry commettait dans le Languedoc, résolut d'y mettre un terme. Il nous semble utile d'entrer dans quelques détails sur cette affaire où nos lecteurs trouveront de précieux renseignements sur l'administration des seigneurs féodaux. Charles VI étoit en paix avec les Anglais; il se laissa persuader par le sire de la Rivière qui revenait du Languedoc, de visiter cette province. Les plaintes arrivaient de tous côtés contre le gouverneur. « Un religieux de l'ordre de Saint-Bernard étoit courageusement venu de Toulouse raconter au conseil du roi comment les choses se passaient loin de ses yeux. On disoit que plus de quatre mille familles avoient déjà quitté le pays, pour aller s'établir en Aragon ou dans le royaume de Provence. » Charles VI visita, avec ses oncles, le duc de Bourgogne et le pape à Avignon; mais il les congédia ensuite, et se rendit seul dans le Languedoc. On vint lui dire pendant son séjour à Villeneuve : « Ah! sire, le duc d'Anjou et puis le duc de Berry ont pillé et dévasté cette contrée. Dans ce canton, et jusqu'à Nîmes et Montpellier, il y a encore quelque richesse; il s'y fait du commerce, et les habitants s'enrichissent par terre et par mer; mais plus vous irez, plus vous trouverez de misère; dans les sénechaussées de Carcassonne et de Toulouse, il ne reste rien de ce qui a pu tomber sous la main de ces ducs. » Ils n'y ont rien laissé; vous allez voir les gens si pauvres, que ceux qui, autrefois, passaient pour riches, n'ont plus de quoi faire travailler leurs vignes ou labourer leurs terres. C'étoit tantôt le dixième, puis le quart, et jusqu'au tiers, et quelquefois le tout. Enfin, les seigneurs vos oncles ont bien levé trois millions

« d'or depuis Villeneuve jusqu'à Toulouse. Après le départ du duc d'Anjou, le duc de Berry trouva le pays encore assez abondant, car celui-là ne prenoit que sur ceux qui pouvoient payer; mais celui-ci est le plus avide des hommes : n'importe comment l'argent lui arrive, pourvu qu'il l'ait. Aussi n'a-t-il épargné personne (*). » Le roi chargea quelques prélats de faire une enquête. Le principal agent du duc de Berry, Béthisac (voy. ce mot), fut mis en jugement et brûlé comme *hérétique*. « C'étoit le moyen qu'on avait pris pour que le procès ne semblât point fait au duc de Berry lui-même. »

En 1392, lorsque Charles VI devint fou, ses oncles reprirent le pouvoir. « Ah! » s'écria alors le duc de Berry, Clisson, la Rivière, Noviant et Vilaines (conseillers de Charles VI) ont été durs et hautains envers moi! Au voyage de Languedoc, ils m'ont ôté mon bon Béthisac, et l'ont sanguinairement puni par pure envie et méchanceté! Quelque chose que j'aie dite ou faite, jamais je ne pus le tirer de leurs mains; qu'ils se gardent maintenant de moi! Voici l'heure où je vais les payer en la même monnaie, et forgée à la même forge. » Pendant tout le temps qu'il resta aux affaires, il se montra d'une violence inouïe. L'Université ayant demandé, en 1394, à présenter au roi un travail sur le schisme d'Occident contre le pape d'Avignon, le duc de Berry, gagné par ce dernier, fit signifier à l'Université qu'il ferait jeter à l'eau ses députés, s'ils persistaient dans cette démarche. En 1400, il se fit rétablir dans le gouvernement de Languedoc.

En 1402, la guerre étant imminente entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans, le duc de Berry parvint à réconcilier ces deux princes. Il tomba malade deux ans après; effrayé alors de l'approche de la mort, et tourmenté par ses remords, il fit implorer Dieu par des prières publiques, et offrit des dons aux églises. Mais,

(*) Histoire des ducs de Berry, t. I, p. 295.

(*) Froissard.

au milieu des processions commandées par le clergé, on entendait plus de malédictions que de prières. C'est alors que le duc fit une remise de vingt mille écus sur les derniers impôts. Malgré tout ce que put faire le duc de Berry, il n'en resta pas moins exécuté. A Paris, le peuple démolit, en 1411, son hôtel de Neste, et brûla, la même année, son château de Bicêtre, dont les peintures et la richesse étaient merveilleuses.

En 1412, on découvrit à la cour une trahison effroyable, tramée par le duc de Berry et le duc d'Orléans. Inassiables de pouvoir, ces princes avaient fait un traité avec le roi d'Angleterre. Jean s'engageait à lui livrer toute la Guyenne, à condition qu'il lui céderait le Poitou, qu'il tiendrait comme fief relevant de l'Angleterre. Le roi aussitôt alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis. C'était la première fois qu'on la déployait dans une guerre de Français contre Français. Bourges fut assiégé, et la paix conclue, à condition que le duc se soumettrait au roi et renoncerait à toute alliance avec l'étranger. Il redevint capitaine de Paris; et lorsque le traité d'Arras, en 1414, eut été signé, des bourgeois de cette ville vinrent le trouver pour se plaindre de ce que les princes avaient fait la paix sans prendre leur avis, comme on l'avait fait quelquefois. Ces prétentions révoltèrent son orgueil; il leur répondit : « Cela ne vous touche en rien; vous ne devez pas vous entre-mettre entre le roi notre sire et nous qui sommes de sa famille; nous nous courrouçons les uns contre les autres quand il nous plaît, et, quand il nous plaît, nous faisons la paix. »

Le duc de Berry joua un rôle plus convenable pendant l'année 1415. Lorsqu'on rassembla l'armée destinée à repousser les Anglais, les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les fit marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berry rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montrée dans les derniers troubles, et leurs beaux faits

d'armes. Le maréchal de Boucicaut, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-nous affaire de ces gens de boutique? disaient-ils (*). » Beaucoup de gens blâmaient cette arrogance, et rappelaient que la noblesse avait été battue à Crécy, à Poitiers, à Nicopolis : d'autres ajoutaient que, dans les temps où la France était puissante, on avait reçu à l'armée tous les gens de cœur sans distinction de condition.

Ce fut en vain que le duc de Berry s'opposa à ce qu'on livrât la bataille d'Azincourt; mais il fut assez heureux pour empêcher le roi d'y assister. « J'ai vu, disait-il, la bataille de Poitiers, où mon père le roi Jean fut prins, et mieux vaut perdre la bataille que le roi et la bataille. » Après cette terrible défaite, le duc de Berry s'efforça, en 1416, de faire accepter la paix que l'empereur Sigismond proposait de négocier entre la France et l'Angleterre. Il échoua devant l'opiniâtreté du connétable. Il mourut le 15 juin 1416, à Paris, regretté, il faut en convenir, car ceux qui lui survivaient, valaient encore moins que lui.

BERRY (Marie - Louise - Élisabeth d'Orléans, duchesse de), naquit le 20 août 1695. Elle était l'aînée des filles de Philippe, duc d'Orléans, qui devint régent de France, et de Françoise-Marie (mademoiselle de Blois), fille légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan. Elle se trouva, dès sa plus tendre jeunesse, entre une mère qui la traitait avec dureté, et un père qui avait pour elle une extrême indulgence. Son éducation s'en ressentit. « Elle a été, dit la duchesse douairière d'Orléans, dans ses *Mémoires*, mal élevée, ayant presque toujours été avec les femmes de chambre. » Depuis l'âge de huit ans, on lui a

(*) Barante, Histoire des ducs de Bourgogne.

« laissé faire sa volonté ; il n'est donc pas étonnant qu'elle soit comme un cheval fougueux. » Cependant elle ne manquait ni d'instruction ni d'agrémens, et quoiqu'elle fût dépourvue de beauté et marquée de la petite vérole, elle plaisait par un air d'abandon et de naturel, et par la grâce et la finesse de son esprit : « Née avec un esprit supérieur, dit Saint-Simon, et, quand elle le vouloit, également agréable et aimable, et une figure qui imposoit et qui arrêtoit les yeux, mais que sur la fin le trop d'embonpoint gâta un peu, elle parloit avec une grâce singulière, une éloquence naturelle, qui lui étoit particulière, et qui couloit avec aisance et de source, enfin avec une justesse d'expression qui surprenoit et qui charmoit. » En 1710, elle devint d'âge à être présentée à la cour et dans le monde ; mais de frivoles raisons d'étiquette et de droit de préséance obligèrent sa mère à retarder ce moment. Elle commença d'abord par la faire appeler simplement *Mademoiselle*, au Palais-Royal ; et la cour et le monde s'accoutumèrent à lui donner ce nom, jusqu'à ce que la jeune princesse l'eût échangé contre celui de duchesse de Berry. Pour arriver à ce mariage, qui eut lieu le 6 juillet 1710, et qui avait longtemps été l'objet de l'ambition de *Mademoiselle* et de sa famille, il avait fallu vaincre les répugnances de Louis XIV et de madame de Maintenon, et gagner les partis religieux ainsi que les confesseurs du roi. Parvenue enfin au comble de ses vœux en devenant l'épouse d'un petit-fils de Louis XIV, la duchesse de Berry laissa voir sans contrainte et sans déguisement la perversité d'un naturel qu'elle avait jusqu'alors dissimulée sous l'étourderie du jeune âge. Elle abusa de la faiblesse de son mari pour le brouiller avec le duc de Bourgogne, son projet étant de s'appuyer du dauphin, son beau-père, pour dominer la cour. Mais la mort de celui-ci ayant fait échouer ce projet, elle tourna toute sa rage et le désespoir de son ambition déçue contre la veuve du

dauphin, « qu'elle paya, dit Saint-Simon, de l'ingratitude la plus noire, la plus suivie, et la plus gratuite. » Elle traita sa mère avec un insolent mépris, et commença ouvertement le cours de ces scandales qui ne devaient trouver un terme qu'au fatal souper de Meudon.

Un des premiers amants de la princesse fut la Haye, écuyer du duc de Berry : elle voulut se faire enlever par lui, et emmener en Hollande. La Haye crut devoir en avertir le duc d'Orléans, qui ne parvint qu'avec beaucoup d'efforts à faire abandonner à sa fille un projet si insensé. Cette tendresse que le duc d'Orléans avait toujours montrée pour sa fille, fit supposer entre eux un amour incestueux ; et si le père et la fille furent calomniés dans cette circonstance, on peut dire du moins, avec vérité, que la clameur publique s'appuyait sur de fortes présomptions. Sur ces entrefaites, la duchesse de Bourgogne mourut presque subitement. Quelques soupçons d'empoisonnement planèrent sur la duchesse de Berry, qui, peu de temps avant la mort de la duchesse de Bourgogne, avait proféré contre elle de sombres menaces. La mort prématurée du duc de Berry, qui arriva bientôt après, ne fit qu'ajouter à tant de motifs de suspicion. Il est aujourd'hui impossible d'éclaircir ces faits sur lesquels les mémoires du temps n'offrent rien que de vague. « Le roi, dit M. La Cretelle, crut cette fois tout ce que son repos l'invitait à croire. » Il alla visiter la duchesse de Berry, et lui manifesta un intérêt qu'il ne lui témoignait plus depuis longtemps. Madame de Maintenon, que les scandales de la duchesse avaient révoltée, se rapprocha aussi d'elle et essaya de lui faire prendre, auprès du roi, la place qu'avait eue la feuë dauphine. La mort de Louis XIV, en appelant le duc d'Orléans à la régence, redoubla l'orgueil et les extravagantes prétentions de la duchesse. Une fois elle parut au spectacle sous un dais ; une autre fois elle reçut l'ambassadeur de Venise en s'asseyant sur un fauteuil élevé sur

une estrade. Cette hauteur ambitieuse ne l'empêchait pas de se livrer à tous les dérégléments de la vie la plus honteuse. Parlant d'une de ces orgies où le père et la fille n'oubiaient pas seulement toute décence et toute dignité, mais se ravalait encore au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer de plus crapuleux, Saint-Simon nous dit : « Madame la duchesse de Berry et « monsieur le duc d'Orléans s'y enivrèrent au point que tous ceux qui « étoient là ne surent que devenir. « L'effet du vin par haut et par bas « fut tel, qu'on en fut en peine, et cela « ne la désenivra pas, tellement qu'il « fallut la ramener en cet état à Versailles. Tous les gens des équipages « le virent, et ne s'en turent pas. » Fièrè et impérieuse avec son père et avec ses amants, elle en trouva un qui lui rendit tous les caprices d'une humeur orgueilleuse et dure. Ce fut Rions, neveu du duc de Lauzun. Ce Rions, assez laid et assez sot, prit sur la duchesse un empire qui devint d'autant plus fort qu'il étoit plus inexplicable. « C'étoit l'oncle qui avoit guidé « son neveu, dit Saint-Simon. Il lui « avoit conseillé de traiter sa princesse « comme il avoit traité lui-même Mademoiselle (de Montpensier). Sa « maxime étoit que les Bourbons vouloient être rudoyés et menés le bâton « haut, sans quoi on ne pouvoit se consacrer sur eux aucun empire. » La duchesse devint enceinte de ce cadet de Gascogne. Après avoir longtemps dissimulé sa grossesse, il fallut la laisser arriver à terme. L'accouchement fut si laborieux, qu'il fit craindre pour ses jours. Elle en releva cependant, mais ce fut pour retomber bientôt, par une imprudence qui lui coûta la vie. Ayant voulu assister à Meudon à un souper qui se donnoit en plein air, au mois de mars, elle gagna la fièvre, s'alita, et ne se releva plus. Elle expira le 21 juillet 1719. « On fut « tellement embarrassé pour son oraison funèbre, dit la duchesse douairière, qu'on a fini par se résoudre à « n'en point prononcer. Mon fils est « d'autant plus profondément affligé,

« qu'il voit bien que s'il n'avoit pas « eu trop de complaisance pour sa « chère fille, et s'il avoit plus agi en « père, elle vivroit encore et se porteroit bien. »

BERRYAT-SAINT-PRIX (Jacques), membre de l'Institut, avocat et professeur à la faculté de droit de Paris, est né à Grenoble, en 1769. Après avoir fait ses études de droit dans cette ville, il y étudia les sciences naturelles et médicales. Gradué dès 1787, M. Berryat-Saint-Prix fut successivement, de 1791 à 1795 (an III), défenseur officieux au tribunal du district de Grenoble; chef des bureaux du clergé et des contributions du district de la même ville; archiviste du département de l'Isère; aide-commissaire des guerres, nommé dans un concours ouvert en vertu de la loi du 6 octobre 1791; capitaine et commandant de l'une des compagnies franches levées lors de l'invasion de l'armée piémontaise en Maurienne et en Tarentaise pendant le siège de Lyon; quartier-maître trésorier du 10^e bataillon des volontaires de l'Isère; élève de la grande école normale de Paris, et administrateur du district de Grenoble. Il devint, en 1796 (an IV) professeur de législation à l'école centrale de l'Isère, puis, en 1805, professeur de législation criminelle et de procédure civile et criminelle à l'école de droit de Grenoble, d'où il est passé en 1819, et en la même qualité, à la faculté de droit de Paris. Un siège étant devenu vacant à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Berryat-Saint-Prix s'y présenta, et fut nommé, le 25 janvier 1840.

Travailleur infatigable, M. Berryat-Saint-Prix a toujours rempli, à l'école de droit, avec la plus scrupuleuse exactitude, les devoirs souvent si pénibles du professorat, ce qui ne l'a point empêché de publier un grand nombre d'ouvrages fort estimés, et qui ont été traduits dans plusieurs langues étrangères. Nous citerons entre autres : *Annales artistiques de l'Isère*, 4 v. in-16, 1801 à 1804; *Cours de législation fait à l'école centrale de l'Isère*, 2 vol. in-8°, 1803 et 1804; le premier

volume contient une espèce d'essai du cours, des préliminaires, et de l'histoire du droit romain, et d'une histoire du droit français; *Cours de procédure civile fait aux écoles de droit de Grenoble et de Paris*, 2 vol. in-8°, dont la sixième édition a paru en 1835, avec des additions imprimées en 1838. Trois de ces éditions ont été traduites en italien et la sixième en grec moderne. *Cours de droit criminel fait aux écoles de Grenoble et de Paris*, 1 vol. in-8°, quatrième édition en 1824; *Histoire du droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas, traduite en allemand*, 1 vol. in-8°, 1821; *Histoire de l'ancienne université de Grenoble*, 1 vol. in-8°, deuxième édition, 1839. M. Berryat-Saint-Prix a écrit en outre beaucoup d'opuscules, insérés dans divers recueils scientifiques et littéraires, comme le *Magasin* et les *Annales encyclopédiques de Millin*, 1797 à 1814; les *Mémoires d'économie publique de Rœderer*, 1800; les *Annales d'agriculture de Tessier*, 1802, les *Annales de statistique*, 1803, etc., etc. Plusieurs de ces opuscules ont été publiés séparément, et quelques-uns ensuite réimprimés avec des corrections et des additions; entre autres, les *Recherches sur la législation criminelle et de police au temps des Dauphins*, deuxième édition, 1836; *Recherches sur les divers modes de publication des lois, depuis les Romains jusqu'à nos jours*, 1838, deuxième édition; *Observations sur le divorce et l'adoption, et sur l'usage ou l'abus qu'en faisaient les grandes familles de Rome, et surtout celle des Césars*, 1833; *Supplément au récit fait par Cherier, des désordres qui accompagnèrent, en 1562, l'occupation de Grenoble par les protestants*, 1838, etc. Dans plusieurs biographies modernes, on attribue mal à propos à M. Berryat-Saint-Prix une *Histoire ecclésiastique et politique de la ville de Grenoble*.

BERRYER (Nicolas-René) fut successivement conseiller au parlement, puis maître des requêtes. Il épousa, en 1738, mademoiselle Fribois, fille

d'un sous-fermier, qui lui apporta de grandes richesses, et dont la beauté contribua aussi beaucoup à sa fortune. En effet, il fut nommé, en 1743, intendant du Poitou, et devint, en 1747, lieutenant de police. Il devait cette place à madame de Pompadour, et, pendant huit ans qu'il l'occupait, il mit constamment au service de cette femme l'immense pouvoir dont il jouissait. Pendant tout ce temps, les devoirs du lieutenant de police ne consistèrent, pour lui, qu'à déjouer les intrigues qui avaient pour but de ruiner le crédit de la favorite, à découvrir les auteurs des libelles publiés contre elle, et à les empêcher de recommencer, en les tenant enfermés dans les cachots de la Bastille.

En 1755, le gouvernement voulant peupler la Louisiane, imagina d'y faire transporter les mendiants et les vagabonds qui encombraient les rues de Paris. Berryer fut chargé de faire arrêter ces malheureux pour les embarquer; mais cette mesure, mal exécutée, causa un soulèvement, à la suite duquel un arrêt du parlement força la cour à renvoyer le lieutenant de police. Berryer fut alors nommé conseiller d'État. En 1757, il devint conseiller au conseil des dépêches, entra, en 1758, dans le cabinet, comme ministre de la marine, et enfin fut nommé garde des sceaux en 1761. Ce vil courtisan mourut le 15 août 1762, après avoir fait, suivant l'expression de Duclos, beaucoup mieux les affaires de la Pompadour que celles de l'État.

BERRYER, l'un des membres les plus anciens et les plus distingués du barreau actuel, prit part dans sa jeunesse aux actes d'indépendance par lesquels le parlement, jaloux de ses prérogatives, dont il faisait dépendre les libertés publiques, préluda aux grands événements de la révolution. Mais il s'éloigna des hardis réformateurs qui succédèrent au parlement, et vécut à l'écart pendant les sessions de l'Assemblée législative et de la Convention. Sous l'empire, il prit place parmi les meilleurs avocats par plusieurs plaidoyers remarquables. Il se

distingua surtout dans la défense du maire d'Anvers, accusé de malversation, et traduit à la cour d'assises de Bruxelles. Il perdit sa cause; mais ce fut contre le despotisme impérial, qu'il avait eu le courage de combattre dans l'intérêt d'un fonctionnaire innocent. En 1815, il défendit le maréchal Ney devant la cour des pairs. C'était une cause généreuse, dont il était beau de se charger; mais M. Berryer n'osa pas, ou ne put pas aborder en la plaidant, les considérations les plus essentielles, celles qui tenaient le plus étroitement au droit de l'accusé. Il laissa entièrement de côté la question politique; et son plaidoyer ne fut qu'une justification incomplète et timide de l'infortuné maréchal. M. Berryer avait été, sous le gouvernement impérial, un avocat assidu au conseil des prises. Sous la restauration, il défendit Fauche-Borel contre l'ancien agent de police Perlet, et s'illustra par le talent avec lequel il démasqua le coupable dans cette affaire, d'un genre nouveau. M. Berryer a publié dans ces derniers temps des mémoires, où il a recueilli, sous une forme intéressante, les nombreux souvenirs de sa longue vie.

BERRYER (Pierre-Antoine), fils du précédent, né à Paris, en 1790. D'abord élevé chez son père, il entra ensuite au collège de Juilly, d'où sont sortis tant d'hommes éminents de nos jours. Il y montra une imagination vive et féconde, mais n'y fut jamais un écolier laborieux. M. Berryer est un des hommes de notre temps que la nature a le plus libéralement doués, et qui ont eu le moins besoin de recourir au travail. A ses premiers pas dans la carrière du barreau, dont son père lui ouvrait l'entrée, il étonna par la sagacité avec laquelle il comprenait les affaires, et la chaleur et l'éloquence qu'il mettait à les discuter. Il plaida ses premiers procès dans les derniers temps de l'empire. Après les cent jours, il acquit un nouvel éclat par l'appui généreux qu'il prêta à d'illustres débris de la cause impériale. Il fut un des défenseurs du maréchal Ney; il fit commuer la peine du gé-

ral Debelle; il fit complètement absoudre le général Cambronne. Noblement prodigue de ses secours envers les vaincus, il était, du reste, un des partisans les plus dévoués de la cause royale. Les volontaires royaux l'avaient compté dans leurs rangs à la seconde restauration. Une brochure qu'il publia en 1819 contre le ministère Decazes le plaça parmi les royalistes purs groupés autour de MM. de Châteaubriand, de Bonald, Corbière, de Villèle. Plusieurs fois, les hommes puissants qu'il avait pour amis voulurent l'appeler aux affaires, et lui firent des offres brillantes; mais il lui coûtait d'abandonner sa position si glorieuse et si sûre d'avocat; il refusa pendant longtemps, et se contenta de l'influence qu'il exerçait dans le monde politique par ses opinions et son talent. Enfin, en 1829, à l'avènement du ministère Polignac, il se décida à entrer dans une carrière où tout lui promettait un chemin rapide. L'acquisition de la terre d'Angerville lui permit de se présenter aux élections. Nommé à une forte majorité au collège du Puy, il parut pour la première fois à la tribune, le 9 mars 1830, et s'y montra tel, que les royalistes le jugèrent digne aussitôt des fonctions les plus hautes, et que tous les partis admirèrent son talent. Mais la révolution de 1830 vint renverser les hommes et les choses auxquels M. Berryer s'était dévoué. Malgré la perte de ses espérances, malgré les avantages presque certains que lui promettait une abjuration politique, il demeura fidèle à la cause du malheur; et non-seulement il garda ses opinions, mais il n'a pas cessé de combattre pour elles. Depuis dix ans, la révolution de juillet trouve en lui un adversaire aussi infatigable qu'habile. Certes, le parti dont il s'est fait le défenseur est loin d'être populaire; cependant, peu de gloires sont aussi populaires aujourd'hui que celle de M. Berryer. C'est que chez nous les défitements politiques cèdent à l'ascendant du génie et de l'éloquence; c'est qu'aussi M. Berryer, par la tactique qu'il emploie

dans ses attaques contre le gouvernement, se trouve souvent d'accord avec les diverses nuances de l'opposition. Souvent, pour arriver à son but, qui est de montrer que le gouvernement né de la révolution de 1830 s'est écarté de son point de départ, et nous expose par là à des dangers incalculables, il réclame énergiquement toutes les conséquences de cette révolution, et l'entier développement du principe de liberté qu'elle a proclamé. C'est ainsi qu'en voulant embarrasser les ministres, ce royaliste pur a souvent le langage d'un tribun. Voilà pourquoi, dans la presse, des voix habituées à exprimer des opinions diamétralement opposées aux siennes, répètent si souvent son éloge. Cette conduite est habile, et d'une grande ressource dans une voie aussi difficile que celle où il est engagé. Mais cette conduite, il faut l'avouer, manque de franchise; elle est tortueuse, sans grandeur, et peu digne assurément d'un tel génie et d'une si puissante éloquence. Malgré les succès oratoires de M. Berryer, il faut le plaindre d'avoir à lutter contre les difficultés d'une telle position. Comme si ce n'était pas assez d'avoir à soutenir une minorité sans espérances, qui ne peut plus attaquer de front, il faut encore que les amis même de M. Berryer lui suscitent des obstacles par leur divisions secrètes, et contraignent son essor par leurs exigences. Si, par conviction, ou dans le dessein de confondre sa cause avec les intérêts du pays, M. Berryer, à la chambre, mêle des élans de patriotisme aux protestations d'un dévouement inaltérable pour l'antique royauté, et résout une question de politique extérieure avec autant d'indépendance et de fierté que les défenseurs les plus jaloux de la nationalité française, il s'élève des voix dans son parti pour crier à l'hérésie. Certaines feuilles légitimistes ne manquent pas de désavouer ce langage trop libre envers l'Europe; et il faut que le lendemain l'orateur explique et justifie ses paroles devant son parti, et que, de retour à la tribune, il s'observe pour concilier tou-

tes les nuances, et satisfaire toutes les exigences de ceux qu'il représente. Malgré ces entraves, M. Berryer est au premier rang parmi les orateurs politiques de ce temps-ci. Mais que n'eût-il pas fait, et qui peut dire où se fût arrêté un talent si brillant et si fort, s'il ne s'était jeté, par un beau dévouement, dans une voie sans issue!

Les principales affaires où M. Berryer a paru avec éclat, sont, sous la restauration, le débat des héritiers du marquis de Vêrac, le procès politique du *Drapeau blanc* et celui de la *Quotidienne*, et, depuis 1830, son propre procès devant la cour de Blois, où il comparut sous la prévention de complicité avec la duchesse de Berry dans les troubles de la Vendée, et où sa parole fit tomber une accusation sans fondement; la défense de M. de Châteaubriand; la défense de MM. Voyer d'Argenson et Audry de Puyraveau; enfin les célèbres procès de la Roncière, de Delors et du prince Louis Napoléon. Orateur politique ou avocat, M. Berryer possède, avec la force du raisonnement, la magnificence du style. Ses discours, pleins de grandes images, et soutenus par une argumentation passionnée, éblouissent et entraînent; mais il vaut mieux les entendre que les lire. Il y a dans l'improvisation des défauts inévitables, quel que soit le talent de l'orateur qui improvise.

BERTAIRE, que l'Église canonisa, appartenait à l'illustre famille des Carlovingiens. Il suivit l'exemple de plusieurs de ses ancêtres, et vint en Italie, au monastère du Mont-Cassin, pour vivre dans la solitude et la prière. Il fut abbé du monastère, en 856. Les Sarasins, dans leurs invasions, pénétrèrent une fois jusqu'au couvent de Mont-Cassin. Après avoir incendié les bâtiments, ils tuèrent l'abbé Bertaire c'était le 22 octobre 884. Bertaire composa quelques écrits, dont on trouve la notice dans *l'Histoire littéraire de France*.

BERTAIRE, ou BERCAIRE, élu dans l'école de l'église de Verdun, fut ordonné prêtre. Un incendie ayant consumé les archives, Bertaire

qui, à ce qu'il paraît, les avait eues sous sa garde, et en avait pris connaissance, voulut réparer, autant qu'il était en lui, la perte que le feu avait causée; il rédigea une sorte d'*Histoire abrégée* des faits que lui rappelait sa mémoire. Cette histoire contient la suite de trente évêques de Verdun, jusqu'à Dadon, sous lequel vivait Bertaire, et dont il était chapelain. Dom Senocq, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui découvrit le manuscrit de Bertaire, l'envoya à dom Luc d'Achery, qui l'inséra dans son *Spicilege*. Bertaire mourut sous l'épiscopat de Dadon, qui lui-même, selon dom Calmet, ne vécut pas au delà de 923.

BERTAUT (Éloi), né à Vesoul en 1782, se distingua parmi les professeurs de notre université par la science, le zèle et le talent. Élève brillant du collège de Besançon, il y fut chargé dès l'âge de dix-huit ans d'une chaire de mathématiques. Son goût pour les sciences exactes ne l'empêcha pas de cultiver les lettres, soit en étudiant les modèles, soit en composant lui-même. Un écrit qu'il produisit à vingt-quatre ans, sur le *véritable considéré comme source du bien*, attestait de soigneuses méditations sur l'art du style. Malheureusement sa santé, usée de bonne heure par le travail, ne lui permit pas de tirer des heureuses facultés de son esprit tout ce qu'elles eussent pu lui fournir. Nommé inspecteur de l'académie de Besançon, il devint, en 1819, recteur de celle de Clermont; et ce fut en cette qualité qu'il y prononça, à une distribution de prix, un discours fort remarquable que recueillit le journal des *Débats*. Éloi Bertaut est mort, en 1834, à Besançon, où il était revenu quatre ans auparavant, avec le titre de recteur.

BERTAUT (François), sieur de Fréauville, neveu du poète Jean Bertaut et frère puîné de madame de Motteville, naquit à Paris en 1621. Il est surtout célèbre, dans l'histoire de Louis XIII, par le crédit dont il jouissait auprès de ce prince. Bertaut avait obtenu, par l'influence de sa sœur, la charge de lec-

teur de la chambre du roi. Il captiva l'amitié de ce prince à un tel point que Louis XIII quittait souvent le conseil pour aller causer avec son lecteur, et qu'il lui donna une partie dans les concerts de guitare qu'il faisait presque tous les jours (*). Le cardinal de Richelieu, qui s'était déjà opposé à sa nomination, le força à vendre sa charge. En 1666, Bertaut acheta une charge de conseiller au parlement de Paris. Il publia en 1701, in-12, un ouvrage intitulé : *Les prérogatives de la robe*, où il s'efforçait de prouver que la noblesse qui naît des emplois militaires n'était pas d'une espèce différente de la noblesse qui vient de la magistrature, et qu'elles tiraient toutes deux leur origine du même principe, c'est-à-dire, de la vertu. Il avait accompagné, en 1659, le maréchal de Grammont qui allait demander au nom de Louis XIV, à Philippe IV, la main de sa fille Marie-Thérèse. Il publia en 1669, in-4°, la relation de son voyage, sous le titre de *Journal d'un voyage en Espagne, fait en 1669, contenant la description de ce royaume*. Ce livre est curieux par les remarques qu'il contient sur les antiquités espagnoles. Madame de Motteville a inséré dans ses mémoires le journal de l'ambassade que son frère lui avait adressé.

BERTAUT (Jean) naquit à Laon en 1552, et mourut en 1611. Contemporain, dans son enfance, des poètes les plus illustres de la Pliéade, de Pontus, de Thyard, d'Estienne Godelle et de Reni Belleau, il parvint à la jeunesse au plus fort de la célébrité de Ronsard, vers l'an 1575. « Sitôt que les jeunes s'étaient frottés à sa robe, dit Pasquier, ils se faisaient accroire d'être devenus poètes. » Bertaut ne manqua pas de se mettre sous la protection de ce roi de la littérature, et il en reçut d'honorables encouragements. Car il ne faut pas dire, avec Boileau, que

Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

Celui-ci fut l'admirateur sincère, le

(*) Mémoires de madame de Motteville.

disciple zélé de Ronsard, et lui soumit religieusement ses premiers essais. S'il fut plus retenu, cette réserve ne tient pas à un calcul, à un système, mais à la nature même de son talent. Duperron, entre les mains de qui passèrent tous les écrivains de cette époque, dit que c'est un poète fort poli et que ses vers étaient ingénieux. C'est là tout ce que l'on en peut dire : la politesse et l'esprit sont les caractères les plus saillants de Bertaut; il lui manque la verve et la hardiesse. Après avoir fait une fortune rapide, grâce à ses poésies galantes, où il donne, dit madame de Scudéry, la plus grande et la plus belle idée des dames qu'il aimait, et avoir été successivement secrétaire et lecteur du roi Henri III, aumônier de la reine Catherine de Médicis, et conseiller au parlement de Grenoble, il finit, comme on le sait, par devenir abbé d'Aulnay et évêque de Seez, et là, au fond de son évêché, passa paisiblement, à composer des vers, le reste de sa vie, sans qu'aucun nuage vint troubler la sérénité de ses jours. La nonchalance et l'élégance quelque peu recherchées de cette existence uniformément heureuse se reproduisent dans ses poésies. « Poli, mais froid, dit M. Sainte-Beuve, amoureux de sens rassis, et bel esprit composé, il n'a réussi que dans la complainte. Mais hors de là, Bertaut nous semble d'une fadeur extrême. Devenu évêque, il renonça à la poésie frivole, et s'appliqua à paraphraser des cantiques sacrés, et à célébrer les grands événements du temps, tels que l'assassinat de Henri III, la conversion de Henri IV, la soumission de Paris. Mis aux prises avec ces sujets solennels, il se montre bien plus faible que dans la stance amoureuse. Son style prosaïque et sans images a l'air de se traîner à pas comptés pour attendre quelque antithèse. Sa période, composée d'ordinaire de vingt à trente vers alexandrins, se déroule avec une lenteur processionnelle. Conjonctions, adverbes, parenthèses, tout y fait place, tout y fait nombre. Les phrases du P. Maimbourg, que Montesquieu conseille aux

asthmatiques, ne sont rien auprès des phrases de M. de Seez; on pourrait dire qu'elles se prélassent. » Quelque juste que soit cette critique, quelques légitimes reproches qu'on puisse adresser au style plat et prétentieux à la fois de Bertaut, cet écrivain doit prendre place parmi les poètes qui contribuèrent à la gloire littéraire du seizième siècle, au second, au troisième rang si l'on veut, mais bien avant ces mille versificateurs malheureux qui combattirent obscurément sous les sept chefs. A côté de cette afféterie que Bertaut avait puisée dans Sénèque, et qu'il devait peut-être aussi aux auteurs même de son école, à cette imitation italienne qui le disputait dans Ronsard à l'imitation latine et grecque, à côté de cet humble prosaïsme qui remplace l'éclat exagéré des poètes de la Pléiade, et fait de Bertaut le précurseur des Colletet et des Scudéry, le père, en un mot, de toute la génération littéraire si raffinée et si plate qui suivit, il se trouve souvent des tours faciles, sinon vifs, des vers élégants, et presque partout une douce harmonie. Port-Royal, dont le goût était si sévère, s'est souvenu de Bertaut dans les commentaires du livre de Job, et lui a emprunté une pièce qui commence par ces mots :

Félicité passée
Pour ne plus revenir, etc.

Les œuvres de Bertaut furent plusieurs fois imprimées; mais si cet écrivain a su se faire quelque nom comme poète, comme prosateur il ne mérite aucune considération. S'il n'avait laissé que sa traduction du troisième livre de l'Énéide, que ses controverses, ses sermons et une oraison funèbre de Henri IV, il serait mort tout entier. Il fut l'oncle de madame de Motteville, dont les mémoires sur la reine Anne d'Autriche sont encore lus avec intérêt.

BERTAUT (Léonard), né à Autun au commencement du dix-septième siècle, entra fort jeune dans l'ordre des Minimes, et consacra ses loisirs à recueillir, dans les archives des monas-

tères, les documents relatifs à l'histoire de Bourgogne. Il mourut à Châlons le 12 mai 1662, avant d'avoir pu livrer au public le résultat de ses recherches. On lui doit deux ouvrages assez curieux, sous les titres de : *La très-ancienne et très-auguste ville d'Autun, couronnée de joie, d'honneur et de félicité, par la promotion de monseigneur Louis Dassi d'Atti-chi, dans son siège épiscopal*, Châlons, 1653, in-4°, et *l'illustre Orbandale, ou l'histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Châlons-sur-Saône*, Châlons, 1662, 2 vol. in-4°, fig. Dans le second volume de ce dernier ouvrage, Bertaut a inséré des pièces justificatives, dont quelques-unes sont fort importantes. On en trouve le détail dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. III, p. 451.

BERTAUX (Duplessis), dessinateur et graveur, se forma en étudiant l'œuvre de Callot, qu'il imitait avec une habileté toute particulière, et grava un grand nombre des planches du voyage d'Italie de l'abbé de Saint-Non. Il adopta avec ardeur les idées révolutionnaires, et courut de grands dangers à l'époque de la fermeture du club des Cordeliers dont il faisait partie. Rendu à la liberté, il grava à l'eau-forte plusieurs collections d'estampes qui eurent un grand succès, entre autres : *les scènes de la révolution, les métiers et les cris de Paris, les campagnes de Napoléon en Italie d'après Carle Vernet, les portraits des acteurs du théâtre de la république*. Bertaux mourut en 1815.

BERTÈCHE (Louis-François) naquit à Sedan, le 4 octobre 1754. A 15 ans, il entra comme volontaire dans la marine. Il obtint, en 1781, le grade de sous-lieutenant, avec lequel il fit la campagne d'Amérique. De retour en France, en 1786, il entra dans la compagnie écossaise des gendarmes du roi, devint, en 1791, lieutenant de gendarmerie, et fut fait capitaine dans cette arme à la bataille de Jemmapes. Il venait d'y arracher le général Beurnonville à une mort certaine, lorsque tous deux se virent entourés par un

peloton de dragons ennemis. Bertèche mit, de sa propre main, douze dragons hors de combat, reçut quarante coups de sabre, un coup de feu qui l'abattit sous son cheval, et parvint néanmoins à ramener au camp son général qui lui dut ainsi une seconde fois la vie. Beurnonville, devenu ministre de la guerre, présenta le brave Bertèche à la Convention nationale, qui, le 5 mars 1793, lui décerna une couronne de chêne, l'arma d'un sabre d'honneur au nom de la nation française, et chargea le ministre de son avancement. Il fut alors successivement nommé lieutenant-colonel de la gendarmerie et colonel du régiment des chasseurs; on lui donna ensuite le commandement de l'école de Mars. Après le 9 thermidor, il fut enveloppé dans la proscription qui atteignit tous les partisans de la Montagne; mais admis, en 1795, à la barre de la Convention, il fit entendre sa justification, demanda sa retraite, et se retira à Sedan. En l'an 12, il fut décoré de la croix de la Légion d'honneur, et Napoléon le nomma commandant de Sedan. Cette ville lui dut, en 1815, de ne point tomber au pouvoir des ennemis. Parmi les faits qui se rattachent à la vie de ce brave, nous citerons le suivant: Il cherchait, lors de la première invasion, à organiser des corps de partisans dans le département des Ardennes, et se trouvait à Château-Porcien, lorsqu'on vint lui apprendre que l'ennemi se montrait de l'autre côté de l'Aisne. Bertèche prit alors avec lui le tambour appariteur de ce bourg, l'emmena sur le pont et lui fit battre la charge: ce stratagème décida l'ennemi à une promptre retraite.

BERTEREAU (Martine de), célèbre minéralogiste, épousa en 1601 le baron de Beausoleil, inspecteur des mines des États romains. Son mari ayant été nommé par l'empereur conseiller aulique et commissaire général des mines de Hongrie, elle le suivit en Allemagne, et revint avec lui en France, en 1626. Le baron de Beausoleil obtint alors du marquis d'Efflat, surintendant des finances, l'autorisation de

faire sur le territoire français toutes les recherches nécessaires pour y découvrir les mines qui pouvaient s'y trouver. Il se mit aussitôt à l'œuvre avec cinquante mineurs qu'il avait amenés d'Allemagne. Deux ans après, sa femme rendit compte au roi de ses travaux, et demanda l'accomplissement des promesses qu'on lui avait faites. Son mémoire fut approuvé par le conseil, mais on ne lui fit aucune réponse. Après six ans d'attente, elle réclama de nouveau; cette fois, le cardinal de Richelieu, fatigué sans doute de réclamations dont il reconnaissait la justice, mais auxquelles il ne pouvait pas ou ne voulait pas répondre, fit arrêter le baron de Beausoleil et sa femme. C'était un moyen économique et facile de payer les services qu'ils avaient rendus à la monarchie. On a de madame de Bertereau deux ouvrages fort curieux sur la statistique minéralogique de la France. Le second, qui est le plus recherché, a pour titre : *La restitution de Pluton au cardinal de Richelieu des mines et minières de France, cachées et détenues jusqu'à ce jour au ventre de la terre, etc.*, Paris, 1640, in-8° de 171 pages. On ignore l'époque de la mort de madame de Bertereau.

BERTHAULD (Pierre), oratorien, né à Sens dans les premières années du dix-septième siècle, fut successivement professeur de rhétorique à Marseille, chanoine et doyen du chapitre de Chartres. Il est auteur du *Florus gallicus* et du *Florus francicus*, qu'on a longtemps expliqués dans les collèges. Le dernier, au jugement du P. le Long, qui loue l'élégance du style de ce livre, passait pour un des meilleurs abrégés de notre histoire. Mais l'ouvrage le plus considérable du P. Berthault est son traité de *Aré*, où l'on trouve une grande érudition. Cet auteur mourut à Chartres le 19 octobre 1681.

BERTHAULT (Louis-Martin), architecte, naquit à Paris vers 1771. Il reçut de son oncle, qui était également architecte, les premières leçons de son art. C'est surtout par son habileté à dessiner des jardins anglais qu'il acquit

une grande célébrité. La disposition des jardins de la Malmaison, que Joséphine lui avait confiée, fit sa réputation. Le premier consul le nomma alors architecte du château de Compiègne. Bertault restaura ce palais, que Girodet et d'autres artistes célèbres ornèrent de leurs peintures. Mais c'est surtout dans l'arrangement du parc qu'il se distingua. Napoléon le chargea ensuite de construire, à Rome, le palais et le parc qui devaient servir de séjour à son fils. Ses plans gigantesques avaient déjà reçu un commencement d'exécution, lorsque les événements de 1814 vinrent les faire abandonner. Cependant les embellissements faits par le pape Pie VII autour des anciens monuments de Rome, furent exécutés d'après les projets de Bertault. C'est sur les plans de cet artiste qu'ont été dessinés un grand nombre des plus beaux parcs et jardins de la France. Citons seulement ceux de la Jonchère, de Saint-Leu, du Raincy, de Pontchartrain, d'Armonvillers, de Condé, de Bâville, de Fontenay-sous-Brice, de Navarre, de Château-Margaux. Cet habile émule de Lenôtre mourut en août 1823.

BERTHAULT (René), sieur de la Grise, littérateur du seizième siècle, sur la vie duquel on ne connaît que peu de détails, fut successivement secrétaire du cardinal Gabriel de Grammont, mort archevêque de Toulouse en 1534, et attaché à la cour de la reine Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}. C'est à cette princesse qu'il dédia sa traduction du *Livre de Marc-Aurèle*. Cet ouvrage, qui parut à Paris en 1531, in-fol. goth., eut un succès prodigieux. En moins de dix ans, il eut six éditions dans tous les formats. On doit encore à Berthault la *Pénitence d'amour en laquelle sont plusieurs persuasions, et réponses très-utiles pour ceux qui veulent converser honnêtement avec les dames, etc.*, 1537, in-16. C'est un roman que l'on croit imité ou traduit de l'italien, et dont les exemplaires qui sont très-rares, sont fort recherchés des amateurs.

BERTHE ou **EDITHBERGE** était fille de Caribert, roi de Paris, et d'Ingoberge. Elle fut mariée à Ethelberg, roi de Kent, en Angleterre. Ce prince était païen; Berthe parvint à lui faire embrasser la religion catholique. Il fut baptisé par le moine Augustin, en 597.

BERTHE, qui fut appelée *Berthe aux longs pieds*, était fille de Caribert, comte de Laon. Elle épousa Pepin le Bref. Lorsque Pepin changea son titre de maire du palais contre celui de roi, il se fit couronner avec Berthe dans l'assemblée qu'il avait convoquée à Soissons en 751. Tous les écrivains contemporains se sont accordés pour faire l'éloge de Berthe. Elle fut mère de six enfants, parmi lesquels il faut compter Carloman et Charles (depuis Charlemagne), qui régnèrent après la mort de leur père. Quand Pepin mourut, en 769, Berthe conserva une grande autorité sur les rois de Neustrie et d'Austrasie. Ce fut elle qui sépara Charlemagne d'Himiltrude, pour le marier à la fille de Didier, roi des Lombards. Elle mourut, en 788, à Choisy, et fut enterrée auprès de son époux dans la basilique de Saint-Denis. Le nom de *Berthe aux grands pieds* est resté célèbre au moyen âge. Il a fourni matière au poète Adenez pour écrire une des épopées du cycle carlovingien.

BERTHE, femme de Robert. Elle était fille de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et veuve d'Eudes, comte de Chartres, qui mourut en 995. Robert l'épousa dans la première année de son veuvage. L'Église s'opposa à cette union, parce que Berthe était cousine de Robert au quatrième degré, et parce que Robert avait servi de parrain à l'un des enfants d'Eudes et de Berthe. Le roi essaya d'apaiser la cour de Rome; mais ce fut en vain, car Grégoire V, en 998, convoqua un concile, où il prononça des peines sévères contre Robert, Berthe et Archambaud, archevêque de Tours, qui avait présidé à la cérémonie du mariage. Les articles du concile étaient ainsi conçus : « Que le roi Robert, qui a épousé Berthe, sa parente, contre les saints canons, la quitte aussitôt, et fasse une

« pénitence de sept ans, conformément
« aux lois de l'Église. S'il n'obéit pas,
« qu'il soit anathème. Qu'il en soit de
« même en ce qui concerne Berthe.
« — Qu'Archambaud, archevêque de
« Tours, qui a consacré cette union in-
« cestueuse, et tous les évêques qui l'ont
« autorisée par leur présence, soient
« suspendus de la très-sainte commu-
« nion, jusqu'à ce qu'ils aient fait satis-
« faction au saint-siège apostolique. »
Effrayé par ces menaces, Robert céda
enfin, et se sépara de Berthe. Trois
ans après, il épousa Constance, fille
de Guillaume Taillefer, comte de Tou-
louse; mais ce nouveau mariage ne
put lui faire oublier la femme qu'il
avait tant aimée.

BERTHE de Hollande avait été mariée à Philippe I^{er}, en 1071. Louis VI, surnommé *le Gros*, et deux autres enfants étaient issus de ce mariage. Le roi Philippe se sépara de Berthe pour se livrer en toute liberté à ses débauches. Il donna pour prétexte, aux gens d'église qui rendirent nulle cette union, une prétendue parenté. Berthe fut reléguée au château de Montreuil, où elle apprit sans doute les liaisons de son époux avec Bertrade de Montfort. Elle mourut vers 1094.

BERTHELÉMY (Jean-Simon), peintre d'histoire, naquit à Laon, le 5 mars 1743. Il étudia sous la direction de Noël Hallé, remporta le grand prix, et fut envoyé à Rome. Peu de temps après son retour, en 1780, il fut reçu à l'Académie, sur le sujet d'*Apollon qui ordonne au Sommeil et à la Mort de rendre le corps de Sarpédon à sa famille*. Cet artiste réussissait surtout dans le genre des plafonds. Plusieurs de ceux de Fontainebleau, du Muséum et du Luxembourg, sont de lui. Il mourut à Paris, le 1^{er} mars 1811.

BERTHELIN (Pierre-Charles), savant et laborieux écrivain, né à Paris, vers 1720, a publié plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons seulement une nouvelle édition du *Dictionnaire des rimes* de Richelet, Paris, 1751, et un *Supplément au Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1752, in-fol.; enfin, un excellent *Abrégé* de cet utile ouvrage,

cambre de la même année, par le duc de Rovigo. Depuis lors, le général Berthézène vit retiré des affaires, se montrant rarement à la chambre des pairs, où il se fait remarquer par la sagesse et la modération de sa conduite.

BERTHIER (Alexandre). — Il est une vérité que l'on commence à comprendre généralement aujourd'hui : c'est que le courage militaire n'implique pas toujours le courage civil, et qu'un soldat, qui par habitude ou par orgueil est capable d'affronter bravement la mort sur un champ de bataille, peut se montrer lâche et traître à la foi jurée au milieu des dangers d'une révolution. Berthier en est une preuve. Soldat plein de bravoure, organisateur et chef d'état-major d'un talent ordinaire, il serait resté obscur sans Bonaparte, et cependant, au jour du malheur, il trahit honteusement celui à qui il devait tout. Né à Versailles en 1753, Berthier fit la guerre d'Amérique avec la Fayette et Rochambeau. En 1789, il fut nommé major général de la garde nationale de Versailles; et favorisa la fuite des tantes de Louis XVI. Il reprit ensuite du service sous le général Lukner en qualité de chef d'état-major, fit avec distinction les campagnes de l'Ouest, et fut nommé en 1796 chef d'état-major de l'armée d'Italie. Il s'attacha alors à Bonaparte, qui lui confia toutes ses pensées et tous ses projets. Au 18 brumaire, Berthier contribua à la destruction du gouvernement républicain; il reçut pour récompense le portefeuille de la guerre. Dès lors, Berthier ne quitta plus Bonaparte. Chargé d'organiser le gouvernement du Piémont et de conclure la paix avec l'Espagne, il remplit avec bonheur ces deux missions. Bonaparte devenu empereur lui fit partager sa haute fortune : il le nomma maréchal de l'empire, grand veneur, chef de la première cohorte de la Légion d'honneur, prince souverain de Neuchâtel, et lui fit épouser la princesse Élisabeth-Marie, nièce du roi de Bavière. Berthier demandait toujours, et recevait toujours de nouveaux honneurs et de nouveaux grades. En

1814, épouvanté à l'idée de descendre du rang qu'il occupait, il fut un des premiers à quitter le parti de son bienfaiteur, et alla au-devant de Louis XVIII jusqu'à Compiègne. C'est là qu'il présenta à ce prince les maréchaux de l'empire. Nommé aussitôt maréchal de France, il eut l'impudeur de rentrer à Paris, en se tenant à la portière de son nouveau maître, qui le récompensa de sa trahison en lui donnant à commander une compagnie de gardes du corps et en l'élevant à la pairie. Napoléon, qui ne pouvait croire à tant d'infamie, lui écrivit de l'île d'Elbe pour lui annoncer ses projets de retour. Berthier ne lui répondit pas, et ne montra pas la lettre à Louis XVIII. Cette conduite, connue à la cour, le fit mépriser du roi et de l'empereur. Les événements de mars 1815 le jetèrent dans une grande incertitude. Il se résolut à rester neutre et à fuir à Bamberg, où ses craintes et son désespoir lui firent perdre la raison. Sa mort fut tragique. Il avait persécuté avec acharnement les sociétés secrètes dans sa petite principauté de Neuchâtel. Elles s'en vengèrent : Berthier était à sa fenêtre, lorsque six hommes masqués entrèrent dans sa chambre, et, sans dire une parole, le jetèrent dans la rue, où il fut relevé mourant.

BERTHIER (César), frère du précédent, se destina, dès sa jeunesse, à la carrière des armes; protégé par son frère, il avança rapidement. Nommé chef d'état-major de la place de Paris, il présenta, en cette qualité, les troupes de la garnison au premier consul, vers le commencement de 1804. En 1810, il fut créé successivement général de division, comte de l'empire, gouverneur du Piémont, et commandant de Corfou. Dès l'année précédente il avait été nommé intendant de la maison que l'on avait formée au pape Pie VII, retenu prisonnier à Savone. Lorsque le souverain pontife fut amené à Fontainebleau, César Berthier alla rejoindre son frère à la grande armée, et lui rendit quelques services. Il paraît cependant que sur le champ de bataille sa bravoure se de-

mentit quelquefois. Courier ayant cru voir que, dans une affaire, César Berthier n'avait pas montré une bravoure tout à fait romaine, effaca le lendemain, sur un fourgon qu'il vit passer, le nom de CÉSAR, et dit au conducteur : « Va dire à ton maître qu'il peut continuer à s'appeler Berthier, mais pour César, je le lui défends. » Suivant en tout point l'exemple de son frère Alexandre, César fut un des premiers à se soumettre aux Bourbons. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 18 août 1819, à Grosbois, chez sa belle-sœur, la princesse de Neuchâtel.

BERTHIER (Guillaume-François), célèbre jésuite, naquit à Issoudun, dans le Berry, le 7 avril 1704. Après avoir professé les humanités à Blois, la philosophie à Rennes et à Rouen, et la théologie à Paris, il fut choisi, en 1742, pour remplacer le P. Brumey, dans la continuation de l'*Histoire de l'Église gallicane*, commencée par le P. Longueval. Les six derniers volumes de cet ouvrage sont de lui. Les faits, dans cette histoire, sont bien discutés, la critique y est saine, le ton modéré, le style simple et grave. En 1745, Berthier fut chargé de rédiger le *Journal de Trévoux*, emploi qu'il exerça jusqu'à la suppression de son ordre, et qui lui attira quelques désagréments de la part des auteurs dont il critiqua les ouvrages. Le dauphin, père de Louis XVI, l'attacha, en 1762, à l'éducation de ses fils et le fit nommer garde de la bibliothèque du roi. Lors de la suppression de l'ordre des jésuites, en 1764, le P. Berthier se retira au delà du Rhin, à Offenbourg. Il n'y resta que dix ans. Au bout de ce temps, il obtint la permission de rentrer en France, et de fixer sa retraite à Bourges, où il avait un frère et un neveu chanoines de la cathédrale. Il mourut dans cette ville, le 15 décembre 1782. L'assemblée du clergé de France venait de lui accorder une pension de mille livres. Outre sa continuation de l'*Histoire de l'Église gallicane*, qui est son principal titre de gloire, le P. Berthier

avait encore publié plusieurs ouvrages sur des matières de piété et de controverse.

BERTHIER (J. B.), père du prince de Neuchâtel, naquit à Tonnerre, en 1721. Le maréchal de Belle-Isle, qu'il avait suivi dans ses campagnes, en qualité d'ingénieur-géographe, le chargea, pendant son ministère en 1759, de construire, à Versailles, les hôtels de la guerre, de la marine, et des affaires étrangères. Ces bâtiments se font remarquer par leur simplicité et le bon goût de leur ornementation. Louis XV nomma Berthier directeur du dépôt de la guerre : secondé par ses trois fils, Alexandre, César et Léopold, il leva et exécuta la carte des chasses du roi, gravée par Tardieu, en onze feuilles. Ce chef-d'œuvre de topographie lui valut des récompenses brillantes. Berthier mourut en 1804. Il avait été nommé commandant en chef du corps des ingénieurs-géographes des camps et armées, et il a formé un grand nombre d'excellents élèves.

BERTHIER (Victor-Léopold), frère du prince de Neuchâtel, général de division, né à Versailles, le 12 mai 1770, entra jeune dans les gardes de la porte, et en sortit pour entrer avec le grade de sous-lieutenant au régiment de la Fère. En 1794, il fut nommé chef de bataillon et ingénieur-géographe ; créé adjudant général en 1795, il passa, en 1799, à la tête de l'état-major de l'armée de Naples, et fut fait général de brigade sur le champ de bataille de la Trebbia. On lui décerna un sabre d'honneur pour la conduite qu'il avait tenue dans les journées des 18 et 19 brumaire. En 1803, il fut nommé chef d'état-major de l'armée du Hanovre, et général de division. En 1805 et 1806, il fit les campagnes d'Autriche et de Prusse, et se distingua à la bataille d'Austerlitz et à la prise de Lubeck. Il mourut à Paris, le 21 mars 1807.

BERTHIER DE SAUVIGNY était, avant la révolution, conseiller d'État et intendant de Paris : ses manières dures et hautesaines, ainsi que l'opposition vic-

ces, mais qui sont à peu près oubliés maintenant.

BERTILDE (sainte), première abbesse de Chelles, était issue de l'une des premières familles du Soissonnais. Elle prit la voile au monastère de Jouarre, où elle fut longtemps prieure. Sainte Batilde, reine de France, veuve de Clovis II, l'en tira en 656, pour la faire abbesse du monastère de Chelles qu'elle venait de fonder. Elle y mourut, le 5 novembre 702, à l'âge de soixante-quatorze ans. On peut voir sa vie dans le P. Mabillon, siècle III, partie 1^{re} (Vies des saints de l'ordre de Saint-Benoît), et dans Baillet, Vies des saints, 5 novembre.

BERTIN (Antoine), l'un des poètes qui, au dix-huitième siècle, ont cultivé avec succès la poésie érotique. Bertin était né à l'île Bourbon en 1752. Il fit ses études au collège Duplessis, et malgré les succès qu'il y remporta, et qui semblaient l'appeler à une autre carrière, il entra au service, et s'y distingua assez pour obtenir de bonne heure le grade de capitaine de cavalerie. Ce titre ne l'empêcha pas d'être homme du monde et poète. Un premier recueil de vers, publié en 1773, fit concevoir une idée favorable de son talent poétique. Mais ce qui fonda surtout sa réputation ce furent ses livres des *Amours*, qui parurent en 1782. Il est étonnant que la Harpe, qui nous a fait avec un si grand détail l'histoire littéraire du dix-huitième siècle, n'ait pas dit un mot de cet ouvrage, qui, sans offrir des qualités du premier ordre, est loin cependant de mériter le dédain de l'oubli. On trouve de temps en temps, dans les vers où le poète célèbre ses amours avec Eucharis, des traits de passion que n'offrent pas les autres poésies érotiques de ce temps. En plusieurs endroits, on y sent quelque chose du feu de Properce. Une autre ressemblance que Bertin offre avec le chantre de Cynthie, mais qu'il était plus facile d'avoir, c'est la liberté peu chaste des aveux et des peintures. On doit lui faire un reproche de ce défaut de pudeur; mais nous lui reprocherons

surtout d'être inégal dans sa poésie, d'y laisser des vers prosaïques ou languissants, qui viennent affaiblir l'impression heureuse qu'un mouvement passionné ou une image séduisante avait produite. Il ne sait pas non plus bien fondre les couleurs qu'il emprunte à l'antiquité avec celles que lui fournissent les mœurs modernes. Mais ce qui doit protéger son nom, c'est qu'on trouve au fond de ses élégies autre chose et mieux que cette galanterie qui régnait partout au dix-huitième siècle, et qui est si froide et si éloignée de l'amour. Bertin mourut jeune. Une constante amitié l'avait uni à Parny, qui était son compatriote. On a de lui, outre les *Amours* et les *Poésies diverses*, un *Voyage en Bourgogne*, en prose et en vers.

BERTIN (Antoine), curé de Saint-Remi de Reims, naquit à Droupt-Saint-Basle en 1761. Il est auteur de quelques ouvrages fort estimés, dont un, *les Éléments d'histoire naturelle*, a eu jusqu'à cinq éditions. L'abbé Bertin fut un des premiers ecclésiastiques qui adhérèrent à la constitution civile du clergé. Aussi eut-il à subir sous la restauration des persécutions qui abrégèrent, dit-on, ses jours. Il mourut à Reims, le 20 juillet 1823, et y fut universellement regretté.

BERTIN D'ANTILLY (Louis-Auguste), littérateur, né vers 1760, à Paris, était fils naturel de Bertin de Blagny. Il donna au théâtre italien, depuis théâtre Feydeau, plusieurs pièces aujourd'hui oubliées, dont la musique fit alors tout le succès. En 1797, il crut trouver une spéculation plus heureuse dans la manifestation d'un royalisme violent, et publia contre le Directoire le journal intitulé *le Thé*, qui cessa de paraître après cinq mois d'existence. Condamné, le 18 fructidor, à la déportation, il échappa aux recherches de la police, et se réfugia à Hambourg, où il fonda le journal *le Censeur*. Il allait être livré par le sénat de cette ville aux agents de Bonaparte, quand Paul I^{er}, empereur de Russie, auquel il avait offert un poème adulateur et contre-révolutionnaire, le fit réclamer, et

l'attacha comme poète au théâtre de sa cour. Il mourut à Saint-Pétersbourg, en 1804.

BERTIN DE BLAGNY (Auguste-Louis), membre de l'Académie des inscriptions, était parent de Bertin, le contrôleur général. Il fut nommé en 1742 trésorier général des parties casuelles, et remplit cette charge jusqu'en 1788 où elle fut supprimée. Aimant les lettres, il consacra ses loisirs à la littérature; mais d'une conduite peu régulière, il amusa plus d'une fois les oisifs à ses dépens, par ses liaisons avec des actrices et des danseuses (*). Le recueil de l'Académie des inscriptions, où il fut admis comme associé, en 1749, contient de lui deux mémoires, l'un intitulé : *Réflexions sur la vénalité des charges en France*, xxii, 278; et l'autre : *Dissertation sur les bailliages royaux*, xxiv, 737. On ignore la date de sa mort; seulement, on sait que son nom se trouve encore sur la liste des académiciens, en 1791.

BERTIN DE VAUX (Louis-Ferdinand), journaliste, né à Paris, le 13 décembre 1766. La vie de MM. Bertin est tellement liée à la fortune du *Journal des Débats*, que parler d'eux, c'est parler du journal. Après avoir guerroyé contre les hommes qui sauvaient la France en 1793, M. Bertin de Vaux l'ainé fonda, avec son frère, en l'an VIII, le *Journal des Débats*, dont l'opinion était monarchique. Un an après, M. Bertin, convaincu d'avoir pris part à la conspiration du chevalier de Coigny, fut arrêté et emprisonné au Temple. Pendant sa détention, qui dura neuf mois, il continua de rédiger son journal. Mis en liberté, il fut arrêté de nouveau sur le même motif, et déporté à l'île d'Elbe. Mais bientôt il obtint la permission de voyager en Italie pendant deux ans. Il ne revint à Paris qu'en 1815. Pendant son exil, il avait cessé de rédiger le journal, mais il n'en avait pas aliéné la propriété. En 1811, Bonaparte, qui

ne respectait même pas le droit de propriété, s'empara du journal de MM. Bertin, lui donna le nom de *Journal de l'Empire*, et en fit l'organe officiel du gouvernement. Le 30 mars 1814, MM. Bertin furent remis, par Louis XVIII, en possession de leur journal, et les rédacteurs eurent toute faculté d'exprimer leur reconnaissance en préconisant la restauration. Lors des événements de 1815, M. Bertin l'ainé suivit Louis XVIII, et rédigea le *Moniteur de Gand*, auquel travaillèrent MM. Châteaubriand, Guizot, Pradel, Lally-Tollendal, et Louis XVIII lui-même. Ce journal n'est le plus souvent qu'un tissu d'injures contre Bonaparte. De retour à Paris, M. Bertin reprit la direction du *Journal des Débats*, qui soutint alors toutes les tentatives de la chambre introuvable, et ouvrit ses colonnes à tous les chevaliers de la monarchie du droit divin. M. Decazes, qui sut si habilement complaire à son maître par la mise en pratique du système de bascule, ne put alors trouver grâce devant le royalisme de M. Bertin, qui ne redevint complètement ministériel qu'à l'avènement de M. de Châteaubriand. Cet écrivain, dont les tendances devenues libérales effrayaient le pouvoir, ayant été éliminé du ministère, M. Bertin de Vaux l'imita dans son opposition. Sans doute, son habileté en matière politique lui faisait comprendre que les réactions possibles dans les moments de confusion et d'abatement, devenaient dangereuses lorsque le sentiment de la dignité nationale se fait jour de nouveau; aussi fit-il, par prévision, contre les ministères Villele et Polignac, une opposition systématique. Il attaqua également le ministère lorsque M. de Peyronnet présenta les projets de loi sur le droit d'aînesse et sur l'établissement de la censure. Le 10 août 1829, deux jours après la formation du ministère Polignac, un article du *Journal des Débats* fut incriminé, malgré son ton de pitié sentimentale. Condamné en police correctionnelle, M. Bertin de Vaux en appela devant la cour royale, qui l'acquitta, après avoir en-

(*) Voy. Lettre de Voltaire à d'Argental du 11 octobre 1761; Mémoires de Bachaumont, t. I, p. 5; Dictionn. néologique des hommes et des choses, t. II, p. 59.

tendu sa pompeuse déclaration de foi royaliste. Dans les premiers moments de la révolution de 1830, le *Journal des Débats* hésita d'abord à se prononcer; le terrain était encore bouleversé, la nouvelle monarchie était battue en brèche par de puissants ennemis, le temps n'était pas venu de se déclarer. Mais à peine la nouvelle monarchie eut-elle triomphé de ses ennemis, que le *Journal des Débats* se mit à son service, comme il avait été à celui de l'ancienne royauté. M. Bertin de Vaux s'est adjoint un grand nombre de rédacteurs d'un talent incontestable; aussi son journal est-il l'un des mieux rédigés des feuilles françaises.—M. Bertin de Vaux jeune, né à Paris en 1771, fonda en 1801 une maison de banque; en 1805, il fut élu juge au tribunal de commerce; en 1815, il présida le collège électoral du deuxième arrondissement de Paris. Sous M. Decazes, il obtint la place de secrétaire général de la police; il donna sa démission en 1817. En 1820, nommé député par le grand collège de Seine-et-Oise, il fit de l'opposition avec le *Journal des Débats*. Réélu en 1824, il accepta une place de conseiller d'État sous M. de Châteaubriand. Il se retira avec lui, et continua son opposition. Toujours élu depuis 1830, il a toujours voté avec tous les ministères et figure sur la liste des pairs depuis quelques années.

BERTIN (Exupère-Joseph), célèbre anatomiste, né à Tremblai en Bretagne, le 27 septembre 1712, acquit une grande célébrité par ses travaux en anatomie et en physiologie. Reçu médecin à Rennes en 1737, et docteur régent de la faculté de médecine de Paris en 1741, il accepta à la fin de cette année la place de médecin des princes de Moldavie. Pendant son séjour dans ce pays, l'Académie des sciences le nomma son correspondant; et à son retour, en 1744, son associé. Épuisé par les fatigues de ses voyages et plus encore par l'ardeur avec laquelle il se livrait au travail, il se vit bientôt atteint d'une maladie dangereuse qui le força d'aller respirer l'air

natal. Il se retira alors dans les environs de Rennes, où il continua à s'occuper de travaux anatomiques, et où il mourut d'une fluxion de poitrine, le 21 février 1781. Les Mémoires de l'Académie des sciences contiennent de lui quelques mémoires fort savants. Il a, en outre, publié plusieurs ouvrages qui firent beaucoup de bruit à l'époque de leur apparition. Le plus estimé est son *Traité d'ostéologie*, 4 vol. in-12, 1754, que l'on consulte encore avec fruit de nos jours.

BERTIN (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, naquit dans le Périgord en 1719. Successivement conseiller et président au grand conseil, il fut un des juges du célèbre Mahé de la Bourdonnais, et, suivant Voltaire, ce fut lui qui fit rendre justice au vainqueur de Madras. Bertin fut ensuite intendant du Roussillon, puis de Lyon, et devint enfin, en 1757, lieutenant général de police à Paris. Deux ans après, il fut appelé au ministère en qualité de contrôleur général des finances. Les dépenses de la guerre et les prodigalités de la cour avaient vidé les coffres de l'État; la ressource des emprunts était épuisée, le crédit public était nul; Silhouette, prédécesseur de Bertin, avait vainement tenté de le rétablir; les demi-mesures qu'il avait employées n'avaient eu aucun résultat, et ses réformes avaient soulevé contre lui toute la foule des courtisans. Bertin fut plus heureux; il sut, sans rien retrancher des dépenses de la cour, sans opérer aucune réforme gênante, en anticipant seulement par des emprunts sur les ressources à venir, subvenir à tous les besoins du moment. Mais de tels procédés ne pouvaient être indéfiniment employés; quand vinrent les époques fixées pour le paiement des emprunts, il fallut avoir recours à d'autres expédients. Un seul moyen s'offrit alors au ministre pour sortir d'embaras: ce fut de lever de nouveaux impôts. Mais les parlements réclamèrent, et refusèrent d'enregistrer les édits. Bertin effrayé donna sa démission. Il fut remplacé par Laverdy. En quittant le

ministère, il conserva sa place au conseil et le traitement de ministre d'Etat. Il fit encore partie du ministère en 1774, après la retraite du duc d'Aiguillon, mais par intérim seulement, et jusqu'à la nomination du comte de Vergennes. On croit qu'il mourut en 1792, âgé d'environ soixante et treize ans. On doit dire, à la louange de Bertin, que si son ministère ne fut remarquable par aucune réforme importante, il fonda du moins d'utiles établissements. Les lettres et les arts n'eurent jamais de plus zélé protecteur; c'est à lui que l'on doit la publication des *Mémoires du P. Amiot sur les Chinois*, l'une des plus importantes publications du dix-huitième siècle. C'est lui aussi qui eut l'idée d'établir à Paris un dépôt général des chartes, et de faire rechercher pour cet établissement, dans la capitale, dans les provinces et même à l'étranger, tous les documents inédits relatifs à l'histoire de France (voy. l'article BERQUIGNY). Enfin c'est à lui que la manufacture de Sèvres est redevable de son développement, et il peut être considéré comme le fondateur des écoles vétérinaires en France, puisque c'est à sa protection que Bourgelat dut les fonds avec lesquels il établit celle de Lyon, la plus ancienne du royaume. Bertin contribua aussi puissamment à l'établissement de nombreuses sociétés d'agriculture à Paris et dans les provinces. L'Académie des sciences et celle des inscriptions et belles-lettres l'avaient admis au nombre de leurs membres honoraires, la première en 1763, la seconde en 1772.

BERLIN (Jacques). — L'une des plus odieuses dispositions de l'acte de révocation de l'édit de Nantes accordait comme salaire, aux dénonciateurs qui feraient connaître les biens des fugitifs, la moitié de la valeur des meubles et la moitié du revenu des immeubles pendant dix ans. Un scandale sans exemple eut lieu alors : un homme, au nom duquel il faut imprimer une flétrissure ineffaçable, Jacques Bertin, demanda au conseil privé le privilège des dénonciations dans plusieurs provinces; et le conseil privé rendit, le 23

octobre 1703, l'arrêt suivant : « Sur ce
« qui a été représenté au roi étant en
« son conseil, que le sieur Jacques
« Bertin, après plusieurs recherches
« qu'il a faites dans les provinces de
« Normandie et de Picardie, les trois
« évêchés de Metz, Toul et Verdun et
« frontière de Champagne, a une con-
« naissance certaine de plusieurs biens
« et effets recelés appartenant à diffé-
« rents particuliers de la religion pré-
« tendue réformée, ou nouveaux con-
« vertis sortis du royaume, au préjudice
« des défenses portées dans les édits et
« déclarations de Sa Majesté, le re-
« couvrement ou régie desquels empê-
« cherait que ceux qui les possèdent
« n'en fissent passer aucune partie dans
« les pays étrangers, comme ils font
« au préjudice des défenses portées par
« les édits et déclarations; et que, s'il
« plaisait à Sa Majesté de lui accorder
« le *tiers* tant des meubles que du
« revenu de ces immeubles, de ces
« biens cachés qu'il a découverts et dé-
« couvrira, il offrirait de donner des
« déclarations desdits biens et effets,
« et de faire toutes les diligences né-
« cessaires à ses frais et dépens, sous
« le nom du sieur Boucher, commis par
« Sa Majesté à la recette des biens de
« ceux qui ont contrevenu aux édits
« et déclarations, pour les retirer de
« ceux qui les tiennent cachés, ou qui
« en jouissent sans titre valable; offrant
« aussi de supporter les dommages et
« intérêts de ceux qu'il dénoncerait,
« s'ils possédaient à titre légitime; le
« tout vu et considéré, où le rapport
« du sieur Chamillart, contrôleur gé-
« néral des finances, le roi étant dans
« son conseil, a accepté et accepte les
« offres faites par ledit Bertin, et le
« privilège lui est accordé pour douze
« années..... » L'édit accordait la moi-
« tié aux dénonciateurs, et ledit Bertin
« offrait de se contenter du *tiers*, à con-
« dition que personne ne viendrait lui
« faire concurrence; et les offres furent
« acceptées, le tout vu et considéré, le
« roi étant dans son conseil. Que dire
« de ce monopole des dénonciations ad-
« jugé au plus offrant et dernier enché-
« risseur!

BERTIN (Nicolas), l'un des peintres les plus estimés du dix-septième siècle, naquit à Paris, en 1667. Son frère, qui était sculpteur, lui donna les premières leçons de dessin. Il étudia ensuite sous Jouvenet et Bon-Boul-longue. A dix-huit ans, il obtint le grand prix de peinture, et fut envoyé à Rome en qualité de pensionnaire du roi. Mais une intrigue amoureuse qu'il eut avec une jeune princesse romaine le força de s'enfuir de cette ville. Il revint alors à Paris, où il fut, en 1703, reçu à l'Académie, sur un tableau représentant *Hercule qui délivre Prométhée*. Professeur en 1716, et ensuite adjoint au recteur, il fut nommé, par le duc d'Antin, directeur de l'Académie de Rome; mais le souvenir du motif qui lui avait fait quitter cette ville, lui fit refuser cette place. Il refusa également de se rendre à Munich et à Mayence, ainsi que l'en priaient les électeurs, et mourut à Paris, en 1736, à l'âge de soixante-neuf ans. Un de ses meilleurs tableaux est celui qu'il fit pour l'église Saint-Germain des Prés, et qui représente *saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine Candace*.

BERTIN (mademoiselle Rose), marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, née à Amiens, en 1744, fut envoyée à Paris, par ses parents, à la modiste de la cour. Le moment était favorable; le mariage de deux princes du sang devait bientôt se célébrer, et des commandes considérables venaient d'être faites. On eut le temps d'apprécier les talents de mademoiselle Rose. Aussi la choisit-on pour aller à la cour y présenter les objets confectionnés. La beauté de cette jeune personne, l'aisance de ses manières, les grâces de son esprit, furent remarquées par les princesses de Conti et de Lamballe, et par la duchesse de Chartres, qui la recommandèrent à la reine. Cette princesse, jugeant bientôt par elle-même du mérite de mademoiselle Rose, voulut contribuer à sa fortune, et la chargea exclusivement de fournir d'objets de mode, pour son propre compte, la maison royale. C'est à cette époque qu'elle reprit son nom de Bertin. Dès

lors rien ne fut réputé de bon goût, s'il n'était l'ouvrage de mademoiselle Bertin; aussi sa réputation devint-elle européenne, et les cours étrangères se reconnurent tributaires de ses talents. Accueillie par la reine, chez qui elle avait, presque à toute heure, ses entrées libres, il était difficile que mademoiselle Bertin n'éprouvât pas quelque mouvement de vanité. On cite à ce sujet l'anecdote suivante : Une dame du plus haut rang venait lui demander des articles commandés depuis longtemps : « *Je ne puis vous satisfaire*, » répondit mademoiselle Bertin : « *dans le conseil tenu dernièrement chez la reine, nous avons décidé que ces modes ne paraîtraient que le mois prochain.* » Cette petite vanité est ridicule; mais la conduite de mademoiselle Bertin envers sa bienfaitrice est de nature à racheter tous les ridicules. Aux jours de la terreur, des commissaires se présentèrent chez mademoiselle Bertin pour lui demander les mémoires de ses créances contre la reine. Mademoiselle Bertin, instruite à l'avance de la démarche qui devait avoir lieu, et du funeste résultat qui pouvait en être la suite, avait anéanti tout ce qui décelait les sommes restant dues par la reine, et affirma, avec une inébranlable fermeté, que Marie-Antoinette ne lui devait rien. Mademoiselle Bertin est morte à Paris, le 22 septembre 1813, à l'âge d'environ soixante-neuf ans. On a publié à Paris et à Leipzig des mémoires sous le nom de mademoiselle Bertin; mais ils sont apocryphes. Sa famille a constamment réclamé contre leur authenticité.

BERTIN (René-Hyacinthe), fils aîné du célèbre anatomiste de ce nom (*), né à Gahard, près de Rennes, le 16 avril 1767, fit ses premières études dans cette ville, étudia la médecine à Paris, et fut reçu docteur à la faculté de Montpellier. En 1793, il servit l'armée des côtes de Brest, d'où il passa à celle d'Italie. En 1798, il fut envoyé en Angleterre comme inspecteur

(*) Voyez BERTIN (Exupère-Joseph.)

général du service de santé des prisonniers français; et, pendant l'année qu'il y resta, il rendit de très-grands services à ses compatriotes. A son retour en France, il fut nommé médecin de l'hôpital Cochin et de celui des Vénériens, et fit, en 1807, les campagnes de Prusse et de Pologne. En 1822, l'amitié d'un ministre lui fit donner la chaire d'hygiène, que la mort de Hallé laissait vacante à la faculté de Paris. Il est mort en 1827, après avoir publié : 1° *Quelques observations critiques, philosophiques et médicales sur l'Angleterre, les Anglais, et les Français détenus dans les prisons de Plymouth*, Paris, 801, in-12; 2° *Dissertation sur l'emploi des incisions dans les plaies d'armes à feu*, Paris, 1802, in-8°; 3° *Traité de la maladie vénérienne chez les nouveaux-nés, les femmes et les nourrices*, Paris, 1810, in-8°; 4° *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux*, Paris, 1824, in-8°. Pendant son voyage en Angleterre, il avait traité les *Éléments de la doctrine de Brown*.

BERTIN (Théodore-Pierre), littérateur, naquit dans la Brie, vers 1760. Ouvrier et laborieux, il publia, jeune encore, plusieurs traductions de l'anglais, puis une simplification du système de sténographie de Taylor, au moyen de laquelle il recueillit pour les journaux, en 1790, les discours prononcés à la tribune législative. Il fut successivement libraire, relieur, et inventé pour diverses inventions, sans parvenir à améliorer sa position. En 1814, espérant sans doute que son zèle serait récompensé, il écrivit une brochure intitulée : *Le Cri de l'Indignation, ou l'Ami des Bourbons*. Mais il en fut pas moins réduit à continuer le ingrat métier de traducteur. Il mourut à Paris, en 1819. Ses trauctions et ses opuscules ont été énumérés par M. Quérard dans la *France éraire*, et par l'auteur de la *Biographie des hommes vivants*, tome I, page 319.

BERTIUS (Pierre), géographe et historien, naquit en Flandre, le 14 novembre

1565. Après avoir fait ses études à Leyde, il y obtint une chaire de professeur; mais ayant pris parti pour les doctrines arminiennes, il fut destitué et obligé, en 1620, de se réfugier en France. Deux ans auparavant, Louis XIII lui avait donné le titre de son géographe. Il abjura le protestantisme, puis fut nommé professeur d'éloquence, historiographe du roi, et professeur royal de mathématiques. Bertius mourut le 3 octobre 1629. Il a publié des ouvrages théologiques et géographiques. Nous ne parlerons pas des premiers; nous citerons seulement ceux des derniers qui ont donné à Bertius une réputation plus brillante que méritée. Le plus célèbre de ces ouvrages est le *Theatrum geographiæ veteris*, 2 vol. in-fol., 1618-1619, compilation des ouvrages de Ptolémée, de l'Itinéraire d'Antonin, de la Notice des provinces, de la table de Peutinger, etc. On doit encore à Bertius des cartes des évêchés des Gaules, de l'empire de Charlemagne, et de presque toutes les parties du monde connu des anciens. Mais son ouvrage le plus savant est celui qu'il composa en 1629, à l'occasion de la construction de la digue par laquelle Richelieu fit fermer le port de la Rochelle. Cet ouvrage a pour titre : *De aggeribus et poulibus hactenus ad mare extractis digestum novum*. Il a été réimprimé dans le *Thes. antiq. rom.*, t. II, p. 916. On y trouve des détails fort curieux.

BERTOLIO (Antoine-René-Constantine), né à Avignon, se destina d'abord à l'état ecclésiastique. Reçu avocat au parlement, en 1775, il coopéra au *Répertoire de jurisprudence* de Guyot et au *Dictionnaire de droit de l'Encyclopédie méthodique*. Lorsque la révolution éclata, il embrassa avec ferveur les idées nouvelles. Représentant de la commune de Paris, il se présenta, le 6 juillet 1789, avec une députation de la ville, à la barre de l'Assemblée nationale, et y prononça un discours sur la délivrance des gardes françaises détenus à l'Abbaye. Il en prononça un second, le 13 juillet 1790, dans l'église métropolitaine de Paris,

à l'occasion du *Te Deum* chanté pour l'anniversaire de la prise de la Bastille. La même année, il publia un pamphlet intitulé : *Ultimatum à monseigneur l'archevêque de Nancy*, dans lequel il soutenait que le catholicisme n'était pas la religion de l'État, mais une religion dans l'État. Secrétaire de légation à Rastadt, sous le Directoire, il fut nommé ensuite commissaire à Rome avec Duport, en remplacement de Daunou et de Monge. L'année suivante, lorsque la république romaine eut été constituée, il reçut le titre d'ambassadeur près du nouveau gouvernement. En 1799, lorsque les Anglo-Napolitains vinrent assiéger Rome, il fit preuve de courage et de fermeté dans le conseil de guerre tenu pour la capitulation, et il obtint, pour retourner en France, une garde d'honneur, composée d'une compagnie de grenadiers armés, et d'une pièce de canon servie par ses canonniers; c'est le premier exemple d'une semblable capitulation. Sous le consulat de Bonaparte, Bertolio fut nommé grand juge à la Guadeloupe. Lorsque cette colonie eut secoué le joug de la métropole, il revint en France et obtint une place de conseiller à la cour royale d'Amiens, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1812.

BERTON (Henri Montan), fils de Pierre Montan Berton, naquit à Paris, le 17 septembre 1767, et montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions pour la musique. Il entra à l'âge de treize ans, comme violon, à l'orchestre de l'Opéra, se livra avec ardeur à la composition, malgré l'opposition de ses maîtres, qui avaient prononcé qu'il n'y réussirait pas, et parvint à se faire confier, par Morlière, son opéra de la *Dame invisible*. Sa partition achevée, il hésitait à la faire connaître; on la porta, sans le lui dire, à Sacchini, qui prit le plus vif intérêt au jeune compositeur, l'invita à venir travailler auprès de lui, et ne cessa de le diriger dans ses études jusqu'à sa mort. Devenu un des plus célèbres musiciens de l'époque, M. Berton fit partie du Conservatoire dès la formation de cet

établissement, comme professeur d'harmonie. En 1807, il prit la direction des Bouffes, la garda pendant deux ans, et entra ensuite, comme chef du chant, à l'Académie de musique. M. Berton débuta aux Italiens, en 1786, par le *Premier navigateur*. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Ponce de Léon*, dont il fit le poème et la musique; *Montano et Stéphanie*, le *Délire*, le *Concert interrompu*, *Aline, reine de Golconde*, la *Romance*, les *Maris garçons*, *Ninon chez madame de Sévigné*, *Françoise de Foix*. M. Berton est l'un de nos compositeurs les plus spirituels et les plus gracieux; il est aussi l'un des plus savants. Son style est pur, son harmonie correcte et élevée. Depuis 1815, M. Berton appartient à l'Institut comme membre de l'Académie des beaux-arts.

BERTON (Jean-Baptiste, baron), naquit le 15 juin 1769, à Francheval, près Sedan. A dix-sept ans, il entra à l'école militaire de Brienne, d'où il passa ensuite à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne. Nommé, en 1792, sous-lieutenant dans la légion des Ardennes, il fit avec ce corps les premières campagnes des armées du Nord; de Sambre-et-Meuse. Elevé alors au grade de capitaine, il servit dans l'état-major de Bernadotte et de Victor pendant les campagnes de 1806 et de 1807. Il se distingua particulièrement à Friedland. Sa belle conduite dans cette bataille le fit remarquer du général Victor, qui le mena avec lui en Espagne, et après la bataille de Somosierra, le présenta à Napoléon, à la revue de Burgos, comme le *premier chef d'escadron de l'armée pour la valeur* et les talents. Peu après, Berton fut nommé chef d'état-major, et continua à se montrer digne du grade auquel venait d'être élevé. Blessé à Ocera près de Sobieski, ce prince l'embrassa en lui disant : « Je ferai savoir à la nation la manière dont vous venez de vous conduire à la tête de ses bataillons fantaisistes. » Nous ne suivrons pas Berton dans les nombreuses campagnes qu'il a faites, et dans lesquelles il sut maintenir la réputation de bravoure

d'habileté qui lui avait fait accorder ses premiers grades, et lui valut enfin celui de général. Disons seulement qu'il se distingua encore à la bataille de Toulouse, que la première restauration le mit à la demi-solde, mais qu'il reparut sous les armes, et combattit de nouveau à la bataille de Waterloo. Mis une deuxième fois à la demi-solde après la seconde restauration, il employa ses loisirs à des travaux littéraires, et se montra écrivain aussi distingué qu'il avait été auparavant intrépide soldat. C'est alors qu'il publia sur un ouvrage intitulé : *De la force dans les gouvernements*, un commentaire judicieusement pensé et vigoureusement écrit; cette brochure le fit mettre à la retraite. Le général Berton souffrait cruellement de l'humiliation de la France; ardent ami de la liberté, il ne pouvait voir sans indignation tous nos droits foulés aux pieds : il se laissa entraîner dans un piège infernal. Trompé par des agents provocateurs, il crut que le moment était venu de délivrer la France d'un gouvernement imposé par l'étranger. Il se mit à la tête de cent cinquante hommes, établit, le 24 février 1822, un gouvernement provisoire à Thouars, et marcha sur Saumur. Mais bientôt les insurgés se débandèrent, et Berton se réfugia à Laleu chez un de ses amis. Trahi par un nommé Wolfel, qui feignait de partager ses projets, il fut arrêté par cet infâme. Nous ne dirons pas les tortures que le gouvernement lui fit alors souffrir; nous ne rappellerons pas qu'il fut distrait de ses juges naturels, qu'on lui refusa un défenseur de son choix, et qu'on ne lui permit pas de communiquer librement avec son avocat; nous ne parlerons pas du réquisitoire du procureur général Mangin; nous croyons inutile d'ajouter que tout fut illégal dans le procès de Berton. Il fut condamné à mort par la cour royale de Poitiers, et exécuté le 6 octobre 1822. Ses dernières paroles furent : *Vive la liberté ! vive la France !*

BERTON (Louis-Sébastien), principal de l'école militaire de Brienne, na-

quit dans cette ville, le 6 mars 1745. Son père, riche cultivateur, ne négligea rien pour son éducation. Berton fit ses études à l'Université, et s'engagea dans le régiment du roi. Mais bientôt il quitta l'état militaire pour l'état ecclésiastique, et ses talents le firent nommer principal de l'école militaire de Brienne. Il occupa cette place jusqu'à la suppression de l'école, en 1790. Bonaparte, qui avait été son élève, se ressouvint de lui lorsqu'il devint premier consul, et lui confia la direction du lycée des arts de Compiègne. Il quitta cette place, en 1803, pour celle de proviseur du lycée de Reims, qu'il n'occupa que six ans, au bout desquels il fut destitué pour sa mauvaise administration. Il se laissa mourir de faim, le 20 juillet 1811.

BERTON (Pierre Montan), musicien compositeur, naquit à Paris en 1727. Il fit de bonne heure de si grands progrès dans son art, qu'à l'âge de douze ans, il fut en état de toucher de l'orgue et de faire exécuter plusieurs motets dans la cathédrale de Senlis. Après avoir chanté quelque temps à la cathédrale de Paris, il débuta à l'Opéra en 1744. Sa voix ayant baissé, il renonça au chant, et alla, à l'âge de vingt ans, diriger l'orchestre du théâtre de Bordeaux. Quelque temps après, il fut nommé au concours chef d'orchestre et surintendant de l'Opéra de Paris, et devint ensuite successivement maître de la musique du roi et administrateur de l'Opéra. Ce fut pendant son administration que Gluck et Piccini vinrent en France, et que le théâtre lyrique de Paris obtint de la célébrité, tant pour l'excellence de son orchestre, due à Berton, que par la représentation des chefs-d'œuvre de Gluck, au succès desquels Berton contribua d'une manière efficace. Ses travaux, comme compositeur, lui valurent une réputation justement méritée. Il mourut à Paris le 14 mai 1780.

BERTRADE de Montfort était femme de Foulques, comte d'Anjou et de Touraine, surnommé le Réchin, lorsqu'elle fut enlevée par le roi Philippe I^{er} dans un voyage qu'il fit à

Tours en 1092. Foulques le Réchin et Robert le Frison, beau-père de Berthe de Hollande, que Philippe I^{er} avait répudiée, prirent les armes pour se venger; mais ils se lassèrent promptement, et firent la paix. Les ennemis les plus redoutables du roi de France étaient les évêques, qui refusaient de le marier avec Bertrade. Philippe voulut user de rigueur envers quelques-uns d'entre eux, mais il se vit bientôt frappé par les excommunications de la cour de Rome. Quand il entra dans une ville, les chants des prêtres cessaient dans les églises, et l'on n'entendait plus le son des cloches. Dès que Philippe et Bertrade sortaient, les prêtres reprénaient leurs hymnes et les cloches retentissaient de joyeuses volées: « Entends-tu, ma belle, disait le roi en riant; entends-tu comme ces gens-là nous chassent? » En 1095, Philippe promit d'abandonner Bertrade, mais il ne tint point sa parole, et le concile de Clermont renouvela contre lui les sentences de l'excommunication. Pendant tout son règne, il fut sous le poids des anathèmes. Lorsque, vers l'année 1100 ou 1101, Philippe voulut associer au trône son fils Louis, Bertrade essaya, par tous les moyens, de l'en détourner pour y placer ses propres enfants, car Louis avait pour mère Berthe de Hollande. Elle ne put réussir. Dès lors elle chercha à faire mourir le jeune prince qu'elle poursuivait d'une haine violente. Ses projets furent découverts; et, à la mort de Philippe, elle eut le regret de voir Louis succéder à son père. Elle suscita encore des troubles au commencement du nouveau règne. Quand elle se vit trompée dans son attente, elle prit le voile et se retira dans un couvent qui dépendait de Fontevault. Elle mourut peu de temps après. On dit qu'au temps de son concubinage, elle rendit une fois visite, avec Philippe, à son ancien époux Foulques le Réchin. Tous trois se montrèrent en public et s'assirent à une même table. Bertrade avait le roi Philippe à ses côtés, et Foulques à ses pieds, sur un escabeau.

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), savant orientaliste, naquit en 1531, à Thouars en Poitou. Il était à Toulouse lors de la Saint-Barthélemy, et n'évita les fureurs du fanatisme qu'en se retirant à Genève, où il devint ministre, puis professeur d'hébreu. Il se rendit ensuite à Lausanne, où il obtint une chaire qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée en 1594. Tous ses ouvrages annoncent une profonde connaissance de la langue hébraïque. Le plus remarquable de tous est intitulé : *De politica judaica, tam civili quam ecclesiastica*, Genève, 1580, in-8°. Bertram est le premier protestant qui ait entrepris sur l'hébreu une traduction de la Bible. Sa traduction, à laquelle contribuèrent d'ailleurs Bèze, la Fave et d'autres savants, parut à Genève en 1588. On croit qu'il travailla aussi à la Bible de *Vatable*.

BERTRAND (Alexandre) fonda, à la fin du dix-septième siècle, un théâtre de marionnettes, qui bientôt fut en grande renommée. Ayant substitué aux personnages de bois qu'il faisait mouvoir de jeunes enfants qu'il dirigeait, il inquiéta la comédie française, qui obtint contre lui un arrêt en vertu duquel son théâtre fut fermé. Forcé de revenir aux marionnettes, Bertrand voulut profiter de l'expulsion des comédiens italiens, en 1697, pour s'approprier leur répertoire: il commençait à le faire jouer à ses marionnettes, lorsque la comédie française lui fit interdire absolument l'emploi des scènes dialoguées. Il représenta alors des pièces où un seul personnage débitait un long monologue auquel les autres figures de bois s'associaient par la pantomime: ce singulier genre de représentation attira encore la foule. Souvent l'acteur principal parodiait, dans un langage boursoufflé, l'inévitable pompe de la comédie française. Les marionnettes de la foire Saint-Germain furent longtemps en vogue dans le dix-huitième siècle. Bertrand mourut en 1740.

BERTRAND (Antoine-Marie), maire de Lyon, était négociant dans cette ville au commencement de la révolu-

tion, dont il adopta franchement les principes. Nommé maire en février 1792, il montra beaucoup de fermeté au milieu des troubles qui éclatèrent en 1793, et déclara aux députés des sections où les royalistes et les fédéralistes étaient en majorité, « qu'il ferait sauter leur permanence à coups de canon. » Mais les républicains étaient en trop petit nombre à Lyon pour prêter à Bertrand un utile concours. Les ennemis de la liberté triomphèrent. Châlier, dont Bertrand était l'ami, fut guillotiné; et ce vertueux citoyen fut lui-même obligé de s'enfuir. Il se rendit à Paris, où il devint un des membres les plus actifs du club des Cordeliers. Après le 9 thermidor, il fut arrêté et jeté en prison; mais il fut bientôt relâché. Sous le Directoire, il fut compromis dans la conspiration de Babeuf et acquitté, puis dans l'attaque du camp de Grenelle, où la police du temps avait attiré tous les amis ardents de la révolution. Il fut alors renvoyé avec les autres accusés devant une commission militaire, qui le condamna à mort le 18 vendémiaire an v (9 octobre 1796). Il montra beaucoup de courage en marchant au supplice. La veille de sa condamnation il avait adressé à la veuve d'un représentant qui, au 9 thermidor, n'avait pas voulu survivre aux véritables amis de la république, une lettre où l'on trouve l'expression du plus pur et du plus ardent patriotisme. Bertrand fut indignement calomnié, et pourtant aucun homme ne mérita plus que lui l'estime des gens de bien; jamais on ne vit faillir son dévouement à sa patrie, et sa fortune appartenait aux pauvres plutôt qu'à lui-même.

BERTRAND D'ALAMANON, troubadour du treizième siècle, dont il nous reste quelques pièces de vers, adressées à une tante de la fameuse Laure, et qui font regretter la perte de ses autres ouvrages.

BERTRAND DE BORN. Voyez **BORN**.

BERTRAND DE GORDON, troubadour du treizième siècle, n'est connu que par un dialogue poétique, dont l'idée est la même que celle dont Mo-

lière a tiré un si grand parti dans sa scène entre Vadius et Trissotin, des *Femmes savantes*.

BERTRAND DE LA HOSDINIÈRE (Charles-Ambroise), connu aussi sous le nom de Bertrand du Calvados, était procureur du roi à Falaise au moment de la révolution. En 1792, il fut envoyé à la Convention par le département de l'Orne; il y vota la mort de Louis XVI, et s'étant rangé du côté des girondins, il donna sa démission après la journée du 31 mai 1793. Arrêté le 2 juin suivant, il fut mis en liberté par l'entremise de Saint-Just. Après la session, il devint commissaire du Directoire dans son département, fonctions qu'il exerçait lorsqu'il fut nommé, en l'an vi (1798), député au conseil des Cinq-Cents; il s'y rangea parmi les adversaires du Directoire, après avoir hésité quelque temps entre les deux partis qui divisaient le conseil. Le 23 juillet, il contribua à la création d'une commission qui devait s'occuper des moyens d'atteindre les émigrés qui rentraient en changeant de nom; il s'éleva ensuite contre les écrivains qui attaquaient les institutions républicaines, demanda néanmoins la liberté de la presse, et fut un des plus ardents ennemis des directeurs Merlin, Treillard et la Réveillère, qu'il appelait le *triumvirat directorial*; il les invita à quitter le pouvoir, et détermina leur chute. Il proposa ensuite la réorganisation des sociétés patriotiques, comme un moyen de ranimer l'esprit républicain, altéré par les calomnies des royalistes. Il avait alors acquis une grande popularité, qu'il perdit ensuite en défendant l'élection de Sieyès, que les patriotes savaient être opposé au gouvernement démocratique. Quelques jours plus tard, il se joignit à Jourdan qui voulait que la patrie fût déclarée en danger; mais cette courageuse résolution fut rejetée. Au 18 brumaire, Bertrand voulut, à Saint-Cloud, opposer de la résistance à l'usurpation de Bonaparte; il proposa même d'ôter au général le commandement des grenadiers du corps législatif; mais il fut exclu du

Sainte-Hélène. Depuis ce moment, fidèle à la mauvaise comme à la bonne fortune de Napoléon, il ne le quitta plus, partagea et adoucit ses infortunes, et ne songea à revenir en France qu'après avoir recueilli son dernier soupir. Il avait été condamné à mort par contumace, le 7 mai 1816; mais à son retour, en 1821, Louis XVIII annula par ordonnance le jugement prononcé contre lui, et le réintégra dans tous ses grades militaires. Appelé peu de temps après à la chambre des députés, le général Bertrand a constamment siégé parmi les défenseurs des libertés publiques. Le courage et la persévérance de ses attaques contre les entraves apportées par le gouvernement à la liberté de la presse, méritent une mention particulière. Le général Bertrand vient de recevoir dans ces derniers temps une mission honorable que personne n'était plus digne que lui de remplir. Chargé de présider à la translation des cendres de l'empereur, il est parti pour l'île Sainte-Hélène avec l'escadre qui doit les ramener en France. Précédemment, il avait remis entre les mains du roi les armes léguées par Napoléon à la France, et qui doivent être déposées sur le tombeau que l'on élève à ce grand homme sous le dôme des Invalides.

BERTRAND (Jean-Baptiste), médecin, et membre de l'académie de Marseille, se distingua par son zèle et son dévouement pendant la peste qui désola cette ville en 1720. Il était né à Martigues, le 12 juillet 1670. Il mourut à Marseille, le 10 septembre 1752. Outre quelques ouvrages sur les différentes parties des sciences médicales, on a de lui une *Relation historique de la peste de Marseille*, où l'on trouve de bonnes observations et de curieux détails.

BERTRAND (Jean-Baptiste), grammairien, né en 1764, à Cernay-lez-Reims, entra fort jeune chez les oratoriens. Quand la révolution éclata, il vint chercher à Paris des moyens d'existence, fut quelque temps employé à la bibliothèque du Louvre, puis travailla comme correcteur d'é-

preuves dans plusieurs imprimeries. On le retrouve plus tard professeur à l'école centrale de Limoges, et en 1803 au lycée de Rennes. Il exerça en même temps dans cette ville la profession de libraire; mais son caractère plein d'aigreur lui fit des ennemis, surtout parmi les membres de la société académique. Il revint à Paris, où il s'occupait à surveiller la publication de nombreux ouvrages. Il composa diverses dissertations, tant grammaticales qu'archéologiques, une entre autres qu'il lut à l'Institut en 1797, et dans laquelle il cherche à établir ce point, bien peu important quant au fond, *qu'il y a des cas dans toutes les langues, et que c'est une erreur de croire qu'il n'y en ait pas dans les noms français*. Il mourut en 1830, à Sainte-Péline de Chaillot.

BERTRAND (l'abbé) membre de l'académie de Dijon, professeur de physique et d'astronomie dans cette ville, est auteur de plusieurs mémoires sur les sciences naturelles. Il demanda à faire partie de l'expédition envoyée à la recherche de la Peyrouse; mais il mourut du scorbut trop promptement pour avoir pu rendre son voyage utile à la science. Il avait été l'ami de Buffon, de Daubenton, et des plus célèbres naturalistes de son temps.

BERTRAND (Pierre), naquit à Annonay. Il professa d'abord avec une grande réputation le droit civil et canonique à Avignon, à Montpellier, à Orléans et à Paris. Étant ensuite entré dans les ordres, il fut successivement chanoine et doyen du Puy-en-Velay, conseiller-clerc au parlement de Paris, chancelier de la reine Jeanne de Bourgogne, évêque de Nevers, et ensuite d'Autun. Il est surtout célèbre par le rôle qu'il joua dans les conférences qui eurent lieu à Vincennes et à Paris, en 1329, entre le clergé et les membres de la magistrature civile. L'objet de ces conférences était de déterminer les limites précises des deux juridictions. Le clergé y fut vivement attaqué par Pierre de Cugnieres, avocat du roi, et défendu avec

chaleur par Pierre Roger, alors archevêque de Sens, et depuis pape, sous le nom de Clément VI. Ce dernier fut puissamment secondé par Bertrand, qui, en 1331, reçut de Jean XXII le chapeau de cardinal, en récompense du zèle qu'il avait déployé en cette circonstance. Pierre de Bertrand avait écrit une relation des conférences de Vincennes; elle fut plusieurs fois imprimée; mais la meilleure édition est celle qu'en a donnée Brunet, en 1731, sous ce titre : *Libellus D. Bertrandi adversus Petrum de Cugnertis, purgatus à mendis*. On a encore de lui un ouvrage intitulé : *Tractatus de origine jurisdictionum, sive de duabus potestatibus, etc.*, Paris, 1551, in-8°. Il en avait composé plusieurs autres, mais tous sont restés manuscrits. Il mourut à Avignon, le 24 juin 1349. Il avait fondé à Paris le collège d'Autun, autrement nommé le collège du cardinal Bertrand.

BERTRAND (Philippe), géologue et ingénieur, naquit vers 1730, au château de la commanderie de Launay, près de Sens. Il entra de bonne heure dans le génie civil, et y avança rapidement. En 1769, il était ingénieur en chef de la province de Franche-Comté, lorsque Labiche, officier du génie militaire, présenta au gouvernement un projet de jonction du Rhône au Rhin, par la Saône et le Doubs. Bertrand, chargé d'examiner ce projet, y trouva des difficultés insurmontables, et le fit rejeter. Cependant lui-même, quelques années après, présenta le plan d'un canal de jonction du Doubs à la Saône, qui n'était que la reproduction d'une partie du projet de Labiche, et fut, malgré les réclamations de ce dernier, autorisé, par arrêt du conseil du 26 septembre 1783, à faire exécuter ce plan. Mais sa nomination à la place d'inspecteur général des ponts et chaussées, en 1787, l'empêcha de surveiller lui-même l'exécution de ce canal : il laissa ce soin à son successeur. En 1790, il présenta à l'Assemblée nationale un plan de jonction du Rhin au Rhône. Cette fois

c'était la reproduction du projet entier de Labiche. Cependant Bertrand n'accordait pas même, dans son mémoire, une simple mention aux travaux de cet ingénieur; mais n'osant s'attribuer l'idée première du plan qu'il présentait, il soutenait que les Romains l'avaient eue, et en avaient projeté l'exécution. Labiche réclama; sa réclamation fut admise; on lui accorda une indemnité pour ses plans; mais on ne voulut point lui en confier l'exécution, afin d'éviter un conflit d'attributions entre le génie civil et le génie militaire. Les travaux de jonction des deux fleuves, commencés, ainsi que nous l'avons vu, en 1783, furent terminés en 1832. Bertrand n'eut point la satisfaction de les voir entièrement achevés; il était mort en 1811. Outre quelques articles insérés dans le Journal des mines, il avait publié plusieurs ouvrages sur les travaux publics et sur la géologie. Sa *Lettre à Buffon sur la théorie générale de la terre*, Paris, 1780, in-12, eut du succès lors de son apparition; ses *Nouveaux principes de géologie*, Paris, 1798, in-8°, furent réimprimés en 1804. Mais ces ouvrages sont maintenant bien en arrière des progrès de la science.

BERTRAND (Philippe), sculpteur, né à Paris, en 1664, est auteur des bas-reliefs de la porte triomphale élevée par la ville de Montpellier à la gloire de Louis XIV; mais son œuvre la plus remarquable est celle pour laquelle il fut reçu à l'Académie : c'est un groupe en bronze représentant *l'Enlèvement d'Hélène*. Cet artiste estimable mourut à Paris, en 1724, à l'âge de soixante ans.

BERTRANDI, famille ancienne de Toulouse, a produit plusieurs hommes remarquables. Le plus célèbre est Bertrand (Jean), qui, après avoir été capitoul, en 1519, fut nommé second président au parlement, puis premier président, en 1536. François I^{er}, à la prière d'Anne de Montmorency, le nomma, en 1538, troisième président au parlement de Paris, puis premier président trois ans après. Il fut nommé

garde des sceaux, en 1551, et conserva cette place jusqu'à la mort de Henri II, arrivée en 1559. Bertrandi, devenu veuf, avait embrassé l'état ecclésiastique; il fut nommé successivement évêque, archevêque, et enfin cardinal, en 1557. Il assista, en cette qualité, à l'élection du pape Pie IV, et mourut à Venise, le 4 décembre 1560, en revenant en France.

Bertrandi (Jean), sieur de Catourze, neveu du précédent, fut aussi premier président au parlement de Toulouse.

Bertrandi (François), son fils, est auteur d'un ouvrage souvent réimprimé, sous le titre de : *De vitis jurisperitorum*.

Enfin, on doit à un autre membre de cette famille, *Bertrandi* (Nicolas), un ouvrage intitulé : *De Tholosanorum gestis*, 1515, in-fol., traduit ensuite en français, sous le titre de : *Gestes des Tholosains*, Toulouse, 1517, in-4°.

BERTRANS CLERC, poète du treizième siècle, est auteur du roman de *Gérard de Viane ou de Vienne*, dont M. Em. Bekker a donné un extrait de quatre mille soixante vers. Bertrans composa ce roman à Bar-sur-Aube; c'est tout ce qu'on sait de sa biographie.

BERTRUDE, reine de France, femme de Clotaire II. Elle était originaire de la Neustrie, et sœur de la reine Gomatrude, et de ce Brunulf, qui fut tué, en 619, par ordre du roi Dagobert I^{er}. Elle eut pour fils ce même Dagobert, qui épousa sa tante Gomatrude, et Charibert, roi d'Aquitaine. Ses vertus la firent chérir du roi son époux; elle mourut en 610, et fut universellement regrettée. Ses restes furent déposés, suivant l'auteur de l'Histoire de Saint-Ouen, dans l'église de Saint-Pierre de Rouen, et suivant Adrien de Valois, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés. (Voyez Grégoire de Tours, liv. VII; Frédegair, ch. 43; Valois, *de Gest. Franc.*, t. III, p. 13.)

BÉRULLE (Pierre), cardinal, ministre d'État, instituteur et premier supérieur des carmélites en France, fonda-

teur de la congrégation de l'Oratoire, naquit en février 1575, au château de Serilly, près de Troyes en Champagne, de parents dont la noblesse remontait assez haut. Son enfance fut, comme sa vieillesse, consacrée à l'étude. Après avoir suivi les cours des jésuites, il vint achever ses humanités dans l'université de Paris. Son zèle infatigable et la douceur de son caractère lui concilièrent l'estime de ses maîtres, et en particulier de Jean Morel, qui fit son éloge dans des vers latins que nous avons encore. Ainsi se révélait déjà le prélat studieux qui devait honorer l'Église. En effet, à cette époque où les querelles religieuses étaient si ardentes, il sut concilier, dans ses querelles contre les hérétiques, une foi vive et une controverse modérée. Il se distingua surtout dans la fameuse conférence de Fontainebleau, où le cardinal du Perron combattit du Plessis-Mornay, qu'on nommait *le pape des huguenots*. L'établissement en France de l'ordre des carmélites lui coûta de longs et pénibles embarras; il eut à surmonter l'égoïsme des carmes espagnols, qui refusèrent longtemps de laisser partir la petite colonie de religieuses qu'il avait été chercher dans leur pays, et la jalousie des carmes français, qui prétendaient avoir seuls la direction du nouvel ordre. Mais la fondation de la congrégation de l'Oratoire lui suscita des difficultés plus sérieuses encore. Les jésuites, furieux de voir s'élever un institut destiné à remplir les mêmes fonctions que le leur, firent tous leurs efforts pour empêcher l'exécution des projets de Bérulle. Sa vertu, sa patience et son habileté triomphèrent de tous les obstacles, et la congrégation de l'Oratoire fut approuvée par une bulle de Paul V, en 1613. Urbain VIII récompensa, en 1627, le mérite de Bérulle, en lui envoyant le chapeau de cardinal. Henri IV et Louis XIII lui offrirent inutilement des évêchés considérables. Il n'accepta que deux abbayes, dont les revenus furent jugés nécessaires pour soutenir sa dignité.

Bérulle s'occupa aussi des affaires de l'État, et la part qu'il y prit fut honorable pour lui et utile à la France. C'est à lui que l'on dut la première réconciliation de Louis XIII avec sa mère. Nommé, peu de temps après, ambassadeur en Espagne, il y négocia la paix de Mouçon, dont les résultats furent avantageux pour sa patrie. Il fut ensuite envoyé à Rome avec la mission d'obtenir du pape les dispenses nécessaires pour le mariage de Henriette de France avec le prince de Galles. La fermeté qu'il montra dans ses relations avec le saint-siège, son habileté à déjouer les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne, intéressé à empêcher le succès de ses démarches, lui firent obtenir, en moins de deux mois, ce qu'on n'espérait avoir qu'après un long délai. Bérulle suivit ensuite la princesse en Angleterre, et fut chargé de rédiger les avis que la reine mère donna à sa fille au moment de son départ. Peu de temps après, Bérulle, alors cardinal, fut promu au rang de ministre d'État. Son élévation fit ombre à Richelieu, qui ne lui pardonna jamais d'avoir conservé, dans les grandeurs, les vertus les plus opposées aux vices dont lui-même faisait parade. Aussi parvint-il bientôt, en l'abreuvant de dégoûts, à le forcer de quitter les affaires. Le cardinal de Bérulle se retira alors au milieu de ses disciples, et y vécut dans la pratique de la vertu la plus austère. Il mourut subitement, le 2 octobre 1629, en célébrant la messe. Le bruit courut que le poison n'était pas étranger à sa mort, et les soupçons se portèrent sur Richelieu. Plusieurs ouvrages contemporains articulent formellement contre le premier ministre cette horrible accusation; mais il y a loin de la haine au crime, et peut-être ne faut-il voir dans ces assertions si odieuses que l'exagération ordinaire de l'esprit de parti. Quoi qu'il en soit, la mort de Bérulle fut une grande perte pour l'Église, et, disons-le, pour la littérature. Car, avec Bérulle, commence cette éloquence de la chaire, passionnée et

modérée tout à la fois, que Bossuet devait porter si haut. Le cardinal du Perron dit quelque part : « S'agit-il de « convertir les hérétiques, amenez mon- « sieur de Genève (François de Sales); « mais si vous voulez les convaincre et « les convertir, adressez-vous à M. de « Bérulle. » C'est qu'en effet, à des convictions profondes il savait allier un langage onctueux et mesuré. Ses sermons méritent encore aujourd'hui d'être étudiés. Sans doute le style en est parfois d'une subtilité poussée souvent jusqu'à l'excès, d'une abstraction, d'une mysticité d'expressions qui répond à celle des pensées; sans doute, le plus souvent les divisions y sont surabondantes et superflues; mais, à côté de ces défauts réels, on remarque une certaine abondance dans les pensées, une grande clarté dans la phrase, une certaine force dans les raisonnements, et de l'énergie dans les termes. Ajoutons que le cardinal de Bérulle se montra constamment le protecteur des gens de lettres et des savants. C'est lui qui engagea Legay à entreprendre sa célèbre Bible *polyglotte*, et qui y fit insérer le *Pentateuque samaritain*, d'après le manuscrit du P. de Sancy. Descartes trouva aussi en lui un protecteur et l'un des premiers appréciateurs de sa philosophie.

Les ouvrages du cardinal de Bérulle ont été plusieurs fois réimprimés pendant sa vie. Après sa mort, ses disciples les réunirent et les publièrent en 2 vol. in-fol., en 1644, et en 1 vol., en 1657. Nous nous contenterons de citer, parmi les auteurs qui ont écrit sa vie, l'abbé de Cérisi, de l'Académie française; Dani d'Attichy, depuis évêque d'Autun; l'abbé Gouget, dont le livre fut supprimé par la censure; et enfin le cardinal de Richelieu lui-même, dont l'ouvrage, resté manuscrit, laisse percer, à chaque instant, l'animosité et la haine. Bossuet éprouvait, pour le vénérable fondateur de l'Oratoire, des sentiments bien différents. On trouve en effet, dans son *Oraison funèbre du P. Bourgoing*, une juste et noble appréciation des vertus et du caractère de Bérulle.

BERVIC (Jean - Guillaume Balvay, dit), célèbre graveur, naquit à Paris, le 23 mai 1756. Il étudia les principes de son art sous George Wille, dont le talent sévère se faisait remarquer à cette époque de décadence. C'est aux leçons de cet habile maître que Bervic dut cette sévérité de goût, cette pureté de burin, qui firent sa réputation. Le goût des peintres de l'époque était détestable; ils dessinaient sans modèle et s'abandonnaient à une manière fautive et affectée; les graveurs avaient jusqu'alors copié, en exagérant leurs défauts, les œuvres de ces maîtres maniérés. Bervic s'attacha aux idées régénératrices de l'école de Vien et de David, et opéra, par la sévérité de son dessin, une véritable révolution dans l'art de la gravure. *Le Portrait de Louis XVI*, gravé en 1790, est une de ses planches les plus belles. Ses autres œuvres les plus remarquables sont : un *Saint Jean dans le désert*, d'après Raphaël, gravé pour le musée de Florence; *l'Éducation d'Achille*, de Regnault; *l'Enlèvement de Déjanire*, du Guide, qui obtint, en 1810, le grand prix décennal; *le Laocoon*, etc. Cet artiste mourut le 23 mars 1822; il était membre de l'Institut, depuis 1803.

BERWICK (Jacques-Fitz-James, duc de), était fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre. Sa mère, Arabelle Churchill, était sœur du duc de Marlborough. Il passa sa première jeunesse en France. Quand il fut en âge de porter les armes, il alla servir l'empereur contre les Turcs. Il fit ses premières campagnes en Hongrie sous Charles de Lorraine, général de Léopold I^{er}. Un an environ avant la révolution qui enleva la couronne à son père, il revint en Angleterre, où il reçut le titre de duc de Berwick. Il accompagna Jacques II dans son expédition contre Guillaume d'Orange, son compétiteur, qui avait été reconnu comme roi d'Angleterre en 1688. En 1689, il fut grièvement blessé dans la guerre d'Irlande. Vers l'année 1692, il se mit au service de la France. Il fit les campagnes de Flandre, sous le maréchal de

Luxembourg, et il assista aux batailles de Steinkerque et de Neerwinden. Il suivit ensuite le maréchal de Ville-roi. Ce fut en 1703 qu'il se fit naturaliser Français. En 1704, il commanda pour la première fois l'armée française en Espagne. De là il partit pour mettre un terme à la guerre religieuse qui déchirait alors les provinces du midi de la France. On l'accuse d'avoir montré trop de cruauté dans l'exécution des ordres qu'il recevait de Versailles, et de n'avoir point agi avec assez de modération à l'égard des camisards. En 1706, il retourna en Espagne, où il gagna, l'année suivante, la fameuse bataille d'Almanza. Cette victoire rétablit la fortune de Philippe V. En 1708, le maréchal de Berwick commanda tour à tour les armées françaises en Espagne, en Flandre, sur le Rhin et sur la Moselle. Puis, il fut chargé de défendre le Dauphiné. Là, pendant les années 1709, 1710, 1711 et 1712, il sut égaliser Catinat et Villars. En 1713, il repartit pour la Catalogne, et pendant cette campagne il prit Barcelone. En 1716, il fut nommé gouverneur militaire de la province de Guienne. En 1718 et 1719, on le vit encore en Espagne faire la guerre à ce même Philippe V qu'il avait défendu autrefois avec tant d'habileté et de courage, et qu'il avait affermi sur le trône. Un fils du maréchal, qui portait le nom de duc de Liria, s'était attaché à la fortune de Philippe V; Berwick lui écrivit pour l'engager à rester fidèle à un prince qui l'avait comblé de bienfaits. On ne voit reparaître le duc de Berwick à la tête des armées qu'en 1733. Ce fut alors qu'il fut tué par un boulet de canon au siège de Philipsbourg. On dit que Villars s'écria en apprenant cette nouvelle : « J'ai toujours eu raison de dire que cet homme-là était plus heureux que moi. » Le maréchal de Berwick était né le 21 août 1760. Il était froid, impassible, et il se distinguait entre tous les généraux de son temps par une extrême prudence. Toutefois, dans l'occasion, il montrait de la vivacité et de l'ardeur, et

il ne manquait ni d'audace ni de promptitude. Parmi les enfants du maréchal, l'un fut la souche des ducs de Liria, en Espagne. En France, les héritiers du duc de Berwick portèrent le nom de Fitz-James.

BERVILLE (Saint-Albin), avocat général à la cour royale de Paris, naquit à Amiens, en 1788. Inscrit, en 1816, au tableau des avocats du barreau de Paris, il s'y fit bientôt une grande réputation d'éloquence et de patriotisme; il se distingua surtout par le talent et la chaleur avec lesquels il défendit les patriotes, en butte aux persécutions du pouvoir. C'est lui qui fut chargé de la défense de Courier, en 1821, et de celle de Béranger, en 1822. Les plaidoyers les plus remarquables de M. Berville ont été insérés dans la Collection du *barreau français*, publiée par M. Pankoucke, et dans les *Annales du barreau français*, de Warrée. Après la révolution de juillet, M. Berville fut nommé avocat général à la cour royale de Paris. Depuis, il a fait partie de la chambre des députés, et s'y est toujours fait remarquer par la modération de ses opinions. M. Berville a contribué à la rédaction de plusieurs journaux politiques, et d'un grand nombre de recueils littéraires ou juridiques, tels que la *Revue encyclopédique*, le *Journal de législation et de jurisprudence*, le *Constitutionnel*, etc... Il a publié un éloge de Delille, couronné par l'Académie d'Amiens, en 1817, et un *Éloge de Rollin*, qui a obtenu, en 1818, le prix d'éloquence à l'Académie française.

BERZE ou **BERZIL** (Hugues de), poète français du treizième siècle, est auteur d'un poème satirique en vers de huit syllabes auquel il donna le titre de *Bible*, à l'exemple de Guyot de Provins, son contemporain, auteur aussi d'un poème satirique dans le même genre. Berze prit part à l'expédition des Latins contre l'empire grec, et assista à la prise de Constantinople, en 1204. Il revint ensuite en France, et c'est à son retour qu'il composa son poème. On ne connaît

pas d'autres détails sur sa vie. La *Bible de Berze*, qui se compose de huit cent trente-huit vers, est un tableau plein de verve des mœurs du temps; on y trouve de la vigueur et du nerf, qualités qui ne sont pas communes dans les ouvrages de ce temps. Caylus en a donné l'analyse dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XXI, pag. 101; et Legrand d'Aussy en a fait mention dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, tom. V, pag. 279.

BESANÇON, *Vesontio*, ville forte de la Franche-Comté, chef-lieu du département du Doubs. L'origine de cette ville est très-ancienne. C'était l'une des cités les plus considérables de la Gaule, lorsque César y fut appelé par les habitants pour repousser les barbares. Sous Auguste, *Vesontio* devint la capitale de la grande Séquanaise. Aurélien l'embellit de plusieurs monuments dont il reste encore des traces. Pendant tout le temps de la domination romaine, cette ville fut célèbre par ses écoles, qui étaient en grande réputation. Depuis l'époque de l'invasion des barbares, elle suivit les destinées de la Franche-Comté, c'est-à-dire qu'elle tomba d'abord au pouvoir des Bourguignons; puis, au moyen âge, elle obtint de l'empereur Henri I^{er} le titre de ville libre et impériale. Elle passa ensuite successivement sous la domination de l'Empire, de l'Espagne, à la paix de Munster, et enfin de la France, depuis 1678, époque où Louis XIV abolit la forme particulière de son gouvernement. Cette ville fut assiégée, sous le règne de Julien, par les Alemans; en 406, par les Vandales; en 413, par les Bourguignons; en 451, par les Huns; en 1288, par les Impériaux; en 1335, par le duc de Bourgogne; en 1362 et 1364, par les Anglais; en 1575, par les protestants; en 1668 et en 1674, par Louis XIV, qui la prit; enfin, en 1814 et en 1815, par les alliés, qui ne purent s'en emparer. Des synodes ont été tenus à Besançon en 1495, 1573, 1648. Cette ville est la patrie

des historiens Jean-Jacques et Jules Chifflet, du peintre Courtois, du juriconsulte et historien Dunod, du jésuite Nonotte, du cardinal Granvelle, de l'académicien Suard, du maréchal Moncey, du général Pajol, de MM. Droz, Ch. Nodier et Victor Hugo.

BESANÇON (prise de), 15 mai 1674. Louis XIV ayant résolu de faire la conquête de la Franche-Comté, y fit entrer une armée sous la conduite du duc de Navailles. Après la prise de Gray, Vesoul se rendit à la première sommation. Le général français s'empara ensuite de Lons-le-Saulnier. Dôle et Besançon n'auraient pas tardé à tomber en son pouvoir, si le roi d'Espagne n'eût envoyé le prince de Vaudemont avec des pleins pouvoirs. Ce général fit tous ses efforts pour mettre les deux places dans le meilleur état de défense possible. Louis XVI alors fit partir le duc d'Enghien par la Bourgogne, sous prétexte de régler quelques affaires dans cette province. « Le duc ayant joint, avec une augmentation de troupes, M. de Navailles, marcha à Besançon, qu'il investit le 25 avril. Le roi, qui voulait faire cette conquête en personne, étant parti de Saint-Germain, le 20 de ce mois, avec la reine et toute la cour, arriva le 2 du mois de mai. A son arrivée, il visita tous les dehors de la place, et en ayant examiné les fortifications, il régla avec M. de Vauban, ingénieur en chef, l'attaque de la ville, qui est divisée en haute et basse. La citadelle est située sur un rocher fort escarpé et fort haut, où l'on ne peut aborder que du côté de la ville. La face qui la regarde avait deux bastions environnés d'un bon fossé taillé dans le roc, avec une demi-lune sur la droite et une tour à l'antique sur la gauche. Quoique la citadelle parût imprenable, par sa situation avantageuse, le roi, en l'examinant, reconnut qu'on pouvait la battre par une montagne qui lui était opposée. La difficulté était d'y faire conduire du canon à bras. On en chargea les Suisses, qui en vinrent à bout

par les soins infatigables de Sa Majesté, qui fit faire ce pénible ouvrage pendant la nuit, à la lueur des flambeaux. Le baron de Soye, gouverneur de Besançon, était secondé par le prince de Vaudemont, qui s'y était jeté avec une garnison de trois mille hommes (*). » La tranchée fut ouverte dans la nuit du 6 au 7 mai.

« Les pluies et les neiges continuelles incommodèrent extrêmement les troupes, et retardèrent beaucoup les travaux. Ils se trouvèrent encore fort pénibles, tant par le grand feu des assiégés qu'il fallait essuyer, que par le terrain pierreux et difficile à creuser. D'ailleurs, les assiégés faisaient tous les jours des sorties qui étaient autant de rudes combats. Mais enfin les troupes du roi s'étant logées sur la contrescarpe, la ville se rendit en peu de temps. Les bourgeois furent confirmés dans leurs privilèges, mais la garnison demeura prisonnière de guerre. Le prince de Vaudemont se retira dans la citadelle, qui passait pour imprenable. Les ennemis en avaient achevé les fortifications sur les fondements jetés en 1668. Elle est presque entièrement environnée par la rivière du Doubs, et bâtie sur un roc escarpé. On l'attaqua en plein midi : les soldats, à la faveur du canon qu'on avait mis en batterie sur deux hauteurs plus élevées encore que la citadelle, gagnèrent le haut du rocher en gravissant, et y plantèrent leurs drapeaux. Cette action, des plus hardies qu'on ait jamais vues, intimida tellement les assiégés, qu'ils battirent la chamade sept jours après la reddition de la ville. La garnison sortit avec armes et bagage, et le roi donna des passe-ports au prince de Vaudemont pour aller à Bruxelles (**). »

BESANT, *Bysantinus, Bysantium, Bysanteum, Besantum*. On appelait ainsi, dans le moyen âge, une espèce

(*) Histoire militaire de Louis XIV, par Quincy, t. I, p. 375.

(**) Histoire de Louis XIV, par Liemiers, t. II, p. 256.

de monnaie qui fut fort usitée, non-seulement en France, mais encore dans toutes les parties de l'ancien monde, pendant les douzième et treizième siècles. Les chartes et les chroniques ne commencent à parler de cette monnaie qu'à la fin du onzième siècle; et son usage ayant à peu près disparu au commencement du quatorzième, on doit en conclure que son origine était orientale; et ce qui confirme cette conclusion, c'est la ressemblance du nom de cette monnaie avec l'ancien nom de Constantinople, *Byzantium*. Les *besants* sont donc des *monnaies de Byzance*. Si l'on avait besoin d'une autre preuve, on la trouverait dans cette affirmation de Baudry, évêque de Dol (voyez l'art. Balderic ou Baudry): *Dixerunt legationem Constantinopolim quæ vocabulo antiquiori Byzantium dicta fuit, unde et adhuc moneta civitatis illius, denarios Byzantinos vocamus*. Ainsi l'hypothèse de Budée, qui croyait voir dans le mot *besant* une corruption du mot *pesant*, et qui prétendait que ces monnaies avaient emprunté leur nom à leur poids, est inadmissible. Il y avait en Orient des *besants d'or* et des *besants d'argent*. Ces derniers, *Byzantii albi*, furent en circulation dans l'île de Chypre, pendant le treizième siècle; du Cange cite plusieurs chartes qui le prouvent. Mais il ne paraît pas qu'elles aient circulé en Europe; et quoique le mot *besant* soit rarement employé seul, et qu'on le fasse ordinairement suivre de l'adjectif désignant le métal, *byzantius aureus*, il n'en faut pas moins y voir, même lorsqu'il n'est pas accompagné de cet adjectif, le nom d'une monnaie d'or. On en trouve la preuve dans l'*Histoire de Jérusalem* de l'abbé Guibert, où on lit: *Octo Byzantiorum pretio quos ibi purpuratos vocant*. Ce passage est fort important, car il ne montre pas seulement que les *besants* connus des Occidentaux étaient d'or, mais il prouve encore que cette monnaie n'était autre que les *ἑξάπρωποι* des Grecs, nommés par les Latins *purpurati* ou *perprés*; que

c'étaient enfin les *aurei*, ou sous d'or des empereurs. Les *besants*, comme toutes les monnaies qui, au moyen âge, jouirent de quelque crédit, ne furent bientôt plus fabriqués seulement par leurs inventeurs. Ils furent copiés par tous les peuples qui eurent quelques relations avec les Grecs. Ainsi, les Sarrasins frappèrent d'abord des *besants* que les Latins appelèrent *besants saracinois*. Les Latins suivirent cet exemple; ils rapportèrent d'abord en Europe des *perprés* des empereurs; et bientôt, encouragés par l'accueil que l'on fit partout à cette monnaie, ils en firent frapper de même nom et de même valeur. On connaît en effet des *besants* du treizième siècle, qui portent le nom de *besants de Malines*, *Bisantii Melechni* (*).

Si l'origine et la nature du *besant* sont faciles à déterminer, il n'en est pas de même de leur valeur intrinsèque. Tous les textes que nous connaissons semblent se contredire l'un l'autre. Joinville, par exemple, nous apprend que la rançon de saint Louis fut portée à deux cent mille *besants*, qui, dit-il, *valaient bien cinq cent mille livres*. A ce taux, un *besant* aurait valu, en monnaie actuelle, quarante-cinq francs quatre-vingt-dix centimes. Mais d'autres textes nous apprennent que le *besant* était évalué, en 1228, à vingt sous, à huit sous en 1282, et à neuf sous en 1294; ce qui fait, en monnaie actuelle, dix-huit francs, cinq francs dix centimes et six francs. Cette grande différence dans le prix du *besant*, à des époques si rapprochées, a fait croire à Leblanc que sous le nom de *besant* on comprenait, au moyen âge, une pièce d'or quelconque. On trouve en effet à cette époque, et même dans l'antiquité, des exemples de confusions semblables. Ainsi nos pères, par le nom de *denier*, désignaient non-seulement la douzième partie d'un sou, mais quelquefois aussi une espèce indéterminée, et même tous les biens pécuniers d'un individu.

(*) Voyez du Cange, au mot *BYZANTINUS*.

On en trouve la preuve dans le roman de la Rose et dans l'ouvrage de Rabelais, où l'on rencontre de si fréquentes allusions aux usages anciens. Cependant l'on est forcé d'avouer qu'il y a eu des besants réels, et d'une certaine valeur, puisque, dans un texte que Leblanc rapporte lui-même, on trouve des sommes stipulées à la fois en besants et en oboles d'or.

Nous devons, avant de terminer cet article, rappeler l'usage où étaient les rois de France de présenter treize besants à l'offrande le jour de leur sacre. Cet usage se trouve consigné dans le livre qui contient l'indication des cérémonies, intitulé : *Coronatio et consecratio regum Franciæ. Rex*, y est-il dit, *debet offerre panem unum, vinum in urceo argenteo, tredecim bysantios aureos, et regina similiter*. Sous le règne de Henri II, on fit, pour se conformer à l'ancien usage, frapper treize pièces qui reçurent le nom de *bysantines*. Cet usage s'est continué jusqu'à nos jours.

BESANT, terme de blason, par lequel on désignait une figure circulaire, toujours en argent ou en or, qui se plaçait dans les diverses parties de l'écu. Les besants étaient nécessairement en métal; en effet, ils prenaient le nom de *tourteaux*, lorsqu'ils étaient simplement coloriés. Ces figures s'appelaient *besants-tourteaux* lorsqu'elles étaient mi-parties coloriées et mi-parties métalliques. Les besants des armoiries rappellent évidemment les pièces de monnaie d'origine orientale nommées besants. En effet, un grand nombre de ces monnaies trouvées en France sont percées, dans leur partie supérieure, d'un trou destiné à recevoir un cordon. Il paraît que les croisés se faisaient une gloire de les porter pour rappeler leur voyage d'outre-mer. On attribuait même certaines vertus à ces espèces de reliques qui avaient vu les lieux saints. Un peu plus tard, une autre superstition du même genre fit porter, de la même manière, les gros tournois de saint Louis. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que les nobles aient placé sur

leurs armes, comme un souvenir de leurs lointains voyages, ces simulacres qui conservèrent le nom de la monnaie dont ils étaient l'image.

BESARD (Jean-Baptiste), médecin, né à Besançon, vers 1576, a publié plusieurs ouvrages, dont le plus connu a pour titre : *Antrum philosophicum, in quo pleraque physica quæ ad vulgariores humani corporis affectus attinent, sine multo verborum apparatusu*, etc. . . . Augsbourg, Francker, 1617, in-4°. C'est un livre rare et curieux. On attribue encore à Besard quelques volumes du *Mercurius Gallo-Belgicus*; notamment le cinquième, qui a été publié à Cologne, en 1604, in-8°, et qui porte son nom.

BESIERS (Michel), chanoine du Saint-Sépulchre à Caen, naquit à Saint-Malo et mourut à Caen en 1782. On lui doit plusieurs ouvrages historiques fort intéressants, entre autres, une *Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen*, 1769, in-12, et une *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, 1773, in-12.

BESLY (Jean), avocat du roi à Fontenay-le-Comte, né en 1572, et mort en 1644, se distingua aux états généraux de 1644 par son opposition à la réception du concile de Trente. Il avait beaucoup étudié les antiquités de notre histoire; et les ouvrages publiés après sa mort par son fils et par Pierre Dupuis, son ami, lui ont mérité la réputation d'historien exact et judicieux. Son *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guienne* (Paris, 1647, in-fol.), fruit de quarante ans de travail, offre un ensemble de recherches qui doit lui faire pardonner quelques erreurs.

BESNARD (François-Joseph), médecin, naquit à Buschweiler, en Alsace, le 20 mai 1748. Après avoir fait ses premières études à Haguenau, chez les jésuites, il fut envoyé à Strasbourg, où il étudia la médecine. Aussitôt qu'il eut été reçu docteur, il fut employé, en qualité de premier médecin, auprès de Maximilien, comte palatin. C'est alors qu'il conçut la pensée de renoncer au traitement mercuriel des maladies vénériennes; en 1783, il vint à Paris, et

soumit à l'Académie des sciences ses idées sur ce sujet. Des malades lui furent confiés sous l'inspection d'un comité choisi parmi les membres de la Société de médecine; mais la révolution vint interrompre ces expériences. Il retourna, en 1790, dans le Palatinat; et, après avoir exercé d'abord à Mannheim, il fut ensuite mis à la tête des hôpitaux de Munich. C'est à son zèle et à son influence que la Bavière est redevable des bienfaits de la vaccine. La mort est venue le frapper le 16 juin 1814. On a de lui : 1° *Theses ex universa medicina*. Strasbourg, 1788, in-4°; 2° *Mémoire à consulter*, sur la maladie de M. Stainville, maréchal de France, Paris, 1788, in-4°; 3° *Organisation sanitaire des hôpitaux militaires du Palatinat* (en allemand), Munich, 1801, in-fol.; 4° *Avis sérieux et fondé sur l'expérience aux amis de l'humanité, contre l'emploi du mercure dans diverses maladies* (en allemand), Munich, 1808, in-8° : une seconde édition a paru en 1811; 5° *Exposé analytique de l'organe, de la nature et des effets du virus vénérien* (en allemand), Munich, 1811, in-8°.

BESNIER (Pierre), jésuite, né à Tours en 1648, se livra aux études philologiques avec un succès que favorisèrent encore ses longs voyages dans les pays étrangers. Il publia, en 1674, la *Réunion des langues, ou l'art de les apprendre toutes par une seule*, programme raisonné d'un ouvrage plus considérable qui ne vit point le jour, et dans lequel, prenant le latin pour point commun de comparaison, Besnier se proposait de rechercher la composition étymologique et l'esprit des vingt-quatre principaux idiomes du globe. On lui doit encore un *Discours sur la science des étymologies*, qui se trouve en tête de l'édition de 1694, du dictionnaire de Ménage. Besnier commence cette sorte de préface par une histoire succincte des études étymologiques chez les différents peuples, et la termine par un examen analytique du dictionnaire, où les sentiments de l'ami paraissent avoir eu trop d'influence sur les jugements du cri-

tique. Ce savant jésuite travailla, conjointement avec les PP. Bouhours et Letellier, à la traduction du Nouveau Testament en français. Il mourut à Constantinople en 1705.

BESME ou BÊME (*Dianowitz*, surnommé), parce qu'il était Bohémien d'origine, fut élevé dans la maison du duc de Guise. C'est lui qui fut chargé, le jour de la Saint-Barthélemy, de tuer l'amiral de Coligny, et c'est à ce meurtre qu'il doit toute sa célébrité (voyez BARTHÉLEMY, massacres de la Saint-). En 1576, il tomba entre les mains des protestants de la Saintonge, et fut acheté par les habitants de la Rochelle, qui voulaient le faire écarteler sur la place publique de leur ville. Mais ils changèrent d'avis, et proposèrent son échange contre Montbrun, chef des protestants du Dauphiné, qui était aussi tombé au pouvoir des catholiques. Cette proposition ne fut point acceptée, et Montbrun fut mis à mort. Sur ces entrefaites, Besme parvint à corrompre le soldat qui le gardait, et s'enfuit avec lui. Mais le gouverneur de la place se mit à sa poursuite, l'atteignit, et lui passa son épée au travers du corps.

BESOIGNE (Jérôme), docteur de Sorbonne, professeur de philosophie et coadjuteur du principal au collège du Plessis, était né à Paris en 1686. Son inscription sur la liste des appelants contre la bulle *Unigenitus* lui attira de nombreuses persecutions. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages où il a fait preuve de talent et d'érudition; nous citerons seulement son *Histoire de l'abbaye de Port-Royal, avec un supplément sur la vie des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, 1756, 8 vol. in-12. Besoigne est mort à Paris le 25 janvier 1763.

BESPLAS (Joseph-Marie-Anne Gros de), grand vicaire de Besançon, naquit à Castelnaudary le 13 octobre 1734. Membre de la congrégation de Saint-Sulpice, il se dévoua à assister les criminels dans leurs derniers moments. Vivement touché de l'horreur des cachots où ces malheureux étaient détenus, il ne put rettenir les élans de

sa sensibilité dans un sermon qu'il prêcha devant Louis XV. Le roi fut ému, fit combler ces cachots, leur en fit substituer de moins malsains, et c'est de cette époque que date l'établissement de la maison de Force. Besplas mourut à Paris en 1783. Il avait publié plusieurs ouvrages, où l'on remarque du talent et de la méthode.

BESSE (Guillaume), avocat, naquit à Carcassonne au commencement du dix-septième siècle, et y mourut en 1680. Il est auteur d'une histoire de sa ville natale, intitulée : *Histoire des comtes de Carcassonne, autrement appelés princes des Goths, ducs de Septimanie et marquis de Gothie*, Béziers, 1645, in-4°. Ce livre contient une foule de fables ridicules, qui témoignent du peu de critique de l'auteur; mais on y trouve aussi des faits curieux, des recherches savantes, qui en font un ouvrage véritablement utile.

BESSÉ ou BESSÉT (Henri de), sieur de la Chapelle-Milon, inspecteur des beaux-arts sous le marquis de Villacerf, a publié les *Relations des campagnes de Rocroy et de Fribourg*, en 1643 et 1644, Paris, 1673, in-12. Cet ouvrage, qui est justement estimé, a eu plusieurs éditions.

BESSE (Jean de), premier médecin de la reine douairière d'Espagne, né à Peyrusse, dans le Rouergue, est connu par ses *Recherches sur la structure des parties*, Toulouse, 1702; 2 vol. in-8°, et par ses démêlés avec le médecin Helvétius, père de l'auteur du livre de l'*Esprit*.

BESSE (Pierre de), docteur de Sorbonne, prédicateur de Louis XIII, naquit à Rosiers en Limousin, au milieu du seizième siècle, et mourut à Paris en 1639. Outre des *sermons*, qui ont eu beaucoup de succès, et quelques ouvrages ascétiques, on a de lui : *Concordantiæ Bibliorum*, Paris, 1611, in-f°.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc d'Istrie, maréchal d'empire, etc., naquit à Preissac (Lot), en 1768, et entra au service en 1791. Pendant la première campagne d'Italie, où il était capitaine au 22^e régiment de chasseurs à cheval, il se distingua dans

plusieurs occasions, mais particulièrement au combat de Rovérédo, où, avec six de ses chasseurs, il enleva deux canons à l'ennemi. Cette action éclatante attira sur lui l'attention du général en chef Bonaparte, qui lui confia le commandement de ses guides. Ce corps, qui fut le premier noyau de la garde impériale, se signala en Égypte devant Saint-Jean d'Acre, puis à la bataille d'Aboukir; et en Italie, pour la seconde fois, à la bataille de Marengo, où Bessières, selon les termes du rapport du chef d'état-major de l'armée, jaloux de donner à la troupe d'élite qu'il commandait l'honneur de la dernière charge, s'élança sur l'ennemi, le fit plier, et déterminâ sa retraite générale, en portant le trouble et l'effroi dans ses rangs. Bessières fut nommé maréchal d'empire, en 1804, et resta constamment attaché à la garde impériale; c'est dire qu'il assista à toutes nos grandes journées. Les champs de bataille d'Éna, d'Eylau, de Friedland, furent témoins, en 1805 et 1806, de ses talents et de son intrépidité. En 1808, le maréchal Bessières reçut le commandement du deuxième corps de l'armée d'Espagne; avec treize mille hommes il battit Medina-de-Rio-Secco, Cuesta qui en avait quarante mille, lui prit son artillerie et ses munitions, lui fit six mille prisonniers et lui tua beaucoup de monde. A la bataille de Burgos et au combat de Somma-Sierra, il exécuta les plus brillantes charges de cavalerie. Ce fut à cette époque que Napoléon l'éleva à la dignité de duc d'Istrie. Pendant la campagne d'Allemagne, en 1806, à la tête de la cavalerie de la garde d'une réserve des troupes de la même arme, le duc d'Istrie contribua aux avantages obtenus devant Landshut, poursuivit les cinquième et sixième corps autrichiens sur l'Inn, secourut puissamment Masséna dans l'affaire d'Ebersberg. A la bataille d'Essling, repoussa, par une charge aussi perilleuse que brillante, une attaque de l'archiduc, qui, si elle eût réussi, nous aurait enlevé la victoire. A Wagram il contribua au gain de la bataille, et

chargeant avec toute la cavalerie de l'armée sur le flanc des colonnes ennemies. Au milieu de cette charge, il fut renversé de cheval par un boulet : les soldats le croyant mort, poussèrent un cri, et ne purent retenir leurs larmes et leurs gémissements. A ce spectacle, Napoléon, courant au-devant du maréchal, lui dit : *Bessières, voilà un beau boulet; il a fait pleurer ma garde.* En 1811, le duc d'Istrie fut envoyé en Espagne, où il seconda, autant qu'il fut en lui, les efforts de Masséna. Pendant la première partie de la campagne de Russie, la garde ne donna presque pas; de sorte que Bessières, qui la commandait, eut peu d'occasions de se distinguer; mais dans la retraite, il donna des preuves multipliées de son habileté, de sa bravoure, de son activité, et se distingua surtout par son humanité et sa bienfaisance héroïques. En 1813, le 1^{er} mai, la veille de la bataille de Lutzen, l'armée et l'empereur perdirent cet illustre guerrier. Il pressait l'attaque du défilé de Ripbach, et, selon sa coutume, se portait au plus fort du danger, lorsqu'il fut frappé à la poitrine d'un boulet qui le laissa sans mouvement et sans vie. Bessières était colonel général de la cavalerie de la garde impériale, grand-aigle de la Légion d'honneur, grand-croix des ordres du Christ du Portugal, de Saint-Henri de Saxe, de l'Aigle d'or de Wurtemberg, de Saint-Léopold d'Autriche, commandeur de la Couronne de fer, etc.

BESSIN, *Bagasinus*, ou *Bajocensis pagus*, pays de la basse Normandie, divisé en trois parties, le *Bessin* proprement dit, le *Bocage* et la *Campagne de Caen*. Le Bessin proprement dit a pour chef-lieu Bayeux. Il était habité, du temps de César, par les *Biducasses* ou *Balocasses*; sous Honorius, il faisait partie de la seconde Lyonnaise. Le Bessin forme aujourd'hui l'arrondissement de Bayeux, dans le Calvados. (Voyez BAYEUX.)

BESSIN (dom Guillaume), savant bénédictin, né à Glos-la-Ferté, diocèse d'Évreux, le 27 mars 1654, mort à Rouen, le 18 octobre 1726, a publié :

1° *Réflexions sur le nouveau système du R. P. Lami*, 1697, in-12; 2° *Concilia Rothomagensis provinciae*, 1717, in-fol.

BESSON (Alexandre) exerçait la profession de notaire à Lons-le-Saulnier à l'époque de la révolution; il fut nommé, en 1790, administrateur du département du Doubs et député à l'Assemblée législative, où il ne fit rien de remarquable. Nommé ensuite membre de la Convention, il y siégea avec les *montagnards*, et vota la mort de Louis XVI. En 1793, il contribua à faire rendre un décret tendant à accélérer la vente des biens des émigrés, et l'année suivante il en fit porter un autre sur la vente de leur mobilier. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans les départements de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, et parvint à y comprimer, par des mesures énergiques, les efforts des ennemis de la révolution. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, appuya l'affermage des salines, et combattit l'aliénation des forêts nationales. Depuis 1796, il ne fut plus revêtu d'aucune fonction publique; mais, en 1815, il reparut à la fédération du Champ de Mars, en qualité d'électeur du département du Doubs. A la restauration, il fut atteint par la loi rendue contre les *voteurs*, et forcé de chercher un asile à l'étranger.

BESSON (Jacques) était professeur de mathématiques à Orléans, en 1569. Il a publié sur les sciences quelques ouvrages qui ont eu du succès à l'époque où ils parurent; son *Theatrum instrumentorum et machinarum*, Lyon, 1578, in-fol., a été plusieurs fois réimprimé, et l'on en a fait des traductions en français, en allemand et en italien. Besson était né à Grenoble; on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

BESSON (Joseph), missionnaire jésuite, naquit à Carpentras, en 1607, et mourut à Alep, en Syrie, le 17 mars 1691. Le plus curieux de ses écrits est intitulé : *La Syrie sainte, ou des Missions des pères de la compagnie de Jésus en Syrie*, Paris, 1660, in-8°.

Selles, frère puîné du grand Sully, servit Henri III, Henri IV et Louis XIII, et se fit une grande réputation comme diplomate. Il fut envoyé d'abord auprès de Jacques VI d'Écosse, puis à Rome, en 1601, et résida dans cette ville comme ambassadeur du roi de France, sous les pontificats de Clément VIII, Léon XI et Paul V. Il contribua efficacement à la réconciliation qui eut lieu à Angoulême, entre la reine mère et son fils. En 1624, il fit partie de l'ambassade extraordinaire envoyée à Ferdinand II. Il fut ensuite envoyé auprès d'Urbain VIII, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et signa, avec l'ambassadeur d'Espagne, pendant son séjour en Italie, un traité relatif à la Valteline. En 1629, il négocia un traité d'alliance entre le pape, Venise et la France contre l'Autriche. Il mourut en 1649, à quatre-vingt-huit ans, après avoir consigné les résultats de son expérience dans un livre intitulé : *Diverses observations et maximes politiques, pouvant utilement servir au maniement des affaires publiques.*

Hippolyte, son fils, servit aussi Louis XIII, et se distingua aux sièges de Montauban, de Royan, de la Rochelle et de Corbie. Il mourut en 1665. Par son testament, *il suppliait le roi d'accepter* deux mille cinq cents manuscrits, que lui et son père avaient rassemblés, des tableaux de grands maîtres italiens, et de belles statues antiques.

François-Gaston, son fils puîné, servit avec distinction dans les guerres de Flandre et de Hollande. Louis XIV l'envoya, en 1674, complimenter Sobieski, à l'occasion de son élection au trône de Pologne. Il fut de nouveau envoyé en Pologne comme ambassadeur extraordinaire, en 1676, et y résida jusqu'en 1691. Il y soutint dignement l'honneur de la France ; il alla même jusqu'à se battre en duel avec le comte de Thun, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, qui avait publié des écrits injurieux pour la France et pour la personne du roi. Le marquis de Béthune quitta, en 1691, l'ambas-

sade de Pologne pour celle de Suède, et mourut l'année suivante.

Branche de Charost.

Louis de Béthune, comte, puis duc de Charost, quatrième fils de Philippe de Béthune, comte de Selles, naquit en 1605, et parvint au grade de maréchal de camp. Il se trouva aux sièges de la Rochelle, de Privas, de Pignerol, de Saluces, de Chauvenci, de Perpignan, et aux batailles de Veillanes, du Pont de Carignan, d'Yvoi. Il fut chargé, en 1641, de la conduite du grand convoi d'Aire. Il mourut en 1681.

Armand de Béthune II, duc de Charost, baron d'Ancenis, son petit-fils, né en 1663, parvint aussi au grade de maréchal de camp, et fut nommé, en 1722, gouverneur de Louis XV. Il mourut en 1747.

A cette famille appartient encore *Armand Joseph* de Béthune, duc de Charost, né à Versailles, en 1728, qui mérita le beau titre de *Père de l'humanité souffrante*, que lui décernèrent les comités révolutionnaires. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il dépensait ses revenus à donner des gratifications à ses soldats, et à payer, à des officiers pauvres, des pensions qu'il feignait d'avoir obtenues pour eux du gouvernement. Il fit établir à ses frais, près de Francfort, un hôpital militaire, pendant une épidémie qui faisait des ravages dans l'armée française. En 1758, au milieu des désastres de la France, il fit porter son argenterie à la Monnaie. La paix de 1763 lui ayant permis de prendre du repos, il n'oublia pas pour cela ses anciens soldats : il en établit un grand nombre dans ses terres, et fonda pour eux des ateliers à Ancenis. Il fit établir des routes en Bretagne, y fonda des écoles, et y encouragea l'agriculture si arriérée dans cette province. *Vingt ans avant la révolution*, il abolit, dans ses terres, les droits seigneuriaux, et attaqua, dans ses écrits, les privilèges de la noblesse. *Raconter tous les services rendus à la France par le duc de Charost, ce serait dépasser les bornes qui nous sont assi-*

gnées dans cet article ; qu'il nous suffise de rappeler les institutions de bienfaisance qu'il fonda pour les femmes en couche, pour les orphelins, pour les agriculteurs ruinés par l'incendie ou la grêle. En Picardie, dont il était gouverneur, il fonda des prix pour la culture du coton, sur les meilleurs procédés de dessèchement des marais, et sur les moyens d'arrêter ou de prévenir des épizooties. Dans le Berry, il introduisit la culture du lin, de la garance et du tabac ; il perfectionna les forges, améliora les laines, les races de chevaux, et fit faire des progrès aux procédés employés jusqu'alors dans l'éducation des abeilles ; enfin il offrit des fonds pour la construction d'un canal de l'Allier au Cher. Nommé membre de l'assemblée des notables, il s'y prononça pour l'égalité de la répartition des charges publiques.

Arrêté pendant la terreur, il resta six mois en prison ; mais en 1799, il fut nommé maire du dixième arrondissement de Paris, et mourut victime de son dévouement à ses devoirs. La petite vérole sévissait avec violence dans l'établissement des Sourds-Muets ; il n'avait jamais été vacciné. Il n'hésita pas à visiter ces pauvres enfants malades et fut atteint de la contagion. Il mourut le 27 octobre 1800, laissant plusieurs ouvrages sur l'agriculture, l'économie rurale, et les moyens d'améliorer le sort des pauvres.

BEU, seigneurie de l'ancien Mantois, à huit kilomètres nord-est de Dreux ; érigée en comté en 1651.

BEUCHOT (Adrien-Jean-Quentin), littérateur et bibliographe distingué, né à Paris, le 13 mars 1777, s'est fait connaître par la publication de la *Bibliographie de la France*, ou *Journal de la librairie*, et par une brochure politique intitulée *Oraison funèbre de Napoléon Bonaparte*, qui eut, en 1814, un succès immense. Il a, en outre, donné une foule d'excellentes éditions, parmi lesquelles celles des *OEuvres de Voltaire*, en 70 vol., et du *Dictionnaire de Bayle*, en 16 vol. in-8°, sont les plus estimées.

BEUDANT (F. S.) est né à Paris, le 5 septembre 1787. Après avoir été l'un des élèves les plus distingués de l'école polytechnique et de l'école normale, il fut nommé répétiteur dans cette dernière école ; puis on l'envoya, en 1811, comme professeur de mathématiques spéciales, au lycée d'Avignon, et, en 1813, au collège de Marseille, comme professeur de physique. Il y resta jusqu'à la première restauration. A cette époque, Louis XVIII le chargea de faire transporter, d'Angleterre en France, son cabinet particulier de minéralogie, dont il fut nommé sous-directeur. C'est depuis lors que M. Beudant s'est entièrement consacré à cette branche de l'histoire naturelle, à laquelle il a rendu des services importants. En 1818, il fit, aux frais du gouvernement, un voyage en Hongrie pour s'y livrer à des recherches en minéralogie et en géologie. A son retour, il fut nommé professeur de cette science à la faculté de Paris, et, en novembre 1824, l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres. On doit à ce savant les ouvrages suivants, qui lui ont acquis une réputation justement méritée : *Essai d'un cours élémentaire et général des sciences physiques*, Paris, 1821, et 1824, in-8° ; *Voyage minéralogique et géologique en Hongrie*, 3 vol. in-4° et atlas, Paris, 1822. Enfin M. Beudant a publié dans les *Annales des mines*, dans celles du *Muséum d'histoire naturelle*, et dans le *Journal de physique*, un grand nombre de mémoires fort savants, et dont plusieurs ont fait sensation à l'époque où ils ont paru.

BEUGNOT (Arthur, comte), fils du comte Jacques-Claude Beugnot (voyez l'article suivant), est né à Bar-sur-Aube, en 1797. Il débuta dans le monde savant par la publication d'un *Essai sur les institutions de saint Louis*, Paris, 1821, in-8°, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Trois ans après, en 1824, il publia de savantes *recherches sur l'état civil, le commerce et la littérature des juifs, en France, en Espagne et en Italie, pendant la durée du moyen âge*. Il fut,

en 1832, couronné une seconde fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour son *Histoire de la destruction du paganisme en Occident* (Paris, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage lui ouvrit, en outre, les portes de l'Académie, qui l'admit la même année au nombre de ses membres. Depuis, M. Beugnot fait partie de la commission chargée de publier la *Collection des historiens des croisades*, et il prépare pour ce recueil une seconde édition des *Assises de Jérusalem* (voyez ce mot). Il a donné, en 1840, le premier volume des *Olim du parlement* (voyez ce mot), qu'il a fait précéder d'une introduction fort remarquable.

BEUGNOT (Jacques-Claude, comte), naquit à Bar-sur-Aube, en 1761. Il était lieutenant général du présidial de cette ville au moment où la révolution éclata. En 1790, à l'époque de la division de la France en départements, il fut nommé procureur général syndic de celui de l'Aube. En 1791, il fut envoyé par ce département à l'Assemblée législative, où il siégea avec le parti constitutionnel, et se fit bientôt remarquer comme l'un des orateurs les plus distingués de l'Assemblée. Ce fut lui qui fit la motion de demander à la cour de Vienne des explications sur le traité de Pilnitz. Il combattit la proposition faite par Condorcet, de laisser à la nomination du peuple les agents de la trésorerie; dénonça Carra et Marat, comme ayant provoqué l'assassinat du général Théobald Dillon, et fit porter un décret d'accusation contre le dernier. Il dénonça également, au sujet de la publication de l'*Ami du peuple*, la municipalité de Paris et le ministre de la justice. Après le 10 août, Beugnot ne reparut plus à l'Assemblée; il fut même incarcéré à la Force, et y resta jusqu'après le 9 thermidor. Depuis cette époque jusqu'au 18 brumaire, il resta dans l'obscurité; mais il rentra alors dans la carrière politique, et fut attaché à Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, comme conseiller intime. Il eut à cette époque une part importante à l'organisation départementale, et fut

lui-même nommé préfet de la Seine-Inférieure, place qu'il occupa jusqu'en 1806, où il fut appelé au conseil d'État. En 1807, il fut chargé de l'organisation du nouveau royaume de Westphalie, et devint ministre des finances du roi Jérôme. En 1808, il fut mis à la tête de l'administration du grand-duché de Berg-et-Clèves, et reçut alors le titre de comte et la croix d'officier de la Légion d'honneur. En 1813, il revint en France après la fatale bataille de Leipzig, et fut appelé par intérim à la préfecture du département du Nord. C'est dans cette position que le trouvèrent les événements de 1814, et c'est là qu'il reçut du gouvernement provisoire, après que le sénat eut prononcé la déchéance de l'empereur, l'ordre de venir occuper le ministère de l'intérieur. Sa courte administration ne fut signalée par aucun acte important. Louis XVIII, à son arrivée à Paris, lui confia la direction générale de la police, qu'il échangea, au commencement de 1815, contre le ministère de la marine. Mais le comte Beugnot ne remplit pas longtemps cette place; Napoléon revint de l'île d'Elbe, et le ministre suivit à Gand la famille royale. Après la seconde restauration, il fut quelque temps directeur général des postes; mais bientôt on lui retira ses emplois, en lui laissant, comme une honorable retraite, le titre, sans fonctions, de ministre d'État. Nommé député de la Haute-Marne, le comte Beugnot fit partie de la minorité de la chambre de 1815. Appelé encore à la chambre après le 5 septembre, il continua d'y siéger au côté gauche, mais il s'était déjà bien rapproché de ce ministère. Dans les sessions suivantes, il combattit tour à tour les libéraux et les ultras, et marcha, avec une allure indépendante, sous les drapeaux de M. Decazes. Il soutint, en 1819, le principe de la liberté de la presse avec une honorable chaleur. En sa qualité de rapporteur d'une commission spéciale, il eut la plus grande part au rejet de la proposition *Barthélemy*. On sait que cette proposition, après avoir été repoussée par une grande majorité, et

1819, fut adoptée l'année suivante sous une autre forme (voyez BARTHÉLEMY, marquis de). En 1824, le comte Beugnot donna sa démission de député. Le bruit courut alors qu'il allait être élevé à la pairie; on disait même qu'il avait reçu sa lettre de nomination; mais cette lettre devait être confirmée par une ordonnance royale, et le gouvernement de la restauration fut renversé avant de l'avoir rendue. Le comte Beugnot est mort à Bagnaux, le 24 juin 1835.

Le comte Beugnot était doué au plus haut degré de cet esprit français si fécond en saillies et en mots heureux. Une des meilleures plaisanteries qui soient sorties de sa bouche est sans contredit celle qu'il laissa échapper dans une séance des comités secrets de la chambre de 1815. Un membre de cette chambre *introuvable* ayant demandé que la figure du Christ sur la croix fût placée au-dessus de la tête du président, « Je demande, en outre, » ajouta le comte Beugnot, qu'on inscrive au-dessous ses dernières paroles : *Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!* » M. Beugnot a laissé des mémoires. La *Revue française* en a publié, en 1839, des extraits qui font vivement désirer la publication de l'ouvrage entier.

BEUREX (Denis), précepteur d'Éric, fils aîné de Gustave Vasa, roi de Suède, était né en France au commencement du seizième siècle. Après l'avoir chargé de différentes missions fort importantes, Éric, parvenu au trône, lui donna des titres de noblesse, et l'éleva au rang de sénateur; puis, en 1567, dans un accès de fureur, il le fit tuer par ses gardes.

BEUREY, terre et seigneurie de l'ancien duché de Bar, à dix kilomètres ouest de Bar-le-Duc.

BEURNONVILLE (Pierre-Riel, comte de), pair et maréchal de France, né en 1752 à Champignolle, en Bourgogne, acheta en 1789 une charge d'officier dans la garde suisse de *Monsieur*, comte de Provence, et passant rapidement par tous les grades intermédiaires, devint en fort peu de temps lieutenant général. Il servit en cette

qualité dans l'armée de Dumouriez dont il était l'ami et le confident, et s'y distingua dans plusieurs rencontres. Sous le gouvernement conventionnel, il fut deux fois ministre de la guerre. C'est à cette époque que Dumouriez lui proposa d'entrer dans ses projets de trahison. Beurnonville dénonça cette proposition au comité de défense générale, qui le chargea conjointement avec les quatre commissaires Lamarque, Quinette, Camus et Bancal, de se rendre au quartier général de Dumouriez et de s'emparer de sa personne. Mais Dumouriez, secrètement averti du but de leur mission, les fit arrêter et les livra aux Autrichiens. Ils subirent alors une longue captivité et ne furent rendus à la France que deux ans après, en échange de la fille de Louis XVI. De retour en France, Beurnonville reçut le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut plusieurs fois victorieux. Quelque temps après, il fut envoyé à la tête de l'armée de Hollande; mais il n'y resta que fort peu de temps, et fut nommé inspecteur général de l'infanterie. Sous le consulat, il fut successivement ambassadeur à Berlin et à Madrid, et reçut, en récompense des services qu'il avait rendus dans cette double mission, la décoration de grand officier de la Légion d'honneur. Sous l'empire, le général Beurnonville s'acquitta avec zèle de plusieurs missions importantes. Napoléon le récompensa généreusement. Il le nomma, en 1805, sénateur, en 1808 comte de l'empire, en 1809 titulaire de la sénatorerie de Florence, et enfin grand-croix de l'ordre de la Réunion. Tant de bienfaits méritaient assurément quelque peu de reconnaissance. Cependant le 1^{er} avril 1814, dans le conciliabule qui se tint chez Talleyrand, M. de Beurnonville provoqua la déchéance de l'empereur, et quelques jours après, en qualité de membre du gouvernement provisoire, il s'opposa à la régence de l'impératrice Marie-Louise et opina pour le rappel des Bourbons. Ceux-ci, en remontant sur le trône de France, furent plus reconnaissants en-

vers M. de Beurnonville que lui-même ne l'avait été à l'égard de l'empereur. Le comte d'Artois, en sa qualité de lieutenant général du royaume, le nomma conseiller d'État; plus tard le roi le fit ministre d'État, pair de France, commandeur de l'ordre de saint Louis, et confirma son titre de grand-croix de la Légion d'honneur. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, M. de Beurnonville ne se crut en sûreté ni à Paris, ni en France; il passa en Belgique, d'où il ne revint qu'après les désastres de l'armée française, à la suite des armées ennemies. De nouvelles faveurs attendaient M. de Beurnonville à son retour dans sa patrie. Il fut nommé membre du conseil privé du roi, puis président du collège électoral de la Moselle, puis encore président de la commission destinée par le duc de Feltre à épurer l'armée, et enfin maréchal de France. Il est mort le 23 avril 1821, comblé des faveurs de la restauration, à laquelle certes il nesongeaît guère avant le 31 mars 1814.

BEURRIER (Louis), céselin, né à Chartres, mort le 8 avril 1645; a publié une *Histoire des fondateurs et réformateurs des ordres religieux*, Paris, 1638, in-4°, et une *Histoire du monastère des Célestins de Paris*, 1634, in-4°. Le premier de ces ouvrages est fort rare.

BEURRIER (Vincent-Toussaint), né à Vannes le 1^{er} novembre 1715, tient une place distinguée parmi les missionnaires français du dix-huitième siècle. On a de lui des *conférences ecclésiastiques*, qui ont obtenu un grand succès à l'époque où elles ont paru. Toutefois, on lui reproche d'avoir combattu, dans cet ouvrage, la tolérance religieuse. Il est mort à Blois en 1782.

BEUVRON, terre et seigneurie de Normandie, à vingt kilomètres nord de Lizieux; érigée en marquisat en 1593.

BEUZEVILLE-SUR-LE-VAY, terre et seigneurie de Normandie, à cinq kilomètres nord-est de Carentan; érigée en comté en 1719.

BÉVY (Dom Charles-Joseph), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit, en 1788, à Saint-Hi-

laire, près Orléans. Nommé historien du roi pour la Flandre et le Hainaut, il passa toute sa vie à faire des recherches sur la maison royale de France et sur la noblesse de l'Europe. Il a publié une *Histoire curieuse et fort estimée des inaugurations des rois, des empereurs et des autres souverains de l'univers* (Paris, 1776, in-8°). A l'époque de la révolution, il se retira en Angleterre, où il fit imprimer son *Histoire de la noblesse héréditaire et successive des Gaulois, des Français et des autres peuples de l'Europe*, 1791, in-4°. Cette histoire devait être complétée par un *Dictionnaire alphabétique et chronologique, composé de plus de cent vingt mille noms de nobles, tant français qu'étrangers, qui ont servi en France, depuis Philippe de Valois, en 1358, jusqu'en 1515, époque des anoblissements par argent*. Bévy avait recueilli les matériaux de cet ouvrage dans les archives de la cour des comptes, dont il avait eu la garde pendant dix ans. Mais quatre cents exemplaires de son *Histoire de la noblesse*, qu'il avait expédiés en France en 1797, ayant été saisis et brûlés par ordre du gouvernement, cette perte le découragea, et il renonça à la publication de son dictionnaire. Pendant son séjour en Angleterre, il fut nommé membre de la Société royale, et chargé de mettre en ordre les papiers d'État. Il rentra en France en 1802; mais ses opinions politiques lui attirèrent quelques désagréments, et le forcèrent à s'exiler de nouveau. Toutefois il ne tarda pas à revenir, et fut nommé, à la restauration, aumônier et bibliothécaire du ministère de la guerre. Il mourut à Paris en 1830. Outre les ouvrages que nous avons cités, on a encore de lui un *Mémoire sur huit grands chemins militaires construits par Marcus Fipsenius Agrippa, qui conduisaient à Baray, capitale des Nerviens, aux principales villes de la seconde Belgique*, publié dans le recueil de l'Académie de Bruxelles, et une dissertation intitulée: *Unique origine des rois de France, tous issus d'une même*

dynastie, etc., Paris, 1814, in-8°.

BEXON (Gabriel-Léopold-Charles-Amé), grand chantre de la Sainte-Chapelle, naquit à Remiremont (Vosges) en 1748, et mourut à Paris en 1784. On a de lui, outre quelques ouvrages sur l'agriculture et l'histoire naturelle, une *histoire de Lorraine*, dont le premier volume, in-8°, 1777, a seul été publié. On trouve, dans le *Conservateur*, par François de Neufchâteau, vingt-cinq lettres adressées, par Buffon, à l'abbé Bexon, qui avait été l'un des collaborateurs de l'*Histoire naturelle*.

BEXON (Scipion-Jérôme), juriconsulte, frère de l'abbé Bexon, naquit à Remiremont en 1753. Il fut, en 1787, un des commissaires élus pour rédiger les cahiers du bailliage de cette ville. Il vint ensuite à Paris, où il fut employé successivement dans diverses fonctions judiciaires. Élu président du tribunal criminel de la Seine en 1796, il se livra à des études dont les résultats publiés lui ont mérité une place distinguée parmi les criminalistes. A la réorganisation de l'ordre judiciaire en 1800, il fut nommé vice-président du tribunal de première instance de Paris. Il fit, à l'académie de législation, un *cours de droit criminel*, qui fut imprimé dans les annales de cette société. Sa constante opposition à tout acte arbitraire le fit destituer en mars 1808; depuis cette époque, il n'exerça plus de fonctions publiques; mais il se fit, comme avocat, la réputation la plus honorable. Il mourut à Chaillot, près Paris, en 1822. Savant juriconsulte, il a publié, sur la législation, des ouvrages fort estimés, dont les principaux sont : *Journal de la justice civile, criminelle, commerciale et militaire*, 1796; *Mémoire adressé au gouvernement français, sur la forme de la procédure par jurés, et sur l'utilité d'un tribunal de correction paternelle*, 1799; *Parallèle des lois pénales de l'Angleterre et de la France, et considérations sur les moyens de rendre celles-ci plus utiles*, 1800; *Développement de la théorie des lois criminelles*. Ce dernier ouvrage, offert par l'auteur au Corps législatif, en

1802, lui mérita les suffrages les plus flatteurs. Il reçut la grande médaille d'or de l'académie de Berlin, et fut chargé, en 1806, par le roi de Bavière, de rédiger un code criminel pour ses États. On a encore de Bexon : *Application de la théorie de la législation pénale, ou Code de la sûreté publique et particulière; Du pouvoir judiciaire en France, et de son inamovibilité; De la liberté de la presse, et des moyens d'en prévenir et d'en réprimer les abus*.

BEYS (Charles de), poète français, fort à la mode au commencement du dix-septième siècle, naquit à Paris en 1610, et y mourut en 1659. Outre quelques poésies, et, entre autres, un poème à la louange de Louis XIII, de Beys avait composé des comédies, dont les principales sont : *Céline, ou les frères rivaux; les Fous illustres; l'Hôpital des fous; le Jaloux sans sujet*, et *l'Amour libéral*. Scarron, qui avait été son élève, lui a adressé une épître où il le compare à Malherbe. Cette pièce finit ainsi :

Quant à moi, Beys, je te jure
Que mes yeux, de lire goulus,
De tes vers déjà deux fois lus
Ne pouvoient quitter la lecture;
Et je ne te saurois cacher
(Ce n'est pas pour le reprocher)
Qu'aux dépens de mes deux prunelles,
Ton livre où l'on voit tant de feu,
Qui te coûte à faire si peu,
Me coûte à lire six chandelles.
Je puis donc dire que le jeu,

En dépit du proverbe, autrement de l'adage,
Valait bien la chandelle et même davantage.

BEYS (Gilles), célèbre imprimeur de la fin du seizième siècle, est connu pour avoir, le premier, employé dans ses éditions les consonnes *j* et *v*, que Ramus, dans sa grammaire latine, dont la première édition parut en 1557, avait déjà distinguées des voyelles *i* et *u*. Beys mourut à Paris le 19 avril 1593.

BREYSSER (Jean-Michel), né à Ribauvillers, en Alsace, avait été employé dans les Indes orientales, comme chirurgien-major. Il entra plus tard au service de la Hollande, comme capitaine, et ne revint en France qu'à l'époque de la révolution. Son courage lui valut un avancement rapide; à la tête des dragons de Lorient, dont il

était major, il dissipa les premiers rassemblements d'insurgés en 1791. Devenu général de brigade, il se distingua dans les guerres de la Vendée, repoussa les Vendéens sous les murs de Nantes, et remporta plusieurs autres avantages, qui ne le sauvèrent pas de la proscription. Dénoncé par Héraul-de-Séchelles, pour s'être prononcé contre le 31 mai 1791, il fut mis hors la loi. Rendu plus tard à ses fonctions, il donna de nouvelles preuves de courage et de patriotisme, et repoussa l'ennemi sur plusieurs points; mais, blessé lui-même dangereusement dans une affaire, il fut contraint à battre en retraite. On attribua cette défaite à la trahison, et cette affaire ayant été rattachée à celle d'Hébert et de Ronsin, il fut condamné à mort, et monta sur l'échafaud, en chantant des couplets qu'il avait composés dans sa prison. Il n'avait pas quarante ans.

BEYTZ (Joseph-François de) naquit à Bruges, et fut successivement substitut du procureur général du conseil de la Flandre autrichienne, puis conseiller-pensionnaire et greffier en chef du magistrat de la ville de Bruges. Après la réunion de la Belgique à la France, il fut élu, par le département de la Lys, membre du conseil des Cinq-Cents. Le 3 juillet 1796, il fit un tableau menaçant des effets produits par la terreur dans le Haut et le Bas-Rhin, d'où trente mille individus, disait-il, étaient sortis pour se réfugier dans la forêt Noire, et n'avaient pu rentrer dans les délais prescrits; quelques jours après, il combattit le projet d'exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques; il proposa ensuite de former une garde départementale pour le Corps législatif, et de mettre les grenadiers de la garde à la disposition du Directoire; il accusa aussi le ministre de la police, Duval, d'avoir fait arrêter un grand nombre de citoyens. Au 18 brumaire, Beytz, soupçonné d'avoir voulu s'opposer à l'usurpation militaire, fut d'abord proscrit; mais étant parvenu à se justifier de cette accusation de patriotisme, il fut relevé de sa mise en surveillance, nommé préfet de Loir-et-Cher, puis commis-

saire du gouvernement auprès du tribunal d'appel de Bruxelles. En 1804, il obtint la croix de la Légion d'honneur et la place d'inspecteur général des écoles de droit de Bruxelles, de Strasbourg et de Coblenz. Il devint, en 1810, procureur général près la cour impériale de la Haye; puis, six mois après, premier président de celle de Bruxelles. Il exerça cet emploi jusqu'en 1814, époque où il rentra dans la vie privée. Il mourut en 1832, après avoir pris, comme député au congrès de la Belgique, une part active aux événements qui suivirent la révolution de ce pays.

BÉZARD (François-Simon), nommé, en 1792, député à la Convention nationale par le département de l'Oise, se rangea parmi les montagnards, et vota la mort de Louis XVI et l'exécution dans le plus bref délai. Le 11 février 1794, il fit une motion pour faire réhabiliter la mémoire de Calas. Nommé ensuite au comité de législation, il fit décréter au nom de ce comité que les jugements rendus contre les prêtres réfractaires seraient exécutoires sans appel. Le 6 mars, il fut élu secrétaire et demanda la confiscation des biens des prêtres bannis ou déportés. Après le 9 thermidor, envoyé en mission dans la Vendée, il s'y conduisit avec modération et justice. Passé au Conseil des Cinq-Cents, il demanda que le droit de remplacer les juges fût conféré au Directoire; il fit ensuite rayer les soixante-treize députés girondins de la liste des émigrés, et décréter l'impression et l'envoi aux départements du discours prononcé par le président Treilhard, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. La même année, il vota contre le rétablissement de la loterie et contre la rentrée des émigrés. Sorti du Conseil vers cette époque, il fut nommé substitut du commissaire du Directoire près le tribunal de cassation. Reçu au Conseil des Cinq-Cents l'année suivante, il se montra partisan du coup d'État du 18 brumaire, et entra ensuite au Tribunat, dont il devint secrétaire en 1800. Il en sortit en 1802.

et fut nommé procureur impérial près le tribunal civil de Fontainebleau, et, en 1811, conseiller à la cour impériale d'Amiens, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1814; à cette époque, il fut exilé par la loi portée contre les votants.

BÈZE (Théodore de), né à Vezelai, le 24 juin 1519, est un des hommes les plus célèbres qu'ait produits le calvinisme. Il fut, à Genève, le successeur de Calvin, et, en France, l'un des principaux promoteurs de la réforme littéraire du seizième siècle; il se rattache, d'ailleurs, à notre histoire par le colloque de Poissy, par ses ambassades et par ses prédications, qui eurent la plus grande influence sur la propagation du calvinisme en France.

Théodore de Bèze montra de bonne heure les plus heureuses dispositions. A l'âge de neuf ans, il fut envoyé à l'université d'Orléans, puis il passa à celle de Bourges, afin de suivre les cours de Melchior Wolmar, savant helléniste allemand, l'un des premiers qui eussent apporté en France les doctrines de Luther. Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, de Bèze resta sous sa direction; et s'il dut aux leçons de ce maître une connaissance approfondie des littératures grecque et latine, il puisa aussi dans ses instructions l'amour de ces nouvelles doctrines, dont il devait être un jour l'un des apôtres les plus célèbres. Après avoir terminé, à Orléans, ses études de droit, il vint à Paris, en 1539, et s'y livra à la culture des lettres. C'est alors qu'il composa ces poésies latines qu'il réunit dans la suite et publia sous le titre de *Juventutia*. Les plaisirs de la grande ville, la fréquentation des beaux-esprits et des poètes, lui avaient fait oublier le luthérianisme. Éloigné de ses coreligionnaires proscrits et persécutés, il s'abstenait de prendre part aux affaires religieuses. Entraîné par le mouvement qui se faisait alors dans la littérature, il ne s'occupait que des lettres. Il faisait partie, dit Pasquier, de cette grande compagnie qui mit la main à la plume sous le roi Henri II. Bèze, Pelletier et lui, composèrent l'avant-garde de cette guerre que l'on

entreprit contre l'ignorance, et furent les avant-coureurs de Ronsard et des autres poètes. » Mais, en 1548, une maladie sérieuse ramena son esprit vers les idées religieuses, et lui rappela la promesse qu'il avait faite à Dieu d'abjurer les doctrines de la papauté; alors il se retira à Genève et y embrassa la religion réformée. Il fut aussitôt nommé professeur de langue grecque à l'académie de Lausanne. Il occupa cette chaire pendant dix ans. Ce fut pendant son séjour à Lausanne qu'il publia son traité *De hæreticis à civili magistratu puniendis*, composé dans le but de justifier le supplice de Servet, brûlé, en 1553, par le sénat de Genève. « Bèze, dit M. de Barante, plaide, dans ce livre, avec d'assez mauvais arguments la cause de l'intolérance; mais il est curieux de voir comment il établit et soutient cette doctrine. Il paraît qu'effrayés eux-mêmes du progrès que faisait l'esprit d'examen qu'ils avaient introduit dans les matières de religion, les réformateurs s'efforçaient, de tout leur pouvoir, de lui prescrire des bornes. Tout ce qu'ils n'avaient pas attaqué, ils voulurent qu'on le regardât comme inviolable. Élever une question nouvelle, c'était menacer l'Église et la religion d'une subversion totale; c'était détruire les choses indispensables au salut; pour mettre la religion et l'Église à l'abri de ces dangers, les princes et les magistrats ne pouvaient déployer assez de sévérité et de supplices contre les novateurs (*), parce que aucune entreprise ne trouble autant le repos des sociétés que l'hérésie et l'irréligion. Les exemples tirés de l'Écriture, les textes de saint Paul, les constitutions de quelques empereurs romains, sont cités pour établir les pouvoirs des puissances civiles contre les hérétiques, et Bèze en tourne le sens pour qu'ils ne signifient que ce qu'il veut. Du reste, en remet-

(*) On sait combien les pays de la Souabe et les anabaptistes de Westphalie furent cruellement traités par les luthériens. Voy. *Allemagne*, t. II.

tant le glaive aux magistrats civils, en les pressant, au nom de Dieu et de la religion, de s'en servir contre les hérétiques et les amis des nouveautés, il fait de ces magistrats les instruments presque passifs des pasteurs et des théologiens. C'est à ceux-là qu'appartient le jugement de la doctrine, en sorte que l'autorité temporelle a bien le droit de mort contre les hérétiques, mais elle ne peut l'exercer qu'après le jugement. »

Les opinions de Bèze étaient celles de tous les théologiens de son parti, et l'on ne peut en lire l'analyse sans éprouver un grand étonnement. C'est peut-être ici l'occasion de dire un mot sur le protestantisme que Bèze contribua si puissamment à propager et à maintenir parmi nous. Le protestantisme fut, comme toutes les hérésies, une manifestation philosophique, un effort tenté pour arriver à la vérité, par la raison humaine, obligée de revêtir une forme chrétienne, parce que l'esprit n'était point encore assez fort pour voler de ses propres ailes. Considéré sous ce point de vue (et c'est le seul véritable), le protestantisme fut éminemment incomplet, car il procédait de la liberté, et voulait étouffer le libre examen; il n'est pas moins condamnable, si on le considère comme fait religieux. L'homme, en effet, a bien le droit de réformer des abus dans la discipline de la religion, mais il n'a point celui de toucher aux dogmes que Dieu lui a révélés; si le protestantisme n'a voulu que subtiliser sur des mots, tous ses efforts étaient inutiles. A quoi bon savoir s'il y a *infra* ou *suprapanatio* dans la transsubstantiation? Ce qui a ruiné chez nous le protestantisme, c'est son indécision; c'est qu'il se posait à la fois comme doctrine philosophique et comme doctrine religieuse. Au premier titre, il se posait comme l'ami de la liberté et de la raison, tandis qu'au nom des principes religieux, il se montrait tyrannique et oppresseur. Aussi, le peuple ne s'y trompa-t-il point. Il laissa les princes et les nobles, les prêtres et les magistrats, les

savants et les gens de lettres accepter l'hérésie; il attendit patiemment. Mais il n'en fut point ainsi au dix-huitième siècle: à peine lui eut-on montré les conséquences pratiques de la philosophie, qu'il les accepta avec empressement, et que l'on vit la nation se lever en masse pour réaliser les théories de la raison.

De Bèze publia, en 1556, sa version du *Nouveau Testament*, qui eut depuis un grand nombre d'éditions. En 1558, il se rendit auprès des princes protestants d'Allemagne, alliés de Henri II. afin de solliciter leur intercession auprès du roi de France, en faveur des huguenots qu'il persécutait. En 1559, il quitta Lausanne et vint se fixer à Genève, où Calvin lui fit obtenir le droit de bourgeoisie, et le fit nommer, peu de temps après, recteur et professeur de théologie à l'Académie. La même année, les calvinistes français le prièrent de se rendre auprès du roi de Navarre: ils avaient besoin de la protection d'un seigneur puissant, et Théodore de Bèze réussit à convertir Antoine de Bourbon et sa femme, qui laissèrent prêcher librement le calvinisme à Nérac, y firent bâtir un temple, et, de plus, ordonnèrent la destruction de toutes les églises et de tous les monastères de cette ville. Dès lors, Théodore de Bèze se trouva occuper, dans le mouvement du seizième siècle, la place qui lui convenait: érudit par goût, sachant le monde par sa position, bel esprit par nature, théologien protestant un peu par hasard, mais inébranlable dans sa conviction, il devint le diplomate de son parti. Il avait fait ses preuves dans ses ambassades d'Allemagne et de Navarre: devint le négociateur des intérêts religieux et politiques des réformés. En 1561, il assista au colloque de Poissy (voyez ce mot), et vint prêcher à Paris, en 1562. C'est à cette époque qu'il exerça la plus grande influence sur la conduite politique du parti calviniste. Les catholiques l'accusèrent d'avoir été l'instigateur de la conjuration d'Amboise. Ce qui est plus certain, car en convient lui-même, c'est qu'il eut

une part importante dans la résolution que prirent les calvinistes de faire la guerre à la cour. Seulement, il faut distinguer son rôle de celui des princes du sang. Les guerres de religion du seizième siècle eurent un double caractère; elles furent plus politiques que religieuses; et l'on ne doit y voir, nous l'avons suffisamment démontré ailleurs, qu'une réaction féodale qui s'appuya sur le calvinisme, il est vrai, et qui s'en servit, mais uniquement pour l'exploiter à son profit. Le rôle des prédicants en général, et celui de Bèze en particulier, se borna à seconder le soulèvement des seigneurs et à leur donner une armée, les huguenots, et un prétexte, la liberté de conscience; mais on ne peut les regarder comme la cause première de la guerre.

En 1563, Théodore de Bèze retourna à Genève; et Calvin étant mort l'année suivante, il lui succéda dans toutes ses fonctions, et fut dès lors regardé comme le chef des calvinistes à Genève et en France. En 1570, il vint présider le synode de la Rochelle. En 1574, il fut employé à une négociation importante en Allemagne. Jusqu'en 1600, il professa la théologie, et décida des questions de controverse. Mais, depuis cette année, jusqu'à sa mort, arrivée en 1605, la faiblesse de sa santé ne lui permit plus de servir son parti autrement que par ses conseils.

Jusqu'ici nous avons surtout présenté Théodore de Bèze comme l'un des principaux agents du parti calviniste, il nous reste maintenant à l'apprécier comme écrivain. C'est dans les lettres surtout que Bèze fut novateur. Déjà nous avons dit que, profondément versé dans les littératures anciennes, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus en France au grand mouvement de la renaissance. Il fut aussi l'un de ceux qui tendirent à donner à ce mouvement une bonne direction. On trouve, en effet, dans ses ouvrages les idées les plus justes sur l'emploi qu'il convient de faire des monuments littéraires que nous ont laissés les anciens : on doit les consul-

ter, suivant lui, les prendre pour modèles; mais ne pas imiter un grand nombre d'auteurs qui, *cuidant enrichir nostre langue, l'accoustrent à la grecque et à la romaine*. Pour lui, il s'inspira heureusement de l'antiquité : sa tragédie du *Sacrifice d'Abraham*, qu'il composa sur le modèle des chefs-d'œuvre de l'art dramatique chez les Grecs, est pleine de sensibilité, et témoigne de la pureté de son goût. Citons-en seulement quelques vers tirés du monologue d'Abraham sur le point de tuer son fils :

Qu'un autre soit de mon fils meurtrier !
Hélas ! Seigneur, faut-il que cette main
Viene à donner ce coup trop inhumain ?
Las ! que feray-je à la mère dolente,
Si elle entend cette mort violente ?

Bèze publia un grand nombre d'ouvrages; mais, quoique doué d'un talent bien supérieur à celui de Ronsard et de tous les écrivains de la pléiade, jamais il ne fit, comme eux, de l'art pour l'art. Alors même qu'il cherchait à faire passer dans notre langue les beautés des littératures anciennes, il tendait uniquement à se procurer un instrument de persuasion plus puissant et à l'aide duquel il pût faire triompher plus sûrement ses opinions. Tous ses ouvrages ont un but éminemment pratique; nous citerons seulement son *Histoire ecclésiastique des églises réformées auroyaume de France, depuis l'an 1521 jusqu'en 1563*; ses *Icones virorum illustrium*, traduit par Goulet, sous le titre de *Vrais portraits des hommes illustres en piété et en doctrine*; enfin, ses lettres et ses pamphlets qui renferment un grand nombre de documents très-curieux. Ajoutons que c'est lui qui fonda réellement l'Académie de Genève, qui lui donna des règles, et lui imprima, par son enseignement, une impulsion qui se fait encore sentir aujourd'hui.

BEZENVAL (Pierre-Victor, baron de), né à Soleure, en 1722, était fils d'un lieutenant général, colonel du régiment des gardes suisses. Il n'avait pas douze ans lorsqu'on lui conféra un grade dans ce régiment. Il fit la cam-

pagne de Bohême, en 1748, en qualité d'aide de camp du maréchal de Broglie. En 1757, il fut fait maréchal de camp, et se trouva aux combats d'Haslimbek, de Filinghausen et de Clostercamp. A la paix de 1762, il vint à la cour, où l'intrigue plutôt que son mérite le fit nommer, peu de temps après, lieutenant général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, et colonel général des Suisses et Grisons. Au moment de la révolution, il fut un des principaux instigateurs des tentatives faites par la cour pour empêcher la réforme des abus. Il possédait une grande influence sur l'esprit de la reine, et ses perfides conseils contribuèrent pour beaucoup à jeter la royauté dans cette fausse voie où elle excita si justement l'indignation du parti populaire. Bezenval était un des chefs de l'armée que Louis XVI avait rassemblée autour de Paris : au moment de l'attaque de la Bastille, il écrivit à de Launay, gouverneur de cette forteresse, de tenir bon jusqu'à ce qu'il lui eût envoyé des secours. Ennemi du peuple, il fut traité en ennemi par le peuple, et menacé de toute sa colère ; aussi s'empressa-t-il de prendre des passe-ports et de s'enfuir. Mais il fut arrêté à Villenaux et reconduit à Paris. Necker, qui venait d'être rappelé au ministère, demanda sa grâce au peuple, mais sans pouvoir l'obtenir. Il s'adressa alors aux électeurs de Paris, qui, pour lui témoigner la joie qu'ils éprouvaient de le revoir à la tête des affaires, lui donnèrent une déclaration d'amnistie pour tous les crimes commis par les ennemis du peuple. Bezenval fut relâché ; mais les districts de Paris réclamèrent contre le droit de grâce que s'attribuait l'assemblée des électeurs, et demandèrent l'arrestation du coupable. L'Assemblée nationale mit fin au débat en renvoyant l'accusé par-devant le Châtelet, qui l'acquitta. Malgré la haine qu'il s'était attirée, Bezenval resta à Paris, où il continua d'intriguer sous le masque du patriotisme et sous un faux nom. Il mourut le 27 juin 1794. Il a laissé des mé-

moires, imprimés en 1804, et qui donnent, par leur immoralité, la mesure de son caractère.

BÉZIERS, ville de l'ancien bas Languedoc, avec titre de vicomté, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Hérault.

Avant la domination romaine, Béziers était enclavée dans le territoire des Volces-Tectosages, mais elle appartenait aux Phocéens de Marseille, à qui on en attribue généralement la fondation. Les Romains y envoyèrent, en 636, une colonie, à laquelle César donna plus tard le nom de *Julia Bliterra*. Une nouvelle colonie, formée de la 7^e légion, s'y étant ensuite établie, la ville prit le nom de *Bliterra Septimanorum*. Pomponius - Mela, Pline, Strabon et Ptolémée font mention de Béziers, sous les noms de *Boetaris*, *Beterræ* ou *Bettarra* et *Bliterra*. Mais le nom de *Bésarés*, que lui donne Avienus dans son poème géographique (*), est, suivant M. Walkenaer (**), le nom le plus ancien de Béziers ; c'est en effet celui qui s'est conservé dans la tradition du pays, où le territoire de cette ville s'appelle encore le *Bésarés* ou le *Bezarsés*.

Béziers était, au quatrième siècle, une ville florissante. Au cinquième siècle, elle fut détruite par les Vandales. Les Visigoths la ravagèrent plusieurs fois pendant le cinquième, le sixième et le septième siècle. Les Sarrasins s'emparèrent en 720 ; mais ils en furent chassés, treize ans après, par Charlemagne. Pepin, son fils, s'en reconquit en 743. Sous les rois de la seconde race, Béziers devint plus florissante qu'elle n'avait jamais été. Mais elle fut détruite complètement par l'armée de Simon de Montfort, le 22 juillet 1209. Le sac de Béziers, dit-il, périt, suivant quelques historiens, soixante mille personnes, et mé-

(*) Rufi Festi Avieni *Ora maritima*, vers 589.

(**) *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 110.

cent mille, s'il faut s'en rapporter au témoignage de Césaire d'Heisterbac, est un des événements les plus importants de la croisade contre les Albigeois. Nous croyons devoir en emprunter le récit à un auteur contemporain. On trouvera d'ailleurs, dans ce récit, qui est un morceau remarquable de poésie, des détails intéressants sur la composition et la discipline de l'armée des croisés.

« C'étoit la fête que l'on nomme *la Madelaine*, quand l'abbé de Cîteaux amène le grand host des croisés, qui, tout entier, campe à l'entour de Béziers, sur le sable. C'est alors que redoublent, pour ceux de dedans, le mal et le péril. . . . O la mauvaise étreinte qu'il fit aux habitants de la ville, celui qui leur donna le conseil de sortir en plein jour, et d'escarmoucher toute la semaine! car sachez ce que faisoit cette gent chétive, cette gent plus que baleine ignare et folle: avec les bannières de grosse toile blanche qu'ils portoient, ils alloient courant devant les croisés, criant à toute haleine; ils pensoient leur faire épouvantail, comme on fait à des oiseaux en champ d'avoine, en huant, en brillant, en agitant leurs enseignes, le matin, dès qu'il fait clair.

« Quand le roi des ribauds les vit ainsi escarmoucher, braire et crier contre l'host de France, et mettre en pièces et à mort un croisé françois, après l'avoir de force précipité d'un pont, il appelle ses truands, et il les rassemble en criant à haute voix: « Allons les assaillir! » Aussitôt qu'il a parlé, les ribauds courent s'armer chacun d'une masse, sans autre armure. Ils sont plus de quinze mille, tous sans chaussure; tous en chemise et en braies, ils se mettent en marche, tout autour de la ville, pour abattre les murs; ils se jettent dans les fossés, et se prennent les uns à travailler du pic, les autres à briser, à frasser les portes. Voyant cela, les bourgeois commencent à s'effrayer, et, de leur côté, ceux de l'host crient: **Aux armes! tous! aux armes!** »
Tous les auriez vus alors s'avancer en

foule contre la ville, et de force repousser des remparts les habitants, qui, emportant leurs enfants et leurs femmes, se retirent à l'église et font sonner les cloches, n'ayant plus d'autre refuge.

« Les bourgeois de Béziers voient contre eux venir et en grande hâte s'armer les François de l'host, tandis que le roi des ribauds les assaille, et que ses truands de toutes parts remplissent les fossés, brisent les murs, et forcent les portes; ils sentent bien en eux-mêmes qu'ils ne peuvent résister, et se réfugient au plus vite dans la cathédrale. Les prêtres et les clercs vont se vêtir de leurs armements, font sonner les cloches comme s'ils alloient chanter la messe des morts pour ensevelir corps de trépassés; mais ils ne pourront empêcher qu'avant la messe dite les truands n'entrent dans l'église: ils sont déjà entrés dans les maisons; ils forcent celles qu'ils veulent; ils en ont large choix, et chacun d'eux s'empare librement de ce qui lui plaît. Les ribauds sont ardents au pillage; ils n'ont point peur de la mort; ils tuent, ils égorgent tout ce qu'ils rencontrent. Ils amassent et font de tous côtés grand butin: ils en seroient riches à jamais, s'ils pouvoient le garder; mais il leur faut bientôt l'abandonner; les barons de France s'en emparent sur eux qui l'ont fait.

« Les barons de France, ceux devers Paris, clercs et laïques, marquis et princes, entre eux sont convenus qu'en tout château devant lequel l'host se présenteroit, et qui ne voudroit point se rendre avant d'être pris, les habitants fussent livrés à l'épée et tués, se figurant qu'après cela ils ne trouveroient plus personne qui tint contre eux, à cause de la peur que l'on auroit pour avoir vu ce qui en avint à Montréal, à Fangeaux et aux environs. Et, si ce n'eût été cette peur, jamais, je vous en donne ma parole, les hérétiques n'auroient été soumis par la force des croisés. C'est pour cela que ceux de Béziers furent si cruellement traités. On ne pouvoit

mort de cet artiste, sont le seul document où l'on puisse apprendre quelques circonstances de sa vie :

Sculpteur et architecte en mon vivant je fus,
Digne, s'il en fut un, d'un second Alexandre.
Paris fut mon berceau, ma paroisse a ma cendre,
Et le ciel mon esprit qui me l'avait infus.
Le démon de nature eut peur d'être confus,
En voyant mon ouvrage à sa gloire prétendre.
Il aborde la mort, il la force à me prendre.
Volontiers, se dit-elle, il n'est pas de refus.
Elle me tira donc des veôles charnelles,
Pour être citoyen des voêtes éternelles,
Oh le sang de Jésus me fit avoir un lieu.
Je travaillerois, las! selon mon ordinaire,
Si tout ce qui ressent l'inconstance lunaire,
Ne me déplaçoit point autant que me plaît Dieu.
Après avoir vu Rome, en France je revins,
Pour faire ma fortune avecques mon ouvrage;
Mais son ingratitude abaissa mon courage;
Tout vient aux ignorants, rien aux hommes divins.

BIAUZAT (Gauthier de) exerçait, à Clermont, la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé, par le tiers état du bailliage de cette ville, député aux états généraux. Il se fit bientôt remarquer dans cette assemblée par son patriotisme et par ses lumières; dans la séance du 8 juillet, il appuya la motion de Mirabeau, qui demandait à l'Assemblée de prier le roi de faire sortir les troupes de Paris; le 13 du même mois, il s'éleva énergiquement contre le renvoi des ministres (*). Dans la discussion sur les droits de l'homme et du citoyen, il démontra l'insignifiance de la déclaration proposée par le comité; il voulut que, dans la constitution, on expliquât que le mot *monarchie* signifiait un pouvoir fondé sur les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et non sur la division des trois ordres. Le 14 octobre, il provoqua la discussion sur l'établissement des municipalités, et proposa de permettre à chaque ville de nommer provisoirement ses magistrats. Le 16 février 1790, il fut élu secrétaire, et, le lendemain, fit ajourner une motion de Cazalès qui demandait le renouvellement de l'Assemblée. Le 10 avril, il parla contre les prodigalités ministérielles, et accusa Necker et Dufresne Saint-Léon de s'être opposés à la communication du registre de liquidation. Il proposa ensuite d'exiger des mem-

(*) Voyez NECKER.

bres nommés à la présidence ou à une autre fonction législative le serment de ne pas protester à l'avenir contre les décrets de l'Assemblée. Le 30 avril, il obtint de l'Assemblée nationale un témoignage de satisfaction pour les habitants de Clermont-Ferrand, qui avaient manifesté un grand patriotisme. Le 21 mai, il combattit le projet de confier au roi le droit de déclarer la guerre. Le 2 août, il dénonça un insolent pamphlet dirigé contre l'Assemblée, qu'il engagea à s'emparer de la direction du trésor public, lorsque Necker eut donné sa démission. Le 21 octobre, il dévoila des manœuvres employées dans les régiments pour éloigner les soldats patriotes. Il fit décréter qu'on demanderait au roi qu'il signât son refus de sanctionner la constitution civile du clergé, et dénonça Bonnal, évêque de Clermont, qui refusait de prêter serment à cette constitution. Le 30 mai, il reproduisit la motion de Mirabeau sur le licenciement de l'armée, et fit accorder des récompenses aux soldats blessés à Nancy et aux citoyens blessés à l'attaque de la Bastille. Le 24 juin, il attaqua Montmorin au sujet des passe-ports qu'il avait délivrés à Marie-Antoinette. Le 13 août, il provoqua des mesures contre les prêtres réfractaires, refusa à Louis XVI le droit de faire des observations sur les réformes décrétées par l'Assemblée, et s'opposa à ce que le roi et le prince royal portassent le cordon bleu. Là se termina la carrière législative de Biauzat; toutefois, son dévouement ne se démentit jamais: six mois d'avril 1795, il vint, en qualité d'orateur d'une députation de Clermont, féliciter la Convention d'avoir vaincu la faction royaliste, qui, au 1^{er} germinal, avait voulu la dominer. Il fut l'un des jurés de la haute cour nationale, assemblée à Vendôme pour juger les auteurs de la conspiration Babeuf; la modération qu'il montra dans cette occasion et l'indulgence dont il voulut user envers les accusés attirèrent beaucoup de haine. On rougit pas de donner le nom d'ar-

chiste à cet ami de la véritable liberté.

Biauzat fut appelé au conseil des Anciens par le corps électoral de Paris, en avril 1798 ; mais sa nomination fut annulée par le Directoire qui, depuis deux sessions, s'était adjugé le droit abusif de juger la légalité des pouvoirs donnés par le peuple à ses représentants. Biauzat fut élu membre de la cour de cassation en 1799. Sous le régime impérial, il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort arrivée en 1815.

BIBANS OU PORTES DE FER, défilé du mont Jurjura, au sud-est de Callah, entre les provinces d'Alger et de Constantine. Ce défilé a été franchi pour la première fois par les Français, pendant l'expédition du maréchal Valée et du duc d'Orléans en 1840. Quelques mois après, il a été comblé avec des arbres et des quartiers de roc par les Kabyles fidèles à la France, qui voulaient empêcher ainsi les troupes d'Abdel-Kader de pénétrer dans la province de Constantine.

BIBERACH, ville d'Allemagne, sur le Rissbach, à vingt-huit kilomètres d'Ulm, célèbre par les deux victoires que le général Moreau y remporta sur les Autrichiens en 1795 et en 1800.

BIBERACH (batailles de). — *Pre-mière bataille de Biberach, et retraite de Moreau, 1796.* Pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse opérait sa retraite sur le Rhin, devant les forces supérieures de l'archiduc Charles, l'armée de Rhin-et-Moselle, établie à Ingolstadt, fut obligée par cet événement de rétrograder sur la droite du Danube. Toujours suivi par le général Latour, Moreau se disposait à opérer sa retraite sur le Rhin, lorsque les manœuvres de l'ennemi le forcèrent à livrer une bataille. En effet, l'archiduc Charles, depuis la retraite de Jourdan, s'avancit sur ses derrières pour lui barrer le passage du Rhin ; le général Nauendorf se portait avec rapidité sur Ulm, afin de déborder la gauche des Français, et se lia avec le général Petrasch qui s'avancit par les vallées de la Kintzig et de la Renchen, avec la gauche de l'archiduc, c'est-à-

dire, que l'armée française allait se trouver cernée, et que sa retraite pouvait être compromise. L'armée française, forte de soixante mille hommes, franchit le Lech sans obstacle, et, divisée en trois colonnes, elle longea le cours du Danube, suivie pas à pas par le général Latour, avec trente-six mille hommes.

Il fallait, pour continuer la retraite, écraser cette armée à Biberach. Le 2 octobre, Moreau remporta en effet une victoire complète sur Latour, qui perdit huit mille soldats tués ou prisonniers, et dix-huit canons. Après ce brillant succès, Moreau allait se diriger sur Strasbourg par la vallée de la Kintzig, lorsque l'archiduc Charles se porta dans cette direction, et essaya, mais inutilement, d'enlever Kell ; alors Moreau se dirigea par le val d'Enfer sur Huningue, et avec tant de rapidité que l'on traversa Freyburg avant l'arrivée de l'archiduc, et que l'armée française, victorieuse dans une foule d'engagements, entra enfin dans Huningue.

« Telle fut cette retraite qu'on a si diversement jugée. Si la critique ne s'adresse qu'aux combinaisons stratégiques, il est indubitable que Moreau a commis une grande faute en ne liant point, dès le départ de l'archiduc, ses opérations à celles de l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais, à la prendre isolément, une marche rétrograde de quatre-vingts lieues, sans magasins, sans ressources, au milieu de populations ennemies, fait le plus grand honneur aux généraux et aux soldats qui l'ont exécutée sans perdre un canon et en remportant une victoire signalée (*). »

Deuxième bataille de Biberach. — La deuxième bataille de Biberach fut livrée le 9 mai 1800 par Moreau, avec l'armée du Rhin, contre les Autrichiens commandés par Kray. (Voyez RHIN [campagnes du].)

BIBLIOGRAPHIE. — Comme nous aurons à parler souvent, dans cet ouvrage, d'hommes qui se sont fait un

(*) Tableau des guerres de la Révolution, p. 133.

nom dans la bibliographie, il n'est pas hors de propos de dire un mot de cette science. La bibliographie est proprement l'*histoire des livres* : c'est la connaissance détaillée de toutes les particularités qui se rattachent à leur publication et aux différentes éditions qui en ont été données. Ainsi, le bibliographe marque exactement la date de la naissance du livre, l'endroit où il a vu le jour, l'imprimerie d'où il est sorti, le nom de son auteur, quand il est connu, la révélation de ce nom, quand le livre est anonyme ou pseudonyme. Le bibliographe note encore le cas que l'on a fait et que l'on doit faire du livre, ainsi que sa valeur commerciale. S'il y en a eu plusieurs éditions, il les mentionne et les juge. La science de la bibliographie n'a véritablement commencé qu'avec l'époque alexandrine. Le besoin d'enregistrer soigneusement le passé et d'inventorier toutes les richesses de la science et de la littérature inspira aux laborieux savants du Musée l'idée de dresser des tables et de faire des catalogues raisonnés des différents ouvrages. Callimaque n'avait pas dédaigné de se livrer à un travail de ce genre ; et Athénée, qui a conservé quelques fragments de ces *tables*, πίνακες, nous a mis à même de juger avec quel soin scrupuleux elles étaient rédigées. La bibliographie est donc le produit d'une époque d'analyse et d'observation. Le bibliographe, en effet, n'a ordinairement ni une grande imagination, ni un esprit profond et inventif. Il est curieux, mobile, investigateur, d'une activité qui se plaît aux détails, et d'une mémoire qui n'en laisse échapper aucun. Bien que ce talent puisse, à la rigueur, se concilier avec d'autres d'une nature plus élevée, il est généralement exclusif, et l'on naît bibliographe comme on naît poète.

Il faut distinguer le bibliographe du *bibliophile*, du *bibliomane* et du *bibliotaphe*. Le bibliophile est un *ami éclairé des livres* : il les aime pour eux et pour lui ; il les recherche, les soigne et s'en sert. Quand un livre est utile et rare, il a pour le bibliophile un double prix ; s'il n'est que rare, il

en est moins estimé que s'il était seulement utile. Cet amour des livres peut se trouver allié aux plus nobles et aux plus puissantes facultés de l'intelligence. Cicéron fut un bibliophile dans toute l'étendue du mot ; et, pour ne pas sortir de la France, Mirabeau, notre grand orateur, nourrissait le paisible goût des livres à côté d'une immense ambition politique. On montre encore l'emplacement de l'échoppe où, au sortir de l'Assemblée nationale, il s'arrêtait complaisamment devant un étalage de vieux livres, et l'on nomme le bouquiniste qu'il honorait des caresses familières d'un petit soufflet pour l'engager à baisser le prix d'un bouquin vivement souhaité. Le tribun dont la voix, comme celle de Périclès, soulevait une nation entière, s'abaissait jusqu'au niveau d'un pauvre marchand de vieux livres ! Tous les amours se ressemblent par un côté ; ils nivellent les rangs : Mirabeau était bibliophile.

Le bibliomane court après les raretés. Un livre n'a-t-il été tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires ; est-il depuis longtemps sorti du commerce ; a-t-il échappé miraculeusement aux feux de l'inquisition ; y remarque-t-on enfin quelqu'une de ces mille petites particularités auxquelles il est convenu d'attacher un si grand prix, voilà le livre que cherche le bibliomane, le livre qu'il achèterait au poids de l'or, le livre qu'il payerait de son sang.

Le bibliotaphe aime les livres comme l'avare aime l'argent : il en veut pour les avoir, non pour les posséder ; il les amasse pour les entasser, et non pour s'en servir. Le bibliomane montre ses collections : s'il ne les prête pas, la vanité le force du moins à laisser jouir de ses raretés par la vue ; mais le bibliotaphe soustrait ses trésors à la vue, à la lumière, il les *ensevelit*.

BIBLIOTHÈQUES. — Dans tous les temps, les peuples civilisés ont fait collection des monuments écrits de la pensée humaine. Ce sont ces précieux dépôts qui ont conservé la tradition des actes de l'humanité, et c'est à ce titre surtout que les bibliothèques et les archives méritent d'attirer l'at-

tention du philosophe et de l'historien. Mais nous n'avons point à parler ici des bibliothèques de l'antiquité; nous ne dirons rien de celle d'Osymandias, ni des grandes collections rassemblées à Alexandrie, à Pergame, à Rome et à Constantinople; nous devons nous borner à traiter en abrégé l'histoire des bibliothèques de la France.

Les renseignements nous manquent sur les bibliothèques qui durent exister sur le sol de notre pays, pendant l'époque où il fut soumis à la domination romaine. Mais du grand nombre des écoles qui furent alors établies dans la Gaule, du zèle et du succès avec lesquels les lettres y furent cultivées, on peut inférer qu'à l'exemple des principales villes de l'Italie, qui toutes possédaient, à cette époque, des bibliothèques considérables (*), celles de la Gaule, du moins celles qui étaient devenues de grands centres d'études, durent aussi posséder de riches dépôts littéraires, où les maîtres et les élèves pouvaient aller étudier les chefs-d'œuvre des littératures grecque et romaine. C'est d'ailleurs une conséquence que l'on peut tirer de l'existence, à cette époque, de grandes bibliothèques chez de simples particuliers, existence attestée par une épigramme d'Ausone, au quatrième siècle (**), et par de nombreux passages des lettres de Sidoine Apollinaire, au cinquième. Ce dernier auteur, qui possédait lui-même une collection de livres fort considérable, à en juger par les nombreuses citations que l'on trouve dans ses écrits, cite avec éloge celle de Loup, professeur à Périgueux (***), celle du consul Ma-

gnus, à Narbonne (*), celle de Rurice, évêque de Limoges, pour laquelle il faisait copier des manuscrits dans sa propre bibliothèque (**); enfin, la plus remarquable de toutes, celle que le préfet Tonance Ferréol avait rassemblée dans sa maison de Prusiane, sur les bords du Gardon, entre Nîmes et Clermont en Auvergne. Cette dernière bibliothèque était divisée en trois parties: l'une, composée de livres chrétiens et destinée aux femmes; l'autre, uniquement de livres profanes pour les hommes; enfin, on y trouvait une bibliothèque mixte à l'usage des deux sexes. On tenait, dans ces bibliothèques, des conférences littéraires et quelquefois théologiques, et l'on y discutait sur Origène, qui n'avait pas encore été condamné par l'Église, et dont les opinions religieuses agitaient les esprits cultivés dans toute la Gaule (***) .

Bientôt cependant arrivèrent les grandes invasions des barbares, qui détruisirent, avec le monde romain, toutes les créations de la civilisation romaine. Mais de toutes ces créations, les bibliothèques sont celles qui semblent avoir le plus souffert de ces invasions. En effet on est surpris, quand on parcourt les ouvrages des écrivains de cette époque, de la presque complète disparition des livres, dans l'occident de l'Europe, à partir du sixième et du septième siècle; toutefois rien ne prouve que les barbares aient pris un soin particulier de détruire les livres. Quelle fut donc la cause de la destruction des collections bibliographiques qui existaient alors; et à quoi faut-il attribuer l'inutilité des efforts que firent, plus tard, pour les reconstituer, les chefs des corporations ecclésiastiques, et les souverains eux-mêmes?

Le parchemin et le papier de pa-

(*) Voy. Struvius, *Bibliotheca historiae litterariae selecta*, t. I, ch. 2 et suiv., et le savant *Essai sur les livres dans l'antiquité*, publié en 1840, par M. Gérard, p. 211 et suiv.

(**) *Emptis quod libris tibi bibliotheca referta est, Doctum et grammaticum te, Philomuse, putas. Hoc genere et chorulas et plectra et barbita conde, Omnia mercatus: eras citharædus eris.*
Auson. Epigramm., XLIII.

(***) Epist. VIII, II.

(*) Carm. xxiv, 90 sq.

(**) Epist. v, 15.

(***) Sidonii Apollinaris epist. 9, lib. II, et *Carm. ultim.* Consultez aussi l'*Histoire littéraire de la France, avant le douzième siècle*, par M. Ampère, t. II, p. 262.

pyrus composaient seuls, dans l'antiquité, la matière première des livres. Cette matière première venait de l'Orient; le parchemin, de l'Asie; le papyrus, de l'Égypte. La fabrication du papier était une des principales branches du commerce des Égyptiens; et même cette fabrication était si importante, les produits en étaient si abondants et à si bas prix, qu'on les employait non-seulement pour écrire, mais encore à différents usages domestiques, et qu'ils servaient même à envelopper de menues marchandises (*).

Mais cet état de choses changea complètement, dans l'Occident de l'Europe, quand les invasions des barbares eurent rendu plus difficiles les communications de cette contrée avec l'Orient. Au sixième siècle, les marchands égyptiens apportaient encore du papyrus à Marseille; mais le commerce intérieur n'avait plus assez de vie pour répandre cette denrée dans le nord de la Gaule; c'est ce que nous apprend un passage de Grégoire de Tours, qui s'écrie en répondant à un livre diffamatoire de Félix, évêque de Nantes : « O si Marseille « t'avoit pour évêque! ses vaisseaux « t'auroient apporté non de l'huile ou « d'autres épices, mais seulement du « papier, pour que tu pusses, plus à « l'aise, écrire contre la réputation des « gens de bien; mais le manque de pa- « pier met des bornes à ton bavardage (**). » Ce fut bien pis quand les Arabes eurent fait la conquête de l'Égypte et de la Syrie. Alors, en effet, le dédain des musulmans pour tout ce qui est industrie fit tomber les fabriques de papier qui enrichissaient les bords du Nil; et la séparation radicale, établie entre l'Orient et l'Occident par la différence des religions, rompit toute espèce de relations commerciales entre ces deux contrées.

Il est probable que, dans la pénurie

de papier qui se fit alors sentir en Occident, on détruisit un grand nombre de livres pour les employer aux usages domestiques pour lesquels on se servait auparavant de grossières feuilles de papyrus, tandis que le parchemin des éditions de luxe était blanchi de nouveau, et servait à la transcription, soit des actes publics, soit des livres nouveaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est de cette époque que datent les premiers palimpsestes.

Quoi qu'il en soit, c'est dans les monastères que furent alors conservés, en bien petit nombre, les chefs-d'œuvre des littératures classiques, glorieux débris du génie de l'antiquité, qui devaient plus tard amener la renaissance de la civilisation. Sans doute, les moines qui nous ont gardé et transmis, en les copiant, les livres anciens, n'avaient pas conscience du service qu'ils rendaient à l'humanité. Les nombreux palimpsestes qu'ils nous ont laissés, et dans lesquels, sous de puériles légendes ou de fastidieux obituaires, se trouvent ensevelis les plus beaux monuments littéraires de la Grèce et de Rome, témoignent assez de leur ignorance et de leur barbarie. Cependant c'est à eux que nous devons le peu qui nous reste des écrits de l'antiquité, et ce peu a suffi, quelques siècles plus tard, pour régénérer le monde.

Nous venons de voir la destruction des bibliothèques de l'antiquité. Nous avons essayé de déterminer les causes de cet événement; il est curieux de suivre, à partir du sixième siècle, la formation des bibliothèques modernes dans les monastères. Mais, disons-le d'abord, avant de commencer ces nouvelles recherches, les progrès des bibliothèques modernes furent lents et devaient l'être de toute nécessité. En effet, au travail servile et simultané des esclaves du libraire antique, avait succédé le travail libre et solitaire du moine, qui n'avait simple intérêt de curiosité, et peut-être l'accomplissement d'un devoir, attachaient seuls à cette besogne. Si l'on ajoute que les copistes des monastères pouvaient seulement disposer d-

(*) Et piper et quidquid chartis amicitur ineptis.
HORACE.

(**) *Histoire des Francs*, liv. v., ch. 5, trad. de MM. Guadet et Taranne; Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, p. 34.

temps qui n'était pas absorbé par les exigences de la règle, on concevra que jamais, malgré l'invention du papier de coton, au douzième siècle, les bibliothèques modernes ne pouvaient parvenir, avant l'invention de l'imprimerie, au degré de prospérité qui avait rendu célèbres celles de l'antiquité.

Le prix des livres dut augmenter en proportion de leur rareté; aussi dès le sixième siècle, la conservation des monuments de la littérature était-elle devenue le sujet d'un article de la règle de Tonant (*), monastère fondé près de Vienne et du Rhône, sur le lieu même où périt la légion fulminatrice. C'est de la règle de Saint-Benoît (**) que dérivait cette disposition qui, plus tard, se retrouve dans plusieurs autres règles.

Au septième siècle, on voit saint Vandrille envoyer à Rome son neveu, pour y recevoir du pape des manuscrits destinés à la bibliothèque de l'abbaye de Fontenelle, près Rouen (***). A la même époque, l'abbesse sainte Gertrude fait aussi entreprendre à des savants de longs voyages, pour acquérir des livres (****), tandis que l'abbé de Cantorbéry, Benoît Biscopius, fait rechercher des manuscrits grecs dans le midi de la France (*****).

Les Sarrasins avaient détruit la bibliothèque de Tours. Après leur défaite, ce fut une des premières qui furent rétablies. On en trouve la preuve dans une lettre écrite par Alcuin à l'Église d'Angleterre, pour solliciter, en faveur de celle de Tours, un envoi de livres copiés sur ceux qu'Egbert réunissait à la bibliothèque d'York (*****).

L'estime pour les livres était portée, en 784, au point que Fulrade, abbé de Saint-Denis, les nommait, dans son testament, immédiatement après l'or qu'il léguait à son abbaye. Charlemagne ne dédaigna rien de ce qui

concernait la librairie. On en trouve la preuve dans le diplôme par lequel il accorda aux moines de l'abbaye de Saint-Bertin le droit de tuer dans ses forêts les cerfs et les daims dont les peaux étaient nécessaires à la reliure de leurs livres. Les soins qu'il prenait lui-même de sa propre bibliothèque sont consignés dans une lettre de Leidrad, son bibliothécaire, qui nous apprend que ce prince avait choisi le monastère de l'île Barbe, près Lyon, pour y placer sa collection. Celle qu'il avait fondée au monastère de Saint-Gall était nombreuse et bien choisie; il en était de même de celle d'Aix-la-Chapelle. Mais à sa mort, il ordonna, par son testament, que l'on vendît tous les livres qu'il avait rassemblés, pour en distribuer le prix aux pauvres. Il paraît toutefois que cette prescription ne fut pas observée, ou que Louis le Débonnaire réunit une nouvelle collection, car il y eut une bibliothèque dans le palais jusqu'au règne de Charles le Chauve, qui, à sa mort, en légua les deux tiers aux abbayes de Saint-Denis et de Compiègne. Ebbon, depuis archevêque de Reims, et Hilduin, abbé de Saint-Bertin, avaient porté successivement le titre de bibliothécaires des deux derniers empereurs.

Saint Angelbert avait rassemblé, à la même époque, deux cents volumes dans la bibliothèque de son abbaye de Pontivi (*); et celle de l'abbaye de Fontenelle, près Rouen, s'enrichissait de trente et un volumes, fruit des recherches de son abbé, saint Angesilde, qui faisait construire une tour pour y placer cette précieuse collection (**).

Ces bibliothèques étaient composées en grande partie de traités des Pères de l'Église, et de copies de la Bible; mais elles contenaient aussi des ouvrages de l'antiquité classique. Le lecteur pourra, du reste, juger de leur

(*) *Codex regul.*, t. II, p. 193.

(**) *Regul. s. Bened.*, ch. ix.

(***) *Act. ss. ord. Bened.*, s. II, p. 541, n° 15.

(****) *Act. ss. ord. Bened.*, s. II, p. 465.

(*****) Balæus, *Script. Brit.*, cent. I, c. 82.

(*****) *Ibid.*, liv. II, ch. 15.

(*) *Act. ss. ord. Bened.*, s. IV, pars I, p. 116.

(**) *Act. ss. ord. Bened.*, s. IV, pars I, p. 634; sq. « Domum vero qua librorum copia conservaretur, quæ græce πρόπος dicitur, ante refectorium collocavit, cujus tegulas clavibus ferreis configi fecit. »

composition par le catalogue suivant de l'une de ces collections :

Biblia Vulgati.
 Historia Josephi.
 Historia Ægypti.
 Historia tripartita.
 Liber Paterii.
 Sancti Dyonisii ariopagite.
 Litteræ ejusdem.
 Epistolæ Gregorii ex registro.
 Augustini de Confessione et de Trinitate.
 Originis in epistolis Pauli ad Romanos.
 Litteræ in Genesi, in Exodus, in Levitico, in Lucam, in Jesum filium Navæ.
 Excerptum in Job ex dictis beati Gregorii.
 Sermones Cypriani prima (sic).
 Litteræ ad diversos, pars II.
 Omelie Johannis Chrisostomi in Matt. xxv.
 Acta synodalia.
 Libri Perifiseon II.
 Ambrosii de officiis.
 Ambrosii de psalmis cxviii.
 Epistolarum Ambrosii.
 Pastoralis de littera et spiritu.
 Canones.
 Interpretatio Hieronimi nominum Hebraicarum (sic).
 Ambrosii de Joseph.
 Explanatio Hieronimi in Daniele.
 Omelie Johannis diversæ.
 Ambrosii de superbia carnis.
 Petronii.
 Epistolæ Johannis ad Gregoriam in palatio.
 Scoliarum Maximi (*).

On obtenait difficilement le prêt des livres ; les bibliothèques même ne se faisaient réciproquement de semblables communications qu'à de courtes distances. L'abbé de Ferrières nous apprend cette particularité, lorsque, s'adressant au métropolitain de Tours pour obtenir un commentaire de Boèce sur les topiques de Cicéron (**), il prie ce prélat de ne point le nommer, mais de dire seulement qu'un de ses voisins désirait en avoir communication.

Un incendie détruisit, à la fin du dixième siècle, le mobilier de l'abbaye de Fleury ; les moines ne songèrent qu'à sauver leurs livres, et ils furent assez heureux pour y parvenir (***). Au dixième siècle, cette abbaye était devenue une école célèbre, d'où sortirent une foule d'hommes distingués ; et sa

(*) Ce catalogue fait partie d'un manuscrit du neuvième siècle, qui contient les scholies de saint Maxime sur saint Grégoire. Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque Mazarine, où il porte le numéro 130. Petit-Radel, *Recherches sur les bibl. anc.*, p. 95.

(**) *Beat. Lupis, abbat. Ferrar., ep. xvi.*

(***) *Act. ss. ord. Bened., s. IV, p. II, p. 409.*

bibliothèque, augmentée par les soins du savant Abbon, se composait de plus de cent volumes choisis (*). A la même époque, Gerbert, archevêque de Reims, élevé plus tard au trône pontifical, sous le nom de Sylvestre II, faisait copier dans toutes les bibliothèques de l'Italie, de l'Allemagne et de la Belgique, les ouvrages qui manquaient à la sienne. Il nous fait connaître lui-même, dans une de ses lettres, le zèle avec lequel il travaillait à augmenter sa collection (**); un autre passage de sa correspondance nous apprend que de son temps, on trouvait encore, à l'abbaye de Fleury, le *Traité de la république*, de Cicéron, si longtemps perdu, et que les savantes recherches d'Angelo Mai nous ont dernièrement restitué, du moins en grande partie (***).

L'un des statuts de l'ordre des Chartreux, recueillis, en 1128, par Guigue I^{er}, prieur de la grande Chartreuse, faisait aux religieux de cet ordre une obligation de la multiplication des livres et de la transcription des manuscrits.

Vers la même époque, la donation faite à la Faculté de médecine de Paris, du traité de Galien, *De usu partium*, semble attester l'existence antérieure d'une bibliothèque dans cet établissement (****).

(*) Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le douzième siècle*, t. III, p. 269.

(**) «... Bibliothecam assidue comparo, et sicut Romæ dudum, ac in aliis partibus Italiæ, in Germania quoque ac Belgica scriptores, autorumque exemplaria multitudine numerorum redemi... quos scribi velimus in fine epistolæ designabimus : scribenti membranam sumptusque necessarios ad vestrum imperium dirigemus... » *Biblioth. veter. patrum*, Gerbert, ep. XLIV, p. 675 ; cf. ep. VII, CXXX, CALVIII et passim.

(***) «Comitentur iter tuum Tulliana opuscula de republica et in Verrem et quæ pro defensione multorum plurima romanæ eloquentiæ parens conscripsit.» Ep. LXXXVII, p. 681.

(****) Guy Patin, *Lettres choisies*, t. I, p. 153.

La bibliothèque de l'abbaye de Moyen-Moutier était, au douzième siècle, de soixante-sept volumes; celle que Gérard légua, en 1136, à l'église d'Angoulême, était de cent volumes (*).

L'abbé de Saint-Victor de Marseille fit, en 1198, un règlement sur les précautions que l'on devait prendre pour les prêts au dehors. Mais la mesure la plus utile et la plus honorable pour son auteur, est celle dont Redon, abbé de Saint-Pierre-en-Vallée, à Chartres, avait donné l'exemple quelques années auparavant. Par un acte auquel avait consenti, en 1145, la communauté dont il était le chef spirituel, cet abbé s'était imposé à lui-même, et avait imposé à tous les obédienciers de l'abbaye, une redevance applicable à l'entretien et à l'augmentation de la bibliothèque. Cette redevance, qui s'élevait en tout à soixante-sept sous et deux cent vingt-huit deniers (**), est le premier exemple de la dotation des bibliothèques en France. Il fut imité, en 1146, par Macaire, abbé de Fleury, et, en 1156, par Robert, abbé de Vendôme.

On lit dans les coutumes de l'abbaye de Fleury des détails curieux sur la manière dont s'y faisait, chaque année, le récolement général des livres. « Les soins les plus minutieux étaient sévèrement prescrits pour la conservation de ces trésors bibliographiques. Un religieux devait demander pardon, comme d'une faute punissable, d'avoir laissé tomber un livre; il devait veiller avec soin à ce que ceux qu'il empruntait à la bibliothèque du couvent ne fussent exposés ni à la fumée ni à la poussière; la moindre tache arrivée par sa négligence était le sujet d'un grave reproche. Enfin le prêt des livres, lorsqu'ils ne sortaient pas de la maison, était soumis à des garanties bien autrement efficaces que dans nos bibliothèques publiques. Le sacristain ou le bibliothécaire, *armarius*, dans les monastères où cette

charge existait, devait non-seulement inscrire l'emprunt, mais encore exiger de l'emprunteur un gage qui n'était remis qu'au moment où le livre était restitué. Voilà comment les moines entendaient la conservation des livres; aussi possédaient-ils déjà de riches collections, lorsque nos rois commençaient à peine à réunir quelques rares manuscrits, plutôt encore pour leur usage particulier que dans une vue d'utilité publique (*).

D'ailleurs, les bibliothèques des monastères une fois créées, étaient pour ainsi dire aussitôt immobilisées. Le temps y ajoutait toujours de nouvelles richesses, sans que jamais aucune soustraction vint diminuer la masse des trésors qui s'y accumulaient sans cesse. Il n'en était pas ainsi des bibliothèques des rois; à leur mort, leurs serviteurs se partageaient les livres qui leur avaient appartenu; et depuis Charles le Chauve jusqu'à Charles V, on n'a aucun exemple d'une collection bibliographique qui ait passé d'un prince à son successeur.

Cependant, au treizième siècle, les croisades, qui eurent une si grande influence sur le développement de la civilisation en Occident, donnèrent naissance, en France, au premier essai de bibliothèque publique. Saint Louis, excité par l'exemple d'un prince d'Orient, réunit, dans le trésor de la Sainte-Chapelle, un certain nombre de livres, et les mit à la disposition des savants et des écoliers. Le récit de cet établissement, dans le texte de Godfrey de Beaulieu, est intéressant; nous croyons devoir en donner ici une traduction.

« Ayant entendu parler, lorsqu'il était encore dans les pays d'outre-mer, d'un grand soudan des Sarrasins qui faisait soigneusement rechercher, transcrire à ses frais, et placer dans une bibliothèque, les livres de toute espèce qui pouvaient être utiles aux savants de son pays, et qui les mettait à leur disposition toutes les fois qu'ils en avaient

(*) Labbe, *Bibl. mus. libr.*, t. II, p. 261.

(**) 2844 fr. de notre monnaie, suivant l'évaluation de M. Petit-Radel, *Recherches sur les bibliothèques anciennes*, p. 116.

(*) Gérard, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, p. 127.

besoin, le pieux roi résolut de faire copier à ses frais, dès qu'il serait de retour en France, tous les livres utiles et authentiques des saintes Écritures qu'il pourrait trouver dans les différentes abbayes, afin que lui et ceux de ses sujets qui étaient lettrés et religieux, pussent y étudier pour leur utilité particulière et pour l'édification de leur prochain. Ce qu'il avait résolu, il l'exécuta quand il fut de retour. Il fit en effet préparer un local convenable et sûr à Paris, dans le trésor de sa chapelle, et y réunit de nombreux textes de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, et des autres docteurs orthodoxes. Il allait y étudier lui-même quand il en avait le temps, et accordait volontiers aux autres la permission d'y étudier avec lui. Il aimait mieux faire copier les livres que de les acheter, parce que, disait-il, il augmentait ainsi le nombre des exemplaires des saintes Écritures, et les rendait plus utiles. . . Quand il étudiait dans ses livres, et que quelques-uns de ses serviteurs qui n'étaient point lettrés se trouvaient présents, il leur traduisait du latin en français les passages qu'ils ne comprenaient pas. »

A sa mort, voulant assurer la conservation de sa collection, et éviter qu'elle ne fût dispersée, comme l'avaient été toutes celles de ses prédécesseurs, saint Louis en légua le quart au couvent des dominicains de Compiègne, et partagea le surplus entre l'abbaye de Royaumont, les dominicains et les cordeliers de Paris.

Philippe le Bel rassembla également quelques livres; mais sa collection ne lui survécut pas, et il y a toute apparence que ses gens se la partagèrent, suivant l'usage, après sa mort.

Charles V est le premier qui songea à fonder une bibliothèque destinée à être transmise aux rois ses successeurs.

« Ce prince fit déposer, à cet effet, tous les livres qu'il put réunir, dans une des tours du Louvre, qui fut ap-

pelée pour cette raison *tour de la Librairie*. Les livres y occupoient trois estages, et y estoient rangez avec autant de soin que de propreté. Pour les conserver précieusement, Charles V voulut qu'on fermât de barreaux de fer, de fil de laiton et de vitres peintes, toutes les fenestres de sa bibliothèque; et afin que l'on y pût travailler à toute heure, l'on pendit par son ordre à la voûte trente petits chandeliers et une lampe d'argent, qui estoient allumez toutes les nuits. Les lambris des murs estoient de bois d'Irlande. la voûte estoit lambrissée de bois de cyprès, et tous ces lambris estoient embellis de sculptures en bas-relief.

« Gilles Malet, pour lors valet de chambre, et ensuite maistre d'hôtel du roy, fut chargé de la garde de cette bibliothèque ou librairie. Il en dressa luy-mesme l'inventaire en 1378, la neuvième année du règne de Charles le Sage, et c'est ce que nous avons de plus sûr concernant les livres qui estoient dans la tour du Louvre. L'original de cet inventaire, qui estoit parmi les manuscrits de la bibliothèque Colbert, a passé dans celle du roy. Il est intitulé : *Inventoire des livres du Roy nostre Sr, estant au Chastel du Louvre*. Le premier feuillet est en blanc. On lit sur le second : « Cy après. « en ce papier sont escrits les livres de « très-souverain et très-excellent prince « Charles, le quint de ce nom, par la « grâce de Dieu roy de France, estant « en son chastel du Louvre, en trois « chambres l'une sur l'autre, l'an de « grâce MCCCLXXIII, enregistrés de « son commandement par moi, Giles « Malet, son varlet de chambre. »

« On voit par ce catalogue, qui est divisé en trois chapitres, que la première chambre de la tour de la librairie contenoit deux cent soixante-neuf volumes, que celle du milieu n'en avoit pas plus de deux cent soixante. et qu'il y en avoit trois cent quatre-vingt-un dans la chambre du troisième étage, ce qui fait un total de neuf cent dix volumes, nombre remarquable dans un temps où les lettres n'avoient fait encore que de me-

(*) Godefroy de Beaulieu, t. V, p. 457, C. du recueil des historiens de France de Duchesne.

diocres progrès en France, et où, par conséquent, les livres devoient être assez rares.

« C'est aussi par le même inventaire que nous apprenons de quelles sortes de livres la bibliothèque du Louvre estoit composée, et rien ne sert d'avantage à faire connoître quel estoit le goût de ce siècle-là pour les sciences et pour la littérature. On trouvoit dans cette bibliothèque des livres de toute espèce. Les plus considérables étoient des Bibles latines et françoises. Il y avoit aussi une grande quantité de livres d'église, comme des missels, des bréviaires, des psautiers, des heures et des offices particuliers. La plupart de ces livres étoient couverts de riches étoffes, et enluminés avec un grand soin. Les ouvrages des P. P. y étoient en petit nombre. En revanche, il y avoit beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la Légende dorée, et grand nombre de vies particulières de saints et de saintes.

« A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie consistoit en des traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences fort à la mode dans les siècles d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de médecine, la plupart des auteurs arabes traduits en latin ou en françois; beaucoup d'historiens et encore plus de romans en prose et en rime; quelques livres de droit; peu d'anciens auteurs des bons siècles, pas un seul exemplaire de Cicéron; et pour tous poètes latins, Ovide, Lucain et Boëce.

« Les livres d'histoire faisoient la partie la plus curieuse de la bibliothèque. Outre les chroniques et les histoires générales, il s'y trouvoit plusieurs histoires particulières, surtout de la vie de saint Louis, et des guerres d'outre-mer. Quoique Charles e Sage entendit assez bien le latin, il ne lisoit ordinairement les auteurs latins que dans des traductions françoises. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son règne, on avoit traduit de latin en françois Tite-Live, Valère-Maxime,

la Cité de Dieu, la Bible, et plusieurs autres originaux (*). »

Mais la bibliothèque amassée par Charles V fut, après la mort de ce prince, appauvrie par les dons que firent à plusieurs seigneurs, le duc d'Anjou, et plus tard Charles VI. Cependant, en 1411, de nouvelles acquisitions avaient maintenu le total des livres à neuf cents environ; mais, à la mort de Charles VI, ce nombre se trouva réduit à huit cent cinquante-trois, et la bibliothèque du Louvre, suivant une prisée qui en fut faite par trois libraires, commis à cet effet, fut évaluée seulement à deux mille trois cent vingt-trois livres quatre sous.

Lorsque, en 1425, les Anglais devinrent maîtres de Paris, le duc de Bedford, qui prenait le titre de lieutenant général du royaume de France, se fit représenter par le bibliothécaire les livres de la tour du Louvre, lui en donna quittance quatre ans après, et en fit compter le prix (douze cents livres) à l'entrepreneur du mausolée de Charles VI et de la reine Isabeau de Bavière. On croit que ce prince fit alors transporter cette bibliothèque en Angleterre; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en est plus question depuis cette époque.

Charles VII, occupé d'affaires plus importantes, n'eut pas le temps de reconstituer la bibliothèque royale. Ce fut un soin dont se chargea Louis XI. Il fit, à cet effet, rassembler les livres qui se trouvaient épars dans les différents châteaux royaux, y ajouta les siens, ceux de son père, et plus tard ceux de son frère, le duc de Guyenne, et ceux des ducs de Bourgogne, qui tombèrent en son pouvoir après la mort de Charles le Téméraire.

Charles VIII fit plus encore pour la bibliothèque royale; il l'enrichit des livres qui composaient la célèbre bibliothèque fondée à Naples, dans le quatorzième siècle, par les princes de

(*). Mémoire historique sur la bibliothèque du roi, en tête du catalogue des livres imprimés de cette bibliothèque. 1739, in-8.

la maison d'Anjou, et si considérablement augmentée ensuite, par les soins d'Alphonse le Magnanime et de son fils Ferdinand.

Tandis que Louis XI et Charles VIII rétablissaient ainsi la bibliothèque royale, les princes de la maison d'Orléans, Charles et Jean, comte d'Angoulême, formaient, l'un à Blois, l'autre à Angoulême, deux collections de livres, qui, plus tard, devaient être réunies à ce célèbre dépôt, et en augmenter considérablement les richesses. Ces deux princes, à leur retour d'Angleterre, après vingt-cinq ans de captivité, rapportèrent soixante volumes qu'ils y avaient achetés; parmi ces livres, il s'en trouvait plusieurs de ceux que le duc de Bedford avait enlevés à la tour du Louvre. Ces volumes, réunis à ceux qui avaient appartenu à Louis d'Orléans, fils de Charles V, et qui provenaient également de la tour de la librairie, où ce prince les avait pris à la mort de son père, formèrent le fonds de la bibliothèque de Blois.

Louis XII, fils de Charles d'Orléans, étant monté sur le trône, fit transporter à Blois, et réunit à la bibliothèque que son père y avait rassemblée, tous les livres qui avaient appartenu à ses deux prédécesseurs. Plus tard, il enrichit cette collection, en y ajoutant les manuscrits qui avaient appartenu à Pétrarque, la précieuse bibliothèque formée à Pavie, par les ducs de Milan, l'un des fruits les plus utiles de ses conquêtes en Italie, et la belle collection de Louis de la Gruthuse, seigneur flamand, qui avait fait une grande figure à la cour des derniers ducs de Bourgogne, et dont les livres, marqués du sceau de ses armes, se reconnaissent encore parmi les manuscrits de la bibliothèque royale.

François I^{er} avait fondé à Fontainebleau une petite bibliothèque, en y réunissant les livres qui avaient appartenu à son aïeul, Jean, comte d'Angoulême, et ceux dont son père avait fait l'acquisition. Il fit transporter dans le même local, en 1544, tous les

livres qui composaient le grand dépôt de Blois. Ces livres, d'après le catalogue qui en fut alors dressé, étaient au nombre de dix-huit cent quatre-vingt-dix, parmi lesquels on comptait seulement cent neuf volumes imprimés, et trente-huit ou trente-neuf manuscrits grecs, apportés de Naples, et remis à Blois par le célèbre Jean Lascaris.

François I^{er} fut un des princes qui contribuèrent le plus à l'augmentation de la bibliothèque royale. Pendant tout son règne, des savants voyageèrent à ses frais en Italie, en Grèce et en Asie, pour y acquérir des manuscrits anciens. Jérôme Fondule lui rapporta d'Orient soixante manuscrits grecs; Jean de Pins, évêque de Rieux, George de Selve, évêque de Lavaur, George d'Armagnac, et Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, envoyés successivement en ambassade à Rome et à Venise, eurent ordre d'acheter tous les livres grecs qu'ils pourraient se procurer, et de faire copier ceux qu'on ne voudrait pas leur vendre.

Antoine Éparque, Grec de l'île de Corfou, retiré à Venise, et à qui François I^{er} avait fait parvenir des marques de sa munificence, lui envoya plusieurs manuscrits sur lesquels on remarque encore, avec la signature de ce savant, des témoignages de sa reconnaissance. D'autres personnages suivirent cet exemple, mais celui dont les présents furent le plus considérables, est François Assolan, beau-frère d'Alde Manuce, qui envoya au roi environ soixante volumes. Ange Vergèce, célèbre calligraphe grec, fit, en 1544, le catalogue de tous les manuscrits grecs de la bibliothèque de Fontainebleau. Cette bibliothèque en contenait alors cinq cent quarante; mais ce nombre s'éleva successivement, pendant la fin du règne de François I^{er}, jusqu'à celui de neuf cent quarante.

La passion de ce prince pour les manuscrits grecs lui fit négliger les manuscrits latins; il en ajouta à peine une vingtaine à ceux qui composaient la bibliothèque de Blois. Quant au

ouvrages imprimés, à sa mort. il n'en possédait pas plus de deux cents, en y comprenant même ceux qu'il avait trouvés à Blois (*).

Henri II rendit, en 1556, une ordonnance par laquelle il enjoignit aux libraires de remettre à la bibliothèque royale un exemplaire, en vélin et relié, de tous les livres imprimés par privilège. L'exécution de cette ordonnance amena de nouvelles richesses à la bibliothèque du roi, et y augmenta beaucoup le nombre des livres imprimés. Mais malheureusement, les troubles politiques et religieux qui bouleversèrent la France pendant la seconde moitié du seizième siècle, firent bientôt tomber cette ordonnance en désuétude.

La bibliothèque ne possède pas plus d'une vingtaine de volumes reliés aux armes de François II. Charles IX lui fit don de cent quarante nouveaux manuscrits, sans compter les imprimés. Quant à Henri III, non-seulement il ne contribua point à l'enrichir, mais elle eut même sous son règne à subir quelques déprédations, et fut plus d'une fois pillée par les chefs des différents partis qui déchiraient alors la France.

C'est sous le règne de Henri IV qu'elle devint véritablement un établissement national. Jusqu'alors elle n'avait été qu'une collection particulière, formée et augmentée successivement par les rois, mais seulement pour leur satisfaction personnelle et pour leur usage particulier. Ce qui prouve que le désir de concourir à l'utilité générale ne les avait nullement inspirés, c'est la translation que

Louis XII et François I^{er} firent faire de cette collection dans ceux de leurs châteaux dont le séjour leur plaisait davantage. Evidemment cette bibliothèque, ainsi éloignée du centre des études et des lumières, ne pouvait être pour le public d'aucune utilité. Disons plus : son séjour dans une maison royale, au milieu des courtisans et des valets, devait en rendre aux savants l'accès difficile, et presque impossible, dans ce siècle où les idées de liberté qui avaient prévalu sous la ligue, et qui, pendant les troubles de la Fronde, devaient régner encore avec tant d'empire, ne permettaient pas aux gens de lettres de se résigner au métier de courtisans.

Henri IV voulut obvier à tous ces inconvénients, lorsqu'en l'année 1595 il fit transférer ce riche dépôt à Paris, dans une maison différente de celle où résidait la cour. La bibliothèque royale fut d'abord placée au collège de Clermont, que les jésuites exilés venaient d'abandonner. Nous la verrons plus tard transportée dans le couvent des cordeliers, et ensuite dans une maison de la rue de la Harpe, au centre de tous les établissements d'instruction publique. Elle était à peine établie dans son nouveau local lorsqu'on y déposa le beau manuscrit de la *grande Bible de Charles le Chauve*, qui, jusqu'alors, avait été conservé dans l'abbaye de Saint-Denis. Cinq ans après, en 1600, le roi fit l'acquisition de huit cents manuscrits précieux qui avaient appartenu à Catherine de Médicis. Les jésuites ayant ensuite obtenu leur rappel à Paris, réclamèrent la propriété du collège de Clermont, et la bibliothèque fut transférée dans le couvent des cordeliers. A la mort de Henri IV, tous les livres de son cabinet particulier y furent transportés. Cet usage, qui fut religieusement suivi à la mort de tous les successeurs de ce prince, devint pour la bibliothèque royale la source des plus précieuses acquisitions. Le cabinet (*) de Louis XIV l'enrichit

(*) Ces livres provenaient des dons qui avaient été faits à Charles VIII, par le célèbre imprimeur Antoine Vérard; à Louis XII et à François I^{er}, par d'autres typographes. Ils existent encore à la Bibliothèque royale, et sont remarquables par la beauté de leur exécution. Cette collection des premiers produits de la typographie est la plus belle et la plus précieuse que l'on connaisse; et les ouvrages sortis des presses de Vérard sont surtout magnifiques.

(*) Les livres qui ont fait partie de la bibliothèque particulière de Louis XIV,

de plus de dix mille volumes, que l'on y admire encore pour la beauté des éditions et pour la magnificence des reliures.

Sous Louis XIII, la bibliothèque royale fut peu protégée par Richelieu, qui ne s'occupa guère que de sa bibliothèque de Sorbonne. Les seules acquisitions importantes qui furent faites sous ce règne furent celle des manuscrits de Philippe Hurault, évêque de Chartres, au nombre de quatre cent dix-huit volumes, et celle de cent dix manuscrits syriaques, arabes et persans, provenant du sieur de Brèves, qui avait été ambassadeur de Henri III et de Henri IV à Constantinople. C'est en 1622 que la bibliothèque fut transportée dans la maison de la rue de la Harpe. Rigault, à qui la garde en était confiée, en fit, avec l'aide de Saumaise et de Hautain, un nouveau catalogue.

Le savant Jérôme Bignon fut nommé, en 1642, grand maître de la librairie. Depuis 1635, la garde de la bibliothèque était confiée aux deux frères Dupuy, dont le survivant, qui mourut en 1657, légua à cet établissement les livres que lui et son frère avaient rassemblés pendant le cours de leur longue vie, consacrée tout entière aux travaux de l'érudition.

Le legs des frères Dupuy consistait en deux cent vingt-six manuscrits et plus de neuf mille volumes imprimés. Ces livres, les imprimés surtout, sont peut-être ce que la bibliothèque royale possède encore aujourd'hui de plus précieux. Ils forment une collection unique dans le monde, et qu'il serait impossible de réunir aujourd'hui, si elle n'existait pas. Indépendamment des éditions du quinzième et du seizième siècle, dont les plus estimées se trouvaient dans leur bibliothèque, les frères Dupuy avaient acquis tous les ouvrages importants publiés au commencement du dix-septième siècle. Ils étaient en relation avec les plus célèbres éditeurs de leur temps,

sont encore désignés à la bibliothèque royale par l'expression de *livres du cabinet*.

et poussaient si loin la passion des beaux livres, que lorsqu'ils apprenaient qu'un ouvrage nouveau allait paraître, ils envoyaient à l'imprimeur du grand papier qu'ils avaient fait fabriquer exprès, afin d'avoir des exemplaires plus beaux que ceux que l'on trouvait dans le commerce.

La bibliothèque royale fit peu de progrès sous la régence d'Anne d'Autriche. Mazarin acheta beaucoup de livres, mais ce fut dans le but de former la bibliothèque qui porte aujourd'hui son nom. C'est ici le lieu de dire quelques mots sur l'histoire de cette importante collection, la première qui ait été publique en France; car, quoique l'accès de la bibliothèque royale eût été rendu plus facile aux savants depuis sa translation à Paris, on n'y était encore admis que par faveur, et avec de puissantes protections.

La bibliothèque Mazarine fut composée par Gabriel Naudé. Cet homme, l'un des érudits les plus célèbres de son temps, avait été chargé de ce soin par le cardinal, vers l'année 1643. Après avoir acheté dix mille volumes, réunis par un chanoine de Limoges, nommé Descordes, et choisi les livres les plus précieux qui se trouvaient chez les libraires de Paris, Naudé parcourut pendant dix ans la Flandre, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, et y acheta tout ce qu'il put trouver de livres rares et estimés. Le résultat de toutes ces recherches fut la formation d'une collection de quarante mille volumes, la plus belle et la mieux choisie qui existât alors au monde.

Mais le cardinal n'avait pas attendu la fin des voyages de son bibliothécaire, pour ouvrir aux savants et aux gens de lettres les portes de sa bibliothèque. Naudé nous a lui-même fait connaître les mesures que le ministre avait prises, dès l'année 1644, pour la rendre publique. Cette collection occupait alors plusieurs pièces de l'hôtel de Nevers, où se trouve actuellement la bibliothèque royale, mais qui était alors habité par le premier ministre. « Pour épargner à ceux

« qui fréquentoient sa bibliothèque le
« désagrément d'avoir affaire aux la-
« quais de l'hôtel, on avoit pratiqué
« une entrée particulière par la rue de
« Richelieu; tous les jeudis, depuis
« huit heures du matin jusqu'à onze,
« et depuis deux heures après midi
« jusqu'à cinq, on y voyoit de quatre-
« vingts à cent personnes ensemble;
« les autres jours, les savants les plus
« célèbres y venoient conférer entre
« eux (*). »

Les envois que faisaient au cardinal les ambassadeurs français, les princes et les ministres étrangers, augmentaient encore incessamment la masse des trésors qu'il mettait ainsi à la disposition des gens de lettres et des savants, lorsque les troubles de la fronde vinrent changer cet état de choses. Cependant, après l'arrêt de proscription lancé contre Mazarin, le 16 février 1649, le parlement, qui avait ordonné la vente des meubles du cardinal, en avait excepté formellement la bibliothèque. Mais il revint sur cet arrêt, en 1651, quand on eut appris, à Paris, que le ministre était rentré en France, à la tête de huit mille soldats: un nouvel arrêt ordonna que la bibliothèque serait vendue avec les meubles, et que, sur le prix de cette vente, il seroit, par préférence, pris la somme de cent cinquante mille francs, laquelle seroit donnée à celui ou ceux qui représenteroient ledit cardinal à justice, mort ou vif. Il est alors que des plaisants affluèrent dans Paris une répartition risquée de cette somme de cent cinquante mille francs, tant pour le nez du cardinal, tant pour les oreilles, tant pour qui le ferait ouïr. Un vain Naudé supplia le parlement de ne pas faire exécuter cet arrêt, de ne pas vendre la bibliothèque « la plus belle, dit-il dans sa requête, qui ait jamais été au monde, et dont la ruine sera bien plus soigneusement

« marquée dans toutes les histoires et
« calendriers, que n'a jamais été la
« prise et le sac de Constantinople. » Rien ne put empêcher le parlement de passer outre, et, le 30 janvier 1652, il avait déjà été vendu seize mille volumes, lorsque le roi, qui venait de déclarer sa majorité, intervint, par une lettre adressée à Fouquet, procureur général, et dans laquelle il ordonnait à ce magistrat de faire cesser la vente, et de retirer les livres vendus en en remboursant le prix; mais ces prescriptions ne furent qu'imparfaitement exécutées. Après la fin des troubles, Mazarin recueillit les débris de sa bibliothèque. Les livres que ses amis avaient achetés, entre autres les ouvrages de médecine, dont Gabriel Naudé s'était rendu acquéreur, lui furent rendus, et la collection fut reconstituée à peu près dans l'état où elle se trouvait en 1649.

Mazarin termina sa carrière en 1661, et, par son testament, il régla lui-même à perpétuité le service public de sa bibliothèque, qu'il consacra de nouveau « à la commodité et à la satisfaction des gens de lettres, » suivant ses propres expressions; il demandait, dans cet acte, « que ladite bibliothèque fût ouverte à tous les gens de lettres, deux fois par semaine, à tel jour qu'il seroit avisé; « que pour faire l'achat des places nécessaires à l'établissement du collège et de la bibliothèque, même pour achat de livres pendant l'année, « il fût pris deux millions de livres sur le plus clair de ses deniers comptans. — Enfin, il donnoit de plus au collège quarante-cinq mille livres de rentes, à lui appartenans, sur l'hôtel de ville de Paris. » Ce testament, reçu le 6 mars 1661, fut confirmé par lettres patentes de Louis XIV, en 1665.

La bibliothèque royale à cette époque, en y comprenant les dix-neuf cent vingt-trois volumes manuscrits que venait de lui léguer le comte Hippolyte de Béthune, ne comptait que six mille quatre-vingt-huit manuscrits et

(*) Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le 3 janvier jusqu'à la déclaration du 1^{er} il 1649, p. 244-246.

dix mille six cent cinquante-six volumes imprimés; en tout seize mille sept cent trente-quatre volumes.

Mais cet établissement venait d'être confié à Nicolas Colbert, depuis évêque de Luçon et ensuite d'Auxerre, qui abandonna à son frère les soins d'une administration à laquelle ses fonctions ecclésiastiques ne lui permettaient pas de se livrer tout entier. Ce grand ministre donna alors à la bibliothèque l'impulsion qu'il avait déjà imprimée à toutes les branches de l'administration publique, et bientôt elle eut dépassé la bibliothèque Mazarine.

Jusqu'à présent nous avons noté exactement toutes les acquisitions faites par la bibliothèque royale. Nous avons cru qu'il serait intéressant de suivre dans ses débuts, et de voir par quelles phases avait passé cette grande collection désormais sans rivale dans le monde. Mais elle prit, grâce au zèle de Colbert, et de Louvois, son successeur, un accroissement tellement rapide, qu'il nous est maintenant impossible d'en faire l'histoire détaillée, et que nous sommes obligés de nous borner à en présenter sommairement, dans une sorte de tableau chronologique, les principales acquisitions.

1661. La première en date est celle des manuscrits de Brienne, classés par Pierre Dupuy, et formant trois cent cinquante-neuf volumes de pièces originales sur l'histoire de France.

Vient ensuite celle de la bibliothèque de Dufresne, consistant en dix mille volumes imprimés, et cent quarante manuscrits.

1666. Transport de la bibliothèque dans deux maisons de la rue Vivienne, contiguës à l'hôtel habité par Colbert.

1667. Réunion à la bibliothèque, des médailles, livres et manuscrits légués au roi, en 1660, par Gaston d'Orléans. Les livres imprimés formaient la collection, à peu près complète, de tout ce qui avait été jusqu'alors publié en langue espagnole. C'est encore aujourd'hui le principal fonds des livres espagnols que possède la bibliothèque.

Même année, acquisition du recueil d'estampes et de gravures de l'abbé de Marolles; en tout deux cent vingt-quatre volumes in-folio, contenant tous les monuments de l'art de la gravure, depuis 1470 jusqu'en 1660, de treize cents volumes imprimés, provenant de Fouquet; enfin d'une collection précieuse de documents sur l'histoire d'Italie, que le surintendant avait acquise de Dufresne pour quatorze mille francs.

1668. Échange, avec la bibliothèque Mazarine, de deux mille trois cent quarante et un volumes, contre deux mille cent cinquante-six manuscrits, et trois mille six cent soixante-dix-huit volumes imprimés; acquisition du cabinet de Gilbert Gaulmin: six cent quatre-vingt-dix manuscrits orientaux, et six cent quinze imprimés.

1670. Acquisition de la bibliothèque de Mentelle, riche surtout en ouvrages de médecine, et formant un total de dix mille volumes.

1671-1675. Envoi par le P. Vensseb, voyageur en Orient, de six cents manuscrits arabes, syriaques, etc.

1678. Don fait par Cassini, de sept cents volumes sur les sciences mathématiques.

1684. Mort de Colbert. L'abbé de Louvois réunit à la charge de maître de la librairie celle de garde de la bibliothèque et l'intendance du cabinet des médailles et antiques. Il prend alors le titre de bibliothécaire du roi, mais son père en remplit pour lui les fonctions.

1684. Il fait procéder à un inventaire général; le total s'élève à dix mille neuf cents manuscrits, non compris ceux de Mézerai, dont il avait fait récemment l'acquisition, et quarante mille imprimés, non compris les estampes et les cartes. La même année, Louvois fait transporter à Versailles les médailles et les pierres gravées qui se trouvaient à la bibliothèque, et qui dès lors sont placées dans un cabinet près de l'appartement du roi. Dans les premiers temps de son administration, Louvois avait enve-

des savants dans les différentes contrées de l'Europe, pour y recueillir les livres qui manquaient encore à la bibliothèque royale. Par son ordre, d'Avaux et d'Alancé parcoururent la Hollande; d'Obeil, l'Angleterre; de la Piquetière, la Suède, et Mabilion l'Italie. Celui-ci surtout fit une abondante moisson; en moins de deux ans, il en voya plus de quatre mille volumes.

1689. Arrêt du conseil qui renouvelle les prescriptions de l'ordonnance de Henri II sur le dépôt légal.

1697. Présent de quarante-neuf volumes en langue chinoise, envoyés au roi par l'empereur de la Chine.

1700. Legs de cinq cents manuscrits anciens, par l'archevêque de Reims.

1706. Acquisition des manuscrits Bigot, au nombre de quatre cent cinquante.

1708. Envoi, par les missionnaires, de cent quatorze volumes tartares et chinois.

1712. Legs fait au roi par Clément, garde de la bibliothèque, de dix-huit mille portraits, recueillis et classés par ce savant, dans plus de cent portefeuilles.

1715. Acquisition du cabinet de Gaignières, qui produit deux mille huit cent quatre-vingt-seize articles nouveaux, sans compter les doubles.

1717. Acquisition des manuscrits d'Hozier.

18. Mort de l'abbé de Louvois; l'abbé Bignon lui succède, et fait, la même année, l'acquisition des manuscrits de la Marre, au nombre de six cents.

1720. Division de la bibliothèque en quatre départements, savoir: manuscrits, imprimés, titres et généalogies, planches gravées et estampes.

La bibliothèque ne possédait encore qu'un peu plus de sept cents volumes chinois, tartares et indiens. Lorsque l'abbé Bignon fut chargé de l'administration de cet établissement, il y joignit ceux qu'il avait lui-même recueillis, au nombre de trois cent cinquante. En

1720, la bibliothèque acquit tous ceux qui se trouvaient au séminaire des missions étrangères, au nombre de huit cents; enfin la compagnie des Indes en envoya plus de dix-huit cents en 1723. La même année, les livres du cabinet du Louvre, et ceux qu'avait laissés le savant Dacier, bibliothécaire de ce cabinet, furent transportés à la bibliothèque.

1724. Translation de la bibliothèque à l'hôtel de Nevers, rue Richelieu.

1725. Don fait au roi, par le sieur Morel du Thoisy, d'une collection de pièces fugitives, reliées en six cents volumes.

1728. Acquisition de mille volumes imprimés, provenant du cabinet Colbert.

La même année, l'abbé Sevin et Michel Fourmont sont envoyés en Orient pour y recueillir des manuscrits et copier des inscriptions. Ils rapportent, au bout de deux ans, six cents volumes, la plupart en langue arménienne.

1729-1737. Envoi de plus de trois cents manuscrits indiens par les missionnaires.

1730-1731. Acquisitions de deux cent quatre manuscrits du chapitre de Saint-Martial de Limoges; des manuscrits du président de Mesme, au nombre de six cents, et du cabinet d'estampes du marquis de Bérighen, consistant en cinq cent soixante-dix-neuf volumes, et cent portefeuilles, en tout plus de quatre-vingt mille estampes.

1732. Cette année eut lieu la plus importante acquisition qu'ait jamais faite la bibliothèque royale; c'est celle des manuscrits du cabinet de Colbert, au nombre de près de dix mille, y compris six cent quarante-cinq manuscrits orientaux, et mille manuscrits grecs.

1733. Acquisition de la bibliothèque du sieur de Cangé, composée de six mille volumes, presque tous relatifs à l'histoire littéraire de France.

1734. Envoi, par le comte de Ploë, ambassadeur en Danemark, d'un

choix de sept cents volumes, publiés dans les langues des différents peuples du nord de l'Europe.

1741. Le cabinet des médailles est, conformément à un ordre du régent, en date du 27 mars 1720, réintégré à la bibliothèque royale, dont il forme le cinquième département. La même année, l'abbé Bignon cède sa place à son neveu, qui avait obtenu sa survivance, mais ils meurent tous deux en 1743. Un autre neveu de l'abbé Bignon leur succède.

1756. Acquisition des manuscrits de duCange et de ceux de l'église de Paris, au nombre d'environ trois cents, la plupart des onzième et douzième siècles.

1762. Legs de onze mille volumes, fait par Falconnet.

1765. La bibliothèque léguée aux jésuites, en 1691, par le fameux Huet, évêque d'Avranches, et au roi, dans le cas où ces religieux viendraient à quitter le royaume, est, après l'abolition de leur ordre, réunie à la bibliothèque royale. La collection du savant évêque se composait de plus de huit mille volumes, la plupart enrichis par lui de notes manuscrites.

1766. Acquisition du cabinet Fontanien, riche surtout en manuscrits, parmi lesquels on remarque plus de soixante mille pièces originales sur l'histoire de France.

1772. Acquisitions du cabinet de médailles de Pellerin, des estampes de Mariette, de trois cents volumes en langue russe, de quatre cents manuscrits indiens, arabes et persans, et d'un grand nombre de livres chinois, envoyés par le P. Amiot.

D'autres acquisitions non moins importantes furent encore faites peu de temps avant la révolution. Citons seulement celle d'une grande partie des manuscrits et des livres précieux qui composaient la magnifique collection du duc de la Vallière. Le nombre des livres imprimés s'élevait, à la fin du règne de Louis XVI, à cent cinquante-deux mille huit cent soixante-huit.

La révolution, au lieu d'être fu-

nete à la bibliothèque royale, fut au contraire pour elle une époque de prospérité (*). D'abord cet établissement, fondé et agrandi par les soins des rois, si l'on veut, mais avec l'argent de la nation et par les donations des citoyens, reçut

(*) « Cependant on lit souvent encore, dans des ouvrages nouveaux, de longues et fréquentes lamentations sur les barbares de cette époque, qui ordonnèrent et effectuèrent le brûlement des titres et chartes, pas sèrent des marchés pour enlever l'écu de France, soit qu'il fût frappé sur les reliures des manuscrits, soit qu'il fût appliqué sur un feuillet du volume. La vérité est toutefois, quant à la bibliothèque nationale, qu'elle ne perdit rien sous le régime des barbares, même lorsqu'elle avait un comédien pour conservateur. Des notes authentiques nous ont aussi appris qu'une réunion de gens de lettres et d'académiciens procéda, par ordre de l'assemblée constituante, au triage des titres qui formaient les différents dépôts nationaux, et que les pièces les plus intéressantes pour l'histoire de France, remplissant sept à huit mille cartons, furent envoyées à la bibliothèque, où elles existent encore. Le choix de cette commission ne fut pas aussi exclusif qu'on pouvait le présumer en raison des circonstances : en effet, elle n'hésita pas à y envoyer aussi plusieurs volumes de blasons, des livres de prières et d'autres ouvrages dont l'histoire pouvait se passer, et que l'on admire aujourd'hui comme des monuments de la peinture au moyen âge. La table générale du cabinet des titres et généalogies est la seule perte regrettable que fit la bibliothèque pendant ces temps d'orages politiques. Le comité d'instruction publique de la Convention fit déposer plusieurs pièces historiques ou manuscrits précieux. De ce nombre sont des lettres patentes de Charles IX et de François I^{er}, un manuscrit des campagnes de Louis XIV, les heures de ce roi, celles d'Anne de Bretagne, et d'autres chefs-d'œuvre de peinture. Cet exemple fut suivi dans les départements par les commissaires de la république, qui choisirent dans les monastères, les monuments les plus précieux pour les envoyer à la bibliothèque nationale. » Extrait d'un article inséré par M. A. Champollion-Figeac, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. VI p. 103.

le nom qui lui appartenait, et qu'on n'aurait pas dû lui ôter depuis, celui de BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Ensuite, tous les biens des corporations, tant ecclésiastiques que séculières, ayant été déclarés *propriétés nationales*, la bibliothèque put choisir dans les collections qui faisaient partie de ces biens, les livres, titres et objets d'arts qu'elle ne possédait pas encore, et qu'il était utile de réunir au centre commun de la science et des lumières. Les bibliothèques des émigrés confisquées, ainsi que leurs autres propriétés, par une mesure que nous n'avons pas besoin de justifier ici, vinrent aussi apporter leur tribut à la bibliothèque nationale. C'est ainsi que cet établissement s'enrichit, en l'an IV et en l'an V, de près de dix mille manuscrits, provenant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (*), des livres et manuscrits chinois et tartares-mandchoux du cabinet Bertin, des médailles, au nombre de près de vingt mille, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, enfin d'un choix des livres et manuscrits renfermés dans les dépôts littéraires, où avaient été transportées les bibliothèques des différents monastères de Paris.

On apporta du dépôt des jésuites cinq mille deux cent deux articles provenant des différentes bibliothèques, savoir :

des Grands Augustins.....	83
des Barnabites.....	31
des Carmes.....	56
des Carmes (place Maubert).....	16
des Célestins.....	54
de Saint-Martin des Champs.....	118
de la Merci.....	3
des Minimes.....	73
des Missions étrangères.....	380
de Navarre.....	112
de la Sorbonne.....	1883
de l'Oratoire.....	1274
de Saint-Victor.....	1121
	5202

Quelque temps après, on retira encore, du dépôt de Thorigny, quatre cent neuf manuscrits, provenant de

(*) Dans ce nombre sont compris les recueils de documents historiques recueillis par les bénédictins sur la Picardie et la Champagne.

bibliothèques d'émigrés, et du dépôt de la rue de Lille, cinq cent soixante-sept articles qui avaient fait partie de la bibliothèque du prince de Condé. Tous ces articles étaient autant d'ouvrages et de collections différentes, et se composaient d'un grand nombre de volumes.

Tandis que la bibliothèque nationale s'enrichissait ainsi de tout ce que contenaient de plus précieux les collections particulières, le principe de la publicité la plus étendue, appliqué à cet établissement, mettait à la portée de tous les citoyens des richesses jusqu'alors enfouies même pour les savants, ou du moins réservées à un petit nombre d'élus.

« Avant la révolution de 1789, la bibliothèque du roi était un établissement purement privé, mais que la munificence du propriétaire ouvrait, pendant de rares intervalles, à quelques lecteurs privilégiés (*). La révo-

(*) On pourra se faire une idée de la manière dont on comprenait la publicité des collections scientifiques avant la révolution, par le passage suivant d'un mémoire composé par l'abbé Barthélemy sur le cabinet des médailles, et destiné à être adressé à l'assemblée constituante. Le meilleur moyen de conservation pour le cabinet, suivant l'auteur de ce mémoire, « c'est de ne jamais songer à le rendre public. M. de Boze, mon prédécesseur, ajoute-t-il, s'était fait « une règle très sage de ne montrer que « rarement le cabinet, persuadé qu'il ne « devait être ouvert que pour les savants « qui voulaient y puiser des lumières, pour « des artistes qui venaient y chercher des « modèles de goût, pour des étrangers « connus et des personnes à qui il était « convenable de donner une grande idée « des beautés de la bibliothèque. Après sa mort, je me laissai entraîner à un *zèle de novice*, mais je n'ai jamais montré le cabinet sans être pénétré de frayeur... » Ajoutons à cette citation curieuse une anecdote qui montrera comment l'abbé Barthélemy, guéri de son *zèle de novice*, comprenait les devoirs d'un conservateur du cabinet des antiques. Pendant son voyage d'Italie, qui d'ailleurs ne fut pas improductif pour la collection dont la garde lui était confiée, l'abbé Barthélemy emporta la clef

lution changea cet ordre de choses : la suppression des couvents, les saisies faites sur les émigrés, accumulèrent dans la bibliothèque une foule de richesses ; le dépôt légal de tous les ouvrages imprimés en France fut établi, et la publicité, une publicité sans autres limites que celles des précautions à prendre pour la conservation des objets, fut, pour la première fois, posée en principe et mise à exécution aussitôt qu'adoptée (*).

C'est ici le lieu de citer la loi du 25 vendémiaire an IV, par laquelle la Convention a doté la bibliothèque de cette constitution qui en a fait, malgré les atteintes que le pouvoir n'a pas cessé depuis de porter à son organisation, le plus grand et le plus libéral des établissements scientifiques du monde.

Loi du 25 vendémiaire an IV (17^e octobre 1795), relative à l'organisation de la bibliothèque nationale. — « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

Art. 1^{er}. La place de bibliothécaire de la bibliothèque nationale est supprimée.

2. Ledit établissement sera désormais administré par un conservatoire composé de huit membres, savoir :

1^o Deux conservateurs pour les livres imprimés ;

du cabinet, qui resta fermé pendant deux ans, de 1755 à 1757. Voyez l'*Histoire du cabinet des médailles*, par M. du Mersan, p. 161.

(*) 1^{re} lettre des conservateurs de la bibliothèque au ministre de l'instruction publique, in-8^o, p. 7. Ajoutons que le principe de la publicité, appliqué à la bibliothèque nationale, fut peut être trop tôt mis en pratique ; que cette précipitation, en absorbant les soins et le travail des conservateurs et des employés, ne leur permit pas de classer toutes les richesses que les événements venaient d'accumuler dans cet immense dépôt, et qu'il en est résulté, parmi toutes ces richesses, une confusion dont les suites déplorables se font encore sentir.

2^o Trois pour les livres manuscrits ;
3^o Deux pour les antiques, les médailles et les pierres gravées ;

4^o Un pour les estampes.

3. Tous les conservateurs auront les mêmes droits et recevront le même traitement, qui sera de six mille livres.

4. Il sera nommé dans le sein du conservatoire, et par les conservateurs eux-mêmes, un directeur temporaire, dont les fonctions se borneront à surveiller l'exécution des règlements et délibérations du conservatoire, qu'il présidera ; il correspondra, au nom de tous les conservateurs, avec le pouvoir exécutif, pour les affaires générales qui intéressent la bibliothèque nationale.

5. Le directeur sera renouvelé tous les ans ; néanmoins, il pourra être continué, mais pour une année seulement.

6. Les attributions annuelles, créées pour l'établissement, seront remises en masse à un membre du conservatoire nommé par ses collègues, pour être réparties sous sa responsabilité.

7. L'administration des différents dépôts, et tous les détails relatifs à l'organisation particulière du conservatoire, seront l'objet d'un règlement que les conservateurs demeurent chargés de rédiger et de soumettre au pouvoir exécutif.

8. La première nomination des membres du conservatoire sera faite par la Convention nationale, sur la présentation du comité d'instruction publique (*).

9. En cas de vacance d'une place de conservateur par mort, démission et autrement, le conservatoire nommera

(*) Cette nomination fut faite par un décret du 3 brumaire de la même année. le conservatoire fut ainsi composé :

Imprimés.....	{ Capperonnier. Van-Praet.
	{ Langlès.
Manuscrits.....	{ Laporte du Theil. Legrand d'Aussy.
	{ Barthélemy de Courcy.
Antiques, médailles et pierres gravées	{ Millin.
Estampes et cartons... Joly.	

le savant ou homme de lettres qu'il jugera le plus propre à remplir la place vacante.

10. Le conservatoire nommera aux autres places de l'établissement, sur la présentation du conservateur dans la partie duquel les places seront vacantes.

11. Il sera affecté, sur les fonds de la trésorerie nationale, une somme de cent quatre-vingt-douze mille livres, tant pour le traitement des conservateurs et des employés, que pour les dépenses et augmentations de la bibliothèque.»

Cependant la bibliothèque nationale ne s'enrichissait pas seulement des trésors épars sur le sol de la patrie. Nos généraux, partout victorieux, se faisaient payer en objets d'arts et en manuscrits précieux les victoires qu'ils remportaient sur les ennemis de la France et de la liberté des peuples. Ces objets, expédiés à Paris, venaient se classer dans nos grands dépôts; et la France rendait aussitôt au monde entier, par une publicité jusqu'alors inouïe dans les fastes de la science et des arts, ce qu'elle avait gagné sur quelques rois avec le sang de ses enfants. C'est ainsi que les manuscrits de la Belgique, un choix de ceux du Vatican, de la bibliothèque de Saint-Marc, et de celles de Vienne, de Munich, et des autres villes de l'Allemagne; les pierres gravées du pape; le trésor de Notre-Dame de Lorette, et une foule de monuments enfouis dans les différents dépôts de l'Italie, vinrent successivement compléter nos collections, fréquentées alors, comme aujourd'hui, par les savants et les artistes de toute l'Europe.

La plus grande partie de ces richesses nous furent ravies en 1815; mais sur séjour à Paris n'avait point été inutile à la science. Les savants avaient pu consulter librement des manuscrits précieux, tenus jusqu'alors sous le voile de l'égoïsme et de la défiance, et publier des éditions plus complètes, et surtout plus correctes, des chefs-œuvre des littératures classiques. C'est, lorsque les rois nous eurent repris

ces trophées dont nous faisons un si noble usage, ils furent forcés par l'opinion publique de suivre l'exemple que nous leur avions donné, et de les livrer, à leur tour, à la publicité.

De l'an vi à l'an x, les principales acquisitions que fit la bibliothèque nationale furent : une collection de pièces sur la jurisprudence de la chambre des comptes, donnée par Blavette; de nombreux volumes tirés des dépôts littéraires, et d'autres envoyés par la commission du triage des titres; vingt et un volumes provenant du savant Huet; les mémoires originaux de mademoiselle de Montpensier; les manuscrits autographes de Bossuet, Winkelmann, Pacott, Cointraux, Dupuy, Sainte-Palaye, dom Poirier; des lettres de Voltaire; enfin des chartes, cartulaires, et autres pièces curieuses choisies dans les bibliothèques des départements.

En l'an viii, la mort de Barthélemy de Courçay priva la bibliothèque de l'un de ses conservateurs les plus distingués. Ce savant fut remplacé par Gosselin.

En l'an ix, Dacier fut nommé conservateur des manuscrits en langues modernes, et Chezy fut employé aux manuscrits orientaux.

La bibliothèque fit, en l'an xi, plusieurs acquisitions importantes. Nous devons citer entre autres les manuscrits de l'abbaye de Corbie; ceux de Sainte-Corneille, de Compiègne; la correspondance de l'abbé Bosquillon; et le recueil des chansons historiques depuis 1380 jusqu'en 1747, formé par le comte de Maurepas.

Un vol considérable priva, en l'an xii, le cabinet des médailles de plusieurs objets d'une grande valeur. La même année, Napoléon, devenu empereur, voulut transporter au Louvre la bibliothèque; mais on fut forcé d'abandonner ce projet, après un examen attentif des localités. Des sommes considérables, allouées par le gouvernement, donnèrent alors les moyens d'acquérir les principaux ouvrages publiés depuis 1785, et qui n'avaient point été déposés. C'est aussi à la même

époque que furent achetés les manuscrits d'Anquetil du Perron, de Villoison, et de l'ambassade de M. de Villeneuve à Constantinople, ainsi que les papiers de Mouchet et les recueils de Ville-Vieille, dom Caffiaux et Berthéreau : enfin les collections de pièces inédites sur l'histoire de France, léguées par l'abbé de Camps et le président Levrier, furent apportées à la bibliothèque.

Nous avons dit qu'à la restauration les princes coalisés nous reprirent les manuscrits et les objets d'art avec lesquels ils avaient payés les victoires de nos armées. L'Autriche fut la première qui fit entendre ses réclamations. Dès l'année 1814, elle se fit rendre les objets qu'elle nous avait cédés par le traité de Vienne, en 1809. Le retour de Napoléon, en 1815, empêcha alors les réclamations des autres puissances. Mais elles se hâtèrent d'y donner suite après les cent jours ; et cette fois, ce fut encore l'Autriche qui prit l'initiative. Le baron de Muffling, gouverneur de Paris, au nom des puissances coalisées, expédia aussitôt les ordres les plus impérieux pour faire restituer aux autres puissances les objets provenant de leurs musées ; il fit surtout réclamer, au nom de l'Autriche, les monuments conquis sur les États de l'Italie. Le 4 octobre, le commissaire de cette puissance pénétra dans la bibliothèque avec un officier d'état-major, malgré la résistance de M. Dacier, alors administrateur, et les objets réclamés durent lui être livrés par les conservateurs, pour éviter les dégâts qui eussent résulté de l'introduction des soldats au milieu de nos précieuses collections.

Pendant la restauration, de nombreuses acquisitions vinrent de nouveau se classer dans les galeries de la bibliothèque nationale. Citons, parmi les plus précieuses, les manuscrits autographes de Laporte du Theil, de Millin et de Visconti ; la collection des pièces sur l'histoire de France du duc de Mortemart ; celle des pièces sur l'inquisition d'Espagne, de l'abbé Llorente ; le zodiaque de Denderah ; de

nombreux papyrus, et une foule de précieux monuments rapportés d'Égypte par M. Caillaud ; la collection des médailles de peuples, villes et rois, formée par M. Cousinery, qui fit entrer au cabinet des antiques plus de six mille pièces ; une belle suite de cinq cents médailles de Sicile, cédée par M. Rollin ; les médailles grecques de M. Édouard de Cadalvène, au nombre d'environ huit mille ; enfin une partie de la précieuse collection de M. Allier de Hauteroche. Mais, le 5 novembre 1831, un nouveau vol vint priver le cabinet des médailles d'une partie de ses plus précieuses richesses.

Napoléon, lors de son sacre, avait fait prendre à la bibliothèque quatre-vingt-deux camées antiques, dont il voulait faire composer une parure pour l'impératrice. Ces pierres étaient toujours restées depuis au garde-meuble de la couronne ; un article de la loi de 1832 sur la liste civile en ordonna la réintégration au cabinet des médailles, où elles furent en effet réintégrées la même année, à l'exception de vingt-cinq pièces qui n'ont point été retrouvées.

Parmi les dernières acquisitions faites par la bibliothèque, nous devons encore citer la collection d'antiquités du général Guilleminot ; une partie de celle du musée Hedervar ; les médailles de la Bactriane, offertes au roi par le général Allard ; une suite magnifique de vases en argent, découverts, en 1830, près de Bernay, en Normandie ; enfin une partie des antiquités du cabinet Durand et de celles du prince Canino.

Pendant que le cabinet des médailles et antiques s'enrichissait ainsi, le département des manuscrits faisait aussi d'importantes acquisitions. Il reçut les manuscrits autographes de Champollion jeune ; un précieux manuscrit du code Théodosien, un autre manuscrit également précieux des petits géographes, ayant appartenu aux frères Pithou ; enfin une grande partie de la riche collection qu'avait réunie la duchesse de Berry.

On peut résumer dans les termes

suivants l'état actuel de la bibliothèque :

Imprimés, environ 720,000 volumes, parmi lesquels se trouve la plus belle collection qui existe des premiers produits de l'imprimerie.

Manuscrits, environ 80,000 volumes, et plusieurs centaines de milliers de pièces historiques, classées dans des cartons.

Estampes et cartes, plus de 120,000 pièces contenues dans plus de 6,000 volumes et portefeuilles.

Médailles et antiques, plus de 100,000 médailles, sans compter les pierres gravées et les antiques.

Nous avons, en citant la loi du 25 vendémiaire an IV, fait connaître la constitution libérale dont la bibliothèque, aussi bien que tous les grands établissements scientifiques fondés ou réorganisés à cette époque (*), avait été dotée par la Convention; nous avons dit en même temps que, depuis, tous les efforts du pouvoir avaient eu pour but de modifier cette constitution. Nous devons, avant de terminer cette notice sur l'un des établissements qui font le plus d'honneur à la France, exposer en peu de mots l'histoire de son organisation, et des différentes modifications qu'elle a subies. Et d'abord, nous devons faire ressortir les avantages de la constitution de l'an IV.

La Convention, en attribuant l'administration de la bibliothèque à une réunion de savants tout à fait indépendants du pouvoir, avait voulu mettre en dehors et à l'abri des préoccupations de la politique du moment, ce vaste dépôt des plus précieuses richesses de la France. A cette administration ainsi confiée aux membres du conservatoire, était attachée la disposition des fonds annuels accordés à l'établissement, sous la seule condition de rendre compte de l'emploi de ces fonds au pouvoir exécutif. C'était une conséquence des principes mêmes qui avaient guidé la Convention dans le

vote de la loi. En effet, par les mains de qui des sommes qui doivent être consacrées à l'acquisition d'objets scientifiques, tels que livres, manuscrits, médailles, antiques, estampes et cartes, peuvent-elles être employées d'une manière plus judicieuse et avec plus d'opportunité dans l'intérêt du progrès des études, et d'après l'état de la science, que par les mains d'hommes qui ont consacré toute leur vie aux travaux de cette science, et qui ont acquis une connaissance complète du dépôt qu'ils conservent? Enfin la responsabilité, qui était aussi pour les conservateurs une conséquence de leurs fonctions particulières, comme placés à la tête d'un dépôt spécial, et de leur gestion collective, comme membres du conservatoire, exigeait qu'ils eussent le droit de remplir les places qui viendraient à vaquer parmi eux, et à plus forte raison de nommer à tous les emplois inférieurs.

« C'est toujours un immense avantage pour une société d'hommes laborieux et spéciaux, que d'être placés, par la constitution même, à l'abri de tous les caprices de l'autorité supérieure. C'est une grande satisfaction donnée à la raison que de voir supprimées partout, dans les corps savants, ces places éminentes qui tombent bientôt dans les mains d'un homme puissant ou deviennent le patrimoine d'une famille (*). La loi de l'an IV n'eût-elle produit que ce seul bénéfice, il faut déjà reconnaître qu'elle a été bonne et utile. Affranchie ainsi de l'autorité absolue des gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans, la bibliothèque s'est recrutée d'hommes honorables; car si c'est le propre des administrations collectives d'écartier, en général, de

(*) On pourra se faire une idée de l'importance de l'abus que l'on signale ici, et qu'un ministre a voulu dernièrement rétablir, en voyant ci-après, dans la liste des hommes qui ont été préposés, avant la révolution, à la garde de notre grand dépôt littéraire, la charge de bibliothécaire se perpétuer pendant près d'un siècle dans la même famille, et échoir deux fois à un enfant de huit ans.

(*) Citons, entre autres, l'Institut national, le Muséum d'histoire naturelle, le Bureau des Longitudes, le Collège de France, etc.

toute participation à leurs affaires, les hommes supérieurs, dont la nomination est presque un coup d'État, et que l'autorité pourrait seule leur imposer, il y a du moins certitude avec elles qu'elles ne feront jamais de ces choix honteux que la faveur personnelle ou une lâche considération du moment dictent parfois aux gouvernements; aussi n'a-t-on point vu dans la bibliothèque royale le scandale des nominations arbitraires qui ont peuplé les autres bibliothèques d'une foule d'employés étrangers au service et à la connaissance des livres, qui ont imposé partout de nouvelles charges au budget de l'État, qui ont introduit enfin le désordre et la confusion là où sont surtout nécessaires les habitudes de l'ordre et de la régularité des formes administratives. Enfin, et c'est encore un bienfait de l'organisation de la bibliothèque, aucun acte secret, équivoque, aucun abus même n'a pu être commis impunément dans une administration composée de plusieurs membres dont la responsabilité est commune, dont les droits sont égaux, dont la surveillance est nécessairement réciproque, et dont les débats sont soumis, jusqu'à un certain point, au contrôle de la publicité (*).

Toutefois, l'indépendance presque absolue où la loi de l'an IV plaçait le conservatoire de la bibliothèque à l'égard du pouvoir, effraya bientôt les gouvernements qui succédèrent à celui de la Convention. Le gouvernement consulaire, bien qu'il conservât encore beaucoup des formes d'une république, essaya le premier d'établir dans l'administration de la bibliothèque quelque chose d'analogue à ce qui se passait dans l'État. Sous le ministère de Lucien Bonaparte, il y eut une espèce de dictateur improvisé parmi les conservateurs de la bibliothèque, et qui fut constitué le chef de tous ceux dont il était l'égal. Mais cette tentative ne

réussit pas; l'arrêté ministériel fut rapporté au bout d'un mois, et le titulaire de cette dictature éphémère reentra paisiblement, et sur ses propres instances, dans le sein du conservatoire, où il n'avait pas eu le temps de se faire des ennemis, et où il ne trouva que des confrères.

« L'empire, qui succéda au consulat, revendiqua avec plus de ménagement et plus de succès les droits du pouvoir sur l'administration de la bibliothèque. Alors encore, un conservateur pouvait être nommé par le conservatoire; et le cas s'étant présenté à la mort de Legrand d'Aussy, M. Dacier fut nommé de cette manière. L'empereur, qui ne voulait ni détruire le droit du conservatoire, ni perdre le sien, nomma aussi M. Dacier. De cette façon, sans doute, il n'y avait pas de conflit; l'organisation de la bibliothèque restait intacte; l'autorité du chef de l'État était satisfaite. Mais l'empereur, qui nommait l'élu du conservatoire, pouvait très-bien ne pas le nommer, et même en nommer un autre; et, sans doute, s'il eût pris fantaisie à l'homme qui faisait alors des rois de faire des conservateurs, ce n'est pas la loi de la Convention, ni même l'opposition du conservatoire qui l'en eût empêché. Napoléon cependant, tout absolu qu'il était, s'arrêta devant la loi qui avait institué cette espèce de république. Il se contenta d'exiger que, pour les places de conservateurs qui devaient être vacantes, le conservatoire présentât trois candidats. Il laissa intactes les autres attributions accordées au conservatoire par la loi de la Convention.

« La restauration trouva les choses en cet état; et, ce qui peut sembler presque aussi extraordinaire, elle y maintint;... l'œuvre de la république resta sous l'empire de la légitimité telle, à peu de chose près, que l'empereur avait léguée le pouvoir et le g... de Napoléon...

« Les choses restèrent en cet état jusqu'au moment où fut rendue, par le ministère de M. de Martignac, la loi de donnance du 2 novembre 1828. U

(*) Rapport adressé, en 1832, à M. Guizot, par M. H. Royer-Collard, chef de la division des lettres au ministère de l'instruction publique.

pensée d'économie, encore plus que de pouvoir, dominait dans cette nouvelle organisation, où il ne devait plus y avoir qu'un seul conservateur par département, mais où les cinq conservateurs des cinq départements composaient seuls le conseil d'administration, toujours sous le nom de conservatoire, et conservaient toutes leurs anciennes attributions... Cependant la réduction des places de conservateurs à une seule par département était une innovation fâcheuse. La science y perdait, avec des emplois toujours honorablement remplis, autant de moyens puissants d'encouragements ou de récompense pour les études longues et sérieuses... L'État y perdait lui-même une garantie de bonne administration, que ne peut lui donner la présence d'un chef unique, privé de l'assistance ou du contrôle d'un collègue éclairé. On suppléait en partie à cet inconvénient par la création de conservateurs adjoints; ce qui était une innovation heureuse, mais seulement dans l'intérêt du service, puisque ces nouveaux fonctionnaires, tenus en dehors du conservatoire, ne pouvaient apporter dans les discussions une part d'influence due à leur expérience et à leur mérite (*).

L'ordonnance du 14 novembre 1832, dont nous nous bornerons à rappeler sommairement les principales dispositions, vint porter remède à ces inconvénients. En effet, cette ordonnance établit les deux conservateurs par département; admit les conservateurs adjoints aux délibérations du conservatoire, avec voix consultative, et accorda de nouvelles garanties aux employés, qui, une fois nommés, ne pouvaient plus être révoqués que par le ministre, sur son rapport du conservatoire. Mais une innovation plus grave, et par laquelle le ministère semblait prélever sur les mesures qui furent tentées depuis, eut la création d'un directeur de la bibliothèque, pris dans le sein du con-

servatoire, présenté par lui, mais nommé pour cinq ans par le ministre.

Toutefois, le régime introduit à la bibliothèque par cette ordonnance fut, pour elle, le signal de grandes améliorations, non-seulement parce qu'il réalisa quelques perfectionnements administratifs indiqués par l'expérience, mais encore parce qu'il accrût d'une manière notable la dotation de la bibliothèque. On lui donna ce qui lui manquait de bras indispensables. Les répertoires des collections, dans les départements autres que celui des livres imprimés, furent bientôt à jour; et, en 1838, il ne restait de véritablement arriéré que la tâche toujours croissante du département le plus chargé. Les chambres, voulant alors mettre fin à cet arriéré, votèrent pour la bibliothèque une somme de un million deux cent soixante-quatre mille francs, dont l'emploi, réparti sur huit années, devait, suivant les prévisions du conservatoire, suffire pour combler les principales lacunes de reliures et d'acquisitions, et pour achever un nouveau catalogue, mis en harmonie avec les derniers progrès de la science.

Le ministère entre les mains duquel étaient alors les affaires de la France, et qui avait, il faut le dire, fait de louables efforts pour exciter, en faveur de notre grand dépôt littéraire, la munificence du parlement, conçut, quand il eut obtenu la somme qu'il réclamait, l'espoir de la transformer en un supplément aux fonds secrets, devenus insuffisants. Mais, pour cela, il fallait détruire l'indépendance du conservatoire, dont on ne pouvait espérer les complaisances qu'on était assuré d'obtenir d'un directeur général, placé sous la dépendance immédiate du ministre, et dont l'existence eût été liée au maintien du système. Telle fut le véritable motif de l'ordonnance de 1839.

Les conservateurs de la bibliothèque s'opposèrent à l'exécution de cette ordonnance; leurs réclamations trouvèrent de l'écho dans l'opinion publique, qui ne vit pas seulement dans cette mesure arbitraire une atteinte portée

(*) 3^e lettre des conservateurs de la bibliothèque royale au ministre de l'instruction publique, p. 10 et suiv.

à la constitution de notre grand dépôt littéraire, mais un précédent dont le pouvoir pouvait plus tard s'autoriser pour changer également, par ordonnance, l'organisation de nos autres établissements scientifiques, fondés aussi par des lois, à cette époque d'où datent tant de glorieuses fondations. Le ministre fut obligé de renoncer à l'exécution de son ordonnance, et son successeur se hâta de la rapporter, pour en revenir au régime de 1832, sous lequel la bibliothèque est encore aujourd'hui.

Nous croyons, en terminant cette histoire de la bibliothèque nationale, devoir donner ici les noms des hommes auxquels elle a été confiée depuis sa fondation, et dont les soins successifs ont tant contribué à la rendre ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire, la plus grande, la plus précieuse et la plus libérale de toutes les collections scientifiques du monde.

Gardes des livres de la librairie du Louvre.

1373. Gilles Mallet.
Jean Maulin.
1411. Antoine des Essarts.
1412. Garnier de Saint-Yon.

Garde de la librairie de Louis XI.

1475. Laurent Palmier.

Garde de la librairie du château de Blois, sous Louis XII et François I^{er}.

Jean de la Barre.

Maîtres de la librairie.

1522. Guillaume Bodé.
1540. Pierre du Chastel.
1544.
1552. P. de Montdorré.
1560.
1564. Jacques Amyot.
1593. Jacq.-Aug. de Thon.
1603.
1605.
1617. Fr. de Thon, âgé de 9 ans.
1635.
1642. Jérôme Bignon.
1651. Jérôme Bignon, fils.
1656.
.....
1676.

Gardes de la librairie.

- Mellin de Saint-Gelsis.
Mathieu de la Bisse.
Jean Gossellin.
Isaac Casaubon.
Nicolas Rigault.
Pierre et Jacq. Dupuy.
Jacques Dupuy seul.
Nicolas Colbert.
Jacques-Nic. Colbert.
L. Colbert, fils du min.

En 1684, Jérôme Bignon, maître de la librairie, et Louis Colbert, garde de la librairie, se démettent de leurs charges en faveur de Camille Le-

tellier, alors âgé de 8 ans, connu depuis sous le nom d'abbé Louvois, qui, comme nous l'avons déjà dit, réunit ces fonctions à l'intendance du cabinet des médailles et antiques, et prend le titre de *bibliothécaire du roi*.

Bibliothécaires du roi.

1684. L'abbé de Louvois.
1718. L'abbé Jean-Paul Bignon.
1741. Arnaud-Jérôme Bignon.
1770. Jean-Frédéric-Guillaume Bignon.
1783. Lenoir, ancien lieutenant de police.
1790. Le président d'Ormesson-de-Noyseau
1792. Chamfort.
1793. Lefebvre de Villebrune.

Gardes de la bibliothèque ().*

1640. Varillas.
1663. De Carcavi.
1683. L'abbé Gallois.
1684. L'abbé de Varès.
1684. Melchisedech Thévenost.
1691. Clément.
1712. L'abbé de Targny.

C'est de l'année 1719 que date la division de la bibliothèque royale en cinq départements, qui tous relevaient d'un même chef, le bibliothécaire du roi.

Gardes des imprimés.

1719. L'abbé de Targny.
1726. L'abbé Sallier.
1760. Jean Capperonnier.
1775. L'abbé Desaulinay.
1793. Béliassin, ex-comédien.

Gardes des manuscrits.

1718. Boivin.
1726. L'abbé de Targny.
1737. L'abbé Sevin.
1741. Melot.
1759. J. Capperonnier.
1760. Bejot.
1787. Caussin de Perceval.

Gardes des titres et généalogies.

1719. Guiblet.
1763. De la Cour.
1779. L'abbé de Gévigny.
1784. L'abbé Coupé.

(*). C'était à ces fonctionnaires qu'étaient confiés, sous l'autorité du bibliothécaire, la conservation et le classement des différentes collections dont se composait la bibliothèque. C'était à eux qu'appartenait la nomination des commis et gens de service. Ils avaient succédé dans ces fonctions aux gardes de la librairie, lorsque sous les frères Dupuy, toute l'autorité était passée à ce chef, la charge de maître de la librairie étant devenue une véritable sinécure dans les mains de François de Thou et de ses successeurs.

Gardes des estampes et cartes.

1719. Hay.
 Lodvenant.
 Coypel.
 De la Croix.
 1750. Joly père.

Gardes des médailles et antiques.

Le cabinet des médailles et antiques eut, des son origine, des gardes particuliers.

1008. Rascas de Begarris.
 1644. Jean de Chaumont.
 1664. L'abbé Bruneau.
 1666. De Carcavi.
 1684. Rainsant.
 1689. Oudinet.
 1712. Simon.
 1719. De Bose.
 1754. Barthélemy.

Au mois d'octobre 1795, la bibliothèque nationale fut réorganisée par la Convention d'après les bases que nous avons indiquées plus haut.

*Liste des conservateurs depuis 1795.**Imprimés.*

1795. J.-A. Capperonnier, Van-Praet.
 1820. De Manne.
 1832. Magnin.
 1836. Lenormant.
 1840. Naudet.

Manuscrits.

1795. Langlès, Legrand, Duthel.
 1801. Dacier.
 1815. Gajl.
 1824. Remusat.
 1828. Champollion-Figeac.
 1832. Hae.
 1833. De Sacy (*).

Médailles et antiques.

1795. Barthélemy de Courçay, Millin.
 1799. Gossellin.
 1818. Raoul-Rochette.
 1832. Letroune.
 1840. Lenormant.

Estampes et cartes.

1795. Joly fils.
 1828. Jomard.
 1829. Thevenin.
 1839. Duchesne aîné.

Bibliothèques de Paris.—Le lecteur trouvera ici le tableau des principales bibliothèques qui existent actuellement à Paris. Ces bibliothèques sont, pour

(*) M. de Sacy, à sa mort en 1838, n'a pas été remplacé, une ordonnance royale ayant fixé à deux le nombre des conservateurs de ce département.

la plupart, consacrées à des spécialités et, en général, de date fort récente.

Les plus importantes sont, après la bibliothèque nationale, celle de l' Arsenal, fondée par le marquis de Paulmy, ancien ambassadeur de France en Pologne, et augmentée d'une grande partie des livres de la bibliothèque du duc de la Vallière par le comte d'Artois, qui en avait fait l'acquisition, en 1781; la bibliothèque Mazarine, dont nous avons fait plus haut l'histoire; la bibliothèque de Saint-Geneviève, fondée en 1623, enrichie successivement par les donations du cardinal de la Rochefoucauld, et de Letellier, archevêque de Paris (*); enfin, la bibliothèque de la ville, tirée, en 1795, des dépôts littéraires formés à cette époque.

Bibliothèques.	Imprim.	Manus.
Mazarine.....	100,000	4000
De l' Arsenal.....	170,000	6000
De Sainte-Geneviève.....	160,000	3500
De la ville.....	45,000	
Particulière du roi, au Louvre.....	80,000	
De la chambre des députés.....	50,000(**)	
De la chambre des pairs.....	18,000	
Du ministère de l'instr. publique.....	"	
De l'Institut.....	91,000 (***)	
Du muséum d'histoire naturelle.....	10,000	
Du bureau des longitudes.....	4,000	
Du collège de France.....	5,000	
De la faculté des lettres.....	30,000	314
— de droit.....	8,000	
— de médecine.....	26,000	
De l'école normale.....	20,000	
— polytechnique.....	27,000	
— des mines.....	4,000	
— des ponts et chaussées.....	5,000	
— des beaux-arts.....	1,500	
Du musée.....	3,000	
Du conservatoire de musique.....	5,000 (****)	
— des arts et métiers.....	12,000	

(*) C'est la seule qui soit maintenant ouverte le soir au public. Cette innovation date de 1838.

(**) Fondée en 1793 par le comité d'instruction publique de la Convention, lors du transport à Paris des livres des corporations supprimées.

(***) Le premier fonds de cette bibliothèque provient de l'ancienne collection de la ville, qui contenait à peine 20,000 volumes. Elle est réservée aux membres de l'Institut, mais tous les étrangers présentés par eux y sont admis. C'est la bibliothèque de Paris la plus riche en ouvrages nouveaux.

(****) Créée en l'an 11.

Bibliothèques.	Imprim.	Manus.
Du séminaire de Saint-Sulpice...	20,000	
Du collège Louis le Grand.....	30,000	
De la société asiatique.....	2,000	ms. pr.
Des comités historiques.....	"	"
Du conseil royal de l'inst. publiq.		
Du ministère des affaires étrang.	15,000	
— de l'intérieur.....	14,000	
De la préfecture de police.....	8,000	
Du conseil des mines.....	12,000	
De l'hospice des Quinze-Vingts...	2,000	
De l'imprimerie royale.....	3,000	
Du ministère de la guerre.....	7,000	
Du dépôt de la guerre.....	19,000	9000
— central d'artillerie.....	9,000	
Des Invalides.....	20,000	
Du ministère des finances.....	3,500	
— de la justice.....	12,000	
De la cour de cassation.....	36,000	
Du conseil d'État.....	35,000 (*)	
De la cour des comptes.....	6,000	
Du tribunal de première instance.	25,000	
— des avocats.....	10,000 (**)	
Du ministère de la marine.....	2,700	
Du dépôt de la marine.....	15,000	
Des archives du royaume.....	14,000	

Nous croyons faire plaisir au lecteur en lui donnant ici quelques détails sur les bibliothèques qui existaient à Paris avant la révolution, et qui ont été réunies, à cette époque, à nos diverses bibliothèques publiques. La plus célèbre était, après la bibliothèque du roi et la bibliothèque Mazarine, celle de l'abbaye de Saint-Victor, dont on attribuait la fondation à Pierre, évêque de Paris, qui, partant pour la terre sainte, en 1208, avait fait son testament et légué ses livres à cette abbaye. Cette bibliothèque avait été rendue publique en 1707, conformément aux dispositions testamentaires du président Cousin qui, en 1707, lui avait légué ses livres, sa maison et mille livres de rente, à cette condition. Après cette bibliothèque venaient : 1° *La bibliothèque des avocats*, léguée à l'ordre des avocats, en 1704, par Étienne Gabriau, seigneur de Riparfond, avocat au parlement, rendue publique en 1708; elle se composait, en 1793, de quarante mille volumes et manuscrits; 2° *la bibliothèque des prêtres de la*

doctrine, léguée à cette maison par Miron, docteur en théologie, et rendue publique en 1718; 3° *la bibliothèque de Saint-Germain des Prés*, l'une des plus riches et des plus importantes de la France; ses manuscrits furent, à la révolution, réunis à ceux de la bibliothèque nationale, mais presque tous les imprimés périrent dans un incendie; 4° *la bibliothèque de Sorbonne*, fondée par Richelieu; on y trouvait huit cents éditions de la Bible; 5° *la bibliothèque du Collège de Navarre*, fondée par la reine Jeanne, dispersée sous Charles VI, rétablie sous Louis XI; 6° *la bibliothèque des Augustins*; 7° *la bibliothèque des prêtres de l'Oratoire*, fondée par de Bérulle; 8° *la bibliothèque des Feuillants*; 9° *celle du monastère de Saint-Martin des Champs*; 10° *des Petits Augustins*; 11° *des religieux de Picpus*; 12° *des Récollets*; 13° *des Minimes*; 14° *des Cordeliers*; 15° *des Jacobins*; 16° *des Chartreux*; ces trois dernières devaient leur origine à saint Louis, qui donna à ces trois couvents une partie de la bibliothèque qu'il avait rassemblée à la sainte Chapelle; 17° *la bibliothèque de la ville*, léguée en 1763, par M. Moreau, procureur du roi. Après ces bibliothèques, nous devons encore signaler les collections particulières dont l'histoire de la bibliographie a conservé le souvenir; ce sont, entre autres, celle de Grolier de Lyon, au seizième siècle; celles de de Thou, de Colbert, de Soubise, de Falconet, du duc de la Vallière, de Paulmy, de d'Aguesseau, de Letellier, de Lamignon, du cardinal de Brienne, de la comtesse de Verrüe, des duchesses de Pompadour, de Choiseul, de Grammont, etc.

Bibliothèques des départements.— Suivant les calculs de M. T. Deshayé (*), cent quatre-vingt-douze villes, dans les quatre-vingt-cinq départements, avaient, en 1833, des bibliothèques, contenant ensemble environ trois millions de volumes, ce

(*) Formée, ainsi que la bibliothèque de la cour de cassation, de l'ancienne bibliothèque des avocats.

(**) Créée par un legs de M. Ferey, avocat, mort en 1810, et ouverte la même année.

(*) Journal de la Société de statistique universelle, octobre 1833.

qui fait un volume à peu près pour quinze habitants (*). Huit cent vingt-deux villes, de trois mille à dix-huit mille habitants, n'avaient pas encore de bibliothèques. M. Bossange comptait, à la même époque, cent quatre-vingts villes des départements ayant des bibliothèques publiques, et il évaluait à deux millions six cent mille le nombre total des volumes dont elles se composaient. Il reconnaissait aussi que huit cent vingt-deux villes assez importantes n'avaient point de bibliothèques publiques.

Tableau des bibliothèques des départements.

VILLES.	NOMBRE DE VOLUMES.	
	Imprimés.	Manuscrits.
Abbeville.....	13,000	(*)
Agen.....	12,000	
Aix.....	80,000	1,100 (**)
Ajaccio.....	14,000	
Alais.....	3,000	
Albi.....	12,000	
Alençon.....	7,000	
Amiens, bibl. de la ville.....	37,000	400
— du séminaire.....	4,000	
Angers.....	26,000	
Angoulême.....	16,000	ms. préc.
Annonay.....	6,000	
Arles.....	8,000	
Arnay-le-Duc.....	552	
Arras.....	48,000	1,000
Auch.....	7,700	
Aurillac.....	6,000	
Autun.....	2	
Auxerre.....	24,000	200
Auxonne.....	4,000	

(*) Il y a, en Belgique, 95 volumes par 100 habitants; on en compte, en Allemagne, 73 pour le même nombre d'habitants.

(**) M. Louandre père en a publié le catalogue.

(***) Cette bibliothèque, fondée par la ville, n. 1418, fut ensuite dispersée. Mais, en 1705, un avocat, nommé *A. Tournon*, légua à ses concitoyens 7,000 vol. avec un fonds de 7,000 anc. Plus tard, *Marguillan* légua encore à la ville 2,000 vol. Mais la nouvelle collection ainsi formée fut encore une fois dispersée. Enfin, le marquis de *Mejanet* don, en 1786, de sa bibliothèque et de 10,000 livres de rente aux états de Provence. C'est cette bibliothèque qui forma le fonds de la bibliothèque d'Aix, laquelle porte encore aujourd'hui le nom de son généreux fondateur. M. Rouard a publié un excellent catalogue de cette collection, dont il est conservateur.

	Imprim.	Manusc.
Avignon.....	30,000	500
— bibl. du musée Calvet.....	2	
Avranches.....	10,000	(*)
Bastia.....	6,000	
Bayeux.....	8,000	
Beaume-les-Dames.....	1,100	
Beaune.....	10,000	
Beauvais.....	7,500	
Bellel.....	5,000	
Besançon.....	60,000	(**)
Béthune.....	2	
Blois.....	20,000	12 (***)
Bolbec.....	2	
Bordeaux.....	110,000	150 (****)
Boulogne.....	21,000	
Bourg.....	17,000	
Bourges.....	20,000	17
Bourbon-Vendée.....	5,000	
Bourmont.....	8,000	
Brest, biblioth. de la marine.....	20,000	
Brignolles.....	1,500	
Brives.....	2,000	
Caen.....	25,000	(****)
Cahors.....	12,000	
Calais.....	2	
Cambrai.....	30,000	
Carcassonne.....	20,000	
Carpentras.....	25,000	800 (*****)
Castres.....	7,000	
Cette.....	2	
Châlons-sur-Marne.....	20,000	
Châlons-sur-Saône.....	10,000	
Charleville.....	22,000	200
Chartres.....	40,000	800
Châteaudun.....	5,600	
Châteauroux.....	5,000	
Châtillon-sur-Seine.....	7,500	
Châtre (la).....	99	
Chaumont.....	35,000	

(*) C'est dans cette bibliothèque, formée en grande partie des débris de celle du mont Saint-Michel, que M. Cousin a découvert le manuscrit du *sic et non* d'Abailard.

(**) Cette bibliothèque contient en outre de précieux manuscrits, entre autres, ceux du cardinal Granvelle. Elle a pour bibliothécaire le savant M. Weiss.

(***) Formée de la bibliothèque de M. de Thémées. Elle est confiée aux soins de M. de la Saussaye, correspondant de l'Institut et numismate distingué. Parmi les manuscrits en petit nombre que possède cet établissement, nous citerons les miracles de la Vierge par Gautier de Coigny.

(****) Fondée, en 1738, par Bel, académicien de Bordeaux, qui légua sa bibliothèque à l'Académie, à condition qu'elle serait rendue publique.

(*****) On y trouve les livres de Samuel Bochart, chargés de notes manuscrites.

(*****) Fondée, en 1745, par l'évêque d'Anguimbert, avec la collection Peircac, dont il fit l'acquisition, et qu'il légua à la ville.

	Imprim.	Manusc.		Imprim.	Manusc.
Cherbourg.....	2,308			Mésières.....	4,000
Clermont-Ferrand.....	10,000			Mirecourt.....	7,000
Colmar.....	36,000			Montargis.....	1,119
Compiègne.....	3,080			Montauban.....	10,500
Coutances.....	4,500			Montbelliard.....	10,000
Dieuze.....	2,000			Montbrison.....	15,000
Digne.....	3,609			Mont-de-Marsan.....	2,200
Dijon.....	40,000	600		Montpellier, bibl. de la ville.....	40,000
Dinan (créée en 1832).....	x			— bibl. de la faculté de médecine.....	30,000
Dôle.....	4,000			— bibl. du musée Fabre.....	25,000
Douai.....	30,000	600		Noullins.....	20,000
Draguignan.....	8,000			Nancy.....	25,000
Dunkerque.....	5,000			Nantes.....	30,000
Épernay.....	10,000			Narbonne.....	752
Épinal.....	17,000			Nemours.....	10,500
Évreux.....	10,000			Nevers.....	8,000
Falaise.....	4,000			Neufchâteau.....	7,500
Flèche (la).....	20,000			Niort.....	20,000
Foix.....	8,000			Nîmes.....	30,000
Fontainebleau, bibliothèque de la liste civile.....	40,000		(*)	Noyou, bibl. du séminaire.....	4,000
Gap.....	3,676			Orléans.....	2,400
Grasse.....	6,444			Orléans.....	26,000
Grenoble.....	50,000	1,200 (**)		Pau.....	15,000
Guéret.....	5,000			Périgueux.....	16,000
Havre (le).....	15,000			Perpignan.....	15,000
Hazebrouck.....	3,500			Poitiers, bibl. de la ville.....	25,000
Headin.....	3,941			— bibl. de la cour royale.....	3,000
Joigny.....	2,127			Pont-de-Vaux.....	2,000
Langres.....	30,000			Privas.....	2,000
Leon.....	20,000	471		Provins.....	900
Laval.....	2,500			Puy (le).....	5,000
Lavaur.....	4,000			Quimper.....	8,000
Libourne.....	3,000			Rambervillers.....	10,000
Lille.....	21,000			Reims.....	30,000
Limoges.....	12,000	17		Remiremont.....	4,500
Lons-le-Saulnier.....	2,500			Rennes.....	30,000
Lyon, bibliothèque de la ville.....	70,000	1,518 (***)		Roanne.....	x
— bibl. de l'académie.....	6,000			Rochelle (la).....	20,000
— bibl. du pal. des beaux-arts.....	6,000	x (***)		Rodez.....	10,000
Mâcon.....	10,000			Rouen.....	28,000
Mans (le), biblioth. de la ville.....	41,000	7,000		Saint-Amand.....	400
— bibliothéq. du séminaire.....	15,000			Saint-Brieuc.....	24,000
Mantes.....	3,400			Saint-Dié.....	9,500
Marseille.....	50,000	1,230			
Meaux.....	14,000				
Melun.....	10,000				
Mende.....	6,600				
Metz.....	36,000				

(*) C'est l'ancienne bibliothèque du conseil d'État, dont le célèbre bibliographe Barbier a publié le catalogue, en 1803. Depuis, on en a retiré tous les livres relatifs à l'histoire de France, pour en composer la bibliothèque du musée de Versailles.

(**) Fondée, en 1771, avec la bibliothèque de l'évêque Jean de Caulet, achetée par souscription et rendue publique en 1773. Parmi les manuscrits on remarque celui des poésies de Charles d'Orléans.

(***) Delandine en a publié le catalogue.

(****) Composée de la bibliothèque du collège, fondée au seizième siècle, et de la bibliothèque de la ville, créée en 1731, réunies et rendues publiques en 1765.

(*) La plupart sont des manuscrits d'auteurs classiques.

(**) C'est là que furent transportés, en 1793, les livres de l'abbaye de Fleury, à Saint-Benoit-sur-Loire. Nous avons parlé plus haut (p. 509) de la bibliothèque de cette abbaye. C'est à Orléans que se trouve le manuscrit de *la noble Leyçon*, publié par M. Renouard.

(***) Cette bibliothèque possède une minute du traité de Brétigny, tel que les Anglais l'avaient proposé (rapport de M. Ychelet au ministre de l'instruction publique, p. 3).

(****) Ces manuscrits, pour la plupart en anglo-saxon, proviennent de l'abbaye de Jumieges, et sont une des plus précieuses richesses bibliographiques de la France. Dibdin les a décrits, dans son *Foreign bibliography*, et a publié des fac-similes des plus curieux.

	Imprim.	Manusc.
aint-Étienne.....	2	
aint-Flour.....	1,800	
aint-Lô.....	4,500	
aint-Mihiel.....	8,000	
aint-Omer.....	36,000	
aint-Quentin.....	17,000	
aintes.....	15,000	
alins.....	99	
alieu.....	1,205	
amur.....	2	
edan.....	2,207	(¹)
emur.....	15,000	
enis, bibl. de la ville.....	8,150	(²)
— bibl. de la cathédrale.....	4,000	
ens.....	6,000	
èvres, bibl. de la manufac- ture royale de.....	2,600	
olesmes (abbaye de).....	15,000	
oissons.....	29,155	210 (³)
trasbourg, bibl. de la ville.....	80,000	(⁴)
— bibl. de la faculté de théol.	10,000	
arascon.....	3,000	
onnerre.....	2,362	
oul.....	700	
olon.....	9,700	
oulouse, bibl. de la ville.....	30,000	(⁵)
— bibl. de Saint-Étienne.....	2	
ours.....	32,000	1,000 (⁶)
royes.....	50,000	400
ulle.....	2,509	
alence.....	3,925	
annes.....	8,000	
anciennes.....	30,000	
alognes.....	15,000	88
andôme.....	3,000	
ardun.....	14,000	
arneuil (Eure).....	3,000	
arsailles.....	40,000	
esoul.....	2,000	
ienne.....	4,000	
illefranche (Aveyron).....	7,000	
ire.....	7,000	
itré.....	3,481	

Il nous reste maintenant à indiquer ses mesures prises, à différentes époques, par le gouvernement, dans l'intérêt de tous ces dépôts scientifiques,

(¹) Formée de la bibliothèque de l'ancienne académie protestante.

(²) Renferme de curieuses collections de manuscrits et de brochures publiées pendant la révolution.

(³) Formée de la bibliothèque de l'abbaye de Prémontre.

(⁴) Fondée, en 1531, par J. Stern.

(⁵) Cette bibliothèque renferme de précieux manuscrits. Voyez le rapport de M. de La-Tour au ministre de l'instruction publique.

(⁶) C'est là que furent transportés les manuscrits de l'abbaye de Marmoutier.

et les tentatives faites, dans ces dernières années, par le ministre de l'instruction publique, pour les réunir dans un vaste système d'administration générale.

« Lorsque les ordres militaires et religieux furent supprimés, un décret de l'Assemblée nationale, du 14 novembre 1789, suivi de lettres patentes du roi, du 27 du même mois, attribua aux municipalités les plus voisines, et plus tard aux districts, les livres et manuscrits confisqués. Le décret du 15 décembre 1790 y ajouta les bronzes, les instruments de physique et de mécanique des établissements dépendant des domaines nationaux. Tous ces monuments de la science arrivaient confus dans les dépôts. Pour les rendre utiles au public, il fallait donc commencer par les mettre en ordre. Aussi, diverses lois, en date des 26 mars, 22 avril, 19 octobre 1790, et du 19 janvier 1791, des instructions et lettres circulaires des comités réunis, en date du 23 septembre 1790, des 24 mars, 15 mai et 8 juillet 1791, indiquaient-elles la méthode et prescrivaient-elles l'obligation de dresser les inventaires des livres, à l'aide de cartes et de catalogues, et ceux des monuments de peinture et de sculpture par des procès-verbaux. Ce travail préparatoire n'avait pu être terminé au moment de la dissolution de l'Assemblée constituante. Le roi ordonna donc, le 4 janvier 1792, conformément à un décret de l'Assemblée législative, du 2 janvier précédent, que ces inventaires seraient continués et mis à fin; mais des événements rapides portaient l'attention ailleurs. La Convention, qui a fondé presque toutes nos nouvelles institutions scientifiques, ne tarda pas à s'occuper de cet objet. Un décret du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) ordonna 1° que toutes les bibliothèques anciennes et musées des arts des grandes communes seraient conservés; 2° qu'une bibliothèque publique serait formée dans chacun des cinq cent quarante-trois chefs-lieux des districts de France. A cet effet, les dépôts amassés dans les districts devaient être examinés. La

Convention se réservait d'y désigner ce qui convenait à chacune des bibliothèques, dont les frais d'entretien devaient être pris sur les deniers publics, et l'administration confiée à la municipalité, sous la surveillance de l'autorité du district.

« De nouveaux établissements furent créés peu de jours après. Une loi du 27 pluviôse an II (15 février 1794) consacre l'existence séparée des bibliothèques et des collections scientifiques réunies dans les divers ports de France pour l'instruction de la marine, et les dispense de verser leurs livres aux dépôts des districts.

« Enfin, la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui organisa les écoles centrales, ordonna dans les mêmes villes la création d'une bibliothèque publique, et celle d'une collection d'histoire naturelle et d'instruments de physique et de chimie.

« Voilà donc les bibliothèques qui devaient s'ouvrir en France :

1° Dans toutes les grandes communes qui en possédaient.

2° Dans les cinq cent quarante-trois chefs-lieux de districts.

3° Dans les ports de mer.

4° Dans les villes qui possédaient une école centrale.

« Les dépôts, formés dès l'origine dans les districts, étaient un fonds commun, dans lequel le gouvernement autorisait chacun de ces établissements à puiser. La bibliothèque qui avait été décrétée dans le district était dans la même situation que les autres vis-à-vis du dépôt. Les chefs-lieux de district furent donc autorisés à demander à tirer des dépôts placés dans leur sein de quoi se former une bibliothèque. Ils devaient alors faire les frais d'entretien et d'établissement par une souscription volontaire, s'engager à ouvrir la bibliothèque au public dans la première année de la concession, et envoyer sur-le-champ le catalogue au ministre; et ce n'était qu'après cette formalité remplie que le dépôt était transformé en bibliothèque, que la jouissance en était attribuée à la ville, et que de l'état de propriété publique

il passait à l'état de propriété particulière de la municipalité (*).

En 1802, un arrêté, en déterminant le mode d'enseignement des lycées, porte (article 27) qu'il y aurait, dans chacun, une bibliothèque de quinze cents volumes; que toutes celles des mêmes établissements seraient composées des mêmes ouvrages, et qu'aucun autre ne pourrait y être placé sans l'autorisation du ministre de l'intérieur.

De nouvelles bibliothèques publiques furent encore créées, par une loi du 13 mars 1804, auprès des écoles de droit; et une autre loi de la même année accorda une semblable collection à tous les séminaires métropolitains.

Tel était l'état de la législation sur les bibliothèques à l'époque de la restauration; mais la plupart des mesures que nous venons d'énumérer avaient été fort imparfaitement exécutées, et toutes les bibliothèques étaient restées à peu près indépendantes du pouvoir, lorsqu'en 1839 le ministre essaya de les soumettre à un système d'organisation, et créa la place d'inspecteur général des bibliothèques.

L'article 3 de l'ordonnance du 22 février 1839, que nous allons citer, achèvera l'exposé du système actuel de l'administration de ces établissements :

« Les catalogues de toutes les bibliothèques appelées à participer aux distributions de livres, pour lesquelles sont et demeurent affectés les ouvrages provenant soit du dépôt légal, soit des souscriptions, devront être adressés au ministère de l'instruction publique, et y constituer le grand-livre des bibliothèques de France, lequel sera tenu à la disposition de tout bibliographe, littéraire ou savant. »

(*) Extrait d'un rapport de M. Ruchonnet au ministre de l'instruction publique.

(**) Dans le désir de compléter les renseignements que nous avons donnés plus haut sur les bibliothèques de Paris et des départements, nous avons réclamé au ministre de l'instruction publique communication du grand-livre des bibliothèques de France; mais notre demande a été suivie d'un refus.

« Il sera établi par notre ministre de l'instruction publique, dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque, sous la présidence du maire, un comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat des livres, qui déterminera l'emploi des fonds consacrés aux acquisitions, la perfection des catalogues, les conditions des échanges proposés. Tous les ans, à l'époque des vacances, l'état des acquisitions sera dressé à notre ministre de l'instruction publique, pour être annexé au grand-livre des bibliothèques de France.

« Un comité semblable sera créé à la diligence des recteurs dans chaque académie. Il sera composé du doyen et de deux autres membres de la faculté nommés par le recteur.

« Toute aliénation par les villes et académies, des livres, manuscrits, chartes, diplômes, médailles, contenus en leurs bibliothèques, est et demeure interdite.

« Les échanges ne peuvent avoir lieu que sous l'autorité des maires et recteurs, avec l'approbation du ministre. »

Nous n'entreprendrons point ici de résumer cette ordonnance. Nous croyons avoir suffisamment démontré que les bibliothèques, comme tous les grands établissements scientifiques, ne peuvent prospérer qu'à l'aide d'une entière liberté. Il y a donc lieu de craindre que ces restrictions apportées par l'ordonnance du 22 février, aux droits des municipalités sur leurs bibliothèques, n'aient pour ces collections une influence fâcheuse. Mais, d'un autre côté, cette ordonnance contient des dispositions qui pourraient résulter, si elles ne sont pas un vain leurre, l'entier achèvement des catalogues et l'exacte connaissance de toutes les richesses littéraires dispersées sur le sol de la France. Espérons que le temps amènera ces heureux résultats, et félicitons-nous de l'intérêt que le pouvoir semble prendre

enfin à nos collections bibliographiques. C'est de leur prospérité, c'est surtout de l'efficacité des mesures qui seront prises pour les rendre plus accessibles, aussi bien que de la multiplication des établissements d'instruction publique, que résultera la diffusion des lumières et le développement de la moralité du peuple; car, suivant le mot de saint Louis, *savoir veut et vaut vertu*.

BIBONA ou **DIVONA**, ancien nom de Cahors (voyez ce mot).

BIBRACTE, ancien nom d'Autun (voyez ce mot).

BICÈTRE, établissement fameux, qui doit son origine à un couvent de chartreux bâti, au commencement du treizième siècle, par ordre de saint Louis, et dont Jean, évêque de Winchester, en Angleterre, fit l'acquisition en 1290, sous le règne de Philippe le Bel. Ce prélat y fit construire une maison de plaisance, qui fut confisquée par ordre du roi, en 1294, mais qui lui fut rendue peu de temps après. Le nom de *Bicêtre* est une corruption de celui de Winchester, que le peuple avait donné à cette habitation.

Charles VI, devenu plus tard possesseur de Bicêtre, en fit présent à Amédée le Rouge, comte de Savoie, en reconnaissance des secours qu'il en avait reçus. C'est du fils de ce prince, Amédée VIII, depuis pape, sous le nom de Félix V, que le duc de Berry en fit l'acquisition en 1400. Ce prince fit reconstruire ce château, et employa, pour le décorer, toutes les ressources que l'art offrait alors. Mais les partisans du duc de Bourgogne s'en emparèrent, et le détruisirent de fond en comble, en 1411. Cinq ans après, le duc de Berry le donna au chapitre de Notre-Dame de Paris, par un acte qui fut confirmé, en 1441, par Charles VIII, et en 1464 par Louis XII. Mais le chapitre ne fit aucune réparation au château, qui devint bientôt un lieu de retraite pour les voleurs et les brigands. On fut obligé d'en faire le siège, et de le reprendre à ces habitants de nouvelle espèce, en 1519. Le cardinal de Richelieu, en

armel; ce qui nous ferait douter qu'on ait procédé à la confection de ce vaste répertoire.

même temps. Mais les Suisses, qui avaient moins de chemin à faire que les autres, au lieu de marcher lentement pour leur donner le temps d'arriver, partirent au pas de course, et allèrent se précipiter dans le chemin creux. Il était plus profond qu'ils ne pensaient; leurs halberdes atteignaient à peine les pieds de l'infanterie espagnole, qui défendait le côté opposé. Après avoir fait de vains efforts pour le graver, ils furent forcés de se retirer, en laissant sur la place plus de quatre mille des leurs, et la plupart de leurs officiers. Alors seulement Lescuns et Lautrec arrivèrent sur les flancs de l'armée impériale. Mais Colonna n'ayant plus rien à redouter des Suisses, tourna contre eux toutes ses forces, et put sans peine les contraindre à la retraite.

Malgré la perte qu'elle avait éprouvée, l'armée française était encore redoutable. Mais le lendemain de la bataille, les Suisses, honteux d'une défaite dont ils étaient la cause, la quittèrent et rentrèrent chez eux. De son côté, l'armée vénitienne se retira sur le territoire de la république. Lautrec, abandonné de la plus grande partie de ses forces, fut obligé de rentrer en France. Il laissa à Lescuns le commandement de la gendarmerie; mais celui-ci fut bientôt réduit lui-même à une capitulation dont le résultat fut l'évacuation de toute la Lombardie, à l'exception des châteaux de Crémone, Novare et Milan.

BIDASSOA, petite rivière qui sépare la France de l'Espagne du côté du département des Basses-Pyrénées. Elle sort des Pyrénées et va se jeter dans le golfe de Gascogne, près de Fontarabie. C'est dans une petite île de cette rivière, qui est à une demi-lieue sud d'Andaye, et qu'on appelle l'île des Faissans, que fut signée la paix des Pyrénées. C'est aussi sur les bords de la Bidassoa qu'un corps de réfugiés français à la tête desquels figuraient Armand Carrel, le colonel Ch. Caron et M. Lavocat, tentèrent vainement de rallier au drapeau tricolore l'armée française que Louis XVIII envoyait

en Espagne aux termes des stipulations du congrès de Vienne.

BIDESTROFF, terre et seigneurie en Lorraine, près Dieuze (départ. de la Meurthe), érigée en baronnie en 1722.

BIDUE, ancien nom de Saint-Brieuc. (Voyez ce mot.)

BIENAIMÉ (Pierre-Théodore), architecte, né à Amiens, en 1765. Ses principaux ouvrages sont, la reconstruction du théâtre Favart, la façade du château de Jouy, etc. Il suivit en Italie la princesse de Lucques, et fut chargé par elle de travaux importants. Nommé, en 1823, inspecteur des bâtiments civils, il dirigeait depuis trois ans la restauration de l'église Saint-Germain des Prés, lorsqu'il mourut, le 14 décembre 1826.

BIENAIMÉ (Pierre-François), savant et pieux ecclésiastique, cultiva avec succès l'histoire naturelle et vécut dans la familiarité de Buffon et de Daubenton. Il fut nommé évêque de Metz, en 1802, et mourut dans cette ville, en 1806. On a de lui un savant *Mémoire sur les abeilles*, dont la première édition, publiée en 1780, a eu revue par Buffon.

BIEN PUBLIC (ligue du). (Voyez **LIGUE DU BIEN PUBLIC.**)

BIENFAISANCE PUBLIQUE. — Aux époques les plus reculées de l'histoire de notre pays, dans la Gaule indépendante elle-même, on retrouve de nombreuses traces de l'exercice de la bienfaisance. C'était au moyen de l'hospitalité que se pratiquait alors cette vertu; l'hospitalité ne s'exerçait pas seulement d'individu à individu, mais encore de cité à cité, et de particulier à cité. Les devoirs qu'elle imposait ne se bornaient pas à des secours passagers: ils s'étendaient à toutes les circonstances où l'hôte une fois hébergé pouvait avoir besoin d'assistance. Nulle acceptation d'ailleurs, n'était faite des personnes et l'hospitalité était toujours obligatoire, quel que fût celui qui venait à réclamer. On voit même, à une époque postérieure, il est vrai, la loi des Bourguignons et les capitulaires sanctionner cette obligation par l'établissement d'une pénalité.

Avec la civilisation romaine, s'introduisirent dans les Gaules les établissements réguliers de bienfaisance.

Les xénodoches, asiles destinés au soulagement des différents genres de souffrances, s'ouvrirent sur une foule de points. Puis, quand le christianisme fut venu intéresser les consciences à l'exercice de la bienfaisance, il s'établit une multitude de couvents, qui devinrent en même temps des hospices où les étrangers trouvaient, avec le gîte, les secours que les fatigues de la route leur avaient rendus nécessaires. Les maisons des prêtres séculiers, contiguës aux églises, offrirent longtemps aussi des asiles aux pauvres et aux malades; et ce fut ce voisinage de l'asile et du temple qui fit donner aux premiers hôpitaux, fondés par la charité chrétienne, le nom d'hôtels-Dieu.

Au sixième siècle, le concile de Mâcon recommande, aux évêques surtout, les œuvres de charité; mais un autre concile, tenu à Tours quelques années auparavant, les avait déclarées obligatoires pour tous les citoyens. « Que chaque cité, y est-il ordonné, nourrisse d'aliments convenables les pauvres domiciliés, suivant l'étendue de ses ressources; que les prêtres et les autres citoyens y contribuent. »

Peut-être même, le mérite attaché à l'exercice de la charité fut-il une des causes qui empêchèrent si longtemps de penser à en supprimer l'occasion. Ceux, d'ailleurs, qui en profitaient, trouvaient trop de douceur dans l'état de mendiant, pour être fort pressés d'en sortir. On rapporte que, lors de la translation du corps de saint Martin, deux paralytiques, entendant parler des guérisons opérées par ces reliques, s'éloignèrent aussi vite que le leur permettaient leurs membres perclus, de la route qu'elles devaient suivre, de peur de perdre, avec leur infirmité, les aumônes qu'elle leur faisait obtenir. Quoi qu'il en soit, plusieurs rois donnèrent l'exemple de la bienfaisance. C'est ainsi que l'on voit Clovis II employer, au soulagement des misères publiques, les immenses richesses que son père avait amassées à Saint-Denis, et le roi Ro-

bert se faire suivre constamment par plusieurs centaines de pauvres qu'il nourrissait de ses deniers.

Les pauvres avaient souvent une large part dans la succession des riches. On peut juger de l'importance ordinaire de ces legs par un mot d'un jeune clerc de la suite de Charlemagne. Ce jeune homme entendant raconter devant l'empereur qu'un évêque, dont on annonçait la mort, n'avait laissé aux pauvres que deux mille livres d'argent, fit observer que *c'était un petit viatique pour un aussi grand voyage*, et cette remarque, ajoutent les historiens, lui valut le siège vacant. Bon nombre de ces actes de bienfaisance n'étaient souvent qu'une tardive expiation d'une vie peu charitable. Un chancelier de Philippe de Bourgogne, qui n'avait pas fait bénir son administration, avait destiné, sur sa succession, une somme considérable à l'érection d'un hôpital. « Il est juste, » dit Louis XI, à qui on racontait cette libéralité, « qu'après avoir fait tant de pauvres pendant sa vie, il leur donne un logement après sa mort. »

Nombreux sur certains points, mais fort rares sur d'autres, les asiles fondés sous la féodalité n'étaient toujours que des créations irrégulières, et en général établies sur de petites proportions. Le premier hôpital doté par l'État dont l'histoire fasse mention, fut fondé à Lyon au sixième siècle; et nous voyons le concile d'Orléans payer à Childebert, à cette occasion, un tribut solennel de reconnaissance. Sous Charlemagne, on comptait cinq espèces d'asiles de bienfaisance, lesquels recevaient séparément les pauvres, les malades, les orphelins, les vieillards et les enfants. Les capitulaires confient au clergé, comme dignité, et lui imposent, comme obligation, l'administration de ces établissements. « L'Eglise, disent-ils, est tenue de nourrir les pauvres. Les prêtres auront des tables auxquelles ils seront admis..... Les évêques doivent subvenir à leurs besoins..... Les monastères leur doivent l'asile et l'entretien. » C'est en 800 que saint Landry fonda l'Hôtel-Dieu de Paris.

Le nombre des maladreries et des léproseries qui s'ouvrirent en France au onzième et au douzième siècle, s'éleva, selon Mathieu Paris, à deux mille. Dans le siècle suivant, Louis VIII légua vingt mille livres à deux cents hôpitaux-Dieu et dix mille aux léproseries. Son successeur, Louis IX, fonda, outre l'hospice des Quinze-Vingts, l'hôpital de Pontoise, celui de Verneuil, et celui de Compiègne, et il inaugura cet établissement en pansant le premier blessé qui y est admis. Au douzième et au treizième siècle, on voit se former de nombreuses congrégations d'hommes et de femmes qui se dévouent au service des pauvres et des malades. Le concile tenu à Paris, en 1212, règle leur discipline. Les plus considérables de ces ordres hospitaliers sont la congrégation des frères de Jean de Dieu, plus connus sous le nom de frères de la Charité, et l'ordre laïque du Saint-Esprit, fondé par Guido, de Montpellier. A partir de cette époque, les asiles de bienfaisance se multiplièrent rapidement sur tous les points. La seule ville de Toulouse en compta jusqu'à vingt-neuf. Parmi les causes qui en ont diminué depuis le nombre, il faut compter l'action plus immédiate exercée sur les établissements par l'autorité, qui a opéré en même temps des réunions favorables au service.

Ce n'est que du dix-septième siècle que date l'organisation des principaux établissements hospitaliers qui existent aujourd'hui à Paris, l'Hôtel-Dieu excepté. L'hospice de la Pitié s'organisa en 1628, celui des Incurables en 1637, celui des Enfants-Trouvés en 1670. L'hospice de Charenton s'ouvrit en 1645.

Si, parmi les infirmités qui affligent l'humanité, il en est qui eurent de tout temps le privilège d'exciter au plus haut degré la sympathie publique, d'autres, au contraire, ne firent longtemps naître à leur aspect qu'un profond sentiment de répulsion. Ainsi, tandis que l'opinion populaire désignait l'idiot comme un objet tout spécial de la protection du ciel, elle signalait l'aliéné comme une victime de son cour-

roux et une proie du malin esprit. Au dix-septième siècle, cependant, on ouvrit à ces infortunés les portes de quelques établissements publics; mais ces asiles n'étaient autres que les maisons destinées à la répression de la mendicité, et les aliénés devaient plutôt à une mesure de police qu'à une pensée de bienfaisance la faveur d'y être admis. Jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, l'Hôtel-Dieu fut le seul établissement de Paris qui reçut les aliénés en traitement. Bicêtre, la Salpêtrière, Charenton, ne recueillaient que ceux qui étaient réputés incurables. Huit maisons de traitement s'organisèrent sur divers points de la France jusqu'en 1817, époque à laquelle vingt autres établissements, sans avoir spécialement cette destination, avaient des quartiers distincts pour les malades atteints de folie. Enfin, vingt ans plus tard, trente-sept départements possédaient pour cette grande infortune des asiles spéciaux, et vingt-quatre admettaient les aliénés dans des établissements d'un caractère mixte. De toutes les branches de la bienfaisance publique, aucune ne demande dans ses agents d'aussi rares lumières. C'est ce qui explique l'époque tardive des fondations et la lenteur des perfectionnements. Notre siècle, enfin, a vu introduire dans les hospices d'aliénés, avec un traitement plus rationnel, des soins plus fructueux. On a réussi à occuper à des travaux utiles les mains de ces malheureux que chargeaient auparavant de lourdes chaînes: on a pu même fixer à des sujets d'étude ces esprits qu'irritaient ou qu'abrutissaient sans cesse davantage les imprudentes visites des curieux. Dans les départements les hospices d'aliénés qui se recommandent aujourd'hui le plus par leur tenue, sont ceux de Rouen, de Bordeaux, du Mans, de Nantes, de Marseille, dans la Meurthe; la maison de l'Antiquaille, à Lyon, et celle du Bon Pasteur, à Caen. (Voyez ALIÉNÉS.)

Tandis que le soulagement des affections mentales devenait l'objet de soins plus éclairés, les souffrances corporelles recevaient aussi une assistance

mieux entendus. François I^{er} avait, par lettres patentes du 6 novembre 1544, institué un bureau général des pauvres, qui subsista jusqu'en 1790. Il se composait de treize bourgeois à la nomination du prévôt des marchands, et de quatre conseillers au parlement. Ce conseil présidait à la répartition des secours qui se distribuaient à domicile, et il avait de plus le droit de lever une taxe particulière pour former les fonds dont il avait besoin. Des quêtes fréquentes avaient lieu, en outre, dans les églises; mais le produit en demeurait entièrement à la disposition des curés; et, dans les communes peu importantes, les ecclésiastiques furent, jusqu'à la révolution de 89, les seuls ministres de la bienfaisance publique. Cette grande époque, qui fut le signal de tant de réformes administratives, devait nécessairement faire sentir son influence dans une branche si intéressante du service public. En reconnaissant en principe que le soulagement des infortunés était pour la nation un devoir rigoureux, l'Assemblée constituante donna à toutes les classes un grand élan philanthropique. Les associations de la charité se multiplièrent, et les sociétés savantes mirent à l'envi au concours la question des meilleurs moyens d'application. Dès 1777, l'Académie de Châlons-sur-Marne avait préparé la voie en proposant un prix pour le meilleur mémoire sur la matière, et en publiant un résumé méthodique de ceux qui lui furent adressés à cette occasion. Le nombre s'en élevait à plus de cent. N'omettons pas de dire en passant, que deux hommes contribuèrent puissamment par leur exemple et leurs nobles manifestations au développement que prit, à la fin du siècle dernier, l'esprit de bienfaisance. Le lecteur a déjà nommé Montyon et Lavoisier.

C'est au comité de mendicité de l'Assemblée constituante que l'on doit le premier essai fait en France d'une statistique générale des établissements publics de bienfaisance. Le comité ne borna pas, dans ses rapports, à pro-

poser d'en séculariser l'administration, il demanda que, pour leur donner un caractère uniforme et national, on les mit dans une dépendance immédiate du pouvoir politique. Cette législation laissa, toutefois, à la suivante le soin de prendre à ce sujet une mesure définitive.

La loi votée par la Convention, le 29 mars 1793, prescrivait la création, dans chaque département, d'une maison de secours pour les pauvres perclus, et d'une caisse nationale de prévoyance pour les épargnes du peuple. Elle ordonnait encore qu'il fût ouvert un *Livre de la bienfaisance nationale*, et fixait le maximum des inscriptions qu'il pouvait recevoir. Toutes ces dispositions demeurèrent à l'état de projet. Mais il n'en fut pas de même de celles de la loi du 25 messidor an II, qui fondit le patrimoine des établissements de bienfaisance dans le domaine de l'État. En retour, il est vrai, le gouvernement se chargeait de subvenir à leurs besoins; mais la première de ces deux mesures fut beaucoup plus exactement exécutée que la seconde; et, tandis que cette centralisation universelle venait augmenter d'une manière prodigieuse la complication des ressorts de la machine administrative, le gouvernement ne pouvait parvenir à couvrir avec ses nouvelles recettes ses nouvelles dépenses. Les lois des 16 vendémiaire an V et 16 messidor an VII restituèrent les dotations aux établissements, qui reprirent leur caractère local par la création des commissions administratives. Toutefois, la restitution ou le remplacement de leurs propriétés ne put s'opérer qu'avec une lenteur qui prolongea l'état de malaise dans lequel ils se trouvaient. Ils ne retrouvèrent complètement leur stabilité qu'au commencement du dix-neuvième siècle. Pour ajouter à leurs ressources devenues insuffisantes, tant par suite de l'accroissement de la population que par d'autres causes, un droit leur fut accordé sur le produit de l'octroi, qui prit de là le nom d'*octroi de bienfaisance*, et ils partagèrent, avec les bureaux de charité, les

produits d'un impôt sur les recettes des spectacles, des concerts et des bals publics, ainsi qu'une portion des amendes de police.

La création des *bureaux de charité* ou *bureaux de bienfaisance* ne remonte qu'à l'an v. Les premières dispositions légales qui s'y rapportent sont renfermées dans la loi du 7 frimaire. Elle leur confie les fonctions de bienfaisance exercées, sous le régime précédent, par les fabriques des paroisses et les associations de charité. Aujourd'hui, toutes les communes de quelque importance sont dotées d'un semblable bureau, qui se compose de cinq membres à la nomination du préfet, et délibère sous la présidence du maire. Quant aux bureaux de Paris, qu'un règlement de l'an ix a placés dans les attributions du conseil général des hôpitaux, hospices et secours publics, ils ont reçu leur organisation définitive en 1816. Leur nombre, d'abord de quarante-huit, a été réduit à douze. Ils sont composés de douze administrateurs chacun. A ces magistrats est remise la répartition équitable des aumônes publiques; mais, comme donner à qui demande ne peut être le principe de la bienfaisance légale, des dames et des commissaires de charité visitent à domicile les indigents qui font des demandes de secours, et s'assurent de la réalité et de l'étendue des besoins : les administrateurs statuent sur leurs rapports. Les revenus de tous les bureaux de bienfaisance de France s'élèvent à plus de dix millions. Chaque année, au commencement de l'hiver, un appel est fait à la bienfaisance individuelle, et d'abondantes aumônes, tant en argent qu'en nature, viennent aider l'administration à faire face aux besoins de la classe indigente, à la fois plus grands et plus pressants dans cette saison. On peut citer, après Paris, les villes de Strasbourg, Bordeaux, Nantes et Lyon, comme celles où l'institution des bureaux a porté le plus de fruit.

L'œuvre de la bienfaisance publique a trouvé de puissants auxiliaires dans les sociétés qu'un zèle intelligent a fon-

dées pour l'exercer dans ses différentes applications. On doit citer en première ligne la *Société philanthropique*, fondée en 1789, qui distribue des aliments et des médicaments aux pauvres malades hors des hôpitaux, et la *Société maternelle*, instituée vers la même époque, qui, pour encourager l'allaitement des enfants du peuple par leurs mères, joint un puissant effet moral à d'abondants secours matériels. Une subvention annuelle accordée par l'État à cette société, et qui avait été portée à cinq cent mille francs par un décret de 1811, a depuis été réduite à cent mille francs. La *Société pour l'amélioration du régime des prisons*, fondée en 1819, et celle de la *Morale chrétienne*, qui ne date que de 1821, ont également rendu d'éminents services. Les énergiques protestations de cette dernière n'ont pas peu contribué sans doute à hâter la suppression de la loterie.

Le principe de l'assistance réciproque, dont l'application a pris, dans ces dernières années, une bienfaisante extension, existait dans les anciennes corporations de métiers, car leurs statuts les y assujétissaient. Mais, parmi les sociétés de secours mutuels qui existent aujourd'hui, peu datent d'une époque fort éloignée de nous. Celle des tonneliers des ports prétend, sans de bien bonnes preuves, faire remonter sa fondation à l'année 1329. Celle de Sainte-Anne, dont les membres appartiennent à diverses professions, fait, avec plus de raison, dater la sienne de 1694. La plupart ont été établies depuis 1820. Toutes ces sociétés, moyennant une cotisation mensuelle d'un à deux francs, assurent aux malades un secours quotidien à peu près égal.

Depuis vingt ans, la nation a, dans plusieurs occasions, pris part en masse au soulagement de grandes infortunes, tant étrangères que nationales. En 1821 et 1831, les luttes patriotiques de la Grèce et de la Pologne trouvèrent en France une sympathie qui ne rest point inactive. Des souscriptions s'organisèrent, à la tête desquelles figuraient les noms les plus distingués de

pays; des secours considérables furent adressés aux descendants de Thémistocle et aux compatriotes de Poniatowski; et cependant, à la seconde de ces deux époques, la France elle-même avait des misères présentes à soulager, un avenir incertain à assurer. Après la malheureuse issue de la lutte du Nord, la nation offrit encore aux enfants exilés de la Pologne une patrie et des frères prêts à partager leur toit et leur pain.

Quand le terrible incendie de 1825 eut dévoré Salins aux yeux de ses habitants consternés, la sympathie de leurs compatriotes ne leur manqua pas, et les souscriptions qui s'ouvrirent simultanément sur tous les points de la France, dans les hameaux comme dans les villes, produisirent en peu de temps plus de deux millions.

Nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en renvoyant ceux de nos lecteurs qui désireraient approfondir la question si intéressante de la bienfaisance publique, à l'excellent ouvrage de M. de Gérando sur cette matière. Nous y avons puisé de précieux documents.

BIENS ECCLÉSIASTIQUES. — On appelait ainsi des biens perçus par l'Église dans le triple but de subvenir aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres et des malades. Depuis la révolution de 1789, il n'y a plus, dans ce sens, de biens ecclésiastiques en France. L'État subvient aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres par le paiement annuel d'une pension spéciale. Les pauvres et les malades sont de même directement à la charge de l'État. Quant aux biens et aux revenus que l'Église peut encore posséder en France, leur destination est laissée au libre emploi des fabriques ou autres conseils administratifs des divers établissements ecclésiastiques.

Jésus-Christ, en recommandant aux apôtres la désappropriation, leur prescrivit en même temps de venir au secours des pauvres et des malades. Ces deux ordres semblent contradictoires; car, pour donner, il faut avoir. Cepen-

dant, il n'est point impossible de les concilier; pour cela, il ne s'agit que de constituer l'usage des biens de la terre, de telle sorte qu'ils n'appartiennent à personne en particulier, et qu'ils servent à la subsistance de tous.

L'Église n'ayant pu songer à fonder une pareille constitution des biens dans la société générale, chercha, du moins, à l'établir dans son propre sein : de là les *biens ecclésiastiques*.

L'Église, autorisée par les lois de l'empire romain (*) à faire des acquisitions, s'était successivement composé un patrimoine spécial par six moyens différents : 1° par la cession des biens appartenant à ceux qui entraient dans les fonctions ecclésiastiques; 2° par les aumônes ou dons manuels; 3° par les legs et donations; 4° par les dîmes; 5° par l'emploi d'une certaine partie des aumônes et des dîmes à l'acquisition de biens-fonds; 6° par le défrichement et l'appropriation des terres incultes auxquelles travaillaient les ordres monastiques (**).

La constitution des biens ecclésiastiques était telle que nul des membres

(*) Code Théodosien, *De Episcopis et Ecclesiis*, liv. 2, 4, 9, 20.

(**) Nous ne comptons pas, et pour cause, au nombre des sources des biens ecclésiastiques : 1° le prix *des indulgences et des dispenses*, car elles rentrent dans la classe des aumônes; on rachetait par une bonne action un devoir qu'on n'avait pas accompli ou dont on se faisait affranchir; 2° *les amendes ou frais de judicature*, car elles remplaçaient les dépens de l'exercice de la juridiction canonique; 3° *les portions d'héritage* qu'à une certaine époque tout chrétien mourant devait laisser à l'Église; car, elles tenaient encore lieu des dépens auxquels l'Église se livrait pour faire tester les pères de famille et veiller à l'exécution de leurs dernières volontés; 4° *les redevances* en apparence arbitraires, qu'on payait à certains lieux saints, car elles représentaient tantôt des legs, tantôt des restes d'anciennes concessions; 5° *les gains des trois premières nuits des noces*, car ces droits, réellement existants et dont nous expliquerons ailleurs la cause *sainte et pure*, n'étaient que le prix d'une certaine dispense.

de l'Église n'avait de droits particuliers sur eux, et qu'ils servaient également à la subsistance de chacun et à l'œuvre de tous. De la nature de leur constitution et des faits extérieurs au milieu desquels ils existaient, résultaient des conséquences particulières.

Les biens ecclésiastiques étant communs, devaient être nécessairement inaliénables; car les besoins du présent ne pouvaient être satisfaits au détriment des besoins de l'avenir, auxquels ces biens appartenaient également.

Ces biens étant inaliénables, l'Église, dans un temps donné, ne pouvait jamais avoir sur eux qu'un pouvoir administratif.

De ce que l'Église était une, de ce que sa hiérarchie relevait d'une autorité unique, il résultait que la suprême direction de ce pouvoir administratif devait constamment reposer, au nom de l'ensemble de la chrétienté de tous les temps, entre les mains du successeur de saint Pierre.

Mais l'Église ayant ses établissements répandus au milieu de royaumes ou d'États politiques divers, les biens ecclésiastiques qui se trouvaient dans chacun de ces États devaient être modifiés dans leur constitution par l'empire des lois qui y régnaient civilement. Le clergé qui fonctionnait dans ces États était chargé de défendre, contre les modifications essentielles, la constitution des biens qui lui étaient spécialement confiés, et sur lesquels, pour cette raison, il avait un pouvoir administratif particulier, subordonné au contrôle et à l'homologation du saint-siège. Les princes ou chefs temporels de ces États, s'ils étaient catholiques, étaient adjurés de se constituer protecteurs et patrons des biens ecclésiastiques, de les considérer et de les faire considérer par tous comme sacrés, insaisissables, imprescriptibles. Si ces chefs temporels n'étaient point catholiques, le saint-siège traitait avec eux de puissance à puissance, et obtenait, dans l'intérêt de la paix, ce qu'il ne pouvait exiger du devoir de la foi. Si ces chefs temporels non catholiques

étaient tels que nul accord ne fût possible avec eux, le saint-siège demandait au dévouement du clergé établi dans les États de ces chefs, de faire tout ce qu'il pouvait, non plus pour se conserver lui et ses biens, mais pour mourir d'une manière utile à la propagation de la foi.

Enfin, de ce qu'en dehors de la société ecclésiastique il y avait des riches dans l'abondance et des pauvres dépourvus de tout, résultait, pour la société ecclésiastique, le devoir de subvenir de son mieux aux besoins les plus urgents de la société laïque : de là, cette doctrine constante en matière de biens ecclésiastiques, que le revenu qui excédait les nécessités de l'Église, appartenait aux pauvres et aux malades de tous les États. Un grand nombre de libéralités, d'ailleurs, n'avaient été faites à l'Église que dans ce but de charité universelle.

Tel était le droit qui régissait les biens ecclésiastiques; mais telle ne fut pas leur histoire.

Dans les désordres de l'invasion des barbares, les évêques et les abbés, placés à la tête de chacune des agrégations particulières de l'Église, se considérèrent comme propriétaires des biens dont l'administration était confiée à leur surveillance. Ils en détournèrent les fruits à leur usage particulier; ils en aliénèrent les fonds et en firent un commerce. D'un autre côté, les barbares ne respectaient pas non plus, dans les commencements, les biens de l'Église, et s'en emparaient dans leurs expéditions, aussi bien que des autres propriétés.

Toutefois, l'imminence des maux, la communauté des dangers, la grandeur de l'œuvre de conversion et de l'établissement qu'il fallait entreprendre, rallièrent alors les ecclésiastiques autour du saint-siège; et bientôt après, la conversion des barbares et la soumission de leurs chefs permirent à l'Église de rétablir et de réformer, entre autres choses, la constitution de ses biens.

Mais, avec les progrès des nouvelles sociétés civiles qui se formèrent sur les

débris de l'empire romain, il arriva que, dans chacune de ces sociétés, le pouvoir temporel se trouva inquiété par la suprématie religieuse et politique que le saint-siège exerçait sur toutes les parties de la chrétienté. Il y eut alors un effort commun, unanime, mais diversement tenté, de tous les pouvoirs temporels vers un affranchissement plus ou moins complet des entraves que leur opposait l'Église. Les biens ecclésiastiques, élément spécial de la suprématie politique du saint-siège, furent surtout l'objet sur lequel se concentra l'action des pouvoirs temporels; ils tendirent tous à convertir le droit de défense et de patronage, dont ils avaient été investis dans les jours de leur foi soumise, en un droit de propriété souveraine. Les biens ecclésiastiques venaient de se constituer en bénéfices, tenure assez semblable à celle des fiefs: les pouvoirs temporels voulurent avoir sur les bénéfices la suzeraineté dont ils jouissaient sur les fiefs, qui presque tous relevaient d'eux immédiatement ou médiatement. Selon eux, le saint-siège ne devait avoir sur les biens ecclésiastiques qu'un droit de patronage; car, en confisquant la propriété de l'Église, les pouvoirs temporels ne prétendaient pas en disposer pour leur propre compte; mais bien protéger plus efficacement, contre les exactions de la cour de Rome, le clergé de leurs États.

L'entreprise des pouvoirs temporels réussit dans presque toute la chrétienté. Le saint-siège, quant aux biens ecclésiastiques, se trouva confiné dans le droit illusoire d'un impuissant patronage.

Les ecclésiastiques de différents États tinrent, dans cette lutte entre le saint-siège et les chefs temporels, une conduite peu conforme à leurs devoirs de membres de l'Église. Ils fournirent des armes, des arguments aux chefs temporels; ils les aidèrent à vaincre le saint-siège, mais de telle sorte que la victoire restât indécise, et que les deux pouvoirs, qui en voulaient également à la propriété des biens ecclésiastiques, neutralisés l'un par

l'autre, leur permirent de réaliser, pour leur propre compte, l'usurpation des biens dont ils étaient les détenteurs.

Cet aperçu de l'histoire générale et de la constitution de la propriété de l'Église était nécessaire pour faire comprendre la cause de l'état de confusion inextricable où était tombée, à certaine époque, la question des biens ecclésiastiques.

L'histoire des biens de l'Église en France, depuis les premiers temps jusqu'en 1789, étant celle de ces mêmes biens dans les autres pays, on peut se dispenser de la raconter en détail. Qu'il nous suffise d'indiquer ici les dates des principales phases qui ont marqué, en France, la constitution de cette propriété jusqu'à cet événement proprement français, qui, dans notre pays, a particulièrement signalé et terminé l'histoire de cette propriété, et qui seul, à cause des enseignements qu'il recèle, et des résultats qu'il a eus, mérite un récit spécial.

Les biens de l'Église situés en France, dont il est question dès l'année 302 (*), incertains, usurpés, confondus dans une même condition avec les biens profanes pendant les désordres de l'invasion, inféodés plus tard aux fonctions ecclésiastiques par la formation des bénéfices, mais rattachés au droit supérieur et unique du saint-siège, ont commencé à être revendiqués par les rois d'une manière certaine, sous Louis IX, ou, si l'on ne place point sous le règne de ce prince la première pragmatique sanction, sous Philippe IV. Lors de la rédaction des libertés de l'Église gallicane (1594), la victoire des rois de France sur le saint-siège était à peu près complète. Louis XIV l'étendit toutefois encore davantage.

Pendant les guerres de religion, les biens de l'Église furent fréquemment

(*) A cette époque, ils échappèrent, par l'intercession de Constance Chlore, qui gouvernait les Gaules, à la saisie générale dont Dioclétien avait frappé toutes les propriétés des chrétiens.

usurpés et frauduleusement aliénés. Mais de nombreux actes législatifs contraignirent à la restitution ceux qui en étaient détenteurs (*).

Comme les biens qui devenaient propriétés de l'Église subissaient une condition extraordinaire et nuisible aux droits du trésor royal et à ceux des fisco seigneuriaux, on dut mettre des entraves aux acquisitions de l'Église : dès lors, pour acquérir un immeuble, ou une chose réputée immobilière, l'Église fut obligée d'obtenir une autorisation spéciale du roi (**).

Depuis le seizième siècle exclusivement jusqu'au dix-huitième inclusivement, le clergé s'efforça de se constituer, comme ordre spécial, dans la propriété des biens de l'Église gallicane, et il y était parvenu. En effet, Louis XV avait répondu à M. de Paulmy, qui voulait lui prouver que le roi était propriétaire des biens ecclésiastiques, que son système était machiavélique, et qu'il le repoussait. Dans les derniers temps, les biens ecclésiastiques se composaient, d'après un calcul qui en fut dressé plus tard, de cent trente-trois millions de livres, et du cinquième du territoire de la France, dont le revenu net était évalué à la somme de deux cents à cent soixante-dix millions; en tout trois

cents millions au moins, à peu près le tiers d'un milliard auquel était évalué le revenu net de toute la France. Dans cette masse, il est bien entendu que ne sont point compris les aumônes quotidiennes, les frais de culte, de dispense, les legs que le clergé pouvait recevoir dans ses divers établissements, tous gains éventuels, les édifices consacrés au culte et au logement de ses ministres, entièrement placés en dehors du commerce. Le clergé avait à sa charge l'entretien des églises et autres édifices, les frais généraux du culte, la subsistance de ses ministres, qui furent plus tard réputés s'élever au nombre de quatre-vingt mille, l'instruction des séminaires, les frais d'administration et de perception, les secours aux pauvres et aux malades, le payement des intérêts des dettes par lui contractées.

Par un effet de la division des bénéfices et de l'appropriation trop fractionnée des biens à chaque agrégation ecclésiastique, les immenses revenus de l'Église gallicane se trouvaient mal répartis et presque gaspillés. Le clergé inférieur était dans la misère; le clergé supérieur regorgeait de richesses. Des bénéfices sans fonctions entretenaient des complaisants et des oisifs. Des maisons religieuses, en trop grand nombre, consumaient solitairement les biens les plus précieux. Les services utiles étaient presque sacrifiés. Les biens des campagnes souffraient d'une culture routinière et sans cesse inquiétée par les mutations des bénéficiaires titulaires. Le clergé, maître enfin de ses biens depuis à peu près deux siècles ne paraissait pas savoir en faire un usage utile pour lui-même et pour la société.

Or, à l'époque où nous sommes parvenus, commençait en France une révolution qui demandait le concours de toutes les forces de la patrie. Cette révo-

(*) Déclaration de mai 1576, qui annule les ventes des biens de l'Église faites pendant les guerres de religion. Ordonnance de mai 1579, qui enjoint à ceux qui auront usurpé les biens ecclésiastiques, de les restituer dans le délai d'un mois, à peine de confiscation de leurs propres domaines. Édit de décembre 1606, qui permet aux ecclésiastiques de racheter leurs biens aliénés depuis 45 ans. Voyez en outre les ordonnances du 22 février 1586, janvier 1593, 2 avril 1596, 4 novembre 1602, 15 décembre 1656, 11 novembre 1670, 18 juillet 1702, etc.

(**) Édit d'août 1749, vulgairement appelé *Édit de mainmorte*, renouvelant et résumant plusieurs dispositions législatives antérieures sur les établissements et les acquisitions des gens de mainmorte, auxquels on assimilait l'Église. Cet édit eut, plus tard, de terribles conséquences pour l'Église gallicane.

(*) Discours de Talleyrand, dans la séance de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1790. Rapport de Chasset, au nom du comité des dîmes, dans la séance d'avril 1790.

lution était menacée de se voir arrêtée, dès son début, par les embarras financiers qui l'avaient préparée, et, en présence de ces embarras, l'idée des ressources que pouvaient offrir les biens immenses de l'Église, se présenta vivement aux esprits.

Le projet de confisquer tous ces biens au profit de la nation fut annoncé au public dans la séance du 10 août 1789. La dîme venait d'être déclarée rachetable. Le clergé, se sentant menacé, avait pensé que le sacrifice de la dîme, imposition odieuse au peuple et représentant près de la moitié de son revenu, pouvait satisfaire les animosités qui le poursuivaient. Mais il se trompait. Quand vint le moment de décréter l'exécution du principe voté dans l'article 5 du décret de la nuit du 4 août, Mirabeau soutint qu'il ne suffisait pas de déclarer la dîme rachetable, qu'il fallait la supprimer, oser quelque chose de plus, et, par un discours tout rempli de colère et de vagues menaces, il ramena contre le clergé les antipathies qui pouvaient commencer à s'assoupir. C'était provoquer la confiscation. Quelques jours après, dans la séance du 10 octobre, un des dignitaires les plus élevés du clergé, M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, présenta à l'Assemblée une motion à l'effet de déclarer tous les biens ecclésiastiques propriété nationale, de les faire vendre jusqu'à concurrence de quatre cents millions, et d'en appliquer le prix aux divers besoins du gouvernement nouveau. Après le discours de M. de Talleyrand, vrai chef-d'œuvre d'habileté oratoire, l'Assemblée ouvrit une mémorable discussion dans laquelle fut agitée une des mesures les plus audacieuses de la révolution de 89, et qui offrit l'exemple, peut-être sans pareil, d'une vaste puissance, abattue l'aide des mêmes arguments dont elle s'était servie pour s'élever.

Les partisans de la mesure proposée commençaient presque tous leurs discours par une exposition des besoins des finances, mis en rapport avec les avantages qu'on devait tirer de la vente

des biens ecclésiastiques. La démonstration ne paraissait pas difficile : la prise de possession de plus de deux milliards cent millions de biens semblait évidemment de nature à relever le crédit de l'État. Mais les mêmes orateurs avaient bien soin d'ajouter qu'il ne suffisait point qu'une mesure fût utile et même nécessaire pour qu'on osât se la permettre, et qu'il fallait avant tout examiner si elle était juste.

A ce point de vue, on peut ramener à deux systèmes les arguments qui furent allégués à l'appui de la confiscation des biens ecclésiastiques.

Premier système : — Il n'y a de propriété légitime que celle qui est constituée d'après le consentement de la nation, soit directement par une libéralité faite par la nation elle-même, soit indirectement par des libéralités que la nation permet et autorise. Mais la nation peut mettre des degrés dans cette appropriation qu'elle accorde elle-même ou qu'elle autorise. Elle peut la constituer incommutable, ainsi qu'elle le fait pour les simples particuliers. Elle peut ne la constituer que d'une manière précaire, ainsi qu'elle semble l'avoir fait pour le clergé. En effet, le clergé ne peut acquérir qu'en vertu d'une autorisation spéciale du pouvoir civil. Pour lui donc, ce principe, que la propriété est un don ou une permission de la loi, a été officiellement et strictement proclamé (*). Mais ce droit que le clergé peut acquérir sur les choses est-il une véritable propriété? Non, car la possession des biens par le clergé n'offre aucun des attributs de la propriété. Le clergé ne peut ni aliéner, ni hypothéquer, ni échanger les choses qu'il détient; il ne peut qu'en jouir; encore le mode de cette jouissance a-t-il été sévèrement déterminé par les lois; le revenu ecclésiastique doit avoir une triple destination, les frais du culte, l'entretien de ses ministres, le soulagement des pauvres et des malades. Qu'est-ce donc que la possession des biens par le clergé? Évidemment, la concession d'un

(*) Édit d'août 1749.

usufruit sur des choses dont l'État a retenu pour lui la propriété, à la charge par le clergé de rendre à l'État le triple service ci-dessus déterminé. La possession des biens par le clergé est, en d'autres termes, une manière pour l'État de subvenir aux frais des fonctions pour lesquelles le clergé est institué. Mais l'État a-t-il renoncé à son droit de propriété sur les biens ecclésiastiques? On ne le voit nulle part. L'État s'est-il interdit de pourvoir autrement que par l'abandon d'un usufruit aux frais des services ecclésiastiques? Une telle interdiction, si elle existait, serait radicalement nulle. Le clergé a-t-il prescrit la propriété des choses dont il a l'usufruit? Cela est impossible; en droit, on ne prescrit point contre son titre. Or, si l'État a toujours été propriétaire des biens ecclésiastiques, s'il est constamment dans le devoir de donner aux choses qu'il administre la direction la plus convenable à l'intérêt public, l'État a le droit et c'est pour lui un devoir d'appliquer les biens ecclésiastiques à l'urgence actuelle des besoins, et de subvenir aux frais des services du clergé d'une manière qui cesse d'être incompatible avec le salut de la patrie.

Les révolutionnaires se ralliaient surtout à ce premier système, où l'on retrouvait quelques-uns des principes de la philosophie contemporaine; mais les légistes de l'Assemblée en fournirent un second, plus approprié aux règles de la matière, et beaucoup plus dangereux pour le clergé.

Second système. — Il est certain, d'après la doctrine des auteurs et la pratique de tous les tribunaux, que les individus ecclésiastiques ne sont point propriétaires des biens dont ils ont l'usufruit viager. A qui donc appartient la propriété de ces biens? On répond: Au clergé seul. Nous l'accordons. Mais qu'est-ce que le clergé, sinon une corporation. Or, une corporation n'a d'existence que par la volonté de la loi; c'est un être de raison suscité et conservé par elle. On ne saurait disconvenir de ces principes. La loi qui a créé une corporation, peut-elle la sup-

primer? Cette question est oiseuse; le droit de faire impliquant la faculté de ne pas faire, partant le droit de supprimer. La loi peut détruire une corporation, conformément au même droit d'après lequel elle l'a constituée, et c'est ce que l'on voit tous les jours à propos des corporations communales: la loi leur donne et leur ôte tour à tour l'existence. On n'a donc pas besoin de se demander si la corporation du clergé peut, comme toutes les corporations, être supprimée par la loi; mais ce qu'il est convenable d'examiner, c'est de savoir si la corporation du clergé n'est pas mieux que supprimée aujourd'hui, si elle n'est pas radicalement impossible avec les faits nouveaux de la révolution, si elle n'est point implicitement et nécessairement abrogée par eux. Sans doute, en vertu de la liberté religieuse et de l'égalité civile, le clergé et ceux qui se rattachent à lui doivent continuer à pouvoir professer ouvertement et leur culte et leur foi. Mais, en vertu de cette liberté, le clergé ne peut plus faire prévaloir dans l'État un culte, une foi unique; en vertu de cette égalité, il ne peut plus revendiquer pour ses membres des droits qu'ils n'auraient, non de leur qualité de citoyens, mais de leur participation aux immunités, prérogatives et franchises d'un ordre qui est aujourd'hui aboli.

Le clergé subsisterait encore comme corporation, que la loi aurait le droit de restreindre sa capacité d'être propriétaire, ainsi que l'a fait l'édit d'août 1749, de lui enlever cette capacité, de lui prendre ses biens. La loi peut détruire la corporation du clergé. Elle peut le plus peut le moins. La loi a donc le droit de dépouiller la corporation du clergé.

Mais il y a mieux, comme nous venons déjà dit, l'ordre, la corporation du clergé n'existe plus.

Or, si le clergé en masse était propriétaire des biens ecclésiastiques et si la corporation du clergé a disparu forcément par l'effet de la liberté de l'égalité nouvelles, les biens ecclésiastiques restent vacants et sans ma-

tres, et la nation a le droit de s'en emparer, ainsi qu'elle le fait pour toutes les choses qui sont ou tombent dans cette condition.

Avocats d'une cause perdue d'avance, les défenseurs des biens du clergé ne se firent faute d'aucune espèce de sophismes.

Ils essayèrent d'abord de réfuter l'opportunité de l'examen d'une question relative aux finances, l'utilité de la vente des biens ecclésiastiques. Selon eux, on devait songer à fixer la constitution de l'État, avant de pourvoir au déficit des finances. Tel était l'ordre des travaux de l'Assemblée prescrit par tous les cahiers des états généraux. Le déficit des finances n'était pas encore connu dans son étendue véritable; on l'exagérait sans doute. On n'avait pas encore apprécié toutes les ressources de l'État. Pourquoi se plaindre à en désespérer d'avance? La proposition de confisquer les biens du clergé avait été provoquée par les agioteurs, qui en avaient besoin pour produire la hausse des effets publics, sur lesquels ils spéculaient. Les provinces allaient être dépouillées des biens ecclésiastiques, au profit de certains habitants de la capitale; car, au lieu de continuer à cultiver ces biens, désormais on ne ferait plus qu'en trafiquer improductivement pour le public à la Bourse de Paris.

A ces raisonnements spécieux, les adversaires du clergé repliquaient sans peine, que si l'on ne connaissait point tout le déficit des finances et toutes les ressources de l'État, ce qu'on en savait était suffisant pour imposer, aux mandataires de la nation, le devoir d'intervertir l'ordre de leurs travaux, et de pourvoir, avant l'achèvement de la constitution, à la subsistance de l'État; qu'il y avait sans doute des agioteurs tout prêts à spéculer sur la hausse des effets publics et sur la valeur des terres; mais que la hausse des effets publics n'étant autre chose que le crédit qui se régénère, devait avant tout profiter à l'État; qu'au reste, on pouvait préserver la vente des biens

ecclésiastiques des manœuvres de l'agiotage; qu'en dénonçant à l'avance l'effet de ces manœuvres, le clergé préjugait le mode d'expropriation qu'on devait adopter, et que c'était là une prétention prodigieuse que l'on ne désespérait point de pouvoir mettre en défaut.

Après avoir vainement combattu la mise en question de la proposition, les défenseurs du clergé furent obligés de se mesurer avec les divers arguments des deux systèmes que nous avons analysés plus haut. Mais, il faut le dire, sur ce terrain, ils devaient être plus facilement vaincus; car, s'ils ne se trouvaient point en face de raisons complètement et véritablement fondées en droit, ils rencontraient des arguments auxquels les précédents eux-mêmes de la conduite du clergé leur imposaient de ne pas répondre.

En effet, le premier système, celui qui argumentait d'un droit de propriété de l'État sur les biens dont le clergé avait l'usufruit perpétuel, se référait précisément à ce que le clergé lui-même avait concouru à établir, en faveur du roi de France contre le saint-siège, le droit de la royauté sur les biens de l'Église. En invoquant ce droit, les adversaires du clergé ne pouvaient donc pas être contredits par lui; ils ne faisaient que tirer la conséquence extrême et dernière des prémisses depuis longtemps posées par le clergé lui-même. Lorsque le saint-siège avait voulu à différentes reprises imposer les biens ecclésiastiques situés en France, ou en disposer selon son droit, le clergé n'avait-il point réclamé, contre les exactions de Rome, le patronage du roi de France? Ce patronage, appelé par lui, ne s'était-il point converti, avec l'aide du clergé, en une véritable propriété? N'était-ce point le roi qui seul investissait de la possession des biens ecclésiastiques? N'était-ce point le roi qui seul réglait les conditions de cette possession, et qui, par ses juges, connaissait des différends auxquels elle pouvait donner lieu? N'était-ce point

le roi qui seul, preuve certaine de propriété, percevait, en cas de vacance, le fruit des biens ecclésiastiques? Or, le roi c'était, en 89, le peuple, la nation; peu importe la manière philosophique et non historique par laquelle les orateurs justifiaient le droit de la nation, ils ne faisaient que lui rapporter un droit conquis par la royauté. Les représentants directs du peuple, qui, reprenant la souveraineté qui lui appartient, se substituait à la royauté, pouvaient donc considérer la nation comme propriétaire des biens ecclésiastiques et les confisquer en son nom.

A la vérité, le clergé avait un peu perdu la mémoire de ce qu'il avait jadis entrepris pour faire attribuer au roi de France l'ancien droit que le saint-siège avait sur ses biens. Depuis deux siècles, en effet, il était occupé à consommer, mais cette fois pour son propre compte, une nouvelle usurpation. Le clergé avait gagné au changement de propriétaire. Cependant, le roi ne laissait pas que d'être parfois obéré et exigeant. Le clergé travaillait donc à restreindre le droit de la royauté sur les biens dont il avait l'usufruit, et pour ce faire, à en constituer la propriété dans son propre corps. Il avait ainsi tiré de l'anarchie dans laquelle toute chose était tombée lors de l'invasion des barbares, la preuve que, dans l'Église dite primitive, chaque agrégation ecclésiastique était propriétaire des biens affectés à son usage : à cette époque, en effet, comme nous l'avons déjà dit, les évêques et les abbés avaient usurpé, chacun en son particulier, les biens dont il devait surveiller l'emploi. Les protestations fréquentes des papes, des évêques, des princes temporels contre les usurpations violentes des particuliers, des seigneurs et des chefs de bande, lui avaient servi à démontrer que les biens ecclésiastiques, depuis leur première constitution jusqu'aux jours les plus récents, avaient été tenus pour saints, sacrés, exempts de charges, ne pouvant servir qu'au culte de Dieu et à des œuvres de charité. Enfin, il était résulté clairement, pour le clergé, des

lutttes des rois contre les papes, que les uns et les autres avaient également sur les biens ecclésiastiques un droit de patronage de nature différente, qu'ils devaient avoir à cœur d'exercer dans les limites de leur autorité respective. En d'autres termes, le clergé, comme nous l'avons dit, était parvenu à entrer sur toutes les usurpations passées une nouvelle et dernière usurpation à son avantage exclusif.

Or, le second système des partisans de la confiscation, celui qui argumentait de la propriété collective du clergé, pour conclure de l'abolition du clergé comme corps dans l'État à l'évanouissement de son droit de propriété, surprenait précisément le clergé au milieu des principes qu'il venait tout récemment d'échafauder, à l'effet de s'attribuer à lui-même la propriété des biens ecclésiastiques, et se servait de ces mêmes principes pour les lui enlever. Aussi, le clergé était-il confondu par ce second système encore mieux que par le premier. L'histoire des biens ecclésiastiques l'empêchait de résister longtemps au premier système. Mais sa doctrine la plus récente, ses principes les plus chaudement appuyés, le condamnaient et lui fermaient absolument la bouche devant le second.

Ainsi pris dans les précédents de ses propres fautes, ne pouvant, pour sauver ses biens, se confesser tout à tour complice et auteur de violations flagrantes de la constitution dont il prétendait servir la cause, le clergé dut éviter toute espèce de contestation à l'égard des principaux arguments qu'on lui opposait, et se borner, pour toute espèce de défense, à de brillants et pathétiques développements sur le respect qu'il fallait avoir pour la propriété, sur les services qu'il savait rendre avec ses biens aux pauvres, aux malades des villes, aux populations laborieuses des campagnes. Le clergé rappelait avec orgueil tout ce dont la France lui était redevable. Il avait abrité les Gaulois contre les Francs, et fait un peuple de frères d'une multitude de vaincus et de vainqueurs. Depuis l'

formation de la patrie, il n'avait cessé de s'associer à ses travaux les plus glorieux, les plus utiles. Mais il était un moment auquel l'action du clergé devenait surtout nécessaire : c'était celui où les citoyens, ayant conquis une pleine liberté, n'allaient plus avoir d'autre frein que l'amour et le respect des lois. L'assemblée oserait-elle bien choisir ce moment pour prononcer contre le clergé, qui depuis la première convocation des états généraux, avait donné tant de témoignages de son dévouement désintéressé à la cause de la révolution, une sentence qui devait le frapper de mort et anéantir en lui le gardien naturel de toute morale ?

Malgré ces plaintes, un décret rendu dans la séance du 2 novembre 1789, à la majorité de cinq cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six, déclara que « tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

Le clergé ne se tint point pour vaincu. Une opération aussi vaste et aussi difficile que celle de la vente des biens ecclésiastiques exigeait bien des préparatifs. Le clergé, en attendant, avait été laissé dans la possession des biens. Il profita de ce délai pour organiser un nouveau système de défense.

Et d'abord, il feignit de ne point comprendre le sens du décret du 2 novembre. Selon lui, ces mots « la disposition de la nation » ne signifiaient point propriété de la nation. Le décret avait voulu dire que l'État, ayant besoin d'un secours proportionné à son immense déficit, comptait se procurer à l'aide d'une certaine opération sur les biens ecclésiastiques. La nation pouvait disposer des biens ecclésiastiques pour cette opération : c'était là le sens du décret. En outre, on avait parlé de quatre cents millions : telle était donc la somme qu'il fallait à l'État. Or, voici ce que le clergé se proposait de faire, dans son dévouement. Il voulait épargner à l'État les embarras d'une vente des biens

ecclésiastiques, et il se chargeait de lui fournir lui-même les quatre cents millions dont il avait besoin, à l'aide d'un emprunt contracté par lui seul, en son nom propre, dont seul il payerait les intérêts et restituerait le capital, et pour la sûreté duquel il donnait aux prêteurs une hypothèque générale sur tous ses biens.

Sincère ou non, cette offre ne pouvait être acceptée après un décret qui avait mis tous les biens ecclésiastiques, et non quatre cents millions de ces biens, à la disposition de l'État. Aussi ne fut-elle même pas prise en considération; on la repoussa comme non avenue.

C'était probablement là que le clergé attendait ses adversaires. Il se mit à récapituler tous les sacrifices qu'il avait volontairement faits à la révolution, et proclama qu'on ne repoussait une offre, qui pourvoyait sans embarras aux besoins du trésor, que parce qu'on voulait consommer dans la spoliation et la ruine du clergé, la destruction même du défenseur de la foi catholique. Impatient de ces incriminations, dom Gerles, chartreux et membre du club des jacobins, fit alors, dans la ferveur de son double zèle religieux et patriotique, une motion qui, selon lui, devait rendre nul l'argument que le clergé faisait valoir peut-être plus dans son propre intérêt que dans celui de la religion : « Pour fermer la bouche, » s'écriait-il dans la séance du 12 avril 1790, « à ceux qui calomnient l'Assemblée en disant qu'elle ne veut pas de religion, et pour tranquilliser ceux qui craignent qu'elle n'admette toutes les religions en France, il faut décréter que la religion catholique, apostolique et romaine, est et demeurera, pour toujours, la religion de la nation, et que son culte sera le seul autorisé. » Le clergé entrevit aussitôt le secours inespéré qu'il pouvait tirer de la motion de dom Gerles; selon toutes les probabilités, la majeure partie de l'Assemblée devait la rejeter; et alors, quel poids un tel rejet n'allait-il point donner aux incriminations par lesquelles le clergé avertissait et conjurait l'opinion catholique de la France

des sinistres intentions du parti triomphant dans l'Assemblée nationale! En effet, des provinces s'émurent; Paris lui-même fut agité; un sourd mécontentement circula dans la France; l'Assemblée. Incertaine entre la crainte d'exciter la guerre civile ou de s'aliéner les révolutionnaires les plus énergiques, presque tous hostiles à une profession de foi religieuse, se trouvait dans un véritable embarras. Le clergé triomphait; mais son triomphe ne fut pas de longue durée. Les révolutionnaires, qui, dans le sein de l'Assemblée, et surtout au dehors, faisaient toute sa force, vinrent à son secours; les cris de l'émeute se firent entendre jusque dans la salle de ses séances; la garde nationale dut intervenir pour protéger la vie des membres du côté droit, et Mirabeau acheva d'accabler un parti déjà abattu par la peur, en lui jetant cette éloquente apostrophe que tout le monde connaît. où il rappelait le souvenir de Charles IX et de la Saint-Barthélemy. La dernière tentative du clergé gallican, pour sauver ses biens, devait avoir pour résultat d'exposer la religion catholique à l'explosion des haines qui s'étaient accumulées contre elle pendant trois siècles de protestantisme et de philosophie, au double affront d'une répudiation publique et d'une défense maladroite!

La confiscation des biens ecclésiastiques, prononcée en principe par le décret du 2 novembre 1789, fut définitivement consommée par les décrets des 12 juillet, 24 août 1790, 10 et 18 février 1791, 26 septembre, 16 octobre même année. En outre, des décrets postérieurs du 19, du 25 juillet 1792, du 18 et du 19 août même année, du 3 et du 4 novembre 1793, confisquèrent, comme propriétés nationales, des biens que les décrets précédents avaient cru devoir laisser au libre exercice du culte catholique, tels que les palais épiscopaux, les séminaires, les églises cathédrales, paroissiales et succursales, et autres biens y affectés.

La confiscation des biens ecclésiastiques, si irrévocablement consom-

mée qu'elle parût, se trouvait inquiétée par l'absence d'une complète légalité. Elle n'avait pour elle qu'une justice relative. Les anciennes usurpations avaient justifié cette mesure; on n'avait pas tenu compte d'un d'un droit que ces usurpations antérieures n'avaient jamais pu détruire; d'un droit que les rois de France et le clergé ne violaient jadis qu'avec de grandes réserves; d'un droit pour lequel la constitution elle-même de l'Église catholique protestait incessamment; du droit de propriété que réclamait le saint-siège, au nom de l'ensemble de la chrétienté, sur tous les biens ecclésiastiques. Le pape n'avait point été appelé dans le débat qui avait précédé la confiscation des biens du clergé gallican; cette confiscation, dénotant de deux usurpations à l'occasion desquelles le saint-siège avait pu au moins faire entendre sa voix, manquait donc du premier élément d'une saine légalité, de la mise en cause du véritable et unique propriétaire.

Ces principes, entrevus à l'époque où, pour réaliser en France la liberté des cultes, on se livra à un examen préalable de la constitution de l'Église catholique, firent apercevoir le défaut de droit dont était entachée la mesure prononcée par les décrets de l'Assemblée constituante. C'est pourquoi, en 1801, le nouveau gouvernement de la France réclama du saint-siège une déclaration qui constituât en droit et en légalité la confiscation des biens ecclésiastiques. L'article 13 de la convention passée à Paris le 26 messidor an IX, accorda en ces termes la déclaration demandée: « Sa Sainteté, pour « le bien de la paix et l'heureux rétablis- « sement de la religion catholique, dé- « clare que ni elle ni ses successeurs « ne troubleront en aucune manière « les acquéreurs des biens ecclésiasti- « ques aliénés, et qu'en conséquence, « la propriété de ces mêmes biens, les « droits et revenus y attachés, demeu- « reront incommutables entre leurs « mains ou celles de leurs ayants « cause. »

L'histoire de la confiscation des biens ecclésiastiques serait incomplète, si l'on ne disait au moins quelques mots des conséquences de cette importante mesure.

La révolution y a gagné la suppression d'un ordre qui entravait sa marche. Le clergé n'avait sans doute point pour les réformes l'hostilité de l'ordre de la noblesse. Les principes de la religion, l'habitude des idées de morale et de dévouement ne lui permettaient point de résister à l'esprit, aux proclamations, aux actes même de la révolution française. Mais le clergé avait eu le malheur d'être l'un des soutiens nécessaires de l'ancienne forme de gouvernement. De nombreuses affinités l'attachaient à la noblesse, dont les familles s'étaient en quelque sorte inféodés les premières dignités de l'Église. En outre, par son existence même de corps ayant place dans l'État, le clergé présentait un ensemble d'intérêts distincts de ceux de la nation. Il était donc, pour la révolution, sinon un ennemi, du moins un auxiliaire équivoque.

En confisquant les biens ecclésiastiques, la révolution a fait plus que supprimer un obstacle; elle a suscité un peuple de copartageants, intéressés à la défense et à la conservation des choses nouvelles, comme à la défense et à la conservation de leur propre existence. « Si on ne peut vendre les biens ecclésiastiques, » disait Mirabeau, qui comprenait profondément l'importance des deux résultats précédents, « il faut les donner. »

Il est constant que l'agriculture a profité de la diffusion des biens ecclésiastiques. Le produit territorial, en effet, s'est trouvé augmenté. En outre, on ne peut nier que le produit territorial s'est réparti avec plus d'équité dans la proportion du travail; et c'est là peut-être la cause efficiente de l'augmentation de ce produit.

Quant au résultat immédiat de la confiscation des biens ecclésiastiques sur le déficit des finances et le crédit de l'État, il a été considérable, mais au-dessous de ce qu'on en attendait.

On peut même dire qu'il a été fictif plutôt que réel. En effet, bien des richesses se sont évanouies dans les frais de séquestre, de vente, de déplacement.

Le clergé avait plus de dettes, de charges, de non-valeurs qu'on ne croyait. Enfin, et ceci était inhérent à la nature même de l'opération, la mise en vente du cinquième du territoire de la France fit subir à la valeur des terres une dépréciation presque incalculable, et qui fut encore augmentée par le peu de confiance des capitalistes dans le maintien du nouvel ordre de choses. Les acheteurs résistaient aux offres de vente et au bas prix des terres, dans la crainte d'une prochaine révolution: il fallut presque réaliser le mot de Mirabeau, donner les biens ecclésiastiques au lieu de les vendre. En somme, le crédit profita de l'illusion de solvabilité qu'offrait la mise en séquestre national d'une quantité immense de richesses: mais le déficit des finances n'en fut guère diminué. Du reste, les inconvénients de la confiscation des biens ecclésiastiques tiennent moins à la mesure en elle-même qu'à la manière dont elle fut opérée. Il est constant que si la révolution avait eu un moindre intérêt à détruire au plus tôt la masse des biens ecclésiastiques, et à les disséminer irrévocablement au milieu du peuple, elle aurait pu facilement en éviter le gaspillage presque complet. D'un autre côté, s'il eût été moins important pour elle de consommer au plus tôt la destruction de la puissance matérielle du clergé, elle aurait pu éviter d'émettre, dans les débats soulevés par la confiscation des biens ecclésiastiques, des principes qui, aujourd'hui, inquiètent à bon droit toute espèce de propriété. « La spoliation du clergé de France, dit Gibbon, a ébranlé la société dans ses fondements, et menacé les sociétés d'une dissolution générale. » Sans doute, le sentiment qui a dicté ces sinistres paroles est exagéré; mais on ne peut méconnaître toute espèce de fondement aux appréhensions du célèbre publiciste.

De son côté, si le clergé eût été moins épouvanté par l'ardeur avec laquelle la passion légitime de la révolution et une autre passion qui ne l'était point voulaient détruire son pouvoir, il n'aurait point mêlé la religion dans ses moyens de défense, et offert à cette autre passion l'occasion d'afficher contre les idées religieuses une hostilité qui, en France et en Europe, a pour longtemps aliéné à la cause de la révolution tant d'esprits timides et de cœurs honnêtes!

Nous avons dit que les inconvénients de la confiscation des biens ecclésiastiques tiennent surtout à la manière dont cette mesure fut opérée. Cependamment il en est peut-être un qui résulte de la mesure elle-même. Un tiers des revenus ecclésiastiques, sans compter les aumônes et les fondations spéciales, devait être affecté annuellement au soulagement des pauvres et des malades. En confisquant tous les biens ecclésiastiques, l'État s'est expressément chargé des trois applications que l'Église faisait du revenu de ces biens, entre autres du soulagement des pauvres et des malades. Or, le tiers que le clergé devait consacrer aux pauvres et aux malades était une charité, une pure libéralité, qui n'engageait jamais le clergé au delà de ses moyens. Il devait donner l'excédant des frais du culte et de l'entretien de ses ministres. Le tiers représentait cet excédant. Pour le reste des douleurs qu'il ne suffisait pas à soulager, il invoquait la piété publique, laquelle, en répondant à cet appel, avait, comme le clergé, le mérite de l'accomplissement d'un devoir volontaire et non strictement obligatoire. Mais en passant à l'État, l'obligation morale de soulager les pauvres et les malades a changé de nature; elle est devenue, comme tout ce que l'État doit faire, une obligation strictement civile; en d'autres termes, elle a constitué quelque chose de pareil à la dette que l'Angleterre a, en partie, contractée à la suite de la suppression des ordres monastiques, *une loi des pauvres*; c'est-à-dire, l'obligation pour l'État de

pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent subsister par eux-mêmes. La Convention n'a point reculé devant la conséquence; elle a franchement proclamé comme *dette nationale* l'assistance de la pauvreté. Il est vrai que la pauvreté dans un État est un mal assez menaçant pour contraindre eux-même qui ne se reconnaissent point le devoir de la secourir, à lui chercher des remèdes ou des palliatifs. Mais de cela même que le mal est menaçant ne résulte-t-il pas qu'il y a du danger à reconnaître formellement un devoir qui met incessamment entre les mains de la pauvreté exaspérée l'arme terrible d'un droit qu'on ne saurait nier? D'après le progrès actuel des sciences sociales et économiques, l'affirmative n'est point douteuse; nous sommes placés entre le gouffre de la taxe des pauvres et l'invasion de ceux qu'un parti moderne a appelés les *nouveaux Barbares*. Toutefois, disons-le pour tous ceux qui ont foi dans le génie de la France, et qui acceptent la tradition de ses œuvres révolutionnaires, il n'y a là qu'un mal passager, dont il faut même se réjouir, car il nous contraint tous incessamment, les bons comme les mauvais, ceux-ci par la crainte d'une révolte meurtrière, ceux-là par la pitié que doivent inspirer les douleurs fraternelles, à contribuer au soulagement de la classe la plus nombreuse de notre société, et, quand nous aurons épuisé la ressource des palliatifs, à chercher enfin cette terre promise, en vue de laquelle est morte la Convention; à chercher une forme sociale dans laquelle tout homme venant au monde pourra vivre du fruit de son travail.

Du reste, la confiscation des biens ecclésiastiques a, en quelque sorte, régénéré le clergé français; elle a détruit l'*Église gallicane*, et fait cesser les différences qui la séparaient de la véritable Église catholique. Le clergé doit à cette mesure d'avoir été affranchi d'une position dont l'action trop directe dans l'État compromettrait la sainteté de son caractère; de n'être plus gouverné par des princes temporels mêlés à toutes les intrigues de la cour:

de n'être plus déshonoré par des abbés scandaleusement oisifs; enfin, sous le rapport matériel, d'être rétribué avec plus de suffisance dans son personnel inférieur. Il est vrai que le clergé se trouve aujourd'hui placé sous une dépendance trop immédiate de l'autorité civile. Peu importe que la rétribution qu'il en reçoit lui soit payée à titre d'indemnité ou comme salaire; pour l'autorité, pour le public, les membres du clergé sont des fonctionnaires dont on croit pouvoir exiger des services, alors même que les règles de la religion leur font un devoir de les refuser. Mais ce n'est là sans doute qu'un malentendu temporaire. Il est vrai que le clergé a perdu de n'être plus la source par laquelle arrivent aux malheureux les secours de la charité. La bienfaisance est la clef des cœurs; le clergé n'a plus ce moyen de les ouvrir aux inspirations de la religion; mais c'est à la force que donne la foi de surmonter cette impuissance actuelle. Le divin maître l'a dit : « *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit ex ore Dei.* » Or, il y a aujourd'hui dans les prisons, dans les hôpitaux, dans les cloaques de l'industrie, des âmes qui souffrent encore plus que les corps. Que le clergé apporte à ces âmes les secours que la parole seule peut administrer; il méritera auprès de Dieu et des hommes, et nul ne lui reprochera de ne pas donner aux corps les secours que sa nouvelle position ne lui permet plus de dispenser.

Le concordat de 1801 a stipulé pour l'Église la restitution de toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte (*); une pension suffisante pour pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres (**); droit de reconstituer certains établissements, tels que chapitres et séminaires (***) ; enfin, la réintégration

(*) Article XII de la convention du 26 messidor an ix.

(**) Article XIV idem.

(***) Article XI idem.

de l'Église dans sa capacité d'acquérir et de posséder (*). La loi organique du concordat de 1801, en accordant ces diverses stipulations (**), avait limité la capacité de l'Église à acquérir, à des rentes constituées sur l'État, et prescrit que les immeubles, autres que les édifices destinés aux logements et les jardins attenants, ne pouvaient être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions (***). Mais, en 1817, une loi, moins circonspecte ou plus libérale, a autorisé l'Église à recevoir toute espèce de biens, sans rien prescrire sur le mode de leur emploi (****).

Toutefois, malgré cette législation écrite, le gouvernement de 1830 paraît ne point vouloir reconnaître à l'Église un droit de propriété sur les biens qui lui ont été restitués ou qu'elle a reçus. Est-ce incertitude du droit, préoccupation trop exclusive des décrets de la révolution, légèreté d'examen, hostilité administrative? Nous n'avons pas à agiter ici ces questions; nous devons seulement constater une tendance qui est déjà peut-être ou qui sera bientôt un fait historique; des décisions encore récentes prouvent que le gouvernement de 1830 ne veut accorder à l'Église, sur les immeubles affectés soit à l'exercice du culte, soit au logement de ses ministres, qu'un droit d'usufruit ou plutôt de détention précaire, incessamment résoluble par l'État.

BIENS NATIONAUX. — On comprend, sous cette dénomination nouvelle, dans la langue du droit, les biens confisqués par la nation, pen-

(*) Article XV idem.

(**) Articles LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXIV, LXXII, LXXI, LXIV, LXV, LXVI, LXVII, XXXV, LXXIV, de la loi du 18 germinal an x (8 avril 1802), organique de la convention du 26 messidor an ix.

(***) Articles LXXIII, LXXIV de la loi organique du 18 germinal an x.

(****) Loi du 2 janvier 1817, ordonnance du 2 avril 1817.

dant la révolution française, sur le clergé, le domaine de la couronne, les corporations supprimées; enfin, sur les particuliers émigrés ou coupables de crimes contre la sûreté de l'État. (Voyez CONFISCATION). L'histoire de ces biens, composée de mesures diverses et multiples, qui dépendent de plusieurs circonstances d'une haute importance, ne pourrait être racontée ici en détail; il nous suffira d'en rappeler les phases les plus remarquables.

Et d'abord, l'intérêt de la conservation des bois et forêts fit placer ces sortes de biens sous un régime spécial: « Considérant, dit le décret du 6 août 1790, que la conservation des bois et forêts est un des objets les plus importants et les plus essentiels aux besoins et à la sûreté du royaume, et que la nation seule, par un nouveau régime et une administration active et éclairée, peut s'occuper de leur conservation, amélioration et repeuplement, pour en former en même temps une source du revenu public, l'Assemblée nationale décrète que les grandes masses de bois et les forêts nationales sont et demeurent exceptées de la vente et aliénation des biens nationaux, ordonnées par les décrets des 14 mai, 25 et 26 juin derniers. »

Les biens nationaux, autres que les précédents, furent mis en circulation par l'émission des assignats ou papier-monnaie, ayant pour valeur celle des terres qu'ils représentaient, et par des ventes faites aux simples particuliers. Sur la proposition de la municipalité de Paris, les municipalités furent autorisées à acquérir les biens nationaux, pour les revendre ensuite aux particuliers, moyennant un droit de commission ou de courtage. Mais les particuliers demandèrent aussi à acquérir directement de l'État, et les ventes se firent ainsi simultanément par l'État et par les municipalités. (Décrets des 14 mai et 16 juillet 1790.)

En vertu des décrets de novembre et décembre 1790, toutes ventes des biens nationaux durent être faites avec le consentement et le concours de la

nation. C'était une conséquence nécessaire de l'appropriation de ces biens.

L'incertitude où l'on était sur la stabilité du nouvel ordre de choses, la crainte d'une réaction de l'ancien régime, les scrupules de certains particuliers, ralentissant les acquisitions des biens nationaux; la Convention crut devoir prendre des mesures pour les accélérer et les faciliter. C'est alors qu'elle porta un décret où se trouvent les dispositions suivantes: « Les administrateurs qui, sous quelque prétexte que ce soit, refuseront de mettre en vente les biens immeubles des émigrés et autres domaines nationaux, dans la quinzaine de la soumission faite pour lesdits biens, seront punis de dix années de fer. » — « Les préposés des domaines nationaux, qui refuseront d'affirmer lesdits biens, sous prétexte que les soumissions ne sont pas satisfaisantes, ou sous quelque autre prétexte que ce soit, seront punis de dix années de fer. » — « Les représentants du peuple veilleront à l'exécution du présent décret, et nommeront, dans les sociétés populaires, des citoyens zélés pour faire vendre ou affermer les biens des émigrés. » (Décret du 11 septembre 1793.)

Le 18 du même mois de septembre 1793, un nouveau décret intervint dans le même but que le précédent, et rendit facile aux défenseurs de la patrie l'acquisition des biens nationaux: « Les défenseurs de la patrie, y est-il dit, ne pouvant pas être eux-mêmes aux enchères des biens des émigrés, adresseront leur procuration à qui bon leur semblera, dans les lieux où ils voudront acquérir. Ils pourront acquérir jusqu'à concurrence du montant du brevet de récompense qui leur sera accordé d'après le nombre de leurs campagnes... » — « Les procurations des défenseurs de la patrie pourront être faites sous seing privé et sur papier libre; elles contiendront la date de l'entrée au service des citoyens qui les souscriront, seront certifiées par leurs capitaines et leurs chefs de bataillon, et enre-

« gistrées sans frais. » — (Art. 5 et 6 du décret du 13 septembre 1793.)

La vente des biens nationaux, favorisée par ces dispositions, activée surtout par l'alternative d'accepter la complicité des actes de la révolution, ou d'être atteint par les mesures qu'elle était obligée de prendre contre ses ennemis, ne rencontra plus d'obstacles. Elle ne se fit pas cependant sans un gaspillage immense; mais elle dissipa les éléments de la puissance matérielle des ennemis de la révolution, et suscita partout à leur place un peuple d'acquéreurs, qui, intéressés à la conservation du nouvel ordre de choses comme à la conservation de leur propre existence, devinrent pour lui autant de défenseurs.

La précipitation avec laquelle se fit la vente des biens nationaux, fut parfaitement justifiée par les événements qui suivirent. En effet, après le 9 thermidor, un mouvement terrible de réaction contre-révolutionnaire menaça de détruire tout ce qui avait été entrepris, et fut à peine arrêté par les obstacles insurmontables que présentent les faits accomplis.

Le 14 floréal et le 21 prairial an III, des décrets ordonnèrent la restitution des biens des condamnés révolutionnairement. Tout en maintenant les principes de la confiscation à l'égard des corporations, des émigrés, des fabricateurs ou distributeurs de faux assignats, la Convention nationale, considérant l'abus que l'on avait fait des lois révolutionnaires, l'impossibilité de distinguer, par des révisions, les innocents des coupables, et qu'il y avait moins d'inconvénients et plus de justice et de loyauté à rendre les biens aux familles de quelques conspirateurs, qu'à s'exposer à retenir ceux des innocents, décréta « que les biens des condamnés révolutionnairement depuis le 15 mars 1793 seraient rendus à leurs familles, sauf les exceptions... » Les exceptions étaient encore nombreuses. Mais le 9 floréal an IX, un arrêté commença par ordonner un sursis à la vente des biens nationaux. Le 7 mes-

sidor suivant, un nouvel arrêté affecta une portion de ces domaines à indemniser les hospices dont les biens avaient été vendus. Enfin, un sénatus-consulte, du 6 floréal an X, amnistiant les émigrés, leur restitua ceux de leurs biens qui se trouvaient encore à cette époque entre les mains de la nation : « Ceux de ces biens, » disait l'article 17 du titre II de ce sénatus-consulte, « autres que les bois et fo-
« rêts... autres que les immeubles af-
« fectés à un service public, etc., leur
« seront rendus, sans restitution des
« fruits qui, en conformité de l'arrêté
« des consuls du 29 messidor an VIII,
« doivent appartenir à la république
« jusqu'au jour de la délivrance qui
« leur sera faite de leur certificat
« d'amnistié. »

Comme on le voit, la restitution était relative surtout aux biens des émigrés; quant aux biens du clergé, leur aliénation fut consolidée vers la même époque par le concordat de 1801; les biens des corporations ne pouvaient être restitués à des propriétaires qui n'existaient plus; ceux qui composaient l'ancien domaine de la couronne se trouvaient de même confondus dans le domaine proprement dit de l'État.

La restauration poussa plus loin que le gouvernement consulaire l'entreprise de restituer aux émigrés les biens dont ils avaient été dépourvus comme ennemis de la patrie. Autant qu'il fut en son pouvoir, elle s'efforça de révoquer une confiscation dont l'avènement même de ce nouveau gouvernement, établi par l'étranger, démontrait à bien des yeux la justice. Toutefois, la restauration n'osa pas laisser voir, dès son début, toutes ses intentions; elle promit de respecter les acquisitions de biens nationaux, et son premier acte de restitution n'alla pas au delà d'une complète exécution du sénatus-consulte du 6 floréal an X : « Nous avons considéré, disait la loi
« du 5 décembre 1814, le devoir qui
« nous était imposé envers nos peuples de concilier un acte de justice
« avec le respect dû à des droits acquis

« par des tiers, en vertu des lois existantes ; avec l'engagement que nous avons solennellement contracté et que nous réitérons de maintenir les ventes de domaines nationaux ; enfin, avec la situation de nos finances, patrimoine commun de la famille dont nous sommes le père et sur lequel nous devons veiller avec une sollicitude toute paternelle. » C'est ainsi que l'on s'exprimait en 1814, lorsqu'il n'était pas encore prudent de faire entendre le langage d'un vainqueur assuré de son triomphe ; mais, quelques années après, quand on se crut suffisamment affermi sur le trône de Henri IV et de Louis XIV, une loi exécutrice des intentions secrètes, sinon avouées, du gouvernement, montra jusqu'à quel point on pouvait croire à ce respect, solennellement juré, pour les droits acquis, à cette sollicitude paternelle qui prétendait veiller sur le patrimoine commun de la nation. La loi du 27 avril 1825 greva le trésor, obéré par toutes sortes de restitutions, d'une rente de trente millions, au capital d'un milliard, à payer aux émigrés ou à leurs familles, pour les indemniser des biens qu'on leur avait confisqués, et qui, se trouvant aliénés, ne pouvaient plus leur être restitués. Les particuliers, disait-on, ont été autorisés, par des lois de l'État, à acquérir les biens des émigrés et autres condamnés révolutionnairement ; leurs acquisitions sont donc strictement légitimes, et l'on ne saurait rien exiger d'eux. Mais l'État a eu tort de rendre ces lois qui ont autorisé les acquisitions des biens des émigrés ; l'autorisation par lui octroyée est illégitime ; et l'on a droit de lui demander une réparation qui se concilie avec le respect dû à des aliénations incommutables ; une indemnité qui, sans dépouiller les acquéreurs des biens des émigrés, restitue à ces derniers ou à leurs familles l'équivalent de ce qui leur a été enlevé avec injustice. La conclusion de ce raisonnement fut ainsi formulée dans l'article premier de la loi du 27 avril 1825 : « Trente millions de rente, au capital d'un

« milliard, sont affectés à l'indemnité due par l'État aux Français dont les biens-fonds situés en France, ou qui feraient partie du territoire de la France au 1^{er} janvier 1792, ont été confisqués et aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement. Cette indemnité est définitive... »

La loi du 27 avril 1825, depuis longtemps exécutée aujourd'hui, est un des actes qui ont le plus profondément excité contre le gouvernement de la restauration les antipathies de la France révolutionnaire. (Voyez INDENNITÉ DES ÉMIGRÉS).

L'histoire des biens nationaux, qui ont donné lieu à l'opération des assignats, qui ont fait émettre l'idée de la mobilisation du sol, qui, en outre, ont constitué pour titre à un grand nombre de propriétés l'octroi de l'État ou l'effet d'une simple volonté publique, mériterait d'être considérée sous les points de vue divers de l'histoire financière, économique et judiciaire de la France. Mais ces considérations trouveront mieux leurs places dans d'autres articles de ce Dictionnaire.

BIENS PRIVÉS DU ROI. Voyez DOMAINE PUBLIC.

BIERRE-LEZ-SEMUR, terre et seigneurie de Bourgogne, à quatre kilomètres sud-ouest de Semur, département de la Côte-d'Or ; érigée en comté en 1706.

BIESME (affaire de la côte de). — Dumouriez avait peu de troupes lors de l'invasion des Prussiens et des Autrichiens dans la Champagne. Des armées formidables avaient dépassé les frontières sans qu'on pût leur opposer la moindre résistance. Dans ces conjonctures difficiles, c'était sauver la patrie que de trouver des positions capables d'arrêter les ennemis et de donner à la France le temps de courir aux armes. Dumouriez choisit les gorges du Clermontois pour arrêter dans leur marche les armées étrangères. A ce moment où il communiqua son plan au général Dillon, celui-ci en sentait tout l'avantage. Mais il craignait seulement d'être prévenu par l'ennemi sur la côte de Biesme, à la Chalade ou au

Ilettes. Pour le gagner de vitesse, il tenta d'abord d'arriver aux gorges du Clermontois, en traversant les bois de Châtel et de Montblainville. Cette route était sûre, mais impraticable pour des troupes. Il se détermina à passer à la vue des vedettes prussiennes du camp d'Avoncourt. Après avoir traversé Varennes, Dillon se jette dans les bois pour gagner, par la Pierre-Croisée, le chemin de la Chalade. Devant lui marche une colonne de pionniers pour aplanir les chemins; sur ses derrières une semblable troupe est occupée à les rompre. De cette manière, il parvient, sans être vu, à la Chalade, petit village dans les gorges du Clermontois, traînant à sa suite dix pièces de canon, des munitions et les attirails de guerre nécessaires. Le général Galbaud venait d'abandonner cette position, mais elle n'avait pas encore été occupée par l'ennemi. Galbaud, se sentant soutenu, y revint aussitôt; Dillon lui-même s'y établit le 5 septembre 1793. On y construisit les ouvrages nécessaires à la défense. Dix-sept pièces de canon y furent mises en batterie, pour empêcher l'accès de cette côte, tandis que seize escadrons de cavalerie légère, envoyés au village de Passavant, à la pointe de l'Argonne, protégeaient dixante villages qui fournissaient des vivres aux Français, et privaient les étrangers des ressources qu'ils en auraient pu tirer. Le colonel Lamarche leva, sous les yeux de l'ennemi, les vivres et les fourrages commandés à Clermont par les Autrichiens. Un détachement français, voulant pousser trop avant, tomba dans une forte reconnaissance prussienne, dont un rouillard épais lui déroba la vue. Des hussards se sauvèrent, mais une compagnie de grenadiers fut cernée et faite prisonnière. Le roi de Prusse et le duc de Brunswick, marchant avec cette colonne, montèrent sur une élévation voisine de Clermont, d'où ils examinèrent avec soin les retranchements français sur la côte de Biesme. Cette position leur parut tellement respectable, qu'ils n'osèrent y faire at-

taquer cinq mille cinq cents soldats français par une armée de cent mille Allemands. Ils se repentirent d'y avoir été prévenus, mais préférèrent faire un circuit de douze lieues pour gagner Sainte-Menehould, en marchant sur Grand-Pré, et laissèrent vingt mille Hessois pour contenir le poste de Biesme. Le 17 septembre, Dillon fut attaqué aux Ilettes par les Hessois; on vit un corps d'infanterie se déployer hors de la portée du canon, d'où il lança une grande quantité d'obus. Les Français supportèrent avec gaieté cette grêle d'artifices; mais ils s'ennuyèrent bientôt d'une attaque longue et indécise. Ils commencèrent par provoquer les Hessois, puis sautèrent vivement hors de leurs retranchements. Mais dès que les Allemands entendirent battre la charge, ils se hâtèrent de prendre la fuite. Ils recommencèrent toutefois leur attaque le jour de la bataille de Valmy; ils commencèrent par jeter force obus, puis tirèrent de loin des coups de canon, se contentèrent de montrer des têtes de colonnes, et s'arrêtèrent devant une redoute construite seulement depuis deux jours, et armée de deux pièces de quatre. Dillon, voyant les craintes et les tâtonnements de l'ennemi, fit filer quelques tirailleurs le long d'un bois pour prendre en flanc les colonnes hessoises, et tenter d'engager une action; mais ce fut inutilement: les ennemis reculèrent toujours, et prirent tout à fait la fuite quand les boulets de deux pièces de huit, que l'on amena dans la redoute, les atteignirent. Ces actions, peu importantes en elles-mêmes, eurent cependant une grande influence sur l'issue de la campagne, en ce qu'elles ôtèrent aux alliés une partie de leur confiance, et firent voir aux Français qu'ils pouvaient leur résister, quoique bien inférieurs en nombre.

BRET (Antoine), pieux et charitable missionnaire, né dans le diocèse de Senlis vers l'année 1620, s'embarqua pour Cayenne, en 1652, avec six cents colons envoyés par une compagnie qui avait obtenu du gouvernement la

cession de cette île. L'entreprise ne réussit pas ; la faim et les maladies firent périr la plupart des colons, et Biet se consacra au soulagement de leurs misères avec un dévouement héroïque. A son retour en France, il publia le *Voyage de la France équinoxiale, ou l'île de Cayenne, entrepris par les Français en 1652*, Paris, 1664, in-4°. Cet ouvrage est terminé par un *Dictionnaire de la langue gabiti* ; il est écrit avec candeur et simplicité, et se lit avec intérêt. Mais le séjour que Biet avait fait aux Antilles avait été trop court pour qu'il pût parler de ces îles avec toute l'exactitude désirable.

BIET (René), abbé de Saint-Léger de Soissons, mort dans cette ville en 1767. Il a publié une *Dissertation sur la véritable époque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules*, ouvrage couronné par l'académie de Soissons.

BIETT (Laurent) est né à Scamf, canton des Grisons ; mais sa vie tout entière fut consacrée à la France. Vers l'âge de quatre ans, il vint habiter Clermont-Ferrand avec son père, ancien militaire, dont le nom figure parmi les députés envoyés à Paris lors de la fédération. Biett fut attaché de bonne heure comme externe, puis comme interne, à l'hôpital de Clermont ; mais bientôt, appelé à Paris par son amour pour la noble science à laquelle il s'était voué, il fut attaché à Alibert, et commença pour ce savant une série de travaux bien vite oubliés par celui à qui ils furent si utiles. Dans la suite, quand le maître montra tant d'inimitié pour l'élève, ce dernier n'oublia jamais ces premières relations, et resta calme au milieu d'attaques souvent ridicules et toujours déplorables. Le 20 juillet 1814, Biett fut reçu docteur en médecine à la faculté de Paris : sa thèse sur la phrénésie était un beau travail, qu'il compléta depuis par des recherches malheureusement perdues avec lui, et qui avaient été provoquées par la maladie d'un de ses amis.

A peine au début de sa carrière mé-

dicale, Biett montra, dans une circonstance grave, la fermeté et l'élevation de son caractère. Nommé, en 1815, médecin inspecteur à l'hôpital Saint-Louis, alors encombré de soldats atteints du typhus, il resta calme et dévoué au milieu des horreurs de cette épidémie meurtrière. Demeuré presque seul médecin dans l'hôpital, il vit tomber autour de lui onze élèves frappés par le fléau, et garda noblement ce poste dangereux.

Le 11 février 1819, il fut nommé médecin titulaire du même hôpital, et peu après, membre de l'Académie royale de médecine. Ces distinctions étaient venues le trouver sans qu'il les eût sollicitées. Chargé d'un service dont les dispositions matérielles étaient intolérables, il fit un voyage en Angleterre, étudia les hôpitaux de Londres, et revint avec des plans et des notes que M. Mathieu de Montmorency le mit à même d'exécuter dans le pavillon Saint-Mathieu. C'est encore après ce voyage que Biett fit créer, dans le même hôpital, le traitement externe, admirable institution qui permet de secourir par année six mille malades. Pendant près de vingt ans, il fit un service pénible, qui durait plusieurs heures par jour. D'après sa direction, les bains de l'hôpital Saint-Louis furent bientôt un établissement modèle, et bientôt aussi il ouvrit sur les maladies de la peau des leçons cliniques, estimées assez haut pour qu'il soit inutile de les vanter ici. Biett introduisit dans l'étude de ces maladies, la netteté et la sévérité de son esprit. Il adapta la classification de Willaou, à laquelle il fit d'importantes modifications, en plaçant toujours derrière l'auteur anglais, auquel il en rapportait modestement toute la gloire.

Ce qui a toujours le moins occupé Biett dans sa vie, c'est lui-même. Il s'est tout entier voué aux autres. Doué d'une haute et belle intelligence, observateur sagace et ingénieux, l'homme rigoureux et sévère dans ses deductions, riche des faits précieux que ces rares qualités lui avaient permis de recueillir, Biett cependant a peu con-

Quelques articles fort remarquables dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, dont il fut secrétaire, dans les *Dictionnaires de médecine*, en vingt et un et en vingt-cinq volumes, sont, avec quelques fragments insérés dans diverses revues, les seules productions qu'il ait laissées; il abandonnait toujours à ses élèves ses découvertes, et le soin comme l'honneur de les publier. C'est à cette abnégation et à cette constante bienveillance pour la jeunesse que nous devons l'excellent *Traité sur les maladies de la peau*, de MM. Cazenave et Schedel, emprunté tout entier aux cliniques du maître, et complété encore par ses conseils. Le nom de Biett sera oublié quand ceux qui l'ont connu auront cessé de vivre; et cependant l'avenir devrait savoir que nul médecin ne fut plus consciencieux, plus sage, plus énergique. Avec tous ces titres, Biett, protestant et libéral, resta jusqu'en 1830 sans obtenir la décoration de la Légion d'honneur. Il ne la demanda pas; ce fut M. Guizot qui, dans son court passage au ministère de l'intérieur, découvrit cette injustice, et, en la réparant, honora un caractère dont il savait apprécier l'élévation. En 1839, Biett fut élevé au grade d'officier du même ordre.

Ceux qui ont eu le bonheur de jouir des exemples de la vie intime de Biett ont surtout admiré sa rare modestie et son inaltérable bonté. Ils vanteront aussi son humanité, car ils savent que toujours il refusa l'offrande du pauvre hient, et obligea souvent de sa bourse le malheureux qu'il visitait, lui médecin en renom. Il a étendu sa bienveillance sur tous ceux qui l'entouraient; l'auteur de cet article lui doit assez pour offrir, comme preuve de la constante bonté de Biett, les bienfaits dont le maître vénéré n'a jamais cessé de le combler.

Biett est mort à cinquante-six ans, le 3 mars 1840, calme, résigné; sa mort fut, comme sa vie, un bel exemple pour ceux qui l'entouraient (*).

BIÈVRE (Maréchal, marquis de), petit-fils de George Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV, se fit un nom, à la fin du dix-huitième siècle, moins par ses ouvrages que par ses bons mots et ses calembours. Cependant sa comédie du *Séducteur*, représentée le 8 novembre 1783, eut du succès, et est restée au répertoire. Les *Bramés*, tragédie de la Harpe, représentées à peu près à la même époque, avaient été fort mal reçues du public, ce qui fit dire au marquis: « Quand « le *Séducteur* réussit, les *Bramés* « (bras me) tombent. » De Bièvre mourut à Spa, où il était allé prendre les eaux, en 1789, et trouva encore dans le lieu de sa mort un sujet de calembour. « J'en vais de ce pas (de Spa), » dit-il au moment de mourir. On a du marquis de Bièvre, outre la comédie que nous avons citée, plusieurs ouvrages où il a donné libre carrière à son goût pour ces insipides jeux de mots, dans l'art desquels il était passé maître; celui qui a pour titre: *les Amours de l'ange Lure et de la fée Lure*, 1772, in-32, est rare et recherché des curieux.

BIÈVRE, *Berera*, *Beveris*, rivière de l'île-de-France, se jette dans la Seine, au-dessus de Paris. C'est elle qui fournit d'eau la manufacture des Gobelins. On attribue à cette eau des propriétés que la chimie n'a pas constatées.

BIEZ (Oudart du), maréchal de France, descendait d'une illustre famille, originaire de l'Artois, et dont le premier membre connu est *Arnoul*, seigneur du Biez et d'Esquelles, qui vivait en 1300. Malgré les taches dont les ennemis de cet officier ont essayé de ternir sa mémoire, Oudart mérite d'être compté au nombre des plus grands capitaines du seizième siècle. François I^{er} lui donna, après la mort de Bayard, la compagnie du chevalier sans peur et sans reproche, « et cette compagnie, dit Brantôme, ne fut mal tombée à ce seigneur là;

teur J. Behier, l'un des élèves les plus distingués de Biett.

(*) Nous devons cet article à M. le doc-

car il l'employa bien. » En effet, il servit avec distinction en Italie, en 1528. En 1537, il jeta des vivres dans Téroanne, et, en 1542, le roi le fit maréchal de France; en 1544, au camp de Marseille, le dauphin voulut être armé chevalier de sa main. On lui donna, l'année suivante, le commandement de l'armée de Picardie; il y remporta plusieurs avantages considérables sur les Anglais. Son gendre, Jacques de Coucy-Vervins, jeune homme inexpérimenté, ayant rendu Boulogne aux ennemis, le roi le chargea de reprendre cette place importante, et de construire un fort près la tour d'Ordre; mais il s'acquitta mal de cette mission, construisit le fort au-dessous du lieu qui avait été prescrit; sa cavalerie fut battue dans une sortie, et l'armée fut obligée de se retirer. A la mort de François I^{er}, les Guises, dès lors tout-puissants, résolurent de ruiner le crédit de tous leurs adversaires. Ils firent intenter au maréchal du Biez un procès que quelques fautes et quelques concussions semblaient légitimer, et en 1549, un tribunal le condamna à mort. Le roi commua sa peine en une prison perpétuelle; mais Oudart fut obligé de monter sur l'échafaud où l'on décapitait son gendre, dont on l'accusait d'avoir été le complice, et là il fut dépouillé de ses titres et dignités, et dégradé de noblesse. Le vieillard en mourut de douleur, en 1551, bien que le roi lui eût rendu la liberté après trois ans de détention.

BIGEBRI ou **BIGERRIONES**, nom des anciens habitants de Bigorre.

BIGNAN (A.), homme de lettres, né à Lyon, le 3 août 1796, a remporté plusieurs fois le prix de poésie à l'Académie française, et a été couronné par un grand nombre de sociétés académiques des départements. Son principal ouvrage est une *Traduction en vers de l'Iliade*, dont quelques fragments parurent pour la première fois en 1819, et qu'il a depuis complétée.

BIGNE (Gace de la) naquit en Normandie, vers 1428, d'une des plus an-

ciennes familles de cette province. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé chapelain de Philippe de Valois. Il remplit les mêmes fonctions près du roi Jean, et suivit ce prince en Angleterre, lorsqu'il y fut mené prisonnier en 1456. C'est alors qu'il composa, pour l'éducation du duc de Bourgogne, le *Roman des oyseaux*, dont le style facile et la naïveté sont de nature à plaire aux personnes qui aiment la lecture des anciens poètes. On ignore l'époque de sa mort; seulement on voit, par quelques passages de ses ouvrages, qu'il vivait en 1475. Le roman des oiseaux, dont les manuscrits sont rares et précieux, a été publié à Paris, chez Trepperel, in-fol. sans date, et chez Michel Lenoir, in-4. 1520, à la suite des *Déduits de la chasse des bêtes sauvages et des oiseaux de proie*, par Phœbus Gaste de Foix.

BIGNE (Marguerin de la), de la même famille que le précédent, naquit à Bernières le Patry, vers 1546. Après avoir fait ses études, il vint à Paris, où il fut reçu docteur. Nommé ensuite chanoine, puis théologal à Bayeux, il quitta cette dernière place pour celle de doyen de l'église de Mans. Il assista, comme député, aux états de Blois, en 1576, et au concile provincial de Rouen, en 1581. Il se retira ensuite à Paris, où l'on croit qu'il mourut, vers 1590. Son principal ouvrage est sa *Bibliotheca veterum patrum et antiquorum scripturum ecclesiasticorum latine*, 9 vol. in-fol., 1575, et 1 vol. de supplément, 1579.

BIGNICOURT (Simon de), né en 1700 à Paris, conseiller au présidial de Reims, auteur ingénieux d'un assez grand nombre de poésies légères, auxquelles des journalistes ont fait beaucoup trop d'honneur, en les comparant à celles de Catulle. Cet auteur pendant de la finesse et de la grâce. Beaucoup de ses poésies sont en latin. Il a aussi publié des pensées détachées qui ont été réimprimées sous le titre de *Réflexions philosophiques*, et plus tard, sous celui de *l'Homme des moeurs*.

Ces pensées méritaient la réimpression.

BIGNON (Jérôme), né à Paris, le 24 août 1589, se fit de bonne heure une grande réputation, et pourrait occuper une place distinguée parmi les enfants célèbres, si, contrairement à ce qui arrive ordinairement à ces petits prodiges, il n'eût éclipsé dans la suite, par un mérite réel, sa précoce célébrité. Dès l'âge de dix ans, il avait publié la meilleure *Chorographie de la terre sainte* qui eût encore paru. Cinq ans après, Henri IV le plaça, en qualité d'enfant d'honneur, auprès du dauphin, et depuis Louis XIII. Bignon quitta la cour à la mort de Henri IV, mais il y revint peu de temps après, à la sollicitation de Nicolas Lefèvre, nouveau précepteur de Louis XIII, et y demeura jusqu'en 1612, époque où il perdit son ami. Après avoir fait, en 1614, un voyage en Italie, où il se lia avec les hommes les plus distingués par leur savoir et leurs talents, il embrassa la carrière du barreau, devint, en 1620, avocat général au grand conseil, s'y fit bientôt une grande réputation, et fut nommé quelque temps après conseiller d'État, puis avocat général au parlement en 1625. Il se démit de cette place en 1641, en faveur de son gendre, et fut, l'année suivante, nommé grand maître de la librairie; mais son gendre étant mort en 1645, il reprit sa place d'avocat général pour la conserver à son fils, et l'exerça jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 7 avril 1656. Bignon avait publié plusieurs ouvrages remplis d'érudition; mais il n'est un qui recommande son nom.

La reconnaissance de toutes les personnes qui cultivent l'histoire de France; c'est son édition des *formules de Marculfe* (*Marculfi monachi formulæ*, 1613, in-8°, et Strasbourg, 1655, in-4°). Il n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il publia pour la première fois cette édition, dont les notes font encore l'admiration des savants.

BIGNON (Jean-Paul), petit-fils du précédent, naquit à Paris, en septembre 1662. Il entra d'abord dans la congrégation de l'Oratoire, puis

devint prédicateur du roi. Il fut nommé bibliothécaire du roi, en 1718, après la mort de l'abbé de Louvois, et se défit de sa bibliothèque pour ne s'occuper que de celle qui lui était confiée. Il mourut le 12 mai 1743. Il était membre de l'Académie française, et membre honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres. On a de lui: *Vie de François Lévesque, prêtre de l'Oratoire*, 1684, et des mémoires publiés dans le *Journal des Savants*. Il a aussi coopéré aux *Médailles du règne de Louis XIV et de celui de Louis XV*, et au *Journal des Savants*. L'abbé Bignon fut un des plus zélés protecteurs de Tournefort, qui lui témoigna sa reconnaissance, en donnant le nom de *Bignonia* à un nouveau genre de plantes d'Amérique.

BIGNON (Louis-Pierre-Édouard), né à la Meilleraye (Seine-Inférieure), en 1771, est un des hommes qui ont le plus honoré la diplomatie impériale. Il fut d'abord soldat pendant cinq ans, puis il embrassa la carrière diplomatique, et débuta par les modestes fonctions de secrétaire de légation en Suisse, en Savoie et en Prusse. Il fut ensuite envoyé comme chargé d'affaires auprès de cette dernière puissance. Nommé plus tard ministre plénipotentiaire près de la cour de Cassel, il essaya vainement de détacher l'électeur de l'alliance prussienne. Après la bataille d'Iéna M. Bignon fut chargé d'administrer les finances des provinces prussiennes occupées par les Français. Les Prussiens ont eux-mêmes rendu justice à sa modération et à sa bienveillance, et ils conviennent qu'il s'efforça d'alléger pour eux les maux de l'occupation. Il exerça les mêmes fonctions en Autriche, en 1809. M. Bignon fut ensuite envoyé à Varsovie, pour conférer avec les chefs polonais sur les moyens de rétablir l'indépendance de leur patrie. Il mit de la bonne foi dans ses relations avec eux; mais il eut le malheur de ne pas s'apercevoir que l'intention de Napoléon était de sacrifier à la Russie la nation dont les fils se battaient dans les rangs français. En 1812,

M. de Pradt succéda pour quelque temps à M. Bignon dans l'ambassade de Pologne. Mais, après la retraite de Moscou, M. Bignon fut réintégré dans son poste, et y rendit de grands services à l'armée française. Il arrêta le mouvement rétrograde des Autrichiens, et retarda ainsi de près de six mois l'évacuation du territoire polonais. Cependant, après l'invasion totale de ce pays par les Russes, M. Bignon fut obligé de quitter Cracovie pour revenir à Dresde, quartier général de l'armée française. Il fut l'un des plénipotentiaires français au congrès de cette ville. N'ayant pas eu le temps de se retirer après la fatale bataille de Leipzig, il se trouva enfermé dans Dresde, et, lorsque les Autrichiens violèrent la capitulation conclue avec les assiégés, il fut arrêté et retenu prisonnier; mais bientôt après on le mit en liberté. M. Bignon revint alors à Paris, où il annonça à l'empereur la défection de Murat.

Pendant la première restauration, M. Bignon resta éloigné des affaires politiques; mais au retour de l'île d'Elbe, il siégea à la chambre des représentants, fit partie du ministère en qualité de sous-secrétaire d'État, et obtint même le portefeuille des affaires étrangères. Il eut ensuite la douleur de signer la convention du 3 juillet, qui livrait Paris aux alliés. Depuis 1817, il fit toujours partie de la chambre des députés, excepté pendant les sessions de la chambre septennale, et s'y rangea toujours parmi les défenseurs des libertés publiques. Depuis la révolution de juillet, dont il se montra zélé partisan, M. Bignon a pu quelquefois faire preuve de faiblesse; mais nous aimons à constater qu'il combattit toujours avec courage l'excessive condescendance montrée par le gouvernement dans sa politique extérieure. Le ministère du 15 avril a appelé M. Bignon à la chambre des pairs en 1839. Il appartient à l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1832.

On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés : *les Cabinets et les peuples*, in-8° 1823, *Congrès de Troppau*,

in-8°, 1821; *Coup d'œil sur les décrets des cours de Bavière et de Bade*, in-8°, 1818; *Lettre d'un ancien ministre d'un État d'Allemagne*, in-8°, 1821; *Des Proscriptions*, liv. I, in-8°, 1817; liv. IV et V, in-8°, 1820; *Du système adopté par le Directoire exécutif relativement à la république cisalpine*, in-8°, 1799, et enfin *l'Histoire de la diplomatie française*, que Napoléon, dans son testament, l'avait formellement engagé à écrire. Elle forme 10 vol. in-8°.

BIGONNET (Jean-Adrien), né en 1755, était, en 1798, président de la municipalité de Mâcon, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil des Cinq-Cents par le département de Saône-et-Loire. Il se rangea parmi les patriotes, et lutta avec eux contre les royalistes qui siégeaient au conseil. Le 25 août, il se prononça contre le rétablissement des impôts abolis par la révolution. « Ou les impôts qu'on veut rétablir sont injustes, dit-il, ou la révolution qui les a abolis n'est elle-même qu'une injustice. » Le 8 septembre 1799, attribuant les revers des armées républicaines à la diminution de l'enthousiasme révolutionnaire, il chercha à démontrer que le meilleur moyen de résister à la réaction était la réorganisation de la presse et des sociétés populaires. Le 14, il appuya la proposition de Jourdan, qui voulait faire déclarer la patrie en danger, et fut un des courageux représentants qui combattirent avec le plus d'énergie l'usurpation du général Bonaparte. Aussi fut-il éliminé du nouveau Corps législatif formé après le 18 brumaire. Il vécut depuis dans l'obscurité, et mourut du choléra, en 1832. Il avait publié deux ouvrages curieux sur les événements dont il avait été témoin; ils ont pour titres : *Coup d'État du 18 brumaire*, Paris, 1819, in-8°. *Napoléon Bonaparte considéré dans le rapport de son influence sur la révolution*, Paris, 1821, in-8°.

BIGORRE, *Bigerrensis ager*, contrée de l'ancienne Gascogne, avec titre de comté, se divisait en trois parties : les montagnes, la plaine

le *Rustan*. Dans les montagnes, on distingue les vallées d'Azun, de Barèges, de Campan, etc. Avant la révolution, le Bigorre était un pays d'états.

A l'époque romaine, le Bigorre était habité par les *Bigerri* ou *Bigerriones*. Lors de la conquête de l'Aquitaine par les Goths, il suivit la destinée de cette province, puis, bientôt après, il passa sous la domination des Francs. En 820, Donat-Loup fut établi comte de Bigorre par Louis le Débonnaire. Depuis 1425, le Bigorre suivit les destinées du Béarn. Il forme aujourd'hui le département des Hautes-Pyrénées.

BIGOT (Emery) naquit à Rouen en 1626, d'une famille qui avait jeté de l'éclat dans la magistrature. Ne se sentant d'inclination ni pour la robe, ni pour l'état ecclésiastique, il se livra tout entier à l'étude des belles-lettres. Son père, doyen de la cour des aides en Normandie, lui laissa une fortune considérable, dont la partie la plus intéressante consistait en une bibliothèque composée de six mille volumes, parmi lesquels se trouvaient plus de cinq cents manuscrits. Ce riche dépôt s'accrut entre ses mains, au point d'être estimé à sa mort plus de quarante mille francs. Cette bibliothèque fut vendue en juillet 1706. Le catalogue forme un livre curieux. Bigot voyagea beaucoup, et toujours dans l'intérêt des lettres. Il découvrit à Florence le texte grec de la *Vie de saint Chrysostôme*, par Palladius. Il le publia en 1680, Paris, in-4°, avec quelques autres pièces grecques. Il y avait inséré la fameuse lettre de saint Chrysostôme à Césarius; mais comme on en pouvait abuser contre la *transsubstantiation*, les censeurs exigèrent qu'il la supprimât. Bigot mourut dans la ville qui lui avait donné le jour, le 18 octobre 1689. Jamais homme ne se montra plus dévoué au culte des lettres, et plus généreux envers ceux qui partageaient ses nobles goûts. Toutes les semaines, il réunissait dans sa bibliothèque une assemblée de gens de lettres dont il était en quelque sorte le directeur. Ses voyages en Hollande, en An-

gleterre, en Allemagne, en Italie, le mirent en rapport avec la plupart des savants de toute l'Europe. On a publié sa correspondance, qui forme un recueil où se trouvent une multitude de renseignements précieux et de détails aussi variés qu'intéressants pour l'histoire littéraire.

BIGOT (Guillaume) naquit à Laval, dans le Maine, vers la fin du mois de juin 1502. Il avait à peine un an, quand sa nourrice mourut de la peste. La mort de cette nourrice fut le commencement de ses malheurs. Devenu plus grand, son éducation fut confiée à des gens qui en prirent fort peu de soin. Aussi, lorsqu'il put se soustraire à leur discipline, il se jeta dans la débauche. S'étant attiré une mauvaise affaire à Angers, il dut se retirer à la campagne. Cette retraite lui fut avantageuse; elle lui rendit le goût de l'étude. Il s'appliqua au grec, qu'il apprit seul. Il avoue lui-même qu'il ne devait à ses premiers maîtres qu'un peu de latin, et que pour la philosophie, l'astronomie, l'astrologie, etc., il fut son propre maître (*αυτοδιδασκαλος*.) Après être demeuré quelque temps dans cette retraite, il résolut de passer en Allemagne, pour être plus en liberté. Il fit ce voyage avec du Bellai de Langey, qui était envoyé par le roi dans ce pays. Bigot se rendit à Tubingue, où il professa la philosophie. S'étant brouillé avec les autres professeurs, pour avoir voulu soutenir la philosophie de Mélancton, il fut obligé de quitter sa chaire et de venir à Bâle, en 1536, où il passa quelque temps. Enfin il revint en France, et trouva une noble hospitalité chez MM. du Bellai, ses Mécènes. Quelque temps après, on lui offrit une chaire dans l'université de Padoue, avec de bons appointements; il refusa, et aima mieux s'en aller à Nîmes, où il était appelé. Espérant pouvoir se fixer dans cette ville et y jouir d'une tranquillité assurée, il se rendit à Laval pour y réaliser son patrimoine. De retour, il apprit à Toulouse une nouvelle qui devait renverser tous ses projets. On lui dit que sa femme, de

qui il avait eu déjà deux filles, ne lui avait point gardé la foi conjugale, et que l'adultère avait été puni de la même façon qu'Abailard. Mais ce qui augmenta encore le malheur de Bigot, c'est qu'on sut que le principal acteur dans ce drame sanglant était un nommé Antonin Verdanus, son ancien domestique. Il n'en fallut pas davantage aux ennemis de Bigot. On l'accusa du crime de mutilation, auquel on en joignit plusieurs autres, qui tous mettaient sa tête en danger. Cette triste affaire le réduisit presque à la misère, et elle n'était pas encore terminée en 1549, quand il fit imprimer son ouvrage intitulé : *Christianæ philosophiæ præludium*. Lassé de tant d'attaques, il dit en plusieurs endroits de ce livre que les astres lui promettent qu'il mourra vers le Nord et hors de sa patrie ; qu'ainsi « il souhaite pouvoir être en état de se retirer de cette terre ingrate, et d'aller mourir à Metz. »

Outre l'ouvrage dont nous venons de parler, Bigot composa aussi, pendant qu'il était à Tubingue, un poème latin intitulé *Calopteron (Miroir)*, imprimé, avec quelques autres pièces, à Bâle, en 1536, in-4°. Suivant la Monnoye, il n'a publié qu'un seul poème français, imprimé avec les poésies de Charles de Sainte-Marthe, à qui il est adressé, Lyon, 1540, in-8°.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean), né à Redon, en 1750, était avocat au parlement de Paris avant la révolution, dont il embrassa la cause, mais avec la modération qui formait le fond de son caractère. En 1790, il fut élu juge du quatrième arrondissement de Paris. En 1791, il fut l'un des députés de cette ville à la première législature, où il soutint les droits de la royauté, malgré les huées qui accueillirent son discours dans les tribunes. En 1792, il fut élu président de l'Assemblée ; et lorsque Louis XVI vint annoncer sa déclaration de guerre à l'Autriche, il fit au roi cette froide réponse : « L'Assemblée examinera votre proposition, et elle vous instruira du résultat de ses délibérations. » La même année, il s'opposa

au projet de loi de Thuriot contre les prêtres qui refusaient le serment. Après le 20 juin, il obtint un décret qui interdit aux pétitionnaires de se présenter armés à la barre de l'Assemblée. Son peu d'ardeur révolutionnaire l'avait rendu suspect, et après le 10 août, il se cacha soigneusement, pour ne reparaitre qu'au 18 brumaire. Il fut aussitôt nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, et, dans la même année, appelé au Conseil d'État, dont il présida la section de législation. Mais ce qui est le plus beau titre de Bigot de Prémeneu, c'est d'avoir été, avec Portalis, Tronchet et Malleville, membre de la commission chargée de préparer et de rédiger le Code civil. L'esprit de modération qu'il avait montré dans sa carrière politique se retrouve encore dans les discussions du Conseil d'État. Timide, et quelque peu arriéré, il n'adhère au progrès qu'avec réserve et défiance. C'était toutefois un esprit orné et d'une science étendue. Parmi les nombreux discours qu'il a prononcés au Corps législatif pour présenter ou soutenir divers projets de lois, le plus remarquable est l'exposé des motifs de la loi sur les contrats, qui se distingue, par la clarté et la précision, des discours d'apparat, si vides et si déclamatoires pour la plupart, des orateurs du gouvernement et du tribunal. Au couronnement de Napoléon, Bigot de Prémeneu fut fait comte de l'empire et grand officier de la Légion d'honneur. En 1808, il succéda à Portalis au ministère des cultes, qu'il conserva jusqu'à la chute du gouvernement impérial. En 1815, il reprit la direction générale des cultes, et fut créé pair de France. La seconde restauration lui enleva toutes ses places, et le fit rentrer dans une complète obscurité, dont il ne chercha pas à sortir. Le comte Bigot mourut le 1825. Il était membre de l'Académie française.

BIGOT (madame), née Marie KIÉNS, célèbre pianiste, naquit à Colmar, le 3 mars 1786. Douée d'une organisation peu commune, elle annonça

bonne heure les dispositions les plus heureuses. Elle reçut de sa mère, pianiste distinguée elle-même, les premières leçons de musique; et bientôt, possédant tout le mécanisme de son art, il ne lui resta qu'à colorer son jeu par l'expression. La famille Kiéné ayant quitté l'Alsace pour aller se fixer en Suisse, elle fit dans ce pays la connaissance de M. Bigot, homme d'un mérite supérieur, qui rechercha la jeune artiste et l'épousa en 1804. Peu de temps après, elle alla en Autriche, où elle se livra entièrement à son art, et fit, sous la direction d'Haydn, de Salieri et de Beethoven, d'immenses progrès. Les événements de 1809 ayant forcé M. Bigot de passer en France, sa femme put y recevoir les conseils de Chérubini et d'Auber; et, en même temps que, sous leur direction, elle perfectionnait encore son jeu, elle puisa dans leurs leçons une connaissance approfondie de l'art de la composition musicale. Bientôt, tous les hommes distingués se pressèrent à ses soirées, dont rien n'égalait l'agrément. En 1811, M. Bigot fit partie de l'expédition de Russie, fut fait prisonnier à Wilna, et perdit toutes ses places. Sa femme trouva alors une ressource dans son talent; elle fonda une école de musique, et bientôt les élèves y affluèrent. Elle n'aurait pu y suffire, si elle n'eût été secondée par sa sœur et sa fille, qui se distinguaient aussi par leur talent. Malheureusement ses forces ne répondirent point à son zèle; elle succomba, le 16 septembre 1820, à une maladie de poitrine dont elle était atteinte depuis longtemps. Elle n'avait que trente-quatre ans. Mais son vœu le plus cher s'est réalisé: son école lui a survécu; sa mère et sa fille l'ont continuée, et les nombreux talents qui en sont sortis lui assurent une longue durée. Le talent de madame Bigot a fait époque; c'est elle qui a introduit en France la musique de Beethoven, aujourd'hui si goûtée parmi nous. Tous les grands maîtres ont trouvé en elle un digne interprète. La première fois qu'elle joua devant Haydn, ce grand musicien fut

si ému, qu'il s'écria: « O ma chère fille, ce n'est pas moi qui ai fait cette musique, c'est vous qui la composez, » et il écrivit sur l'œuvre même qu'elle venait d'exécuter: « Le 20 février 1805, Joseph Haydn a été heureux. » Un jour, elle fit entendre à Beethoven une sonate qu'il venait d'écrire: « Ce n'est pas là précisément, lui dit-il, le caractère que j'ai voulu donner à ce morceau; mais allez tous les jours: ce n'est pas tout à fait moi, c'est mieux que moi. »

BILAIN (Antoine), avocat, né à Fismes, près de Reims. Son véritable nom était *Vilain*; mais son père ayant été chargé de complimenter Louis XIII à son passage à Fismes, le roi lui demanda son nom et l'autorisa à en changer la première lettre. A l'époque de la guerre de la succession, Bilain, qui s'était distingué comme avocat, fut chargé d'établir les droits de la reine Marie-Thérèse sur les Pays-Bas et la Franche-Comté. Il publia à ce sujet, en 1667, un traité qui a été traduit en latin et dans presque toutes les langues de l'Europe. Bilain mourut à Paris, en 1672.

BILBAO (combat et prise de). — L'armée espagnole, commandée par le général Crespo, avait été coupée en deux par la victoire d'Iruzum, remportée par le général Moncey; mais sa gauche occupait encore les Salines, position qui forme la clef de la Biscaye. Le général Crespo, avec quatorze mille hommes, en défendait l'entrée. Il était important de dégager ce point pour empêcher la Biscaye et l'Alava de porter encore les armes contre la France. Le général Crespo devait être forcé par ce mouvement de repasser l'Èbre. Si, par la vivacité de sa marche, il mettait les Français hors d'état de l'atteindre, cette manœuvre devait assurer au moins à l'armée française les magasins des ennemis et des subsistances certaines. Quatre mille hommes réunis à Elygozar, sous les ordres du général de division Dessein, se mirent en marche dans la nuit du 11 au 12 juillet 1795; ils attaquèrent les Biscayens dans leur camp retranché

d'Eybar , garni de douze pièces de canon , et protégé par le général Crespo. Les retranchements furent emportés à la baïonnette après une assez vive canonnade : les douze canons demeurèrent aux Français. Dessein , continuant sa marche au milieu de l'armée ennemie , se porta la nuit suivante sur Durango , où se trouvaient les munitions de Crespo ; il s'en empare , prend encore onze canons , se charge de munitions , et précipite le reste dans la rivière. De ce village , il distribue une proclamation du général Moncey aux Biscayens , où il les invite à rentrer dans leurs foyers. L'effet en est prompt : les Biscayens posent les armes ; l'armée de Crespo est subitement réduite à neuf mille hommes. Après quelques heures de repos , le général Dessein continua sa marche sur la gauche des Salines , où devait se faire une attaque combinée de l'armée de Crespo avec une colonne dirigée par le général Willot. Crespo , incertain du parti qu'il devait prendre , à cause des marches et contres-marches des troupes françaises , ne se déterminait à la retraite sur aucun point. Enfin , le général Dessein prit position au bas des Salines , dans la plaine d'Alava. Le général Crespo , qui avait eu connaissance de la marche de la colonne du général Willot , se mit en mouvement , dans la nuit du 14 au 15 juillet , pour faire sa retraite par Vittoria. Son avant-garde ayant donné dans celle des Français , et éprouvé un échec , il retourna de nouveau occuper sa position des Salines , dans la plus cruelle situation où jamais général se soit trouvé. Pendant le mouvement de la droite des Français , une colonne de quatre mille cinq cents hommes et de cent cinquante chevaux , aux ordres du général Willot , partait d'Iruzum , se dirigeant sur la grande route de Vittoria , à la droite des Salines , pour y exécuter l'attaque combinée dont nous avons parlé. La marche n'éprouva aucun obstacle le premier jour ; mais , arrivée à Oysogueta , l'avant-garde fut obligée de faire le coup de fusil dans une gorge assez étroite , bordée de

rochers escarpés , et couverte vers sa droite d'un bois épais , où se trouvait embusquée de l'infanterie espagnole. Willot fait ses dispositions , détache un corps de troupes pour enlever ce bois , tandis que son avant-garde demeure ferme et continue de se battre. Déjà elle arrivait sur le front d'une redoute construite sur un mamelon qui formait la gorge , et défendue par six cents hommes , quand on vit le corps détaché par Willot paraître sur les hauteurs et balayer le bois , où se trouvaient douze cents Espagnols. Willot ayant alors réuni ses forces , poursuit l'ennemi en désordre. Au sortir du défilé , la plaine s'ouvre , les Espagnols se rallient , se présentent en bataille , soutenus de deux escadrons de gardes du corps ; ils paraissent même défilier les Français au combat. Mais la petite armée française se divise en trois colonnes , et marche fièrement à l'ennemi. Celle du centre , fortifiée de sa cavalerie , fonce sur les escadrons espagnols. Après quelques coups de fusil , le courage abandonne les Castillans , les gardes du corps s'enfuient devant les hussards français , qui parviennent cependant à faire quelques prisonniers. Peu après , la colonne du général Willot opère sa jonction avec celle du général Dessein. Les troupes étaient harassées ; on leur donne quelques moments de repos , avant de commencer l'attaque des hauteurs des Salines , qui étaient encore occupées par Crespo. Mais bientôt on apprend qu'il exécute sa retraite par Mondragon. Le chef de brigade Mauras est aussitôt chargé d'éclairer sa marche , afin que l'on puisse faire les dispositions nécessaires pour le couper. Ce brave officier le suit pendant quatre lieues , lui fait cinquante prisonniers , et vient annoncer qu'il gagne les montagnes de la Biscaye pour se retirer sur Bilbao. Alors les troupes françaises se mettent en marche ; on s'empare de Vittoria et l'on avance vers Bilbao. Les deux colonnes réunies ne rencontrent point d'obstacle , et , le 18 juillet , elles entrent dans cette ville , pendant que le géné-

ral espagnol passe l'Èbre et se retire à Pamordo. Cette suite de combats et de succès avait anéanti la moitié des forces de Crespo et fait mettre bas les armes aux Biscavens, qui reçurent les Français; elle procurait en outre à nos troupes des subsistances assurées. Mais le traité signé à Bâle le 22 juillet mit fin aux hostilités. L'Espagne abandonna la partie de l'île Saint-Domingue qui lui appartenait, et la France lui rendit toutes ses conquêtes au delà des Pyrénées.

BILHON (Jean-Joseph-Frédéric), chef de bureau au ministère des finances, naquit à Avignon en 1759. On lui doit une *Dissertation sur l'état du commerce des Romains*, et un *Éloge de J.-J. Rousseau*, qui eut les honneurs de la censure. Les pages supprimées furent rétablies dans une seconde édition donnée en 1799. Encouragé par l'accueil qu'avait reçu sa dissertation sur le commerce des Romains, il continua ses études dans cette direction, et publia successivement : *De l'administration des revenus publics chez les Romains*, Paris, 1805; *Le gouvernement des Romains considéré sous le rapport de la politique, de la justice, des finances et du commerce*, 1807. Ces ouvrages, qui contiennent fort peu de vues neuves, sont cependant utiles et instructifs. Il publia encore, en 1819, des *Principes d'administration et d'économie politique des anciens peuples, appliqués aux peuples modernes*. Bilhon mourut à Paris, en 1834.

BILLARD (Claude), sieur de Courgenay, conseiller et secrétaire des commandements de la reine Marguerite de Valois, était né à Sauvigny, en Bourbonnais, vers l'année 1550. Il mourut en 1618. On a de lui un assez grand nombre de tragédies, et un poème épique en treize chants, intitulé *l'Église triomphante*. Ces ouvrages n'ont aucun mérite.

BILLARD (Charles-Michel), médecin distingué, naquit, le 16 juin 1800, à Pelouaille, près Angers. Orphelin dès son bas âge, il fut confié aux soins

d'une tante qui s'occupa de lui avec la sollicitude d'une tendre mère. Un goût très-prononcé pour l'observation de la nature se fit remarquer de très-bonne heure chez Billard, qui manifesta bientôt le désir de suivre la carrière de la médecine. Ce fut en 1819 qu'il s'inscrivit à l'école secondaire d'Angers, où, peu de temps après, il obtint une place dans le service de l'hôpital. Après plusieurs succès obtenus à Angers, il vint compléter ses études à Paris. Admis bientôt à concourir comme élève interne dans les hôpitaux, il put puiser à cette source féconde aussi largement qu'il le voulut. Rapprochant sans cesse les symptômes observés pendant la vie, des altérations trouvées après la mort, il lui fut possible, en peu de temps, de mettre au jour un ouvrage estimé, sous le titre suivant : *Traité de la membrane muqueuse intestinale dans l'état sain et dans l'état morbide, ou Recherches d'anatomie pathologique sur les divers aspects sains ou malades que peuvent présenter l'estomac et les intestins*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°. En même temps, il traduisait de l'anglais les *Principes de chimie de Thompson*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°. A la même époque, il insérait dans les journaux de médecine une *Observation sur une maladie du nerf facial; des considérations sur quelques changements de couleur de la substance cérébrale*; et il donnait une addition du *Précis de l'art des accouchements de M. Chevreul*, Paris, 1826, in-12, à laquelle il ajoutait une *Histoire des vices de conformation du fœtus*. A la suite d'un voyage en Angleterre d'où il rapporta de précieux documents sur les hôpitaux, les établissements de charité et l'instruction médicale, tant en Angleterre qu'en Écosse, il livra à l'impression son *Traité des maladies des enfants nouveau-nés et à la mamelle, fondé sur de nouvelles observations cliniques et d'anatomie comparée*, Paris, 1828, in-8°; deuxième édition, Paris, 1833, in-8°. Il joignit à cet ouvrage un atlas dont il avait peint lui-même les figures avec une grande vérité. Reçu

docteur la même année, il soutint, pour obtenir ce grade, une thèse intitulée : *Dissertation médico-légale sur la viabilité*, Paris, 1828, in-4°. Il vint ensuite s'établir à Angers, où les fatigues d'une clientèle étendue ne purent le distraire entièrement de son goût pour le travail ; et c'est alors qu'il traduisit les *Leçons sur les maladies des yeux, de Lawrence*, Paris, 1830, in-8°, en même temps qu'il publiait quelques opuscules d'un intérêt tout à fait local. Une phthisie pulmonaire vint interrompre sa laborieuse carrière, le 31 janvier 1832.

BILLARD (Étienne), receveur des finances de Lorraine, né à Nancy, vers le milieu du dix-huitième siècle, serait aujourd'hui complètement inconnu, si les pièces qu'il avait composées pour le Théâtre-Français avaient été jouées ; mais il ne put en faire recevoir aucune, et la lutte qu'il engagea avec les comédiens, et où il mit beaucoup de colère et d'extravagance, fit du bruit, et amusa assez la société du temps pour qu'il en reste encore un souvenir. Il ne se contenta pas d'écrire des satires contre la société, et de diffamer publiquement les principaux acteurs ; un jour, au théâtre, il prit le parterre à témoin de l'injustice qu'on lui faisait, se plaignit énergiquement du refus obstiné qui repoussait sa pièce du *Suborneur* ; et, pour prouver qu'elle méritait mieux, monta sur une banquette, il se mit à la lire. Arrêté par un sergent, il tira son épée, fut entraîné au corps de garde, puis chez l'inspecteur de police, devant lequel il continua son plaidoyer avec tant de feu et d'emportement, que, pour le calmer, le magistrat fut obligé d'entendre toute sa pièce. Son allocution au parterre avait produit de l'effet ; et après son départ, une émeute avait éclaté dans la salle contre les acteurs. La pièce du *Suborneur* n'avait eu cependant que le sort qu'elle méritait : l'auteur n'avait qu'un peu d'imagination et point de bon sens. Pour guérir son cerveau, qui paraissait troublé, on l'envoya à Charenton. Revenu dans sa ville natale, il se rendit si insup-

portable à sa famille par son humeur turbulente et ses boutades, qu'elle sollicita contre lui une lettre de cachet. Il mourut, jeune encore, en 1785. Ses ouvrages, qui se composent de comédies et d'épîtres, n'ont pas été imprimés et n'étaient pas dignes de l'être. Il ne publia qu'une *Épître sur le théâtre et les causes de sa décadence*.

BILLARD (Pierre), oratorien, né à Ernée, dans le Maine, en 1653, mort à Charenton, en 1726, a publié contre les jésuites un ouvrage qui a fait du bruit, et lui a attiré de longues persécutions. Cet ouvrage est *la Bête à sept têtes*, Paris, 1693, in-12. On a aussi de lui le *Chrétien philosophe*, Paris, 1701.

BILLAUD-VARENNES (Jean-Nicolas), né à la Rochelle, en 1760, et fils d'un avocat de cette ville, fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique ; il fit partie de la congrégation de l'Oratoire, et devint, par la suite, professeur au collège de Juilly ; mais son goût pour le théâtre lui ayant fait perdre sa place, il quitta, en 1785, l'habit d'oratorien, et vint à Paris, où il épousa la fille naturelle du fermier général de Verdun. Il resta dans la plus profonde obscurité jusqu'aux premiers jours de la révolution ; mais, à cette époque, il se fit connaître par la publication de quelques brochures, et fut nommé, en 1792, substitut du procureur de la commune : c'est en cette qualité qu'il assista aux massacres de septembre. Dans le même mois, il fut envoyé à Châlons en qualité de commissaire de la commune de Paris, et dénonça la municipalité de cette ville : l'Assemblée législative, qui n'eut point égard à cette dénonciation. Les électeurs de Paris le chargèrent ensuite de les représenter à la Convention. Dans la quatrième séance, il proposa de créer la peine de mort contre le lâche qui introduirait l'ennemi sur le territoire français. Le 29 octobre, il défendit Robespierre accusé par Louvet. Il vota pour la peine de mort dans le procès de Louis XVI. Le 5 mars, la nouvelle de la trahison de Dumouriez étant parvenue à la Convention, Bi-

laud, qui voyait qu'on hésitait à publier ce malheur, s'écria qu'il ne fallait rien cacher au peuple. « C'est, dit-il, à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie ! » Envoyé à Rennes au moment de l'insurrection de la Vendée, il s'efforça d'étouffer cette guerre; et, pour y parvenir, demanda des troupes qui ne furent pas envoyées : ce qui le porta alors à accuser de trahison le conseil exécutif. Plus tard il se prononça violemment contre les girondins, et proposa de faire pour eux l'appel nominal et de les mettre aussitôt en jugement. Le 25 juin, il dénonça comme anarchiste Jacques Roux, qui avait fait une grossière adresse contre les riches. Après avoir rempli une mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, il revint à la Convention, et demanda que les troupes employées à l'intérieur marchassent sans délai aux frontières et que tous les citoyens de vingt à trente ans fussent mis en réquisition. Le 5 septembre, il soutint la demande faite par les sections de la formation d'une armée révolutionnaire, et fit hâter la mise en jugement de Clavière et de Lebrun; le soir même, il fut nommé président de la Convention et fut adjoint au comité de salut public; quelques jours après, il défendit ce comité attaqué au sein de la Convention. Le 29, il fit décréter que le tribunal criminel extraordinaire prendrait le nom de tribunal révolutionnaire. Le 18 novembre, il proposa, au nom du comité de salut public, l'établissement d'un gouvernement provisoire révolutionnaire, et ce fut d'après son rapport que le gouvernement révolutionnaire fut organisé. Le 29 décembre, il déjoua les projets des traîtres qui proposaient d'appeler le comité de salut public comité de gouvernement. « C'est la Convention qui doit seule gouverner, » s'écria-t-il. Le 1^{er} janvier 1794, il demanda que la Convention se rendit en corps à la fête célébrée le 21 janvier en commémoration de l'exécution de Louis XVI, et il fut désigné le lendemain par le club des jacobins pour rédiger l'acte d'accusation de tous

les rois du monde. Le 14 mars, il développa, à la tribune de cette société, le plan de la conspiration formée par Hébert, et fit prêter à tous les membres le serment de punir tous les conspirateurs. Jusque-là Billaud-Varennes avait constamment marché avec Robespierre, jusque-là il avait compris comme son collègue le gouvernement révolutionnaire; mais, effrayé d'une phrase échappée à Maximilien et qui semblait l'accuser de trahison, il crut qu'il était menacé et se joignit aux ennemis de ce député. Ce fut lui qui, le 8 thermidor, attaqua Robespierre avec le plus d'animosité, et qui, le lendemain, contribua le plus à le faire décréter d'accusation. Six jours après, il se retira du comité de salut public. Dénoncé le 28 août par Lecointre, de Versailles, il fut mis hors de cause, et sa conduite fut approuvée. Legendre prit encore la parole contre lui au 30 octobre; mais cette nouvelle attaque échoua comme la première. Jusqu'au 4 novembre, Billaud-Varennes garda le silence; mais alors, indigné de la marche contre-révolutionnaire de la Convention, il éclata à la tribune des jacobins, et dit que le temps était venu d'écraser les scélérats qui perdaient la république. Son discours produisit une grande sensation; et, le lendemain, il fut accusé à la Convention d'avoir excité le peuple contre l'Assemblée; il repoussa cette inculpation, en avouant toutefois qu'il désapprouvait le système de modérantisme nouvellement adopté. Cependant, après s'être défendu avec talent contre les *réacteurs* thermidoriens, il fut enfin décrété d'accusation, le 12 germinal an III, avec Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier, sur un rapport présenté au nom de la commission des vingt-et-un (*). Il fut arrêté le lendemain, et condamné à la déportation le 1^{er} avril 1795. Le décret qui le déportait fut rapporté lors des journées de prairial (voyez ce mot), et la Convention ordonna que Billaud fût traduit devant le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure;

(*) Voyez ce mot.

mais il était déjà embarqué pour Cayenne. En y arrivant, il fut transporté dans l'intérieur du pays, et il resta pendant vingt ans à Synnamari. Il parvint à s'enfuir, en 1816, et se réfugia au Port-au-Prince, dans la république de Haïti, dont le président, Péthion, le traita avec égard, et lui fit une pension qu'il toucha jusqu'à sa mort, arrivée en 1819. Billaud-Varennes avait une puissante énergie et beaucoup de talent; il suffit pour s'en convaincre de lire les deux rapports qu'il fit sur le *mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire, et sur la théorie du gouvernement démocratique*. Ses collègues le regardaient comme un homme doué de grands moyens; mais il commit une faute qui perdit la république en s'associant aux thermidoriens; et il est permis de croire que s'il ne s'était pas séparé de Robespierre, les *corrompus* de la Convention n'eussent pas alors triomphé. Sa probité politique fut un instant compromise dans la pensée de Robespierre par des lettres trouvées sur des officiers espagnols tués au siège de Toulon, et dans lesquelles on disait que Billaud-Varennes entretenait une correspondance avec l'Espagne; mais nous croyons que ces lettres avaient été fabriquées comme tant d'autres par les ennemis de la révolution. Les paroles de Billaud-Varennes dans son exil nous confirment dans cette opinion. « Je souffre justement, disait-il, car j'ai versé le sang humain; mais si j'étais encore dans les mêmes circonstances, je voudrais remplir la même carrière. Appelé à combattre pour la république, j'ai fait mon devoir. Je savais bien qu'on ne peut pas gouverner un État en révolution comme dans un temps calme. Il fallait employer des moyens extrêmes, et je me suis dévoué. Il y en a qui ont donné leur vie; j'ai fait plus, j'ai donné mon nom. J'ai permis de

« douter de ce que j'étais; la postérité « même ne me rendra pas justice. J'en « ai plus de mérite et de gloire à mes « propres yeux. » L'homme qui supporta avec courage les douleurs de l'exil et qui prononça de telles paroles ne peut avoir été un traître; il put se tromper sur les moyens d'exécution, mais il ne se proposa pour but que l'indépendance et le salut de sa patrie. Billaud-Varennes avait publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont on peut voir la liste dans l'article que lui ont consacré les auteurs de la *Biographie universelle*.

BILLAUT (Adam), plus connu sous le nom de *maître Adam*, naquit à Nevers et y exerça la profession de menuisier. Les chansons qu'il composait, en maniant le rabot, firent du bruit dans la province, et lui valurent la protection des princes de Gonzague, qui venaient de temps en temps visiter leur duché. Dans un voyage qu'il fit ensuite à Paris pour un procès, il adressa au cardinal de Richelieu une ode qui fut admirée, et le cardinal lui donna une pension. Encouragé par ce succès, maître Adam dédia des vers à tous les grands personnages de l'époque. Il louait et demandait sans pudeur : on ne lui refusait rien. Il fut comblé d'éloges et de pensions, et reçut le surnom de *Virgile au rabot*. Sa vogue fut telle, que le grand Corneille lui-même composa un sonnet en son honneur. Malgré la faiblesse des compositions de maître Adam, l'admiration que ses contemporains eurent pour lui ne doit point étonner, si l'on songe que le goût n'était pas sévère à cette époque, et que la profession de l'auteur était une singularité qui faisait valoir ses vers. D'ailleurs, au milieu de ses incorrections et de ses fautes de goût, il a quelquefois de l'esprit et de la verve. Il a composé trois recueils, les *Cherilles*, le *îlebrequin* et le *Rabot*. Maître Adam mourut à Nevers, en 1662.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

Pages.		Pages.		Pages.	
1	Isalon (affaire de).	21	Bail (Charles-Jos.).	46	Ballanche.
3	labeuf (Émile).	22	Baillon-le-Pin.	ibid.	Balland (Ch.-André)
1	— (François-Noël).	ibid.	Baille.	ibid.	— (Antoine).
3	labey.	23	Baillées des Rosés.	47	— (N.).
ibid.	labia.	ibid.	Baillet (Adrien).	ibid.	Ballard.
4	labinet.	ibid.	Bailloul.	ibid.	Balleroy.
ibid.	labouvistes.	23	Bailleul (le).	ibid.	Ballet.
ibid.	laby.	ibid.	Bailleul (N.).	48	Ballet (Jean).
ibid.	lacaudas.	ibid.	— (Jacques-Charles).	49	Balleydier.
ibid.	accalauréat.	ibid.	Balli, bailliage.	ibid.	Ballin (orfèvre).
ibid.	acciochi.	28	— de l'arsenal.	ibid.	Ballois.
ibid.	ach.	29	— de l'aval.	ibid.	Ballon.
5	achaumont (Lecoigneux de).	ibid.	— de l'annont.	ibid.	Ballue.
ibid.	— (le Petit de).	ibid.	— de la barre.	ibid.	Bally.
ibid.	ache.	ibid.	— du palais.	ibid.	Balmain.
6	achelier.	ibid.	— de robe longue.	ibid.	Balon.
ibid.	achelier (chevalier).	ibid.	— de robe courte.	ibid.	Balsou.
7	achelier (J.-J.).	ibid.	— de Malte.	ibid.	Balthazar.
ibid.	— (J.-M.).	ibid.	Baillon (Emmanuel).	ibid.	Baluzar.
ibid.	— (Nicolas).	ibid.	Baillot (Pierre).	ibid.	Baluz (le).
ibid.	achelot.	30	Baillon (médecin).	ibid.	Baluze.
ibid.	achelot d'Ambille.	ibid.	— (R. M.).	30	Balzac.
ibid.	acheu.	ibid.	— de Juilly.	ibid.	— (Jean-Louis de).
8	acher (Fr.-Marie).	31	— (Nicolas).	ibid.	— (Honoré de).
ibid.	— (N.).	ibid.	— (sergent).	54	Baize.
ibid.	achet de Mexiriac.	ibid.	— (Sylvain).	55	Bamberg.
9	acimets.	ibid.	Bain.	ibid.	Ban et arrière-ban.
ibid.	acier d'Alba.	32	Bains.	ibid.	Ban de la Roche.
10	aco de la Chapelle.	ibid.	Bains (Lorraine).	60	Banalité.
ibid.	acon (Alex.-Math.).	33	Bains (fort).	ibid.	Bancal (Henri).
ibid.	— (N.).	ibid.	Bainville.	62	Bande noire.
ibid.	acourt.	ibid.	Baionnette (fort).	ibid.	Bandes militaires.
ibid.	acquet.	ibid.	Baionnette.	64	Bandouillers.
11	adjoz (paix de).	35	Baise-mains.	ibid.	Bancias.
ibid.	— (prise de).	ibid.	Baiser.	ibid.	Banier.
12	adnod.	ibid.	Bajules.	ibid.	Banlieues.
13	ade (traité de).	37	Bal.	ibid.	Bannelier.
ibid.	— (grande-duchesse de).	ibid.	Baladins.	65	Bannerets (chevaliers).
14	aden (combat de).	ibid.	Balafré (le).	ibid.	Bannière de France.
ibid.	dyer.	38	Balanche.	66	Bannières.
ibid.	donvillers.	ibid.	Balandras.	ibid.	Bannissement.
ibid.	duel.	ibid.	Balarus.	68	Banos (combat du col de).
ibid.	er.	ibid.	Balay.	69	Banque de France.
16	gandes.	ibid.	Balbâtre (organiste).	75	Banque des départements.
ibid.	get	38	Balbigny.	ibid.	Banques nationales.
ibid.	gnères.	ibid.	Balderic.	ibid.	Banqueroute.
ibid.	— de Luchon.	38	— (le Rouge).	76	— publique.
18	gnés.	ibid.	Bale (traité de).	78	Banquiers.
ibid.	gnoles.	39	Balcars (les).	79	Banquiers expéditionnaires.
ibid.	gnolet.	41	Balechou, gravure.	ibid.	Bans de fauchaison, de mois-
ibid.	gnols.	ibid.	Baleine (pêche de la).	ibid.	son et de vendange.
ibid.	got.	42	Balesens (Jean).	ibid.	Bans de mariage.
ibid.	gue (jeu de).	ibid.	Balguerie.	80	Banyuls-la-Meizo.
ibid.	hut.	43	Balincourt.	82	Baour-Lormian.
20	if.	ibid.	Balistique.	ibid.	Bapaume.
ibid.	ignoux.	44	Balivet (N.).	82	Baphomète.
21	igorry.	ibid.	Balla (Antoine).	ibid.	Baptême du tropique.
ibid.	li.	ibid.	Ballade.	ibid.	Baptiste.
		45	Ballainvillers.	ibid.	Baptiste aîné.
				83	Baptiste cadet.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Bass-relief du Tombeau de Lucius Rémus.

	Pages.		Pages.		Pages.
Bertrandi (famille).	475	Benchot (A.-Jean-Quentin).	489	Bidassea.	ibid.
Bertrams Clerc.	476	Bendant (F. S.).	ibid.	Bidestroff.	ibid.
Bertrude.	ibid.	Begnoit (Arthur, comte).	ibid.	Bidué.	ibid.
Bérnils (Pierre).	ibid.	Begnoit (Jacq.-Cl., comte).	490	Bienaimé (Pierre-Théodore).	ibid.
Bervic (J.-Guil. Balvay, dit).	478	Beurés (Denis).	491	Bienaimé (Pierre-François).	ibid.
Beryvic (Jacques-Fitz-James, duc de).	ibid.	Beurey.	ibid.	Bien public (ligue de).	ibid.
Berville (Saint-Albin).	479	Beurnonville (Pierre-Riel, comte de).	ibid.	Bienfaisance publique.	ibid.
Berze ou Berzil (Hugues de).	ibid.	Beurrier (Louis).	492	Biens ecclésiastiques.	ibid.
Besançon.	ibid.	Beurrier (Vincent-Toussaint).	ibid.	Biens nationaux.	ibid.
Besançon (prise de).	480	Beuvron.	ibid.	Biens privés du roi.	ibid.
Besant (monnaie).	ibid.	Beuzeville-sur-le-Vay.	ibid.	Bierre-les-Semur.	ibid.
Besant (terme de blason).	482	Bévy (Dom Charles-Joseph).	ibid.	Biesme (affaire de la cité de).	ibid.
Bessard (Jean-Baptiste).	ibid.	Bexon (Gabriel - Léopold-Charles-Amé).	493	Biet (Antoine).	ibid.
Besiers (Michel).	ibid.	Bexon (Scipion-Jérôme).	ibid.	Biet (René).	ibid.
Besly (Jean).	ibid.	Beys (Charles de).	ibid.	Biet (Laurent).	ibid.
Besnard (François-Joseph).	ibid.	Beys (Gilles).	ibid.	Bièvre (Maréchal, marq. de).	ibid.
Besne ou Béme.	ibid.	Beysser (Jean-Michel).	ibid.	Bièvre.	ibid.
Besnier (Pierre).	483	Beytz (Joseph-François de).	494	Biez (Oudart de).	ibid.
Besolgne (Jérôme).	ibid.	Bézar (François-Simon).	ibid.	Bigerri ou Biggerriens.	ibid.
Besplas (Joseph-Marie-Anne Gros de).	ibid.	Béze (Théodore de).	495	Bignon (A.).	ibid.
Besse (Guillaume).	484	Bezenval (P.-Vict., baron de).	497	Bigne (Gace de la).	ibid.
Besé ou Besset (Henri de).	ibid.	Béziers.	498	Bigne (Marguerite de la).	ibid.
Besse (Jean de).	ibid.	Bezons (Armand Bazin de).	500	Bignicourt (Simon de).	ibid.
Besse (Pierre de).	ibid.	Bezons (Claude Bazin, seigneur de).	501	Bignon (Jérôme).	ibid.
Bessières (Jean-Baptiste).	ibid.	Bezous (Jacques Bazin, seigneur de).	ibid.	Bignon (Jean Paul).	ibid.
Bessin.	485	Bezout (Étienne).	ibid.	Bignon (Louis-F.-Edouard).	ibid.
Bessin (dom Guillaume).	ibid.	Bianchini.	ibid.	Bignonnet (Jean-Adrien).	ibid.
Bessou (Alexandre).	ibid.	Biard (Pierre).	ibid.	Bigorre.	ibid.
Besson (Jacques).	ibid.	Biauzat (Gaultier de).	502	Bigot (Emery).	ibid.
Besson (Joseph).	ibid.	Bibens ou Portes de Fer.	503	Bigot (Guillaume).	ibid.
Betencourt (P.-Louis-Jos. de).	486	Biberach.	ibid.	Bigot de Premaures (François-Julien-Jean).	ibid.
Béthencourt ou Béancourt.	ibid.	Biberach (batailles de).	ibid.	Bigot (madame).	ibid.
Béthencourt (Jean de).	ibid.	Bibliographie.	ibid.	Bilain (Antoine).	ibid.
Béthisac (Jean).	ibid.	Bibliothèques.	504	Bihao (combat et prise de).	ibid.
Béthisy.	ibid.	Bibona ou Divona.	533	Bihon (Jean-Jos.-Frédéric).	ibid.
Béthisy (famille de).	487	Bibracte.	ibid.	Billard (Claude).	ibid.
Béthléem ou Pantemor.	ibid.	Bicêtre.	ibid.	Billard (Charles-Michel).	ibid.
Béthune.	ibid.	Bichat (Marie-Fr.-Xavier).	534	Billard (Étienne).	ibid.
Béthune ou Charrois-Béthune.	ibid.	Bicoque (bataille de la).	535	Billard (Pierre).	ibid.
Béthune (maison de).	ibid.			Billaud-Varennes (Jean-Nicolas).	ibid.
Bou.	489			Billaut (Adam).	ibid.

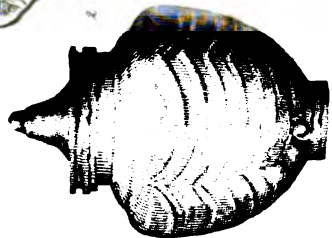
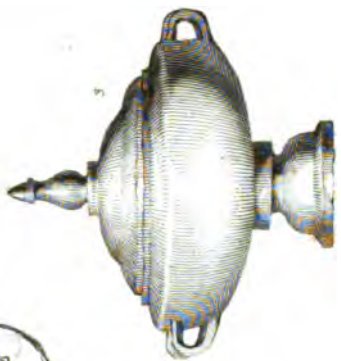
FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

ERRATA.

Pag. 37, ligne 3, BALANCRE, lisez : BALANCHE.

Pag. 220, ligne 38, lisez : Quelques-unes de ses parties.

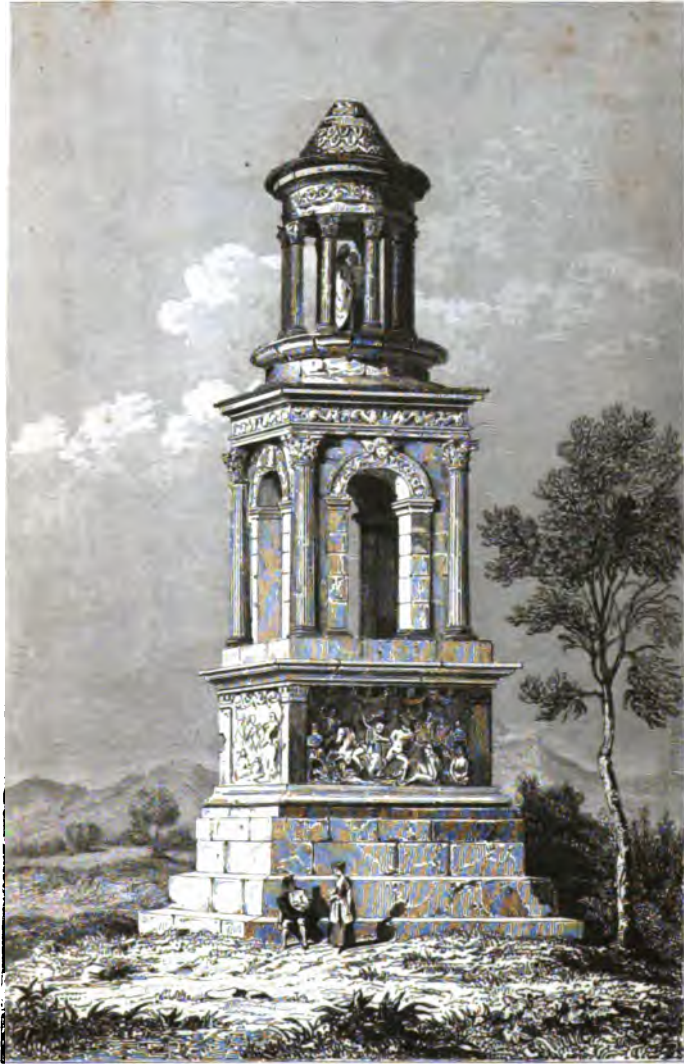
Pag. 253, ligne 42, Supprimez : Il est mort il y a quelques années.



L O N E S

1. Medaille d'or de Philippe le Roi de France & Louis le Grand de France

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



L'œuvre de Rome

Tombes de Saint Romanus
(en Provence)

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

FRANCE (Monuments Romains)



Bibliothèque de l'Université de Paris (Reni)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

FRANCE (Monument Romain)



Bas-relief du Tribunal de l'Académie de Rome.

THE NEW YORK
LIBRARY

FRANCE. (Monuments Romains)

44



Bas-relief du Tombeau de Saint-Rome

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

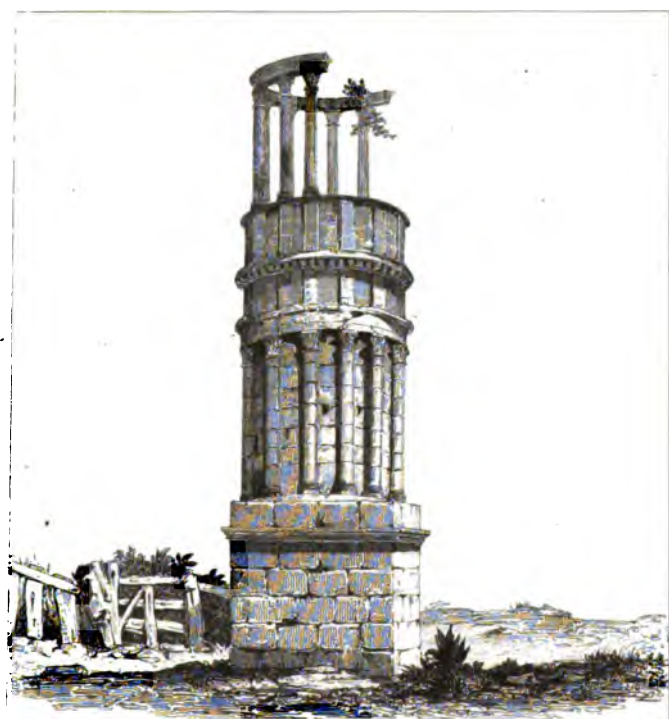
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Bas-relief du Tombeau de J. Nomi.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



L'ÉPIQUE

Tombeau qui se trouve dans le Cour du Palais de Justice à Paris

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



L. J. B. J. B.

Tour Magne à Nîmes.

THE NEW
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



L'éditeur de la

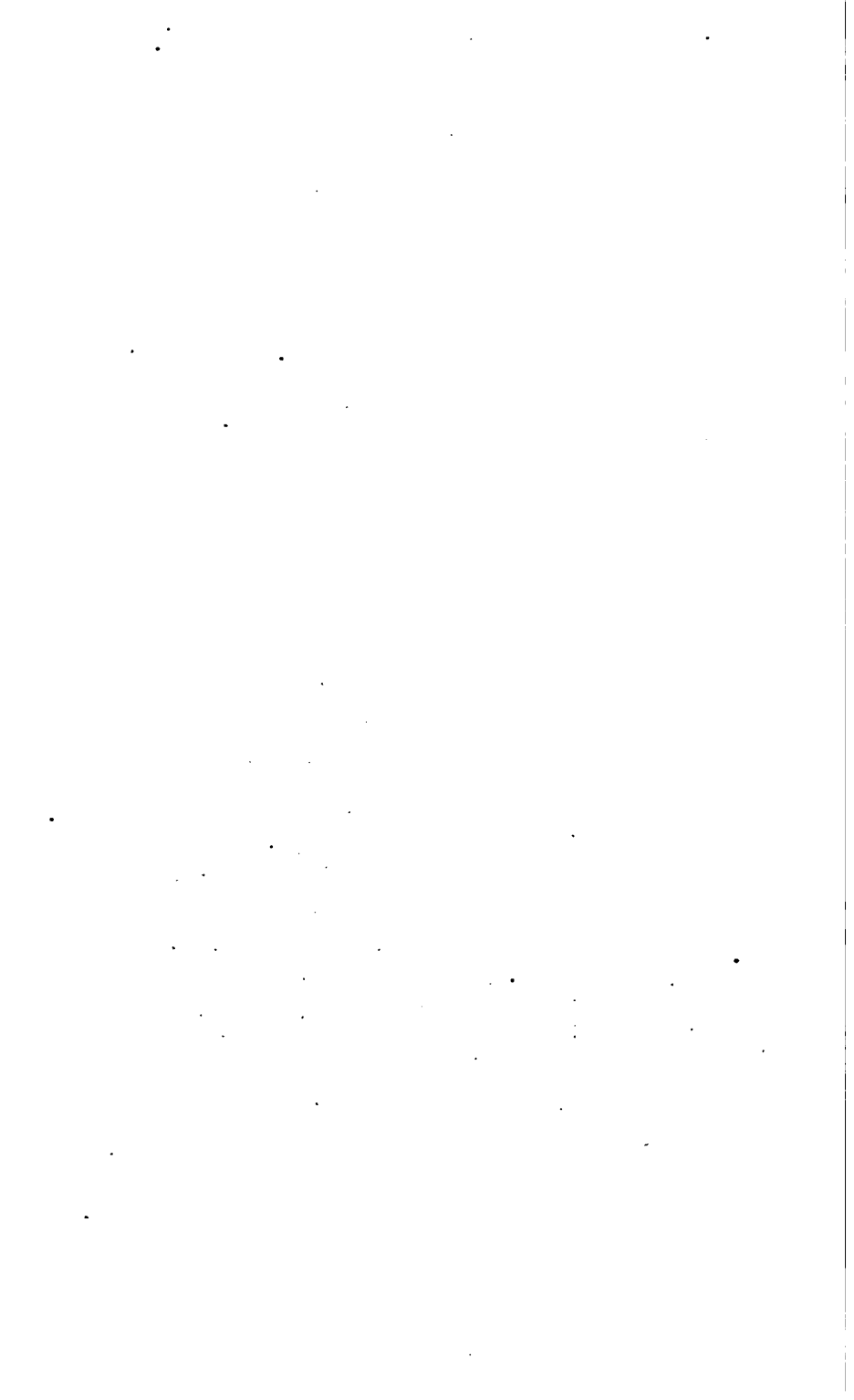
Tombau près de Lyons

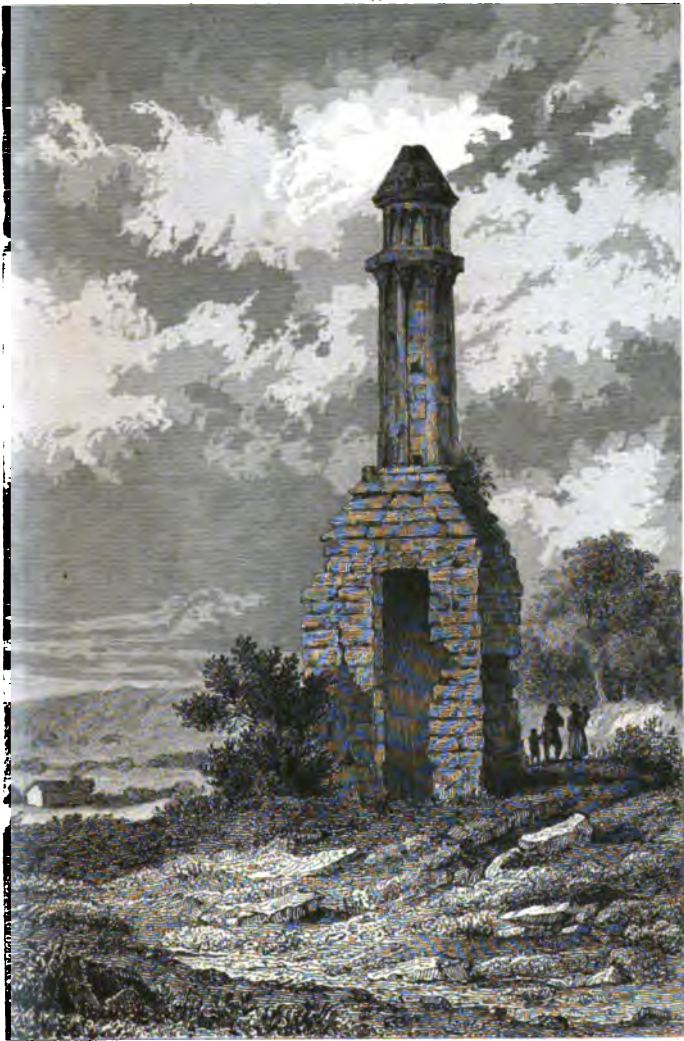
THE
1901
ARTS AND CRAFTS AND
TECHNICAL EDUCATION.



L. M. B. B. B.

Tombeau à Tursun.

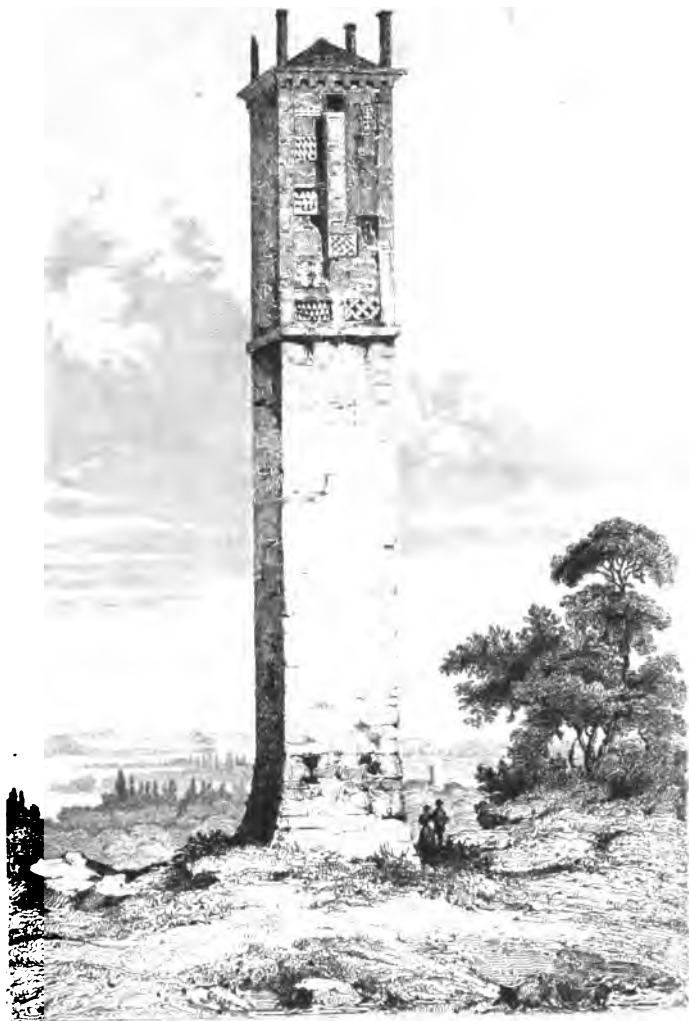




LAMBERT, DEL.

La grande cheminée près Vézère.

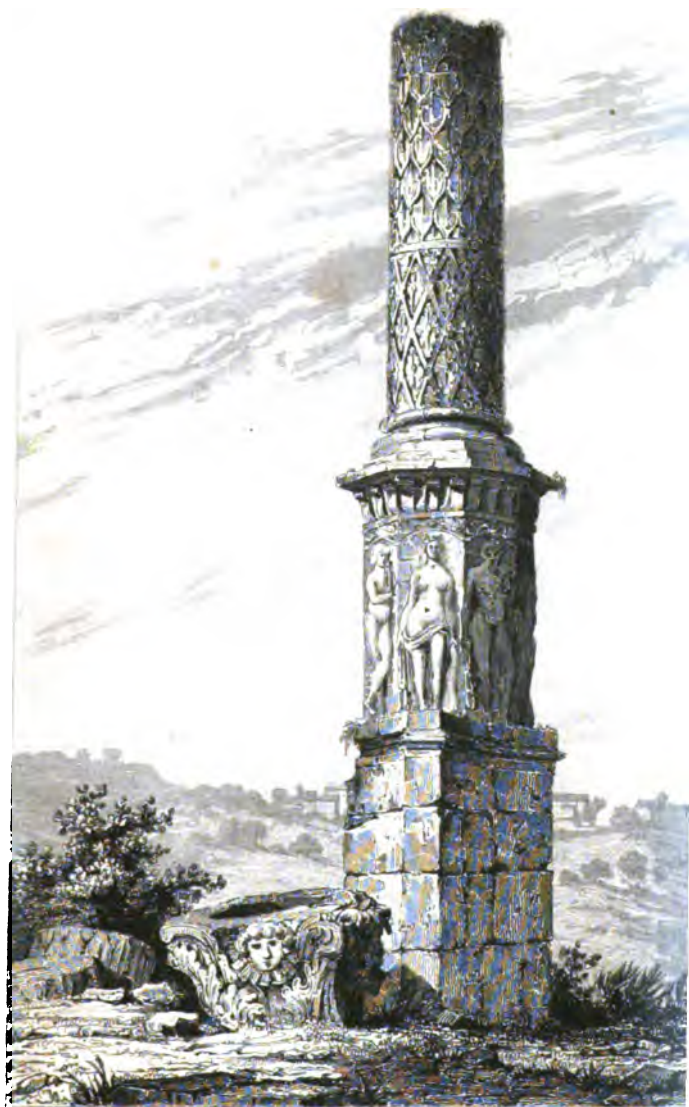
THE
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



La pile Cing

La pile Cing d'Haris

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Colonne près de Capua.

THE
PUBLIC

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Bas-relief du tombeau de Trajan à Rome.

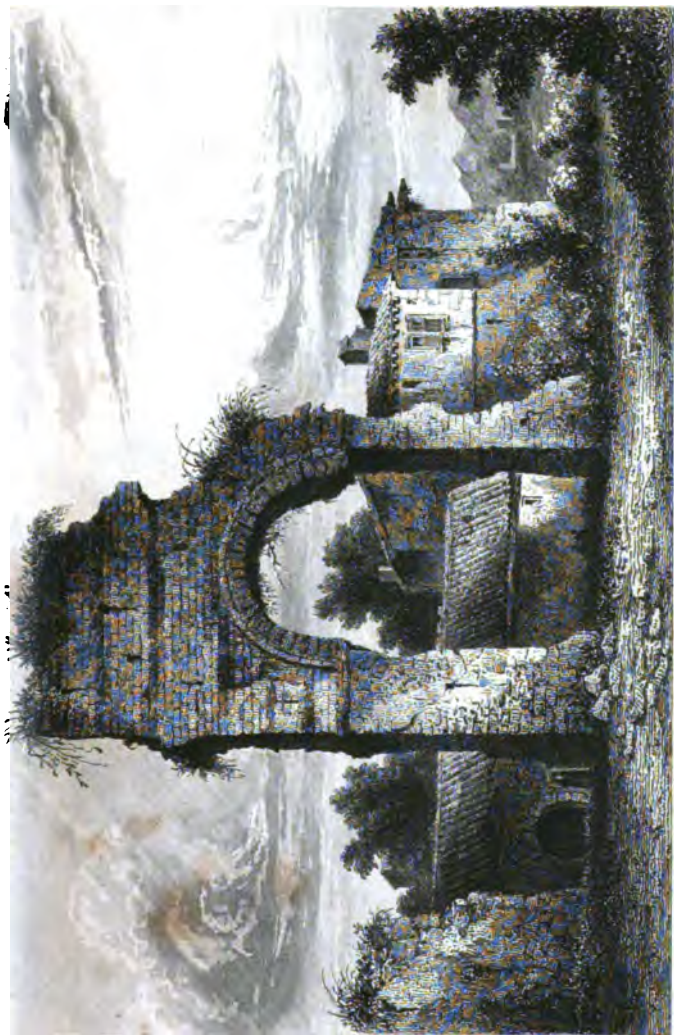
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Francesco Mammatti's Escamotage

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Château de la Chapelle

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



J. THOMAS del.

J. LEVASSIER sculp.

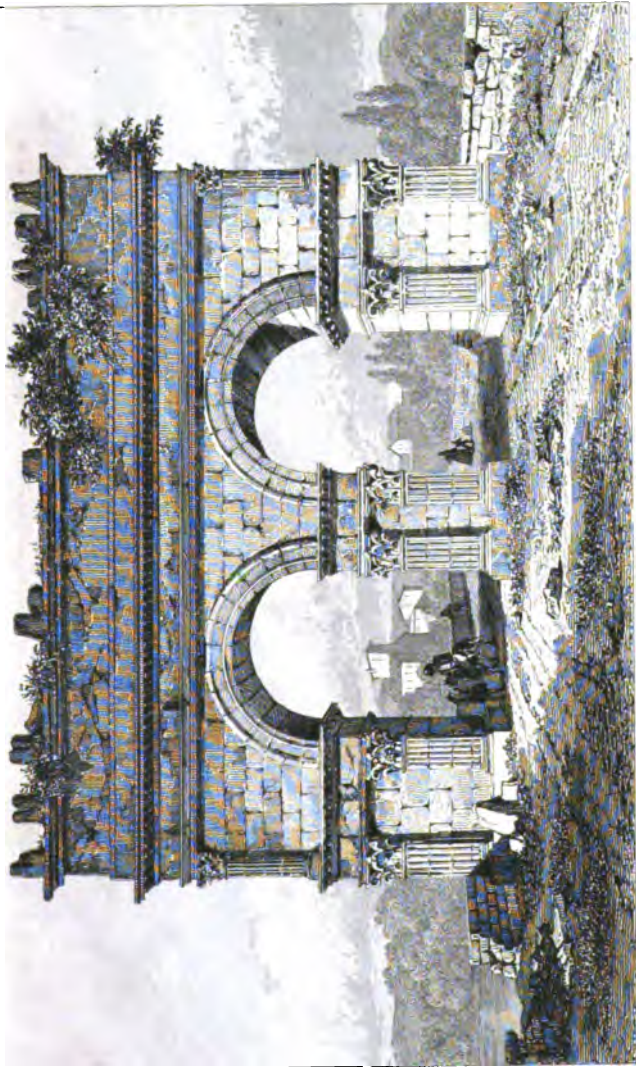
R. BARRÉ H.

Arc de Triomphe et Pont de Suintes

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

FRANCE (Monument Fomosa)



Paris de l'Arc de Triomphe

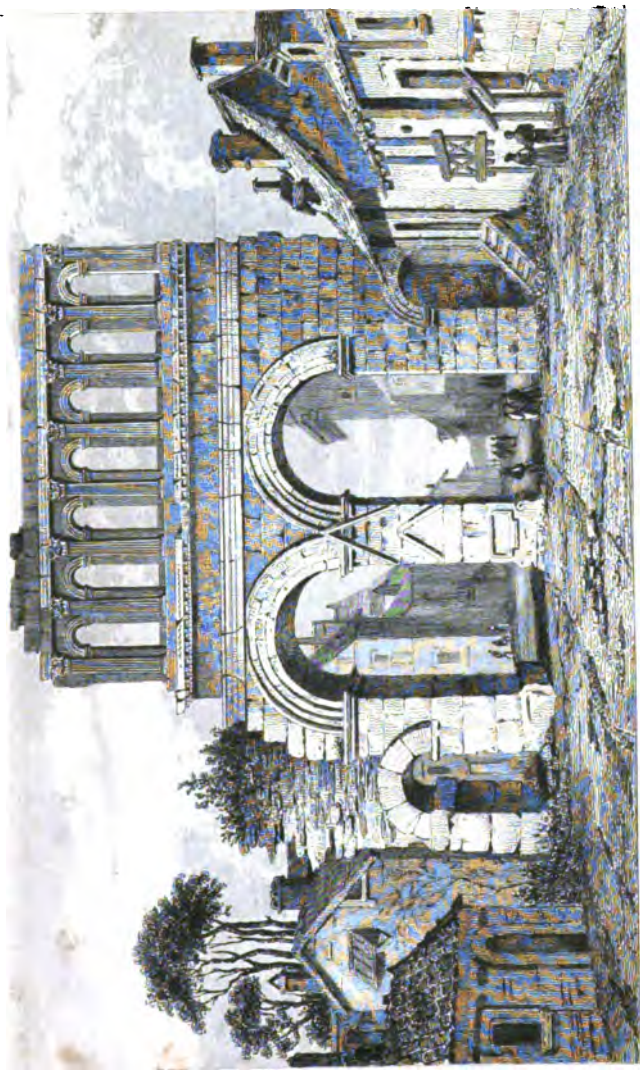
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Le Port de Saint-Chamaud
J. M. 1840

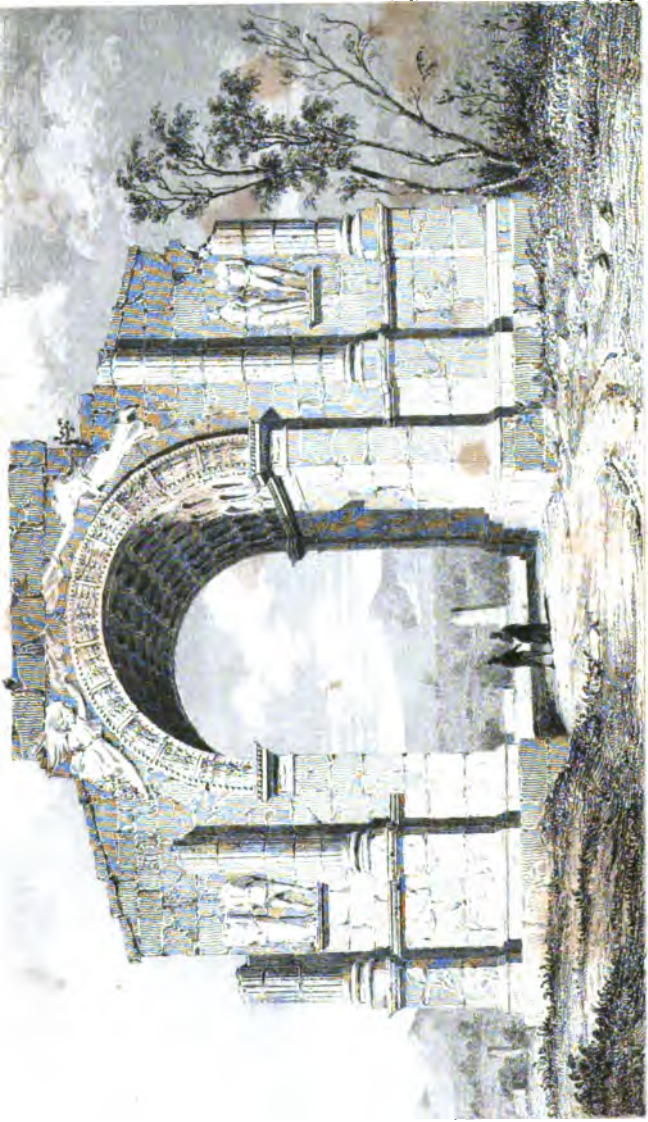
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Forum of Augustus at Rome

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



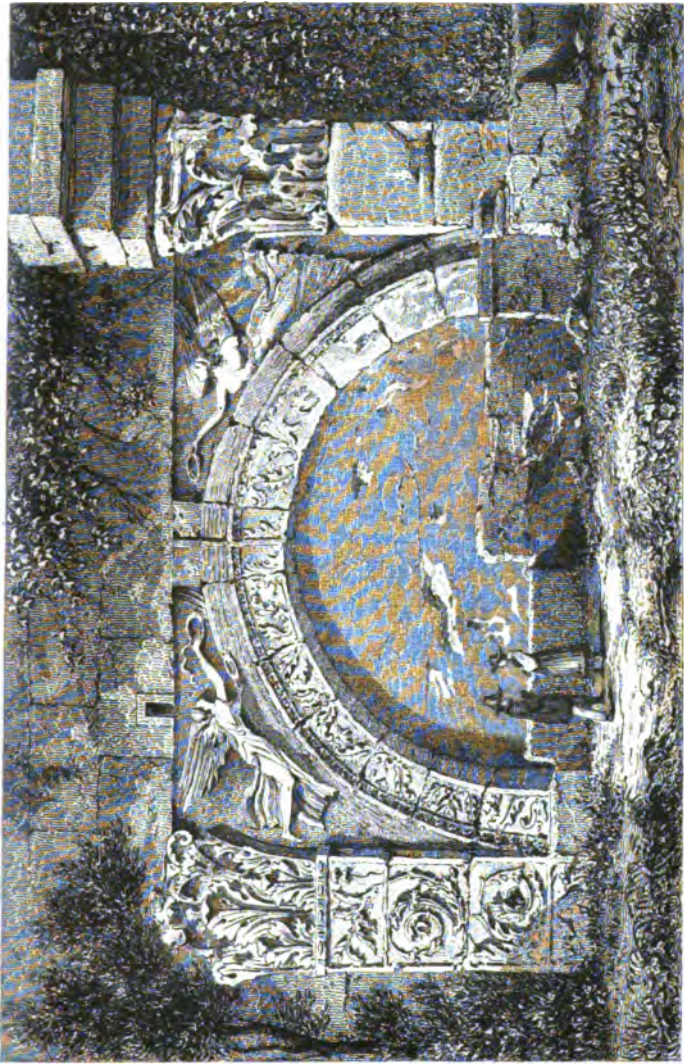
Arc de la Vierge Besencon en Provence.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



*Bas-reliefs de l'Arc de Saint-Rome
Relevés des deux sexes.*

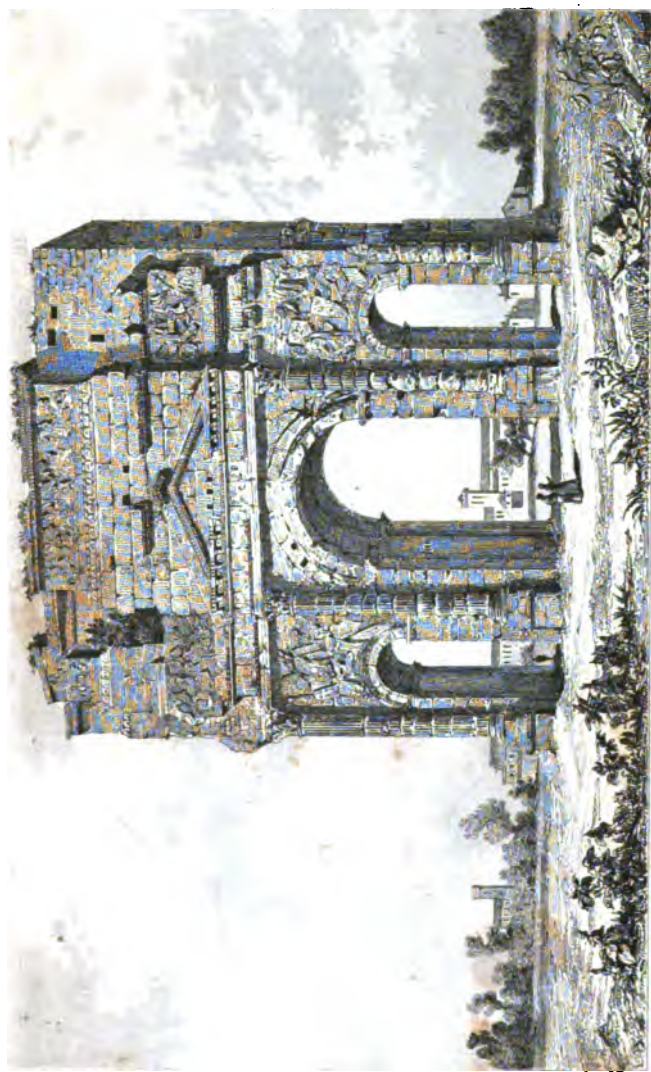
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



C. de Cavallotti

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

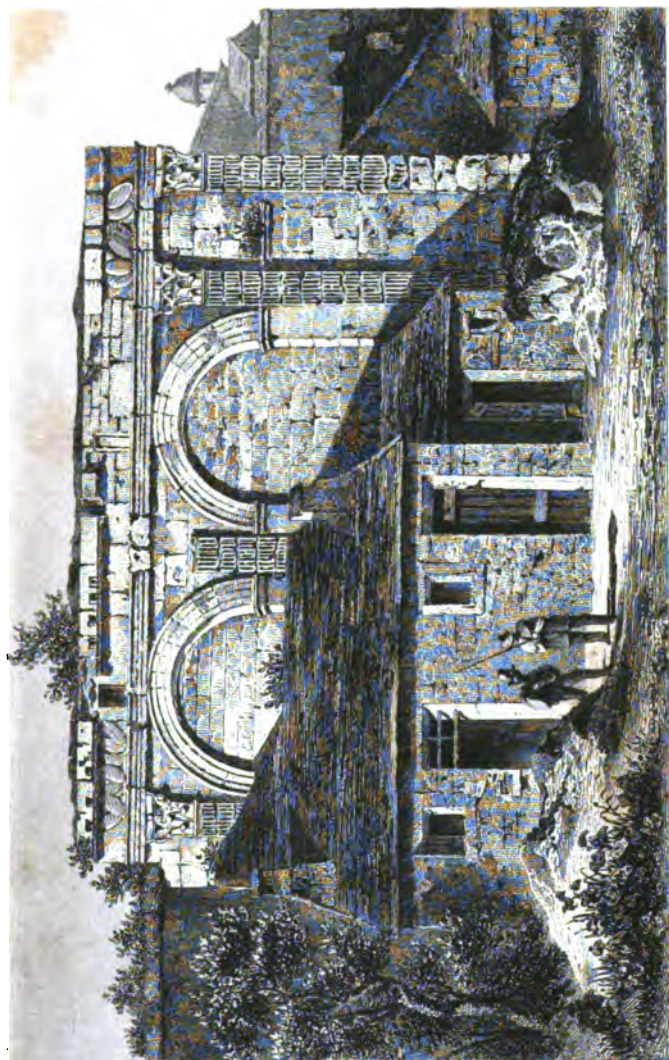
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



Site de Constantin.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASLOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



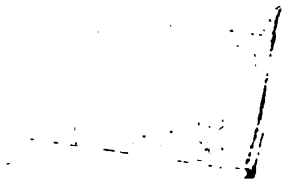
Via di Perugia.

LIBRARY OF THE
PUBLIC LIBRARY

ACTON, MASSACHUSETTS
1900



Arche de Caracalla





Porte noire à Bourges

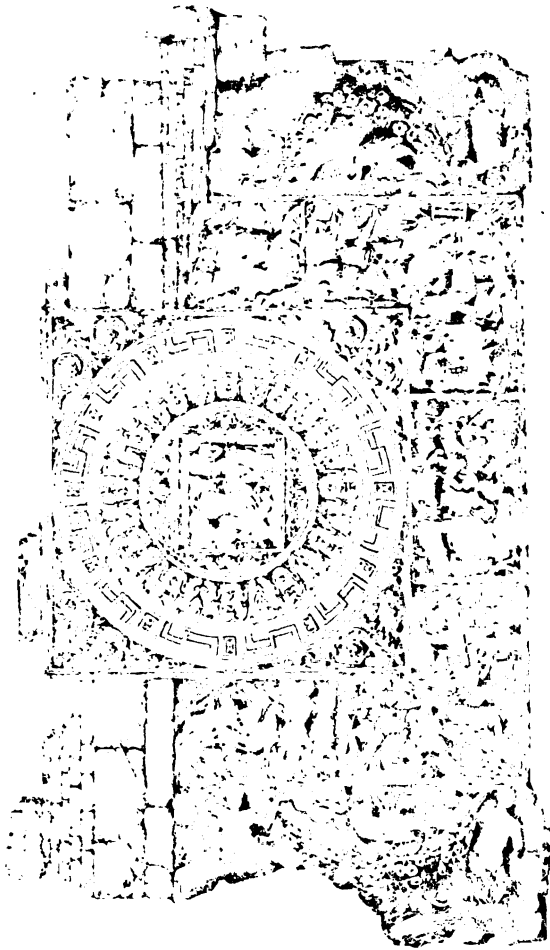
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



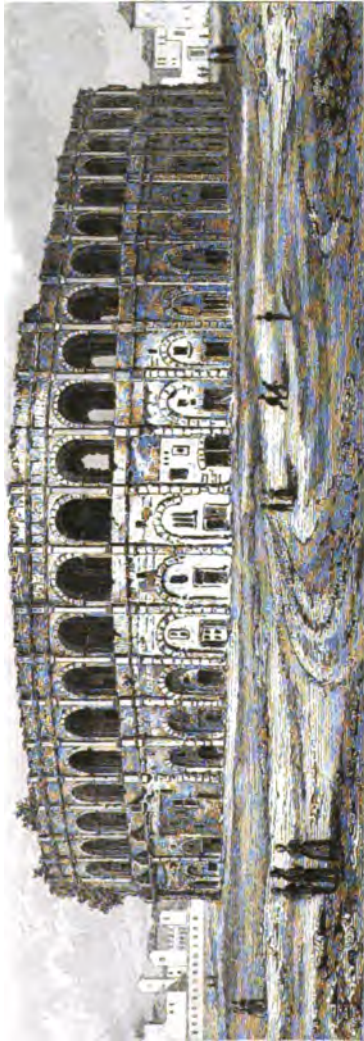
Delphi, Greece

THE
E
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



Bas-relief de l'Église des Capucins à la Croix de Picardie.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, L. T. & CO.



Colosseo di Roma.

1848

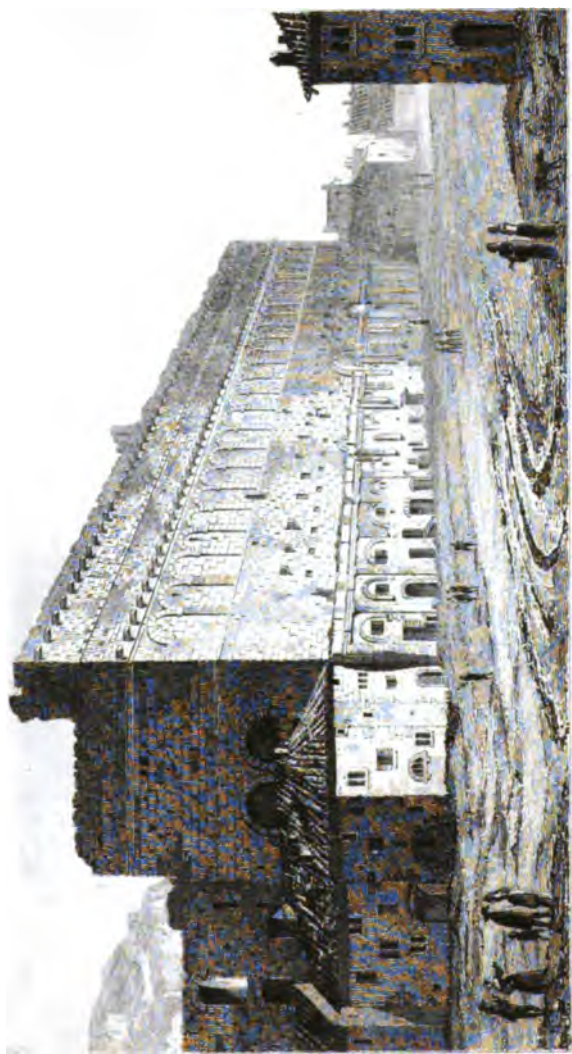
1913



Vue d'un thalys à Libourne.

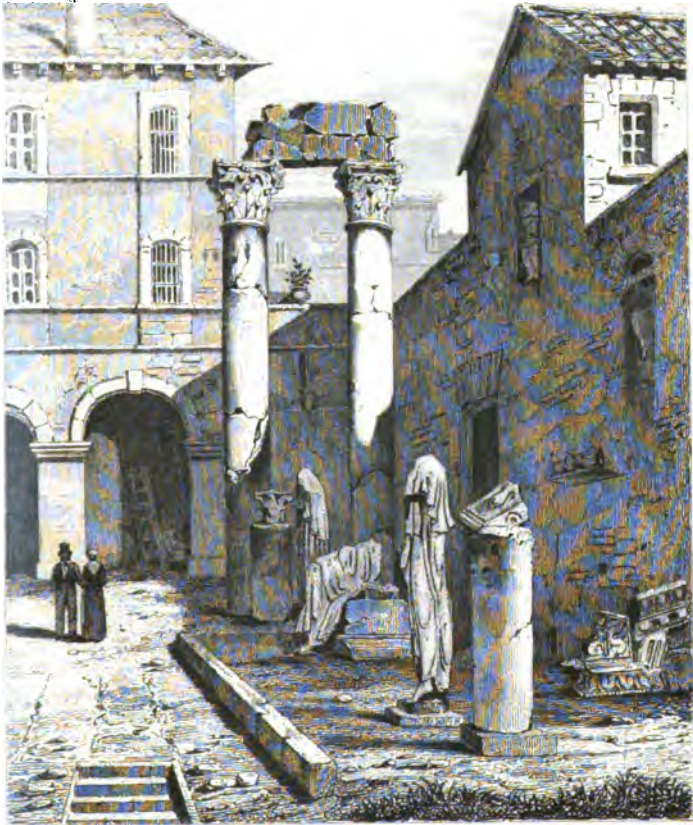
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY





Stade à Courge.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
1900



Ruines d'un Théâtre à Arles.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



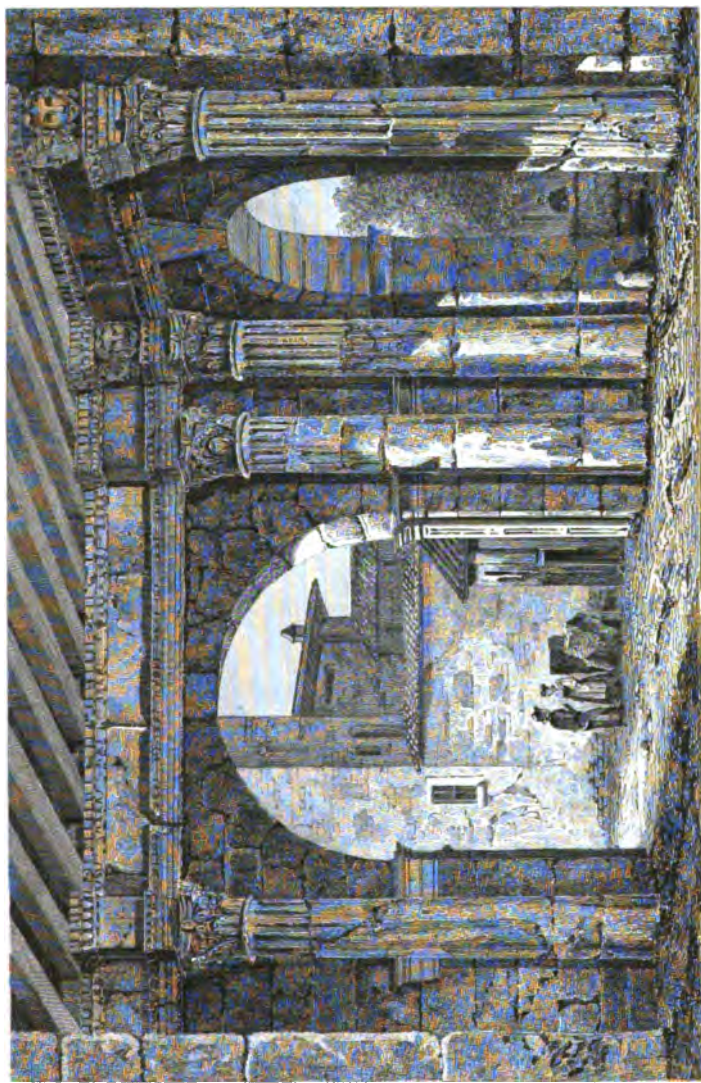
L'Amphithéâtre à Carthage.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Castel d'un Seigneur à Haume.

NEW YORK
MAY 10 1964
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Intérieur d'un Théâtre à Vienne

LEMOINE DEL.

BOULET SC.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Femmes de France

Amphithéâtre de Nîmes

Femmes de France

U.S. DEPARTMENT OF THE INTERIOR
BUREAU OF LAND MANAGEMENT
PUBLIC NOTICE
ASTORIA, OREGON AND
TILLAMOOK COUNTY, OREGON

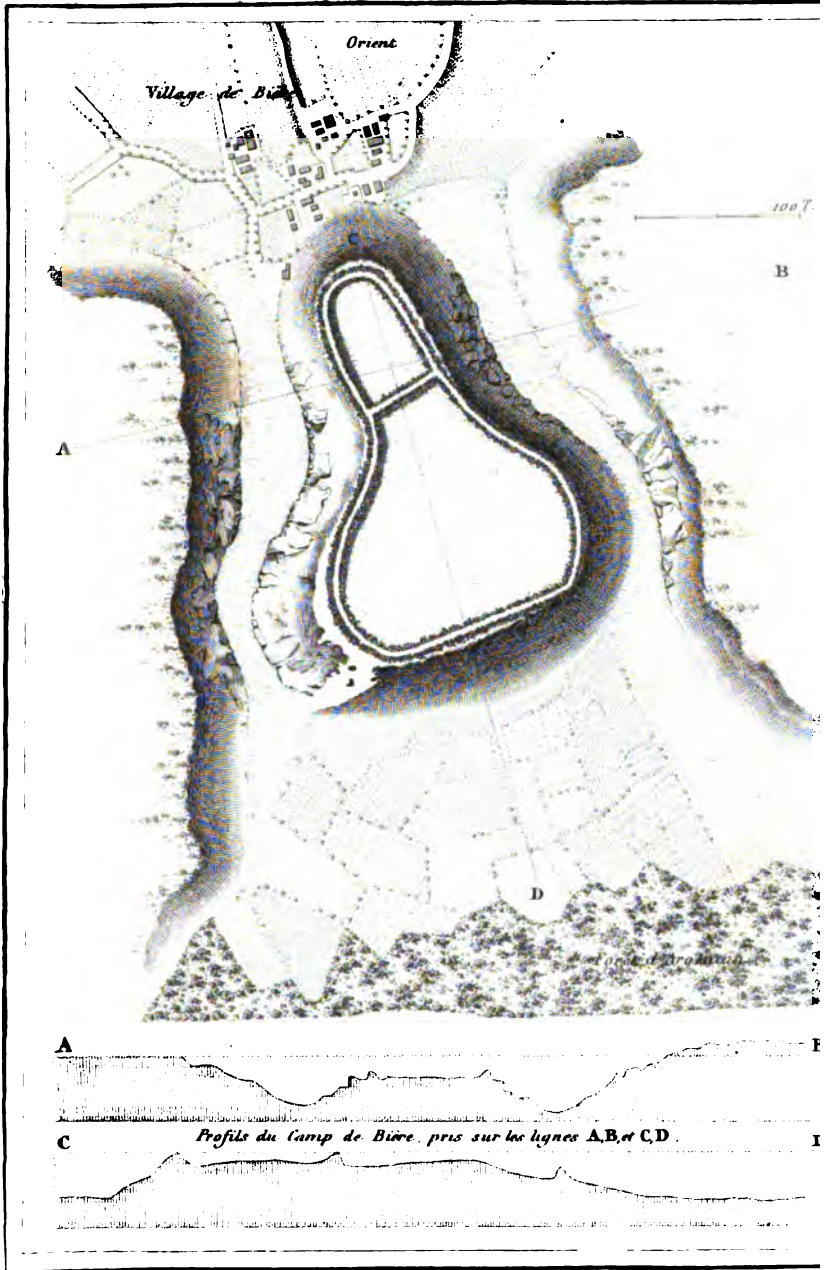


Amphitheatre de Bordeaux

Figure 21

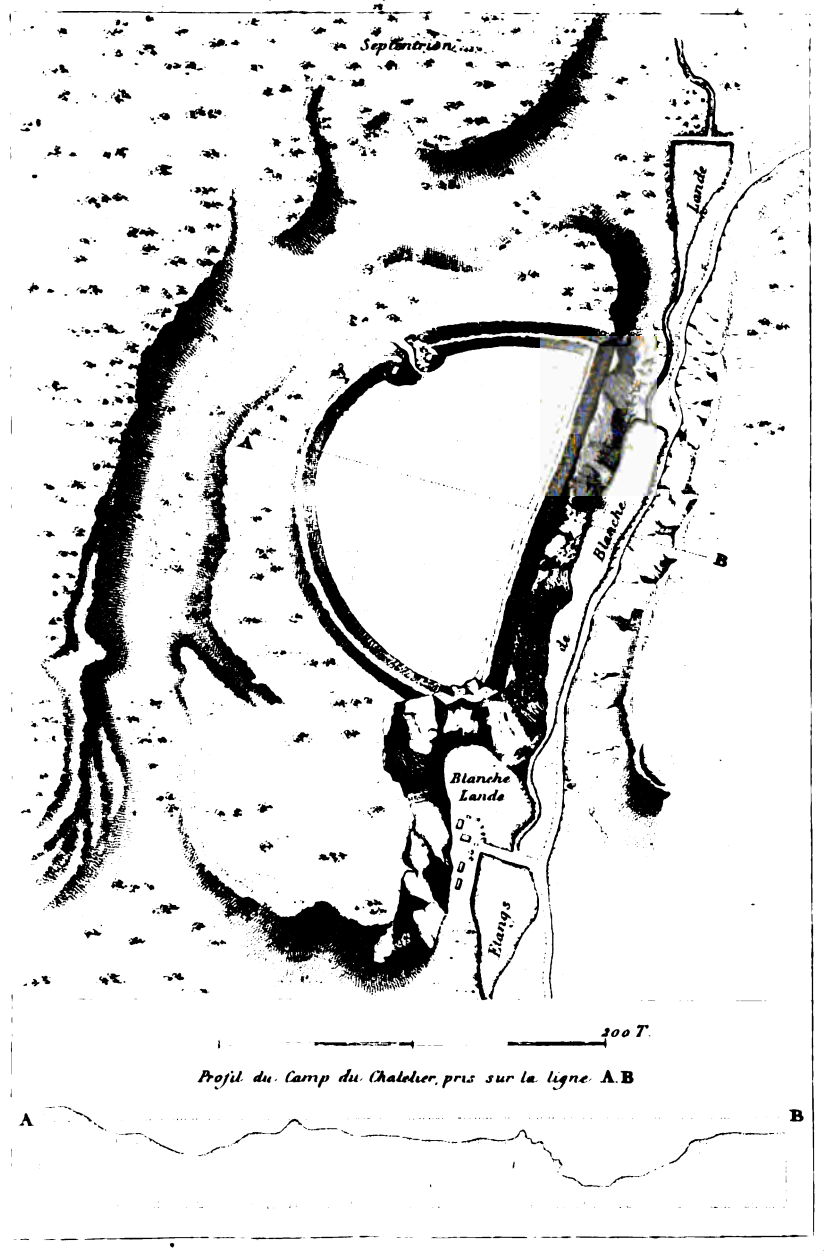
Amphitheatre de Bordeaux

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Camp Romain de Bière près d'Argentan.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

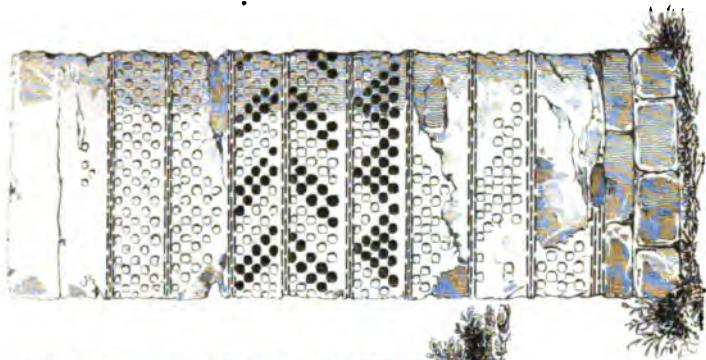
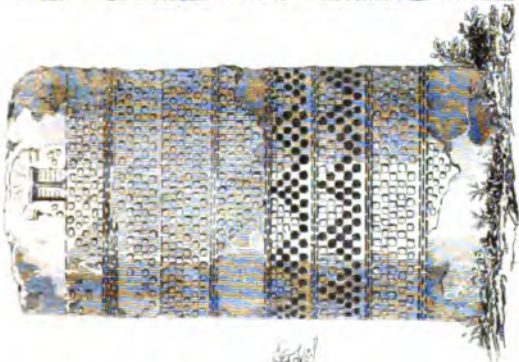
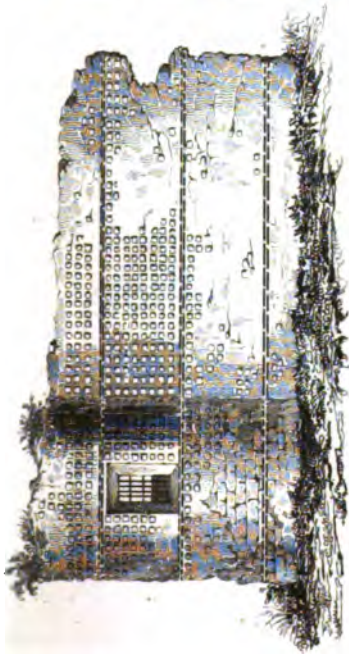


Profil du Camp du Chalcher, pris sur la ligne A.B

Camp Romain du Chalcher, près d'Argentan.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Enroules Antiques, 1. de Beauvais, 2. de Valenciennes, 3. de la Haute-Savoie.

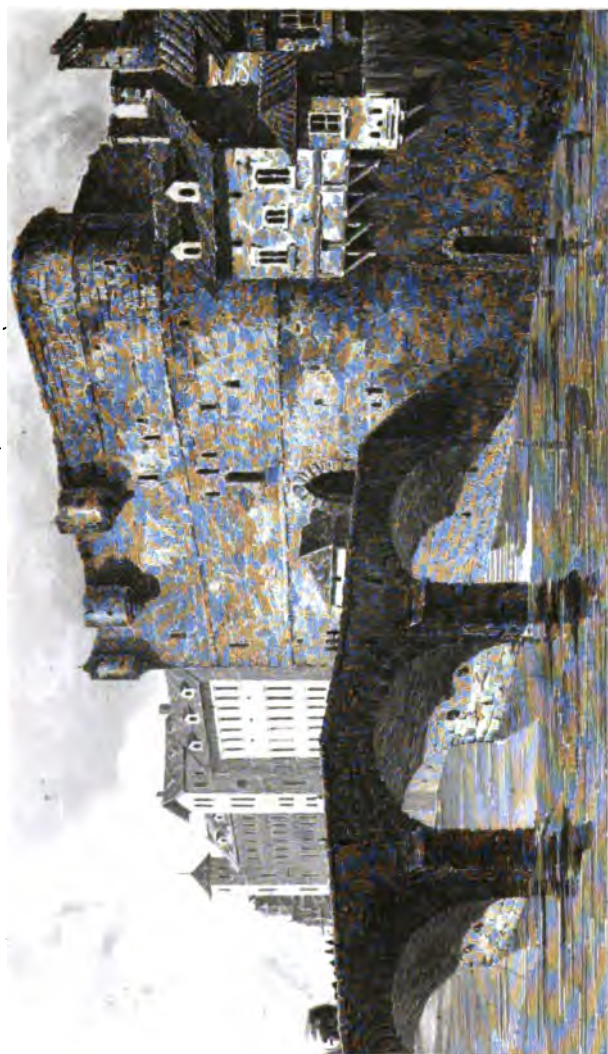
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Restes de la Citadelle de Vézère (Aurillac)

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

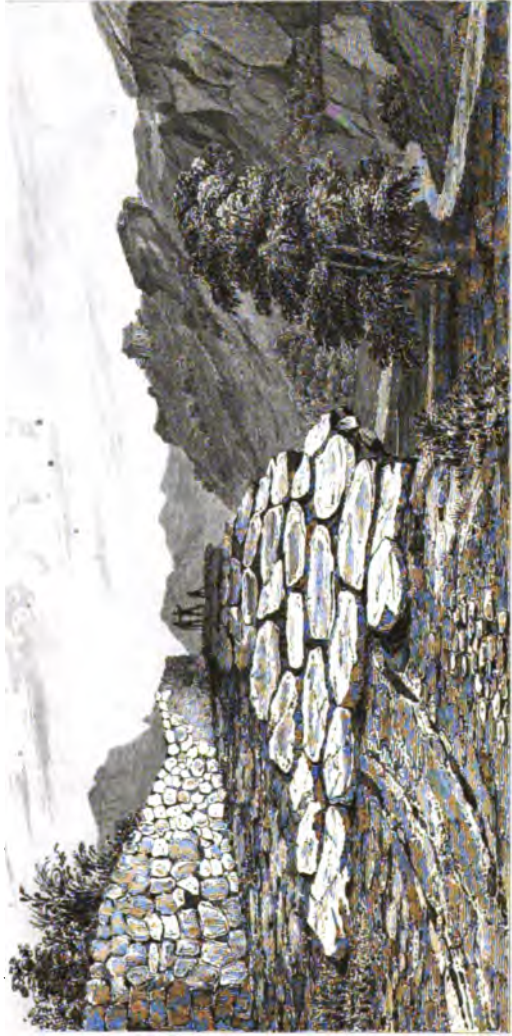
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Le pont Neuf à Paris.

1865

THE NEW
PUBLIC LIBRARY
ACTING DIRECTOR AND
ASSISTANT DIRECTORS

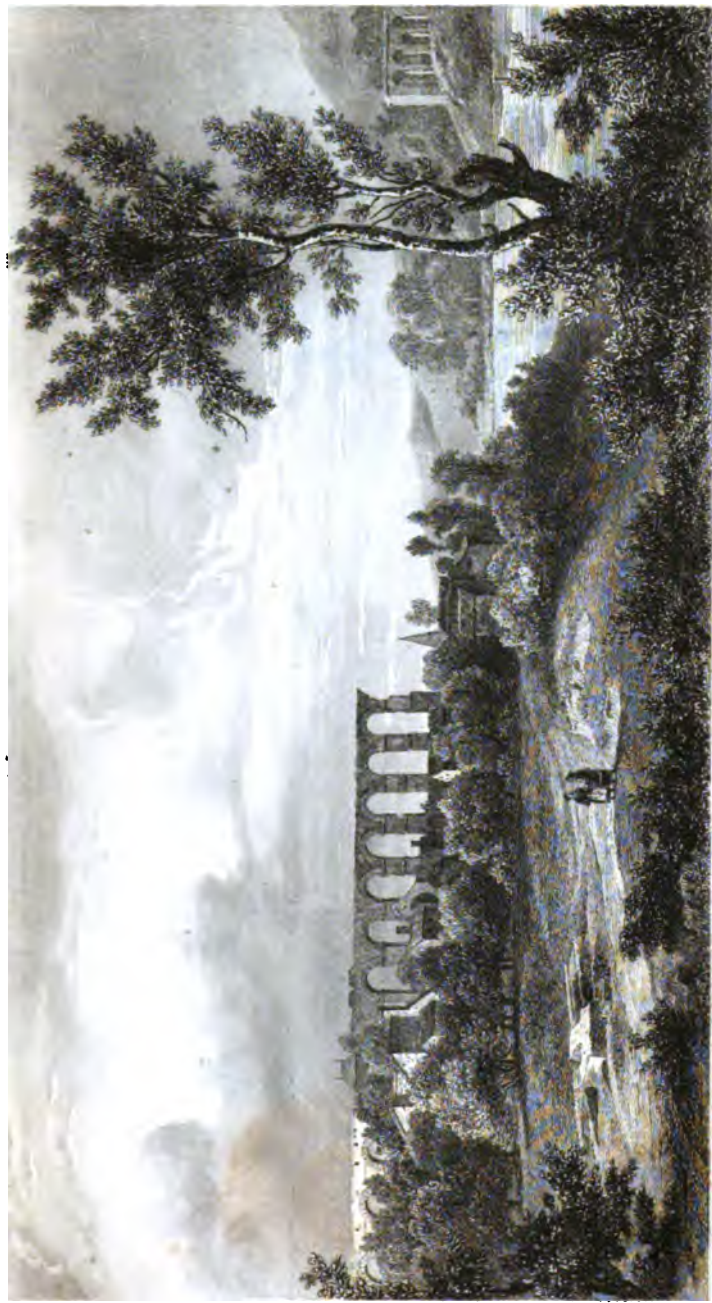


Reumont 64

Frie (Hermaïque) près de Yvernes (Savoie)

Reumont 64

THE NEW YORK
LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
125 WEST 57th STREET
NEW YORK 19



Aqueduc de Saint-Blas.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

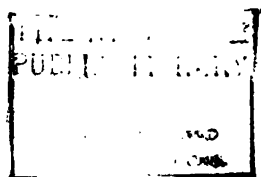


Le Pont du Gard.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



Aqueduc près de Lyon.

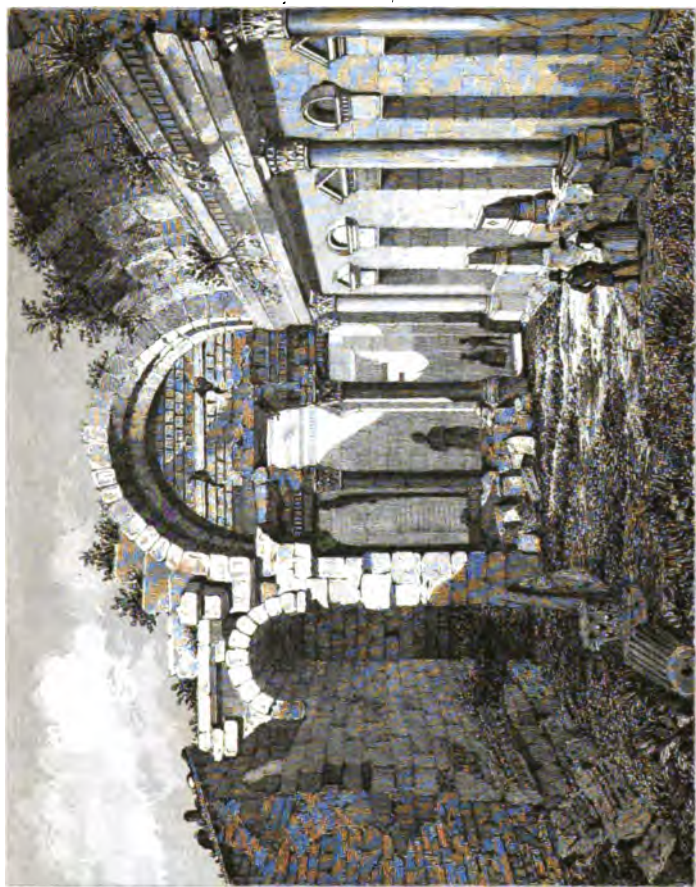




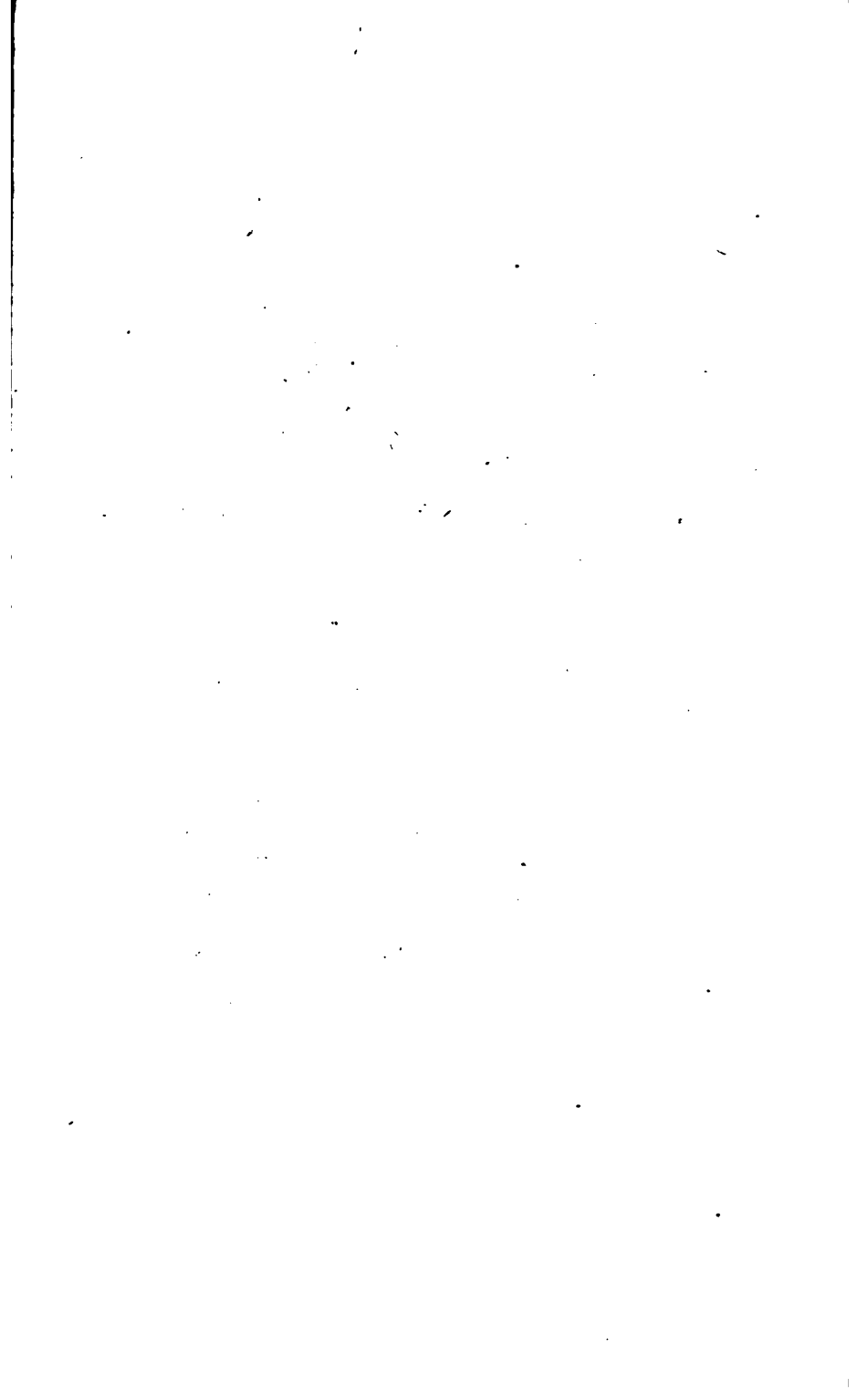
Restes d'un Aqueduc romain à Armentières, près de Valenciennes en 1789

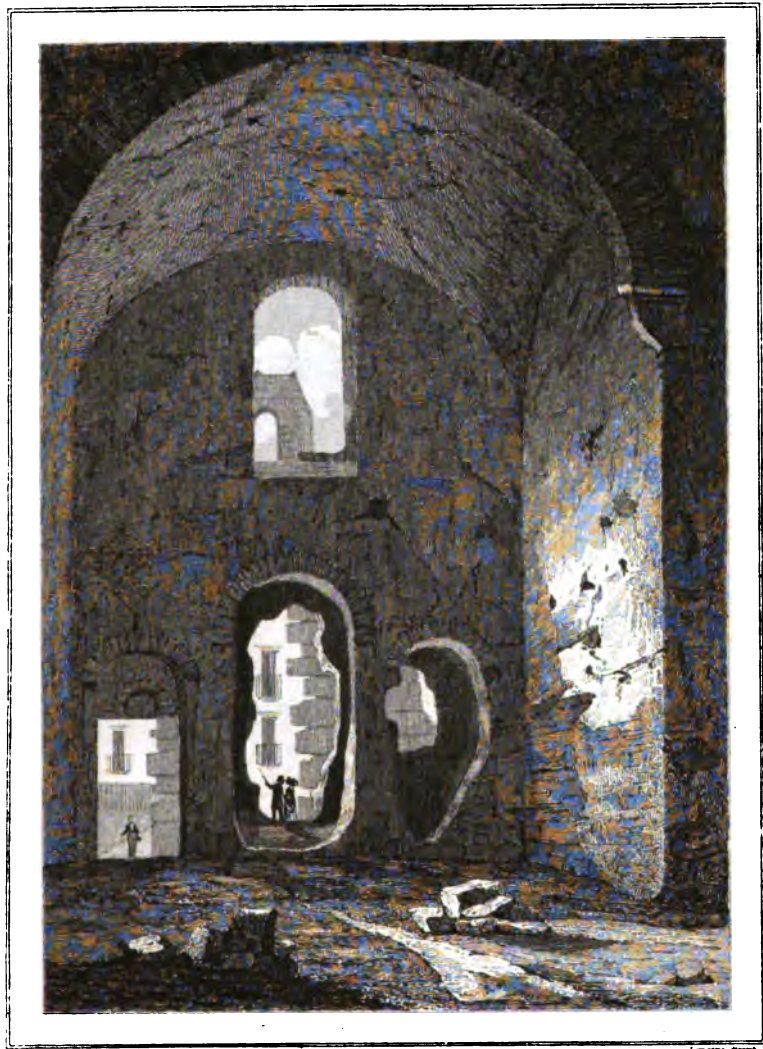
THE TILDEN FOUNDATION
PUBLIC LIBRARY

1000, LENOX AVENUE
TILDEN FOUNDATION



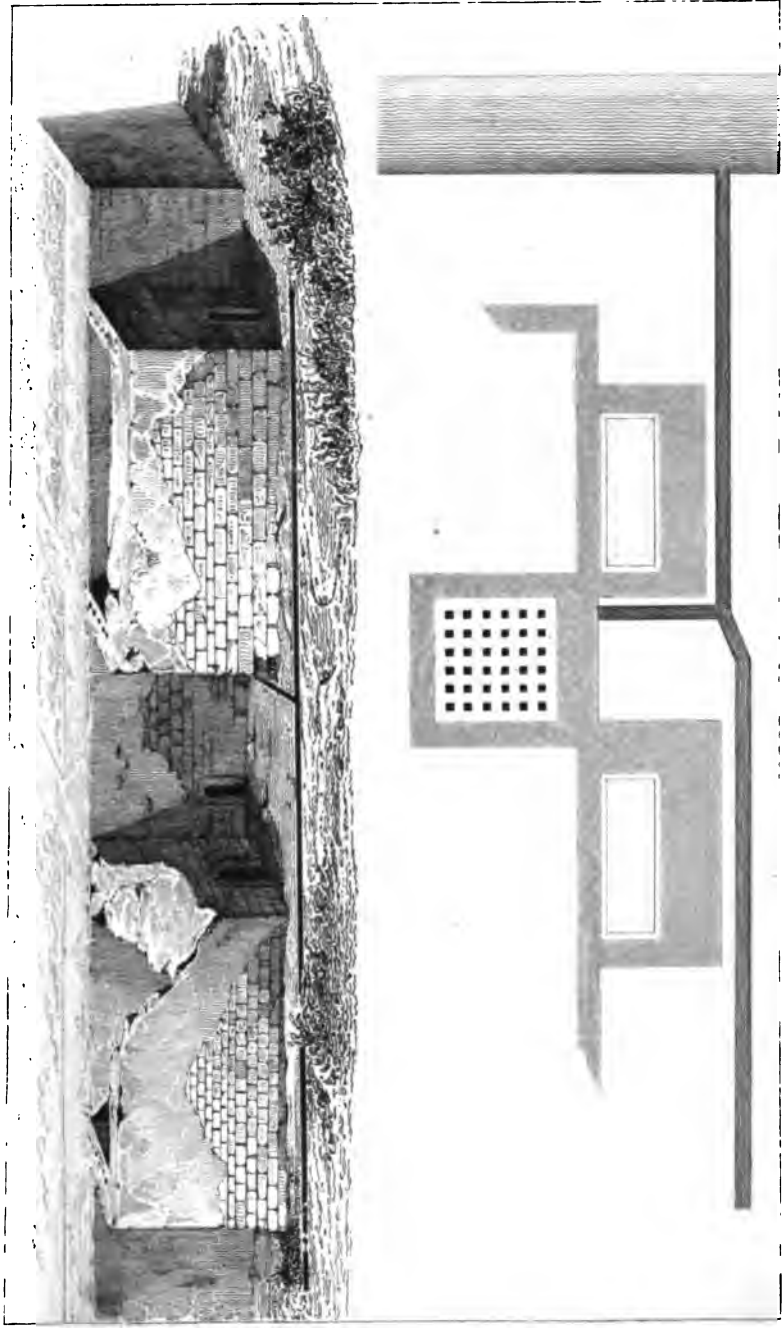
s. Sepulchro di Nerone.





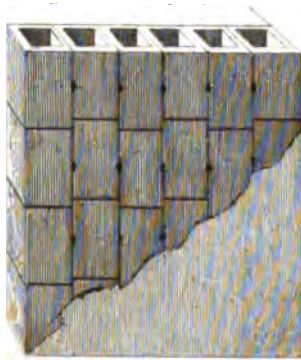
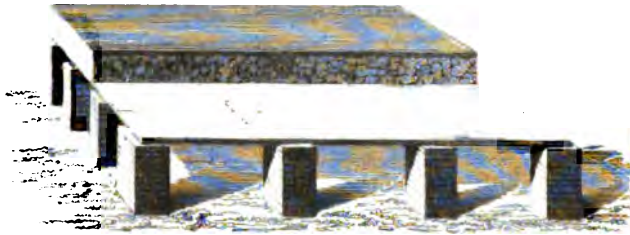
Thermes de Julien, à Paris.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

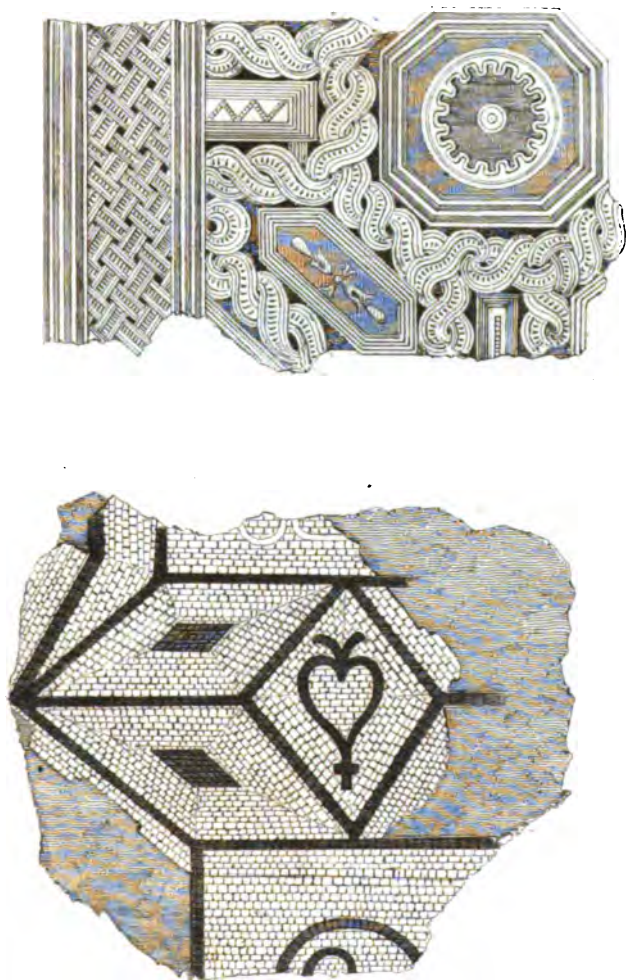


Stano di S. Antonio

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



INTERNATIONAL
PUBLICATIONS
MOTOR, LEA, X AND
ENGINE FUNDATIONS



Mosaïque conservée à la B. B.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATION



1. Mercure tenant à Bernay (après le type) 2. Mercure d'argent

THE
SUB
ASTOR
TILDEN



Monument. Hygieue, à Paris. N. ind. 2 à 4. G. L.



1. Tête de bronze trouvée à la fondrière ancienne près Montmartre.
 2. Tête de Cylade en bronze trouvée à Paris, près St. Eustache.

THE
PUBL
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION



Fulvius Plautius

THE NEW YORK
PUBLIC

ASTOR
TILDEN

AD 11
TILDEN FOOT

58
5
21/2









